UNIVERSITE STRASBOURG 3 - ROBERT SCHUMAN

Ecole Doctorale de droit, science politique et histoire

Institut d'études politiques – Groupe de sociologie politique européenne

Thèse présentée pour l'obtention du doctorat en science politique

PROFESSION : EURODEPUTE

Les élus français au Parlement européen

et l'institutionnalisation d'une nouvelle figure politique et élective

(1979-2004)

Willy BEAUVALLET

Thèse dirigée par :

Niilo KAUPPI, directeur de recherche en science politique

Renaud DORANDEU, professeur de science politique

Soutenue le 26 novembre 2007

Jury :

Renaud DORANDEU, professeur de science politique à l'IEP de Strasbourg

Daniel GAXIE, professeur de science politique à l'Université Paris I

Didier GEORGAKAKIS, professeur de science politique à l'IEP de Strasbourg

Niilo KAUPPI, directeur de recherche au CNRS (GSPE-PRISME)

Olivier NAY, professeur de science politique à l'Université Lille 2

Cette thèse a été préparée dans le cadre du Groupe de sociologie politique européenne
GSPE-PRISME (CNRS UMR 7012)
Maison interuniversitaire des Sciences de l'Homme – Alsace
Campus de l'Esplanade
5 allée du Général Rouvillois
CS 50008
67 083 Strasbourg Cedex

Profession : eurodéputé

Les élus français au Parlement européen et l'institutionnalisation d'une nouvelle figure politique et élective (1979-2004)

Cette thèse appréhende les élus européens comme des acteurs insérés dans un espace politique multidimensionnel. Acteurs élus dans des contextes nationaux, les eurodéputés sont dans le temps insérés dans un univers européen, régulé par des logiques propres et pourvoyeur de nouvelles ressources politiques. L'objet de ce travail est de montrer comment se dessine progressivement dans ce cadre une nouvelle catégorie de spécialistes du travail politique et représentatif dont la compréhension est indissociable, non seulement de l'étude des processus d'institutionnalisation du Parlement européen lui-même mais aussi de l'Union européenne dans son ensemble. L'étude des eurodéputés français entre 1979 et 2004 montre que cette professionnalisation doit cependant moins à des évolutions juridiques ou à des choix idéologiques qu'à des processus sociaux et politiques marqués par la transformation de la place du mandat européen dans les carrières politiques et la transformation des usages qui en découlent. L'émergence de « carrières européennes » doit moins à une volonté ou une ambition préexistante des acteurs qu'au résultat, même inattendu, des logiques pratiques qu'ils sont conduits à adopter du fait de leur trajectoire dans le champ politique national d'un côté, de la spécificité des jeux qui se déroulent au niveau européen de l'autre. Si la sociohistoire du politique a depuis longtemps souligné que la professionnalisation des élus renvoyait, dans un cadre national, à un processus par lequel des acteurs vivant « pour » la politique en arrivent à vivre « de », il s'agit de montrer que c'est en quelque sorte un processus inverse qui se joue ici : des acteurs vivant « de » l'Europe en arrivent progressivement à vivre « pour » l'Europe, travaillant ainsi, sans même qu'ils en aient forcément la volonté, à son objectivation politique et sociale. Par ce biais, les acteurs participent à la construction d'un univers partiellement différencié (et néanmoins toujours clivé) de pratiques et de représentations du monde, du temps et de l'espace.

Mots clés : Union européenne ; Parlement européen ; eurodéputé ; sociologie du politique ; institutionnalisation ; professionnalisation politique ; trajectoires politiques ; métier politique ; rôle ; représentation politique ; élection ; ressources.

Profession: Eurodeputy

The French members of the European Parliament and the institutionnalisation of a new political and elective figure (1979-2004)

The purpose of this PhD thesis is to examine how, in the context of the institutionalization of the European Union, a new category of political actors – members of the European Parliament or Eurodeputies - is created. Elected in national contexts, Eurodeputies are at the same time actors in a multileveled European space, with specific logics and political resources. More than just a juridical evolution or the result of ideological personal choices, the professionalization of French European delegates is tied to a transformation of the political uses of the European mandate. The emergence of European political careers is dependent on the practical logics adopted by Eurodeputies. These logics are a function of their personal political trajectories and the specificities of European political games. If historical sociology has shown that political professionalization is due to a process by which actors living "for" politics begin to live "of" politics, the reverse is happening here: actors living "of" Europe start to live "for" Europe, constructing thus a new political and social entity. This way, European delegates contribute to the social construction of a differentiated (and always divided) universe of political practices and representations of the world, space and time.

Keywords: European Union; European Parliament; Eurodeputies; political sociology; institutionalization; political professionalization; political trajectories; occupation; role; political representation; elections; social resources.

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pu voir le jour sans le soutien et la participation de nombreuses personnes auxquelles je tiens ici à adresser mes très sincères remerciements.

Merci tout d'abord à Niilo Kauppi et Renaud Dorandeu pour leur direction ainsi qu'à Daniel Gaxie, Didier Georgakakis et Olivier Nay. J'adresse une reconnaissance toute particulière à Niilo Kauppi pour son suivi attentif, son indispensable soutien moral et intellectuel, ses encouragements constants, ainsi qu'à Didier Georgakakis qui, alors jeune docteur, m'a vu « naître » dans cette discipline et m'a permis d'y grandir un peu…

Merci ensuite à toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer dans le cadre de ce travail : élus, collaborateurs, fonctionnaires, journalistes, militants associatifs, syndicaux ou politiques.

Merci encore à toute l'équipe du GSPE, titulaires et doctorants, qui ont constitué tout au long de ces années un cadre amical et professionnel de qualité. Un remerciement tout particulier dans ce cadre à Marine de Lassalle, Yves Déloye, Jay Rowell, Philippe Juhem, Vincent Dubois ainsi qu'à Magalie Boumaza, Aurélie Campana et Eric Poinsot. Merci à Virginie Anquetin, Nicolas Hubé, Sébastien Michon et Juan Torreiro, amis et collègues irremplaçables de ces années strasbourgeoises. Par-delà l'Université, je veux aussi dire ma reconnaissance et mon affection pour leur aide, leur conseil et leur présence à Nathalie Gautrais, Elise et Patrick Obringer, Nicolas Thomas et Clotilde Tribondeau.

Merci enfin à ma famille et tout spécialement à Nina et Hady, Martine et Jacques, Franck, Jackie, Thomy et Cécilia ainsi qu'à Jude. Bien au-delà de ce travail, ils savent tout ce que je leur dois, à la hauteur des efforts, des doutes et des renoncements dont ils ont aussi porté le fardeau. C'est à eux que je dédie cet aboutissement, ce qu'il nous a coûté et ce que nous y avons laissé…

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS **5**

INTRODUCTION GENERALE **11**

I- Eurodéputés et professionnalisation politique : une perspective de sociologie politique **20**
A- La construction européenne comme processus de différenciation 22
B- Construction européenne, nouvelles élites politico-administratives et paradigme de la professionnalisation politique 29
C- Le choix d'une focale d'analyse : les eurodéputés français entre 1979 et 2004 42

II- Perspectives et hypothèses : trajectoires des acteurs et carrières à l'Europe, caractéristiques de l'espace parlementaire européen et institutionnalisation des rôles **44**
A- L'Europe comme espace alternatif de professionnalisation politique 45
B- Pratiques d'assemblée, rôles professionnels et métier politique 48
C- Espace politique et construction européenne. Le Parlement européen comme « espace politique liminal » 52

III- Les techniques d'enquête mobilisées **56**
A- Le déroulement de l'enquête quantitative 57
B- Le déroulement de l'enquête qualitative 61

PREMIERE PARTIE : RECRUTEMENT DES ACTEURS ET TYPES DE TRAJECTOIRES A L'EUROPE **65**

CHAPITRE I – LES TRANSFORMATIONS DU RECRUTEMENT PARLEMENTAIRE EUROPEEN EN FRANCE (1979-2004) **69**

I- Propriétés politiques des eurodéputés et différenciation progressive des trajectoires à l'Europe **70**
A- La modification et la diversification de la place du mandat dans les carrières politiques 71
B- Un mandat au cœur des processus individuels et collectifs de professionnalisation politique 83

II- Les évolutions dans la distribution des propriétés sociales et culturelles **95**
A- Le renforcement du pôle culturel des catégories supérieures 96
B- Profils sociaux et oppositions caractéristiques des eurodéputés français 113

III- La féminisation du personnel politique européen **118**
A- Un clivage des propriétés socioculturelles selon le sexe 120
B- Un clivage des parcours politiques selon le sexe 123
C- Le genre comme ressource politique 125

Conclusion **132**

CHAPITRE II - L'ESPACE DES ELUS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPEEN 135

I- Logiques du recrutement politique à l'Europe et propriétés de l'espace parlementaire européen 139

A- Mode de scrutin et recrutement des acteurs politiques 139

B- Les propriétés du recrutement politique à l'Europe : entre dépendances, ouverture et incertitude 147

C- L'espace parlementaire européen comme espace liminal 154

II- La différenciation croissante des parcours à l'Europe et ses conséquences sur les rapports entretenus au mandat parlementaire 168

A- Une fonction « secondaire » : l'indifférenciation de la représentation politique européenne et ses conséquences sur les modes d'investissement de la fonction 168

B- Un mandat « primaire » : nouvel espace de professionnalisation politique et stratégies entrepreunariales 174

III- Types de trajectoires et modalités d'investissement à l'Europe 197

A- L'Europe par le haut. Mandat européen et carrières politiques nationales 203

B- Les filières « intellectuelles » du recrutement à l'Europe 215

C- Les filières « militantes » du recrutement à l'Europe 222

D- L'Europe par le bas. Mandat européen et trajectoires politiques locales 229

Conclusion 234

DEUXIEME PARTIE : PRATIQUES D'ASSEMBLEE ET INSTITUTIONNALISATION DES RÔLES 237

CHAPITRE III - LES EURODEPUTES ET LE ROLE DE « L'EXPERT » 241

I- Figure de l'expert et *policy- making* en Europe 244

A- Centralité de la Commission dans l'espace européen et affirmation des parlementaires 245

B- Le Parlement et les usages politiques de l'expertise au niveau européen 251

II – La figure de l'expert : ressources sociopolitiques et stratégies entrepreunariales des eurodéputés 259

A- Le cas du professeur Cabrol : la reconversion à l'Europe des dispositions et ressources académiques 262

B- Le cas de Béatrice Patrie : la reconversion à l'Europe des ressources bureaucratiques 265

C- Un rôle difficile à endosser : le cas de Janelly Fourtou 269

III- De « l'expert » au « politique » : des rôles parlementaires sous tensions 271

A- La figure de l'expert comme produit des luttes pour la définition de la fonction 272

B- La figure de l'expert, une figure illégitime ? 276

C- La politisation des rôles comme contrainte : l'exemple des élus issus « de la société civile » 283

Conclusion 288

CHAPITRE IV - LES EURODEPUTES ET LE ROLE DU « DIPLOMATE » 291

I- Les eurodéputés : entre allégeances multiples et centralité du compromis 294

A- Les eurodéputés et la construction de compromis multiniveaux..... 294

B- Un travail de traduction et de reformulation comme mode de gestion d'impératifs contradictoires 306

II- La figure du diplomate : savoir-faire, ressources sociopolitiques et contraintes de rôles..... 311

A- Une spécificité du travail politique au niveau européen : savoir-faire et savoir-être à l'international 312

B- La figure du diplomate comme prescription de rôles : résistances et rappels à l'ordre..... 335

Conclusion..... 345

CHAPITRE V - EURODEPUTES ET REPRESENTATION POLITIQUE 347

I- Les multiples facettes et dimensions de la représentation au Parlement européen 353

A- Les eurodéputés : des représentants « nationaux »..... 354

B- Les eurodéputés : des représentants « territoriaux »..... 363

C- Les eurodéputés : des acteurs « politiques »..... 369

II- Pratiques représentatives et biens politiques européens : vers de nouveaux circuits d'échanges politiques 393

A- Nature et contenu des biens politiques européens..... 393

B- Le développement et l'importance des pratiques « notabiliaires »..... 403

C- La capacité des élus européens à se saisir d'enjeux locaux et territoriaux 418

Conclusion..... 432

TROISIEME PARTIE : CARRIERES A L'EUROPE, AVANT-GARDE INSTITUTIONNELLE ET DIFFERENCIATION DE L'ESPACE PARLEMENTAIRE EUROPEEN 435

CHAPITRE VI - CONSTITUTION DU « NOYAU DUR » ET « EUROPEANISATION » DE L'ESPACE PARLEMENTAIRE..... 439

I- Carrières parlementaires européennes et logiques des processus de professionnalisation à l'Europe..... 440

A- Emergence d'un « noyau dur » et construction des carrières parlementaires européennes.. 441

B- L'inversion du paradigme weberien de la professionnalisation politique: vivre « de » puis « pour » l'Europe..... 451

C- Les carrières à l'Europe : entre persistance des logiques nationales et institutionnalisation des ressources européennes..... 462

II- Une européanisation du Parlement européen. Professionnalisation des acteurs et fermeture de l'espace parlementaire 473

A- Spécialisation des pratiques politiques et autonomisation de l'espace parlementaire..... 473

B- L'importance croissante des ressources politiques et sociales européanisées 498

C- La spécialisation des conditions d'accès aux positions de pouvoir 506

Conclusion..... 515

CHAPITRE VII - DES DEPUTES « PAS COMME LES AUTRES » 517

I- Capital institutionnel et (re)structuration de l'espace parlementaire européen 519

A- L'affirmation d'un capital politique et institutionnel 520

B- Les projections de l'espace parlementaire européen : pôles de structuration et objectivation des processus d'européanisation et de professionnalisation 536

II- Le groupe et les « out-groups » : différenciation et modalités d'appropriation de la figure institutionnelle 541

A- « Européens » contre « nationaux » 542

B- La réaffirmation du politique : élus et fonctionnaires dans le discours des eurodéputés..... 560

III- L'institutionnalisation du groupe : vers un statut unifié de l'eurodéputé ? 566

A- La revendication du temps et la spécialisation des carrières politiques comme garantie du bon exercice de la fonction élective européenne 566

B- Un processus d'institutionnalisation inachevé : une homogénéisation problématique des conditions de la sélection et la question du statut des eurodéputés 573

Conclusion 577

CONCLUSION GENERALE 579

A- Une professionnalisation à l'Europe des eurodéputés français 581

B- Nuances et précisions 584

C- Au final… 590

BIBLIOGRAPHIE 595

ANNEXES 623

I- Précisions sur l'enquête quantitative 623

A- Protocole complémentaire de l'enquête quantitative..... 623

B- Les tableaux issus de l'enquête quantitative..... 631

II- Listing des entretiens réalisés 653

A- Entretiens avec des députés élus dans le cadre électoral français (45)..... 653

B- Entretiens avec des députés élus dans un autre cadre que le cadre électoral français (7)..... 654

C- Entretien avec des personnalités non élues (21) 655

III- Glossaire des abréviations 655

IV- Table des illustrations. 660

TABLES DES MATIERES…… 663

INTRODUCTION GENERALE

Dans le sillage de Max Weber, la sociohistoire du politique a largement mis l'accent sur le fait que les processus de différenciation et d'accumulation des ressources sociales à l'origine de la construction des Etats démocratiques modernes ne peuvent se lire en dehors de l'analyse des mécanismes de professionnalisation qui ont affecté les détenteurs du pouvoir politique[1]. A la différence des positions locales ou nationales, cette tradition de recherche s'est cependant peu interrogée sur les effets politiques associés à la création du mandat électif européen. Qui sont les eurodéputés ? S'apparentent-ils, aux côtés des eurofonctionnaires, à une nouvelle catégorie de spécialistes de l'Europe ? Forment-ils une nouvelle catégorie de professionnels du politique ? En quoi contribuent-ils à l'institutionnalisation d'un espace politique européen différencié des espaces politiques nationaux ? Plus de 25 ans après les premières élections au suffrage universel direct « qui » et « que » sont les eurodéputés restent des questions toujours posées à la science politique.

Le Parlement européen est longtemps demeuré un objet un peu « à part » dans la science politique française[2], du fait de la position que cette instance réputée « jeune » occupe dans la hiérarchie symbolique du champ politique[3] et (donc) aussi dans l'univers des objets légitimes pour les spécialistes de la science du politique[4]. De fait, les notions mêmes de « politique », « d'élection », de « représentation » renvoient à des fictions, des imaginaires et des pratiques enracinées dans un cadre national[5] auquel échappe, par définition, une assemblée *européenne* inscrite dans la « communauté inachevée » que constitue l'Union

---

[1] Parmi l'abondante littérature sur ce thème, en particulier : WEBER Max, *Le savant et le politique*, Préface de Raymond Aron, Paris, Editions 10-18, 1996 (1ère édition originale 1919) ; GAXIE Daniel, *Les professionnels de la politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1973 ; OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, 1999.

[2] Si la production scientifique relative au Parlement européen est aujourd'hui conséquente, elle demeure relativement récente. Si on excepte l'ouvrage de Marc Abélès publié en 1992, le regain d'intérêt pour cette institution date de la fin des années 1990 avec la publication d'un ouvrage collectif sous la direction de chercheurs Bruxellois et la publication de la thèse d'Olivier Costa. ABELES Marc, *La vie quotidienne au Parlement européen*, Paris, Hachette, 1992 ; DELWIT Pascal, DE WAELE Jean-Michel, MAGNETTE Paul (dir.), *A quoi sert le Parlement européen*, Bruxelles, Complexes, 1999 ; COSTA Olivier, *Le Parlement européen, assemblée délibérante*, Bruxelles, Edition de l'Université de Bruxelles, 2001. Le développement des recherches et des connaissances sur le Parlement européen doit beaucoup, de fait, aux équipes animées par ces chercheurs.

[3] Fait parlant, le poste de « représentant de la France au Parlement européen » continue d'occuper la 26ème place dans le rang du protocole officiel de la République française.

[4] Selon un processus d'ailleurs analogue au faible intérêt que suscite le parlement français dans un régime, la 5ème République, où il est réputé être marginalisé.

[5] L'émergence de la démocratie représentative en Europe étant liée à la construction des Etats-nations. LIPSET Seymour Martin, ROKKAN Stein (eds.), *Party Systems and Voter Alignments*, New-York, Free Press, 1967 ; BARRINGTON Moore, *Les origines sociales de la démocratie et de la dictature*, Paris, F. Maspero, 1983 (première édition originale, 1966). Jacques Chevallier fait de même état de cette disjonction entre espace nationalement construit de la démocratie représentative et les évolutions internationales contemporaines liées à la globalisation, CHEVALLIER Jacques, *L'Etat post-moderne*, Paris, LGDJ, 2004.

européenne[6]. De fait, les parlementaires européens ne sont pas liés à un groupement politique appréhendé dans un cadre national même fédéral (comme c'est le cas aux Etats-Unis ou en Suisse) dont ils seraient, collectivement, l'émanation[7]. Ils ne s'inscrivent pas plus dans le cadre d'un Etat, au sens d'un territoire aux frontières stables[8]. Or, il semble que ce décalage pèse fortement sur la façon dont l'institution est perçue puisque les catégories de lecture mobilisées sont elles-mêmes ajustées à une autre réalité sociohistorique[9]. En France notamment, le caractère statocentré du système de relations caractéristiques du champ politique, et donc de la conception dominante des modes légitimes d'organisation et d'exercice du pouvoir politique[10], trouve son prolongement dans de vives résistances aux mécanismes de décentralisation et d'européanisation des structures représentatives[11].

---

[6] En référence aux travaux sur l'imaginaire national, ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 2002 (première édition originale 1983). Voir aussi ABELES Marc, *En attente d'Europe*, Paris, Hachette, Coll. « Questions de politique » 1995.

[7] COSTA Olivier, NAVARRO Julien, « La représentation au Parlement européen. Qui représentent les parlementaires européens ? », *in* SAURUGGER Sabine (dir.), *Les modes de représentations dans l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 123-152.

[8] « Il faut concevoir l'Etat contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire donné (…), revendique avec succès pour son propre compte *le monopole de la violence physique légitime* », WEBER Max, *Le savant et le politique*, Préface de Raymond Aron, Paris, Editions 10-18, 1996 (1ère édition originale 1919), p. 125. Stephano Bartolini évoque ainsi la question de l'absence de « frontières » stables pour l'Union européenne comme élément déterminant des obstacles à l'émergence d'une communauté politique européenne, cf. BARTOLINI Stephano, « La structure des clivages nationaux et la question de l'intégration dans l'Union européenne », *Politique européenne*, n°4, printemps 2001, pp. 15-45.

[9] Comme le souligne Bernard Lacroix, « la démocratie représentative n'a rien d'une catégorie positive qui s'imposerait en elle-même et pour elle-même devant les phénomènes empiriques qui requièrent notre attention ». La notion de démocratie représentative est en fait « le produit d'un travail social et intellectuel de construction ». Les pratiques caractéristiques de la démocratie représentative, telle qu'elles s'expriment dans le cadre national français, se sont donc imposées comme légitimes alors même qu'elles n'ont pas été recherchées comme telles. Elles sont le résultat des luttes sociales qui ont existé à la fin du 19ème siècle. Elles ont été naturalisées et consolidées. En fait, la notion de démocratie représentative est le résultat d'un travail de mise en forme des juristes républicains entre 1880 et 1930. Elle est une rationalisation juridique neutralisante *qui fait de nécessité vertu*, LACROIX Bernard, « La crise de la démocratie en France. Eléments pour une discussion sociologique du problème », *Scalpel*, vol. 1, 1994, pp. 6-29.

[10] Les conceptions gaulliennes continuent d'en constituer une parfaite incarnation. « Que représenterait une assemblée supranationale siégeant à Strasbourg qui n'aurait aucune prise réelle sur les intérêts de Paris, de Rome ou de Bruxelles ? Cela ne mènerait à rien. On n'imagine pas un « truc » où des technocrates recrutés par cooptation feraient la loi depuis leurs bureaux (…) », LACOUTURE Jean, *Citations du président de Gaulle*, Paris, Le Seuil, 1968, p. 119.

[11] Le « modèle politique français » conçoit le démos comme une entité indivisible dont la représentation ne peut être éclatée. Cette indivisibilité du « peuple » (c'est-à-dire aussi, de ses représentants et des hiérarchies qui les lient les uns aux autres) a souvent été rappelée par le Conseil constitutionnel. A la fin des années 1990, la dramatisation des débats provoqués par un projet gouvernemental visant à transférer des compétences législatives nationales au bénéfice de l'Assemblée de Corse représente un cas typique illustrant la persistance de ces représentations et leur caractère fondateur des jeux politiques. Ce « modèle français » n'existe pas seulement en soi, il renvoie surtout à une structuration particulière de positions et de relations propres au champ politique français ainsi qu'à des modes particuliers de légitimation des modes d'exercice et d'organisation du pouvoir politique.

De ce point de vue, la professionnalisation des eurodéputés et l'autonomie relative d'une figure parlementaire européenne correspond d'abord, en France, à un « impensable » politique. Héritées du passé (et instituées), les catégories *nationales* de lecture de la réalité politique imprègnent tout un ensemble d'acteurs, tant politiques que médiatiques ou intellectuels. En situation homologue dans leurs espaces d'activités respectifs (champs politiques, académiques, journalistiques), ces acteurs mobilisent des catégories de lectures ou d'analyses qui sont ajustées les unes aux autres. Le discours politique dominant[12] s'accorde en effet à celui des analyses journalistiques ou institutionnelles les plus *orthodoxes* dont l'une des attributions reste bien de délivrer l'expertise politique légitime à travers le rappel des classements susceptibles de donner à voir et de certifier les hiérarchies politiques[13]. Elles ont notamment pour effet de maintenir, au sein de chacun de ces champs, les « européens » (ceux qui tiennent leurs positions et ressources de l'Europe et notamment de l'Union européenne) dans des situations relativement marginales ou dominées[14]. Dans ce cadre, c'est une lecture au final assez « étatiste » qui domine quant à l'analyse du personnel politique européen. L'Union européenne – contrairement aux espaces nationaux et étatiques – serait indisponible aux processus de différenciation et de professionnalisation politique, eux-mêmes caractéristiques de la construction des Etats européens. Proche sous certains aspects de l'école

[12] C'est-à-dire celui de ceux qui occupent les positions les plus élevées dans la hiérarchie propre au champ politique. Alain Juppé (élu au Parlement européen entre 1984 et 1986 puis entre 1989 et 1993) écrivait par exemple en 1993 « Je n'arrive pas à prendre au sérieux cette assemblée qui examine successivement une résolution sur les libertés publiques et une résolution sur les normes applicables aux machines agricoles ! », JUPPE Alain, *La tentation de Venise*, Paris, Grasset, 1993, p. 42.

[13] Il n'est que de citer les travaux d'analyse électorale insistant sur le caractère « secondaire » de l'espace parlementaire européen, REIF Karlheinz, SCHMITT Herman, « Nine Second-order National Elections. A Conceptual Framework for the Analysis of European Elections Results », *European Journal of Political Research*, vol. 8, n°1, 1980, pp. 3-44. Reprise des chercheurs aux journalistes et inversement, ces analyses ne sont pas dénuées d'aspects proprement normatifs. On peut penser qu'elles participent non seulement à la certification auquel nous faisons référence ici, mais aussi au comportement des électeurs eux-mêmes, soumis à l'influence de commentateurs qui dévaluent par avance l'élection européenne et ses enjeux, lequel comportement vient en retour nourrir des analyses sur des élections secondaires qui ne sont secondaires qu'à partir d'un certain point de vue et qu'à partir de certaines positions.

[14] Tout indique en effet que les luttes qui caractérisent ces espaces sont homologues en ce qui concerne la place de l'Europe et des « européens », les conséquences des mécanismes d'européanisation et les résistances que ces mécanismes suscitent. Pour ne prendre que cet exemple, les journalistes spécialisés sur les questions européennes occupent bien une position dominée dans leur secteur d'activité, aussi bien dans le champ journalistique en général que dans le cadre de leur rédaction ou du sous champ du journalisme politique. Cf. BAISNEE Olivier, « Un impossible journalisme européen », *Hermès*, n°35, mars 2003, pp. 145-151 ; MARCHETTI Dominique (dir.), *En quête d'Europe. Médias européens et médiatisation de l'Europe*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004. De la même manière, plus que l'absence de contacts avec les milieux journalistiques spécialisés, c'est plutôt de ce mépris des rédactions envers les journalistes en charge des questions européennes que déclarent souffrir les députés européens en particulier les plus investis ou les plus spécialisés, c'est-à-dire aussi ceux qui se considèrent comme les plus compétents et les plus avertis. C'est là ce qu'ils estiment être une des causes du manque de couverture de leurs activités (manque de couverture qu'ils considèrent elle-même comme une des raisons de leur maintien dans une position secondaire au sein du champ politique).

néo-réaliste des relations internationales pour laquelle l'Etat demeure bien l'entité fondamentale et l'unique espace politique objectif, cette tendance met l'accent sur l'importance des forces qui maintiennent l'unité des espaces politiques nationaux face aux processus européens d'intégration. Selon ces approches dès lors, il n'existe pas (et il n'existera probablement jamais) d'hommes ou de femmes politiques véritablement « européens », spécialisés dans la gestion de ressources politiques directement associées aux institutions européennes. De ce point de vue, c'est bien le cas français qui est supposé fournir l'exemple type de l'absence de « véritable classe politique européenne » ou de processus de différenciation des élites et des ressources politiques européennes, une absence liée aussi bien à la prégnance de cadres nationaux et étatiques très institutionnalisés, verticalement structurés et fortement centralisés qu'à l'apparent désintérêt de la « classe politique française » pour le Parlement européen[15].

Issus en particulier du European Parliament Research Group (EPRG), les travaux anglo-saxons sur le Parlement et les élus européens sont à la fois nombreux et plus anciens. Ils constituent de ce point de vue une source académique essentielle à tout travail sur l'objet « Parlement et parlementaires ». Alors que leurs auteurs entretiennent des liens parfois étroits avec les institutions européennes elles-mêmes[16], une partie de ces travaux reste cependant marquée par un sous bassement normatif dont témoignent les questions qui, peu ou prou, les guident constamment : le Parlement européen est-il ou non un « vrai » Parlement[17] ? Répond-il aux critères qui définissent habituellement un Parlement ? Représente-t-il une institution conforme aux standards démocratiques légitimes, c'est-à-dire aussi à des standards proprement nationaux vis-à-vis desquels les pratiques européennes ne peuvent être qu'en décalage[18] ? Représente-t-il par conséquent une institution « légitime » pour l'exercice d'une

[15] ANDOLFATTO Dominique, « Les Eurodéputés en question », *Revue politique et parlementaire*, 1994, n°970, pp. 26-33.

[16] Une partie des auteurs sont d'ailleurs fonctionnaires européens ou anciens fonctionnaires comme Martin Westlake, Richard Corbett (devenu député européen), Michael Schaklteton, Francis Jacob par exemple.

[17] Par exemple, LORD Christopher, « The European Parliament, Not a Very European Parliament ? », *Politique européenne*, n°9, Hiver 2003, pp. 30-48. Dans le même numéro, on peut également se reporter à l'article introductif de ROZENBERG Olivier et SUREL Yves, « Parlements et Union européenne », pp. 5-29. Voir aussi COSTA Olivier, KERROUCHE Eric, MAGNETTE Paul (dir.), *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe*, Editions de l'Université de Bruxelles, coll. « Sociologie politique », 2005, notamment COSTA Olivier, « Le parlementarisme au-delà de l'Etat. Le cas de l'Union européenne », pp. 271-294.

[18] L'accent est mis d'un côté sur l'absence d'une bipolarité structurante au sein du Parlement, ce qu'Olivier Costa désigne comme un « déficit politique ». De l'autre, l'accent est mis sur l'émergence progressive d'une structuration politique organisée sur la base d'une opposition entre une coalition « de gauche » et une coalition « de droite ». Dans un cas comme dans l'autre, la bipolarité des forces politiques est associée à un indice de « parlementarisme véritable », alors même que la structuration bipolaire de type droite - gauche des champs politiques nationaux (très relative d'ailleurs en fonction des pays) renvoie à un état historiquement situé des

partie du pouvoir politique transféré des niveaux nationaux vers le niveau européen[19] ? Représente-t-il donc, au-delà, une institution susceptible de conférer de la légitimité à l'Union européenne dans son ensemble[20] ? Du coup, plutôt que de les prendre comme objet d'étude, ces approches participent très directement aux luttes pour la définition et les délimitations de l'espace européen lui-même[21]. Si elles ne sont pas forcément inintéressantes en soi, ces démarches ne sont pourtant pas exemptes d'un certain nombre de problèmes, dans le sens notamment où elles ne permettent pas complètement d'appréhender les formes spécifiques prises par les rôles politiques européens. Par ailleurs, en prolongement du renouveau des approches institutionnalistes (*new institutionalism*)[22], ce sont les théories du choix rationnel (*rational institutionalism*)[23] qui dominent les travaux sur le Parlement européen, en particulier

---

compétitions politiques dans un espace donné. En l'occurrence, la structuration horizontale plutôt que verticale du système politique européen répond à une économie des transactions politiques qui rend peu probable l'émergence de jeux politiques fortement bipolarisés. Sur la notion de « déficit politique », COSTA Olivier, « Le Parlement européen, entre efficacité fonctionnelle et déficit démocratique », *in* DUPRAT Gérard (dir.), *L'Union européenne : droit, politique, démocratie*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, pp. 145-174.

[19] Les rares enquêtes consacrées à l'étude des profils sociopolitiques des élus européens se concentrent généralement sur la question de savoir si ces élus constituent une photographie fidèle de l'électorat qu'ils sont censés représenter. Si les réponses sont plutôt négatives (les études concluant au fait que les élus européens sont plutôt « *male, middle age, middle class* »), leurs auteurs insistent en revanche sur le fait que la situation du Parlement européen n'est en cela ni pire ni meilleure que celles des Parlements nationaux. Cf. par exemple les articles parus dans le numéro spécial du *European Journal of Political Research*, vol. 32, n°2, octobre 1997, les contributions dans KATZ S. Richard, WESSELS Bernhard (eds.), *The European Parliament, the National Parliament and European Integration*, New York, Oxford University Press, 1999 ou encore l'article de MATHER Janet, "The European Parliament. A Model of Representative Democracy ?", *West European Politics*, vol. 24, n°1 (January 2001), pp. 181-201.

[20] ANDERSEN S. Svein, ELIASSEN A. Kjell (dir.), The *European Union, How Democratic Is It?*, London, Sage, 1996 et en particulier la contribution de LODGE Juliet, "The European Parliament », pp. 187-214 ; SCHMITT Hermann THOMASSEN Jacques (eds.), *Political Representation and Legitimacy in the European Union*, Oxford, Oxford University Press, 1999.

[21] Les travaux récents de Simon Hix par exemple sont dans une large mesure marqués par l'insistance à démontrer que les députés européens sont bien des « députés » et que le Parlement fonctionne bien comme un « véritable » Parlement, c'est-à-dire comme un Parlement régulé par une ligne politique droite - gauche elle-même dominante. HIX Simon, NOURY Abdul, ROLAND Gérard, "Power to parties : Competition and Cohesion in the European Parliament, 1979-2001", *British Journal of Political Science*, vol. 34, n°4, 2005, pp. 209-234. Cf. aussi HIX Simon, « Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin d'une politique (droite - gauche) ? C'est l'une des conditions sine qua none d'une réforme et d'une responsabilité politique », *Notre Europe*, Policy paper, n°19, 2006, pp. 1-30.

[22] HALL Peter A., TAYLOR Rosemary R.C., « La science politique et les trois institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47, n°3-4, 1997, pp. 469-496. Sur l'emprise du néo-institutionnalisme et ses différentes déclinaisons sur les *European studies*, ASPINWALL Mark D., SCHNEIDER Gerald, "Same Menu, Separate Tables: The Institutionalist Turn in Political Science and the Study of European Integration", *European Journal of Political Research*, vol. 38, n°1, 2000, pp. 1-36.

[23] Voir en particulier, ATTINA Fluvio, « The Voting Behaviour of the European Parliament Members an the Problem of europarties", *European Journal of Political Research*, vol. 18, n°5 1990 pp. 557-579 ; HIX Simon, LORD Chrsistopher, *Political Parties in the European Union*, Oxford, Oxford University Press, 1997 ; RAUNIO Tapio, *The European Perspective. Transnational Party Groups in the 1989-1994 European Parliament*, Ashgate, 1997 ; KREPPEL Amie, *The European Parliament and Supranational Party Syste*m. *A Study in Institutional Development*, Cambridge University Press, 2002 ; HIX Simon, NOURY Abdul, ROLAND

dans l'analyse des comportements de vote interne à l'institution. Ces dernières postulent une rationalité économique dans les stratégies adoptées par les acteurs[24]. Ces stratégies sont considérées comme étant ajustées à ce que les acteurs sont censés être (à ce que les règles disent d'eux), c'est-à-dire des « parlementaires » au sens où le terme est entendu dans des systèmes nationaux eux-mêmes considérés comme plus ou moins similaires les uns les autres[25]. Or, en négligeant la diversité des rapports au mandat parlementaire au profit d'une définition finalement assez « objectiviste » de la fonction, ces approches se fondent paradoxalement sur un certain oubli des acteurs eux-mêmes, un biais connu de l'analyse des phénomènes institutionnels en science politique[26].

Dressant une typologie des élus britanniques selon le rapport qu'ils entretiennent au mandat et à l'institution parlementaires, l'étude de Martin Westlake, parue en 1994, présente de ce point de vue des perspectives stimulantes[27]. Mais, en cherchant à tester l'hypothèse de Maurizio Cotta selon laquelle l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct doit produire un corps de professionnels constituant lui-même une base politique fortement impliquée dans la promotion de la construction européenne et du Parlement européen, son

---

Gérard, "Dimensions of politics in the European Parliament", American Journal of Political Science, vol. 50, n°2, 2006, pp. 494-511.

[24] MARCH James G., OLSON Johan P., "The New Institutionalism: Organisational Factors in Political Life", *American Political Science Review*, vol. 78, 1984, pp. 734-749.

[25] Dans ces travaux en effet, on pose par exemple comme un préalable à l'enquête des comportements de votes, que les acteurs ont pour préoccupation essentielle d'influer sur les *outputs* législatifs. On postule aussi que, une fois élus, les acteurs parlementaires ont pour base comportementale la volonté de renforcer la position du Parlement européen dans le système politique européen, sans véritablement expliquer cette (re)prise d'intérêts qui précisément, est loin d'aller de soi. Simon Hix, Roger Scully et Tapio Raunio écrivent par exemple: « MEPs can be expected to have their behaviour influenced primarily by three different sorts of career goals: Re-election (...). Policy. MEPs would like outputs from the EU policy process that accord with their personal policy or ideological goals (...). Office. Many MEPs would like to be promoted to positions of authority and prestige *within* the EP (...)", HIX Simon, RAUNIO Tapio, SCULLY Roger, « An Institutional Theory of Behaviour in the European Parliament », *EPRG Working Paper*, n°1-99 (Septembre 1999), p. 12.

[26] « Le principe de l'objectivisme conduisant à voir l'institution comme une « réalité » existant indépendamment de ceux qui l'incarnent (…) » conduit en fait à « penser l'institution en dehors de ceux qui la font au jour le jour et à la réduire souvent à la fonction censée justifiée son existence », LACROIX Bernard, « Ordre politique et ordre social. Objectivisme, objectivation et analyse politique », *in* GRAWITZ Madeleine, LECA Jean (dir.), *Traité de science politique*, Tome I, Paris, Presses universitaires de France, 1984, pp. 469-565. A l'inverse les approches constructivistes tendent à appréhender les institutions comme des constructions sociales, des réalités à la fois objectives et subjectives, cf. BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Collin, 2006 (1ère édition originale, 1966) ; LACROIX Bernard, LAGROYE Jacques (dir.), *Le Président de la République. Usages et genèse d'une institution*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992.

[27] WESTLAKE Martin, *Britain's Emerging Euro-Elite? The British in the Directly Elected European Parliament, 1979-1992*, Dartmouth: Aldershot, 1994. Dans le même sens, CORBETT Richard, *The European Parliament's Closer Role in European Integration*, London, Macmillan, 1998.

approche mobilise aussi des éléments discutables[28]. Elle tend par exemple à considérer que la professionnalisation des élus relèverait de choix ou de préférences fondés sur des convictions ou une démarche cohérente des acteurs et qu'elle se traduirait par une forme d'unification des rapports idéologiques à la construction européenne (l'élite parlementaire devenant *prointegrationnist*). L'auteur reprend ainsi un certain nombre de postulats néo-fonctionnalistes. C'est précisément contre ces postulats que Roger Scully a récemment contesté l'idée selon laquelle il existerait un processus de socialisation au sein du Parlement : selon lui, les élus ne sont pas plus *pro-integrationnist* à leur sortie du Parlement qu'à leur entrée[29]. Mais là encore, l'auteur n'échappe pas aux limites des postures proprement normatives sur lesquelles se fondent ces perspectives : qu'est-ce qu'une opinion ou un comportement *prointegrationnist* ? Comment identifier et mesurer scientifiquement de telles informations sans transposer ce qui ne serait finalement qu'un point de vue du chercheur, sans adopter, précisément, une posture normative ?

Afin de dépasser les blocages et les insuffisances associés à ces postures finalement très réalistes d'un côté, normatives et néo-fonctionnalistes de l'autre, la démarche adoptée ici vise à appréhender les élus européens comme des acteurs insérés dans un espace politique multidimensionnel (ou multiniveaux). Acteurs élus dans des cadres nationaux, les eurodéputés sont dans le même temps insérés dans un univers institutionnel et européen, régulé par des logiques propres et pourvoyeur de nouvelles ressources politiques. L'objet de ce travail est de montrer comment se dessine progressivement, dans ce cadre, une nouvelle catégorie de spécialistes du travail politique et représentatif dont la compréhension est indissociable, non seulement de l'étude des processus d'institutionnalisation du Parlement européen lui-même mais aussi de l'Union européenne dans son ensemble[30]. L'étude des eurodéputés français entre 1979 et 2004 montre que ce processus de professionnalisation doit cependant moins à des évolutions juridiques ou à des choix idéologiques qu'à des processus sociaux et politiques marqués par la transformation de la place du mandat européen dans les carrières politiques et des usages qui en découlent. L'émergence de « carrières européennes » doit moins à une

---

[28] COTTA Maurizio, "Direct Election and the European Parliament : A Supranational Political Elite in the Making ?", *in* REIF Karlheinz (ed.), *European Elections 1979 et 1984 : Conclusions and Perspectives form Empirical Research*, Berlin, 1984, pp. 122-126.

[29] SCULLY Roger, *Becoming Europeans ? Attitudes, Behaviour, and Socialization in the European Parliament*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

[30] On entend par institutionnalisation désigner les processus par lesquels des pratiques sociales accèdent à l'univers des choses objectives, existant en dehors de ceux-là mêmes qui les ont construites ou qui les mettent en oeuvre.

volonté ou une ambition préexistante des acteurs qu'au résultat, même inattendu, des logiques pratiques qu'ils sont conduits à adopter du fait de leur trajectoire et des positions qu'ils occupent dans le champ politique national d'un côté, de la spécificité des jeux qui se déroulent au niveau européen de l'autre. Si la sociohistoire du politique a depuis longtemps souligné que la professionnalisation des élus renvoyait, dans un cadre national, à un processus par lequel des acteurs vivant « pour » la politique en arrivent à vivre « de », il s'agit de montrer que c'est en quelque sorte un processus inverse qui se joue ici : des acteurs vivant « de » l'Europe en arrivent progressivement à vivre « pour » l'Europe, travaillant ainsi, sans même qu'ils en aient forcément la volonté, à son objectivation politique et sociale. Dès lors, les acteurs participent non pas à un processus d'uniformisation idéologique des rapports à la construction européenne, mais à la construction d'un univers partiellement différencié (et néanmoins toujours clivé) de pratiques et de représentations du monde, du temps et de l'espace.

Aux fins de préciser notre démarche, trois étapes jalonneront cette introduction. La première présentera le cadre théorique dans lequel s'inscrit la problématique au centre de cette thèse et permettra de préciser l'objet de la recherche (I). La seconde partie sera consacrée à une présentation de nos principaux axes de recherche (II). Nous exposerons dans un troisième temps la façon dont ont été construites les données mobilisées dans ce travail (III).

I- Eurodéputés et professionnalisation politique : une perspective de sociologie politique

Depuis une dizaine d'années, émerge un ensemble de travaux cherchant à appréhender l'Union européenne à travers les paradigmes issus de la sociologie politique. En voie de théorisation[31], ces nouvelles perspectives de recherche mettent l'accent sur les processus de différenciation qui caractérisent la construction européenne. Plutôt que le résultat d'engrenages économiques[32] et juridiques[33] ou, à l'inverse de marchandages parfaitement

[31] Voir notamment : GEORGAKAKIS Didier (dir.), *Les métiers de l'Europe politique. Acteurs et professionnalisation de l'Union européenne*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », 2002 ; BELOT Céline, GEORGAKAKIS Didier, SMITH Andy (dir.), « Enseigner l'Europe », *Politique européenne*, n°14, automne 2004 ; SMITH Andy, *Le gouvernement de l'Union européenne : une sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2004 ; COURTY Guillaume, DEVIN Guillaume, *La construction européenne*, La découverte, Coll. « Repères », nouvelle édition 2005 ; KAUPPI Niilo, *Democracy, Social Resources and Political Power in the European Union*, Manchester, Manchester University Press, 2005.

[32] HAAS Ernst, *Beyond the nation-state: functionalism and international organization*, Stanford, Stanford University Press, 1964 ; STANDHOLTZ Wayne, ZYSMAN John, "1992 : Recasting the European Bargain", *World Politics*, vol. 42, 1989, pp. 95-128.

contrôlés entre des Etats eux-mêmes considérés comme des acteurs unifiés et rationnels[34], ces perspectives cherchent plutôt à appréhender la construction de l'Europe comme le produit objectivé de pratiques sociales et politiques se déroulant à des niveaux multiples (entre Etats, entre institutions européennes, entre Etats et institutions européennes, etc.) et dessinant progressivement les contours de jeux particuliers[35], aux logiques, ressources, intérêts et enjeux irréductibles à ceux qui caractérisent les espaces politico-administratifs nationaux (A). Mobilisant les outils forgés dans l'étude de la sociogenèse de l'Etat, les approches susmentionnées montrent parallèlement que ces processus de différenciation sont directement liés à l'émergence de nouvelles catégories d'acteurs spécialisés (fonctionnaires, hommes ou femmes politiques, agents des groupes de pression), c'est-à-dire aussi à l'émergence de nouvelles figures institutionnelles, politiques et professionnelles, telles les « eurocrates »[36] ou les « diplomates populaires »[37] (B). C'est à partir de ce cadrage général que se définit plus précisément un objet de recherche limité, pour des raisons que nous présenterons en détail, au cas particulier des eurodéputés français. Comment et dans quelle mesure le cas français témoigne-t-il, de l'émergence de nouvelles catégories de professionnels du travail politique et représentatif ? En quoi les logiques qui président à la construction de l'institution parlementaire européenne peuvent-elles se comprendre à partir des processus convergents que sont la différenciation d'un ordre institutionnel et politique, l'invention d'un nouveau « métier politique » et l'émergence de nouveaux spécialistes en charge de son exercice ? Quelles sont les spécificités de ces processus au niveau européen, leurs portées et leurs limites ? Telles sont les questions à l'origine de ce travail (C).

---

[33] STONE SWEET Alec, CAPORASO A. James, « La Cour de Justice et l'intégration européenne », *Revue française de science politique*, vol. 48, n°2, avril 1998, pp. 195-244.

[34] HOFFMAN Stanley, *The European Sysiphus. Essays on Europe 1964-1994*, Boulder, Westview Press, 1995 ; MORAVCSIK Andrew, *The Choice for Europe. Social Purpose and State Power form Messina to Maastricht*, Ithaca, Cornell University Press, London, Routledge, 1998.

[35] Au sens de Bailey. BAILEY Frederic Georges, *Les règles du jeu politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1971.

[36] Sur la genèse de cette figure, GEORGAKAKIS Didier, « Les réalités d'un mythe : figure de l'eurocrate et institutionnalisation de l'Europe politique », *in* DUBOIS Vincent, DULONG Delphine (dir.), *La question technocratique. De l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », 1999, pp. 109-128.

[37] KAUPPI Niilo, « La construction de l'Europe : le cas des élections européennes finlandaises en 1999 », *Cultures & Conflits*, n°38-39, 2000, pp. 101-118.

A- La construction européenne comme processus de différenciation

Parallèlement aux processus de différenciation qui fondent l'Union européenne comme espace spécifique d'exercice du pouvoir politique en Europe (1), la résistance des Etats-nations à l'instauration d'un monopole européen des différentes ressources qu'ils ont eux-mêmes accumulées au détriment de la société civile confère cependant à l'Union européenne des propriétés différentes de celles des Etats-nations, liées en particulier à l'inachèvement des processus en cours et à la fragmentation du pouvoir politique en son sein (2).

1- Union européenne et espace politique

Les approches constructivistes se proposent d'appréhender l'Union européenne moins comme un « système »[38] que comme un « espace » qui s'institutionnalise progressivement pour former un ordre politique et institutionnel particulier[39]. Elles se proposent d'appréhender la construction européenne comme un ensemble de processus conduisant à l'émergence progressive de nouveaux espaces de relations (et de concurrences) entre divers acteurs individuels ou collectifs (fonctionnaires européens, fonctionnaires nationaux, représentants des Etats membres, acteurs politiques, membres des groupes d'intérêt, etc.)[40]. Ce sont ces espaces de tensions qui se cristallisent progressivement au cours du temps, sous des formes plus ou moins stables selon la conjoncture (mais jamais complètement figées) pour former l'Union européenne. Selon ces points de vue, il serait vain de chercher à définir « l'Europe » comme un *a priori* ou une essence, aussi bien dans ses frontières physiques (territoriales) que sectorielles (ses « compétences ») puisque cette définition est l'enjeu même des luttes qui la font exister[41].

---

[38] HIX Simon, *The Political System of the European Union*, New-York, Palgrave, 1999 ; QUERMONNE Jean-Louis, *Le système politique de l'Union européenne*, Paris, Montchrestien, Coll. « Clefs », 6ème édition, 2005.

[39] On peut définir l'espace politique comme « l'ensemble des relations de pouvoir qui s'exercent dans un ordre institutionnel particulier, et qui ont pour effet de préserver et de modifier cet ordre et les rapports entre tous ceux qui peuvent en faire usage. » LAGROYE Jacques, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 3ème édition 1997, p. 132.

[40] Dans le cadre de ce travail, nous faisons référence au constructivisme dans une acception plus proche du constructivisme structural (*structural constructivism*). Niilo Kauppi en a précisé les contours et les implications dans l'étude des processus européens, KAUPPI Niilo, *Democracy, Social resources…*, op. cit.

[41] Les approches en termes d'espace permettent « de ne pas avoir à définir a priori les contours de l'Europe et de montrer que sa définition tout comme le cercle des acteurs (institutionnels ou non) autorisés à y prendre part sont enjeux de luttes permanentes ». MICHEL Hélène, « Satisfaire son public au risque de le désenchanter ? Le cours de science politique de l'Europe à Strasbourg », *Politique européenne*, n°14, automne 2004, p. 88.

Avec de telles perspectives, l'analyse des processus européens suppose de déplacer le regard des institutions (entendues au sens formel du terme) ou de leurs modes théoriques de fonctionnement (ce qu'en disent les traités) vers les acteurs qui les composent, pour interroger la manière dont ces derniers en usent, les construisent et les font exister au quotidien. Elles supposent encore de considérer les différents univers institutionnels de l'Union européenne (Parlement, Commission, Conseil et autres, mais aussi institutions nationales insérés dans les luttes et négociations européennes) comme des sous-espaces de concurrences, plus ou moins autonomes et interdépendants les uns des autres. Il s'agit en ce sens de « s'intéresser non pas à la Cour de Justice mais aux juges, juristes et avocats, non pas à la Commission mais aux fonctionnaires, non pas aux groupes d'intérêt mais aux lobbyistes »[42]. Même si ces différents acteurs sont animés par des intérêts propres (ils ont leur propre raison) et si leur participation aux jeux européens reposent sur des modes de légitimité contradictoires ou des ressources différenciées et inégales (un eurodéputé n'a ni la même légitimité ni exactement les mêmes ressources qu'un eurofonctionnaire ou un représentant au Conseil), ils ont aussi des intérêts communs aux luttes qui les opposent et les associent.

D'une part, ils ont un intérêt commun à l'acquisition ou à la mise sur le marché des « biens » politiques (les *outputs*) que procurent les divers types de coopérations européennes : biens financiers (les fonds structurels), biens juridiques (adoption de législations, régulation des marchés)[43], biens économiques (ouvertures des marchés), gains de puissance (PESC, PESD)[44], etc. Aucun des acteurs - ni les parlementaires, ni les fonctionnaires, ni les représentants des administrations nationales - n'ont donc intérêt à bloquer le processus législatif européen. De fait, si les différents acteurs de l'Union européenne rivalisent pour le droit de parler « au nom de l'Europe », pour en définir les significations et les implications, les contours et les limites[45], pour s'en approprier les différents produits, toutes ces luttes ne se déroulent donc pas moins sur la base d'un intérêt partagé à ce jeu et à sa pérennité (qui fait que personne n'a véritablement intérêt au blocage des processus de négociations qui se

[42] GUIRAUDON Virginie, « L'espace sociopolitique européen, un espace encore en friche ? », *Cultures et Conflits*, n°38-39, 2000, p. 18.

[43] Sur l'intérêt des Etats et acteurs économiques à une régulation européenne des marchés, voir notamment MAJONE Giandomenico, *La Communauté européenne, un Etat régulateur*, Paris, Montchrestien, Coll. « Clefs », 1996.

[44] Sur les opportunités offertes aux petites et grands Etats par l'instauration d'une Politique étrangère européenne, cf. CHARILLON Frédéric, « La PESC, une réinvention de la politique étrangère », *in* HELLY Damien et PETTITEVILLE Franck (dir.), *L'Union européenne, acteur international*, Paris, L'Harmattan, 2005, notamment pp. 68-70.

[45] Cherchant par exemple à exclure (ou inclure) telle ou telle question du champ de leurs actions ou de celles de leurs concurrents au sein de l'espace.

déroulent au niveau européen)[46]. D'autre part, les ressources et légitimités des uns ne sont pas indépendantes de celles des autres et en particulier de celles des acteurs en position centrale ou dominante dans la configuration européenne (les « eurocrates » et fonctionnaires de la Commission notamment), c'est-à-dire en position d'imposer leurs propres raisons (la libéralisation et l'ouverture des marchés notamment) ou ressources (l'expertise) comme les raisons et ressources légitimes et déterminantes au sein de l'espace[47].

La différenciation d'un espace politique européen (vis-à-vis d'espaces nationaux dont il serait plus qu'une simple zone d'interaction) et son institutionnalisation reposent par conséquent sur l'émergence d'intérêts spécifiques aux acteurs qui le font exister au quotidien, de règles et d'enjeux propres. Ils reposent donc sur l'émergence de ressources particulières ajustées aux logiques caractéristiques des jeux en vigueur au sein de cet espace (les ressources nécessaires pour faire de la politique en Europe ne sont pas les mêmes que celles nécessaires pour faire de la politique au national ou au local)[48] mais aussi d'identités, de valeurs, de représentations de la réalité qui s'institutionnalisent et se reproduisent par l'intermédiaire de mécanismes d'intériorisation et de socialisation[49]. Il convient dès lors de mettre l'accent sur

---

[46] On mesure l'existence de cet intérêt partagé aux jeux européens à la dramatisation des enjeux dont « l'Europe » est l'objet (le cas des référendums pour la ratification des traités) ou encore au « culte » commun voué aux figures historiques de la construction européenne. Jean Monnet, Schuman, etc., sont associés à de véritables « prophètes de l'Europe », qui ne sont pas sans rappeler le prophétisme gaullien. GAITI Brigitte, *De Gaulle, prophète de la cinquième république*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998. C'est dans les institutions les plus proches du pôle transnational, pour reprendre le modèle construit par Niilo Kauppi, que ce culte est le plus marqué et le plus évident. Peu après les premières élections au suffrage universel du Parlement européen, Louise Weiss exposait ainsi lors d'un discours célèbre : « Telle est l'Europe. Méritons de ceux qui nous suivront le *culte* que nous rendons à ceux qui nous ont précédés. Mesdames et messieurs les Elus d'Europe, levez-vous je vous prie et recueillons-nous en l'honneur de nos héros. Observons une minute de silence (L'assemblée débout, observe une minute de silence). », PARLEMENT EUROPEEN, « Discours de Louise Weiss, doyen d'âge », *Débats Parlementaires*, séance du 17 juillet 1979, p. 4. (C'est nous qui soulignons).

[47] La prégnance de l'expertise au niveau européen imprègne ainsi et très directement les rôles parlementaires, comme nous aurons l'occasion de l'analyser par la suite.

[48] « Il y a autant d'intérêts qu'il y a de champs, comme espaces de jeux historiquement constitués avec leurs institutions spécifiques et leurs lois de fonctionnement propres. L'existence d'un champ spécialisé est corrélative de l'existence d'enjeux et d'intérêts spécifiques : au travers des investissements inséparablement économiques et psychologiques qu'ils suscitent chez les agents dotés d'un certain habitus, le champs et ses enjeux (…) produisent des investissements de temps, d'argent, de travail, etc. (…) L'intérêt est à la fois condition du fonctionnement d'un champ (…) en tant qu'il est ce qui « fait courir les gens », ce qui les fait concourir, se concurrencer, lutter, et produit du champ », BOURDIEU Pierre, « L'intérêt du sociologue », *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987, pp. 124-125.

[49] C'est sur ces mécanismes de socialisation ainsi que sur les processus cognitifs et ontologiques engendrés par la construction d'un nouvel espace d'activité politique que se concentrent les travaux s'inscrivant dans le champ du *social constructivism*, que des auteurs comme Mark Aspinwall et Gerald Schneider associent à l'institutionnalisme sociologique (*sociological institutionalism*). « European integration has a transformative impact on the european state system and its constituent units (...) It is reasonable to assume that in the process agents' identity and subsequently their interests have equally changed", CHRISTIANSEN Thomas, JORGENSEN Knud Erik, WIENER Antje, « The social construction of Europe », *Journal of European Public Policy*, Special Issue, vol. 6, n°4, 1999, pp. 529. Voir aussi, CHECKEL Jeffrey T., "The constructivist turn in international relations theory", *Worlds Politics*, n°50, January 1998, pp. 324-348.

« le fait que les stratégies des acteurs sont, certes, le fruit de leurs volontés, mais qu'elles restent contraintes à la fois par les règles du jeux, un état donné de l'espace du jeu, leur perception des enjeux et les ressources dont ils disposent et qui sont nécessaires, à un moment donné, pour faire de la politique en Europe »[50].

Dans ce cadre, l'Union européenne s'apparente à un espace complexe de « coopérations concurrentielles » subdivisé en une multitude de niveaux et de sous-espaces interdépendants et eux-mêmes concurrentiels (les Etats et leurs différentes administrations, le Parlement, le Conseil, la Commission, la Cour de Justice, etc.). Pour Niilo Kauppi, l'Union européenne prend la forme et les propriétés d'un champ politique multiniveaux (*multilevel political field*) structuré autour de deux pôles concurrents, « nationaux » et « européen », renvoyant à des catégories d'acteurs partiellement différenciés les uns des autres[51]. Le premier pôle est formé par les institutions européennes où sont concentrées les ressources transnationales. Le deuxième pôle est formé autour des centres de décisions nationaux[52]. L'Union trouve alors ses propriétés dans les tensions, compromis ou équilibres plus ou moins stables qui s'établissent entre ces différents acteurs. Tous sont engagés dans le jeu à des degrés divers, selon des logiques d'action et des modes de légitimité parfois opposés ou contradictoires, tandis que d'autres (les groupes d'intérêt, les parlements nationaux, les Etats-tiers) prétendent avec un succès variable y prendre part. Non seulement ces modes de légitimité s'incarnent dans des ensembles institutionnels en situation objective de concurrence (gouvernements et administrations nationales, Commission, Parlement, Cour de Justice, Conseil des ministres, Conseil Européen, etc.), mais ils structurent aussi les ensembles institutionnels eux-mêmes (chaque institution reproduisant en son sein les clivages

[50] MICHEL Hélène, « Satisfaire son public… », *op. cit.*, p. 88.

[51] « Un champ peut être défini comme un réseau, ou une configuration de relations objectives entre des positions. Ces positions sont définies objectivement dans leur existence et dans les déterminations qu'elles imposent à leurs occupants, agents ou institutions, par leur situation (*situs*) actuelle et potentielle dans la structure de la distribution des différentes espèces de pouvoir (ou de capital) dont la possession commande l'accès aux profits spécifiques qui sont en jeu dans le champ et, du même coup, par leurs relations objectives aux autres positions (domination, subordination, homologie, etc.). Dans les sociétés hautement différenciées, le cosmos social est constitué de l'ensemble de ces microcosmes sociaux relativement autonomes, espaces de relations objectives qui sont le lieu d'une logique et d'une nécessité spécifiques et irréductibles à celles qui régissent les autres champs », BOURDIEU Pierre (avec Loïc J.D. Wacquant), *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Le Seuil, Coll. « Libre examen », 1992, pp. 72-73.

[52] "The EU is a multileveled and polycentric emerging political field structured around two poles: EU institutions where transnational political resources are concentrated and which provide institutional sites where these resources can be acquired, and national decision-making centers. The main structural tension in the EU is between these supranational and the national poles, an opposition that takes a multitude of forms enveloping institutional structures ideas of the political order (confederation or federation), economic policy (regulated capitalism or neoliberalism), political careers (european or national), and so on", KAUPPI Niilo, « Elements for a Structural Constructivist Theory of Politics and of European Integration », Center for European Studies, Working Paper n°104, Harvard University, p. 19. http://www.fas.harvard.edu/ces/papers

caractéristiques de l'ensemble). C'est une dimension que nous retrouverons de façon très explicite dans ce travail sur les eurodéputés, les uns jouant de ressources et d'une légitimité liée à l'expertise, tandis que d'autres (ou les mêmes mais à des moments ou dans des lieux différents) joueront de ressources et de légitimités plus directement politiques (découlant, par exemple, de l'occupation de positions électorales ou de positions au sein des partis politiques).

> Liés à la genèse même de la construction européenne[53], quatre modes de légitimité structurent de façon croisée les luttes auxquelles se livrent les acteurs engagés au niveau européen. Ces légitimités renvoient elles-mêmes à des types différenciés de ressources politiques efficientes dans les jeux européens et que les acteurs cherchent à s'approprier ou conserver. Une légitimité supraétatique (ou européenne) s'oppose tout d'abord à une légitimité étatique (ou intergouvernementale et nationale). Une légitimité technocratique s'oppose ensuite à une légitimité politique (et démocratique), dimension que certains auteurs désignent plutôt comme opposant une légitimité exécutive (ou gouvernementale) à une légitimité législative (ou parlementaire)[54]. Loin d'être le produit d'un compromis bien pensé entre diverses logiques concurrentes, la réalité européenne est donc et avant tout relationnelle : le produit de rapports de forces (plus ou moins stables selon la conjoncture) et de stratégies d'acteurs caractérisés par des intérêts à la fois communs (ils ont des intérêts et des croyances communes en l'Europe) et différents (ils attendent diverses choses de l'Europe et ils espèrent en retirer des bénéfices contradictoires).

Si l'Etat s'est construit sur l'appropriation de ressources multiples au détriment de la société civile[55], la construction européenne semble en revanche devoir se comprendre comme un processus d'accumulation, par diverses institutions et groupes professionnels, de ressources diverses au détriment des Etats-nations et des acteurs qui les incarnent[56]. Dès lors,

---

[53] COHEN Antonin, « Le plan Schuman de Paul Reuter : Entre communauté nationale et fédération européenne », *Revue Française de Science Politique*, vol. 45, n°5, octobre 1998, pp. 645-663 ; MAGNETTE Paul, *Le régime politique de l'Union européenne*, op. cit., 2003, pp. 23-60 notamment.

[54] « Executive legitimacy is held by agents in institutions such as the European Commission and the Council of ministers, institutions that partly hold differing conceptions of the EU's future. Legislative legitimacy is located in institutions such as the Council and the European Parliament (…) », KAUPPI Niilo, "Elements for a structural Constructivist Theory...", *op. cit.*, p. 20. La structure de ces oppositions dessine par conséquent l'espace politique européen sur un plan bidimensionnel autour de deux axes technique / politique, européen / national.

[55] Notamment, WEBER Max, *Economie et Société*, Paris, Plon, 1971 (première édition originale, 1922) ; ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calman-Levy, 1975 (première édition originale, 1939) ; ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985 (première édition originale, 1969). Pour une synthèse, DELOYE Yves, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1996.

[56] Le cas, par exemple, de la ressource monétaire. On peut penser que l'Union économique et monétaire constitue une tentative réussie (mais selon des formes particulières) d'appropriation supra étatique de la ressource monétaire jusqu'alors monopolisée par les Etats-nations.

bien qu'ils aient intérêt à des convergences qu'ils nourrissent de leurs propres actions, les Etats résistent aussi par toute une série de moyens aux mécanismes d'expropriation dont ils sont les cibles. Ces logiques concurrentes placent les institutions et acteurs européens dans une logique contradictoire d'autonomie - dépendance. A la différence des processus d'unification qui ont accompagné la formation des Etats-nations les plus centralisés, la construction européenne se présente ainsi comme la construction d'un espace politique « inachevé » ou fragmenté[57]. Ces approches ne soulignent donc pas la disparition les luttes pour le pouvoir mais plutôt la nécessité d'en étudier les restructurations.

2- Un espace inachevé : l'Union européenne entre autonomie et dépendance

Outre que les institutions communautaires ont jusqu'à présent échoué dans la concentration des moyens de coercition et l'acquisition d'un monopole dans l'usage de la violence physique (et symbolique) légitime[58], l'Union européenne ne renvoie que très imparfaitement à deux autres processus qui caractérisent, idéalement, la construction de l'Etat-nation (dans ses formes les plus abouties)[59] : l'unification verticale des espaces politiques et sociaux d'une part, la constitution d'un centre politico-administratif d'autre part. En effet, si l'Etat renvoie à un ordre politique et institutionnel marqué par une forte verticalité, cette dernière ne semble pas rendre compte de la même manière des processus à

[57] L'Union européenne s'apparente à un « régime politique acéphale », MAGNETTE Paul, *Le régime politique de l'Union européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 83 et suivantes. C'est aussi ce dont rendent compte en grande partie les travaux sur la gouvernance, même si ce concept n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes notamment celui de la dissimulation des rapports de pouvoir auquel il aboutit parfois. Le terme de gouvernance désigne l'éclatement des modalités d'exercice du pouvoir politique et la substitution d'un système à la fois multipolaire et multiniveaux au modèle centralisé de gouvernement. MARKS Gary, SCHARPF Fritz, SCHMITTER Philippe, STREECK Wolfgang (eds.), *Governance in the European Union*, London, Sage, 1996 ; MARKS Gary, HOOGHE Liebset, *Multi-LevelGovernance and European Integration*, Rowman & Littlefield, 2001. Sur les problématiques théoriques et sémantiques liées aux nouveaux concepts issus de l'analyse des transformations des modes d'action publique, voir par exemple : LE GALES Patrick, TATCHER Mark (dir.), *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, Paris, L'harmattan, 1995.

[58] En prolongement de Max Weber, Bourdieu a proposé de définir l'Etat comme l'instance du monopole de la violence symbolique légitime, cette force particulière d'imposition de la légitimité sociale. « L'Etat est un X (à déterminer) qui revendique avec succès le monopole de l'usage légitime de la violence physique et symbolique sur un territoire donné et sur l'ensemble de la population correspondante. Si l'Etat est en mesure d'exercer une violence symbolique, c'est qu'il s'incarne à la fois dans l'objectivité sous forme de structures et de mécanismes spécifiques et aussi dans la « subjectivité » ou, si l'on veut, dans les cerveaux, sous forme de structures mentales, de catégories de perception et de pensée. En se réalisant dans des structures sociales et dans des structures mentales adaptées à ces structures, l'institution instituée fait oublier qu'elle est issue d'une longue série d'actes d'institution et se présente avec toutes les apparences du naturel », BOURDIEU Pierre, « L'Etat et la concentration du capital symbolique », *in* THERET Bruno (dir.), *L'Etat, la finance et le social*, Paris, La Découverte, Coll. « Recherches », 1995, p. 77.

[59] Sur la variété des formes étatiques et le caractère idéal-typique, dans ce cadre, de la construction de l'Etat en en France, cf. BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset, 1979.

l'œuvre au niveau européen, caractérisés au contraire par deux éléments complémentaires : l'horizontalité des modes de structuration et de distribution du pouvoir d'une part, la fragmentation du pouvoir politique et administratif d'autre part. Bien que l'institutionnalisation de l'Union européenne se manifeste aussi dans l'émergence de pôles de concentration du pouvoir, l'ensemble renvoie plutôt à un espace à la fois multipolaire et multiniveaux marqué par la centralité du compromis et de l'expertise comme mode de régulation des transactions internes[60]. Cet éclatement du pouvoir politique et administratif au sein de l'Union européenne marque en même temps la spécificité, le caractère relatif des processus d'européanisation en cours et la prégnance des liens de dépendance qui la caractérise[61].

Contrairement à la linéarité à travers laquelle certains discours la donnent à voir, la construction européenne renvoie par ailleurs à une progression plutôt convulsive[62], une succession d'à-coups, de périodes de blocages et de redémarrages mais aussi de retours en arrière[63]. Bien que relative, l'instabilité permanente des relations caractéristiques de l'espace européen constitue à la fois une opportunité et une menace (ou une contrainte) pour les

---

[60] Au sein de l'Union européenne, les transactions politiques reposent sur une forte technicisation des enjeux traités. Dans ce travail, le terme de technicisation est entendu comme processus politique. Lié à une stratégie de « dénationalisation » des problèmes, ce processus désigne l'ensemble de pratiques visant à faire en sorte qu'une problématique soit appréhendée moins comme une question politique que comme une question technique, c'est-à-dire nécessitant des grilles de lecture et la mobilisation de ressources alternatives ou différentes de celles que nécessiterait une approche politique, ROBERT Cécile, « La Commission européenne dans son rapport au politique. Pourquoi et comment faire de la politique sans en avoir l'air », *Pôle Sud*, n°15, novembre 2001, pp. 61-75.

[61] Aussi et pour reprendre un exemple précédemment cité, la monopolisation de la ressource monétaire se fait dans un contexte et selon un processus qui rendent compte, précisément, de cette fragmentation des lieux du pouvoir et de la décision. La monopolisation européenne de la ressource monétaire fait en effet éclater l'unité traditionnelle des outils du gouvernement économique (*policy-mix*), la politique monétaire étant attribuée à la Banque centrale européenne (et au réseau de banques centrales nationales que cette dernière chapote) alors que la politique budgétaire demeure une compétence nationale fortement encadrée au niveau européen (par les critères de convergence définis dans le traité Maastricht et le Pacte de stabilité et de croissance). Sur ce point, LE CACHEUX Jacques, « Les logiques économiques de l'intégration européenne », *in* LEQUESNE Christian, SUREL Yves (dir.), *L'intégration européenne : entre émergence institutionnelle et recomposition de l'Etat*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, pp. 23-56 ; LE CACHEUX Jacques, FITOUSSI Jean-Paul (dir.), *L'état de l'Union européenne*, Paris, Fayard, éditions 2005 et 2006.

[62] La crise d'un état de fonctionnement du système s'ouvre à chaque fois sur de nouvelles formes de mobilisation des ressources portées par les différents acteurs, cf. DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, nouvelle édition, 1992.

[63] A des processus d'européanisation d'un secteur économique ou social peuvent en effet succéder, en fonction des configurations, des contextes ou des luttes internes à l'espace européen, des processus de déseuropéanisation comme le cas de l'agriculture tend par exemple à le montrer. Cf. SMITH Andy, *Le gouvernement de l'Europe…*, op. cit., pp. 98-105.

acteurs qui y sont confrontés. Elle lui confère l'une de ces propriétés et par conséquent l'un des cadres théoriques de son analyse[64].

Ces caractéristiques propres de l'espace européen ne sont pas sans conséquence sur la structuration et les modalités de constitution des nouvelles élites qui vont prendre en charge les institutions européennes, les construire et les incarner, groupes à l'étude desquels ce présent travail se veut une contribution. Tout indique que l'élite politico-administrative européenne renverra à un ensemble à la fois unifié (par des préoccupations, des intérêts, des ressources communes qui dépassent les intérêts et attaches nationales ou institutionnelles), fragmenté (selon les niveaux institutionnels), dépendant (c'est-à-dire jamais complètement autonome vis-à-vis des élites nationales et des espaces nationaux dont ses membres sont issus) et relativement instable dans sa composition et ses positions.

B- Construction européenne, nouvelles élites politico-administratives et paradigme de la professionnalisation politique

Liées à l'étude des processus par lesquels se différencient des espaces de l'activité sociale ou politique et par lesquels s'imposent de nouveaux pôles de création et de concentration (ou de monopole) des ressources d'action sur le monde (c'est-à-dire aux processus par lesquels s'imposent de nouveaux ordres politiques et sociaux)[65], le paradigme de la professionnalisation politique (issu de la sociologie weberienne mais aussi de la sociologie interactionniste) a servi de point d'appui à l'étude des mécanismes de

[64] D'un côté, l'ouverture du jeu induite par cette instabilité encourage les acteurs à tenter de renforcer les positions et ressources qu'ils y possèdent. De l'autre, cette ouverture constitue une menace permanente de fragilisation et de marginalisation de la position des différents acteurs, des situations acquises. Elle favorise les renégociations constantes des rapports de force et de la distribution du pouvoir au sein de l'espace lui-même et des sous-ensembles (institutionnels notamment) qui le constituent. Les acteurs dominés au sein de cet espace y trouvent aussi des opportunités pour tenter de redéfinir, à leur avantage, le terme des échanges. Par exemple, c'est bien le saut qualitatif induit par l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct et le différentiel de légitimité que cette élection était supposée provoquer qui autorise la rédaction par les parlementaires européens d'un projet d'Union Européenne en 1984 dont l'une des principales caractéristiques est de recentrer les parlementaires dans le partage des pouvoirs institués au niveau européen. Sur les prolongements de la sociologie des crises appliquée aux problématiques européennes, GEORGAKAKIS Didier, « La démission de la Commission européenne : scandale et tournant institutionnel (octobre 1998 - mars 1999) », *Cultures et Conflits*, n°38-39, 2000, pp. 39-71.

[65] « L'Etat est un processus de concentration des différentes espèces de capital, capital de force physique ou d'instruments de coercition (armée, police), capital économique, capital culturel ou, mieux, informationnel, capital symbolique, concentration qui, en tant que telle, constitue l'Etat en détenteur d'une sorte de méta-capital, donnant pouvoir sur les autres espèces de capital et sur leur détenteurs. », BOURDIEU Pierre, « Esprits d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil, Points, 1996, p. 109.

différenciation et de (re)concentration du pouvoir que désigne la construction européenne[66]. Ce paradigme met en effet l'accent sur l'émergence de nouvelles catégories d'acteurs que plusieurs éléments viennent spécifier et, d'une certaine façon, opposer aux acteurs intervenant dans des cadres nationaux classiques : des intérêts propres (liés à ceux de cette Europe qu'ils font exister) et de nouvelles conceptions des formes ou légitimités de l'action publique (la conviction que l'Europe est devenue le nouveau centre du pouvoir politique en Europe), de nouveaux types de compétences, de savoir-faire et de ressources (ajustés aux spécificités de l'action politique ou administrative internationale et européenne et découlant aussi des trajectoires et propriétés qui sont les leurs), de nouvelles carrières politiques et professionnelles (centrées sur les institutions européennes) mais aussi de nouvelles identités et représentations collectives[67]. Comme le montrent les études portant sur les eurofonctionnaires, une partie des acteurs intervenant au niveau européen deviennent ainsi des « spécialistes » et des « professionnels » de la chose européenne, donnent corps à de nouveaux « métiers »[68], construisent et mobilisent à partir de cet espace et des positions qu'ils occupent des ressources nouvelles pour agir au sein de l'Union européenne et du monde politique en général, produisent de nouveaux types de biens politiques, y passent une partie essentielle de leur temps et suivent en cela des processus particuliers d'apprentissage et de socialisation. Ils deviennent ainsi des « européens » (qui n'existent que par les oppositions qu'ils entretiennent avec les « nationaux ») c'est-à-dire des acteurs dont l'existence sociale, les identités professionnelles, les ressources sociopolitiques ainsi que les carrières et trajectoires sont directement dépendantes des positions qu'ils occupent dans les institutions européennes mais aussi (dans une configuration relationnelle) des groupes auxquels ils s'opposent et dont ils se différencient. Ils forment en ce sens de nouvelles catégories de l'élite sociale et politique, directement associées à un ordre européen qu'ils contribuent à construire

[66] Notamment, GEORGAKAKIS Didier (dir.), *Les métiers de l'Europe politique…*, op. cit. Bien évidemment, au sens où elle est entendue ici, la notion de « profession » renvoie à des mécanismes qui ne sont pas complètement équivalents à ceux qui caractérisent l'exercice de la médecine ou la profession d'avocat. Relative à une large palette d'activités sociales mobilisant des savoir-faire particuliers ajustés les uns aux autres (des métiers), elle désigne ici des acteurs sociaux vivant, dans une certaine mesure, « de » et « pour » une activité de plus en plus spécialisée, renvoyant aussi à une identité sociale différenciée (d'autres figures professionnelles ou de divers types d'amateurisme), centrée sur la production, la gestion et la mise en circulation de biens particuliers. Ainsi de Sutherland ou de Becker consacrant des études sur le « voleur professionnel » ou « les musiciens de danse ». SUTHERLAND Edwin. H., *Professional Thief : by a Professional Thief*, Chicago, Chicago University Press, 1937 ; BECKER Howard S., *Outsiders. Etudes des sociologies de la déviance*, Paris, Métaillé, 1985 (première édition originale, 1963).

[67] Comme ces représentations opposant les « européens » aux « nationaux », oppositions auxquelles renvoient tout un ensemble de couples binaires : ouvert/fermé, moderne/archaïque, jeune/vieux, multilingue/monolingue, expert/politique, objectif/subjectif…

[68] GEORGAKAKIS Didier (dir.), *Les métiers de l'Europe politique…*, op. cit.

et objectiver[69]. L'institutionnalisation d'un nouvel espace d'exercice du pouvoir politique est directement liée à l'émergence de nouvelles élites politico-administratives susceptibles d'incarner cet espace, de le prendre en charge et de le faire exister face aux espaces nationaux

Après avoir rappelé ce que les théories de la professionnalisation ont apporté à la compréhension des processus à l'œuvre au sein de la Commission européenne (1), on essaiera donc d'en préciser la portée concrète en ce qui concerne les acteurs parlementaires (2) puis de montrer que les quelques informations existantes sur les profils et propriétés des élus européens en général encouragent à de telles perspectives (3).

1- Théories de la professionnalisation et émergence des eurocrates

Les études menées sur les fonctionnaires européens montrent en effet que l'institutionnalisation de la Commission repose sur la constitution progressive et relative d'un groupe professionnel lié à la construction européenne, ses intérêts et ses enjeux : les eurofonctionnaires. Ces derniers se différencient progressivement des fonctionnaires nationaux par des schémas de carrières (et ce même si les carrières européennes sont elles-mêmes diversifiées en fonction des nationalités ou des secteurs) et la mobilisation de ressources spécifiques aux espaces qu'ils occupent[70]. En investissant la figure de « l'eurocrate » comme figure inversée du technocrate[71], les eurofonctionnaires ont développé une identité professionnelle propre, marquée par des formes diverses de « dénationalisation des habitus »[72]. Ils ont construit une culture administrative spécifique, mis en forme des rôles professionnels particuliers (marqués par exemple par la prégnance de l'expertise et du compromis)[73], se sont dotés d'organisations professionnelles représentatives

[69] « Il faut entendre par élites, les personnes qui occupent dans une société donnée, par leur formation, leur culture ou leur appartenance sociale, les positions de pouvoir, de décision ou d'influence. Il peut s'agir des élites politiques et administratives en charge de la gestion de l'Etat, des élites économiques ou financières, des élites intellectuelles et enfin d'une catégorie plus nouvelle qu'il est convenue d'appeler l'élite médiatique », SULEIMAN Ezra, « Les élites de l'administration et de la politique dans la France de la Ve République : homogénéité, puissance, permanence », *in* SULEIMAN Ezra, MENDRAS Henri (dir.), *Le recrutement des élites en Europe*, Paris, La Découverte, Coll. « Recherche », 1995, p. 33.

[70] GEORGAKAKIS Didier, DE LASSALLE Marine, « The Europeanization of political and administrative careers. The case of directors-general of the commission", communication on panel "The emergence of an European 'eurocracy': members of the european Parliament and senior official in European institutions", ECPR, General Conference, Budapest 8-10 septembre 2005.

[71] GEORGAKAKIS Didier, « Les réalités d'un mythe...", *op. cit.*

[72] GEORGAKAKIS Didier, DE LASSALLE Marine, « Genèse et structure d'un capital institutionnel européen. Les très hauts fonctionnaires de la Commission européenne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-167, mars 2007, notamment pp. 39-53.

[73] ABELES Marc, BELLIER Irène, MacDONALD Maryon, *Approche anthropologique de la Commission européenne*, Commission Européenne, Bruxelles, 1993, Rapport miméo ; ABELES Marc, BELLIER Irène, « La

et d'un statut dont les formes et réformes sont l'objet d'enjeux très saillants, des conflits qui objectivent précisément le groupe comme groupe spécifique[74]. Bien qu'il soit clivé par des oppositions internes toujours puissantes (sectorielles mais aussi nationales)[75] et bien que le modèle weberien de la bureaucratisation demeure ici inachevé, ce groupe n'en connaît pas moins une unité relative (la logique du « corps ») qui se donne à voir précisément dans les conflits qui le jalonnent[76]. Or, c'est bien cette ambiguïté (ou cette tension) qui permet finalement de comprendre la genèse et la signification des ressources institutionnelles, sociales et symboliques construites, détenues et mobilisées par le groupe pour s'imposer dans les jeux européens : la capacité à construire et incarner « l'intérêt communautaire » (une forme transfigurée de l'intérêt général), la capacité à construire et mobiliser une expertise spécifique[77] ou encore la capacité à mobiliser tout un ensemble de ressources informationnelles concurrentes à celles d'Etats jusque-là en situation de monopole[78].

Ces études sur la Commission et les eurofonctionnaires montrent que l'institutionnalisation d'un espace politique européen ne peut être isolée de l'émergence de personnels spécialisés qui contribuent, non seulement à nourrir ce développement institutionnel, mais aussi à lui conférer ses propriétés. Bien que les processus soient à chaque fois très spécifiques les uns des autres[79], de telles études rendent crédibles la construction

---

Commission européenne. Du compromis culturel à la culture politique du compromis », *Revue française de science politique*, vol. 46, n°3, 1996, pp. 431-456.

[74] GRAVIER Magali, « D'une loyauté à l'autre. Éléments d'analyse sur le statut de la fonction publique européenne 1951-2003 », *Politique européenne*, n°11, automne 2003, pp. 79-98.

[75] CRAM Laura, « The European Commission as a Multi-level Organization », *European Journal of Public Policy*, n°1, 1994, pp. 195-218; CINI Michelle, *The European Commission. Leadership, organisation and culture in the EU administration*, Manchester, Manchester University Press, 1996.

[76] GEORGAKAKIS Didier, « Une mobilisation formatrice : les eurofonctionnaires contre la réforme du statut (printemps 1998) », *in* GEORGAKAKIS Didier (dir.), *Les métiers de l'Europe…*, op. cit., pp. 55-83. Voir aussi : GEORGAKAKIS Didier, « La fonction européenne au prisme de ses syndicats. Contribution à une sociologie de la formation du groupe des eurofonctionnaires », *in* COSTA Olivier, MAGNETTE Paul (dir.), *Une Europe des élites ? Réflexions sur la fracture démocratique de l'Union européenne*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2007, pp. 89-113.

[77] BELLIER Irène, « Le lieu du politique, l'usage du technocrate : « hybridation » à la Commission européenne », *in* DUBOIS Vincent, DULONG Delphine (dir.), *op. cit.*, pp. 233-253 ; ROBERT Cécile, « L'expertise comme mode d'administration communautaire : entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance », *Politique européenne*, n°11, automne 2003, p. 57-78.

[78] Comme les eurobaromètres ou le dispositif Eurostat (Office statistique des communautés européennes.) BRECHON Pierre, CAUTRES Bruno. (dir.), *Les enquêtes Eurobaromètres*, Paris, L'Harmattan, 1997.

[79] L'illustration la plus évidente de la spécificité des processus européens par rapport aux processus étatiques réside, comme nous l'avons signalé, dans le fait que l'Union européenne demeure une entreprise politique à caractère institutionnel qui a, jusqu'à ici, échoué à s'octroyer le monopole de la violence physique légitime. La monopolisation de la violence physique légitime, bien que demeurant l'entreprise européenne la plus incertaine apparaît aussi et paradoxalement comme la première tentative historique (et avortée) d'une appropriation supraétatique d'un élément constituant de la forme étatique. En 1954, l'échec de la CED marque le coup d'arrêt

d'un paradigme d'analyse de la construction européenne fondé sur l'adaptation des outils forgés dans l'analyse de la sociogenèse des Etats européens et l'analyse des élites politico-administratives. Or, si l'Union européenne se présente comme un centre d'exercice du pouvoir politico-administratif, elle constitue aussi, et de façon de plus en plus prégnante depuis 1979, un processus parlementaire et électif. De ce point de vue, on peut légitimement se poser la question de l'émergence de nouveaux métiers liés à l'exercice d'un parlementarisme européen et de l'émergence, dans ce cadre, de nouveaux types de professionnels du travail politique et représentatif.

2- Professionnalisation politique, institutionnalisation des démocraties représentatives et construction européenne

Prolongeant les approches fondées sur l'étude des processus de division et de rationalisation du travail qui caractérisent les sociétés modernes, la sociologie politique a montré que l'institutionnalisation de la démocratie représentative au sein de l'Etat-nation contemporain est directement liée à la différenciation progressive de la politique comme sphère de l'acticité sociale (elle ne se confond plus avec l'exercice d'autres activités) ainsi qu'à l'autonomisation et à la monopolisation, dans ce cadre, de nouvelles ressources sociales par des groupes spécifiques. Comme mode d'organisation et de légitimation du pouvoir politique, le régime représentatif est intrinsèquement lié, en effet, à l'émergence d'un groupe particulier d'acteurs sociaux, spécialisés dans l'exercice des fonctions électives dont ils ont la charge. En se rappropriant les travaux de Weber, ces études ont montré comment, grâce à l'instauration du suffrage universel, des acteurs issus de groupes sociaux illégitimes vivant « pour » la politique vont en venir à vivre « de » la politique, en y puisant les moyens de leur subsistance, en y inscrivant leur identité sociale et en recherchant constamment à conjurer, par diverses procédures, les incertitudes caractéristiques de leur statut d'élu[80]. La figure du « politicien » (*politician*) engagé dans une « carrière » politique prend le pas sur celle du

d'un processus relancé, de façon très partielle, à partir des années 1990 à la faveur de nouvelles conjonctures internes mais surtout externes (la « chute » du mur de Berlin et la fin de la guerre froide).

[80] Notamment en recherchant un allongement des temps du mandat ou une institutionnalisation du principe de la re-sélection des sortants, l'occupation simultanée de plusieurs mandats électifs (cumul), etc. Par exemple, GARRAUD Philippe, *Profession : homme politique. La carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989, pp. 85-104 ; MARREL Guillaume, PAYRE Renaud, « Le temps des maires. L'allongement du mandat en 1929 : une redéfinition de l'espace politique municipal », *Politix*, 2001, vol. 14, n°53, pp.59-86.

« notable », associé aux élites sociales auxquelles revenaient traditionnellement l'exercice (indifférencié donc) du pouvoir politique et l'occupation des positions électives censitaires[81].

Sous l'effet du développement de l'Etat, de l'extension du droit de suffrage, de l'apparition des structures partisanes et de l'émergence de nouvelles catégories d'acteurs en charge de son exercice, l'activité de représentant politique va progressivement se complexifier pour s'apparenter à une activité professionnalisée, nécessitant l'acquisition puis la mise en œuvre de savoir-faire (pratiques et théoriques) et de savoir-être particuliers dont les élus doivent faire un apprentissage « sur le tas », mais aussi de représentations et de croyances spécifiques, irréductibles aux savoir-faire caractéristiques d'autres positions sociales[82]. Progressivement, ces savoirs spécialisés sont devenus indispensables à l'exercice d'une fonction élective et politique (législative, municipale, ou ministérielle). Acquis dans le temps, standardisés, ajustés les uns aux autres et requièrant des apprentissages contrôlés par les « pairs », ces savoirs vont eux-mêmes définir un « métier »[83], au sens d'une activé sociale autonome et normée. Les figures politiques, institutionnelles et professionnelles que recouvre ce métier continuent néanmoins de dépendre des conditions sociales et historiques de leur production. Le métier politique continue de porter la marque des figures et des rôles sociaux dont il s'est progressivement différencié (notables et bureaucrates) et dont il subit l'influence (le technocrate, le *manager*…)[84] ou du *background* socioprofessionnel des élus eux-mêmes (qui sont plutôt avocats, plutôt haut-fonctionnaires, etc.)[85]. Dans son exercice, ses normes et ses codes, le « métier » politique

---

[81] GAXIE Daniel, *Les professionnels de la politique*, op. cit.

[82] MICHELS Robert, *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion, 1971 (première édition originale, 1914). L'une des manifestations les plus évidentes de cette spécialisation du travail politique réside bien dans les apprentissages auxquels les notables sont contraints pour se maintenir dans le jeu politique. PHELIPPEAU Eric, « La fin des notables revisitée », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique…*, op. cit., pp. 62-92. PHELIPPEAU Eric, *L'invention de l'homme politique moderne, Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002. Sur ce thème, voir aussi JOANA Jean, « L'invention du député. Réunions parlementaires et spécialisation de l'activité politique au XIXème siècle », *Politix*, vol. 9, n°35, 1996, pp. 23-41 et *Pratiques politiques des députés français au XIXe siècle : du dilettante au spécialiste*, Paris, L'Harmattan, 2000.

[83] Le processus de professionnalisation recouvre ainsi trois dimensions complémentaires : la définition de savoir-faire et compétences spécialisées ; une socialisation spécifique à l'espace politique ; un processus de reconnaissance par les pairs qui contrôlent l'accès aux positions de pouvoir internes à l'espace en question. LEVEQUE Sandrine, « L'entrée en politique. Bibliographie sur les conditions sociales de la professionnalisation et de la réussite politique en France », *Politix*, vol., n°35, pp. 171-187.

[84] Voir par exemple, DULONG Delphine, « Quand l'économie devient politique. La conversion de la compétence économique en compétence politique », *Politix*, vol. 10, n°39, 1997, pp. 65-85.

[85] C'est ce que souligne Philippe Garraud lorsqu'il rappelle la proximité des rôles politiques avec ceux propres aux avocats ou encore Rémi Lefèvre lorsqu'il met en évidence les difficultés des élus ouvriers à se saisir de fonctions définies par les qualités sociales de ceux qui les ont occupé par le passé, GARRAUD Philippe, *Profession : homme politique…*, op. cit., notamment pp. 56-61; LEFEVRE Remi, « Le conseil des buveurs de bière de Roubaix (1892-1902). Subversion et apprentissage des règles du jeu institutionnel », *Politix*, vol. 14, n°53, 2001, pp. 87-115. A l'inverse, Jean-Baptiste Legavre montre comment l'entrée en politique suppose, comme activité professionnelle différenciée, de se défaire des pratiques, identités et représentations associées à

continue ainsi de dépendre de sa genèse et des caractéristiques sociales de ceux qui l'ont mis en forme au cours du temps[86]. Au-delà des fictions sur lesquelles repose l'activité politique dans une démocratie représentative, son exercice et l'accès aux ressources qu'elle commande se fonde en réalité, à la façon d'autres professions ou activités sociales, sur des critères officiels (l'élection) et « officieux » (les niveaux culturels, la maîtrise de certaines compétences, la possession de savoir-être socialement situés) qui traduisent l'existence de mécanismes de sélection en interdisant l'accès au plus grand nombre[87].

L'institutionnalisation de la démocratie représentative désigne ainsi la délégation, par l'intermédiaire du processus électoral, du pouvoir politique et de l'activité représentative à des « professionnels » d'un genre particulier, spécialisés dans la production et l'échange, contre des soutiens divers (électoraux notamment) de « biens » tout aussi particuliers[88]. Ainsi définie, la profession politique n'est certes pas identique à la profession médicale par exemple. Elle n'est encadrée ni par les même statuts, ni par les mêmes obligations qu'une profession plus « classique ». Elle ne porte pas non plus sur la production et l'échange de biens économiques au sens habituel du terme. Mais les politiciens (*politicians*) ont en commun l'exercice d'une activité dont ils vivent (auxquels leurs intérêts sociaux sont par conséquent directement liés), des ressources sociales dans une large mesure conférées par l'exercice de cette activité, un statut propre qui les distingue de tout autre groupe professionnel[89] et même des organisations (de type professionnelles) qui portent leurs intérêts collectifs[90]. La politique est dès lors devenue un « métier pas comme les autres »[91] dont les formes elles-mêmes divergent en fonction des

---

d'autres rôles professionnels, comme ceux attachés au conseiller en communication. LEGAVRE Jean-Baptiste, « D'un groupe professionnel à l'autre. Le passage de l'expertise en communication à la pratique professionnelle », *Politix*, vol. 8, n°35, 1995, pp. 131-148.

[86] La définition d'un métier étant en partie le produit des caractéristiques sociales de ceux qui l'investissent, MUEL DREYFUS Francine, *Le métier d'éducateur*, Paris, Minuit, 1983.

[87] Notamment, GAXIE Daniel, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Le Seuil, 3ème édition, 1993.

[88] On sait que ces biens sont multiples. Ils sont à la fois symboliques (émettre, représenter, légitimer des idées à travers des discours, des votes, des prises de positions) ou matériels (favoriser l'accès à un financement, à un logement, à un emploi), etc. Cf. GAXIE Daniel, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 3ème édition, 2000. Les analogies économiques comme celles de « marché », de « bien » ou « d'offre » présentent l'avantage d'une lecture relationnelle des processus politiques même si elles doivent être maniées avec prudence de manière à éviter le piège de l'économisme, notamment en postulant de formes de rationalité qui ne sont pas celles des acteurs politiques (que ces acteurs soient des amateurs ou des professionnels, de simples votants ou des militants, etc.). LAGROYE Jacques, *Sociologie politique*, op. cit.

[89] GARRIGOU Alain, « Vivre de la politique. Les 15 000, le mandat et le métier », *Politix*, vol. 5, n°20, 1992, pp. 7-34 ; LEHINGUE Patrick, « Vocation, art ou métier ? Codification et étiquetage des activités politiques. Les débats parlementaires sur le statut de l'élu local (décembre 1991-janvier 1992) », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique…*, op. cit., pp. 93-134.

[90] GARRAUD Philippe, *Profession…*, op. cit., pp. 183-189.

[91] LAGROYE Jacques, « Etre du métier », *Politix*, vol. 7, n°28, 1994, pp. 5-15. Dans ses différentes formes, la politique est aussi devenue un « métier peu avouable » parce que cette professionnalisation prend à revers les représentations idéalisées de l'activité politique, en principe fondée sur le désintéressement et l'égalité des

espaces dans lequel ce métier s'exerce (parlementaire, municipal, gouvernemental, etc.) et en fonction des propriétés des acteurs qui s'emparent de ces espaces[92]. Ce groupe reste donc traversé par des clivages, politiques et professionnels, qui lui confèrent aussi ses propriétés. Ainsi, sous l'effet des grandes transformations qui affectent la distribution du pouvoir politique (telles que la décentralisation) ou de la structure sociale (la généralisation des diplômes scolaires, la montée en puissance des enseignants, la déstructuration de la classe ouvrière, etc.), diverses figures du professionnel politique s'opposent et se transforment (l'élu local, le militant, le haut fonctionnaire issu des grandes écoles et des cabinets ministériels, etc.)

Poser la question de la professionnalisation des acteurs parlementaires européens permet de remobiliser divers outils d'analyse dans l'étude des mécanismes par lesquels se différencient de nouveaux espaces de l'activité politique et d'exercice du pouvoir. L'émergence d'une scène élective et parlementaire européenne s'accompagne-t-elle de l'émergence d'une nouvelle catégorie de spécialistes du politique, de la création et de la monopolisation (à l'Europe) de nouvelles ressources politiques et institutionnelles, de l'émergence d'un nouveau centre de pouvoir et, parallèlement, d'un nouvel espace de représentation politique ? Le Parlement européen est-il le lieu d'émergence d'un groupe particulier d'acteurs dont on pourrait dire qu'ils ont pour activité principale, pour profession (et pour métier) de faire de la « politique européenne » - ou de la politique par l'Europe - depuis les positions électives offertes par les institutions de l'Union européenne ? Assiste-t-on, dans ce cadre, à l'instauration de nouveaux « segments » professionnels[93], d'un nouveau « métier dans le métier », de nouveaux « pôles » professionnels au sein des différentes classes politiques nationales ? A l'inverse, l'émergence d'une nouvelle catégorie de spécialistes du politique contribue-t-elle à un réaménagement, au moins partiel, de la distribution du pouvoir au sein de l'Union européenne ? En étudiant les modalités de l'institutionnalisation d'une nouvelle figure politique et élective, le paradigme de la professionnalisation permet en ce sens non seulement de s'interroger sur la restructuration, au moins partielle, de la profession politique elle-même et du champ politique (en l'occurrence français) dans son ensemble, mais aussi de s'interroger sur la nature et les structures du champ politique multiniveaux (*multilevel political field*) que constitue, selon Niilo Kauppi, l'Union européenne.

---

conditions d'accès au poste entre tous les citoyens jouissant de leur droit civique. DAMAMME Dominique, « Professionnel de la politique, un métier peu avouable », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique…*,op. cit., pp. 37-67.

[92] Par exemple, FONTAINE Joseph, LE BART Christian (dir.), *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994.

[93] BUCHER Rue, STRAUSS L. Anselm, « Profession in process », *in* STRAUSS L. Anselm, *La trame de la négociation*, Paris, L'harmattan, 1992, pp. 67-86 (textes réunis et présentés par Isabelle Baszanger).

Cette problématique se subdivise alors en plusieurs questions plus précises. En quoi, d'abord, ces acteurs européens - bien qu'élus dans des cadres et des contextes électoraux nationaux - ne se confondent-ils pas complètement avec les élites politiques nationales ? Dans quelle mesure ces élus, ou une partie d'entre eux, en arrivent-ils à se constituer en un groupe spécifique de professionnels, en partie différenciés des « nationaux » dans la nature de leurs ressources (leur « capital »), leurs modalités de carrières, leurs intérêts, leurs représentations ou encore leur statut ? Ce groupe s'objective-t-il dans un ensemble de positions (européennes) relativement structurées que ses membres auraient en partage et sur lesquelles ils exerceraient une forme de monopole ? En quoi le développement d'une scène parlementaire européenne renvoie-t-elle, ensuite, à l'institutionnalisation de savoir-faire et savoir-être (des *rôles* professionnels) différenciés de ceux qui caractérisent l'exercice du mandat électif dans un cadre national ou encore local ? Dans quelle mesure incarnent-ils une nouvelle façon de « faire de la politique » ? Parviennent-ils, enfin, à mettre en circulation de nouveaux biens sur les marchés politiques ? Contribuent-ils au développement de pratiques représentatives à partir d'un niveau européen pourtant réputé « lointain », « technique », « méconnu ». Participent-ils ainsi à la construction sociale de l'Union européenne, à son objectivation sociale ?

A la façon des travaux menés sur l'Etat-nation et l'institutionnalisation de la démocratie représentative, toutes ces questions participent d'une contribution à une réflexion plus large visant à appréhender l'Europe comme un ensemble complexe de construits sociaux et politiques, moins issu du droit ou de règles posées (et pensées) *a priori*, que de pratiques multiples situées dans des contextes particuliers. Dans ce cadre, le recours au paradigme de la professionnalisation politique présente l'avantage de fournir un cadre conceptuel permettant d'interroger les manières, les logiques et les raisons par lesquelles des acteurs s'emparent, puis font exister, des espaces politiques et institutionnels nouveaux, peu légitimes et au développement *a priori* improbable. Il permet d'analyser les processus par lesquels s'imposent de nouvelles ressources politiques et institutionnelles, les processus par lesquels se constituent, parallèlement, de nouveaux types de biens politiques et la façon dont ces biens sont appropriés par une multitude d'acteurs sociaux extérieurs à l'institution elle-même[94].

[94] On pense ici et par exemple aux perspectives des enquêtes se donnant pour objet d'étudier l'Europe au local, c'est-à-dire dans les diverses formes de son appropriation, cf. PASQUIER Romain, WESBEIN Julien (dir.), « L'Europe au microcosme du local. Manifeste pour une sociologie politique de l'intégration communautaire », *Politique européenne*, n°12, hiver 2004, pp. 5-21. En un sens, en posant comme point d'étude la construction de nouveaux espaces de représentation politique, c'est aussi la problématique de l'émergence de nouveaux modèles de citoyenneté et de participation politique qui se trouve posée ici.

Ainsi, c'est bien sur une réflexion plus large quant aux conditions et modalités de la construction d'un ordre institutionnel et politique que nous ramène une problématique centrée sur l'émergence de nouvelles catégories de professionnels du politique. Or, si de telles questions ne sont pas véritablement posées par les travaux actuels sur le Parlement européen, différents indices extraits du patrimoine existant encouragent cependant à la formulation d'une telle hypothèse de travail.

3- Transformation des profils politiques, différenciation du mandat parlementaire et affirmation du Parlement européen

Un bilan des informations fournies par la littérature existante sur le Parlement européen et les élus conduit d'entrée à questionner les affirmations habituelles sur la façon dont les eurodéputés, pris collectivement, gèrent, dans l'ensemble, le mandat parlementaire : mandat européen comme mandat de « fin de carrière », fort *turn-over* des élus, inexistence de carrières politiques européennes, etc. Au contraire, il semble que les trajectoires politiques européennes tendent à se spécifier et, dans une certaine mesure, à se différencier des trajectoires politiques nationales.

En effet, même parcellaires, les informations disponibles tendent à montrer que, si les élus se caractérisent dans les années 1980 par une forte expérience politique nationale antérieure ou parallèle à leur élection au Parlement, les années 1990 témoignent d'une place plus centrale du mandat européen dans les trajectoires politiques et, parallèlement, d'un accroissement des temps d'exercice du mandat. Ainsi selon certaines études, 45 % des élus de 1979, 35 % de 1984 et 28 % de 1999 ont déjà été parlementaires dans leur pays, respectivement 17 %, 13 % et 10 % ministres[95]. Les élus sont par ailleurs de moins en moins en situation de double-mandat (cumul du mandat parlementaire européen avec un mandat national) : 31 % sous la 1ère législature (1979-1984) présentent un double-mandat (Parlement national et Parlement européen) contre moins de 5 % sous la 5ème (1999-2004)[96]. Les élus présentent ainsi une longévité parlementaire plus élevée et le mandat tend à se stabiliser, reposant dès lors la question, abordée par les *legislatives studies* nord-américaines, du lien

[95] CORBETT Richard, JACOBS Francis, SHACKLETON Michael, *The European Parliament*, Fourth Edition, John Harper Publishing, 2000, pp. 49-53.

[96] MARREL Guillaume, "Cumul des mandats", *in* DELOYE Yves (dir.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris, Economica, 2005, p. 149.

entre stabilisation des carrières et institutionnalisation des arènes parlementaires[97]. En se limitant aux 15 pays ayant déjà des élus entre 1999 et 2004, plus d'un député sur deux est réélu aux élections de 2004[98]. Au cours de la cinquième législature, moins de 15 % démissionnent en cours de mandat (contre 24 % sous la 1ère législature)[99]. À partir du milieu des années 1990, les députés restent membres du Parlement européen pour des périodes plus longues. Les écarts importants entre les délégations nationales témoignent cependant du poids que les contextes nationaux continuent d'exercer sur la sélection des parlementaires. Entre 1979 et 1994, 58 % des Anglais et 43 % des Allemands cumulent au moins 7,5 ans de présence au Parlement européen contre 25 % des Français et 28 % des Italiens[100]. Aux élections de 2004, plus de deux eurodéputés allemands sur trois et près de quatre Britanniques sur cinq sont réélus. Les Britanniques apparaissent d'ailleurs et d'entrée comme un personnel plus spécialisé à l'Europe que la moyenne[101]. Mais ce phénomène touche ainsi des délégations habituellement plus instables, comme les délégations italiennes (22 % de réélus en 1999, 41 % en 2004)[102].

Ces constats se confirment dès que l'on examine la transformation des profils sociopolitiques. Les moyennes d'âge, tout d'abord, diminuent. En 1979, les personnalités très âgées représentaient une part importante du personnel politique. Plus on avance dans le temps, moins le mandat semble s'apparenter à un mandat de fin de carrière. A la fin des années 1990 au contraire, la majorité des députés (73 %) se situent entre 40 et 60 ans, seuls 14 % de l'ensemble ont moins de 40 ans et 13 % plus de 60 ans[103]. Les *backgrounds*

---

[97] POLSBY Nelson W., "The Institutionalization of the U.S. House of Representatives", *The American Political Science Review*, vol. 62, n°2, pp. 144-168.

[98] « En reconduisant 53% des sortants à l'occasion des premières élections à « Vingt-Cinq » de juin 2004, les « Quinze » ont eu tendance à conforter les positions acquises. Le taux de réélection de la 6ème législature est, en effet, près de 7 points plus élevé que celui de 1999 (46,4%) et plus de 10 points supérieur à celui de 1994 », MARREL Guillaume, PAYRE Renaud, "Longévité", *in* DELOYE Yves (dir.), *op. cit.*, pp. 439-440

[99] MARREL Guillaume, PAYRE Renaud, « Des carrières au Parlement. Longévité des eurodéputés et institutionnalisation de l'arène parlementaire », *Politique européenne*, n°18, hiver 2006, p. 72, note 6.

[100] SCARROW Susan. E. "Political Career Paths and the European Parliament", *Legislative Studies Quarterly*, 1997, vol. 22, n°2, pp. 253-62.

[101] WESTLAKE Martin, *Britain's Emerging Euro-Elite? The British in the Directly Elected European Parliament, 1979-1992*, Dartmouth: Aldershot, 1994.

[102] MARREL Guillaume, PAYRE Renaud, « Longévité », *op. cit.*, tableau p. 439.

[103] HIX Simon, LORD Christopher, *op. cit.* p. 83. Tom Bryder notait aussi que la pyramide des âges s'est largement modifiée au cours des années 1990. Si les 50-60 ans forment toujours la catégorie la plus importante des parlementaires au cours de ces années, le nombre de politiciens âgés a diminué au profit d'agents plus jeunes, ce qui tend à démontrer que les partis envoient au Parlement européen moins d'acteurs politiques en fin de carrière politique, BRYDER Tom, "Party groups in the European Parliament an the Changing Recruitment Patterns of MEPs », *in* BELL David, LORD Christopher (eds), *Transnational parties in the European Union*, Aldershot, Ashgate, 1998, pp. 189-203.

professionnels apparaissent ensuite relativement conformes à ceux des personnels politiques nationaux. La prédominance des professions juridiques (12 % de l'ensemble de l'assemblée en 1996) et surtout enseignantes (20 %)[104] est particulièrement nette. En revanche, la proportion de femmes, plus importante qu'au niveau de la plupart des parlements nationaux, double entre la 1ère législature et les deux dernières : 16,3 % en 1979 et 30,3 % en 1999 et 2004[105]. Conformément à ce que semble aussi indiquer la part croissante des députés « eurorégionaux » au sein de l'assemblée[106], la part importante prise par les femmes renforce l'hypothèse selon laquelle le mandat européen constituerait une position alternative à d'autres positions politiques, notamment nationales.

La combinaison des informations produites par les différents travaux disponibles semble en cela indiquer qu'une fraction de ce personnel est disponible pour des pratiques plus nettement entrepreunariales. Puisque le mandat européen occupe une position plus centrale dans les carrières politiques, ce personnel aura toutes les chances d'être conduit à voir dans ce Parlement autre chose qu'un ensemble de positions symboliques, honorifiques ou subsidiaires. Il faudrait alors interroger les effets de ce retournement sur les modalités de l'investissement parlementaire dans un contexte de profonds bouleversements institutionnels et d'accroissement plus que notable de l'influence parlementaire sur les politiques communautaires[107]. Ces transformations politiques et morphologiques accompagnent en effet les profondes transformations qui affectent l'Union européenne elle-même à partir du milieu des années 1980. Le Parlement européen est l'un des principaux bénéficiaires des traités qui se sont succédés à partir des années 1980. L'Acte unique européen (1986), le traité sur l'Union européenne (1992) puis le traité d'Amsterdam (1997) étendent ses domaines

---

[104] HIX Simon, LORD Christopher, *op. cit.*, p. 83. D'autres auteurs insistent de la même manière sur l'importance des professions traditionnellement liées à l'exercice d'une activité politique professionnalisée, les professions enseignantes notamment. Cf. WESTLAKE Martin, *A Modern Guide of the European Parliament*, London, Printers Publishers, 1994.

[105] SINEAU Mariette, « Femmes (représentation des femmes au Parlement européen depuis 1979) », *in* DELOYE Yves (dir.), *op. cit.*, p. 307. La forte féminisation du Parlement européen a de fait souvent été soulignée, cf. NORRIS Pippa, FRANKLIN Mark, "Social représentation", *European Journal of Political Research*, vol. 32, n°2, 1997, pp. 185-210; NORRIS Pippa, « Recruitment into the European Parliament », *in* KATZ S. Richard, WESSELS Bernhard (eds.), *The European Parliament..*, op. cit., pp. 86-102; KAUPPI Niilo, « Power or Subjection ? French Women Politicians in the European Parliament », *The European Journal of Women's studies*, vol 6, 1999, pp. 329-340; CORBETT Richard, JACOBS Francis, SHACKLETON Michael, *The European Parliament*, op. cit, p. 50; MATHER Janet, "The European Parliament. A Model of Representative Democracy?", *op. cit.*; FREEDMAN Jane, « Women in the European Parliament », *Parliamentary Affairs*, vol. 55, n°1, printemps 2002, pp. 179-188.

[106] Les députés « eurorégionaux » sont des élus dont les parcours politiques, précédemment à l'élection au Parlement, sont exclusivement régionaux. KAUPPI Niilo, "European Union Institutions and French Political Careers", *Scandinavian Political Studies*, Vol. 19, n° 1, 1995, pp. 1-24.

[107] CORBETT Richard, *The European Parliament's Closer Role...*, op. cit.

d'actions théoriques, créent de nouvelles procédures (la codécision notamment) et instituent ainsi des espaces de négociation plus complexes entre le Parlement européen, la Commission et le Conseil des ministres (instauration des comités de conciliation par exemple). Depuis la fin des années 1980, les eurodéputés doivent mettre en œuvre des procédures complexes, faire face à un accroissement considérable des textes soumis à leur examen, s'approprier des propositions législatives construites à partir d'expertises complexes formulées en amont du processus. Du fait des élargissements successifs, les acteurs parlementaires doivent enfin gérer une hétérogénéité de plus en plus forte, que ce soit d'un point de vue national (9 délégations en 1979 contre 27 en 2007), politique (plus de 120 partis nationaux représentés durant la législature 1999-2004) ou linguistique (23 langues officielles depuis le premier janvier 2007). Tout indique alors que ces transformations ont constitué un contexte favorable pour des acteurs que la place plus centrale du mandat européen dans la carrière politique doit conduire à de nouvelles dispositions à l'égard de l'institution.

De fait, les députés qui investissent durablement le Parlement européen ne sont pas aussi rares qu'un discours commun tend en général à le laisser croire (quels que soit, d'ailleurs leur nationalité ou leur groupe politique). Ces députés font de plus « référence » au sein de l'espace parlementaire lui-même[108]. Ils s'imposent aux diverses positions de pouvoir et de leadership. Ils s'imposent aussi dans le discours de leurs collègues. Une première observation et quelques entretiens exploratoires révèlent très rapidement que les acteurs du Parlement (eurodéputés, assistants ou fonctionnaires) évoquent toujours des figures « représentatives », qui se distinguent par le degré de leur investissement au Parlement, par leurs connaissances des problématiques européennes et du fonctionnement de l'Union mais aussi par les positions qu'ils occupent au sein même de cet espace. Ces parlementaires reconnus dans l'arène européenne ne sont pourtant pas les plus connus au niveau national tandis que les plus connus au niveau national sont loin d'être toujours ceux qui font ici référence. Bien qu'il n'ait jamais occupé de mandats électifs nationaux avant ou pendant son élection au Parlement européen, l'allemand Klaüs Hänsch, élu depuis 1979, a été président de l'assemblée de 1994 à 1997. Il en va de même pour l'espagnol Gil-Robles Gil-Delgado (président de 1997 à 1999). Ces figures sont aussi françaises. En juillet 1999, Nicole Fontaine a été élue présidente du Parlement européen. Elle a inauguré, en présence de Jacques Chirac, le nouvel hémicycle strasbourgeois. Ancienne secrétaire générale de l'enseignement libre,

[108] Guillaume Marrel et Renaud Payre évoquent ainsi les figures de la longévité parlementaire en insistant parallèlement sur la stabilisation de l'assemblée et la tendance généralisée à l'allongement des durées d'élection, MARREL Guillaume, PAYRE Renaud, « Des carrières au Parlement… », *op. cit.*

cette femme originaire de Nantes n'avait pourtant occupé aucun mandat ni position politique préalablement à son élection au Parlement européen. Après avoir figurée dès 1979 sur la liste conduite par Simone Veil, elle entre pour la première fois dans cette assemblée en 1984 à l'âge 44 ans. Elle a été réélue sans discontinuité de 1984 à 1999. Dès 1989, elle devient vice-présidente de l'assemblée avant d'en devenir la première vice-présidente en 1994. En 1999, le PPE-DE la désigne comme sa candidate à la présidence de l'assemblée. Son élection semble ainsi couronner une carrière spécifiquement européenne. Trois ans et demi plus tard, en 2002, elle entre au gouvernement Raffarin comme ministre de l'Industrie avant d'être de nouveau élue au Parlement européen en juin 2004.

C'est à partir du cas particulier des eurodéputés français (entre 1979 et 2004) et d'une étude approfondie des pratiques et trajectoires de ces acteurs que nous souhaiterions aborder la problématique à l'origine de ce travail et contribuer à la nourrir. Il convient donc maintenant d'expliciter les raisons de ce choix.

C- Le choix d'une focale d'analyse : les eurodéputés français entre 1979 et 2004

L'analyse des processus de différenciation d'une élite politique et parlementaire européenne renvoie à des dimensions si multiples et complexes qu'il nous est apparu difficile de les traiter, dans le cadre restreint de cette recherche de doctorat, à partir de l'ensemble des acteurs élus au Parlement depuis 1979. Bien que restrictive, l'analyse des processus qui traversent une délégation nationale peut néanmoins permettre un éclairage précis des processus généraux à l'œuvre au niveau européen. Une telle posture permet de relier plus concrètement les transformations du recrutement politique européen à l'œuvre dans un contexte national relativement autonome par rapport aux autres (les eurodéputés étant sélectionnés selon des processus différents dans chacun des pays membres) aux pratiques proprement dites des acteurs au sein ou à partir de l'espace parlementaire européen. La démarche adoptée ici se veut donc une contribution, à partir d'un cas national précis, à l'étude de processus plus larges.

Le cas français a cela d'intéressant qu'il se présente en général comme le contre-exemple classique des processus visés[109]. En effet, outre le fait que les élus français constituent l'une des principales délégations en termes de nombre de sièges attribués (81 puis 87 sièges à partir de 1994 et 78 après 2004), outre aussi le fait que la délégation française

[109] C'est d'ailleurs ce que soulignait Martin Westlake lui-même dans son étude sur les eurodéputés britanniques entre 1979 et 1994, WESTLAKE Martin, *Britain's Emerging Euro-Elite ?..., op. cit.*

constitue par ailleurs une délégation parmi les plus anciennes dans le temps, présente dès 1952 dans l'Assemblée commune de la CECA, outre donc le fait que ces deux dimensions permettent de travailler sur un corpus conséquent d'individus (373 ont été retenus pour l'analyse)[110] et une période relativement longue (1979-2004), les élus français sont plutôt mis en avant pour souligner l'inexistence de tels processus de professionnalisation ou leurs caractères exceptionnels, limités (comme il est coutume de le dire), aux délégations allemandes et britanniques[111]. Notre propos est de montrer que la professionnalisation de l'activité parlementaire européenne touche aussi, précisément, les élus français et non seulement les élus allemands, ou britanniques. Au-delà, notre propos est aussi de s'interroger sur les logiques à l'origine de tels parcours. Autrement dit, l'hypothèse d'une professionnalisation de l'espace parlementaire européen apparaîtra d'autant plus crédible qu'on aura pu montrer qu'elle est effective, dans une certaine mesure, au niveau des élus français.

Non seulement la question de la professionnalisation à l'Europe des députés français reste peu posée et peu étudiée en tant que telle, mais elle fait surtout l'objet d'une affirmation entendue et rarement mise en cause : celle de son inexistence. Les rares études consacrées aux élus français sont pourtant passablement anciennes. Présentant en général le mandat européen comme un mandat honorifique, comme un mandat transitoire ou encore comme un mandat de « fin de carrière », elles concluent le plus souvent à l'inexistence de tels phénomènes de professionnalisation. Elles associent souvent cette situation au caractère national des élections européennes, à l'absence d'enjeux qui les caractérise, à la faiblesse de la position de l'institution dans le système politique et aux dépendances fondamentales qui continuent de relier l'espace parlementaire européen aux espaces politiques nationaux. Pour les observateurs, la forte instabilité du mandat européen (notamment le nombre important de démissions en cours de législature) témoignerait parfaitement de cette réalité et du peu d'intérêt des hommes ou des femmes politiques français pour cette institution nouvelle, réputée distante et difficile d'accès[112]. Le Parlement européen, ne serait donc pas le lieu de

[110] Ce chiffre correspond au nombre total des personnes membres, à un moment ou un autre, du Parlement européen entre juin 1979 et mai 2004 duquel on a soustrait les individus pour lesquels nous n'étions pas parvenus à recueillir des informations biographiques suffisantes. Si tous les élus des 4ème (1994-99) et 5ème (1999-2004) législatures ont été prise en compte, 11 sur 124 ont été retirés de la première législature (1979-84), 10 de la seconde (1984-89), 6 de la troisième (1989-94).

[111] A l'image de ce député français qui affirmait par exemple : « Un europarlementaire allemand a une carrière et il a une perspective de carrière. Rien n'est plus aléatoire que la réélection d'un français au Parlement européen ». Entretien, Paris, mai 2001. Voir aussi SCARROW Suzan, *op. cit.*

[112] ANDOLFATTO Dominique, *op. cit.*

véritables entreprises politiques susceptibles de le faire exister dans le monde politique français, de le rendre palpable aussi bien auprès des autres professionnels de la politique que des profanes que sont les citoyens - électeurs. L'absence de professionnalisation à l'Europe incarnerait de ce fait le caractère « hors jeu » de l'institution et de ses membres dans le monde politique français.

Et si cette « évidence » était moins une réalité au final peu interrogée, qu'un discours sur le monde, produit en lui-même des concurrences que se livrent les acteurs pour maintenir les hiérarchies qui fondent la légitimité des positions politiques et la distribution du pouvoir dans le champ politique ? Et si la professionnalisation à l'Europe des acteurs politiques était surtout un « impensable politique » lié, en France notamment, à l'inscription nationale des figures politiques et démocratiques et à la délégitimation des espaces supra et infra-nationaux de la représentation politique ? 25 ans après les premières élections au suffrage universel, l'objet de cette thèse est précisément de réinterroger cette évidence partagée. Plusieurs axes de recherches ont dans ce cadre été privilégiés et développés.

II- Perspectives et hypothèses : trajectoires des acteurs et carrières à l'Europe, caractéristiques de l'espace parlementaire européen et institutionnalisation des rôles

La « professionnalisation des élus européens » s'entend à travers une triple acceptation que l'on tentera de restituer tout au long de ce travail. Elle désigne tout d'abord l'émergence de l'Europe comme nouvelle « filière d'emploi » pour reprendre les termes de la sociologie interactionniste, une filière pour laquelle un certain nombre d'acteurs sociaux vont être amenés à consacrer une part substancielle de leur temps et de laquelle ils vont tirer l'essentiel de leurs revenus financiers ou même symboliques. Elle désigne ensuite l'apparition d'un nouveau « métier », l'émergence de savoirs et savoir-faire spécialisés, articulés les uns aux autres, même de façon contradictoire et dont les acteurs sont amenés à faire un apprentissage contrôlé. Elle désigne enfin l'émergence d'un groupe spécifique de « professionnels », engagés dans des carrières d'un type particulier, susceptibles de maîtriser les savoirs spécialisés, habilités à en faire usage et collectivement associés à la construction d'un espace partiellement autonome, régulé par la distribution de formes particulières de ressources politiques, elles-mêmes issues de l'exercice de cette activité.

Comme point d'ancrage d'une sociologie des élites politiques et parlementaires européennes, la démarche adoptée ici sous-tend donc plusieurs champs d'investigations

complémentaires. Le premier renvoie aux acteurs eux-mêmes et à l'examen de leurs propriétés sociopolitiques comme préalable à l'analyse de leurs pratiques concrètes : « que » sont ces acteurs et quelles sont les logiques présidant à leur engagement en Europe (A) ? Le second fait appel à la sociologie des rôles comme cadre d'analyse des processus d'institutionnalisation (B). Le troisième s'interroge sur les mécanismes présidant à la construction de groupes particuliers mais aussi aux caractéristiques propres de l'espace institutionnel qu'ils contribuent à structurer, situé à l'intersection du national et de l'européen (C).

A- L'Europe comme espace alternatif de professionnalisation politique

En tant qu'espace relativement fermé de jeux et de pratiques, le champ politique doit s'entendre comme un système de relations, un « champ de forces » structuré par une distribution inégale des différentes espèces de ressources sociales et politiques. Dès lors, le fait de replacer les acteurs politiques dans ce système de relations doit permettre de mieux comprendre la relation qu'ils entretiennent tant à l'égard les uns des autres que des mandats ou institutions politiques dans lesquels ils s'inscrivent à différents moments de leur histoire. Comprendre comment se définit la fonction politique européenne dans les usages que les acteurs en font, c'est donc essayer de comprendre ce qui différencie, au sein même de l'institution, un petit élu local, d'un militant d'extrême gauche ou d'un ancien ministre appelé à reconquérir, dans un court délai, des positions nationales (sauf à considérer que seule la « nature » de la fonction détermine les modalités d'entrée dans les rôles parlementaires et à demeurer de ce fait dans une posture de type objectiviste)[113]. C'est donc à une reconstitution de l'espace des élus français et de la place du mandat européen dans les trajectoires politiques et sociales que nous amènent les perspectives à l'origine de ce travail. Il s'agit d'évaluer les propriétés qui caractérisent les acteurs et qui permettent de les « classer » les uns par rapport aux autres.

On sait que l'oubli des acteurs est un biais classique de l'étude des institutions, que cet oubli a été particulièrement saillant au niveau européen et qu'il est évident en ce qui concerne le Parlement de l'Union européenne. De fait, malgré quelques indications ici et là, on sait peu

[113] C'est d'autant plus important qu'il s'agit ici d'une institution plutôt « jeune » et aux contours encore mal définis. Comme le rappelle Jacques Lagroye à propos de la région, « le risque est grand, on le sait, de postuler que les agents engagés dans le jeu institutionnel partagent des valeurs et des normes communes, qu'ils souscrivent à des croyances identiques concernant la nature et l'importance de ce jeu, et la validité de ses enjeux ». LAGROYE Jacques, « préface », *in* NAY Olivier, *La région, une institution. La représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace régional*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 8.

de choses précises sur les députés eux-mêmes : leurs histoires politiques et personnelles, leurs origines professionnelles et sociales, leurs niveaux d'étude, leurs représentations des jeux européens et parlementaires ou les croyances qui les caractérisent. Certes, les quelques études de langue anglaise déjà citées (et centrées sur les problématiques liées à la représentativité des élus européens) permettent d'avoir des éléments indicatifs de leurs propriétés sociales (sexe, âge, profession) ou de leurs propriétés politiques (mandats antérieurs, cumuls des mandats…), mais ces données sont difficilement mobilisables dans le cadre d'une enquête rigoureuse. Outre qu'elles restent partielles, elles se fondent en général sur des considérations méthodologiques peu précises. Cette lacune de la recherche est particulièrement flagrante dans le cas français. Il semble bien, en ce sens, que les études européennes aient largement pâti du déclin des études sociographiques dans la science politique française[114]. Passablement anciennes[115], les recherches francophones n'ont pas véritablement trouvé de prolongements au niveau des institutions européennes. Ce n'est que très récemment que ces problématiques rencontrent une attention plus grande dans les études portant sur les fonctionnaires[116] ou les parlementaires, notamment européens[117].

---

[114] SAWICKI Frédéric, « Classer les hommes politiques. Les usages des indicateurs de position sociale pour la compréhension de la professionnalisation politique », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique…*, op. cit. pp. 135-170. Signalons cependant l'ouvrage, en anglais, de Henrich Best et Maurizio Cotta auquel des chercheurs français ont contribué. BEST Heinrich, COTTA Maurizio (eds.), *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press, nouvelle édition, 2004. Sur le cas français au sein du même ouvrage: BEST Heinrich, GAXIE Daniel, « Detours to Modernity : Long-Term Trends of Parliamentary Recruitment in Republican France 1848-1999 », pp. 88-137.

[115] Par exemple, DOGAN Mattéi, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie*, VIII, 1967, pp. 468-492 ; GAXIE Daniel, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, vol. 30, n°1, 1980, pp. 5-45 ; COLLOVALD Annie, « La république du militant. Recrutement et filière de la carrière politique des députés », *in* BIRNBAUM Pierre (dir.), *Les élites socialistes au pouvoir 1981-1985*, Presses universitaires de France, 1985, pp. 11-52. L'ouvrage récent d'Olivier Costa et Eric Kerrouche consacré aux députés français vient de ce point réactiver une problématique délaissée, COSTA Olivier, KERROUCHE Eric, *Qui sont les députés français ?*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2007.

[116] Voir en ce sens, les recherches en cours au sein du Groupe de sociologie politique européenne de l'Institut d'études politiques de Strasbourg et en particulier les travaux déjà cités de Didier Georgakakis et Marine De Lassalle.

[117] En anglais, citons par exemple les travaux et communications de EDINGER Micheal, KESZEGH Béla, « MEPs in the new access countries », communication at ECPR General Conference, panel « The Emergence of a European 'Eurocracy' : Members of the European Parliament and Senior Officials in European Institutions », Corvinus University of Budapest, Hunagary, 8-10 septembre 2005 ; DEPAUW Sam, FIERS Stefaan, VAN HECKE Steven, « Patterns of Careers among Members of the European Parliament », communication at ECPR General Conference, op. cit. Parmi les travaux français, on peut se référer à MARREL Guillaume, PAYRE Renaud, « Des carrières au Parlement… », *op. cit*. Eric Kerrouche et Olivier Costa animent par ailleurs un vaste projet de recherche, toujours en cours, visant à approfondir la connaissance des parlementaires, européens et nationaux et comprenant la constitution de sociographies. KERROUCHE Eric, « L'analyse du recrutement et du rôle des parlementaires à travers le concept d'éligibilité », communication au VIIIème congrès de l'AFSP, atelier « Parlements et parlementaires », 13 septembre 2005 ; KERROUCHE Eric, « L'évolution des rôles parlementaires, éléments d'approches comparées », *in* COSTA Olivier, KERROUCHE Eric, MAGNETTE Paul (dir.), *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe…*, op. cit. De même, on peut citer les recherches et

Il s'agit donc de s'interroger, avec précision, sur la place du mandat européen dans les trajectoires politiques, sur l'articulation du mandat européen avec les mandats nationaux ou locaux et sur l'évolution des différentes filières d'accès au Parlement. A quels types de trajectoires politiques renvoie l'entrée au Parlement européen ? Peut-on parler du mandat européen comme d'un mandat de « fin de carrière », d'un mandat correspondant à une entrée dans la carrière politique ? Les modalités et les moments de l'accès au Parlement européen évoluent-ils dans le temps ? Dans ce cadre, il s'agit cependant moins de savoir « qui sont »[118] les députés que de comprendre comment les propriétés sociales ou politiques influent sur les pratiques politiques qu'ils adoptent dans un contexte donné[119]. Il s'agit bien d'étudier les modalités selon lesquelles divers types de ressources sociales sont reconverties par les acteurs dans la formation des ressources spécifiques aux espaces en cours d'institutionnalisation[120].

C'est cet examen qui nous conduit à la première hypothèse de ce travail : le Parlement européen s'impose progressivement comme un espace pertinent d'investissement politique pour des acteurs issus de trajectoires diversifiées mais qui trouvent là l'opportunité d'une professionnalisation politique improbable dans un cadre local ou national plus classique. L'Europe s'impose comme une nouvelle « filière d'emploi ». Dans ce cadre cependant, la présence à l'Europe renvoie moins à un choix délibéré qu'à une logique de trajectoire faisant du Parlement un espace (inattendu) d'acquisition de nouvelles ressources politiques et professionnelles. Ce sont les transformations progressives du recrutement à l'Europe qui contribuent à faire de l'Europe un espace de professionnalisation politique alternatif à l'occupation de positions nationales ou exécutives locales. Nous verrons alors comment, dans un contexte de large ouverture des possibles politiques, lui-même lié aux évolutions institutionnelles des années 1990, ces transformations favorisent l'adoption de postures et de modes d'investissement plus directement entrepreunariaux, dispositions qui modifient, en elles-mêmes, les usages que les acteurs sont amenés à faire du mandat et de l'institution : de « secondaire », le mandat européen s'impose progressivement comme un mandat

---

travaux consacrés aux auxiliaires politiques, tels que ceux de Sébastien Michon sur les assistants parlementaires européens. MICHON Sébastien, « Les assistants parlementaires au Parlement européen. Sociologie d'un groupe d'auxiliaires politiques », *in* COURTY Guillaume (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2005, pp. 118-135.

[118] Ce à quoi les études déjà citées se limitent souvent, dans une optique générale d'appréhension de la représentativité sociale du personnel politique.

[119] MATHIOT Pierre, SAWICKI Frédéric, « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France (1981-1993). Recrutement et reconversion », *Revue Française de science politique*, vol. 49., n°1 et 2, 1999, pp. 3-29 et 231-264.

[120] BOURDIEU Pierre, CHRISTIN Rosine, « La construction du marché. Le champ administratif et la production de la politique du logement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1990, n°81/82, pp. 65-85.

« primaire ». C'est dans ce contexte que vont progressivement se dessiner des « carrières à l'Europe », entendues au double sens de « filières d'emploi » et de « trajectoires socio-professionnelles ».

B- Pratiques d'assemblée, rôles professionnels et métier politique

En prolongement logique d'une étude de la morphologie et de la trajectoire des acteurs, le second champ d'investigation reste celui des usages du mandat et des pratiques d'assemblée. Cette démarche nous ramène à la seconde hypoyhèse de ce travail, celle de l'émergence d'un nouveau « métier » politique, de nouveaux savoirs spécialisés articulés les uns aux autres. En soi, une problématique centrée sur la différenciation des espaces européens et l'institutionnalisation de nouveaux métiers renvoie donc très directement à la façon dont des rôles institutionnels (et professionnels) sont construits et saisis au quotidien par les acteurs. Ce sont ces rôles, en effet, qui définissent des figures institutionnelles et donnent aux institutions (comme aux professions) leurs propriétés concrètes (ce qui fait qu'un député est ce qu'il est, qu'il adopte un comportement conforme aux définitions instituées du poste qu'il occupe et qu'il entretient avec ses pairs une communauté d'intérêts, de croyances, de pratiques et de ressources, c'est-à-dire de moyens d'action sur le monde) [121]. Assimilables aux manières d'être et de faire qui ont court (qui sont légitimes) à un moment donné dans un espace institutionnel donné[122], ces rôles sont moins des donnés juridiques (découlant directement des lois, traités ou constitutions) que des construits sociaux, le résultat institué des pratiques adoptées par les acteurs dans un état antérieur du jeu, elles-mêmes fonction des contraintes juridiques existantes, des ressources dont ils disposent, des positions qu'ils occupent par ailleurs, des luttes qui les caractérisent et des contextes dans lesquels ils sont placés, c'est-à-dire des structures de contraintes et d'opportunités qui se présentent à eux.

Plusieurs points doivent néanmoins être précisés, en rapport avec notre objet. Premièrement, les rôles s'imposent aux nouveaux venus. Ceux-là, en effet, sont toujours contraints (à moins d'être exclus du jeu ou de la répartition des trophées auquel le jeu donne accès) de se soumettre à la définition du poste qu'ils occupent et aux représentations

[121] Voir le numéro spécial de *Politix* consacré à l'institutionnalisation des rôles, vol. 10, n°38, 1997, notamment « On ne subit pas son rôle. Entretien avec Jacques Lagroye », pp. 7-15 et NAY Olivier, « L'institutionnalisation de la région comme apprentissage des rôles. Le cas des conseillers régionaux », pp. 18-46.

[122] Les rôles se présentent comme des « manières d'agir et des façons de faire qui sont dominantes dans l'espace institutionnel et qui apparaissent pour cette raison comme les plus appropriées et les plus pertinentes », NAY Olivier, « L'institutionnalisation de la région… », *op. cit.*, p. 42.

dominantes des (bonnes) manières de le tenir au moment où ils y accèdent. Par l'apprentissage qu'ils supposent, les rôles contraignent aussi bien les pratiques que les représentations de ceux qui doivent, à un moment donné, les endosser[123]. L'attention aux modalités d'entrée dans l'institution doit dans ce cadre s'avérer particulièrement utile à la compréhension des logiques d'institutionnalisation. Comment les nouveaux élus apprennent-ils à se repérer dans une institution toujours décrite et présentée comme extraordinairement complexe ? Comment s'adaptent-ils aux particularités du jeu politique européen (la multiplicité des appartenances nationales, le caractère très spécifique des procédures législatives, la fluidité des majorités, le caractère consensuel de la délibération, etc.) ? Comment gèrent-ils des prescriptions de rôles éventuellement contradictoires avec leurs propres représentations du rôle d'un élu ou avec celles défendues par leur parti ? Bien entendu, les modalités d'appropriation de ces rôles institutionnels demeurent différenciées selon les élus. Même dans une institution totale, les individus conservent une marge de jeu et d'autonomie, ne sont jamais totalement contraints par leur rôle[124]. Les rôles institutionnels sont donc constamment soumis aux ajustements réalisés par ceux qui les habitent concrètement (notamment lors de conjonctures qui accélèrent la fragilisation des définitions antérieures)[125].

Porter attention aux multiples résistances des acteurs et aux « rappels à l'ordre » qu'ils provoquent est alors d'un grand intérêt. Le relatif éclatement de la représentation française au cours des années 1990 permet d'élargir l'analyse en déplaçant l'attention sur l'arrivée au Parlement de nouveaux élus et partis politiques. Ainsi, comme nous aurons l'occasion d'y

[123] Ces processus d'apprentissage sont d'autant plus aisés que les acteurs possèdent les différentes ressources sur lesquelles ces rôles sont fondés. La capacité à les endosser est ainsi inégale et socialement distribuée. Au début du siècle, les difficultés rencontrées par les élus socialistes et ouvriers lorsqu'ils accèdent à des postes électifs illustrent bien de ces processus. Alors qu'ils ne possèdent pas les ressources et propriétés sociales adéquat, ces derniers sont pourtant contraints d'endosser les rôles associés à la fonction de maire mis en forme par les anciens détenteurs du poste eux-mêmes issus de la bourgeoisie. Ce n'est que progressivement et très difficilement qu'ils parviennent à réorienter les définitions de la fonction de façon à les ajuster à leurs propres ressources et perspectives politiques. OFFERLE Michel, « Illégitimité et légitimation du personnel ouvrier avant 1914 », *Annales. Economies. Sociétés. Civilisations*, vol. 4, 1984, pp. 681-713 ; LEFEVRE Remi, « Le conseil des buveurs de bière de Roubaix… », *op. cit.*

[124] GOFFMAN Erving, *Asiles. Etude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit, 1974 (première édition originale, 1961)

[125] La stabilité des institutions et des rôles institués dépendant, dans une large mesure, de la stabilité des configurations internes et externe à l'espace considéré. Cf. DOBRY Michel, *Sociologie des crises*, op. cit. Pour des études de cas, on peut se référer à l'ouvrage de Jacques Lagroye et Bernard Lacroix sur le Président de la République, déjà cité, ainsi qu'aux travaux de Brigitte Gaïti sur la naissance de la cinquième république ou de Jean-Louis Briquet sur les transformations du champ politique italien dans les années 1990. BRIQUET Jean-Louis, « L'impératif du changement. Critique de la classe politique italienne et renouvellement des parlementaires dans la crise italienne (1992-1994) », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique…*, op. cit., pp. 225-277 ; GAITI Brigitte, « Syndicat des anciens » contre « forces vives » de la Nation, le renouvellement politique de 1958 », *Ibid*, pp. 279-306.

revenir, l'élection d'élus verts, d'élus dits « d'extrême gauche » ou d'élus dits « souverainistes » a donné lieu à des tensions dont la gestion, par les élus en question et le reste de l'assemblée, n'a rien d'évident. Du fait de profils plus hétérodoxes et plus fortement fondés sur des parcours militants, ces élus tendent à contester les définitions du poste qui s'imposent à eux. Alors que la fonction s'est en partie définie, au cours des années 1990, à travers la figure de « l'expert », ils tendent au contraire, et par exemple, à en promouvoir une conception plus directement politique. Ce faisant, ils se trouvent rapidement confrontés à des exigences définies antérieurement à leur arrivée dans l'institution qui, pour eux, pèsent d'autant plus fortement qu'ils n'ont pas forcément intérêt à négliger les ressources que peuvent leur procurer une insertion harmonieuse dans les jeux institutionnels. Parce qu'ils ont intérêt à se faire une place dans un jeu défini en dehors d'eux et à éviter leur complète marginalisation au sein de l'assemblée, tout les pousse donc, dans le même temps, à jouer les jeux de l'expertise ou du compromis qu'ils n'avaient pourtant de cesse de dénoncer à leur entrée dans l'espace. L'attention aux « prises de rôle » permet en ce sens à la fois d'objectiver les rôles par l'observation de leur apprentissage mais aussi de mettre en évidence les ajustements constants auxquels les nouveaux venus soumettent les pratiques légitimes au sein de l'espace institutionnel. L'étude des rôles constitue ainsi l'un des angles de l'analyse des processus d'institutionnalisation, c'est-à-dire de construction et d'intériorisation des ordres institutionnels et professionnels.

Deuxièmement, dans un espace européen et parlementaire longtemps exclusivement appréhendé à partir d'un point de vue juridique, il s'agit de s'interroger moins sur le droit lui-même, que sur les usages du droit. Une institution et les rôles qu'elle désigne (ce qu'est ou ce que doit être un eurodéputé) n'est pas tant ce que le droit en dit, que ce que les acteurs en font. Tout indique que les transformations institutionnelles qui débutent à la fin des années 1980 ont constitué des moments propices à une redéfinition (ou plus exactement à une spécialisation) des rôles institutionnels, des manières d'être et de faire légitimes au sein de l'espace en question. Ces transformations ont imposé de nouvelles contraintes aux détenteurs du mandat, ont offert de nouvelles marges d'actions et élargi le champ des possibles. Elles ont constitué un ensemble d'opportunités susceptibles d'être saisies par des acteurs intéressés à une redéfinition des ressources et postures légitimes au sein du Parlement lui-même. Tout indique par exemple que l'exigence de majorités importantes requise par la procédure de codécision a ouvert une fenêtre d'opportunité à ceux qui étaient en mesure (c'est-à-dire en capacité) de réunir de larges compromis et d'ajuster leurs pratiques politiques à cet objectif (parce qu'ils étaient disposés à passer le temps nécessaire, qu'ils possédaient les ressources linguistiques et dispositions intellectuelles au travail politique en situation multiculturelle, qu'ils ont pu étoffer leurs équipes de collaborateurs, qu'ils ont consenti à la technicisation de

leur investissement politique, qu'ils ont su se constituer un réseau à la fois transpolitique et transnational, etc.). Susceptibles d'imposer par ce biais la reconnaissance de nouveaux savoir-faire, ceux-là se rapprochent du centre de l'espace tandis que d'autres s'en éloignent. Ainsi, il convient de s'interroger sur les usages que les acteurs sont amenés à faire des nouveaux pouvoirs conférés au Parlement à partir de 1986, de l'européanisation et de la communautarisation croissante de multiples secteurs de la vie sociale, de la complexification du système politique européen qui en découle.

Dans un espace à la fois « parlementaire » (composé d'élus) et « européen » (c'est-à-dire international, situé dans l'au-delà du national), il faut, troisièmement, s'interroger sur les dimensions proprement représentatives des rôles et d'une activité souvent présentée, justement, comme « technique » et « apolitique », « coupée » et distante des électeurs[126]. Entendue au double sens de la « figuration » et de la « médiation »[127], la signification concrète d'une représentation politique européenne reste encore largement obscure ou méconnue. Comment les élus européens parviennent-ils à mettre sur le marché politique les biens politiques résultant de leur activité de parlementaires ? Comment les élus européens mettent-ils en scène leurs appartenances territoriales, politiques et sociales au sein du Parlement ? Comment, inversement, ces mêmes acteurs mobilisent-ils le mandat européen et le statut d'eurodéputé dans les espaces multiples où ils interviennent par ailleurs (dans leur circonscription, auprès de leur parti, dans les médias locaux ou nationaux, etc.) ? Comment ces acteurs, dont beaucoup sont aussi élus locaux, gèrent-ils au quotidien les multiples appartenances et identités qui les caractérisent (eurodéputé mais aussi socialiste, lyonnais, élu de la région Rhône-Alpes) ? En quoi, autrement dit, l'activité d'eurodéputé reste-t-elle, malgré l'extériorité nationale et l'incertitude des implantations territoriales qui caractérisent le

---

[126] Christian Lequesne rappelle ainsi que « des formes de représentation politique alliant les éléments classiques de la mise en scène et de la réthorique parlementaire (…) existent aussi au sein de l'assemblée de Strasbourg et agissent sur la définition d'un agenda politique européen ». Il est alors dommageable de « minimiser ces mises en scènes, ces prises de positions et ces discours d'*hommes politiques* ». LEQUESNE Christian, « Comment penser l'Union européenne ? », *in* SMOUTS Marie-Claude (dir.), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 123. (C'est l'auteur qui souligne).

[127] La première désigne les postures par lesquelles les élus incarnent le ou les groupes dont ils s'estiment les mandatés, la manière dont ils sont amenés à s'en faire les « porte-parole » au sein de l'espace politique et des différentes arènes dans lesquels ils interviennent. « Cette relation symbolique par laquelle le représentant construit la figure du groupe a de nombreuses incidences sur l'exercice de la représentation (…). Le lien de figuration, c'est-à-dire cette confusion permanente établie entre la personne individuelle du représentant et la personne morale du groupe, a une incidence déterminante sur la façon dont celui-ci est amené à exercer son métier, à conquérir des postes de pouvoir, à établir des contacts avec d'autres responsables, à s'assurer de l'adhésion de ses membres, etc. ». La fonction de *médiation* désigne parallèlement « toutes les actions par lesquelles (le représentant) est tenu d'établir des équivalences entre des attentes et des exigences contradictoires, formulées par des agents aux intérêts différenciés, tant à l'intérieur du groupe qu'à l'extérieur du groupe ». NAY Olivier, *La région…*, op. cit., p. 31-32.

poste, une activité « représentative » ? La réponse à ces questions apparaît en fait essentielle à toute réflexion sur l'émergence, par l'Europe, de nouveaux types de professionnels du politique susceptibles de « donner corps » à l'institutionnalisation progressive d'un espace européen de représentation politique.

C- Espace politique et construction européenne. Le Parlement européen comme « espace politique liminal »

La troisième hypothèse réside dans l'identification d'un groupe particulier d'acteurs, associés à des « européens », c'est-à-dire en partie différenciés - par les ressources qu'ils possèdent, par les identités qu'ils revendiquent et les trajectoires ou carrières qui sont les leurs - des acteurs politiques « nationaux » mais associés - par ces mêmes ressources, identités et trajectoires internes - à leurs homologues issus d'autres pays. Collectivement engagés dans un « métier » politique irréductible à celui qui se joue au niveau national, rivalisant pour l'acquisition d'un capital politique spécifique et différencié des différentes formes de capital politique en vigueur dans les champs politiques nationaux, bénéficiant aussi d'un temps long au sein de l'institution, ils participent de ce fait à la constitution d'un « noyau dur » placé au centre de l'espace institutionnel et y occupant les principales positions de pouvoir et d'influence (formelles et informelles).

C'est sur une contribution à l'analyse de la formation d'un espace politique partiellement autonome que nous ramènent de telles considérations. Pour en appréhender les caractéristiques, nous le décrirons comme un espace « liminal ». Emprunté à Victor Turner qui l'utilise pour décrire les pratiques rituelles associées aux espaces sociaux de « l'entre-deux »[128], ce concept permet en effet de souligner les ambivalences et spécificités d'un espace « frontière » ou « intermédiaire », situé entre une multitude de niveaux nationaux et régionaux (au sein desquels sont sélectionnés les élus qui composent l'institution) et un ordre politique et institutionnel communautaire (c'est-à-dire méta-national) en voie de différenciation relative, irréductible à la simple somme des entités (nationales) qui le constituent[129]. Plusieurs

[128] « Les attributs de la liminarité ou des personnes en situation liminaire (« les gens du seuil ») sont nécessairement ambiguës, puisque cette situation et ces personnes échappent ou passent au travers du réseau des classifications qui déterminent les états et les positions dans l'espace culturel. Les entités liminaires ne sont ni ici, ni là ; elles sont dans l'entre-deux, entre les positions assignées et ordonnées par la loi, la coutume, la convention et le cérémonial. », TURNER W. Victor, *Le phénomène rituel. Structure et contre-structure*, Paris, Presses universitaires de France, 1990 (première édition originale 1969), p. 96.

[129] La notion de « liminalité » est associée à celle du « rite de passage » présentée par l'anthropologue Arnold Van Gennep. Pour cet auteur, les rites de passages marquent la transition d'un état, d'un rôle ou encore d'un statut social à un autre. GENNEP Van Arnold, *Les rites de passage*, Paris, Librairie critique Emile Nourry, 1909.

éléments associés à cette notion peuvent nous permettre d'appréhender les spécificités de l'espace parlementaire européen, l'ambivalence des processus de professionnalisation qui l'affectent et la logique des pratiques qui le caractérisent.

Premièrement, placé entre des logiques différenciées de jeux sociaux dont il assure les liens, un tel espace est par définition un lieu hybride, *dual*, dont les règles empruntent à des formes diversifiées qui s'agrègent progressivement pour former une nouvelle figure politique et élective, pour construire de nouvelles formes d'action, pour forger de nouvelles identités sociales. Le Parlement européen n'est pas seulement un sous-espace au sein des espaces politiques nationaux, comme le terme de « secondaire » tend à le laisser penser. Il est aussi inséré dans quelque chose d'autre. Deuxièmement, un tel espace est fondamentalement un espace *a priori* perçu par ceux qui y accèdent comme incertain et relativement instable. Incertain parce que les formes et les rôles qui le définissent (les postures et pratiques prescrites et attendues) n'y sont pas immédiatement identifiables, qu'ils supposent un temps d'adaptation ou d'apprentissage plus ou moins long selon les acteurs et qu'ils reposent sur des formes de contrôle social différentes de celles auxquelles les acteurs sont familiarisés. Instable parce que l'incertitude, la nouveauté et le changement de repères qu'il suppose en font un lieu marqué par des comportements divers, surtout au moment de l'entrée dans l'espace, et dont l'abandon n'est pas forcément le plus rare. Instable aussi parce que les conditions et logiques (nationales) de l'accès à l'assemblée européenne ne sont pas les mêmes que celles qui prévalent au sein de l'institution.

Troisièmement, le caractère hybride (dual) des espaces européens touve un prolongement dans des modes particuliers de régulation des transactions et des conflits. Ainsi, à l'opposé d'une confrontation bipolaire et ritualisée caractéristique des systèmes majoritaires (relatif à la matrice dite de « Westminster »), le compromis se trouve au cœur de l'économie des transactions politiques internes au Parlement lui-même[130]. Dans ce cadre, le compromis

---

Ces rites se caractérisent par trois dimensions majeures. La première phase est celle de la séparation durant laquelle l'individu doit se défaire de son statut antérieur. La seconde phase est celle de la marginalité durant laquelle l'individu fait l'apprentissage de sa nouvelle fonction et de son nouveau statut. La troisième est celle de l'agrégation qui marque l'appropriation et la reconnaissance de ce nouveau statut.

[130] « Le compromis n'y est pas seulement une pratique souterraine, dissimulée par le jeu du pouvoir ; il en est la seule matière. Dans chacun des trois pôles, les acteurs s'efforcent d'atteindre des accords larges, dépassant de loin les majorités simples (…). Cela fait de l'Europe une forme extrême de « démocratie de consensus ». A la différence des régimes parlementaires issus de la matrice de Westminster, l'Union n'a pas connu de concentration du pouvoir dans un organe dominant ; elle reste caractérisée par l'indépendance des trois pôles. Contrairement aux démocraties majoritaires, les conflits n'y sont pas non plus polarisés autour d'un clivage majeur. L'Union présente à cet égard une configuration proche de celles des petites « démocraties consociatives » étudiées par Arendt Lijphart il y a trente ans : les clivages politiques se croisent plus qu'ils ne s'alignent. L'opposition entre une gauche et une droite n'est pas absente, mais elle est obérée par d'autres lignes

renvoie à une économie particulière des transactions politiques internes à l'Union européenne, à un ensemble de savoir-faire (techniques d'actions) et de savoir-être (codes de conduite) caractéristiques de l'action politique au niveau européen[131]. De la même manière, la forte technicisation des enjeux européens ne peut se comprendre sans référence aux incertitudes des transactions politiques qui se déroulent au niveau européen et aux déficits en légitimité qui les caractérisent[132]. Cette technicisation imprègne fortement les pratiques, savoir-faire et savoir-être caractéristiques de l'espace parlementaire européen.

Enfin, dans un tel espace, c'est moins dans un processus généralisé que dans la constitution d'un « noyau dur » ou d'une « avant-garde institutionnelle » que se manifeste le processus de professionnalisation à l'Europe que nous identifions à propos des eurodéputés français. Empruntée l'histoire et la sociologie des intellectuels, la notion d'avant-garde repose sur l'identification d'un groupe d'acteurs particulièrement impliqués dans la construction ou la transformation des espaces au sein lesquels ils interagissent, dans l'imposition de nouveaux standards, de nouvelles représentations des jeux, de nouvelles ressources sociales[133]. Dans ce contexte de liminarité, d'incertitude associée à la notion de seuil ou de frontière, le processus de professionnalisation se donne d'abord à voir à travers la formation d'un groupe restreint. Acteurs engagés dans des carrières parlementaires européennes, ces derniers sont en mesure d'influencer la définition du jeu et de ses règles, de s'imposer aux positions de direction et de représentation de l'institution, c'est-à-dire d'imposer les ressources et les intérêts qui les caractérisent en propre (acquis et forgés par et pour l'action politique européenne) au centre des jeux et luttes politiques internes à l'institution elle-même.

Construite pour l'analyse des professions, formalisée notamment par Hughes et mobilisée, parmi d'autres, par Howard Becker dans l'analyse des musiciens de jazz ou les fumeurs de marijuana[134], la *carrière* doit être comprise à travers la restitution d'un ensemble de séquences ou d'étapes dont le franchissement suppose la réunion de conditions qui ne vont pas forcément de soi et qui ne dépendent pas seulement des intentions subjectives des acteurs en question (la volonté de s'engager dans une telle trajectoire sociale, l'ambition). Parallèlement, le concept

---

de fractures, tout aussi voir plus, prégnantes », MAGNETTE Paul, *Le régime politique de l'Union européenne*, op. cit., pp. 148-149.

[131] En ce sens, le compromis imprègne fortement les cultures politiques et professionnelles des institutions communautaires comme Marc Abélès et Irène Bellier l'avaient mis en évidence au sujet des fonctionnaires de la Commission, ABELES Marc, BELLIER Irène, « La Commission européenne… », *op. cit.*

[132] BELLIER Irène, « Le lieu du politique… », *op. cit.*

[133] Sur cette notion, KAUPPI Niilo, *Tel Quel : la constitution sociale d'une avant-garde*, The Finnish Society of Sciences and Letters, Helsinki, 1990.

[134] BECKER Howard S., *Outsiders...*, op. cit..

d'engagement[135] permet de comprendre les processus d'ajustements objectifs et subjectifs découlant du déroulement d'une carrière. Il permet d'échapper aux lectures téléologiques des processus politiques et sociaux, eux-mêmes fondées sur la reconstruction de la trajectoire à partir de la connaissance de son aboutissement. Il s'agit alors, non seulement de s'intéresser aux mécanismes qui président à la construction de carrières parlementaires européennes (en identifiant les différentes séquences ou étapes de la carrière), mais aussi de s'interroger sur les mécanismes qui président aux engagements et conversions à l'Europe d'un certain nombre d'acteurs politiques. Comme le montrent le nombre important de démissions lors des premières législatures, la forte illégitimité et l'importance des processus de stigmatisations qui ont longtemps caractérisé la position parlementaire européenne, rien n'indique que cet engagement aille de soi. Les acteurs effectivement engagés dans des carrières parlementaires européennes légitiment leur parcours en faisant valoir leur position par la restitution d'un choix précoce de l'Europe. Contre les « illusions biographiques » aussi bien que les « identités stratégiques »[136], il s'agit cependant de restituer les ruptures, discontinuités, contraintes qui structurent les trajectoires sociales et professionnelles mais aussi les conditions permettant le passage d'une séquence à l'autre, d'un statut à l'autre. Si ces conditions peuvent être positives (maîtriser des savoir-faire particuliers, occuper telle ou telle position), elles peuvent aussi être négatives (l'engagement à l'Europe supposant, par exemple, un échec ou un empêchement durable dans la conquête de postes législatifs nationaux).

Pris ensemble, ces différents éléments constituent une grille de lecture des pratiques associées à la professionnalisation des élus européens. Ils caractérisent en propre l'espace d'intermédiation que constitue le Parlement européen, pris entre les logiques nationales dont sont issus les acteurs et les logiques européennes dont ils doivent faire l'apprentissage du fait même de leur élection. L'un des axes de ce travail consistera justement à montrer que les eurodéputés tendent de différentes manières à s'apparenter à des « intermédiaires » au sens qu'Olivier Nay et Andy Smith donnaient à ce terme. Tels que ces auteurs les définissent, les intermédiaires sont des acteurs qui « se distinguent par leur aptitude à intervenir dans différentes arènes dont les règles, les procédures, les savoirs et les représentations peuvent être sensiblement éloignés ». Ces acteurs forgent « leur compétence sociale par leur capacité à se poser en relais entre des groupes, des milieux, des organisations dont les intérêts divergent ». Ils sont tenus « de maîtriser (plus ou moins bien) une pluralité de rôles et de

[135] BECKER Howard S., « Sur le concept d'engagement », *SociologieS* 2006, en ligne, http://w3.univ-tlse2.fr/aislf/spip/article.php3?id_article=145

[136] BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62-63, 1986, pp. 3-29 ; COLLOVALD Annie, « Identité(s) stratégique(s) », *Actes de la recherche en sciences sociales* n°73, 1988, pp. 29-40.

connaissances et de les mettre en œuvre en différents lieux de l'espace social ». Leurs ressources « reposent moins sur leur capacité à imposer un point de vue définitif que sur leur aptitude à mobiliser des arguments, à formuler une représentation commune de la situation, à élaborer des compromis et inventer des solutions acceptables par tous »[137]. Ce sont toutes ces dimensions que nous retrouverons lorsqu'il s'agira de décrire les multiples postures et savoir-faire que les acteurs sont tenus d'adopter ou de maîtriser pour tenir ensemble les attendus d'une fonction intégrant totalement les structures et les dualités de l'espace politique européen dans son ensemble, située à la frontière entre « l'européen » et le « national », entre le « technique » et le « politique ».

III- Les techniques d'enquête mobilisées

Pour tenter de répondre aux problématiques formulées ici, deux ensembles d'outils ont été mis à contribution, en plus du recueil régulier et systématique d'articles de presse. L'enquête statistique constitue tout d'abord un outil privilégié de reconstruction des positions et trajectoires. A condition d'en maîtriser les inévitables biais, c'est aussi une technique qui permet de limiter et contrôler les effets induits des enquêtes qualitatives réalisées avec des acteurs parfois difficiles d'accès et naturellement conduits à une parole maîtrisée sur eux-mêmes, à une reconstruction *a posteriori* de leur parcours ou à des usages stratégiques de leur biographie personnelle[138]. Dans notre travail, cette enquête s'est fondée sur le recensement et le traitement d'informations relatives aux trajectoires et propriétés des élus français au Parlement européen entre 1979 et 2004 (A). L'enquête qualitative repose ensuite sur deux opérations complémentaires : la réalisation de plusieurs dizaines d'entretiens semi-directifs de durées variables avec des élus (députés en poste au moment de l'entretien ou d'anciens députés), des collaborateurs (passés ou présents) ou encore des fonctionnaires de l'institution ; la réalisation, au début de ce travail, d'une observation participante de plusieurs mois à l'occasion d'un stage auprès d'un élu (B).

[137] NAY Olivier, SMITH Andy (dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes de l'action politique*, Paris, Economica, 2002, p. 12.

[138] COLLOVALD Annie, « Identité(s) stratégique(s) », *op. cit.*

A- Le déroulement de l'enquête quantitative

L'enquête quantitative est apparue nécessaire à l'examen de la trajectoire des élus et de leur propriétés sociopolitiques ainsi que des transformations éventuelles du recrutement politique européen en France entre 1979 (date de la première élection au suffrage universel) et 2004 (l'enquête quantitative se limitant à l'examen des acteurs élus au cours des cinq premières législatures). Dans ce cadre, les analyses quantitatives, en particulier lorsqu'elles intègrent une approche diachronique, constituent une technique d'objectivation permettant d'accomplir une rupture avec l'intuition, les prénotions et le sens commun qui guide généralement le regard sur l'objet étudié. En ce qui concerne notre objet de recherche, les travers (les « effets de halo ») qui naissent des mécanismes décrits par Bourdieu, Chamboredon et Passeron sont particulièrement saillants[139]. Ainsi, les eurodéputés français sont-ils fréquemment réduits à l'image de députés en « fin de carrière », en « transition » voire à des « eurodéputés du rang »[140]. Leurs pratiques sont souvent appréhendées, paradoxalement, à partir du constat d'une absence de pratique, d'un fort dilettantisme et d'un absentéisme caractéristique. Or, l'usage de l'outil statistique indique en fait que ce regard se fonde sur une confusion, ou une simplification, consistant à réduire l'ensemble des acteurs à ceux d'entre eux qui sont les plus visibles ou les plus connus mais aussi les moins présents, ceux qui démissionnent le plus. Cette focale commune sur les eurodéputés français conduit donc à faire des propriétés, des pratiques, des discours et des modalités d'être à l'institution d'une partie du groupe étudié, les pratiques de l'ensemble. De fait, les pratiques des députés précisément considérés comme des élus « secondaires » (mais qui sont aussi en réalité les plus nombreux) tendent à être négligés tandis que les effets de la transformation du recrutement à l'Europe que met à jour une telle enquête statistique sont méconnus. En négligeant une enquête quantitative, le chercheur peut ainsi se voir confronté au risque de « substituer purement et simplement à ses propres prénotions, les prénotions de celui qu'il étudie, ou un

[139] « En mettant en pièce les totalités concrètes et patentes qui sont données à l'intuition, pour leur substituer l'ensemble des critères abstraits qui les définissent sociologiquement – profession, revenu, niveau, d'instruction, etc.- en interdisant les inductions spontanées qui par un effet de halo, conduisent à étendre à toute une classe les traits marquants des individus les plus « typiques » en apparence, bref, en déchirant le réseau des relations qui se tissent continûment dans l'expérience, l'analyse statistique contribue à rendre possible la construction de relations nouvelles, capables, par leur caractère insolite, d'imposer la recherche des relations d'un ordre supérieur qui en rendraient raison », BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean-Claude, PASSERON Jean-Claude, *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton, 1968, p. 28.

[140] Pour reprendre l'expression de Dominique Andolphatto *in* « Les eurodéputés en question », *op. cit*.

mixte faussement objectif de la sociologie spontanée du savant et de la sociologie spontanée de son objet »[141].

L'étude des mécanismes d'institutionnalisation (et donc de socialisation) ne saurait enfin, sous un autre aspect, se limiter à interroger les rapports idéologiques et subjectifs que les acteurs politiques entretiennent à l'égard de la construction européenne en général ou du Parlement européen en particulier, comme semblent par exemple le faire Susan Scarrow et Mark Franklin[142] ou Roger Scully[143]. Certes, une telle démarche n'a rien d'illégitime en elle-même, elle constitue l'une des dimensions de l'analyse des rapports entretenus par les acteurs au Parlement et à l'Europe en général. Pour autant, limiter l'étude des processus de socialisation interne aux seuls énoncés de ces présupposés et à leur évolution apparaît très insuffisant sinon parfaitement discutable. Susan Scarrow et Mark Franklin, comme Roger Scully, expliquent par exemple que les parlementaires européens ne semblent pas être plus « pro-européens » (*pro-integrationnist*) que leurs collègues nationaux et que, en conséquence, les mécanismes de socialisation à l'idéologie européenne apparaissent faibles voir inexistants au sein de cette assemblée. Outre qu'il paraît difficile de s'entendre scientifiquement sur ce qu'est une idée *prointegrationnist*[144], ce type d'enquête renseigne peu, surtout, sur les pratiques et rapports concrets que les différents acteurs entretiennent à l'institution et au mandat parlementaire, sur les modes d'apprentissage et sur les processus « d'intériorisation de l'extériorité » auxquels les acteurs peuvent être soumis par le biais de leur insertion dans le jeu. Ils renseignent peu, par conséquent, sur les modalités d'institutionnalisation de l'espace, de construction de l'institution. Cette nuance apparaît d'autant plus importante que, comme nous le verrons plus loin dans ce travail, des opinions subjectivement « critiques » à l'égard de la construction européenne dans son acception dominante (la critique du « marché » comme horizon et matrice politiques notamment) n'empêchent pas une insertion réelle dans les jeux institutionnels. A l'inverse, des opinions *prointegrationnist* déclarées ne commandent pas forcément, loin s'en faut, des investissements assidus à l'Europe, l'entrée dans des mécanismes de professionnalisation ou l'intériorisation des univers particuliers de pratiques et de représentation que constituent les espaces européens. Pour comprendre et rendre compte

---

[141] BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean-Claude, PASSERON Jean-Claude, *op. cit.* p. 57.

[142] SCARROW Susan, FRANKLIN Mark, « Making european? The socializing Power of the European Parliament », *in* KATZ S. Richard, WESSELS Bernhard (eds.), *op. cit.*, pp. 45-50.

[143] SCULLY Roger, *Becoming Europeans ?...*, op. cit.

[144] Notamment parce que la réduction des rapports à l'Europe entre « pro » et « anti » fait l'impasse sur le contenu politique des politiques européennes.

des différentes modalités de l'investissement des acteurs politiques au Parlement européen, des usages du mandat et de ses transformations, il est au contraire nécessaire de reconstruire les rapports *objectifs* et concrets que ces acteurs entretiennent à leur mandat et donc l'espace des positions et prises de positions caractéristiques du groupe étudié. C'est de ce point de vue que le recours à une enquête quantitative apparaît comme une dimension essentielle à toute démarche qualitative visant à appréhender les modalités par lesquelles s'institutionnalisent des rôles politiques européens.

Cette attention aux trajectoires renvoie aussi bien aux trajectoires sociales (origines sociales, parcours scolaires et professions exercées) ou politiques (types d'entrée en politiques, mandats électifs, responsabilités occupées dans les partis, syndicats ou associations) antérieures à l'élection elle-même qu'aux parcours des acteurs au sein du Parlement lui-même (nombre de mandats, types de commissions, groupes politiques, positions hiérarchiques en interne, etc.) et aux postes ou positions occupés au terme des mandats européens. Cette enquête s'appuie ainsi sur le recensement, le codage et un traitement statistique simple de l'ensemble des élus français au Parlement européen entre 1979 et juin 2004. Ce recensement s'est effectué à partir du recueil d'informations biographiques issues de différents supports. A cette fin, nous avons mené une recherche exhaustive des biographies publiées dans les différentes éditions du *Who's who in France* depuis 1980[145] ainsi que des biographies contenues dans la base de données PRESSEDD[146]. Les biographies plus succinctes éditées par le Parlement européen à chaque législature ont par ailleurs constitué une source complémentaire qui a l'avantage, notamment, de renseigner de façon précise sur les positions occupées au sein de l'institution au cours du ou des mandats (commissions parlementaires, groupe politique, positions hiérarchiques)[147].

L'emploi de l'enquête quantitative à partir du choix d'un ensemble d'indicateurs biographiques, n'est, comme le signale Pierre Bourdieu à propos des questionnaires, « qu'un pis-aller, imposé par la nécessité d'obtenir un nombre suffisamment important d'informations comparables sur une population suffisamment nombreuse pour autoriser le traitement statistique »[148]. En réalité, comme pour toute procédure d'enquête, les biais sont inéluctables.

---

[145] *Who's who in France*, Paris, Edition. J. Laffite.

[146] http://www.pressedd.com/

[147] PARLEMENT EUROPEEN, *Les députés au Parlement européen*, 1979-1984, 1984-1989, 1989-1994 et 1994-1999. La législature 1999-2004 fut disponibles un temps sur le site Internet du Parlement, http://www.europarl.eu.int/

[148] BOURDIEU Pierre, De SAINT-MARTIN Monique, « L'anatomie du goût », *Actes de la recherches en sciences sociales*, n°2-3, 1976, p. 6.

Ils doivent de ce fait être contrôlés et annoncés. Le recueil d'informations tel que nous l'avons effectué ne peut jamais décrire de façon définitive le profil d'un acteur et encore moins ses pratiques. Il n'a de plein intérêt que dans la mesure où il constitue un préalable à un travail plus qualitatif, centré sur des observations *in situ* ou la réalisation d'entretiens approfondis. Par ailleurs, chacune des opérations à l'origine de l'enquête quantitative suppose de faire des choix dans le recueil, le classement, le codage et l'interprétation des informations recueillies. L'enquête est de ce point de vue un lent et long processus de construction qui en l'occurrence n'a trouvé son achèvement qu'après de long mois de travail exploratoire et de comptages partiels permettant d'évaluer la pertinence des critères et classements avant de les retenir définitivement[149]. Il convient donc d'exposer soigneusement la façon dont ces données sont produites et de rendre compte avec le plus de précision possible de la démarche suivie[150]. Il s'agit en particulier d'expliquer les regroupements et découpages utilisés au cours des mises en formes finales (construction des tableaux et graphiques). Afin de ne pas alourdir ici notre propos, des indications précises ont été reproduites en annexe. Tous les tableaux, chiffres et graphiques présentés par la suite sont donc, sauf indications contraires, directement issus de ce travail original[151]. Cette étude permet de constater un ensemble d'évolutions dans les profils sociopolitiques présentés par les eurodéputés français, dans leur ensemble (propriétés de l'ensemble de population), en fonction des législatures ou en fonction des listes d'élection (et non des groupes politiques)[152].

---

[149] Sur les méthodologies de l'enquête quantitative, voir en particulier : GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des Sciences Sociales*, Paris, Dalloz, 4ème édition, 1979 ; BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean-Claude, PASSERON Jean-Claude, *op. cit.* ; MERLLIE Dominique, « La construction statistique », *in* CHAMPAGNE Patrick, LENOIR Rémi, MERLLIE Dominique, PINTO Louis, *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Dunod, 1989, pp. 101-162; PASSERON Jean-Claude, « ce que dit un tableau et ce qu'on en dit », *Le raisonnement sociologique. L'espace non poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1991, pp. 111-133 ; DE SINGLY François, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan, 1992.

[150] L'ensemble compte quelque 150 indicateurs exploités par la base de données.

[151] Le codage et le traitement des données définitives présentées ici a eu lieu entre mars et juillet 2003, avec l'aide de Sébastien Michon, quantitativiste, alors doctorant au Centre d'Etudes en Sciences Sociales de l'Université March Bloch de Strasbourg (CRESS) et membre du Groupe de Sociologie Politique Européenne de l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg (GSPE). Nous lui exprimons ici toute notre reconnaissance pour sa précieuse collaboration.

[152] Les députés sont appréhendés, pour chaque législature en fonction de leur liste d'élection (et non des groupes politiques parlementaires).

B- Le déroulement de l'enquête qualitative

Outre que les entretiens semi-directifs constituent des gardes fous indispensables à l'outil statistique, leur utilisation sur une large échelle offre la possibilité de reconstruire avec précision certaines trajectoires et de comprendre les modalités par lesquelles les députés investissent leur fonction, les intérêts qu'ils mettent en jeu et les objectifs qu'ils poursuivent (ainsi que, et peut-être surtout, les objectifs qu'ils en arrivent à poursuivre au fur et à mesure de leur implication dans les jeux politiques et parlementaires européens). Un peu plus de soixante-dix entretiens semi-directifs ont donc été menés entre février 1998 et avril 2007, avec des députés français issus de différents partis et groupes politiques[153] ainsi qu'avec plusieurs députés d'autres nationalités[154]. Ces entretiens ont principalement été réalisés avec des députés en « titre » mais aussi avec d'anciens députés[155]. Par ailleurs, certains élus ont accepté plusieurs rencontres étalées dans le temps permettant ainsi des entretiens particulièrement approfondis[156]. La durée de ces entretiens est variable. Parfois courtes (l'entretien le plus court a ainsi duré une trentaine de minutes), certaines de ces rencontres ont pu être beaucoup plus longues (l'entretien le plus long a ainsi duré 2h30). La plupart des entretiens cependant se situent dans une durée allant de 50 minutes à une heure.

Ces entretiens ont été menés à partir d'une grille indicative constituée de la façon exposée ci-après mais ajustée constamment en fonction des individus rencontrés, du temps disponible et de la dynamique propre de l'échange et de la rencontre[157]. Ainsi, pour un député président de groupe ou de commission, cumulant au Parlement plusieurs législatures, priorité a pu être donné au travail en interne, aux conditions de son accession aux postes hiérarchiques occupés, aux pratiques que ces postes nécessitent, etc. En règle générale, ces entretiens abordaient plusieurs points successifs. Ils revenaient d'une part sur l'histoire personnelle des

[153] Les députés interviewés appartenaient aux partis politiques suivants : FN, MPF, CPNT, RPR/UMP, UDF (et ses différentes composantes CDS, PR, DL), MRG, PS, Verts, PCF, LO, LCR. Ils appartenaient aux groupes suivants dont certains n'existent plus : Non inscrits, UEN, UPE, PPE-DE, ELDR/ALDE, ARE, PSE, Verts /ALE, GUE/NGL.

[154] Comme José-Maria Gil Roblès Gil Delgado, député espagnol du PPE, élu de 1989 à 2004, président du Parlement de 1997 à 1999. Entretien réalisé à Strasbourg, mai 2000.

[155] Comme Aline Pailler, groupe GUE/NGL, élue de 1994 à 1999. Entretien réalisé à Paris, en mai 2003.

[156] Ainsi quatre entretiens ont été réalisés avec Gérard Onesta (groupe des Verts/ALE) à Strasbourg entre janvier 2000 et mars 2003.

[157] Pour prendre un exemple extrême, on peut citer ce jour où en plein entretien retentit l'alarme incendie dans le cadre d'un exercice d'évacuation. L'enquêteur accompagnant l'équipe en dehors du bâtiment, les discussions ont « sauté » d'un exposé sur les conditions de l'élection à un échange sur les conditions et contraintes de la vie ordinaire dans une institution internationale unique en son genre.

personnes, sur leurs trajectoires politiques antérieures, sur les conditions de leur entrée en politique et sur les conditions de leur entrée « en Europe » (comment et dans quel contexte s'est effectué leur recrutement par les organisations politiques, comment se sont déroulées les campagnes électorales, etc.). Ces discussions permettaient par ailleurs, de revenir, au-delà des considérations liées à leur présence concrète dans l'institution, sur les pratiques associées à leur présence dans les multiples espaces au sein desquels ils s'inscrivent par ailleurs (espaces politiques locaux, associatifs ou professionnels, etc.). Les entretiens se consacraient ensuite aux récits des modes d'entrée dans l'institution, de sa découverte et des diverses prises de contact avec l'univers européen qu'elle entraîne. Ils avaient bien sûr pour objet de préciser ce que faisaient ou ne faisaient pas les acteurs en question en termes de rapports, de participation aux commissions, de prises de parole dans l'hémicycle, de voyages et déplacements, etc. Pourquoi et dans quelles conditions se saisissaient-ils de certaines questions, de certains dossiers ? Quelles étaient les raisons (ou les hasards) de leur présence dans tel ou tel site institutionnel ? Comment se déroulaient les négociations attenant à un dossier quelconque ? Comment se gèrent les demandes contradictoires émanant des différents collectifs auxquels les élus appartiennent (parti national, groupes parlementaires, etc.) ? Comment se gèrent les caractéristiques propres d'un univers international (langues, traductions, représentations) ? Enfin, beaucoup de rencontres donnaient lieu à des considérations plus générales sur les rapports subjectifs que ces députés entretenaient au Parlement européen, à l'Union européenne en général, aux rapports qu'ils entretenaient avec leurs collègues européens (les autres parlementaires) ou nationaux (les homologues nationaux), à leur appréciation de cette expérience, etc. Ces entretiens ont ainsi permis de mettre en perspective des pratiques et des trajectoires, des positions et des prises de positions et de donner à voir la signification concrète des jeux dans lesquels les acteurs sont quotidiennement engagés au sein comme à l'extérieur de l'institution elle-même.

En plus des contraintes communes liées à la nature même de cet outil[158], la réalisation d'entretiens semi-directifs avec des acteurs parlementaires est soumise à des contraintes spécifiques qui en restreignent les apports et en limitent l'utilisation. En dehors des effets liés aux rapports sociaux induits par la relation d'enquête[159] qui se réduisent (ou

[158] Par exemple, BLANCHET Alain (dir.), *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Dunod, 1989 ; BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », nouvelle édition 2003.

[159] CHAMBOREDON Hélène, PAVIS Fabienne, SURDEZ Muriel, VILLEMEZ Laurent, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n°16, 1994, pp. 114-132.

« s'apprivoisent ») néanmoins avec le temps et l'expérience liée à leur multiplication, la contrainte la plus évidente reste sans doute celle du temps et de l'emploi du temps des élus eux-mêmes. Reste que cette contrainte réelle est en elle-même source de divers enseignements. Ainsi, entre le début de l'enquête et les derniers entretiens réalisés (en 2005-2006), il est patent que les disponibilités et les emplois du temps des acteurs apparaissent plus restrictifs et rationalisés, signe d'une standardisation et d'un élargissement des pratiques politiques associées à la position. Divers instruments peuvent néanmoins être (et ont été) mobilisés pour corriger ces biais comme la réalisation de plusieurs entretiens successifs et la réalisation d'entretiens avec les collaborateurs des élus. Ainsi, en plus du corpus initial constitué par les entretiens avec des élus ou anciens élus, d'autres entretiens ont été réalisés avec des auxiliaires politiques et quelques fonctionnaires du Parlement[160]. Ces entretiens abordaient alors des thématiques similaires (parcours, pratiques) auxquelles se surajoutaient des considérations quant au rapport entretenu avec les « patrons » respectifs. Ces acteurs « de l'ombre », en particulier les collaborateurs personnels des députés, offrent un terrain complémentaire d'investigations particulièrement intéressant pour comprendre les processus étudiés. En ce qui concerne les assistants parlementaires, ces entretiens présentaient par ailleurs l'avantage d'une distance très réduite (les acteurs étant souvent du même âge que l'enquêteur et de formation universitaire équivalente) et de contraintes plus faibles (leur disponibilité étant plus grande).

Enfin, ces démarches ont été complétées par la réalisation d'une observation participante entre septembre 1998 et octobre 1999 au sein même du Parlement à l'occasion d'un stage auprès d'un élu. Ce stage consistait à l'accompagner lors de chaque session strasbourgeoise (une semaine par mois) et représentait ainsi un point d'entrée privilégié dans l'institution. Réalisée au début de l'enquête, cette plongée dans l'univers parlementaire a offert un cadre privilégié d'observation *in situ* des rouages de l'institution, des manières d'être, de la rythmique temporelle, des situations de contacts et d'échanges, des us et coutumes en vigueur dans les relations interpersonnelles (députés, assistants, fonctionnaires, journalistes, lobbyistes, visiteurs), etc.

[160] La liste des 73 entretiens réalisés est reproduite en annexe.

Le cas des eurodéputés français montre que l'émergence de « l'eurodéputé » comme nouvelle figure institutionnelle et élective renvoie directement à l'avènement d'un nouveau type de spécialistes et de professionnels du politique dont l'identité et les ressources, encore instables, dépendent des caractéristiques propres d'un espace situé à la frontière entre des ordres politiques et institutionnels (nationaux et européens) aux logiques en partie différenciées. Trois parties successives structurent ce travail. La **première partie** est consacrée à l'étude de la trajectoire des élus et aux transformations qui affectent le recrutement à l'Europe en France. Elle s'attachera à montrer que la période étudiée (1979-2004) se caractérise par une inversion des modalités du recrutement politique. Renvoyant initialement à un mandat secondaire dans les trajectoires politiques, le mandat européen s'impose progressivement comme un mandat primaire. Or, cette transformation de la place du mandat dans les carrières politiques comporte tout un ensemble de conséquences quant à ses usages par les acteurs eux-mêmes et aux modalités de leur investissement. D'un espace honorifique investi par des députés « en fin de carrière », le Parlement européen devient un espace à part entière de professionnalisation politique, orientant les acteurs qui s'en saisissent vers des pratiques plus nettement entrepreunariales. La **seconde partie** sera consacrée à une analyse plus précise des pratiques d'assemblée, aux processus par lesquels ces pratiques se standardisent et à la façon dont les acteurs mettent en forme des rôles institutionnels particuliers, participent à la création de nouvelles ressources politiques et à la mise en circulation de nouveaux biens politiques. Il s'agira alors de montrer comment s'objective un « métier » politique spécifique, associant un ensemble de savoir-faire et de savoir-être ajustés à la position d'intermédiaire occupée par les eurodéputés, entre des espaces et des légitimités partiellement contradictoires. La **troisième partie** aura pour objet de rendre compte des processus par lesquels se construisent, dans ce cadre, des carrières parlementaires européennes. Le cas des eurodéputés français permettra alors d'observer la manière dont se constitue, par ce biais, une avant-garde institutionnelle ou un « noyau dur » d'acteurs en mesure de s'assurer du contrôle de l'institution et des ressources qui y sont liées.

PREMIERE PARTIE : RECRUTEMENT DES ACTEURS ET TYPES DE TRAJECTOIRES A L'EUROPE

Première étape de notre travail, la sociographie entreprise et présentée ici nous permettra de mettre en évidence une transformation des modes de recrutement des eurodéputés français. Nous verrons dans un premier chapitre que la distribution des profils sociopolitiques des eurodéputés tend très nettement à se modifier au cours des 25 années prises en compte dans cette étude. Les traits dominants des députés élus en 1979 se trouvent supplantées, au cours des années 1990, par d'autres figures. En effet, l'analyse montre que, entre 1979 et 2004, on assiste à un *retournement* ou à une inversion des caractéristiques de l'espace formé par les acteurs. Ces transformations témoignent du fait que si le Parlement se présentait au début des années 1980 comme un espace faiblement différencié sur le plan politique, il apparaît au contraire à la fin des années 1990 comme un espace de professionnalisation politique : c'est par l'Europe que tout un ensemble d'acteurs parvient à « vivre de la politique ».

Cette modification de la place du mandat dans les trajectoires politiques n'est pas sans conséquence sur les rapports à l'institution et les usages que les élus sont amenés à faire de leur mandat. Nous verrons en effet, dans un second chapitre, que les pratiques et dispositions des acteurs, les rapports qu'ils sont conduits à entretenir à l'institution et à leur mandat, sont globalement dépendants des positions occupées dans le champ politique et de la place du mandat européen dans les trajectoires politiques. Si entre 1979 et 1989, le mandat européen paraît très largement avoir été utilisé comme mandat subsidiaire, transitoire ou honorifique, tout indique que c'est bien dans une dimension plus nettement entrepreunariale qu'il sera mobilisé à partir des années 1990, alors qu'il s'impose comme un mode d'entrée dans un processus de professionnalisation politique par ailleurs improbable. Les dispositions à l'égard du mandat parlementaire et du travail politique européen, les modalités de l'investissement, les priorités et les attentes de l'action politique dépendent alors des types de trajectoires dans lesquels s'inscrivent les acteurs, des ressources dont ils disposent et qu'ils sont susceptibles d'engager, à des degrés divers, dans les jeux institutionnels.

Après avoir présenté les grandes transformations du recrutement à l'Europe (chapitre I), il conviendra donc de rendre compte des modes de structuration du groupe constitué par les eurodéputés français (chapitre II).

Chapitre I – Les transformations du recrutement parlementaire européen en France (1979-2004)

Le Parlement européen comme nouvel espace de professionnalisation politique

Ce premier chapitre a pour objet de démontrer que, pour une fraction croissante des eurodéputés français, le Parlement européen se présente comme un espace alternatif de professionnalisation politique, une opportunité nouvelle d'accéder aux processus de professionnalisation des engagements politiques. Bien que cette situation renvoie à des configurations de trajectoires différenciées, c'est bien l'élection au Parlement européen qui permet à une fraction croissante des eurodéputés français d'accéder à un statut leur permettant de « vivre de » la politique. L'enquête statistique présentée ici rend compte d'une inversion du profil des eurodéputés français en 25 ans et d'une différenciation croissante de l'espace parlementaire européen.

L'enquête s'appuie sur le recensement, le codage plus le traitement des informations biographiques relatives à l'ensemble des acteurs politiques élus entre 1979 et 2004 selon un procédé dont les modalités sont explicitées plus en détail en annexes. Les individus sont appréhendés en fonction des législatures ou des listes d'élections. Ces dernières augmentent au cours du temps, favorisant l'éclatement de la représentation française au Parlement.

Tableau 1: Listes admises à la répartition des postes européens attribués à la France entre 1979 et 2004 (partis et têtes de liste).[161]

1979-1984	1984-1989	1989-1994	1994-1999	1999-2004
PCF/ Marchais PS/ Mitterrand UDF/ Veil RPR/ Chirac	PCF/ Marchais PS/ Jospin UDF-RPR /Veil FN/Le Pen	PCF/ Hertzog Verts / Waechter PS/ Fabius CDS / Veil UDF-RPR/ Giscard d'Estaing FN/ Le Pen	PCF/ Wurtz PS/ Rocard MRG/ Tapie RPR-UDF/ Baudis MPF/ de Villiers FN/ Le Pen	LO-LCR /Laguiller PCF/ Hue Verts / Cohn- Bendit PS/ Hollande UDF/ Bayrou RPR/ Sarkozy RPF/ Pasqua CPNT/ Saint-Josse FN/ Le Pen

La base de données regroupe ainsi 373 individus. Ces individus représentent l'ensemble des acteurs membres, à un moment donné, du Parlement dont ont été retirés ceux

[161] A part les tableaux présentés à la dernière section du chapitre VI (issus d'une étude complémentaire que nous avons réalisée en 2002 et qui portait sur les titulaires de positions de leadership, toutes nationalités confondues), les tableaux et graphiques présentés dans ce travail sont directement issus de l'enquête menée sur les européputés français et de la base de données constituée dans ce cadre.

pour lesquels les informations recueillies n'apparaissaient pas suffisantes. 11 individus sur 124 au total ont été retirés de la première législature, 10 sur 113 de la seconde, 6 sur 110 de la troisième, aucun en revanche de la quatrième et de la cinquième législature. Le nombre total d'individus intégrés dans l'étude se monte à 373 individus.

Tableau 2 : Recensement des élus français au Parlement européen selon des législatures (1979-2004).

Législature	1979-1984	1984-1989	1989-1994	1994-1999	1999-2004
Nombre légal de sièges attribués	81	81	81	87	87
Nombre d'individus recensés	124	113	110	106	99
Nombre d'individus retenus (n)	113	103	104	106	99

Les transformations constatées s'entendent essentiellement dans trois dimensions que nous présenterons successivement. Tout d'abord, une comparaison diachronique du profil politique des élus européens montre une différenciation progressive des trajectoires à l'Europe dans le champ politique français (Section I). L'étude des profils sociaux et des propriétés culturelles de ces élus témoignent ensuite, entre 1979 et 2004, d'un déplacement de la population vers les fractions culturelles et dominées des classes supérieures (Section II). La forte féminisation du personnel politique européen est alors expressive de l'ouverture et des transformations globales du recrutement politique à l'Europe en France (Section III)[162].

I- Propriétés politiques des eurodéputés et différenciation progressive des trajectoires à l'Europe

L'étude des propriétés politiques des élus européens et la comparaison diachronique des délégations françaises montrent une transformation globale de la place du mandat dans les trajectoires politiques (A). Alors qu'au cours des deux premières législatures, le mandat européen se présente dans une large mesure comme un mandat s'inscrivant en prolongement de carrières politiques nationales et comme un mandat très souvent temporaire, il apparaît de plus en plus nettement par la suite comme un mandat situé au cœur de processus individuels de professionnalisation politique (B). L'évolution des modes de recrutement à l'Europe tend donc à montrer que les trajectoires à l'Europe se différencient progressivement d'autres types de trajectoires politiques et en premier lieu des parcours nationaux. En effet, si les

[162] On se reportera aux annexes pour un descriptif du protocole de l'enquête quantitative où sont précisées les modalités précises du choix et du recueil des données ainsi que les limites propres à cet exercice.

eurodéputés sont moins fréquemment issus du centre du champ politique à mesure que l'on avance dans le temps, les chiffres montrent aussi que ces mêmes députés quittent de moins en moins le Parlement pour la scène politique nationale.

A- La modification et la diversification de la place du mandat dans les carrières politiques

Le recrutement des eurodéputés français est tout d'abord affecté par une modification très sensible des filières d'accès au Parlement. Alors que, pour une fraction très importante des députés élus au cours de la première décennie, le mandat européen s'inscrit ou fait suite à une carrière au centre de l'espace politique national ou des espaces politiques locaux, ce mandat s'inscrit plus largement, au cours des années 1990, en prolongement de trajectoires politiques locales plus secondaires (1) ou de parcours militants (2). La transformation des modes de recrutement et des profils politiques se décline alors dans la modification des pratiques de cumul des mandats (3) et l'amenuisation des différences entre les listes de droite et les listes de gauche (4).

1- Les eurodéputés français : du centre à la périphérie du champ politique

Le nombre de députés ayant exercé un mandat parlementaire national ou ayant occupé une position ministérielle avant leur accession au Parlement européen représente une fraction relativement importante de la population étudiée (38% pour l'ensemble de la période). Alors qu'elle est très forte entre 1979 et 1989 (près de 50%), cette proportion diminue néanmoins de façon considérable au cours des législatures suivantes. Entre 1989 et 1994 puis entre 1994 et 1999, elle tombe à 36,5% puis 31% pour ne représenter que 20% de la cinquième législature (1999-2004).

Tableau 3 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon les mandats politiques occupés au niveau national.[163]

Mandats nationaux avant élection	1979-1984 (n=113)	1984-1989 (n=103)	1989-1994 (n=104)	1994-1999 (n=106)	1999-2004 (n=99)	1979-2004 (n=373)
Au moins un mandat nat.	56 (49,6)	48 (46,6)	38 (36,5)	33 (31)	20 (20)	143 (38,3)
Ministre	26 (23)	16 (15,5)	23 (22,1)	16 (15,1)	11 (11,1)	68 (18,5)
Député	51 (45,1)	44 (42,7)	32 (30,8)	31 (29,2)	19 (19,2)	131 (35,1)
Sénateur	12 (10,6)	5 (4,8)	4 (3,8)	2 (1,9)	3 (3)	20 (5,4)

Lire : entre 1979 et 1984, 56 députés avaient occupé au moins un mandat national, soit 49,6% de l'ensemble des députés français élus au cours de cette période.

[163] Dans l'ensemble des tableaux qui suivent, les chiffres entre parenthèses désignent les pourcentages correspondant aux valeurs absolues signalées sans parenthèse.

Effectivement, la part des députés précédemment élus à l'Assemblée nationale (et qui continuent éventuellement d'exercer ce mandat après leur élection) chute de manière importante, passant d'environ 45% au cours de la première législature à moins de 20% à la fin des années 90. La proportion d'anciens sénateurs passe quant à elle de 10,6% au cours de la première législature à moins de 2% lors de la quatrième législature. Enfin, les anciens ministres représentent 23% de la première législature, 15,1% de la quatrième et 11,1% de la cinquième. L'examen de la durée de la carrière nationale des élus illustre parfaitement les transformations du recrutement à l'œuvre au cours de la période étudiée. Les élus ayant eu plus de 5 mandats nationaux au cours de leur carrière politique (mandats parlementaires et nominations ministérielles) et ceux qui font état d'une carrière au national supérieure à 15 ans représentaient respectivement 23,6 et 28,3 % de la population entre 1979 et 1984, 13 et 21% entre 1984 et 1989 contre 7,1 % et 5 % entre 1999 et 2004[164].

Les deux premières législatures se caractérisent donc par l'importance d'un personnel issu du centre du champ politique français, fortement professionnalisé sur le plan politique mais dont l'importance diminue considérablement au cours des législatures suivantes. Ces transformations se retrouvent lorsque l'on examine l'évolution des parcours politiques au niveau local (tableau 4 ci-dessous). Tout d'abord et en prolongement de ce qui vient d'être dit, 42,5% des députés élus au cours de la première législature, 40,8% de ceux élus au cours de la seconde ont eu un parcours politique aussi bien local que national. Cette proportion tombe à 27,4 % au cours de la quatrième législature et 21, 2% au cours de la cinquième (33,5% pour l'ensemble de la population étudiée).

Tableau 4 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon les mandats politiques occupés au niveau local.

Mandats locaux avant élection	1979-1984 (n=113)	1984-1989 (n=103)	1989-1994 (n=104)	1994-1999 (n=106)	1999-2004 (n=99)	1979-2004 (n=373)
Conseiller régional	29 (25,7)	26 (25,2)	38 (36,5)	51 (48,1)	45 (45,4)	146 (39,1)
Conseiller général	39 (34,5)	42 (40,8)	20 (19,2)	26 (24,5)	23 (23,2)	113 (30,3)
Conseiller municipal	26 (23,1)	36 (34,9)	37 (35,6)	47 (44,3)	45 (45,4)	135 (36,2)
Maire	37 (32,7)	32 (31,1)	20 (19,2)	23 (21,7)	17 (17,2)	103 (27,6)
Aucun mandat local	47 (41,5)	28 (27,1)	40 (38,4)	32 (30,2)	38 (38,4)	130 (34,8)
Cumul loc. / nat.	48 (42,5)	42 (40,8)	26 (25)	29 (27,4)	21 (21,2)	125 (33,5)

Lire : entre 1979 et 1989, 37 députés ont été élus maire avant leur élection au Parlement européen, soit 32,7 % de l'ensemble des députés élus au cours de cette période.

Alors que le nombre de députés titulaires de mandats locaux tend à augmenter au cours de la période étudiée (entre 1979 et 1984, 41,5% des députés ne comptaient aucun mandat local contre 30,2% entre 1994 et 1999 et 38,4% entre 1999 et 2004), la structure des

[164] Cf. tableaux A-5 et A-6, annexes.

positions occupées au niveau local tend elle-même à s'inverser. La part des maires et des conseillers généraux (en poste ou anciennement en poste) diminue de manière significative, passant de 32,7% en 1979 à 17,2% en 2004 pour les premiers, et 34,5% à 23,2% pour les seconds. En revanche, les députés occupant ou ayant occupé des positions moins valorisées ou moins centrales dans les espaces politiques locaux (renvoyant à un stock moindre de ressources politiques et électives) tendent à être de plus en plus nombreux, particulièrement à partir de 1989. Le nombre de conseillers régionaux, tout comme le nombre de conseillers municipaux (sans poste de maire) augmente de façon continue entre 1979 et 1999. Ainsi, la proportion de conseillers régionaux passe d'un peu plus de 25% sur les deux premières législatures à 36,5% sur la troisième et à plus de 45% sur la cinquième législature. Attribué au suffrage direct à partir de 1986 dans le cadre de scrutins départementaux et à la proportionnelle[165], le mandat régional occupe aussi une position moins valorisée dans la hiérarchie politique. Il témoigne d'une structure et d'un volume de ressources politiques très différents de ceux qui caractérisent les titulaires d'un mandat de maire ou de conseiller général. Du fait notamment des caractéristiques du mode de scrutin en vigueur aux élections pour le poste de conseiller général (scrutin uninominal et majoritaire) et des caractéristiques propres de la position du maire dans les configurations politiques locales, ces deux mandats témoignent de ressources politiques plus individuelles et plus fortement territorialisées. Le poste de conseiller régional devient néanmoins, à partir de la troisième législature, le mandat le plus fréquemment occupé par les députés français. On constate une évolution similaire en ce qui concerne les conseillers municipaux (sans poste de maire). Ils passent de 23,1% lors de la première à environ 35% lors de la seconde et troisième législature, et environ 45,4% sur les quatrième et cinquième législatures.

[165] Loi du 10 juillet 1985 prévoyant l'élection des conseils régionaux à la représentation proportionnelle dans le cadre départemental. Sur l'institutionnalisation de la Région, NAY Olivier, *La région, une institution...*, op. cit. Sur les usages du mandat régional et les types de trajectoires des conseillers régionaux, cf. DAUVIN Pascal, « A propos des usages d'un mandat, l'exemple des conseillers régionaux bretons (1986/1992) », *in* FONTAINE Joseph, LE BART Christian (dir.), *op. cit*., pp. 113-158.

Graphique 1 : Principaux mandats occupés par les eurodéputés français avant l'accès au Parlement européen entre 1979 et 2004 (en %).

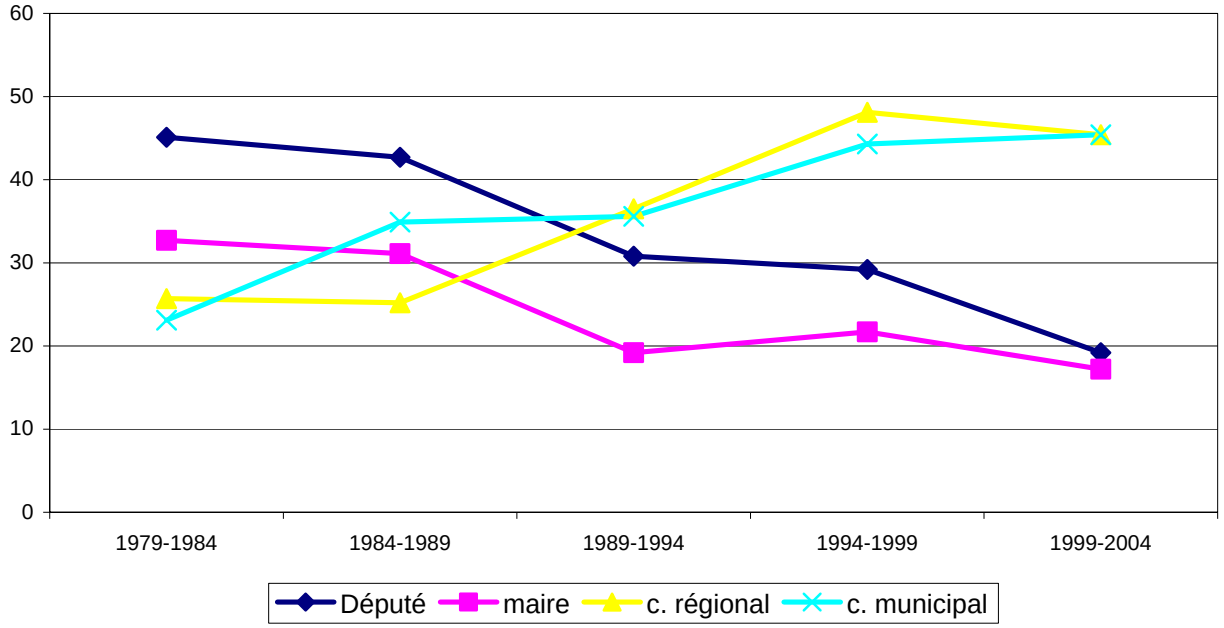

Lire : entre 1979 et 1984, plus de 40% des eurodéputés ont été des députés nationaux avant d'être élus au Parlement européen

L'augmentation des conseillers régionaux et municipaux, parallèlement à la diminution des mandats politiques les plus institutionnalisés et les mieux situés dans la hiérarchie des positions politiques, aussi bien au niveau national qu'au niveau local, témoigne donc d'une transformation et d'une inversion du volume et de la structure des ressources politiques détenues par les députés européens. Le graphique ci-dessus (graphique n°1) illustre parfaitement cette inversion globale des modalités de recrutement des parlementaires français et du poids relatif des types de trajectoires à l'entrée au Parlement européen.

Le nombre de parlementaires se caractérisant par un parcours politique (exclusivement) local augmente ainsi considérablement au cours de la période étudiée. Tout indique en effet que le Parlement européen tend, de plus en plus nettement à mesure que l'on avance dans le temps, à se présenter comme un espace susceptible d'être saisi par des acteurs politiques locaux dont il est à même d'assurer une professionnalisation des engagements politiques *a priori* peu probable sur la scène politique locale (exécutifs locaux) ou nationale (Assemblée nationale ou Sénat). De fait, les tableaux 5 et 6 (ci-dessous) montrent que la filière politique locale constitue un mode d'accès privilégié au champ politique. Son poids augmente considérablement en ce qui concerne les députés européens (17,7% entre 1979 et 1984 contre 29,3% entre 1999 et 2004). Elle se superpose à une prise d'importance de la filière militante ainsi que, à un moindre niveau, de la filière « cabinet ministériel ».

2- La part du militantisme et des ressources politico-administratives dans le profil politique des élus européens

Le second constat auquel conduit l'examen diachronique des trajectoires et du profil politique des élus français au Parlement européen réside dans l'augmentation sensible des expériences et propriétés liées au militantisme. Le tableau n°5 montre en effet que le militantisme politique et partisan, s'il constitue le mode d'entrée en politique pour 29,5% de l'ensemble de la population étudiée ici, constituait à la fin de la période étudiée l'un des principaux points d'entrée en politique pour les parlementaires européens (38,4%, en augmentation constante depuis 1979) devant les mandats politiques locaux (29,3%). En revanche, les ressources proprement partisanes (liées à la détention de postes à responsabilité au sein des partis, au niveau local ou national)[166] connaissent une progression limitée. 66% des députés en moyenne ont occupé de telles positions dans leurs organisations politiques avant d'accéder au Parlement européen. C'est le cas de près de 62% des députés de la première législature, de 77,7 % de ceux de la seconde, de 71,1% de ceux de la troisième et quatrième législature et un peu moins de 68% de ceux de la cinquième législature (tableau n°6).

Tableau 5 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon le type d'entrée dans la carrière politique des élus.

Première fonction politique	1979-1984 (n=113)	1984-1989 (n=103)	1989-1994 (n=104)	1994-1999 (n=106)	1999-2004 (n=99)	1979-2004 (n=373)
Appareil	32 (28,3)	35 (34)	38 (36,5)	34 (32,1)	38 (38,4)	100 (29,5)
Locale	20 (17,7)	28 (27,2)	21 (20,2)	28 (26,4)	29 (29,3)	96 (25,7)
Nationale	13 (11,5)	5 (4,8)	5 (4,8)	4 (3,8)	3 (3)	23 (6,2)
Européenne	5 (4,4)	5 (4,8)	6 (5,8)	8 (7,6)	5 (5)	26 (7)
Cabinet ministériel	17 (15)	15 (14,6)	16 (15,4)	18 (17)	19 (19,2)	60 (16,1)

Lire : entre 1979 et 1984, 32 élus se signalent par une première fonction politique occupée dans une organisation partisane, soit 28,3% de l'ensemble des individus élus au cours de cette période

Tableau 6 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon le parcours sociopolitique des élus.

Parcours sociopolitiques	1979-1984 (n=113)	1984-1989 (n=103)	1989-1994 (n=104)	1994-1999 (n=106)	1999-2004 (n=99)	1979-2004 (n=373)
Syndicats/associations	48 (42,5)	39 (37,8)	36 (34,6)	32 (30,2)	40 (40,4)	141 (37,8)
Cabinets ministériels	21 (18,6)	22 (21,4)	28 (26,9)	26 (24,5)	33 (33,3)	95 (25,5)
Fonctions au parti	70 (61,9)	80 (77,7)	74 (71,1)	76 (71,7)	67 (67,7)	247 (66,2)

Lire : entre 1979 et 1984, 70 élus ont déjà occupé une fonction au sein d'un parti politique national, soit 61,9% de l'ensemble des députés élus au cours de cette période.

[166] Au niveau local n'ont été retenus dans l'analyse que les postes de premier secrétaire ou président de fédération locale de partis politiques.

Parallèlement, si la part des députés pour lesquels les trajectoires politico-administratives représentent un mode d'accès privilégié au politique n'augmente que de façon relative (passant de 15% entre 1979-1984 à un peu plus de 10% entre 1999 et 2004), le passage en cabinet ministériel connaît cependant une progression sensible en l'espace de 25 ans, même s'il représente une expérience nettement moins fréquente que l'occupation d'un mandat local ou d'un poste au sein d'une organisation politique (cette augmentation étant bien entendu liée aux alternances qui se succèdent à partir de 1981). Ainsi, plus de 33% des députés élus au cours de la cinquième législature ont fait partie d'un cabinet ministériel au cours de leur parcours personnel antérieur contre un peu moins de 19% au cours de la première législature (*supra*, tableau 6).

3- La transformation des pratiques de cumul des mandats

L'évolution des pratiques de cumul des mandats confirme les observations précédentes quant à un déplacement des acteurs du centre vers la périphérie du champ politique. Le cumul du mandat européen avec d'autres mandats électifs tend tout d'abord et dans l'ensemble à diminuer. Alors qu'au cours des premières législatures le cumul concerne deux tiers des députés (66,4% sur la première) voire trois-quarts (73,9% sur la deuxième), la proportion tombe à 58,6% sur la cinquième (tableau 7, ci-dessous). De même, si en 1979, 37,1% des députés cumulaient deux mandats en plus du mandat européen, cette proportion tombe à un peu plus de 23% au cours de la cinquième législature. Au contraire, les élus ne cumulant qu'un seul mandat passent de 29,2% entre 1979 et 1984 à plus de 35% entre 1979 et 2004.

Tableau 7 : Comparaison des délégations française au parlement européen selon le nombre de mandats cumulés avec le mandat européen

	1979-1984	1984-1989	1989-1994	1994-1999	1999-2004
Pas de cumul	38 (33,6)	27 (26,1)	32 (30,7)	24 (22,6)	41 (41,4)
Un mandat en plus du mandat européen	33 (29,2)	33 (32)	42 (40,4)	42 (41)	35,3 (35)
Au moins deux mandats en plus du mandat européen	42 (37,1)	43 (41,7)	30 (28,8)	40 (39,6)	23,2 (23)
Total	113 (100)	103 (100)	104 (100)	106 (100)	99 (100)

Lire : entre 1979 et 1984, 37% des élus européens cumulaient au moins deux mandats électoraux en plus du mandat européen

Le cumul des mandats se transforme ensuite dans sa structure. Au cours des années 1990 en effet, les pratiques de cumuls associent au mandat européen un mandat de conseiller régional (33% entre 1994 et 1999 ; 24,2% entre 1999 et 2004) ou conseiller municipal (36,8% entre 1994 et 1999 ; 27,3% entre 1999-2004) plutôt qu'un mandat de maire (19,8% entre 1994 et 1999 ; 13,1% entre 1999-2004), un mandat de conseiller général (15,1% entre 1994 et

1999 ; 13,1% entre 1999 et 2004) ou, à plus forte raison encore, un mandat de député ou sénateur (7,5 % entre 1994 et 2004). Or, non seulement les pratiques de cumul étaient plus fréquentes en début de période, mais elles consistaient aussi à cumuler avec le mandat européen un mandat de député ou de sénateur (33,6% entre 1979 et 1984) ou un mandat de maire (31,8% au cours de la première législature) plutôt qu'un mandat de conseiller municipal (22,1% au cours de la première législature).

Tableau 8 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon les pratiques de cumul de mandats.

	1979-1984 (n=113)	1984-1989 (n=103)	1989-1994 (n=104)	1994-1999 (n=106)	1999-2004 (n=99)
Cumul avec mandat nat.	38 (33,6)	18 (17,5)	12 (11,5)	8 (7,5)	7 (7,1)
Cumul avec mandat maire	36 (31,8)	24 (23,3)	15 (14,4)	21 (19,8)	13 (13,1)
Cumul avec cons. gen.	26 (23,1)	31 (30,1)	8 (7,7)	16 (15,1)	13 (13,1)
Cumul avec cons. reg.	18 (15,9)	26 (25,2)	37 (35,6)	35 (33)	24 (24,2)
Cumul avec cons. municip	25 (22,1)	32 (31,1)	28 (26,9)	39 (36,8)	27 (27,3)

Lire : entre 1979 et 1984, 38 élus, soit 33,6% de l'ensemble de la population étudiés cumulaient, avec le mandat européen un mandat de député ou sénateur.

Le graphique n°2 schématise parfaitement ces évolutions. Les inversions caractéristiques des trajectoires politiques antérieures mises en évidence plus haut se retrouvent ici de façon très nette. Les deux premières législatures se caractérisent par une structure inversée des pratiques de cumul par rapport aux deux dernières législatures. Ce graphique montre aussi que les pratiques de cumul sont, dans l'ensemble, en diminution importante au cours de la période 1999-2004, accentuant ainsi la différenciation de l'espace parlementaire européen dans le champ politique français.

Graphique 2 : Evolution des pratiques de cumul des eurodéputés français entre 1979 et 2004 (en %).

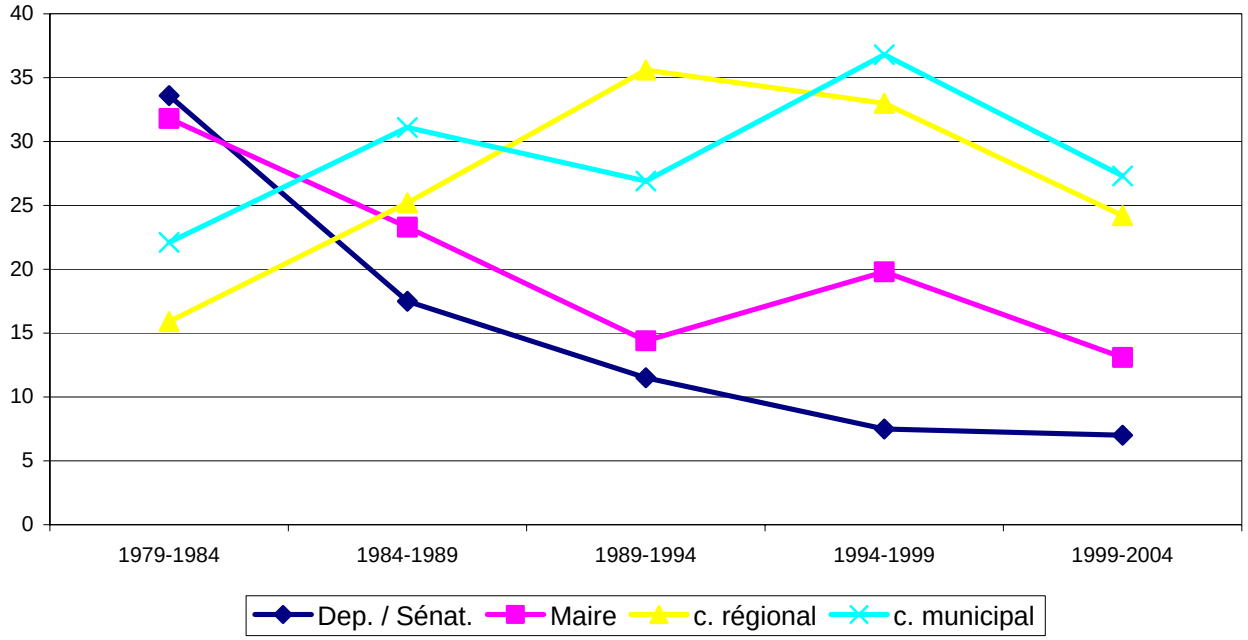

Lire : entre 1979 et 1984, près de 35% des eurodéputés cumulaient le mandat européen avec un mandat de député ou de sénateur contre moins de 10% entre 1999 et 2004.

Ces transformations s'accompagnent par ailleurs d'une réduction progressive des fortes différenciations qui marquaient les partis de droite et de gauche au cours des deux premières législatures et dont il convient maintenant de préciser les modalités.

4- L'évolution des différenciations droite-gauche

Une comparaison des profils politiques entre élus selon leur positionnement sur l'axe droite - gauche montre que la première délégation (1979-1984) se caractérise par une forte différenciation entre les élus de gauche et de droite et que cette différenciation est en partie liée à la position respective des différents partis dans le champ politique. Le tableau n°9 fait en effet ressortir le fait que les élus de droite et de gauche s'opposent selon les types d'entrées en politique. Un peu plus de 47% des députés de gauche sont entrés en politique par l'intermédiaire d'un investissement partisan contre un peu moins de 12% à droite. Les élus de droite en revanche doivent plus nettement leurs positions dans le champ politique à des ressources personnelles. 20 % sont directement entrés dans le champ politique par une élection ou une nomination à un poste ministériel (contre 1 seul à gauche), un peu moins de 22% par un passage en cabinet et 28,3% par l'intermédiaire d'associations ou de syndicats professionnels (comme la FNSEA pour Michel Debatisse par exemple). On constate donc que la structure des ressources politiques détenues par les élus de droite est inversée par rapport à

celles qui caractérisent les élus de gauche : ressources politiques personnelles dominantes dans un cas, ressources politiques collectives dominantes dans l'autre.

Tableau 9 : Première fonction politique des eurodéputés français selon les listes d'élection au cours de la première législature.

1ère fonction politique	PCF	PS	**Gauche**	UDF	RPR	**Droite**	1979-1984
Appareil	9	16	**25 (47,2)**	3	4	**7 (11,7)**	32 (28,3)
Locale	3	10	**13 (24,5)**	6	1	**7 (11,7)**	20 (17,7)
Nationale	0	1	**1 (18,9)**	5	7	**12 (20)**	13 (11,5)
Européenne	0	1	**1 (18,9)**	2	2	**4 (6,7)**	5 (4,4)
Cabinet	0	4	**4 (7,5)**	4	9	**13 (21,7)**	17 (15)
Syndicat /association	3	6	**9 (17)**	8	9	**17 (28,3)**	26 (23)
Total	15	38	**53 (100)**	28	32	**60 (100)**	113 (100)

Lire : 25 élus de gauche (soit 47,2% de l'ensemble des élus de gauche au cours de la première législature) ont eu une première fonction politique au sein d'un parti politique contre 7 élus de droite (soit 11,7%).

Si plusieurs types de trajectoires se retrouvent aussi bien à droite qu'à gauche, le tableau 10 (ci-dessous) montre cependant que les élus de droite correspondent à un personnel en grande partie issu du centre du champ politique et qu'ils s'opposent en ce sens aux élus de gauche issus, pour une large partie d'entre eux, de trajectoires militantes. Les anciens ministres, à gauche, sont très peu nombreux (4 sur 53) tous au Parti socialiste et tous, bien entendu, d'anciens ministres de la IVe République, comme Maurice Faure. Les élus de droite comptent en revanche 22 anciens ministres sur 60 élus au total (37 %). Le nombre de députés ou d'anciens députés se caractérise de même par un écart significatif entre la gauche et la droite. Ils sont 19 sur 53 (35%) à gauche, contre 32 sur 60 (53%) à droite et ces écarts se maintiennent pour les postes locaux tels que maire (24% d'anciens maires à gauche contre 40% à droite) et conseiller régional (13 % d'anciens conseillers régionaux à gauche contre 36% à droite). Seules les proportions de conseillers généraux et municipaux restent dans des écarts inférieurs à 10%.

Tableau 10 : Mandats politiques exercés par les eurodéputés français selon les listes d'élections au cours de la première législature.

	PCF n=15	PS n=38	**Gauche n=53**	UDF n=28	RPR n=32	**Droite n=60**	1979-1984 n=113
Mandats avant élection							
Ministre	0	4	**4 (7,5)**	9	13	**22 (36,7)**	26 (23)
Député	6	13	**19 (35,8)**	15	17	**32 (53,3)**	51 (45,1)
Sénateur	0	1	**1 (1,9)**	7	4	**11 (18,3)**	12 (10,6)
Conseiller régional	2	5	**7 (13,2)**	9	13	**22 (36,7)**	29 (25,7)
Conseiller général	4	12	**16 (30,2)**	11	12	**23 (38,3)**	39 (34,5)
Conseiller municipal	2	10	**12 (22,6)**	5	9	**14 (23,3)**	26 (23,1)
Maire	1	12	**13 (24,5)**	14	10	**24 (40)**	37 (32,7)
Président de cons. Reg/gen	0	3	**3 (5,7)**	3	6	**9 (15)**	12 (10,6)
Cumul nat/local	5	13	**18 (34)**	15	15	**30 (50)**	

Lire : parmi les députés de gauche élus au cours de la première législature, 4 ont occupé des positions ministérielles, soit 7,5 %.

Les élus de droite sont aussi ceux qui présentent le plus fort taux de cumul de positions politiques (50% ont cumulé des positions nationales avec des positions locales contre 34% des élus socialistes et communistes), et en prolongement la plus forte longévité politique. La proportion de double-mandats est pratiquement deux fois plus importante à droite : 24 sur 60 (soit 40 % des élus de droite) sont aussi députés ou sénateurs contre 26% à gauche. Près de 37% (soit 22 élus sur 60) occupent par ailleurs un mandat de maire contre 26% à droite.

Tableau 11 : Comparaison des pratiques de cumul de mandats des eurodéputés français selon les listes d'élections (première législature).

	PCF n=15	PS n=38	**Gauche n=53**	UDF n=28	RPR N=32	**Droite n=60**	1979-1984 n=113
Cumul avec mandat nat.	2	12	**14 (26,4)**	10	14	**24 (40)**	**38 (33,6)**
Cumul avec mandat maire	1	13	**14 (26,4)**	14	8	**22 (36,7)**	**36 (31,8)**
Cumul avec cons. gen.	2	10	**12 (22,6)**	6	8	**14 (23,3)**	**26 (23,1)**
Cumul avec cons. reg.	2	7	**9 (17)**	1	8	**9 (15)**	**18 (15,9)**
Cumul avec cons. municip	1	10	**11 (20,7)**	6	8	**14 (23,3)**	**25 (22,1)**

Lire : parmi les députés de gauche élus au cours de la première législature, 14 cumulaient un mandat national avec le mandat européen, soit 26,4%.

L'examen des législatures suivantes - dont les tableaux, trop nombreux, sont reproduits en annexes - met cependant en évidence le fait que, si les différences entre la droite et la gauche ne disparaissent pas totalement et demeurent significatives, elles tendent à se brouiller sous l'effet de plusieurs facteurs complémentaires[167].

Tout d'abord, l'affirmation du Parti socialiste dans le champ politique français contribue à faire évoluer la composition de ses délégations au Parlement européen. En ce sens, l'accroissement sensible du nombre d'élus ayant fréquenté les cabinets ministériels (un

[167] Voir les tableaux A-8, A-9 et A-10, annexes.

peu moins de 10% en 1979 et 6 % en 1984 contre plus de 26 % en 1994 et 1999)[168] ainsi que l'accroissement sensible des filières « cabinets » dans l'entrée en politique (7,5 % en 1979, contre 15,2 en 1994 et 13,3 en 1999)[169] sont liés au fait que la gauche a occupé des responsabilités gouvernementales entre 1981 et 1993. De même, la fluctuation des résultats électoraux du Parti socialiste et les alternances régulières depuis 1981 portent plus fréquemment au Parlement européen des acteurs battus lors d'élections législatives. Ce phénomène se constate de la même manière dans les partis de droite. On observe ainsi une fluctuation directement indexée aux alternances intervenues sur la scène politique centrale. En 1994, un an après la défaite législative de 1993, les élus de gauche comprenaient 11 anciens ministres sur 46 députés (près de 24 %) et 15 anciens députés nationaux (plus de 32 %), soit sensiblement plus que la délégation précédente (6 anciens ministres, 8 anciens députés et aucun sénateur sur 44 élus au total)[170]. Cette affirmation du Parti socialiste comme parti de gouvernement contribue logiquement à faire évoluer les modes de recrutement des parlementaires socialistes et le profil de la délégation socialiste dans son ensemble. Les élus issus des autres partis de gauche, les Verts et le Parti communiste notamment, ainsi que, en ce qui concerne la cinquième législature, les partis d'extrême gauche, sont en revanche marqués par des caractéristiques assez différentes. Ils ont rarement fréquenté les cabinets ministériels, sont plus souvent entrés en politique par l'intermédiaire du militantisme partisan et ont largement fréquenté les organisations syndicales[171]. Entre 1999 et 2004 par exemple, les 5 élus LO-LCR font état d'une première fonction politique au sein des partis auxquels ils appartiennent. C'est aussi le cas de 3 élus PCF sur 7 et 4 élus verts sur 9. Par ailleurs, les biographies de ces députés signalent l'appartenance à des organisations syndicales ou associatives à une assez forte proportion. Au cours de la même législature, ils sont 3 sur 5 chez les élus LO-LCR, 4 sur 9 chez les élus verts.

Les transformations des grands partis de droite, RPR et UDF, ainsi que l'accès au Parlement de nouveaux partis (Front national, listes souverainistes, CPNT), contribuent ensuite à accroître la part du militantisme partisan à droite comme le montre l'évolution des types d'entrée dans la carrière politique (11,7 % en 1979, contre 29,2% en 1999)[172] et l'étude des parcours sociopolitiques (53,3 % ont occupé une position hiérarchique au sein de

[168] Cf. tableaux A-8-1, A-8-2 et A-8-5, annexes.

[169] Cf. tableaux A-10-1, A-10-4 et A-10-5, annexes.

[170] Cf. tableau A-7-4, annexes.

[171] Cf. tableau A-8, annexes.

[172] Cf. tableaux A-10-1 et A-10-5, annexes.

l'organisation partisane en 1979 contre plus de 60% lors des législatures suivantes)[173]. La part des ressources collectives et militantes dans la structure des ressources politiques détenues par ces acteurs augmente ainsi de façon sensible[174].

Enfin, l'étude des trajectoires antérieures des eurodéputés met en évidence un nouveau rapprochement. Globalement, le volume des ressources politiques diminue aussi bien à droite et à gauche, comme l'indique la baisse sensible du nombre d'anciens députés, sénateurs et ministres ainsi que la baisse du nombre de députés ayant un fort taux de cumul (cumul de positions locales et nationales, longévité politique, double-mandat etc.). En revanche, le taux de détention des positions les moins valorisées dans le champ politique (conseiller régional, conseiller municipal) augmente de façon importante à gauche pour se rapprocher des niveaux constatés à droite. De fait, la voie d'accès « par le bas » au Parlement européen (à la suite d'engagements politiques locaux) se fait de plus en plus importante aussi bien à gauche qu'à droite.

Reste que si ces évolutions montrent que les modes de recrutement des principaux partis politiques tendent à une certaine similitude (PS, UDF, RPR) du fait de la proximité qui les caractérise dans le champ politique (partis de gouvernement), elles montrent aussi que les partis entrants et périphériques se caractérisent au contraire par une certaine hétéronomie. On peut penser que les transformations générales du recrutement politique européen au cours des années 1990 et son élargissement à de nouveaux partis vont contribuer à faire évoluer les modes d'appropriation du mandat et les rapports à la position parlementaire.

Les transformations mises en évidence ici indiquent que le Parlement tend, de plus en plus fortement au cours du temps, à constituer une nouvelle filière d'accès à la professionnalisation politique (permettant de vivre de la politique) pour des acteurs issus de trajectoires locales, de trajectoires militantes et/ou de trajectoires politico-administratives qui ne parviennent pas à se reconvertir sur le plan national ou local (accès aux exécutifs locaux et aux positions locales les plus valorisées) du fait d'un déficit en ressources territorialisées. Le point suivant a pour objet d'appuyer cette hypothèse à partir de la restitution de quatre éléments complémentaires.

---

[173].Cf. tableau A-8, annexes.

[174] Sur la prise d'importance du poids des ressources militantes à droite au cours des années 80, cf. par exemple GAITI Brigitte, « Des ressources politiques à valeur relative : le difficile retour de Valéry Giscard d'Estaing », *Revue Française de Science Politique*, vol. 40, n°6, 1990, pp. 902-977.

B- Un mandat au cœur des processus individuels et collectifs de professionnalisation politique

Différents éléments viennent à ce stade renforcer l'hypothèse développée ici, centrée sur l'émergence de l'espace parlementaire européen comme un espace (alternatif) de professionnalisation politique et la différenciation croissante des trajectoires à l'Europe dans le champ politique français. Le premier élément renvoie au constat d'un élargissement considérable sur le plan politique et au cours des 25 dernières années, du recrutement des acteurs : l'Europe se présente comme un espace par lequel tout un ensemble d'organisations politiques accède à des positions de niveau parlementaire ainsi qu'à une certaine notoriété alors même que l'accès aux positions politiques nationales ou exécutives locales demeurent, dans l'ensemble, inaccessibles (1). Le second élément renvoie à la diminution très importante du nombre de démissions en cours de législature. Fréquente au cours des premières législatures, cette pratique tend largement à diminuer, rendant compte, du même coup, de la dépendance plus forte des acteurs européens vis-à-vis de leur mandat (2). Le troisième élément réside dans l'augmentation relativement importante du nombre de candidatures (malheureuses) à des élections législatives avant et pendant l'exercice du mandat européen. En tant que telle, cette augmentation, parallèlement au constat d'une diminution des départs anticipés du Parlement européen, tend à renforcer l'hypothèse de l'émergence de la scène européenne comme un espace « alternatif » (et non choisi *a priori*) d'accès à des positions autorisant une véritable professionnalisation politique (3). Le quatrième et dernier constat réside dans le rajeunissement tendanciel du personnel politique européen au cours du temps et le resserrement de la pyramide des âges autour des tranches 45-60 ans (4). Pour une fraction croissante des acteurs politiques étudiés ici, le Parlement constitue bien l'opportunité d'une accession à un poste électif permettant « de vivre de la politique ».

1- L'ouverture de la compétition à de nouvelles entités politiques

Le nombre de listes admises à participer à la compétition s'est accru de façon continue en 20 ans de même que, en prolongement, le nombre de partis accédant aux positions parlementaires européennes et par ce biais, souvent, au champ politique tout court. En 1979, une dizaine de listes se disputaient les positions européennes. Elles étaient plus d'une vingtaine en 1999 et près de 168 sur l'ensemble du territoire en 2004 soit une moyenne de 21 listes par circonscription électorale. De même, alors que 4 listes sont admises à répartition des

sièges en 1979, elles sont 9 en 1999. Cet accroissement correspond à quatre éléments complémentaires au moins, liés aux usages politiques de la compétition politique européenne.

Etudiant les élections locales au cours des années 1970 et 1980, Jean-Luc Parodi avait insisté sur le fait que, dans le cadre d'élections intermédiaires, la dialectique « union-différence » propre aux coalitions politiques s'ouvrait sur la différence[175]. Il s'agit d'un trait que l'on retrouve au niveau européen. Lors des compétitions européennes, les constantes tentatives des principaux partis d'assurer l'union de leur camp sous leur leadership (RPR-UDF, gauche plurielle) tendent en effet à ouvrir la voie à des stratégies de ruptures ou de différenciations dont certains acteurs peuvent saisir l'opportunité pour tenter d'exister politiquement (ou tenter d'enrayer leur déclin). Les tentatives d'union des partis de gauche autour du PS (gauche plurielle), de même que les diverses tentatives d'union de la droite parlementaire (« l'Union » entre 1993 et 1995[176], l'UMP à partir de 2001) ont presque toujours été contrebalancées par des tentatives d'autonomisation ou de scission de certaines tendances internes à ces coalitions. Ainsi, les listes des Verts ou du PCF ont-elles maintenu leur présence tant en 1994 qu'en 1999 ou 2004 tandis qu'à droite, les tentatives de contestation du leadership du RPR puis de l'UMP apparaissent comme une constante lors des élections européennes : liste de Philippe de Villiers en 1994, 1999 et 2004, liste de Charles Pasqua en 1999, liste UDF ou centriste en 1989 et 1999.

En se combinant les unes aux autres, les caractéristiques propres de l'élection européenne (y compris, mais de façon moindre, après l'instauration du scrutin régionalisé) contribuent, deuxièmement, à conférer à cet espace de la compétition politique une forte ouverture : mode de scrutin (scrutin proportionnel de liste dans le cadre d'une circonscription unique ou de grandes circonscription régionales) ; nationalisation des cadres politiques de la compétition des enjeux, des rapports de force et des résultats (sous l'effet, en particulier, de processus médiatiques) ; individualisation renforcée de la compétition électorale autour des têtes de listes dont une grande partie sont aussi les chefs nationaux des partis politiques (Le Pen, Hollande, Bayrou, Hue, Sarkozy, Chevènement, de Villiers, Pasqua, etc.) ; seuil relativement bas d'attribution des sièges et de prises en charge des frais de campagne dès 5% des votants avant 2004 ; absence de conditions spécifiques tel que l'exigence du parrainage en vigueur lors des élections présidentielles. Tous ces éléments favorisent, au détriment relatif

[175] PARODI Jean-Luc, « Dans la logique des élections intermédiaires », *Revue Politique et Parlementaire*, n°903, 1983, pp. 42-70.

[176] Dominique Baudis, tête de liste RPR-UDF aux élections européennes de 1994, avait publié un ouvrage sur ce thème quelques temps avec les élections. BAUDIS Dominique, *L'Union. Une nouvelle voie pour l'Europe*, Paris, Michel Lafon, 1994.

des principaux partis, les organisations politiques entrantes, dissidentes ou les organisations dites « protestataires » (Front national, Verts, MPF, RPF, CPNT, LO-LCR…). Moins dotées en ressources politiques, symboliques et électives, peu implantées localement et fortement identifiées par référence au leader qui les incarne, ces organisations bénéficient pleinement de la nationalisation de l'élection et des débats qui l'accompagnent. Du fait de l'hétérodoxie relative de la compétition ouverte par l'élection européenne, ces listes sont par ailleurs susceptibles de rencontrer des points d'intérêts médiatiques et certaines dispositions de l'électorat traditionnel des principaux partis, en fonction de l'état du champ politique et des problématiques qui s'y définissent à un moment donné[177]. Leurs positions restent en revanche relativement fragiles puisqu'elles dépendent étroitement de facteurs conjoncturels.

Les élections européennes se caractérisent, troisièmement, par des comportements électoraux plus éclatés et moins marqués par la fidélité aux organisations partisanes dominantes. Ce que les observateurs définissent en général – bien que l'on puisse formuler d'importantes objections à cette formulation[178] - comme « votes protestataire » bénéficie de fait à des organisations présentant une offre politique différente et concurrente des organisations politiques centrales, en particulier en matière européenne (et ce d'autant plus fortement que, comme l'avait relevé Annie Percheron à la fin des années 80, la rupture du consensus en matière de construction européenne était latente dans le corps électoral)[179]. Cet éclatement du vote se fait alors au détriment des organisations hégémoniques (RPR / UMP et Parti socialiste), au bénéfice des organisations plus modestes, gravitant éventuellement autour des organisations dominantes (UDF, Verts, RPF, etc.) ou au bénéfice d'*outisiders*[180].

---

[177] Selon les analyses développées par les analyses électorales fondée sur l'usage du concept d'élection secondaire ou intermédiaire. REIF Karlheinz, SCHMITT Herman, « Nine Second-order National Elections… », *op. cit.*; PARODI Jean-Luc, "Dans la logique des élections intermédiaires...", *op. cit.*

[178] Le terme « protestataire » pose en effet, comme catégorie analytique, de sérieux problèmes liés à la normativité qui le fonde. Passés du sens commun au sens savant et inversement, il est porteur de subjectivité puisqu'il hiérarchise et qualifie les faits ou acteurs politiques observés selon les classifications nées des luttes politiques elle-même. Sur les problématiques associées aux qualificatifs politiques mobilisés pour qualifier et classer la vie politique, COLLOVALD Annie, « Histoire d'un mot de passe : le poujadisme. Contribution à une analyse des « ismes » », *Genèses*, n°3, mars 1991, pp. 97-119 et « Le « national –populisme » ou le fascime disparu. Les historiens du temps présent et la question du déloyalisme politique contemporain », *in* DOBRY Michel (dir.), *Le mythe de l'allergie française au fascisme*, Paris, Albin Michel, 2003, pp. 279-321.

[179] PERCHERON Annick, « Les français et l'Europe. Acquiescement de façade ou adhésion véritable ? », *Revue française de science politique*, n°41, 1991, pp. 382-406.

[180] Sur les élections européennes et pour un bilan des comportements électoraux au cours de ces élections, on peut notamment se référer aux études et ouvrages suivants : PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (dir.), *Le vote des Douze. Les élections européennes de juin 1994*, Paris, Département d'Etudes Politiques du Figaro / Presses de Sciences-Po, 1995 ; GRUNBERG Gérard, PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (dir.), *Le vote des Quinze. Les élections européennes du 13 juin 1999*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2000 ; PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (dir.), *Le vote des 15 aux élections de juin 2004*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2005.

Enfin, la plus forte hétérodoxie de l'élection européenne se manifeste par des usages politiques plus éclatés, moins strictement délimitées par les problématiques les plus « politiques » (c'est-à-dire les plus légitimes à un moment donné dans le champ politique). Autrement dit, ces élections sont marquées par une plus forte porosité aux conflits caractéristiques de l'espace social en général ou de certaines régions de cet espace. Par exemple, l'implication régulière des intellectuels dans ces élections, au bénéfice des luttes qu'ils mènent individuellement ou collectivement dans d'autres secteurs sociaux[181] témoigne parfaitement de la forte ouverture du marché politique européen et des conséquences de cette ouverture sur la construction des enjeux électoraux ou le choix des individus par les organisations politiques. Cette situation fait de la compétition électorale européenne, et du Parlement lui-même, des « espaces frontières » très caractéristiques.

Parallèlement aux élections locales, municipales ou régionales, les élections européennes ont ainsi consacré l'émergence et l'affirmation de nouveaux acteurs collectifs sur la scène politique, tout en garantissant à ces organisations (pour des périodes plus ou moins longues suivant les cas) l'occupation de positions électives dans le champ politique : le Front national en 1984 (après sa percée aux élections municipales de 1983), les Verts en 1989 (après les élections municipales de la même année), les partis dits « eurosceptiques » ou « souverainistes » (avec les listes de Philippe de Villiers puis Charles Pasqua en 1994 et 1999)[182], le retour sur la scène électorale du parti radical en 1994 (avec Bernard Tapie), le parti des chasseurs en 1999 (CPNT) ainsi que les partis ouvriers ou révolutionnaires se situant à l'extrême gauche de l'échiquier politique (LO-LCR) la même année[183]. Si l'UDF ne se présente pas comme un nouvel acteur sur la scène politique, c'est bien cependant l'ouverture

[181] Le cas par exemple de Bernard Henri-Levy et de Léon Schwarzenberg en 1994 (liste « Sarajevo »), de Bourdieu lors des élections en 1999, de la liste Europalestine en 2004. Sur cette implication des intellectuels, on peut se référer aux développements de Niilo Kauppi sur les prises de positions de Pierre Bourdieu lors des élections de 1999, cf. KAUPPI Niilo, *Democracy, Social Resources…*, op. cit., pp. 161-183.

[182] A la manière du terme « populisme » auquel nous avons fait référence plus haut, ces catégories indigènes (euroscepticisme, souverainisme) ne sont pas sans soulever d'importantes objections lorsqu'elles sont utilisées dans un registre analytique. Il s'agit de catégories de la pratique et de la lutte politique, construites dans le cadre des contextes relationnels propres au champ politique à un moment donné de son histoire. Utilisées comme catégorie analytique ou descriptive des comportements politiques concrets (discours, votes, etc.), elles font l'impasse sur ces facteurs conjoncturels et contextuels au profit de grilles de lecture pour ainsi dire « atemporelles », conférant ainsi à l'analyse politique une orientation substantialiste. Voir par exemple sur des problématiques proches : DECHEZELLES Stéphanie, « Visages et usages de « l'extrême droite » en Italie. Pour une analyse relationnelle et non substantialiste de la catégorie « extrême droite » », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 12, n°4, 2005, pp. 451-467 ; COLLOVALD Annie, GAITI Brigitte (dir.), *La démocratie aux extrêmes : Sur la radicalisation politique*, Paris, La dispute, 2006. Sur les origines et l'usage du terme d'euroscepticisme, HARMSEN Robert, « Euroscepticisme », *in* DELOYE Yves, *Dictionnaire des élections européennes*, op. cit., pp. 280-286.

[183] Des partis (LO-LCR) qui confirment alors leur implantation dans le paysage politique après les élections régionales de 1997 et avant l'élection présidentielle de 2002.

du marché politique européen qui lui permet de réagir à l'hégémonie de l'UMP à partir de la fin des années 1990.

La réforme du mode de scrutin adoptée en 2003 et appliquée aux élections européennes de juin 2004 visait précisément à accentuer la fermeture de la compétition politique au niveau européen pour tenter d'assurer le monopole des positions européennes aux principales organisations et limiter les marges de jeux offertes par une compétition plus ouverte[184]. En régionalisant l'élection, cette réforme ne contribue pourtant que très imparfaitement à casser la dynamique des luttes politiques et électorales propres à ce scrutin. Les nouveaux découpages ont cependant pour conséquence de disperser les voix obtenues par les listes dissidentes, de limiter la nationalisation des luttes électorales et de limiter les positions qu'elles sont susceptibles de conquérir sur les partis les plus institutionnalisés. Enfin, en augmentant les seuils d'accès aux sièges et en réorganisant les modalités d'application du principe de proportionnalité, les mesures prévues initialement visaient à restreindre l'accès aux positions européennes et à en assurer le monopole aux organisations politiques dominantes[185]. Les « petits partis » tels que le Front national, les Verts, Lutte ouvrière, la Ligue communiste révolutionnaire, le Parti communiste ou l'UDF, n'ont d'ailleurs pas manqué, à l'époque, de dénoncer ces tentatives de les exclure autant que possible des positions parlementaires européennes[186].

Cette plus forte ouverture de la compétition électorale européenne (et donc du Parlement lui-même) n'est pas sans effet, comme on a pu le voir précédemment, sur la transformation du profil des eurodéputés français. Elle favorise les dispositions d'une multitude d'acteurs politiques à voir dans cet espace une nouvelle opportunité d'accéder au champ politique et de vivre de l'engagement politique ainsi qu'une opportunité supplémentaire d'acquérir des ressources politiques ou de renforcer celles qui sont détenues.

---

[184] Loi 2003-327 du 11 avril 2003 relative à l'élection des conseillers régionaux et des représentants au Parlement européen ainsi qu'à l'aide publique aux partis politiques, J.O n° 87 du 12 avril 2003, p. 6488.

[185] Le projet initial déposé par le gouvernement Raffarin prévoyait un seuil d'admission à répartition de 10% des suffrages exprimés. A la suite des protestations de nombreux partis, ce seuil a été ramené à 5%.

[186] La réforme du mode de scrutin des élections régionales adoptée en même temps que la réforme des élections européennes a eu un effet équivalent au niveau des régions, excluant de fait les élus CPNT, LO-LCR ainsi qu'une partie des verts des conseils régionaux. Ainsi plusieurs articles du Monde font référence aux objections des « petits partis » à ces réformes : « UDF : François Bayrou s'est dit décidé à se battre contre une réforme du mode de scrutin aux élections européennes », *Le Monde*, 16 novembre 2002 ; « MODE DE SCRUTIN : « appel à Alain Juppé » pour les élections européennes » (Philippe de Villiers), *Le Monde*, 23 novembre 2002 ; « MODE DE SCRUTIN : une manifestation a été organisée à l'appel du Parti communiste », *Le Monde*, 16 février 2003 ; « GAUCHE : les Verts et le Mouvement républicain et citoyen ont condamné la réforme du mode de scrutin des élections européennes », *Le Monde*, 25 avril 2003.

2- Stabilisation des délégations françaises au Parlement européen et faiblesse des retours au national

La diminution constante du nombre de départs en cours de législature est l'une des caractéristiques majeures des transformations durant la période étudiée. Les proportions importantes de démissions qui marquent la première décennie (1979-89), et plus particulièrement la première législature, constituent une illustration de la faible légitimité du mandat et de son faible intérêt pour les professionnels de la politique les mieux situés dans la hiérarchie politique. Dans l'ensemble, le mandat européen semble se caractériser, durant la première décennie surtout (1979-1989), par un très faible rendement politique au regard de ce qu'offrent les mandats nationaux ou les principaux mandats locaux. L'Europe n'apparaît pas, en tant que telle, comme un lieu légitime d'investissement politique, en particulier pour des acteurs engagés dans des carrières politiques nationales ou des acteurs dont la trajectoire et les propriétés orientent plus facilement vers de telles carrières[187].

Graphique 3 : Fréquence des démissions des élus français au Parlement européen en cours de mandat entre 1979 et 2004 (en %).[188]

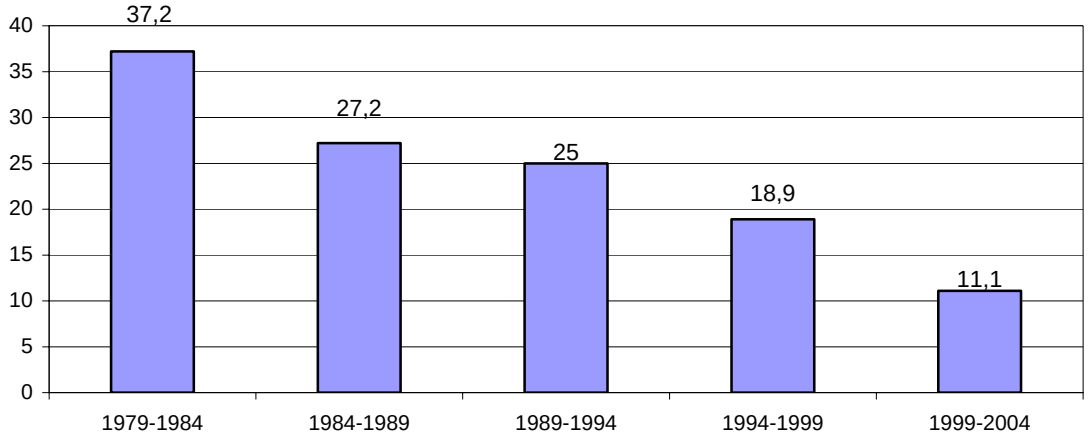

Lire : 37% des députés élus au Parlement européen entre 1979 et 1984 ont quitté ce poste au cours du mandat

Comme l'indique le graphique ci-dessus, les démissions/départs diminuent de façon constante entre la première et la cinquième législature (un peu plus de 37 % des députés de la première législature ont démissionné contre un peu moins de 12% de la cinquième). Entre 1979 et 1984, ces démissions ont à 45 % pour objet le départ vers des positions politiques

[187] Cf. les articles déjà cités de Dominique Andolfatto et Niilo Kauppi. ANDOLFATTO Dominique, « Les eurodéputés en question », *op. cit.* ; KAUPPI Niilo, « European Union and French Political Careers », *op. cit.*

[188] Les pourcentages sont calculés sur la base de l'ensemble des députés élus ou nommés au Parlement au cours des différentes législatures entre 1979 et 2004, cf. *supra* tableau 2 ou tableau A-1, annexes.

nationales (les démissions par exemple de Jacques Delors en 1981, nommé ministre, ou de Françoise Gaspard, élue députée)[189]. Les autres départs sont principalement liés aux engagements des candidats de la liste présentée par Jacques Chirac (« Défense des intérêts de la France en Europe ») de démissionner après un an de mandat, dans le but d'affirmer, précisément, la faible autonomie de l'espace parlementaire européen par rapport aux institutions nationales. En revanche, au cours des législatures suivantes, si elles sont beaucoup moins fréquentes, les démissions ont presque totalement pour cause une élection à l'une des chambres parlementaires nationales ou une nomination ministérielle (près de 86% des démissions au cours de la seconde législature, 80% au cours de la troisième, 85% pour la quatrième, 100% pour la cinquième). Sauf en ce qui concerne les élus verts en 1989-1994, les acteurs ne quittent alors le Parlement européen que parce qu'ils accèdent à une position ministérielle ou législative.

Si on s'intéresse aux profils des acteurs politiques concernés par ces abandons prématurés de la scène européenne, on remarque cependant que, essentiellement, l'orientation de telles pratiques politiques demeure pour une large part la conséquence de comportements associés à des groupes particuliers d'élus, occupant très souvent des positions plus centrales dans l'espace politique national ou local (maires de grandes villes ou présidents d'exécutifs locaux ; députés ou sénateurs ; chefs des partis politiques les plus institutionnalisés).

Pendant la quatrième législature par exemple, la délégation socialiste française a été renouvelée de moitié, 8 députés sur les 15 élus en 1994 ayant démissionné avant la fin du mandat, pour la plupart à la suite de la victoire de 1997 aux législatives. Il s'agit des personnalités suivantes : Jack Lang, député à l'Assemblée nationale, battu aux élections législatives de 1993, ancien ministre de la culture, réélu à l'Assemblée nationale en 1997 et nommé ministre de l'Education nationale quelques années plus tard ; Bernard Kouchner, ministre jusqu'en 1993, battu aux élections législatives de 1993, de nouveau nommé ministre en 1997 ; Pierre Moscovici, énarque, battu aux élections législatives de 1997 mais nommé ministre aux affaires européennes peu de temps après ; Elisabeth Guigou, énarque, élue à l'Assemblée nationale en 1997 et nommée ministre de la Justice la même année ; Catherine Trautmann, maire de Strasbourg, élue à l'Assemblée nationale en 1997, nommée ministre de la Culture la même année ; Frédérique Bredin, énarque, élue en 1995 à l'Assemblée nationale.

En 1999, parmi les têtes de listes, seuls Daniel Cohn-Bendit, Arlette Laguiller et Alain Krivine semblaient à la fois maintenir leur mandat et s'y investir. Parmi les 11

[189] Cf. tableau A-12, annexes.

démissionnaires, on compte en effet plusieurs têtes de liste : François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste, député à l'Assemblée nationale ; Nicolas Sarkozy, député à l'Assemblée nationale, maire de Neuilly-sur-Seine, président par interim du RPR ; Alain Madelin, co-dirigeant de la liste RPR - DL avec Nicolas Sarkozy, président de Démocratie libérale, maire de Redon, député à l'Assemblée nationale, ancien ministre de l'Economie et des finances ; Robert Hue, premier secrétaire du Parti communiste, maire de Montigny-les-Cormeilles, député à l'Assemblée nationale ; Philippe de Villiers, co-dirigeant de la liste RPF avec Charles Pasqua, député à l'Assemblée nationale, président du Conseil général de Vendée, député européen démissionnaire en 1997 ; François Bayrou, président de l'UDF, président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, député démissionnaire à l'Assemblée nationale, ancien ministre de l'Education nationale, réélu à l'Assemblée nationale en 2002[190].

Parallèlement à la diminution du *turnover* interne aux législatures, la probabilité pour un eurodéputé d'accéder à une position nationale diminue elle aussi de façon constante au cours de la période. Près de 16% ont démissionné du Parlement européen entre 1979 et 1984 pour rejoindre un poste politique national, plus de 23,3 entre 1984-1989, 20,2% entre 1989-1994, 16% entre 1994-1999 et seulement 11% entre 1999-2004. Cette tendance se confirme lorsque l'on observe les mandats occupés globalement après le départ du Parlement européen. Si le nombre d'eurodéputés devenus ministres après leur passage au Parlement a tendance à rester en moyenne autour des 10-11% (11,5% pour les députés de la première législature, 7,8% pour ceux de la seconde, 14,4% pour ceux de la troisième, 10,4% pour ceux de la quatrième), le nombre d'eurodéputés devenus (ou redevenus) députés diminue en revanche de façon nette et constante (26 % pour les deux premières législature, 22,1% pour la troisième, 12,3% pour la quatrième), de même que le nombre de maires (31,8% pour la première législature, 24,3% pour la seconde, 23,1% pour la troisième, 12,3% pour la quatrième) et de sénateurs (18,6% lors de la première législature, 8,7% pour la seconde, 4,8% pour la troisième, 3,8% pour la quatrième).

[190] La forte absence, fréquemment suivie d'une démission en cours du mandat, n'est qu'une illustration des modalités du comportement associé à ce groupe. D'autres parlementaires se signalent en effet par une présence plus régulière mais *a minima* liée aux séances de votes qui ont lieu une fois par mois, en général à Strasbourg, lors des sessions plénières. Pour autant, voter au Parlement n'est pas forcément et à proprement parler s'y investir. Il s'agit en fait de suivre durant 2 heures les tableaux et consignes de votes établis par les groupes et les délégations nationales de ces groupes, concernant des textes pour lesquels les débats ont eu lieu en amont durant les quelques jours qui précèdent la séance. En revanche, la participation à ces séances permet une présence minimale permettant de servir son groupe et sa stratégie politique, de signer les registres permettant de toucher certaines indemnités (indemnités de présence, de déplacement…), de figurer dans les classements journalistiques d'assiduité régulièrement réalisés depuis quelques années (et calculés sur la base des listes de séances de votes), ou encore de profiter de la (toute) relative médiatisation de ces semaines strasbourgeoises (notamment quand l'agenda européen rencontre l'agenda politique et médiatique national). Cf. « Parlement européen, les français mauvais élèves », *Le Point*, 21 juillet 2005, n° 1714, p. 20.

Tableau 12 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon les parcours électoraux et ministériels après le passage au Parlement.

	1979-1984 N= 113	**1984-1989 n=103**	**1989-1994 n=104**	**1994-1999 n=106**	**1979-2004 n=373**
Après ministre					
- nouveau	10 (8,8)	7 (6,8)	9 (8,9)	5 (4,7)	25 (6,7)
- « réélu »	3 (2,6)	1 (9,7)	6 (5,8)	7 (6,6)	15 (4)
- total	13 (11,5)	8 (7,8)	15 (14,4)	11 (10,4)	40 (10,7)
Après député					
- nouveau	5 (4,4)	11 (10,7)	11 (10,6)	7 (6,6)	26 (6,9)
- réélu	25 (22,1)	16 (15,5)	12 (11,5)	6 (5,7)	51 (13,6)
- total	30 (26,5)	27 (26,2)	23 (22,1)	13 (12,3)	77 (20,6)
Après sénateur					
- nouveau	15 (13,3)	6 (5,8)	4 (3,8)	3 (2,8)	15 (4)
- réélu	9 (8)	3 (2,9)	1 (1)	1 (0,9)	9 (2,4)
- total	24 (18,6)	9 (8,7)	5 (4,8)	4 (3,8)	24 (6,4)
Après maire					
- nouveau	8 (7)	9 (8,7)	11 (10,6)	4 (3,8)	22 (5,9)
- réélu	28 (24,8)	16 (15,5)	13 (12,5)	9 (8,5)	52 (13,9)
- total	36 (31,8)	25 (24,3)	24 (23,1)	13 (12,3)	74 (19,8)

Par conséquent, si le mandat européen se présente bien, pour une fraction du personnel politique, à la fois comme un mandat d'attente (quitter la scène nationale pour y retourner) et un tremplin vers des positions locales ou surtout nationales, cette configuration demeure rare et tend, dans l'ensemble à diminuer dans le temps. C'est au cours des deuxième et troisième législatures que le nombre de députés ayant pu profiter du Parlement européen comme d'un accélérateur de carrière semble avoir été la plus forte (près de 11% des députés de la seconde et troisième législature ont accédé à un poste législatif après leur passage au Parlement européen ; un peu moins de 9% et un peu plus de 10% des députés de ces deux législatures ont obtenu un poste de maire après leur passage au Parlement européen).

Tant la diminution des abandons de la scène européenne que la diminution des retours sur les scènes locale ou nationale témoignent donc des transformations du recrutement à l'Europe. Moins bien positionnés dans le champ politique, les eurodéputés sont moins à même de quitter un mandat auquel ils ne sont pas susceptibles de substituer un autre mandat de niveau équivalent ou supérieur. En cela, le fort *turnover* des élus en cours de législature, caractéristique des années 1980, apparaît bien comme le produit des structures de recrutement, des propriétés de certains élus et des pratiques qui en découlent.

3- L'augmentation des candidatures aux élections législatives

L'augmentation, parmi les eurodéputés français, du nombre de candidats déboutés à des élections législatives nationales constitue un troisième élément montrant que le mandat européen s'apparente bien, pour une fraction croissante des élus, à une position alternative à

l'occupation de positions plus centrales, ou légitimes, mais inaccessibles (mandats législatifs ou mandats exécutifs locaux). En effet, entre 1979 et 1984, 7 % des élus avaient été candidats à des élections législatives avant leur accession au Parlement européen, contre 31 % entre 1994 et 1999 et 22 % entre 1999 et 2004. De même si 3% des élus de la première législature se sont présentés à des élections pendant ou après le Parlement européen, ils étaient 27 % entre 1994 et 1999 et 21% entre 1999 et 2004 (la période suivant 2004 n'étant pas prise en compte)[191].

Graphique 4 : Proportion d'élus français au Parlement européen candidats non élus à des élections législatives entre 1979 et 2004 (en %).

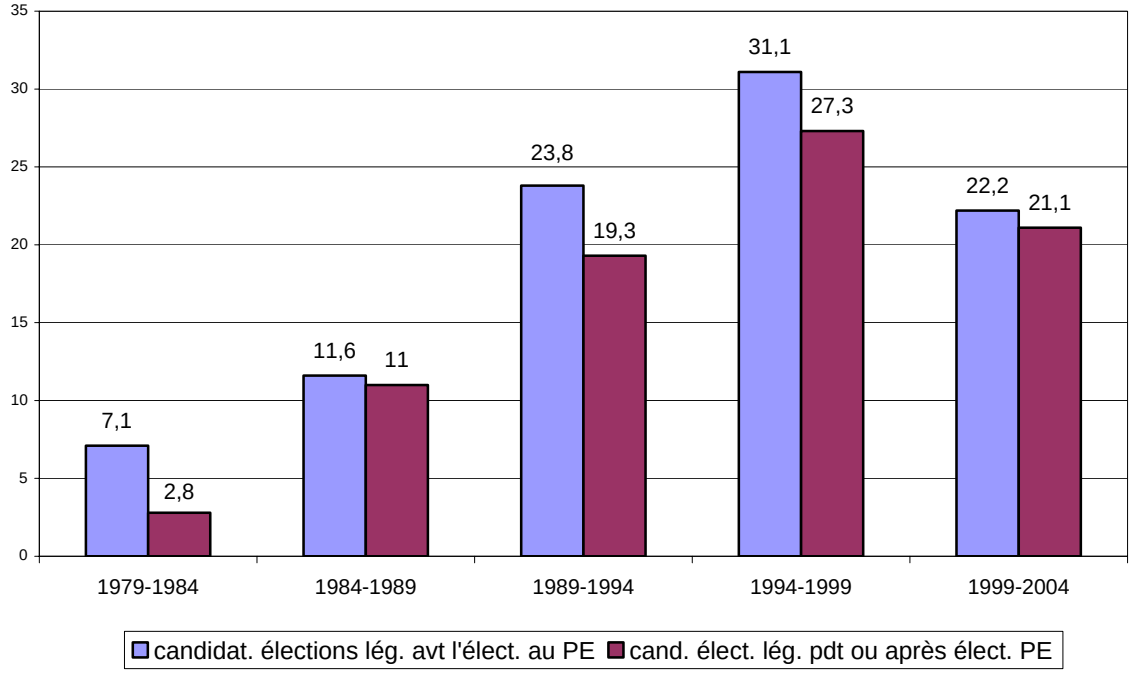

Lire : entre 1994 et 1999, 31,1% des eurodéputés s'étaient présentés à des élections législatives avant leur accès au Parlement européen.

Tout indique ainsi que, pour ces acteurs, le Parlement européen constitue comme un substitut à des positions qu'ils ne sont pas à même d'occuper pour les raisons suivantes (alternées ou cumulées) : les ressources accumulées sont insuffisamment territorialisées à un moment donné (le cas de Pervenche Berès ou encore Harlem Désir) pour pouvoir prétendre à un mandat législatif ou municipal ; ces ressources se sont progressivement déterritorialisées et ne permettent plus le maintien au Parlement national (le cas de Marie-Noëlle Lienemann ou Pierre Bernard-Raymond) ; les ressources accumulées sont insuffisantes pour une telle élection (le cas de nombreux petits élus locaux ou élus à la trajectoire militante) ; la position de l'organisation dans le champ politique rend improbable

[191] Cf. tableau A-13, annexes.

une telle élection (le cas des Verts, des députés FN ou LO-LCR) ; de telles positions sont fermement tenues par des concurrents ou des acteurs issus des mêmes courants politiques (les cas de Gérard Caurdon, socialiste, à Lilles ou de Gérard Soulier, UDF, à Lyon au moment de leur première élection au Parlement européen, respectivement en 1989 et 1992).

4- L'évolution de la pyramide des âges : rajeunissement et resserrement de la population

La modification de la pyramide des âges au cours de la période étudiée constitue un dernier indicateur de la validité des hypothèses formulées ici, quant à un déplacement des députés dans l'espace social et le champ politique, une modification de la place du mandat dans les carrières politiques et l'affirmation de l'espace parlementaire européen comme espace de professionnalisation politique. Lors des deux premières législatures, les tranches d'âge les plus avancées, correspondant aux plus de 60 ans, représentent parmi les plus fortes proportions : 16,8 % pour les plus de 65 ans au cours de la première législature et 21,4 % au cours de la seconde ; 25,4 % pour les 60-64 ans au cours de la première période et 15,5 % au cours de la seconde.

Tableau 13 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon l'âge des élus

Age[192]	1979-1984	1984-1989	1989-1994	1994-1999	1999-2004
- 35 ans	1 (0,9)	0	2 (1,9)	1 (0,9)	2 (2)
35 – 39 ans	8 (7,1)	6 (5,8)	4 (3,8)	2 (1,9)	2 (2)
40 – 44 ans	10 (8,8)	24 (23,3)	13 (12,5)	8 (7,5)	8 (8,1)
45 – 49 ans	10 (8,8)	9 (8,7)	33 (31,7)	24 (22,6)	15 (15,1)
50 – 54 ans	15 (13,3)	13 (12,6)	15 (14,4)	35 (33)	24 (24,2)
55 – 59 ans	21 (18,6)	13 (12,6)	17 (16,3)	16 (15,1)	30 (30,3)
60 – 64 ans	29 (25,7)	16 (15,5)	10 (9,6)	12 (11,3)	10 (10,1)
65 et + ans	19 (16,8)	22 (21,4)	10 (9,6)	8 (7,5)	8 (8,1)
Total	113 (100)	103 (100)	104 (100)	106 (100)	99 (100)

Lire : Entre 1982, 29 députés (soit 25,7% de l'ensemble des députés élus au cours de cette législature) étaient d'un âge compris entre 60 et 64 ans.

Surtout caractéristiques des élus de droite, les plus de 60 ans diminuent fortement à partir de la troisième législature pour ne représenter que 8 % (65 ans et plus) et 10 % (60-64 ans) au cours de la cinquième législature. En revanche, les tranches d'âge situées entre 45 et 59 ans constituent les catégories les plus fortement représentées après 1989, l'ensemble des délégations tendant à se resserrer autour de ces tranches d'âge. Les premières législatures présentent une pyramide des âges relativement étendue et fragmentée, liée à des modalités de recrutement très différenciées selon les partis politiques (droite et gauche). 30 % des personnels de la seconde législature avaient moins de 45 ans et près de 37 % plus de 60 ans.

[192] L'âge retenu est celui de l'année pivot des législatures : 1982, 1987, 1992, 1997, 2002.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les législatures suivantes traduisent au contraire un resserrement très net de cette pyramide autour des 45-60 ans. En 1999, les moins de 45 ans ne représentent qu'un peu plus de 10 % du groupe tandis que les plus de 60 ans se limitent à moins de 20 % de l'ensemble[193].

Graphique 5 : Evolution des tranches d'âge des élus français au Parlement européen entre 1979 et 2004 (en %).

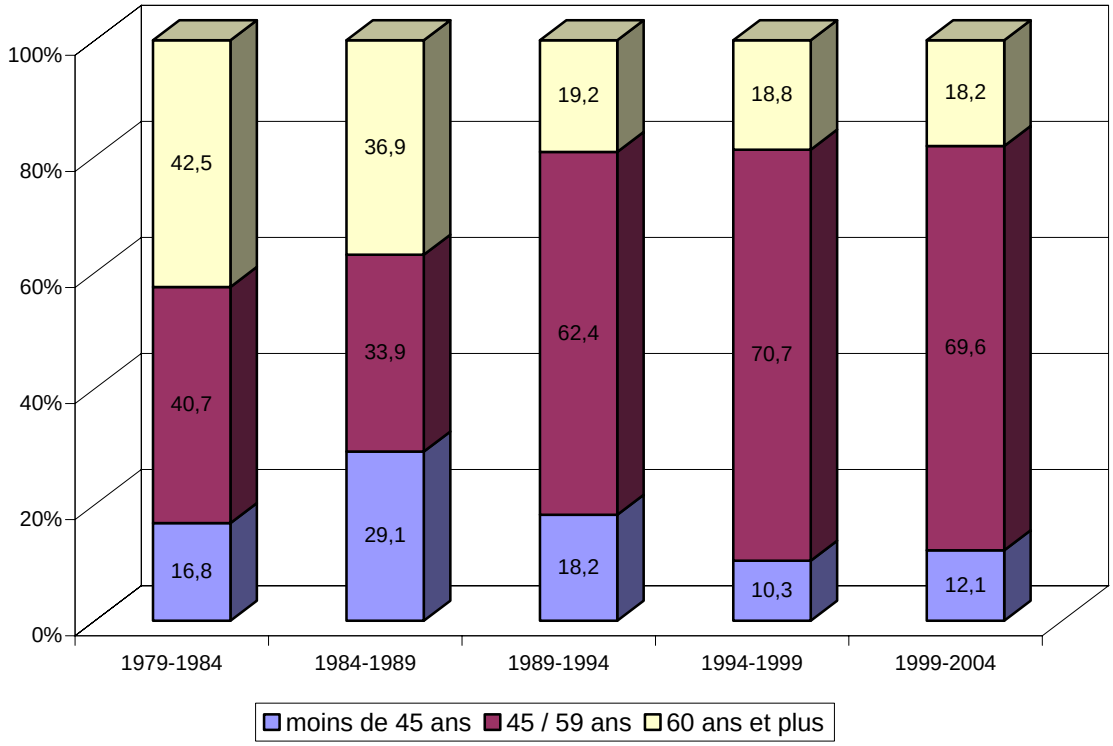

Lire : entre 1979 et 1984, les députés âgés de 60 ans et plus représentaient plus de 40% de l'ensemble de la délégation française contre un peu plus de 20% entre 1999 et 2004.

Cette prise d'importance des tranches d'âge intermédiaires (*middle-age*, 40-60 ans) s'inscrit donc en prolongement logique des évolutions constatées précédemment. D'une part, elle témoigne en soi des modifications de la place du mandat dans les carrières politiques. Plus jeunes, les députés européens sont en poste au Parlement à l'âge « normal » d'une professionnalisation politique, entre 45 et 59 ans, les mandats de fin de carrière apparaissant nettement moins nombreux qu'ils ne pouvaient l'être au cours des mandats précédents. D'autre part, le resserrement de la pyramide des âges autour de la tranche des 50 ans atteste d'une uniformisation relative des modalités du recrutement européen dans l'espace politique. Ainsi, la distribution des députés selon l'âge confirme parfaitement l'hypothèse de l'affirmation du Parlement comme espace à part entière de professionnalisation politique.

[193] La comparaison entre les députés de droite et de gauche selon les législatures témoigne alors très nettement d'une homogénéisation des catégories d'âges et du moment du recrutement des acteurs politiques, voir à ce propos les tableaux A14-1 à A-14-5, annexes.

Autant que les indicateurs précédents, le constat d'un rajeunissement des délégations françaises au Parlement introduit une modification sensible des rapports au mandat parlementaire.

Cette première section met en évidence une modification globale de la place du mandat dans les trajectoires politiques des élus. Les propriétés politiques des élus tendent à s'inverser au cours de la période étudiée (1979-2004). Différents indicateurs montrent dans ce cadre que les trajectoires à l'Europe tendent à se différencier des trajectoires politiques nationales et que le Parlement européen se présente de plus en plus comme un espace alternatif de professionnalisation politique, offrant à différents acteurs une véritable opportunité « de vivre de la politique ». La seconde section de ce chapitre a pour objet de montrer que cette transformation du profil politique des élus européens s'accompagne d'une transformation de leurs propriétés sociales.

II- Les évolutions dans la distribution des propriétés sociales et culturelles

L'étude des propriétés sociales et culturelles des eurodéputés français suscite d'emblée deux remarques. Le renforcement, dans une certaine mesure, du pôle culturel des catégories supérieures, en particulier des enseignants, au sein de la population étudiée montre d'abord que l'espace politique et parlementaire européen tend à se « normaliser ». Il tend à être majoritairement investi par des acteurs dont les propriétés culturelles ou scolaires, tout comme les origines sociales ou professionnelles, correspondent, dans l'ensemble, aux profils des professionnels de la politique tels que la sociologie politique française à pu en rendre compte : sur-représentation des fonctionnaires et enseignants, niveau important de qualifications scolaires et distance relative à l'élite sociale[194].

Prises dans leur ensemble, ces caractéristiques permettent ensuite de comprendre en quoi la professionnalisation politique de ces acteurs renvoie à une modalité de leur ascension sociale et à une forme de reconversion de divers types de prétentions nés de leurs parcours socio-professionnels. Une approche sociographique du personnel politique européen constitue ainsi une étape indispensable à l'examen des compétences et ressources sur lesquelles les acteurs sont susceptibles de s'appuyer et qu'ils sont susceptibles de « mettre en jeu » au sein

[194] Notamment, DOGAN Mattéi, « Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières et viviers », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique…*, op. cit., pp. 171-199 ; BEST Heinrich, GAXIE Daniel, « Detours to Modernity : Long-Term Trends ...", *op. cit.*

des jeux parlementaires eux-mêmes ou au sein des diverses compétitions dans lesquelles ils sont engagés. De ce fait, parallèlement à l'examen de leurs trajectoires politiques, une telle sociographie constitue une dimension essentielle à la compréhension des modalités par lesquelles les acteurs sont susceptibles de se saisir des fonctions européennes.

Après avoir souligné les transformations à l'œuvre au sein des délégations françaises (A), nous rendrons compte, en prolongement des développements présentés à la section précédente, des grandes oppositions caractéristiques du groupe étudié (B).

A- Le renforcement du pôle culturel des catégories supérieures

A l'étude des propriétés sociales et professionnelles (1) succédera l'analyse des trajectoires scolaires (2). Nous mettrons par la suite en évidence la transformation des ressources plus directement symboliques qui caractérisent les élus étudiés ici (3).

1- Les propriétés sociales des eurodéputés français

Les catégories sociales les plus favorisées apparaissent largement dominantes et surreprésentées au sein des délégations françaises si on les met en rapport avec la structuration globale de l'espace social[195]. Les catégories supérieures représentent globalement 75 % de la population étudiée (pour l'ensemble des 373 individus pris en compte dans cette étude)[196]. Une comparaison des élus français au cours du temps montre un renforcement très net de la part de ces catégories entre la première et la cinquième période,

[195] Ce constat n'est pas une surprise et n'est pas propre au cas français. La probabilité d'accéder à un mandat électif est d'autant plus forte que la position occupée dans la hiérarchie sociale est élevée. Sur ce point, cf. notamment DOGAN Mattéi, « Les filières de la carrière politique », *op. cit.* ; GAXIE Daniel, « Les logiques du recrutement politique… », *op. cit.* et « Les facteurs sociaux de la carrière gouvernementale sous la Ve République de 1959 à 1981 », *Revue française de sociologie*, vol. 24, n°3, 1983, pp. 441-465 ; BIRNBAUM Pierre (dir.), *Les élites socialistes au pouvoir*, op. cit. Ce constat rejoint par ailleurs un certain nombre d'études en langue anglaise parues sur les parlementaires européens et centrées sur les problématiques liées à la représentativité sociale de ces élus (relatives aux inégalités entre sexes et groupes communautaire principalement). Ces productions s'inscrivent elles-mêmes en prolongement du regain d'intérêt de cette problématique dans la science britannique et américaine. Voir notamment le numéro spécial du *European Journal of Political Research*, vol. 32, n°2, 1997, en particulier les articles de NORRIS Pippa, « Representation and the democratic deficit », pp. 273-282, et NORRIS Pippa, FRANKLIN Mark, "Social representation", pp. 185-210 ainsi que l'article de MATHET Janet paru en 2001, *op. cit.* Représentative de ce regain d'intérêt plus large, Pippa Norris s'est par ailleurs interessée aux caractéristiques sociales de la classe politique britannique, LOVENDUSKI Joni, NORRIS Pippa, *Gender, Race and Class in the British Parliament*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995 ; NORRIS Pippa (ed.), *Passages to Power : Legislative recruitment in advanced democraties*, Cambridge, Cambridge Universty Press, 1997.

[196] Suivant les travaux de Daniel Gaxie sur les parlementaires nationaux, nous avons inclus les enseignants du secondaire dans les catégories supérieures de l'espace social, ces dernières représentant un large éventail de professions. Pour plus de détails, voir les explications fournies en annexe à ce travail.

bien que les statistiques réalisées au cours de la cinquième législature indiquent une baisse sensible des proportions constatées au cours des législatures précédentes. Liée au taux plus important de non-renseignement des origines professionnelles des députés de cette législature (14 %), cette spécificité de la cinquième délégation doit aussi à l'entrée au Parlement des listes LO-LCR, dont les personnels se recrutent dans des couches sociales plus modestes. Cependant, si on exclut les non-réponses du calcul des pourcentages, on observe un renforcement quasi-continu des catégories les plus favorisées de la population (chiffre en italique dans le tableau ci-dessous), ces dernières passant de 75% entre 1979 et 1984 à plus de 81% entre 1999 et 2004.

Au contraire, les catégories moyennes et populaires accusent une baisse relative (et continue en ce qui concerne les catégories employés-ouvriers) entre 1979 et 2004. Elles représentent ainsi respectivement 7,8 % et 5,5 % de la population globale. A l'instar de ce que l'on observe dans les institutions législatives nationales en France, le déclin de ces dernières au Parlement européen est principalement lié au déclin du Parti communiste (partiellement compensé au cours de la cinquième législature par la liste LO-LCR) ainsi qu'à la dépopularisation générale du personnel politique de gauche. Ainsi, en 1979, les partis de gauche comptaient dans leur ensemble 18 % d'employés-ouvriers contre 11,7 % en 1984, 9,1 % en 1989, 8,7 en 1994 et 6,7 en 1999 (soit 3 individus exclusivement issus de la liste LO-LCR) [197]. Il s'agit donc bien d'un phénomène qui touche l'ensemble de l'échiquier politique, sauf l'extrême gauche. De même, la proportion d'agriculteurs diminue de façon importante pour ne représenter que 5% de l'ensemble de la population (1979-2004), passant de 7% au cours de la première législature à 3 % au cours de la cinquième. Aucun artisan - commerçant n'était par ailleurs élu au cours de la cinquième législature, pour 4 au cours de la première.

[197] Voir les tableaux A-15, annexes.

Tableau 14 : Analyse comparative des délégations françaises au Parlement européen selon la profession exercée par les élus.[198]

	1979-1984	1984-1989	1989-1994	1994-1999	1999-2004	1979-2004
Directeurs de société	9 (8)	5 (4,8)	8 (7,7)	9 (8,5)	8 (8,1)	29 (7,8)
Cadres supérieurs secteur privé	11 (9,7)	17 (16,5)	11 (10,6)	10 (9,4)	5 (5)	38 (10,2)
Professions libérales	17 (15)	10 (9,7)	11 (10,6)	*9 (8,5)*	11 (11,1)	43 (11,5)
Total pôle économique/ catégories sup.	37 (45,7)	32 (41)	30 (37,5)	28 (35,4)	24 (34,8)	110 (39,6)
HFP[199]	14 (12,4)	19 (18,4)	16 (15,4)	14 (13,2)	13 (13,1)	57 (15,2)
Cadres supérieurs fonction publique	3 (2,6)	2 (1,9)	2 (1,9)	3 (2,8)	7 (7,1)	14 (4)
Journaliste- artiste	10 (8,8)	10 (9,7)	6 (5,8)	3 (2,8)	3 (3)	25 (6,7)
Universitaires	11 (9,7)	8 (7,8)	18 (17,3)	16 (15,1)	10 (10,1)	41 (11)
Enseignants du secondaire	6 (5,3)	6 (5,8)	7 (6,7)	15 (14,1)	11 (11,1)	28 (7,5)
Total enseignant s	17 (15)	14 (13,6)	25 (24)	31 (29,2)	21 (21,2)	69 (18,5)
Total pôle culturel/catégories sup	44 (54,3)	46 (59)	50 (62,5)	51(64,5)	44 (67,6)	165 (59,3)
Total catégories supérieures	***81 (71,7)*** 75 %	**78 (75,7)** *78,7 %*	**80 (76,9)** *81,6%*	**79 (74,5)** *86,8%*	**69 (69,7)** *81,2%*	**275 (73,7)** *80,4%*

	1979-1984	1984-1989	1989-1994	1994-1999	1999-2004	Total
Instituteurs – éducateurs	2 (1,8)	3 (2,9)	4 (3,8)	4 (3,8)	2 (2)	10 (2,7)
Cadres moyens Fonction publique	2 (1,8)	0	0	0	1 (1)	3 (0,8)
Paramédical	0	0	1 (1)	0	1 (1)	2 (0,5)
Cadres moyens secteur privé	1 (0,88)	3 (2,9)	1 (1)	1 (0,9)	5 (5)	8 (2,1)
Artisans – commerçants	4 (3,5)	0	0	1 (0,9)	0	5 (1,3)
Sportifs	0	0	0	1 (0,9)	0	1
Total catégories moyennes	**9 (8)** ***8,3***	**6 (5,8)** ***5,5***	**7 (6,73)** ***7,1***	**7 (6,6)** ***7,2***	**9(9)** ***10,5***	**29 (7,8)** ***8,5***

	1979-1984	1984-1989	1989-1994	1994-1999	1999-2004	Total
Catégories populaires (employés- ouvriers)	**10 (8,8)** ***9,2***	**7 (6,8)** ***7***	**5 (4,8)** **5,1**	**5 (4,7)** **5,2**	**4 (4)** **4,7**	**19 (5,1)** **5,5**
Agriculteurs	8 (7)	8 (7,8)	7 (6,7)	5 (4,7)	3 (3)	19 (5,1)
Sans profession – NR[200]	5 (4,4)	4 (3,9)	6 (5,8)	10	14 (14,1)	31 (8,3)
Total effectifs retenus	**113**	**103**	**104**	**106**	**99**	**373**
Secteur privé	70 (61,9)	58 (56,8)	46 (44,2)	39 (36,8)	41 (41,4)	180 (43,4)
Secteur public	38 (33,6)	40 (38,8)	51 (49)	55 (51,9)	44 (44,4)	162 (48,3)

Lire : entre 1979 et 1984, 17 élus sur un total de 113 exerçaient une profession libérale, soit 15% de l'ensemble des élus retenus pour la première législature.

[198] Les pourcentages en *italique* correspondent aux proportions relevées en excluant les non-réponses du total pris en compte. Entre 1999 et 2004 par exemple, les catégories supérieures représentent 69,7% de l'ensemble des députés pris en compte dans l'étude (99 pour la cinquième législature) et 81,2% de l'ensemble des individus renseignés, soit 85 individus.

[199] HFP : haute fonction publique (hors universitaire).

[200] NR : non-renseignés

Bien que les échantillons soient réduits et que le nombre de non-réponses incite à une certaine prudence, ces résultats confirment néanmoins les transformations relatives au personnel politique, en Europe[201] comme en France[202]. Elles témoignent du déclin de la représentation, au niveau politique et parlementaire, d'un ensemble de professions et groupes sociaux dont la marginalisation dans la sphère politique illustre un déclin social plus large, aussi bien numérique (c'est le cas des agriculteurs), que symbolique (comme tend à le montrer l'exemple des classes populaires et ouvrières et celui des artisans - commerçants) [203]. Ces résultats apparaissent en effet relativement symptomatiques de la modification de la place des ouvriers, agriculteurs et artisans dans l'espace social et dans l'espace politique au sein duquel ils ne parviennent plus à accéder, y compris par l'intermédiaire des partis qui, traditionnellement, assuraient leurs représentations politiques[204]. L'évolution de la répartition par classe des députés européens se fait donc au profit des catégories les plus favorisées qui tendent de fait à instaurer une forme de monopole des fonctions politiques aussi bien nationales qu'européennes.

Dans le cas européen, cette redistribution des positions politiques s'effectue au profit de certaines fractions des classes dominantes, notamment des fractions culturelles des catégories supérieures et particulièrement des enseignants. Le pôle culturel des classes supérieures représente, si on considère la totalité du personnel élu entre 1979 et 2004, 59 % de l'ensemble des classes supérieures (cf. *supra* tableau n°13). Cette proportion se renforce très nettement entre 1979 et 2004, puisqu'elle passe respectivement de 54,3 % à 67,6 % et que la prise d'importance du pôle culturel affecte aussi bien la gauche que la droite (cf. tableau 13 *supra* et graphique 6 ci-dessous).

---

[201] BEST Heinrich, COTTA Maurizio (eds.), *op. cit.*

[202] Ces évolutions globales du personnel politique européen français confirment en effet les études réalisées depuis trente ans sur le personnel national. Cf. notamment, GAXIE Daniel, « Les logiques du recrutement politique », *op. cit.* ; DOGAN Mattei, « Les professions propices à la carrière politique… », *op. cit.* ; BEST Heinrich, GAXIE Daniel, « Detours to Modernity… », *op. cit.*

[203] NOIREL Gérard, *Les ouvriers dans la société française*, Paris, Le Seuil, Coll. « points histoire », 1986. Sur la déconstruction symbolique de la classe ouvrière, BEAUD Stéphane, PIALOUX Michel, *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard, 1999. Les ouvriers représentaient 24,5% de la population active en 1999, contre 36,8% en 1962. De 15,8 % de la population active en 1962, les agriculteurs exploitants passent à 2,7% en 1999. Représentant 10,6 % de la population active en 1962, les artisans, commerçants et industriels tombent quant à eux 6,6% en 1999, cf. NOIN Daniel, CHAUVIRE Yvan, *La population de la France*, Paris, Armand Colin, Coll. « U », 2004, p. 128.

[204] L'étude sociologique du personnel politique permet en ce sens, comme le notait Robert Putnam d'obtenir un effet grossissant de l'évolution des différents groupes et de leur mobilité dans une société donnée, cf. PUTNAM D. Robert, *The Comparative Study of Political Elites*, Prentice Hall, 1976, pp. 41-44.

Graphique 6 : Part des pôles culturels et économiques parmi les élus français au Parlement européen appartenant aux classes supérieures, selon les législatures (en %).

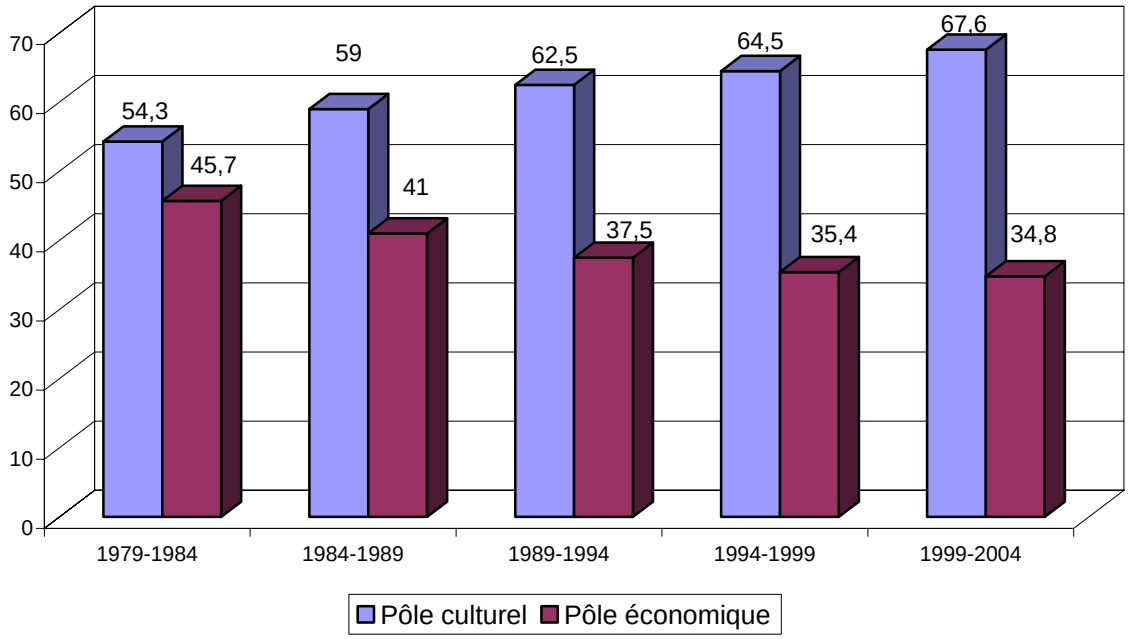

Lire : Parmi les élus français membres du Parlement européen entre 1979 et 1984 et appartenant, par leur profession, aux catégories supérieures de l'espace social, plus de 50% appartenaient au pôle culturel contre près de 70% entre 1999 et 2004.

Si, à gauche, les fractions culturelles des classes supérieures ont toujours représenté une forte proportion du personnel politique[205], les parts de celles-ci s'accroissent de façon non négligeable entre 1979 et 1999, puisqu'elles passent de 68,5 % en 1979 à 75 % en 1999, au détriment d'autres secteurs sociaux comme les professions libérales[206]. Le renversement de tendance observable en 1994 est lié aux élus de la liste présentée par les radicaux de gauche et dirigée par Bernard Tapie, majoritairement proches (8 sur 15) du pôle économique et comprenant trois directeurs de société dont Bernard Tapie lui-même. De façon plus relative, mais tout aussi nettement, le même phénomène s'observe à droite de l'échiquier politique. Si les fractions économiques apparaissaient comme étant les plus représentées au début de la période (56,5 % de l'ensemble des élus issus des catégories supérieures entre 1979 et 1984), elles diminuent de façon constante jusqu'en 1994 (38,1 %), pour remonter légèrement en 1999 (45,9 %). Cette diminution du pôle économique doit en partie au déclin des professions libérales dont le poids global diminue très sensiblement au cours de la période étudiée, surtout en ce qui concerne les médecins (tableau 14 ci-dessous). La proportion de députés ayant exercé une profession libérale passe de 15% entre 1979 et 1984, à 11,1% entre 1999 et 2004.

[205] COLLOVALD Annie, « La république du militant… », *op. cit.*

[206] Cf. tableaux A-15-1 et A-15-5, annexes.

La proportion de députés ayant été médecins passe quant à elle de 6,2% au cours de la première période à 3 % au cours de la dernière (1999-2004).

Tableau 15 : Comparaison de la part des professions libérales et des cursus médicaux parmi les eurodéputés français, selon les législatures

	1979-1984 (n=113)	1984-1989 (n=103)	1989-1994 (n=104)	1994-1999 (n=106)	1999-2004 (n=99)	Total (n=373)
Professions libérales	17 (15)	10 (9,7)	11 (10,6)	*9 (8,5)*	11 (11,1)	43 (11,5)
Médecine	7 (6,2)	4 (3,9)	8 (7,7)	5 (4,72)	3 (3)	23 (6,2)

Lire : entre 1979 et 1984, 7 élus étaient médecins libéraux soit 6,2% de l'ensemble des élus français au cours de cette période.

Ces transformations s'accompagnent de l'inflation relative des acteurs appartenant, par leur profession, au secteur public. La part du secteur public passe en effet de 33,6 % entre 1979 et 1984 à 38,8 % entre 1984 et 1989, 49% entre 1989 et 1994, 51,9 entre 1994 et 1999 et 44,4 % entre 1999 et 2004 (cf. *supra*, tableau 13). Cette progression touche aussi bien les députés de droite que de gauche même si ces derniers restent toujours plus proches du secteur public que les élus appartenant aux partis de droite. A gauche, le nombre de députés ayant exercé une profession dans le secteur public passe ainsi de 37,7 % en 1979 à 47 en 1984, 63,6 en 1989, 50 en 1994 et 53,3 en 1999. Bien que le personnel politique de droite ait tendance à rester plus fortement lié au secteur privé que celui de gauche, la part du secteur public s'accroît néanmoins de façon importante : 30% en 1979, les salariés du secteur public représentent 34,8 % du personnel politique de droite en 1984, 38,3 % en 1989, 53,3 en 1994 et 37% en 1999[207].

Dans ce cadre, le renforcement du secteur public et des fractions culturelles des classes supérieures est principalement liée à l'inflation des enseignants du secondaire (7,5 % de la population totale, 5,3% en 1979 contre 11,1 % en 1999 avec un pic notable de 14,1% en 1994) mais aussi des enseignants-chercheurs du supérieur (11 % de l'ensemble, 9,7 % en 1979 contre 10,1 % en 1999 avec un pic de 17,3% en 1994)[208].

[207] Cf. tableaux A-15-1, A-15-2, A-15-3, A-15-4 et A-15-5, annexes.

[208] Cf. *supra*, tableau 13.

Graphique 7 : Proportion d'enseignants parmi les élus français au Parlement européen, selon les législatures (en %).

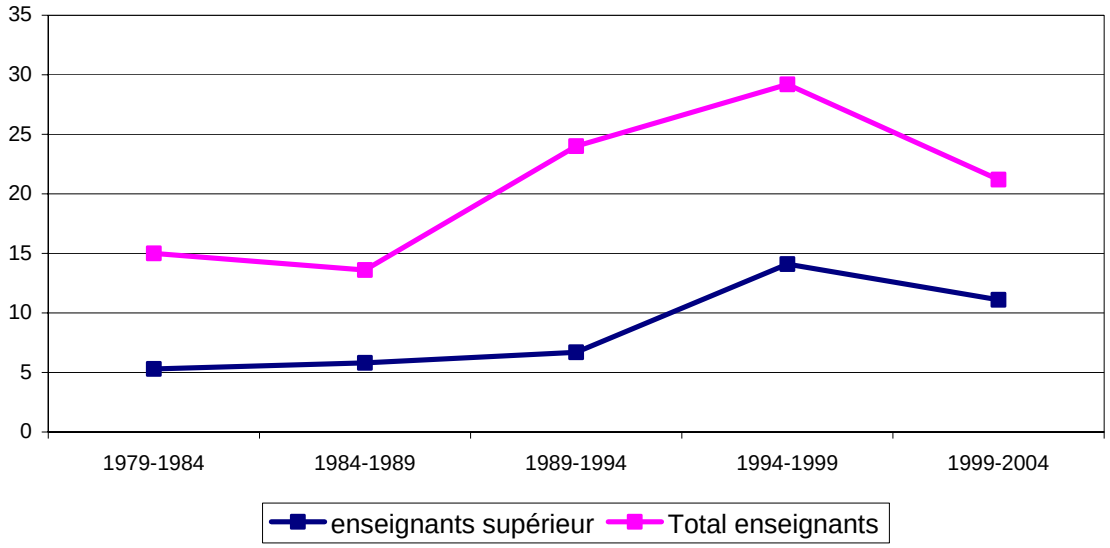

Cette prise d'importance des enseignants est d'autant plus significative que la proportion d'élus issus de la haute fonction publique non enseignante tend à demeurer relativement stable, autour de 15 % en moyenne, avec une légère diminution à droite au cours du temps[209]. La catégorie « enseignants » augmente en revanche de façon constante entre 1979 et 1994 (respectivement 15% et 29,2%) pour diminuer lors de la cinquième législature (21,2 %). Certes, le renforcement des enseignants dans le groupe d'élus étudié ici n'a, en soit, rien de surprenant. Il s'agit d'un mouvement déjà constaté dans de nombreuses études sur le personnel politique et qui doit être mis en relation avec la prise d'importance de ces professions dans l'ensemble de l'espace social à partir des années 60[210]. Reste que la place prise par les enseignants est particulièrement importante en ce qui concerne le personnel politique européen, d'autant qu'elle touche aussi bien les partis de droite que les partis de

[209] Cf. tableaux A-15-1, A-15-2, A-15-3, A-15-4 et A-15-5, annexes.

[210] Philippe Garraud note par exemple à propos des maires urbains : « Compte tenu du déclin, voire de la marginalisation de certaines catégories socioprofessionnelles (artisans et petits commerçants, employés et ouvriers en particulier), on peut donc observer un relatif resserrement du champ social dans lequel se recrutent de façon prédominante les maires urbains. Ce phénomène doit cependant être relativisé dans la mesure où, durant cette même période, le nombre de fonctionnaires et leur part dans la structure de la population active française se sont accrus de façon massive. Le nombre des fonctionnaires est ainsi passé de 421 189 en 1962 (…) à 737 420 en 1975, soit une augmentation de 75%. Pour sa part, la catégorie INSEE « professeurs, professions littéraires et scientifiques » (mais ce sont les enseignants de l'enseignement secondaire et accessoirement supérieur, qui constituent l'écrasante majorité de cette catégorie) passe de 80 380 en 1954 à (…) 377 215 en 1975, soit plus qu'un quadruplement (…). De la même manière, le nombre des agents de l'Etat a considérablement augmenté depuis la Libération. Il est passé de 1,5 million en 1952, dont 263 000 au titre de l'Education nationale, à 2,4 millions en 1978 dont 920 000 au titre de l'Education nationale (…) », GARAUD Philippe, *Profession : homme politique…*, op. cit., pp. 47-48. Chiffres cités dans FOURASTIE Jean, *Les trente glorieuses*, Paris, Fayard, 1979.

gauche[211]. Les enseignants (du supérieur et du secondaire) représentaient ainsi 26 % du personnel de gauche au cours de la première législature contre 33,3 % au cours de la cinquième législature[212]. A droite, ils représentaient tout juste 5 % des élus en 1979 contre 26,6 % en 1994. Bien que la cinquième législature ne compte, à droite, que 11% d'enseignants (secondaire et supérieur), cette proportion est en augmentation constante depuis 1979 (5%, 7,2%, 15,2 puis 26,6% entre 1994 et 1999)[213]. On peut donc penser que cette situation renvoie à un phénomène structurel, principalement lié, pour le personnel de droite, à l'augmentation des enseignants du supérieur (2 en 1979, 3 en 1984, 7 en 1989, 8 en 1994 et 4 en 1999).

En soi, ce constat renforce l'hypothèse centrale de ce chapitre selon laquelle le Parlement correspond à une scène politique alternative à l'occupation des positions au sommet de la hiérarchie des positions politiques et électives (parlement national). En effet, d'après Mattéi Dogan, le personnel politique français est marqué par un certain nombre de variations historiques : si les avocats et hommes de loi s'imposent comme la catégorie socio-professionnelle dominante jusqu'à la troisième république, ce sont les enseignants (du secondaire et du supérieur) qui le deviennent en 1981 (25,8% d'enseignants à l'Assemblée nationale)[214]. Par la suite, ces derniers perdent de leur importance au profit des hauts fonctionnaires dont la représentativité augmente entre 1981 et 1993 (11,9% contre 15,8%). Les enseignants ne représentent en effet que 15% de l'Assemblée nationale en 1993. En ce sens, on constate que l'accès des enseignants au Parlement européen est inversement proportionnel à leur représentativité à la chambre des députés (près de 30% en 1994 contre 15% en 1979-1981. Dans le même temps et comme nous l'avons déjà signalé, la proportion des hauts fonctionnaires tend à diminuer (18,4% entre 1984 et 1989 contre 13,1% entre 1999 et 2004)[215]. Ainsi, le Parlement européen s'apparente-t-il à une scène politique où se retrouvent principalement les membres de professions que Pierre Mathiot et Frédéric Sawicki associaient à la « petite bourgeoisie intellectuelle » (enseignants, journalistes, professions

[211] Cette prédominance des enseignants se retrouve plus largement au Parlement européen. En 1996, Simon Hix et Christopher Lord les évaluaient ainsi à 20 % de l'ensemble des élus européens. HIX Simon, LORD Christopher, *Political parties…*, op. cit., tableau p. 83.

[212] Cf. tableaux A-15-1 et A-15-5, annexes.

[213] Cf. tableaux A-15-1 et A-15-4, annexes.

[214] DOGAN Mattéi, « Les professions propices à la carrière politique… », *op. cit.*, tableau n°1, p. 197.

[215] Cf. tableaux A-15-2 et A-15-5, annexes.

intermédiaires du public) par opposition à la « bourgeoisie intellectuelle » (hauts fonctionnaires, cadres supérieurs du public)[216].

Le renforcement du pôle culturel des classes supérieures se confirme lorsque l'on s'attache à l'origine sociale des parlementaires européens et à son évolution. Comme le montre le tableau ci-dessous (tableau n°15), les parlementaires européens sont, à une petite majorité issus, par leur origine sociale, des classes supérieures de l'espace social (51,7 % de l'ensemble). La part des députés originaires des classes supérieures est stable, même si le taux assez important de non-réponses tend à laisser penser qu'elle est surreprésentée[217]. Ainsi, en pourcentage des cas renseignés, la part des acteurs issus des catégories supérieures est de 47,7% en 1979, 50,7% en 1984, 61,2% en 1989, 45,6% en 1994 et 57,8% en 1999[218]. Dans l'ensemble, le renforcement relatif des classes supérieures se fait principalement au bénéfice des fractions culturelles, sauf en ce qui concerne la cinquième législature. La part du pôle culturel des classes supérieures au niveau des origines sociales augmente en effet de façon linéaire, passant de 43,9 % entre 1979 et 1984 à près de 58% entre 1994-1999 (pour un peu moins de 38% au cours de la cinquième législature). A nouveau, ce renforcement du pôle culturel est lié à l'augmentation du nombre des « pères enseignants » dont la proportion passe de 2,3 % entre 1979 et 1984 à 7,9 % au cours de la cinquième législature (en pourcentage des individus renseignés), alors que les parts de la fonction publique non enseignante paraissent plutôt diminuer (12,4% entre 1979 et 1984 contre 9,2 entre 1999 et 2004).

[216] MATHIOT Pierre, SAWICKI Frédéric, « Les membres des cabinets ministériels… », *op. cit.*, pp. 23-24.

[217] Les activités professionnelles des parents ont été répertoriées sur la base des informations délivrées par les différentes éditions du *Who's who in France*. Eu égard au fait que l'on a d'autant plus de chances de figurer dans cet ouvrage que l'on est issu des catégories supérieures de l'espace social, on peut raisonnablement penser que ce comptage tend à surreprésenter les acteurs issus de ces catégories.

[218] Comme dans les tableaux précédents, les pourcentages en italiques reportés dans le corps du texte désignent la proportion existante en rapport avec le nombre d'individus renseignés. Par exemple, entre 1999 et 2004, les catégories supérieures représentaient 57,8% de l'ensemble des individus renseignés, soit 64 personnes.

Tableau 16 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon les origines sociales (profession du père).

	1979-1984	1984-1989	1989-1994	1994-1999	1999-2004	1979-2004
Directeurs de société	10 (8,8)	9 (8,7)	7 (6,7)	3 (2,8)	9 (9,1)	29 (7,8)
Cadres supérieurs secteur privé	7 (6,2)	5 (4,8)	9 (8,6)	7 (6,6)	8 (8,1)	25 (6,7)
Professions libérales	6 (5,3)	6 (5,8)	3 (2,9)	3 (2,8)	6 (6,1)	21 (5,6)
Total pôle éco/cat sup.	*23 (56,1)*	*19 (50)*	*19 (45,2)*	*13 (41,9)*	*23(63,9)*	*75 (55,1)*
HFP (hors universitaire)	8 (7,1)	4 (3,9)	9 (8,6)	6 (5,7)	7 (7,1)	24 (6,4)
Cadres supérieurs Fonction publique	6 (5,3)	9 (8,7)	5 (4,8)	5 (4,7)	1 (1)	16 (4,3)
Journalistes – artistes	2 (1,8)	1 (1)	3 (2,9)	2 (1,1)	1 (1)	5 (1,3)
Universitaires	1 (0,9)	1 (1)	3 (2,9)	3 (2,8)	1 (1)	7 (1,9)
Enseignants du secondaire	1 (0,9)	3 (2,9)	4 (3,8)	2 (1,9)	4 (4)	9 (2,4)
Total enseignants	2 (1,8) *2,3*	4 (3,9) *5,3*	7 (6,7) *10,2*	5 (4,7) *7,6*	5 (5) *7,9*	16 (4,3) 6,1
Total pôle cult./cat.sup.	*18 (43,9)*	*19 (50)*	*22 (52,4)*	*18 (58,1)*	*14 (37,8)*	*61 (44,8)*
Total Catégories supérieures	**41 (36,3)** ***47,7***	**38 (36,9)** ***50,7***	**42 (40,4)** ***61,2***	**31 (29,2)** ***45,6***	**37 (36,4)** ***57,8***	**136 (36,5)** ***51,7***
Instituteurs – éducateurs	3 (2,6)	2 (1,9)	0	0	1 (1)	6 (1,6)
Cadres moyens Fonction publique	2 (1,8)	2 (1,9)	1 (1)	3 (2,8)	3 (3)	10 (2,7)
Paramédical	0	0	0	0	0	0
Cadres moyens secteur privé	5 (4,4)	5 (4,8)	3 (2,9)	4 (3,8)	1 (1)	11 (2,9)
Artisans – commerçants	15 (13,3)	10 (9,7)	5 (4,8)	11 (10,4)	4 (4)	36 (9,6)
Sportifs	0	0	0	0	0	0
Total catégories moyennes	**25 (22,1)** ***29,1***	**19 (18,4)** ***25,3***	**9 (8,6)** ***13,2***	**18 (17)** ***26 ,5***	**9 (9,1)** ***14,3***	**63 (16,8)** ***23,9***
Total catégories populaires Employés- ouvriers	**14 (12,4)** ***16,2***	**11 (10,7)** ***14,7***	**9 (8,6)** ***13,2***	**10 (9,4)** ***14,7***	**13 (13,1)** ***20, 3***	**40 (10,7)** ***15,2***
Divers						
Agriculteurs	6 (5,3)	7 (6,8)	8 (7,7)	9 (8,5)	5 (5)	24 (6,4)
Sans profession – NR	26 (23,2)	28 (27,2)	35 (33,6)	38 (35,8)	36 (35,3)	110
Total	**113 (87)**	**103 (75)**	**104 (68)**	**106 (68)**	**99 (64)**	**373 (263)**
Secteur privé	55 (48,7)	50 (48,5)	43 (41,3)	45 (42,4)	44 (44,4)	178 (47,7)
Secteur public	32 (28,3)	25 (24,3)	24 (23,1)	21 (19,8)	18 (18,2)	83 (22,2)

Lire : entre 1979 et 1984, 6 élus avaient un père exerçant une profession libérale, soit 5,3% de l'ensemble des élus retenus pour cette période.

La part peu importante des classes moyennes et populaires dans l'origine sociale de population étudiée (23,6 % et 15,2 % pour l'ensemble de la population, en pourcentage des individus renseignés) mais aussi des fractions culturelles des classes supérieures[219] incite à penser que les acteurs politiques européens sont, pour une part d'entre eux, des individus se caractérisant par une entrée relativement récente dans les strates supérieures de l'espace social (sur une ou deux générations). Associés à la distribution des acteurs selon les origines

[219] Tout en tenant compte des remarques précédentes qui tendent à laisser penser que les proportions réelles sont supérieures à celles constatées.

sociales, ces remarques permettent de souligner l'importance, au sein de la population étudiée, des trajectoires ascensionnelles dirigées vers les fractions culturelles des classes supérieures.

L'étude des professions et des origines sociales fait ainsi ressortir la part déterminante des ressources culturelles et scolaires dans la structure générale des ressources sociales possédées, ce que la part croissante des enseignants illustre parfaitement. De fait, on peut mettre l'accent sur un ensemble d'éléments caractéristiques des trajectoires dans l'espace social : acteurs positionnés au pôle culturel des catégories supérieures, personnels en ascension sociale, issus pour une large partie des fractions moyennes et populaires de l'espace social mais aussi des fractions culturelles et dominées des catégories supérieures. L'analyse des propriétés scolaires va maintenant permettre de confirmer et d'affiner ce premier constat.

2- Les propriétés culturelles des eurodéputés français

Les propriétés culturelles et les parcours scolaires des eurodéputés français renforcent les constats formulés plus haut quant à la prise d'importance des fractions culturelles et dominées des catégories supérieures au sein de la population étudiée d'une part, et la conformité de ces évolutions générales des élus français au Parlement européen aux caractéristiques propres des professionnels du politique en France d'autre part. Globalement, 78,8 % de l'ensemble des élus font état d'un diplôme post-baccalauréat, 50 % signalent la possession d'un diplôme supérieur ou égal à bac +5 et 20% font état d'un doctorat (cf. tableau 16 ci-dessous). Les cursus suivis sont juridiques pour 28,4% des députés et médicaux pour un peu plus de 6%, tandis que 22,5% des députés font état d'un cursus orienté vers les sciences humaines (lettres, philosophie et histoire principalement). Les formations juridiques demeurent donc l'une des filières les plus représentées. La proportion demeure relativement constante au cours de la période étudiée.

Tableau 17 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon les propriétés scolaires des élus.

	1979-1984 n=113	1984-1989 n=103	1989-1994 n=104	1994-1999 n=106	1999-2004 n=99	**1979-2004 n=373**
< ou égal au bac	30 (26,5)	26 (25,2)	14 (13,5)	14 (13,2)	5 (5)	**59 (15,8)**
Bac +2	5 (4,4)	2 (1,9)	2 (1,9)	5 (4,7)	4 (4)	**16 (4,3)**
Bac + ¾	27 (23,9)	26 (25,2)	27 (26)	27 (25,5)	27 (27,3)	**89 (23,9)**
Bac + 5 et >	47 (41,6)	46 (44,7)	57 (54,8)	53 (50)	55 (55,6)	**189 (50,7)**
Doctorat	28 (24,8)	16 (15,3)	28 (26,9)	22 (20,5)	15 (15,1)	**98 (20,9)**
Grandes écoles	28 (24,8)	31 (30,1)	33 (31,7)	35 (33)	27 (27,3)	**101 (27,1)**
dont ENA	4 (3,5)	11 (10,7)	10 (9,6)	13 (12,3)	7 (7,1)	**31 (8,3)**
dont IEP	20 (17,7)	24 (23,3)	20 (21,1)	28 (26,4)	20 (20,2)	**76 (20,4)**
Grands corps	5 (4,4)	5 (4,8)	6 (5,8)	5 (4,7)	5 (5)	**20 (5,4)**
Cursus droit	34 (31)	27 (26,2)	25 (24)	31 (29,2)	32 (32,2)	**106 (28,4)**
Cursus médecine	7 (6,2)	4 (3,9)	8 (7,7)	5 (4,72)	3 (3)	**23 (6,2)**
Cursus sciences humaines	27 (23,9)	29 (28,2)	22 (21,1)	26 (24,5)	23 (23,2)	**84 (22,5) 28,**

Lire : Entre 1979 et 1984, 28 députés faisaient état d'un doctorat, soit 24,8% des députés élus au cours de cette période

Les cursus intégrant un passage dans les « Grandes écoles »[220], celles qui occupent le sommet de la hiérarchie scolaire et qui ouvrent la voie aux carrières prestigieuses dans la haute administration, le champ politique et le secteur privé, représentent un peu plus de 27 % de l'ensemble de la population étudiée[221]. Cependant, le cursus « Grande école » demeure le plus souvent restreint à un passage par un Institut d'études politiques, en général celui de Paris. Les cursus « Sciences po » représentent ainsi un peu plus de 20 % de l'ensemble. Les parcours ouvrant plus directement sur des carrières dans la haute administration (diplômés de l'ENA) atteignent 8,3 % de l'ensemble. Un peu plus de 5% de la population est issu des Grands corps de l'Etat.

Les propriétés scolaires des députés européens présentent ainsi plusieurs caractéristiques notables. Ils apparaissent en premier lieu comme surdiplômés par rapport à l'ensemble de la population qu'ils sont censés représenter[222]. Il s'agit là d'une évolution connue du personnel politique qui témoigne de l'importance croissante des diplômes dans les processus d'accession à la profession politique. Malgré tout, ces évolutions des modalités du

[220] Les détails du codage réalisé sous l'entrée « Grandes écoles » sont précisés en annexe à ce travail.

[221] Sur les hauts fonctionnaires, les écoles du pouvoir et la structuration des « élites » françaises, cf. notamment : SULEIMAN Ezra, *Les hauts fonctionnaires et la politique*, Paris, Le Seuil, 1976 et *Les élites en France. Grands corps et grandes écoles*, Paris, Le Seuil, 1979 ; BIRNBAUM Pierre, *Les sommets de l'Etat. Essais sur l'élite du pouvoir en France*, Paris, Le Seuil, 1977 ; BOURDIEU Pierre, *La noblesse d'Etat*, Paris, Edition de minuit, 1989 ; SULEIMAN Ezra, MENDRAS Henri (dir.), *Le recrutement des élites en Europe*, op. cit. ; EYMERI Jean-Michel, *La fabrique des énarques*, Paris, Economica, 2001.

[222] Ainsi en 2002, les diplômés post-bac représentaient 25,4% de la population totale en 2002 (15 ans et plus). Les titulaires d'un diplôme supérieur à bac + 2 représentaient 12,6% de la population totale (de 15 ans et plus). MERMET Gérard, *Francoscopie 2005*, Paris, Larousse, 2005, p. 88.

recrutement politique sont elles-mêmes en lien avec des évolutions sociales plus générales telles que la massification de l'enseignement secondaire et supérieur[223] ou la prise d'importance des ressources culturelles et scolaires dans les mécanismes de mobilité sociale[224]. Il faut noter en second lieu un renforcement des propriétés scolaires plus prestigieuses au cours de la période considérée, même si ce renforcement demeure limité et relativement instable. Le nombre de diplômés des Grandes écoles progresse sensiblement. Représentant un peu moins du quart des eurodéputés au cours de la première législature en 1979, cette proportion augmente continuellement jusqu'en 1994 pour atteindre un tiers de l'effectif étudié avant de redescendre à 27,3 % au cours de la cinquième législature (du fait principalement de l'élection de députés issus de partis politiques moins implantés et recrutant un personnel politique plus éloigné des cercles du pouvoir, tels que les élus LO-LCR, CNPT, verts et communistes)[225]. Le nombre de parlementaires passés par l'ENA connaît une augmentation limitée en 20 ans. A peine 4 % en 1979, les énarques sont un peu plus de 7 % en 1999 après un pic de 12,3 % en 1994. En revanche, le nombre de députés issus de l'élite administrative (Grands corps de l'Etat) n'augmente que très peu sur 25 ans (4,4% au cours de la première législature, 5% au cours de la cinquième législature). Les titulaires d'un doctorat présentent par ailleurs des proportions relativement instables. Ainsi, les docteurs sont un peu plus de 24 % en 1979, contre un peu moins de 27 % en 1989, mais accusent une baisse importante en 1984, 1994 et 1999 où ils ne représentent respectivement que 15,3 %, 20,5 % et à peine plus de 15 % de l'ensemble de chacune des délégations.

Prises globalement (augmentation des catégories supérieures de l'espace sociale, élus surdiplômés, etc.), les évolutions plus générales propres au personnel politique caractérisent donc aussi le personnel politique européen. Pour autant, le Parlement ne paraît pas constituer un espace de reconversion des ressources propres à la « noblesse d'Etat »[226]. Il semble en revanche se présenter comme un espace de reconversion de fractions moins légitimes de la fonction publique (enseignante en particulier) ou de trajectoires socioculturelles sensiblement

---

[223] Sur cette question, voir par exemple, MERLE Pierre, *La démocratisation de l'enseignement*, Paris, La Découverte, 2002 ; BEAUD Stéphane, *80 % au bac et après. Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, nouvelle édition 2003.

[224] BOURDIEU Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Edition de minuit, 1979 ; BOLTANSKI Luc, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Editions de minuit, 1982 ; BOURDIEU Pierre, *La noblesse d'Etat..*, op. cit.

[225] Concernant les élus LO-LCR et CPNT, le tableau n°A-16-5, annexes.

[226] BOURDIEU Pierre, *La noblesse d'Etat…*, op. cit.

homologues (acteurs fortement diplômés, d'origine sociale plus modeste et en ascension sociale).

Comme le montre la série de tableaux reproduits en annexes[227], la tendance à l'accroissement des ressources culturelles touche aussi bien les élus issus des partis de droite que de gauche. Le taux de possession d'un diplôme du supérieur augmente de façon continue à droite comme à gauche et les différences entre les deux ensembles tendent à s'amenuiser fortement à partir de la troisième législature. Au cours de la première législature, 30 % des 53 élus communistes et socialistes ne possédaient pas de diplôme supérieur au bac contre 2,2 % seulement au cours de la cinquième législature (quatre personnes dont trois appartenant à la liste LO-LCR). De même, 23,3 % des 60 élus de droite ne possèdent pas de diplômes post-bac en 1979 contre 5,5 en 1999 (3 individus dont 2 appartenant à la liste CPNT). En cela, les listes CPNT d'un côté, LO/LCR de l'autre apparaissent d'emblée fortement différenciées au niveau des propriétés scolaires. Aucun de ces élus ne possède de doctorat ni n'a fréquenté une Grande école. 1 sur 5 pour les élus LO-LCR et 1 sur 6 pour les élus CPNT font état d'un diplôme supérieur ou égal à bac +5. Aucun de ces élus n'a suivi un cursus universitaire juridique. En ce sens et dans leur ensemble, ils apparaissent assez singuliers par rapport au reste de la délégation française élue en juin 1999. Alors que chez les élus verts ou communistes la légitimité militante est associée à un socle de plus en plus important de ressources scolaires, chez ces élus en revanche, ce sont bien les ressources et légitimités militantes qui semblent constituer l'élément déterminant de leur profil politique.

Les élus de droite et de gauche présentent en revanche des différences notables en ce qui concerne la structure des propriétés scolaires. En effet, les élus de droite font plus souvent état des parcours scolaires les plus légitimes. Ils sont plus souvent passés par les Grandes écoles. Si la fréquentation des Grandes écoles tend dans l'ensemble à s'accroître au cours de la période étudiée, comme on a pu le signaler précédemment, et si ce phénomène est caractéristique aussi bien des élus de gauche et de droite, il n'en reste pas moins que des différences apparaissent d'emblée. Ainsi, au cours de la première législature, 20% des élus communistes et socialistes déclarent être passés par une grande école contre 28 % des élus issus des partis de droite. En 1994, ces proportions sont respectivement de 24 % contre 40 %. Au cours de la cinquième période, elles sont de 18% pour la gauche contre près de 30% pour la droite. Le phénomène se retrouve aussi bien en ce qui concerne les IEP que l'ENA. Alors que le taux de fréquentation des IEP de Paris et de province augmente presque de façon

[227] Cf. tableaux n°A-16-1 à A-16-5, annexes.

continue à droite entre la première et la cinquième législature (20% en 1979, 31% en 1994 et 27,7 % en 1999), la progression à gauche est beaucoup moins linéaire et demeure à chaque fois plus faible qu'en ce qui concerne les élus de droite. Ainsi, ils sont 15% au cours de la première législature contre 21% au cours de la seconde, 7% au cours de la troisième, 20% au cours de la quatrième et un peu plus de 11% au cours de la cinquième. Il en est de même pour l'ENA. Le taux d'énarques pour les élus de droite reste relativement stable entre 1979 et 2004, autour de 13% en moyenne, tandis que, à gauche, il varie entre 2,2 % entre 1999-2004 (le taux le plus faible) et 8,7 entre 1994 et 1999 (le taux le plus élevé). Enfin, le nombre de députés issus des Grands corps généraux de l'Etat est nul à gauche au cours des deux premières législatures, pour se maintenir autour de 4-5% lors des législatures suivantes alors qu'il demeure stable, autour de 8% à droite tout au long de la période. Ce n'est qu'à partir de la quatrième législature que les proportions tendent à devenir équivalentes. Enfin, les cursus juridiques sont nettement moins fréquents à gauche qu'à droite, les écarts demeurant, en moyenne, supérieurs à 20% tandis que les cursus de lettres et sciences humaines se retrouvent plus fréquemment, globalement (sauf au cours de la quatrième législature), à gauche qu'à droite. Inversement, les élus de gauche font plus fréquemment état d'un doctorat que les élus de droite. Sauf pour la seconde législature, le nombre de députés titulaires d'un doctorat est à chaque fois plus fort à gauche. Plus de 28% à gauche contre moins de 22% à droite au cours de la première législature, plus de 34% à gauche contre 22% à droite au cours de la troisième législature, 30 % contre un peu plus de 13% au cours de la quatrième, un peu moins de 18% contre 13% au cours de la cinquième législature.

Ces proportions tendent à montrer la persistance, quoique que plus relative sans doute, des oppositions droite-gauche en termes de fractions de classes et de trajectoires sociales. Si pour les élus de droite (principalement mais pas seulement), le passage en Grande école reste un moment de reconversion du « capital hérité en capital scolaire »[228], les promotions sociales fondées sur l'Université ainsi que l'accès aux professions intellectuelles et enseignantes restent plus caractéristiques des élus de gauche. De fait, les oppositions sociales entre les personnels de droite et de gauche se lisent plus nettement dans les oppositions de structure et de composition des ressources scolaires.

[228] « Grandes écoles, ENA, au terme d'une stratégie scolaire éminente (grands lycées parisiens, accumulation de diplômes supérieurs), expertise, contribuent fortement au premier pôle qui caractérise l' « héritier » incarné par le haut fonctionnaire et par le professeur du supérieur, issus d'une origine sociale élevée liée au pôle économique, reconvertissant grâce à l'Ecole sur le plan public des ressources privées entretenant leur pouvoir social par une multipositionnalité élastique », COLLOVALD Annie, « La république du militant… », *op. cit.*, pp. 37-40.

Si la morphologie des parlementaires européens paraît donc évoluer et si le volume des ressources scolaires tend à augmenter, il n'en reste pas moins que, pris dans leur ensemble, les parlementaires européens demeurent éloignés des caractéristiques propres de l'élite sociale, administrative et politique que Pierre Bourdieu par exemple désignait sous le vocable de « noblesse d'Etat », ainsi que l'affirmait d'ailleurs Niilo Kauppi dans une étude portant sur les parlementaires élus en 1994[229]. La proportion d'énarques n'a, de fait, jamais dépassé le huitième d'une délégation, pour constituer en moyenne un douzième de la population prise en compte[230]. Le faible nombre de députés issus des Grands corps de l'Etat, 5,4 % en moyenne - un chiffre qui n'augmente que de façon négligeable au cours des législatures (4,4 % en 1979 contre 5% en 1999) - illustre aussi ces phénomènes. Par ailleurs, tout indique que les députés les plus proches de l'élite administrative sont aussi ceux qui ont le plus de chances de démissionner en cours de mandat[231]. Par exemple, les trois femmes énarques élues entre 1979 et 2004, Françoise Gaspard (1979), Frédérique Bredin et Elisabeth Guigou (1994) ont démissionné de quelques mois à quelques années après leur élection pour occuper des positions politiques nationales. Bien que l'étude montre une élévation du niveau des propriétés scolaires et sociales, il n'en reste pas moins que, si on associe les considérations liées à l'examen des propriétés socioprofessionnelles et celles liées aux propriétés culturelles, les eurodéputés français s'inscrivent plus fortement, socialement et culturellement, dans les fractions nouvelles et dominées de la bourgeoisie culturelle[232].

En soi, ce constat confirme les hypothèses émises antérieurement (cf. *supra*, section I) : le Parlement européen se présente comme un débouché parlementaire possible pour des acteurs politiques en ascension (ou appartenant aux fractions dominées de la bourgeoisie culturelle) mais insuffisamment dotés des ressources culturelles, sociales ou territoriales permettant d'accéder à des positions politiques de premier plan au niveau local, législatif ou gouvernemental (investies en priorité par les fractions dominantes de la bourgeoisie culturelle). La diminution considérable des démissions en cours de législatures, de même que

---

[229] « The Commission had become a ministerial position comparable to the presidency and the government, which has enabled politicians occupying it to accumulate both personal and collective political capital. In contrast, the European Parliament, which is a lowly codified and socially less-regulated area compared to the central political market, does not present central positions sough by high level political actors, like a ministerial position.", KAUPPI Niilo, « European Union Institutions and French Political Careers", *op.cit.*, p. 16.

[230] Alors que, par ailleurs, leur proportion reste surreprésentée du fait des non-réponses.

[231] Cf. supra, section I. Nous reviendrons par ailleurs sur cet aspect au chapitre 2.

[232] Mattei Dogan notait d'ailleurs que les professionnels de la politique sont assez peu issus de l'élite sociale, la politique représentant plutôt un espace promotionnel (l'accès à la politique et au Parlement européen comme promotion sociale) que des acteurs positionnés dans les fractions dominées des classes supérieures seront, plus que d'autres, disposés à investir. Cf. DOGAN Mattéï, « Les filières de la carrière politique …», *op. cit.*

l'augmentation importante des candidatures malheureuses aux élections législatives, le confirment encore une fois très largement. Dans ce cadre, il n'est guère surprenant de constater une diminution sensible des ressources symboliques détenues par les acteurs au cours de la période étudiée.

3- Les indicateurs de la transformation des ressources symboliques

Les décorations et distinctions constituent autant d'éléments permettant d'évaluer les positions que les acteurs occupent dans l'espace social et les différents secteurs sociaux dont ils sont issus. Décorations et distinctions représentent, en tant que tels, des *marqueurs symboliques* qui précisément *distinguent* les acteurs en mesure de s'en prévaloir.

Graphique 8 : Proportion d'eurodéputés français faisant état de décorations et distinctions, selon les législatures (en %)

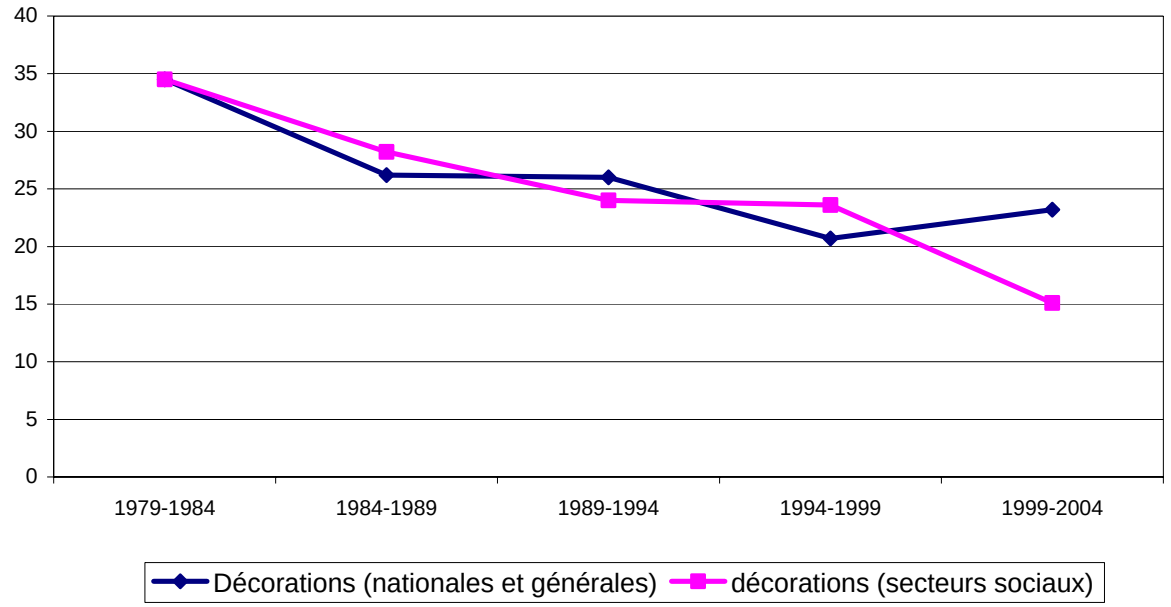

Le nombre d'acteurs faisant état de décorations et distinctions diminue très nettement entre 1979 et 2004, comme le montre le graphique précédent. Le nombre de députés titulaires, au moment de leur élection, de décorations nationales (de type légion d'honneur) passe de 34,9 % au cours de la première législature (1979-1984) à 23,2 % au cours de la cinquième (1999-2004) pour représenter 28% de la population prise dans son ensemble (1979-2004)[233]. Le phénomène est encore plus marqué en ce qui concerne les distinctions propres à certains secteurs sociaux (mérite agricole, palmes académiques, etc.). Ces dernières diminuent de façon constante au cours de la même période. De 25,7 % pour l'ensemble de la période (1979-

[233] Cf. tableau A-17, annexes.

2004), le nombre de députés titulaires de ces décorations passe de 34,5 % entre 1979 et 1984 à 15 % entre 1999 et 2004. En illustrant le volume des ressources symboliques détenues et en procurant un indice de notabilité des acteurs étudiés, la baisse d'acteurs pouvant se prévaloir de décorations nationales et de distinctions sectorielles, reliée aux développements précédents, permet de mettre l'accent sur la modification de la place des parlementaires européens dans les hiérarchies symboliques de l'espace social et des différents secteurs sociaux dont ils sont issus. L'ensemble confirme en ce sens l'hypothèse d'un déplacement de la population vers les fractions dominées des classes supérieures. Il est aussi une conséquence du rajeunissement très marqué de la population entre 1979 et 2003 que nous avons mis en évidence à la section précédente.

B- Profils sociaux et oppositions caractéristiques des eurodéputés français

Au final, le groupe étudié paraît marqué par des oppositions somme toutes « classiques » dans le champ politique[234]. *A priori*, le personnel politique européen ne se distingue pas véritablement du reste du personnel politique français. Des élus plutôt de droite, issus pour une large partie d'entre eux du secteur privé, proches par leur profession du pôle économique des classes supérieures ou moyennes (directeurs de sociétés, professions libérales, cadres du secteur privé, commerçants, artisans et agriculteurs), s'opposent à des élus plutôt de gauche, issus du secteur public et proches des fractions culturelles et dominées des classes supérieures, par leur profession (fonction publique, enseignants du secondaire et du supérieur) ou leurs propriétés scolaires (dans la structure globale des ressources détenues, des ressources culturelles liées au diplôme plus importantes que les ressources économiques). Ces derniers sont aussi plus fortement issus des couches moyennes et populaires (origines sociales). Les acteurs s'opposent ainsi moins en termes de « classes » qu'en termes de « fractions de classes » (au sein des catégories supérieures, pôle culturel contre pôle économique). Des facteurs secondaires, tels que l'âge et le sexe (*infra*, section III), renforcent ces oppositions, les élus de droite apparaissant à la fois plus âgés et moins féminisés.

Les comparaisons effectuées entre les différentes législatures font pourtant apparaître des évolutions sensibles tendant à montrer que la distance sociale entre les élus de droite et de gauche se réduit considérablement au cours du temps. Premièrement, la proportion d'élus

[234] Ces oppositions correspondent en effet à celles que Pierre Bourdieu ou Daniel Gaxie avaient déjà pu mettre en évidence. Cf. BOURDIEU Pierre, « La représentation politique. Elément pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1981, n° 36-37, pp. 3-24 ; GAXIE Daniel, « Les logiques du recrutement politique », *op. cit.*

appartenant aux strates supérieures de l'espace social tend à augmenter, notamment à gauche. Deuxièmement, la part du secteur public qui représente sur l'ensemble de la période étudiée 48 % de l'ensemble contre 43 % pour le secteur privé s'accroît aussi bien à droite qu'à gauche. Troisièmement, sauf encore une fois en ce qui concerne la cinquième législature et bien que les écarts ne s'estompent que de façon très lente (autour de 20 % en moyenne), la part du pôle culturel des classes supérieures, principalement des enseignants (du secondaire et du supérieur), se renforce dans l'ensemble du champ politique et des partis les plus institutionnalisés. Les enseignants deviennent même, dès la fin des années 1990, le secteur social le plus représenté, y compris à droite. Pour nombre de députés, l'accession aux classes supérieures est avant tout fondée sur l'accumulation récente de compétences culturelles acquises et certifiées par l'Ecole et l'Université. Les propriétés proprement scolaires sont ainsi au coeur des ressources sociales détenues par les acteurs politiques européens. A l'image d'un ensemble de groupes sociaux, l'importance de l'Ecole dans les mécanismes d'ascension sociale apparaît comme centrale. C'est la raison pour laquelle on peut véritablement parler de ressources culturelles, et plus précisément scolaires, pour désigner le pouvoir social que confèrent en propre ces trajectoires.

Les oppositions selon l'axe des ressources économiques au sein des classes supérieures, même si elles demeurent réelles, deviennent donc secondaires. En conséquence, les oppositions entre élus semblent surtout se lire, à partir des années 90, selon l'axe des propriétés scolaires. D'un côté se situent les élus faisant état de caractéristiques proches de celles de la noblesse d'Etat, ayant fréquenté les Grandes écoles, étant plus souvent passés par l'ENA et appartenant plus fréquemment à la faute fonction publique et aux Grands corps de l'Etat. De l'autre côté se situent les enseignants du secondaire ou éventuellement du supérieur caractérisés par un parcours à l'Université, titulaires du doctorat plutôt que diplômés des Grandes écoles. En ce sens, les oppositions tendent de plus en plus à se lire en termes de « sous-fractions de classe » : schématiquement, au sein du pôle culturel, le pôle enseignant dominé et plus récent s'oppose au pôle de la haute fonction publique et des Grandes écoles, dominant et plus ancien, les universitaires occupant une position intermédiaire en fonction de leur trajectoire et de leur position dans le champ académique (les professeurs de droit se rapprochant du pôle dominant). Seuls les partis dissidents, aussi bien à gauche (LO) qu'à droite (CPNT) freinent ce phénomène. Autrement dit, une deuxième opposition structurale se dessine progressivement dans laquelle les oppositions droite-gauche ne disparaissent pas mais apparaissent secondaires. Cette deuxième opposition se superpose aux oppositions classiques entre les élus de droite (pôle économique) et de gauche (pôle culturel). A une bourgeoisie

culturelle caractérisée par la détention des capitaux les plus légitimes, eux-mêmes évalués par une origine sociale élevée (profession du père), les professions exercées (haute fonction publique, professeur des universités, Grands corps de l'Etat) et les trajectoires scolaires (Grandes écoles, ENA, IEP de Paris), s'oppose une bourgeoisie culturelle plus récente (les origines sociales se situant à l'extérieur des classes supérieures) occupant des positions moins valorisées (enseignants du secondaire, positions dominées dans le champ universitaire, personnel plus jeune aussi), faisant état de cursus scolaires ou universitaires relativement important (fort pourcentage de diplômes du supérieur) mais échappant aux parcours et filières les plus légitimes (Grandes écoles, IEP…). La première est plutôt élue sur les listes de droite mais aussi, dans une large mesure, sur les listes du Parti socialiste[235] tandis que la seconde est plutôt élue sur les listes de gauche et d'extrême gauche mais aussi sur les listes de droite, notamment les listes dissidentes.

Ces oppositions sociales se projettent bien entendu dans le champ politique, au sens où elles renvoient à différents modes d'entrée en politique, à des structurations différentes des ressources politiques détenues et, en prolongement, à différentes modalités d'accès aux listes européennes : importance de ressources sociales et relationnelles (effectives dans « l'espace du pouvoir »)[236] dans un cas, plus forte centralité des ressources collectives, des légitimités militantes et partisanes dans l'autre. Même si la morphologie des groupes étudiés est différente, on rejoint ici les oppositions structurantes relevées par Annie Collovald en 1985. A la figure type de « l'héritier » s'oppose en effet, et d'une certaine manière, celle du « boursier »[237].

Dans le cadre de cette opposition, Olivier Duhamel ou Alima Boumédiene-Thiery représentent deux exemples types inversés. Olivier Duhamel est né en 1950, à Neuilly-sur-Seine. Son père, Jacques Duhamel, était Maître des requêtes au Conseil d'Etat. Il a par ailleurs été député (Jura) et ministre à plusieurs reprises. Le frère d'Olivier Duhamel, Stéphane, est directeur du groupe « La Provence » et directeur de la publication du quotidien

[235] Plus fréquemment élu autrement dit dans le cadre des listes présentées par les partis les plus institutionnalisés.

[236] « La construction de l'Etat va de pair avec la construction du *champ du pouvoir* entendu comme l'espace de jeu à l'intérieur duquel les détenteurs de capital (de différentes espèces) luttent notamment pour le pouvoir sur l'Etat (…) », BOURDIEU Pierre, « Esprits d'Etat... », *op. cit.*, p. 109.

[237] « Grandes écoles, ENA, au terme d'une stratégie scolaire éminente (grands lycées parisiens, accumulation de diplômes supérieurs), expertise, contribuent fortement au premier pôle qui caractérise l' « héritier » incarné par le haut fonctionnaire et par le professeur du supérieur, issus d'une origine sociale élevée liée au pôle économique, reconvertissant grâce à l'Ecole sur le plan public des ressources privées entretenant leur pouvoir social par une multipositionnalité élastique. A ce portait de l' « héritier» est opposé un système de propriétés ou l'absence de toute formation universitaire des études secondaires effectuées en province sont corrélées au statut d'enseignant en milieu rural, en mobilité sociale ascendante et doté d'une surface sociale étriquée, tous attributs, *de facto,* du 'boursier' », COLLOVALD Annie, « La république du militant… », op. cit. pp. 37-40.

gratuit « Marseilleplus ». Son autre frère, Gilles, est inspecteur général des affaires sociales et président du conseil d'administration de l'Institut de veille sanitaire (InVS). Son épouse, Evelyne Pisier, est quant à elle professeur à l'Université de Paris I – Panthéon – Sorbonne. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur en droit et agrégé de droit public, Olivier Duhamel est professeur de droit public à Paris I puis à l'Institut d'études politiques de Paris tout en occupant d'importantes positions dans le milieu académique ainsi que divers postes à la jonction du champ de la recherche, du champ journalistique et du champ administratif (cofondateur et codirecteur de la revue *Pouvoirs* ; cofondateur et codirecteur de la revue annuelle *L'état de l'opinion* ; directeur de la collection « politique » aux éditions du Seuil ; chroniqueur dans différents quotidiens et hebdomadaires ; ancien conseiller du président du Conseil constitutionnel, etc.). Il est élu au Parlement européen en 1997, en remplacement de Pierre Moscovici et réélu en 1999 sur la liste de François Hollande. Membre de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement, il a notamment été représentant du PSE à l'Assemblée plénière de la Convention sur l'avenir de l'Europe. Olivier Duhamel a donc tout de l' « héritier » : né en proche banlieue, dans les « beaux quartiers de Paris », issu des fractions anciennes des classes dominantes (fils d'un père membre du Conseil d'Etat et ancien ministre), issu d'une famille implantée dans le monde économique (son frère dirige une société), il occupe des positions centrales dans le milieu académique (professeur de droit public à Paris I et à l'IEP de Paris) et accède au Parlement européen du fait de sa proximité des cercles du pouvoir, grâce notamment aux réseaux qu'il est en mesure de mobiliser au Parti socialiste.

L'histoire d'Alima Boumédiene-Thiery s'oppose en tous points à ce parcours. Née en 1956 à Argenteuil dans le Val d'Oise, de père ouvrier et immigré algérien, elle accède à l'Université et passe son doctorat en socio-économie après avoir obtenu un DEA en droit public international et un DESS en droit administratif et politiques publiques locales. Peu précise sur ses expériences professionnelles (elle fut « juriste » dans diverses structures), Alima Boumédiene insiste en revanche très fortement dans ses biographies[238] sur ses multiples investissements associatifs et militants dans lesquels elle s'engage dès la fin des années 1970, pour rejoindre ce qu'il est convenu d'appeler le « mouvement beur » en 1983. Elle est élue au Conseil municipal d'Argenteuil en 1995 avant de rejoindre les Verts en janvier 1998. C'est en effet sur la liste emmenée par Daniel Cohn-Bendit qu'elle est élue en 1999 députée européenne grâce aux ressources militantes et associatives qu'elle a capitalisées au fur et à mesure du temps. Alima Boumédiene-Thiery a donc tout du « boursier ». Issue des classes populaires, fille d'un travailleur immigré algérien, toute son ascension sociale repose sur l'accumulation de ressources scolaires et universitaires qui peinent pourtant à se

[238] Celle disponible, par exemple, sur son site Internet : http://www.alima-boumediene.org/

reconvertir sur le plan professionnel en position stable et avantageuse. La politique se présente dès lors comme un levier de promotion sociale et de reconversion de ses ressources culturelles certifiées. Cette reconversion est assurée via des engagements militants et associatifs incessants tout d'abord, puis par l'accès à des positions électorales ensuite : Conseil municipal en 1995, Parlement européen en 1999, Sénat en 2004. C'est alors l'ouverture de la compétition politique européenne et le positionnement du Parlement dans le champ politique français qui lui permettent de s'engager dans une professionnalisation de ses engagements politiques. L'élection au Parlement européen fonctionne de ce point de vue comme une consécration de sa trajectoire sociale.

L'analyse des caractéristiques sociologiques des eurodéputés français montre donc que, dans l'ensemble, le personnel politique européen n'est pas socialement très différent du personnel politique étudié dans le cadre des mandats nationaux, tels que des travaux antérieurs (mais déjà anciens) ont pu en rendre compte. Si l'opposition selon les ressources économiques demeure un axe structurant de l'espace formé par ces acteurs, un second axe semble néanmoins opposer diverses fractions du pôle culturel dont la prédominance s'accroît considérablement en l'espace de 25 ans. L'évolution de la composition sociologique des délégations françaises semble ainsi devoir s'inscrire en prolongement d'évolutions plus générales du personnel politique (prise d'importance des salariés du secteur public, élévation des niveaux de diplômes, etc.). L'examen du groupe formé par les eurodéputés et le constat de la prise d'importance du pôle récent et culturel des classes supérieures permet cependant de mettre l'accent sur la centralité de certaines ressources (en particulier scolaires et intellectuelles) et certaines dispositions structurantes des rapports au monde et à la politique, caractéristiques, ou homologues, des groupes que Bourdieu avait qualifié de « nouvelles classes moyennes», dont les professions intellectuelles, enseignants du secondaire notamment, représentent des éléments types[239]. Caractéristiques des fractions dominées des classes supérieures (ou des fractions culturelles et supérieures des classes intermédiaires, c'est-à-dire d'espaces sociaux de « l'entre-deux »), les dispositions à l'ascétisme[240] et à une forme de « bonne volonté » se retrouveront en effet sous des formes particulières dans les rapports entretenus à la politique et au travail politique européen. C'est d'autant plus vrai que les

[239] BOURDIEU Pierre, *La distinction*…, op. cit., pp. 365-431.

[240] Le terme désigne ici un rapport appliqué, austère au travail politique et institutionnel sur lequel nous reviendrons plus en détails par la suite.

parcours sociaux présentent des analogies avec les parcours et trajectoires dans le champ politique, globalement ascensionnels mais éloignés des parcours les plus légitimes[241].

La féminisation du personnel politique européen constitue un dernier élément ressortissant de l'analyse sociographique du groupe des eurodéputés français au Parlement européen, une analyse d'autant plus intéressante à prendre en considération qu'elle constitue une exception notable dans le champ politique français. En soi, le cas des femmes illustre parfaitement les conclusions présentées ici et l'hypothèse selon laquelle le Parlement européen constitue, dans une large mesure, un nouvel espace d'accès à la professionnalisation politique.

III- La féminisation du personnel politique européen

Constituant un quart de l'échantillon global, les femmes représentaient un plus de 20% des élus au cours de la première législature contre plus de 41% au cours de la cinquième. Caractéristique de l'ensemble de l'assemblée européenne[242], la féminisation du personnel français au Parlement européen est un phénomène particulièrement remarquable, surtout à partir de la quatrième législature (1994-1999).

Graphique 9 : Répartition hommes-femmes parmi les élus français au Parlement européen, selon les législatures.

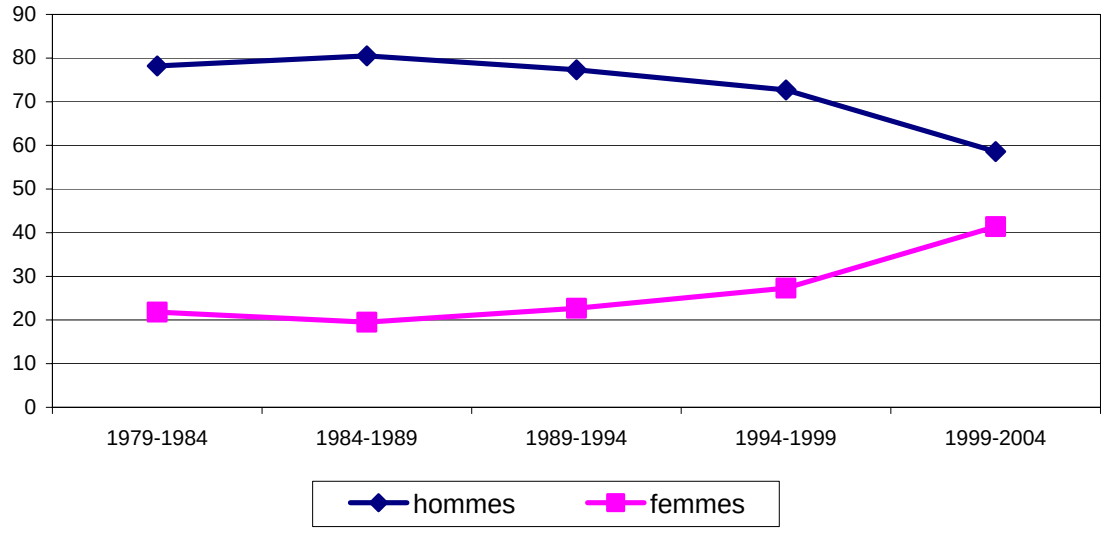

[241] De fait, le faible capital économique ainsi que la faiblesse relative du capital social et symbolique permet plus difficilement l'acquisition d'un capital politique fondé sur une notabilité sociale.

[242] Les femmes représentaient 30,2% du Parlement européen après les élections de 1999, 30,3% après les élections de 2004, SINEAU Mariette, « Femmes », *op. cit.*, tableau 2, p. 307.

Ainsi que l'illustre une série de tableaux reproduits en annexe[243], la féminisation du personnel politique européen est, dès l'origine, principalement le fait des partis situés à gauche de l'échiquier politique. En 1979 en effet, les femmes représentent plus de 22 % de l'ensemble des élus socialistes et communistes[244]. Le taux de féminisation du personnel issu des Verts, du PS et du PCF n'a dès lors cessé d'augmenter : 26,5 % en 1984, 31,8 % en 1989, 41,8 % en 1994 et 48,9 % en 1999, les élus de la liste LO-LCR comprenant même quatre femmes pour un homme seulement. La féminisation du personnel de droite apparaît en revanche beaucoup plus tardive et aléatoire. De 18% lors de la première législature, elle tombe à 14,5 % au cours de la seconde, passant même à moins de 12% au cours de la troisième. Elle progresse à nouveau à partir de 1994 (16%) pour atteindre plus de 31% entre 1999 et 2004, rejoignant progressivement les niveaux caractéristiques des partis de gauche.

Contrastant avec la faiblesse traditionnelle de la représentation féminine dans les institutions politiques françaises[245], la forte proportion de femmes élues au Parlement européen interroge en soi les mécanismes de sélection et de recrutement des eurodéputés français ainsi que les significations et usages politiques du genre sur le marché politique ouvert par les élections européennes[246]. L'étude du recrutement des femmes au Parlement européen, de leurs propriétés et des lignes de différenciation hommes-femmes parmi les élus européens montre en fait que la féminisation du personnel politique européen a fortement contribué aux évolutions constatées précédemment. Les femmes apparaissent globalement plus proches des fractions dominées et des fractions intellectuelles des classes supérieures. Elles sont plus souvent issues des couches moyennes et populaires que les hommes. Elles ont plus souvent été enseignantes du secondaire et moins souvent issues de la haute fonction publique. Elles sont aussi plus jeunes que leurs homologues masculins et l'ensemble de ces

---

[243] Cf. tableaux A-16-1 à A-16-5, annexes.

[244] Les chiffres indiqués ici sont calculés sur la base du corpus global. De ce corpus ont été retirés un certain nombre de cas non renseignés au cours des première, seconde et troisième législatures, cf. tableau A-18 en annexes ou tableau 2, *supra*.

[245] En 2006, l'observatoire de la parité entre les hommes et les femmes plaçait la France au 17ème rang des 25 pays de l'Union européenne avec 12,3 % de femmes élues aux élections législatives de 2002 (http://www.observatoire-parite.gouv.fr/). Dans la plupart des instances électorales françaises, les femmes sont ainsi largement sous-représentées. Par exemple, en 2001, 10,9 % des maires sont des femmes. En 2003, 3% des Conseils généraux seulement étaient présidés par des femmes. Dans ce cadre, le Parlement européen fait exception. Certes depuis la loi du 6 juin 2000 imposant la parité aux scrutins de liste**,** la proportion de femmes dépasse les 40 % dans les conseils régionaux et au Parlement européen. Mais la forte proportion de femmes élues au Parlement européen est dans le cas français un fait à la fois exceptionnel (au regard de la faiblesse de ces mêmes proportions dans les autres assemblées politiques françaises) et relativement ancien. Dès 1979, les femmes représentaient 22% des 81 élus français, 27 % entre 1994 et 1999 puis 41% entre 1999 et 2004 (les élections s'étant déroulées avant le vote de la loi sur la parité), tableau A-18, annexes.

[246] ACHIN Catherine et alii, *Sexes, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.

caractéristiques se renforce à mesure que l'on avance dans le temps, notamment à droite (A). De la même manière, les femmes élues au Parlement européen détiennent moins de mandats politiques, elles ont plus souvent été conseillère municipale ou régionale, que maire, députée ou sénatrice. Dans l'ensemble, bien que les trajectoires et ressources soient très diversifiées, le mandat représente pour elles l'une des premières positions politiques autorisant un véritable processus de professionnalisation politique (B). Dans le cadre des compétitions électorales européennes, le genre constitue une propriété sociale positive et distinctive bien que, jusqu'alors, c'était plutôt comme propriété négative qu'il tendait à fonctionner sur le plan politique (C).

A- Un clivage des propriétés socioculturelles selon le sexe

Prises dans leur ensemble (1979-2004) et par rapport aux hommes, les députées européennes sont moins souvent universitaires (6,4 % contre 12,5 % pour les hommes), chefs d'entreprises (1 seule femme chef d'entreprise contre 28 hommes) et hauts fonctionnaires (5,3% contre 18,6%). Elles sont en revanche plus fréquemment cadres supérieures de la fonction publique (6,4% contre 2,9%), enseignantes dans le secondaire (10,6% contre 6,5%), institutrices ou éducatrices (6,4% contre 1,4%)[247].

Graphique 10 : Variations des appartenances professionnelles des eurodéputés français selon le sexe (population totale 1979-2004).

Lire : 10,6% des femmes membres du Parlement européen entre 1979 et 2004 ont été enseignantes dans le secondaire contre 6,5% des hommes.

[247] Voir, pour le détail, tableau A-20, annexes.

Les femmes appartiennent ainsi plus fortement au pôle culturel des catégories supérieures alors que les hommes appartiennent plutôt au pôle économique (graphique ci-dessous). De plus, même en faible proportion, les femmes se situent davantage parmi les catégories sociales intermédiaires (17% contre 7% pour les hommes) et populaires (10% contre 4%).

Graphique 11 : Variations du positionnement professionnel des eurodéputés français des selon le sexe (population totale 1979-2004).

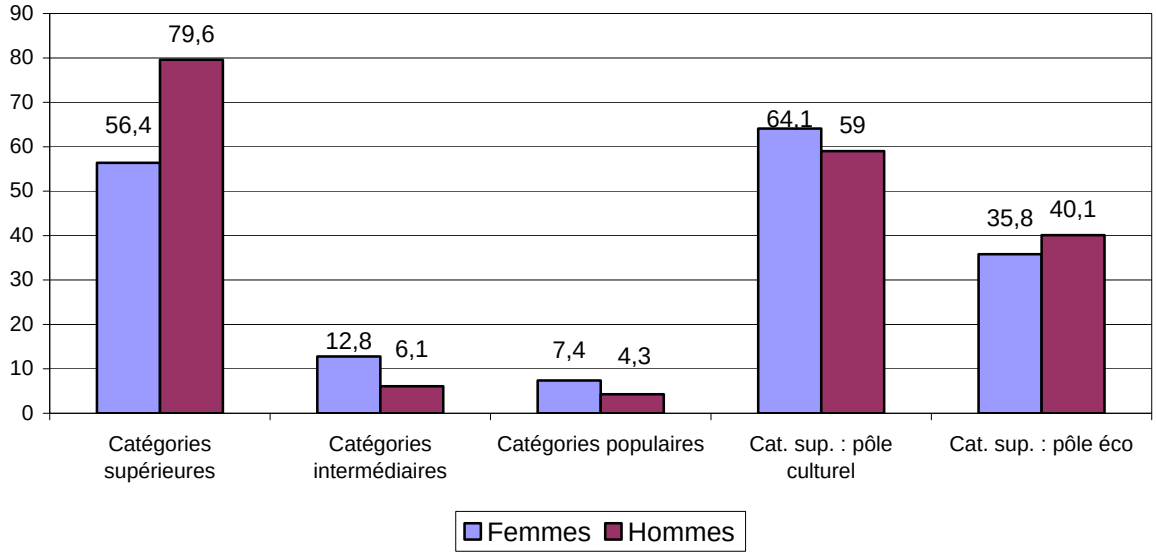

Lire : 56,4% des femmes élues au Parlement européen entre 1979 et 2004 appartenaient aux catégories supérieures de l'espace social contre 79,6% des hommes.

Les différenciations droite-gauche caractéristiques de l'ensemble de la délégation se retrouvent au niveau des femmes[248]. Ainsi, les élues recrutées sur les listes de gauche sont-elles plus fréquemment issues du secteur public et du pôle culturel des catégories supérieures, avec des professions d'origine telles qu'universitaires (9,6% des députées de gauche contre 2,4% des députées de droite), enseignantes dans le secondaire (15,4% contre 4,8%), institutrices ou éducatrices (9,6% contre 2,4%). C'est aussi à gauche que se perçoit la plus forte proportion de députées issues des catégories populaires de l'espace social (11,5% contre 2,4%). Un examen des parcours et propriétés scolaires conduit à des conclusions similaires, les eurodéputées françaises attestant de propriétés scolaires moins élevées que leurs collègues masculins (graphique 12 ci-dessous).

[248] Cf. tableau n°A-21, annexes.

Graphique 12 : Variations des propriétés scolaires des eurodéputés français selon le sexe (population totale 1979-2004).

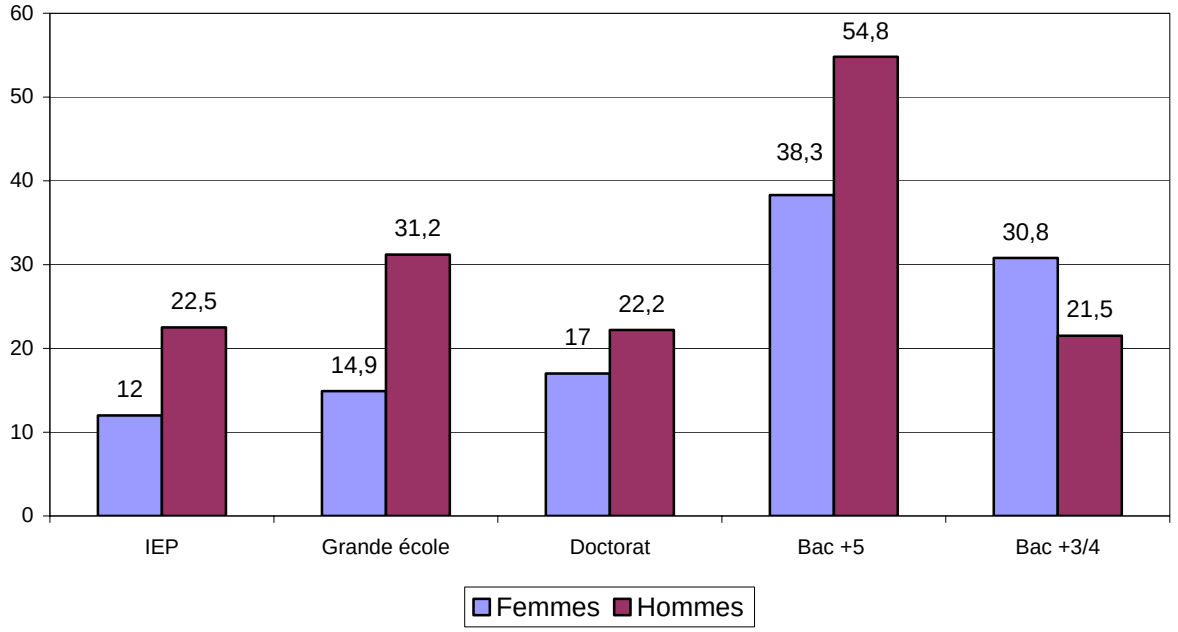

Lire : 12% des femmes élues au Parlement européen entre 1979 et 2004 sont diplômées d'un IEP contre 22,5% des hommes.

Elles sont par exemple moins fréquemment diplômées d'une grande école (14,9% contre 31,2% des hommes), d'un IEP (12% contre 22,5%) ou de l'ENA (3,2% contre 10%)[249]. Moins souvent titulaires d'un doctorat (17% contre 22,2% pour les hommes) ou d'un diplôme à bac +5 (38,3% avec un niveau bac+5 contre 54,8%), elles se caractérisent plutôt par un niveau d'étude bac +3/4 (30,8% contre 21,5%). La distribution des propriétés sociales et culturelles entre les élues de droite et de gauche apparaît à nouveau assez contrastée. En effet, les élues de droite sont moins dotées en propriétés scolaires (33,3 % de diplômes de niveau bac +5 contre 42,3% à gauche ; 11,9 % de doctorats à droite contre 21,1% à gauche)[250]. Plus proches du pôle économique, elles paraissent fonder davantage leurs carrières politiques sur une reconversion de notabilités locales. En revanche, si les élues de gauche semblent moins bien situées dans la hiérarchie sociale, il apparaît clairement que leurs parcours sociaux et politiques reposent plus fortement sur une rentabilisation des ressources scolaires.

[249] Pour le détail, cf. tableau A-22, annexes.

[250] Cf. tableau A-23, annexes.

B- Un clivage des parcours politiques selon le sexe

Les trajectoires politiques des eurodéputés français sont là encore assez nettement clivées selon le sexe. Les femmes détiennent moins de mandats électifs. A leur entrée au Parlement, 15,9 % des femmes ont cumulé des mandats nationaux et locaux contre 39,5% des hommes (graphique 13 ci-dessous). 37,2% d'entre elles n'ont jamais eu de mandats locaux contre 30,1% des hommes[251]. Elles font moins fréquemment état d'une carrière politique nationale comme en témoignent des passages plus rares au gouvernement (un peu moins de 14% des députées européennes ont été membres d'un gouvernement contre un peu plus de 20% pour leurs collègues masculins) ou à l'Assemblée nationale (14,9% ont été députées contre 41,1% des hommes). L'étude des parcours politiques locaux amène à un constat similaire. Les députées européennes sont moins souvent conseillères générales (17% contre 34,8%), présidentes d'un Conseil régional ou général (2,1% contre 10%) et maires (11,7% contre 32,9%). Les différences hommes-femmes s'atténuent ou s'inversent néanmoins à mesure que l'on se rapproche des mandats situés au plus bas de la hiérarchie des positions politiques : 29,7% des femmes ont été conseillères régionales contre 42,3% des hommes, 44,6% ont été conseillères municipales ou adjointes au maire contre 33,3% des hommes tandis que 10,6% ont été suppléantes d'un député contre 7,5% des hommes[252].

[251] Cf. tableaux A-24 et A-25, annexes.

[252] Cf. tableau A-26, annexes.

Graphique 13 : Variations des mandats occupés avant l'élection au Parlement selon le sexe (population totale 1979-2004).

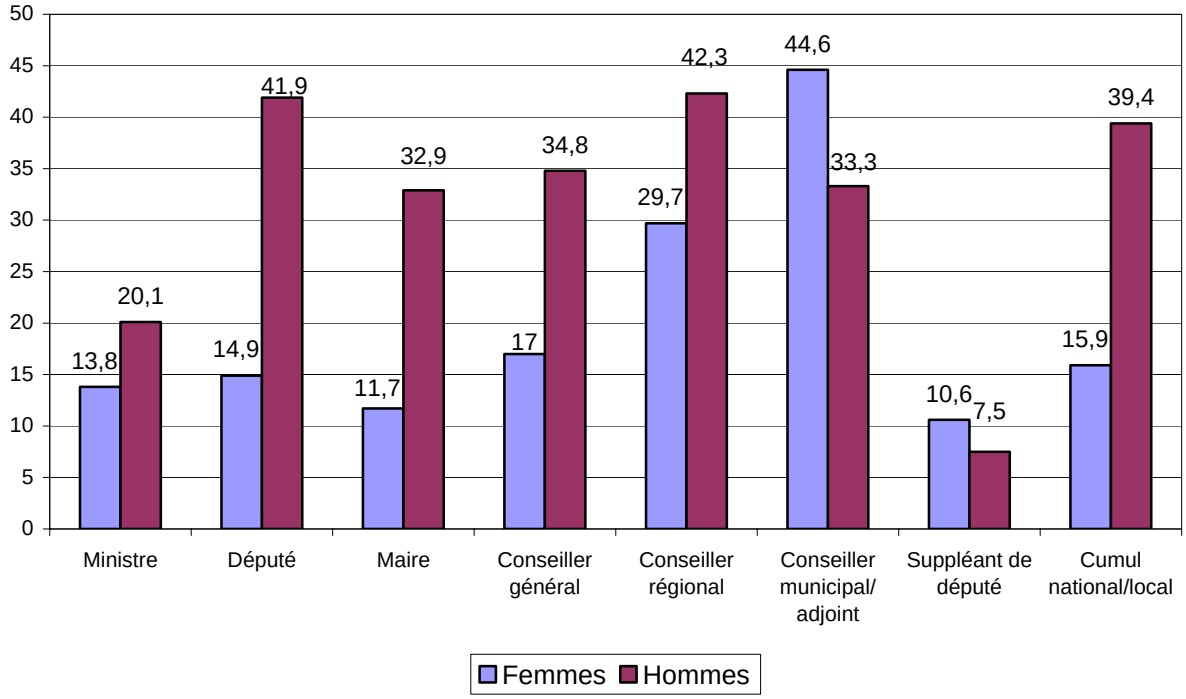

Les modalités d'entrée dans la carrière confirment les analyses précédentes. D'après l'enquête, l'entrée en politique des femmes repose davantage sur des ressources militantes (35,1% des députées européennes ont leur première fonction politique dans un appareil politique contre 27,6% de leurs homologues masculins) que sur un passage dans un cabinet ministériel (13,8% contre 16,8%). Pour près de 12 % d'entre elles, le mandat européen correspond lui-même à une entrée dans le champ politique (contre un peu plus de 5% pour les hommes)[253]. Non seulement les députées européennes cumulent moins fréquemment des positions locales avec des positions nationales, mais elles entrent aussi en politique et obtiennent leur premier mandat électif plus tardivement. 4% d'entre elles posent leur première candidature avant 30 ans contre 15% des députés masculins. 3,2% d'entre elles accèdent à un premier mandat électif avant 30 ans contre 11,8% des hommes, et 40,4 % avant 40 ans contre 52,7%. Presque la moitié d'entre elles (48,9%) accèdent à leur premier mandat électif entre 40 et 59 ans contre 38% des hommes[254].

[253] Cf. tableau A-27, annexes.

[254] Voir tableaux A-28 et A-29, annexes.

Graphique 14 : Variations des propriétés symboliques des eurodéputés français selon le sexe (population totale 1979-2004)

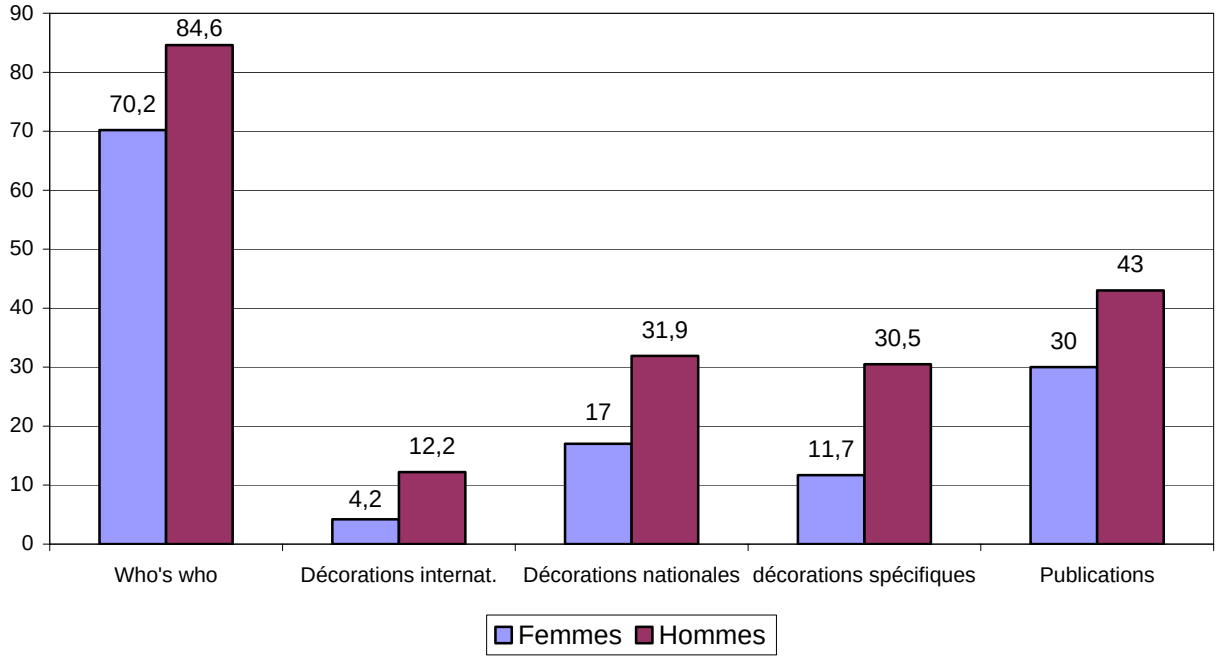

Enfin, comme le montre parfaitement le graphique ci-dessus, les femmes élues au Parlement européen apparaissent nettement moins dotées en propriétés symboliques, comme le suggèrent le nombre d'ouvrages publiés (30% des femmes font état d'au moins une publication contre 43% des hommes), les décorations de niveau international (4,2% contre 12,2%), national (17% contre 31,9%), celles propres à des secteurs spécifiques (palmes académiques, mérite agricole, etc. avec 11,7% contre 30,5%) ou encore le fait d'être cité dans le *Who's who in France* (70,1% des femmes ont été retrouvées dans ce dictionnaire contre plus de 84% des hommes).

C- Le genre comme ressource politique

Les chiffres présentés ci-dessus laissent penser qu'à ressources égales, les femmes intègrent dans l'ensemble plus facilement l'espace politique européen que les hommes. La forte féminisation de la représentation politique européenne, particulièrement à partir de 1994, tend dès lors à indiquer que « l'identité féminine » fonctionne comme une opportunité qui va progressivement prendre de l'importance dans le cadre de la compétition européenne, alors même qu'elle demeure encore marginale sur les autres marchés politiques[255] ou secteurs de

[255] SINEAU Mariette, *Profession: femme politique. Sexe et pouvoir sous la cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

l'espace social[256]. Le fait d'être une femme devient en effet, et progressivement, non plus une propriété négative comme c'est généralement le cas dans la compétition politique, mais une propriété *positive*, une caractéristique sociale pertinente dans le cadre des processus de sélection des candidats aux élections européennes par les organisations politiques. Dans le cadre particulier du marché politique européen, la « féminité » peut ainsi être associée à une propriété sociale distinctive et à une forme particulière de ressource politique. Pour autant, il convient de ne pas considérer la féminité comme un facteur autonome du recrutement politique à l'Europe dans la mesure où cette qualité ne fait sens que dans la mise en relation avec d'autres types de propriétés telles que l'implantation locale ou la proximité à des leaders politiques[257].

Avant de renvoyer aux impératifs légaux qui viennent en fait, à partir de 2004, institutionnaliser une pratique déjà existante[258], l'importance de cette ressource est d'abord liée à l'état des rapports de force sur le marché ouvert par les élections européennes et à l'utilisation stratégique de cette question par certaines organisations politiques. En effet, la féminisation des listes constitue bien, à partir de 1989, une dimension de l'offre électorale de certaines organisations lorsque les Verts, avant le Parti socialiste en 1994, adoptent la règle de la parité. A partir de 1994, la féminisation des candidats présentés par les partis de gauche se présente comme un enjeu politique proprement dit, les organisations étant tenues de développer une offre spécifique sur ce terrain et de faire la preuve de leur capacité à féminiser les listes (une féminisation perçue notamment comme un gage de modernité politique). Dès les élections de 1999, la parité s'impose ainsi comme une contrainte quasi-généralisée. Sous peine d'apparaître comme des organisations fermées à une certaine modernité et aux nouveaux standards de l'égalité hommes-femmes en politique, l'ensemble des organisations s'astreignent à assurer une meilleure représentation des femmes dans les listes qu'elles présentent. Cette nouvelle règle participe alors à l'émergence d'une nouvelle structure de contraintes et d'opportunités qui modifie partiellement les pratiques antérieures des recrutements[259]. Pour certaines organisations (FN, CPNT ou listes souverainistes de Charles

---

[256] BIHR Alain, PFEFFERKORN Roland, *Hommes/femmes. L'Introuvable Egalité ?*, Paris, L'Atelier, Editions Ouvrières, 2002.

[257] Voir sur ce point les développements présentés au chapitre suivant concernant les différents équilibres pris en compte dans la constitution des listes.

[258] Loi n° 2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, J.O n°131 du 7 juin 2000, p. 8560

[259] LATTE Stéphane, « Cuisine et dépendance. Les logiques du recrutement politique », *Politix*, vol. 15, n°60, pp. 55-80.

Pasqua ou Philippe de Villiers), cette contrainte peut même s'avérer particulièrement difficile à gérer[260]. La capacité à assurer la féminisation du personnel politique n'en devient pas moins un impératif pour le maintien dans le jeu, et pas seulement pour des questions financières. C'est ce qu'exprime parfaitement Michel Raymond dans la citation suivante, alors qu'il assure de la capacité de son organisation (CPNT) à se conformer à ces nouvelles contraintes lors des élections législatives de 2002.

> *«Vraisemblablement, on va essayer de couvrir le maximum de circonscriptions, entre 400 et 500 probablement, et on le fera avec la parité également. On a une image de machos et… Voilà, on fera avec la parité, on sera les seuls à faire la parité, avec les Verts d'ailleurs. Les autres partis politiques ont déjà annoncé qu'ils ne respecteraient pas la parité, François Hollande a fait une conférence de presse… Parce que le non-respect de la parité aux élections législatives, c'est une sanction financière et comme les enveloppes qu'ils touchent sont déjà… Ils préfèrent faire une économie d'argent plutôt que de mettre la parité qu'ils ont votée et demandée. Donc, cela va faire un merveilleux terrain de bataille là-dessus (…) et puis c'est le moyen de faire voir aux gens… Moi, je suis contre la parité, ma collègue est contre, on est contre, je suis contre, je comprends pas qu'on puisse imposer la parité mais à partir du moment où on a une règle, on va aller au bout du raisonnement, on va pousser le… Bon, on va montrer qu'on peut le faire (…) Enfin là, on va le faire pour indiquer que… donner un signe fort à l'extérieur (…) »*[261].

Niilo Kauppi avait déjà souligné, dans le cadre européen, la constitution du genre comme ressource proprement politique[262]. En effet, ces contraintes nouvelles (qui fonctionnent comme autant de règles non écrites) se présentent pour certaines femmes comme des opportunités leur permettant de s'imposer plus facilement lors des processus de sélection des candidats. Cette dimension apparaît d'autant plus importante que la féminisation des listes européennes permet de répondre aux contraintes accrues de féminisation du champ politique tout en évitant dans le même temps la féminisation des positions les plus convoitées, les mieux situées dans la hiérarchie politique et en général soumises au scrutin uninominal (la féminisation supposant alors de « sortir les sortants masculins »)[263].

---

[260] Les listes les moins féminisées étant, en 1999, les listes de Jean Saint-Josse, Charles Pasqua et Jean-Marie le Pen, cf. tableau A-19-5, annexes.

[261] Entretien avec Michel Raymond, élu CPNT, septembre 2001.

[262] Il avait aussi souligné l'influence de ces règles propres au niveau européen dans la transformation des règles du champ politique français dans son ensemble. KAUPPI Niilo, « Power or Subjection ?... », *op. cit.*

[263] Si la loi sur la parité a permis d'accroître le nombre de femmes élues lors de scrutins de listes (en 2004, 47,6% des conseiller régionaux sont des femmes contre 27,6% en 1998), les chiffres demeurent faibles en ce qui concerne les autres postes électifs. Les femmes conseillères générales ne sont ainsi que 10,4% après 2004, contre 9,2% avant 2004. Au sénat, la proportion de femmes est passée de 10,6% avant 2001 à 16,6% après les élections

Il serait bien sûr inexact de prétendre que le fait d'être une femme suffise en soi à obtenir une place sur une liste européenne. En revanche, le fait d'être une femme a pu, à de maintes occasions, permettre à certaines personnes de jouer pleinement d'autres ressources, insuffisantes en tant que telles, pour assurer une nomination en position éligible sur une liste. Les entretiens réalisés avec les élues confirment parfaitement le poids de cette qualité sociale dans les processus de sélection pour l'accès aux listes et la façon dont elle offre la possibilité d'assurer une rentabilité optimale aux autres ressources possédées. Beaucoup d'entre elles affirment en effet que le fait d'être une femme s'est avéré être un élément déterminant du processus de sélection.

Marie-Claude Vayssade est née en 1936 dans une commune de Meurthe-et-Moselle. Après des études de droit et de science politique, elle exerce en tant qu'assistante de droit public à l'Université avant de diriger une structure d'éducation populaire. Militante au sein de la fédération des étudiants catholiques et de l'UNEF lors de ses études, elle adhère au PSU en 1967 avant de rejoindre le Parti socialiste en 1974 avec Michel Rocard. En 1977, elle est tête de liste aux municipales à Vandoeuvre-les-Nancy (elle entre au conseil municipal de cette ville en 1983). En 1979, elle est élue au Parlement européen sur la liste menée par François Mitterrand. Selon son propre récit, c'est la conjonction de trois éléments qui lui permet d'obtenir une place en position éligible sur la liste socialiste : son appartenance au courant rocardien, son implantation locale naissante en Lorraine et le fait qu'elle soit une femme.

> *« En 1979, je pensais pas… Alors sont arrivées les élections européennes et un jour j'ai reçu un coup de fil de la responsable femme du parti qui me dit : « on a la possibilité d'un quota de femmes et il faut qu'il y ait beaucoup de candidates, qu'ils ne nous disent pas qu'ils sont allés à la pêche aux candidates parce qu'ils ne trouvent pas de femmes ». Alors j'ai envoyé ma candidature. Je l'ai fait dans cet esprit là. Rocard – il y avait un courant rocardien – avait droit à 5 postes dont une femme au moins (…). Donc, ils m'ont demandé si j'acceptais d'être placée en rang éligible, la femme du courant éligible… J'ai dit oui sans trop savoir à quoi je m'engageais. Donc je me suis retrouvée neuvième sur la liste avec la conjonction des*

---

de 2001 où la loi sur la parité était applicable. L'Assemblée nationale compte enfin un peu moins de 13 % de femmes après les élections de 2002. Cf. « Les femmes et la représentation politique », www.insee.fr/. En septembre 2005, le gouvernement ne comptait par ailleurs que six femmes contre 32 hommes et les pénalités applicables aux partis politiques pour non respect des règles induites par la loi sur la parité s'élevaient au total à plus de 7 millions d'Euros. « En 2002, l'UMP est le parti qui a présenté le moins de femmes : 19,7 %, ce qui lui a valu une diminution de 30,4 % de sa dotation. Soit 4,264 millions d'euros en 2004. L'UDF qui a présenté 19,9 % de candidates a eu une pénalité de 30 % soit 667 075 euros. Le PS et le PRG qui avaient 34,6 % de candidates ont perdu 1,651 million soit 15,4 % de leur dotation. Le PCF avec 43,8 % de femmes a vu ses crédits amputés de 124 139 euros, soit 6,4 % », *Le Monde*, 24 octobre 2005. Sur ces problématiques, voir ACHIN Catherine et PAOLETTI Marion, « Le « salto » du stigmate. Genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix*, vol. 15, n°60, 2002, pp. 33-54 ; ACHIN Catherine et alii, *op. cit.*

trois critères de l'époque qui étaient : les courants du parti, la régionalisation et le sexe (…). »[264]

Janelly Fourtou est née 1939 à Montreuil en Seine-Saint-Denis. Dans sa biographie disponible sur Internet[265], elle précise être l'épouse de Jean-René Fourtou, président-directeur général de Vivendi universal et ancien président-directeur général de Rhône-poulenc. Titulaire d'une maîtrise de lettres modernes, elle est depuis 1983 conseillère municipale de Neuilly-sur-Seine (dont Nicolas Sarkozy fut le maire entre 1983 est 2002) après divers engagements sur le plan associatif. Elle entre au Parlement européen en 1999, élue sur la liste présentée par l'UDF et emmenée par François Bayrou « Avec l'Europe, prenons une France d'avance ». Comme l'exprime la citation suivante, l'élection européenne représente une véritable promotion politique qu'elle relie pourtant, *a posteriori*, à un intérêt précoce et ancien pour les questions européennes.

« Et puis un concours de circonstances a fait que j'ai eu la possibilité de me présenter aux élections européennes. Comme l'Europe pour moi, c'était quelque chose de très important… J'avais repris des études dans une vie antérieure, des études de lettres et d'art. Et je m'étais inscrite à une UV qui s'appelait « l'idée européenne ». Cela me séduisait beaucoup, à cause de ma famille, à cause de mon parcours personnel, donc j'étais vraiment contente. En plus ma famille politique, l'UDF, son cheval de bataille, c'est vraiment l'Europe, donc c'était pour moi quelque chose de très important et je suis contente d'être élue »[266].

En fait, c'est l'Europe qui offre l'opportunité à Janelly Fourtou de professionnaliser son engagement politique. Dans ce cadre, le fait d'être une femme représente un élément déterminant qui lui permet de jouer pleinement des autres ressources qu'elle détient (sociales et relationnelles notamment). L'ouverture de cet espace offre en effet une conjoncture favorable et quasi exceptionnelle dans l'espace politique, ce qu'elle désigne elle-même comme un « concours de circonstances ».

« - Quel a été le concours de circonstances dont vous parliez ? – *Un peu la parité n'est-ce pas, j'étais une femme, çà m'a beaucoup arrangée ! Et puis, je représentais un peu la vision, pas de l'entreprise, mais du fait de mon environnement, j'avais beaucoup de relation avec l'entreprise. L'entreprise et la politique, c'est pas toujours très bien compris, donc on s'est*

[264] Entretien avec Marie-Claude Vayssade, Paris, mai 2001.

[265] http://www.pressedd.com

[266] Entretien avec Janelly Fourtou, Strasbourg, avril 2002.

dit pourquoi pas, et j'étais inscrite… J'étais encartée depuis un an, j'étais élue quelque part et voilà (…). »[267]

Si ces éléments tendent à montrer que le genre peut fonctionner comme une véritable ressource politique dans le cadre de la compétition électorale européenne en France, il convient cependant de rester prudent quant à une éventuelle spécificité féminine au Parlement européen ou en politique plus généralement. Une telle affirmation serait sociologiquement hasardeuse bien qu'une partie des études portant sur les femmes au Parlement européen reste marquée par le recours à une forme « d'essentialisme sociologique », dans une perspective qui n'est pas sans lien avec des préoccupations politiques : justifier, légitimer et accroître la place des femmes en politique. Tout en soulignant le fait que les femmes sont de plus en plus nombreuses, une partie de ces études insiste en effet sur le fait qu'elles se caractériseraient par des investissements plus « sérieux » fréquemment qualifiés de « typiquement féminins »[268]. Ces analyses sont d'autant plus prégnantes qu'elles entrent en cohérence avec les propos des femmes politiques elles-mêmes. Christiane Scrivener, membre du Parlement européen de 1979 à 1989 puis commissaire européenne de 1993 à 1995, affirmait par exemple que « les femmes n'aiment pas la confrontation autant que les hommes – il s'agit d'une réelle différence entre eux. Les femmes préfèrent trouver des accords, discuter et trouver des solutions pratiques »[269]. Dans ce cadre, la place des femmes au Parlement européen prendrait une signification particulière puisque l'agencement des clivages propres à cette assemblée (centralité du compromis notamment) renverrait aux rapports typiquement féminins à la politique. On le voit, ces analyses ne sont pas dénuées de biais essentialistes.

Même si les femmes élues au Parlement européen ne forment en rien un groupe homogène, (la pluralité des parcours à l'Europe suppose des formes différenciées d'entrée dans les rôles parlementaires, similaires à celles que l'on retrouve chez les hommes), il reste que, du fait des propriétés sociales qui les caractérisent dans leur ensemble, et dont le genre ne

---

[267] *Ibid.*

[268] Sur la rhétorique d'un art féminin de la politique, voir par exemple GUIONNET Christine, « Entrées de femmes en politique. L'irréductibilité du genre à l'heure de la parité », *Politix*, vol. 15, n°60, 2002, pp 113-146. Niilo Kauppi expliquait par exemple en ce sens: « Some scholars have echoed this sentiment by statting that the processes and arrangements of the European Parliament itself are an encouragement to freater female participation (...) European multicultural negociations favour the search for compromise and thus qualities that traditionally have been labelled as feminine", KAUPPI Niilo, « Power or Subjection ... », *op. cit.*, p. 335.

[269] "Women don't like confrontation as much as men – That's only real difference between them. Women prefer to find agreements, to discuss and find practical solutions", citée par VALLENCE Elizabeth, DAVIES Elizabeth, *Women in Europe: Women MPs and Equality Policy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, p. 8

constitue qu'un élément parmi d'autres[270], elles tendent effectivement et assez nettement à s'orienter vers des formes de « bonne volonté » parlementaire et des stratégies de surinvestissement des rôles politiques[271]. Mais, plus qu'une caractéristique de la féminité en politique comme le suggèrent parfois les travaux, les formes d'investissement à l'Europe sont plutôt à mettre en relation avec les spécificités du recrutement politique européen dont le cas des femmes représente une version accentuée. Ces dernières exercent en ce sens un effet grossissant des phénomènes que l'on constate aussi bien chez les hommes, mais dont le recrutement est plus éclaté. Du fait de la distribution des différents types de propriétés au sein de cette population, leurs pratiques tendent à se matérialiser par des formes d'investissement que l'on peut penser propres à des acteurs dominés de l'espace politique mais qui trouvent au Parlement un espace possible d'action : dispositions à des investissements techniques et ascétiques, valorisation de la figure du travailleur assidu et dévoué à l'institution, etc. De fait, les types d'investissement constatés chez les femmes demeurent socialement situés et ne se différencient pas de ceux propres aux hommes qui occupent des positions similaires dans l'espace politique.

Les femmes représentent de ce point de vue un exemple-type des processus constatés au Parlement européen et des modalités d'investissement de la fonction européenne par un personnel pour lequel l'Europe constitue une opportunité d'accéder à un véritable statut de professionnel du politique par ailleurs improbable. Pris en charge par des acteurs « dominés » dans l'espace politique mais aussi plus jeunes et dépositaires d'un ensemble de ressources sociales (culturelles en particulier) qui peuvent s'avérer efficientes dans l'espace européen, le Parlement européen devient le lieu de pratiques politiques entrepreunariales qui participent de la spécialisation du travail et des rôles politiques internes. Les transformations du recrutement et de la place du mandat européen ne sont ainsi pas sans effet sur les modes d'investissement à l'Europe et les dispositions à l'égard de l'institution, comme l'illustre d'ailleurs la stabilisation progressive du mandat.

---

[270] Sur la féminité comme construction sociale, MUEL DREYFUS Francine, *Vichy et l'éternel féminin*, Paris, Le Seuil, 1996.

[271] Un travail universitaire inédit en donne quelques exemples : AKRIVOU Christina, LYSOE Ingrid, *Portrait des femmes au Parlement Européen*, note d'étude, DEA de science politique, IEP Strasbourg, 1998.

Conclusion

Ce chapitre a pu mettre en évidence un ensemble d'éléments caractéristiques de la morphologie des délégations françaises au Parlement européen. Il a permis de préciser la place du mandat européen dans les trajectoires et d'étudier la distribution des propriétés sociales et politiques des acteurs ainsi que leurs évolution. Progressivement, les caractéristiques dominantes des eurodéputés français en 1979 (hommes, sexagénaires, maires, anciens ministres ou députés) se trouvent concurrencées par d'autres (femmes, quinquagénaires, anciens conseillers régionaux ou municipaux). Même si les modes de recrutement demeurent relativement pluriels, les élus européens sont, dans une marge mesure, beaucoup moins issus de parcours politiques nationaux (eux-mêmes liés à la détention d'importantes positions au niveau local et de ressources politiques fortement territorialisées). Titulaires de mandats locaux plutôt périphériques, le mandat européen se présente pour nombre d'entre eux comme le premier mandat véritablement professionnalisant (sur le plan politique) après des parcours locaux (élus et cadres politiques locaux), des parcours militants ou encore (mais dans une moindre mesure) des parcours dans le champ politico-administratif. Ces parcours ont comme caractéristique commune de ne pas parvenir à se reconvertir sur les scènes locales ou nationales (échec aux élections législatives).

Majoritairement situés dans la tranche d'âges 45-60 ans, les eurodéputés français apparaissent aussi comme des acteurs plus jeunes que les élus des années 1980 et beaucoup plus féminisés que la moyenne nationale. Ils sont majoritairement situés dans les franges culturelles des classes supérieures, plus souvent enseignants que cadres du secteur privé ou hauts fonctionnaires. Si leur profil général ne se différencie pas, fondamentalement, des caractéristiques propres de la classe politique française à la même période, ils présentent cependant un certain nombre de spécificités : ils sont plus souvent enseignants que leur collègues nationaux (eux-mêmes plus fréquemment hauts fonctionnaires) et sont aussi plus féminisés que leur homologues nationaux. Pour une majorité d'entre eux, le mandat européen renvoie à une promotion politique, une opportunité de « vivre de » la politique et accompagne ainsi un processus de mobilité sociale. Dans l'ensemble, c'est bien comme une alternative à des positions nationales que se positionne le mandat européen dans les trajectoires politiques.

Le Parlement européen se caractérise ainsi, dans le cas français, par une ouverture relative de son recrutement, favorisant l'accès de fractions sociopolitiques pour lesquelles les positions nationales ou exécutives locales restent plus difficiles à obtenir : le cas des femmes,

de la petite bourgeoisie intellectuelle, des mouvements politiques nouveaux ou excentrés (FN, Verts, LO-LCR, etc.). Les trajectoires à l'Europe connaissent en cela un processus progressif de différenciation vis-à-vis des trajectoires et carrières nationales avec lesquelles, historiquement, les eurodéputés se confondaient (avant 1979 et dans une large mesure après 1979).

Reste à voir en quoi cette transformation du profil des acteurs et de la place du mandat dans les trajectoires politiques contribue à une modification des modalités de l'investissement parlementaire et de la manière dont les acteurs vont se saisir du poste. Pour ces nouveaux acteurs, le mandat ne se présente donc plus seulement comme une occasion de mettre en scène, d'entretenir ou de sécuriser un stock préexistant de ressources politiques ou symboliques (comme c'était le cas des acteurs de la décennie 1980, plus fortement notabilisés, aussi bien que le plan national que local), il devient au contraire une occasion de s'en procurer, individuellement ou collectivement. On peut alors penser que l'ouverture du recrutement des parlementaires, dans un contexte de profondes transformations institutionnelles, va contribuer à modifier les rapports à l'institution et au mandat européen, à orienter les acteurs vers de nouvelles modalités d'investissement à l'Europe, plus nettement entrepreunariales.

Chapitre II -
L'espace des élus français au Parlement européen

Logiques de recrutement, types de trajectoires et modalités d'investissement à l'Europe

Les discours ou analyses couramment formulés sur les parlementaires européens, particulièrement les français, négligent en général non seulement la diversité des rapports à la fonction et la diversité des significations que peut revêtir le mandat pour les acteurs eux-mêmes mais aussi les effets de la transformation et de l'ouverture du recrutement politique européen que nous venons de mettre en évidence. En reprenant un propos d'Andy Smith, on ne saurait pourtant se contenter d'une « vue trop aérienne » [272] des processus politiques et institutionnels et faire comme si les pratiques des acteurs n'étaient pas dans une large mesure dépendantes de leurs propriétés et des positions qu'ils occupent dans l'espace politique. Pour appréhender l'univers des pratiques parlementaires européennes, il convient donc de prendre en compte la pluralité des parcours à l'Europe. Il convient aussi d'étudier avec le plus de précision possible les effets des inversions constatées au chapitre précédent et les effets de l'accession à l'Europe de nouvelles catégories d'acteurs politiques.

Eu égard à la position qu'il occupe dans la hiérarchie symbolique propre au champ politique[273], le mandat européen a toutes les chances de renvoyer à une fonction très « secondaire » pour une fraction d'élus qui, du fait des positions et ressources qu'ils détiennent par ailleurs (au centre de l'espace politique national ou des espaces politiques locaux), ne peuvent appréhender l'Europe que comme un espace très marginal d'investissement politique. En revanche, le fait que, pour une autre fraction (croissante) d'élus, l'espace parlementaire européen s'affirme comme un espace alternatif de professionnalisation des engagements politiques et d'acquisition de ressources a au contraire toutes les chances de contribuer à modifier les rapports entretenus à cette fonction, la perception qu'ils s'en font et les intérêts qu'elle peut représenter. Cette dernière n'est donc pas secondaire en elle-même, comme tendent à le sous-entendre les analyses en termes de *second-order elections*, elle n'est secondaire qu'en fonction d'un certain type de positionnement des acteurs dans le champ politique.

---

[272] SMITH Andy, « L'espace politique européen, une vue trop aérienne », *Critique internationale*, 2, 1999, pp. 169-180.

[273] Une position d'autant plus marginale sans doute que l'on remonte dans le temps. Rappelons simplement, à nouveau, que le mandat européen n'occupe que la 26ème place dans les rangs du protocole officiel de la République Française.

Pris dans un sens générique, les termes de « mandat secondaire » ou « d'espace secondaire » ne permettent donc pas de rendre compte des postures et pratiques des acteurs vis-à-vis du mandat européen, sauf à faire des pratiques ou postures de quelques-uns - qui correspondent elles-mêmes à un certain type de positionnement dans le champ politique - les pratiques de l'ensemble. Pour des acteurs encore peu professionnalisés, issus du militantisme politique, des espaces politiques locaux ou encore de trajectoires politico-administratives qui ne parviennent pas à se reconvertir sur le plan local ou national, l'accès au Parlement européen représente au contraire un accès à des ressources potentielles qu'ils ne peuvent traiter, à la différence des acteurs précédents, comme données négligeables. Outre que le mandat permet véritablement de vivre « de » la politique, ces ressources sont non seulement financières (les indemnités étant, c'est connu, particulièrement confortables)[274] mais aussi symboliques (ils deviennent des « députés » avec tout le prestige qui accompagne ce statut)[275] et politiques (la position confère en elle-même un ensemble de ressources proprement politiques : titre électif, carnets d'adresses, savoir-faire spécifiques, positions au parti, etc.)[276]. Pour des députés nationaux « en titre », pour d'anciens sénateurs ou encore d'anciens ministres accédant au Parlement européen à un âge avancé, la valeur des dites ressources peut en revanche apparaître plus faible au regard de ce que confèrent les positions qu'ils occupent ou qu'ils ont longuement occupé par le passé.

La valeur des ressources associées à la position parlementaire européenne est par conséquent *relative*. Si les « pouvoirs » théoriques du Parlement (tels qu'ils sont interprétés à la lecture des traités par exemple) ne sont pas sans effet sur ce point, les rapports à la fonction dépendent aussi des autres positions politiques occupées par les élus, des trajectoires sociales et politiques qui sont les leurs[277]. Tout indique par exemple que la position européenne aura

---

[274] Les indemnités liées à l'exercice du mandat européen correspondent à celle d'un parlementaire national.

[275] Frédéric Striby expliquait par exemple avoir accéder, du fait de son élection au Parlement, à un certain statut dans la société locale. Il devient une sorte de notable, connu et respecté. « Je ne suis plus un quidam » affirmera-t-il ainsi au cours de notre conversation. Entretiens avec Frédéric Striby, Strasbourg, septembre 1998.

[276] Une élue soulignait par exemple que, dès lors qu'elle était « députée européenne », les autorités administratives ou politiques étaient tenues de répondre aux doléances qu'elle leur présentait. Entretien avec Aline Pailler, Paris, mai 2001.

[277] IIs dépendent aussi, d'une certaine façon, de la pente de ces trajectoires, c'est-à-dire des trajectoires futures probables. Sur ce point, BOURDIEU Pierre, « Avenir de classe et causalité du probable », *Revue française de sociologie*, vol. 15, n°1, 1974, pp. 3-42. De fait, des acteurs comme Alain Juppé en 1984 (directeur de cabinet de Jacques Chirac, maire de Paris) ou Jack Lang en 1994 (ancien député et ancien ministre recalé l'année précédente) dont les trajectoires sont directement orientées vers le centre du champ politique et pour lesquels tout indique qu'ils occuperont dans les années suivantes des positions au « centre » se retrouvent dans des postures équivalentes à ceux qui occupent ces mêmes positions centrales au moment où ils accèdent au Parlement européen (comme Henri Weber par exemple en 1981, par ailleurs parlementaire national PS). A l'inverse, ceux qui ont obtenu des positions parlementaires nationales avant leur accès au Parlement européen

plus de valeur au sein des Verts que du Parti socialiste, plus d'importance pour un conseiller régional que pour un sénateur ou un maire de grande ville. De même, des élus par ailleurs parlementaires nationaux ou maires de grandes villes ont toutes les chances de faire du mandat européen un usage à la fois limité et sensiblement différent de ce qu'en feront des acteurs n'occupant par ailleurs qu'un poste de conseiller régional ou municipal. Des acteurs pour qui l'Europe se présente comme un espace alternatif de professionnalisation ont toutes les chances d'être conduits à des pratiques plus entrepreunariales et ce, d'autant plus que les évolutions institutionnelles survenues dans les années 1980 multiplient les opportunités et l'univers des possibles (nouvelles procédures mais aussi nouveaux champs d'intervention)[278].

Dans tous les cas, le contenu, la forme et l'intensité des usages du mandat sont eux-mêmes dépendants des trajectoires, positions et ressources caractéristiques des acteurs en question. Même si le Parlement européen peut également constituer, pour un petit élu local ou un élu issu de trajectoires politico-administratives, un mode de professionnalisation des engagements politiques, tout indique aussi que les usages du mandat et pratiques politiques seront contrastées en fonction des types d'entrée au Parlement et des trajectoires qui les caractérisent les uns et les autres. Il est probable que les attentes, les marges et lieux d'investissements seront partiellement différents selon les profils sociopolitiques. Des militants d'extrême gauche n'utilisent pas le mandat exactement de la même façon que des élus entrés au Parlement à la suite d'un passage en cabinet ministériel. Pour autant, et parce que l'espace politique est un espace fondamentalement concurrentiel, l'un ne peut être insensible aux usages développés par l'autre. Dès lors, non seulement la réalité des usages entrepreunariaux de la fonction dépend largement des trajectoires, des types d'entrées dans l'espace et des ressources ou positions détenues par ailleurs dans le champ politique mais ces usages ne sont pas indépendants les uns des autres. Ce sont précisément les tensions qui naissent d'usages partiellement différents du mandat qui guident progressivement les modalités de définition et d'institutionnalisation de la fonction, ce qu'une étude des eurodéputés français permet ici d'illustrer.

---

mais dont tout laisse penser qu'ils ne pourront retrouver ces positions dans un avenir proche (du fait d'une déterritorialisation durable des ressources possédées ou encore de positionnements erronés au centre du champ, etc.) tendent à se positionner au Parlement de façon analogue à ceux pour qui le mandat européen constitue le premier mandat véritablement professionnalisant (comme Pierre Bernard-Raymond, jeune ministre de 1979 à 1981, battu aux élections législatives en 1984 et 1988, élu au Parlement européen de 1989 à 1999).

[278] Ainsi, d'une manière ou d'une autre, l'institutionnalisation de la politique régionale européenne sur une base redistributrice et territoriale constitue une opportunité unique pour les acteurs parlementaires disposés et susceptibles de s'engager sur ce terrain. Nous donnerons, quelques exemples, au chapitre V des pratiques parlementaires associées à cette dimension.

Trois parties structureront ce deuxième chapitre, lequel a pour objet d'éclaircir les conséquences et modalités pratiques des transformations du recrutement à l'Europe sur les modes d'appropriation de la fonction parlementaire européenne. A la lumière des développements du chapitre précédent, une première section doit préciser, les logiques du recrutement à l'Europe et au-delà les propriétés de l'espace parlementaire européen lui-même. C'est en rapport avec la position singulière de cette institution (aux frontières des champs politiques nationaux et de l'espace européen de la décision) que doivent se comprendre les logiques particulières du recrutement des acteurs politiques européens en France (section I). Ces propriétés de l'espace parlementaire européen ne sont pas sans conséquence sur les modalités de la prise de fonction et sur les rapports au mandat. Nous avons vu au chapitre précédent que, si la fonction s'apparentait très largement, au début des années 1980, à une fonction « secondaire » dans les trajectoires politiques, elle occupe en revanche dans les années 1990 une position plus centrale dans les processus de professionnalisation politique. Parce que l'intégration au jeu demeure l'une des seules manières de rentabiliser politiquement la présence dans l'assemblée, « d'exister » véritablement dans le champ politique (dès lors que cette existence n'est pas assise sur d'autres positions, sur un socle de ressources politiques et symboliques acquis antérieurement sur d'autres scènes) et de stabiliser sa position dans un espace européen instable, incertain, difficile à maîtriser, ces transformations font entrer au Parlement des élus socialement disposés à « jouer le jeu », à s'investir dans l'assemblée et à y développer des pratiques entrepreunariales, axées sur une volonté de « produire » et « d'échanger » des biens politiques. C'est en ce sens encore que, par analogie, le rapport à l'institution européenne se matérialise, pour une fraction croissante des acteurs, dans « les témoignages les plus inconditionnels de la bonne volonté culturelle »[279] (section II). Enfin, une troisième section permettra, grâce à une reconstruction de l'espace formé par les acteurs pris en compte dans cette étude, de mettre en perspective les différentes modalités d'entrée dans les rôles institutionnels. A partir des quatre pôles qui dessinent cet espace, nous pourrons en effet dégager plusieurs idéaux-types de trajectoires et de rapports pratiques à l'institution et au mandat parlementaire. Il s'agira alors de démontrer que, plus les acteurs occupent des positions similaires dans l'espace politique et institutionnel (plus leurs propriétés sont proches), plus il seront conduits à adopter un éventail de pratiques, de postures et de démarches similaires (section III). Ayant ainsi mis à jour un certain nombre de tensions caractéristiques de l'espace en question, nous pourrons alors, dans la seconde partie de cette

[279] BOURDIEU Pierre, *La distinction…*, op. cit., p. 370.

étude, rendre compte des modalités selon lesquelles s'institutionnalisent et se spécifient les rôles politiques européens.

I- Logiques du recrutement politique à l'Europe et propriétés de l'espace parlementaire européen

A la lumière des développements présentés au chapitre précédent, il est possible de préciser les logiques et les règles du recrutement politique européen. Dans le cas français, il renvoie à trois dimensions complémentaires, que nous présenterons dans un premier point : le mode de scrutin ; la position du Parlement européen dans le champ politique français ; la pratique des acteurs, notamment des instances dirigeantes des organisations politiques (A). Nous pourrons, en prolongement, spécifier les trois propriétés essentielles de ce recrutement : le poids des organisations politiques nationales, l'ouverture et l'incertitude (B). Dès lors, c'est bien comme « espace politique liminal » qu'il conviendra d'appréhender l'espace parlementaire européen et d'en saisir les propriétés (C).

A- Mode de scrutin et recrutement des acteurs politiques

Le recrutement politique à l'Europe répond en France à plusieurs éléments complémentaires qui, combinés, permettent d'en comprendre les propriétés. Tout d'abord, les règles électorales ne sont pas sans effet sur les pratiques politiques. Le scrutin de liste à un tour et à la proportionnelle intégrale, contribue à conférer aux élections européennes une structure de jeux spécifique dans le champ politique (1). La position relativement décentrée de l'espace parlementaire européen dans le champ politique français induit par ailleurs des comportements marqués par la désaffection relative et progressive des élus les « plus installés » ou pour lesquels les perspectives d'accès aux positions les plus centrales des champs politiques locaux ou nationaux sont les plus fortes (2). Le recrutement politique à l'Europe dépend ainsi d'un ensemble d'équilibres auxquels les organisations politiques se soumettent afin de réguler les conflits caractéristiques des périodes préélectorales (3). En suivant Olivier Nay dans son analyse des processus électoraux au niveau régional, on peut dire que l'accès à la représentation européenne se joue dans une double dimension associant « des stratégies menées par les acteurs politiques *et* des contraintes institutionnelles exercées

par l'ensemble des règles (formelles ou informelles) autour desquelles s'organise la vie politique »[280].

1- Les caractéristiques du mode de scrutin et ses effets sur le recrutement politique

En imposant des contraintes ou des opportunités, en définissant une partie des règles du jeu politique, les modes de scrutin contribuent à orienter les transactions et les luttes, entre partis politiques mais aussi au sein même des partis politiques. Les scrutins uninominaux à deux tours favorisent la fermeture de la compétition électorale et du recrutement politique. En réservant la répartition finale à un seul candidat dans chaque circonscription, ils contribuent à la constitution d'une forme de monopole des positions électives par les partis dominants, ceux qui sont en mesure de recueillir le plus grand nombre de suffrages au premier tour et qui disposent des moyens (humains, financiers, politiques, symboliques…) suffisants pour de telles entreprises. Caractéristiques des positions par ailleurs les mieux situées dans la hiérarchie politique (présidence de la République, élections législatives ou départementales), les élections que régissent ces modes de scrutin sont marquées par l'importance primordiale de ce qui est désigné comme « la prime aux sortants »[281]. Elles favorisent ainsi les élus les plus dotés en ressources politiques, souvent dépositaires aussi bien de fortes ressources partisanes que d'une forte notabilité locale[282].

---

[280] NAY Olivier, « Les règles du recrutement politique. Pour une approche institutionnaliste de la sélection politique », *Politix*, vol. 11, n°44, 1998, p. 170, note 3.

[281] La « prime aux sortants » désigne la règle tacite selon laquelle les élus sortants à une élection sont quasi-automatiquement reconduits à la candidature officielle par une organisation politique donnée. Cette règle se fonde sur deux considérations complémentaires. La première réside dans la croyance selon laquelle les comportements électoraux agrégés tendent à favoriser les élus déjà titulaires de la fonction. On considère généralement qu'ils bénéficient d'une implantation, de réseaux et de soutiens *a priori* plus importants que ceux de nouveaux prétendants. La seconde considération réside dans le fait que cette reconduction tacite des sortants favorise le contrôle des organisations sur les élus qu'elles contribuent à faire élire et sur leurs comportements quotidiens dans les instances où ils siègent. Un élu sait que, s'il se montre « discipliné » à l'égard du parti et de ceux qui le dirigent, il pourra bénéficier du soutien de l'organisation lors des prochaines élections, non seulement lors de la campagne électorale proprement dite (soutien politique, logistique et financier) mais aussi lors du choix des candidats par ces mêmes organisations, contre les rivaux potentiels au sein de l'organisation politique elle-même. La prime aux sortant ordonne ainsi les transactions politiques internes aux organisations partisanes et limite fortement les conflits qui s'y déroulent.

[282] Traditionnellement, la science politique distinguait les élus issus des « partis de masse », plutôt de gauche, des élus liés aux « partis de notables », plutôt de droite. DUVERGER Maurice, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951. Les premiers sont marqués par l'importance des ressources partisanes collectives, les seconds par l'importance des ressources individuelles, liées à une forte implantation territoriale. Dans la réalité cependant, les professionnels politiques s'appuient sur une combinaison de ces deux types de ressources : des ressources individuelles territorialisées, au renforcement desquelles l'exercice d'un mandat contribue fortement ; des ressources collectives attribuées sur une délégation conquise au sein même du parti. Cf. OFFERLE Michel, *Les partis politiques*, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je », 1997 ; GAXIE Daniel, *La démocratie représentative*, op cit.

Le mode de scrutin aux élections européennes en vigueur en France jusqu'en 2004 (et même au-delà) présente différentes caractéristiques qui contribuent au contraire, à modifier les logiques au fondement de l'attribution des positions éligibles par les organisations politiques. Tout d'abord, parce que l'attribution des sièges est collective, le scrutin de liste favorise au sein même des partis l'expression de modes de légitimités et la mobilisation de ressources plus diversifiées : pour emporter la désignation, les élus cherchent à faire valoir leurs spécificités les uns par rapport aux autres. Les règles d'attribution n'étant pas aussi rigides que dans le cas des régimes électoraux précités, les concurrences sont plus importantes au sein des organisations et les conflits plus vifs. Ensuite, ce mode de scrutin de liste à un tour accentue le rôle et le poids des états-majors partisans nationaux dans la sélection des candidats, c'est-à-dire le poids des instances dirigeantes des différents partis politiques qui présentent des listes aux élections européennes. Ils apparaissent comme l'instance de régulation des transactions internes caractéristiques de la période préélectorale en vue de l'attribution de positions éligibles. Enfin, l'absence d'un second tour, le principe de « proportionnelle intégrale » et le seuil relativement bas d'attribution des sièges (5%)[283], constituent trois éléments qui favorisent la multiplication des listes admises à répartition. Associé aux comportements électoraux plus éclatés caractéristiques des élections intermédiaires[284], un tel régime encourage toute une variété de compétiteurs politiques à s'engager dans la compétition électorale et favorise, au final, un recrutement plus éclaté des élus. Les concurrences sont en conséquence plus vives, aussi bien entre partis qu'au sein même des partis ou des coalitions. La mutiplication des « petites listes » contribuent en ce sens à maintenir une pression plus forte sur les organisations politiques dominantes.

Relativement à l'environnement institutionnel et politique dans lequel il fait sens, l'influence du mode de scrutin n'est donc pas négligeable. L'instauration d'un scrutin de liste à la proportionnelle dans un environnement politique où dominent des scrutins uninominaux et majoritaires n'est pas sans conséquence sur les usages et stratégies déployées, tant par les organisations politiques que les acteurs individuels. De fait, la réforme du mode de scrutin adoptée pour les élections de juin 2004 a largement été perçue comme une manière de limiter les effets induits par le mode de scrutin antérieur, notamment une ouverture du recrutement particulièrement forte en 1999. Reste que cette réforme n'a eu que des effets limités et que le mode de scrutin ne saurait, à lui seul, expliquer les logiques particulières du recrutement

[283] Un seuil qui régule aussi le processus d'aide publique au financement de la campagne électorale.

[284] Nous nous attarderons un peu loin sur les implications liées à la notion d'élections intermédiaires ou d'élections secondaires.

politique. Les règles juridiques n'ont d'effets concrets que réinsérées dans les logiques plus larges du champ politique et des jeux qui le définissent. Dans ce cadre, le Parlement européen occupe une position bien particulière qu'il convient de restituer pour comprendre les usages que les acteurs politiques sont susceptibles de faire, aussi bien des élections que du mandat lui-même.

2- Les effets associés à la position de l'espace parlementaire européen dans le champ politique français

Institution nouvelle, le Parlement européen a longtemps été considéré, notamment par les acteurs situés les plus « au centre » du champ politique, comme un espace proprement secondaire, doté d'un faible intérêt politique et professionnel. Associé à une institution « technique », « coupée » des citoyens ou simplement sans influence politique réelle, le Parlement européen heurtait aussi, dans son idée même, les conceptions politiques les plus ancrées, associant toute idée de représentation politique à un cadre national vis-à-vis duquel le Parlement de Strasbourg et Bruxelles est forcément en décalage. De fait, le Parlement européen occupe une position renvoyée vers la frontière, vers la périphérie du champ politique français. C'est dans ce cadre que la compétition politique ouverte par les élections européennes fonctionne selon des modalités relativement différentes de celles qui régissent les autres compétitions politiques.

Auprès des professionnels les plus installés du champ politique, le Parlement européen suscite donc, comme tel, des rapports ambigus, caractéristiques d'une institution proprement « dominée ». Ainsi, les acteurs les plus professionnalisés et les mieux situés dans la hiérarchie propre au champ politique français ont-ils tendance à considérer le mandat parlementaire avec un certain détachement. Il offre l'opportunité d'un cumul sécurisant sur le plan professionnel[285] mais on le quitte aussi plus souvent avant terme pour une position plus valorisée. Dans tous les cas, il suscite un intérêt limité pour des acteurs engagés au centre de l'espace. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, la fonction parlementaire européenne a ainsi longtemps été associée à une position instable et temporaire, une position d'attente ou un mandat de fin de carrière. Mais c'est aussi dans le cadre de cette désaffection relative de l'élite politique nationale ou locale, et des restrictions progressives des pratiques de cumul des mandats, que la position européenne a pu se présenter comme un point alternatif d'accès à la

[285] Le cumul est sécurisant pour deux raisons : d'abord parce qu'il permet de pallier à un échec électoral à une autre position ; ensuite parce qu'il permet d'éviter que la place ne soit prise par un rival qui trouverait là des ressources permettant de contester une position déjà occupée.

professionnalisation politique, pour tout un ensemble d'acteurs pour lesquels les chances d'accéder aux positions plus centrales, au niveau local ou national, s'avéraient compromises du fait des normes implicites et des effets de fermeture qui caractérisent le recrutement politique à ce niveau. De fait, nous avons constaté que, dès les années 1990, les élus européens apparaissent comme des élus plus jeunes, moins dotés en ressources politiques « classiques » et plus souvent des femmes. Ils apparaissent aussi comme des acteurs qui se caractérisent, plus généralement, par des propriétés politiques et sociales relativement différenciées de celles qui caractérisent l'élite politique nationale.

Par ailleurs, par effet circulaire avec une position politique décentrée et des appréciations subjectives défavorables (tant des principaux acteurs politiques que des acteurs médiatiques ou des observateurs académiques), les pratiques de votes sont, dans le cadre européen, moins structurées. Un certain nombre d'auteurs ont ainsi qualifiés ces élections de « secondaires » ou « d'intermédiaires »[286]. Selon ces travaux, les élections européennes se caractérisent par des votes plus éclatés que lors d'élections *a contrario* présentées comme des élections « primaires », c'est-à-dire des élections qui ont pour enjeux les positions les plus au centre du champ politique, celles qui ont pour effet de désigner un « véritable gouvernement ». Régulièrement en effet, les élections européennes consacrent des listes et des organisations politiques nouvelles qui n'auraient pas forcément été en mesure d'obtenir des résultats similaires dans le cadre d'élections législatives ou présidentielles. Dans certains cas, les élections européennes constituent même l'une des premières étapes d'un processus d'institutionnalisation de nouveaux courants ou de nouveaux partis dans le champ politique français (le cas du Front national en 1984 ou des Verts en 1989 par exemple). Présentées par des organisations entrantes échappant même parfois à une définition proprement politique d'elles-mêmes (la frontière entre organisation politique et groupe d'intérêt était par exemple bien faible dans le cas du CPNT), ces « petites » listes contribuent à faire émerger de nouveaux enjeux sur l'arène politique[287]. Elles contribuent à une diversification des profils

[286] REIF Karlheinz and SCHMITT Herman, « Nine Second-order National Elections...", *op. cit.* Le concept d'élections d'intermédiaires renvoie aux termes employés par Jean-Luc Parodi pour désigner les élections locales en France. PARODI Jean-Luc, « Dans la logiques des élections intermédiaires », *op. cit.* Pascal Perrineau souligne ainsi à propos des élections de 1994 : « élection secondaire et intermédiaire, l'élection européenne se traduit par un surabstentionnisme et une surreprésentation des oppositions », PERRINEAU Pascal, « L'élection européenne au miroir de l'hexagone. Les résultats de l'élection européenne en France », *in* PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette, *Le vote de douze…*, op. cit., p. 230.

[287] Alors que l'immigration constituait l'un des principaux aspects du discours politique du Front national, son affirmation dans les années 1980, notamment grâce à son score aux élections européennes de 1984, a largement contribué à faire de cette thématique un « problème politique » et à l'inscrire sur l'agenda politique et institutionnel.

sociaux et politiques des élus européens. Elles accentuent aussi l'incertitude et l'instabilité relative du marché politique européen.

3- Les grands équilibres au fondement de la composition des listes européennes

Dans ce cadre, la définition des listes admises à se partager les voix des électeurs (en particulier l'agencement des positions éligibles sur ces listes) dépend non seulement des conflits qui caractérisent les organisations politiques elles-mêmes[288], au niveau national puis au niveau local, mais aussi d'un certain nombre de règles conventionnelles qui n'ont pas besoin d'être juridiquement ou constitutionnellement établies pour produire des effets très concrets sur les pratiques politiques ou la valeur des propriétés détenues par les acteurs. Comme dans le cas des élections régionales, ces règles reposent sur un certain nombre d'équilibres entre des logiques, des légitimités et des types de ressources partiellement contradictoires. Ces équilibres découlent des contraintes informelles auxquelles les organisations politiques sont obligées de se soumettre du fait de la définition des enjeux qui s'imposent dans le champ politique ou l'espace public à un moment donné (ainsi de la parité que des partis sont contraints d'instaurer au cours des années 1990 pour répondre à un nouvel enjeu de la compétition politique). A l'inverse, ces règles répondent aussi à des stratégies politiques et électorales, visant par exemple à s'assurer, par le recours à des profils diversifiés et face à un électorat réputé plus volatile, d'une meilleure efficacité des offres électorales. Enfin, elles peuvent se présenter comme une technique visant à réguler les conflits qui s'expriment au sein des organisations et des coalitions, entre les diverses tendances ou sources de légitimité qui s'y expriment.

La constitution et l'ordonnancement des listes dépendent en premier lieu de l'équilibre des forces caractéristiques de l'organisation politique elle-même (*intra-party equilbrum)*[289]. A cela se rajoutent les rapports de force propres à une coalition de partis (*intra-coalition equilibrium*). Les logiques de la répartition des sièges en fonction du poids des différentes tendances (les courants au PS, les partis membres de l'UDF tels que Force démocrate, Parti radical, Parti populaire, etc.) se doublent de mécanismes de répartition des sièges entre les organisations qui présentent des listes dans le cadre d'une alliance électorale, comme le RPR

[288] La constitution de listes dissidentes, conduisant à des scissions durables ou temporaires au sein des organisations politiques est en effet un élément classique des élections européennes (les cas de Simone Veil en 1989, Philippe de Villiers, Bernard Tapie, Jean-Pierre Chevènement en 1994, Charles Pasqua en 1999, etc.)

[289] NAY Olivier, « Institutions and Representation: How Institutional Rules Shape Political Recruitment in French Regional Elections », *West European Politics*, vol. 24, n°3, 2001, pp. 151-172.

et l'UDF en 1994, le Parti socialiste, le MDC et le Parti radical en 1999. La valeur relative des ressources personnellement détenues par les acteurs (le fait d'être une femme, le volume des ressources partisanes, etc.) reste donc soumise aux logiques découlant des rapports de force, des ressources collectives détenues par les différentes organisations ou courants et des luttes entre organisations et leaders qui caractérisent la période pré-électorale.

La constitution des listes dépend en second lieu d'équilibres géographiques qui peuvent s'avérer particulièrement structurants pour une élection qui se déroule dans le cadre d'une circonscription unique ou de grandes circonscriptions régionales (*territorial equilibrium*). En effet, le souci d'accorder une représentativité équivalente aux différentes régions constitue l'un des principes d'ordonnancement des listes européennes. Ces dernières se formalisent dans le cadre de compétitions internes, les régions les plus représentées au sein du parti (les principales fédérations départementales) cherchant par exemple à maximiser le nombre de postes qu'elles seront susceptibles d'obtenir. L'importance de ce facteur territorial favorise ainsi l'insertion sur les listes électorales d'acteurs en mesure de jouer de la territorialité de leurs ressources, liée à la détention de mandats locaux ou à l'occupation de position dans les fédérations politiques locales. Dans ce cadre, les jeux politiques ne sont jamais très éloignés de rivalités entre des leaders et des équipes politiques souvent organisées sur une base territoriale, des rivalités qui caractérisent aussi les élections régionales (*political leaders equilibrium*)[290]. Le choix de certains candidats dépend de leur proximité à tel ou tel leader politique local. En ce sens, la régionalisation du mode de scrutin en 2004 contribue à institutionnaliser cette juxtaposition de jeux nationaux et de jeux plus directement localisés ou régionalisés, opposant les différents leaders et équipes politiques régionales et départementales.

Comme nous l'avons signalé au terme du chapitre précédent, la constitution des listes dépend, en troisième lieu, des contraintes imposées par les exigences de parité, de façon informelle dans un premier temps (dès 1989 à gauche) puis de façon formelle à partir de janvier 2004 (*gender equilibrium*). La constitution des listes répond en outre à différentes stratégies de diversification des profils sociaux, souvent associées à des stratégies « d'ouverture à la société civile » (*representation equilibrium*). Ces pratiques consistent à réserver sur les listes des places à des personnalités présentées comme des représentants

[290] Comme dans le cas des élections régionales. « It is clear that local leaders play an important role in the selection of candidates (…) the dominant leaders intend to maintain their political influence through the next elections. Whatever the situation, they ensure their presence on the list, either personally or through other candidates, in order to maintain their dominant position and to avoid any possibility that the elections might ultimately benefit rival leaders of their party", *Ibid*, p. 161

professionnels (les agriculteurs notamment), des militants associatifs ou syndicaux, des « experts » ou célébrités diverses (des sportifs par exemple), ou des représentants de groupes ethnicisés ou considérés comme tels (le cas des acteurs se présentant, et présentés, comme « issus de l'immigration »)[291]. Ces pratiques ont pour objectif d'accentuer, avec des résultats fort contrastés, l'effet mobilisateur des listes[292]. L'importance de ce type de recrutement sur les listes européennes met bien en évidence la forte ouverture du marché politique européen au regard des pratiques en vigueur dans le cadre de compétitions plus centrales.

Le cas de la liste présentée par Philippe de Villiers en 1994 constitue sans doute l'un des meilleurs exemples de ces pratiques d'ouverture et des effets mobilisateurs qui en sont attendus. La stratégie adoptée par Philippe de Villiers reposait en effet sur la promotion d'un ensemble de personnalités qui devaient par elles-mêmes incarner une offre électorale hétéroclite centrée sur la prétention à assurer un renouvellement de la classe politique. Les affiches électorales présentaient ainsi la tête de liste entourée du Juge Thierry Jean-Pierre, juge anti-corruption en charge de l'affaire Urba (financement occulte du Parti socialiste) dont il a mené l'instruction, de Jimmy Goldsmith, un industriel britannique connu pour ses engagements « anti-mondialisation » et de Charles de Gaulle, petit-fils du général de Gaulle. Il reste que le succès de la liste demeure sans doute moins lié à cette stratégie d'ouverture en tant que telle qu'à la façon dont elle a rencontré les intérêts et pratiques des commentateurs politiques dans un contexte d'Union de la majorité gouvernementale de l'époque (l'UDF et le RPR présentant alors une liste commune). De fait et *a contrario*, le succès de la même stratégie d'ouverture adoptée par la liste « Bouge-l'Europe », présentée en 1999 par le Parti communiste français est beaucoup plus relatif. La liste de 1999 était fondée sur le principe de la double parité : hommes / femmes, communistes / non communistes. Rompant avec une certaine forme d'orthodoxie caractéristique de l'organisation communiste, elle a permis à des

[291] Dans une logique similaire aux élections locales, cf. GEISSER Vincent, *Ethnicité républicaine*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1997. Ainsi, et pour ne prendre qu'un exemple, Alima Boumédiene-Thiery joue largement de ce registre dans les modes de présentation de soi qu'elle mobilise, tant publiquement que lors des entretiens réalisés. « Je suis issue de l'immigration. Je suis née ici. Mes parents ont immigré ici il y a très longtemps. Mon père était de mère algérienne et de père marocain, il était frontalier. Il a toujours vécu ici, il y a connu ma mère. Ils se sont mariés ici (…). Ils nous ont mis dans des ZUP et puis ils ont rasé les bidonvilles. J'ai des souvenirs de ça. (…). Je revendique tout, je revendique le fait d'être musulmane. Le terme beur était un terme qu'on a nous-même crée. C'était à nous, c'était notre mot. On était là, on avait grandis là et puis on était très différent parce qu'on était pas entièrement pareils que les français… Dans les yeux de l'autre, que tu le veuilles ou pas (…). Et donc c'est vrai que j'ai eu cette chance d'être plurielle comme ça dès l'origine (…) » Entretien, octobre 2004.

[292] Pour Pippa Norris et Joni Lovenduski qui ont étudiés la gestion de ces équilibres dans la sélection des candidats aux élections législatives britanniques, ces pratiques d'équilibres relèvent, outre des contraintes objectives imposées par les règles non écrites du jeu politique à un moment donné, d'une « discrimination imputée » de la part des *selectors*, c'est-à-dire de l'idée qu'ils se font des apports ou pertes de voix induits par la présence de femmes, de socioprofessionnels ou de « représentants des minorités ethniques » sur les listes qu'ils constituent. LOVENDUSKI Joni, NORRIS Pippa, *Political Recruitment…*, op. cit.

personnalités comme Geneviève Fraisse ou Fodé Sylla d'accéder au Parlement européen du fait de ressources accumulées dans les espaces intellectuels, associatifs ou militants et ce, bien que ces personnalités n'aient pas forcement entretenu de relations très étroites avec l'appareil du PCF.

A ces différents éléments s'en rajoute un septième, plus spécifique aux questions européennes et dont l'importance s'accroît au fil du temps. Les différents partis présentant des candidats veillent en effet à assurer la présence sur leur liste d'anciens députés européens ou de députés sortants, voire, dans les années 1970 et 1980 surtout, de personnalités susceptibles de faire état d'une qualité militante, politique ou professionnelle associée aux problématiques européennes (*European equilibrium*). Ainsi, la spécialisation de certains députés sur les questions ou problématiques européennes, ou sur certaines problématiques traitées au niveau européen (l'environnement, le transport, etc.), a des effets de plus en plus importants sur les conditions du recrutement. Nous analyserons ces processus plus en détails dans la dernière partie de ce travail, mais il faut d'ores et déjà préciser que si la détention de ressources proprement européennes (ou de ressources européanisées) ne prennent souvent leur plein effet qu'en association avec d'autres ressources (territoriales, ressources de genre, proximité à un leader politique, etc.), elles ne peuvent pour autant être traitées comme une donnée négligeable. De ce point de vue (mais nous aurons l'occasion d'y revenir), le résultat des élections de juin 2004 constitue une confirmation très nette de ce constat, puisque près de 48% des élus étaient des députés sortants.

La gestion de ces différents équilibres rend la constitution des listes électorales particulièrement complexe tout en renforçant considérablement le poids des instances et acteurs en position de réguler les conflits qui président à la constitution de ces listes. La valeur des ressources politiques détenues par les acteurs dépend à la fois de la configuration des luttes qui se déroulent préalablement à l'élection elle-même, des rapports de force caractéristiques d'une organisation partisane, au niveau national ou même territorial, et des règles de répartition auxquelles renvoient les équilibres détaillés plus haut.

B- Les propriétés du recrutement politique à l'Europe : entre dépendances, ouverture et incertitude

Trois éléments principaux caractérisent en conséquence le recrutement des acteurs politique européen : le poids des organisations partisanes ainsi que, corrélativement, les liens de dépendance qui unissent les eurodéputés aux partis politiques nationaux (1) ; l'ouverture

de la compétition et de l'espace politique européen (2) ; la forte incertitude des compétitions électorales européennes (3).

1- Le poids des états-majors partisans nationaux dans le recrutement des élus européens

S'il on observe bien, nous y reviendrons par après, une tendance à l'autonomisation et à l'affirmation des ressources associées à la position des députés européens au sein de certaines organisations politiques[293], il n'en demeure pas moins cependant que les organisations nationales (en particulier leurs structures hiérarchiques, les « états-majors ») occupent une place centrale dans les procédures de recrutement des eurodéputés eux-mêmes, via notamment, la construction des listes et le choix des thématiques « officielles » de la campagne électorale (le programme)[294]. La nature du mode de scrutin renforce aussi le poids des états-majors partisans qui, en dernier lieu, décident de la constitution des listes. Les eurodéputés continuent ainsi de dépendre d'organisations *nationales* (axées sur des enjeux nationaux) et non directement *européennes*. Les processus de sélection des candidats sont en large partie (mais pas seulement) le produit des rapports de force propres à des organisations partisanes elles-mêmes prioritairement dirigées vers la conquête de positions au niveau *national*. L'influence de l'oligarchie partisane s'exerce donc au détriment des individus eux-mêmes (puisque ces derniers sont renvoyés, à la différence d'une élection au scrutin uninominal, derrière la tête de liste) mais aussi au détriment des organisations politiques européennes ou transnationales (groupes politiques parlementaires et organes de direction des fédérations européennes de partis). Ce poids des organisations politiques sur la constitution des listes et l'attribution des positions électives européennes, auquel il faut ajouter celui des leaders locaux dont dépendent une partie des élus, comporte un ensemble de conséquences, non seulement sur la valeur relative des ressources politiques détenues, mais aussi sur les pratiques et les marges de manœuvres dont ces acteurs disposent à tous les niveaux du champ politique.

Les élus européens demeurent donc dépendants réseaux politiques, locaux et nationaux, auxquels ils doivent leur élection. La part des ressources collectives dans les compétitions politiques européennes est particulièrement prononcée, d'autant plus que le

[293] Rejoignant les pratiques en vigueur en Allemagne, en Grande-Bretagne ou encore en Espagne, les organisations politiques françaises ont été amenées, en 2004 et au regard des proportions antérieures, à reconduire une fraction importante de députés sortants.

[294] Les enjeux électoraux "réels" étant eux-mêmes déterminés, dans une large mesure, par les luttes qui se déroulent dans des cadres nationaux (et non européens).

nombre de députés fortement dotés en ressources politiques, sociales ou symboliques est en diminution constante. Cette dépendance, liée aux mécanismes même du recrutement, a des conséquences sur la scène européenne elle-même et constitue un élément de compréhension du mode d'agencement des rôles politiques et parlementaires. Cette dépendance des acteurs politiques européens a par ailleurs des conséquences quant aux conditions de leur réélection et donc aux impératifs qui les caractérisent au quotidien, par exemple en termes de présence auprès du parti ou des réseaux politiques locaux.

2- L'ouverture du recrutement politique à l'Europe

L'ouverture du recrutement politique européen prend essentiellement deux formes. Elle se manifeste d'une part dans la diversification des listes et des organisations partisanes accédant aux positions parlementaires européennes (admises à répartition), certaines d'entre elles pouvant rester très marginales au niveau national tandis que d'autres obtiennent par ce biais une reconnaissance plus large. On sait que, dans le cas du Front national ou des Verts, le Parlement comme institution et les élections européennes comme espace de la compétition ont largement contribué à l'objectivation politique de ces organisations[295] puis à leur maintien dans le jeu. De même, l'européanisation progressive des scènes politiques nationales et l'émergence de l'Europe comme élément structurant des compétitions politiques facilite l'apparition de nouvelles organisations dont l'identité repose plus spécifiquement sur la production d'une offre politique en matière européenne. Généralement associé à des postures populistes, l'euroscepticisme se présente ainsi comme une expression de l'ouverture des possibles politiques liée à l'émergence de cette nouvelle arène électorale.

L'ouverture de l'espace politique européen se traduit d'autre part par une diversification des profils sociopolitiques des acteurs eux-mêmes, qu'ils soient élus dans le cadre des partis les plus implantés ou sur les listes des « petits » partis, nouveaux ou dits encore « protestataires ». Elle a donc des effets au sein même des organisations partisanes, du fait notamment des grands équilibres suivis par les organisations politiques et que nous avons détaillés plus haut. De même, la transformation des normes d'accès à la candidature et au

[295] De fait, l'accès aux positions européennes contribue à un changement de statut de certaines organisations (et acteurs sociaux). Par ce biais, acteurs et organisations deviennent « politiques » et échappent aux statuts auxquels on pouvait jusque-là les confiner (celui de groupe d'intérêt par exemple). Par l'élection, ils accèdent à une nouvelle reconnaissance, une nouvelle existence. Le cas du parti Chasse, pêche, nature et traditions en constitue un bon exemple. Si l'accès de ce parti au Parlement européen en 1999 lui permet l'acquisition d'un statut proprement politique, il lui impose aussi, en retour, des contraintes supplémentaires en l'obligeant à redéfinir plus largement son offre politique, à se situer dans les enjeux caractéristiques du champ politique, notamment les plus récents (comme la parité homme-femme).

mandat, avec la restriction des pratiques de cumul des mandats par exemple, contribue à ouvrir l'accès aux positions éligibles à des acteurs dont les ressources proprement politiques (trop faiblement territorialisées par exemple) ne permettent pas l'accès aux arènes politiques, nationales ou locales (maire, conseiller général). Le cas des femmes constitue l'une des illustrations les plus évidentes de ces processus d'ouverture[296], mais ils renvoient à un mouvement plus général qui fait de l'Europe un espace alternatif d'accès à la sphère et à la profession politiques.

Cette ouverture de l'espace politique européen a par ailleurs des effets circulaires qui en augmentent la portée. Elle accroît la concurrence entre les acteurs individuels ou collectifs et produit en retour des contraintes pour l'ensemble des acteurs et des organisations, y compris pour les organisations les plus institutionnalisées. Ces dernières sont obligées, pour tenter de maintenir leur monopole, de se ressaisir des enjeux introduits par des listes concurrentes en situation de prétendantes[297]. Dans une certaine limite, ces mécanismes produisent des effets conjoncturels, voire structurels, sur les pratiques de sélection et les modalités du recrutement des acteurs. Toutes les listes sont ainsi contraintes d'ouvrir en leur sein des positions à des acteurs présentant des profils plus hétérodoxes (ou présentables comme tels). Dès lors que les commentateurs se saisissent des enjeux qu'elles cherchent à imposer, les stratégies des listes entrantes (les « prétendants ») contribuent en ce sens à définir les termes du débat électoral et à redéfinir les normes d'accès aux positions européennes. Alors que l'importance et l'institutionnalisation progressive des pratiques de féminisation des listes constitue une illustration de ces effets structurels, la candidature de la liste « Sarajevo » en 1994 constitue un bon exemple des effets plus conjoncturels induits par la plus forte concurrence caractéristique des compétitions européennes. Menée par Bernard Henri-Lévy et

---

[296] Sandrine Levèque et Catherine Achin notent ainsi : « le champ politique français fonctionne donc, du point de vue de la représentation féminine, comme un système à « deux vitesses », espace clivé entre des institutions « dominantes » et des institutions « dominées ». La loi sur la parité n'a pas remis en question ce clivage. Du côté dominant, les mandats de conseillers généraux, de maires et de député du Parlement national, classiquement les plus valorisés, semblent réservés à une élite politique fermée et très largement masculine, qui favorise son autoreproduction par des pratiques traditionnelles de cumul des mandats et de sélection parmi les notables locaux ou parmi les dirigeants nationaux des partis. Du côté dominé, les mandats de conseillers régionaux et de députés européens, moins valorisés ou plus récents, semblent davantage accessibles à un nouveau personnel politique. » ACHIN Catherine, LEVEQUE Sandrine, *Femmes en politique*, Paris, La découverte, coll. « Repères », 2006, p. 71-72.

[297] Il faut bien entendu souligner l'influence des pratiques journalistiques dans l'émergence de ces *outsiders*. Sur ce point, voir par exemple HIRSCH Olivier, *Les médias et les élections européennes*, Strasbourg, Note d'Etude, DEA de Science politique, Université Robert Schuman, Institut d'études politiques, 1998. Il faut encore souligner le rôle des « entrepreneurs de morale » pour reprendre les termes de Becker, en particulier celui d'intellectuels désireux de se saisir de cet espace de compétition politique pour populariser certaines causes, les rendre visibles, les faire accéder au rang de problème politique légitime, obtenir qu'elles soient inscrites sur l'agenda politique et institutionnel.

Léon Schwarzenberg, cette liste a contraint les listes de gauche, particulièrement celle du Parti socialiste, à produire un discours spécifique sur l'ex-Yougoslavie, par exemple en mettant en avant des candidats réputés bénéficier d'un crédit spécifique dans le monde « civil » et dans le domaine humanitaire, tel que Bernard Kouchner (l'un des promoteurs en France du « droit d'ingérence humanitaire »).

La constitution des listes européenne renvoie ainsi à une tension caractéristique. Les acteurs susceptibles de faire état d'une forte proximité aux appareils politiques (au niveau national mais aussi local) et de fortes ressources politiques ou électives (ancien ministre, député ou sénateur) bénéficient d'un accès potentiellement plus facile (ou moins difficile) aux listes électorales. De fait, les élus des petites organisations correspondent très souvent à ses principaux cadres dans la mesure où le Parlement européen constitue l'unique position « parlementaire » accessible à ces partis. C'est le cas au FN (Jean-Marie Le pen est ainsi régulièrement réélu de même que Bruno Gollnisch ou encore Bruno Mégret avant la scission du FN en 1999) ou, a contrario, à Lutte ouvrière (Arlette Laguiller) ou à la LCR (Alain Krivine). Parmi les élus CPNT en 1999, on retrouve de même les principaux cadres de ce mouvement (tels que Jean Saint-Josse, qui en était alors le leader, les autres élus étant souvent présidents de fédérations départementales de chasse). Cette tendance centrifuge se trouve néanmoins tempérée par une tendance inverse. La compétition électorale européenne offre en effet des opportunités nouvelles à des acteurs *a priori* moins « favorisés », mais susceptibles de jouer de qualités secondaires qui peuvent s'avérer déterminantes du fait des équilibres institués : le fait d'être une femme, le fait de bénéficier d'une implantation locale (mandats locaux et/où proximité à un leader local), le fait de posséder des ressources liées à une présence active dans un syndicat professionnel, une association ou de posséder toute autre qualité susceptible d'être identifiée, à un moment donné, comme pouvant avoir un effet mobilisateur pour la liste auprès d'un public plus ou moins spécifié[298]. Certaines stratégies politiques - notamment celles des partis les moins institutionnalisés ou occupant, sur le marché politique, des positions plus marginales – favorisent délibérément des acteurs aux profils plus hétérodoxes.

La « valeur » de ces qualités est bien entendu variable selon l'organisation en question. Le fait d'être un agriculteur occupant d'importantes responsabilités à la FNSEA peut s'avérer

[298] Le fait par exemple d'être associé à une personnalité célèbre et reconnue, médiatique. Aussi bien le rameur Gérard d'Aboville, le coureur Ari Vatanen ou le Professeur Cabrol en constituent des exemples types. Ce sont bien les ressources publiques détenues à un moment donné par ces acteurs et associées à d'autres caractéristiques, en particulier aux ressources proprement partisanes éventuellement possédées, qui les prédisposent favorablement à l'occupation d'une position sur les listes européennes.

particulièrement significatif dans le cas de l'UMP ou du Parti socialiste, tandis que le fait d'appartenir à ATTAC ou à SOS-racisme ne constituera véritablement une ressource qu'à gauche de l'échiquier politique (PS ou PCF). De même, si l'appartenance aux fédérations de chasse positionne favorablement des acteurs dans le cadre de certaines organisations (comme CPNT), elle constituera plutôt un handicap dans certains partis de gauche (PCF ou Verts).

3- La relative incertitude des compétitions politiques européennes

Parallèlement à cette ouverture du jeu, l'espace politique européen se caractérise cependant par l'instabilité (des positions, des qualités et ressources nécessaires pour y accéder), l'incertitude (la difficulté à anticiper) et une certaine opacité (des modalités concrètes du choix des candidats par les partis). Le processus de sélection est, en premier lieu, régulièrement décrit par les acteurs eux-mêmes comme une sorte de « boîte noire » dans laquelle il est difficile de percevoir les éléments, les individus ou les moments déterminants du processus de sélection. Les listes étant la plupart du temps constituées dans le secret des états-majors partisans en fonction de stratégies politiques, de rivalités et d'équilibres politiques subtils, la maîtrise des conditions de l'élection apparaît particulièrement difficile à obtenir pour un futur candidat ou un candidat à la réélection. La pluralité des facteurs en jeu et la dépendance structurelle de l'espace européen accentuent l'opacité de la procédure. Chaque élection suppose, pour parvenir à s'imposer sur une liste, d'en saisir, au moment pertinent, les éléments déterminants : les acteurs pivots du recrutement, les thématiques centrales, les caractéristiques politiques ou sociales valorisables, etc.

En second lieu, l'incertitude de la compétition et de la sélection dépasse le simple cadre de la « boîte noire » que représentent, pour les acteurs eux-mêmes, les instances de l'organisation politique décidant de la composition des listes. Elle renvoie à des facteurs multiples et entremêlés qui restent néanmoins le corollaire direct de l'ouverture de la compétition politique. Le nombre de positions éligibles auxquelles les partis peuvent raisonnablement prétendre dépend d'abord des alliances nouées par les partis en question. De ce point de vue, il parait évident que plus, la coalition est large, plus les prétendants sont nombreux et plus la concurrence en interne est forte[299]. Mais dans le même temps, l'accord entre plusieurs partis, caractéristiques d'un moment de stabilisation des relations internes à une coalition, offre une plus forte visibilité de l'issue du scrutin en restreignant la concurrence électorale et en laissant espérer des résultats d'autant plus importants que les alliances sont

[299] Les accords passés entre organisations politiques, comme en 1999 entre le PS, le MDC et le PRG, tendent de fait à restreindre le nombre de sièges disponibles pour les socialistes.

larges. De telles alliances facilitent ainsi les anticipations en limitant les incertitudes provoquées par une situation de concurrence entre des organisations occupant des terrains politiques et électoraux contigus. Les résultats finaux demeurent ensuite très volatiles d'une élection à l'autre tout en étant difficiles à prévoir. Il est difficile d'avoir une perception précise de la façon dont vont s'engager les débats, le nombre de listes qui vont être admises à concourir et, parmi celles-ci, le nombre de celles qui seront en mesure de recueillir un nombre suffisant de suffrages[300]. La forte ouverture de l'espace politique et l'accroissement constant du nombre de listes, en accentuant la dispersion de votes moins structurés, fragilisent donc d'autant plus les anticipations (y compris par sondages). Le succès fréquent, mais souvent conjoncturel, de listes issues de partis dissidents ou émergents tend à réduire le nombre de sièges attribués aux principales organisations politiques[301]. Du coup, si elle favorise l'accès à l'arène européenne et au champ politique de différents groupes, cette situation participe en même temps de la forte instabilité du mandat et de la fragilisation des positions tenues par les principaux partis politiques. Enfin, bien que le poids des ressources proprement européennes tend à se renforcer, les usages de l'élection et la faiblesse relative du Parlement dans les hiérarchies politiques internes fragilisent les députés sortants. Leur position est constamment menacée par les stratégies d'acteurs plus fortement dotés en ressources politiques, engagés dans des carrières nationales auxquelles peu de députés européens ont, statistiquement, des chances d'accéder. Le fait qu'une élection suive la défaite d'un parti de gouvernement aux élections législatives restreint ainsi les chances d'accès à de nombreux sortants. Après une défaite aux élections législatives notamment, les ressources et légitimités nées de l'occupation de positions centrales au niveau national (anciens ministres ou parlementaires battus aux élections) se retrouvent en concurrence avec celles nées de l'occupation des positions

[300] Les acteurs médiatiques jouent dans ce cadre un rôle non négligeable dans la recherche et la construction des « outsiders », processus qui tient largement à leurs propres catégories de perception de ces élections et de ses enjeux, HIRSCH Olivier, *op. cit.*

[301] Ce qui fut le cas aussi bien en 1994, avec le succès inattendu des listes Tapie et de Villiers ou en 1999 avec le succès des listes LO/LCR et CPNT. Pour ne prendre qu'un exemple, le succès de la liste présentée par le MRG en 1994 et emmenée par Bernard Tapie a considérablement réduit le nombre de sièges alloués au Parti socialiste sur lesquels les anticipations raisonnables des acteurs s'étaient fondées. Inversement, après leur percée en 1989, les verts échouent en 1994 (du fait notamment de la dispersion des candidatures, trois listes se disputant les votes écologistes). L'équipe de Bernard Tapie se dissout rapidement après la mise en examen de son meneur en 1995. Bien qu'il maintienne son implantation depuis 1994, Le MPF de Philippe de Villiers demeure très marginal nationalement après les élections européennes de 1994 (il n'atteindra pas la barre des 5% aux élections présidentielles de 1995). Reparti seul dans la course en 2004, Philippe de Villiers obtiendra un peu plus de 6% des suffrages au niveau national et 3 sièges sur les 78 attribués à la délégation française après l'élargissement aux 10 nouveaux pays. En 1999, la percée du nouveau parti de Charles Pasqua (RPF) demeure encore une fois très temporaire puisqu'il ne parvient pas à convertir les gains obtenus dans le cadre des élections européennes sur le marché politique central. Les élus LO-LCR ainsi que les élus CPNT qui avaient envoyé plusieurs députés au Parlement en 1999 ne parviennent pas à renouveler l'opération en 2004.

européennes. A l'inverse, certaines stratégies d'ouverture peuvent aussi pénaliser les députés sortants, comme ce fut le cas, en 1999 pour Aline Pailler (élue en 1994, ramenée vers la neuvième place de la liste PCF 5 ans plus tard).

L'ensemble de ces éléments se conjugue pour rendre le mandat politique européen relativement instable. Cette réalité a souvent été soulignée par la littérature[302]. Le taux de renouvellement de la délégation française à chaque élection demeure, à l'instar d'autres délégations, particulièrement important (plus de 60 % en 1994 par exemple). Il reste que cette situation s'atténue au fil du temps et que l'espace parlementaire européen tend à se stabiliser. Le cas français rejoint en cela les tendances caractéristiques des délégations allemandes et britanniques notamment, historiquement plus stables. Législature après législature, les démissions sont moins fréquentes. Par ailleurs, les élections de juin 2004 montrent une stabilisation accrue du personnel politique européen[303]. Si les changements des règles du jeu électoral ont facilité cette stabilisation, nous avons aussi indiqué qu'elle s'inscrit dans des évolutions structurelles plus larges.

C- L'espace parlementaire européen comme espace liminal

Ces différents éléments font apparaître un certain nombre de propriétés de l'espace parlementaire que le concept d'espace liminal se propose d'appréhender. Si la notion d'élections de second-ordre a été largement mobilisée pour rendre compte des mécanismes associés aux élections européennes (1), ce concept pose cependant un certain nombre de problèmes, dans la mesure où il tend à négliger les mécanismes (même limités) d'unification de l'espace électoral européen et d'européanisation des espaces politiques nationaux, dans la mesure aussi où il inclut une perspective normative qui ne rend pas compte de la pluralité des rapports entretenus au Parlement européen (2). Incorporant la fragmentation nationale des compétitions européennes tout autant que les processus d'européanisation des compétitions nationales (qui restent des phénomènes caractéristiques, dans les deux cas, d'un espace situé à la frontière entre plusieurs ordres politiques et institutionnels), la notion « d'espace liminal » apparaît alors plus pertinente pour rendre compte des processus ambivalents à l'œuvre dans ce cadre (3).

---

[302] Par exemple, BRYDER Tom, *op. cit.*; HIX Simon, LORD Christopher, *op. cit.*, pp. 86-88; ANDOLPHATTO Dominique, *op. cit.*

[303] 48% des élus français sont des députés sortants. Sur ce point, cf. MARREL Guillaume, PAYRE Renaud, « Longévité », *op. cit.*

1- L'apport des études fondées sur le concept de *second-order elections*

Pour analyser les résultats des élections européennes de 1979, Karlheinz Reif et Rudolf Schmitt ont proposé un cadre d'analyse fondé sur la notion d'élections secondaires, *second-order elections* (SOE)[304]. Ce concept représente le principal paradigme d'analyse des élections européennes. Il a été affiné au lendemain des élections de 1984 et 1989[305] et constitue toujours l'un des angles majeurs d'analyse de ces élections[306]. Mis en avant dans la plupart des études synthétiques[307], il fait consensus dans une large partie de la communauté scientifique.

L'analyse initiale de Reif et Schmitt repose sur le constat que, dans tous les pays européens (neuf en 1979), le débat électoral est monopolisé par des enjeux politiques proprement nationaux, *domestic issues*, alors même que ces élections n'ont aucune conséquence directe sur les gouvernements centraux. La réflexion des auteurs repose sur le constat d'une forte fragmentation électorale ainsi que sur la distinction entre deux types différents d'élections au sein des systèmes politiques nationaux. Les élections de « premier ordre », *first-order election*s (FOE), sont celles qui offrent aux électeurs la possibilité de choisir les gouvernants, tandis que les élections de second-ordre, caractérisent des postes politiques qui seraient moins importants (local, régional etc.). Les niveaux étatiques constituent dans ce schéma la scène politique de premier ordre, *first-order political arena*, (FOPA) tandis que la scène européenne est assimilée, à la façon des scènes infra-étatiques, à une scène politique secondaire (car désignant des institutions considérées comme moins importantes ou centrales dans le champ politique), *second-order political arena* (SOPA).

Selon ce modèle, les élections secondaires (ou intermédiaires pour reprendre un concept proche employé par Jean-Luc Parodi[308]) apparaissent comme des élections de

---

[304] REIF Karlheinz and SCHMITT Herman, « Nine Second-order National Elections...", *op. cit.*

[305] REIF Karlheinz (ed.), *Ten European Elections*, Hants, Gower, 1985; SCHMITT Herman, MANNHEIMER R. (eds.), "Special Issue: the European Election of June 1989", *European Journa lof Political Research*, vol. 19, n°1, 1991, pp. 1-162.

[306] Cf. SCHMITT Hermann, "European Parliament Elections as Second-order Elections. The Evidence Revisited", Communication au colloque "La construction européenne au prisme des élections au Parlement européen de juin 2004 », Parlement européen, 18-19 novembre 2004, Strasbourg.

[307] Par exemple, HIX Simon, *The Political System of the European Union*, op. cit., pp. 180-184

[308] La notion d'élection de second-ordre rejoint en effet celle « d'élections intermédiaires » présentée par Jean-Luc Parodi à propos des élections municipales en France. En s'appuyant sur les résultats d'élections locales, en particulier les municipales de 1983, l'auteur définit les élections intermédiaires comme se caractérisant par quatre composantes essentielles : « La stabilité des noyaux électoraux, l'abstentionnisme différentiel, l'évolution vers l'opposition d'une fraction de l'électorat majoritaire, enfin, le caractère éventuellement réversible de cette évolution », PARODI Jean-Luc, *op. cit.*, p. 68.

moindre enjeu, *« less-at-stake » dimension*, ce dont résulteraient plusieurs conséquences. Premièrement, les élections de second rang sont marquées par de faibles taux de participation, les électeurs étant moins nombreux à considérer ces élections comme importantes et déterminantes pour aller voter. Deuxièmement, les résultats de ces élections sont étroitement liés à la popularité des partis plutôt qu'à des questions spécifiquement européennes. Troisièmement, de façon cyclique, les élections de second-ordre traduisent une chute du soutien populaire aux gouvernements en place dans la mesure où elles se présentent comme des occasions de protester à mi-période (recul du parti ou de la coalition au pouvoir). Quatrièmement, les partis minoritaires, petits ou nouveaux partis, bénéficient de ces protestations temporaires et d'une expression plus fidèle car moins coûteuse des préférences politiques. Dans les FOE, les votes tendent au contraire à se concentrer sur les principaux partis malgré des préférences plus éclatées. Pour les auteurs, le facteur déterminant de ces comportements électoraux réside dans le fait que les électeurs perçoivent mal l'importance politique, l'enjeu de pouvoir au cœur de ces élections. On note donc une variation des comportements de vote entre les deux types d'élections. Lors des SOE, l'absence de perception d'enjeux politiques majeurs conduit les agents électoraux à se reporter plus facilement sur des petits partis, protestataires ou populistes, alors même que leur fidélité aux grands partis est acquise lors des FOE. Reif a précisé par la suite, en 1997, que les comportements électoraux varient en fonction de la place de ces élections par rapport aux élections de premier ordre. Si ces élections se situent dans la phase « euphorique » qui suit les élections de premier ordre, ce que les journalistes appellent « l'état de grâce », les comportements protestataires sont plus limités[309].

Parallèlement aux conséquences de ce « moindre enjeu » en termes de comportements électoraux, Karlheinz Reif et Herman Schmitt, distinguent quatre autres facteurs déterminants dans les élections de second-ordre. Ils soulignent en premier lieu l'existence, à un niveau résiduel, d'enjeux électoraux liés aux problématiques propres à l'espace en question (l'Europe en l'occurrence). Ces enjeux propres varient d'une arène secondaire à l'autre. En deuxième lieu, ils soulignent le fait que, dans ces élections, la mobilisation électorale dépend à la fois de l'attention que leur accordent les acteurs du champ politique national et de celle que leur portent les médias nationaux[310]. En troisième lieu, ils soulignent que le déroulement et le résultat des élections secondaires ont des conséquences sur les évolutions qui marquent le

[309] REIF Karlheinz, "Reflexions: European Elections as Member State Second-order Elections Revisited", *European Journal of Political Research*, vol. 31, n°1, 1997, p. 117.

[310] REIF Karlheinz and SCHMITT Herman, « Nine Second-order National Elections... », *op.cit.*, p. 15.

champ politique national, en consacrant par exemple l'apparition de nouveaux partis politiques[311]. Enfin, les évolutions structurelles ou culturelles marquant la société en question se donnent plus fortement à voir lors de ces élections. Elles sont moins fortement structurées par la spécificité des enjeux proprement politiques.

Bien qu'il a pu être mis en cause dans certaines études[312], le modèle continue de recueillir l'assentiment de nombreux chercheurs qui, tout au long des années 1980 et 1990, ont contribué à le faire évoluer. Cees Van Der Eijk et Erik Oppenhuis reprennent par exemple ce modèle pour les élections de 1989 en soulignant que les élections de second-ordre favorisent des comportement plus expérimentaux ou plus libres dans la mesure où les électeurs peuvent choisir sans craindre de bouleversements majeurs les partis aux discours les plus proches de leur sensibilité du moment. Ils peuvent ainsi voter avec leur « cœur » plutôt qu'avec leur « tête »[313]. L'étude de Martin Westlake, parue en 1994, insistait de même sur le caractère déterminant des *domestic issues* dans les comportements de vote des électeurs britanniques et la tendance des agents électoraux à faire porter leur choix sur des partis d'opposition ou des partis protestataires[314]. Simon Hix et Christopher Lord notaient quant à eux, en 1997, une persistance de ce modèle aux élections de 1994. Ils remarquaient que les votes s'étaient majoritairement portés, au moment des élections, vers les partis d'opposition, le Parlement présentant alors une structure politique renversée par rapport à celle existant dans les Etats membres pris dans leur ensemble[315]. D'autres travaux de Van der Eijk, Franklin

---

[311] En France, c'est le cas par exemple du FN aux élections municipales de 1983 et aux élections européennes de 1984 ou celui des Verts aux élections municipales et européennes de 1989.

[312] André-Paul Frognier souligne ainsi la nécessité d'appréhender les élections européennes comme « des élections autonomes, sans les réduire presque *a priori* à des élections de second ordre », FROGNIER Paul-André, « Identité et participation électorale : pour une approche européenne des élections européennes », *in* GRUNBERG Gérard, PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (dir.), *Le vote des quinze…*, op. cit., p. 94. Voir aussi FLICKINGER S. Richard, STUDLAR Donley, BENNETT E. Stephane, "Turnout in the European Parliament Elections: Towards a European-Centred Model", *National Europe Centre Paper*, n°105, 2003, p. 5.

[313] VAN DER EIJK Cees, OPPENHUIS Erik, "Turnout and Second-Order Effects in the European Elections of June 1989. Evidence from the Netherlands", *Acta Politica*, printemps 1990, n°1, p. 67-94. Il reste que, comme nous le verrons pour le cas français, l'attention médiatique et électorale pour les petits partis n'est pas sans lien avec la configuration des luttes et des enjeux propres au champ politique central à un moment donné. Il serait hasardeux de ne considérer ce succès que comme le résultat d'une préférence préexistante des électeurs. On peut penser au contraire que ce processus est très largement un sous-produit des luttes caractéristiques de la scène primaire.

[314] WESTLAKE Martin, *Britain's Emerging Euro-Elite...*, op. cit.

[315] « Survey evidences continue to show that voters mainly motivated by domestic considerations in their choice of parties (…). Although the second-order model is related to the key discontinuity in the EU's party system whereby voters are mobilised around national party attachments while their representatives serves in transnational groupings that are largely unknown to the public, there is one arguably more benign effect. The EP tend to over represent small parties and parties of opposition as a consequence of the sensivity of the European elections to mid-terms swings against governments and to experimental voting for new and peripheral parties",

et Oppenhuis[316], ainsi que diverses études électorales parues en France[317] ou en Belgique[318], tendent dans le même sens à montrer que les élections européennes demeurent conformes à ce modèle d'élections secondaires, tant en termes de comportements de votes individuels, qu'en termes de résultats globaux (vote sanction, prime aux organisations entrantes ou « protestataires », etc.)[319].

2- Les limites de l'analyse en termes d'élections secondaires

Le concept d'élections secondaires présente l'inconvénient de masquer ou de sous-estimer deux processus liés à l'existence de ces nouvelles arènes électorales : l'existence de diverses formes de convergence des différents marchés politiques européens d'une part (a), l'impact de la question européenne sur les espaces politiques nationaux d'autre part (b). Par ailleurs, ce concept présente l'inconvénient de reposer sur une approche normative des phénomènes étudiés et renvoie assez largement à une catégorie de la pratique politique (c). Les élections européennes sont ainsi marquées par un certain nombre de spécificités sans lesquelles on ne peut véritablement appréhender les phénomènes de professionnalisation de la fonction politique européenne, mais que les concepts d'élection et d'espaces secondaires tendent à traiter comme données négligeables. C'est en cela que la notion d'espace politique liminal nous apparaît plus pertinente pour rendre compte des processus à l'œuvre dans ce cadre.

HIX Simon, LORD Christopher, 1997, *op. cit.*, p. 92-93. Le même phénomène s'est reproduit, globalement, aux élections de 1999 où les partis de droite dominent l'Assemblée alors que la gauche sociale-démocrate occupait au même moment treize des quinze gouvernements de l'Union. Le PPE devient en effet pour la première fois depuis 1979 le groupe numériquement le plus important et ce, même si cette supériorité numérique est très largement liée à une renégociation des alliances politiques à droite avec l'adhésion des conservateurs britanniques, des gaullistes français et des italiens de Forza Italia, le parti de Silvio Berlusconi.

[316] VAN DER EIJK Cees, FRANKLIN Mark N. (dir.), *Choosing Europe ? The European Electorate and National Politics in the Face of Union*, Ann Erbor, MI : University of Michigan Press, 1996. OPPENHUIS Erik, *Voting Behaviour in Europe*, Amsterdam : Het Spinhuis, 1996.

[317] Par exemple, ABRIAL Stéphanie, PINA Christine, « Les élections européennes de juin 1999 dans les quinze pays de l'Union : une consultation de « second-ordre » ? », *Revue française de sciences politiques*, vol. 49, n°4, 1999, pp. 707-717.

[318] DELWIT Pascal, POIRIER Philippe (dir.), *Parlement puissant, électeurs absents ?: Les élections européennes de juin 2004*, Bruxelles, Université de Bruxelles, 2005, pp. 9-19.

[319] On peut penser que, jusqu'en 2004 au moins, le mode de scrutin en vigueur en France (scrutin proportionnel de liste dans le cadre d'une circonscription nationale unique) a accentué ces tendances, notamment la dimension nationale de l'élection elle-même. Dans la mesure où il unifie, au niveau national, l'arène où vont s'affronter les compétiteurs politiques, il favorise une lecture nationalisée des enjeux de l'élection aussi bien par les compétiteurs politiques eux-mêmes, les commentateurs et, en prolongement, les électeurs. Le fait que la compétition politique se déroule dans le cadre d'une circonscription nationale unique favorise de même la personnalisation du scrutin autour des têtes de listes et donc la participation à ces élections des principaux leaders nationaux, eux-mêmes tournés vers la conquête de positions au centre du champ politique.

a. La convergence des « modes opératoires » de l'élection et l'européanisation relative des compétitions électorales

Le caractère intermédiaire des élections européennes n'empêche pas l'affirmation de mécanismes progressifs, non pas d'unification, mais plutôt de convergences des modes opératoires des élections européennes et « d'européanisation » relative des différents espaces électoraux. Reif a d'ailleurs intégré ces changements dans son modèle. En 1997, il notait que les élections européennes de 1979 et 1984 s'apparentaient plus à ce qu'il appelle désormais des élections de « troisième ordre », sans aucun enjeu de pouvoir apparent ou réel. Au contraire, du fait des manifestes électoraux, de l'augmentation des pouvoirs du Parlement et du fait que pour la première fois le Parlement ait pu investir le président de la Commission, ce sont les élections de 1994 qui permettaient véritablement de parler d'élections de second-ordre, c'est à dire d'élections dont les enjeux sont réels, conduisent à des choix de gouvernement mais ne constituent pas pour autant des enjeux centraux[320].

En premier lieu, les modalités de l'élection européenne s'orientent vers une relative convergence de procédures électorales qui restent déterminées au niveau national. Le principe d'un scrutin de liste à la proportionnelle y est ainsi généralisé. L'ensemble des pays s'y étant ralliés, ce régime tend à devenir l'un des dénominateurs communs des différentes procédures électorales. Les scrutins européens se déroulent majoritairement dans le cadre de circonscriptions uniques (nationales), même si, dans certains grands pays, ils se déroulent dans le cadre de circonscriptions régionales[321]. Le Royaume-Uni a maintenu jusqu'à la fin des années 90 un mode d'élection au scrutin uninominal majoritaire unique en Europe avant d'adopter un scrutin régionalisé de liste à la proportionnelle[322]. De même, les autorités françaises, après de longues tergiversations (plusieurs projets équivalents furent déposés par le passé dont un en 1997 par le gouvernement Jospin) finissent aussi par adopter un mode d'élection similaire en vigueur pour la première fois aux élections de juin 2004[323].

En second lieu, des mécanismes de convergences se mettent en place lors du déroulement des campagnes électorales, surtout depuis les débats sur le traité de Maastricht et

[320] REIF Karlheinz, 1997, *op. cit.*, p. 121.

[321] Pour une présentation synthétique des modes de scrutin en vigueur : STOVER Philipp, WUST M. Andreas, « Modes de scrutin », *in* DELOYE Yves (dir.), *op. cit.*, pp. 468-47 et carte n°1 p. 682 du même ouvrage.

[322] Tout en affectant à l'Irlande du Nord une procédure spécifique. Sur ces différentes aspects, DELOY Corinne, REYNIE Dominique, *Les élections européennes de juin 2004*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, pp. 124-126.

[323] Un projet d'uniformisation du mode de scrutin a été proposé par les députés européens à la fin de la quatrième législature. Il était fondé sur l'instauration de circonscriptions régionales dans tous les Etats de plus de vingt millions d'habitants. Rapport ANASTASSOPOULOS, 2 juin 1998, doc. A4-0212/98.

les élections qui ont suivi son adoption. Hix et Lord relevaient ainsi les évolutions notables des débats lors des élections de 1994. Ils notaient en particulier que le Traité de Maastricht et l'augmentation des pouvoirs du Parlement avaient affecté la structure des élections en provoquant des mobilisations politiques proprement européennes[324]. La conjonction de l'agenda politique international et européen avec les cycles électoraux a pu accentuer cette tendance comme la crise Yougoslave en 1994, la crise du Kosovo en 1999 ou la crise dite « de la vache folle » la même année. De même, on a pu noter la création de « manifestes électoraux » par les fédérations européennes de partis ainsi que la présence de quelques thématiques communes transcendant les frontières des Etats membres[325].

En troisième lieu, les élections européennes ont consacré des stratégies similaires de démarcation des partis politiques les uns par rapport aux autres, à partir des thématiques européennes. Les conservateurs britanniques ont par exemple tenté, en 1994, de présenter le parti travailliste comme un parti « fédéraliste ». Des partis politiques se sont constitués autour d'offres électorales directement européennes, qu'elles se soient voulues « fédéralistes » ou « eurosceptiques ». En ce qui concerne l'euroscepticisme, c'est le cas en France (le MPF de Philippe de Villiers en 1994, le RPF de Charles Pasqua, le CPNT de Jean Saint-Josse en 1999), au Danemark et au Royaume-Uni (en 2004). A l'inverse, plusieurs partis ont développé, au cours des campagnes européennes, un discours électoral plus engagé en faveur des lignes fédéralistes traditionnelles tels que, en France, la liste de Bernard Tapie en 1994 (liste du Parti radical de gauche), les listes de l'UDF et des Verts en 1999 et 2004, ou en Italie les listes de Romano Prodi et d'Emma Bonino en 1999[326].

La constitution de fédérations européennes de partis représente un quatrième élément de convergence des offres et pratiques électorales[327]. Si on peut formellement les qualifier de partis européens (cette qualification étant d'ailleurs consacrée par le traité de Maastricht), il est cependant difficile de les considérer comme des « partis » au sens où on entend ce terme au niveau national. Plus qu'une entreprise politique à proprement parler (organisée et destinée

---

[324] HIX Simon, LORD Christopher, *op. cit.*, pp. 88-93.

[325] GABEL J. Matthew, HIX Simon, "Defining the EU political space: an empirical study of the European election manifestos", *in* MARKS Gary, STEENBERGEN R. Marco (eds.), *European Integration and Political Conflict*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, pp. 93-119.

[326] Sur ces facteurs d'européanisation des élections européennes, voir par exemple RAMPINI Frédérico, "Mais oui : les électeurs européens construisent l'union politique", *Critique Internationale*, n°5, 1999, pp. 6-13.

[327] Sur ces dimensions, voir notamment: BELL David, LORD Christopher (dir.), *Transnational Parties in the European Union*, op. cit. ; HIX Simon, "Parties at the European Level and the Légitimacy of EU Socio-Economic Policy », *Journal of Common Market Studies*, vol. 33, n°4, 1995, pp. 527-554 ; HIX Simon, LORD Christopher, *Political Partie...*, op. cit, notamment pp. 167-197.

à assurer la conquête des positions de pouvoir politique au niveau européen), les fédérations européennes de partis politiques remplissent surtout une fonction de légitimation ainsi qu'une fonction de coordination entre leurs diverses composantes nationales[328]. Avant les conseils européens et conseils des ministres, les commissaires, les ministres et responsables parlementaires (socialistes, démocrates-chrétiens, verts et libéraux) ont pris l'habitude de tenir une réunion préalable. L'institutionnalisation d'une forme de coordination politique au niveau européen est ainsi bien réelle. Le PPE-DE est la première fédération à s'organiser comme telle en 1976, suivi par le PSE en 1992[329], par les libéraux (ELDR devenu ALDE) en 1993. Les partis verts ont créé en 1993 une structure équivalente « La fédération européenne des partis verts »[330], tandis que les partis communistes ont attendu 2004 pour se doter d'une telle structure de coordination[331].

b. L'impact de la « question européenne » sur les champs politiques nationaux

Le concept d'élections de second-ordre contribue par ailleurs à négliger l'impact des problématiques liées à la construction européenne sur les jeux politiques nationaux eux-mêmes, c'est-à-dire l'irruption de l'Europe comme facteur de structuration des jeux politiques nationaux[332]. De fait, même si le clivage droite-gauche demeure dominant, « l'Europe » ne peut plus simplement être considérée comme une problématique marginale dans les champs politiques nationaux. Les élections européennes notamment ne sont pas sans effet sur les différents espaces politiques nationaux. En ouvrant le jeu politique, ces élections, comme les débats qui ont accompagné le référendum sur le traité de Maastricht par exemple, ont favorisé l'émergence et parfois l'affirmation de nouveaux partis politiques, en France comme dans

---

[328] DELWITT Pascal, DE WAELE Jean-Michel, KULAHCI Eröl, VAN DER VALLE Cédric, " Les fédérations européennes de partis : des partis dans le processus décisionnel européen ?", *in* MAGNETTE Paul, REMACLE Eric (dir.), *Le nouveau modèle européen, volume 1. Institutions et gouvernance*, Editions de l'Université de Bruxelles, 2000, p. 125-138.

[329] Voir notamment, DELWITT Pascal, *Les partis socialistes et l'intégration européenne (France, Grande Bretagne, Belgique)*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1995.

[330] Sur les partis verts, voir notamment : DELWITT Pascal, DE WAELE Jean-Michel (dir.), *Ecolo : les verts en politique*, Bruxelles, de Boeck-Université, 1996 ; DELWITT Pascal, DE WAELE Jean-Michel (dir.), *Les partis verts en Europe*, Bruxelles, Complexe, 1999.

[331] Il s'agit du Parti de la gauche européenne (*European Left*) fondé lors d'un congrès à Rome les 8 et 9 mai 2004, http://www.european-left.org.

[332] Robert Ladrech définit l'européanisation comme un « processus incrémental de réorientation de la direction et de la forme de la politique à tel point que les dynamiques politiques et économiques de l'Union européenne en viennent à faire partie de la logique organisationnelle de la politique et de la prise de décision nationales », LADRECH Robert, « Europeanization and Political Parties: Towards A Framwork for Analysis », *Party Politics*, vol. 8, n°4, 2002, pp. 389-403. Cité par HARMSEN Robert, «Européanisation de la vie politique nationale », *in* DELOYE Yves (dir.), *op. cit.*, p. 268. Traduction d'Aurélien Petit.

d'autres pays européens (le FN, les Verts, le parti CPNT, le MPF et le RPF, etc.). Dans le même sens, différents acteurs ou groupes d'acteurs ont usé de la thématique européenne comme d'un levier de (de)marquage, d'affichage et de repositionnement au sein du champ politique ou des différents espaces partisans[333]. Aussi bien l'UDF de François Bayrou, que Philippe de Villiers, Charles Pasqua ou Jean-Pierre Chevènement ont fondé une partie de leur stratégie de démarcation sur les questions européennes[334]. Au PS, c'est via la question du traité constitutionnel européen et des politiques européennes que s'est jouée une partie des luttes internes en vue de l'élection présidentielle de 2007. De fait, tous les partis politiques nationaux sont tenus de formuler une offre électorale en matière européenne qui se distingue désormais clairement du registre des relations internationales. Des partis désignés comme « eurosceptiques » aux partis se revendiquant clairement « fédéralistes », l'Europe est même devenue l'un des axes essentiels de l'offre politique présentée par certains partis. Elle en arrive à constituer l'un des principaux fondements de leur identité politique. En ce sens, les partis dits « eurosceptiques », mais aussi les partis verts, les mouvements dits « altermondialistes » (ATTAC) ou encore les partis centristes comme l'UDF ont accompagné (en France notamment mais pas seulement) un double processus de politisation des questions européennes et d'européanisation des champs politiques nationaux[335]. Si l'intégration européenne n'a pas révolutionné les systèmes partisans européens[336], il n'en demeure pas moins qu'elle a contribué, dans la plupart des Etats membres, à nourrir et structurer les

---

[333] "Politicians use 'Europe' as weapon in internal political struggles. In summary, the domestication of Europe or the process of formation of a symbolic European field of political action takes a multitude of forms in the different European Union member-state", KAUPPI Niilo, *Démocracy*..., op. cit., p. 9.

[334] Sur le cas de Jean-Pierre Chèvement et la place de l'Europe dans les stratégies mises en œuvre par cet acteur politique pour se repositionner aussi bien dans le champ politique en général que dans l'espace de la gauche, voir VERRIER Benoît, « Chronique d'une rupture. De Socialisme et République au Mouvement des citoyens », *Politix*, vol. 45, n°45, 1990, pp. 87-113. Les cas des Philippe de Villiers, Charles Pasqua ou *a contrario* François Bayrou à l'UDF apparaissent relativement similaires. Dans ces trois cas, l'Europe a offert un axe de démarcation et de repositionnement de ces acteurs vis-à-vis des espaces politiques dans lesquels ils évoluaient (la droite parlementaire, RPR/UMP-UDF). Cette stratégie se comprend en particulier comme une réaction à des processus de marginalisation. Comme dans le cas de Jean-Pierre Chevènement, l'agenda européen (les élections européennes et le traité de Maastricht) offrent une occasion de rupture pour mieux réagir au déclin. HIRSCHMAN Albert, *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Paris, Editions ouvrières, 1972 (première édition originale, 1970).

[335] Voir sur ce thème les développements de Niilo Kauppi présenté dans le 6ème chapitre de son ouvrage, KAUPPI Niilo, « European Parliament elections in France and Finland in 1999 », *Democracy…*, op. cit., pp. 117-160, ainsi que dans divers articles, notamment : « La construction de l'Europe : le cas des élections finlandaises en 1999 », *op. cit.*, et « Globalisation, Social Movements, and the Construction of Europe : The Example of the European Parliament Elections in France », *Center for European Studies Working Paper Series*, 74, August 2000.

[336] MAIR Peter, "The Limited Impact of Europe on National Party Systems", *West European Politics*, vol. 23, n°4, 2000, pp. 27-51.

dynamiques internes aux grandes coalitions. En France, c'est le cas aussi bien à droite qu'à gauche. L'Europe produit ainsi des effets qui n'ont rien de négligeables[337].

Qu'elles soient « fédéralistes » ou « eurosceptiques », et quelle que soit la multitude des significations que ces termes recouvrent, ces offres politiques européennes contribuent donc précisément à faire exister « l'Europe » comme espace du débat politique. Elles se définissent certes de façon relationnelle (sur la base de processus de distinction entre les différents joueurs) en fonction de luttes propres à chacun des champs politiques nationaux. Certes, ces processus se déroulent selon des intensités ou des temporalités variables, dépendantes de chaque contexte national. Mais il existe des processus homologues dans chacun des pays concernés[338]. Les diverses élections européennes notamment, particulièrement sans doute depuis le traité de Maastricht[339], ont ainsi favorisé des processus qui ont sans doute connu une nouvelle consécration avec les débats relatifs à l'adoption, par référendum, du traité constitutionnel dans différents pays, dont la France.

c. Les inconvénients d'un concept normatif renvoyant à une catégorie de la pratique politique

Ces éléments renvoient à un troisième inconvénient de la notion d'élections de second ordre, celui de sa normativité. Un peu à la façon des termes associant certains groupements politiques à des « extrêmes » (droite ou gauche), à des partis « populistes » ou encore à des partis « anti-européens »[340], les termes d'élections secondaires et de *second-order political arena* renvoient fondamentalement à des catégories « indigènes », à des catégories de la pratique. Elles transposent un point de vue d'acteurs (ceux qui sont conduits à considérer ces élections comme des élections sans importance ou d'importance moindre) en point de vue

---

[337] Notamment parce que, lors des élections au Parlement européen, les électeurs ne sont pas indifférents aux considérations européennes. Mickeal Bruter souligne ainsi que : « au Danemark, en 1994, les partisans et opposants à l'intégration européenne étaient nettement partagés dans leurs préférences électorales et d'une manière différente par rapport aux élections législatives. On remarque également qu'aux élections de 2004, comme à celles de 1999, les partis ayant adopté une position claire sur les questions européennes ont obtenu une « prime » électorale, contrairement aux partis politiques qui ont principalement fait campagne sur des sujets nationaux. Les partis ayant bénéficié de cette prime sont l'UDF et les Verts en France, l'UKIP et les libéraux démocrates au Royaume-Uni, l'ensemble des partis eurosceptiques d'Europe centrale et du Nord, les partis pro-européens du centre en Italie, etc. » BRUTER Michael, « Comportement électoral européen », *in* DELOYE Yves (dir.), *op. cit.*, p. 122.

[338] HARMSEN Robert, SPIERING Menno (eds.), *Euroscepticism. Party Politics, National Identity and European Integration*, European Studies, n°20, 2005.

[339] Mais pas seulement, qu'on se souvienne des thématiques électorales présentées en 1979 par le RPR ou celles du Front national en 1984.

[340] Des éléments auxquels nous avons déjà fait référence. COLLOVALD Annie, « Histoire d'un mot de passe : le poujadisme… », *op. cit.*

académique et inversement. D'une certaine façon, ces élections ne sont pas « secondaires » pour tous les acteurs, ni de la même manière. Pour les partis pour lesquels ces élections constituent les seules occasions réelles d'accéder à un trophée politique, elles sont même essentielles. Autrement dit, le concept de *second-order elections* masque le fait qu'il est fondé sur un rapport particulier aux espaces européens et sur un terme qui est lui-même le produit des luttes auxquels se livrent les acteurs pour qualifier (ou disqualifier) les fonctions ou espaces politiques (et ceux qui les occupent à un moment donné).

Le propos de ce travail est précisément de montrer que l'invention de l'Eurodéputé comme nouvelle figure politique se traduit par l'émergence d'acteurs assimilables à des professionnels à l'Europe, professionnels de la politique d'un genre particulier, pour qui l'Europe et le Parlement européen sont précisément et progressivement devenus des espaces pour eux « centraux » et « primaires ». Parallèlement, cette institutionnalisation de l'Europe dans le champ politique français contribue à l'émergence de nouveaux enjeux politiques (y compris d'ordre *professionnels*), de nouveaux types de biens politiques et par conséquent de nouveaux marchés sur lesquels ces biens sont à la fois produits et échangés contre des soutiens ou des crédits divers.

Plus que les notions d'espaces « primaire » et « secondaire », celle de *multi-level political field* utilisée par Niilo Kauppi permet de rendre compte des effets associés à l'émergence de nouveaux espaces de la compétition politique, tout en tenant compte de la multitude des modalités associées à l'existence de champs politiques largement autonomisés les uns par rapport aux autres et dont les espaces européens continuent de dépendre. Selon cet auteur, le champ politique européen se constitue autour de deux pôles opposés : le pôle européen (matérialisé par les institutions de l'Union européenne) et le pôle national (constitué des champs politiques des différents Etats membres)[341]. Dans le cas du Parlement européen, le qualificatif de liminal nous apparaît opportun pour qualifier et rendre compte des problématiques associées à un espace situé à la frontière entre ces deux pôles et des ordres politiques partiellement différenciés (l'ensemble des champs politiques nationaux et l'univers européen vers lequel le Parlement, comme institution élective, est un point d'entrée particulier).

[341] KAUPI Niilo, « Bourdieu's political sociology and the politics of European Integration », *Theory and Society*, vol. 32, n°5-6, 2003, pp. 775-789; Kauppi Niilo, *Democracy, Social Resources…*, op. cit. , notamment pp. 4-50.

3- Compétition électorale européenne et espace politique liminal : significations et conséquences

De la même manière que la notion de *multi-level polical field* permettait de dépasser les paralysies liées à l'affirmation de « l'inexistence d'espaces public et politique européens », le concept d'espace (et de marché) politique liminal offre la possibilité de requestionner la problématique « Europe et politique ». Il s'agit en effet de souligner que l'ordre parlementaire européen, à la frontière entre la multitude d'espaces nationaux dont les acteurs sont issus, se construit *aussi* selon un ensemble de logiques endogènes. Il s'agit encore de souligner que cet ordre européen produit des effets à chaque fois spécifiques dans les champs politiques nationaux. D'une certaine façon, il est systématiquement reconstruit au sein des différents contextes politiques et nationaux sous l'effet de sa réappropriation par les acteurs engagés dans les luttes politiques nationales. Il s'agit enfin, et à l'inverse, de souligner le fait que l'ordre européen modifie aussi, en retour, les espaces politiques nationaux avec lesquels il interagit en permanence. Il n'est pas sans effet sur ces espaces.

Dans ce cadre, les concepts de « marché » et « d'espace » constituent tout d'abord des notions qui restent pertinentes pour rendre compte des processus à l'œuvre dans le cadre des compétitions ouvertes par les élections européennes, sans pour autant négliger les apports des études citées précédemment. Ces notions sont intéressantes en ce qu'elles reposent sur une approche relationnelle[342] des processus par lesquels se définissent les discours, les prises de positions et les offres politiques. A la différence du concept d'élections secondaires, elles permettent de rendre compte les processus par lesquels l'Europe existe sur le plan politique, comment elle y produit des effets en s'incarnant dans les luttes que se livrent les acteurs politiques, moins par volonté de la faire exister en tant que telle, que parce qu'elle constitue une opportunité de distinction et de repositionnement dans le cadre des compétitions politiques qui se déroulent au niveau national. Tant le concept de « marché » que celui « d'espace » autorisent ainsi l'observation des processus par lesquels se construit une offre politique spécifique en matière européenne (à partir des activités parlementaires elles-mêmes ou au moment des élections européennes, dans un cadre national) et la manière dont cette

[342] Elles soulignent l'importance des interdépendances entre les différents acteurs engagés dans le jeu électoral. Les acteurs prenant part aux compétitions, même s'ils le font pour des intérêts propres (ils défendent leurs propres intérêts politiques), ne se déterminent pas moins de façon réciproque : l'action et les résultats de chacun dépendent de ceux des tous les autres.

offre circule (entre les élus et leurs électeurs par exemple)[343]. C'est cette offre spécifique et ses effets sur l'évolution des offres politiques plus générales que la notion de « *second-order elections* » a tendance à traiter comme donnée négligeable. Associée au processus de professionnalisation de l'espace parlementaire européen, c'est aussi cette offre concurrentielle qui a précisément pour conséquence de faire sortir les questions européennes d'une sorte de léthargie pour les constituer en enjeux politiques proprement dits et ce, même si ces enjeux sont à chaque fois déclinés dans les cadres spécifiques propres aux champs politiques nationaux (*multi-level political field*).

A ces notions de « marché » et « d'espace » politiques, on peut adjoindre le terme « liminal ». Si le champ politique (national) s'entend comme l'espace constitué par l'ensemble des institutions électives aussi bien municipales, cantonales, régionales que nationales, il peut aussi être subdivisé en autant de scènes qu'il existe d'espaces plus spécifiques de compétitions et de pratiques. Le degré d'intégration du champ politique n'est pas uniforme, son unité est constamment contrariée ou remise en cause par l'émergence de nouvelles arènes électorales et institutionnelles. A mesure que l'on s'éloigne de l'épicentre de du champ (pour filer la comparaison avec les sciences physiques introduite par la notion de « champ de forces »), les luttes qui le définissent sont moins fortement structurées par les logiques caractéristiques de la compétition au centre de l'espace (à son niveau « national ») et apparaissent plus ouvertes[344]. On pourrait, à ce stade, se limiter au terme « périphérique », mobilisé par exemple par Daniel Gaxie[345], pour désigner les espaces politiques locaux ou européens et rendre compte des divers mécanismes de hiérarchisation et d'unification dans lesquels ces espaces sont insérés. Pour autant, la notion de marché politique périphérique tendrait à méconnaître l'autre dimension des espaces ou marchés européens : leur caractère transversal aux espaces politiques nationaux. C'est dans ce cadre que les notions d'espace et

---

[343] DE LASSALLE Marine, « Nationalisation des élections européennes », *in* DELOYE Yves (dir.), *op. cit.*, pp. 474-478.

[344] "The European Parliament elections function as a social laboratory where parties, currents, and social movements can test new ideas, present new candidates, and challenge established political pratices (...)", KAUPPI Niilo, "Globalisation, Social Movements...", *op. cit.*, p. 2.

[345] « On doit distinguer le champ politique central comme espace de compétition structuré par la conquête de positions de pouvoir politique centrales (positions gouvernementales, mandats parlementaires, appartenance aux cabinets ministériels, direction des partis, etc.). Dans son état actuel, il met aux prises des représentants de partis, hommes politiques spécialisés et professionnalisés portés, pour diverses raisons, à privilégier les considérations proprement politiques. Ce champ politique central est donc un espace assez distinctement différencié, spécialisé et professionnalisé. La situation des champs politiques périphériques est plus contrastée. Ce sont des champs politiques dont l'enjeu constitutif est la conquête de positions de pouvoir politique dans diverses institutions périphériques (Etats fédérés, communes, départements, régions). », GAXIE Daniel, *La démocratie représentative*, op. cit., p. 16. Cf. aussi GAXIE Daniel, LEHINGUE Patrick, *Enjeux municipaux : la constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Paris, Presses universitaires de France, 1984.

de marché liminaux apparaissent plus pertinentes. Outre qu'elles n'impliquent pas la dimension normative du concept d'élection de second-ordre, elles offrent la perspective de prendre en considération les deux dimensions, nationale et européenne, caractéristiques des espaces à niveaux multiples. Elles permettent de spécifier les conséquences associées à une activité politique dans un « espace frontière » entre les deux pôles constitutifs du champ politique européen (pour reprendre la conceptualisation mobilisée par Niilo Kauppi). Comparés aux espaces nationaux fortement institutionnalisés, les espaces européens sont, à la manière des espaces liminaux, des espaces dotés de propriétés spécifiques, plus ouverts, moins fortement institutionnalisés, relativement plus instables et incertains.

Parler d'espace liminal permet ainsi d'appréhender les conséquences de cette situation sur les structures du recrutement, sur les pratiques politiques, sur les « prises de rôles » institutionnels et sur la spécificités des processus de professionnalisation. Les positions européennes sont tout d'abord délaissées, dans une certaine mesure, par les acteurs centraux et les acteurs les plus « installés » (puisque l'espace est « périphérique » dans les hiérarchies instituées et qu'il est, pour ces acteurs, assimilé à un espace « secondaire »). L'espace électoral est ensuite plus hétéronome et plus poreux aux enjeux qui traversent l'espace public, du fait de sa position décentrée (sa position d'espace frontière) mais aussi des règles caractéristiques du mode de scrutin européen (scrutin de liste à la proportionnelle) qui autorisent des usages politiques plus éclatés de cette élection[346]. L'espace parlementaire est encore marqué par sa plus forte ouverture. Il constitue une opportunité d'accès à la compétition et au champ politiques pour des acteurs dépositaires de ressources plus faibles ou alternatives. En retour, il favorise cependant la professionnalisation politique de tout ensemble d'acteurs individuels ou collectifs, traditionnellement « sans voies » (institutionnelles) ou marginalisés dans le champ politique[347], c'est-à-dire d'acteurs dont les propriétés sont insuffisantes pour accéder, en l'état, à des positions plus classiques (exécutifs locaux ou positions législatives nationales) et être reconnus comme des compétiteurs

[346] Comme on l'a vu, cette dimension n'est pas négligeable. Relativement à l'environnement institutionnel et politique dans lequel elles s'insèrent, les règles associées au mode de scrutin pèsent en tant que telles sur les pratiques et stratégies des acteurs politiques, individuels et collectifs. Olivier Nay souligne ainsi que « l'observation des stratégies déployées par les formations politiques intervenants dans la compétition électorale, tout comme l'étude des propriétés sociales des candidats, si elles sont nécessaires à la compréhension des formes de la sélection politique en démocratie, mériteraient d'être croisées avec une approche privilégiant l'examen des variables institutionnelles qui orientent les choix des acteurs politiques ». NAY Olivier, « Les règles du recrutement politique... », *op. cit.*, p. 166.

[347] « The elections to the European Parliament, a supranational political institution, have contributed to the political mobilization of traditionally voiceless groups such as the unemployed (...)", KAUPPI Niilo, "Globalization, Social Movements...", *op. cit.*, p. 1.

politiques à part entière. Nouvelle filière de professionnalisation politique, l'espace européen est en ce sens le lieu d'une transformation partielle des statuts sociaux et politiques. Il favorise l'émergence de nouvelles identités politiques et professionnelles. Parallèlement au constat de l'émergence d'un marché politique européen fragmenté (entre ses différentes déclinaisons nationales), c'est alors comme « entrepreneurs politiques » qu'il convient d'appréhender une fraction croissante des élus. De fait, le constat de l'affirmation d'un manque d'intérêts des acteurs positionnés au centre du champ politique national ne s'accompagne pas moins d'un intérêt croissant d'acteurs susceptibles de trouver au niveau européen un nouvel espace d'investissement. En modifiant l'accès aux ressources politiques et leurs modes de distribution ou en facilitant l'émergence de nouvelles problématiques, le Parlement européen et les élections européennes contribuent donc à transformer les structures du champ politique dans son ensemble, une dynamique que les analyses en termes « d'espace secondaire » ne permettent pas forcément d'appréhender.

II- La différenciation croissante des parcours à l'Europe et ses conséquences sur les rapports entretenus au mandat parlementaire

Favorisées par la forte ouverture de l'espace parlementaire européen dont nous venons de rendre compte, les transformations du recrutement à l'Europe et l'émergence du Parlement européen comme espace de professionnalisation politique produisent tout un ensemble de conséquences sur les postures et modalités d'investissement des acteurs politiques eux-mêmes. Si le caractère « secondaire » du mandat européen dans les carrières politiques d'acteurs occupant des positions plus valorisées dans l'espace politique renvoie immanquablement à des investissements peu spécialisés et dilettantes (A), la centralité plus forte du mandat dans les processus de professionnalisation politique favorise au contraire l'adoption de postures plus nettement entrepreunariales qui influent directement sur les modalités d'investissement dans la fonction et les pratiques développées par les acteurs (B).

A- Une fonction « secondaire » : l'indifférenciation de la représentation politique européenne et ses conséquences sur les modes d'investissement de la fonction

Jusqu'en 1979, les représentants à l'Assemblée commune des communautés européennes (le nom officiel du Parlement européen avant la consécration de cette appellation par le traité de l'Acte unique) sont désignés par les différents parlements nationaux, à

proportion des forces politiques qui les composent. La fonction européenne demeurait jusqu'alors intrinsèquement liée à l'occupation d'un ensemble de positions au niveau national. Le mandat européen n'était pas plus autonome que ne le sont, ou l'ont été, les mandats et délégations aux assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'OTAN ou de l'UEO. Par ailleurs, la position européenne demeurait une fonction très secondaire dans l'ensemble de ce que représentaient les activités politiques ou même parlementaires de ces acteurs. « *Le Parlement avant 1979, c'était un club d'élus nationaux, puisque le double-mandat était la définition. C'était des gens de passages, encore plus* »[348]. De fait, comme le souligne Olivier Costa, l'implication des délégués au sein du Parlement européen demeurait très marginale au regard de ce qu'il peut représenter près de trente ans plus tard[349]. Or, l'examen statistique présenté au chapitre précédent a pu montrer que la séparation pratique des fonctions européennes et des fonctions nationales est tardive et ne correspond qu'imparfaitement à la séparation théorique de 1979.

Non seulement les eurodéputés français sont, dans une très large mesure issus de positions politiques nationales (près de 50% d'entre eux au cours de la première législature), mais les pratiques de cumul des mandats[350] demeurent importantes, notamment le cumul du mandat européen avec un mandat parlementaire national (le pourcentage de cumul de deux fonctions parlementaires est de 33,6% au cours de la première législature et de 17,5% au cours de la seconde)[351]. Ce fort taux de cumul des mandats manifeste, sur le plan pratique, une certaine continuité dans les rapports à la fonction européenne par rapport à la période qui

---

[348] Entretien avec Jean-Thomas Nordmann, Paris, mai 2001. L'architecture du Parlement européen a d'ailleurs longtemps illustré cette indifférenciation du mandat et de la représentation politique européenne. A Strasbourg, le Parlement ne dispose pas de locaux propres jusqu'en 1981 mais se « confond » avec les bâtiments du Conseil de l'Europe. Bien que la municipalité de Strasbourg ait engagé en 1979 la construction de locaux supplémentaires, le Parlement européen ne possède pas d'hémicycle propre à Strasbourg jusqu'en 1999. En réalité, le seul hémicycle dont il disposait fut construit dans les années 50 à Luxembourg et ne compte que 200 à 300 places. Il faudra attendre 1989 puis 1999 pour que cette institution dispose de locaux modernes à Bruxelles (avec un hémicycle de quelques 700 places) et Strasbourg.

[349] « L'assemblée parlementaire des communautés européennes était, à l'origine, une chambre purement consultative qui ne siégeait que quelques jours par an et dont les membres étaient peu impliqués dans la vie de l'institution. Tous étaient des parlementaires nationaux qui accordaient, dans l'ensemble peu d'importance à ce second mandat. L'absence de pouvoirs formels de l'assemblée expliquait en grande partie cette attitude. Ce n'est qu'à la suite de la première élection directe du PE, en 1979, et de l'accroissement de ses pouvoirs au milieu des années quatre-vingt, que les députés ont pris une part plus active dans la délibération (…) », COSTA Olivier, « Administrer le Parlement européen : les paradoxes d'un secrétariat général incontournable mais faible », *Politique européenne*, n°11, automne 2003, p. 145.

[350] On se souvient que pour 37% des députés de la première législature et 42% de la seconde, le mandat européen s'ajoute à deux autres mandats électifs au moins.

[351] Ce n'est d'ailleurs qu'en 2000 qu'une loi vient formellement imposer l'incompatibilité des mandats parlementaires européens et nationaux. Loi du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice. J.O., 6 avril 2000, n°82, pp. 5239-5243.

précède l'élection au suffrage universel direct. Ce sont ces positions qui conduisent les acteurs à ne voir dans le mandat européen qu'un mandat proprement « secondaire », voire négligeable. Du fait même des positions qu'ils occupent par ailleurs et de la forte légitimité qui les caractérise en propre, le mandat européen ne leur confère que des ressources relativement marginales. Ces ressources tiennent d'ailleurs, moins au mandat lui-même, qu'aux avantages conférés par la pratique du cumul (verrouillage des positions électives disponibles dans une région de l'espace politique et sécurisation du statut de l'élu). Dès lors, il ne s'agit pas tant de se saisir concrètement du mandat (puisqu'il ne saurait apporter plus de ressources que n'en apporte le mandat de maire ou de parlementaire national) que de se contenter de tenir la position, notamment pour éviter qu'elle n'engendre des concurrences qui risqueraient de fragiliser ces acteurs dans les espaces « primaires » au sein desquels ils évoluent et dont dépendent leurs positions au sein du parti, dans le champ politique national ou local.

> Les pratiques de cumul des mandats représentent un élément classique des stratégies de carrières et de pouvoir dans le champ politique français[352]. Elles permettent de renforcer le contrôle des acteurs sur certaines régions de l'espace politique (le parti, la localité, la région ou le département etc.) en limitant la concurrence qui naîtrait de l'occupation de ces positions par des rivaux ou des concurrents potentiels (au niveau local ou partisan) et de maîtriser les effets d'éclatement des instances de pouvoir liés à la décentralisation ou, dans le cas présent, à l'émergence de nouvelles positions électives au niveau européen. Ces concurrents pourraient en effet, en obtenant un poste susceptible de renforcer leurs propres ressources politiques, menacer à terme des positions dans l'appareil partisan ou dans les espaces politiques locaux, positions sur lesquelles reposent les mandats nationaux et la stabilité de la carrière politique. Ce faisant, le cumul des mandats permet de sécuriser la position, par définition instable, des acteurs dans le champ politique. Le cumul du mandat européen avec un mandat de député, de sénateur, de maire, de président de Conseil général ou régional s'inscrit alors en prolongement de stratégies consistant à contrôler, en les occupant, l'ensemble des positions de pouvoir dans un espace donné[353].

[352] GARRAUD Philippe, *Profession…*, op. cit., pp. 105-130.

[353] C'est aussi ce qui détermine l'engagement des chefs de partis dans les élections européennes alors même qu'ils ne souhaitent pas réellement occuper une position européenne. La candidature de François Hollande en 1999 avait en ce sens pour objet d'assurer le contrôle du parti par les proches de Lionel Jospin. Outre que le fait d'occuper une tête de liste peut éventuellement servir une stratégie d'affirmation d'un leadership sur le parti, une telle pratique évite dans le même temps que ces élections ne soient l'occasion de renforcer la position et le crédit de concurrents au sein de l'appareil partisan (le cas aussi bien de François Hollande, de Robert Hue ou de François Bayrou en 1999).

L'indifférenciation de la fonction parlementaire européenne qui résulte de ces pratiques n'est pas sans conséquence sur les rapports à l'institution elle-même et sur les modes d'investissement des élus concernés. Associés à des mandats nationaux ou à d'importants mandats locaux, ces investissements demeurent limités et peu spécialisés. De façon analogue à ce qui se passe dans d'autres espaces politiques peu institutionnalisés, comme la région[354], le caractère secondaire du mandat dans les trajectoires politiques ne favorise et n'encourage ni la spécialisation des investissements européens, ni les dynamiques identitaires de l'institution. Alors que les élus détenteurs du seul mandat européen (ou ceux pour qui ce mandat se présente comme le principal mandat détenu) ont logiquement tendance à valoriser cette institution (dans les modalités de présentation de soi notamment), les élus en situation de cumul, par ailleurs députés nationaux, sénateurs ou maires de grandes villes, ont plutôt tendance à valoriser l'appartenance à ces autres mandats, plus lisibles, plus institutionnalisés et mieux situés dans la hiérarchie symbolique du champ politique. De fait, pour nombre d'élus au cours de cette période, le mandat est plutôt perçu comme un mandat honorifique tandis que l'institution elle-même apparaît éloignée des lieux politiques centraux, les plus proches du pouvoir effectif autant que symbolique. La vie politique européenne demeure alors, pour nombre de députés européens et notamment pour les français, une activité à temps très partiel, marquée par des investissements de faible intensité[355].

Pour de tels parlementaires en effet, les présences au Parlement ont tendance à être discontinues, limitées aux sessions plénières qui ont lieu à plusieurs reprises au cours de l'année. La confusion plus ou moins forte des positions nationales et européennes induites par le cumul du mandat européen avec des mandats nationaux (« double-mandat ») ou locaux (maire de villes importantes, présidence de conseils généraux ou régionaux) impliquent quasi-nécessairement des présences assez irrégulières au Parlement européen, du fait de contraintes importantes en termes de « tenues de rôles » propres à l'élu engagé sur des scènes politiques précisément « primaires ». Les dispositions – restreintes - à l'investissement européen ne s'entendent que dans la limite de ce qu'autorisent les contraintes propres du mandat national et des autres mandats locaux impliquant présence à l'Assemblée, en circonscription et dans tous les lieux qu'impliquent le cumul de plusieurs positions politiques locales.

[354] Voir à ce titre, DAUVIN Pascal, *op. cit.* notamment p. 170.

[355] Simon Hix et Christopher Lord notaient par exemple: "In France, Ireland, Italy and the UK (Nothern Ireland), party selection policies have a tendency to produce MEPs with dual mandates in the EP and national assemblies: even triples mandates if mayoralties and seats on local councils are included. Although membership of more than one Parliament seems to be diminishing, there is a pervasive tendency across many other member states for MEPs to retain some foothold in either local and regional gouvernment or the national party apparatus rather than give undivided attention to EP », HIX Simon, LORD Christopher, *op. cit.*, p. 87.

Marc Reymann, élu au Parlement européen en 1988, alors qu'il était député à l'Assemblée nationale depuis 1986 mettait ainsi, au cours d'un entretien, parfaitement en évidence les conséquences pratiques du double-mandat :*« Mais pour vous dire, être député national et en même temps député européen, c'était la folie ! Ca aurait du être interdit. Je peux le dire, puisque j'ai testé. Ecoutez, vous pouvez même pas vous imaginer ! Je prenais le train à 4h00 du matin, pour aller à Bruxelles à 8h00, puisque moi j'étais quand même septième au point de vue présence au Parlement européen, septième sur 518. C'est pour vous dire. Alors je cumulais. Je prenais le train à 4h00, j'arrivais là-bas à 8h00, le matin commission, fallait pointer, etc. A 11h30-12h00, je prenais le train pour aller à Paris. L'après-midi, on avait de nouveau réunion, le soir réunion, et le lendemain matin à 6h00, j'allais de nouveau à Bruxelles, on avait de nouveau réunion, ensuite j'allais à Strasbourg, etc. Enfin, voyez ! Ecoutez, la folie ! Mais j'allais aux réunions, tandis que Trautmann n'y allait même plus. Voyez ? Elle était maire de Strasbourg. Bah, écoutez… Un maire d'une grande ville ! Même un maire d'une grande ville qui est député, c'est pas possible !… Moi je vous dis comme je sens les choses hein. Voyez. Bon sénateur, c'est un peu moins… Mais enfin disons, il faut pas s'étonner s'il y a de l'absentéisme, si l'hémicycle est vide. »*[356]

L'une des premières conséquences de cette confusion des espaces européens et nationaux est donc le fort dilettantisme qui caractérise les titulaires du poste, dilettantisme lui-même justifié et indexé à des appréciations subjectives oscillant entre mépris et condescendance pour une institution et un mandat qui se présente, pour une très large partie des élus européens au cours de deux-trois premières législatures, comme un mandat subsidiaire et secondaire, honorifique ou symbolique. Gérard Desprez, député belge, expliquait par exemple que durant les années où il a siégé au Parlement en tant que président de son parti politique (Parti chrétien démocrate wallon), son investissement était minimal et sa participation aux activités parlementaires « réduite aux votes » :

« Moi j'étais plutôt marginal, en transit, je veux dire que mon investissement européen était marginal par rapport aux centres de gravité de mes activités (…) Comme mon parti était un parti très organisé et structuré, toutes les semaines il y avait la réunion de mon comité directeur. Toutes les semaines, je voyais les présidents des groupes de toutes les assemblées, et pratiquement toutes les semaines, j'avais un contact soit avec les groupes parlementaires,

[356] Entretien avec Marc Reyman, février 2004. La « folie » qu'il décrit ici traduit parfaitement l'évolution mentale des perceptions du mandat européen et donc son institutionnalisation progressive. En réalité, le cumul n'est perçu comme une « folie » que bien plus tard. Tout indique que c'est parce qu'il regarde l'histoire avec les grilles de légitimité propres au moment où il parle que cet ancien député estime que le cumul des deux positions aurait dû être interdit.

soit avec les présidents d'arrondissement. Donc, j'étais immergé dans la politique nationale d'une manière totale. »[357]

Engagés de façon primordiale dans d'autres fonctions et en d'autres lieux politiques, particulièrement sur la scène politique nationale, ces députés ne sont donc que très peu présents au sein d'une assemblée considérée comme coupée, politiquement tout autant que géographiquement, des centres politiques. Gérard Desprez se comportait ainsi, jusqu'en 1996 en « parlementaire votant » comme il le dit lui-même, assistant seulement aux séances de votes durant lesquelles il suivait les instructions établies par le groupe et les députés de son parti ou en suivant quelques dossiers spécifiques particulièrement importants, sensibles ou politiquement visibles et susceptibles d'avoir des retombées directes au niveau national :

« J'ai eu au Parlement européen des périodes d'investissement totalement différentes. Je dirai que pendant la toute première période, celle qui a correspondu à la période où j'étais président de parti, de 84 à 94, j'étais ici comme beaucoup de chefs politiques français, si vous voulez. Je n'étais pas souvent présent. Je me définissais comme parlementaire votant, c'est-à-dire que j'essayais d'être présent dans les commissions lors des bons dossiers. J'essayais en tous cas de faire mon rôle de parlementaire qui doit voter. Je n'avais pas de responsabilité sur le plan technique, pas de rapport, etc. Mon investissement était plus réduit à ce moment-là. Non, beaucoup plus réduit. Je n'ai commencé à m'y investir sur le plan intellectuel et sur le plan des rapports qu'à partir de 1994. »[358]

Dans ce cadre, la fonction politique européenne ne renvoie pas à un ensemble d'activités à proprement parler différenciées des autres activités politiques. Elle ne vaut pas « en soi » mais dans la mesure où elle offre la possibilité de tenir d'autres positions et de profiter de divers avantages qu'elle procure. Il faut en effet rappeler que si le mandat européen, surtout à cette époque, n'occupe pas, loin s'en faut, une position équivalente au mandat parlementaire national dans la hiérarchie des positions politiques, s'il n'offre pas le même crédit symbolique que les positions de députés ou de sénateurs, il n'en reste pas moins qu'il confère des avantages (notamment financiers) importants, en comparaison d'autres positions dans le champ politique (conseiller général, régional)[359].

---

[357] Entretien avec Gérard Deprez, Strasbourg, avril 2000.

[358] Ibid.

[359] Aux indemnités parlementaires, calquées sur les indemnités du député à l'Assemblée nationale, s'ajoutent les aides octroyées par l'institution et destinées à l'embauche de collaborateurs ou à l'ouverture d'une permanence ainsi que les indemnités compensatrices versées par l'institution pour corriger les écarts entre nationalités et qui représentent des sommes non négligeables. Ces indemnités compensatoires relèvent d'un système destiné à pallier aux différences de traitement liées au fait que le statut de parlementaire européen est indexé au statut de parlementaire national induisant des écarts parfois considérables entre nationalités. Ce système est souvent

La gestion pratique du mandat européen est donc longtemps restée soumise à des impératifs et temporalités propres aux champs politiques nationaux ou locaux. Globalement, cette position n'a longtemps fait sens qu'en tant que mandat attaché à un mandat national ou local (maire, président de Conseil général ou régional). Par ailleurs, aux situations de cumul, s'ajoutent des députés pour lesquels le mandat européen ne fait sens que comme mandat supplétif (en attendant des mandats dans le champ politique central). Ce caractère secondaire du mandat transparaît parfaitement dans son instabilité et dans la fréquence des démissions. Mais c'est aussi ce rapport négatif aux positions européennes des acteurs politiques centraux qui autorise dans le même temps une ouverture du recrutement politique européen et par conséquent l'accession à l'institution d'acteurs plus fortement disposés à l'investir parce qu'elle représente pour eux, et *a contrario*, la principale position politique.

B- Un mandat « primaire » : nouvel espace de professionnalisation politique et stratégies entrepreunariales

Alors que les bouleversements institutionnels et les multiples élargissements qui se sont succédés depuis les années 1990 ont contribué à complexifier l'espace parlementaires lui-même, rendant sa maîtrise difficile en dehors d'apprentissages souvent décrits comme fastidieux (1), l'arrivée d'acteurs aux profils sensiblement différents et l'émergence du Parlement européen comme modalité d'accès à un processus de professionnalisation politique ne sont pas sans conséquence sur les rapports généraux entretenus à l'institution ainsi que sur les modalités de l'investissement parlementaire (2). Deux exemples parmi d'autres permettront alors d'expliciter les effets combinés de ces deux types de transformations (3).

1- Complexité institutionnelle et distance aux modes « normaux » de fonctionnement du politique

Le caractère international du Parlement européen, la complexité des règlements communautaires, la nature polycentrique et multiniveaux des jeux politiques européens, la multiplicité des usages politiques ou nationaux du mandat parlementaire, les élargissements successifs qui se succèdent depuis les années 1970 constituent autant d'éléments qui contribuent à faire de l'espace parlementaire européen un ensemble *extraordinairement*

---

dénoncé comme favorisant la fraude et le gaspillage. Cf. par exemple, « Eurodéputés la prime à la fraude commune. Pour compenser les disparités de salaires, un curieux système d'indemnités a été instauré », *Libération*, 1 juin 2004, p. 7.

complexe (c'est-à-dire complexe au-delà de l'ordinaire, du connu) pour des acteurs politiques dans l'ensemble peu familiarisés aux univers européens ou internationaux et socialisés dans des cadres politiques quasi-exclusivement nationaux[360]. Les modifications institutionnelles des années 1980-1990 et l'insertion croissante des acteurs parlementaires dans le *policy-making* européen n'ont fait que renforcer cette complexité fondamentale des jeux politiques européens : l'accroissement considérable du nombre de textes soumis à l'assemblée à partir de 1987[361] (du fait en particulier des directives adoptées en vue de la réalisation du marché unique) ; l'augmentation proportionnelle du nombre de rapports, de rapports pour avis et de *shadow*-rapports ; l'augmentation du nombre de lectures requises par texte législatif (deux voire trois lectures dans le cas de la procédure de codécision) ; l'institutionnalisation de nouvelles scènes de négociation entre le Parlement et le Conseil (comme les comités de conciliation prévus par la procédure de codécision) ; la multiplication des sollicitations extérieures et l'association plus étroite de la « société civile » (groupes d'intérêt divers)[362] ; le développement d'une action à l'international très importante (via les commissions parlementaires concernées, les délégations interparlementaires, les multiples voyages, etc.)[363] ; l'hétérogénéité toujours croissante de l'institution tant sur le plan national, culturel, politique et linguistique, etc.

Cette complexité constitue un élément structurant de l'espace, dans le sens où elle trouve son prolongement au niveau des acteurs eux-mêmes et de leur rapport à l'institution, au mandat et aux différents sous-ensembles internes à l'assemblée. Pour ces acteurs

---

[360] Cf. les développements précédents quant à la faible internationalisation des parcours politiques ou sociaux des eurodéputés français.

[361] Entre 1989 et 1994, 1984 textes et rapports divers ont été examinés au Parlement européen, dont 227 par la commission agriculture, 274 par la commission des affaires économiques et monétaires, 223 par la commission environnement. Entre 1994 et 1999, le Parlement européen a examiné 2084 textes dont 115 par la commission agriculture, 288 par la commission économique, 207 par la commission environnement, 165 par la commission des transports. Cf. CORBETT Richard, JACOBS Francis, SHAKLETON, *op. cit.*, p. 116.

[362] Associé plus directement aux processus de rédaction et d'adoption de certains textes, disposant aussi de moyens de négociations (puis de blocages avec la procédure de codécision) plus efficace, les parlementaires européens deviennent dès lors la cible, même secondaire, des groupes extérieurs intéressés aux décisions européennes, en particulier en ce qui concerne les problématiques sur lesquelles le Parlement détient un pouvoir de négociations important (environnement par exemple). A mesure que la position de l'institution se recentre dans le système institutionnel, elle devient la cible, dans des domaines les plus divers (y compris internationaux) de groupes d'intérêt maintenus à l'écart des processus de consultation attachés à la Commission. Le Parlement européen est ainsi devenu un élément central dans la diversification des modalités d'accès à la sphère européenne. Voir par exemple JUDGE David, EARNSHAW David, *The European Parliament*, New York, Palgrave, 2003, pp. 103-111.

[363] Par exemple, la commission des affaires étrangères du Parlement a examiné 87 textes entre 1989 et 1994, 127 entre 1994 et 1999. A cela, il faut ajouter les nombreux déplacements internationaux des parlementaires dans le cadre des délégations interparlementaires ou des multiples missions civiles auxquelles l'institution est associée (surveillance des processus électoraux par exemple).

confrontés à un espace avec lequel ils ne sont pas familiarisés et auquel (dans la plupart des cas) leur trajectoire ne les a pas préparé, la prise de fonction constitue un véritable « choc »[364]. Si toutes les assemblées parlementaires diffèrent, en pratique, des conceptions idéalisées de leurs fonctions et de leurs modes de fonctionnement, le Parlement européen, plus encore que les assemblées politiques nationales, repose sur des pratiques concrètes fortement éloignées des conceptions et modalités théoriques de fonctionnement d'une assemblée politique. Or, les représentations spontanées des acteurs élus au Parlement sont liées à un cadre national renvoyant, dans le cas français, à un espace politique intégré et verticalement hiérarchisé. Dans l'oubli des conditions de leur formation, ces modes de fonctionnement sont naturalisés, perçus comme allant de soi. C'est de cette distance entre des conceptions naturalisées ou fortement intériorisées (« incorporées, faites corps » dirait Bourdieu) et les caractéristiques propres des jeux politiques européens que découle le sentiment souvent rapporté par les élus ou assistants interrogés « d'être perdus » (du fait précisément de la perte des repères habituels) au cours des mois qui suivent l'élection.

> *« Les problèmes européens, les problèmes institutionnels européens, sont d'une telle complexité ! (…). J'étais avec le général Lacaze à l'époque, un ancien chef d'Etat Major de l'Armée. Il était le numéro 12 ou 13 de la liste, je sais pas. Au bout d'un an, il m'a dit « écoutez, ça fait maintenant 8 mois que je suis au Parlement européen, je comprends toujours rien ! ». Voyez ? Les arcanes, etc. Comment ça se passe, les … Vous savez qu'une des règles au Parlement Européen, c'est le consensus, voyez ? Sur un texte la recherche du consensus… Alors il y a beaucoup de réunions, des apartés, etc. C'est un monde à part, le Parlement européen ! (…) C'est pour vous dire qu'un type intelligent avait lui-même des difficultés. »* [365]

Dans le même sens, les propos de M. Goebbels, député luxembourgeois du PSE, ancien ministre de l'économie et leader du parti ouvrier socialiste luxembourgeois, constituent un exemple révélateur du décalage des jeux politiques européens vis-à-vis de logiques

[364] Ce choc est une dimension caractéristique des découvertes de l'espace européen et en premier lieu pour les simples visiteurs. Lorsque les visiteurs non avertis pénètrent au Parlement européen, ils sont souvent décontenancés par le déroulement des procédures et débats qu'ils sont amenés à suivre. Soit ils assistent aux débats, auquel cas l'hémicycle semble d'autant plus vide qu'il est immense, ne regroupant que les acteurs principaux du dossier discuté (rapporteur, shadow-rapporteur, représentant de la commission…) ; soit ils assistent aux votes, entre 12h00 et 15h00 lors de la session strasbourgeoise et, s'ils n'ont pas la chance d'assister à une séance solennelle, ils sont témoins d'une longue série de votes « à la chaîne » qui se succèdent laborieusement, « Texte X, § Y, alinéa Z. Pour ? Contre ? Abstention ? … Adopté !… Texte Y, §… ». Derrière l'incrédulité et l'incompréhension des visiteurs, c'est en fait toute la distance aux conceptions intériorisées et idéalisées des rôles parlementaires qui se manifeste ici et qui, en tant que telle, structure très largement les prises de contact des acteurs avec l'institution.

[365] Entretien avec Marc Reyman, Strasbourg, février 2004.

nationales elles-mêmes « normalisées ». Peu après son élection (en 1999), le lieu lui apparaît opaque, désordonné et *a priori* difficilement maîtrisable[366]. Les appréciations que cet acteur porte sur le Parlement européen, un an après son entrée dans l'institution, mettent bien en évidence la distance qu'il perçoit entre les modes de fonctionnement de l'assemblée européenne et ce qu'il se représente comme toute activité politique normale, logique, « naturelle ». L'absence de « ligne politique claire » et d'une « majorité politique stable », l'hétérogénéité des groupes parlementaires, l'absence de la bipolarisation souvent structurante des assemblées politiques nationales, la formation moins évidente des majorités parlementaires constituent autant d'éléments qui lui font dire que le « Parlement est une dôle de machine, un peu bruyant, un peu touche-à-tout » et, finalement, une institution un peu *a-normale*. Toutes ces dimensions sont pourtant parfaitement intelligibles, dès lors que l'on déporte le regard sur les conditions de leur production, c'est-à-dire vers le contexte dans lesquelles elles s'insèrent.

De nombreux témoignages rendent ainsi compte du fait que, au premier abord, le Parlement européen apparaît comme une institution incompréhensible, difficile d'accès et désorganisée parce qu'organisée et structurée selon des modes propres qui, dans l'ensemble, apparaissent obscurs du fait même de l'absence d'une maîtrise des grilles qui permettent de la lire.

> Alain Lamassoure, ancien ministre et député, rapportait par exemple : *« écoutez, moi je considère, qu'en 1989, et bien qu'ayant une formation juridique forte et une expérience de parlementaire national, j'ai mis une bonne année avant d'être capable de faire passer un amendement, avant de maîtriser le mode d'emploi de la machine. C'est une machinerie extraordinairement complexe. A la fois, du point de vue juridique, la procédure, et plus*

[366] « Dans tout parlement national *normal*, il y a des élections. De ces élections sort une majorité, soit une majorité une, absolue, soit une coalition comme c'est le cas en France ou au Luxembourg. Cette majorité politique a un programme gouvernemental, ce programme gouvernemental est présenté au Parlement qui reçoit l'aval de la majorité qui est là ou qui s'est constituée en coalition. Puis on nomme un gouvernement qui est l'émanation de cette majorité et donc (…) il y a un contrat de législature entre un ou plusieurs partis pour faire un programme, ce programme est réadapté en cours de législature, parce qu'il y a de nouvelles choses, on se bagarre mais quand même, on travaille dans la même direction. Au Parlement européen, rien de tel ! Au Parlement européen, vous avez des élus représentant de 60-70 partis différents qui se constituent un peu en familles, socialistes, PPE, libéraux, Verts… Et encore ! Le PPE, c'est les conservateurs britanniques, c'est Berlusconi et ses troupes, cela commence à devenir très hétérogène. On a même des alliances contre nature comme Mme Bonino et Le Pen. Bon. Comprenne qui pourra. (…). Donc il n'y a pas de majorité et on aboutit à des majorités par hasard et c'est assez grave pour un Parlement qui détient quand même de plus en plus de pouvoir (…). Il n'y a pas de contrat de majorité. Ce matin on a voté des résolutions qui étaient présentées par les socialistes contre le PPE et les Verts sur le clonage humain, c'est l'alliance des grenouilles de bénitiers et... des... des intégristes verdâtres qui a gagné hein ! Et on a toujours ça (…). Personnellement, je le regrette parce que le Parlement pourrait jouer un rôle beaucoup plus important, mais du fait qu'il n'existe pas de majorité législative, du fait qu'il n'existe pas de coalition entre un deux ou trois… Donc, on voit bien que c'est ce qu'il faudrait. », Entretien avec M. Goebbels, Strasbourg, septembre 2000.

encore du point de vue politique. Vous avez une idée, vous voulez déposer un amendement : comment on fait pratiquement ? Voilà. Il faut un an. Il faut un an d'apprentissage. Et même un surdoué et un surexpérimenté comme Giscard, il a eu besoin d'un an. Alors que le type, il pige vite! »

En soi, ce « choc » associé de la prise de fonction, outre qu'il oriente vers des processus d'apprentissage internes caractéristiques[367], est l'une des manifestations les plus tangibles de l'autonomisation des rôles politiques, de la fermeture relative de l'espace parlementaire européen sur laquelle nous reviendrons dans la suite de ce travail mais aussi de son caractère liminal, ouvrant sur un autre type d'espace politique dont les modes de fonctionnement ne sont pas parfaitement stabilisés, sur la construction de nouveaux savoir-faire et de nouvelles identités politiques.

2- « Bonne volonté » et stratégies entrepreunariales : de nouveaux types de rapport au mandat parlementaire

Pour les acteurs qui bénéficient de l'ouverture relative du recrutement politique européen (comparativement à un recrutement politique plus fermé dans les instances nationales), le mandat européen correspond bien à un mandat « primaire ». Il confère en lui-même un potentiel de ressources que ces élus ne peuvent traiter, à la façon des acteurs précédents, comme données négligeables. A ce qui apparaît véritablement, au regard des développements précédents, comme « une classe politique intermédiaire », le mandat européen confère ce que l'on pourrait désigner comme la « probabilité d'un avenir politique ». Plus jeunes, moins dotés en ressources politiques (en particulier symboliques et territoriales), occupant des positions moins légitimes dans l'espace social (ou dans l'espace plus spécifique de la bourgeoisie), accédant, par le Parlement européen, à un double processus de promotion sociale et d'accès au statut, même fragile, de professionnel du politique, les nouveaux députés

[367] Plus ou moins aisé en fonction des acteurs, de leurs propriétés et des expériences antérieures, l'apprentissage pratique du jeu, des savoir-faire et des postures attendues se présente dès lors comme une succession d'à-coups, d'essais, de bricolages dans lequel le groupe tout entier se présente comme un élément fondamental de la familiarisation et de la socialisation à l'univers parlementaire. « Je n'ai pas tout compris, mais au bout de deux ans, on se sent plus à l'aise. Mais c'est un long, long apprentissage. D'abord parce qu'il y a beaucoup de tâches, c'est très morcelé, géographiquement aussi. Ca va vite. On est quand même amené à travailler avec des gens qui sont là depuis longtemps, pas tous mais certains quand même. Il y a quelque chose de sympathique parce que les collègues sont toujours amicaux. J'ai toujours eu l'impression d'être dans une espèce de marathon. Vous êtes encadrés et donc vous devez marcher. Vous n'êtes pas sûr de savoir où vous allez, même d'où vous venez, vous ne savez plus, mais autour de vous, c'est sympa et on avance. », Entretien avec Janelly Fourtou, Strasbourg, avril 2002.

se caractérisent aussi par des postures plus nettement entrepreunariales[368]. Ces dernières peuvent prendre la forme de postures véritablement rigoristes et ascétiques à partir desquelles ils tentent d'acquérir ou de renforcer les ressources politiques détenues (des ressources, comme nous l'avons examinés précédemment, caractérisées par leur distance aux ressources les plus légitimes politiquement, celles qui font l'élite politique). D'une certaine façon, et par analogie avec d'autres mécanismes sociaux, ces personnels politiques « se déterminent en fonction des chances objectives qu'ils n'auraient pas s'ils n'avaient pas la prétention de les avoir et s'ils n'ajoutaient pas à leurs ressources (…) des ressources morales »[369], celles précisément qui les amènent à revendiquer leur propre posture comme la vertu du « bon » député, sérieux, présent, travailleur[370].

Or - et nous examinerons ces processus plus en détail dans la seconde partie de ce travail - les bouleversements institutionnels qui touchent l'institution parlementaire et l'Union européenne dans son ensemble à partir de la fin des années 1980 - bouleversements dont on peut rétrospectivement prendre la pleine mesure - ont contribué à élargir l'espace des possibles politiques et les marges d'investissement. Ils ont aussi contribué à accroître fortement les rétributions des types d'investissement fondés sur une forme de « bonne volonté »[371], parce que ces postures ont pour effet de répondre à de nouvelles attentes institutionnelles : processus de rationalisation et complexification de l'activité politique ; accroissement considérable des textes soumis au Parlement (directives d'harmonisation notamment) et prise d'importance des enjeux croissants que ces textes désignent (du fait des nouvelles procédures de coopération et codécision) ; élargissement des domaines de compétence de l'Union et du Parlement lui-même à des secteurs sociaux plus larges ; institutionnalisation d'une politique régionale et redistributrice, etc.

Dès lors et pour ces élus, « s'investir sur un dossier », se faire connaître comme un « spécialiste », apparaître comme impliqué, « assidu » et « travailleur », inventer et développer à partir du Parlement de nouveaux types de pratiques en représentation, tous ces

---

[368] « Dire que la politique est une entreprise revient à la désigner comme une *action continue en finalité* et à se doter d'un concept adéquat pour indiquer que des hommes, des partis ou des mouvements plus informels agissent en permanence pour conquérir des positions de pouvoir politique », GAXIE Daniel, *La démocratie représentative*, *op. cit.* p. 95.

[369] BOURDIEU Pierre, « Avenir de classe… », *op. cit.*, p. 18.

[370] Nous verrons au chapitre VII, comment ces postures, propres à un certain type de personnel politique, tendent précisément à s'imposer comme les postures légitimes et idéales des eurodéputés, celles qui en arrivent à définir la fonction. Cf. *infra*, chapitre VII.

[371] Par analogie avec les pratiques et postures des nouvelles classes moyennes décrites par Bourdieu dans ses études réalisées dans les années 1960 et 1970.

éléments renvoient à des entreprises ou des stratégies en visibilité susceptibles de trouver au Parlement européen des rétributions nouvelles, aussi bien matérielles que symboliques. Si les postures rigoristes et parfois quasi-ascétiques des nouvelles fractions du personnel politique européen, deviennent des postures typiques au sein du Parlement au cours des années 1990, c'est parce ces transformations multiples (nouveaux acteurs et nouvelles configurations institutionnelles) favorisent l'acquisition de diverses ressources et trophées conférés par l'institution elle-même. Le développement de pratiques plus nettement entrepreunariales contribuent elles-mêmes à l'institutionnalisation de nouveaux types de ressources et de compétences selon un processus qui n'est pas sans rappeler celui qui fait de *nécessité vertu*, c'est-à-dire celui qui transforme les postures caractéristiques d'un groupe particulier d'acteurs (pour qui s'impliquer assidûment est une condition nécessaire pour « exister » politiquement[372]) en rôles institutionnels (en postures typiques, légitimes et contraignantes). La « bonne volonté » des acteurs politiques se pose comme le vecteur d'une *distinction* à usage politique que nous retrouverons lorsque nous étudierons les processus par lesquels les « européens » opposent aux « nationaux » leur propre rapport au politique comme mode de légitimation de l'autonomie de leur position[373].

> Ainsi, Mme Grossetête (UMP), élue pour la première fois en 1994 sur la liste d'union RPR-UDF à l'âge de 48 ans, licenciée de droit public et conseillère municipale depuis 1983, devenue membre du bureau du groupe PPE-DE en 1999 et tête de liste UMP dans la région PACA expliquait-elle : *« Moi je suis dans la commission environnement, c'est une commission très technique, une commission où il faut travailler comme un fou pour véritablement tout connaître (…) Ici, si vous travaillez, il n'y a aucun problème (…) J'ai travaillé énormément, ça c'est sûr. J'ai travaillé beaucoup, beaucoup (…), je ne souffle pas pendant l'année, je n'arrête pas (…) D'ailleurs, on m'avait dit que j'aurais la reconnaissance de mes collègues si je travaillais beaucoup. »*[374]

[372] Le propos suivant, d'un assistant parlementaire, est en ce sens particulièrement expressif : « J'ai un peu l'impression qu'il y a beaucoup de députés de l'Assemblée nationale qui viennent rarement à Paris, et qui n'ont pas forcément d'assistant à Paris. Donc, il n'y a pas vraiment d'implication dans les commissions, ou juste pour appuyer un dossier local. Et là, au Parlement, c'est peut-être pas le cas de tout le monde, mais j'ai quand même l'impression qu'il y a une grosse majorité de députés, surtout dans les grosses délégations, qui s'investissent. Alors après est-ce qu'ils se sentent obligés ou pas ? Est-ce qu'ils s'investissent suivant leurs thématiques ? C'est le lieu qui oblige… C'est la mentalité. Parce que personne…. Ici le respect des gens est tellement lié à la présence et à l'implication que même le moins impliqué s'implique beaucoup plus qu'à l'Assemblée nationale. Par la force des choses. Sinon, on n'est pas considéré du tout, du tout. (…) », Entretien avec un assistant parlementaire, PSE, mars 2005.

[373] Cf. *Infra*, chapitre VII.

[374] AKRIVOU Christina, LYSOE Ingrid, *op. cit.*

De même et pour ne prendre que quelques exemples parmi les plus caractéristiques, les propos de Georges Garot, ancien agriculteur, secrétaire national du PS à l'agriculture (PS), élu en 1997, coordinateur du PSE à la commission agriculture à partir de 1999, y répondent directement comme ceux d'Aline Pailler, journaliste, élue sur la liste du PCF en 1994 : *« c'est une vie de fou. Une vie de dingue. Il m'arrive souvent, certaines semaines de changer de vie tous les soirs. (…) Il faut voir le niveau d'investissement personnel que cela requiert. C'est un boulot de dingue. C'est passionnant, mais c'est un boulot de dingue. »*[375] ; *« Et je ne faisais pas ça que pour m'y coller, je m'investissais, ce qui m'a épuisée pendant 5 ans, j'étais complètement raide à la fin. »*[376]

Saisi par des députés non seulement plus jeunes, mais aussi pour qui l'Europe constitue une véritable promotion, une opportunité d'acquérir ou de renforcer les ressources politiques détenues et une opportunité d'assurer une certaine forme de stabilité à la carrière politique, les pratiques à l'Europe tendent donc à s'orienter, comparativement à la situation antérieure, vers des formes plus évidentes de spécialisation. Dans ce cadre, c'est toujours le plus ancien, le plus présent et le plus visible qui bénéficie de la plus forte plus-value politique. A la base de processus de distinction à usages internes, de telles stratégies provoquent ainsi des mécanismes de surenchère qui contribuent, en tant que tels, à redéfinir les standards parlementaires et principes de hiérarchisation de l'espace lui-même.

« Il faut s'impliquer, c'est obligatoire. Mais finalement, la reconnaissance, tu l'as qu'avec la durée aussi. Tu as de la gradation dans la reconnaissance. Alors celui qui arrive, s'il ne s'implique pas du tout, on le met out. *Mais après, si tu arrives, que t'es plein de bonne volonté, c'est bien. Mais quoi que tu fasses, par rapport au député qui s'implique et qui est là depuis je sais pas combien de temps, tu seras toujours… ça se voit dans le partage du temps de parole, le partage des postes, dans tout. Y a l'ancienneté et les rapports. C'est clair, quand on voit la distribution dans une commission des rapports… Tout est à l'aune de ça.… »*[377].

Autrement dit, pour des acteurs dont les ressources (faibles ressources symboliques et politiques) ne permettent pas de se distinguer autrement, les stratégies de surinvestissement des rôles s'avèrent payantes pour « exister » dans l'institution, y acquérir du crédit et y acquérir des ressources leur permettant d'évoluer dans l'institution ainsi que, éventuellement, dans l'ensemble du champ politique (ne serait-ce qu'en permettant de stabiliser la position

[375] Entretien avec Georges Garot, Strasbourg, avril 1998.

[376] Entretien avec Aline Pailler, Paris, mais 2003

[377] Entretien avec un assistant parlementaire, cité par MICHON Sébastien, *Les assistants parlementaires des députés européens*, Mémoire de DEA de science politique, IEP de Strasbourg, 2003.

européenne). Ces stratégies permettent de « gagner sa place », de se construire une réputation dans l'institution, d'être connu et reconnu en tant que tel au sein d'une commission, du groupe politique ou de toute l'assemblée et ainsi d'échapper à l'anonymat caractéristique de ceux que Dominique Andolfatto désignaient comme les « eurodéputés du rang »[378]. Pour ces députés, le facteur « temps », autant que le facteur « présence », le fait d'être vu, l'assiduité et le « travail » se constituent ainsi comme des modalités de l'accès aux ressources associées à la fonction parlementaire, des modalités de la conversion (ou de l'européanisation) des ressources possédées (ressources scolaires, intellectuelles ou d'expertise notamment)[379]. Fondées sur une forme de « bonne volonté » caractéristique des groupes sociaux accédant par l'Europe à la professionnalisation politique, ces postures entrepreunariales ont elles-mêmes contribué à la redéfinition des « standards » de la fonction et du rôle politique : un « bon » député est un député présent, investi, spécialiste de ses dossiers. Il n'est plus seulement un député « connu », occupant ou ayant occupé par ailleurs, au niveau national, des positions prestigieuses.

> En 1979, Pierre Pflimlin ou Altiero Spinelli représentaient les figures types du « bon député » parce qu'ils faisaient rejaillir sur toute l'assemblée, du fait de leurs trajectoires et engagements passés, le prestige dont ils étaient porteurs et parce qu'ils engageaient à l'Europe un rapport idéaliste qui se mariait parfaitement avec une présence éventuellement discontinue au Parlement. 20 ans plus tard, ce sont au contraire des personnalités comme Jean-Louis Bourlanges, Klaus Hänsch, Nicole Fontaine ou Gérard Onesta qui incarnent, à la fin des années 1990, la figure du « bon député ». Ceux-là entretiennent au Parlement un rapport professionnalisé, spécialisé et réaliste qui s'accommode assez mal d'une posture dilettante. Comme nous l'analyserons par la suite, ce sont bien ces profils qui accèdent aux positions internes de pouvoir et de représentation de l'institution.

La différenciation des parcours à l'Europe, et plus largement la transformation des trajectoires et du profil des acteurs, orientent de fait vers des dispositions à jouer un jeu qui tend précisément à se spécifier avec l'approfondissement de la construction communautaire, l'élargissement des domaines de compétences du Parlement, l'accès de nouveaux pays à l'Union européenne et l'introduction de nouvelles procédures législatives. Dans ce cadre, le Parlement européen présente un ensemble de spécificités qui font que, à la différence des autres assemblées fonctionnant, en France, sur un mode bipolaire, de nombreux élus peuvent

[378] ANDOLFATTO Dominique, *op. cit.*

[379] L'européanisation des ressources politiques et sociales détenues par les acteurs renvoie aux processus par lesquels ces ressources sont rendues efficientes dans le cadre de l'espace européen et donc mobilisables pour l'accès aux ressources spécifiques offertes par l'espace parlementaire lui-même.

intégrer le jeu et y peser, y compris s'ils ne sont pas membres du ou des groupes majoritaires (groupe libéral, Gauche unitaire européenne, Verts/ALE notamment). En effet, fonctionnant largement sur la construction de majorités mobiles et une distribution fidèle des rapports de forces politiques (la loi d'Hondt), le jeu institutionnel ne repose pas sur la formation d'une majorité politique s'autorisant la maîtrise de tous les postes clés. De ce fait, quels que soient les groupes d'appartenance, et si on fait exception des non-inscrits (exclus de toute potentialité réelle d'influence sur le jeu politique interne), la capacité des députés à s'attacher un domaine de spécialisation fait qu'il est toujours possible d'obtenir un rapport, d'occuper une place de coordinateur dans une commission ou plus encore d'obtenir un poste de présidence ou de vice-présidence de commission ou de délégation si ce n'est un poste de vice-président de l'Institution[380]. C'est d'autant plus vrai que la répartition des députés français au sein des groupes se resserre depuis 1999 (les élus RPR rejoignent le PPE-DE en 1999) et que la plupart des groupes - le cas de la GUE/NGL étant le plus parlant - ne se situent plus dans une position de stricte extériorité. Ce resserrement de la répartition politique renforce en effet la position des délégations françaises dans les différents groupes, facilitant d'autant l'accès des individus aux ressources propres à l'espace, aux positions de pouvoir et aux rapports importants (chers en points)[381].

3- Deux exemples types : Gérard Onesta et Aline Pailler

Le cas de Gérard Onesta (et plus largement celui des verts français) constitue un exemple parmi les plus significatifs des mécanismes associés à la centralité de l'Europe dans les processus individuels (et collectifs) de professionnalisation politique. Rendu possible par l'ouverture du marché électoral, elle-même conséquence du caractère périphérique de l'espace parlementaire européen dans le champ politique français, l'accès et l'investissement à l'Europe permettent au parti dans son ensemble, et aux élus eux-mêmes, d'acquérir divers types de ressources politiques, susceptibles de faciliter, en retour, les processus de professionnalisation des uns et des autres. C'est dans ce cadre que l'adoption de postures fondées sur une forme de « bonne volonté » à l'égard du travail politique et parlementaire

[380] Si on compte les postes de coordinateurs, acteurs centraux dans les commissions, le nombre de postes d'animation (non cumulables la plupart du temps) aussi bien au sein des groupes que des commissions, délégations, ou du bureau du Parlement, dépasse les 250. Ainsi, près de la moitié des élus peuvent se voir nommer à un poste d'animation au sein de l'assemblée. Par ailleurs, avec l'augmentation considérable des textes soumis au Parlement depuis 1987, auxquels s'ajoutent les nombreuses résolutions et rapports d'initiative, les rapports sont très nombreux et ne sont pas soumis au monopole du ou des deux principaux groupes.

[381] En juin 2004, la délégation socialiste française est par exemple devenue la première délégation nationale du groupe PSE.

permet de pallier au déficit de ressources politiques et symboliques ainsi qu'aux diverses formes d'illégitimité qui frappent des élus et un parti « jeune » ou hétérodoxe (et c'est bien d'ailleurs une *prétention* à la reconnaissance que les verts opposent à ce déficit objectif). C'est aussi cette « bonne volonté » - parce qu'elle autorise l'accès aux ressources spécifiques à l'institution[382] et à un crédit symbolique interne (la reconnaissance des pairs) - qui autorise la conquête de positions de pouvoir au sein de l'assemblée et l'acquisition de divers types de ressources éventuellement remobilisables à l'extérieur de l'institution parlementaire. Elle se manifeste concrètement par diverses formes de surinvestissement des rôles et de postures quasi-ascétiques voire scolaires, mais aussi par des formes de déférence à l'égard des principes fondateurs des jeux politiques européens. Nombreux sont les députés qui associent le Parlement à quelque chose « en devenir », le travail politique européen à quelque chose de « passionnant », là où il est ailleurs qualifié « d'ennuyeux » ou de « déroutant ».

Pour Gérard Onesta et la plupart des élus verts, l'Europe constitue bien une opportunité d'accéder à un processus de professionnalisation des engagements politiques quand l'accès à des positions parlementaires nationales ou des positions exécutives locales apparaît en revanche très problématique pour des raisons liées à l'état du jeu politique français, à l'état des configurations politiques locales et à la position des Verts dans ces configurations multiples. Parallèlement, le cas particulier de ces élus montre très clairement comment l'insertion dans le monde parlementaire européen est l'objet d'apprentissages fastidieux, de pratiques quasi-scolaires mais aussi comment cette « bonne volonté » est elle-même à l'origine de l'acquisition de divers types de ressources qui ont permis aux acteurs, aussi bien individuellement (le cas de Gérard Onesta) que collectivement (les Verts) d'évoluer à l'intérieur (occupation de positions de pouvoir) comme à l'extérieur du Parlement (au sein du parti, des espaces politiques locaux ou de l'ensemble du champ politique national).

Né en 1960 à Albi dans le Sud-ouest, Gérard Onesta devient architecte en 1984. Après divers engagements associatifs, il décide en 1986 d'adhérer et de militer chez les Verts au sein desquels il grimpe rapidement les premiers niveaux de la hiérarchie interne, aidé, en quelque sorte, par la faiblesse des effectifs dans la région de Toulouse. En 1987, il entre ainsi au Conseil national, puis au Conseil exécutif du parti. *« J'ai été le premier délégué à la jeunesse de l'histoire de l'écologie politique française »* affirme-t-il. En 1988, il participe à la création

[382] Puisque c'est ce « travail » qui donne progressivement accès aux connaissances indispensables à l'action politique interne et que les propriétés préexistantes ne confèrent pas directement : compétences techniques, connaissance et maîtrise des réseaux, connaissance et maîtrise des savoir-faire associés à la négociation politique en milieu international, etc.

des Jeunes écologistes européens avant d'être lui-même candidat aux élections cantonales dans la Haute Garonne puis tête de liste des Verts aux élections municipales de Toulouse en 1989. La liste présentée par les Verts aux élections européennes de la même année est constituée lors d'une session du CNIR (Conseil national interrégional), quelques mois avant les élections. En fonction des sondages de l'époque, et des résultats de la présidentielle de l'année passée (Antoine Waechter avait recueilli un peu plus de 3%), le parti pouvait espérer, au maximum, passer la barre des 5% et obtenir de fait 4 ou 5 élus tout au plus. Le principe d'une rotation à mi-mandat étant adopté, la potentialité d'élus sur 5 ans était donc de 10 personnes. Inattendue, la nomination de Gérard Onesta sur cette liste en 11ème position est en fait liée à deux facteurs principaux : le fait que la 11ème place soit considérée comme inéligible, donc délaissée par les membres les plus influents du parti ; le fait que Gérard Onesta se présente à ce moment comme un jeune militant actif de Haute-Garonne, par ailleurs candidat aux élections municipales à Toulouse[383]. Aux élections européennes, quelques semaines après des élections municipales auxquelles ils obtiennent 6 à 7% des votants au niveau national, les verts recueillent autour de 11% des suffrages, obtenant ainsi 9 élus. Le parti obtient ainsi ses premières positions politiques d'envergure. Gérard Onesta entre donc au Parlement européen à peine âgé de 30 ans comme collaborateur politique (ou « codéputé » selon la terminologie employée par le parti à cette époque), destiné à prendre la place des premiers élus après leur démission à mi-mandat. Il participe ainsi aux activités parlementaires dès juin 1989.

Le cas relaté ici est particulièrement expressif des postures et modes d'investissement de la fonction adoptés par des acteurs plutôt jeunes, situés dans les franges récentes des classes supérieures, peu dotés en ressources politiques et dont la probabilité comme la légitimité à l'occupation d'un poste de « parlementaire » n'ont rien d'évident. Pour lui, l'accès aux positions européennes (il devient « député ») constitue une promotion et une alternative à un marché politique national très fermé. En ce sens, les caractéristiques du Parlement européen (institution récente, de type parlementaire mais en même temps « secondaire » dans la hiérarchie instituée des positions politiques) sont parfaitement ajustées

[383] En elles-mêmes, les conditions de cette nomination représentent une illustration de la manière dont l'Europe fonctionne, dans certains contextes, comme une véritable ouverture des possibles politiques pour des acteurs dont les potentialités d'accès à des positions (en particulier parlementaires) apparaissent très improbable dans un cadre national. « Le premier qui a levé la main pour la onzième place, Gérard Onesta - voilà, je suis un petit jeune, je serais tête de liste aux municipales, si je pouvais avoir un petit coup de pouce, je dois trouver 79 noms sur ma liste alors qu'on est trois adhérents dans la ville – Oui, Onesta pourquoi pas, il faut des jeunes - Alors pouf la onzième place, puis la douzième et tout ça va très vite. » Entretien avec Gérard Onesta, Strasbourg, février 2000.

à la situation propre de cet acteur dans l'espace politique. Comme dans le cas d'Aline Pailler qui va suivre, on peut penser que c'est aussi cette équivalence des positions qui favorise son adhésion aux principes même du jeu institutionnel.

Telles qu'elles sont relatées (et ce récit corrobore ceux d'autres acteurs), les pratiques politiques adoptées par Gérard Onesta au cours de ce premier mandat paraissent se concentrer sur des modes d'investissements assidus, contrastant directement avec les perceptions communes d'un dilettantisme généralisé[384]. Comme « codep », Gérard Onesta suit les travaux de la commission des affaires étrangères, où il continue de siéger après avoir été nommé député en 1991. En 1992, il obtient un rapport concernant l'impact des atteintes à l'environnement sur les peuples indigènes. Il est alors délégué par le Parlement au sommet de Rio sur le développement durable, tandis que l'ONU faisait de l'année 1992 « l'Année des peuples indigènes ». Son récit des étapes de la rédaction du rapport est expressif des stratégies mises en œuvre au cours de ce premier mandat et de la « bonne volonté » à la base de ses investissements politiques et parlementaires : intense travail, forme de pureté idéologique des prises de positions, auditions d'une multitude d'experts, etc.[385]

Ce qu'il présente comme des investissements très assidus (*« j'ai été vice-champion d'Europe de l'assiduité parlementaire »*) lui permet au final d'acquérir une certaine reconnaissance au sein du Parlement en général et au sein des Verts en particulier (groupe parlementaire, délégation nationale et parti politique national). Ils lui permettent ainsi de sortir de l'anonymat qui était le sien en 1989 : *« Maintenant* (c'est-à-dire après 1992), *je suis Monsieur peuples indigènes, ça c'est clair (…) Tout le monde sait qu'Onesta s'est occupé de cela (…). Onesta, il est présent, il bosse, il ne nous fait pas honte quoi ! »* Ces pratiques lui permettent en fait d'échapper aux formes multiples d'illégitimité qui frappaient l'ensemble des élus verts à cette époque. Liée à la double jeunesse du groupe, à la fois au sens biologique (les élus verts en 1989 se caractérisent par une moyenne d'âge peu élevée, 9 députés sur les 13 recensés ont moins de 50 ans et 6 moins de 45 ans) et au sens politique (il s'agit des

[384] « On n'avait pas d'assistant, parce qu'on partageait le salaire en deux (…) ce qui veut dire qu'on s'occupait nous-mêmes de répondre au courrier, on réservait nous-mêmes nos hôtels, nos trains, nos avions, etc. On faisait des journées de 25h quoi, et on n'était pas suffisamment dans les régions pour participer à des colloques, etc. On était complètement sur le Parlement. On faisait un travail scolaire, assidu, on s'appliquait, tu sais, à faire des séances de nuit, il y avait pas un amendement, une ligne sur lesquels on avait pas bossé. » Entretien avec Gérard Onesta, Strasbourg, mars 2000.

[385] « J'avais carrément pris le programme politique des Verts, j'avais fait un truc assez musclé et en commission, un certain M. von Habsburg avait canardé le rapport. J'étais catastrophé, j'avais bossé pendant 6 mois dessus, j'avais fait venir tous les experts possibles et imaginables, j'avais fait un truc très dense. Et là, ils ont décidé de couper le rapport en deux, de garder seulement la première partie sur les peuples indigènes. » Entretien avec Gérard Onesta, op. cit.

premières positions d'envergure tenues par les verts dans le champ politique français), ce procès d'illégitimité se fait tout d'abord sentir au sein du groupe parlementaire lui-même, un groupe dominé par les verts allemands, plus anciens, plus « expérimentés » et donc plus légitimes[386]. Cette mise à distance se fait par ailleurs sentir dans l'ensemble du Parlement, où les Verts ont eu tendance à être perçus comme un groupe folklorique, « pas très sérieux ». Il s'agissait dès lors de donner, précisément, des gages de « sérieux », de faire ses preuves, preuves notamment de la capacité de ces nouveaux élus à intérioriser les manières d'être légitimes en vigueur dans l'espace parlementaire[387]. Dès lors, les stratégies de surinvestissement des rôles et de déférence vis-à-vis l'institution témoignent parfaitement de cette volonté de se faire reconnaître comme « joueur sérieux »[388].

L'espace politique européen devient ainsi, et dès 1989, un espace d'investissement particulièrement intéressant pour un parti qui demeure marginalisé au niveau national. Le Parlement européen offre au parti comme aux députés eux-mêmes l'opportunité d'acquérir des ressources politiques remobilisables dans les différentes régions de l'espace politique français (on en donnera des exemples précis au chapitre V). Ces ressources permettent aussi de stabiliser les positions détenues au niveau européen (ce que l'on étudiera plus en détail au chapitre VI). C'est ce que continue d'illustrer le cas particulier de Gérard Onesta. Malgré l'échec de la liste des Verts en 1994 (aucun siège), les acquis de ce premier mandat trouvent une résonance 5 ans plus tard, en 1999 quand, réélu sur la liste dirigée par Daniel Cohn-

---

[386] « Du côté des Grünen, c'était pas simple non plus. Leur tête de liste était très cassante « moi, je comprends tout »… Nous les petits français qui arrivions, on était les moins que rien… Oui, très arrogante : « je vais vous expliquer l'écologie politique, vous ne connaissiez rien » (…). Donc les Verts français, on débarque dans ce groupe sans connaître les arcanes. Qu'est-ce qu'une délégation interparlementaire ? Le bureau ? Les commissions … On a suivi et on s'est fait avoir véritablement par nos amis verts, les allemands, les italiens ! Au niveau des recrutements, on était ridicule. On était la première délégation et sur 30 embauches, il y a eu un seul français. Tout le monde est arrivé « ah mais celui-là, il est très bien on le garde ». Bon, on s'est fait avoir, mais c'est comme ça qu'on apprend ! » Ibid.

[387] Dans un processus analogue, d'une certaine manière, avec les processus d'illégitimité qui ont frappé les élus ouvriers au début du siècle ou, différemment, les élus du Front national à l'Assemblée nationale entre 1984 et 1986. OFFERLE Michel, « Illégitimité et légitimation du personnel politique… », *op. cit.* ; BIRENBAUM Guy, « le Front national à l'Assemblée (1986-1988). Respect et subversion de la règle du jeu parlementaire », *Politix*, vol. 5, n°20, 1992, pp. 99-118.

[388] « C'était la première fois que le groupe vert existait et il y a eu une très grande résistance des autres groupes qui voyaient arriver les écolos. C'est à peine s'ils ne voyaient pas arriver les barbus avec le troupeau de chèvres dans l'hémicycle quoi. C'était un peu cette image là quoi. Elle a vite changé. Je me rappelle (…). Chaque groupe à tour de rôle, les principaux groupes, décident de ce qu'on appelle les urgences. C'est-à-dire que chaque mois, on a droit à 5 ou 10 textes qui ne sont pas préparés en commission, pour un évènement imprévisible (…). Ces textes sont écrits en dernière minute et il y a un groupe qui coordonne pour essayer de faire ce qu'on appelle des résolutions communes. En principe, c'était soit le PPE soit le PSE qui était le… Au bout d'un moment, ce sont les Verts et on l'a fait jusqu'à la fin du mandat. Donc au début, on passe pour des farfelus, et puis à la fin plutôt comme un pôle de pertinence. Ce qui fait aussi qu'on est très présents avec l'absence de cumul des mandats (…) » Entretien avec Gérard Onesta, op. cit.

Bendit, il est ensuite élu vice-président du Parlement. Deux ans et demi plus tard, il se présente comme candidat de son groupe au poste de président du Parlement contre Pat Cox (candidat du PPE-DE et du groupe libéral) et David Martin (candidat du PSE). Il est finalement reconduit au poste de vice-président pour la deuxième période de la législature puis à nouveau après sa réélection en 2004. Parallèlement, la position parlementaire européenne lui permet de développer un travail important au niveau local - sur lequel nous reviendrons plus en détail au chapitre V - qui lui permet d'asseoir sa position dans ce contexte et d'être choisi comme tête de liste des Verts pour la région Sud-ouest aux élections de juin 2004. Gérard Onesta s'assure ainsi, à partir de la position européenne, la maîtrise de ressources politiques mobilisables aussi bien au sein du Parlement dans son ensemble, du groupe politique ou de son parti que dans la configuration locale de la région dans laquelle il cherche à s'inscrire.

L'exemple de Gérard Onesta met ainsi parfaitement en évidence les conséquences liées aux transformations et à l'ouverture du recrutement politique européen sur les modalités d'investissement de l'espace parlementaire européen. Les postures adoptées par cet acteur (comme celle d'une large fraction des élus verts au Parlement européen) lui ont permis de compenser une illégitimité originelle (sensible en 1989 au moment où les Verts pénètrent véritablement le champ politique)[389] en faisant la preuve de sa capacité à jouer « sérieusement » le jeu. Ce cas particulier illustre ainsi parfaitement de la façon dont les marques constantes de « bonne volonté » ont facilité l'insertion des acteurs dans l'espace institutionnel, l'apprentissage des postures et savoir-faire attendus et, par ce biais, facilité l'acquisition de ressources politiques multiples.

Le cas d'Aline Pailler constitue un second exemple particulièrement instructif. Cette femme est née en 1955. Elle est élue au Parlement européen en 1994 sur la liste communiste emmenée par Francis Wurtz. C'est alors sa première fonction élective. En neuvième position sur la liste de Robert Hue en 1999, elle n'est pas réélue. Son entrée au Parlement européen à la faveur d'une ouverture de la liste communiste se fonde sur la conjonction de plusieurs qualités susceptibles, à ce moment, de faire sens dans le cadre de la compétition électorale européenne : femme et militante féministe déclarée, journaliste, syndicaliste engagée dans les luttes sociales. Ses investissements politiques et européens s'inscrivent en prolongement d'un parcours professionnel en partie fondé sur des apprentissages autodidactes que l'élection vient

[389] Cette illégitimité renvoie en effet à différents éléments : la jeunesse, le caractère entrant dans le champ politique, la distance supposée aux rôles, compétences, manières d'être.

en quelque sorte certifier. En ce sens, l'accession à un poste de « parlementaire » européen (grâce à l'ouverture caractéristique du recrutement politique) constitue une sorte de consécration d'une trajectoire ascensionnelle qui peine à se stabiliser sur le plan professionnel. Ainsi, malgré un rapport idéologique qui demeure très critique à l'égard de la construction européenne, le récit de l'expérience parlementaire s'exprime à travers une rhétorique très positive. Il met ainsi parfaitement en exergue les postures que sont conduits à adopter ces nouveaux élus et parmi eux, ceux que nous définirons comme des « militants intellectuels ».

Issue d'une famille ouvrière et populaire du sud de la France, Aline Pailler entre en faculté de médecine avant de rejoindre un cursus de lettres où elle obtient son DEUG tout en en entrant au conservatoire d'Art Dramatique. Selon ses propres dires, elle est la seule de sa famille qui se soit engagée dans des études universitaires[390]. Après des petits boulots dans le secteur privé, elle enchaîne progressivement les maquettes, les remplacements et les piges pour devenir finalement journaliste (intermittente) à France-Culture, poste qu'elle occupe toujours avant d'entrer au Parlement européen en juin 1994.

La tension (sociale, psychologique, émotive) qui structure le récit de ce parcours n'est pas sans lien avec une volonté, sans doute précoce, d'échapper à un destin social, avec tout ce que peut supposer cette « sortie de route » en termes d'espoirs déçus, de repères brouillés, de racines écourtées[391]. D'après son récit, il s'agissait tout d'abord d'échapper au destin auquel renvoyait sa condition de femme, de future mère et d'épouse en milieu populaire[392]. La volonté d'échapper aux cadres sociaux se traduit dès lors par des attitudes constantes de dépassement, de rupture vis-à-vis des règles implicites ou objectives qui précisément « enserrent » dans une certaine forme de discipline sociale et assignent chacun à tenir sa place[393]. De cette histoire dépend sans doute cette sorte d'allergie - à laquelle elle fait sans

---

[390] « Je suis la seule de ma famille à avoir fait des études et psychologiquement, c'est pas facile parce que je suis toujours tiraillée. » Entretien avec Aline Pailler, op. cit.

[391] Sur ces problématiques, Voir en particulier DUBAR Claude, *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Le lien social », 2001.

[392] « Et puis une conscience très aigue que la vie de mes copines, je voulais pas la mener, c'est-à-dire que, après, toutes mes copines de classes se sont mariées, ont été enceintes. Elles ont construit une petite maison… Enfin, c'est pas caricatural du tout hein… Ca a été terrible, quoi, j'ai tout de suite eu une vision de l'aliénation. Et donc, j'ai dit non, pas ça pour moi quoi (…). Il fallait que je sois, que je sorte de je sais pas quoi (…) Alors, c'était très bien, parce que c'était le moteur d'une vie et que ça m'a permis de faire des trucs que j'aurais peut-être pas fait. Mais en même temps ça m'a interdit d'en faire d'autres… » Ibid.

[393] Les pratiques culturelles relatives à cette période, dont elle fait longuement état au cours de l'entretien, manifestent ainsi la recherche constante des pratiques distinctives, cultures à prétentions avant-gardistes et provocatrices situées dans l'au-delà des règles et des conventions de l'époque. Elle explique par exemple : « Je me suis passionnée longtemps pour la littérature érotique (…). Ma vie amoureuse ne devait pas être dans les

arrêt allusion - à la forte discipline et aux modes de structuration des organisations ouvrières[394].

Cette dimension conflictuelle du rapport aux organisations collectives se manifeste aussi bien à l'égard des syndicats - au sein desquels elle dit s'être constamment engagée (notamment la CGT) mais avec lesquels elle continue d'entretenir des relations difficiles - qu'à l'égard du Parti communiste avec lequel elle fait état, depuis 1999, d'un violent conflit, notamment fondé sur un sentiment aigu de non reconnaissance. C'est alors le conflit à « l'appareil » qui résume ce rapport aux organisations collectives ouvrières, en réactualisant le sentiment originel de l'aliénation[395]. Originaire des classes populaires, fondant ses stratégies d'ascension sociale sur l'accès aux milieux culturels (le journalisme et des pratiques culturelles d'avant-garde), la trajectoire d'Aline Pailler se rapproche ainsi des trajectoires caractéristiques des nouvelles classes moyennes en ascension, traversées par une forme nouvelle d'individualisme (l'individu contre les cadres sociaux et collectifs) qui, d'une certaine manière, place ces individus en conflit direct avec les modes d'organisation des partis et syndicats ouvriers[396].

Le rapport à la politique tel qu'il s'exprime au cours de l'entrevue reste largement centré sur une vision critique du monde social. Aline Pailler situe ce rapport comme héritage d'une socialisation politique ancrée à l'extrême gauche, de sa propre trajectoire sociale et d'une volonté précoce d'échapper aux cadres sociaux (*« J'ai eu tout de suite une vision de l'aliénation »*). Sur le plan politique, cette situation s'est traduite par un type de militantisme caractéristique des nouveaux mouvements sociaux, à fort investissement de ressources

---

normes. Voilà. Toujours hors normes (…). Je suis allée dans des milieux, mais c'est pas possible quoi, au plus haut. Que ce soit dans les milieux artistiques… quand je réfléchis, c'est assez insensé…. Enfin pour moi, c'est très bizarre quoi… aujourd'hui, quand je regarde tout ça… (avec de l'émotion dans la voix). » Entretien, op. cit.

[394] Par exemple, à propos de l'Organisation communiste internationale (OCI) à laquelle elle adhère dans les années 1970, elle explique: «Je ne me pliais pas à la loi commune : que ce soit passer des examens, que ce soit adhérer à un parti. J'ai adhéré trois mois, quand j'étais en Fac, à l'OCI. Je suis partie en courant …Il fallait pas que je m'habille comme ça, il fallait pas que je sorte avec celui qui allait devenir mon mari (…). J'ai pas supporté, le carcan, le regard. » Entretien, op. cit. Par le terme « allergie », on entend désigner un rapport personnel aux organisations collectives qui emprunte sans doute plus à des dispositions structurantes profondément intériorisées, et donc partiellement naturalisées, fonctionnant sur un mode instinctif, qu'à un rapport construit intellectuellement et politiquement.

[395] Le lien avec les critiques des phénomènes de dépossession propres aux appareils politiques, particulièrement aux organisations ouvrières, est ici évident, cf. BOURDIEU Pierre, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, 1984, pp. 49-55.

[396] BOURDIEU Pierre, *La distinction…*, op. cit. Aline Pailler explique ainsi : « je me suis construite de manière très volontariste et très violente au fond (…). J'ai toujours essayé de m'en sortir par des voies au fond très individualistes (…). C'est que je ne supporte pas les appareils politiques. Mais dans les associations, c'est pareil. Dès que je vois une démarche d'appareil, je suis d'une violence inouïe, je ne me protège absolument pas et mon action, les buts de mon action, sont complètement oubliés au profit de ma lutte contre l'appareil. Et bah, c'est très violent et j'en ai pris plein la gueule, parce que les appareils sont très, très forts. » Entretien, op. cit.

culturelles et en rupture avec le militantisme ouvrier classique (qu'elle définirait elle-même comme un « militantisme d'appareil »). De là aussi un rapport positif et quasi-thérapeutique, psychanalytique, aux sociologies critiques, en particulier celle de Pierre Bourdieu[397], en ce qu'elles sont perçues comme moyen d'une lutte pour le dépassement des cadres sociaux[398].

A 50 ans, après son éviction du Parlement européen, Aline Pailler affirme avoir fait le deuil de cette histoire et des espoirs sur lesquels elle était fondée. Coincée dans un « entre-deux social », son histoire n'en reste donc pas moins douloureuse ne serait-ce que par les désillusions qu'accompagne, avec l'âge, une certaine forme de résignation[399]. Désillusions, d'abord, au regard des cadres qu'elle n'a finalement que très partiellement dépassés, au prix de lourds sacrifices et sans avoir pu véritablement briser la résistance des groupes auxquels elle aspirait à s'intégrer et qui fondamentalement lui sont demeurés clos[400]. C'est bien par une extrême sensibilité au mépris - ressenti comme l'expression même de la violence symbolique des dominants - que s'exprime la réaction à cette sensation constante d'être assignée à l'illégitimité sociale. Or, ce sont les socialistes qui, dans le champ politique, incarnent pour elle cette bourgeoisie intellectuelle fermée, arrogante et sûre d'elle[401]. Désillusion professionnelle ensuite, puisque après son mandat européen, elle affronte l'hostilité de la direction de France-culture[402]. Ce sentiment d'échec et de résignation devant une lutte qui lui

---

[397] « Toujours avec ma conscience politique, je militais, je continuais à aller à des séminaires, rencontrer Bourdieu (…). C'est devenu un ami (…). Il m'a aidé souvent à pas faire de conneries. Il me disait « mais Aline, c'est un suicide social ce que vous prévoyez (…) ». Quand même j'ai été mal longtemps, il n'y a pas très longtemps que je vais un peu mieux (…). Il me disait, « non Aline, il ne faut pas faire ça ». On a passé des heures dans son bureau au Collège de France…». Entretien, op. cit.

[398] Pierre Bourdieu expliquait par exemple à propos du champ politique : « mes analyses (…) rendent compte de ce qui se passe dans les rapports entre élus et électeurs. Le fait d'énoncer sur le mode du constat la loi de ces relations peut avoir des effets opposés : cela peut renforcer les personnes qui ont un sentiment d'exclusion, les encourager dans le sentiment d'être légitimées à s'exclure ou au contraire favoriser la prise de conscience de cette coupure et de son illégitimité, de son caractère arbitraire et provoquer par là une sorte de mobilisation pour abattre cette frontière, sommer les responsables d'être responsables devant les irresponsables ». BOURDIEU Pierre, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000, p. 70.

[399] Une souffrance de position qui transparaît dans l'émotion qui parcourt de part en part le récit de sa vie : « Je n'ai jamais été à ma place. J'ai toujours habité à côté de là où je devais habiter, mais c'est vrai depuis que je suis toute petite. J'ai habité chez la nounou en face. Je n'ai jamais été là où je devais être. Je n'ai jamais trouvé ma place en fait. Tu vois en fait, c'est très compliqué. » Entretien avec Aline Pailler, op. cit.

[400] « En fait je me suis pas non plus vraiment bien servi. Parce qu'au fond, tu ne trompes personne. Les grands bourgeois, ils savent quand même d'où tu viens (…). C'est d'une violence symbolique terrible. » Ibid.

[401] « Les bourgeois socialistes pour moi c'est les pires, parce que tu peux y croire un peu à un moment donné, mais il y a un mépris… Alors, ils se servent de toi aussi, mais ils savent très bien qui tu es, tu feras jamais parti de… Jamais, Jamais ! », *ibid.* Ces propos rejoignent certaines des affirmations de Pierre Bourdieu lorsqu'il expliquait : « Je pense que ce que l'on appelle le mouvement social dérange plus que personne les socialistes. C'est un grand paradoxe que la théorie du champ politique que j'ai proposée permet de comprendre (…) ». BOURDIEU Pierre, *Propos sur le champ politique*, op. cit., p. 70.

[402] D'après elle, c'est son engagement auprès du PCF qui permet de la confondre à France-culture. « J'ai jamais été aussi mal payée de ma vie. Si je n'avais pas le Conseil économique et social, je vivrai avec ce salaire là (…)

apparaît désormais, au regard de son histoire personnelle, comme perdue par avance, l'oriente immanquablement vers un retour critique à cette histoire, à ce qui apparaît comme de la « prétention », comme un manque d'humilité[403]. S'affirme ainsi le sentiment de culpabilité de celui qui « s'y est cru ». Histoire douloureuse donc, car la volonté « de sortir de je sais pas quoi » génère des coûts, le premier restant celui du sentiment de trahison à l'égard du milieu d'origine et de ses valeurs propres, une trahison qui, en l'occurrence, n'a pu trouver sa propre compensation, c'est-à-dire la reconnaissance des dominants. Les prétentions et désillusions qui naissent de ce parcours, tout comme le refus de reconnaissance qu'elle estime subir de la part des élites ouvrières en 1999 (l'appareil du PCF), structurent en fait une double ambivalence : par rapport aux dominants d'une part, incarnés par les socialistes ; par rapport aux classes populaires et aux organisations ouvrières d'autre part. Il s'agit d'une ambivalence faite à chaque fois de fascination et de répulsion[404]. C'est notamment dans ce rapport au milieu d'origine que s'enracine le sentiment de la culpabilité, face à ce qui passe désormais pour de la prétention, un manque d'humilité ainsi qu'un mépris des cultures et des luttes populaires[405].

---

mais, ça ne correspond pas à ma carrière professionnelle, à ce qu'elle devrait m'assurer. En plus, je suis intermittente. On ne me juge pas en fonction de mes projets et de ce que je fais, interventions, livres, articles (…), mais en tant que… avec le prisme, la grille de lecture politique (…). En même temps, maintenant, je n'ai plus les avantages ou protections que j'ai pu avoir pendant les 5 ans où j'ai été députée. Par contre, j'en ai gardé tous les stigmates, enfin tous ce qui me stigmatise aux yeux des gens. Je garde l'expérience que j'ai, mais je ne peux pas l'utiliser, on ne me le permet pas, je n'en ai pas le droit. Donc, je survie aujourd'hui. » Entretien, op. cit.

[403] « J'ai toujours essayé, mais en même temps aujourd'hui, je suis très critique vis-à-vis de cela, parce que j'ai toujours essayé de m'en sortir par des voies au fond très individualistes (…). J'ai toujours été en rupture avec la règle. Mais aujourd'hui je me dis que c'est un manque d'humilité totale quoi (…). Et aujourd'hui, je suis dans une période qui pourrait ressembler à de la dépression (avec des sanglots dans la voix), parce que je suis en train de faire le deuil de tout ça. Alors, c'était très bien, parce que c'était le moteur d'une vie et que ça m'a permis de faire des trucs que je n'aurais peut-être pas fait, mais en même temps ça m'a interdit d'en faire d'autres. Surtout aujourd'hui, je suis très critique vis-à-vis de ces ressorts personnels, qui sont finalement des ressorts très prétentieux. » Ibid. Sur ces processus, BOURDIEU Pierre, « Avenir de classe et causalité du probable », *op. cit.*

[404] « Je déteste évidemment le tiercé, ces choses-là, et en même temps, quand quelqu'un comme mon compagnon dénigre ça, je me mets dans une colère folle, parce que ma mère jouait au tiercé, parce que ma mère écoutait Luis Mariano et que, quand on critique ça, j'ai l'impression qu'on méprise ma famille (…). C'est pas facile parce que je suis toujours tiraillée… - *Les références d'origines* … - Oui, et mes propres goûts qui… C'est absurde, parce que je vois, X. est paysanne et elle a des goûts dont les bourgeois diraient que c'est du bon goût…. Bon. Je sais pas, c'est très… je suis encore un peu emmêlée, empêtrée dans des représentations, des schémas… Dès fois, je défend l'indéfendable quoi et j'ai aucune raison de le faire, parce qu'ils ont pas besoin qu'on les défendent quoi (…). Je défends des gens qui ne m'ont rien demandé quoi. Parce que je suis pétrie de ça aussi. » Entretien, op. cit.

[405] « Politiquement, cela me pose un problème. Je vois bien qu'en politique, il faut parfois faire des compromis et même parfois se compromettre un peu. Et bien ça, je ne peux pas. Je ne peux pas. ! Je n'en tire aucune vanité, au contraire, je suis très critique là-dessus, parce que je vois des gens, des militants beaucoup plus humbles et qui savent autant que moi tout ça, qui sont autant que moi critiques, qui en souffrent autant que moi, et qui pourtant vont rester en collectif. Alors moi, j'accompagne le collectif, je suis sur la marge, toujours sur la marge. » Ibid.

C'est dans ce cadre bien évidemment que l'élection au Parlement est vécue comme une double consécration, à la fois politique et sociale : consécration de ses investissements militants mais aussi consécration des stratégies d'ascension sociale et professionnelle qu'elle a été conduite à adopter : le mandat européen est une forme de récompense pour les sacrifices consentis, notamment à l'égard du milieu d'origine auquel, d'une certaine façon, elle dédie d'ailleurs son élection[406]. C'est dans ce cadre aussi que l'accès au Parlement européen est vécu comme une véritable revanche sociale face à ceux dont elle met par ailleurs en cause le mépris. Et c'est aussi cette revanche dont elle paiera le prix quelques années plus tard avec sa marginalisation au sein de France-culture[407]. En même temps, comme on le perçoit dans le passage reproduit en note, cette position improbable renvoie à un doute angoissant quant à ses « capacités » (sociales) à remplir son rôle, un doute né de cette tension constante liée à un statut incertain, au poids délégitimant des origines, à une insuffisance de la certification scolaire des ressources culturelles accumulées et au sentiment de n'être pas socialement conforme aux attentes liées à la position de « représentante du peuple », de députée[408].

Comme dans le cas de Gérard Onesta dont nous avons détaillé le parcours plus haut, la « bonne volonté » au fondement de l'investissement parlementaire apparaît donc comme une manière de compenser l'absence de légitimité liée à son parcours social et politique. Elle permet de faire la preuve, à soi-même et aux autres, de ses capacités « personnelles ». La « bonne volonté » et une certaine forme d'ascétisme dans le rapport au travail parlementaire compensent ainsi un déficit relatif des propriétés fonctionnant comme des normes d'accès aux fonctions et ressources politiques (propriétés scolaires et sociales). Elle se comprend enfin en prolongement direct de la certification (des ressources) et de la consécration (de son parcours) que constitue en fait l'accès à la députation européenne. Différents passages de l'entretien

---

[406] « (…) Pour la première fois de ma vie, et pour ma famille, et pour le milieu d'où je venais, j'avais un pouvoir. Le seul qui m'intéressait. C'était que ma parole compte, un minimum. Je ne changerai pas le monde, mais à égalité avec les autres. J'étais élue au suffrage universel ! Cela voulait dire quelque chose pour moi. J'avais un pouvoir militant énorme. C'est-à-dire, j'écrivais à un ministre, il fallait qu'on me réponde. » Ibid.

[407] « C'est pas facile de s'affronter à des intellectuels, des hommes d'appareils, ou des femmes d'appareils. Elisabeth Guigou là, du haut de son ENA… Je sais pas si elle a fait l'ENA, peu importe. Quand tu t'affrontes à des gens comme ça, qui ont fait polytechnique, l'ENA, putain ! Moi la petite Pailler, je vais te dire ! Qu'est-ce que ça fait plaisir quoi ! Guigou, un truc sur l'économie, j'avais travaillé avec des économistes, avec des profs de droit là et tout, elle était tellement vexée, parce que je l'avais mise KO intellectuellement, elle est partie. Là t'es contente. Ou Attali une fois aussi, devant le truc Léo Lagrange, il était vert, parce que j'avais la bonne réponse. Mais alors après ils te le font payés au centuple ! Au centuple ! » Ibid.

[408] « Moi, quand on m'a proposé d'être sur la liste, je me disais, mais je vais être incapable, je sais même pas remplir ma feuille d'impôt, je suis nulle avec tout ce qui est le droit, la règle, le machin… Et puis, je me suis tournée vers quelques amis, un professeur de droit, qui m'a dit « mais si ! Si tu te poses la question, c'est que tu en es capable… ». Et j'ai lu pendant les vacances, avant la rentrée parlementaire quand j'ai été élue. J'ai lue le livre vert, des choses comme ça et je me suis rendue compte que j'étais capable de le lire, que non seulement j'étais capable de le lire, mais de l'analyser, de le décortiquer, etc. » Idid.

témoignent de cette logique pratique des modalités de l'investissement parlementaire : apprentissage sur le tas d'un ensemble de savoirs considérés comme indispensables (le droit et la connaissance des procédures législatives ou institutionnelles), mises en jeu des ressources culturelles possédées, assiduité au « travail », etc. Tous ces éléments lui permettent d'obtenir des succès, d'être reconnue et estimée à l'intérieur comme à l'extérieur du Parlement. Ils lui permettent de reconvertir l'engagement politique et militant en ressources politiques et en capital institutionnel (cf. *infra*, chapitre VI). Elle s'est ainsi prêtée avec bonne volonté à l'apprentissage fastidieux d'un dossier, au jeu patient de la négociation et de la construction des compromis, aux pratiques constantes de persuasion, à l'enchaînement fatigant des voyages et des rencontres internationales, à l'énergie et au stress constant du travail politique européen, etc.[409]

Cette aussi cette capacité à endosser les rôles en voie d'institutionnalisation (ceux de l'expert et du diplomate, cf. *infra*, chapitre III et IV) qui assure l'entreprise de certification à laquelle Aline Pailler aspire. La perspective militante, politique et critique s'accommode ainsi parfaitement d'une forme de déférence à l'égard des savoir-faire et savoir-être légitimes au sein de l'assemblée[410], d'autant plus facilement d'ailleurs que ce « sérieux » - qu'elle pense devoir à ceux qu'elle estime représenter - est opposé au dilettantisme de ceux qui lui ont refusé leur reconnaissance (du PCF au PS) et aussi associé aux valeurs du militantisme politique sur lequel est fondé son propre parcours. « *C'est un boulot de militant* » expliquait-elle ainsi[411]. De fait, au-delà de lignes politiques et idéologiques critiques sur la construction européenne elle-même, c'est un regard très positif qui est porté sur cette expérience[412]. Enfin,

---

[409] « C'est du travail de longue haleine, c'est du travail sérieux (…). En travaillant de manière insomniaque, sans arrêt, en allant voir les gens individuellement, en leur adressant des lettres (…). Je l'ai fait avec des gens opposés à moi, comme Nicole Fontaine (…). A force, tu arrives à convaincre les gens, mais c'est du boulot (…). Et je faisais que m'y coller, je m'investissais, ce qui m'a épuisée pendant 5 ans, j'étais complètement raide à la fin ! » Ibid.

[410] « Bah attends ! Je suis en démocratie, alors j'ai des doutes sur les démocraties parlementaires, j'ai des doutes sur des tas de choses, mais pour l'instant je me dis qu'il n'y a pas de lieu qui ne doit pas être investi par les militants, y compris, pour essayer de les transformer ou de les contredire. Attends, je n'ai pas été élue pour gagner 30 000 balles par mois et faire autre chose, y compris de la politique autrement. Non, j'avais aussi un rôle institutionnel, je tenais à le remplir, dans la contradiction, dans la subversion, dans… mais je l'ai rempli. » Ibid.

[411] « C'est du travail de longue haleine. C'est du travail sérieux. Je l'ai fait par exemple sur l'AMI (Accord multilatéral international). (…) et bien en travaillant, de manière insomniaque, sans arrêt, sans arrêt, en allant voir les gens individuellement, en leur adressant des courriers « pourquoi voter cela ? Savez-vous que… ». Je l'ai fait avec des gens opposés à moi comme Nicole Fontaine en lui demandant rendez-vous. Elle n'a pas hésité à accepter. Et bien à force tu arrives à convaincre les gens. Mais c'est un boulot… C'est un boulot de militant ! voilà, c'est tout. Les militants connaissent. Bon, c'est pareil ». Plus loin, elle rapporte à propos des sans-papiers qu'elle avait réussi à faire venir au Parlement dans le cadre d'une audition : « Moi, je suis une militante, je pense toujours au profit militant qu'il peut y avoir derrière (…) » Ibid.

[412] « Moi, ça m'a beaucoup déprimée de plus entendre toutes ces langues, de plus voir ces manières nationales de réagir, moi j'adore cela, de voir les grecs entre eux, de voir les italiens entre eux, de voir les suédois entre eux,

l'action d'Aline Pailler se manifeste aussi par l'attention portée aux contacts établis avec l'extérieur, militants, organisations diverses, électeurs, etc. Elle explique ainsi comment, au cours d'un rapport dont elle avait la charge, elle a fait venir des « sans-papiers » pour des auditions officielles ou des « rappeurs », comment elle tenait à organiser des ateliers européens lors de grandes manifestations culturelles, comment elle s'associait, comme députée européenne, à des procès politiques (en Turquie), à des manifestations de rue ou à des réunions publiques, etc.

Dès lors, si les rapports à la fonction se comprennent - au-delà de simples grilles subjectives ou idéologiques (« pour ou contre l'Europe ») - à la lumière des trajectoires politiques et sociales des acteurs, la logique des clivages internes au champ politique quant au mandat d'eurodéputé et à l'assemblée européenne elle-même prend aussi une autre dimension. On comprend en quoi ce sont bien ces acteurs, plutôt dominés dans l'espace politique (situés dans une sorte « d'entre-deux » politique et social), qui s'emparent de cette institution « liminale » et contribuent, dans une large mesure, à porter sa différenciation, à la construire. Ainsi, dans le conflit violent dont Aline Pailler fait état à l'égard des leaders socialistes – c'est-à-dire de ceux qui quittent précisément le Parlement quelques mois après leur élection, qui expriment à l'égard du mandat un certain mépris ou un certain désintérêt - s'expriment parfaitement les conséquences des transformations du recrutement à l'Europe : il offre aux fractions intermédiaires de la classe politique française (souvent issu de la petite bourgeoisie intellectuelle pour reprendre les termes de Pierre Mathiot et Frédéric Sawicki) un espace de promotion politique lui-même considéré comme secondaire, périphérique ou marginal par ceux qui constituent le centre de la classe politique nationale (souvent issu, à l'inverse, d'une bourgeoisie intellectuelle liée au haut fonctionnariat et aux écoles du pouvoir). Mais c'est aussi cette relation qui transparaît lorsqu'Aline Pailler dénonce la distance que les élus communistes continuent d'entretenir à l'espace parlementaire lui-même. Si, dans un cas comme dans l'autre, elle dénonce aussi bien le mépris que l'incompétence de ceux qui négligent les niveaux européens comme niveaux pertinents de l'action politique et

---

de voir les immenses différences qu'il y a entre les grecs et les suédois, ou les français et les suédois d'ailleurs. Et ça c'est merveilleux. Et je trouve formidable d'avoir un Parlement comme ça. Et ça, ça fait partie des acquis. Car malgré tout on a quand même acquis une capacité à travailler ensemble. Certes sur un consensus, certes sur… Mais quand même, on travaille quand même ensemble. (…) Plein de choses comme ça, passionnant, passionnant ! Et ça, malgré tout, malgré toutes mes critiques sur la construction européenne, il y a une base commune qui s'est faite, de travail. Donc, ça veut dire, ça prouve bien, que si par là, on a réussi à faire ça, pour les peuples on peut y arriver. Mais, c'est pas ça qu'on fait. Donc, il y a une richesse, une potentialité folle, et malheureusement, on s'assoie sur cette potentialité, comme on s'est assis sur la potentialité du peuple hein, c'est pareil. Donc, voilà… Ca c'est une richesse. » Ibid.

militante, c'est sur le mode de la trahison qu'elle perçoit la légèreté de certains élus communistes vis-à-vis de leur mandat[413]. Ici, apparaissent alors parfaitement les clivages plus larges auxquels répondent les luttes institutionnelles et politiques opposant les « européens » aux « nationaux » (sur lesquelles nous reviendrons par la suite, *infra*, chapitre VII).

Ainsi, la place croissante de nouveaux profils politiques (acteurs plus jeunes, moins dotés en ressources politiques, souvent issus des fractions culturelles des catégories supérieures), parallèlement au renforcement de la place de l'institution dans le *policy-making* européen et à l'ouverture de nouvelles opportunités institutionnelles, ont largement contribué réorienter les rapports entretenus par les élus au mandat et à l'institution. C'est sans doute dans les formes de l'apprentissage des rôles politiques européens par un personnel à la fois dominé politiquement (pas ou peu de ressources politiques, ressources plutôt militantes, etc.) et situé dans les franges culturelles des classes supérieures que se manifeste avec le plus d'évidence les rapports les plus caractéristiques à la fonction politique. Tout oriente ces acteurs vers des pratiques de plus en plus spécialisées, parce que c'est ce qui leur permet de donner le change, d'imposer leur légitimité et de consolider, ce faisant, une position incertaine. On comprend alors que ces processus favorisent une sorte de surenchère qui va largement contribuer à la généralisation de ces postures, au moins en apparence, et à la redéfinition des standards institutionnels, à la spécialisation des pratiques et à la différenciation de l'espace lui-même.

Le fondement des modalités d'investissement et de présentation de soi des acteurs parlementaires européens doit dès lors se comprendre, non à la lumière d'explication de types culturalistes orientant vers l'identification de prédispositions propres à certaines nationalités pour un travail politique « sérieux » (on cite souvent, à cet égard, les allemands ou les britanniques), mais plutôt à la lumière des modalités du recrutement des acteurs politiques européens et de ses conséquences dans un contexte institutionnel toujours mouvant.

[413] Parce qu'ils ne mettent pas à profit, selon elle, l'outil supplémentaire que constitue, pour l'action politique, la fonction parlementaire européenne « J'ai dû apprendre sur le tas comment on dépose un amendement, etc. J'ai surtout trouvé une équipe d'administrateurs (du groupe) extrêmement cultivée de la culture parlementaire. Ils m'ont beaucoup aidée. Heureusement qu'ils étaient là, parce que les autres parlementaires… A part Wurtz, une ou deux personnes comme ça, les autres… Sylviane Ainardi, qui en est, je crois à son troisième mandat, elle n'a pas encore compris la différence entre une directive et je ne sais pas quoi. C'est monstrueux quoi ! C'est pas croyable, c'est pas croyable ! (…). Selon eux, l'Europe, c'est pas une question pour le Parti communiste. Ils y venaient même pas. Pourtant, ils avaient avant un groupe très grand. Mais ils ont méprisé l'Europe au lieu d'être simplement contre celle qui se construisait. Ils n'ont pas essayé d'en faire quelque chose de mieux. Ils l'ont méprisée. Ils se sont moqués de ça, et donc des électeurs. » Ibid.

Il convient néanmoins d'examiner avec plus de précisions la façon dont se distribuent et se déclinent au sein de l'espace formé par les élus étudiés ici, les postures, pratiques et modalités d'investissement.

III- Types de trajectoires et modalités d'investissement à l'Europe

En tant que technique descriptive, une analyse factorielle des correspondances multiples (AFC) constitue un outil intéressant pour reconstruire et appréhender l'univers des pratiques caractéristiques d'un groupe d'acteurs sociaux ou politiques. Elle permet en l'occurrence de projeter l'espace des eurodéputés français depuis 1979, d'étudier les proximités et les distinctions entre variables et entre groupes d'élus. Comme toutes les AFC, celle que nous présentons ici se base sur un ensemble de facteurs explicatifs qui regroupe les variables suivant leur proximité[414].

Le premier facteur représente 8,5% de la variance expliquée, un niveau relativement élevé compte tenu du nombre de variables et de modalités retenues. Il tend à distinguer les individus selon le *volume* des ressources possédées. Ce premier axe oppose les députés les plus professionnalisés sur le plan politique et les plus fortement dotés en ressources politiques (issus des partis les plus institutionnalisés et les plus anciens dans le champ politique, plutôt de droite, regroupant des agents parmi les plus âgés et appartenant plus fortement aux deux premières législatures) à ceux qui possèdent des ressources politiques et électives plus faibles. Pour ces derniers, le mandat constitue plutôt un mode d'accès à un processus de professionnalisation politique. Ils sont plus fréquemment élus lors des quatrième et cinquième législatures, appartiennent aussi aux partis les moins institutionnalisés, plus récents dans l'espace politique et/ou y occupant une position plus marginale. Ce premier axe oppose ainsi des propriétés de type « aucun mandat politique national », « <=bac », « bac+2 » (exemple-type : Armonie Bordes) à des propriétés de type « député national », « carrière locale supérieure à 15 ans », « ministre », « ancien élève de l'ENA » ou « d'un IEP » (exemple-type : Jacques Chirac).

[414] L'AFC présentée se fonde sur une sélection de 22 variables actives, soit 107 modalités associées. Elle porte sur 373 députés élus au Parlement européen entre 1979 et 2004 (déterminés selon la procédure détaillée en annexe et au début du premier chapitre). Ces variables prennent en considération des propriétés politiques (les mandats précédemment occupés, le nombre de mandats locaux et nationaux détenus, la nature du premier mandat ou poste politique occupé), des propriétés sociographiques (le niveau de diplôme, la profession exercées, l'origine sociale, les écoles fréquentées, etc.) et des propriétés liées à l'investissement au PE lui-même (les commissions dans lesquelles les députés sont inscrits, le nombre de mandats effectués, la durée de présence au Parlement, les positions hiérarchiques occupées, etc.).

La projection de l'espace montre que cette division est également représentative d'une variation dans les pratiques et dans le type d'investissement des acteurs au Parlement européen. Ainsi, les députés issus de trajectoires militantes, pour lesquels le parlement représente souvent le premier mandat politique d'envergure, siègent plutôt dans les commissions telles que commission des droits de la femme et de l'égalité des chances (qui compte une proportion importante de femmes) ; emploi et affaires sociales ; environnement, santé publique et protection des consommateurs ; culture, jeunesse, éducation, médias et sports ; libertés et droits des citoyens ; justice et affaires intérieures. En revanche, les plus dotés en ressources politiques appartiennent davantage aux commissions les plus « consacrées », c'est-à-dire celles qui traitent des questions politiques traditionnellement les plus légitimes : affaires étrangères, droits de l'Homme, sécurité commune et politique de défense ; commission du budget.

Nominalement des personnalités comme Jean Lecanuet, Christian de la Malène, Valéry Giscard d'Estaing, Michel Debré, Pierre Pflimlin, Michel Rocard, François Hollande ou encore Charles Pasqua (des acteurs aux propriétés politiques, sociales et culturelles très favorables, ayant occupés des positions de pouvoir de premier ordre dans leurs organisations politiques) s'opposent ainsi à Armonie Bordes, Roselyne Vachetta, Aline Pailler, Harlem Désir ou encore Yasmine Boudjenah (plus jeunes, plus souvent des femmes, moins dotés en ressources politiques et sociales dites légitimes et ayant obtenus moins de mandats politiques).

Le deuxième facteur (5% de la variance) oppose plutôt les élus selon la *structure* des ressources possédées. Il oppose les acteurs pour lesquels les ressources locales et territoriales (liées à une implantation territoriale et à la détention de mandats politiques locaux) sont déterminantes à ceux pour lesquels les ressources déterminantes sont plus directement sociales et scolaires. Cet axe différencie ainsi les « élus locaux » (c'est-à-dire implantés localement sur le plan électoral) de ceux qui ne possèdent aucun mandat local. Pour les premiers, les ressources politiques territoriales sont déterminantes dans la structure des ressources politiques détenues et la carrière politique suivie (en bas à gauche, exemple-type Catherine Trautman). Une partie d'entre eux sont d'ailleurs assez peu dotés en ressources culturelles (en haut à droite, exemple-type : Dominique Vlasto). Pour les seconds en revanche, les ressources politiques proprement territoriales n'apparaissent pas déterminantes ou primordiales dans la structure des ressources possédées et l'entrée dans la carrière politique. Quand bien même ils détiennent d'importants mandats, ces derniers sont obtenus à

la suite de la reconversion de ressources politico-administratives, dans le cadre de carrières débutées en cabinets ministériels ou dans le haut fonctionnariat (exemple-type : Giscard d'Estaing). Une partie des individus concernés ne possèdent d'ailleurs aucun mandat local (en bas, à droite, ex type : Olivier Duhamel). En revanche, ils sont plus fortement dotés en ressources culturelles (« bac+5 », « doctorat », « ENA », « IEP »). Qu'ils possèdent ou non des mandats locaux, ce sont bien les ressources culturelles qui paraissent déterminantes dans les processus d'entrée en politique. Ce deuxième axe met donc en scène deux types opposés d'entrée au Parlement européen et en politique, des types qui correspondent eux-mêmes à deux ensembles différents de ressources sociopolitiques : la voie « territoriale » d'un côté, renvoyant à un processus accumulatif (c'est après avoir obtenu ou accumulé des mandats locaux que les députés accèdent au Parlement européen) ; la voie « politico-administrative » ou « intellectuelle » d'un autre côté (c'est après des études poussées et après avoir transité par des cabinets ministériels ou diverses régions du champ du pouvoir que ces acteurs entrent véritablement en politique)[415]. Parmi les acteurs pour lesquels le Parlement constitue une opportunité de professionnalisation politique s'opposent ainsi, sur cet axe, ceux qui font état d'un début de carrière exclusivement local et ceux dont le mandat européen s'inscrit, via un passage en cabinet ministériel ou une action militante, en prolongement de parcours dans la haute fonction publique, l'université ou encore le journalisme.

Au Parlement européen, les premiers se retrouvent plus fréquemment associés à des commissions directement en lien avec certaines problématiques saillantes au niveau local, notamment rural (agriculture et développement rural ; pêche ; politique régionale ; transport et tourisme). Ces parcours orientent vers une territorialisation plus forte des pratiques politiques et des modes d'investissements à l'Europe tandis que les seconds s'orientent plus souvent vers des commissions de types affaires constitutionnelles ; affaires étrangères ; économique et monétaire, autant de commissions *a priori* sans rapport direct avec une problématique territorialisée[416]. Elles témoignent par ailleurs de dispositions plus fortes à l'intellectualisation des investissements politiques.

---

[415] Cette opposition matérialise un clivage caractéristique des élites politiques, opposant d'un côté les acteurs ou groupes sociaux à « base locale », de l'autre les acteurs proches de l'avant-garde « technocratique » eux-mêmes liés à la prise d'importance du capital culturel dans les mécanismes de distribution du pouvoir. BOURDIEU Pierre, BOLTANSKI Luc, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, juin 1976, 2ème année, n°2-3, pp. 3-73.

[416] Nous reviendrons au chapitre V sur la notion de « territoire politique ». Reste que, comme nous le verrons à ce moment, la territorialisation des pratiques politiques européennes, via la généralisation des pratiques en représentation, est un phénomène caractéristique de l'institutionnalisation de la fonction.

Graphique 15 : Projection des eurodéputés français (1979-2004), espace des propriétés, facteur 1 et facteur 2.

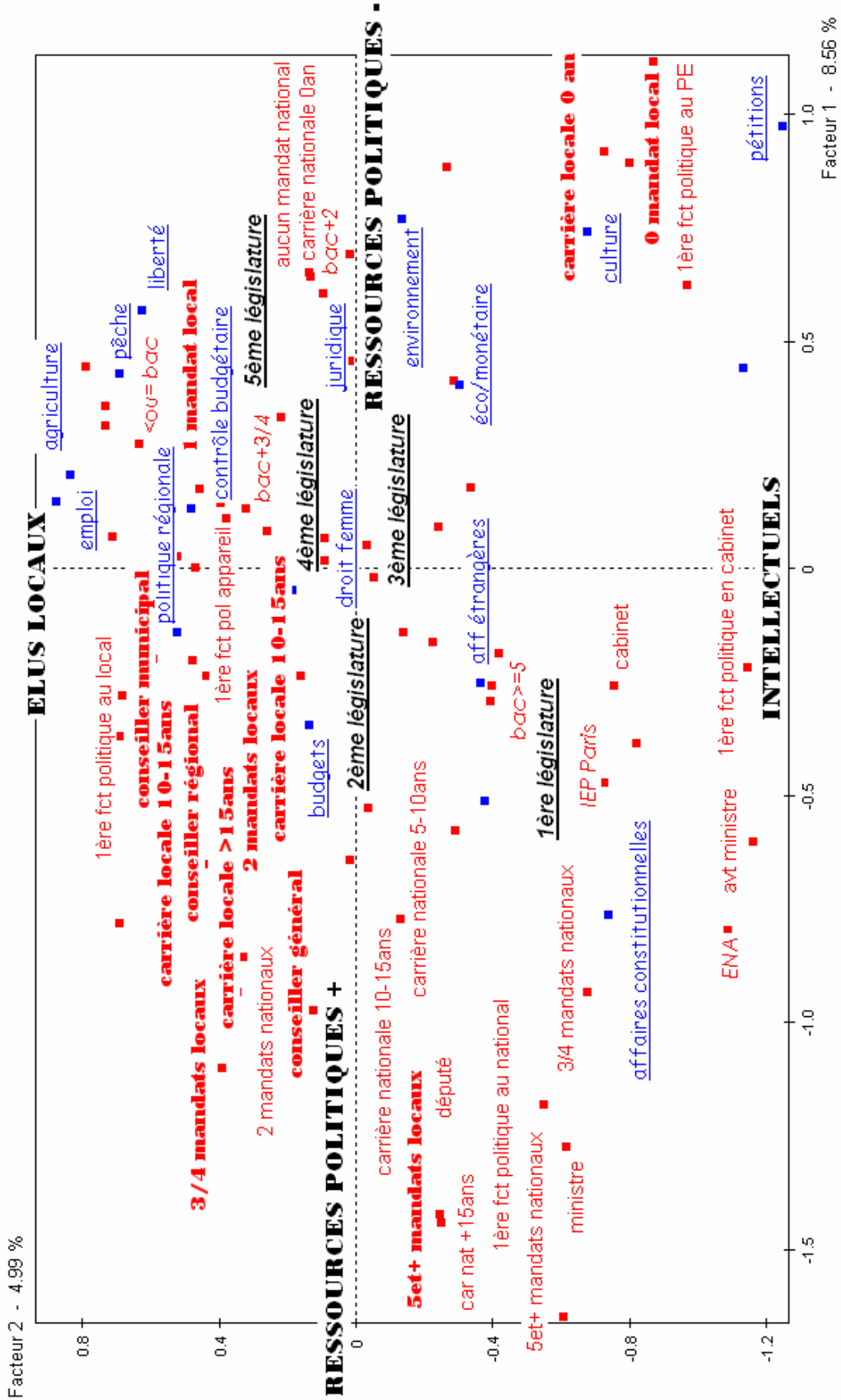

Graphique 16 : Projection des eurodéputés français (1979-2004), espace nominal, facteur 1 et facteur 2.

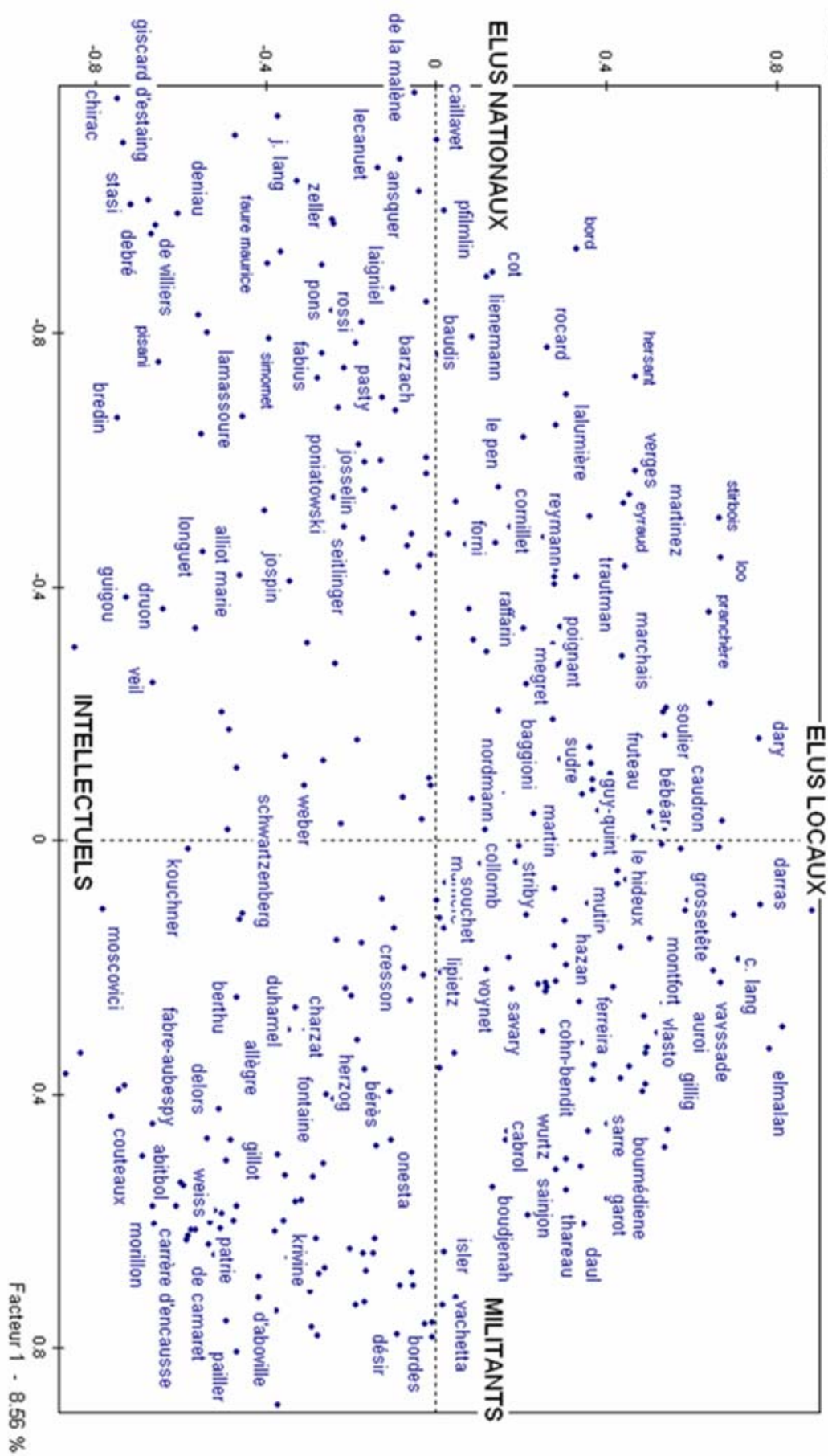

L'analyse fait apparaître quatre pôles opposés qui se distinguent assez clairement dans l'espace que forment les eurodéputés français : les « élus à la carrière nationale » ; les « intellectuels » ; les « militants » ; les « élus locaux ». Renvoyant à des « idéaux-types » au sens de Weber[417], ces pôles désignent des modes de légitimité et des types opposés d'entrée au Parlement européen, même si, au sein de chaque pôle, on peut encore repérer des schémas évolutifs relativement différenciés. Leur étude comparative doit permettre d'illustrer, à partir des eurodéputés français donc, les tensions qui participent à la structuration de l'espace parlementaire européen et d'appréhender l'univers des pratiques parlementaires. Elle doit permettre de mettre l'accent sur les processus différenciés d'entrée dans la fonction, sur les ajustements constants de la « prise de rôle » et sur les conséquences pratiques des transformations du recrutement à l'Europe.

Le premier pôle qui se distingue dans l'espace ainsi reconstruit correspond aux acteurs pour lesquels le mandat européen fait suite à une carrière politique nationale ou s'ajoute à des positions parlementaires nationales, elles-mêmes fondées sur un ancrage territorial et/ou la reconversion de ressources politico-administratives antérieures. Anciens députés, sénateurs ou ministres, élus en situation de cumul, ils sont de fait entrés au Parlement « par le haut ». Pour eux, le Parlement demeure bien un espace *a priori* « secondaire » qui n'en présente pas moins toute une série d'avantages (A). Le second pôle en revanche désigne des acteurs dont les propriétés politiques sont très largement déterritorialisées. Leur accession au Parlement repose principalement sur des ressources personnelles et culturelles (scolaires) associées à des ressources sociales, symboliques et politiques liées à une proximité avec les cercles dirigeants des partis politiques et de l'Etat. C'est la structure propre du marché politique européen qui leur permet d'accéder à une position élective malgré le déficit en ressources territorialisées qui les caractérise. Les investissements à l'Europe étant pour eux avant tout fondés sur des ressources proprement intellectuelles, ces acteurs se distinguent par des dispositions à une intellectualisation de leur rapport à l'Europe et à la politique (B).

Le troisième pôle, les « militants » rassemble des acteurs plus défavorablement situés dans les hiérarchies politiques et plus éloignés des parcours sociopolitiques les plus légitimes, même si ces parcours tendent de plus en plus à reposer sur un socle important de ressources scolaires. Si le mandat européen représente, comme les acteurs du groupe précédent, le

[417] Les trajectoires réelles des acteurs renvoient en effet à des processus qui, dans la singularité des parcours, apparaissent souvent plus complexes et mélangés. La reconstitution de ces idéaux-types permet cependant d'appréhender avec plus de précisions et de clarté les logiques caractéristiques de l'espace étudié.

premier mandat véritablement professionnalisant, il fait cependant suite à des configurations de carrières différentes, fondées sur des parcours militants au sein des organisations partisanes, les secteurs associatifs ou syndicaux. C'est bien l'ouverture de la compétition politique européenne qui leur permet d'accéder à un mandat parlementaire alors même que leurs propriétés sociales et politiques rendent improbables une professionnalisation de leur engagement politique dans le cadre national (accès à un mandat législatif par exemple). Les modes d'investissement de ces acteurs se caractérisent par des postures plus fortement politisées tout en étant associées, pour une large partie d'entre eux, aux postures caractéristiques des « intellectuels » (C). Le quatrième pôle enfin désigne des acteurs dont le schéma de carrière renvoie à des trajectoires ascendantes et cumulatives, associant le mandat parlementaire à un parcours politique local. « Notables » locaux ou élus en voie de notabilisation, ces acteurs possèdent des ressources politiques plus nettement territorialisées que les acteurs du second et troisième groupe. Le mandat européen succède donc à une trajectoire « au local » plus ou moins fortement associée, selon les cas, à une trajectoire militante. Implantés dans un territoire politique aux contours variables, ils bénéficient des contraintes implicites de représentativité régionale auxquelles sont soumis les partis lors de la constitution des listes. A l'inverse de la posture intellectualisée du second groupe (auquel ils s'opposent très directement), ces acteurs se caractérisent au contraire par les postures caractéristiques de « l'élu de terrain », « proche de ses électeurs » et « pragmatique » (D).

A- L'Europe par le haut. Mandat européen et carrières politiques nationales

Les élus nationaux sont souvent parmi les députés les plus « connus », les plus dotés en ressources politiques et symboliques. Anciens ministres, députés nationaux ou sénateurs, ils ont souvent publié des ouvrages, font état de décorations nationales, et sont systématiquement cités dans le *who's who in France*. Pour l'ensemble de la population élue entre 1979 et 2004, 35% étaient députés à l'Assemblée nationale au moment de leur élection, 18,5% ont été ministres avant d'accéder au Parlement tandis qu'un peu moins de 6% ont été sénateurs[418]. Les profils sociopolitiques des acteurs de ce premier groupe sont de fait marqués par un ensemble de caractéristiques distinctives. Ils correspondent aux acteurs les plus professionnalisés sur le plan politique. La plupart du temps, ils font état de carrières aussi bien locales que nationales. Nombre d'entre eux font aussi état de parcours marqués par des

[418] Cf. *supra*, chapitre I, tableau 3.

passages à Sciences po, à l'ENA et dans la haute fonction publique. Dans ce cadre, on peut à nouveau différencier trois types de trajectoires : le mandat européen se présente comme un mandat de fin carrière (1) ; le mandat européen se présente comme un mandat subsidiaire et temporaire (2) ; le mandat européen se présente comme l'opportunité d'une reconversion de la carrière politique (3).

1- Un mandat de fin de carrière

Cette première catégorie regroupe des personnalités parmi les plus âgées, engagées et implantées depuis très longtemps dans le champ politique. Marginalisés pour différentes raisons du centre de cet espace, ne serait-ce qu'en raison de leur âge, le Parlement européen vient « clôturer » une carrière politique en leur offrant une position internationale largement décentrée dans le champ politique. C'est en tant que mandat *honorifique* que le mandat européen fait sens ici. En cela, le cas français illustre très bien les processus associés à l'exercice d'un mandat européen au terme d'une carrière politique nationale[419]. La plupart du temps, cette carrière a été longue (supérieure à 15 ans) et se signale par l'occupation d'une multitude de mandats nationaux (ils furent députés, sénateurs, ministres)[420] ou locaux (maires notamment) [421]. Surtout représentées au cours des deux premières législatures, ces personnes ont généralement débuté leur carrière politique sous la IVe République ou les débuts de la Ve. A ces propriétés politiques se surajoutent en général des propriétés sociales caractéristiques : ils sont nés avant la guerre, ils ont fait des études de droit, une partie d'entre eux sont titulaires de doctorats, ils ont exercé des professions libérales. Il s'agit enfin principalement d'hommes, plutôt élus sur des listes de droite.

Ces acteurs incarnent donc en eux-mêmes une certaine légitimité politique qui les rend disponibles pour des « coups » symboliques et institutionnels relativement audacieux. Dans une institution ne bénéficiant, tout au long des années 1980, que d'une très faible légitimité sur le plan politique, par ailleurs dotée de compétences très limitées sur le plan constitutionnel, les « coups » symboliques joués par les eurodéputés au cours de ces années (tels que le projet de traité relatif à l'Union européenne notamment) étaient difficilement

[419] Entre 1979 et 1984, les plus de 60 ans représentaient autour de 43% des députés français au Parlement européen. Les plus de 65 ans représentaient 16,8% de l'ensemble entre 1979 et 1984, 21,4 % entre 1984 et 1989. Cf. *supra*, chapitre I, tableau 12.

[420] Entre 1979 et 1984, 45% ont été députés, un peu moins de 11% sénateurs, 23% ministres. 28% ont connu une carrière nationale supérieure à 15 ans. Cf. tableaux A-6 et A-7-1, annexes.

[421] Plus de 32% ont été maires, 34,5 % conseillers généraux, Ibid.

concevables en dehors d'une mise en avant de ces acteurs, souvent bien connus dans leur pays respectifs, très légitimes sur le plan politique et donc *en eux-mêmes* représentatifs des peuples européens. Dans ce cadre, la première élection au suffrage universel direct autorise la mobilisation de la légitimité et des ressources symboliques de ceux qui vont alors pouvoir, par ce biais, s'inscrire en prolongement des « pères fondateurs ». La « valeur représentative » de ces acteurs âgés, ayant occupé une multitudes de fonctions et de mandats politiques, s'impose d'elle-même du fait des multiples élections qu'ils ont à leur actif sur le plan national, des postes qu'ils ont occupés au niveau gouvernemental, des luttes (comme celles de la Résistance) auxquelles ils ont participé. Cette valeur représentative est donc liée à leur « respectabilité » ou plus exactement au « charisme » proprement politique qui les caractérise[422]. Ce sont bien ces ressources symboliques qui les rendent crédibles et légitimes là où le Parlement européen, comme institution, ne l'est pas véritablement[423].

Autrement dit, tant la construction de l'institution que l'émergence des nouvelles « figures héroïques » que cette même institution célèbrera par la suite (comme Altiero Spinelli[424] ou Louise Weiss[425]) doivent à cette relation associant le Parlement aux

---

[422] Eventuellement au fondement d'une position de leadership (la légitimité charismatique de Weber), le charisme met en évidence la manière dont un acteur social incarne, par sa personne et ses propriétés (politiques ou sociales) les valeurs caractéristiques d'un groupe.

[423] Le processus de légitimation du mandat est alors singulier. Autrement dit, si dans le cas de Jacques Chirac, c'est la position (présidentielle) qui fait le crédit symbolique dont dispose le personnage (comme a pu le montrer Annie Collovald), c'est ici plutôt le crédit politique et symbolique de certains élus qui fait le prestige naissant de la position. COLLOVALD Annie, *Jacques Chirac et le gaullisme*, Paris Belin, 1999, notamment pp. 16-17.

[424] Altiero Spinelli est un résistant anti-fasciste, fédéraliste militant, ancien député italien et ancien commissaire européen. Né en 1907, il s'engage dans les résistances avant de prendre la tête, dans les années 50, de mouvements fédéralistes européens en soutien à la cause des « Etats-Unis d'Europe ». Commissaire européen de 1970 à 1974, il est ensuite élu député en Italie de 1976 à 1983. Il entre au Parlement européen la même année comme délégué du Parlement italien. En 1979, il est élu au Parlement européen sur la liste du Parti communiste italien. Quelques semaines plus tard, il fonde avec une dizaine d'autres députés le « Club du Crocodile », rassemblement initial de fédéralistes européens qui comptera quelques années plus tard environ 180 députés. C'est ce groupe qui obtient la création d'une commission parlementaire chargée d'écrire un projet de traité relatif à l'Union européenne ou « projet Spinelli ». Il meurt au cours de son deuxième mandat, en 1985 alors qu'il est président de la commission institutionnelle du Parlement. Par la suite ont lieu de nombreuses commémorations internes au cours desquelles il est assimilé à l'un des personnages essentiels du projet fédéraliste européen. Ces commémorations donnent aussi l'occasion de parler de l'Europe sur le mode enchanté du combat, des victoires, des déceptions, de l'espoir. SPINELLI Altiero, *Manifeste des fédéralistes européens*, Paris, Société européenne d'études et d'information, 1957 ; PARLEMENT EUROPEEN, *Bataille Pour l'Union. Altiero Spinelli*, Offices des publications officielles des communautés européennes, Luxembourg, 1987 ; SPINELLI Altiero, *Discours au Parlement européen, 1976-1986*, Editeur Pier Virgilo Dastoli, 1988 ; SAINT-OUEN François, « Altiero Spinelli », in *Les grandes figures de la construction européenne*, Genève, Centre européen de la culture, Georg Editeur, 1997, pp. 198-228.

[425] Intellectuelle et journaliste célèbre en France pour ses combats en faveur de la participation politique des femmes, Louise Weiss a été élue sur la liste de Jacques Chirac en 1979 à l'âge de 83 ans. Doyenne de l'Assemblée, elle prononça un discours resté célèbre. Désormais associée, à l'image d'Altiero Spinelli, aux grands noms de la construction européenne et du Parlement européen, son nom désigne aujourd'hui la principale entrée du Parlement de Strasbourg. FONDATION JEAN MONNET POUR L'EUROPE, ASSOCIATION

personnalités charismatiques qui vont l'incarner au début des années 1980 (notamment entre la première élection au suffrage universel et le vote du projet de traité sur l'Union européenne, dit « projet Spinelli » du nom de son inspirateur). Il y a en ce sens une relation entre la composition sociopolitique de l'assemblée et les stratégies institutionnelles mises en œuvre au cours de cette période. De fait, ce sont ces usages qui transparaissent dans le profil de ceux qui occupent les principales positions de leadership au sein de l'institution à cette époque (les positions de direction et de *représentation* du Parlement européen) : ce sont ces acteurs « en fin de carrière » qui vont incarner l'institution et la personnaliser[426]. Comme nous l'analyserons par la suite, c'est une toute autre légitimité (celle des professionnels et des spécialistes) qui transparaît dans la distribution des positions de leadership au Parlement européen à partir des années1990.

Comme mandat honorifique et mandat de fin de carrière, le mandat européen n'appelle pas les mêmes types d'investissement que lorsqu'il se présente comme un mandat plus central dans les carrières politiques. Dans le cas présent, le mandat a surtout pour effet de mettre en scène des parcours politiques ainsi devenus exemplaires (dévouement, sens du service, etc.). Les modes d'existence de ces parlementaires dans l'assemblée vont de soi, n'ont besoin ni de se justifier ni de s'expliciter tant paraît déterminante la légitimité née de leur parcours personnel. C'est d'autant plus vrai que ce parcours comporte déjà des éléments d'européanisation, comme dans le cas de Pierre Pfimlin (ancien membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe) ou d'Altiero Spinelli (ancien commissaire notamment). De fait, les modes d'investissement de ces acteurs s'inscrivent pour une large part dans un registre proprement symbolique particulièrement efficient tout au long des années 1980. Les rapports au Parlement se déclinent à travers une sorte de romantisme politique et social qui transparaît parfaitement dans le discours de Louise Weiss, prononcé à la veille de l'élection du nouveau président en 1979[427]. Dans ce discours comme dans ceux qui suivent, il est question de « bâtir », de « faire exister », « d'incarner » l'Europe et les « pères fondateurs »[428], ces sortes de « héros »[429] de l'unité européenne que Louise Weiss fait entrer

---

EUROPEENNE DES AMIS DE LOUISE WEISS, *Louise Weiss, l'européenne*, Lausanne, Centre des recherches européennes, 1994.

[426] Cf. *infra*, chapitre VI.

[427] PARLEMENT EUROPEEN, « Discours de Louise Weiss, doyen d'âge », *op. cit.*

[428] « Histoire faite chose » par excellence, ces « pères fondateurs » (Monnet, Schuman, Spaak, Adenauer…) marquent aussi les éléments architecturaux du Parlement européen à Strasbourg, Bruxelles ou Luxembourg.

[429] « Héros » au sens de la mythologie grecque : demi-dieu doté d'une nature sacrée à laquelle renvoie son pouvoir créateur et « fondateur ». Ces références aux pères fondateurs s'incarnent en effet dans une célébration

dans le « Panthéon des grands Hommes ». L'activité parlementaire se présente alors comme un forum politique, culturel, historique, comme le lieu d'un travail de « mise en ordre » de l'histoire du temps passé et du temps présent. De fait, les parcours de ces « grands élus » ont été largement mis à contribution dans les processus de formalisation de l'institution en « Parlement de l'Europe », à un moment où sa légitimité n'allait pas de soi. C'est en cela - dans leur « combat européen », dans la manière de se percevoir comme successeurs et continuateurs des « pères fondateurs » de l'Europe - que ces acteurs se sont donnés à voir à travers des figures proches de celles de « l'entrepreneur de morale » ou plus exactement encore de « l'entrepreneur en légitimité ». Transposée au cas qui nous intéresse, la notion peut désigner ces députés qui ont cherché, et pour certains qui ont contribué à la légitimation de la fonction, à fixer le sens politique mais aussi éthique et historique du mandat parlementaire européen, sens à travers lesquels se sont constitués les rôles politiques européens et les croyances qui y sont attachées[430].

Pour ces acteurs, le mandat européen mais aussi la mise en scène des liens de fidélité, sinon de proximité (dans le cas de Pierre Pflimlin[431]), avec les figures plus ou moins mythiques de la construction européenne peuvent ainsi fonctionner comme grilles de lecture d'une histoire personnelle forcément décousue mais réécrite par l'intermédiaire d'un engagement européen qui en devient l'acte fondateur. Autrement dit, l'élection et le mandat européen permettent d'endosser une nouvelle identité politique, celle de « l'Européen » et c'est à partir de cette conviction, devenue fondatrice, qu'est relue toute leur trajectoire politique[432]. En facilitant une réaffirmation des visions idéalisées et enchantées de

---

quasi-religieuse qu'on pourrait assimiler, à la façon des anthropologues, à une « totémisation ». Louise Weiss proclame ainsi en 1979 : « Telle est l'Europe. Méritons de ceux qui nous suivront le *culte* que nous rendons à ceux qui nous ont précédés. Mesdames et messieurs les Elus d'Europe, levez-vous je vous prie et recueillons-nous en l'honneur de nos *héros*. Observons une minute de silence (l'Assemblée débout, observe une minute de silence). » PARLEMENT EUROPEEN, « Discours de Louise Weiss, doyen d'âge », *op. cit*., p. 4. (C'est nous qui soulignons).

[430] L'expression « entrepreneur de morale » désigne chez Howard Becker les militants qui créent les normes sociales et contribuent à leur application par la transformation des pratiques et représentations sociales. BECKER S. Howard, *Outsiders*, op. cit. Pourtant élus sur la même liste (celle de Jacques Chirac en 1979), Louise Weiss ou Michel Debré en représentent deux exemples inversés. A la différence de Louise Weiss, Michel Debré mettait en cause les risques de dilution de « l'indépendance de la France » chère au Général de Gaulle.

[431] Ses mémoires le présentent par exemple aux cotés de Robert Schuman. PFLIMLIN Pierre, *Mémoires d'un Européen. De la IVe à la Ve République*, Paris, Fayard, 1991.

[432] Ce processus est particulièrement net dans le cas de Pierre Pflimlin. Outre ses mémoires précitées, c'est aussi comme « européen » qu'il est identifié dans un recueil d'entretiens parus en 1989. Résultat d'une construction biographique, l'Europe devient ainsi, au soir de sa vie, la trame centrale de son propre parcours. PFLIMLIN Pierre, *Itinéraire d'un Européen. Entretiens avec Jean-Louis English et Daniel Riot*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 1989 (c'est nous qui soulignons). Sur ces processus de reconstruction des biographies européennes, voir COHEN Antonin, « Le « père de l'Europe ». La construction sociale d'un récit des origines », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-167, mars 2007, pp. 15-29.

l'engagement politique, la présence à l'Europe rencontre ainsi ce que certains ont pu désigner comme une forme « d'intérêt au désintéressement »[433].

Les études sur les usages du gaullisme notamment ont bien montré comment « l'illusion biographique » se constitue précisément dans cette identification des origines à partir de l'arrivée[434] ou, ce qui revient au même, dans la confusion entre « l'aboutissement » et le « but »[435]. Or, c'est bien ce processus qui fait exister comme tels les « prophètes de l'Europe ». Au premier rang de ces prophètes figurent aussi bien Robert Schuman et Jean Monnet que le Général de Gaulle, auxquels s'adjoignent des « inspirateurs » plus lointains comme Aristide Briand ou même Victor Hugo. C'est grâce à ce travail politique et social de « rationalisation historique » qu'ils sont devenus des « visionnaires ». Mais ce sont ces « récits » européens (et, plus spécifiquement encore, les récits parlementaires) qui participent de la construction et de l'unité de l'institution. Ils ont contribué à lui conférer les images et symboles que ses membres ont en partage. Régulièrement rappelés et mis en scène, ces images et ses symboles contribuent aux processus de socialisation auxquels sont soumis les nouveaux entrants au cours de leur apprentissage de la fonction[436].

2- Un mandat subsidiaire et temporaire

Dans le premier grand type d'entrée au Parlement, se situent ensuite des acteurs souvent plus jeunes, récemment élus députés, sénateurs, ministres, ou occupant d'importantes

---

[433] De façon analogue à ce que rapportait Sylvain Brouard du cas d'Olivier Guichard dans son entreprise vis-à-vis de l'Arc-Atlantique, « l'investissement dans l'Arc-Atlantique, en ne dévoilant aucun intérêt manifeste, répond à un impératif de désintéressement au principe de l'efficacité des investissements politiques : on pourrait parler à la limité d'un intérêt au désintéressement ». Cf. BROUARD (Sylvain), « L'Arc Atlantique comme entreprise politique : coopération inter-régionale et leadership politique » *in* Balme (Richard), *Les politiques du néo-régionalisme*, Paris, Economica, 1996, p. 75.

[434] GAITI Brigitte, *De Gaulle…*, op. cit. ; COLLOVALD Annie, *Jacques Chirac et le gaullisme*, op. cit, p. 20.

[435] VEYNE Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1973. Cité par COLLOVALD Annie, *Jacques Chirac et le gaullisme*, op. cit, p. 20. Cf. aussi DOBRY Michel, « Février 1934 et la découverte de l'allergie de la société française à la « révolution fasciste », *Revue Française de Sociologie*, XXX, 1989, pp. 511-533.

[436] Le rappel de ces images est en effet constant, tant dans les éléments architecturaux et les manières de « nommer » les bâtiments du nom des « grands » du Parlement (Louise Weiss, Spinelli) que les discours qui se succèdent au moment de l'entrée en fonction d'une nouvelle législature. Comme le cas de Louise Weiss l'a bien montré, c'est à cette occasion que sont rappelées, notamment aux nouveaux entrants, les croyances caractéristiques du groupe, celles qui sont associées à la fonction qu'ils occupent désormais (la nécessité d'une union approfondie des peuples européens, le poids originel de la guerre en Europe et les ravages de la division, la conscience d'une unité civilisationnelle et d'un destin partagé, etc.). C'est justement parce qu'il prend à revers les représentations instituées qu'il avait pour tâche de rappeler et de célébrer que le discours de Claude Autant-Lara (élu sur la liste du Front national) prononcé en 1989 avait suscité un tel scandale dans l'institution. C'est ce discours « décalé » qui met d'ailleurs un terme à l'usage voulant que le doyen d'âge fasse un discours avant l'élection du président qui suit l'entrée en fonction d'une nouvelle législature. PARLEMENT EUROPEEN, « Allocution du doyen d'âge », *Débats parlementaires*, Séance du mardi 25 juillet 1989, pp. 2-7.

positions dans la hiérarchie interne des partis politiques. Pour eux, le mandat européen renvoie à une position directement subsidiaire ou secondaire. Pour de tels acteurs, dont les trajectoires sont fondamentalement dirigées vers le centre du champ politique (Assemblée nationale, gouvernement, grands exécutifs locaux, direction des partis les plus implantés, etc.), l'investissement à l'Europe est minimal et le temps de présence au Parlement souvent bref. La présence au Parlement s'inscrit dans le cadre de parcours qui renvoient eux-mêmes à des usages du mandat que l'on peut classer selon deux axes principaux.

Le premier axe pourrait être qualifié de « cumulatif ». Le mandat européen vient consolider ou faciliter la conquête de positions au centre du champ politique. Les pratiques de double-mandat - fréquent lors des deux premières législatures[437] - renvoient à de telles perspectives. La multipositionnalité assurée par de ce cumul représente un élément classique des stratégies de carrières et de pouvoir dans le champ politique français. Elles permettent de renforcer le contrôle des acteurs sur certaines régions de l'espace politique (le parti, la localité, la région ou le département) en limitant la concurrence qui naîtrait de l'occupation de ces positions par des rivaux ou des concurrents potentiels. Elles permettent ainsi de maîtriser les effets associés à l'éclatement des instances de pouvoir, lui-même liés à la décentralisation ou, dans le cas présent, à l'émergence de nouvelles positions électives au niveau européen. En obtenant un poste susceptible de renforcer leurs propres ressources politiques, ces concurrents pourraient, à terme, prétendre à des positions dans l'appareil partisan ou dans les espaces politiques locaux sur lesquels reposent les positions nationales. A terme, ces concurrents pourraient donc menacer la stabilité de la carrière politique des acteurs en question. Ce faisant, le cumul des mandats permet de sécuriser la position de ceux qui le pratiquent en limitant la concurrence. Le cumul du mandat européen avec un mandat de député, de sénateur de maire ou de président de Conseil général ou régional peut ainsi s'inscrire en prolongement de stratégies très classiques dans la vie politique française, consistant à contrôler, en les occupant, l'ensemble des positions de pouvoir dans un espace politique donné.

Ce fut sans doute, et par exemple, le cas de Christiane Taubira Delannon, députée de la Réunion et parlementaire européenne de 1994 à 1999. Elle occupait alors, de fait, le siège réservé, sur la liste du Parti socialiste, à un ressortissant des départements d'Outre-mer. C'est aussi ce qui détermine l'engagement des chefs de partis dans des élections européennes alors même qu'ils ne

[437] Bien que ces pratiques n'aient été formellement interdites que par la Loi du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice, elles étaient devenues exceptionnelles à partir de 1994, une situation de double-mandat étant la plupart du temps suivie d'une démission rapide quelques mois après l'élection. Le cas par exemple de François Hollande ou Robert Hue en 1999.

souhaitent pas réellement occuper de positions européennes. La candidature de François Hollande en 1999 avait en ce sens pour objet d'assurer le contrôle du parti par les proches de Lionel Jospin. En effet, outre que le fait d'occuper une tête de liste sert éventuellement une stratégie d'affirmation ou de consolidation du leadership sur le parti, elle évite dans le même temps que ces élections ne soient l'occasion de renforcer la position et le crédit politique de concurrents au sein de l'appareil partisan. Des stratégies similaires ont pu être adoptées par Robert Hue ou François Bayrou en 1999.

Le deuxième axe est « palliatif ». Dans ce cadre, le mandat européen permet tout d'abord de pallier à un échec dans le champ politique tout en anticipant un retour vers des positions nationales (dans la mesure où les acteurs conservent des ressources suffisamment importantes pour autoriser un tel retour). Les présences au Parlement européen de Jack Lang et de Bernard Kouchner en 1994 ou d'Hervé Novelli en 1999 sont par exemple liées aux échecs électoraux qui ont touché le Parti socialiste en 1993 et les partis de droite en 1997, sans pour autant que ces échecs ne signifient une marginalisation durable des acteurs concernés au sein de leur partis respectifs. Ils retrouvent en effet, dès 1997, des positions législatives (pour J. Lang) et gouvernementales (J. Lang et B. Kouchner). H. Novelli est quant à lui réélu à l'Assemblée nationale en 2002 après avoir été battu en 1997[438].

Le mandat européen permet ensuite aux leaders et dirigeants de partis qui ne parviennent pas à obtenir des positions législatives ou exécutives d'occuper une position de type parlementaire assurant leurs rétributions comme professionnels de la politique et leur conférant un mandat électif qui peut éventuellement servir de position d'attente. C'est le cas notamment des élus du Front national constitués majoritairement, depuis 1984, des cadres les plus influents du FN (Jean-Marie Le Pen, Bruno Gollnisch, Jean-Claude Martinez, etc.) mais aussi d'acteurs comme Pierre Moscovici élu en 1994, démissionnaire en 1997 (il est alors nommé ministre des affaires européennes) et réélu en juin 2004 comme tête de liste de la région Est après avoir échoué aux élections législatives de la même année. Dans ce cadre, et tant que la conjoncture nationale ou locale n'est pas favorable à une élection législative classique ou à une nomination ministérielle, le mandat offre la possibilité de s'assurer d'une position élective et de profiter des avantages, notamment financiers, qu'elle confère.

[438] Hervé Novelli est né en 1949 à Paris. Titulaire d'un DEA d'économie, il est depuis 1982 PDG d'une entreprise de fabrication de pièces détachées pour prothèses. En 1986, il devient chef de cabinet d'Alain Madelin, alors ministre de l'industrie, des PTT et du tourisme, pour réoccuper des postes dans le privé de 1988 à 1993. En 1993, il est élu député (UDF-PR) de l'Indre-et-Loire puis conseiller municipal en 1995. Candidat malheureux au renouvellement de son mandat de député en 1997, il est néanmoins élu conseiller général en septembre de la même année et vice-président du Conseil général l'année suivante. Après divers postes au sein du parti et auprès d'Alain Madelin, il est élu au Parlement européen en 1999 avant d'en démissionner trois ans plus tard pour retrouver un poste de député à l'Assemblée nationale.

Dans un cas comme dans l'autre, ces élus se distinguent par la détention de fortes ressources politiques et administrative, répondant en France à une structuration assez spécifique[439]. A un volume important de ressources culturelles et scolaires (enseignement supérieur de haut niveau, doctorat mais surtout Grandes écoles, telles que ENA, Polytechnique et IEP de Paris), s'ajoute l'occupation de multiples positions dans le champ politique (instances dirigeantes des organisations politiques, cumul de positions locales et nationales). Cette structuration des ressources associe de fait ces acteurs aux cadres dirigeants des organisations politiques (Jacques Chirac en 1979, Lionel Jospin en 1984, Laurent Fabius en 1989, François Hollande, Nicolas Sarkozy, Alain Madelin en 1999, Jean-Marie Le Pen, Bruno Gollnisch et Bruno Mégret pour le FN depuis 1984, Georges Marchais et Robert Hue pour le PCF depuis 1979). Les trajectoires politiques de ces députés les distinguent donc du second groupe (les « intellectuels ») tandis que leurs propriétés sociales et scolaires les distinguent nettement du quatrième groupe (les « élus locaux ») et du troisième groupe (les « militants »). Ces élus apparaissent de fait comme un groupe spécifique au sein de l'espace formé par les eurodéputés, aussi bien dans sa composition sociopolitique que dans ses pratiques et ses modes d'investissement[440].

Si ce groupe n'a pas disparu et si le mandat européen continue de fonctionner comme « parachute » politique, l'étude statistique présentée au chapitre précédent montre cependant que son importance numérique décline de façon continue, aussi bien lorsqu'on prend en considération les mandats occupés avant ou pendant l'accès au Parlement que les mandats occupés après le passage au Parlement. En effet au cours de la première législature, 38 députés sur 113 sont en situation de double-mandat, cumulant un mandat de député ou de sénateur avec le mandat européen, soit 33,6 %. Dans le même temps, 42 députés sur 113 démissionnent au cours du mandat, dont 18 pour occuper des positions nationales (parlementaires ou ministérielles) soit 16 % de l'ensemble. Sur les 113 élus recensés, 30 deviennent députés ou sénateurs (26,5%). Pour 25 d'entre eux, il s'agit d'une réélection (22,2%). 13 sont par ailleurs nommés à des postes ministériels (11,5%). La plupart des démissions pour positions politiques au niveau national surviennent après la victoire des socialistes à la présidentielle et aux législatives de 1981. Alors que les élus européens de 1979 comptent de nombreux cadres du Parti socialiste, ceux-ci vont démissionner en grand nombre à partir de 1981. Soit ils cumulent des positions nationales et européennes (Pierre

[439] Sur ce point, voir notamment : BIRNBAUM Pierre, *Les sommets de l'Etat…*, op. cit.; SULEIMAN Ezra, *Les hauts fonctionnaires et la politique*, op. cit. et *Les élites en France. Grands corps et grandes écoles*, op. cit. ; BOURDIEU Pierre, *La noblesse d'Etat*, op. cit. Voir aussi DORANDEU Renaud, « Le cercle magique. Quelques remarques sur les élites de la République », *Pouvoirs*, n°68, 1994, pp. 111-122.

[440] Cf. tableau A-12, annexes.

Mauroy), soit ils sont élus à l'Assemblée nationale en 1981 (Françoise Gaspard), soit ils sont appelés, dès cette date, à occuper des positions ministérielles (Jacques Delors, Pierre Mauroy). Dans tous les cas, ces acteurs s'apparentent à des cadres de l'organisation socialiste, appelés à retrouver des positions nationales de premier plan dès lors que la conjoncture électorale redevient favorable.

Entre 1984 et 1989, 18 sont en position de double-mandat (soit 17,5 %) tandis que 31 députés démissionnent en cours de mandat dont 24 pour des raisons politiques liées à l'obtention d'un poste national (23 % de l'ensemble). 27 deviennent députés dans les années qui suivent leur présence au Parlement. Pour 16 d'entre eux, il s'agit d'une réélection. 8 deviennent ministres. La décroissance de ces proportions s'accélère à partir de 1989, ce qui marque, comme on a pu le voir, une modification plus globale du recrutement politique européen. Au cours de la troisième législature, 12 sont en situation de cumul (soit 11,5 %). 28 démissionnent dont 21 pour occuper des positions politiques au niveau national (20 % de l'ensemble). Dans les années qui suivent leur passage au Parlement, 23 deviennent députés dont 12 dans le cadre d'une réélection. 15 accèdent à des positions ministérielles dont 9 qui l'avaient déjà été précédemment. En 1994, ces tendances se confirment. 8 sont en situation de double-mandat, soit 7,5 %, tandis que 20 démissionnent dont 17 pour occuper des positions nationales (députés, sénateurs ou ministres). Parmi les 106 députés élus entre 1994 et 1999, 12 seront ministres et 13 députés ou sénateurs (12,2%), dont 6 qui l'étaient déjà.

Jean-Pierre Cot parlait de ce groupe comme des « météorites de la vie politique nationale »[441]. L'expression vise aussi bien les caractéristiques sociologiques que les pratiques et postures propres à ce groupe. Il s'agit en effet d'acteurs positionnés dans les sphères centrales du champ politique mais renvoyés pour diverses raisons dans une institution périphérique et perçue comme telle, c'est-à-dire une institution et un mandat qui ne rentrent pas, sauf transformation radicale de la structure des positions (et donc des dispositions à l'égard de l'institution et des rôles parlementaires)[442], dans le cadre de ce qui est considéré comme une activité politique suffisamment légitime et rentable pour donner lieu à de véritables investissements en son sein. De fait, l'accession au Parlement européen ne représente une promotion politique que pour ceux qui ne peuvent accéder à des mandats

[441] *Le Monde*, 7 juin 1989.

[442] Le cas de Michel Rocard en fournit un bon exemple. Entré au Parlement en 1994 alors qu'il mène la liste socialiste dans l'optique de consolider sa position de présidentiable et de leader du Parti socialiste, son échec marque la fin de cette entreprise. Il renonce alors en 1995 à son poste de sénateur pour se « consacrer » aux activités européennes. Président entre 1994 et 1999 de la commission du développement, il est réélu en 1999 et devient président de la commission des affaires sociales.

nationaux. Pour ces acteurs, l'institution est perçue comme une institution « secondaire » et relativement extérieure à la vie politique nationale.

Les usages du mandat parlementaire se déclinent ainsi selon des pratiques dont la forme la plus évidente est le dilettantisme auquel se surajoutent la plupart du temps des appréciations subjectives oscillant entre mépris et condescendance pour une institution considérée comme peu légitime voire quasiment insignifiante, éloignée des lieux politiques perçus comme les plus prestigieux et les plus proches du pouvoir effectif autant que symbolique[443]. Il est vrai que des positionnements idéologiques dits « pro-européens » peuvent modérer ces attitudes distanciées. Il n'en reste pas moins que la démission prématurée et l'absence d'une présence au quotidien dans l'institution se présentent comme les formes les plus typiques du rapport de ces acteurs à l'institution parlementaire. Parallèlement, les considérations que ces parlementaires associent au Parlement mettent l'accent sur la distance de l'activité parlementaire avec ce qui est considérée comme les formes légitimes de l'activité politique. Trois éléments apparaissent particulièrement centraux dans les discours développés par ces acteurs et dans les représentations formulées à l'égard de l'institution européenne : la dénonciation de modes de fonctionnement perçus comme distants des modes classiques de fonctionnement d'une « véritable » assemblée politique et des standards démocratiques (compromis, absence de bipolarisation structurante et technicisation des débats) ; la dénonciation d'un espace trop éloigné des « citoyens » et de leurs préoccupations « réelles » ; la dénonciation d'une assemblée dénuée de pouvoir réels et éloignés des centres nationaux de la décision et du pouvoir politique. Dans la mesure où le fonctionnement interne au Parlement européen n'apparaît pas conforme aux modes de fonctionnement de la vie politique nationale, eux-mêmes considérés comme les formes légitimes de toute activité politique légitime, cette différence fonctionne comme une dénégation du caractère politique de l'assemblée et donc de sa légitimité. Le Parlement est renvoyé vers l'extérieur du jeu politique, à sa périphérie. Ce mécanisme représente l'élément central des processus d'illégitimité qui touchent l'institution et les membres qui s'y engagent. Il reste que ces appréciations ne fonctionnent qu'en rapport avec un système normatif et relationnel dominés par les modes nationaux de fonctionnement du politique. Ces modes nationaux, naturalisés, sont perçus comme les éléments de référence de ce qui est appréhendé

[443] Alain Juppé a par exemple refusé de donner suite à une demande d'entretien en affirmant ne pas avoir passé un temps suffisamment important au Parlement européen pour constituer une source conséquente de renseignements.

comme proprement « politique ». Ils s'apparentent autrement dit à une *doxa* dont ces acteurs se retrouvent, de fait, les gardiens.

3- L'Europe comme modalité d'une reconversion des carrières politiques

Différemment positionnés dans l'espace politique, les rapports à l'Europe et au Parlement des députés que l'on peut regrouper dans ce troisième sous-groupe sont souvent inséparables de la restitution d'une rupture dans des trajectoires politiques. Cette rupture a imposé une réorientation des carrières vers un espace dans lequel ils peuvent aisément reconvertir des ressources politiques ou sociales (une certaine forme de prestige notamment) en crédit valorisable, à certaines conditions, au sein de l'assemblée et donc en positions institutionnelles. Ce dernier sous-ensemble se distingue donc clairement du précédent, aussi bien au niveau des trajectoires que des pratiques. Alors que pour les acteurs précédents, le mandat européen apparaît comme un mandat transitoire dans le cadre d'une trajectoire ascendante ou globalement stable au centre du champ politique, la reconversion à l'Europe offre ici l'opportunité de maintenir une professionnalisation politique compromise au niveau national (Parlement français). Le mandat européen peut alors conférer, de manière la plus adéquate, une certaine stabilité de la carrière politique grâce à un ensemble de ressources (partisanes notamment) permettant de s'assurer de la pérennité de la position.

Premier cas de figure, le mandat européen permet de se maintenir dans le champ politique malgré un déficit d'implantation locale et de capital électif. Simone Veil en représente un bon exemple. Ancienne magistrate et ministre de la Santé en 1974, « ministrable » (elle quitte le Parlement européen pour devenir Ministre d'Etat à la Santé et aux affaires sociales sous le gouvernement Balladur en 1993), elle est peu implantée localement mais demeure élue au Parlement de 1979 à 1993, à chaque fois en tête des listes du centre. Sa position se rapproche de fait des élus du second groupe (« les intellectuels ») aux caractéristiques sociales les plus légitimes politiquement (haut fonctionnariat, cabinet ministériel). De façon similaire, le mandat européen permet à certains députés du Front national élus entre 1986 et 1988 à l'Assemblée nationale mais dont l'état du champ ne permet pas de reconquérir des positions législatives nationales (Bruno Mégret, Bruno Gollnisch, Jean-Claude Martinez, etc.), d'occuper une position de type parlementaire. Ils sont issus du haut fonctionnariat ou de l'Université et bien qu'anciens élus nationaux, leur position se rapproche de la même manière des députés du second groupe (« les intellectuels »). Ils se caractérisent par la détention de fortes ressources personnelles mais ne possèdent pas

suffisamment de ressources politiques territorialisées, collectivement et individuellement (en ce qui concerne ces députés du Front national), pour accéder à un mandat législatif ou à un poste d'exécutif local. Le deuxième cas de figure concernent des acteurs temporairement ou durablement marginalisés au niveau national soit parce que ces acteurs, initialement bien implantés au niveau local, ont vu leur position s'effriter progressivement tout en disposant de soutiens solides dans les espaces partisans[444], soit parce que ces acteurs ont été marginalisés au sein de leurs espaces politiques à la suite de ruptures diverses[445].

Dans tous les cas, l'Europe constitue une opportunité de reconversion dans le champ politique, tout en préservant la possibilité d'une éventuelle nomination à un poste ministériel. Liés à leurs expériences parlementaires, aux compétences que ces expériences leur ont conféré, liés aussi au crédit symbolique dont bénéficient ces anciens élus, les ressources qu'ils possèdent leur offrent par ailleurs la possibilité d'occuper des positions au sein de l'assemblée européenne (commission des affaires étrangères, du budget, des affaires institutionnelles, membre à la convention, rapport important, etc.) et, éventuellement, des positions hiérarchiques.

B- Les filières « intellectuelles » du recrutement à l'Europe

Le second pôle qui se dessine dans l'espace renvoie à des acteurs dont le profil repose sur deux grands éléments complémentaires : d'importantes ressources culturelles d'une part, liées aux écoles fréquentées, aux niveaux de diplôme obtenus ou à la profession exercée (universitaire, haute fonction publique, etc.) ; des relations avec quelques grands leaders politiques d'autre part, elles-mêmes liées aux cercles professionnels dans lesquels ces acteurs ont exercé et à leur insertion dans ce qui peut être désigné comme le « champ du pouvoir ».

[444] Le cas de Thierry Cornillet en représente un bon exemple. Né à Montélimar en 1951, Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Lyon et docteur en science politique. Conseiller municipal de Montbéliard de 1983 à 2004, il suit un cursus accumulatif et ascendant classique dans le champ politique. Il est élu conseiller général de 1985 à 1993, puis maire de Montélimar de 1989 à 1999 et enfin député (UDF) de 1993 à 1997. En échec aux élections législatives de 1997, ayant quitté son mandat de conseiller général en 1993 pour des raisons de cumul, on peut penser que ses ressources territoriales se dégradent. Il est élu au Parlement européen en 1999 un an après avoir été élu au Conseil régional. Quittant ses fonctions de maire en 1999, réélu au Parlement en 2004, sa carrière politique se spécialise alors plus ouvertement sur l'Europe. Le Parlement européen s'apparente alors à un espace permettant de poursuivre une professionnalisation politique compromise à d'autres niveaux. Thierry Cornillet possède en effet des ressources politiques et partisanes importantes. Membre du parti radical valoisien, il devient chef de cabinet d'Yves Galland entre 1986 et 1988, alors ministre délégué auprès du ministère de l'intérieur, vice-président du parti radical valoisien de 1989 à 1997, secrétaire national de l'UDF chargé des élus locaux de 1996 à 1998 et enfin président du parti radical valoisien de 1997 à 1999. De même, on pourrait aussi citer les cas de Pierre Bernard-Raymond (UDF, élu entre 1984-1986 et 1989-1999) ou de Marie-Noëlle Lienemann (PS, 1984-1988 ; 1997-2001 ; 2004-).

[445] Le cas de Philippe Herzog (PCF, 1984-1999) ou encore de Jean-Pierre Cot (PS, 1984-1999).

Anciens membres de cabinets ministériels, universitaires et intellectuels parisiens, journalistes, issus du haut fonctionnariat, ancien généraux d'armée ou autres, ces acteurs sont souvent parisiens de naissance comme de résidence. Dans le cadre particulier de la compétition électorale européenne et des modes de constitution des listes (scrutin nationalisé et partiellement déterritorialisé marqué par la centralité des appareils partisans, cf. *supra*), les atouts dont ils diposent sont en mesure de leur conférer des avantages substantiels malgré la plus ou moins forte extériorité de certains d'entre eux vis-à-vis du champ politique proprement dit (peu ou pas d'implantation locale, peu de légitimité militante). C'est souvent comme premier mandat politique que se présente alors le mandat européen, succédant parfois à une candidature infructueuse aux élections législatives[446]. A la différence d'autres élus, ceux-là se caractérisent par des ressources électives, des implantations territoriales ou des ressources militantes plus faibles et parfois quasi-inexistantes. Ce type de profil rend difficile l'obtention d'une professionnalisation politique plus « classique » (élection à un exécutif local, mandat législatif ou sénatorial). Les acteurs de ce second groupe se distinguent donc aussi bien des « militants » que des « locaux » ou des membres du groupe précédent.

Parler de ce groupe comme des « intellectuels », c'est mettre l'accent sur le poids des ressources sociales et en particulier des ressources culturelles (et scolaires) par rapport aux ressources plus directement électives (élus nationaux), territoriales (élus locaux) ou militantes dans le volume et la structure des ressources possédées. Ces élus s'opposent en ce sens très directement aux élus locaux (la territorialisation des ressources prenant alors et très largement le pas sur les ressources culturelles). Les ressources culturelles se présentent en quelque sorte comme leur principal mode d'accès au politique. Tout les conduit de fait à privilégier des rapports intellectualisés à l'Europe. Dans la mesure où ces dispositions rencontrent les configurations institutionnelles spécifiques du *policy-making* européen, ces acteurs ont largement contribué à l'institutionnalisation du député européen à travers la « figure de l'expert ». Si ces acteurs disposent de fortes ressources culturelles, leur position tient aussi aux relations qu'ils sont susceptibles d'entretenir avec un leader politique, un homme d'Etat, de droite ou de gauche, vis-à-vis duquel ils apparaissent en même temps assez fortement dépendants[447].

---

[446] Les cas de Pervenche Berès (PS-PPE, élue depuis 1994-), du Professeur Cabrol (RPR-UPE, élu entre 1994-1999) ou encore de Jean-Louis Bourlanges (UDF-PPE puis ALDE, élu depuis 1989).

[447] On pourrait ainsi citer Jacques Chirac dans le cas de Christian Cabrol (Professeur de médecine, RPR, élu entre 1994-1999), de Laurent Fabius dans le cas de Pervenche Berès (administratrice à l'Assemblée nationale, PS, élue depuis 1994-), de Philippe de Villiers dans le cas de Georges Berthu (Administrateur civil, MPF, élu

Pour ces acteurs, c'est bien le mandat parlementaire européen qui permet véritablement de « vivre de la politique ». L'élection au Parlement européen constitue une opportunité pour tenter d'acquérir des ressources plus directement politiques, notamment en essayant de convertir les ressources culturelles et intellectuelles détenues. L'élection peut leur permettre de renforcer leur position dans une organisation politique donnée, de se préparer à la conquête d'autres positions électives en renforçant une implantation locale, de rendre possible ou d'attendre une nomination à un poste ministériel[448], de s'assurer, à partir du Parlement européen, une certaine stabilité de leur situation, etc. De fait, cette élection peut constituer une forme d'accélérateur de carrière (cas de Pierre Moscovici qui accède en 1994 au Parlement puis en 1997 au poste de ministre des affaires européennes) ou donner lieu à divers processus de professionnalisation à l'Europe (les cas de Pervenche Berès ou Jean-Louis Bourlanges).

Le Parlement européen offre par ailleurs la possibilité d'une certaine stabilité dans le champ politique, à partir du moment où la position occupée dans le parti ou auprès de l'un de ses grands leaders l'est aussi. Du fait des propriétés plus légitimes qu'ils possèdent, de la structure du marché électoral européen et des rôles qui s'institutionnalisent au sein de l'assemblée, ces acteurs ont plus de chances que d'autres de « tenir » la position même si l'absence de ressources territorialisées est aussi susceptible de les fragiliser. Du fait des ressources qu'ils détiennent, ils sont avantagés dans la course aux positions d'influence au sein de l'assemblée : nomination aux commissions les plus légitimes (affaires étrangères, budget, affaires institutionnelles, affaires économiques et monétaires) ; rapports importants ; postes de vice-présidence de commissions, de délégations ou de groupes politiques ; postes de coordinateur au sein des commissions...[449]

Deux types relativement différenciés d'acteurs politiques se distinguent dans ce cadre : ceux qui sont issus de carrières politico-administratives (1) et ceux souvent désignés comme « issus de la société civile » dont l'accès au Parlement européen repose principalement sur les fortes ressources symboliques qu'ils possèdent (2). S'ils occupent une position relativement

---

entre 1994-2004), de François Bayrou dans le cas de Philippe Morillon (Général, UDF, élu depuis 1999), de Jean-Pierre Chevènement dans le cas de Béatrice Patrie (magistrate, MDC/PS, élue depuis 1999), etc.

[448] Entre 6 et 10% (selon les législatures) des députés français membres du Parlement européen accèdent ainsi à un poste de député (national) ou de sénateur pendant ou après leur passage au Parlement européen, autour de 6% accèdent à une position ministérielle.

[449] Leur maintien dans le champ politique nécessite cependant de réussir une « reconversion professionnelle » vers le politique qui, comme nous aurons l'occasion de le voir par la suite (cf. *infra*, chapitre III), ne va pas forcément de soi.

proche dans l'espace formé ici, divers éléments différencient néanmoins leurs profils respectifs.

1- Du cabinet à l'Europe

Le premier sous-groupe rassemble des acteurs pour lesquels le mandat européen s'inscrit en prolongement de trajectoires professionnelles de types politico-administratives. Les positions qui sont les leur dans un parti ou auprès d'un leader politique, ainsi que leur accession au Parlement, tiennent largement à une proximité sociale et professionnelle forte avec le champ politique[450]. Ces trajectoires reposent avant tout sur la fréquentation d'un réseau relativement restreint d'écoles et l'obtention d'un certain nombre de diplômes (Sciences po, ENA) qui confèrent un effet statutaire et qui ouvrent sur des carrières professionnelles dans la haute fonction publique. Ils entretiennent ainsi par leur parcours, et souvent leur origine sociale, une forte proximité avec les milieux politiques. Pour eux, le passage en cabinet a été l'occasion de nouer des relations avec un leader influent leur permettant de figurer en position éligible sur une liste électorale, alors que leurs profils et diverses expériences (échec à des élections législatives et locales) témoignent d'une absence relative des ressources territorialisées nécessaires à une élection au Parlement français ou à un poste exécutif local. Ces acteurs font donc état d'un stock important de ressources sociales, culturelles et politiques. Marque distinctive d'un certain positionnement dans le champ du pouvoir[451], il est rare en ce sens qu'ils ne soient pas cités dans le *Who's Who in France* avant leur accession au Parlement européen.

Relativement jeunes au moment de leur accession au Parlement européen (et souvent parisiens), leurs investissements et implantations politiques locales sont en revanche plus faibles voire, dans certains cas, quasi-inexistants. Leur histoire politique est beaucoup plus proche de l'idéal-type de l'acteur entré en politique à la suite d'un parcours scolaire brillant et d'une carrière dans l'appareil d'Etat, incluant notamment un passage en cabinet ministériel, que celui du notable ou du militant. Cependant, et plus fortement que les membres du sous-groupe suivant, ces acteurs sont socialisés, de par leur parcours, à la politique comme système de pratiques et de rapports au monde. Alors que les suivants sont favorisés dans l'accès aux

[450] Pervenche Berès par exemple, membre du cabinet de Laurent Fabius à l'Assemblée nationale entre 1989 et 1992 ou encore Georges Berthu, ancien élève de l'ENA, membre des cabinets ministériels de Camille Cabana entre 1986 et 1988.

[451] LEWANDOWISKI Olgierd, « Différenciation et mécanisme d'intégration de la classe dirigeante », *Revue Française de Sociologie*, XV, 1974, pp. 43-73.

positions réservées « aux hommes de dossiers » (rapporteurs, coordinateurs de groupe au sein des commission), on retrouve plutôt les membres de ce premier sous-groupe aux postes les plus « politiques » du Parlement : membre du bureau du groupe politique (comme Georges Berthu, membre du bureau du groupe EDN), ou encore comme chef de la délégation nationale au sein du groupe politique (le cas de Pervenche Berès entre 1997 et 2004), une position stratégique à l'interface entre les niveaux européens et nationaux. Ces acteurs sont aussi plus fortement présents dans les commissions les plus légitimes et, à nouveau, les plus « politiques » : commission économique et budgétaire, commission des budgets, commission des affaires institutionnelles, commission du contrôle budgétaire (plutôt que commission de la politique régionale ou des libertés publiques).

Tout prédispose ces acteurs à s'investir dans les secteurs les plus légitimes de l'activité politique et à entretenir à cette activité, comme à la construction européenne un rapport à la fois « intellectualisé » et proprement politique.

2- Ressources symboliques et accès au Parlement européen

Le deuxième sous-groupe d'acteurs visés ici renvoie à des personnalités dont les ressources proprement politiques sont plus relatives que les acteurs du sous-groupe précédent. A la différence des acteurs précédents, ceux-là n'ont pas fréquenté les cabinets ministériels. Ils sont souvent plus âgés au moment de leur première élection. Leur accès aux listes est avant tout lié aux fortes ressources symboliques qui les caractérisent et au fait qu'ils soient connus d'un public plus ou moins large (exploits professionnels, réalisations scientifiques célèbres, engagements au sein d'organisations professionnelles ou communautaires, objet d'un intérêt médiatique quelconque)[452]. Ce sont ces ressources symboliques qu'ils sont, à un moment donné, disposés à mettre au service d'une organisation politique en échange d'une position élective. Ce sont ces ressources symboliques qui sont au fondement de leur recrutement sur les listes, dans le sens précisément où « le capital symbolique apporte tout (…) le réseau d'alliés et de relations qu'on tient (et auquel on tient) à travers l'ensemble des engagements passés »[453]. Lors des premières législatures, c'est surtout sur les listes de droite que ce personnel se rencontrait. Les années 1990 ont pourtant donné lieu à des pratiques similaires à

[452] Ces ressources symboliques s'expriment en particulier par les décorations dont une partie d'entre eux sont titulaires.

[453] BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Editions de Minuit, 1980, p. 202.

gauche. Au-delà de la diversité des profils professionnels qui caractérisent ces personnalités, un certain nombre de similitudes les distinguent.

Leur présence apparaît comme le produit de la plus forte ouverture de la compétition politique européenne. Certains se signalent par l'occupation de positions à l'intersection du champ politique et de divers secteurs sociaux, comme ceux qui ont occupé des positions de premier ordre dans des institutions professionnelles, associatives ou communautaires. C'est le cas par exemple de Gérard Israël, élu en 1980 à l'âge de 52 ans, ancien membre du comité central de l'Alliance israélite universelle pour la diffusion de la culture française à l'étranger, ancien président de la commission d'études politiques du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), ancien membre de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme. De même, Alain Gillot élu en 1979 sur la même liste était président de l'Union nationale des syndicats français d'architectes. Il s'est illustré par d'importantes réalisations architecturales dans la région parisienne notamment, en particulier avec la ville de Vélizy-Villacoublay. C'est encore le cas de Corentin Calvez, ancien secrétaire général de Confédération nationale des cadres, membre du Conseil économique et social, élu en 1979 (à l'âge de 59 ans) sur la liste emmenée par Simone Veil. Ayant occupé des positions centrales dans divers secteurs professionnels, ces personnalités, correspondent au label du « socioprofessionnel » dont l'appellation s'est progressivement transformée en « représentant de la société civile ». Une autre partie regroupe les artistes et intellectuels comme le cinéaste Claude Autant-Lara, élu en 1989 sur la liste du Front national à l'âge de 89 ans, comme Louise Weiss, ancienne journaliste, élue en 1979 sur la liste de Jacques Chirac à l'âge de 83 ans, comme l'académicienne Hélène Carrère d'Encausse, élue sur la liste RPR-UDF en 1994 à l'âge de 65 ans, comme les universitaires et chercheurs Léon Schwarzenberg (élu sur la liste socialiste en 1989 à 66 ans), Christian Cabrol (élu sur la liste RPR-UDF en 1994 à 69 ans) ou Olivier Duhamel (élu sur la liste socialiste en 1997, à 47 ans). C'est aussi le cas de personnages comme les généraux Lacaze (élu en 1989 sur la liste RPR-UDF à 65 ans) et Morillon (élu en 1999 et 2004 sur les listes UDF, âgé de 64 ans en 1999), le juge Thierry Jean-Pierre (élu en 1994 sur la liste de Philippe de Villiers à 39 ans et en 1999 sur la liste de Nicolas Sarkozy et Alain Madelin) ou l'industriel Jimmy Goldsmith (élu sur la liste de Philippe de Villiers en 1994 à 61 ans). Dans l'ensemble, c'est souvent comme « spécialistes » ou « experts » de telle ou telle question qu'ils sont perçus et qu'ils se présentent eux-mêmes[454].

[454] Exemple parmi d'autres, le Général Morillon (UDF, 1999-) expliquait par exemple : « Je pense que j'ai été très rapidement accepté par mes pairs au sein de la commission des affaires étrangères, des Droits de l'Homme,

Les modes d'investissement et les postures de ces acteurs au Parlement européen apparaissent assez singuliers. La place du Parlement par rapport au centre du champ politique français (périphérique) autorise une certaine forme de dénégation du caractère « politique » des rôles et du travail parlementaires, une qualité associée, par ces « socioprofessionnels » et ces « experts », au monde des « politiciens ». Les « politiques » représentent un corps de professionnels auquel s'opposent partiellement leurs propres croyances et identités professionnelles mais avec lequel, en même temps, leur parcours les a constamment mis en relation, c'est-à-dire aussi en concurrence au sein du champ du pouvoir. Cette extériorité revendiquée par rapport au politique ne se lit d'ailleurs jamais autant que dans la conception de l'engagement politique propre aux acteurs dits de la « société civile » qu'ils déclarent incarner. Cette perception de soi est pour une part liée à leur manque d'histoire politique et à leur distance à un habitus spécifiquement politique (propre précisément au professionnel du politique)[455]. Elle renvoie cependant, et beaucoup plus sûrement, à une manière de jouer de l'identité du « socioprofessionnel » ou de « l'expert » comme stratégie de légitimation de soi dans l'espace politique. Elle renvoie autrement dit à une « identité stratégique »[456].

Pour différentes raisons, ces personnalités expriment en général une forte satisfaction devant la culture relativement consensuelle des jeux parlementaires européens et la forte technicisation des débats (qu'ils contribuent précisément à nourrir). Beaucoup considèrent ainsi que cette culture parlementaire laisse en effet place à des « débats de fond » qui ont l'avantage, en substituant la technique au politique, de faciliter la reconnaissance de leurs compétences « de spécialistes » et de faciliter les efforts qu'ils déploient pour placer leurs ressources propres au centre de l'espace. Du fait de ce qu'ils considèrent souvent comme leur

---

de la sécurité et de la défense, puisque c'est son titre, comme un homme à la fois d'expérience et je crois d'ouverture (…). Vous auriez à le vérifier auprès d'autres que moi mais je crois que ma place est faite au Parlement et que la confiance que me témoignent mes collègues me touche beaucoup (…). Ca veut dire qu'effectivement ma place de spécialiste est reconnue. J'ai donc le sentiment de pouvoir être utile », Entretien, Strasbourg, Novembre 2001.

[455] Pierre Bourdieu définit l'habitus comme « un système de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la vision consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre, objectivement « réglées » et « régulières » sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles, et, étant tout cela, collectivement orchestrées sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre », BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Editions de Minuit, 1980, p. 88-89. John Thompson précise que « L'habitus fournit (…) aux individus un sens de l'action et du comportement opportuns au cours de leur existence quotidienne. Il « oriente » leurs action et leurs inclinations sans pour autant les déterminer strictement. Il leur donne « le sens du jeu », un sens qui est ou non approprié dans certaines circonstances, un « sens pratique » », THOMPSON John B., *in* BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Le Seuil, Coll. « Points essais », 2001, pp. 24-25.

[456] COLLOVALD Annie, « Identité(s) stratégique(s) », *op. cit.*

capacité « naturelle » (qui renvoie en fait à une dimension sociale), à apparaître comme des individus compétents, ouverts et peu polémiques (par opposition à ce que certains d'entre eux dénoncent comme le « sectarisme des politiciens » et dont l'extrême gauche ouvrière représente sans doute, pour eux, le paroxysme), ils peuvent rapidement occuper les positions d'influence réservées aux « hommes de dossiers », en particulier dans les commissions. La facilité avec laquelle ils entrent dans certains rôles parlementaires tient ainsi et sans doute à l'adéquation entre la façon dont les rôles européens tendent à s'institutionnaliser (à travers les figures de l'expert et du diplomate) et leurs propres ressources ou dispositions. Ces personnalités s'investissent dès lors dans des commissions diverses mais à chaque fois en lien avec leurs activités sociales antérieures. Le professeur Cabrol à la commission santé publique, le général Morillon et Hélène Carrère d'Encausse (académicienne, RPR, 1994-1999) à la commission des affaires étrangères, Olivier Duhamel (universitaire, PS, 1997-2004) à la commission des affaires institutionnelles et constitutionnelles, etc.

C- Les filières « militantes » du recrutement à l'Europe

Le troisième pôle qui se dégage de l'espace formé par les eurodéputés français renvoie aux acteurs pour lesquels le mandat européen survient en prolongement d'un investissement militant et/ou grâce aux positions que ces acteurs occupent au centre de l'organisation politique (au niveau national ou local), des positions qui viennent éventuellement s'ajouter à des mandats locaux. Pour ces acteurs, si le mandat européen représente le premier mandat véritablement professionnalisant, il fait suite à des parcours plutôt centrés sur le militantisme et des trajectoires d'appareil. Ces profils « militants » se retrouvent surtout au sein des verts, du PS, du PCF, de LO et de la LCR. S'ils sont moins fréquents à droite de l'échiquier politique, ils sont néanmoins fortement représentés dans certains partis comme le FN ou CPNT[457]. Ainsi, les députés CPNT élus en 1999 sont tous d'anciens cadres de fédérations départementales de chasse à l'origine du mouvement. La part du militantisme et de la légitimité qu'ils ont acquis dans ce cadre apparaît prédominant dans la structure des ressources dont ils disposent. De même, si les élus FN sont très largement constitués de

[457] A l'inverse, les caractéristiques sociopolitiques des élus UDF en sont assez éloignées. Ici comme ailleurs, l'UDF se présente comme un parti de notables plus que comme un parti de militants. Cf. FRETEL Julien, « Le parti comme fabrique de notables. Réflexions sur les pratiques notabiliaires des élus de l'UDF », *Politix*, n°65, 2004, pp. 45-72.

cadres pour une part issue de la haute fonction publique et de l'Université[458], certains d'entre eux apparaissent au contraire comme des acteurs présentant un profil plus nettement militant. Le cas de Carl Lang l'illustre parfaitement[459]. Dans ces deux derniers partis (CPNT et FN), les profils sociaux des militants demeurent néanmoins assez différenciés par rapport aux partis de gauche et plus fortement liés au secteur privé et commercial ou encore à l'agriculture.

Le profil de ces acteurs reste donc fortement marqué par le militantisme qui caractérise en propre les modes d'entrée en politique et le rapport aux fonctions politiques. Ils insistent sur le fait qu'ils sont et qu'ils restent « des militants », qu'ils expriment une « vision politique » ou qu'ils agissent pour « défendre des causes » (1). Cette prédominance des ressources militantes ne se traduit pas moins par des expériences et des trajectoires contrastées (2). Cette structuration particulière des propriétés détenues oriente enfin vers des postures et des modes d'investissement de la fonction assez caractéristiques (3).

1- Le poids des ressources collectives et partisanes dans l'accès aux positions européennes

Les profils militants se caractérisent par l'importance (relativement aux autres acteurs pris en compte dans cette étude) des ressources collectives, partisanes et militantes dans la structure globale des ressources détenues. Cette prédominance des engagements partisans et militants est associée à une absence relative de ressources territorialisées[460] ainsi qu'à une faiblesse relative (comparativement au groupe précédent) des ressources scolaires les plus valorisées dans le champ politique (Grandes écoles notamment), des ressources d'expertise ou des ressources politico-administratives (cabinets ministériels, haut fonctionnariat). Pour ces acteurs, le Parlement constitue en général la première position politique de niveau parlementaire autorisant de fait une professionnalisation des engagements politiques. Leur présence au Parlement européen doit particulièrement aux positions qu'ils ont conquises au

[458] Le cas de Jean-Claude Martinez est caractéristique. Ce professeur d'université rejoint le Front national en 1986, peu avant les élections à l'Assemblée nationale où il est élu sous les couleurs du FN. Cf. BIRENBAUM Guy, *op. cit.*

[459] Ancien président de l'organisation de jeunesse du Front national, Carl Lang est aussi secrétaire général de l'organisation frontiste. Se présentant lui-même comme un homme d'appareil au service de l'appareil, sa légitimité autant que sa trajectoire politique sont fortement liées à ses investissements militants. Dans son cas, le militantisme prend le pas sur d'autres types de ressources (sociales ou intellectuelles) dont il paraît moins doté, à l'inverse de personnalités comme Bruno Gollnisch ou Jean-Claude Martinez pour lesquels ces dernières sont au contraire déterminantes.

[460] Ce qu'illustre la faiblesse relative des mandats locaux occupés au moment ou antérieurement à l'élection au Parlement européen (maires, conseillers généraux) ainsi que les échecs aux élections législatives. C'est le cas, par exemple, d'Harlem Désir (PS-PSE, 1999-).

sein même de l'appareil partisan et/ou des organisations syndicales et associatives dont le parti reste proche. Pour certains, en particulier pour les élus des grandes organisations partisanes, le recrutement au Parlement européen peut ainsi s'apparenter à une forme particulière de rétribution du militantisme[461] caractéristique notamment, mais pas seulement, des partis de gauche : le mandat européen est une façon de rétribuer des acteurs depuis longtemps engagés au sein du parti et qui ont réussi à y obtenir des postes à responsabilités[462].

Le profil de ces acteurs est marqué par le poids des ressources collectives dans le volume global des ressources détenues et ce même si, comme dans le cas des verts et de plus en plus du PCF (à partir de 1994), ces ressources collectives sont associées à des ressources personnelles (scolaires) de plus en plus importantes, susceptibles de limiter d'autant l'identification des acteurs au parti et leur dépendance à son égard. Les caractéristiques de leurs profils les opposent aussi bien aux élus locaux, aux élus issus de la haute fonction publique et des cabinets ministériels ou aux experts « issus de la société civile ». Sur le plan des origines sociales, le profil des « militants » renvoie à des origines plus modestes que d'autres. Ils sont plus souvent issus des catégories populaires et intermédiaires (profession du père) et appartiennent plus fréquemment aux fractions récentes des catégories supérieures. Bien que les parcours scolaires soient souvent conséquents, ils restent moins prestigieux qu'ils peuvent l'être pour d'autres (pas ou peu de diplômés des Grandes écoles). Sur le plan professionnel, les militants sont principalement issus de la fonction publique, de l'enseignement secondaire, des professions intermédiaires du social et de la santé, du journalisme, des professions artistiques ou de l'Université (mais peu de ses franges les plus légitimes) ainsi que, si on considère les élus de droite, du secteur privé et commercial. Il est en revanche très rare qu'ils aient fréquenté les cabinets ministériels.

La position qui est la leur dans le champ politique, autant que leur légitimité propre d'élus et de professionnels de la politique, découle donc et avant tout des investissements proprement militants et des positions qu'ils occupent dans les partis politiques ou les organisations dont ils sont proches. Ainsi, c'est bien sur les ressources acquises par l'engagement et le militantisme dans des organisations diverses que reposent en grande partie les positions de ces acteurs dans le champ politique. Lorsqu'ils sont issus des grands partis de

[461] GAXIE Daniel, « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol. 27, n°1, pp. 123-154.

[462] Le cas de Georges Garot en constitue un bon exemple. Ce dernier est élu au Parlement européen en 1997 à 61 ans. Militant socialiste et syndicaliste agricole, maire d'un petit village du sud-Mayenne, il a aussi été plusieurs fois candidat à des élections législatives pour le compte du PS. Il était devenu secrétaire national du PS à l'agriculture. Après son départ du Parlement en 2004, il quitte la vie politique active. Le mandat européen constitue ainsi le mandat qui vient clôturer une carrière fortement marquée par le militantisme.

gouvernement, ces « militants » occupent rarement les positions les plus proches de la tête de liste, pour se déporter vers les dernières places éligibles (les cas de Georges Garot, de Marie - Thérèse Mutin « remontés » en 1997 sur les listes socialistes). Il n'est donc pas rare qu'ils entrent au Parlement après le départ des premiers de listes ainsi que, dans de nombreux cas, après plusieurs candidatures. Ils démissionnent peu. Alors que l'accession au Parlement européen leur permet de se professionnaliser sur le plan politique et de renforcer leur position au sein du parti politique, certains d'entre eux obtiennent parfois des mandats nationaux en prolongement du mandat européen (le cas d'Alima Boumédiene-Thiery, élue en 1999 députée européenne sur la liste emmenée par Daniel Cohn-Bendit, devenue sénatrice peu après son éhec aux élections européennes de 2004). Même s'ils sont également disposés à un engagement professionnalisé à l'Europe, leurs positions au Parlement européen peuvent demeurer fragiles du simple fait de la précarité relative de leur position dans le champ politique, elle-même liée à des propriétés plutôt dominées dans cet espace.

Parmi ces élus pour lesquels les ressources partisanes, collectives et militantes sont dominantes dans la structure globale des ressources détenues se différencient néanmoins plusieurs types de trajectoires.

2- Des trajectoires différenciées

Il faut d'abord distinguer les élus pour lesquels le mandat européen s'inscrit en prolongement d'investissements et de positions centrales au sein du parti ou des organisations qui lui sont liées. Souvent désignés comme des femmes ou des hommes « d'appareil », les ressources partisanes qui les distinguent s'objectivent précisément dans les positions qu'ils occupent au centre des organisations politiques ainsi que dans certains mandats locaux (conseillers régionaux notamment) que leur organisation a été en mesure de conquérir. Dans ce cas, ils appartiennent souvent au premier cercle dirigeant des organisations politiques. Bien que largement tournés vers le parti qu'ils dirigent, le mandat européen leur permet d'assurer, alors que des positions nationales demeurent hors d'accès (pour les cadres du FN ou encore des Verts), la professionnalisation de leur engagement politique tout en renforçant leur position dans l'espace politique en général et le parti en particulier. C'est le cas aussi bien d'Alain Krivine (LCR, élu entre 1999-2004), d'Arlette Laguiller (LO, 1999-2004), d'Antoine Veachter (les Verts, 1989-1991) ou de Jean Saint-Josse (CPNT, 1999-2004) ou, à l'extrême droite, de Carl Lang (FN, 1989-).

A l'opposé de ces cadres, se retrouvent ensuite des acteurs aux parcours plus récents dans le champ politique et les organisations en question, ou jusque-là cantonnés à la marge de ces espaces. Les positions qu'ils occupent au sein du parti s'avèrent de fait plus fragiles et plus récentes. Dans de nombreux cas, leur élection au Parlement est moins liée à un militantisme proprement partisan qu'à un militantisme syndical ou associatif qui les a progressivement mis en rapport avec des partis politiques à la recherche - notamment dans la perspective propre des élections européennes – de personnalités associées à des « candidats d'ouverture » susceptibles d'incarner les groupes sociaux visés par les stratégies électorales (les couches populaires et moyennes, les femmes, ou encore les groupes considérés comme « issus de l'immigration » ou des « quartiers difficiles »). Ainsi, en 1999 les listes du PCF, des Verts, et du PS comprenaient toutes d'anciens membres d'associations plus ou moins liées à ces partis. On peut citer le cas d'Alima Boumédiene-Thiery en 1999, militante associative issue du mouvement « beur » et dont l'arrivée chez les Verts date de 1998 ; de Fodé Sylla élue en 1999 sur la liste du PCF, ancien président de SOS-Racisme ; d'Aline Pailler élue sur la liste du PCF en 1994, journaliste, militante féministe et syndicaliste). Dans certains cas, l'extériorité de ces parcours vis-à-vis du parti se manifeste d'ailleurs au sein même de l'Assemblée, les liens quotidiens avec le groupe politique et les élus directement issus du sérail partisan pouvant, au final, s'avérer assez distendus.

Le profil des « militants » est encore marqué par des évolutions sensibles au cours des 25 années prises en compte dans cette étude. Si quelques-uns de ces élus (LO notamment) restent proches des milieux ouvriers et populaires, les origines professionnelles se sont transformées et le mouvement d'accroissement des ressources scolaires s'est fortement accentué. En cela, l'intellectualisation du militantisme politique est une caractéristique notable des transformations du personnel politique européen tout en témoignant d'évolutions plus générales au sein du monde politique français. Elle accompagne en particulier une dépopularisation du personnel politique que nous avons déjà eu l'occasion de souligner (cf. *supra*, chapitre I). Dans un contexte d'accroissement généralisé des niveaux de diplômes et de formation, le militantisme permet précisément de reconvertir un certain nombre de ressources scolaires en ressources politiques. On peut ainsi en parler comme d'un « militantisme intellectuel ». Son émergence est en lien direct avec le développement des « nouveaux mouvements sociaux »[463]. Ces mouvements, dont les formes ou les objectifs se différencient

[463] NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, Coll. « Repères », La Découverte, 1996, pp. 66-73 ; SOMMIER Isabelle, *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2001, notamment pp. 12-27 ; MOUCHARD Daniel, « Les mobilisations des « sans » dans la

largement des mobilisations de type ouvrier, reposent sur un fort investissement de ressources culturelles, principalement scolaires[464]. Dans ce cadre, le Parlement européen constitue un espace politique et institutionnel privilégié pour ces nouveaux militants du fait de la plus grande ouverture de l'espace. Dans un champ politique national très fermé, l'Europe constitue pour ces acteurs l'un des modes privilégié d'accès à la professionnalisation politique et d'entrée dans le champ.

Ces évolutions touchent l'ensemble des organisations de gauche, y compris les organisations historiquement liées à une base ouvrière et populaire. Ainsi, en ce qui concerne le Parti communiste, cette évolution est due en partie à la stratégie d'ouverture mise en œuvre dès 1994 et accentuée en 1999. Elle a permis l'élection d'acteurs issus, non de l'appareil du parti, mais d'organisations et de secteurs sociaux qui lui sont proches ou dont il recherche le soutien. Par ailleurs, l'arrivée d'une nouvelle génération d'élus et de militants se traduit aussi par une élévation des niveaux de scolarisation des élus PCF[465]. Ce type de recrutement d'acteurs plus proches d'un profil de « militant intellectuel » que du militantisme ouvrier se retrouve encore plus fréquemment au sein des verts, comme en témoignent les propriétés caractéristiques de ces élus, marqués par de fortes ressources culturelles[466].

France contemporaine : l'émergence d'un radicalisme autolimité ? », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°4, 2002, pp. 425-447 ; MARTY Thomas, « Le militantisme intellectuel des membres d'ATTAC-Toulouse. Disposition enseignante, autodidaxie et légitimité dans un comité local », *Actes du colloque international du GERMM, Les mobilisations altermondialistes*, 3-5 décembre 2003, Paris, Maison des Sciences de l'Homme ; YVAN Bruneau, « La confédération paysanne et le mouvement antimondialisation. Analyse interne d'une association para-doxale et problématique », *Actes du colloque « Les mobilisations alternationalistes.. »*, op. cit.

[464] « Un nouveau type de manifestations est apparu : des manifestations à fort investissement de capital culturel, dont le symbole est pour moi l'ensemble des manifestations des étudiants américains contre la guerre du Vietnam. Du fait de leur capital culturel, qui leur donne une expérience du happening artistique, ces étudiant ont su trouver des manifestations qui ne demandaient pas la mobilisation de trois millions de personnes et qui pouvaient pourtant faire de l'effet parce qu'elles touchaient les journalistes », BOURDIEU Pierre, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000, p. 72. Voir aussi les contributions réunies dans le n°155 de Actes : « Le capital militant (1). Engagements improbables, apprentissages et techniques de lutte », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°155, décembre 2004, notamment MATONTI Frédérique, POUPEAU Franck, « Le capital militant. Essai de définition », pp. 5-11.

[465] Comme Yasmine Boudjenah, 29 ans au moment de son élection en 1999, titulaire d'un doctorat de science économique. Entretien, Paris, décembre 2002.

[466] Un assistant du groupe des Verts/ALE précisait sur ce point : « C'est un parti politique qui est intimidant, parce que c'est truffé d'intellectuels, de gens qui sont toujours dans des réflexions à 4 coups de billards d'avance et quand on est militant et qu'on rentre là-dedans, déjà si tu as pas un peu le niveau tu rentres pas et puis ceux qui rentrent, ils ont tellement eu avec un passé, avec des études, avec un bagage, des machins et tout çà, que globalement ils en ont rien à faire des mandats, des étiquettes. Quand on voit les assemblées générales, t'as un ministre qui est assis dans la salle à côté d'un militant soit disant de base mais qui est en fait un chercheur au CNRS… Les gens n'en ont rien à faire des étiquettes quoi », entretien avec un assistant parlementaire, Strasbourg, février 2002.

3- Postures et modes d'investissement à l'Europe des « militants »

Les profils qui caractérisent ces acteurs renvoient enfin à des modes d'investissement qui apparaissent assez caractéristiques. Ils tendent d'une part à opposer (ou à associer en fonction de leurs propriétés et du contexte) la figure du « politique » à celle de « l'expert » (qu'ils demeurent en même temps contraints d'endosser, sauf à s'exclure du jeu, comme nous le verrons au chapitre suivant). A une légitimité fondée sur des ressources d'expertise, ils opposent ainsi une légitimité politique différente qui s'incarne au contraire dans des postures et des croyances plus nettement politisées[467] comme celle du « porte-parole » et du « militant » dévoués à des causes particulières.

Leur posture demeure cependant marquée par une certaine ambiguité. Occupant des positions globalement dominées au Parlement européen, ils sont d'une part plus fortement disposés à la remise en cause des jeux consensuels internes à l'Assemblée, des compromis institutionnels et des entreprises en dépolitisation caractéristiques des pratiques politiques en Europe. A mesure que s'institutionnalisent les postures de l'expert qu'ils sont, pour une partie d'entre eux, moins à même d'adopter que d'autres, les militants sont conduits, pour faire leur place, à divers stratégies en contestation de l'ordre institutionnel et des pratiques légitimes au sein de l'espace. Mais d'autre part, les modes d'investissement qu'ils développent se caractérisent aussi par des formes de « bonne volonté » d'autant plus saillantes que les ressources proprement scolaires sont importantes dans la structure globale des ressources qui les caractérisent et que l'élection au Parlement européen fonctionne comme une forme de certification de parcours sociaux ascensionnels. C'est sans doute en distinguant, au sein de l'espace étudié, les militants ouvriers (plus nettement orientés vers un refus déclaré du jeu et des rôles institués) des militants intellectuels (marqués par des formes évidentes de bonne volonté) que ces dynamiques apparaissent le plus distinctement.

Quoiqu'il en soit, c'est dans les commissions intermédiaires que ces acteurs se retrouvent le plus fréquemment, telles les commissions environnement et santé publique[468], affaires sociales ou encore libertés publiques. La commission à l'égalité des chances (égalité hommes-femmes notamment) est particulièrement prisée par les femmes répondant aux profils explicités ici. S'ils sont moins nombreux à siéger dans les commissions du type de celle des affaires étrangères, les militants n'en demeurent pas moins très investis, en général,

[467] Il s'agit d'oppositions que l'on retrouve d'ailleurs dans les oppositions structurantes propres au groupe des assistants. Cf. MICHON Sébastien, « Les assistants parlementaires au Parlement européen… », *op. cit.*

[468] Le cas des élus verts ou CPNT en particulier.

sur les questions et problématiques internationales, relatives aux Droits de l'Homme, à l'actualité mondiale ou encore aux processus dits de mondialisation[469].

D- L'Europe par le bas. Mandat européen et trajectoires politiques locales

Les élus français au Parlement européen comptent une proportion importante d'élus dont les histoires dans le champ politique sont liées à une région, une ville, un département, un territoire au sein duquel ils inscrivent plus fortement que d'autres leur identité politique[470]. Le quatrième pôle qui se dégage de l'espace reconstitué ici regroupe ainsi les « locaux ». Ayant obtenu le mandat européen après plusieurs mandats locaux, leur carrière correspond à un schémas classique en France, caractéristique d'un mode courant de la professionnalisation politique : les carrières accumulatives[471] (1). Ces dernières renvoient à des modes d'investissement que résume la figure de « l'élu de terrain » (2).

1- Des carrières accumulatives

Une partie des eurodéputés français accède au Parlement européen en prolongement direct d'investissements politiques locaux[472]. Pour ces « locaux », l'obtention d'un mandat

[469] Comme on le verra par la suite plus en détails, on trouve ainsi Harlem Désir (PS, élu depuis 1999-) à la tête de l'intergroupe « taxation des transactions financières internationales » ou Alima Boumédiene-Thiery (Verts/ALE, 1999-2004) en tête des actions de solidarité envers la Palestine.

[470] Niilo Kauppi évoquait à ce titre des députés « euro-régionaux », KAUPPI Niilo, "European Union Institutions and French Political Careers", *op. cit.*

[471] BIRNBAUM Pierre, *Les sommets de l'Etat…*, op. cit. ; COLLOVALD Annie, La « République du militant…», *op. cit*., p. 14. ; GARRAUD Philippe, *Profession : homme politique…*, op. cit.

[472] Même si l'inscription territoriale ne représente pas l'élément déterminant de la trajectoire de l'ensemble des eurodéputés qui font état d'un mandat local, on peut cependant rappeler ici que, sur l'ensemble des législatures (1979-2004), 68,5% des membres du Parlement européen élus en France ont déjà eu un mandat local – les pourcentages variant entre 62% et 76% suivant les législatures. Une fraction non négligeable des eurodéputés conserve par ailleurs une ou plusieurs positions locales au cours de leur mandat. Quelle que soit la législature, au moins six députés sur dix sont en même temps élus locaux, les proportions variant entre 59% sur la cinquième législature et 77% sur la quatrième. A ces mandats, il faut ajouter les postes que nombre d'élus occupent dans les structures locales (départementales) des partis politiques, des postes que certains occupent d'ailleurs en dehors de tout mandat électif (c'est le cas par exemple pour de nombreux députés verts). De même, les candidatures aux élections législatives, régionales, départementales ou municipales rendent aussi compte d'une certaine forme de présence au local et de diverses stratégies d'implantation territoriale. Pour autant, et comme nous avons déjà eu l'occasion de le signaler (cf. *supra* chapitre I), ces positions se sont globalement inversées en 25 ans pour concerner surtout des positions secondaires sur les marchés locaux. Cette évolution désigne en elle-même une diminution importante des ressources politiques et électives. Ainsi les eurodéputés ont-ils été moins souvent députés (50% entre 1979 et 1984 contre 20 % entre 1999 et 2004), maires (33% au cours de la première législature contre 17% au cours de la cinquième), ou conseillers généraux (35 % contre 23%), cf. *supra*, chapitre I, tableaux 3 et 4. Ils ont en revanche plus souvent été conseillers municipaux sans poste de maire (25% entre 1979 et 1984 contre 45% entre 1999 et 2004) ou conseillers régionaux (26% contre 45 %). Ces cursus ascendants sont présents à la fois sur les principales listes de droite (RPR, UMP, UDF), sur les listes dissidentes situées à droite de l'échiquier politique (Philippe de Villiers, CPNT), ainsi que sur les listes du Parti socialiste. Dans le cas

local - en général un mandat de conseiller municipal et d'adjoint, de conseiller général, voire de maire d'une commune moyenne ou petite - représente le premier et le principal engagement politique, parfois lié, notamment à gauche, à des engagements militants dans des structures syndicales, les antennes locales des partis ou le secteur associatif local. Ces mandats témoignent d'un enracinement territorial, c'est-à-dire de l'inscription de leurs titulaires dans des réseaux politiques territorialisés[473]. Ce sont ces réseaux (dont ils sont en retour très dépendants) qui ont été déterminants dans l'obtention d'une position éligible sur la liste européenne.

L'origine sociale des « locaux » est souvent modeste. Une proportion non négligeable d'entre eux est issue des classes populaires ou des catégories intermédiaires (« père employé-ouvrier ») et une minorité des catégories supérieures (appartenant plutôt au secteur privé). Nés pour la plupart en province, ils appartiennent plus fréquemment aux classes moyennes ou aux fractions récentes des classes supérieures (« cadres moyens du secteur privé ou public », « instituteurs », « enseignants dans le secondaire »). Les parcours scolaires correspondent de la même manière à des niveaux moyens. S'ils affichent en majorité des diplômes du supérieur, les titulaires de diplômes à « bac plus 5 » sont relativement peu nombreux. Rares sont ceux qui possèdent un doctorat, qui ont fréquenté les Grandes écoles, qui sont diplômés de Sciences-po Paris ou qui sont d'anciens élèves de l'ENA. Très rares aussi sont ceux qui sont passés par un cabinet ministériel. Ils ont rarement publié des ouvrages.

Ainsi, les « élus locaux » se distinguent-ils à la fois des « militants » (par le caractère plus localisé de leur trajectoire et de leur profil), des « intellectuels » (dont l'accès au champ politique repose avant tout sur d'importantes propriétés scolaires) et des élus fortement dotés en ressources politiques (mandats nationaux). Les membres de ce dernier groupe se caractérisent encore par leur absence de démission, indicateur supplémentaire des faibles potentialités d'ascension politique au niveau national. Tout se passe comme si le mandat européen constituait l'apogée de la carrière politique. Pour la plupart, ils sont peu à même de menacer, depuis leur position européenne, les leaders locaux dont l'influence est souvent déterminante pour leur présence sur les listes européennes.

---

des élus CPNT et socialistes, les investissements locaux s'adjoignent fréquemment à des ressources proprement militantes liées à un certain activisme au sein du parti ou dans les réseaux proches du parti.

[473] Ces territoires ne renvoient pas pour autant à des entités très définies. Ils peuvent être plus ou moins larges, désignant une ville, un quartier, un département ou une région. « Territoire politique » désigne ici des entités qui ne sont pas seulement géographiques mais qui renvoient plutôt à une variété de configurations et réseaux politiques localisés.

La forte présence des « locaux » au Parlement renvoie en fait aux caractéristiques du recrutement européen. Les contraintes liées à l'impératif d'une représentativité régionale équitable se présentent comme une conséquence *a priori* paradoxale du caractère national (ou méta-régional) de l'élection européenne : dans les stratégies de constitution des listes, il est impératif d'assurer une représentation minimale des différents territoires constitutifs du pays. Cette situation valorise de fait les acteurs dont les mandats locaux constituent des formes d'objectivation des liens qui les relient à un territoire donné. De telles positions, surtout si elles s'ajoutent à d'autres propriétés (être une femme, appartenir à tel ou tel courant du parti, bénéficier du soutien de tel ou tel leader local), peuvent alors s'avérer être, dans certaines configurations, des propriétés distinctives pertinentes, bien que souvent fragiles. L'implantation politique locale fonctionne en ce sens comme une ressource effective sur le marché politique européen. Si le mode de scrutin en vigueur jusqu'en 2004 tendait *a priori* à rendre secondaire l'attachement des élus aux territoires (du fait d'une relation moins évidente que dans le cadre d'un scrutin uninominal à l'échelle d'un arrondissement), la représentation de ces territoires (départements, villes, etc.) n'en constitue pas moins l'un des critères de sélection des candidats retenus sur les listes. Malgré le mode de scrutin en vigueur et les opinions communes en la matière, l'éligibilité des eurodéputés dépend donc en partie des ressources politiques territorialisées dont ils sont en mesure de se prévaloir. Elle dépend aussi des liens d'allégeance qui les lient à un patron politique local. Ainsi, la position de Dominique Vlasto paraît liée à celle de Jean-Claude Gaudin, maire de Marseille, membre de l'UMP ; celle de Françoise De Veyrinas à Dominique Baudis, ex-maire de Toulouse ; celle de Gérard Caudron à François Mauroy, ex-maire de Lille ; celle de Marie-Hélène Gillig à Catherine Trautmann, ex-maire de Strasbourg ; celle de Jean-Pierre Bébéar à celle d'Alain Juppé, maire de Bordeaux, etc.

Parallèlement aux cas de figure évoqués précédemment, l'Europe constitue une filière spécifique de professionnalisation politique pour des acteurs engagés au niveau local mais pour lesquels les débouchés (au niveau national) apparaissent fermés à court et moyen termes, soit du fait de ressources insuffisantes, soit du fait de l'absence de postes disponibles (parce que détenus par un membre du même parti ou des concurrents politiques très fortement implantés). Dans ce cadre, l'éligibilité des eurodéputés tient en grande partie aux réseaux politiques territoriaux qu'ils sont susceptibles d'entretenir et aux patrons qui contrôlent ces réseaux[474]. De fait, soucieux de leur réélection ou de la préservation de leur position au local,

[474] De ce point de vue, l'importance des liens de dépendance propres aux élus européens se trouve renforcée par l'évolution globale des positions détenues dans l'espace local au cours de la période étudiée : en diminution

ces élus se montrent attentifs à faire valoir au sein du Parlement leur attachement à ces térritoires dont ils dépendent.

2- Pratiques et modes d'investissements des locaux : la posture de « l'élu de terrain »

Les caractéristiques sociales et politiques des « locaux » se projettent dans les modalités de leur investissement politique et parlementaire. Ils passent d'abord une grande partie de leur temps dans les territoires dont ils sont originaires et auxquels ils sont *politiquement* attachés. Ils sont très sensibles aux « demandes » qui en émanent et aux enjeux qui les caractérisent. Outre qu'il vient souvent couronner une carrière politique locale « au service de ses concitoyens », ce mandat européen vient aussi consacrer la position d'un élu local et participe à la construction de sa position de « notable ». La « députation » européenne est donc largement utilisée et mobilisée pour densifier le volume des ressources politiques et symboliques détenues ou, à tout le moins, pour en assurer l'entretien. La perspective est en ce sens clairement entrepreunariale tout en étant tournée vers des espaces politiques extérieurs à l'assemblée elle-même.

Au sein de l'assemblée ensuite, ils s'attachent à mettre en scène cet ancrage local, à se faire les « porte-parole » de leur région, leur ville ou leur département, à fonder leurs investissements parlementaires sur des perspectives qui assurent la pérennité des liens qu'ils entretiennent avec l'espace local et les réseaux politiques dans lesquels ils s'inscrivent. La conception que les acteurs ont de leur mandat repose en grande partie sur la nécessité de défendre et de représenter une entité territoriale plus ou moins définie et plus ou moins vaste selon les cas. C'est ce que, en termes proprement européens, ces députés appellent « faire du lobbying »[475] : il s'agit pour eux de faire du lobbying dans l'intérêt de leur région, de leur ville, de leur département. Telle est la plupart du temps la conception première qu'ils livrent de leur fonction européenne. Dans ce cadre, l'action et les positions des députés au sein du Parlement sont dépendantes des caractéristiques propres de leurs circonscriptions, des enjeux socio-économiques qui la traversent. C'est ce qui détermine les dossiers qu'ils vont suivre, les commissions dans lesquelles ils vont chercher à siéger, les questions posées ou les prises de parole, etc. On les retrouve plus fréquemment dans les commissions de l'agriculture et du

constante, les mandats de député, maire et conseiller général témoignent de ressources personnelles plus importantes, confèrant aux élus une certaine autonomie vis-à-vis de leur organisation politique.

[475] Comme le déclarait très directement Danielle Darras par exemple, élue PS, membre du Parlement de 1997 à 2004 et par ailleurs élue locale du Nord-Pas-de-Calais. La retraduction des activités représentatives en termes de « lobbying » est d'ailleurs significative, en soi, de leur institutionnalisation dans l'espace européen.

développement rural, de la pêche et de la politique régionale (qui sont, pour ces acteurs, des commissions recherchées) ou encore dans la commission des pétitions. A l'inverse, l'obtention de rapports législatifs ou l'acquisition de positions hiérarchiques importe moins que pour d'autres députés. De telles positions sont d'ailleurs plus improbables du fait d'une absence relative de ressources d'expertise et de ressources politiques plutôt faibles. Elles ne sont pas rares, cependant lors d'un second mandat, quand un député commence à accumuler des ressources proprement européennes et un certain crédit institutionnel.

La spécificité des « élus locaux » réside enfin dans un certain nombre de postures et de tensions qui matérialisent très concrètement les structures de l'espace étudié ici. Une partie de ces élus disent ressentir l'expérience d'un décalage social vis-à-vis du poste occupé et des standards qui le caractérisent. De fait, le poste de parlementaire européen apparaît comme une position politique improbable aux vues de leurs propriétés, une position qu'ils ne doivent finalement qu'aux structures propres du recrutement politique européen. S'ils ne sont pas en mesure d'investir les figures les plus légitimes au sein de l'institution (celles de l'expert et du diplomate), ils ressentent parfois une forte illégitimité qui s'exprime parfaitement dans le discours de certains de leurs collègues à leur égard, les présentant comme des députés « absents », « cumulards », « peu investis », c'est-à-dire au final « peu sérieux » et peu légitimes. Ces marques de mépris, qui touchent aussi très directement une partie des militants (notamment les militants ouvriers), renvoient directement aux positions occupées dans l'espace social et politique. Aussi bien leur façon de se présenter, leurs discours et leurs activités concrètes les éloignent des postures politiques et sociales les plus légitimes comme elles les éloignent des postures très intellectualisées que l'on retrouve chez d'autres députés.

A une conception intellectualisée du rapport à l'Europe, qui s'incarne notamment dans la figure de l'expert ou du militant intellectuel, ils opposent la conception « *pragmatique* » et « *concrète* » de « *l'élu de terrain* ». Selon eux, ils incarnent une autre conception de l'élu : celui qui, à la différence des autres, est connu et reconnu de ses concitoyens parce que précisément, il est un élu local, c'est-à-dire un élu « réel », proche des électeurs qui le « connaissent » de nom sinon physiquement. Ils sont donc attachés à mettre en scène les ressources électives qu'ils détiennent parce qu'elles constituent leur principale source de légitimité, dans l'espace politique en général comme au Parlement européen dont on souligne fréquemment le déficit démocratique et la distance aux citoyens « ordinaires »[476]. A une légitimité intellectuelle ou militante, ces élus opposent donc leur légitimité propre, celle de

[476] Ils manquent d'ailleurs rarement de rappeler à d'autres qu'ils peuvent se prévaloir du rite initiatique en politique que constitue la « véritable » élection : celle du scrutin uninominal.

l'élu local, « *sans doute pas un intellectuel* » comme le rappelle Frédéric Striby[477], mais « *pragmatique* », « *concret* » et « *expérimenté* » d'une certaine pratique, d'un certain nombre de techniques ou compétences propres à un métier politique qu'ils rappellent être lié, avant tout, à la représentation et à l'élection[478].

De fait, le nombre important d'élus locaux au Parlement européen et les transformations du recrutement rappelées plus haut ont largement contribué à la territorialisation des pratiques d'assemblée ainsi qu'à l'institutionnalisation de la fonction à travers le rôle du « représentant ». C'est ce que montre par exemple la généralisation de l'ouverture d'une permanence et l'embauche d'un assistant en charge du local ou encore le caractère systématique des références à un territoire précis dans les modes de présentation de soi. Toutes ces pratiques sont devenues indispensables pour « tenir » la position, aussi bien dans l'espace que dans le temps. Il n'en reste pas moins que ces dispositions et pratiques proprement représentative ne les empêchent pas de devoir, à un moment ou un autre, endosser les autres figures légitimes au sein de l'institution, celle de « l'expert » ou du « diplomate ». Ces dernières sont indispensables pour assurer le travail de lobbying qu'ils revendiquent au sein de l'assemblée : porter et défendre certains dossiers liés aux intérêts locaux.

Conclusion

Ce deuxième chapitre s'est attaché à mettre en perspective les effets des transformations du recrutement mis en évidence au chapitre I. Les rapports entretenus au mandat européen par les élus dépendent, dans une large mesure, des positions qu'ils occupent eux-mêmes dans le champ politique et de la place du mandat dans leur trajectoire propre. En ce sens, la prise d'importance, parmi les eurodéputés français, d'un personnel plus jeune, plus féminisé, pour lequel l'accès à l'Europe constitue une opportunité de professionnalisation des engagements politiques (et ce faisant une opportunité d'accéder à tout un ensemble de

[477] Député MPF, élu local dans le Haut-Rhin, membre du Parlement entre 1994 et 1999.

[478] A l'occasion du récit d'une mission d'observation du processus électoral en Russie, Frédric Striby notait qu'en matière de techniques et pratiques électorales, Hélène Carrère d'Encausse n'était pas forcément compétente et que, en ce sens, l'expertise intellectuelle n'était pas en soi suffisante pour faire de la politique : « Là aussi, pour observer des élections concrètes… Alors bien sûr, Madame Carrère d'Encausse, c'est une grande spécialiste des affaires russes, elle connaît les rouages, les noms, les grands leaders, etc. Je ne les connais pas, je n'y connais rien du tout, je ne parle même pas le russe et pourtant je pense que je n'ai pas perdu mon temps. Par opposition avec Mme Carrère d'Encausse qui ne connaît rien du tout à ces questions électorales, puisqu'elle n'a aucun mandat, elle n'a jamais été élue sur un mandat local, sur ces questions, elle est nettement au-dessous de moi », entretien avec Frédéric Striby, MichelBach-le-Bas, mars 2001.

ressources politiques, financières ou symboliques) a contribué à la redéfinition des pratiques caractéristiques des eurodéputés français mais aussi, en partie, à la redéfinition des postures légitimes au sein de l'institution. Alors que ces transformations sont associées à de nouvelles opportunités institutionnelles, une fraction croissante des élus a un intérêt objectif à tenter de s'insérer dans l'institution et à en jouer les multiples jeux. Les députés peuvent en effet espérer retirer de ces postures un différentiel de ressources et d'avantages valorisables dans le cadre des luttes politiques : assurer la pérennisation de leur professionnalisation politique, reconvertir les ressources dont ils sont porteurs, renforcer les positions qu'ils occupent dans les appareils partisans ou les configurations politiques locales, etc. Parallèlement aux effets de contraintes liés à l'institutionnalisation croissante de la fonction, les modalités de l'investissement parlementaire, son intensité comme ses formes ou ses lieux continuent dépendre des types d'entrée en politique et au Parlement lui-même (des formes mises en évidence à travers la restitution de quatre grands idéaux-types). C'est alors dans les tensions et oppositions caractéristiques de l'espace en question que peuvent se donner à voir les logiques qui président à la « prise de rôles » et aux ajustements auxquels ces rôles institutionnels sont en permanence soumis.

DEUXIEME PARTIE : PRATIQUES D'ASSEMBLEE ET INSTITUTIONNALISATION DES RÔLES

Après avoir montré que l'Europe s'apparentait bien, dans le cas français, à un nouvel espace de professionnalisation politique, il s'agit maintenant de mettre en évidence, toujours à partir du cas français, la spécificité du « métier » politique associé à l'exercice de la fonction parlementaire européenne. En quoi les différents usages du mandat européen participent-ils - en s'insérant dans une configuration institutionnelle donnée et sans forcément qu'ils aient pour objectif explicite la construction de l'institution elle-même - d'une redéfinition et d'une spécialisation des rôles parlementaires européens, faisant ainsi exister l'institution par-delà ses différentes déclinaisons individuelles ? Telle est la question à laquelle est consacrée la seconde partie de notre étude. A partir de la mise en perspective des pratiques politiques des élus étudiés ici, il s'agit de rendre compte de la manière dont le « métier d'eurodéputé » et la fonction parlementaire elle-même tendent à s'objectiver dans un ensemble de rôles, à la fois complémentaires et contradictoires.

Les trois chapitres qui vont suivre montrent que ces rôles empruntent aussi bien aux figures professionnelles qui dominent l'espace européen et que les eurodéputés sont amenés à se réapproprier (l'expert, le diplomate) qu'aux figures de la démocratie représentative elle-même (le représentant politique). En ce sens, l'institutionnalisation des rôles parlementaires européens ne peut être découplée des tensions au fondement même de l'espace que constitue l'Union européenne, opposant l'européen au national, le technique au politique, le compromis au conflit, la dépolitisation à la politisation, etc. Plus que dans des catégories opposées d'acteurs institutionnels parfaitement différenciés les uns des autres (les « technocrates » de la Commission face aux « politiques » du Parlement), le cas des eurodéputés français montrent au contraire que ces tensions propres à l'espace européen structurent chacun des univers institutionnels qui le constituent. La professionnalisation de l'activité politique européenne ainsi que l'émergence d'une nouvelle figure politique et élective se manifestent ainsi, au-delà d'une certaine standardisation des pratiques politiques, dans l'institutionnalisation de plusieurs *rôles* partiellement contradictoires mais auxquels les titulaires du poste sont toujours contraints, via divers ajustements, de se conformer.

Après avoir analysé les modalités de l'émergence du rôle de « l'expert » (chapitre III), puis du « diplomate » (chapitre IV) comme éléments de définition de la figure parlementaire européenne, nous examinerons plus en détail la manière dont s'organisent, au sein de l'espace parlementaire, les pratiques et postures en représentation (chapitre V).

Chapitre III -
Les eurodéputés et le rôle de « l'expert »

Technicisation des pratiques d'assemblée et légitimation des investissements politiques européens

Dans un contexte où la science est considérée comme « constitutive du développement moderne de l'Etat »[479], les rapports entre « science » et « politique » constituent depuis longtemps un questionnement essentiel à la science politique et en particulier à la sociologie politique[480]. Plus récemment, cette dernière a bien souligné les relations qui existent entre la transformation des métiers de l'élu, la technicisation de l'action publique et l'émergence, sur la scène politique, d'acteurs intéressés à la valorisation de nouvelles compétences professionnelles et d'expertise (comme le droit puis l'économie) en compétences proprement politiques[481]. La technicisation de l'activité politique est ainsi l'une des manifestations tangibles de sa professionnalisation croissante : son exercice nécessite la maîtrise de techniques et de savoirs ajustés à la transformation des conditions d'exercice du pouvoir politique dans une société différenciée et complexe. L'élection implique de ce point de vue un apprentissage plus ou moins aisé de ces savoir-faire, lui-même fonction des propriétés des acteurs, de leurs compétences sociales et professionnelles, de leurs ressources propres et en particulier de leurs ressources culturelles[482].

Cette relation entre professionnalisation des acteurs et forte technicisation des pratiques politiques apparaît particulièrement forte dans le cas des acteurs étudiés ici. En effet, si l'activité politique européenne s'est longtemps limitée à une activité à « temps partiel »,

---

[479] GODIN Benoît, « De l'utilisation symbolique et idéologique de la science », *Bulletin d'histoire politique*, 1999, vol. 7, n°3, p. 79 ; ROSENVALLON Pierre, *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1990.

[480] Ce dont témoignent parfaitement les travaux de Max Weber par exemple.

[481] Signalons en particulier les travaux de Brigitte Gaitti et Delphine Dulong, notamment GAITI Brigitte, *De Gaulle…*, op. cit. et « Décembre 1958 ou le temps de la révélation technocratique », *in* DUBOIS Vincent, DULONG Delphine (dir.), *op. cit.*, pp. 137-153 ; DULONG Delphine, *Moderniser la politique. Aux origines de la Cinquième République*, Paris, L'Harmattan, 2000.

[482] Olivier Nay désigne cet apprentissage comme le « processus par lequel des acteurs engagés dans une institution intériorisent tout un ensemble de connaissances générales et ordinaires relatives aux comportements qu'il doivent adopter en public et aux actes qu'ils sont tenus d'engager s'ils veulent conserver ou renforcer leur position au sein de l'institution. L'apprentissage est un processus par lequel les acteurs qui veulent participer aux échanges dans l'institution tendent naturellement à adopter (consciemment ou inconsciemment) des conduites appropriées (*appropriate behaviours*) aux combinaisons de normes, de valeurs, de procédures et de savoirs les plus généralement admises par l'ensemble de leur partenaires institutionnels », NAY Olivier, « L'institutionnalisation de la région comme apprentissage des rôles… », *op. cit.*, p. 42.

avant tout symbolique voire honorifique (une « tribune » comme le soulignait Francis Wurtz lors d'un entretien), l'examen des pratiques développées par les élus montre au contraire que l'activité parlementaire européenne s'est progressivement redéfinie comme une activité de plus en plus technicisée, associée par les députés eux-mêmes à un travail d'*expert* : elle nécessiterait la maîtrise de savoirs relatifs à des enjeux technologiques, économiques et sectoriels d'autant plus difficiles à acquérir qu'ils s'inscrivent dans une perspective plurinationale, qu'ils se déclinent dans une multitude de contextes nationaux spécifiques les uns aux autres. L'exercice de la fonction parlementaire européenne nécessite ainsi de pouvoir « donner le change », grâce au maniement d'un *langage* particulier (notamment juridique) ou encore la discussion de considérations fondées sur des registres à prétention scientifique.

Toute l'observation menée indique ainsi que la capacité des acteurs à apparaître comme des « experts » est bien devenue une condition essentielle à la légitimation de soi au sein de l'espace parlementaire européen. Les députés sont contraints de s'attacher un domaine « d'expertise » s'ils veulent « compter », s'ils veulent se « faire un nom », être (re)connus et par conséquent acquérir un *crédit* propre au sein de l'espace[483]. Comme élément de définition des figures politiques européennes, le rôle de l'expert en arrive ainsi à caractériser les fonctions exécutives aussi bien que législatives au sein de l'Union européenne[484]. Dans le cas du Parlement européen, son institutionnalisation doit cependant se comprendre comme le produit de plusieurs dimensions dont ce chapitre a pour objet d'expliciter les effets combinés.

L'institutionnalisation du rôle de l'expert au sein du Parlement européen renvoie d'abord au poids des contraintes liées à la définition des rôles politiques et bureaucratiques au sein de l'Union européenne dans son ensemble, et en particulier au sein de la Commission. Du fait de la centralité de cette institution dans l'espace politique européen, les rôles qui s'y définissent tendent à s'imposer aux autres catégories d'acteurs de l'Union. De façon consécutive aux transformations institutionnelles des années 1980 et 1990, l'insertion des parlementaires dans le *policy-making* européen correspond en effet à une insertion dans un

[483] On appréhende ici le terme d'expertise comme « la mise en œuvre d'une « science de l'agir » *i.e.* de sciences pratiques, orientées vers l'action (…), c'est-à-dire intégrant la connaissance normative ». De même, « l'accent sera davantage mis sur l'intentionnalité que sur l'effectivité pratique, cette dernière ne préjugeant pas de la réalité de l'expertise ». Dans cette perspective donc, l'expertise désigne « la mise en œuvre d'un savoir (…) et/ou d'un savoir-faire, aux fins de remédiation sociale et qui se traduit par un diagnostic, un avis, des propositions », DELMAS Corinne, « L'expertise, l'Etat et le pluralisme. L'externalisation de l'expertise économique et l'action publique », *in* JACOB Steve, GUENARD Jean-Louis (dir.), *Expertise et action publique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2004, p. 29.

[484] Les « rôles » désignent, rappelons-le, un ensemble de postures et de comportements contraignants, auxquels les acteurs sont tenus, sous peine de disqualification ou de marginalisation au sein de l'espace, de se conformer. L'émergence de rôles constitue de ce point de vue un élément essentiel des processus d'institutionnalisation des fonctions politiques.

espace de jeu au sein duquel les transactions politiques s'organisent prioritairement autour de la production et de la maîtrise d'une expertise. Autrement dit, si la figure de l'expert apparaît à ce point prégnante au Parlement européen, c'est en partie du fait de la légitimité très forte qu'elle possède, pour différentes raisons, au sein de l'Union européenne dans son ensemble et particulièrement au sein de la Commission. Les acteurs parlementaires sont ainsi conduits à redéfinir en conséquence leur propre rapport au politique (section I).

Mais ce processus n'est pas mécanique. Cette redéfinition doit aussi, dans un tel contexte, aux pratiques d'une partie des acteurs parlementaires eux-mêmes, c'est-à-dire aux stratégies propres de ceux qui, intéressés par la valorisation des ressources (culturelles et scolaires) dont ils disposent prioritairement dans un contexte donné, vont favoriser l'institutionnalisation d'un rôle politique. Dans le cas français par exemple, pour toute une fraction des élus, la mise en jeu de ressources scolaires, parfois de ressources d'expertise (associées à une délégation d'autorité légale), est un moyen de compenser la faiblesse des ressources et légitimités proprement politiques qui les caractérisent aussi. C'est dans ce cadre qu'ils vont se saisir des opportunités offertes par les nouveaux enjeux institutionnels qui se dessinent au tournant des années 1990. Entre contraintes et opportunités, ce contexte va les conduire à placer ces ressources au centre de l'espace parlementaire. Ils vont compenser le déficit en ressources politiques qui les caractérisent grâce à l'engagement des compétences et ressources alternatives qu'ils possèdent (la valeur des ressources alternatives liées aux diplômes par exemple ne s'appréciant alors que par rapport au volume, relativement faible, des ressources symboliques et politiques possédées)[485]. C'est en se saisissant de questions préalablement définies (en amont, autour de la Commission et des fonctionnaires) comme éminemment « techniques » (sans que cette définition soit, précisément, politiquement neutre)[486] que ces acteurs parviennent à capitaliser, au sein de l'assemblée mais aussi auprès des autres institutions, un crédit à usages multiples. Du fait des nouvelles procédures de coopération et codécision, ces questions se trouvent en effet placées au cœur des enjeux parlementaires. Autrement dit, si la redéfinition de l'eurodéputé comme « expert » s'impose comme telle, c'est parce que tout un ensemble d'acteurs, dans le contexte précis décrit plus haut, ont intérêt à une requalification qui rend possible la conversion des principales ressources qu'ils possèdent (ressources scolaires voire d'expertise) en compétences politiques,

[485] Comme nous le préciserons, ce déficit est lié aussi bien à l'état de leurs ressources qu'à la position du Parlement européen et à la faible légitimité politique dont il bénéficie. L'élection européenne ne confère pas forcément, en elle-même, les ressources suffisantes pour conférer aux acteurs eux-mêmes une légitimité politique qu'ils n'ont pas obtenu par ailleurs.

[486] ROBERT Cécile, « La Commission européenne dans son rapport au politique… », *op. cit.*

efficientes notamment au sein l'espace européen. L'étude des eurodéputés français montre que ce processus est donc aussi, en partie, un produit des transformations du recrutement et de l'évolution de la composition socioprofessionnelle des élus européens, des dispositions qui sont les leurs et des ressources qu'ils sont susceptibles d'engager dans la compétition politique, à un moment où les bouleversements nés de l'Acte Unique Européen puis du traité de Maastricht rendent possible un changement des types de légitimités en vigueur au sein du Parlement[487] (section II).

Il ne s'agit donc pas de prendre pour argent comptant le discours des acteurs sur leurs propres pratiques, mais de montrer que l'affirmation de cette figure au sein du Parlement européen renvoie à une « illusion bien fondée », une construction politique et sociale située dans des configurations institutionnelles particulières. Elle répond elle-même à une dimension relationnelle et aux luttes de pouvoir internes au Parlement européen et à l'espace politique européen dans son ensemble. Les définitions en vigueur en son sein demeurent par conséquent mouvantes, suscitant elles-mêmes leur propre contradiction. En l'occurrence, l'institutionnalisation de la figure de l'expert demeure un processus problématique. Ce rôle que les acteurs sont contraints d'adopter s'ils veulent compter dans l'assemblée, et dont ils doivent faire l'apprentissage, les oblige paradoxalement à investir une définition d'eux-mêmes partiellement illégitime dans le champ politique. Une telle figure est assimilée à celle de l' « eurocratie » et du « technocrate bruxellois ». Elle favorise en ce sens la diffusion des stigmates attachés aux autres professionnels de l'Union européenne. Une telle figure doit donc être, dans le même temps, constamment contre-balancée par une construction politique de soi. Ici comme ailleurs, la gestion des contradictions inhérentes à la « prise de rôle »[488] devient alors essentielle aux acteurs du politique (section III).

I- Figure de l'expert et *policy- making* en Europe

Les modalités d'institutionnalisation des rôles politiques et parlementaires ne peuvent être isolées des configurations propres à l'espace politique européen dans son ensemble et de ses transformations. La prise en compte de l'économie globale des pratiques politiques au sein de l'Union européenne apparaît en effet indispensable à l'étude plus spécifique des pratiques

[487] Schématiquement, on passe d'une légitimité fondée sur des ressources symboliques acquises antérieurement à une légitimité fondée sur des ressources acquises au sein même de l'espace.

[488] LAGROYE Jacques, « Etre du métier », *op. cit*; BRIQUET Jean-Louis, « Communiquer en actes. Prescriptions de rôles et exercice quotidien du métier politique », *Politix*, n° 28, 1994, pp. 16-29.

parlementaires. Ces configurations se caractérisent par trois éléments au moins. Il faut d'abord insister et revenir sur la centralité de la Commission européenne et des fonctionnaires dans les jeux européens vis-à-vis desquels les parlementaires sont constamment amener à se définir (A). Il faut ensuite rappeler les conditions du renforcement progressif de la position des parlementaires et du Parlement, notamment à partir du traité de l'Acte unique européen puis du traité sur l'Union européenne (B). Ce sont ces traités qui président, en quelque sorte, à l'insertion des eurodéputés dans un *policy-making*[489] très particulier, dominé par la Commission européenne et dans lequel l'expertise tient une place centrale, du fait même de la genèse et de l'économie des transactions politiques caractéristiques de l'espace dans son ensemble. La capacité des élus européens à construire, tenir et renforcer leur position dans ce *policy-making* (dont les règles du jeu ont largement été définies en dehors d'eux), dépend alors de leur capacité à se saisir, à discuter et à reformuler l'expertise à la base des propositions et textes européens (C).

A- Centralité de la Commission dans l'espace européen et affirmation des parlementaires

C'est notamment dans le cadre des interdépendances multiples et asymétriques qui caractérisent l'espace européen dans son ensemble que les eurodéputés vont jouer et se mouvoir, construire des stratégies et le sens de leurs actions. Les pratiques et stratégies adoptées par les acteurs parlementaires ne peuvent par conséquent se comprendre complètement en dehors d'une prise en compte de la configuration complexe des jeux plus larges dans lesquels ils parviennent à s'insérer. La prise en compte de la centralité de la Commission dans cette configuration européenne globale est alors indispensable à la compréhension des processus d'institutionnalisation du Parlement européen. Comme entrepreneurs en revendication d'une légitimité politique inscrite dans le cadre européen, les eurodéputés se sont en effet heurtés aux formes historiques d'un modèle porté et construit par la Commission. Or, c'est bien sur la base d'une légitimité technique et apolitique que les fonctionnaires européens fondent leur prétention au monopole du droit de dire et d'incarner l'intérêt général communautaire.

Le caractère fondamentalement technocratique de la « méthode communautaire » est une dimension connue, qui s'inscrit pleinement dans le contexte de l'après-guerre et des

[489] BOMBERG Elisabeth, PETERSON John, *Decision-Making in the European Union*, Basingstoke, Macmillan, 1999 ; CRAM Laura, *Policy-making in the European Union. Conceptual lenses and the integration process*, London, New-York, Routlege, 1999 ; RICHARDSON Jeremy (ed.), *European Union. Power and Policy-making*, London, New-York, Routlege, Second edition, 2003.

transformations qui affectent les espaces sociaux, politiques et administratifs des Etats-membres et des classes dirigeantes. Ainsi, les recherches d'Antonin Cohen notamment ont montré que le projet communautaire est issu d'un courant de pensée porté par des élites technocratiques en quête de nouvelles terres d'excellence, dont Jean Monnet est une figure atypique[490]. Constituée dans les années 1930 et 1940 puis reprise après la seconde guerre mondiale sous une forme transfigurée par la guerre et la résistance, cette idéologie repose sur la volonté d'assurer le renouvellement des élites et de fonder un nouveau système dans lequel le diplôme et le capital culturel (associé à « la compétence »), remplacerait le capital social et économique comme fondement à l'exercice du pouvoir politique et social. Le projet de Jean Monnet et des planificateurs est indissociable de la croyance dans la nécessité d'une « troisième voie » indispensable à la modernisation des pays d'Europe, entre libéralisme économique et individualisme d'un côté, collectivisme et socialisme de l'autre[491]. Caractéristique des idéologies modernisatrices d'après guerre incarnées en France par le commissariat au plan dont Jean Monnet, Etienne Hirsch ou Pierre Uri étaient des personnages centraux, ce projet est aussi indissociable d'un projet de fédéralisme économique européen offrant à cette élite de techniciens l'endroit d'un dépassement des Etats, de la politique (*politics*) et des politiques (*politicians* ou parlementaires) tenus pour responsables de l'état archaïque du pays et de la défaite de 1940[492]. Or, pour Reuter comme pour Monnet, la « politique » n'est pas dissociable - surtout dans le contexte de la IV République et de son instabilité - du parlementarisme pour lequel Jean Monnet a souvent témoigné son dégoût[493]. Le projet communautaire initial, c'est-à-dire le plan Monnet présenté par Schuman le 9 mai 1950, est l'incarnation de ce courant de pensée à la fois « technocratique », internationaliste et, d'une certaine façon, anti-parlementaire[494].

---

[490] COHEN Antonin, « Le plan Schuman de Paul Reuter… », *op. cit.*

[491] Sur l'idéologie de la troisième voie et ses variantes, BOLTANSKI Luc, *Les cadres…*, op. cit.

[492] « D'après Paul Reuter « L'organisation internationale va être, pour les techniciens, une terre d'élection » puisque ce sont des facteurs techniques qui commandent l'évolution de l'humanité ». Il faut donc, dans l'ordre international, « substituer les techniciens aux hommes politiques » afin de pallier les insuffisance de ces derniers (…) », COHEN Antonin, « Le plan Schuman… », *op. cit.*, p. 651.

[493] *Ibid*, p. 662.

[494] De fait, le projet communautaire initial, fondé sur une haute autorité indépendante, composée de personnalités recrutées pour leurs compétences (technocrates) et chargées d'organiser la modernisation des marchés du charbon et de l'acier en collaboration avec les organisations représentatives du secteur, s'inscrit en prolongement direct des entreprises sociopolitiques à l'origine du Commissariat au plan et de ceux qui l'incarnent. Ces « « techniciens de l'administration » qui se veulent au-dessus des « querelles partisanes » et qui entendent inspirer les décisions à longues portée » et s'opposer par là aux « gestionnaires » à « courtes vues » de la « politique » se perçoivent comme une « avant-garde » détentrices d'une sorte de « contre pouvoir », plus proche des « syndicalistes » (c'est-à-dire le plus souvent de la CFTC) que du « patronat », en lutte, dans le champ

De fait, le projet de Jean Monnet, Paul Reuter, Etienne Hirsch, Pierre Uri se présente véritablement comme une alternative à ce que représente alors une intégration plus directement « politique » incarnée par le Conseil de l'Europe. C'est cette originalité que soulignera précisément l'expression « méthode communautaire » dont Antonin Cohen rappelle l'ambiguïté fondatrice et fondamentale, qui est aussi celle du « Plan » à la française : « réaliser cette conciliation de l'inconciliable, le plan et le marché, le plan en vue de faire un grand marché et qui aujourd'hui encore tend à rendre indéchiffrable la politique de la Commission européenne (la création « technocratique » d'un marché « libéral ») »[495]. Le projet initial est ainsi clairement axé sur la centralité d'une Haute autorité composée d'experts théoriquement indépendants. Conçue comme une structure « apolitique », l'idée même de son contrôle parlementaire ne fait pas véritablement sens pour les initiateurs du projet[496]. Il est d'ailleurs probable, bien que cette version des faits a été (logiquement) démentie par Paul Reuter en 1980[497], que ce n'est que lors de la négociation en vue de la ratification du traité CECA que fut introduite une institution alors dénommée « Assemblée commune », dotée de pouvoirs limités et conçue comme garante du contrôle démocratique et parlementaire de la Haute autorité[498]. Il s'agit alors, pour les auteurs du projet comme pour les négociateurs, d'assurer à la construction institutionnelle en cours une légitimité démocratique au moins

---

administratif contre les institutions sclérosées et, notamment, l'administration des finances qui opposent des « freins » à leur action. », BOURDIEU Pierre, BOLTANSKI Luc, *op. cit*., p. 37.

[495] COHEN Antonin, « Le plan Schuman… », *op. cit.*, pp. 660-661.

[496] Olivier Costa affirme ainsi que « l'introduction d'une assemblée dans ce schémas résultait moins du souci d'instaurer un contrôle démocratique sur les activités de l'instance exécutive ou de transposer au niveau européen les principes de la démocratie parlementaire que d'assurer l'efficacité des transferts de compétences consentis par les Etats-membres. Les relations entre la Haute Autorité et l'Assemblée commune devaient s'apparenter davantage à celles d'un directoire exécutif et d'une assemblée d'actionnaires au sein d'une entreprise multinationale, qu'à celles d'un gouvernement et d'un Parlement », COSTA Olivier, *Le Parlement européen…*, op. cit., p. 22. Antonin Cohen précise quant à lui : « ce n'est qu'après coup et pour « atténuer les craintes provoqués par l'institution d'une Haute Autorité » que l'on a encadré cet organe « apolitique » d'une Assemblée et d'un Conseil des ministres plus directement politiques », COHEN Antonin, « Le plan Schuman… », *op. cit.*, p. 648. Dans une note adressée à Robert Schuman en 1951, Paul Reuter précise : « Historiquement, les auteurs du projet ont été amenés à ajouter l'Assemblée précisément pour permettre de limiter les pouvoirs de la Haute Autorité que l'on s'étonnait de voir échapper à tout contrôle : l'Assemblée n'a d'ailleurs dans le traité aucune attribution. », *Ibid*, note 2 p. 648.

[497] REUTER Paul, *La naissance de l'Europe*, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Centre de recherches européennes, Lausanne, 1980, p. 19.

[498] « On mesure ainsi tout ce que les négociations de Paris ont pu apporter aux projets initiaux de l'entourage de Jean Monnet en parcourant le mémorandum que Paul Reuter adresse à Robert Schuman au début du mois d'août : « La proposition du 9 mai prévoyait, pour réaliser la mise en commun du charbon et de l'acier, une Haute autorité commune à caractère supranational. Les travaux et entretiens qui se sont poursuivis depuis cette date, notamment les conversations entre les délégations à la Conférence actuellement réunie à Paris, ont conduit à développer les indications de la proposition du 9 mai et, par une commune élaboration, à prévoir la création d'une assemblée, d'un conseil des ministres et d'une Cour de justice ». Le projet initial s'en trouve donc considérablement modifié », COHEN Antonin, « Le plan Schuman… », *op. cit*., pp. 648-649.

formelle et de trouver une solution au problème de la « responsabilité de la Haute autorité »[499].

C'est donc dans une opposition à la fois institutionnelle et idéologique avec le groupe d'experts de la Haute Autorité, devenue la Commission, que s'inscrit le Parlement européen dès ses origines. C'est bien dans le « conflit qui oppose l'avant-garde « technocratique » aux groupes sociaux *à base locale* »[500] qu'il faut comprendre les oppositions sur lesquelles se fondent la méthode communautaire et l'espace politique européen lui-même dès ses origines. C'est aussi dans ce cadre que « technique s'oppose à politique comme le Plan au Parlement, la Haute autorité à l'Assemblée commune, les experts aux parlementaires mais aussi la compétence à l'incompétence, le pouvoir à l'impuissance et finalement une certaine façon de faire de la politique à une autre »[501]. Tout laisse ainsi penser que cette histoire originelle marque profondément la configuration des rapports très particuliers de la Commission et de l'Assemblée de même que les débats sur la place respective de ces institutions dans le jeu institutionnel européen[502]. La prégnance des origines apparaît d'autant plus forte que cette perspective à la fois technocratique (apolitique) et libérale (le grand marché) constitue toujours le principe même du modèle communautaire incarné par la Commission européenne[503]. Souvent perçus comme une alliance des « européens » et des institutions attachées à la poursuite de l'intégration, les rapports existant entre la Commission et le Parlement sont en réalité plus ambivalents, y compris dans le cadre institutionnel instauré par le traité de Rome (dit « CEE » puis « CE »). S'il existe bien « des relations de bonne

---

[499] *Ibid*, p. 649. David Judge et David Earnshaw font aussi état de cette controverse en soulignant: « the first institutional blueprint (or map) ascribed to Monnet is essentially an elitist, technocratic model (...). Given this technocratic vision, some commentators have been led to argue that there was no provision for a parliamentary Assembly in Monnet's original plans (...). An alternative view maintains that Monnet acknowledged the need for a Common Assembly even before negociation on the ECSC began (...). By this view, while there is no doubt, as Monnet's own Memoirs makes clear, that his primary objective was to ensure that the vital first political step was taken by the setting up of the High Authority (...)". JUDGE David, EARNSHAW David, *op. cit.*, pp. 27-28.

[500] BOURDIEU Pierre, BOLTANSKI Luc, *op. cit.*, p. 52.

[501] COHEN Antonin, « Le plan Schuman… », *op. cit.*, p. 662-663.

[502] Jean-Pierre Cot affirme en ce sens que Jean Monnet « était tout sauf un parlementaire. La notion de contrôle parlementaire des institutions européennes était le dernier de ses soucis ! Il avait de la marche vers la démocratie une autre conception, paradoxalement plus gaullienne. De fait, le Parlement européen apparaît comme une excroissance sur un système institutionnel qui n'avait pas été conçu pour lui faire une place véritable. », COT Jean-Pierre, « Le Parlement européen : fausses perspectives et vrai paradoxe », *Humanité et droit international : mélanges René-Jean Dupuy*, Paris, A. Pedone, 1991, p. 132.

[503] Les propositions du Livre Blanc sur la gouvernance paru le 25 juin 2001 en constituent d'ailleurs, et d'une certaine manière, une réaffirmation. COMMISSION EUROPOPEENNE, *La gouvernance européenne : un livre blanc*, juillet 2001, http://ec.europa.eu/governance/white_paper/index_fr.html. Cf. GEORGAKAKIS Didier, DE LASSALLE Marine (dir.), *La nouvelle gouvernance européenne. Les usages du livre blanc*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », à paraître.

intelligence, voire de complicité entre le Parlement européen et la Commission »[504], on ne peut cependant alléguer simplement d'une alliance politique linéaire entre deux institutions « européistes » sans mettre l'accent sur l'interdépendance asymétrique qui lie les trois institutions les unes aux autres[505].

Deux éléments, entre autres choses, caractérisent en ce sens la configuration européenne : la marginalisation initiale du Parlement au regard de la Commission et du Conseil d'une part ; son rôle dans la légitimation globale du système politique européen, en particulier de la Commission (comme institution soumise à un contrôle démocratique même théorique), d'autre part. Dans ce cadre, le renforcement de la position du Parlement vis-à-vis de la Commission et du Conseil est autant lié à une démarche volontariste de la Commission qu'à l'évolution des rapports de force entre le Parlement et la Commission (mais aussi le Conseil) à la suite de divers évènements qui ont contribué à les modifier : les crises budgétaires à répétition du début des années 1980 (et leur résolution par l'instauration d'accords interinstitutionnels)[506] ; les jeux autour de l'interprétation du droit et des procédures de décision[507] ; la « crise » de 1998-99 aboutissant à la démission de la Commission[508] ;

---

[504] CONSTANTINESCO Vlad, « La responsabilité de la Commission européenne. La crise de 1999 », *Pouvoirs*, janvier 2000, p. 120.

[505] Olivier Costa et Paul Magnette soulignent ainsi que « la Commission a longtemps considéré qu'elle avait un intérêt indirect à l'accroissement des pouvoirs du PE, en raison de la propension de celui-ci à réclamer des politiques européennes ambitieuses et à limiter les dérives centrifuges du Conseil. Toutefois, peu d'actes ont suivi ces prises de positions. En outre, la Commission s'est montrée plus prudente depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, qui a vu le PE et le Conseil s'accorder sur l'objectif d'un contrôle plus étroit de ses activités et s'allier fréquemment contre elle dans le cadre des procédures législatives et budgétaires. », COSTA Olivier, MAGNETTE Paul, « Idéologies et changements institutionnels dans l'Union européenne. Pourquoi les gouvernements ont-ils constamment renforcé le Parlement européen », *Politique européenne*, n°9, hiver 2003, p. 59.

[506] Les crises budgétaires ont en effet abouti à des engagements de la part des autres institutions à prendre en considération les avis du Parlement. « Les épreuves de force du début des années quatre-vingt ont toutefois été profitables au Parlement, puisqu'elles ont conduit le Conseil dans le cadre des accords interinstitutionnels de 1988 et 1993. Si depuis 1988 un rejet du budget est devenu fort peu probable, ce n'est pas en vertu d'une contrainte juridique nouvelle, mais de l'engagement politique des institutions à trouver des solutions négociées : la meilleure prise en compte par le Conseil des positions du Parlement, au-delà des questions strictement budgétaires, s'accompagne de l'engagement tacite de l'Assemblée à ne rejeter le budget que pour des motifs importants (…) » COSTA Olivier, « Enjeux et usages des compétences budgétaires du Parlement », *in* DELWIT Pascal, DE WAELE Jean-Michel, MAGNETTE Paul (dir.), *A quoi sert le Parlement européen*, op. cit., pp. 121-129.

[507] Divers arrêts de la CJCE ont conforté symboliquement ou matériellement la position du Parlement européen vis-à-vis de la Commission et du Conseil. C'est en particulier le cas des arrêts du 29 octobre 1980 affirmant le caractère obligatoire de la consultation du Parlement par le Conseil. *Roquette c. Conseil*, aff. 138/79, *Rec*. p. 3333 et *Maizena Gmbh c. Conseil*, aff. 139/79, *Rec*. p. 3393. Ces arrêts offrent au Parlement une marge de négociation supplémentaire à partir du jeu sur les délais de rendue d'un avis. COSTA Olivier, *Le Parlement européen…*, op. cit., pp. 38-39.

[508] Sur la crise de 1998-99, cf. en particulier, GEORGAKAKIS Didier, « La démission de la Commission européenne… », *op. cit.*, pp. 39-71.

l'instauration, avec la procédure de codécision, de relations renforcées entre le Parlement et le Conseil au détriment de la Commission[509] ; plus récemment encore l'affaire Buttiglione[510] ou le rejet du second paquet portuaire en janvier 2006[511].

Ces évènements représentent autant d'affaires révélatrices de l'ambivalence des relations entre le Parlement et la Commission. Ces dernières sont dépendantes de l'état des concurrences qui définissent à un moment donné l'espace européen. Interdépendantes[512] mais aussi concurrentes, les rapports entre les deux institutions Parlement-Commission se caractérisent selon les dossiers ou les moments, par des stratégies d'alliances et/ou d'oppositions qui demeurent marquées par le souci constant de la Commission de limiter la relative montée en puissance du Parlement et de s'assurer, de fait, la continuité de sa centralité dans la configuration institutionnelle européenne. La période Delors et les propositions contenues dans le Livre blanc sur l'achèvement du marché unique (qui serviront de base aux négociations du traité de l'Acte unique) de même que les propositions contenues dans le Livre blanc sur la nouvelle gouvernance en constituent autant d'illustrations. Dans la mesure où elles visent notamment à limiter la marge de manœuvre du Parlement et des parlementaires en soustrayant à cette institution les législations par avance définies comme « techniques » et « sans enjeu politique », les dispositions contenues dans ce document expliquent une partie des vives réserves émises par les parlementaires à l'égard de ces propositions et du principe même de la notion de « gouvernance » comme principe de division du travail politique au sein de l'Union européenne[513].

---

[509] SHACKLETON Mickel, « The Politics of Codecision », *Journal of Common Market Studies*, vol. 38, n°2, juin 2000, pp. 325-342.

[510] En octobre 2004, les parlementaires européens refusent, dans leur majorité, d'investir la nouvelle Commission européenne présidée par José Manuel Barroso. Ils s'opposent, suite aux auditions, à la nomination de plusieurs commissaires dont M. Buttiglione au poste de commissaire à l'emploi, affaires sociales, égalité des chances. «A Strasbourg, la droite est défaite et la gauche crie victoire en ayant rassemblé une nouvelle majorité », *Le Monde*, 28 octobre 2004.

[511] En 2003, les eurodéputés rejettent à une courte majorité et en troisième lecture la directive de libéralisation des services portuaires présentée par la Commission en 2001. Peu de temps avant la dissolution de la Commission, espérant sans doute profiter de la victoire relative des conservateurs et libéraux aux élections européennes de juin 2004, la commissaire européenne en charge des transports, Mme de Palacio, réintroduit dans le circuit législatif un texte très proche de celui repoussé par les eurodéputés l'année précédente. Son rejet final (en janvier 2006) par la plénière, en première lecture et à une très forte majorité (plus de 500 voix contre le texte), a été largement compris, au sein des groupes conservateurs et libéraux notamment, comme une réaction au « déni de démocratie » dont la Commission aurait fait preuve en présentant un texte quasiment identique a une version déjà rejetée par les parlementaires. Par exemple, *Le Monde*, 17 janvier 2006.

[512] La légitimité de la Commission, comme du système dans son ensemble, est liée à la reconnaissance et à l'existence d'une institution démocratique, tandis que les parlementaires ne peuvent jamais se passer totalement de la Commission dans les entreprises qu'ils mènent, notamment vis-à-vis du Conseil et des Etats-membres.

[513] Les critiques parlementaires rejoignent par là-même les critiques classiques adressées à la notion de gouvernance. Dans une perspective néo-libérale, la notion de gouvernance est associée à une idéologie destinée à

La structuration des rapports entre ces deux institutions (à la fois interdépendantes et concurrentes) est donc particulièrement importante à prendre en considération pour comprendre les stratégies et les modes de légitimation des parlementaires européens. Dans une configuration relationnelle marquée par la centralité de la Commission qui, historiquement, dispose d'un socle important de ressources diverses, les stratégies d'affirmation développées par les eurodéputés sont dépendantes de leur capacité à rivaliser sur un « terrain » défini par les eurofonctionnaires. En ce sens, il apparaît très probable que les modalités de constitution du groupe des fonctionnaires et leurs pratiques (centralité de l'expertise, construction d'une idéologie commune et d'une identité professionnelle propre, institutionnalisation du compromis culturel et politique, association étroite avec les groupes d'intérêt) vont peser sur les modalités de définition des rôles parlementaires européens.

B- Le Parlement et les usages politiques de l'expertise au niveau européen

En relançant l'activité des institutions européennes par l'achèvement du marché intérieur, le traité de l'Acte unique européen (adopté en 1986 sous l'impulsion de la Commission et de son Livre blanc sur l'achèvement du marché intérieur) contribue à placer au centre du jeu institutionnel les problématiques liées à l'instauration du marché unique de 1993. Désignée comme l'architecte de ce grand marché, la Commission réaffirme à partir de 1985 et sous le leadership de Jacques Delors[514], sa place au centre du système institutionnel. Les règlements et directives d'harmonisation des législations nationales et de libéralisation des différents secteurs économiques deviennent à partir de 1986 la pierre angulaire de l'activité des institutions communautaires. L'espace européen prend la forme d'un nouvel espace de gouvernance (*multilevel governance*) qui se caractérise par des modes opératoires très spécifiques dont la restitution permet de mieux saisir le rôle et la place des jeux autour de l'expertise. Cette dernière constitue un registre de l'action publique qui s'impose, au niveau européen comme un mode d'administration, de régulation et de légitimation des transactions politiques[515]. Le *policy-making* européen se signale d'abord par l'absence d'un axe vertical

---

écarter l'Etat, donc la démocratie et le peuple, des modes de gestion de la décision publique. « Il s'agit bien d'une remise en question radicale des formes actuelles - et constitutionnelles - de la démocratie représentative et d'une véritable privatisation de la décision publique », CASSEN Bernard, « Le piège de la gouvernance », *Manière de voir*, n°61, janvier-février 2002, pp. 46-47.

[514] DRAKE Helen, *Jacques Delors en Europe, Histoire et Sociologie d'un leadership improbable*, Presses Universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », 2002 (première édition originale, 2000).

[515] ROBERT Cécile, « L'expertise comme mode d'administration communautaire… », *op. cit*.

fort et d'un leadership institutionnel stable. Les formes décisionnelles sont fluides, peu hiérarchisées et peu intégrées les unes aux autres[516]. Les degrés d'institutionnalisation des différents secteurs d'intervention sont très divers, la fragmentation sectorielle est forte et les arènes de la médiation intersectorielle particulièrement faibles[517]. L'ensemble confère alors à l'espace dans son ensemble une forte ouverture et corrélativement, une certaine dose d'incertitude et d'opacité[518].

C'est dans ce cadre que la notion de réseaux de l'action publique (*policy networks*) a été mobilisée pour rendre compte de l'association d'acteurs très divers (publics et privés) à la formulation des décisions et réglementations[519]. Cette association d'acteurs divers au processus décisionnel prend des formes très variées selon les secteurs allant des formes de consultations très informelles (et ouvertes) à des relations plus fermées, proches du néo-corporatisme[520]. Elle caractérise ainsi l'émergence, au niveau européen, d'un espace très particulier de représentation des intérêts[521]. L'omniprésence d'acteurs multiples, l'absence

---

[516] Paul Magnette parle ainsi de régime politique « acéphale ». « L'union européenne reste un régime « acéphale », reposant sur la négociation continue entre trois pôles dont aucun ne parvient à monopoliser les fonctions de leadership », MAGNETTE Paul, *Le régime politique de l'Union européenne*, op. cit., p. 87.

[517] SMITH Andy, *Le gouvernement de l'Union européenne…*,op. cit.

[518] MULLER Pierre, « La mutation des politiques publiques européennes », *Pouvoirs*, n°69, 1994, pp. 63-75 ; MULLER Pierre, « Un espace européen de politiques publiques » *in* MENY Yves, MULLER Pierre, QUERMONNE Jean-Louis (dir.), *Politiques publiques en Europe*, l'Harmattan, 1995, pp. 11-24

[519] Tels que les fonctionnaires européens, les fonctionnaires nationaux, les experts indépendants ou les experts attachés aux administrations nationales, représentants des groupes d'intérêt qu'ils défendent des intérêts économiques ou politiques (environnementaux par exemple), etc. Même si la notion de réseau (*network*) présente des avantages, en soulignant notamment le caractère pragmatique des relations qui s'établissent entre les différents acteurs, elle pose néanmoins un certain nombre de problèmes. Elle aboutit en particulier à passer sous silence les rapports de pouvoir liant les acteurs entre eux ainsi que la question des ressources et de leur inégale distribution au sein de l'espace. Sur les apports et les limites de la notion, cf. RICHARDSON Jeremy, « Policy-making in the EU: Interest, Ideas and Garbage Cans of Primeval Soup », *in* RICHARDSON Jeremy (eds.), *European Union. Power and Policy-making*, op. cit., pp. 3-26.

[520] « Il n'existe pas (…) de définition unique, qui fasse autorité, de la nature des relations entre la bureaucratie européenne, les groupes d'intérêt et les autres acteurs intervenant au niveau des politiques publiques ». Cependant, « même dans les secteurs comme l'agriculture qui se rapprochent le plus du corporatisme, des signes attestent que d'autres acteurs, tels les écologistes, les consommateurs et même les médias commencent à revendiquer le statut de ''dépositaires d'enjeux''(…). La Commission se trouve au centre d'un réseau de rapports extrêmement complexes et variés et peut agir comme une bourse où se négocient problèmes, politiques publiques et intérêts », MAZEY Sonia, RICHARDSON Jeremy, « La Commission européenne : une bourse pour les idées et les intérêts », *Revue Française de science politique*, 1996, vol. 43, n°3, p. 411.

[521] MAZEY Sonia, RICHARDSON Jeremy (eds.), *Lobbying in the European Community*, Oxford, Oxford University Press, 1993 ; PEDLER Robin, VAN SCHENDELEN MPCM (eds.), *Lobbying the European Union. Companies. Trade Associations and Issue Groups*, Aldershot, Dartmouth, 1994; MENY Yves, MULLER Pierre, QUERMONNE Jean-Louis (dir.), *op. cit.* ; BALME Richard, CHABANET Didier, WRIGHT Vincent (dir.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002 ; GREENWOOD Julien, *Interest Representation in the European Union*, New-York, Palgrave, Macmillan, 2003 ; MICHEL Hélène (dir.), *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne. Trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêts*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », 2006.

d'une hiérarchisation verticale des relations interinstitutionnelles (au profit de régulations horizontales), la forte concurrence interinstitutionnelle qui en découle, la fragmentation de l'espace mais aussi le défaut de légitimité qui menace constamment les institutions européennes, tous ces éléments alimentent des négociations croisées (multiniveaux et multipolaires) incessantes.

Dans ce cadre général, la formulation des réglementations communautaires s'appuie sur une expertise dont la production repose elle-même sur une association des fonctionnaires européens avec une multitude d'acteurs sociaux extérieurs à la Commission. Ces groupes sont associés à l'administration communautaire elle-même (experts indépendants et nationaux, administrations nationales, groupes d'intérêt, etc.). Pour ces acteurs extérieurs, leur capacité à fournir de l'expertise constitue l'une des principales ressources d'action dont ils disposent pour agir sur le *policy-making* européen[522]. Dans l'espace très conflictuel et à faible légitimité (politique) que constitue l'Union européenne (faible contrôle démocratique, inexistence d'une légitimation de type coutumière), la production de cette expertise se présente à la fois comme un mode de légitimation « apolitique » de l'action de la Communauté, une façon de définir, d'acquérir et de faire la preuve des savoirs sur lesquels les fonctionnaires fondent leurs prétentions, ainsi qu'une manière d'enrôler et d'intéresser à l'Europe différents publics (scientifiques, acteurs socioprofessionnels, etc.)[523]. Le recours à l'expertise par les fonctionnaires de Bruxelles constitue donc une importante ressource et un mode privilégié de légitimation de leur activisme, aussi bien auprès des administrations nationales que des acteurs économiques et sociaux. En leur permettant de mettre en œuvre les ressources institutionnelles (comme le monopole de l'initiative législative) et symboliques (comme la capacité à incarner l'intérêt communautaire) dont ils disposent, la production de cette

[522] Concernant les groupes d'intérêt, voir par exemple SAURUGGER Sabine, « L'expertise : un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°4, 2002, pp. 375-401 et HAMMAN Philippe, « La production d'expertise, genèse d'un espace public transfrontalier. Le réseau « infobest » et l'aide aux travailleurs transfrontaliers » *in* JACOB Steve, Genard Jean-Louis (dir.), *op. cit.*, pp. 99-112 ; « L'expertise juridique dans la défense des travailleurs transfrontaliers : des savoir-faire militants à l'épreuve de l'intégration européenne », *in* MICHEL Hélène (dir.), Lobbyistes…, op. cit., pp. 249-276.

[523] ROBERT Cécile, « L'expertise comme mode d'administration communautaire… », op. cit. En affirmant que la Communauté européenne agit sur la base d'une expertise neutre et non sur la base d'un projet de société (projet politique), les fonctionnaires cherchent à dépolitiser les questions dont ils se saisissent, aussi bien en amont (phase de préparation) qu'en aval de la décision (phase d'application). Les jeux autour de l'expertise dans un ensemble très sectorisé participent ainsi d'une réduction des conflits et contribuent en eux-mêmes à faciliter les transactions entre les différents acteurs, cf. notamment SMITH Andy, *Le gouvernement de l'Union européenne..*, op. cit., notamment pp. 78-83.

expertise est essentielle à la constitution de leur leadership[524]. On comprend ainsi que les transactions politiques internes au système européen tendent à s'articuler très largement autour de sa maîtrise[525]. Cet aspect apparaît d'autant plus prégnant à partir de 1986 puisque, avec la mise en œuvre de l'Acte unique européen, la production des réglementations d'harmonisation et de re-réglementation se trouve au cœur de l'activité de ce que des auteurs présentent précisément comme l'exemple type d'un « Etat régulateur »[526].

La centralité des jeux autour de « l'expertise » dans les processus d'émergence des problèmes, de construction de l'agenda communautaire et de détermination des formes de l'action publique est donc caractéristique d'un *policy-making* européen dont les formes particulières vont peser très directement sur les pratiques des eurodéputés et en particulier sur les modes d'appropriation des nouvelles procédures institutionnelles introduites par les traités qui se succèdent dans les années 1980 et 1990. Mises en place pour tenter, notamment, de réduire la perception d'un déficit démocratique de l'Union européenne[527], elles confèrent en effet aux acteurs parlementaires (et, dans un certaine mesure, consacrent plus qu'elles ne créent *ex nihilo*)[528] des potentialités accrues d'influence sur le système politique. D'une part, aussi bien la pratique communautaire que les différents traités - auxquels il faut ajouter les traités de Dublin et de Schengen - étendent les compétences de l'Union européenne dans le domaine de la régulation du marché unique (politique régionale, transport, environnement, etc.) mais aussi dans des domaines tels que : politique étrangère, de sécurité puis de défense commune (PESC-PESD) ; immigration, asile, coopération judiciaire et policière; politique monétaire et budgétaire (Monnaie unique). Les députés européens ne manqueront pas de répercuter ces élargissements de compétence dans le cadre de leurs activités régulières[529], lors

---

[524] Un leadership fondé sur l'appropriation de la figure de l'eurocrate comme figure inversée du technocrate Didier GEORGAKAKIS, « Les réalités d'un mythe… », *op. cit*. Cette figure « imposée » fournit le socle de l'identité professionnelle et sociale des fonctionnaires européens.

[525] « Dans un rapport de juillet 2001, la Commission européenne concluait sur les vertus du recours à l'expertise, en la présentant comme une pratique incontournable pour ''améliorer la qualité du policy-making et, dans le même temps, accroître la confiance de l'opinion publique dans la gouvernance européenne'' (Commission européenne, 2001) », ROBERT Cécile, « L'expertise comme mode d'administration communautaire… », *op. cit.*, p. 57.

[526] MAJONE Giandomenico, *La Communauté européenne..*, op. cit. ; MAJONE Giandomenico (ed.), *Regulating Europe*, London, Routledge, 2005.

[527] COSTA Olivier, MAGNETTE Paul, *op. cit*.

[528] La procédure de coopération prévue par le traité de l'Acte Unique s'inscrit en effet en prolongement des pratiques interinstitutionnelles qui se sont développées autour de la procédure de consultation et des mécanismes prévus par les procédures budgétaires. De même, ces traités consacrent l'usage du nom de « Parlement », dont la portée symbolique n'est pas négligeable et qui était déjà en en vigueur dans la pratique.

[529] Ainsi, la légitimité d'une action à l'international, particulièrement présente depuis 1979, se trouve renforcée. Dans le domaine de la politique monétaire les députés se caractérisent de même par un activisme croissant en

même que l'institution n'est pas, juridiquement, associée à l'ensemble de ces nouvelles politiques[530].

D'autre part, les dispositifs contenus dans les traités qui se succèdent à partir de 1986 étendent les marges d'action des parlementaires en matière de contrôle de la Commission européenne. Alors qu'ils bénéficiaient dès l'origine d'un pouvoir de censure qu'ils n'ont jamais véritablement mis en oeuvre[531], les eurodéputés obtiennent avec le traité d'Amsterdam, la possibilité d'investir le Président de la Commission puis la Commission dans son ensemble[532] ainsi que la possibilité de mettre en place des commissions d'enquête, sur le modèle du Congrès américain[533]. Bien que ces pouvoirs demeurent en partie théoriques sur le plan strictement politique[534], le départ de Jacques Delors et les difficultés d'un leadership institutionnel en crise à la suite de multiples conséquences liées à l'élargissement puis à l'éclatement de divers scandales[535], ont offert l'occasion à une partie des parlementaires de tenter de se saisir de ces outils. S'ils ne représentent qu'une partie des acteurs à l'origine de cet évènement, les eurodéputés ont dans l'ensemble largement profité de la démission de la Commission Santer. L'évènement fut en effet largement interprété comme « la victoire de la démocratie »[536]. Nombre de parlementaires se sont ainsi réappropriés

---

tentant notamment d'imposer le principe d'une responsabilité (*accountability*) de la Banque Centrale Européenne devant le Parlement européen, ce à quoi les dirigeants de la banque se soumettent de façon relative, cf. JABKO Nicolas, « Expertise et politique à l'âge de l'Euro : la Banque centrale européenne sur le terrain de la démocratie », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°6, 2001, pp. 903-931.

[530] La maîtrise par l'assemblée de son règlement intérieur et de son ordre du jour représente dans ce cadre une ressource considérable.

[531] Simon Hix souligne dans ce cadre que les parlementaires craignaient de se voir accuser « d'irresponsabilité », soulignant ainsi la faible légitimité politique de l'institution malgré les pouvoirs formels qu'elle détenait dès 1952. HIX Simon, *The Political System of the European Union*, op. cit., p. 47.

[532] Le traité d'Amsterdam institutionnalise ainsi l'interprétation extensive que les parlementaires avaient fait de la procédure prévue par le traité de Maastricht.

[533] La dernière en date a été crée au début de l'année 2006. Elle porte sur les allégations de centres de torture ouverts par la CIA en Europe avec la complicité au moins passive de certains gouvernements européens.

[534] LEQUESNE Christian, RIVAUD Olivier, « Les comités d'experts indépendants : l'expertise au service d'une démocratie supranationale ? », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°6, 2001, pp. 867-880. Il n'en reste pas moins que, comme le soulignent Simon Hix et Christopher Lord, l'investiture de Jacques Santer en 1994 ne s'est jouée qu'à 12 voix. HIX Simon, LORD Christopher, « The Making of a President: The European Parliament and the Confirmation of Jacques Santer as President of the Commission », *Government and Opposition*, vol. 31, n°1, pp. 62-76. Par ailleurs, sur le modèle du Sénat américain, les parlementaires mettent dès 1994 en place un système d'audition des nouveaux commissaires qui s'avérera particulièrement efficace.

[535] Sur la démission de la Commission européenne et les jeux parlementaires qui se sont déroulés à cette occasion, voir en particulier GEORGAKAKIS Didier, « La démission de la Commission européenne… », *op. cit.*

[536] Une ardeur que les observateurs tempèrent tout en soulignant la parlementarisation croissante de l'Union européenne, DEHOUSSE Renaud, « 1999 : l'an I du Parlementarisme européen ? », *Notre Europe, études et recherches*, janvier 2000, http://www.notre-europe.asso.fr/

l'événement après les élections de 1999, n'hésitant pas à y voir un évènement fondateur. En 2004, le bras de fer entre José Manuel Barroso et une partie des eurodéputés à propos des commissaires Buttiglione (Italie), Udre (Lettonie) et Kovacs (Hongrie) tend de la même manière à rendre compte d'une redéfinition plus large des relations entre la Commission européenne et le Parlement européen au bénéfice de ce dernier. Correspondant par ailleurs à la prise de possession par l'Assemblée de son nouvel hémicycle strasbourgeois (en juillet 1999), cette période marque, pour toute une série de raisons à la fois différentes, complémentaires et concomitantes, la modification de la position du Parlement et des parlementaires dans la structure des relations caractéristiques de la configuration institutionnelle européenne.

Enfin, l'Acte unique européen (1986) puis le traité sur l'Union européenne (1992) créent de nouvelles procédures, les procédures dites de « coopération » et de « codécision »[537] notamment, qui accroissent sensiblement (sur tout un ensemble de sujets liés à la régulation du marché intérieur) la capacité de l'institution à peser sur les décisions finales (les *outputs*) du système. Elles instituent un espace de négociations plus complexe entre les organes du triangle institutionnel. Elles prolongent aussi les acquis antérieurs obtenus au cours des années 1970 et 1980 grâce au soutien de la CJCE[538] et à la négociation d'accords interinstitutionnels entre le Parlement, la Commission et le Conseil suite aux crises budgétaires de la première législature[539]. Ces dispositions, ajoutées aux considérations précédentes, ont offert aux parlementaires de nouvelles ressources d'action et de nouvelles opportunités. De fait, si une controverse a opposé les auteurs quant aux conséquences de l'instauration de la codécision sur la position du Parlement vis-à-vis de la Commission et du Conseil[540], les analystes s'accordent en général pour reconnaître que les procédures de

[537] Instaurée par le traité sur l'Union européenne, cette procédure compliquée a été simplifiée par le traité d'Amsterdam dans le sens demandé par les eurodéputés. Elle permet notamment au Parlement de bloquer l'adoption d'une législation en cas de désaccord persistant avec le Conseil des ministres, sur ce thème voir HIX Simon, « Constitutionnal Agenda-Setting Through Discretion in Rule Interpretation : Why the European Parliament Won in Amsterdam ? », *British Journal of Political Science*, vol. 32, n°3, 2002, pp. 259-280.

[538] Jurisprudence dite « isoglucose ». Georges Tsebelis rapporte ainsi que « the isoglucose procedure marks a signifiant schift in the EP, despite the fact that the consultation procedure was not officially modified », TSEBELIS Georges, « Institutional analyses of the European Union", *in* LEQUESNE Christian, SUREL Yves (dir.), *op. cit.*, p. 120.

[539] COSTA Olivier, « Usages et enjeux des compétences budgétaires du Parlement », *op. cit.*

[540] Défendant une conception « révisionniste » aux analyses associant généralement la procédure de codécision à un renforcement de la place du Parlement dans le processus législatif, Georges Tsebelis et Geoffrey Garrett ont tenté de démontrer que la procédure de codécision avait affaibli la position et les marges de manœuvre du Parlement européen dans le processus législatif, comparativement avec les apports de la procédure de coopération. Voir notamment : GARRET Geoffrey, "From the Luxembourg Compromise to Codecision: Decision Making in the European Union", *Electoral Studies*, vol. 14, n°3, pp. 289-308 ; TSEBELIS Georges, GARRET Geoffrey, "Agenda Setting, Vetoes and the European Union Co-Decision Procedure", *Journal of Legislatives Studies*, vol. 3, n°3, 1997, pp. 74-92.

coopération et de codécision, notamment depuis la nouvelle version de la codécision adoptée par le traité d'Amsterdam, ont en pratique largement contribué à recentrer le Parlement dans l'espace communautaire : en accroissant sa capacité à influer sur le contenu des décisions communautaires[541] ; en favorisant l'établissement de partenariats plus équilibrés entre le Conseil et le Parlement[542], etc. Non seulement les eurodéputés apparaissent désormais en mesure d'influencer le contenu des textes soumis à leur examen, mais le recentrage du Parlement dans le système institutionnel fait que la Commission anticipe les réactions de l'Assemblée lors de la phase de préparation et de « cadrage » du texte. Comme elle le fait avec le Conseil, la Commission européenne est donc amenée à ne présenter ses propositions que dans des cadres sur lesquels elle estime pouvoir recueillir l'assentiment des eurodéputés[543].

Avec les nouvelles procédures législatives et l'intense activité réglementaire qui caractérise la fin des années 1980 et la décennie 1990[544], les directives d'harmonisation et, en particulier les textes soumis à la codécision, deviennent en enjeu central pour l'assemblée. Cette dernière est tenue de répondre aux nouvelles exigences nées de ces évolutions : faire face à un accroissement considérable des textes soumis à son examen ; s'approprier des textes et des enjeux politiques définis et présentés comme étant d'ordre « technique » - par opposition à « politique », fondés sur la production d'une expertise précisément considérée comme « apolitique » ainsi que sur l'association de multiples groupes ou acteurs dont les transactions s'organisent autour de cette expertise et de sa formulation. Pour les parlementaires qui demeurent, à l'instar des fonctionnaires, les membres d'une institution

---

[541] Notamment, TSEBELIS Georges, « The Power of the European Parliament as a Conditional Agenda Setters », *American Political Science Review*, 88, 1994, pp. 128-142 ; SCULLY Roger, "The European Parliament and the Co-Décision Procedure: a Re-Assessment", *Journal of Legislative Studies*, vol. 3, n°3, 1997, pp. 58-73 ; HIX Simon, *The Political System of the European Union*, op. cit, pp. 92-96 ; JUDGE David, EARNSHAW David, *The European Parliament*, op. cit., pp. 245-291. Pour une tentative de synthèses des deux approches après la réforme de la procédure par le traité d'Amsterdam dans un sens plus favorable au Parlement européen : TSEBELIS Georges, JENSEN B. Christian, KALANDRAKIS Anastassios, KREPPEL Amie, « Legislative Procedures in the European Union: an Empirical Analysis », *British Journal of Political Science*, vol. 31, n°4, 2001, pp. 573-600.

[542] SHACKLETON Mickael, « The Politics of Codecision », *op. cit.*

[543] Simon Hix, Abdul Noury et Gérard Roland rapportaient à ce propos: « The European Commission has exclusive rights to initiate legislative proposals. However, given the high voting hurdle in the Council (unanimity or qualified-majority), the Commission rarely initiates proposals that are not expected to win approval in the Council (...). The role of the European Parliament has usually been more passive than of the Council. The European Parliament has a lower voting hurdle (mostly simple majority) and its role was mostly consultative in the early years. The European Parliament therefore had no reel agenda-setting power. However, reforms of the EU treaties have given the Parliament increased powers to shape the content of legislation", HIX Simon, NOURY Abdul, ROLAND Gérard "Dimensions of Politics in the European Parliament", *op. cit.* Texte consultable sur http://personal.lse.ac.uk./hix/Publications p. 9.

[544] Cf. CORBETT Richard, JACOBS Francis, SCHAKLETON, *op. cit.*, p. 116.

dotée d'une légitimité politique et démocratique fragile, il s'agit de s'insérer dans un jeu dont les cartes maîtresses s'articulent en partie autour de la maîtrise de cette expertise, la capacité à se l'approprier, à la critiquer et à la reformuler. Outre qu'elle rend crédible le travail et les propositions parlementaires tant au yeux de la Commission, du Conseil que des acteurs sociaux associés et concernés par les textes et politiques communautaires, elle offre aux acteurs parlementaires les outils d'une « objectivation concurrente » du social, y compris en interne[545]. Cette réappropriation de l'expertise permet donc aux députés de s'insérer dans le *policy-making* européen en y occupant une position suffisamment importante pour devenir y des acteurs incontournables. Autrement dit, c'est en grande partie la capacité des parlementaires à s'insérer dans des jeux politiques structurés par des usages politiques de l'expertise qui va permettre au Parlement d'être admis au jeu et d'y être reconnu comme un « joueur sérieux », aussi bien par les fonctionnaires de la Commission que les fonctionnaires attachés au Conseil des ministres ou les membres des groupes d'intérêt[546]. Différents outils sont alors mobilisés par l'institution elle-même au service de cette exigence : association avec les groupes d'intérêt les plus divers (aussi bien économiques que non économiques), recours aux experts extérieurs (par l'intermédiaire des auditions ou de commandes d'expertise), développement des ressources internes (fonctionnaires, collaborateurs et assistants parlementaires, etc.).

L'étude des pratiques mises en œuvre par les élus français montre alors que si cette configuration contraint le jeu parlementaire européen et les acteurs eux-mêmes, elle offre en même temps un ensemble d'opportunités dont certains acteurs, titulaires d'un certain type de ressources, seront susceptibles de se saisir. Autrement dit, les modalités par lesquelles le Parlement européen s'insère dans ce nouveau contexte institutionnel offrent à tout un ensemble d'acteurs l'opportunité de placer au centre de l'espace les ressources (culturelles et

[545] Par exemple, c'est par le biais de chiffres produits par l'organisation internationale des dockers que la fédération européenne des transports (ETF) puis les élus opposés aux propositions de la Commission en matière de libéralisation des services portuaires (*port package*s I et II) ont fondé une partie de leur argumentaire. Ces chiffres montraient en effet que les ports européens étaient parmi les plus compétitifs du monde et que, par conséquent, les attendus sur lesquels la Commission fondait son projet (accroître une compétitivité insuffisante) étaient non seulement faussés mais aussi dangereux, puisqu'ils risquaient d'aboutir à des restructurations pouvant elles-mêmes désorganiser le secteur portuaire et menacer sa compétitivité. De la même manière, c'est via la mobilisation des expertises concurrentes fournies par des organisations comme ATTAC que divers parlementaires ont tentés de s'opposer à la Commission et à sa positon dans diverses négociations menées dans le cadre de l'OMC (AMI et AGCS par exemple).

[546] Une assistante expliquait ainsi : « le député européen aussi, il doit se spécialiser vraiment dans un… Il devient hyper spécialisé. Si on prend la commission des affaires sociales, c'est vraiment une grosse machine, de gros enjeux, l'emploi, les normes fondamentales du travail, etc. ce sont vraiment de gros dossiers. Donc il va devenir un très bon technicien, parce qu'il va se spécialiser, il se met à fond dans ces dossiers-là (…). Il y a une hyper spécialisation », Entretien avec une assistante PSE, Strasbourg, mai 2002

scolaires ainsi que toutes les propriétés qui peuvent être considérées comme ressources d'expertise) dont ils disposent et qu'ils sont disposés à engager dans le jeu malgré ce qu'il leur en coûte. Les pratiques et postures légitimes au sein de l'institution vont progressivement se redéfinir sous l'effet des nouvelles contraintes et des opportunités saisies par certains acteurs pour placer les ressources dont ils disposent au centre de l'espace[547]. C'est donc dans cette rencontre entre les transformations des contraintes-opportunités liées à la nouvelle configuration institutionnelle propre à l'espace dans son ensemble et les dispositions ou ressources d'un certain type de personnel que s'institutionnalise progressivement la figure de « l'expert » comme élément de définition des rôles attachés à la fonction.

II – La figure de l'expert : ressources sociopolitiques et stratégies entrepreunariales des eurodéputés

Dans un contexte qui la valorise et qui fait d'elle une « carte jouable », l'affirmation de la figure de l'expert sur la scène parlementaire européenne doit être mise en relation avec le poids d'acteurs « entrants » dans le champ politique (peu dotés en ressources politiques) et issus des fractions culturelles des classes supérieures. Dans le cadre du contexte évoqué plus haut, les propriétés et ressources qui caractérisent ce personnel vont en effet prendre une valeur accrue. L'étude des origines socioprofessionnelles a bien montré la part croissante d'un personnel dont le « pouvoir social » repose avant tout sur un « capital culturel » alors que diminuait, dans le même temps, la proportion d'acteurs fortement dotés en ressources politiques, issus de trajectoires et de positions politiques plus légitimes (parce que nationales). C'est aussi parce qu'ils ont intérêt à un changement des types de légitimités en vigueur au sein de l'institution que ces nouveaux députés vont contribuer à l'institutionnalisation de la figure de l'expert.

Tandis que le volume des ressources politiques et symboliques diminue, le taux de scolarisation dans le supérieur est maximal entre 1994 et 1999 alors que les niveaux supérieurs à bac + 4 constituent la moitié de la population recensée au cours de cette législature. Dans ce cadre, les professions enseignantes notamment sont sur-représentées dans la population étudiée et en forte augmentation sur une vingtaine d'années. A une proportion d'enseignants du supérieur de 6% au cours de la première législature correspond une

[547] Les différentes ressources possédées par les acteurs sont ainsi réévaluées, à la hausse ou la baisse selon les cas.

proportion de près de 20% entre 1994 et 1999. Au total (si on considère l'ensemble des députés élus au PE entre 1979 et 2004), les enseignants (du secondaire et du supérieur) représentent une proportion de l'ordre de 30% des députés français[548]. Par ailleurs plus faiblement dotés en ressources politiques que leurs aînés, les ressources scolaires et culturelles (plutôt qu'économiques) constituent ainsi, en tant que telles, l'un des principaux pouvoirs que ces acteurs possèdent sur le monde, notamment le monde politique. Leur patrimoine culturel constitue, pour le dire autrement, ce dont ils sont en mesure de jouer dans les différentes arènes sociales au sein desquelles ils sont engagés, ce sur quoi ils peuvent « faire la différence ».

Du fait de la configuration décrite plus haut et parce que cette configuration autorise une valorisation politique de ces ressources et compétences, l'institutionnalisation du rôle de l'expert (c'est-à-dire des postures et des pratiques auxquelles cette figure renvoie) est alors susceptible d'assurer la reconversion de ces ressources culturelles et scolaires en crédit interne à l'espace parlementaire puis en ressources proprement politiques, utilisables et valorisables dans l'ensemble du champ politique[549]. Dans un contexte donné (valorisant les usages de l'expertise au niveau européen, institutionnalisant de nouvelles procédures juridiques), ce sont ces acteurs qui vont imposer un processus de sédimentation aboutissant à faire du député - dans sa version idéale, légitime, instituée – un « expert », c'est-à-dire un acteur politique capable d'adopter certains types de pratiques, de postures ou de croyances, de faire état de certains types de compétences plutôt que d'autres[550]. L'expertise ne se réduit pas à une simple

[548] Cf. *supra*, chapitre I, tableau 13

[549] Bien que le fonctionnement du Parlement se complexifie considérablement au cours du temps, il continue de ce point de vue d'apparaître comme une « zone frontière » facilitant, à certaines conditions, le passage d'acteurs issus de divers secteurs sociaux vers l'espace politique. Le Parlement européen peut devenir l'espace d'une « reconversion professionnelle » vers le politique, comme en témoigne le cas de certains élus dits « de la société civile ». A certaines conditions, le Parlement est de fait accessible à des syndicalistes (agricoles en particulier comme Joseph Daul élu en 1999), des militants associatifs (comme Alima Boumédiene-Thiery élue en 1999), des scientifiques et universitaires connus (comme le Professeur Cabrol, Helène Carrère d'Encausse en 1999), divers professionnels ayant, pour une raison ou un autre, une renommée publique (le général Morillon en 1999, le juge Thierry Jean-Pierre en 1994), des artistes ou des sportifs (Gérard d'Aboville en 1994), des journalistes (Jean-Marie Cavada en 2004), etc. Même s'ils ne sont jamais totalement dépourvus d'histoire dans le champ politique, certains d'entre eux connaissent cependant, via le Parlement européen, des processus durables de professionnalisation politique (Daul, Boumédiene-Thiery, Jean-Pierre, Morillon parmi les exemples cités plus haut). Bien qu'ils ne soient pas dépourvus d'histoire dans le champ politique avant d'y accéder, ce passage à l'Europe permet à certains d'entre eux d'accélérer un processus de « reconversion professionnelle » qui n'a pu ou n'aurait peut-être pas pu se réaliser autrement. Sur les processus de différenciation et d'imbrication des espaces politiques et sociaux, LAGROYE Jacques (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003.

[550] L'institutionnalisation de l'expert comme figure politique légitime au sein de l'espace parlementaire est bien le résultat de processus relationnels. Comme le soulignaient les études parues dans l'ouvrage dirigé par Vincent Dubois et Delphine Dulong, « ce sont moins des positions ou des attributs sociaux déterminés qui « font le technocrate » que des manières particulières de voir et de faire ; ces dernières ne sont « technocratiques » que

dimension instrumentale (renvoyant par exemple à une technique de déconflictualisation des collectifs de l'espace parlementaire ou des groupes politiques), elle devient aussi un élément essentiel des luttes internes à l'espace lui-même, des stratégies et des ressources mobilisées par les acteurs pour se distinguer et s'imposer les uns aux autres[551].

Dans le contexte particulier qui rend ces processus possibles, la redéfinition des rôles politiques et parlementaires s'opère ainsi par l'affirmation de nouvelles prétentions et de nouvelles postures elles-mêmes liées à une nouvelle structure des ressources disponibles au sein de l'espace. Pour des acteurs en voie de professionnalisation politique, fortement dotés (comparativement aux plus faibles ressources politiques détenues) en ressources scolaires ou ressources d'expertise, il s'agit de jouer sur la détention d'un savoir certifié directement opposable aux postures charismatiques propres à la détention d'un fort volume de ressources politiques et symboliques (plutôt caractéristique des acteurs de la décennie 1980).

L'institutionnalisation de la figure de l'expert comme élément de définition des rôles parlementaires doit donc se comprendre à travers la restitution des trajectoires politiques et sociales auxquelles elle vient donner sens, ainsi que des logiques de jeux caractéristiques de l'espace à un moment donné. Reste que la capacité à endosser ces rôles en cours d'institutionnalisation est inégalement distribuée selon les acteurs. A mesure qu'elles s'institutionnalisent, ces pratiques deviennent fortement contraignantes. La capacité à s'y conformer dépend des types de ressources sur lesquelles elles sont fondées, des ressources que tous les acteurs ne possèdent pas au même degré. Or, l'apprentissage et la mise en œuvre de ces savoir-faire sont ainsi d'autant plus coûteux en temps et en énergie que les propriétés des acteurs sont éloignées des qualités sociales fonctionnant comme des normes d'accès aux rôles politiques tels qu'ils tendent à se définir au niveau européen. Si c'est une forme de savoir certifié que les acteurs les mieux dotés en ressources culturelles opposent aux postures charismatiques des députés caractéristiques de la décennie 1980 (c'est le cas aussi bien du professeur Cabrol que de Béatrice Patrie que nous examinerons ci-dessous), c'est au contraire sur une sorte de savoir-faire autodidacte (appris sur le tas) que les acteurs les moins dotés en ressources culturelles et scolaires cherchent à acquérir du crédit au sein de l'institution et plus largement des ressources politiques efficientes (le cas de Janelly Fourtou ci-après). Trois

---

relationnellement, en référence à celles qu'elles tendent à supplanter », DUBOIS Vincent, DULONG Delphine, « Introduction », *in* DUBOIS Vincent, DULONG Delphine (dir.), *op. cit*, p. 9.

[551] Par exemple, les débats internes relatifs à l'AGCS en 2002-2003 ou encore aux directives relatives à la libéralisation des services portuaires se sont largement structurés autour de la mobilisation concurrentes d'expertise économiques ou sectorielles, fournies en particulier par des associations extérieures, syndicats ou ONG, partenaires.

études de cas vont précisément nous permettre d'illustrer cette tension caractéristique de l'institutionnalisation du rôle de l'expert.

A- Le cas du professeur Cabrol : la reconversion à l'Europe des dispositions et ressources académiques

Agé de 67 ans au moment de son élection, le professeur Cabrol est un professeur de médecine, cardiologue reconnu pour avoir réalisé avec son équipe les premières greffes de cœur dans les années 1960. Sa biographie dans le *Who's Who* énumère longuement ses réalisations médicales ainsi que les différentes décorations et titres honorifiques dont est titulaire le personnage. Selon ses dires, ses contacts avec le monde politique se précisent lorsque, à la fin de sa carrière de praticien, à 55 ans, il recherche les moyens financiers et les appuis politiques nécessaires à la mise en place d'un Institut du cœur. Il s'engage alors en 1987 au côté de Jacques Chirac, maire de Paris. En 1989, il est élu au Conseil de la capitale. Après avoir été candidat malchanceux à une élection législative dans l'Aisne, il est élu au Parlement européen en 1994. Il devient membre de la commission de la santé, de l'environnement et de la protection du consommateur. S'il se présente comme une personnalité « issue de la société civile » et un non-professionnel de la politique, sa biographie montre pourtant que Christian Cabrol n'est pas pour autant dénué d'histoire dans le champ politique. L'appréciation portée sur le Parlement européen apparaît, d'emblée, très positive.

> *« J'ai été très heureux de cette chose là parce que j'ai découvert quelque chose que peu de personnes connaissent bien, et pour moi, ça a été une expérience tout à fait intéressante (…) J'ai été très content de cette expérience au Parlement européen parce que je me suis aperçu que finalement on ne savait pas bien comment ça marchait et qu'on y prêtait pas l'attention qu'on aurait dû. »*[552]

Cette appréciation positive du jeu politique et parlementaire doit sans doute au fait que les ressources qu'il possède (propres à d'autres espaces tel que l'espace académique et scientifique) sont très rapidement reconnues et valorisables au sein de l'institution. Elle doit aussi au fait que la culture politique et parlementaire reste proche des pratiques ou postures caractéristiques de certains espaces professionnels (technicité, négociations s'apparentant rapidement à des débats d'experts, dépolitisation des rapports de force, etc.). Fort de la reconnaissance dont il bénéficie au sein de l'Assemblée sur les questions de santé, il est

[552] Entretien avec le professeur Cabrol, Paris, février 2000.

rapidement nommé coordinateur de cette commission pour le groupe UPE. Au cours de son mandat, il fonde par ailleurs un intergroupe « alimentation et santé » qu'il préside durant 2 ans. Il obtient ainsi très rapidement des positions d'influences (coordinateur, président d'intergroupe) et la reconnaissance en interne de ses compétences professionnelles[553].

Selon lui, le principal intérêt de l'institution parlementaire européenne réside dans le fait que l'activité politique est avant tout concentrée sur un travail « technique » et la construction d'une expertise. La qualité de député européen requiert dès lors, toujours selon lui, les compétences de l'expert, de celui qui connaît, compétences particulières de spécialistes qu'il oppose à celles des « politiques » auxquels il dénie explicitement la légitimité et la pertinence de leur présence autant que de leur prise de parole.

> *« (…) Le Parlement européen est essentiellement là pour voter les directives techniques, les amender parce que, évidemment, comme je vous dis, chaque Etat a ses propres normes. Chaque parlementaire de chaque pays défend ses normes (…) Et à mon avis, on a fait une énorme connerie en envoyant là des personnes qui n'étaient pas des experts et qui n'étaient pas de la société civile car c'est purement de ça que discutent les parlementaires européens (…) »*[554]

Expression d'un conflit en légitimité des paroles sur le monde, la perception « des politiques » s'exprime à travers une position tranchée qui rejoint largement celles d'autres acteurs, comme le Général Morillon. Au-delà du fait que les professionnels de la politique, associés aux acteurs engagés dans des carrières nationales, sont considérés comme étant « sans compétence particulière », l'univers politique est constamment disqualifié comme univers de « *magouilles* », où les « *apparatchiks* » « *discutaillent* » en se répartissant des « *privilèges* ». On peut penser que la distanciation au politique qui se manifeste constamment dans ces représentations constitue une retraduction de certains rapports sociaux, notamment de ceux qui lient (et opposent) l'expert au professionnel de la politique. A l'autolégitimation de l'expert renvoie une disqualification du politicien. Or, c'est cette distanciation qui rencontre la redéfinition de l'activité politique qui caractérise les échelons européens, ou plus exactement la réévaluation des propriétés politiquement légitimes en Europe, à laquelle nous faisions référence au point précédant. Dans ce cadre, si les acteurs politiques nationaux ont tendance à disqualifier aussi bien le Parlement que le travail politique européen (cf. *supra*,

[553] « Il y en a un qui m'a dit, « Ah Cabrol, vous devriez rentrer dans la commission de la santé publique, elle est très intéressante cette commission là. C'est pour ça que je suis rentré là-dedans et puis c'est tout alors à partir du moment où je suis rentré dans cette commission, bon alors là, j'ai commencé à comprendre ce que c'était le travail du député européen et comment je pourrai travailler au mieux moi, pour l'intérêt de notre pays. » Idid.

[554] Ibid.

cahpitre II), celui-ci est fréquemment présenté par une partie des députés eux-mêmes comme un univers plus « professionnel », différent des univers parlementaires et politiques nationaux, c'est-à-dire plus « sérieux », plus « compétent ». Dans le propos du professeur Cabrol, l'activité parlementaire européenne est aussi présentée comme soumise aux perturbations constantes liées à la présence persistante des « *politiques* » qui « *font perdre un temps fou* » au détriment du travail de fond.

> *« Le Parlementaire européen était considéré comme un député mineur hein… on mettait là-bas des gars parce que, effectivement, quand ils étaient politiques, ils pouvaient gagner leur vie. Ils avaient un salaire qui était d'ailleurs extrêmement bien payé… Les parlementaires nationaux, cumulaient, ils faisaient ce qu'on appelle le tourniquet (…). Donc on parlait de l'absentéisme formidable du Parlement européen, je dois dire que je n'ai pas du tout vécu cela comme ça. C'est vrai que les gens qui étaient purement politiques et qu'on avait collé là-dedans… Je sais pas ce qu'un Pasqua ou un Bayrou, je ne vois pas dans quelle commission… Si, il va discutailler avec les autres partis sur les points généraux de l'Europe (…). Parce que le Parlement perd un temps fou à raconter des babioles sur le Pakistan où je ne sais quoi. »*[555]

En réservant ainsi aux « experts de la société civile » la pertinence du travail politique européen, le professeur Cabrol fait de cette institution un espace de (re)connaissance de personnalités qui possèdent une légitimité à « parler » au sein de l'assemblée, de par leur statut, leur parcours social et les compétences socialement reconnues que ce parcours leur confère. Comme professionnels et comme « experts », ils tendent à disqualifier les « politiques » comme des acteurs sans compétence ni savoir propre. En associant l'ethos politique européen aux éthos professionnels de l'universitaire ou de l'expert, tout en bénéficiant de positions au centre de l'espace (au sein des commissions notamment), ces acteurs participent pleinement du processus de (re)construction des rôles parlementaires à travers la figure de l'expert. Au sein même de l'institution européenne, ils prolongent en ce sens les conflits pour la monopolisation des biens symboliques (les valeurs, les visions du monde et la parole légitime sur le monde) qui opposent les différentes fractions des classes supérieures au sein du champ du pouvoir. C'est en ce sens aussi que l'espace politique européen se présente véritablement comme un espace frontière et un espace liminal. En ce qui concerne le professeur Cabrol, ce conflit de légitimité n'est jamais aussi fort que lorsque la reconnaissance institutionnelle de ses qualités et compétences d'expert (il a été coordinateur de groupe au sein de la commission santé, il est le rédacteur de 11 rapports au sein de cette

[555] Entretien avec le Professeur Cabrol, *op. cit*.

commission, il a été président d'un intergroupe) s'oppose à la non-reconnaissance de ce « travail » par les instances nationales du RPR qui, en 1999, ne le reconduisent pas sur la liste.

L'ouvrage qu'il publie en 1998 dans la perspective des élections de l'année suivante témoigne des formes d'investissement et de perception de la fonction. Après de brèves présentations du fonctionnement de l'institution européenne, tout l'ouvrage est consacré à l'exposé des interventions du professeur ainsi qu'à ses rapports comme membre de la commission santé : « plutôt que de commenter les grandes idées européennes, le professeur CABROL a souhaité montrer au lecteur l'importance des décisions que lui et ses 625 autres collègues qui siègent au Parlement européen ont votées et qui s'imposent maintenant au niveau national »[556].

B- Le cas de Béatrice Patrie : la reconversion à l'Europe des ressources bureaucratiques

Béatrice Patrie est née en 1957. Elle est titulaire d'une maîtrise de droit, d'un DEA en histoire et d'un DEUG d'espagnol. Elle devient avocat stagiaire entre 1978 et 1979 avant d'entamer une carrière de magistrate de 1981 à 1997. Elle préside le Tribunal de grande instance de Saint-Quentin de 1988 à 1997. Parallèlement, elle devient secrétaire puis présidente du syndicat de la magistrature de 1990 à 1994. C'est à ce poste qu'elle se fait connaître dans l'espace public et politique, à l'occasion d'une polémique avec Charles Pasqua, alors ministre de l'intérieur, concernant la gestion de la prise d'otages de Neuilly-sur-Seine par les autorités [557]. En 1994, elle démissionne de son poste au Syndicat de la magistrature pour rejoindre le Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement et se présenter en quatrième position sur la liste de ce parti aux élections européennes de 1994. C'est cette candidature (alors infructueuse) qui marque son entrée dans la vie politique proprement dite. En 1997, elle est candidate aux élections législatives dans l'Oise avant de rejoindre le cabinet de Jean-Pierre Chevènement, devenu ministre de l'intérieur. C'est comme vice-présidente du MDC qu'elle figure en bonne position sur la liste socialiste emmenée par François Hollande en 1999. Elle entre ainsi au Parlement européen à 43 ans.

Les postures adoptées par Béatrice Patrie au sein de l'institution se caractérisent d'emblée par leur caractère entrepreunariale, malgré un rapport idéologique au jeu politique européen a priori défavorable, lié au positionnement idéologique du MDC à l'égard de la construction européenne. De fait, ses propriétés politiques et sociales l'orientent vers une telle

[556] CABROL Christian, *L'Europe, comment ça marche ?*, Union Pour l'Europe, 1998, quatrième de couverture.

[557] PATRIE Béatrice, *La mort hors-la-loi d'Eric Schmitt*, Editions Austral, 1994.

direction. Tout en possédant des ressources importantes, liées à sa profession de magistrate, à ses ressources scolaires et à son passage en cabinet ministériel, sa position dans le champ politique français demeure incertaine et fragile lorsqu'elle entre au Parlement : c'est une femme, elle est relativement jeune, elle est membre d'un parti plutôt marginal, elle possède peu de ressources électives et elle présente, en conséquence, une forte dépendance à Jean-Pierre Chevènement. Avant tout fondées sur des réseaux connus pour leur euroscepticisme, ses ressources politiques apparaissent en ce sens désajustées au sein du Parlement et spécialement au sein du PSE. En revanche, la spécialisation progressive du jeu parlementaire et la centralité croissante des usages de l'expertise en son sein lui offre l'opportunité de jouer de ses ressources scolaires et professionnelles (la connaissance du droit notamment) comme d'une manière d'acquérir du crédit politique et institutionnel et de compenser les aspects les plus défavorables de son profil politique.

Sa position n'en devient pas moins paradoxale. D'un côté, tout la prédispose à jouer le jeu de l'institution, à tenter de s'y faire une place pour renforcer ses ressources proprement politiques et consolider sa position personnelle aussi bien au Parlement que dans le champ politique. D'un autre côté cependant, cet investissement au jeu implique aussi, peu ou prou, une déférence à l'égard de ses principes fondateurs, une déférence qui en l'occurrence fait problème au regard de son propre parti, sur le plan politique et idéologique. Béatrice Patrie se trouve ainsi confrontée à une contradiction : alors que ses ressources politiques antérieures sont largement désajustées par rapport à l'univers parlementaire et au PSE (la contraignant à jouer la carte de l'expertise pour acquérir du crédit), celles qu'elle acquiert au sein de l'institution contribue à la placer en situation décalée vis-à-vis de son parti d'origine. C'est cette posture instable et contradictoire qui forcera Béatrice Patrie à quitter le MDC en cours de mandat pour rejoindre le Parti socialiste.

A l'instar de nombreux députés présentant des profils et trajectoires homologues, la position encore fragile qui est la sienne dans le champ politique et en particulier au Parlement européen (et les diverses formes d'illégitimité qui en découlent) est révélatrice des stratégies déployées au sein et à partir du Parlement (puisqu'il s'agit de sa principale position politique). Démarche facilitée par les ressources dont elle dispose, Béatrice Patrie tente en effet de compenser cette fragilité politique par l'adoption de postures et de pratiques qui vont faciliter son insertion dans le jeu institutionnel ainsi que l'apprentissage des rôles, savoir-faire et savoir-être légitimes au sein de l'espace, illustrant par ce biais la manière dont

s'institutionnalisent les rôles parlementaires[558]. En s'imposant au sein de la commission environnement, elle parvient progressivement à acquérir un crédit personnel - celui que lui reconnaissent non seulement ses collègues mais aussi l'ensemble des acteurs associés (tels que les lobbyistes) – qui vient compenser son déficit politique initial. Considérée comme une commission « peu politique » puisque censée traiter de sujets préalablement définis comme « techniques », la commission environnement se présente de ce point de vue comme un espace particulièrement bien adapté à son profil et aux ressources propres qu'elle est en mesure de mobiliser (scolaires, professionnelles, juridiques plutôt que politiques).

De fait, les modes de présentation adoptés par Béatrice Patrie sont avant tout fondés sur ses propriétés scolaires et son parcours de haut fonctionnaire. Le CV qu'elle fait circulé repose par exemple très largement sur ce modèle bureaucratique. Elle y insiste, avant toute chose, sur ses compétences techniques, juridiques, administratives. C'est bien sur une reconversion de ses ressources et dispositions bureaucratiques que Béatrice Patrie fonde son investissement à l'Europe. Conduite à valoriser au sein de l'institution des compétences techniciennes et juridiques plutôt que des ressources politiques assez largement décalées (son étiquette et ses réseaux MDC), elle investit alors pleinement la figure de l'expert pour tenter de se faire un nom au sein de la commission parlementaire. C'est une stratégie qui fonctionne et qui lui permet de « s'imposer », de conquérir une place respectée au sein de la commission environnement, santé publique et protection du consommateur.

> *« Je m'investis essentiellement sur les questions d'environnement et sur certains sujets au sein de la commission environnement. On est obligé de ne faire que se spécialiser quoi ! Donc quand je suis ici, j'ai le travail en commission qui est le plus gros… La grosse affaire (…) ».* Son assistante expliquait en prolongement direct : *« Il faut trouver un créneau, se spécialiser pour devenir incontournable (…) l'idée, c'est d'arriver à se montrer comme les références en matière de santé »*[559].

---

[558] « Maintenant à la commission environnement, la coordinatrice, c'est quelqu'un qui est très connu ici. C'est quelqu'un qui a la réputation de ne pas trop aimer les français et d'être extrêmement sévère sur tout ce qui est participation aux réunions, genre maîtresse d'école qui donne des bons points aux gens qui sont là (…). En définitive, il a fallu adopter une politique très diplomatique, venir se présenter, venir en parlant anglais, parce que l'autre ne parle pas du tout français. Donc ça aussi, ça fait partie d'un problème : approcher les gens dans une langue qu'ils comprennent et qu'on pratique suffisamment pour échanger quelque chose. Donc, elle prend des cours d'anglais. Il faut vraiment s'adapter quoi ! On ne peut pas arriver comme ça et dire : ah non, moi si vous voulez me parler, vous avez qu'à me trouver. Non, il faut aller vers les gens, il faut leur faire comprendre qu'on est motivé, qu'on veut travailler…», entretien avec l'assistante de Béatrice Patrie, cité par HUBE Nicolas, *L'un et le multiple, les apprentissages du métier de parlementaire européen*, Note d'études, DEA de science politique, IEP de Strasbourg, 2000, p. 29.

[559] HUBE Nicolas, *op. cit.*, p. 38.

Peu de temps après son arrivée en effet, elle obtient d'être nommée rapporteur d'un texte concernant les véhicules hors d'usage (VHU). En se positionnant comme une spécialiste des questions de santé publique notamment, elle profite de l'opportunité qu'offre ce texte régi par la procédure de codécision pour se faire (re)connaître au sein de la commission en particulier mais aussi au-delà. Ce dossier lui permet de faire ses preuves, de faire état de la réalité de ses compétences, de se construire un statut de « spécialiste » des problématiques environnementales liées à la gestion des déchets industriels, un domaine certes très spécifique mais sur lequel le Parlement exerce toute sa force institutionnelle. Rapidement donc, la députée conquiert un statut de « député de référence » dont témoigne sa participation au Comité de conciliation Parlement - Conseil des ministres (dans le cadre de la procédure de codécision) sur les questions VHU ainsi que l'obtention de divers « rapports fantômes » sur cette thématique.

Fondée sur un apprentissage qui ne va pas forcément de soi (comme nous le verrons ci-dessous à travers le cas de Janelly Fourtou) [560], la capacité de Béatrice Patrie à se conformer aux prescriptions nées de l'institutionnalisation de cette figure lui permet néanmoins de s'intégrer aussi bien à la commission parlementaire qu'au PSE. Cette démarche lui permet d'acquérir, dans chacune de ces instances, une réputation, un crédit symbolique et politique qui, encore une fois, n'allait pas forcément de soi[561]. Insuffisamment dotée en ressources politiques propres pour tenir une position plutôt isolée au sein du Parlement et du PSE et qui est celle, *a contrario*, de Sami Naïr (un proche de Jean-Pierre Chevènement élu la même année, mieux intégré au MDC), la position de Béatrice Patrie au PSE implique pour elle une certaine forme de suivi et de discipline au sein du groupe, discipline que tolère mal une désolidarisation constante sur les questions institutionnelles et européennes, d'autant que ces questions constituent, on le sait, l'un des ciments idéologiques du PSE[562].

---

[560] « Vous êtes en commission avec des gens qui parlent entre eux de sujets qu'ils connaissent. Donc, ils prennent pas la peine, si vous voulez, de réexpliquer les objectifs généraux, les enjeux, les trucs, etc. Qui attaquent alors bille en tête : « oui, alors l'amendement 25 du député Troufignol Machin, je ne suis pas d'accord parce que ci, parce que ça, rappelez-vous en première lecture, je n'étais pas d'accord avec cela ». C'est un peu complexe, on rame ! », Entretien avec l'assistante de Béatrice Patrie, cité par HUBE Nicolas, *op. cit.*, p. 40.

[561] La position de Béatrice Patrie au Parlement est en effet largement dépendante de celle qu'elle occupe au sein du PSE, de la délégation socialiste française et des soutiens qu'elle est susceptible de recueillir à ce niveau.

[562] Autrement dit, bénéficier du soutien du PSE et des collègues de ce groupe suppose d'apporter son propre soutien en retour. Tout l'équilibre institutionnel est fondé sur ces transactions et ces échanges. Ils assurent une certaine cohésion aux groupes politiques mais au prix de concessions, de compromis dont les groupes eurosceptiques notamment, s'accommodent mal. Nombreux, ils peuvent opposer une certaine forme de résistance et, à tout le moins préserver une certaine autonomie (le cas des conservateurs britanniques au sein du PPE-DE). Peu nombreux comme c'est le cas des députés chevènementistes, ils risquent surtout un isolement très problématique pour des députés comme Béatrice Patrie.

Le cas de Béatrice Patrie est par ailleurs tout à fait représentatif de l'ouverture des possibles politiques qu'ont pu constituer les transformations institutionnelles des années 1990 (la codécision, la communautarisation de nouveaux secteurs tels que l'environnement, etc.) dans un contexte de forte technicisation de l'action publique européenne. Son cas est représentatif de la façon dont ces transformations conduisent des acteurs politiques, politiquement et socialement disposés à des démarches pragmatiques et entrepreunariales, à investir de nouvelles attentes institutionnelles et collectives. Ils participent, ce faisant, à la formalisation de nouveaux rôles politiques, des rôles fondés sur leurs propres ressources et dont la figure de l'expert est un élément de définition. Mais si cet exemple montre bien la façon dont l'investissement de la figure l'expert constitue une opportunité dont nombre d'acteurs sont amenés à se saisir, le cas de Janelly Fourtou que nous allons examiner maintenant montre aussi que cette figure constitue une contrainte forte devant laquelle les différents élus ne sont pas placés en situation d'égalité.

C- Un rôle difficile à endosser : le cas de Janelly Fourtou

Endosser cette figure de l'expert a un coût d'autant plus élevé que les acteurs ne possèdent pas les ressources les plus adaptées à cette tenue de rôle (connaissance juridiques, ressources scolaires et d'expertise, etc.). Ces mécanismes sont en effet d'autant plus coûteux en énergie et en temps que les acteurs sont dépourvus, précisément, des propriétés et des ressources personnelles sur lesquelles cette figure se fonde. Elue au Parlement pour la première fois en juin 1999 sur la liste de François Bayrou puis réélue en juin 2004, Janelly Fourtou y est entrée grâce à la conjonction de multiples facteurs qui, cumulés, lui ont permis d'être choisie par l'état-major UDF et placée en position éligible : c'est une femme, elle possède des réseaux familiaux, c'est une élue locale[563]. Née en 1939, cette femme, titulaire d'une maîtrise de lettres et ancienne gérante d'une librairie connaît là son premier poste politique d'envergure, après avoir été élue conseillère municipale de Neuilly-sur-Seine en 1983. Les ressources politiques qu'elle détient en propre, de même que les ressources sociales facilitant la tenue des rôles institutionnels tels qu'ils se définissent au niveau européen, demeurent assez faibles. Le récit fait par Janelly Fourtou de sa prise de rôle est en ce sens l'un des plus explicites et représente, parmi d'autres, un cas-type.

[563] Différents éléments de sa trajectoire ont été donné au chapitre I, *supra*.

Pour elle, chaque aspect de la vie parlementaire est l'objet d'une découverte, d'une incompréhension et d'un apprentissage souvent fastidieux, voire douloureux, compensé par une volonté constante de faire « du mieux possible » pour apprendre et « s'y retrouver ». Alors que la fragilité de la position qu'elle occupe dans le champ politique la conduit à chercher à s'intégrer à l'institution pour y acquérir des ressources politiques diverses, l'apprentissage des rôles est caractéristique d'un rapport quasiment autodidacte que l'on retrouvait déjà chez Aline Pailler : déférence, bonne volonté, acharnement au travail et humilité liée au sentiment constant d'une certaine forme d'illégitimité dans ce poste parlementaire qui suppose des capacités socialement situées, une forte spécialisation « technique » et juridique.

> *« Alors, les commissions, moi je n'ai rien compris au début (…). La commission juridique est très technique. Je ne suis pas du tout juriste. Et donc si on prend pas le temps, si on sait pas prendre le temps, on est largué (…). Je n'ai pas tout compris, mais je dirai qu'au bout de deux ans, on se sent plus à l'aise (…). N'ayant rien compris au début, je me suis retrouvée à la commission juridique (…). La première fois, j'étais dans une réunion préparatoire et la réunion se passait en anglais, déjà. Alors, l'anglais, moi je survie, mais je ne suis pas capable de le comprendre, surtout quand c'est juridique. Au bout d'une heure, j'ai été voir le coordinateur, j'ai dit « écoutez, je ne comprends rien ! ». (…) On a eu un traducteur, mais je ne comprenais rien. Donc je leur ai dit : mais je suis désolé, je vais être là tout le temps, mais je ne dirai rien parce que je ne comprends rien. J'ai été là tout le temps et tout de même, au bout de six mois, ils m'ont quand même donné un rapport. Cela montre qu'ils avaient confiance dans l'administration qui nous aide et puis quand même un peu en moi (…). Dans les groupes politiques, ça fonctionne bien. Quand on vient d'être élu, on nous donne des feuilles de route et des explications. L'explication sur le groupe politique, je n'ai pas tout compris sur le coup. Je l'ai fait lire autour de moi, ils m'ont donné des explications (…) ».*[564]

Tout le récit de sa prise de fonction témoigne précisément de la difficulté à entrer dans ce rôle de « l'expert » et ses multiples aspects mais aussi des efforts qu'elle déploie pour y parvenir. Dans ce cadre, l'aide et le recours à un assistant, plus ancien dans l'institution, et spécialiste, par son cursus, des questions européennes autant que du droit (et donc déjà qualifié techniquement), s'avère indispensable à Janelly Fourtou[565]. C'est l'assistant qui procure en partie à son employeur les ressources et compétences spécifiques dont cet employeur est plus ou moins fortement dépourvu en entrant dans l'espace (compétences

[564] Entretien avec Janelly Fourtou, op. cit.

[565] « C'est Pierre (l'assistant) qui a été mon mentor, qui m'a poussé (…) Si je n'avais pas eu Pierre, je n'aurai rien compris, je n'aurai rien osé (…) ». Idid.

techniques, linguistiques, etc.). Cette situation confirme par ailleurs parfaitement les propos des assistants eux-mêmes[566].

L'institutionnalisation du rôle de l'expert au sein du Parlement européen résulte ainsi moins d'une hypothétique « nature » de la fonction que d'une construction sociale et institutionnelle indissociable des formes spécifiques du politique dans l'Union européenne. Alors que le Parlement européen constitue de plus en plus un mode alternatif de professionnalisation politique, de nombreux acteurs ont intérêt à l'affirmation de cette figure : relativement au volume des ressources et légitimité proprement politiques dont ils sont plus nettement dépourvus, elle permet de valoriser les ressources culturelles et scolaires qui les caractérisent en propre. Comme alternative à des postures politiques qu'ils ne peuvent pas complètement tenir, cette carte de l'expertise est en revanche d'autant plus « jouable » qu'elle est précisément structurante de l'espace politico-administatif européen.

Pour autant, les définitions du poste restent des réalités mouvantes. Comme nous allons le voir maintenant, elles demeurent aussi des constructions politiques et institutionnelles qui ne se comprennent que dans le cadre de contextes fondamentalement ambivalents. Expert au sein de la commission, voire au sein du groupe politique, il faut aussi apparaître comme un politique en d'autres occasions, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution, lorsque l'on s'adresse à l'opinion publique, aux journalistes, au parti, aux militants.

III- De « l'expert » au « politique » : des rôles parlementaires sous tensions

Mettre l'accent sur l'institutionnalisation du rôle de l'expert ne renvoie pas seulement, on le voit, à constater l'importance des savoirs techniciens dans l'exercice du métier politique européen. Il s'agit surtout de mettre l'accent sur les processus de définition du poste et de sélection des qualités ou ressources sociales qui vont avec, qualités et ressources à un moment présentées comme nécessaires pour prétendre légitimement exercer la fonction parlementaire au niveau européen. L'institutionnalisation du rôle de l'expert se constitue de ce point de vue comme le produit des luttes pour la définition de la fonction et la distribution du pouvoir au sein de l'espace parlementaire (A). Mais, dans un univers qui, à la différence de la

[566] « (Les députés), on les élève quand ils arrivent ! C'est génial, quand ils arrivent, ils connaissent rien. Ils savent même pas ce que c'est le boulot du député européen, faut les élever. On les élève comme on veut ! », assistante parlementaire, cité par MICHON Sébastien, *Les assistants parlementaires…*, op. cit. Tome 2, p. 58.

Commission cette fois-ci, se vit aussi comme proprement politique (puisque composé d'élus), la figure de l'expert demeure aussi une figure partiellement illégitime, vis-à-vis de laquelle les élus sont toujours tenus, à un moment ou à un autre, de se mettre à distance. Associée à celle du technocrate ou du bureaucrate et à un type de légitimité concurrent à celle conférée par l'élection, la figure de l'expert prend en effet à revers les conceptions classiques de la fonction parlementaire auxquelles les eurodéputés cherchent aussi à se référer (B). La figure de l'expert est ainsi au cœur d'une ambiguité, d'une tension ou d'une contradiction qui est en elle-même une caractéristique structurelle des espaces européens en général et de l'espace parlementaire en particulier. Paradoxalement donc, cette figure finit toujours par s'opposer aux effets d'autonomisation (et d'affirmation) de l'assemblée et des élus européens. Signe d'une affirmation de la fonction parlementaire au sein de l'espace politico-administratif européen d'une part, des espaces politiques nationaux d'autre part, la professionnalisation des acteurs parlementaires implique en effet une conversion plus radicale des identités sociales et professionnelles. Autrement dit, toute prétention au statut de « professionnels du politique » implique toujours, à un moment donné, de rompre avec celui de « l'expert » (C).

Politique et expertise renvoient ainsi à des équilibres instables dont les combinaisons correspondent à des temporalités partiellement différenciées. Si la relativement marginalisation des eurodéputés les conduits, dans un contexte précis, à se revendiquer comme experts, leur affirmation collective et personnelle (dans les espaces européens et nationaux) les ramène aussi vers une définition d'eux-mêmes plus directement politique.

A- La figure de l'expert comme produit des luttes pour la définition de la fonction

L'affirmation de la figure de l'expert comme élément de définition des rôles institutionnels implique, on l'aura compris, une dépolitisation partielle de l'activité parlementaire, pour en souligner sa nature *technique*. Le processus d'institutionnalisation du Parlement européen s'inscrit pleinement, de ce point de vue, en prolongement des mécanismes à l'œuvre plus globalement au niveau européen : par la dépolitisation qu'elle opère, l'expertise permet à un espace peu légitime sur le plan politique et démocratique de prendre en charge, de façon légitime, l'action publique et politique[567], tout en sécurisant les

[567] BELLIER Irène, « Le lieu du politique, l'usage du technocrate… », op. cit. ; ROBERT Cécile, « L'expertise comme mode d'administration communautaire… », op. cit., notamment pp. 60-65 ;

transactions qui s'y déroulent[568]. Pour une institution initialement dominée dans la configuration européenne, il s'agit de s'imposer dans un jeu défini par d'autres (les eurofonctionnaires en particulier) et dans lequel l'expertise tient précisément une place fondamentale. Parce qu'ils tendent à être écartés du jeu sur le fondement de l'incompétence opposée aux « politiques » (au regard de l'expertise et de la connaissance des problématiques européennes propres aux eurofonctionnaires), les élus sont dans une certaine mesure contraints de se conformer aux usages institués de l'expertise pour pouvoir prétendre à la reconnaissance par les autres acteurs politico-administratifs européens[569].

Mais ce contexte offre plus largement un cadre aux luttes qui se déroulent au sein du Parlement pour la détermination des ressources légitimes au sein de l'espace et, au-delà, pour la définition des rôles institutionnels, c'est-à-dire des postures et pratiques légitimes au sein de cet espace. La centralité de l'expertise dans le *policy-making* européen, associée au renforcement potentiel de la place du Parlement dans cette configuration, offre l'opportunité de stratégies de distinction particulièrement efficientes des acteurs les uns par rapport aux autres. Si la figure de l'expert s'institutionnalise, c'est aussi parce que, dans ce cadre, elle offre un rendement optimisé des propriétés caractéristiques d'un ensemble d'acteurs moins pourvus en ressources politiques et électives[570] mais susceptibles, en revanche, de jouer de leur position dans l'espace social (positions professionnelles notamment) et/ou de leur propriétés culturelles et scolaires comme autant de ressources compensatoires et distinctives. Ceux-là sont intéressés à la reconversion de dispositions bureaucratiques, enseignantes ou académiques en capital politique et institutionnel. Ils ont donc intérêt à favoriser une redéfinition des rôles parlementaires à travers la figure de l'expert, à se mettre en scène comme tel au sein de l'assemblée et au-delà, auprès des fonctionnaires de la Commission ou du Conseil (pour revendiquer leur place sur la base des qualités que ces mêmes fonctionnaires ont imposé dans une configuration qu'ils dominaient en grande partie)[571].

---

[568] Cf. notamment SMITH Andy, *Le gouvernement…*, op. cit. En ce qui concerne le Parlement européen, Olivier Costa a souligné le caractère stabilisateur du recours à l'expertise par les acteurs parlementaires. Elle constitue en effet « une ressource importante dans la définition d'un langage et de problématiques communes, qui favorisent la réduction des divergences de vues. Pour certains dossiers sensibles, le recours à l'expertise permet la conciliation des antagonismes, au moyen de la traduction des positions respectives dans un langage commun propice au dialogue ou, lorsque cela est impossible, l'occultation des questions qui font problème », COSTA Olivier, *Le Parlement européen…*, op. cit., p. 460.

[569] ROBERT Cécile, « l'expertise comme mode d'administration communautaire… », *op. cit.* , pp. 63-65.

[570] A lui seul, le mandat européen ne suffit pas à conférer un véritable « capital électif », composante essentielle du capital politique comme l'indique la récurrence des discours sur l'électorat « fantôme » des eurodéputés élus dans le cadre d'un scrutin de liste à l'échelle nationale.

[571] Ces stratégies leur permettent d'échapper aux disqualifications que produisent les fonctionnaires pour écarter leurs rivaux au nom de leur incompétence. Cf. ROBERT Cécile, *La fabrique de l'action publique*

Moins pourvus, relativement, en ressources politiques qu'en ressources techniciennes et donc peu à même, dans une institution elle-même partiellement illégitime comme institution parlementaire et représentative, d'assumer la légitimité à faire des choix proprement politiques (des « choix de société »), ils ont intérêt à redéfinir les rôles parlementaires à partir de cette figure et à entretenir l'idée, ou l'évidence partagée, selon laquelle les problématiques européennes sont avant tout « techniques » (par opposition à politique)[572]. Le contraste avec les élus du début de la décennie 1980 est alors particulièrement fort. Si ces derniers se sentent habilités à adopter des postures très politiques (qui sont allées jusqu'à la revendication du titre de « constituante » lors de la première législature avec le vote du projet de traité sur l'Union européenne en 1984), et ce malgré la faible légitimité du Parlement européen à cette époque, c'est bien, au-delà du différentiel provoqué par l'élection au suffrage universel direct, qu'ils possèdent par eux-mêmes les ressources politiques suffisantes pour tenter de tels coups de force symboliques (en tant qu'anciens acteurs centraux des scènes politiques nationales, anciens députés, sénateurs, ministres, etc.).

Le fait d'affirmer, comme le font nombre d'assistants ou de députés, que le travail politique européen est plus « technique » que « politique », constitue cependant moins une réalité qu'une « illusion bien fondée » renvoyant surtout, précisément, à un travail politique de dissimulation du politique. Comme nous le verrons dans la suite de ce travail, les rôles parlementaires, les pratiques et modes de présentation des élus demeurent bien, dans le même temps, fondamentalement politiques et perçues comme tels par les acteurs eux-mêmes. En ce sens, la figure de l'eurodéputé désigne moins quelque chose de statique et de parfaitement cohérent qu'un ensemble de tensions entre des attendus partiellement contradictoires[573]. La dichotomie « technique-politique » répond alors, au-delà de la réalité du travail parlementaire,

---

communautaire. Le programme Phare (1989-1998), enjeux et usages d'une politique européenne incertaine, Thèse de doctorat en science politique, Université Pierre Mendès-France Grenoble II, 2000.

[572] Le professeur Cabrol affirmait par exemple que « le Parlement ce n'est pas du tout ce qu'on s'imagine. Cela n'a rien à voir avec un parlement national où l'on discute de grandes choses politiques si j'ose dire, d'orientations sociales, les grands sujets comme ça (…). Le Parlement c'est pas du tout ça, les gens ne s'imaginent pas ! Ils sont toujours en train de répéter Bruxelles, etc. mais… Ce sont pas de grandes choses (…). De quoi discutent les parlementaires européens ? Et bien ce sont toute une série de choses très techniques d'harmonisation des directives européennes (…) », entretien avec Christian Cabrol, op. cit.

[573] S'ils doivent pouvoir se justifier en partie sur la base d'un argumentaire technique, l'amendement de même que le rapport parlementaire restent en ce sens toujours les supports à l'affirmation d'une vision du monde (plutôt environnementaliste, plutôt pro-industrielle, etc.) qui renvoie tantôt aux appartenances politiques des acteurs, tantôt aux idéologies propres des commissions parlementaires (la commission industrie se caractérisant par un prisme plutôt pro-industriel tandis que la commission environnement se caractérise par un prisme plutôt pro-environnemental, etc.).

aux produits des luttes qui opposent les acteurs politiques pour la définition du poste, en fonction de leurs propres positions dans l'espace et de leurs intérêts respectifs. En définissant le travail parlementaire et les enjeux européens comme « techniques », c'est-à-dire comme des enjeux qui ne s'accommodent pas d'une simple lecture politique, partisane ou idéologique - mais aussi et surtout comme des enjeux qui ne nécessitent pas seulement des ressources et légitimités proprement politiques, en particulier électives - les différents acteurs susceptibles d'endosser la figure de l'expert participent, d'une certaine façon, à une hiérarchisation des compétences et des propriétés politiquement signifiantes au sein de cet espace. En définissant l'activité parlementaire européenne comme un travail « d'expert », de « spécialistes », ils valorisent les postures et les qualités de ceux qui sont conduits à investir de la sorte un espace (encore) peu légitime, précisément, comme espace politique et démocratique et tout en étant eux-mêmes peu dotés en ressources politiques (à la différence d'autres acteurs, en particulier ceux de la décennie 1980).

A travers cette dialectique du « technique » et du « politique », on retrouve donc au sein même du Parlement les problématiques caractéristiques des luttes qui se déroulent plus largement au niveau européen pour la légitimité de l'exercice du pouvoir politique et la « détermination des types de compétences nécessaires à la conduite des affaires politiques »[574]. Finalement, ces usages de l'expertise et du label « technique » constituent l'une de stratégie visant à légitimer, à normaliser, les investissements proprement politiques des élus européen et ce, sur les scènes aussi bien nationales qu'européennes.

> Jean-Claude Desama expliquait ainsi : *« la manière dont on faisait le travail législatif était tout à fait valorisante parce que, d'une part pour les parlementaires qui faisaient l'effort de connaître leur métier, de bien y entrer, on avait une réelle possibilité d'influencer la législation européenne et moi je l'ai vécu de façon très forte à partir de 1992 (…). Et là, on voit l'intérêt du travail du point de vue de l'action politique, la capacité que l'on a, si on s'y investis, de peser. C'est toujours la même chose, si on reste à la surface des choses, ce sont les fonctionnaires qui travaillent pour nous à ce moment-là (…). Donc, il faut entrer dans le dossier, le comprendre et s'apercevoir qu'au-delà de la technique, il y a des choix politiques qui sont là et donc qu'on peut les influencer. »*[575]

[574] « Parce qu'elles s'apparentent notamment à une (re)définition des formes d'autorité et des types de compétences nécessaires à la conduite des affaires publiques, les pratiques du recours à l'expertise au sein de l'Union européenne apparaissent comme un enjeu essentiel dans les concurrences qui opposent les acteurs communautaires pour l'exercice du pouvoir politique et renvoient à l'économie de la légitimité au sein du système politique européen », ROBERT Cécile, « L'expertise comme mode d'administration communautaire… », *op. cit.*, p. 59.

[575] Entretien avec Jean-Claude Desama, Strasbourg, février 2000.

A un moment ou un autre, c'est donc toute cette dimension politique (masquée) des rôles qui refait surface. Car pour s'être institutionnalisée, la figure de l'expert n'en demeure pas moins, paradoxalement, une figure qui rencontre en elle-même ses propres limites.

B- La figure de l'expert, une figure illégitime ?

Les postures que les acteurs sont contraints d'endosser ne sont rarement sans produire en elles-mêmes leurs propres contradictions. La figure de l'expert oblige les députés européens à investir une définition d'eux-mêmes partiellement illégitime dans le champ politique : celles du « technocrate » ou du « bureaucrate ». Elle renvoie directement aux stigmates que ces figures véhiculent, particulièrement dans le cadre européen. La figure de l'expert est à la fois légitimante et délégitimante. Au moment même où elle est endossée, elle doit être contre-balancée par une construction politique de soi. Si la revendication du travail politique européen comme un travail d'expert remplit une fonction de légitimation de l'institution dans un cadre européen et de légitimation, au sein de l'institution elle-même, de certains types de ressources politiques par rapport à d'autres, si cette revendication correspond aussi à une stratégie de contournement du handicap lié à la faible légitimité politique et démocratique de cette institution parlementaire, si enfin cette figure est indexée à la structure des propriétés d'un ensemble d'acteurs et aux stratégies qu'ils mettent en œuvre dans ce cadre, il n'en reste pas moins qu'elle demeure fondamentalement problématique.

En s'institutionnalisant, cette figure nourrit en retour l'une des principales critiques adressées au parlementarisme européen : sa difficile émergence comme espace proprement politique, c'est-à-dire comme espace légitime de (re)formulation de choix politiques, de « choix de société ». On est en présence d'un cercle vicieux comme on le dit communément : c'est parce que les fonctions politiques européennes sont peu légitimes sur un plan politique (et démocratique) qu'elles sont investies sur leur versant technique. Mais, en investissant le versant technique de ces fonctions, les acteurs européens, dont les eurodéputés, donnent corps aux stigmates politiques qui les caractérisent. Dès lors, la fonction parlementaire européenne n'échappe pas aux critiques propres à la Commission et à l'ensemble du système communautaire : celles de la coupure et de l'autonomie d'un monde et d'un ensemble d'acteurs distants des électeurs et des « vrais problèmes », enfermés dans ce qui serait la logique perverse du bureaucrate pour lequel l'intérêt propre du monde dans lequel il évolue supplante son intérêt social, jusqu'à le faire disparaître. On retrouve ainsi, comme stigmate attaché à la fonction, la dénonciation de la « technocratie de Bruxelles ».

C'est tout le propos d'Alain Krivine lorsqu'il expose un jeu politique qu'il perçoit comme très distant des réalités sociales et des implications réelles des textes discutés dans l'assemblée : *« C'est le problème de la démocratie ici, tu peux voter aussi bien un début de privatisation de la poste et en même temps tu vas voter je sais pas… Par exemple, ce matin on a perdu notre temps - je sais pas qui bosse sur le sujet mais c'est indigne d'un parlement - on a voté sur la largeur des ceintures de sécurité et le système d'ancrage des ceintures de sécurité dans les bagnoles ! Je sais pas si tu vois ce à quoi on s'embête (…). C'est quand même secondaire. Donc t'as un peu de tout comme députés. Alors, t'en as qui bossent vachement, et puis t'en as qui croient à la virgule, qui pensent que c'est capital… Il y a des amendements, mais ridicules (…). Ils sont pas militants, c'est leur métier, pour eux un amendement bien foutu qui ramène une demi-idée, c'est capital… Mais parce qu'ils sont pas militants, ou alors ils sont pris dans l'institution (…). Pour moi, c'est la planète Mars, même chose. C'est un autre monde ! Tu les regardes s'engueuler sur des virgules… Tu te marres ! Tu te dis comment ils peuvent croire à tout ça, c'est des plaisanteries… C'est un autre monde hein, c'est vraiment un autre monde. »*[576]

Dans la mesure où l'intégration dans l'institution et la nécessité d'y gagner sa place implique de se conformer aux rôles prescrits, donc de s'y spécialiser et de s'y présenter comme un « expert », et ce d'autant plus que le volume des ressources proprement politiques sont faibles ou inexistantes pour exister éventuellement contre ou malgré ce rôle, l'investissement de la figure de l'expert, indispensable pour qui veut exister au sein de l'institution, s'ouvre sur une contradiction liée aux critiques des modalités d'investissement qu'elle suppose. C'est au sein des partis que cette critique apparaît la plus forte et auprès de ceux dont les ressources possédées sont aussi les plus politiques (les militants et les élus issus de trajectoires d'appareil notamment). Pour y échapper, les députés sont contraints de jouer d'identités contradictoires qui peuvent dans certains cas se révéler inconciliables. C'est le cas par exemple lorsqu'un député élu dans une mouvance eurosceptique à laquelle il est tenu de rester fidèle au cours de son mandat est contraint d'endosser la figure de l'expert s'il veut compter dans l'institution et y acquérir un certain crédit. Les ressources politiques qu'il acquiert par ce biais, il risque de les perdre par ailleurs, auprès du courant politique dont il continue de dépendre formellement mais dont les positions sont avant tout définies en rapport à un jeu qui se déroule dans un cadre national, extérieur au monde politique européen. Ces ressources, il va les perdre justement parce qu'il s'est conformé à un jeu (européen) qu'il se

[576] Entretien avec Alain Krivine, Strasbourg, janvier 2004. On voit ici comment l'institutionnalisation de la fonction à travers la figure du spécialiste est critiquée par cet élu et comment il oppose à cette définition du jeu la posture du politique, qu'il définit comme celle du militant.

devait de dénoncer mais qu'il ne peut dénoncer qu'à la condition de s'en exclure donc en renonçant aux ressources politiques que cette élection dans une institution politique pouvait lui permettre d'acquérir. A un certain moment et dans certains cas, le « double langage » qui découle de cette contradiction devient fondamentalement intenable[577]. Ne restent dès lors jouable que des stratégies de ruptures et de repositionnements politiques dont l'issue reste, dans la plupart des cas, incertaine.

Le cas de Béatrice Patrie, qui a quitté en cours de mandat le Mouvement des citoyens grâce auquel elle avait figuré sur la liste dirigée par François Hollande en 1999 pour rejoindre le Parti socialiste, constitue de ce point de vue un exemple particulièrement significatif. La situation de cette élue devient en effet rapidement paradoxale. D'un côté tout la pousse, notamment parce qu'elle en possède les ressources et compétences sociales nécessaires, à endosser la figure de l'expert pour tenter de s'imposer au sein de l'institution, y acquérir du crédit et les ressources politiques qui peuvent lui faire défaut par ailleurs (il s'agit pour elle de s'imposer dans la commission parlementaire d'une part, dans le groupe PSE d'autre part). D'un autre côté, sa position dans le champ politique reste très dépendante du leader auquel elle s'est liée politiquement. Peu dotée en ressources électives (elle n'a pas d'implantation territoriale et n'apparaît pas susceptible, au moment de son élection en 1999 de pouvoir s'imposer dans une circonscription législative)[578], peu dotée par ailleurs en ressources militantes propres au MDC[579], son avenir politique semble très largement dépendre des rétributions que lui accorderont ses amis politiques et en particulier le leader qu'elle s'engage à servir. Sa trajectoire et sa légitimité politique sont donc fondées sur sa proximité et sa fidélité à Jean-Pierre Chevènement[580], et ce d'autant plus fortement que cette fidélité au « chef » est caractéristique des militants du MDC[581]. Cette dépendance conditionne alors

[577] Il s'agit d'une posture régulièrement décrite comme courante chez les députés britanniques, souvent fortement investis dans l'assemblée et les jeux européens mais confrontés à un univers politique, et partisan, national très eurosceptique.

[578] Le parcours incertain de Béatrice Patrie dans les espaces locaux (elle cherche à se faire élire en Bretagne, puis en Dordogne) est d'ailleurs symptomatique de cette absence d'enracinement politique local.

[579] Elle entre au MDC et au Parlement à la suite d'un passage au cabinet de Jean-Pierre Chevènement et non par l'intermédiaire d'un investissement militant.

[580] Dans les lettres et les tracts qu'elle publie à cette époque et où elle se met en scène, la proximité à Jean-Pierre Chevènement est systématiquement mise en avant. Membre du cabinet de Jean-Pierre Chevènement entre 1997 et 1999, membre des instances dirigeantes du parti (conseil national, bureau national, secrétariat national), elle est par ailleurs vice-présidente du Mouvement des Citoyens au moment de son élection en 1999.

[581] « La temporalité de la rupture partisane ne se réduit pas à la brutalité d'un départ mais elle renvoie à des processus de marginalisation antérieurs et à un travail interprétatif jamais terminé qui alimente ici des investissements partisans renouvelés, des constructions identitaires solidifiés et des fidélités resserrées, ramassées autour de la trajectoire exemplifiée et perçue comme exemplaire, de Jean-Pierre Chevènement. », VERRIER Benoît, « Chronique d'une rupture… », *op. cit.*, p. 113.

fortement la marge de manœuvre de Béatrice Patrie au sein du Parlement européen. Elle contraint constamment l'élue à réactiver cette allégeance sous peine de risquer la rupture de l'équilibre sur la base duquel est fondée sa trajectoire politique.

Or, le principe même de l'investissement parlementaire devient problématique dans un parti qui se définit très largement à partir d'un refus de jouer le jeu européen[582]. La fidélité au parti doit en ce sens se traduire par un engagement très largement distancié, celui précisément que tient concrètement et au même moment un autre élu du MDC, Sami Naïr. La configuration dans laquelle se trouve Béatrice Patrie la place donc rapidement en contradiction directe avec sa position dans l'espace partisan. La rupture devient alors inévitable. Ayant un profil de haut fonctionnaire, peu dotée en ressources militantes valorisables au sein du MDC, pleinement engagée par ailleurs dans un jeu européen que Jean-Pierre Chevènement ne cesse de dénoncer, elle ne parvient pas à se défaire, au sein du MDC, du stigmate de « technocrate » dont elle était déjà affublée au regard de son parcours antérieur (haut fonctionnaire, cabinet ministériel…). Poussée (et socialement disposée) à investir le Parlement européen pour conquérir son existence politique, Béatrice Patrie s'éloigne du mouvement et rejoint finalement le Parti socialiste. Aussi bien ses propriétés acquises antérieurement que le crédit conquis au niveau européen lui assurent alors la conquête d'une position contrôlée au sein de la délégation française et au Parti socialiste. S'ouvre ainsi l'opportunité d'échapper aux contradictions dans lesquelles sa position vis-à-vis du MDC l'enferme. Sa réélection en 2004 en deuxième position de la liste socialiste dans le Sud-ouest, comme représentante de la Dordogne et du Périgord, témoigne du succès de cette entreprise et de la façon dont la position parlementaire européenne a pu, pour cette femme, consolider une professionnalisation politique improbable au niveau national et une position fragile du fait des contradictions sur laquelle elle était fondée.

Le cas de Francis Wurtz au sein du Parti communiste fournit un exemple inversé des contraintes propres à l'espace parlementaire européen. Dans ce dernier cas, la contradiction s'est au contraire traduite par le maintien dans une marginalité politique difficile à vivre et à supporter mais rendue nécessaire par la structure même de ses propriétés politiques et sa dépendance vis-à-vis des instances du PCF, pendant longtemps hostiles au processus d'intégration européenne[583]. Dès lors que le Parti communiste maintenait, au niveau national,

[582] Ce qui était déjà le souci des élus gaullistes au début des années 1980. Le RPR avait, en 1979, imposé la pratique du tourniquet pour s'assurer de ce non-investissement des élus dans un Parlement qu'une partie des gaullistes considéraient, en l'état, comme illégitime.

[583] Les raisons de cette hostilité sont multiples. Elles renvoient au minimum à deux éléments complémentaires. D'abord, elle correspond à une opposition à la matrice économique du processus d'intégration fondé sur

une position très détachée vis-à-vis des jeux européens, l'expression et le poids des élus communistes français au sein de l'assemblée restaient cantonnés dans la marginalité, exclus par eux-mêmes autant que par les autres d'un jeu dont les communistes français rejetaient les principes fondateurs. C'était alors d'autant plus vrai que les communistes éprouvaient des difficultés à maintenir les stratégies d'alliance avec les autres partis communistes européens, notamment le Parti communiste italien traditionnellement engagé sur une ligne plus souple à l'égard de la construction communautaire[584]. Du même coup, en raison d'un niveau d'investissement plus faible et de leurs difficultés à maintenir une alliance permettant de constituer un groupe politique suffisamment fort, les élus communistes ont longtemps été contraints à la marginalité par fidélité aux positions nationales du PCF, alors dirigé par Georges Marchais. Bien que cette fidélité produisait un isolement qui pouvait être mal vécu par les députés eux-mêmes, elle demeurait essentielle puisqu'elle conditionnait le maintien des élus à leur poste, ces derniers disposant d'une marge de manœuvre et d'une autonomie politique d'autant plus limitée que leur ressources personnelles demeuraient faibles en comparaison avec des ressources collectives fournies par l'organisation. Après les changements intervenus au niveau national au moment de l'arrivée de Robert Hue à la tête du parti et les élargissements au nord de l'Europe, la fondation du groupe GUE/NGL tout autant qu'une relative modération de la ligne politique du PCF vis-à-vis du jeu politique européen ont facilité l'insertion des élus communistes dans l'assemblée.

> La vision que livre Francis Wurtz (élu dès 1979) de son travail parlementaire contraste largement en fonction de ces périodes : *« - Maintenant nous sommes dans le jeu (…).* - Vous vous sentiez hors jeu avant ? - *Oui, oui, c'était une période très difficile (…). Il n'y a rien de plus dur dans une assemblée que le sentiment et le fait que, non seulement vous ne servez pas à grand-chose, vous ne pouvez pas influer, mais en plus que les choses se passent en dehors de vous. Les autres savent des choses, ils se parlent, vous ne le savez pas (…). Ils nous ignoraient… C'est de l'histoire ancienne. Quand je repense à cette période et que je regarde celle d'aujourd'hui, nous sommes totalement associés au jeu. »*[585]

Comme nous avons pu le rappeler au chapitre précédent, la dépendance des élus européens vis-à-vis des partis politiques nationaux demeure très forte aussi bien du fait de la

---

l'économie de marché. Elle correspond ensuite à une opposition à la matrice géostratégique ou politique du même processus, fondée dans une large mesure sur l'opposition au bloc socialiste.

[584] Altiero Spinelli, l'un des plus célèbres militants fédéralistes, ancien commissaire européen et « père spirituel » du projet de constitution adopté par l'assemblée en 1984, a été élu sur les listes du Parti communiste italien.

[585] Entretien avec Francis Wurtz, Strasbourg, septembre 2000.

structure du marché politique européen (circonscription unique puis grande région et donc faible territorialisation du scrutin) que des propriétés des élus eux-mêmes (plus faibles ressources politiques personnelles, détenues en propres). Le maintien de la relation avec le parti politique national est donc essentiel aux élus, malgré les contradictions que cette appartenance ou cette fidélité peuvent supposer avec le jeu politique européen (du fait de la dissonance qui affecte les deux espaces, nationaux et européens). La capacité à gérer les contradictions de ces appartenances demeure donc une caractéristique de la fonction parlementaire elle-même. Cette capacité est sans doute d'autant plus fondamentale que les élus se déportent vers les groupes où les écarts entre les lignes politiques ou idéologiques des partis nationaux et le travail parlementaire lui-même sont les plus forts. A ce moment, le conflit peut devenir cornélien. Un certain nombre de députés sont condamnés à la marginalité par fidélité aux lignes politiques des partis auxquels ils appartiennent et auxquels ils doivent leur élection. Dans le cas contraire, quand leur profil ne leur permet pas d'exister autrement qu'en intégrant la routine de l'institution, ils risquent l'isolement vis-à-vis de leur parti d'origine sans pouvoir toujours se rapprocher des groupes les plus implantés (PPE-DE ou PSE notamment)[586].

> Les propos de Michel Raymond, élu CPNT, sont par exemple assez significatifs : *« Bon, moi ce qui est ma position c'est que, dénonçant le système, je refuse de le cautionner en y participant de façon active (…). Je ne suis pas d'accord pour prendre un rapport parce que, à partir du moment où vous rentrez dans le système, vous vous faites prendre par le système. Quand on prend un rapport (…) étant là où on est dans l'échiquier politique, vous allez avoir à la fin un document qui risque d'être à l'opposé de ce que vous aviez imaginé parce qu'il va être amendé tout au long (…) ».* Dans le même temps il constate son isolement : *« nous sommes 6. Mais pour les petits groupes c'est effarant. Pour les grands groupes, ils peuvent compter sur beaucoup plus de personnes (…) et d'ailleurs ce sont les grands groupes qui conservent le système pour éviter qu'on soit pertinent ou qu'on puisse intervenir, éviter de nous laisser le temps nécessaire pour faire des regroupements qui pourraient… »*[587]

La figure de l'expert reste donc une identité qui rencontre en elle-même sa contradiction. Les eurodéputés doivent constamment la mettre en balance avec l'affirmation du caractère politique de leur activité et de leur fonction, d'autant que c'est aussi dans ce

[586] Les stratégies adoptées par les acteurs pour résoudre la contradiction sont parfois très originales. Ainsi un fonctionnaire du groupe socialiste nous rapportait un jour comment un élu du Front national, élu depuis 1984 et spécialisé au Parlement européen sur les questions agricoles, rédigeait des amendements qu'il transmettait à des collègues d'autres groupes avant de voter contre, par fidélité au parti.

[587] Entretien avec Michel Raymond, Strasbourg, mai 2001.

cadre, le cadre politique et représentatif, qu'ils prétendent s'inscrire comme élu et imposer leur légitimité de professionnels du politique. Il existe de fait des rôles et des registres contradictoires avec lesquels les députés sont tenus de jouer en fonction du contexte et du public. Dans nombre de cas, il est clair que le fait de se présenter comme doctorant, chercheur en science politique tend à faire adopter aux personnes interrogées des modes de présentation de l'activité politique plus fortement indexés à cette figure de l'expert. Si nous avions fondé nos demandes d'entretiens sur un réseau de relations proprement politiques ou partisanes, il est probable que les propos eussent été partiellement décalés. En fait, la revendication des eurodéputés, mais aussi des assistants, comme « élus », c'est-à-dire comme « politiques » et comme « représentants » (de la nation, de la région) reste constante (ce que nous examinerons en détail au chapitre V).

> Tout en se présentant largement au cours de l'entretien comme un « expert », le Professeur Cabrol ne se présentait pas moins, dans l'ouvrage bilan de sa mandature et alors qu'il prétendait à la reconduction de son mandat comme un représentant politique en Europe : « J'ai été élu député européen grâce à vous en juin 1994. En me confiant cette mission politique d'être un *représentant* de la France au sein de l'Union européenne, vous avez également souhaité que je sois *votre émissaire pour défendre nos valeurs* (…) »[588].

La professionnalisation du parlementarisme européen va, sans surprise, à l'encontre d'une représentation idéalisée des fonctions politiques et parlementaires[589] perçues comme un don de soi au service d'un idéal de représentation[590]. Dès lors, les modes publics de présentation de soi tendent aussi, paradoxalement, à se mettre à distance des qualificatifs propres de l'expert et du technocrate, un état contre lesquels s'est aussi, précisément, construite la figure de l'élu.

[588] CABROL Christian, *op.cit*, p. 9. C'est nous qui soulignons.

[589] Cf. DAMMANE Dominique, « Professionnel de la politique : un métier peu avouable », *op. cit.*

[590] Béatrice Patrie expliquait ainsi : « je crois qu'on exerce un mandat… Quand on pense qu'on peut-être utile pour ce mandat. (…). Moi je crois, de toute façon, que la vie politique ne se conçoit qu'en dynamique. Vous n'êtes pas propriétaire de votre mandat, vous n'avez pas un fief (…). Donc, ce n'est pas un fond de boutique qu'on achète pour tant d'années en viager ou je ne sais pas quoi (…) », HUBE Nicolas, *op. cit.*, p. 50.

C- La politisation des rôles comme contrainte : l'exemple des élus issus « de la société civile »

Le caractère contraignant d'une présentation politique de soi se donne parfaitement à voir lorsque l'on étudie les pratiques des élus qui se présentent souvent eux-mêmes comme des experts « issus de la société civile » et les contradictions dans lesquelles ils se retrouvent placés. Grâce aux ressources acquises dans divers autres secteurs sociaux et à la plus forte ouverture du marché européen, une fraction non négligeable des élus européens accède en effet au Parlement malgré une extériorité *a priori* très forte de leur profil vis-à-vis du champ politique. Souvent désignés comme des acteurs « issus de la société civile », ils peuvent être relativement âgés. Ils sont en général titulaires de divers marqueurs témoignant d'une « certaine réussite » (décorations, distinctions, publications, trophées sportifs, etc.). En revanche, ils se caractérisent plutôt, dans l'ensemble, par des trajectoires très éloignées des carrières politiques classiques (pas de cabinets ministériels, pas ou peu de mandats, pas ou peu de militantisme et peu de ressources proprement partisanes). Bien au contraire, c'est souvent contre la politique (et son personnel spécialisé) que se constitue leur propre trajectoire professionnelle. Ils sont journalistes (Jean-Marie Cavada), universitaires ou chercheurs de renom (le professeur Cabrol), académiciens (Hélène Carrère d'Encausse), juges d'instruction en charge de procès (liée à la délinquance politique précisément) retentissant (Thierry Jean-Pierre), anciens hauts gradés des armées (généraux Lacaze et Morillon) ou encore sportifs de hauts niveaux (Ari Vatanen, Gérard d'Aboville). Leur accession aux listes, puis au Parlement lui-même, sont la plupart du temps liées aux relations qu'ils ont pu tisser, progressivement ou à l'occasion d'un évènement particulier, avec des leaders politiques mais aussi aux importantes ressources symboliques qu'ils sont disposés à mettre au service d'une organisation politique en échange d'un poste électif[591]. Ces élus ne disposant, relativement, que de faibles ressources proprement politiques, le mandat européen fonctionne comme une opération de consécration et de mise en scène d'une réussite sociale qui est à l'origine des ressources symboliques dont ils sont porteurs. L'opération de conversion que permet l'accession au Parlement européen suppose néanmoins que soient réunis un certain nombre de conditions.

[591] Dans la mesure précisément où « le capital symbolique apporte tout (…) le réseau d'alliés et de relations qu'on tient (et auxquels on tient) à travers l'ensemble des engagements passés », BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, op. cit., p. 202.

Souvent, ces acteurs jouissent aussi bien auprès de leurs collègues parlementaires que dans les médias d'un statut « d'expert » attesté par leur parcours, leurs positions, les publications ou diverses réalisations dont ils sont les auteurs (et qui sont aussi au fondement de la reconnaissance dont ils bénéficient dans l'espace public). Ces qualités structurent en partie leur relation au champ politique. Leur propre trajectoire, associée au positionnement spécifique du Parlement européen (espace frontière, espace liminal), autorise une forme de dénégation du caractère « politique » de leur activité[592] pour en souligner la nature technique, c'est-à-dire son adéquation avec leurs propres profils et compétences. En ce sens, cette manière de jouer de l'identité de « l'expert » fonctionne comme une stratégie de légitimation de soi dans l'espace politique européen (identité stratégique[593]), stratégie dont nous avons précédemment rendu compte. Pour eux, les rapports à l'institution européenne peuvent s'avérer assez détachés de perspectives à proprement parler politiques, ou idéologiques. Pour certains d'entre eux, l'appartenance aux différents groupes politiques apparaît avant tout le fait des liens qu'ils ont tissés avec certains milieux ou leaders politiques et aux stratégies des organisations politiques, plus qu'à de longs engagements antérieurs. De fait, le recrutement d'une partie de ces acteurs est souvent fondé - c'est particulièrement clair dans le cas de la liste Bouge l'Europe présentée par le Parti communiste en 1999 - sur la dénégation du politique et du partisan, autrement dit sur une dépolitisation qui est au fondement même de l'étiquette « société civile ». En conséquence, ces personnalités apparaissent en général comme très indépendantes vis-à-vis du parti national (et le revendiquent souvent), aussi bien dans leur positionnement que dans leur travail parlementaire à proprement parler[594].

C'est le cas par exemple du juge Thierry Jean-Pierre dont la présence sur la liste de Philippe de Villiers en 1994 apparaît assez dépendante de facteurs conjoncturels. Proche d'Alain

[592] Une activité politique qui est facilement associée, par ces « spécialistes », au monde des « politiciens », corps de professionnels auquel s'opposent partiellement leurs propres croyances et identités professionnelles mais avec lequel, en même temps, leur parcours les a constamment mis en relation, c'est-à-dire aussi en concurrence au sein du champ du pouvoir.

[593] Cf. COLLOVALD Annie, « Identité(s) stratégique(s) », *op. cit.*

[594] Ces dispositions apparaissent parfois comme une forme de naïveté liée justement à la méconnaissance des règles implicites du jeu, de l'habitus et de l'histoire qui caractérisent le champ politique (l'absence de ces schèmes structurés et structurants qui permettent aux acteurs d'ajuster spontanément leurs actes et leur discours aux impératifs du jeu). Elles peuvent attirer des déconvenues et des rappels à l'ordre (politique). Ari Vatanen expliquait ainsi comment une poignée de mains à Jean-Marie Le Pen au cours d'une séance plénière lui avait valu de fortes remontrances de la part de la presse politique finlandaise sans que, selon ses dires, il ait envisagé, dans la spontanéité de la situation, les conséquences pratiques d'un geste précisément naïf (au sens des peintres naïfs, c'est-à-dire des acteurs qui interagissent dans un champ sans en (re)connaître les principes de fonctionnement, eux-mêmes produits d'une histoire qu'ils méconnaissent en partie). Entretien avec Ari Vatanen, Strasbourg, octobre 2000.

Madelin, c'est sur la liste alors dirigée par Nicolas Sarkozy qu'il est élu en 1999[595]. La liste communiste présentée en 1999 est de même une liste particulièrement ouverte par rapport aux listes présentées par le PCF dans les années 1980. Dans le cadre d'une stratégie « d'ouverture », elle intègre diverses personnalités communistes et non communistes, des personnalités développant des rapports contradictoires à l'Europe (certaines ont soutenu le traité de Maastricht au référendum de 1992, d'autres non), des militants ou personnalités liés à l'appareil du parti et des personnalités extérieures (comme Geneviève Fraisse, philosophe et historienne)[596]. Du coup, la cohérence proprement idéologique de la liste est ténue.

Si l'accession de ces personnalités au Parlement européen est consécutive de l'ouverture de la compétition électorale, il n'en reste pas moins que leur positon demeure fragile et que leur avenir politique dépend de la réussite des conversions qu'ils sont susceptibles de réaliser. Du fait précisément des faibles ressources politiques qu'ils détiennent *a priori*, cette conversion dépend d'un ensemble de facteurs et ne va pas de soi. En effet, ces élus connaissent des difficultés aussi bien pour progresser sur le marché politique et y obtenir d'autres positions que pour reconduire la position européenne. Le poids des ressources qu'ils détiennent, spécifiques à certains champs et monnayables (à certaines conditions) comme ressources symboliques sur le marché politique, ne sont néanmoins pas forcément reconvertibles de manière durable. La valeur politique des ressources forgées dans un autre secteur de l'activité sociale dépend étroitement d'un effet de conjoncture propre à la compétition électorale européenne et à sa forte ouverture. Dans ce cadre, s'investir de façon quasi-académique au Parlement européen ne permet pas forcément d'accumuler suffisamment de ressources, partisanes notamment, pour prétendre à une certaine stabilité dans le champ politique, c'est-à-dire à une professionnalisation politique durable. Or, si la mise en avant de leur ressources d'expertise favorise leur insertion dans le jeu parlementaire, notamment au sein des commission, le fait de s'ingénier à se méconnaître comme politique (parce que cette dénégation est au fondement d'une stratégie d'entrisme dans le champ politique) risque aussi

[595] Thierry Jean-Pierre affirmait par exemple « On partageait totalement le point de vue anti-Maastricht. Maintenant les choses ont un peu changé, nous sommes quelques uns à estimer que ces débats-là sont terminés. L'Euro va être mis en place. Amsterdam va être ratifié dans les prochains mois. Philippe de Villiers a évolué de façon un peu différente. Il s'est à mon avis un peu trop rapproché des positions très anti-européennes avec beaucoup d'agressivité et d'anathèmes qui sont en fait propres aux organisations les plus extrémistes. Ces visions-là, je ne les partage pas », entretien, Bruxelles, septembre 1998.

[596] Elle a publié notamment : *Femmes toutes mains, essai sur le service domestique*, Paris, Le Seuil, 1979 ; *Clémence Royer, philosophe et femme de sciences*, Paris, La Découverte, 1985 ; *Muse de la raison, la démocratie et l'exclusion des femmes en France*, Editions Gallimard, 1989 ; *La raison des femmes*, Paris, Plon, 1992 ; *La différence des sexes*, Presses universitaires de France, 1996 ; *La paire et le neutre*, Paris, Editions Mazarine, 1998 ; *Les femmes et leur histoire*, Paris, Folio, 1998 ; *Deux femmes au royaume des hommes*, (en collaboration avec Roselyne Bachelot), Paris, Hachette 1999 ; *La controverse des sexes*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.

d'empêcher l'acquisition des ressources politiques indispensables à leur stabilité dans le champ politique et d'empêcher tout processus de reconversion durable des ressources déjà détenues. Ces éléments se sont agencés pour empêcher le professeur Cabrol d'obtenir la reconduction de son poste en 1999, malgré le travail dont il estime avoir fait preuve[597] et les positions qui étaient les siennes au sein de l'assemblée[598].

Durer en politique implique en fait d'opérer une politisation plus nette des postures comme des pratiques et d'opérer des conversions identitaires plus radicales. Durer dans le champ politique, même au (ou à partir du) Parlement européen, suppose en ce sens d'intérioriser les caractéristiques propres de ce champ, de se conformer à des attendus fondés en grande partie, précisément, sur des identifications, des ressources et des légitimités de types partisanes, idéologiques mais aussi territoriales. Il appartient autrement dit aux acteurs *politiques* de savoir se mettre à distance de postures professionnelles opposées aux postures propres du professionnel de la représentation politique, notamment des postures et figures contre lesquelles, justement, s'est historiquement définit le métier politique[599]. Autrement dit, si les fonctions parlementaires se sont en grande partie institutionnalisées à travers la figure de l'expert et du diplomate, notamment parce qu'elles restent des figures dominantes dans l'espace européen[600], ces exemples montrent qu'elles se sont aussi construites comme des fonctions politiques et électives, à travers des figures précisément différenciées de celle du technocrate[601]. En cela, les rôles parlementaires européens demeurent fondamentalement des rôles sous tensions. L'incapacité des acteurs à endosser les attendus d'une fonction politique les exposerait au revers de l'accusation de « technocratie », une accusation qui « stigmatise un

[597] Voir à ce titre son ouvrage en forme de bilan, CABROL Christian, *op. cit.* Présenté comme un bilan de sa mandature, l'ouvrage présente en fait la somme de l'ensemble des textes dont le professeur a été le rapporteur. Tous ces textes, ou presque, sont consacrés aux questions de santé publique.

[598] Président de l'intergroupe Santé, coordinateur du groupe UPE au sein de la commission de la Santé publique et de la protection du consommateur ainsi qu'auteur de nombreux rapports, cf. supra, chapitre IV.

[599] « Figure inversée de l'homme politique idéal, le technocrate est en ce sens celui qui le supplante et usurpe sa position : dans les usages qu'hommes politiques ou journalistes font de ce terme, il dénonce la dépossession des agents légitimés par le suffrage universel – et partant celle du peuple qui les a élus - par ceux qui, sur la seule base de leur compétence alléguée, prétendent faire de la politique en techniciens », DUBOIS Vincent, DULONG Delphine (dir.), « Introduction », *op. cit.*, p. 6.

[600] Sur la figure de l'Eurocrate, technicien de l'Europe, voir GEORGAKAKIS Didier, « Les réalités d'un mythe… », *op. cit.*

[601] Nous verrons d'ailleurs, au chapitre VIII, que les processus de professionnalisation des acteurs se traduisent précisément par des opérations de mise à distance des fonctionnaires et de délimitation des frontières séparant ces deux catégories de professionnels (politique et technocrate, eurodéputé et eurocrate).

homme politique ayant perdu de vue les principes censés régir son action au profit de la froideur et de l'arrogance de l'expert (…) »[602].

Ce qui est en jeu ici, ce sont donc bien les conditions du passage d'un groupe professionnel à l'autre (celui des experts, des bureaucrates, des universitaires à celui des professionnels de la politique). Si une certaine proximité sociale avec le monde politique facilite ces réaménagements identitaires, il reste que ce passage n'a rien d'évident comme Jean-Baptiste Legavre avait pu le mettre en évidence dans le cas des professionnels de la communication politique. Un tel passage implique en effet une capacité de se jouer des classements entre des groupes professionnels distincts, il implique donc les ressources nécessaires pour cela[603]. La poursuite de l'engagement politique suppose toujours, à un moment donné, de pouvoir quitter le statut de l'expert, du spécialiste ou du diplomate pour entrer dans celui du politique, de l'idéologique ou du partisan. Certaines personnalités, comme le juge Thierry Jean-Pierre, le général Morillon ou encore Joseph Daul (selon ses propres dires, ce dernier accède en 1999 au Parlement « au titre de la société civile »), ont pu réaliser cette conversion et acquérir les ressources leur permettant de durer dans le champ politique. Thierry Jean-Pierre est devenu trésorier de Démocratie Libérale et a été réélu dans ce cadre en 1999. Le général Morillon a été tête de liste en 2004 dans la région Ouest pour l'UDF et candidat à des législatives dans les Yvelines. Pour d'autres cependant, cette conversion s'est révélée très problématique (le cas par exemple du professeur Cabrol).

Ainsi, le cas des élus se revendiquant comme des « experts » ou des personnalités « issues de la société civile » (et souvent considérés comme tels par leurs collègues), montre très bien que les rôles parlementaires européens demeurent, malgré l'institutionnalisation de la figure de l'expert, des rôles proprement politiques. Dans ce cadre, tenir la fonction suppose toujours, à un moment ou un autre, de faire état des ressources et des comportements associés à cette identité spécifique qui marque le champ d'appartenance d'un acteur. Consécutivement aux caractéristiques, tensions et contradictions des espaces européens, le métier politique renvoie très clairement, ici plus qu'ailleurs, la gestion d'une tension fondamentale qui est au cœur même de la fonction. S'il doit pouvoir endosser les figures de l'expert (et du diplomate),

[602] DUBOIS Vincent, DULONG Delphine (dir.), « Introduction », *op. cit.*, p. 6.

[603] « Sans nul doute, passer d'un univers professionnel à un autre suppose pour l'acteur, de se jouer des classements solidifiés, mais le passage suppose aussi une capacité différentiellement distribuée à mobiliser des ressources ajustées à la situation. Le passage suppose une adhésion au jeu à venir ou en train de se faire. L'oublier serait s'interdire de comprendre complètement le passage sans voir ce qu'il doit à l'apprentissage préalable », LEGAVRE Jean-Baptiste, « D'un groupe professionnel à l'autre… », *op. cit.*, p. 132.

l'eurodéputé n'en doit pas moins, sous peine de disqualification, savoir endosser, alternativement, celle du « politique », de « l'élu du peuple », du « représentant ».

Conclusion

La technicisation du travail politique européen et l'institutionnalisation du rôle de l'expert constituent des éléments caractéristiques de la constitution d'un métier politique européen, entendu comme un ensemble de pratiques, compétences, savoirs et savoir-faire spécialisés, propres à un espace donné d'activité. Ce chapitre aura cherché à rendre compte de ce processus en montrant ce que cette redéfinition des rôles parlementaires doit à la fois aux stratégies et pratiques entrepreunariales d'acteurs socialement et politiquement situés et à un effet de contexte qui rendent ces stratégies particulièrement rentables.

Favorisant la fermeture de l'espace institutionnel et la spécialisation de la fonction, la figure de l'expert s'est institutionnalisée, jusqu'à se présenter comme une contrainte et une prescription de rôle. La capacité des acteurs à s'y conformer, au sein des commissions parlementaires en particulier, est devenue une condition de leur insertion personnelle mais aussi collective dans l'institution. La capacité des acteurs à se spécialiser, à apparaître comme des *experts* de certaines questions et donc leur aptitude à adopter les postures qui correspondent à ce statut, qui le mettent en scène et qui permettent, à tout le moins, de « donner le change » (assiduité, acquisition des connaissances et des enjeux relatifs au dossier, maniement d'un vocabulaire spécifique, assurance de soi, etc.) sont autant d'éléments indispensables pour permettre aux parlementaires de tenir leur position au sein de l'assemblée. C'est par ce biais en particulier qu'ils peuvent prétendre à l'acquisition du crédit qui est associé - au sein de l'institution comme du système européen en général - aux « hommes de dossiers ». Pour des acteurs souvent dépourvus de légitimité politique ou élective dans un espace parlementaire lui-même incertain dans sa légitimité politique, la technicisation de l'activité politique européenne constitue l'une des voix privilégiées d'investissement de la fonction. C'est aussi par ce biais que les acteurs peuvent opérer ce qui constitue une dimension fondamentale de leur travail : la retraduction en termes « européens » de problématiques ou d'intérêts nationaux, régionaux ou sectoriels dont, comme élus, ils demeurent toujours les représentants.

La redéfinition de la fonction parlementaire européenne à travers ce rôle de l'expert reste néanmoins un processus ambivalent, un processus soumis à des tensions constantes et

caractéristiques de l'espace politico-administratif de l'Union européenne. De fait, la mise en forme du métier parlementaire européen s'opère aussi dans la définition de rôles proprement politiques et représentatifs. La figure de l'expert demeure donc au cœur d'un processus contradictoire, caractéristique (et fondateur) des processus européens dans lesquels le « technique » s'oppose au « général », le « technocrate » au « politique », etc. Tout en étant tenu d'endosser le rôle de l'expert, les acteurs européens sont aussi tenus, à d'autres moments, de pouvoir s'en mettre à distance pour se présenter et se revendiquer, plus directement, comme des (professionnels) « politiques ». Dès lors, si l'opposition technique/politique fondatrice de l'espace européen s'incarne dans des acteurs différenciés (les politiques s'opposant aux technocrates)[604], elle s'incarne aussi et surtout dans les rôles contradictoires qui définissent les fonctions institutionnelles elles-mêmes au sein de l'Union européenne.

Avant d'aborder plus précisément la dimension représentative des activités parlementaires européennes, il convient cependant de mettre l'accent sur une autre dimension: l'émergence et l'affirmation de la fonction politique européenne à travers le rôle du diplomate.

[604] MAGNETTE Paul, *L'Europe, l'Etat et la démocratie. Le souverain apprivoisé*, Bruxelles, Complexes, Coll. « Etudes européennes », 2000, notamment pp. 111-138 « technocrates et politiques ».

Chapitre IV -
Les eurodéputés et le rôle du « diplomate »

Contradictions et spécificités du travail politique en situation internationale

Parallèlement au rôle de l'expert, l'étude des pratiques et représentations des eurodéputés français montrent que s'impose une autre figure professionnelle typique de l'espace européen : celle du diplomate. Ce constat n'est totalement pas nouveau. Associant les eurodéputés finlandais à des « diplomates populaires », Niilo Kauppi l'avait formulé dans un article de 2001 consacré aux élections européennes de 1999[605]. Le recours à la notion de « diplomatie » est aussi utilisé par les acteurs parlementaires eux-mêmes pour rendre compte de leurs activités, tel Francis Wurtz qui parlait, au cours d'un entretien, d'une « diplomatie au quotidien »[606]. Il s'agit ici, de préciser les attendus et les implications de cette notion et de montrer en quoi elle renvoie à un processus structurant.

A la façon du rôle de l'expert, l'institutionnalisation de la figure du diplomate doit être comprise comme le produit de la rencontre entre plusieurs éléments : d'une part un ensemble de contraintes et d'opportunités liées aux spécificité de l'espace européen, des jeux qui s'y déroulent et des transformations qui les affectent constamment du fait des élargissements successifs ou de l'apparition de nouvelles dispositions juridiques[607] ; d'autre part les pratiques des acteurs parlementaires eux-mêmes, constamment amenés à s'ajuster à ces structures de contraintes et d'opportunités et aux transformations de l'univers des possibles qu'impliquent les nouveaux traités[608]. L'institutionnalisation des rôles parlementaires européens à travers la figure du diplomate trouve sa logique propre dans l'internationalisation du travail politique, dans la superposition, au sein Parlement lui-même, de logiques et de niveaux d'identification multiples dont découle une tension fondamentale qui est au cœur des pratiques d'assemblée et

[605] KAUPPI Niilo, « La construction de l'Europe… », *op. cit*. L'expression « diplomate populaire » renvoie au statut spécifique de l'élu et du représentant politique par rapport aux significations habituelles du terme de diplomate désignant généralement des fonctionnaires d'Etat.

[606] Entretien avec Francis Wurtz, Strasbourg, septembre 2000.

[607] L'instauration de seuils majoritaires par exemple (majorité absolue des membres, majorité des deux-tiers) pour l'adoption de certaines décisions, obligeant les groupes à la construction de larges coalitions.

[608] Comme nous l'avons rappelé en introduction, les travaux en ce domaine ont bien montré qu'une institution n'est pas le résultat quasi-magique d'une adaptation des structures et des acteurs à un environnement ou à un corpus juridique donné, mais le résultat de pratiques diffuses qui, en se répétant, en se standardisant et en se codifiant vont progressivement la mettre, ou la remettre, en forme. C'est donc par le truchement de la définition de nouveaux rôles que s'opère cet ajustement institutionnel, sans pour autant que les acteurs n'aient eux-mêmes la volonté délibérée (ou la pleine maîtrise) de ce processus d'institutionnalisation et de ses modalités.

du réseau de contraintes dans lequel les élus sont insérés. Comme le soulignait Olivier Nay, les pratiques d'assemblée doivent se comprendre à partir des tensions et des appartenances multiples qui caractérisent la situation propre des élus eux-mêmes[609]. En l'occurrence, les multiples niveaux d'action, d'appartenance et d'identification qui caractérisent les eurodéputés déterminent des allégeances plurielles potentiellement contradictoires.

Comme acteurs sélectionnés par le biais de processus électoraux se déroulant dans des cadres nationaux (dont nous avons tenté précédemment de décrire les principes structurants) très largement indépendants les uns des autres[610], comme acteurs dépendants des organisations politiques nationales par l'intermédiaire desquelles ils sont élus, comme acteurs inscrivant leur identité politique dans des territoires infranationaux plus restreints, les eurodéputés sont en premier lieu conduits à se percevoir, entre autres allégeances, comme les représentants d'intérêts ou d'entités eux-mêmes appréhendés dans des cadres *nationaux*[611] (les identités infranationales s'inscrivant elles-mêmes dans ces cadres nationaux de référence). *A priori*, cette première caractéristique les conduit à privilégier des prises de positions proprement nationales (c'est-à-dire définies comme telles dans le cadre de jeux politiques nationaux) sur les positions construites par les groupes politiques et parlementaires (c'est-à-dire dans le cadre des jeux politiques qui se déroulent au niveau européen)[612].

Mais à l'inverse, comme membres d'une institution *européenne* dont les jeux se sont fortement autonomisés, comme membres de groupes politiques transnationaux et comme entrepreneurs politiques disposés à prendre part aux jeux institutionnels, les eurodéputés sont aussi conduits à tenter d'ajuster leur comportement aux spécificités de l'espace parlementaire (fondé en particulier sur la construction de compromis multiniveaux), sauf à risquer une exclusion de fait des jeux internes à laquelle beaucoup n'ont aucun intérêt[613]. C'est autour de cette tension que se définissent alors les attendus du rôle associé à la figure du diplomate ainsi que les savoir-faire et savoir-être associés aux activités centrales que ce rôle désigne : la

[609] « L'analyse du travail à l'assemblée peut constituer un véritable objet de la sociologie de la profession politique, à condition néanmoins de ne pas enfermer le regard dans les murs de l'hémicycle, mais de rapporter les comportements parlementaires aux investissements multiples des élus dans les différentes espaces informels où se forge la carrière de représentant. » NAY Olivier, « Le travail politique à l'assemblée : note sur un champ de recherche trop longtemps déserté », *Sociologie du travail*, vol.45, n°4, 2003, p. 540.

[610] Cf. *supra* chapitre II.

[611] Et ce, même si ces intérêts peuvent parfaitement n'être que la reformulation des intérêts de l'organisation ou des réseaux politiques dont ils dépendent eux-mêmes.

[612] Cette dimension devrait, autrement dit, les conduire à faire prévaloir l'intérêt national sur l'intérêt européen.

[613] Sur cette tension au fondement des pratiques parlementaires européennes, voir par exemple : COSTA Olivier, « Les députés européens entre allégeances multiples et logique d'institution », *Revue d'Intégration Européenne/Journal of European Integration*, vol. 24, n° 2, 2002, pp. 91-112.

négociation internationale et les pratiques de médiation permettant de passer (ou de faire passer) d'un ordre de référence à l'autre. Tenir sa place et évoluer dans un jeu transnational différencié tout en représentant des intérêts (des perceptions, des préférences, etc.) construits dans des espaces politiques nationaux mais constamment retravaillés sous l'effet de leur insertion dans les jeux politiques européens ; tenir et évoluer dans un espace national tout en représentant des intérêts et décisions forgés dans un cadre européen : telles sont les caractéristiques et contradictions au cœur de la notion de « diplomatie ». Comme dans le modèle proposé par Anne-Marie Wagner, cette notion « joue un rôle emblématique dans le travail d'unification de la population, au sens où le terme qualifie à la fois un milieu institutionnel et social, des normes de comportement et, pour reprendre un concept goffmanien, les qualités relationnelles qui permettent la réussite des interactions les plus « risquées » ». Mais ce modèle permet parallèlement « de rompre avec la représentation du manager indépendant de toute attache nationale. Si les qualités diplomatiques sont internationales, le prestige du diplomate vient de ce qu'il représente un pays. »[614]

Aussi, nous examinerons dans une première section les effets propres des contradictions inhérentes au travail politique européen et à la position de ces élus dans le champ politique (section I). Dans une seconde section, nous nous pencherons plus précisément sur les modalités pratiques associées à la figure du diplomate, découlant elles-mêmes de deux impératifs partiellement contradictoires : défendre et représenter des intérêts nationaux (c'est-à-dire des intérêts politiques forgés et définis dans un cadre national) tout en s'assurant de la construction de positions communes résultant de multiples marchandages inter-politiques et inter-nationaux. La figure du diplomate désigne ainsi la capacité des acteurs à gérer les contradictions inhérentes à leur position grâce à un ensemble de techniques et de comportements codés, eux-mêmes devenus indispensables à la tenue des négociations incessantes qui se déroulent dans ce cadre institutionnel (section II).

[614] WAGNER Anne-Catherine, *Les nouvelles élites de la mondialisation. Une immigration dorée en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 214.

I- Les eurodéputés : entre allégeances multiples et centralité du compromis

Si les élus européens sont, dans leur ensemble, porteurs d'identités et de conceptions de l'action politique qui les conduisent à être dépositaires de représentations fortement différenciées (sur le plan national notamment) de la réalité sociale, s'ils sont amenés à se faire les porte-parole d'intérêts appréhendés, dans le cadre européen, comme des intérêts *nationaux* (et nous reviendrons plus précisément sur cet aspect au chapitre suivant), ces élus sont aussi, parallèlement, insérés dans des jeux institutionnels et européens qui ont leur logique propre et qui commandent des postures, des pratiques ou des identifications spécifiques.

Renvoyant à des mécanismes très particuliers, le « compromis » y occupe une place essentielle. Il détermine tout un ensemble de contraintes sur lesquelles il convient tout d'abord de revenir (A). Nous préciserons dans un second temps les conséquences associées aux dédoublements (ou à la dualité) inhérents à la position de parlementaire européen. Cette situation amène quotidiennement les élus à gérer des demandes et des intérêts potentiellement contradictoires (ceux du parti politique d'origine et ceux du groupe parlementaire par exemple qui, dans le cadre européen, ne se confondent pas forcément)[615]. La gestion de ces contradictions renvoie alors à un travail constant de traduction et de reformulation des intérêts, des demandes, des perceptions dont ils sont les dépositaires ou les relais institutionnels (B).

A- Les eurodéputés et la construction de compromis multiniveaux

En 1999, Jean-Michel de Waele soulignait qu'un tiers des votes recensés au Parlement européen au cours de la législature débutée en 1994 faisait apparaître « un consensus allant des communistes aux libéraux en passant par les verts, les sociaux-démocrates et les démocrates-chrétiens. A tout le moins, la logique consensuelle remplace la logique majoritaire au Parlement européen. Le clivage gauche-droite qui structure historiquement la grande majorité des parlements nationaux n'est que peu présent dans l'expression de l'ensemble des votes au Parlement européen »[616]. Selon Simon Hix et

[615] Ce double niveau d'appartenance peut aussi bien correspondre à un triple niveau, comme lorsque, aux intérêts du parti et du groupe politique, se superpose celui de la circonscription locale.

[616] DE WAELE Jean-Michel, « La structuration partisane interne au Parlement européen », *in* DELWIT Pascal, DE WAELE Jean-Michel, MAGNETTE Paul (dir.), *op. cit.*, pp. 137-138.

Christopher Lord, le PPE, le PSE et les libéraux, au milieu des années 1990, votaient ensemble dans 75 à 80% des cas[617]. La part des votes opposant une majorité de droite à une minorité de gauche (ou inversement) s'est cependant accrue au cours des dernières années[618]. Les combinaisons de votes restent donc variables. Elles ne sont pas structurées sur une base bipolaire dominante opposant des groupes politiques aux frontières stables (ne serait-ce que le temps de la législature) et placés sous un leadership gouvernemental qui assurerait une intégration verticale de l'ensemble de l'espace politique. Caractéristique de la « liminalité » de l'espace parlementaire européen, les frontières entre « droite » et « gauche », tout en étant présentes, sont moins évidentes qu'au niveau national. Elles sont plus mouvantes, moins définitives, moins institutionnalisées. Lié à la fragmentation de l'espace politique européen dans son ensemble, le positionnement des groupes et des délégations nationales au sein des groupes est variable, jamais complètement donné par avance.

Les jeux internes reposent ainsi sur des transactions complexes fondées sur la construction incessante de compromis entre les diverses logiques qui entrent en interaction au sein de cet espace. Le compromis désigne ici un mode de construction des majorités parlementaires selon lequel toute décision interne suppose de réunir des accords les plus larges possibles, selon des combinaisons variables en fonction des sujets ou des moments et selon des procédures qui ne sont jamais complètement données par avance (à la différence d'un système politique et parlementaire structuré sur un mode proche de la matrice dite « de Westminster » où, *in fine*, les élus sont toujours plus ou moins « tenus » et contrôlés par les autorités gouvernementales). Au Parlement européen, ce compromis doit s'entendre comme un processus à dimensions multiples. Il est à la fois culturel (entre plusieurs nationalités) et politique (entre différents ensembles politiques). Il est aussi multiniveaux dans la mesure où il se décline au sein des différentes arènes qui composent le Parlement (commissions parlementaires, groupes eux-mêmes, pléniaire) ainsi que bien au-delà du Parlement lui-même

[617] HIX Simon, LORD Christopher, *Political parties…*, op. cit., p. 137. Les seuils de vote requis (majorité absolue des votants ou majorité qualifiée) dans le cadre de certaines procédures (la procédure de codécision notamment) accentuent bien entendu la tendance aux regroupements politiques. Ainsi Simon Hix et Christopher Lord relèvent qu'en 1996, avec un taux moyen de participation au vote de 65% (soit à peine deux tiers des députés), la majorité requise pour l'adoption d'un texte est de 77% des votants (plus des trois quarts). Afin de pallier à ce problème, les présidents de groupe se sont accordés en 1998 sur l'adoption de nouvelles règles en matière de remboursement des dépenses des parlementaires. Ces règles stipulent que, en plus d'être présents à Strasbourg pour la session plénière, les élus doivent participer aux votes pour obtenir le remboursement d'une partie de leur frais. Parallèlement à la spécialisation croissante des eurodéputés, ce dispositif a en partie contribué à limiter l'abstention. Néanmoins, avec un taux de participation de l'ordre de 75 %, une coalition de 67% des votants reste nécessaire (soit plus des deux tiers).

[618] KREPPEL Amie, *The European Parliament...*, op. cit. ; HIX Simon, NOURY Abdul, ROLAND Gérard, "Power to parties...", *op. cit.*

(le processus législatif reposant sur les compromis que se doivent d'établir Parlement et Conseil)[619].

La notion de compromis résume en fait une économie politique très particulière au sein de l'assemblée dont on peut préciser ici les quelques éléments constitutifs. Le compromis parlementaire répond d'abord à une économie générale des transactions politiques au sein de l'espace européen dans son ensemble (1). Au sein du Parlement lui-même, il répond ensuite aux intérêts bien compris des entrepreneurs politiques et ne constitue pas, en ce sens, une donnée indépendante des pratiques et stratégies mises en œuvre par les acteurs (2). Il renvoie ainsi, moins à une absence de conflits politiques, qu'à un mode particulier de régulation des luttes internes à l'espace institutionnel (3). Dans tous les cas, il imprègne fortement l'univers parlementaire jusqu'à constituer l'un des éléments essentiels de la « culture » parlementaire européenne (4).

1- Le compromis et l'économie générale des transactions politiques au niveau européen

L'institutionnalisation du compromis répond, en premier lieu, aux caractéristiques de l'espace européen dans son ensemble. Ce dernier repose sur un mode de structuration plus horizontal que vertical, à la fois multipolaire et multiniveaux. Il est marqué par le caractère déterminant des concurrences interinstitutionnelles opposant principalement, et sous une forme triangulaire, la Commission, le Parlement et le Conseil des ministres (c'est-à-dire, par le biais de ce dernier, les Etats et administrations nationales). Au sein du triangle institutionnel, les institutions sont à la fois relativement autonomes les unes par rapport aux autres et placées dans une situation de forte concurrence entre elles. Dans ce cadre par conséquent, les leaderships sont instables et mouvants[620]. Par ailleurs, dans un espace

[619] Les groupes politiques constituent les cadres essentiels de la régulation des transactions internes à l'institution. S'ils sont dépendants des partis politiques nationaux, les eurodéputés le sont aussi, et plus fortement encore à mesure de la spécialisation des jeux parlementaires européens, des groupes politiques auxquels ils appartiennent. L'importance de ces groupes et leur centralité se sont renforcées au cours du temps. Ils possèdent la plupart des clés permettant l'accès aux divers trophées internes : nomination aux positions hiérarchiques, accès à divers financements, attribution des temps de parole et des rapports, etc. Titulaires de multiples ressources institutionnelles, les groupes constituent aussi les principales structures collectives par lesquelles les acteurs sont insérés dans la globalité parlementaire, celles qui leur permettent de s'inscrire dans une vision d'ensemble de la vie institutionnelle et d'y réaliser les différents ajustements nécessaires. Ces groupes constituent par ailleurs les leviers principaux grâce auxquels les acteurs peuvent espérer voir leurs propres options et préférence acquérir une dimension plus générale, être reprises et défendues.

[620] Edward Page parle à cet égard de « pluralisme sans direction » : « en l'absence d'une autorité politique centrale, telle que celle qu'incarne le gouvernement dans un Etat-nation, diverses institutions se partagent cette autorité, certaines étant dominées par des hommes politiques, d'autres par des fonctionnaires », PAGE Edward, *Political authority and bureaucratic power : a comparative analysis*, London, Harvester Weahtsheaf, 1992, p.

politique fragmenté et sur une société politique (encore ?) largement segmentée, la logique consensuelle découle des contraintes de légitimité et de stabilité des décisions prises dans ce cadre. Un mode de gouvernement fondé sur un principe majoritaire plus classique comporte au contraire le risque de consacrer la domination de certains segments, en particulier nationaux, sur d'autres (grands pays contre petits pays, pays du nord contre pays du sud, nouveaux membres contre membres originels, etc.). On peut ainsi penser que l'agencement des forces politiques ou sociales internes à l'espace autour d'un modèle caractéristique de la matrice de Westminster est peu probable. En produisant un « winner takes all », il risquerait de déstabiliser les transactions politiques et de rendre le jeu impossible[621]. Des seuils de vote requis (à majorité absolue ou qualifiée) aux usages d'une distribution des positions internes fondées sur le poids respectif des différents groupes politiques (loi d'Hondt), tout un ensemble de dispositifs internes et externes institutionnalisent cette économie particulière des transactions internes à l'espace européen dans son ensemble et à l'espace parlementaire en particulier.

> Ainsi, la loi d'Hondt désigne un système où chaque groupe politique occupe, dans l'organisation interne de l'assemblée, une place proportionnelle à l'importance numérique qui le caractérise. Tout en garantissant l'association de tous les groupes à la vie institutionnelle, ces pratiques assurent aussi une prépondérance théorique aux principaux groupes (en l'occurrence le PPE-DE et le PSE). L'ensemble des postes hiérarchiques (bureau, présidences de commission, présidences de délégation, vice-présidences de délégation et commission) sont ainsi attribués à proportion des forces politiques qui composent le Parlement. Plus le groupe est imposant, plus le nombre de postes qui lui sera attribué sera important, mais aucun des partis n'est formellement exclu de cette répartition comme ce serait le cas dans une logique majoritaire classique, fondée sur le principe du « *winner takes all* ». Quel que soit le groupe dominant numériquement (le PSE jusqu'en 1999, puis le PPE-DE), des présidences de commissions ou de délégations ainsi que des postes au bureau du Parlement (vice-présidences) sont attribuées aux verts et aux libéraux tandis que les groupes les plus petits obtiennent toujours, au minimum, des positions de vice-présidence de commissions ou délégations. Ainsi de 1999 à 2002 alors que le PPE-DE représentait théoriquement le groupe le plus important, la présidence de la commission agriculture est occupée par un député vert. De la même manière, dans la mesure où les rapports sont achetés par les groupes politiques en fonction d'un nombre de points d'autant plus élevé que le groupe est important, tous les

193. Cité par MAZEY Sonia, RICHARDSON Jeremy, "La Commission européenne : une bourse pour les idées...", *op. cit.*, p. 413.

[621] Cf. par exemple KATZ S. Richard, WESSELS Bernhard , « Introduction », *in* KATZ S. Richard, WESSELS Bernhard, (eds.), *op. cit.*, New York : Oxford University Press, 1999, pp. 3-18.

groupes peuvent prétendre à l'obtention de rapports, même si les rapports les plus importants, donc les plus chers, sont fréquemment « achetés » par les principaux groupes.

Cette situation n'est pas sans conséquence sur les pratiques politiques internes. Quels que soient les groupes d'appartenance (Verts/ALE, libéraux et communistes notamment) et quelle que soit la majorité parlementaire théorique (PPE ou PSE, « droite » ou « gauche »), tous les députés peuvent prétendre s'associer en pratique aux discussions et négociations, notamment en commission mais pas seulement. Dès lors, parallèlement aux structurations d'ensemble (rapports de force numériques objectifs), c'est en partie vers la capacité des acteurs à s'insérer dans des jeux très ouverts que se déplacent en partie les questions de pouvoir et d'influence internes.

2- Compromis et intérêts bien compris des entrepreneurs politiques

En second lieu, l'établissement de ces compromis apparaît, au-delà d'un certain nombre de contraintes proprement juridiques (certains votes requièrant par exemple une majorité absolue des membres et non seulement des votants), comme une ressource dans les jeux interinstitutionnels (du fait précisément du caractère structurant des concurrences entre les trois organes du triangle institutionnel) : plus la majorité parlementaire est forte, plus l'impact des votes du Parlement sur la Commission et le Conseil des Ministres sera important et plus les chances de voir les positions parlementaires retenues par la Commission et le Conseil sont grandes. De faibles majorités parlementaires accroissent au contraire les marges de jeu des institutions rivales, qu'il s'agisse de la Commission ou du Conseil. C'est la raison pour laquelle les acteurs en charge d'un dossier sont en général attachés à réunir, autour de leur proposition, des votes les plus larges possibles y compris quand une majorité absolue des membres n'est pas formellement requise (comme lors d'une première lecture en codécision). L'adoption d'un texte à une forte majorité et ce, dès la première lecture lorsqu'il s'agit d'une procédure de coopération ou codécision, assure en effet, face à la Commission comme au Conseil, la mise en scène d'une cohérence politique de l'institution. Une forte majorité assure aussi la force propre du rapporteur sur cette question, tant au sein du Parlement qu'à l'extérieur de celui-ci. Une telle perspective place donc les députés en position de force dans les procédures de négociations formelles (comité de conciliation) ou informelles, puisque la menace d'un blocage voire d'un rejet final du texte apparaissent plus crédibles aux yeux des fonctionnaires de la Commission ou des représentants du Conseil.

Au contraire, si le texte est voté à une courte majorité par les parlementaires, les fonctionnaires de la Commission, les membres du Conseil (du COREPER notamment) ou encore les opposants au sein même du Parlement risquent de chercher à tirer profit de ce qui va apparaître comme une faiblesse, tenter de jouer sur la division probable de l'assemblée ou tenter d'obtenir un changement de majorité[622]. De larges majorités favorisent au contraire la reprise par la Commission (qui, même en procédure de codécision ou coopération, garde la maîtrise de l'initiative) des amendements parlementaires, ne serait-ce que par crainte du rejet définitif de la proposition ou encore d'arrangements Parlement-Conseil qui la mettraient « sur la touche ».

L'affaire récente de la directive relative à la libéralisation des services (dite « directive Bolkestein » du nom du commissaire qui en avait initialement la charge) en constitue un bon exemple. Le texte est repoussé par le Parlement une première fois en 2004 en raison, notamment, de la clause dite « du pays d'origine », qui autoriserait une entreprise intervenant dans un autre pays que le sien à appliquer, à ses propres salariés, la réglementation du travail de son pays d'origine et non de celui dans laquelle elle intervient. Le texte revient quelques mois plus tard devant l'assemblée, assorti de la même clause. Le refus de prendre en compte le résultat du vote précédent déclenchera alors de vives critiques des groupes politiques et des députés eux-mêmes. En février 2006, La seconde lecture donne lieu au vote d'un amendement de compromis entre les groupes PSE-PPE qui supprime la clause dite « du pays d'origine »[623]. La Commission est alors contrainte d'entériner en partie les choix parlementaires pour éviter un rejet définitif du projet de libéralisation des services et ce, malgré l'opposition de plusieurs gouvernements attachés à la clause initiale[624].

---

[622] Jean-Claude Desama (député belge du PSE) expliquait ainsi à propos d'une directive de libéralisation du marché de l'électricité dont il avait suivi l'examen : « il fallait que sur l'architecture générale je puisse réunir au Parlement un consensus suffisant et que cette proposition soit jugée acceptable comme base de négociation par les Etats (…) J'ai réuni un large consensus autour de ma proposition à l'exception du PPE qui dans sa majorité ne m'a pas suivi, mais j'ai été suivi par les libéraux, les verts, l'extrême gauche et une partie de la droite notamment les français (…) Ce travail de consensus est nécessaire. En première lecture, vous pouvez vous en passer mais ça sert à rien de gagner en première lecture avec quelques voix parce que de toute façon le dossier revient en deuxième lecture et si à ce moment-là, vous n'avez pas une majorité absolue en plénière pour soutenir, je dirai l'essentiel de votre proposition, vous pouvez aller vous rhabiller, ça ne sert à rien. Donc, il fallait que je réunisse une majorité en première lecture de façon à ce que la Commission se dise, il y a une majorité très large au Parlement, nous allons aller dans le sens du Parlement. Ca me permettait en plus de négocier plus facilement aussi avec les Etats-membres. Et alors pour la deuxième lecture, du moment que j'avais rallié la Commission et un certain nombre d'Etats-membres, des députés qui étaient opposés en première lecture, se sont ralliés en deuxième lecture et donc ça m'a permis de rallier une majorité absolue ». Entretien avec Jean-Claude Desama, Strasbourg, février 2000.

[623] « Directive Bolkestein : compromis au Parlement, mobilisation dans la rue », *Le Monde*, 14 février 2006 ; « La directive Bolkestein a été adopté par le Parlement dans une version édulcorée », *Le Monde*, 16 février 2006.

[624] « Bruxelles entérine un projet de directive très remanié », *Le Monde*, 4 avril 2006.

Quelques semaines plus tôt, en janvier 2006, le rejet définitif par les eurodéputés du deuxième parquet portuaire (directives sur la libéralisation des services portuaires), constituait en effet un sérieux avertissement. Dans cette affaire, la Commission, encouragée par la faible majorité qui avait repoussé la première version du texte en 2003 (une vingtaine de voix) et par la victoire des conservateurs et libéraux aux élections de juin 2004, avait présenté un second texte reprenant les dispositions du premier. Considérant cette pratique comme un déni de leur propre pouvoir et soumis à la pression des organisations syndicales, les députés avaient alors rejeté, à une très large majorité, (532) le texte présenté.[625].

Au-delà même de ces configurations et dans quelque vote que ce soit, une large majorité témoigne de la force politique d'une prise de position parlementaire, d'autant plus qu'elle renvoie précisément à un espace politique et social fragmenté. Dans un tel contexte, la légitimité des décisions auprès des autres acteurs de l'Union (qu'ils s'agissent des autres institutions, des Etats, des journalistes ou des citoyens) repose bien sur la visibilité de positions largement majoritaires. Ces dernières assurent la mise en scène d'une association de l'ensemble des « segments » constitutifs de la société politique européenne[626]. De façon alternative, cette exigence de larges majorités concerne une grande partie des acteurs, la responsabilité d'une décision ou d'un rapport pouvant passer d'un groupe ou d'un député à l'autre en fonction du moment ou du sujet. Parce qu'elle est aussi la garantie d'une influence sur la décision, tous (ou presque tous) ont intérêt à rendre la construction des consensus possible. Dès lors, la bonne administration d'un rapport suppose toujours de s'assurer que le texte soit adopté à une majorité suffisamment large, non seulement pour répondre à d'éventuelles contraintes juridiques mais aussi pour être valorisable auprès des autres institutions ou au-delà.

Les groupes et leurs instances de direction sont des éléments essentiels dans les processus de construction, de négociation, d'adoption des compromis. L'exigence du compromis est d'ailleurs particulièrement structurante de leurs transactions internes. Au sein des groupes, un vote majoritaire n'intervient en général qu'après que les différentes délégations nationales aient eu l'opportunité d'exprimer leurs opinions sur un texte et après

[625] « Les députés pourraient à nouveau rejeter la directive », *Le Monde*, 17 janvier 2006 ; « Le Parlement européen rejette la libéralisation des services portuaires », *Le Monde*, 18 janvier 2006. Une version remaniée du texte, tenant compte des positions parlementaires sera définitivement adopté à l'automne 2006. « Le Parlement adopte la directive sur la libéralisation des services », *Le Monde*, 15 novembre 2006.

[626] La nécessité de recueillir des majorités les plus larges possibles est donc particulièrement importante dans le cadre des procédures de codécision, mais aussi dans le cadre d'une procédure de consultation ou d'une simple résolution (comme en ce qui concerne les questions internationales). A ce moment, seule une majorité la plus forte possible peut contribuer à conférer au texte une force que les procédures légales ne garantissent pas.

que des efforts aient été déployés pour parvenir à une position commune et à un consensus. Dans certains cas, il existe une sorte d'accord implicite visant à négocier tant qu'une décision consensuelle n'a pas été trouvée. Si certaines délégations nationales demeurent opposées à la ligne majoritaire au sein du groupe, elles se doivent d'indiquer ce qui les met dans l'impossibilité de s'engager derrière cette ligne, de manière à ce que le reste du groupe puisse tester chaque formule qui ne subirait pas leur objection. Dans d'autres cas, la simple menace d'un vote peut parfois suffire à débloquer une situation de négociation du fait de la crainte des délégations d'être mises en minorité. Dans certains groupes, des mois entiers ont pu ainsi se passer sans qu'un vote formel n'ait lieu[627]. Particulièrement au sein de groupes vastes et hétérogènes, il y a de ce point de vue un intérêt partagé à éviter que des votes ne désignent ou n'objectivent des « gagnants » et des « perdants ». Mais tout cela renvoie aussi à des exigences de rôles particulières, sur lesquelles nous reviendrons. Dans l'ensemble, il est tout simplement considéré comme peu conforme à « l'esprit communautaire » d'exposer un désaccord trop fréquent ou trop long avec l'ensemble du groupe politique[628].

De fait, il apparaît souvent plus payant pour les groupes et les délégations nationales d'influencer les décisions plutôt que de risquer une mise en minorité ou encore de se retrouver constamment à l'extérieur des jeux internes. Par ailleurs, il existe des accords entre les groupes ou au sein des groupes eux-mêmes (entre délégations nationales) pour concéder des clauses particulières d'une résolution à l'autre, de telle manière que la participation aux décisions communes apparaisse, au regard de l'ensemble des décisions prises, profitable à l'ensemble des parties. Dès lors, la recherche du compromis se présente comme une sorte d'intérêt bien compris, partagé par l'ensemble de ceux qui ont intérêt au jeu et qui sont « pris par le jeu »[629]. C'est ce qui explique qu'un groupe minoritaire et relativement excentré comme la GUE/NGL mais dépositaire d'un ensemble non négligeable de voix, s'insère parfaitement dans les jeux institutionnels, parvienne à influencer certains textes et acquiert de fait une place et un rôle non négligeables au sein de l'assemblée[630].

---

[627] Sur ces différentes éléments, HIX Simon, LORD Christopher, *op. cit*., pp. 120-131.

[628] *Ibid*, p. 154.

[629] Ainsi, la centralité du compromis dans la délibération européenne est étroitement liée à la capacité des groupes d'obtenir une certaine discipline de vote de leurs membres. La relative cohésion des principaux groupes (PPE, PSE, Libéraux en particulier) est une des caractéristiques *a priori* inattendues des jeux parlementaires européens, puisque ces groupes ne possèdent pas les moyens de pression à disposition des partis politiques nationaux dans les assemblées nationales. Cf. *infra*.

[630] L'un des administrateurs du groupe GUE/NGL expliquait par exemple à propos du Parlement : « c'est un lieu de travail de compromis. Par définition. Comme tout le monde, nous, on est obligé de faire ce travail. Notre point de vue est assez fondamental, il faut l'imposer. Si on veut peser, on est amené à choisir les compromis les plus acceptables ou les moins pires ou ceux qui sont le moins en recul. Bien souvent dans notre attitude

3- Compromis et modes de régulation des luttes pour le pouvoir

On comprend que le compromis répond, en troisième lieu, à un mode particulier de gestion des luttes politiques et de distribution du pouvoir en interne. Si elle se caractérise par des modes opératoires qui dépendent en partie des spécificités d'un espace internationalisé et aux contraintes qui y sont associées, la délibération européenne - pour reprendre les termes d'Olivier Costa – renvoie aussi à la domination de certains types de pratiques et de ressources, de certaines positions et donc de certains personnels qui ont intérêt à ces modalités particulières du jeu politique interne. Il ne faudrait donc pas se contenter de considérer que ces modes d'agencements des transactions politiques résultent simplement, « comme par magie », de dispositifs institutionnels. Il ne faudrait pas non plus considérer qu'ils aboutissent à un nivellement des positions ou des relations de pouvoir interne et encore moins qu'ils renvoient à des espaces de jeux et de relations (qu'il s'agisse de l'institution dans son ensemble, des commissions ou des groupes politiques) parfaitement déconflictualisés. La manière dont ils se construisent dépend bien entendu des rapports de force entre les différents acteurs, individuels ou collectifs, au sein de l'institution, des commissions et des groupes politiques. L'institutionnalisation du compromis consacre la prédominance d'un certain nombre d'acteurs individuels et collectifs sur l'espace parlementaire lui-même. Il confère par exemple une prime à ceux qui sont capables de réunir ces compromis et de les faire tenir, c'est-à-dire à ceux qui sont en mesure d'orienter les différentes luttes internes vers la construction d'accords entre les groupes, et ce de façon la plus conforme possible à leurs propres intérêts politiques.

Sur un plan collectif, les modes de décision internes à l'espace favorisent d'abord la stabilité de l'influence et du leadership des deux principaux groupes, de leurs instances dirigeantes et, à travers eux, des principales délégations qui les constituent[631]. Ces modes de régulations internes favorisent, autrement dit, les grands ensembles : les grands groupes politiques et les grandes délégations nationales au sein de ces groupes. Non seulement ils recueillent la plus grande masse de votants, mais ils sont aussi dotés du plus grand nombre de ressources efficientes dans l'espace (positions institutionnelles, équipes administratives,

---

législative, nous soutenons des positions qui ne sont pas les nôtres. Donc nous sommes amenés à négocier avec d'autres. » Entretien avec un administrateur du groupe GUE/NGL, janvier 2007.

[631] Cf. ARNDT Rudi, « Les groupes politiques au Parlement européen », *in* PARLEMENT EUROPEEN, *La Communauté européenne à travers l'histoire de son Parlement*, Quarantième anniversaire, Actes du colloque, 1992, pp. 71-74. L'usage veut que la présidence du second groupe (en taille, alternativement PPE-DE ou PSE) soit associée à une seconde présidence de l'assemblée (la première présidence étant tenue par l'autre groupe), manière de souligner les structures de la distribution du pouvoir en interne.

représentations nationales, maîtrise théorique de l'agenda institutionnel, etc.). Cette prédominance du PPE-DE et du PSE se donne à voir dans les accords en vigueur depuis 1989 (après une suspension partielle entre 1999 et 2004) qui leur assurent la présidence alternée du Parlement et les multiples échanges réciproques qui les caractérisent. Pour autant, ces modes de régulation internes n'en préservent pas moins l'influence relative des ensembles plus restreints (qu'ils soient politiques ou nationaux), à condition qu'ils soient en permanence insérés dans les échanges internes et les logiques de coalitions qui s'y développent.

Fondés sur une économie particulière des transactions internes ainsi que sur un certain nombre de savoir-faire et savoir-être devant lesquels les acteurs ne sont pas en situation d'égalité (ce que nous détaillerons plus bas), ces modes de décisions favorisent ensuite certains types de profils politiques sur d'autres. En se déclinant à tous les stades du travail parlementaire (au sein des commissions, des groupes de travail, des groupes politiques, des comités de conciliation, etc.), le compromis privilégie tous les acteurs susceptibles de faire état de propriétés et de ressources européanisées, soit du fait de trajectoires politiques ou sociales antérieures (qui confèrent les outils linguistiques, cognitifs, techniques ou encore relationnels indispensables aux négociations internationales et interculturelles), soit du fait de leur antériorité dans l'institution elle-même (qui confère par exemple, en plus des ressources précitées, un véritable sens pratique du jeu politique et parlementaire, la connaissance et le contrôle des réseaux internes à l'espace, etc.). L'institutionnalisation du compromis consacre ainsi l'importance et la centralité des positions d'autorité indispensables à sa construction et à son entretien (présidents des groupes politiques et membres de leur bureau, coordinateurs au sein des commissions, rapporteurs, chef de délégation nationale, etc.) et ceux qui sont en mesure de les occuper.

Malgré la persistance voire la résurgence de modes nationaux d'identifications (voir, sur ce point les développements présentés au chapitre suivant), on comprend que cette économie particulière des transactions au sein de l'espace est concomitante d'un resserrement des alliances politiques internes. Elle a favorisé le passage d'un système parlementaire *exogène* (les groupes parlementaires se définissent en fonction de critères nationaux, extérieurs au jeu lui-même) à un système *endogène* (les groupes se définissent et se positionnent en fonction des structures et logiques propres au jeu parlementaire lui-même). Les petits groupes fondés sur des bases nationales sont encouragés à rejoindre les principales formations politiques pour s'intégrer dans les partis majoritaires et plurinationaux qui sont plus fortement en mesure d'occuper le centre de cette organisation institutionnelle, de

pourvoir leurs membres de l'information suffisante et de leur conférer des marges d'influence effectives sur l'ensemble de la vie institutionnelle[632].

De la même manière, les délégations nationales ont tout intérêt à limiter leur éclatement, à former des ensembles les plus nombreux possibles et à le faire au sein des groupes politiques les plus importants. Ces regroupements augmentent la force numérique d'une délégation au sein d'un groupe et les ressources propres de ceux qui, dans le dit groupe, vont profiter de cette plus-value. Anciennes pour les britanniques, les allemands et les espagnols, ces logiques de regroupement ont aussi touché les élus français dont la représentation a longtemps été très éclatée[633]. Les groupes politiques eux-mêmes deviennent ainsi des ensembles très diversifiés aussi bien politiquement que culturellement (ou nationalement). Dans ce cadre, la prise de décision implique, au sein même du groupe, des processus constants de négociations en vue de l'établissement de compromis qui rendront possibles des positions communes aux différentes délégations qui le composent.

4- Compromis et « culture parlementaire européenne »

C'est donc toute l'architecture et toute l'économie interne des transactions politiques qui reposent sur la construction de compromis et sur la recherche des consensus les plus larges possibles. Produit de contraintes et d'intérêts bien compris, mode de régulation et de distribution du pouvoir, le compromis imprègne plus largement, en quatrième lieu, la culture et « l'esprit » du lieu, une culture à laquelle les acteurs sont amenés à se familiariser, qu'ils intériorisent progressivement et qui constitue en retour une « matrice » de pratiques ajustées à l'espace parlementaire et plus largement à l'espace communautaire. Le compromis se transpose ainsi dans certains types de comportements et dans des modes langagiers caractéristiques[634]. Il renvoie à des représentations particulières de l'espace européen dans son

[632] Les gaullistes, les conservateurs britanniques et les élus de Forza Italia ont ainsi rejoint le PPE-DE à partir de 1994 tandis que les élus radicaux du groupe ARE ont rejoint le PSE à partir de 1999 suivant l'exemple des communistes italiens en 1989.

[633] Dès 1989, une partie des élus français affiliés à l'UDF quittent le parti libéral pour rejoindre, avec les élus centristes, le Parti populaire européen. En 1999, les gaullistes rejoignent eux aussi la grande formation centriste. En 2004, les élus socialistes français, ralliant les radicaux et chevènementistes du MDC, constituent la première délégation nationale au Parti socialiste européen leur assurant ainsi, en principe, une prépondérance au sein du PSE. Il est vrai que les centristes français ont quitté le PPE-DE pour le Parti libéral, critiquant la dérive eurosceptique d'un groupe dans lequel les partis conservateurs occupent une position renforcée depuis 1994. Néanmoins, la centralité du groupe libéral dans la vie parlementaire tempère les effets d'éclatement liés à ce départ.

[634] Conformément à ce qui a été observé dans d'autres institutions communautaires, cf. ABELES Marc, BELLIER Irène, « La Commission européenne : du compromis culturel à la culture du compromis », *op. cit.* ; ABELES Marc, « Homo communautarius », *in* KASTORYANO Riva (dir.), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, pp. 43-63.

ensemble, de ses clivages et des manières de les gérer. Le compromis dépasse alors une simple dimension instrumentale. De même, au-delà des savoirs spécialisés que nous détailleront dans la suite de ce chapitre, il renvoie à un ensemble de schèmes d'actions et de pensées assurant un ajustement permanent des pratiques quotidiennes, parfois les plus anodines, aux modes objectifs de fonctionnement et de régulation de l'espace institutionnel. C'est cette intériorisation, voire cette incorporation, qui confère aux acteurs, un véritable « sens pratique » de l'Europe et des transactions qui s'y déroulent[635].

Si la capacité des acteurs parlementaires à se conformer aux attendus de cette « culture parlementaire européenne » est inégalement distribuée et dépend des ressources dont ils disposent ou non à leur entrée dans l'espace (ressources linguistiques, réseaux européanisées, familiarité avec les jeux politiques dans un contexte internationalisé, etc.), son intériorisation et l'apprentissage des savoir-faire qui sont associés à l'omniprésence du compromis restent un élément déterminant de toute entreprise politique au niveau européen. La capacité des acteurs à faire émerger des compromis, à faire voter et à faire travailler des gens issus d'ensembles politiques, culturels et nationaux très divers, constitue en elle-même une condition indispensable à l'acquisition d'un crédit et d'une position influente au sein de l'institution[636]. Mais elle s'appuie aussi sur la réciprocité des conditions pratiques et mentales qui rendent cette démarche possible, l'ensemble assurant par ce biais une certaine unité à un espace précisément hétérogène.

---

[635] Les dispositions corporelles associées à l'exigence permanente du compromis et du dépassement d'un rapport exclusif au national se manifestent effectivement dans un ensemble de savoir-être, de manières d'être, de manières d'aborder ses collègues des différents groupes politiques mais surtout des autres ensembles nationaux (que nous aborderons cela plus en détail à la section suivante). Il renvoie ainsi à des dispositions « incorporées » dans la tenue, le langage ou même les regards. C'est ce que Bourdieu désigne comme l'*hexis* corporelle. « L'hexis corporelle est la mythologie politique réalisée incorporée, devenue disposition permanente, manière durable de se sentir, de parler, de marcher, et par là, de sentir et de penser. », BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, op. cit., p. 117.

[636] Ce que traduisent parfaitement les propos suivants de Gérard Caudron alors rapporteur, au cours de la législature 1999-2004, du sixième Plan cadre recherche et développement : « Le grand jour est arrivé ! On vote mon rapport sur le sixième PCRD. Il est adopté à une immense majorité. Je clos ainsi un an et demi de travail acharné, mené collectivement. Le Conseil, la Commission et le Parlement sont d'accord, il n'y aura pas de conciliation ! Et le sixième PCRD pourra voir la mise en oeuvre s'effectuer dans les meilleures conditions au premier janvier 2003. Je suis aujourd'hui, un député européen heureux et fier. », CAUDRON Gérard, Les *notes européennes*, 14 mai 2002, http://www.citoyendeurope.org/carnets/

B- Un travail de traduction et de reformulation comme mode de gestion d'impératifs contradictoires

Les développements précédents mettent en évidence une tension propre à la position parlementaire elle-même, liée à la double appartenance-dépendance qui caractérise les élus européens : insertion dans l'espace européen et dépendance aux jeux parlementaires ainsi qu'aux groupes auxquels ils appartiennent d'une part ; dépendance aux logiques politiques et partisanes nationales d'autre part.

> Les élus font souvent référence à cette tension inhérente à leur position : *« Il y a deux problèmes difficiles à tenir. C'est le problème à tenir entre l'appartenance à un parti national qui peut avoir ses propres idées sur un certain nombre de questions, le fait de vivre dans un groupe international et de travailler avec d'autres, donc d'avoir l'habitude de rechercher dans un même groupe des positions communes, et pas forcément des positions qui se distinguent sur tout. On passe pas son temps à dire, nous on veut pas de ça, etc. Ca peut arriver, hein, les français, sur les questions liées à l'agriculture étaient effectivement toujours un peu en marge des autres socialistes. Donc il y a cet équilibre à tenir : ne pas rompre avec son parti, d'autant plus qu'on est désigné par le parti, donc on n'a pas intérêt à rompre avec le parti. Soyons honnêtes (sourire) j'ai toujours été très en phase avec le parti en Lorraine. »*[637]

Cette double dépendance suscite des demandes et des attentes contradictoires dont la gestion, tout en étant essentielle à la tenue de la position, n'a au quotidien rien d'évident (1). Ce sont ces contradictions qui conduisent les acteurs à des pratiques incessantes d'euphémisation et de reformulation (2).

1- Double dépendance des élus et contraintes associées au mandat parlementaire

Parce qu'il suppose de s'insérer dans un univers en partie différencié des univers politiques et nationaux « d'origine », parce qu'il suppose d'accepter de construire et de faire tenir des compromis entre une multitude d'approches nationales ou politiques, être et rester dans le jeu (européen) implique un dépassement des positions de principes ou des représentations de la réalité politique, sociale et économique produites dans des espaces de jeux nationaux.

[637] Entretien avec Marie-Claude Vayssade, mai 2001, au siège du Mouvement européen à Paris. Il s'agit d'une élue socialiste, membre du Parlement européen de 1979 à 1994 et par ailleurs élue locale en Lorraine.

Ce dépassement est rarement évident comme l'illustre la citation suivante : *« On a des fortes pressions du gouvernement français. Il y a toujours cette ambivalence. Car il y a un moment aussi où les députés européens sont dans des dossiers où il y a aussi une crédibilité à trouver. Si les députés français socialistes au PSE se contentaient de crier « au loup, au loup », comme le demande finalement le citoyen français ou comme le demanderait tel ou tel gouvernement, c'est-à-dire sur des questions comme le service public à la française, dire « nous on ne bouge plus et on ne veut rien entendre, si on reste sur une position comme celle-ci », le résultat, c'est qu'on est totalement marginalisé au sein du PSE. On est déjà assez marginalisé comme ça. Car, pour toutes les listes, c'est pareil. La première chose qu'ils font (les têtes de listes), c'est laisser leur place, donc il y a déjà une perte de crédibilité à ce niveau. Si en plus, on se retrouve dans notre groupe en disant « nous c'est comme ça et pas autrement, on ne bouge plus », ils vont nous dire « attendez, la SNCF postule à tous les marchés, en dehors de la France, dans tous les appels d'offre, elle gagne. Elle fait comme une entreprise privée ! » Donc on est obligé de composer avec ça, pour faire avancer d'autres dossiers aussi et par rapport, toujours, à une vision globale de là où on veut aller et là où on veut pas aller. »*[638]

De fait, la manière dont les élus vont gérer les contradictions qui naissent de ces éventuelles tensions n'a rien d'évident, surtout lorsqu'ils sont tenus d'interpréter ce qui se joue au niveau européen au prisme des luttes caractéristiques de leur espace national. Cette gestion dépend de facteurs multiples, à la fois structurels et conjoncturels. Elle dépend aussi de la position de ces élus dans l'espace politique national d'une part et dans l'espace parlementaire d'autre part.

Sur le premier plan (la position des élus dans l'espace politique national), les tensions évoquées plus haut ont toutes les chances d'être de moindre intensité si l'élu demeure très autonome vis-à-vis de son parti[639] ou si l'élu appartient à un parti politique national fortement

[638] Entretien avec une assistante parlementaire PSE, Strasbourg, mai 2002. Une autre ajoutait, à propos des directives de libéralisation du transport ferroviaire : « c'est un sujet sensible. Le PS n'est pas favorable à la libéralisation. Mon député est dans une position un peu particulière. Il n'est pas pro-libéralisation, mais il est réaliste. Il pense que c'est inéluctable et que justement, il faut arrêter d'être dans une opposition permanente et plutôt s'assurer que quand on libéralise, on le fait de manière contrôlé, en s'assurant que les obligations de service public sont préservées, que c'est ouvert de manière régulière. Au PS, ils étaient déjà contre le premier paquet ferroviaire libéralisation du Fret (…) Et le pire, c'est que la SNCF est présente sur les marchés étrangers. On ferme le marché français mais on va attaquer à mort chez les voisins ! C'est pour ça qu'il y a un fort sentiment anti-français au sein de la commission transport. Ils disent : « oui, c'est bon, vous fermez chez vous mais vous attaquez chez les autres ! Il faut que cela soit clair ! ». C'est pas faux. On est dans une position intenable, quoi. » Entretien, mars 2007.

[639] Par exemple, parce que cet individu occupe une position ou possède des ressources qui le rendent de fait très indépendant vis-à-vis de l'organisation politique dont il est dépend formellement. Le cas de Michel Rocard, ancien premier ministre, est emblématique comme le notait une assistante que nous avons rencontré : « Rocard, ce qui est bien c'est que… il est en fin de carrière et il s'emmerde pas avec le reste. Il a des opinions sur un texte

engagé dans la construction européenne elle-même et dans les lignes dominantes qui sont adoptées dans ce cadre (construction du marché intérieur), puisqu'il est par avance disposé à payer le prix, en quelque sorte, d'une participation active aux processus européens (le cas de l'UDF, de l'UMP, d'une partie du PS ou des Verts). La situation est différente pour un élu qui, comme ce fut un temps le cas de Béatrice Patrie, ne pouvait exister politiquement sans s'insérer dans les jeux parlementaires et qui siégeait de surcroît dans un groupe politique et parlementaire plutôt fédéraliste (le PSE) mais qui appartenait par ailleurs à un parti politique national (le MDC) qui a fait de la critique du système politique européen le cœur même de son identité politique. Si Béatrice Patrie a géré cette contradiction en quittant finalement son parti d'origine (MDC) pour rejoindre le Parti socialiste, d'autres sont réduits à diverses stratégies en dissimulation. C'est le cas de Jean-Claude Martinez, un élu du Front national. Spécialisé sur les questions de santé publique au sein de la commission agriculture, il est réputé transmettre à ses collègues des amendements qu'il rédige lui-même avant de voter contre, en plénière, par fidélité aux positions du parti dont dépend sa position parlementaire et la poursuite de sa carrière politique[640].

A l'inverse, des élus appartenant à des partis peu engagés sur le plan européen et se maintenant parallèlement et délibérément à l'écart de la vie parlementaire (ils n'y sont insérés que très marginalement) n'ont à gérer qu'une tension nettement moins importante (le cas, par exemple de Carl Lang du Front national). De même, ces tensions ont encore toutes les chances d'être atténuées si les élus appartiennent à des partis politiques qui ne sont pas en charge, au niveau national, des affaires gouvernementales (qui sont dans l'opposition). Dans ce cas de figure, les positions prises au niveau européen (par leur groupe) ont moins de risques de se retrouver en contradiction avec des mesures adoptées par le gouvernement auquel participerait le parti national dont ils sont issus. Au contraire, les élus dont le parti est en charge des affaires gouvernementales ont toutes les chances de subir des pressions visant à leur faire adopter des pratiques de vote similaires à celles du gouvernement en question. Sur certains dossiers ou sur certaines questions, ces pressions gouvernementales peuvent être très insistantes. Enfin, sur un plan plus conjoncturel, des périodes électorales ou préélectorales accroissent la sensibilité des élus aux demandes émanant des partis nationaux ou de certains groupements qui leur sont proches. C'est vrai dans les périodes précédant les élections européennes bien entendu, mais c'est aussi le cas des grandes échéances nationales ou de

---

et il vote en fonction. Il n'a plus rien à perdre en fait. Il s'en fiche de se mettre en marge du PS parce que c'est sans conséquence ».

[640] Entretien avec un administrateur du groupe PSE, Strasbourg, juin 2004.

celles qui apparaissent comme des enjeux majeurs sur les plans nationaux et/ou européens. Dans le cas français par exemple, il semble que le référendum sur le traité constitutionnel et son résultat aient accentué la pression sur les élus européens, socialistes en particulier, tenus de réaffirmer leur fidélité aux « services publics » et leur opposition aux entreprises d'une Commission européenne perçue par des secteurs importants de l'électorat français comme l'agent d'une libéralisation débridée de l'économie. Ce faisant, cette pression accrue contribue aussi à des conflits plus fréquents avec les instances du PSE et les autres délégations nationales, allemandes et britanniques en particulier[641]. Il est probable que ces conflits plus fréquents aient contribué, parmi d'autres éléments, à empêcher les socialistes français d'exercer sur ce groupe le leadership auquel aurait du conduire leur position, héritée des élections de 2004, de première délégation nationale du PSE.

Sur le second plan (la position au sein du Parlement européen), les injonctions d'un groupe politique vis-à-vis de l'un de ses membres seront d'autant plus importantes que le groupe occupe une position centrale sur l'échiquier parlementaire. L'intérêt du groupe dans son ensemble à peser sur les majorités parlementaires se traduit par l'exigence d'une forte cohérence des votes internes au groupe, plus forte que pour des groupes plus petits ou plus éloignés du centre de l'espace parlementaire[642]. De même, les dispositions d'un élu à suivre les consignes de vote du groupe (et les contraintes qui, en ce sens, pèsent sur lui) sont d'autant plus importantes que sa propre position dans le groupe, dans les commissions ou dans l'institution en général (l'occupation d'une position de leadership par exemple) est importante. Parce qu'il contribue précisément à la définition de la parole du groupe et à ses prises de position, plus un élu est engagé dans l'institution, plus il y possède des intérêts politiques, plus il dépend des groupes parlementaires et plus il est pris par le jeu. Il est plus fortement conduit à faire prévaloir, dans ses propres choix, les impératifs liés au jeu parlementaire. Si les groupes parlementaires européens ne possèdent pas (à la différence des groupes parlementaires nationaux) le puissant moyen de pression que constitue une investiture officielle souvent indispensable à la poursuite de la carrière politique, il n'en reste pas moins qu'ils possèdent d'autres moyens de pression, en premier lieu celui d'influer sur la carrière des élus au sein du Parlement lui-même et la distribution des ressources ou trophées

[641] Le cas de la directive service votée par le PSE en février 2006 sur la base des compromis présentés par Evelyne Gebhart en constitue sans doute un bon exemple.

[642] Dans l'ensemble, plus les groupes s'éloignent du centre de l'espace, plus leur cohésion idéologique et leur cohésion de vote sont faibles. Aux extrémités de l'espace, ces groupes sont d'ailleurs fréquemment associés à des groupes « techniques » ou confédéraux dans lesquels les engagements à une certaine discipline de vote est faible ou nul. Ainsi des groupes souverainistes ou à l'opposé du groupe GUE/NGL.

qui s'y trouvent. De ce point de vue, la tendance croissante des élus à s'engager dans les jeux parlementaires pour tenter d'y acquérir un surplus de ressources politiques valorisables au sein de l'institution ou à l'extérieur de celle-ci, est un élément qui ne peut que renforcer l'emprise des groupes sur les élus et par conséquent leur propre cohésion. A l'inverse, la pression pesant sur les députés qui n'occupent pas ou qui ne cherchent pas à occuper de positions d'envergure dans l'assemblée ou dans les groupes politiques (les *backbenshers*) est, de ce point de vue, beaucoup plus faible.

2- Euphémisation et reformulations au principe de l'action politique et parlementaire

Ces différents éléments permettent de mettre l'accent sur les jeux d'euphémisation auxquels les parlementaires sont contraints, au quotidien de leur activité, pour faire tenir ensemble des impératifs ou des sollicitations contradictoires. Ces impératifs les contraignent en fait constamment à des opérations d'intermédiation, de *reformulation* ou de *traduction*. Il faut reformuler les incitations nationales (définies hors de l'institution) dans un langage et dans des formes acceptables au sein de l'institution, par exemple en faisant d'un intérêt national (particulier) un intérêt européen (général). A l'inverse, il faut aussi pouvoir justifier des choix faits au Parlement européen, dans le cadre d'une commission ou d'un groupe dont les règles et les attendus sont très différents de ceux qui structurent la vie politique nationale ou locale.

> C'est souvent l'objet des intergroupes que de réaliser cette transcription consistant par exemple à insérer les intérêts viticoles français (ou ceux du bordelais) dans une perspective plus large de défense des intérêts viticoles européens, à faire tenter de faire des intérêts d'une région montagneuse les intérêts de toute les régions montagneuses de l'Union européenne, etc. Reste, bien évidemment, que ces opérations de généralisation se heurtent à la réalité d'un espace socioéconomique européen diversifié et fondamentalement concurrentiel. Cette montée en généralité implique alors diverses opérations de sélections, de redéfinitions voire de dissimulation. A cette condition cependant, les députés sont susceptibles de recueillir des avantages substantiels de telles opérations de reformulations d'un intérêt national (ou particulier) en intérêt européen (ou général).

Au sein du Parlement lui-même, ce travail de traduction s'opère dans un langage ou des référents (des codes, des manières de voir, des manières de dire, des manières de faire) eux-mêmes caractéristiques de cet espace, mais aussi dans des lieux (les commissions, les intergroupes par exemple) ou par le biais d'instruments (l'expertise, l'association avec les

représentants d'intérêts[643]) qui autorisent la transfiguration des intérêts (nationaux) et leur intégration dans le jeu parlementaire européen en les reformulant dans les termes propres aux problématiques européennes. Si la sociologie de l'Etat a montré comment les intérêts particuliers doivent pouvoir être transfigurés - par le biais de différentes procédures d'objectivation, de formulation ou de dissimulation - en « intérêt général », la sociologie des institutions européennes mettrait au contraire l'accent sur les opérations de transfiguration des intérêts nationaux en intérêts européens ou communautaires. Pour les socialistes français par exemple, l'un des enjeux réside bien dans la façon dont ils peuvent retraduire, au niveau et en langage européen, la notion de « service public », comment ils peuvent rendre recevable, compréhensible et palpable par les autres délégations nationales une notion et un problème politique construits dans un cadre national précis.

Ce sont aussi toutes les exigences (et les difficultés) de ce travail de *traduction* ou de *reformulation* qui rendent compte de l'autonomisation de l'espace parlementaire européen et des réalités d'un « métier politique » qui apparaît bien spécifique. La gestion de cette tension est au cœur de l'activité parlementaire européenne. Elle requiert des savoir-être et savoir-faire sépcialisés que l'on se propose maintenant de restituer.

II- La figure du diplomate : savoir-faire, ressources sociopolitiques et contraintes de rôles

La capacité des députés (et de leurs équipes) à s'insérer dans les transations qui se tiennent autour de textes se présentant eux-mêmes comme le produit d'une superposition d'échanges à différents niveaux institutionnels, constitue un élément essentiel du travail politique européen. Pour les députés, il s'agit non seulement de construire et négocier des compromis au sein de la commission parlementaire, du groupe et de l'assemblée tout entière mais aussi de construire des compromis entre le Parlement, la Commission et le Conseil puis de les faire tenir au sein même du Parlement, par le biais d'alliances mouvantes. Le tout doit se faire d'un côté en tâchant de s'assurer de la prévalence de ses propres intérêts, de l'autre en

[643] Partenaires obligés des eurodéputés sur lesquels nous reviendrons par la suite, les lobbys évoluant auprès des institutions communautaires se présentent précisément comme des professionnels de ce travail de reformulation. C'est aussi ce sur quoi insistent un auteur comme Majone lorsqu'il relève que l'un des enjeux de l'activité de régulation au niveau européen est, pour les Etats ou les acteurs économiques nationaux, de faire accepter les normes nationales comme normes européennes. Cf. par exemple MAJONE Giandomenico, « Quelle politique sociale pour l'Europe », *in* MENY Yves, MULLER Pierre, QUERMONNE Jean-Louis (dir.), *op. cit.*, pp. 271-286.

essayant de préserver une position d'ensemble la plus conforme possible aux attentes des différents acteurs parlementaires, ce qui suppose de faire reconnaître ou prendre en compte la multitude des intérêts nationaux, politiques, territoriaux ou sectoriels qui trouvent à s'exprimer aux différents niveaux du processus. Cette démarche est indispensable à la construction des alliances et à l'établissement d'une « position commune ».

Dans le cadre de jeux parlementaires dont les compromis culturels, politiques et institutionnels sont des points d'équilibre essentiels, la nécessité de gérer les contradictions inhérentes à la position des élus européens détermine ainsi un ensemble de comportements et de savoirs, de règles formelles et informelles, explicites ou implicites, auxquelles les différents acteurs sont obligés de se soumettre pour « tenir » leur position, sauf à compromettre l'équilibre de l'ensemble, les intérêts et positions des autres acteurs ainsi que les potentialités collectives d'influence dont les groupes politiques sont les dépositaires. Associés à ce que nous désignons comme la « figure du diplomate », il existe ainsi des savoir-faire et savoir-être spécialisés, dont les députés doivent individuellement faire l'apprentissage s'ils veulent se faire une place et la tenir (A). L'institutionnalisation de cette figure se manifeste alors dans la résistance qu'y opposent certains acteurs (élus ou assistants) ainsi que dans les multiples rappels que ces résistances provoquent de la part des autres acteurs individuels ou collectifs (B). En ce sens, c'est bien dans les marges de jeu qui se forment autour d'une prescription d'attitudes et de comportements que se manifeste la teneur concrète du rôle[644].

A- Une spécificité du travail politique au niveau européen : savoir-faire et savoir-être à l'international

Lié à cette centralité du compromis dans les transactions politiques à fois intra-institutionnelles et interinstitutionnelles, tenir sa place en tant qu'élu européen suppose donc un certain nombre de savoirs qui apparaissent aussi bien comme des savoir-faire (1) que des savoir-être (2), indispensables pour construire des alliances et des majorités. La question du multilinguisme constitue un exemple type de ces savoir-faire et savoir-être à l'Europe (3). Dans le cas français au moins, ces savoirs différencient nettement le métier de eurodéputé du

[644] Jacques Lagroye souligne en ce sens : « on peut avancer que la « prise de rôle » institutionnel est un processus d'appropriation des savoir-faire et d'acquisition des connaissances requis, dont la « réussite » tient au double mouvement d'identification et de distanciation que permettent ses usages différenciés en des situations d'interaction diverses. Ce qui est vérifié dans le cas d'institutions totalitaires l'est plus encore dans celui des institutions ordinaires. » LAGROYE Jacques, *Sociologie politique*, op. cit., p. 154.

métier de député (national). La routinisation et la stabilisation des transactions parlementaires européennes se comprennent comme produit d'une standardisation des pratiques et de l'homogénéisation d'un ensemble de savoirs et compétences indispensables au travail politique européen ainsi qu'à l'acquisition, dans ce cadre, d'un « crédit » spécifique à l'espace.

1- La figure du diplomate : un ensemble de savoir-faire et de ressources

a. Maîtriser les dossiers : quand la figure du diplomate rencontre celle de l'expert.

Les savoir-faire associés à la figure du diplomate renvoient en premier lieu à la maîtrise d'une connaissance fine des dossiers dont les acteurs sont amenés à se saisir, à la mobilisation et à la maîtrise des expertises qui vont leur permettre de les discuter, de les défendre ou de s'y opposer. Par définition, ces dossiers impliquent la prise en compte des diverses réalités nationales, ce qui accroît d'autant leur complexité. La crédibilité d'une négociation est d'autant plus assurée qu'elle s'appuie sur une maîtrise des différents aspects d'une problématique donnée et sur la réputation qu'un député et son staff ont pu acquérir dans un domaine particulier[645]. Cette dimension est particulièrement importante dans un contexte où, en raison de l'économie très particulière des transactions qui se déroulent au niveau européen, l'adoption d'un texte proposé par la Commission ne va pas forcément de soi. Les votes finaux sont loin d'être toujours conformes aux positions de la Commission ou du Conseil, à la différence de ce que l'on observe souvent dans un cadre national[646]. Même si la place des administratifs (du groupe ou des commissions) demeure importante, il paraît évident que les positions individuelles et collectives des parlementaires seront d'autant plus fragilisées (les unes par rapport aux autres et vis-à-vis de la Commission ou du Conseil) que les députés en charge des dossiers ne paraissent pas maîtriser les sujets dont ils ont la charge. C'est d'autant plus vrai dans un univers au sein duquel on a déjà souligné la centralité des

[645] Jean-Claude Desama (député belge membre du PSE), ancien rapporteur d'une directive relative au marché de l'électricité, précisait par exemple sur ce point : « finalement, on a décidé de commencer par l'électricité qui posait moins de problèmes techniques que le gaz puisque l'électricité est déjà entièrement interconnectée, il y a effectivement, physiquement, déjà un marché intérieur (…) J'ai rédigé moi-même une directive, pas tout seul hein, je me suis entouré de plusieurs experts, des juristes, des économistes, des spécialistes réseaux, j'ai prospecté pendant plusieurs mois, j'ai essayé de bien comprendre comment fonctionnait chaque système européen (…). » Entretien avec Jean-Claude Desama, Strasbourg, *op. cit.*

[646] Dans le cas français, les projets législatifs gouvernementaux sont, dans la plupart des cas adoptés, puisque soutenus par une majorité parlementaire stable, fortement délimitée et en principe acquise, par avance, à l'équipe gouvernementale qui en assure le leadership. S'inscrivant dans un espace de transactions verticalement structuré, le processus législatif est en ce sens très différent de ce qui se donne à voir dans l'espace européen, lui-même structuré sur un plan plutôt horizontal.

usages de l'expertise, en particulier dans les processus de légitimation de la décision[647]. Les élus sont donc contraints de s'assurer d'un socle non négligeable de ressources d'expertise, sauf à prendre le risque de ne pouvoir être crédible aux yeux des partenaires avec lesquels ils doivent négocier ou auxquels ils doivent s'opposer au sein même de l'institution (appartenant à d'autres groupes ou nationalités), et d'offrir par ailleurs à la Commission « la possibilité de légitimer sa position dominante dans les débats, au nom de l'incompétence de ses partenaires »[648].

Par ailleurs, alors que l'adoption d'un texte législatif repose quasi-nécessairement sur les votes concertés de plusieurs groupes parlementaires mais aussi de députés issus de multiples nationalités, le processus de construction des majorités et d'élaboration des consensus suppose de développer des arguments qui ne soient pas seulement idéologiques ou politiques, surtout si cet argumentaire idéologique est fortement statocentré et à moins que la politisation de l'argumentaire repose sur une forte mobilisation extérieure. C'est aussi, sur des dimensions d'ordres techniques, juridiques, scientifiques que les députés et ceux qui soutiennent un dossier (ou défendent un point de vue) doivent fonder, reformuler ou même dissimuler leur argumentaire politique. Les recours aux auditions de « spécialistes », à des groupes de pression divers ou encore à des commandes d'audit, constituent des pratiques qui participent pleinement des usages politiques de l'expertise et des stratégies de son appropriation par les élus européens[649]. En invitant des scientifiques, des économistes, des professionnels (des acteurs « de terrain ») ou encore des organisations militantes qui ont fait de l'expertise l'un de leur outil d'action (le cas de nombreuses ONG ou mouvements altermondialisation)[650], les députés et leurs équipes cherchent à construire un argumentaire convaincant par le biais d'une association au processus de ceux qui sont en mesure de détenir de l'information et de maîtriser des techniques d'objectivation de la réalité sociale. Reste bien entendu (et l'un n'empêche pas l'autre) que ces consultations ne sont pas neutres, qu'elles

---

[647] « Dans une configuration où la distribution des ressources savantes se fait à l'avantage de la Commission, cette situation de maîtrise de l'expertise placerait (les fonctionnaires de la Commission) en position de force », ROBERT Cécile, « L'expertise comme mode d'administration communautaire… », *op. cit.*, p. 65.

[648] *Idid.*

[649] Les propos d'Aline Pailler par exemple reflètent très bien l'ensemble de ces dimensions : « - Q : Comment ça se passe (la prise en charge d'un rapport) ? – R : Beaucoup, beaucoup d'auditions, officielles et non officielles, parce que les officielles sont limitées (…) donc ne sont pas suffisantes. Tu vas en faire dans le cadre des intergroupes, dans le cadre des pays, dans le cadre des représentations nationales. Donc, j'ai travaillé avec Schültz du PS allemand, j'ai travaillé avec Claudia Roth des Verts, j'ai travaillé avec des libéraux, etc. (…). » Entretien avec Aline Pailler, op. cit.

[650] SAURUGGER Sabine, « L'expertise : un mode de participation des groupes d'intérêt… », *op. cit.*

sont souvent orientées par une vision préexistante du problème et qu'elles relèvent en ce sens de stratégies et d'usages proprement politiques.

C'est donc bien, aussi, à la figure de l'expert que renvoient les dimensions qui nous intéressent ici, de même qu'à la centralité et aux usages de l'expertise dans les transactions politiques européennes. La capacité d'un député à se présenter et à être reconnu comme un « spécialiste » est une dimension essentielle de son travail et des entreprises politiques qu'il est susceptible de déployer[651]. Autrement dit, la capacité des acteurs à endosser la figure de l'expert est aussi l'une des conditions pour tenir celle du diplomate.

b. Construire des rapports de force fondés sur la mobilisation de soutiens extérieurs : quand la figure du diplomate rencontre celle du représentant politique

La capacité des acteurs d'imposer des rapports de force fondés sur la mobilisation de soutiens sociaux mis en scène (populaires, syndicaux, professionnels) et européanisés (pas seulement nationaux) constitue un second type de ressources mobilisables. La recherche de ces soutiens peut constituer l'une des principales stratégies déployées collectivement par les élus. Tout en reposant sur l'activation simultanée d'autres types de ressources et d'autres répertoires d'action que ceux cités précédemment (l'expertise) ou ceux que nous citerons par la suite (les réseaux administratifs ou politiques, les pressions et négociations informelles), ces pratiques permettent aussi de compenser la faiblesse numérique de certains groupes politiques en leur confèrent une « force de frappe » accrue. De fait, ce registre constitue l'une des priorités d'un groupe comme la GUE/NGL dont les différents acteurs (fonctionnaires et parlementaires) semblent favoriser, autant que possible, le développement des contacts avec tout un ensemble d'organisation syndicales ou associatives extérieures.

Dans la mesure où elle peut considérablement accroître le poids de négociateurs dans une discussion donnée, la capacité des acteurs parlementaires à politiser et conflictualiser les enjeux traités au Parlement européen peut donc aussi constituer, dans certaines configurations, une ressource non négligeable. C'est particulièrement vrai d'une institution qui souffre du déficit de légitimité découlant notamment de sa distance supposée aux citoyens et au sein de laquelle, par conséquent, toute mise en scène de soutiens populaires confère une incontestable plus-value. Tout en nécessitant des ressources particulières (relationnelles notamment) de la part des élus, ce registre d'action demeure aussi dépendant de la capacité des organisations extérieures et partenaires, d'une part à se coordonner au niveau européen et

[651] Des pratiques auxquelles il faudrait ajouter la nécessité de mobiliser des mots simples adaptés à un espace plurilingue, la mobilisation du vocabulaire usité dans le cadre européen, des raisonnements courts et concis, etc.

d'autre part à se mobiliser à travers des actions de masse visibles (eurogrèves, euromanifestations). La faiblesse, les difficultés et les ambiguïtés de l'émergence d'une Europe syndicale et d'un syndicalisme européen constituent, de ce point de vue, une importante limite à la mobilisation de cette ressource[652].

Reste que les diverses formes de mobilisations qui ont accompagné les discussions parlementaires relatives à la directive « services » (dite « Bolkenstein »), aux paquets portuaires I et II ou aux trois paquets ferroviaires constituent des exemples récents de l'opérabilité de ce registre d'action au sein du Parlement européen[653]. Associées à un contexte politique favorable (échec des référendum relatifs à la ratification du traité constitutionnel européen), fondées sur un caractère transnational parfaitement mis en scène sur le plan politique, bien coordonnées avec l'agenda parlementaire, ces mobilisations ont constitué, pour ceux qui étaient en mesure de s'en réclamer (membres de la GUE/NGL puis du PSE principalement) d'importants leviers de pression dans les négociations qui ont conduit, en commission comme en plénière, au rejet des directives (cas des paquets portuaires) ou à leur modification par l'intermédiaire d'amendements de compromis (directive services et paquets ferroviaires)[654].

c. La mobilisation de réseaux administratifs, sociaux et politiques

Les pratiques et savoir-faire associés à la figure du diplomate renvoient en troisième lieu à l'ensemble des réseaux que les acteurs sont susceptibles d'entretenir et de mobiliser. Les négociations se déroulant à des niveaux multiples, elles supposent d'entretenir des contacts les plus précoces possibles (c'est-à-dire au plus proche du début de la procédure visant un texte ou un ensemble de textes) avec l'ensemble de ceux qui comptent sur la question traitée ou les sujets concernés, au sein de l'institution comme à l'extérieur de celle-ci: *shadow*-rapporteurs, coordinateurs des groupes, fonctionnaires du groupe, fonctionnaires

[652] Voir par exemple, GOBIN Corinne, « De la Communauté économique européenne à l'Union européenne. Aperçu d'une double histoire : l'enchevêtrement de la politique sociale et syndicales (1958-1997 », *in* MOURIAUX Laurent (dir.), *L'année sociale. Edition 1998*, Paris, Les éditions ouvrières, 1998, pp. 153-174 ; PERNOT Jean-Marie, « Une université européenne du syndicalisme ? L'Europe des syndicats », *Politix*, n°43, 1998, pp. 53-78.

[653] Sur certaines dimensions relatives aux paquets ferroviaires, notamment l'implication des organisations syndicales dans la négociation de la licence européenne des conducteurs, cf. BEROUD Sophie, « Les cheminots français dans le train européen de la libéralisation. La négociation de la licence européenne de conducteur de train », *in* MICHEL Hélène (dir.), *op. cit*, pp. 225-248.

[654] Entretiens avec un fonctionnaire du PSE, un fonctionnaire du groupe GUE/NGL et un représentant de la fédération européenne des transports (ETF), Bruxelles, janvier 2007.

de la Commission voire commissaires[655], membres du Conseil, du COREPER et des groupes de travail (*working group*s) qui en dépendent[656], etc. L'ensemble de ces réseaux se matérialise par des échanges constants, formels et informels, entre les acteurs qui les constituent. Dans ce cadre, le rapporteur occupe une place essentielle et stratégique dans le processus parlementaire. C'est lui, assisté des membres de son équipe personnelle ainsi que des fonctionnaires du groupe et de la commission parlementaire, qui anime et coordonne une partie de ces échanges[657].

Au niveau de l'institution elle-même, il est délicat, pour un député européen « qui veut compter » ou simplement tenir son place, de limiter ses propres relations politiques au seul groupe dont il est membre ou aux seules tendances politiques dans lesquelles il s'inscrit lui-même[658]. Nombre de dossiers nécessitent par ailleurs la mobilisation de relations inscrites

---

[655] Les contacts avec la Commission sont d'autant plus importants, pour le rapporteur notamment, que cette dernière posssède des pouvoirs particuliers dans le cadre de la procédure législative (adoption ou non des amendements dans les versions modifiées, possibilité de retrait des textes, capacité d'influence des autres acteurs ou institutions, etc.).

[656] Sur ce point, FOUILLEUX Eve, DE MAILLARD Jacques, SMITH Andy, « Les groupes de travail du Conseil, nerf de la production des politiques européennes ? », *in* SUREL Yves, LEQUESNE Christian (dir.), *op. cit.*, pp. 143-183.

[657] « On produit une première note de réflexion et puis on commence à débattre dans une commission de travail, débat, enfin on prend les commentaires des uns et des autres et puis, ça donne un rapport…. Moi j'ai produit un premier document qui était très, très basique pour rappeler à mes collègues de quoi on parlait. Et à partir de là, on fait un rapport avec une justification, trois quatre pages de justification et un texte qui se présente avec toute une série de considérants et puis des préconisations. Quand vous avez produit votre texte, on continue à discuter dans la commission. Il y a une série d'amendements dont on discute, que le rapporteur adopte ou pas. Dans ce cas, il y avait un rapport de la commission juridique, de la commission justice et liberté, de la commission du droit des femmes, de la commission économique, avec des propositions. Donc dans ce cas, le rapporteur doit se demander s'il faut accepter un certain nombre d'amendements, de propositions, de conclusions d'autres rapporteurs. On les intègre et on vote, puis on revote en séance plénière. » Entretien avec Marie-Hélène Gillig, Strasbourg, mars 2002.

[658] L'exemple relaté dans la citation suivante en rend parfaitement compte. Yasmine Boudjenah (GUE/NGL) y explique comment, après qu'elle ait fait adopter des amendements de compromis en commission développement, une offensive de membres du PPE-DE de la commission du commerce extérieur avait failli aboutir à un vote négatif en plénière et comment, pour contrer cette offensive, elle a tenté une médiation auprès d'une collègue du PPE-DE de sa propre commission qu'elle connaissait et avec laquelle elle était susceptible, du fait de l'âge mais aussi d'un intérêt sectoriel commune, d'avoir des « atomes crochus » : « Le premier dépôt, c'est au sein de la commission développement. Ensuite tout le monde, *a priori*, peut déposer des amendements. Il s'est avéré d'ailleurs qu'il y a eu une offensive du PPE de la commission commerce extérieur qui avait un avis à donner parce que ça touchait les relations commerciales. Et donc il y a eu une offensive du PPE pour essayer, jusqu'au dernier moment, de casser les trucs importants (du rapport). Ils y sont pas tellement arrivés finalement et une partie du PPE a voté contre le rapport (…). Parce que je savais, en gros depuis deux jours, que ça allait barder, je suis allée voir au dernier moment une députée espagnole du PPE qui est dans la commission développement, avec qui je parlais pas particulièrement mais qui était plutôt d'un abord accessible. Elle avait en plus déposé quelques amendements à mon rapport avec lequel j'étais pas forcément d'accord. Disons, c'était quelqu'un qui avait bossé dessus… Et donc je suis allée la voir en disant « je suis inquiète, j'ai cru comprendre que le vote final de votre groupe allait peut-être contre le rapport, est-ce que vous êtes consciente que si le rapport est rejeté… ». Bon. Donc, c'était la veille du lancement officiel des fameuses négociations commerciales. Et donc je dis « vous êtes consciente que si le Parlement n'a pas de positions, c'est vraiment champ libre à la Commission quoi, on ne joue plus notre rôle… Alors elle m'a montré la liste des votes du PPE en disant « oui, je sais, j'ai essayé de tout

dans des cadres qui dépassent le Parlement lui-même. Toute entreprise politique au Parlement européen suppose en cela la mobilisation de réseaux et de contacts les plus larges possibles : des fonctionnaires (du Parlement, de la Commission, du Conseil, des Etats-membres eux-mêmes), des représentants de groupes d'intérêt nationaux ou européens (eurogroupes, associations diverses, etc.) ou encore des experts divers (scientifiques, universitaires, intellectuels, etc.) qu'il convient de faire venir et dont l'impact a des chances d'être d'autant plus grand que leur prestige est important.

La fonction repose ainsi sur des ressources spécifiques qui s'objectivent dans un « carnet d'adresses ». Bien entendu, et à la différence de ce qui est nécessaire dans un cadre national, la mobilisation et l'entretien de contacts internationaux sont essentiels au processus : bien que les réseaux nationaux constituent le socle de base des contacts que les acteurs sont à même de mobiliser, il reste que celui qui ne s'appuierait que sur des contacts ou des experts de la même nationalité que lui ne pourrait être totalement crédible aux yeux de ses pairs. Beaucoup des dossiers soumis au Parlement (relatifs en grande partie à la régulation du marché unique), nécessitent donc de pouvoir et de savoir mobiliser un réseau assez large au cœur du système européen, des Etats-membres, des grandes firmes internationales, des syndicats professionnels, etc. Les ressources propres de l'activité politique européenne, si elles intègrent une forte dimension technique (comme nous avons pu le voir au chapitre précédant), reposent aussi, fondamentalement, sur des dimensions relationnelles dont dépendent l'influence, la bonne information et la connaissance de l'état des jeux et des rapports de force entre les uns et les autres[659].

Reste que, même dans ce cadre internationalisé, les relations « primaires », celles par exemple qui relient le député à son parti, ne sont par pour autant négligeables. Surtout s'ils sont bien implantés dans l'appareil de leur parti, les députés peuvent compter sur des acteurs occupant des positions importantes à ce niveau et donc des ressources, y compris européennes (relationnelles, symboliques, d'expertise) que le parti détient en propre, qu'il a lui-même

---

faire ». Elle a dit en gros que c'était pas elle qui décide quoi. » Entretien avec Yasmine Boudjenah, Paris, décembre 2002.

[659] Jean-Claude Desama relatait de façon très significative les contacts et relations qu'il avait dû construire, mobiliser et entretenir pour mener à bien les négociations nécessaires à l'adoption d'un projet de directive : « pendant toutes les négociations au Conseil, j'ai joué le go-between entre les différents Etats. J'ai été plusieurs fois à Londres voir le ministre de l'énergie pour le convaincre de lever son veto, parce qu'il y avait une minorité de blocage autour des britanniques, des irlandais et des pays du Nord. Les allemands étaient pleins d'états d'âmes tantôt avec les anglais, tantôt avec les français, puis ils ont rejoint le noyau dur avec les français, le Luxembourg, la Belgique, etc. (…). J'ai aussi négocié avec les représentants permanents des Etats-membres, oui, notamment avec ceux qui faisaient partie du groupe de travail énergie, avec les hauts fonctionnaires nationaux. Beaucoup avec eux, mais au moins autant avec les ministres, ah oui, oui. A un moment donné, les fonctionnaires n'arbitrent pas (…). » Entretien avec Jean-Claude Desama, *op. cit.*

hérité de son passé immédiat ou plus ancien. En ce sens, les ressources européennes s'accumulent aussi au niveau national, elles peuvent être collectives et elles se transmettent ou se délèguent. D'une certaine façon, c'est bien de la force du parti national dont les députés peuvent, le cas échéant, profiter dans le cadre de leurs activités européennes. A l'inverse, les partis peuvent aussi profiter de l'accumulation des ressources européennes que détiennent ceux de leurs membres qui sont les plus investis au sein du Parlement européen[660].

d. La maîtrise pratique des jeux politiques et parlementaires

En quatrième lieu, les savoirs, savoir-faire et compétences nécessaires à la tenue d'une négociation nécessitent des capacités d'anticipation : savoir jusqu'où on peut aller, sur qui on peut compter, etc. Ils supposent en cela une maîtrise pratique du jeu politique européen : la connaissances des luttes qui le structurent en fonction des conjonctures, des dossiers ou des secteurs ; la connaissance de l'état des rapports de force et de leurs dimensions multiples (entre les différents acteurs des différentes institutions ou entre les différentes arènes qui existent au sein des institutions et en premier lieu du Parlement lui-même : commissions, groupes, délégations nationales), etc. Mieux les acteurs connaissent et maîtrisent la logique des jeux et des concurrences, mieux ils sont à même d'anticiper et mieux ils peuvent négocier au plus proche de leurs intérêts ou préoccupations. Ces éléments sont nécessaires pour savoir ce qu'il est nécessaire de donner pour emporter un soutien sur d'autres points, pour emporter un compromis ou s'assurer d'une cassure dans les alliances adverses[661]. Ils sont nécessaires pour identifier les arguments qu'il convient de présenter et de mobiliser, ceux qu'il convient au contraire d'abandonner, les zones d'ombre ou d'imprécision qu'il convient de concéder sans le dire, les malentendus qu'il est possible d'exploiter, etc.

---

[660] Un assistant parlementaire expliquait par exemple en ce sens : « on essaye toujours de mélanger les deux, qu'il n'y ait pas du tout de choses compartimentées. Là par exemple mon député va s'occuper d'un rapport sur le commerce et la pauvreté, il est secrétaire national à la mondialisation, il va avoir une audition en fin d'année au Parlement, il est évident que par le secrétariat national, il va essayer d'avoir des personnalités marquantes pour cette audition, parce que c'est un relais formidable. Donc tout ça, ça alimente le travail du parlementaire. (…) Maintenant ça nous facilite beaucoup la vie. Au début, c'était faire des ponts. C'est aussi pour ça qu'il voulait que je devienne son assistante. Je connaissais le secteur international, comme j'ai travaillé un an, donc je connais tous les permanents, donc tout Solférino, parce qu'après avoir passé un an, c'est quand même une petite maison malgré tout. C'est clair que ça facilite le travail, le fait de connaître du monde sur place, ça facilite énormément »Entretien avec un assistant parlementaire, mars 2005.

[661] Ainsi l'une des stratégies mobilisées par le rapporteur des deux paquets portuaires (M. Jarzembowski, député allemand du PPE) pour isoler les opposants à ces textes a été d'accepter de retirer les pilotes (ceux qui prennent en charge les navires qui entrent ou sortent des zones portuaires) du champ d'application de la directive, ayant elle-même pour objectif la libéralisation des services portuaires et leur ouverture à la concurrence, via notamment le principe de l'auto-assistance. L'auto-assistance permettrait aux armateurs d'utiliser leurs propres personnels pour réaliser des tâches auparavant confiées à des services portuaires.

La connaissance pratique, ou implicite, du jeu permet encore (outre de mener l'ensemble de ces opérations sans forcément toutes les calculer au sens propre du terme[662]) de repérer les acteurs-clés, ceux qui comptent, ceux avec qui il faudra discuter, ceux qu'il faut associer ou au contraire chercher à tenir à l'écart, ceux dont il faut se méfier et ceux qu'il faut surveiller. Tout un travail peut être remis en cause par une offensive d'un groupe dont on n'aurait pas tenu compte, dont on aurait mal anticipé les réactions[663]. L'élarboration de larges compromis dès les premiers actes du traitement d'un dossier sont des éléments permettant de stabiliser les anticipations, dans une assemblée où les majorités n'ont rien d'automatiques, où elles demeurent labiles et parfois même inattendues[664].

A nouveau, la maîtrise du jeu ne se limite pas au Parlement lui-même. Elle inclue une sphère souvent beaucoup plus étendue, mais moins facilement maîtrisable que dans un cadre national, du fait : des fortes concurrences inter-institutionnelles (concurrences des intérêts différenciés des institutions en compétition) et intra-institutionnelles (concurrences entres les différents segments d'une institution, entre DG au sein de la Commission, entre Etats au sein du Conseil, entre groupes au sein du Parlement) ; de l'incertitude caractéristique du système européen lui-même ; de la multiplicité des espaces de jeux nationaux dans lesquels se construisent les intérêts des uns et des autres ; de la superposition des processus (européens et nationaux). Cela suppose pour les acteurs de raisonner en tenant compte de l'ensemble des dimensions structurantes d'un dossier.

Enfin, de même que le suivi actif d'une négociation renvoie à une intelligibilité des lieux où elle se déroule (couloirs, restaurants, bar des députés au moins autant que salles de conférence), l'action politique européenne implique la maîtrise de procédures et de savoir-faire particuliers en matière de gestion des collectifs politiques constitués sur une base multinationale. Au sein des groupes eux-mêmes, la gestion et le traitement des différends, les modalités d'élaboration d'une position commune ou encore le maintien de l'unité du groupe malgré des divisions parfois très vives entre ses composantes, tous ces éléments ne doivent rien au hasard. Ils reposent au contraire sur des techniques particulières, progressivement

[662] C'est en cela, à nouveau, qu'on peut en parler comme d'un « sens pratique », produit en grande partie de l'intériorisation progressive des attendus implicites et explicites de la fonction, du fait même à son exercice. Cf. BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, op. cit.

[663] Ne serait-ce que l'absence au moment d'un vote crucial, en commission notamment. Au Parlement européen, les votes sont nominaux et ne peuvent être assurés par une autre personne, y compris du même groupe.

[664] Mis au vote en première lecture au sein de la commission transport du Parlement européen, le second paquet portuaire a ainsi connu une trajectoire inattendue. Alors que le rapporteur Georg Jarzembowski, député allemand du PPE-DE, parvient à faire voter l'ensemble des amendements de compromis qu'il avait présenté, le texte modifié est finalement rejeté dans son ensemble. En conséquence, c'est la version non modifiée du texte de la commission qui sera envoyée à la plénière, favorisant son rejet à une large majorité (532 voix) en janvier 2006.

évaluées et affinées et qui ne se réduisent pas à la gestion politique des rapports politiques internes. Ces techniques reposent par exemple sur procédures et des méthodes destinées à déconflictualiser une problématique dont le groupe doit ou veut se saisir : recours à l'expertise, recours au huit clos, délocalisation des lieux de la réunion, etc. Dans bien des cas, cette déconflictualisation peut apparaître comme une (première) étape nécessaire au processus consistant à élaborer les consensus internes au groupe. Président du groupe GUE/NGL au Parlement européen depuis 1999, Francis Wurtz donne ici une présentation très significative de techniques qu'il oppose en même temps très directement aux procédés à l'œuvre au niveau national (des techniques qui correspondent aussi à un état d'esprit comme nous le verrons par la suite)[665].

> *« C'est passionnant, c'est sans doute la dimension la plus intéressante. Ce n'est pas un travail administratif. C'est un travail politique au sens le plus riche du terme. En permanence – c'est une exigence mais en plus c'est un plaisir – nous avons des discussions avec les 15 composantes d'un groupe de 10 nationalités et de 42 députés. Ca permet de se rendre compte qu'il n'y a pas, disons, la vision manichéenne que l'on peut avoir des grandes familles politiques. C'est beaucoup plus compliqué que cela. Il y a des sensibilités secondaires au sein des grandes familles et c'est très bien comme ça…. Nous n'adoptons pas de positions à main levée ou, à plus forte raison, à bulletins secrets, nous les adoptons à partir de débats de fond, y compris sur des sujets controversés. Par exemple, la question du nucléaire civil constitue un sujet très controversé au sein de notre groupe. Il y a qui, de par une situation nationale donnée, y sont très attachés, d'autres qui, pour des raisons de sensibilités écologiques, y sont très opposés. Donc disons, les composantes les plus intéressées par le sujet vont choisir chacun un expert et on va s'organiser une étude à huis clos pour qu'il n'y ait pas d'effets de manches, d'effets de tribunes. C'est pour notre gouverne, non pas pour nous convaincre mutuellement mais pour mieux comprendre ce que pense l'autre. »*[666]

e. Préserver la cohérence politique des textes discutés

Tous ces processus doivent se mener, en cinquième lieu, en essayant de préserver, malgré tout, les cohérences du texte : cohérence technique, cohérence politique et idéologique que le député et le groupe en charge du rapport souhaitent lui conférer, mais aussi

[665] Des techniques qui correspondent aussi à un « état d'esprit » comme nous le verrons par la suite.

[666] Entretien avec Francis Wurtz, Strasbourg, septembre 2000.

préservation des intérêts que l'on souhaite promouvoir[667]. Aux vues des contraintes propres du système, cela n'a rien d'évident.

> Jean-Claude Desama rappelait, à propos du projet de directive sur la libéralisation du marché électricité, qu'après avoir auditionné un ensemble d'experts il avait du amendé le texte de la Commission *: « C'est donc a peu près 200 à 300 amendements que j'ai préparés à l'époque et donc évidemment ça a été un exercice particulièrement difficile. Il fallait bien peser chaque amendement et surtout assurer la cohérence du système. Ca ne servait à rien de voter un amendement dans un sens à tel article et puis un amendement contradictoire à tel autre (…) »*[668]

Il reste primordial pour les eurodéputés d'imprimer une dimension politique aux textes dont ils ont la charge. Dans l'enceinte parlementaire, l'existence de ce qu'on peut appeler, derrière Marc Abelès et Irène Bellier, une « culture du compromis »[669] n'implique pas forcément à l'annulation de la dimension politique des activités et des motivations des acteurs. Le compromis est un mode de gestion des rapports politiques et les dimensions proprement politiques restent structurantes d'un espace qui demeure avant tout structuré sur la base d'identifications politiques et idéologiques (les groupes politiques)[670]. Ces dernières ne restent jamais très longtemps dans l'ombre (nous revenons plus longuement sur ces aspects au chapitre suivant). C'est bien la maîtrise du processus de négociation qui permettra aux députés et à leur *staff* (collaborateurs et administrateurs des groupes) à la fois de faire aboutir le texte et d'y imprimer une dimension politique.

> Yasmine Boudjenah expliquait ainsi les conditions propres et les contraintes liées au traitement des différentes demandes émanant de l'assemblée et des autres groupes. *« Ensuite, on arrive à la phase des votes en commission. Alors, j'ai essayé de proposer des amendements de compromis. C'est-à-dire que, sur un point, il y a des députés qui proposent des amendements (…) donc on essaie de composer… d'autant que je suis pas dans un groupe majoritaire, donc il vaut mieux que j'essaie de proposer des compromis pour que ce que j'avais fait au départ ne soit pas trop édulcoré, voire même pourrait être annulé (…). Des fois on peut se dire que c'est un peu une accumulation de tractations ou trucs comme ça,*

---

[667] Pour poursuivre sur un exemple mobilisé trois notes plus haut, lorsque M. Jarzembowski accepte de retirer les pilotes du champ d'application de la directive relative aux services portuaires, c'est bien pour assurer l'application la plus large possible de la même directive aux autres services portuaires, à savoir, d'abord, les activités de chargements et déchargements ainsi que les diverses activités de manutention.

[668] Entretien avec Jean-Claude Desama, op. cit.

[669] ABELES Marc, BELLIER Irène, « Du compromis culturel à la culture du compromis », *op. cit.*

[670] Dont Simon Hix et Christopher Lord ont souligné, par ailleurs, la force liante au sein des principaux groupes politiques, ces derniers ayant intérêt à politiser certaines problématiques pour préserver leur cohésion, HIX Simon, LORD, Christopher, *op. cit.*

mais c'est toujours en essayant de faire passer le maximum de fond, il y a toujours un lien, c'est pas artificiel quoi…» Le succès final de la démarche résulte à la fois de l'adoption du texte et du contenu politique que le député a pu y imprimer *« J'ai réussi à ce que le rapport soit quand même assez critique… Il l'est resté à peu près jusqu'au bout. »* [671]

f. Prendre le temps…

Tous ces éléments témoignent au final de la forte spécialisation des pratiques parlementaires européennes et de l'importance de plus en plus grande des ressources ajustées aux processus politiques qui se déroulent dans ce cadre. Face aux exigences que requiert la tenue du rôle, les députés ne sont pas placés dans une situation d'égalité. Ceux qui possèdent par avance, c'est-à-dire à leur entrée dans l'espace, une partie des ressources ajustées aux caractéristiques propres de l'action politique au niveau européen, du fait d'expériences professionnelles ou politiques antérieures notamment, bénéficient d'importants atouts. Pour tous néanmoins, et en particulier pour ceux qui ne possèdent pas ces propriétés déjà européanisées, tenir la fonction suppose un apprentissage progressif, « sur le tas ». Le temps, comme la présence, constituent alors des conditions essentielles à l'insertion dans les jeux institutionnels, à l'apprentissage des rôles, à l'acquisition et à l'entretien d'un crédit interne. Ils facilitent l'insertion dans des réseaux d'interconnaissances, la constitution d'un carnet d'adresses, la maîtrise pratique des jeux, etc. Plus les députés sont anciens et actifs dans l'institution, plus ils se positionnent au centre de ces réseaux et plus ils deviennent eux-mêmes incontournables. Dès lors, s'il dépend des propriétés acquises antérieurement, du poids des délégations nationales et des groupes dont les élus font partis, le volume de ces ressources et sa rapidité d'acquisition dépendent aussi, et en grande partie, du degré d'investissement des acteurs et du temps qu'ils peuvent ou sont disposés à consacrer aux affaires européennes. De fait, les acteurs interrogés présentent régulièrement l'activité politique européenne comme une activité qui, pour être efficace et rentable politiquement, suppose d'y « passer du temps » : le temps de connaître les enjeux et les dossiers, le temps de connaître les acteurs partenaires, le temps de les « convaincre ». A noter que, comme nous le verrons plus en détail au chapitre VII, ce processus « d'européanisation » des profils et des ressources est individuel mais aussi collectif, désignant aussi bien des personnes que des délégations nationales ou des groupes politiques.

Alain Lamassoure expliquait par exemple à ce propos : *« (tout cela) nécessite d'abord un temps fou (…) Ici, si vous n'y passez pas les deux tiers de votre temps, vous n'arriverez à*

[671] Entretien avec Yasmine Boudjenah, op. cit.

rien. Par contre, si vous y passez le temps nécessaire, vous arrivez à faire passer vos idées efficacement. Alors, cela suppose un temps considérable et que l'on ne soit pas trop maladroit. Cela suppose un état d'esprit qui est totalement différent de la tradition politique française (…). Quand vous êtes là, vous pouvez demander à être rapporteur et obtenir des rapports si vous voulez etc. C'est vraiment un système où les absents ont tort. Et par contre les présents sont formidablement récompensés. (Mais) la présence, c'est un art. C'est un art, parce que vous n'êtes pas chez vous, vous êtes à Bruxelles et Strasbourg, etc. » [672]

De ce point de vue, la spécialisation et la professionnalisation des pratiques politiques européennes se donnent particulièrement à voir dans l'importance croissante du facteur *temps* et du facteur *présence* dans les processus d'acquisition et de distribution de ce que nous appréhenderons dans la suite de ce travail comme un *capital* spécifique à l'espace. Dans ce cadre, la valeur des ressources politiques au sein de l'espace parlementaire est relative. Conséquence de son autonomisation, les ressources nationales n'apparaissent plus forcément prédominantes pour ne prendre leurs effets distinctifs qu'à la suite d'un processus d'européanisation (cf. infra, chapitre VI et VII).

Après avoir détaillé quelques aspects des savoir-faire et ressources associés à la figure du diplomate, il faut maintenant préciser dans quelle mesure les savoirs spécialisés que cette figure désigne sont aussi des *savoir-être*, des manières d'être qui peuvent se traduire dans une *hexis* particulière. La figure du diplomate s'incarne en effet dans des codes de comportement, dans un « état d'esprit » qui contribue fortement à singulariser la fonction dans l'espace politique français.

2- La figure du diplomate : un ensemble de savoir-être

Si les rôles qui s'imposent progressivement au niveau parlementaire impliquent la maîtrise d'un ensemble de techniques et de savoir-faire spécialisés, ils désignent aussi un certain nombre de savoir-être et de codes de conduite dont les acteurs, à nouveau, sont amenés à faire l'apprentissage. En assurant une gestion stabilisée des rapports interpersonnels dans un espace hétérogène (sécurisant ainsi les transactions entre acteurs), ils permettent aussi de lui assurer une certaine unité tout en conférant au métier politique européen une forte spécificité. On peut donner deux exemples de ces savoir-être qui sont aussi, en quelque sorte, des « savoir-vivre ». Le premier réside dans la préservation d'une certaine cordialité dans les

[672] Entretien avec Alain Lamassoure, Strasbourg, mars 2003.

échanges et interactions quotidiennes (a). Le second réside dans la mise à distance des postures ethnocentriques (b).

a. Cordialité des échanges et risques de l'autoritarisme

Bien que différentes arènes constituent aussi des espaces où se met en scène la conflictualité politique (l'hémicyle notamment), les députés insistent fréquemment sur le « fair-play » des échanges, aussi bien interpersonnels que politiques (en particulier au sein des groupes et des commissions) caractéristiques du Parlement européen. La « culture du compromis » et la coexistence de multiples entités politiques et nationales impriment ici un style, des rituels et des codes de comportements réputés trancher de façon singulière avec les usages caractéristiques d'autres arènes politiques et parlementaires. Dans des espaces (le Parlement dans son ensemble et les groupes politiques en particulier) à l'unité toujours fragile et au sein desquels l'histoire institutionnelle a plutôt abouti à mettre en scène l'unité (européenne et interculturelle) plutôt que la conflictualité (sociale), la cordialité des échanges s'est institutionnalisée et s'est ritualisée. Ce propos n'implique pas qu'elle soit toujours de mise ni surtout qu'elle suppose le nivellement de toute conflictualité, mais souligne plutôt qu'elle est devenue une norme de comportement prohibant certaines pratiques[673]. Les acteurs sont tenus de s'y conformer sous peine de prendre le risque de s'exclure eux-mêmes du jeu ou de provoquer des crises internes aux différentes entités auxquelles ils appartiennent. Président d'un groupe fonctionnant sur un mode confédéral, c'est-à-dire assumant dans son organisation et ses prises de décisions la forte hétérogénéité politique de ses composantes, Francis Wurtz insistait par exemple sur cette dimension. Il insiste sur l'importance de cette cordialité comme condition du bon déroulement du jeu, au sein du groupe notamment mais aussi au-delà (préservation des structures collectives, préservation des conditions de construction et d'entretien des compromis, etc.).

> *« Ce sont des relations de respect mutuel. Dans la mesure du possible, ce sont des relations cordiales, et elles le sont la plupart du temps. Ce sont des relations réalistes et constructives. A cette seule réserve près, à cette seule condition, on peut travailler. Cela suppose de ne jamais dépasser le point de non-retour, il y a des choses qu'on ne peut pas se permettre, y compris dans la forme, si on veut continuer à travailler. Il faut savoir ce qu'on veut. Accepter une culture du compromis, cela correspond à ma sensibilité. Il s'agit de travailler au*

[673] Au regard de ce que nous avons précisé à la première section de ce chapitre, l'institutionnalisation d'une certaine cordialité dans les échanges interpersonnels a pour effet de ritualiser et mettre en scène, au sein de l'instance parlementaire, la cohabitation des multiples segments constitutifs de la société politique européenne.

meilleur compromis possible. Quand il faut, il peut y avoir un moment de rupture, mais une rupture politique, jamais une attaque personnelle, quelque chose d'impardonnable. »[674]

Particulièrement forte au sein des commissions parlementaires où la mise en scène qui subsiste en plénière n'est pas de mise et où les identifications et positionnements nationaux peuvent s'exprimer de façon plus évidente[675], le caractère contraignant de ce « savoir-vivre » propre aux espaces européens se donne parfaitement à voir dans les mécanismes d'apprentissage qu'il suppose, dans les décalages, ruptures, rappels à l'ordre qui jalonnent et orientent cet apprentissage du rôle.

Francis Wurtz relate en ce sens une anecdote significative : *« Je me souviens, ici en commission surtout, la règle c'est la cordialité, on travaille, le reste c'est la plénière. Un jour, M. X, qui était tout nouvel élu, qui ne connaissait pas les traditions de travail au Parlement et encore moins en commission. Me voyant, qui plus est à la tribune parce que j'étais vice-président, il m'a littéralement agressé dès sa première intervention. Bon, moi, je connais les traditions politiciennes françaises, cela ne m'avait fait ni chaud ni froid. Je n'ai pas répondu, j'ai continué sur mon sujet. Ce sont les collègues étrangers des autres groupes qui ont pris ma défense et qui ont dit, « mais qu'est-ce que c'est que cet homme grossier, comment pouvez-vous accepter qu'on vous agresse ainsi etc. »… Après, il a du changé ! »* [676]

Parallèlement, les postures autoritaires sont risquées, dans le sens où elles prennent directement à contre-pied les équilibres caractéristiques de l'espace, la discipline interne aux équipes répondant à une logique moins verticale qu'horizontale. C'est particulièrement vrai au sein des groupes eux-mêmes où doivent coexister de nombreuses délégations nationales malgré, souvent, des rapports très éclatés envers une problématique donnée (ne serait-ce que par la représentation que les différents députés peuvent avoir des différents intérêts nationaux éventuellement en jeu). C'est en cela aussi que la posture de l'expert, souvent nécessaire parce qu'elle confère autorité et crédit, ne peut se suffire à elle-même lorsqu'il s'agit d'exercer et de tenir des positions de leadership ou d'animation et qu'elle ne produit de plein effet que lorsqu'elle se double de celle du diplomate. Une assistante rapportait ainsi comment

---

[674] Entretien avec Francis Wurtz, op. cit.

[675] Voir par exemple, les développements dans HIX Simon, LORD Christopher, *op. cit.*, pp. 120-125.

[676] Entretien avec Francis Wurtz, *op. cit.* Ces procédés sont caractéristiques des univers institutionnels européens. Anne-Catherine Wagner rapporte un cas similaire dans une étude sur les syndicalistes européens. « Une militante française CGT raconte ainsi une réunion organisée à Bruxelles où le PDG de son entreprise défendait les politiques de restructuration en cours devant des membres de la Commission et des représentants syndicaux européens. Ayant pris à parti son PDG avec virulence, elle s'est vue sermonnée par son « camarade » allemand de la CES qui lui a expliqué en aparté « qu'on ne parlait pas en réunion européenne comme à une manif » », WAGNER Anne-Catherine, « Les représentants de la C.E.S. entre militantisme et expertise des affaires européennes », *in* MICHEL Hélène (dir.), *op. cit.*, p. 85.

un personnage clé de la commission des transports, rapporteur du groupe PPE-DE, perdait sa capacité d'animation et de contrôle de son groupe par un excès d'autoritarisme au sein de la dite commission, le conduisant à marginaliser ses collègues. Dès lors que les équilibres caractéristiques des jeux internes sont rompus, les positions d'autorité ne sont plus crédibles ou ne produisent plus leurs effets. Les chaînes sur lesquelles repose la discipline interne à un groupe sont interrompues et la sécurité des transactions politiques (internes au groupe comme à la commission dans son ensemble) sont compromises. A ce moment, la machine se bloque : les majorités sont incertaines, les anticipations difficiles. Le député perd alors, et doublement, le crédit qu'il avait accumulé antérieurement, aussi bien au sein de son groupe qu'auprès des autres groupes et membres de la commission. On voit parfaitement ici comment les rôles qui s'institutionnalisent au sein de l'espace sont à la fois complémentaires (directement liés les uns aux autres) et en même temps potentiellement contradictoires.

> *« Jarzembowski, c'est quand même un personnage particulier (…). Il a des bons contacts à la Commission, ça c'est clair, dans les différentes unités de la DG XIII. Comme il est aussi expert de pas mal de questions, il connaît beaucoup de gens. C'est quand même quelqu'un qui s'implique sur énormément de sujets dans la commission transport, donc il a une certaine aura autour de lui, mais là, récemment, le troisième paquet ferroviaire, c'est quand même un énorme échec pour lui quoi, c'est clair, et ça fait deux fois qu'il lui arrive malheur… Mais c'est un dictateur ! Dans son groupe, c'est une horreur. Il est coordinateur du PPE-DE à la commission transport. Le rôle du coordinateur est majeur dans une commission, c'est évident. Maintenant, le coordinateur il a aussi des collègues quoi. Sur un texte, quand on nomme des* shadow-*rapporteurs, ils ont une fonction. Normalement, ils décident de la position de leur groupe. Certes, le coordinateur peut arbitrer, mais il ne va pas, en général, contre la position du* shadow-*rapporteur. Il suit quand même la position de la personne qui a été choisie par le groupe sur ce dossier. Il arbitre quand il y a un conflit sur les dossiers, mais il est pas censé être expert de tous les dossiers. On me l'a rapporté à plusieurs reprises et je sais que cela fonctionne comme ça, encore récemment sur des dossiers : c'est pas lui qui est* shadow*, c'est pas lui qui est nommé par le groupe mais il décide de la liste de vote de manière unilatérale. Il fait voter son groupe en interne. Le vote ne lui convient pas donc il sort sa propre liste de vote. Bon, ça, c'est quand même un fonctionnement… Ca ne respecte pas du tout les individualités au sein de son groupe (…). Du fait de sa domination permanente, il n'arrive pas à maîtriser les défections au sein de son groupe. Au final, il ne maîtrise pas forcément son groupe, parce que la manière dont il s'y prend, j'ai l'impression que c'est pas hyper fin comme stratégie. C'est pas dans la discussion, c'est pas dans le*

respect des autres. Bon, il finit par se faire dépasser et quand il y a des oppositions fortes, il est isolé quoi. »[677]

b. L'évitement des postures ethnocentriques

Ce sont donc aussi ces codes de conduite et savoir-vivre qui caractérisent, en propre, la figure du diplomate. A la cordialité des échanges est alors associée la modestie, l'ouverture, le dialogue voire l'humilité, autant de postures qui tendent précisément à l'euphémisation de tous rapports de force *interculturels* dont l'affirmation déstabiliserait les transactions internes et d'une certaine façon l'*illusio* sur lesquelles elles sont fondées. Ainsi, l'insistance des acteurs à se distancier de toute posture ethnocentrique est générale. Prises dans leur ensemble, ces postures confèrent au lieu un état d'esprit, un *ethos* caractéristique.

« A partir du moment où on a une idée qu'on pense se rapprocher d'une idée juste, il faut avoir une capacité à convaincre. Il faut être modeste aussi parce qu'il faut intégrer des positions d'autres personnes, accepter que vous n'avez peut-être pas tout vu, que là peut-être, vous n'aviez pas abordé le problème de cette façon »[678].

S'il ne saurait signifier une disparition des lignes de force, des concurrences ou des oppositions (nationales notamment) entre les différents acteurs, le rôle du diplomate désigne en revanche des modes particuliers de gestion de ces oppositions. Il imprime un style qui tranche avec les styles politiques habituels mais vis-à-vis desquels l'ensemble des participants aux jeux, dépositaires d'intérêts contradictoires, réalisent différents ajustements (le cas des élus LO-LCR abordés plus bas étant de ce point de vue intéressant à relever). Les interviewés soulignent souvent la spécificité des relations politiques internes à l'assemblée pour l'opposer aux usages caractéristiques de la vie politique nationale, française surtout (d'une façon certes caricaturale mais qui a pour effet de spécifier et de légitimer l'« européen » vis-à-vis du « national »). La vie politique européenne serait plus constructive, moins « politicienne », moins « stérile » que la vie politique nationale. Parce qu'ils reposent sur une multitude d'incitations au dépassement de rapports exclusifs au national, les rapports politiques sont souvent présentés comme plus féconds qu'au niveau national.

C'est en ce sens aussi que le style parlementaire européen tend à fonctionner comme une culture propre, c'est-à-dire comme un système de valeurs et de pratiques vécues, perçues, construites par les acteurs parlementaires comme assez nettement différenciées de celles qui sont supposées, dans ce cadre, prévaloir au niveau national. Même si la réalité est souvent

[677] Entretien avec l'assistante de Gilles Savary, mars 2007.

[678] Ibid.

différente, ou plus nuancée, comme nous le verrons au chapitre suivant, c'est aussi dans cette redéfinition du politique opérée par les acteurs que se joue, ou s'exprime, la différenciation relative du groupe formé par les eurodéputés dans l'univers des professionnels de la politique. C'est en tous les cas souvent en opposition avec ce qui est présenté comme les (mauvaises) manières de faire de la politique au niveau national que les acteurs définissent eux-mêmes le propre de la politique au niveau européen[679]. Par-delà même ces contrastes, c'est parfois comme un retour aux formes idéales (originelles) de la politique (ce qu'elle aurait du rester en quelque sorte) que les députés présentent la culture politique et parlementaire européenne.

Alain Lamassoure expliquait par exemple : *« Il n'y a pas la virulence des débats qu'il y a dans un régime parlementaire, parce qu'il ne s'agit pas d'affaiblir ou de consolider le gouvernement. On se bat sur des idées, donc les débats peuvent être passionnés, mais ils ne sont pas passionnels, bon, sauf sur certains sujets qui rendent fous, mais dans l'ensemble, ils sont peu nombreux (…) »*[680].

De même Francis Wurtz expliquait comment le groupe dont il est le président cherche à requalifier les oppositions pour éviter qu'elles ne provoquent des divisions trop profondes ou trop durables entre les différentes composantes et comment cette situation lui apparaît comme « enrichissante » et « stimulante » : *« Sur la question du clonage humain et des biotechnologies, nous avions vu que ce thème suscitait non seulement des réactions politiques différentes au sein du groupe, mais aussi de la passion. On sentait que ça touchait des valeurs profondes, des approches de questions éthiques, médicales, scientifiques différentes. Donc on a rien précipité. On a rien cadenassé. On a affirmé des principes généraux tout en disant « nous souhaitons nous donner le temps de la confrontation des idées. Donc on va nous adresser à des scientifiques et c'est nous, ensuite, qui prendront nos responsabilités, mais en connaissance de cause des différents aspects du problème. C'est très enrichissant (…) je pense que du point de vue de la démarche politique, c'est très stimulant »*[681]

Un assistant parlementaire soulignait quant à lui : *« Moi, j'ai le sentiment que c'est plus riche (qu'à l'assemblée nationale), c'est moins la petite phrase, c'est pas plus sérieux, mais j'ai l'impression qu'il y a plus de contenu, parce que les sujets sont beaucoup plus variés et beaucoup plus vastes en réalité. Et l'ambiance internationale… C'est vraiment sympa de*

[679] Il s'agit là de l'expression d'un phénomène plus large que nous aborderons au chapitre VIII : c'est par opposition et différenciation vis-à-vis du « national » que l'Europe se construit comme un espace différencié et que les « européens » s'imposent comme un groupe spécifique de professionnels politiques.

[680] Entretien avec Alain Lamassoure, op. cit.

[681] Entretien avec Francis Wurtz, op. cit.

rencontrer des gens d'autre pays, de cultures différentes. A Strasbourg, ça se voit pas beaucoup, mais à Bruxelles, c'est hallucinant »[682].

Le rapport aux langues étrangères est une dernière illustration des pratiques et compétences spécifiques associées à la figure du diplomate, tandis que le multilinguisme constitue aussi l'une des grandes valeurs caractéristiques de l'univers parlementaire européen[683].

3- Le pluralisme linguistique et la question des langues étrangères

Souvent souligné[684], le pluralisme linguistique et la place de l'interprétariat impriment tout d'abord un rituel et des modes d'expression très particuliers qui se donnent particulièrement bien à voir dans l'hémicycle. Ce pluralisme participe progressivement à la définition du style propre de l'institution et du métier d'eurodéputé, de manières de faire et de *dire* (de déclamer) la politique très différentes de ce qui est d'usage dans un espace national, surtout monolingue. Ce n'est pas trois ou quatre langues qui cohabitent ici mais plus d'une vingtaine. Pour être compris, aussi bien des collègues que des interprètes[685], d'autant plus lorsque les temps impartis sont extrêmement limités et contrôlés (comme c'est le cas en séance plénière), il faut faire des phrases courtes et concises. Il faut savoir mobiliser un vocabulaire simple et précis, peu susceptible de contresens à la traduction. Il faut privilégier des notions susceptibles d'être interprétées par tous de la même façon et savoir se défaire d'un lyrisme souvent inutile. Même avec un interprétariat très professionnel, l'unicité du sens des mots et des concepts n'a rien d'évident dans un tel espace plurilingue et multiculturel. Cette unité est une construction permanente et progressive, déterminant au fil du temps une codification linguistique que les acteurs doivent apprendre à maîtriser. C'est aussi cela que désigne le travail de *traduction* et de reformulation qui incombe aux acteurs (et auquel nous avons déjà fait référence) : traduire ou reformuler des concepts qui trouvent leur sens dans une région particulière de l'espace-temps européen en des termes reconnaissables par le plus grand nombre au sein de l'institution. Dans ce cadre, il est évident que les *malentendus* et leur

[682] Assistant parlementaire, Cité par MICHON Sébastien, *Les assistants parlementaires…*, op. cit. Tome 2, p. 134.

[683] De façon là encore similaire aux autres univers institutionnels et politiques de l'Union européenne.

[684] Voir par exemple ABELES Marc, *La vie quotidienne…*, op. cit.

[685] Les interprêtes occupent au Parlement européen une position tout à fait centrale dont il faudrait étudier avec précision les effets sur le fonctionnement global de l'institution.

gestion, qu'il s'agisse des députés européens entre eux ou des députés européens avec leur parti national ou leurs électeurs, sont des éléments caractéristiques du métier d'eurodéputé.

Le multilinguisme constitue ainsi une dimension caractéristique du travail politique européen. Ce dernier s'apparente souvent à une sorte de bricolage linguistique sur lesquels les acteurs, particulièrement ceux qui sont entrés récemment au Parlement, insistent souvent. Si la capacité à évoluer dans un environnement multilingue est un élément fondamental des pratiques associées à une présence active au sein des institutions européennes, c'est cependant particulièrement vrai au Parlement européen où, à la différence de la Commission ou des services du Conseil, il n'existe pas, à proprement parler, de langues officielles de travail s'imposant aux élus. La réalité fait cependant qu'il est souvent nécessaire de manier et maîtriser d'autres langues que la sienne au premier rang desquelles l'anglais (mais aussi l'allemand, l'espagnol ou l'italien), et ce même si les parlementaires français, comme francophones, bénéficient d'un avantage réel en ce domaine (le français étant sans doute l'une des langues les plus usitées après l'anglais).

Bien que l'interprétariat couvre une très large partie du travail politique (réunions de groupe et de commission, session plénière, traduction des documents officiels et d'une partie des documents de travail, etc.), tout un ensemble de réunions, formelles ou informelles, et d'interactions personnelles ne sont pas couvertes par les interprètes et traducteurs[686]. Dès ce moment, il faut pouvoir évoluer, au minimum, en anglais, voire en allemand, espagnol ou italien.

> *« Ah mais dans les commissions de travail, on a toujours 11 langues traduites. On est toujours avec. Donc, on parle toujours dans sa langue, ce qui est quand même une facilité absolue. En gros, tout le monde comprend l'anglais, je ne le parle pas correctement, mais le comprend. Mais là où on n'a pas toujours de traducteurs, c'est en groupe de travail politique. Il y a une réunion où il y a des traducteurs, c'est la réunion officielle, mais quand on fait des réunions entre nous, là on n'a pas toujours de traducteurs. Dans cette réunion, on s'exprime en anglais, en espagnol, en français. Moi, je ne parle pas bien l'anglais. Je ne comprends pas tous les accents. Donc, si j'ai un problème, j'ai toujours mon assistant pour préciser quelque chose, mais enfin le but du jeu c'est quand même de comprendre. Alors, j'ai une collègue allemande qui ne comprend pas le français. A ce moment là, il y a toujours quelqu'un, qui n'est pas interprète, un collaborateur qui traduit, etc. Ca fait complètement*

[686] Bien que les interprètes et traducteurs représentent déjà une fraction considérable du personnel administratif européen qui est appelé à s'accroître.

partie du jeu, de dire « j'ai pas compris, tu peux me traduire ». Ca fait complètement partie du jeu et des choses normales. Oui, mais tout le monde s'y met. » [687]

Certes, nombre de députés continuent de considérer que, en principe, l'usage des langues étrangères n'est pas formellement nécessaire et que l'on peut toujours s'en passer. Reste que bien des cas informels nécessitent en pratique l'usage d'autres langues que la sienne. C'est le cas lorsqu'il s'agit de négocier directement, d'entrer en contact ou en conflit, de se dire des choses pour lesquelles on ne souhaite pas de tierces personnes, etc. Dans ce cas, la médiation de l'interprétariat, quelle que soit la personne qui l'assure, introduit un tiers et une distance qui ne rend pas les échanges aussi naturels, fluides, faciles et interactifs que lorsqu'ils sont directs.

L'usage d'une autre langue que la sienne est encore fort utile lorsqu'il s'agit tout simplement de faire preuve « de bonne volonté » à l'égard des uns et des autres ou des valeurs propre à l'espace parlementaire et européen. La bienséance veut par exemple que, dans une discussion, chacun s'exprime dans sa langue maternelle, ce qui implique évidemment de comprendre d'autres langages. Un tel usage est particulièrement nécessaire lorsque l'on souhaite faire plaisir, honorer ou flatter un interlocuteur dont on attend un quelconque service, une avancée dans une négociation ou tout autre chose. A l'inverse, le refus ou l'incapacité à s'exprimer dans une autre langue favorisent des appréciations négatives des pairs ou des autres acteurs (comme les fonctionnaires). Au-delà même des aspects pratiques et matériels (mener une négociation, lire des documents divers, recevoir des représentants de groupes d'intérêt…), auxquels on peut toujours trouver une solution, qu'il s'agisse de l'interprétariat, du recours aux assistants ou aux administrateurs, la disposition et la capacité à l'échange multilingue sont donc aussi des éléments de valorisation de soi au sein de l'institution. C'est une qualité (et une ressource) reconnue, un élément du charisme d'institution et du capital symbolique (sur lequel nous reviendrons plus loin) propre à cet espace. La pratique de plusieurs langues étrangères force le respect, facilite l'acquisition d'un prestige auprès des pairs. Elle est signe de compétence, d'intérêt et de bonne disposition vis-à-vis de l'espace lui-même. Elle contribue, parmi d'autres choses, à conférer une stature « d'européen » tandis que le simple usage de la langue maternelle confine plus facilement les acteurs dans les identités négatives associées à ceux qui paraissent enfermés dans un ethnocentrisme étriqué. Un tel refus est toujours, à un moment ou un autre, associé à une forme de nationalisme (ou de

[687] Entretien avec Janelly FOURTOU, op. cit.

chauvinisme) qui, pour le coup, prend directement à revers les valeurs européennes[688]. Si les députés capables de s'exprimer dans d'autres langues que la leur sont l'objet de commentaires admiratifs, les autres ne sont jamais loin d'une critique plus ou moins ascerbe. C'est aussi en ce sens que les députés français, et d'autres, sont souvent stigmatisés comme ceux qui refusent de faire l'effort d'apprendre ou de parler d'autres langues. Car, en tant que telle, cette situation est associée par les autres acteurs, élus, fonctionnaires ou même intervenants extérieurs, comme une forme avérée d'incompétence à l'Europe[689].

La connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères constitue donc une ressource particulièrement efficiente et positionne favorablement ceux qui peuvent s'en prévaloir[690], c'est-à-dire aussi ceux qui possèdent les propriétés (sociales, scolaires ou découlant d'expériences antérieures) associées à la maîtrise de langues étrangères. Dès lors que les acteurs ne possèdent pas cette compétence à leur entrée dans l'institution, il est préférable qu'ils en fassent l'apprentissage. Les députés développent en conséquence différentes stratégies pour acquérir ce savoir-faire linguistique. Cet apprentissage est encouragé par l'institution elle-même grâce à l'organisation de cours de langues. Les fonctionnaires, qu'ils soient attachés aux commissions ou aux groupes politiques sont aussi dépositaires de ces compétences. Les assistants représentent dans ce domaine une autre ressource essentielle, parce qu'ils sont directement attachés au député.

D'une part, ils permettent à leur patron de pallier à un défaut de compétences linguistiques. Un assistant multilingue peut alors suppléer aux défaillances du député en ce domaine, assurer des lectures ou des traductions *in situ* de conversations, recevoir des intervenants non francophones (comme des représentants de groupes d'intérêt, des syndicalistes, etc.). Le multilinguisme, notamment la maîtrise de l'anglais, constitue

---

[688] Cette dimension se retrouve fréquemment dans les propos des acteurs parlementaires : « moi, je pense que c'est hyper important de savoir au moins parler l'anglais (…) pour pouvoir communiquer. Tout le monde ne parle pas français, et l'anglais, c'est vraiment la langue commune » ; « parler plusieurs langues, ça ne gâte rien, parce que même si tu t'en sors avec l'anglais, tu parles avec des allemands, des espagnols, si tu parles leur langue, ça peut toujours être un plus aussi » ; « c'est vrai que c'est nettement plus agréable d'aller dire bonjour à un allemand, de lui sortir trois phrases dans sa langue, il est absolument ravi. Dans les relations humaines, la langue c'est important ». Assistants parlementaires cités par MICHON Sébastien, *Les assistants parlementaires…*, op. cit., Tome I p. 192 et Tome 2 p. 40.

[689] « Faire sa place pour un français, c'est pas simple. Outre ses problèmes linguistiques, l'handicap naturel des français, c'est pas simplissime » ; « Je crois que c'est important (la pratiques des langues étrangères). Une autre personne sera beaucoup plus réceptive à ce qu'on va lui dire quand on s'adresse dans sa langue, surtout dans ce milieu-là ». Assistants parlementaires cités par MICHON Sébastien, *Les assistants parlementaires…*, op. cit., Tome I, p. 90 et p. 110

[690] Il s'agit d'ailleurs d'une ressource qui peut en elle-même contribuer à compenser des qualités négatives comme par exemple une idéologie eurosceptique. Ainsi de l'internationalité de Jimmy Goldsmith (élu en 1994), membre du UEN.

effectivement l'un des critères de recrutement des collaborateurs politiques. Pour la plupart, ils estiment que la maîtrise parfaite d'une ou plusieurs langues étrangères (incluant bien évidemment l'anglais) est un élément indispensable à l'exercice de leur fonction. Cette condition accentue ainsi la standardisation du recrutement des assistants. Beaucoup font état d'un cursus universitaire à l'étranger (ERASMUS notamment) ou de parcours professionnels européanisés (stages auprès d'institutions européennes, postes auprès de groupes de pression, etc.)[691]. La plupart possèdent un cursus comprenant une ou plusieurs années passées à l'étranger.

Toujours en lien avec les dimensions associées au multilinguisme et au multiculturalisme, le choix des assistants peut répondre, d'autre part, à des entreprises plus larges visant à l'acquisition de ressources institutionnelles. Il n'est pas rare de voir des députés recruter un assistant d'une autre nationalité que la leur. Il est certain qu'au-delà des compétences techniques ou linguistiques que confère un tel assistant, ce dernier est susceptible de mettre à disposition de son patron les relations qu'il entretient lui-même avec son propre parti au niveau national, avec la délégation issue du même pays que lui, etc. De plus (et peut-être surtout), parce qu'il se constitue une équipe multinationale et européanisée, le député qui s'entoure d'un ou plusieurs assistants d'une autre nationalité que la sienne marque symboliquement sa conformité aux valeurs de l'institution dans laquelle il évolue. Une équipe internationalisée favorise par ce biais l'acquisition d'un crédit symbolique directement indexé à l'espace.

> S'il est difficile de recueillir des propos explicites sur ce point de la part des uns comme des autres, il semble bien que le recrutement par Pervenche Berès d'un assistant allemand réponde à de telles stratégies. Dans la mesure où la délégation française est devenue la première délégation nationale au sein du PSE, le choix d'un assistant allemand proche du SPD (la deuxième délégation nationale au sein du PSE et historiquement l'une des plus importante) ne doit sans doute rien au hasard. Cela paraît d'autant plus évident, que ce recrutement d'un assistant allemand par une députée française intervient peu de temps après que cette même députée ait dû défendre le non au référendum sur la ratification du traité constitutionnel en France. Comme nous l'avons déjà évoqué, il est clair que cette prise de position de Pervenche Berès l'a considérablement marginalisée au sein du PSE (particulièrement vis-à-vis des allemands). Perçue comme un sacrifice des intérêts européens au bénéfice d'intérêts politiciens, cette décision a contribué à lui faire perdre la position qui était la sienne dans ce groupe (elle fut pendant 7 ans chef de la délégation socialiste française

[691] MICHON Sébastien, « Passer par un groupe d'intérêt. Entre pis-aller d'une carrière européenne et rite d'institution », *in* MICHEL Hélène (dir.), *op. cit.*, pp. 89-111.

au PSE, membre du bureau du groupe et a été élue présidente de la commission économique et monétaire en 2004). Tout indique que ce recrutement s'inscrit dans une stratégie plus large de reconstruction des ressources et du crédit que lui ont fait perdre ses prises de position sur le traité constitutionnel.

Au final et dans un tel contexte, le pouvoir symbolique d'une parole mise en scène et théâtralisée se trouve être, au Parlement européen, moins efficient, les effets de langage étant partiellement annulés par la médiation de l'interprétariat et les impératifs liés au plurilinguisme. A cette contrainte, s'ajoutent les conséquences de la forte division du travail et des procédures de rationalisation[692] qui font que les espaces de débats et de mises en scène sont, au sein même de l'hémicycle, assez limités, en temps comme en intensité[693]. Ici peut-être encore plus qu'ailleurs, les espaces de débats sont délocalisés en commission, au sein des groupes de travail des groupes politiques, dans les intergroupes, lors des auditions ou dans la multitudes de lieux informels existant au Parlement et à l'extérieur de celui-ci : couloirs, bars, restaurants, etc. Même si les séances solennelles ou certains débats particulièrement animés répondent à des logiques plus classiques, il n'en reste pas moins que, dans l'ensemble, les rapports politiques sont au Parlement européen ritualisés de différente de ce qui existe au sein de l'Assemblée nationale française par exemple. Le rituel du Parlement traduit en cela des modes de gestion qui peuvent, parfois, apparaître plus proches d'une arène « diplomatique » que d'une arène parlementaire « classique ».

B- La figure du diplomate comme prescription de rôles : résistances et rappels à l'ordre

L'institutionnalisation de la figure du diplomate dans l'univers politique et parlementaire européen se donne enfin à voir dans les processus d'apprentissage qui caractérisent les acteurs ainsi que dans les multiples « rappels à l'ordre » qui les guident et les contraignent à la fois. La fréquence de ces rappels représente un indice de poids non seulement de l'institutionnalisation des rôles dans l'espace parlementaire mais aussi des

[692] La rationalisation des pratiques et procédures parlementaires se traduit en particulier par une diminution drastique des temps de débats et de parole en plénière ainsi que par une séparation des votes et des débats.

[693] Même si les quelques députés les plus concernés par le sujet traité sont en général présents tout au long des débats, ces derniers prennent parfois la forme d'une succession de monologues qui ne se répondent que très partiellement. Les temps de parole sont très limités et rigoureusement minutés. Les députés sont avertis depuis leur bureau, par l'intermédiaire de la chaîne interne qui retransmet en permanence les débats, que leur créneau de parole approche. S'ils ne sont déjà présents dans l'hémicycle, ils ont alors le temps de s'y rendre pour lire un texte préparé avec précision, en général par les assistants. Il convient de dire le maximum de choses en un temps très court, dépassant rarement une minute (si l'on excepte les temps de parole attribués au rapporteur du texte débattu). Dès que le texte a été lu, il n'est pas rare de voir son auteur quitter aussitôt la salle.

modalités multiples de leur appropriation. Dès lors que des pratiques divergent trop sensiblement des postures institutionnalisées dans l'espace, tout un ensemble de dispositifs se déclenchent, avec des intensités variables, pour contraindre les acteurs à adopter les comportements prescrits, c'est-à-dire non seulement les comportements considérés comme les comportements légitimes, les comportements « normaux » mais aussi comme indispensables au bon fonctionnement du jeu institutionnel, à sa stabilité ou encore aux intérêts collectifs des élus et autres acteurs institutionnels. C'est bien dans les résistances qu'ils génèrent et les rappels à l'ordre qui accompagnent ces résistances que les rôles institutionnels se donnent à voir. Ces rappels à l'ordre parlementaire[694], en même temps qu'ils marquent et délimitent les postures et pratiques légitimes au sein de l'espace, se traduisent par des processus normatifs qui ont pour effet de faire rentrer, dans une certaine mesure, les contrevenants « dans le rang » ou à l'inverse de les maintenir, en pratique, à l'écart des jeux institutionnels[695]. Mais l'observation de ces résistances et des rappels qu'elles suscitent offre parallèlement l'opportunité d'étudier les stratégies ou pratiques que les individus développent pour réaliser les ajustements auxquels les contraignent ces rappels à l'ordre et les rapports qu'ils entretiennent eux-mêmes avec ces contraintes de rôles ou plus largement avec une « culture institutionnelle » à laquelle chacun est exposé de façon différente (selon ses propres valeurs et représentations, ses intérêts, etc.).

Cette situation a été particulièrement bien mise en évidence au cours de la cinquième législature, avec les nouveaux élus d'extrême gauche (1). Soumis aux paradoxes d'une élection dans une institution dont ils dénoncent les mécanismes et contraint à des ajustements, leur position vis-à-vis du jeu parlementaire et de l'ordre institutionnel est en réalité plus ambivalente qu'ils ne le disent eux-mêmes (2). Ainsi, la forte cohésion des groupes parlementaires européens n'apparaît pas, malgré leur forte hétérogénéité, aussi étonnante qu'il y parait au premier abord (3).

---

[694] « L'ordre parlementaire », coordonné par BASTIEN François, GAITI Brigitte, HEURTIN Jean-Philippe, *Politix*, vol. 5, n°20, 1992.

[695] Francis Wurtz relate ainsi la façon dont il a vécu la période d'isolement du Parti communiste au sein de l'assemblée, alors que celui-ci se caractérisait par une ligne très critique vis-à-vis de la construction européenne et du Parlement lui-même : « Oui, maintenant nous sommes dans le jeu. (Avant), c'était une période très difficile… Il n'y a rien de plus dur dans une assemblée que le sentiment que, non seulement vous ne servez pas à grand-chose, mais que, en plus, les choses se passent en dehors de vous. Les autres savent des choses, ils se parlent, vous ne le savez pas, vous subissez, ils vous ignorent…. C'est de l'histoire ancienne. Quand je repense à cette période et que je vois aujourd'hui… Aujourd'hui, nous sommes totalement associés au jeu. On est consulté sur la façon dont ça se passe, au sein de la Conférence des présidents… C'était inimaginable avant. Quand il y a une décision sensible, quand il y a eu cette crise entre le Parlement et le Conseil, il y a un an (…), ils m'ont intégré au comité de conciliation et intégré réellement, c'était pas marginal. Non, c'est le jour et la nuit. Je pense que cette période est le plus mauvais souvenir. Le plus mauvais. (…) ». Entretien avec Francis Wurtz, op. cit.

1- Le cas des élus dits « eurosceptiques » et ceux dits « d'extrême gauche » au cours de la cinquième législature (1999-2004)

La centralité du compromis dans les jeux institutionnels de même que l'institutionnalisation des rôles politiques à travers la figure du diplomate rencontrent de vives résistances, en particulier de la part des élus ou assistants issus des partis situés en périphérie de la compétition politique, se définissant précisément par leur plus ou moins forte hétérodoxie vis-à-vis de l'ordre politique et institutionnel en général, de l'ordre européen en particulier. Bien qu'ils occupent des positions opposées sur l'échiquier politique, Lutte ouvrière, la Ligue communiste révolutionnaire, le parti « Chasse, pêche, nature et traditions », les groupes souverainistes du Mouvement pour la France et du Rassemblement pour la France ou encore le Front national représentent, chacun à leur manière, des exemples-types de cette hétérodoxie parlementaire. Plus encore que les élus des partis verts ou communistes dont l'insertion dans les jeux institutionnels est à la fois souvent plus ancienne et plus forte, les élus des partis précités dénoncent avec vigueur la centralité du compromis au sein de l'univers parlementaire européen. Difficilement en mesure, pour diverses raisons, de peser véritablement sur ces compromis, ils sont régulièrement amenés à les dénoncer comme autant de compromissions et de dilutions du politique en Europe.

Déclarant souvent refuser « par principe » une intégration dans le jeu institutionnel qui supposerait, à un moment ou un autre, de prendre de la distance avec une posture de rejet radical au fondement même de leur élection, déclarant aussi refuser de se conformer aux postures légitimes de l'eurodéputé, ces acteurs sont souvent condamnés à demeurer spectateurs des transactions qui s'établissent au sein de cet univers. De fait et par conséquent, cette posture d'extériorité restreint aussi les potentialités d'utilisation du Parlement européen comme espace d'acquisition de ressources politiques (électives, territoriales, techniques, relationnelles, etc.). Par ailleurs, ce positionnement, notamment destiné à symboliser et mettre en scène les luttes sociales et politiques qu'ils estiment incarner, suscite des réactions contrastées de la part des autres élus. En général, ils paraissent plutôt les ignorer, les considérant précisément *hors jeu*. Pour autant, l'attitude des groupes ou des délégations les plus hétérodoxes n'est pas non plus sans provoquer de vives critiques qui s'apparentent alors à autant de *rappels à l'ordre* parlementaire par ceux qui, précisément, en jouent le jeu et qui ont intérêt à sa préservation ou à la préservation de leur position en son sein. Au cours de la législature 1999-2004, les élus appartenant aux organisations dites « d'extrême gauche », ont ainsi été lourdement critiqués par les autres députés de gauche, non seulement pour leur refus

de reconnaître les principes fondateurs et la légitimité des jeux parlementaires européens, mais surtout, au-delà de ces positions de principe, pour leur hésitation à s'y insérer.

Aux députés dits « d'extrême gauche » élus entre 1999 et 2004, les autres élus de gauche (des socialistes aux communistes en passant par les verts) ont ainsi reproché leur responsabilité dans la diminution des potentialités des autres groupes - et en leur sein, notamment des élus défendant une position critique à l'égard des processus de mondialisation libérale - à influer, précisément, sur les prises de position de l'assemblée[696]. Le cas de la directive visant à libéraliser la distribution des colis postaux en constitue un bon exemple[697]. Alors qu'un consensus s'était dégagé, à gauche, pour n'accepter la libéralisation que des colis supérieurs à 150 g (contre les 50 g initialement proposés par la Commission), les élus de LO n'ont pas voté les amendements soutenus par le reste de la gauche. Pour eux « c'était non à toute libéralisation », cette prise de position ne souffrant, d'après les élus eux-mêmes, aucun compromis[698].

De tels refus de participer à la construction des compromis qui sont au fondement même du jeu politique et parlementaire européen, les autres acteurs les considèrent comme une grave remise en cause de la stabilité du jeu, de sa lisibilité et de leur propre possibilité d'y influer. Ainsi, le refus des élus LO et d'une partie des élus LCR de voter des amendements en faveur de la Taxe Tobin, sur la base d'une opposition de principe à l'économie capitaliste[699], avait au cours de l'année 2002 déclenché les foudres des députés communistes, socialistes ou verts[700]. Avec le ralliement du groupe libéral et des groupes souverainistes, il ne manquait que quelques voix pour faire adopter des amendements considérés comme importants par les autres députés de gauche. La perspective de ce vote était vécue comme l'opportunité d'une importante victoire politique de la part de ceux qui défendent l'instauration de cette taxe, en particulier les députés français dont certains, comme Harlem Désir, revendiquent un lien

---

[696] On rejoint là les propos d'Aline Pailler accusant certains élus communistes, en refusant d'agir au parlement européen, de négliger un outil de la lutte politique, cf. *supra*, chapitre II.

[697] Directive 2002/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juin 2002 modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la Communauté.

[698] Entretien avec Armonie Bordes, Strasbourg, mai 2002.

[699] « Au Parlement européen, la politique du tout ou rien d'Arlette Laguiller et des députés de Lutte ouvrière », *Le Monde*, 6 avril 2002.

[700] « Je sors, maudissant les travaillistes qui se sont presque tous abstenus. Arlette est déjà devant les caméras. Radieuse. Les trois députés Lutte ouvrière ont voté contre ce texte : "On n'est pas là pour réformer le capitalisme". (…) Krivine, lui, s'est abstenu (l'autre moitié de la LCR a préféré aller s'occuper… de la marée noire). "Le point 4 était inacceptable", paraît-il (dans *Rouge*, la semaine suivante, ce sera le point C, le point 1, ou le point 2, n'importe quoi…) », LIPIETZ Alain, « Taxe Tobin, le coup de poignard dans le dos », *Politis*, n°586.

relativement étroit avec la direction nationale d'ATTAC et l'ensemble du mouvement altermondialisation[701].

2- L'ambivalence de la position des députés dits « d'extrême gauche » au Parlement européen

La position des députés d'extrême gauche, d'extrême droite ou des députés issus de groupes eurosceptiques demeure en fait ambivalente dans la mesure où, malgré une dénonciation du système, cette dernière s'exprime souvent dans une participation qui implique, peu ou prou, un investissement minimal dans le jeu. Outre que cette ambivalence souligne parfaitement les ajustements que les uns et les autres réalisent au sein de l'espace, elle met aussi en évidence les contradictions auxquelles sont soumis les groupes fondés sur la proclamation d'une rupture avec l'ordre politique et institutionnel européen, une ambivalence que Guy Birenbaum avait bien mis en évidence dans le cas du Front national à l'Assemblée nationale entre 1984 et 1986[702]. Pour ces acteurs, il s'agit bien d'intégrer l'institution pour profiter des possibilités qu'elle offre, en termes d'acquisition de ressources et de présence dans un jeu politique plus large, tout en dénonçant ses principes fondateurs et en mettant en scène cette dénonciation, particulièrement vis-à-vis des électeurs, des militants ou du parti national. Jouer le jeu sur la base de sa dénonciation confine alors à un équilibre instable. Il confine aussi à un maniement d'autant plus subtil du « double langage » permettant aux professionnels de la politique de tenir ensemble des perspectives parfois opposées ou contradictoires[703] et de tenir ensemble des espaces partiellement différenciés dans leurs logiques (l'espace social en général, l'espace politique, l'espace du parti)[704]. Car l'investissement dans le jeu, pour être rentable ou même possible, implique toujours, à un moment donné, de se conformer à ce que l'on attend des titulaires du poste, ne serait-ce que parce qu'il suppose d'amener les autres joueurs, en l'occurrence les autres groupes politiques, à reconnaître la légitimité de cette présence au jeu. Jouer le jeu au Parlement européen, c'est marquer une certaine fidélité au groupe politique, c'est être disposé à une certaine « spécialisation » de façon à être « placé » dans l'institution et y représenter quelque chose,

[701] Cet exemple exprime d'ailleurs l'importance des biens politiques symboliques produits par les acteurs parlementaires et sur lesquels nous reviendrons au chapitre suivant. Le vote d'un amendement sur l'instauration d'une taxe Tobin est perçu, au-delà de son effet direct, concret ou immédiat sur l'activité réglementaire du gouvernement européen, comme l'opportunité d'une légitimation politique et institutionnelle d'une telle revendication.

[702] BIRENBAUM Guy, « le Front national à l'assemblée… », *op. cit.*

[703] BRIQUET Jean-Louis, « Communiquer en actes… », *op. cit.*

[704] BOURDIEU Pierre, « La représentation politique… », *op. cit.*

c'est accepter de payer le prix des compromis nécessaires pour espérer imprimer une orientation politique à certaines décisions et y obtenir quelques « victoires », c'est prendre sur soi les intérêts propres de l'institution face à ses rivales (Commission et Conseil notamment), etc.

Au-delà de ce qui est souvent proclamé, la position des députés d'extrême gauche au Parlement européen oscille en fait plutôt entre rupture et intégration. Certes, il existe bien une volonté affichée de marquer la spécificité de ces élus et de mettre en scène la critique radicale de l'ordre social et politique qu'ils estiment incarner. Ils déclarent régulièrement refuser le jouer le jeu de l'institution, refuser de travailler sur des rapports, de voter des amendements, de rechercher une certaine forme de consensus et d'accepter des compromis. Pour autant et au-delà de ce discours officiel, les élus LO (comme ceux de la LCR) se maintiennent plutôt à proximité d'un point de rupture, plus que véritablement en rupture avec le jeu institutionnel. Car la volonté affichée du refus ne se double pas moins d'une forme de respect de l'ordre parlementaire, dans la mesure au moins où ils en retirent des avantages politiques substantiels. Trois éléments en rendent compte, outre le fait que les députés siègent effectivement dans l'assemblée (au cours de la législature 1999-2004). Avec un effet grossissant, cette situation exprime ainsi parfaitement bien, les tensions et les ambiguïtés associées à l'insertion, dans les univers européens et plus largement internationaux, d'acteurs socialisés dans des cadres exclusivement nationaux[705].

D'une part, les députés LO ont choisi d'intégrer, par le biais d'un accord technique[706], le groupe GUE/NGL dans lequel siègent aussi les députés communistes, les députés LCR et quelques autres députés de gauche[707]. Cette intégration au groupe communiste permet de profiter des avantages liés au groupe, de bénéficier de certains financements, du soutien des fonctionnaires attachés au groupe et de temps de parole. Elle permet aussi de renforcer la

[705] Ces ambiguïtés ne sont pas propres aux élus mais désignent précisément une constante des problématiques associées aux fréquentations de l'univers européen et des cultures politiques spécifiques qui le caractérisent. Cas des partis et des élus cités plus haut, les tensions qui en résultent sont particulièrement fortes lorsqu'une légitimité principalement militante entre en contradiction avec l'importances des légitimités d'expertise au sein des univers européens. WAGNER Anne-Catherine, « Syndicalistes européens. Les conditions sociales et institutionnelles de l'internationalisation des militants syndicaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°155, décembre 2004, pp. 13-33 et « Les représentants de la C.E.S… », *in* MICHEL Hélène (dir.), *op. cit.*, pp. 69-87 ;

[706] Les accords techniques désignent des modes particuliers d'associations de certains élus ou certaines délégations nationales à un groupe politique. Membres du groupe, ces élus ne sont pas liés, officiellement, à son fonctionnement politique interne et ne sont, en principe, pas tenus de se conformer aux prises de positions de celui-ci.

[707] Gérard Caudron, Sami Naïr et quelques autres ont rejoint ce groupe au cours de la cinquième législature à la suite de désaccords ou de conflits avec les socialistes et le PSE.

consistance numérique du groupe : sa place dans les instances hiérarchiques, le nombre de points dont il dispose pour l'attribution des rapports, etc. D'autre part, les députés LO participent aux travaux des commissions parlementaires même s'ils refusent de prendre en charge la rédaction de rapports. Armonie Bordes est ainsi membre de la commission économie et monétaire ainsi que de la commission pour l'égalité des chances. Elle affirme y faire entendre « la voix des travailleurs ». Les élus LO profitent encore des temps de parole que leur offre le groupe au cours de sessions plénières *« d'où l'intérêt d'être dans un groupe pour avoir droit ne serait-ce qu'à une, deux ou trois minutes dans le débat »*[708]. Ces temps de parole leur permettent de mettre en scène leur action, de la rendre visible et de la revendiquer aussi bien auprès des militants que des autres groupes et élus. Chaque intervention est notée dans un journal régulièrement publié grâce aux fonds parlementaires, distribué aux militants[709]. Enfin, les élus LO votent un certain nombre de textes avec les autres groupes politiques. Cette intégration minimale dans la vie parlementaire leur offre la possibilité de capitaliser des ressources et de tenter de renforcer les parts qu'ils détiennent sur le marché politique et électoral (« *cela nous a donné un peu de crédibilité* »)[710]. La position parlementaire européenne offre par ailleurs la possibilité d'établir des relations privilégiées avec différents acteurs sociaux, syndicats ou associations, particulièrement celles et ceux qui sont supposés être en prise avec la population que les élus cherchent à représenter. En tentant d'offrir à ces acteurs extérieurs la possibilité d'accéder à l'espace européen de la décision, de relayer leur parole, ils tentent aussi d'acquérir du crédit politique[711].

Les propos tenus par Alain Krivine (LCR) ou Armonie Bordes (LO) au cours d'entretiens traduisent parfaitement cette ambivalence des partis d'extrême gauche au Parlement, engagés sur une ligne critique à l'égard de la construction européenne. En elle-même, cette ambivalence illustre le « double discours » auquel sont soumis les professionnels de la politique. A une rupture souvent proclamée lorsqu'il est question de s'adresser à l'extérieur de l'assemblée et de rappeler la ligne idéologique du parti, est néanmoins associée une participation au jeu et un respect minimal des règles de ce jeu. Lorsqu'il s'agit de

---

[708] Entretien avec Armonie Bordes, op. cit.

[709] Par exemple, *Les interventions et explications de vote des élues Lutte ouvrière au parlement européen, de septembre 1999 à avril 2001*, Groupe GUE/NGL au Parlement européen, 2001 ; *Bulletin des eurodéputés de Lutte ouvrière* (périodique), Groupe GUE/NGL au Parlement européen.

[710] « Cela nous a donné un peu de crédibilité, d'abord cela fait plaisir à tous ceux qui votent pour nous d'avoir des élus. Mes collègues étaient très contents, à ce niveau-là, ça nous donne quelques petits moyens pour être un peu connus (…) ». Entretien avec Armonie Bordes, op. cit.

[711] Voir dans ce cadre, les développements présentés au chapitre V.

défendre leur légitimité auprès des autres membres de l'institution, de répondre aux tentatives de mise à l'écart dont ils sont éventuellement l'objet de la part de concurrents politiques, ils sont d'ailleurs eux-mêmes amenés à rappeler leurs « bonnes dispositions » vis-à-vis de ces règles du jeu.

> Les élues LO rappellent ainsi en octobre 2003 : « Plus les élections aux régionales et aux européennes se rapprochent, plus les calomnies vont bon train sur le comportements des élues de Lutte ouvrière au sein du Parlement à l'occasion des votes. Aussi bien le PC que les socialistes ou les verts matraquent en toute occasion sur les élues de Lutte ouvrière qui « *votent systématiquement contre tout* »… Sous entendu même pas voilé : « il ne sert à rien de les élire ». Nous avons donc effectué une statistique sur les votes d'une année, de mai 2002 à avril 2003. Il en ressort que sur un total de 478 textes soumis aux suffrages des députés, nous en avons approuvé 148, soit 31%, nous en avons refusé 101 soit 21 %. Pour le reste nous nous sommes abstenues ou nous n'avons pas pris part aux votes. Ils faut en outre préciser que ceux nous avons accueillis favorablement portaient essentiellement sur le social tandis que nous avons voté contre les rapports qui accordaient des subventions au patronat, privatisaient les services publics ou abaissaient les droits des salariés »[712].

3- Institutionnalisation de la figure du diplomate et cohésion relative des groupes politiques au Parlement européen

Dans ce cadre, la forte discipline de vote au sein des groupes parlementaires, relevée par différentes études, n'apparaît pas aussi inattendue qu'il y paraît au premier abord (du fait de l'absence de structuration verticale de l'espace, de l'absence de contrôles des groupes sur la réélection des députés, etc.) puisqu'elle est en réalité conforme, précisément, aux rôles institutionnalisés au sein de l'espace. Ainsi, malgré l'opinion commune sur le sujet, la discipline de vote au Parlement européen est en effet relativement importante. Selon les

[712] « Non, nous ne votons pas systématiquement contre », *Bulletin des eurodéputées Lutte ouvrière*, Groupe GUE/NGL au Parlement européen, octobre 2003, p. 28. La légende d'une photo présentant Arlette Laguiller s'exprimant en séance plénière ajoute : « Les interventions sont extrêmement minutées et dépassent rarement, pour ce qui concerne Lutte ouvrière, la minute. Le temps tout de même d'exprimer bien des choses. Le plus souvent en désaccord, mais pas toujours ». Alain Krivine confirme ce fait. Quoi qu'ils en disent, les élus LO sont, d'après lui, investis sur certaines questions. Ils se conforment en fait aux us et coutumes du lieu. « Dans les conseils régionaux, ils votent très peu, d'abord ils serrent pas la main aux gens, ici non. Alors franchement, d'abord ils serrent la main aux députés bon comme nous hein, ce qui est pas le cas dans les conseils régionaux hein, même à ceux de gauche, ah non. Et puis ici, ils sont dans le groupe comme nous, ils se conduisent très correctement… Au niveau des votes, franchement c'est comme nous, ils votent des amendements, des réformes… Alors parfois il peut y avoir des désaccords, la taxe Tobin, ils ont pas voté pour, c'est des désaccords politiques, mais c'est pas vrai qu'ici ils font le tout ou rien… Certains seraient étonnés, ils votent des petits amendements, pourtant c'est vraiment pas… Moi, je trouve que très souvent on vote la même chose. ». Entretien avec Alain Krivine, Strasbourg, janvier 2004.

études consacrées au sujet, elle est généralement de 90% dans ¾ des votes. Elle tend même à augmenter au cours du temps malgré l'hétérogénéité croissante de l'institution et des groupes politiques eux-mêmes[713]. Si la discipline de vote est certes et *a priori* moins stricte que dans un système fortement hiérarchisé (le cas français de la Ve République ou le cas britannique), il n'en reste donc pas moins qu'elle est réelle et inattendue dans un tel système[714]. En fait, elle repose sur des processus très différents de ceux caractérisant habituellement les parlements nationaux.

D'abord, si la sélection et la re-sélection des parlementaires sont des processus contrôlés en dernier niveau par des partis politiques nationaux, les groupes politiques possèdent pourtant diverses ressources pour encourager leurs parlementaires à suivre les lignes définies (*whipping practices*). Placés au centre de l'organisation interne du Parlement, les groupes maîtrisent la distribution des positons de leadership (présidences, vice-présidence du Parlement, des commissions ou des délégations) de pouvoir ou d'influence (les postes de coordinateurs), la distribution des rapports ainsi que la distribution des temps de parole[715]. Ensuite, étant donné la multiplicité des textes produits, le nombre des commissions et des domaines d'actions de l'assemblée, seuls les groupes (par opposition aux délégations nationales et plus encore aux députés eux-mêmes) sont en mesure de posséder une vue complète de l'activité législative et de réaliser les ajustements (marchandages) intersectoriels qu'implique la construction des compromis. A de rares exceptions près, les parlementaires et les délégations nationales ne sont pas en mesure d'examiner l'ensemble des textes. Le ralliement aux listes de vote établies par les groupes reste dès lors la pratique la plus courante. Enfin et surtout, cette discipline apparaît moins comme le résultat d'une dépendance hiérarchique à l'égard des instances du groupe, comme c'est généralement le cas au niveau national, que comme le résultat de l'économie très particulière des transactions politiques au niveau européen. D'un côté, les acteurs comprennent vite (qu'il s'agisse des individus ou des délégations nationales) que s'ils restent à l'écart des groupes auxquels ils appartiennent en se désolidarisant constamment des lignes de votes définies en leur sein (construction du

[713] HIX Simon, NOURY Abdul, ROLAND Gerard, « Power to Parties...", *op. cit.*

[714] Sur le cas français : GAXIE Daniel, « Les fondements de l'autorité présidentielle. Transformations structurelles et consolidation de l'institution », *in* LACROIX Bernard, LAGROYE Jacques (dir.), *op. cit.*, pp. 333-375.

[715] Ce qu'exprime parfaitement ce propos d'une assistante : « c'est le coordinateur qui est chargé de l'attribution des rapports. Bon, il est obligé de respecter un certain nombre de règles quand même, mais c'est vrai que s'il y a quelqu'un a qui il veut pas donner de rapport ou surtout de pas donner le rapport qui intéresse ce député. Parce que c'est ça aussi. On ne s'intéresse pas à tous les sujets, on voudrait bien un rapport en particulier et il peut très bien choisir de ne pas attribuer ce rapport à la personne qui le veut. Il y a quand même des instruments. Le rapporteur a quand même des clés en main pour s'imposer ». Entretien avec l'assistante de Gilles Savary, op. cit.

compromis), leur position risque de se marginaliser de façon durable tout en affaiblissant la force propre du groupe auquel ils appartiennent. Cette marginalisation risque en retour de les priver de toute possibilité d'influer sur les négociations internes et donc au final, sur les *outputs* législatifs. D'un autre côté, l'efficacité des négociations qui résultent des multiples échanges au sein de l'assemblée tient à la capacité qu'ont les acteurs de faire tenir les compromis et de les faire respecter collectivement. Cette capacité est indispensable à la stabilisation de l'espace et à la lisibilité du jeu par les acteurs.

L'un des éléments caractéristiques des rôles associés à la fonction, de même que le crédit individuel et collectif des acteurs parlementaires (députés et groupes politiques), réside donc dans la capacité des acteurs institutionnels, non seulement à négocier les compromis et à s'assurer de la continuité du contexte qui les rend possible mais aussi à respecter et à faire respecter ces engagements. L'un et l'autre sont les deux facettes d'une même pièce, une pièce indispensable pour sécuriser les votes et anticiper leur résultat, en commission comme en plénière. Les parlementaires ou les délégations nationales qui transgresseraient trop souvent les directives du groupe (elles-mêmes le fruit de diverses transactions et négociations associant l'ensemble des sous-ensembles constituant le groupe), ou qui les transgresseraient sans notification préalable et raison valable (existence d'un « intérêt national » ou d'une contradiction particulièrement délicate à assumer pour la délégation), ou au contraire qui ne savent pas construire et rendre possible des compromis s'exposent à leur propre isolement au sein du groupe, des commissions et plus largement de l'assemblée dans son ensemble. Dans une telle configuration, ces acteurs, individuels ou collectifs (une délégation nationale notamment) ne seront pas susceptibles de profiter du soutien de leurs collègues lorsqu'ils en auront besoin. De telles ruptures avec les règles du jeu peuvent alors affecter leur propre accès aux opportunités politiques que leur offre leur présence dans l'assemblée : occuper la direction d'un groupe, être nommé à des commissions importantes, obtenir des temps de parole en plénière, obtenir d'être choisi comme rapporteur (le poste de rapporteur offrant notamment l'occasion pour un député de construire sa réputation aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement) ou coordinateur (la position de coordinateur est devenue centrale et stratégique au sein des commissions), etc. De tels comportements sont en fait considérés par l'ensemble des acteurs comme une rupture des conditions qui rendent le jeu possible et de l'équilibre sur lequel il est fondé. En déstabilisant les transactions internes, en rendant impossible toute anticipation des votes, ils affectent en profondeur les capacités de l'ensemble à peser sur les décisions législatives.

De fait et en ce sens, la discipline de vote est un mécanisme qui apparaît consubstantiel aux rôles qui se sont institutionnalisés au sein du Parlement européen, notamment celui du diplomate. La capacité d'un acteur individuel ou collectif à influencer le jeu parlementaire, à faire voter des décisions, à acquérir du crédit au sein de l'assemblée et tout simplement à « tenir sa place », réside donc à la fois dans sa capacité à convaincre, négocier et obtenir des engagements de soutiens de la part de ses partenaires, mais aussi dans sa capacité à tenir les siens et ceux de son groupe. Pour autant, cette discipline reste flexible. L'efficacité de ce système de vote est aussi liée à sa non-automaticité et à sa souplesse[716]. Ainsi, l'absence de sanctions directes autorise en fait les dissidences individuelles et collectives comme « porte de sortie » exceptionnelle sur des sujets politiquement sensibles, dits « d'intérêt national » (la question du siège ou les questions agricoles pour les français par exemple). Cette possibilité garantit en fait la sécurité des négociations tout en demeurant nécessairement limitée sauf à prendre le risque d'un isolement durable. C'est en ce sens, on l'a déjà souligné, qu'il convient analyser le ralliement des *tories* britanniques et des gaullistes français au PPE-DE ainsi que les efforts des élus de Forza Italia pour rejoindre ce groupe. En dehors d'un groupe conséquent et aussi imposantes qu'elles soient (cas des *tories* britanniques), les potentialités d'influence sur le déroulement de la délibération restent limitées pour ces délégations. En revanche, leur participation durable à un groupe et l'influence qu'elles peuvent éventuellement y déployer ne peuvent être fondées que sur une acceptation des conditions de son existence, c'est-à-dire leur capacité à faire tenir les compromis.

Autrement dit, dans un contexte où les élus sont théoriquement plus libres des hiérarchies verticales qui les encadrent au niveau national (via les partis et groupes parlementaires), la cohésion relative des groupes politiques européens témoigne directement des normes implicites qui structurent, au quotidien, le comportement des acteurs. Elle est en elle-même un signe de l'institutionnalisation de l'espace.

Conclusion

Ce quatrième chapitre aura permis de montrer que l'exercice de la fonction politique européenne renvoie à un ensemble de caractéristiques propres à la figure professionnelle du diplomate, à laquelle les rôles parlementaires font directement références. Les députés

[716] Sur ce point notamment, HIX Simon, LORD Christopher, *op. cit.*

européens doivent tenir ensemble des intérêts et des niveaux d'identification divers liés à des appartenances multiples, nationales et européennes. D'un côté, leur situation de représentant d'un pays membre et leur dépendance vis-à-vis des partis nationaux les amènent à se faire les dépositaires d'intérêts nationaux ou politiques diffus qu'il leur appartient de défendre au quotidien de leur activité. D'un autre côté, l'appartenance à une institution dont ils ne peuvent s'exclure sans perdre l'opportunité d'acquérir des ressources politiques pour beaucoup indispensables, les amène en permanence à s'engager dans les retraductions et reformulations nécessaires aux incessants compromis, à la fois politiques et culturels, au cœur même de la vie institutionnelle. C'est la gestion de ces deux impératifs partiellement contradictoires, de la dualité inhérente aux espaces européens que le rôle du diplomate permet d'assurer. La notion désigne alors un ensemble de savoir-faire et savoir-être, compétences spécifiques et postures caractéristiques. Même si les acteurs s'y soumettent de façon inégale et réalisent en permence les ajustements que suppose la « prise de rôle », c'est néanmoins de leur capacité à s'y conformer et à faire l'apprentissage des savoirs spécialisés que cette figure désigne que dépend, pour une part importante, leur insertion dans la vie institutionnelle, la place qu'ils peuvent y occuper et le crédit qu'ils peuvent accumuler, individuellement ou collectivement.

Reste, à nouveau, que les effets de dépolitisation induits par la figure du diplomate et le déroulement de jeux fondés sur la construction de compromis ne s'accompagnent pas moins de différents processus de (re)politisation de la fonction et des rôles qui y sont associés, sous l'effet de différents mouvements que nous allons maintenant tenter d'expliciter. C'est donc une dernière dimension du « métier » qu'il nous reste à examiner, celle qui est associée aux postures et modalités de la représentation politique.

Chapitre V -
Eurodéputés et représentation politique

Vers un espace européen de représentation politique

Si un certain nombre de travaux se sont interrogés sur la « représentativité sociale » des élus européens[717], la dimension représentative de leurs pratiques constitue en revanche un angle d'analyse plutôt négligé[718]. Cet « oubli » est problématique pour plusieurs raisons. Il empêche d'abord d'interroger les processus par lesquels s'inventent, sous l'effet des mécanismes européens et communautaires, de nouveaux modes et de nouveaux espaces (qui ne se confondent plus avec les espaces locaux ou nationaux) de représentation des individus, des groupes ou des territoires. Limiter la lecture des fonctions européennes au constat de leur dépolitisation relative constitue ensuite un obstacle à l'étude des transformations qui affectent la fonction elle-même, des conséquences de son institutionnalisation croissante dans les champs politiques nationaux et des tensions qui la caractérisent en propre[719]. Enfin, cet oubli en induit quelques autres : celui des acteurs eux-mêmes et de leur positionnement multiple (député européen, élu local, militant syndical, etc.) dans le champ politique, celui de leurs profils et dispositions, de leurs pratiques concrètes et des stratégies qu'ils déploient au sein de l'espace. L'étude des pratiques mises en œuvres par les élus européens ne peut faire l'impasse sur la prise en compte des positions qu'ils occupent par ailleurs. C'est à partir de la prise en compte de ce « tout » que leurs pratiques politiques sont intelligibles, au Parlement comme ailleurs. Les chapitres précédents ont par ailleurs montré que la dépolitisation qui accompagne l'institutionnalisation des rôles de l'expert et du diplomate, non seulement n'apparaît pas comme un processus linéaire mais qu'elle porte aussi les conditions d'un mouvement

[717] Par exemple : NORRIS Pippa, FRANKLIN Mark, "Social représentation", *op. cit* ; NORRIS Pippa, « Recruitment into the European Parliament », *op. cit.* ; MATHET Janet, *op. cit*.

[718] Excepté quelques travaux d'Olivier Costa, notamment : COSTA Olivier, « Le travail parlementaire européen et la défense des intérêts locaux. Les députés européens dans la gouvernance multi-niveaux », *in* NAY Olivier, SMITH Andy (dir.), *Le gouvernement du compromis..*, op. cit., pp. 195-225.

[719] En plaçant la focale sur les processus de dépolitisation caractéristiques des modes européens de gouvernement, nombre d'analyses négligent les résistances internes ou externes que ces processus provoquent ainsi que les mécanismes associés à l'affirmation de nouveaux types de spécialistes du travail politique européen, à l'affirmation d'arènes institutionnelles concurrentes de celle de la Commission, et à l'affirmation de positions fondées sur des ressources et des modes de légitimités en partie différents.

contraire de repolitisation et de réaffirmation de la nature représentative du mandat électif européen.

Ce cinquième chapitre a pour objet de démontrer que l'institutionnalisation de la fonction parlementaire européenne passe aussi par la réaffirmation de son caractère politique et représentatif. Les activités en représentation des élus contribuent en effet à faire exister la fonction parlementaire européenne dans les espaces sociaux avec lesquels les élus entrent en interaction. Elles participent à l'établissement de nouveaux circuits d'échanges de biens politiques (matériels ou symboliques) entre producteurs (les élus européens) et consommateurs[720]. Une telle perspective doit nous amener à rompre avec une vision des élus européens comme des acteurs totalement isolés dans le paysage politique et institutionnel français. Il s'agit au contraire d'observer comment se tissent des liens quotidiens entre ces élus et tout un ensemble d'univers sociaux extérieurs au Parlement lui-même.

Le développement des pratiques en représentation des élus européens doit être analysé à partir de plusieurs données complémentaires. Il faut, premier point, tenir compte des effets de la *multi-level governance* (multiplication des lieux de la négociation, interdépendance des différents niveaux institutionnels, imbrication des secteurs publics et privés, etc.) et de l'insertion croissante des eurodéputés dans le *policy-making* européen. Ce phénomène participe de la redéfinition des rôles à deux niveaux au moins : dans la mesure d'une part où il accroît potentiellement l'attention portée au Parlement européen par des acteurs de plus en plus divers[721] ; dans la mesure d'autre part où il accroît les possibilités objectives (les opportunités) par lesquelles les parlementaires européens peuvent, non seulement influer plus directement sur les *outputs* législatifs mais aussi peser, en amont, sur la définition des cadres législatifs (voire, comme nous le verrons par la suite, sur la définition des problèmes)[722].

---

[720] On parlera d'activités ou de pratiques représentatives ou en représentation pour désigner « les attitudes ou pratiques adoptées par les représentants, dès lors qu'elles se rapportent aux actions qu'ils entreprennent pour promouvoir les intérêts collectifs de leur groupe (ou de leur organisation), ainsi qu'aux rôles sociaux qu'ils sont conduits à endosser pour entretenir le lien symbolique qui les rattache à ce groupe », NAY Olivier, *La région…*, op. cit., p. 31, note 1.

[721] Par exemple, MAZEY Sonia, RICHARDSON Jeremy, « Pluralisme ouvert ou restreint ? Les groupes d'intérêt dans l'Union européenne », *in* BALME Richard, CHABANET Didier, WRIGHT Vincent (dir.), *op. cit.*, notamment pp. 139-142. Dans ce travail, la notion de groupes d'intérêt est entendue dans sa dimension la plus large, à la différence des auteurs précités pour lesquels l'acception du terme est plus restrictive. Sur la notion de groupes d'intérêt et la fluidité de cette catégorie, OFFERLE Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, Coll. « Clés », 2ème édition, 1998.

[722] De fait, la Commission a progressivement été amenée à anticiper ou à tenir compte des réactions parlementaires passées ou probables, en redéfinissant ou en modifiant en conséquence ses propositions législatives. Dans le cas du paquet portuaire (port package I et II), on peut même penser que le Parlement européen a été le lieu d'une redéfinition des cadres d'analyse du problème politique en obligeant la Commission à abandonner son projet de législation sur l'ouverture des services portuaires à la concurrence ou en l'obligeant à aborder cette question sous une perspective très différente (sécurité, lutte contre le dumping social, etc.). Des

L'analyse des pratiques en représentation doit, second point, prendre en considération les conséquences de la transformation des profils et trajectoires des eurodéputés quant à la formulation de leurs intérêts politiques propres et aux usages du mandat. Tout d'abord et comme nous l'avons précisé plus haut, le nombre de députés dotés d'une forte légitimité politique et électorale diminue de façon importante. Anciens députés ou sénateurs, ministres, hommes ou femmes d'Etat, leur légitimité s'incarnait surtout dans les fortes ressources symboliques et politiques qu'ils détenaient du fait de leur histoire antérieure. Par ailleurs, dès lors que les parlementaires demeuraient avant tout des élus locaux bien implantés, des parlementaires nationaux ou des élus « en fin de carrière », la question des soutiens populaires et électoraux ne se posait pas au niveau européen. Elle rentrait dans des cadres politiques et institutionnels extérieurs au Parlement lui-même. En revanche, à partir du moment où les députés européens se présentent avant tout comme des acteurs politiques pour qui la professionnalisation est liée à l'élection européenne elle-même, des acteurs relativement jeunes (en âge ou en histoire dans le champ politique) et pour lesquels le Parlement européen devient la principale voire l'unique scène politique et institutionnelle, dans la mesure donc où les eurodéputés s'apparentent d'abord à des acteurs dont les ressources territoriales (indispensables à des positions politiques stables) sont plus incertaines que par le passé[723], la question des pratiques en représentation se pose tout à fait différemment. Pour ces acteurs en effet, de nouvelles dimensions prennent en importance : celles des stratégies mises en œuvre pour l'accumulation des ressources politiques et électives ; celles des transactions établies avec les groupes susceptibles de constituer une clientèle électorale mobilisable dans le cadre de compétitions politiques variées. Autrement dit, dans la mesure où les positions électives conquises (au Parlement en particulier) sont d'autant plus fragiles que les ressources politiques sont faibles ou récentes (peu de mandats nationaux, faiblesse relative des ressources électives, etc.), il apparaît probable que les acteurs vont chercher à accroître les ressources dont ils disposent (ne serait-ce que pour consolider leur position) en identifiant, en construisant ou en entretenant des soutiens potentiels (dans le cadre d'une région, d'une ville, d'un parti politique, de la fédération locale d'un parti politique, d'un réseau social, professionnel, associatif, syndical, d'un réseau d'intérêts interne et transversal comme le courant « femmes » du parti, etc.). Le développement des pratiques en représentation devient

travaux sont en cours sur cette question dans le cadre d'un projet de recherche mené au sein du Groupe de sociologie politique européenne de l'IEP de Strasbourg, « Construction des problèmes politiques en Europe ».

[723] Ainsi qu'en témoignent le type de mandats détenus (conseiller municipal ou régional au détriment des mandats de maire, conseiller régional ou sénateur) et les taux croissants d'échecs aux élections législatives.

ainsi un élément caractéristique des dispositions entrepreunariales auxquelles nous avons fait référence précédemment.

Les trajectoires et propriétés des acteurs politiques déterminant en partie les ressources et légitimités que ces acteurs sont susceptibles d'engager dans l'espace institutionnel lui-même, il convient ensuite, toujours dans ce cadre, de prendre en considération deux éléments caractéristiques des modalités du recrutement à l'Europe. L'étude détaillée précédemment a en effet montré la part croissante du militantisme dans l'accès aux positions européennes et la centralité, dans ce cadre, des ressources partisanes et collectives pour l'accès aux positions éligibles des listes électorales (cf. *supra*, chapitre I et II). De fait, le Parlement européen est devenu l'une des voies d'accès à la professionnalisation politique pour des acteurs présentant un profil à la fois militant (avant tout fondé sur des ressources partisanes) et peu territorialisé[724]. Parallèlement, cette étude a montré le poids des trajectoires politiques locales dans l'accès aux positions européennes, le Parlement européen étant devenu une filière de professionnalisation pour des acteurs engagés sur le plan local mais pour lesquels les filières nationales (mandat législatif ou sénatorial) ou locales (exécutifs locaux) sont fermées[725]. Une fraction non négligeable des eurodéputés français se caractérise ainsi par le fait d'avoir été, ou d'être encore, des élus locaux. Dans ces deux cas, les ressources et légitimités politiques disponibles renvoient moins à des ressources scolaires, intellectuelles ou d'expertises qu'à des ressources militantes et territoriales. Tout indique alors que ces élus vont chercher et contribuer à faire évoluer les définitions du poste dans un sens à la fois plus politique et représentatif, illustrant ainsi les luttes engagées, à partir de ressources différenciées, pour la définition des postures et compétences légitimes au sein de l'espace institutionnel.

Le troisième point à prendre en considération renvoie aux incertitudes associées aux rôles représentatifs en Europe et aux caractéristiques propres d'un « espace liminal ». Dans les propos des acteurs se rencontre constamment le souci de lutter contre « l'isolement ». Cette crainte découle de la perception, par les acteurs, de la menace d'une double distanciation : distance aux territoires et aux électeurs d'une part, distance aux milieux politiques nationaux

[724] Le cas par exemple d'Harlem Désir, ancien président de SOS racisme, membre de diverses instances nationales au PS mais qui a échoué à plusieurs élections législatives du fait, en partie, d'un manque de ressources territorialisées.

[725] L'interdiction, depuis la loi d'avril 2000 (déjà citée), du cumul des fonctions européennes et exécutives locales (comme celle de maire) a toutes les chances d'accentuer un peu plus la différenciation des filières européennes d'un côté, locales et nationales de l'autre. De fait, ces interdictions de cumul ne concernent pas directement les élus à l'Assemblée nationale ou au Sénat.

d'autre part, à ces endroits qui comptent, où il faut être et se faire voir[726]. Ces éléments recouvrent un questionnement pratique pour les élus. « Qui dois-je rencontrer ? Quels intérêts dois-je défendre? De quels sujets dois-je me saisir ? Quels journalistes dois-je recevoir ? Etc. » La crainte de voir une présence au Parlement entraîner une marginalisation ou une chute de la valeur des ressources politiques détenues est donc une dimension structurante des pratiques. La problématique de la représentation pose celle de la légitimité des acteurs politiques européens, de la manière dont, en tant qu'élus, ils se perçoivent et sont perçus[727]. De fait la question de la représentation est une dimension qui, au niveau européen, est loin d'aller de soi[728]. Parce qu'ils héritent d'une position dont la définition demeure *incertaine*[729], les élus européens sont engagés, sans doute plus qu'ailleurs, dans une activité permanente de construction de leur statut de représentant[730].

De fait, moins que de prescriptions juridiques ou constitutionnelles « officielles » (issues des traités ou du règlement intérieur du Parlement), l'institutionnalisation des pratiques représentatives européennes découle plutôt des multiples expérimentations, essais, tentatives, innovations mis en œuvre par les acteurs eux-mêmes en fonction des opportunités qui se présentent à eux, des ressources qu'ils possèdent, des intérêts qu'ils identifient ou des contraintes qu'ils subissent. Ceux dont la trajectoire et les appartenances politiques renvoient directement à des milieux syndicaux, associatifs ou militants seront attachés, au moins autant qu'à s'inscrire dans un territoire, à entretenir et densifier les réseaux dont ils dépendent.

---

[726] Ces deux dimensions sont liées au caractère a-national de la représentation politique européenne, c'est-à-dire à son extériorité vis-à-vis des *fictions* politiques qui donnent sens, historiquement, aux fonctions parlementaires (sur ce point, COSTA Olivier, NAVARRO Julien, *op. cit.*). Elles sont aussi liées, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, au caractère *a priori* déterritorialisé de l'élection européenne, à l'incertitude des ancrages sociaux et territoriaux avec, pour conséquence, le brouillage des repères institués.

[727] WESSELS Bernhard, "Whom to Represent? Role Orientations of Legislators in Europe", *in* SCHMITT Herman, THOMASSEN Jacques (eds.), *op. cit.* pp. 209-234.

[728] Jean-Louis Bourlanges avait une remarque fort significative sur les conséquences d'un mode de scrutin et de modalités de sélection des candidats très largement déterritorialisés : « L'électorat, ça n'existe pas pour un parlementaire européen, l'électorat, c'est M. Valéry Giscard d'Estaing, M. Bayrou, M. Madelin, voilà où est l'électorat, c'est dix personnes. Vous êtes l'élu de tout le monde, vous n'êtes l'élu de personne », entretien, Strasbourg, avril 1998.

[729] Cette incertitude des rôles représentatifs est une caractéristique des fonctions politiques européennes. A propos des commissaires : JOANA Jean, SMITH Andy, *Les commissaires européens, experts, diplomates ou politiques?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004 et SMITH Andy, « Commissaire européen, un homme politique sans métier ? », *in* GEORGAKAKIS Didier (dir.), *Les métiers de l'Europe…*, op. cit., pp. 35-54.

[730] Uninominal ou de liste, nationalisé ou régionalisé, la nature du mode de scrutin est un sujet qui ne disparaît jamais des débats relatifs au Parlement européen. Alain Lamassoure expliquait par exemple: « Le mode de scrutin n'aide pas non plus. Bon, je suis implanté politiquement au Pays Basque, j'ai été maire de ma ville, je suis resté au conseil municipal (…) mais je suis censé représenter toute la France ! Mon ami Jean-Louis Bourlanges (…) lui est implanté sur Rouen. Il est censé représenter le Pays Basque. Moi, je suis censé représenter aussi la Normandie. Comment voulez-vous faire avancer les choses ? Comment voulez-vous que la presse se saisisse de ça ? » Entretien, op. cit.

Surtout s'ils occupent une position décentrée dans l'assemblée et le champ politique en général, ils seront particulièrement attachés à la réaffirmation d'une conception politisée de la fonction, à dénoncer « la culture du consensus » et la dépolitisation des enjeux européens[731]. Alors que leur éligibilité européenne renvoie plus directement aux positions qu'ils occupent dans un cadre territorial plus ou moins large, les élus locaux tendent davantage à se concentrer sur les liens ou transactions qu'ils peuvent créer et entretenir avec ce territoire « d'attache »[732]. Dans ce cas, plus que sur les niveaux nationaux, c'est sur les fédérations politiques locales, les militants et surtout les grands leaders locaux dont ils dépendent que ces élus font porter leur attention et leurs efforts. La problématique territoriale demeure pour autant une dimension essentielle des pratiques, préoccupations et représentations d'un personnel en voie de professionnalisation politique, tant l'appartenance à un territoire reste un élément essentiel à toute perspective politique et représentative[733]. Certes, si les élus entrés en politique et au Parlement européen par le biais d'un passage en cabinet ministériel ou d'un carrière dans la haute administration, souvent parisiens et peu implantés localement, ont le souci constant d'entretenir le capital de relations sur lequel reposent leurs positions politiques (en construisant ou consolidant leur position dans le parti par exemple)[734], il n'en demeure pas moins que ces acteurs, aux ressources largement déterritorialisées, ont aussi le souci de renforcer leurs implantations territoriales, ne serait-ce que pour se constituer progressivement un stock de ressources plus personnelles, moins directement soumis aux organisations ou aux

[731] Ainsi Armonie Bordes est une syndicaliste qui se présente elle-même comme une « vieille militante » de LO. Au cours de son mandat, elle a mis l'accent, de même que l'ensemble des élus d'extrême gauche, LO-LCR, sur les relations entretenues avec un ensemble d'organisations syndicales. Autre exemple, Alima Boumédiene-Thiery est entrée dans la vie associative et militante au moment de la marche des beurs en 1983. Elle est devenue responsable associative en région parisienne au cours des années 1980 et 1990, avant d'être élue conseillère municipale en 1995 et avant de rejoindre les Verts en 1998. Au cours de son mandat, elle s'est attachée à entretenir ses relations avec les mouvements proches de groupes issus de l'immigration, les mouvements engagés dans la défense des immigrés eux-mêmes ou encore avec les mouvements de soutien à la cause palestinienne.

[732] Ainsi, Danielle Darras (PS), conseillère générale du Nord s'est surtout concentrée sur la commission de la politique régionale et des fonds structurels. Jean-Pierre Bébéar (RPR-DL / UMP), conseiller régional d'Aquitaine, a consacré son mandat aux questions viticoles, tandis que Frédéric Striby (MPF), maire et conseiller général du Haut-Rhin a quant à lui axé son mandat sur les problématiques transfrontalières.

[733] ABELES Marc, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989.

[734] Comme Pervenche Berès (PS, proche de Laurent Fabius) ou encore Georges Berthu (MPF, proche de Philippe de Villiers). Les prises de position de Pervenche Berès pour le rejet du traité constitutionnel, au prix d'un certain isolement au sein du PSE, illustrent amplement le souci de ces élus d'entretenir et de maintenir les relations au fondement leur position dans le champ politique en général et au Parlement européen en particulier.

leaders dont ils continuent de dépendre[735]. De fait, si les parcours antérieurs et la structure des ressources possédées contribuent à orienter les perceptions, stratégies et pratiques des acteurs, la préoccupation territoriale et représentative constitue néanmoins un élément caractéristique des élus européens.

Nous essaierons ici de mettre en évidence un ensemble de processus complémentaires : d'abord que la fonction politique européenne se (re)définit progressivement comme une fonction proprement politique et représentative ; ensuite que s'instaurent, à partir du mandat européen, de nouveaux circuits d'échanges de biens politiques ; enfin que les eurodéputés participent, sans en avoir forcément la volonté, à l'appropriation des institutions et problématiques européennes par les acteurs sociaux. Une première section nous permettra de rendre compte des niveaux multiples d'identification des acteurs (I) tandis que nous nous consacrerons, dans un second temps, à restituer les modalités et les effets des pratiques en représentation mises en œuvre par les élus européens (II).

I- Les multiples facettes et dimensions de la représentation au Parlement européen

Il serait réducteur de penser les dynamiques propres à l'espace européen en général à partir d'une simple dichotomie européen / national. Le parlement est « une institution de représentation des peuples européens dans toute leur complexité. Les députés européens ne se contentent pas de défendre les intérêts de cet ensemble abstrait et ne sont pas les représentants désincarnés d'un peuple européen »[736]. Les eurodéputés jouent au contraire sur des registres identitaires multiples et parfois contradictoires. Amenés un jour à défendre les intérêts propres de l'institution face au Conseil ou à la Commission, ils peuvent se faire un autre jour les porte-parole d'une région spécifique au sein d'un intergroupe, mettre en avant leur appartenance partisane ou insister sur la « défense des intérêts de la France au Parlement européen » lorsqu'il s'agit de défendre ou influencer un dossier particulier. La mobilisation de ces différents registres identitaires varie d'un dossier à l'autre, d'une situation à l'autre ou

[735] Le cas de Béatrice Patrie en représente un très bon exemple. Magistrate entrée au Parlement européen grâce à sa proximité avec Jean-Pierre Chevènement, elle a largement mis son premier mandat à contribution d'une stratégie de renforcement de son implantation territoriale en Dordogne.

[736] COSTA Olivier, « Le travail parlementaire européen et la défense des intérêts locaux… », *op. cit.*, p. 197.

encore d'un acteur à l'autre en fonction des ressources possédées, des contraintes ou des réseaux de dépendances caractéristiques de la position de ces acteurs[737].

Le métier politique européen et les pratiques mises en œuvre par les acteurs au sein du Parlement doivent donc se comprendre et s'analyser à la lumière de ces multiples registres identitaires et des différentes contraintes auxquelles ils renvoient. Tenir son rôle suppose alors, peu ou prou, de pouvoir les mobiliser simultanément ou alternativement, en fonction des lieux, des réseaux, des configurations dans lesquels sont placés les acteurs. On peut regrouper ces registres de la représentation politique en trois catégories successives : la représentation de l'intérêt national (A), la représentation territoriale (B), l'identité politique et les registres de proximité sociale (C).

A- Les eurodéputés : des représentants « nationaux »

Si les rôles parlementaires se sont largement construits, notamment au cours de la première législature, autour d'une conception idéalisée (ou enchantée) du projet des « pères fondateurs »[738], il n'en demeure pas moins que les eurodéputés sont élus dans le cadre de processus électoraux nationaux en grande partie structurés autour de problématiques statocentrées ; qu'ils sont élus sur des listes dont la composition dépend étroitement des états-majors des organisations politiques nationales vis-à-vis desquelles ils restent très dépendants ; qu'ils continuent de s'inscrire, à plusieurs points de vue, dans des cadres politiques et sociaux nationaux. Les pratiques politiques apparaissent ainsi plus ou moins axées - suivant les périodes (électorales), les dossiers (l'agriculture pour les français ou la question du siège du Parlement à Strasbourg) ou les acteurs eux-mêmes (en fonction de leurs allégeances sociales ou politiques) - sur la défense de « l'intérêt national », l'adoption de comportements

[737] Ainsi Alain Lamassoure entretient-il les dimensions multiples de son identité politique. Elles renvoient aux positions qu'il détient simultanément dans l'espace politique et sur lesquelles il joue alternativement de façon constante : représentant des intérêts européens ou de ceux du Parlement au Mouvement européen, à la commission institutionnelle ou à la Convention sur l'avenir de l'Europe, il apparaît aussi comme le représentant au Parlement de sa région d'attache tandis que ses fidélités partisanes sont réactivées lorsque l'on entre en période électorale et qu'il brigue, comme en juin 2004, la tête de liste UMP pour la région sud-ouest.

[738] Cette dimension a été parfaitement mise en mots, on s'en souvient, par Louise Weiss lors de son discours d'ouverture de la première séance du Parlement élu au suffrage universel direct. Plus que tout autre, ce premier discours avait eu pour effet de mettre en scène et de cristalliser des images et représentations historiques. Conformément à la plupart des discours de cette époque, il reposait sur l'idée que la construction européenne, comme communauté politique émergente, et le Parlement européen lui-même comme représentant légitime de cette communauté politique, reposent sur quelque chose qui va dans « le sens de l'histoire » du continent. « Je vous demande votre accord (…) pour que cette journée historique ne s'achève pas sans qu'une flamme nouvelle ait brillé au ciel de notre civilisation en travail de rajeunissement et que cette flamme, ce soit vous qui l'ayez allumée ici, à Strasbourg, la métropole symbolique de la réconciliation continentale (applaudissements) ». PARLEMENT EUROPEEN, « Discours de Louise Weiss, doyen d'âge », *op. cit.* p. 2.

découlant de représentations des problèmes posés lié à un contexte national ou le poids des « habitus politiques nationaux ».

Si « l'intérêt national » recoupe des intérêts économiques sectoriels transfigurés (celui d'une industrie ou d'un secteur économique particulier comme la viticulture), sa genèse doit en effet se comprendre à partir des structures sociopolitiques des Etats membres, des univers cognitifs et des configurations propres aux espaces politiques, publics ou médiatiques caractéristiques des pays d'origine. Ces données pèsent sur la construction des opinions, des préférences et des grilles de perception des acteurs au sein du Parlement européen. Ainsi, les députés français appartenant à des groupes différents peuvent-ils être amenés à se distinguer, sur certains dossiers, par la « défense des services publics », la volonté déclarée de préserver les attendus du centralisme administratif français ou la défense de la « laïcité républicaine ».

> « Il y a des vrais enjeux, des réalités nationales qui s'expriment. Pas que des intérêts. Il y a des questions d'intérêts, on défend tel ou tel marché, telle ou telle entreprise, mais la plupart du temps, ce sont des enjeux de cultures, de conceptions de l'action publique, de débats politiques. C'est avec une grande sincérité politique que les allemands ne comprennent pas cette prédominance à la centralisation en France par exemple. Ils pensent qu'on y gagne à décentraliser alors qu'en France, c'est l'inverse : on peut vite penser que cela compromet la qualité du service public. Il y a de vraies différences qui existent et qu'il faut prendre en compte. C'est pas toujours simple, mais c'est ce qui fait l'intérêt du travail aussi. »[739]

Entendu en ce sens, trois éléments combinés au moins permettent par ailleurs de comprendre le poids des appartenances nationales comme modalités de construction de l'identité des élus dans l'espace parlementaire et comme facteurs d'orientation des pratiques politiques (ce que certains ont pu désigner, par opposition à des pratiques antérieures aux années 1990, comme une forme de « renationalisation » du Parlement européen) : les effets du suffrage universel, l'émergence de l'Europe comme clivage structurant des champs politiques nationaux et la visibilité plus forte, au Parlement notamment, des listes dites « souverainistes » ou « eurosceptiques » (1) ; les conséquences des transformations institutionnelles et de l'insertion des eurodéputés dans le *policy-making* européen qui ont pour effet d'accroître les enjeux politiques internes (2) ; les effets, enfin, des transformations du recrutement des eurodéputés et de leur dépendance accrue vis-à-vis des organisations politiques nationales (3).

[739] Entretien avec un administrateur du groupe GUE/NGL, janvier 2007, op. cit.

1- Les effets du suffrage universel direct et des listes dites « souverainistes » ou « eurosceptiques »

La persistance voire la réaffirmation des appartenances nationales dans les comportements parlementaires et la construction des préférences individuelles ou collectives, sont tout d'abord la conséquence de l'instauration du suffrage universel direct et de l'apparition, au sein des différentes champs politiques nationaux, d'une compétition politique européenne qui, par définition, tend à rompre les consensus politiques en suscitant des processus de démarcation des organisations les unes par rapport aux autres. Ainsi, et pour se limiter au cas français, les élections européennes et le débat européen en général ont toujours été le lieu de confrontations entre indépendance et souveraineté nationale d'un côté, approfondissement de la construction européenne de l'autre, « fédéralisme » ou « confédéralisme » contre « Europe des Etats » ou « Europe des Nations », etc.

Dès 1979, la liste de Jacques Chirac et du RPR, intitulée « Défense des intérêts de la France en Europe », avait usé de l'élection européenne pour se démarquer de l'UDF (fondé sous l'égide du président Valéry Giscard d'Estaing) tout en réaffirmant sa prétention à l'héritage gaulliste et au leadership sur la droite parlementaire. Elle se proclamait alors en concurrence avec le « parti de l'étranger » qu'était censé représenter la fédération centriste et sa tête de liste, Simone Veil. Répondant par ailleurs à une stratégie de rélégitimation de la direction gaulliste par Jacques Chirac[740], la liste DIFE mobilisait ainsi une offre électorale résolument « souverainiste » ou « eurosceptique » comme on le dirait aujourd'hui[741]. De fait, à chaque élection, différentes listes revendiquent une posture « nationale » comme base d'une stratégie de démarcation et de positionnement politiques, affirmant vouloir défendre et incarner la « souveraineté nationale » (qu'il s'agisse du RPR au cours des années 1980, du Front national ou des partis dit eurosceptiques tels que le MPF de Philippe de Villiers, le RPF de Charles Pasqua, le MDC de Jean-Pierre Chevènement au cours des années 1990). Dans le champ politique national, plusieurs partis de droite comme de gauche fondent désormais leur identité politique et leur offre électorale sur des positions présentées comme « souverainistes »[742].

[740] COLLOVALD Annie, *Jacques Chirac et le gaullisme…*, op. cit.

[741] BIBES Geneviève, DE LA SERRE François, MENUDIER Henri, SMOUTS Marie-Claude, « L'élection européenne en France, en Italie, en Grande-Bretagne et en République Fédérale d'Allemagne », *Revue française de science politique*, vol. 29, n°6, 1979, pp. 981-1063.

[742] On a déjà signalé les problématiques associées à ces qualifications indigènes, cf. *supra*, chapitre II.

Dans les perspectives relationnelles induites par l'ouverture d'arènes électorales plus spécifiquement européennes, l'institutionnalisation de cette offre « souverainiste » contribue à maintenir la question de la représentation des intérêts nationaux au cœur même des problématiques associées à la fonction parlementaire européenne. Les prises de position sur lesquelles ces listes sont fondées et les effets de concurrence que leur succès induit (particulièrement sans doute aux élections de 1994 et 1999) se répercutent aussi sur la vie parlementaire elle-même : création de nouveaux groupes parlementaires, maintien des divisions au sein de certains courants politiques européens, etc. Ainsi, c'est bien pour s'assurer de prises de positions avant tout fondées sur la défense des intérêts nationaux et marquées leur opposition doctrinale au principe du renforcement de l'intégration européenne que les gaullistes français (comme les conservateurs britanniques) ont, pendant près de 20 ans, refusé d'intégrer le PPE-DE. C'est toujours en partie au nom de ces mêmes objectifs que les conservateurs britanniques menacent régulièrement de quitter ce groupe[743]. Bon nombre de députés élus sur les listes dites souverainistes ou eurosceptiques placent de la même manière la « défense des intérêts nationaux » au cœur de leur offre politique et des postures qu'ils adoptent au sein de l'assemblée[744].

Si les postures délibérémment eurosceptiques ou souverainistes paraissent relativement isolées au sein du Parlement, notamment parce qu'elles prennent à revers les conceptions idéalisées d'un député représentant l'intérêt « européen », elles ont néanmoins contribué, par les tensions qu'elles génèrent, à faire évoluer les définitions du poste et à normaliser, au sein du Parlement, la question des intérêts nationaux comme l'une des dimension de la représentation européenne.

[743] « Les vingt-sept conservateurs britanniques qui siègent au Parlement européen pourraient quitter le groupe du Parti populaire européen - démocrates européens (PPE-DE), qu'ils trouvent trop fédéraliste », in « Les conservateurs britanniques veulent rassembler les souverainistes », *Le Monde*, 28 janvier 2006.

[744] Ainsi de Carl Lang, secrétaire général du Front national : « Nous avons en général, et moi particulièrement, à mener une bataille de résistance nationale. On ne rentre pas du tout dans la logique du travail au Parlement européen, construction européenne, eurofédéralisme. J'y suis par principe totalement hostile (…). Nous participons aux travaux du Parlement, nous votons systématiquement, mais nous votons par principe contre tout ce qui va dans le sens de plus de fédéralisme, de plus de centralisation, de plus de bureaucratie. Nous gardons une logique très Europe nationale, Europe des patries, Europe des peuples. Nous sommes tout à fait hostiles à la logique centralisatrice et fédéralisatrice de cette Europe (…). Donc nous faisons vraiment de l'opposition doctrinale au Parlement européen ». Entretien avec Carl Lang, Strasbourg, octobre 2000.

2- Les conséquences de l'insertion croissante des eurodéputés dans le *policy-making* européen

Le poids des références nationales dans les comportements politiques[745] est ensuite la conséquence, paradoxale d'une certaine façon, de l'augmentation des compétences du Parlement lui-même et de l'insertion croissante des parlementaires dans le *policy-making* européen. Ces évolutions accroissent les potentialités d'influence des eurodéputés sur le contenu de certaines politiques publiques, voire sur la définition des problématiques européennes[746]. Elles les réinsèrent dans les concurrences socioéconomiques entre segments nationaux qui structurent en partie le marché européen. Sur des domaines associés, par exemple, à l'activité régulatrice de la Communauté européenne (harmonisation des normes techniques, sanitaires, industrielles, environnementales), les décisions parlementaires sont alors susceptibles d'avoir des implications directes au niveau national, régional ou encore sectoriel. Dès lors, l'institution devient elle-même une nouvelle arène de l'affrontement entre une multitude d'intérêts (économiques ou sociaux) [747] en concurrence dans l'espace européen. C'est dans ce cadre que des intérêts sectoriels sont par exemple (re)construits, légitimés et endossés par les eurodéputés ou certains d'entre eux comme « intérêts nationaux » au gré des diverses transactions qui s'opèrent au niveau européen ou national, entre élus et administrations nationales, entre élus et groupes d'intérêt, entre élus et administration communautaire, etc.[748]

Par ailleurs et sur un tout autre plan, l'hétérogénéité politique et nationale croissante de l'assemblée européenne et des groupes politiques eux-mêmes (PPE-DE et PSE principalement), du fait du nombre de plus en plus important de partis nationaux qui y sont représentés, a accru la place et le poids des délégations nationales au sein des groupes parlementaires. Parallèlement à d'autres structures qui, comme les commissions, jouent aussi à cet égard un rôle fondamental, les délégations nationales au sein des groupes constituent en

[745] C'est-à-dire, encore une fois, le retour des identifications à la Nation et le retour d'une perspective fondée sur la défense des intérêts nationaux.

[746] Dans le sens où la Commission et le Conseil doivent anticiper les réactions parlementaires.

[747] L'activité régulatrice de la Communauté européenne contribue aussi à affecter les structures sociopolitiques des différents états-membres comme, en France, la prééminence des services publics et de certaines entreprises nationales. Elle peut aussi affecter les ordres juridiques, comme certains principes relatifs au droit du travail, etc.

[748] Il faut en effet insister sur le fait que l'intérêt national, contrairement à ce qu'en disent les intergouvernementalistes, n'est jamais un donné, mais apparaît au contraire comme une construction politique et sociale. Comme objet de conflits ou de contradictions, il demeure une notion conjoncturelle, construite dans le cadre de jeux situés dans le temps et l'espace. A la façon de l'intérêt général, « l'intérêt national » est aussi une transfiguration réussie d'intérêts particuliers. Il permet à certains intérêts très spécifiques, ceux de telle ou telle industrie ou grande entreprise par exemple, d'accéder à un degré de légitimité tel qu'ils deviennent intérêt général, celui du pays, de la nation.

quelque sorte la structure primaire d'appartenance et de socialisation des élus ou des assistants. Sans être forcément le clivage déterminant au sein de l'espace parlementaire, la nationalité reste cependant l'une des grilles de lecture auxquelles les acteurs ont recours pour « s'y retrouver ». Parfois associées à des types de préférence ou de comportement, voire à de véritables « psychologies collectives » (qui permettent en fait de réduire la complexité de l'ensemble et de réaliser un certain nombre d'anticipations), les appartenances et identités nationales constituent une *matrice* pour donner à comprendre les positionnements réciproques des uns et des autres au sein des groupes ou des commissions. Au-delà de la restitution d'habitus politiques nationaux contrastés, l'espace est ainsi clivé autour d'un ensemble de présupposés culturels et parfois culturalistes propres aux espaces internationaux, des présupposés qui ont précisément comme fondement de donner à lire un ensemble très hétérogène[749].

3- Un effet des transformations du recrutement des eurodéputés

Particulièrement dans le cas français, l'accroissement des références à la « nation » et au pays d'origine est aussi, dans une large mesure, le résultat d'une modification du recrutement des eurodéputés. A mesure de la transformation des profils sociopolitiques, les eurodéputés sont moins à même, sociologiquement et politiquement (du fait de la transformation des ressources disponibles), de se concentrer sur des modes d'investissement de l'Europe avant tout symboliques, lesquels renvoyaient à la marge les problématiques concrètes de la représentation politique. Moins dotés en charisme politique, plus jeunes, plus

[749] Souvent présentés comme des espaces de dépassement des clichés culturalistes, les espaces internationaux sont aussi, dans une certaine mesure, des espaces où ces clichés se cristallisent en même temps qu'ils entrent en communication. Il est en effet constant d'entendre les députés diviser l'assemblée en fonction des réalités nationales qui la composent, parallèlement aux divisions politiques. « Entre autres exemples, les français, les italiens et les anglais, nous n'avons pas la même définition de ce qu'est une Loi. Pour les anglais, qui ont un immense respect de la Loi, la Loi, c'est le Parlement. Dans le système britannique, c'est le Parlement qui est détenteur de la souveraineté. Ce n'est pas le peuple, c'est la Reine et son Conseil, et le Conseil, c'est le Parlement. Tout ce que fait le Parlement a une majesté incomparable. Donc on fait peu de lois. Les lois sont courtes et on les applique. La tradition italienne est très différente. Dans le droit romain, on adore les lois, on fait des lois admirables, très équilibrées, qui prévoient tous les cas de figures. L'idée qu'on les applique, c'est autre chose. C'est une vision platonicienne. Il y a le monde de la réalité et le monde des idées. La Loi, c'est le monde des idées, le monde des principes juridiques. La réalité, les incidences pratiques, d'autres s'en occupent. La France, c'est autre chose. Nous adorons faire des lois, nous aimons encore plus déclarer des droits (…). Ca veut dire quoi en pratique ? On ne sait pas, mais il faut absolument l'écrire. Bon. Alors quand vous avez autour de la table un italien, un français et un anglais et qu'il faut arriver à un texte de compromis, on a des discussions très marrantes. On dit à l'anglais « bon, vous pouvez accepter cette phrase de l'Italien, en fait ça mange pas de pain, ça fait plaisir à l'italien et cela n'a aucune conséquence pratique ». L'anglais vous répond alors : « mais attendez, si ça n'a aucune conséquence pratique, pourquoi le mettre dans le texte de loi ? » Donc ce dialogue est au départ un dialogue de sourds et puis plus tard, on comprend mieux, on comprend les problèmes de l'autre, on arrive à trouver des rédactions communes. Ca, c'est tout à fait passionnant ! » Entretien avec Alain Lamassoure, op. cit.

divers sur le plan politique et en même temps plus directement engagés dans la compétition politique, confrontés aussi à des enjeux plus saillants, tout pousse les nouveaux acteurs parlementaires à réintroduire de nouveaux registres d'identification, parmi lesquels la référence à la « Nation française » ou « aux intérêts du pays en Europe » occupe forcément une place de choix.

> Jean-Louis Bourlanges résume ainsi cette dichotomie : *« Disons que les parlementaires européens, naguère, c'était les parlementaires selon Corneille, ils représentaient les européens tels qu'ils devaient être, et maintenant ce sont des parlementaires selon Racine, qui représentent les européens tels qu'ils sont »*[750].

Effets de ces transformations, les acteurs sont par ailleurs plus nettement dépendants des organisations politiques qui déterminent objectivement leur carrière au sein même du Parlement (réélection ou choix d'une désignation à un poste hiérarchique) ou à l'extérieur du Parlement, dans les espaces nationaux ou locaux. Dans certains cas, cette dépendance accrue aux organisations politiques s'entend comme une dépendance accrue à l'égard des autorités gouvernementales (lorsque le parti est « aux affaires »). Au-delà de l'organisation politique elle-même, c'est aussi souvent à quelques leaders politiques de ces grandes organisations que de nombreux députés sont politiquement liés (Laurent Fabius pour Pervenche Berès, Jean-Pierre Chevènement pour Béatrice Patrie, etc.). On a d'ailleurs pu voir précédemment (supra, chapitre II) que le poids de ces « patrons politiques » nationaux ou locaux est l'un des facteurs à prendre en considération dans l'étude des mécanismes de constitution des listes électorales.

Au sein du Parlement, cette dépendance s'exprime concrètement dans la fidélité à laquelle les élus sont tenus dès lors que les intérêts de ces entités, pour une raison ou une autre, sont en cause dans un débat au sein de l'assemblée. Même si on peut tenter de les présenter comme des intérêts supérieurs (nationaux ou même européens), ce sont bien alors les intérêts du parti, ceux du gouvernement que ce parti dirige ou, plus prosaïquement, les intérêts de certains leaders politiques que les députés peuvent être contraints de représenter et de défendre au sein de l'assemblée. Mais du fait de l'autonomie relative des espaces politiques et parlementaires européens, ces intérêts construits (et lisibles) dans le cadre des jeux politiques nationaux, ne sont pourtant pas toujours aisément transposables ou justifiables dans le cadre européen, parce qu'ils peuvent s'opposer, à un moment donné, aux intérêts de l'institution (face aux autres institutions notamment), du groupe politique, de la commission

[750] Entretien avec Jean-Louis Bourlanges, Strasbourg, avril 1998.

parlementaire ou à des intérêts considérés comme des intérêts généraux européens[751]. Dès lors, ce sont bien les contradictions fondamentales qui naissent de ces attentes et de ces appartenances contradictoires que les députés sont contraints, avec plus ou moins de bonheur, de gérer.

Pour ne prendre qu'un exemple, les prises de positions de Pervenche Berès contre la constitution européenne au moment du référendum français de mai 2005, *a priori* surprenantes au regard de la place qu'elle occupe au Parlement européen (présidente de la commission économique et monétaire) et au groupe PSE (ancienne membre du bureau du groupe, candidate pressentie à la présidence du groupe)[752], ne peuvent sans doute pleinement se comprendre qu'en référence avec les relations qui la lient à Laurent Fabius et dont dépendent, en fait, ses positions dans le champ politique, notamment au Parlement européen.

4- La référence nationale comme élément structurant des pratiques et des identifications au sein du Parlement européen

Ces éléments contribuent à redonner une autre dimension aux références nationales mais aussi aux références territoriales et partisanes. De fait, la question des intérêts nationaux (au sens des intérêts, des choix ou des préférences construits dans un cadre national) est aussi un élément de lecture des clivages politiques internes (particulièrement au sein des groupes) et de perception des positions respectives des uns ou des autres sur tels ou tels dossiers. Elle tend à constituer un élément de lecture des rôles politiques européens et des pratiques associées à la représentation européenne.

La référence au national (quelle que soit la forme qu'elle prend concrètement) s'impose ainsi comme un élément structurant des pratiques d'assemblée, des logiques de positionnement, des pratiques de négociation, des pratiques de vote et des pratiques de représentation[753]. La prise d'importance des délégations nationales au sein des groupes, le

[751] Les prises de positions de Pervenche Berès contre la constitution européenne au moment du référendum français de mai 2005, *a priori* surprenantes au regard des positions qu'elle occupe au Parlement européen (présidente de la commission économique et monétaire, déléguée à la Convention sur l'avenir de l'Europe) et dans le groupe PSE (ancienne membre du bureau du groupe), ne peut se comprendre qu'en référence avec les relations qui la lient à Laurent Fabius et dont dépendent, en fait ses positions dans le champ politique.

[752] Le "non" au référendum sur le traité constitutionnel défendu par une partie des membres français du PSE a de fait suscité une forte réprobation du reste du groupe. Ce faisant, Pervenche Berès mettait à mal la position qui était la sienne au sein du PSE.

[753] C'est ce qui explique notamment, comme l'avait relevé Fulvio Attinà, que la cohésion des groupes politiques soit sensiblement plus solide lorsqu'il s'agit de voter des résolutions d'initiative ou d'urgence, plus fortement axées sur des problématiques et des positionnements politiques ou idéologiques, que lorsqu'il s'agit de voter des textes normatifs pour lesquels les divergences proprement nationales peuvent se révéler plus importantes. « The above analysis clearly indicates that Group cohésion is higher when the Parliament fulfils the suggestion

rôle des intergroupes (dont une partie correspond en fait à un regroupement sur la base de la défense d'un intérêt national)[754], les logiques de répartition dans les commissions (peu d'autrichiens à la commission pêche…), en constituent autant d'illustrations. Qu'il s'agisse des délégations nationales ou des intergroupes, ces structures ne bénéficient pas, cependant, de statuts officiels dans l'institution. Toutes les structures officielles en effet - commissions, groupes politiques, délégations, conférence des présidents, bureau - sont par définition plurinationales. Mais l'existence de tels regroupements parallèles, reconnus, sinon en droit du moins en fait, montre parfaitement que les références aux appartenances nationales structurent en partie les pratiques des acteurs.

Après avoir été longtemps considérée, au Parlement, comme la négation même du projet européen, la défense des intérêts nationaux est donc devenue un mode légitime de présentation et représentation pour les eurodéputés. Aucune honte à ce qu'un député affirme que défendre au Parlement les intérêts particuliers de son pays fait partie de son « travail » d'élu européen. Aucune honte à ce qu'il considère cet élément comme l'un des attendus de sa fonction et des rôles qui y sont attachés. Si cette dimension est bien évidemment au cœur du projet politique des élus « souverainistes », elle s'est généralisée dans les propos des acteurs et devient, à côté d'une identification à l'Europe et à ses idéaux propres, un mode d'identification et un registre discursif aussi fréquent que légitime surtout lorsqu'il est question de s'adresser à un public national et à l'électorat[755]. Il n'en demeure pas moins que,

---

function (…) than when it fulfils the control function (…). The reason for this caracteristic depends on the fact that initiative and especially urgent resolutions serve to promote and legitimize at the Community level interests that MEPs feel they represent more than national governments and commissioners do. In spite of the fact that these resolutions leave the regulations of the same interests undefined, the greater degree of Group cohesion in voting on such resolutions suggests that a strong political affinity exists in the opinions and attitudes of the MEPs belonging to the same Group regarding the same social interests of the EC system. The lesser degree of cohesion on legislative acts, on the other hand, marks a low level of convergence or entirely opposing opinions and attitudes on community normative solutions." ATTINA Fluvio, "The Voting Behaviour ...", *op. cit.*, p. 576.

[754] En dehors des ouvrages généraux sur le Parlement européen, déjà cités, on pourra se reporter, en ce qui concerne les intergroupes aux références suivantes DUTOIT Laurent, *Les intergroupes au Parlement européen*, Genève, Europa, coll. « Etudes », n° 12, 2001 ; DUTOIT Laurent, « L'influence au sein du Parlement européen : les intergroupes », *Politique européenne*, n°9, hiver 2003, pp. 123-142.

[755] Nicole Fontaine elle-même explique ainsi l'importance de l'action des députés français en faveur de la défense des intérêts nationaux : « Les exemples qui suivent illustrent quelques-uns des cas où l'influence française a été importante (…) pour obtenir (…) que les positions du Parlement européen parviennent à un point d'équilibre satisfaisant entre l'approche nécessairement communautaire des questions en jeu et la préservation des intérêts de la France », FONTAINE Nicole, *Les députés européens. Qui sont-ils ? Que font-ils ?*, Neuilly-sur-Seine, GEIC, 1994, p 68. En 1998, dans l'ouvrage qu'il publie quelques mois avant les élections et qu'il concevait comme un bilan de sa législature, le professeur Cabrol insistait de la même manière sur le caractère représentatif de son travail et son rôle dans la défense des intérêts français au Parlement : « j'ai été élu député européen grâce à vous en juin 1994. En me confiant cette mission d'être un représentant de la France au sein de l'Union européenne, vous avez souhaité également que je sois votre émissaire pour défendre nos valeurs (…). », CABROL Christian, *op. cit.*, p. 9.

comme nous l'avons souligné au chapitre précédent notamment, parallèlement aux espaces nationaux dont ils sont issus et vis-à-vis desquels ils continuent à se définir, les eurodéputés sont immergés dans un espace institutionnel spécifique dont ils intègrent progressivement les éléments constitutifs et au sein duquel ils ont aussi des intérêts objectifs à s'insérer. Engagés dans les jeux parlementaires, ils sont aussi, dans une large mesure, pris par ces jeux, conduits à se conformer à leurs attendus et aux multiples reformulations qui s'imposent alors.

B- Les eurodéputés : des représentants « territoriaux »

Si l'indétermination « officielle » des territoires auxquels les élus appartiennent a longtemps représenté un élément central de l'incertitude des rôles politiques et représentatifs au niveau européen, l'identité locale, les rapports à un territoire « d'attache » et les pratiques en représentation de ce territoire n'en sont pas moins devenus, au fil du temps, des éléments caractéristiques des pratiques associées à l'exercice du mandat européen[756]. Très tôt en fait, c'est-à-dire bien avant l'instauration d'un mode de scrutin régionalisé[757], les députés européens se distinguent par des pratiques visant à se présenter comme les représentants légitimes et effectifs d'un « territoire politique » donné[758]. En effet, bien que les députés européens demeurent inégalement implantés au niveau local, la plupart d'entre eux

[756] Olivier Costa relève ainsi dans plusieurs articles et à juste titre que le territoire est au principe même de l'action des députés européens. « Cette irruption du facteur régional n'est que la partie la plus visible d'un large processus de prise en compte des intérêts locaux et régionaux par les députés et d'une évolution de leur conception du mandat européen », COSTA Olivier, « L'Europe par les régions au Parlement de Strasbourg, *Critique Internationale*, 5, 1999, p. 14. Cf. aussi COSTA Olivier, « Le travail parlementaire européen et la défense des intérêts locaux… », *op. cit.*, pp. 198-207.

[757] Il faut relativiser, de ce point de vue, l'argument avancé par Olivier Costa, Eric Kerrouche et Julien Pelerin selon lequel la régionalisation du mode de scrutin modifie en profondeur les pratiques parlementaires. Elle tend plutôt à confirmer des évolutions qui lui sont antérieures, à les institutionnaliser. COSTA Olivier, KERROUCHE Eric, PELERIN Jérémie, « Les députés européens en quête de « proximité ». Retour sur la réforme française du mode de scrutin aux élections européennes », *in* COSTA Olivier, MAGNETTE Paul (dir.), *Une Europe des élites ? Réflexions sur la fracture démocratique de l'Union européenne*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2007, pp. 115-137.

[758] Le « territoire politique » auquel on fait référence ici renvoie à une notion plurielle qui ne se confond pas entièrement avec les entités politico-administratives telles que la région, la commune ou le département. « Il est constitué par l'ensemble des lieux où l'élu mobilise des ressources et obtient des soutiens pour exercer son activité politique ». Ce territoire varie d'un élu à l'autre allant de la ville à l'Euro-région, en passant par le département et la région. Il correspond souvent à la circonscription dans laquelle l'élu s'inscrit déjà du fait des mandats qu'il détient ou qu'il cherche à conquérir (département, canton, ville, région, circonscription législative). Pour autant, « les élus locaux évoluent souvent dans des territoires plus larges où s'organisent les systèmes de pouvoir dans l'espace local. Les territoires dans lesquels interviennent les élus, en ce sens, sont alors des espaces socialement construits par des jeux de solidarité, d'alliance et de concurrence mettant aux prises des forces politiques en compétition au niveau local. Les élus sont susceptibles d'y mobiliser des ressources (soutiens partisans, protection d'un leader, appuis d'organisations représentatives, relations avec les médias locaux, etc.) tout en étant liés par des relations de dépendance avec des partenaires qu'ils ne doivent pas décevoir. », NAY Olivier, « Le jeu du compromis… », *op. cit.*, note 1, p. 49.

s'inscrivent, politiquement, dans un territoire qu'ils se représentent comme leur « territoire d'attache »[759]. Cette dimension est d'autant plus forte que cette appartenance s'objective dans des mandats électifs ou des positions au sein des structures politiques locales (les fédérations départementales). De ce point de vue, l'examen des trajectoires politiques et des modalités du recrutement a montré que cette origine territoriale des élus était et est toujours l'un des critères de sélection des candidats. La proportion d'élus titulaires de mandats locaux augmente ainsi au cours du temps alors que les mandats détenus sont cependant moins centraux dans les espaces politiques locaux. Nous avons montré que cette conjonction favorisait l'accroissement, au Parlement et via le Parlement, de postures plus entrepreunariales (le mandat européen constituant l'opportunité d'une professionnalisation politique). Nous avons aussi montré que, pour beaucoup d'élus, les positions occupées sont dépendantes d'un patron politique local, dont ils sont conduits à se faire le relais au Parlement européen et à défendre les intérêts[760]. A mesure que la position s'institutionnalise, que le Parlement européen se présente comme une voie d'accès à la professionnalisation politique et que le mode de scrutin se régionalise, la territorialisation des pratiques d'assemblée tend ainsi à se développer et à se généraliser, le positionnement des acteurs au sein de l'assemblée dépendant en partie de l'origine territoriale des élus. Même si ces pratiques caractérisent, plus encore que les autres, les élus dont les trajectoires politiques sont fortement localisées, elles n'en constituent pas moins une dimension du métier d'eurodéputé, une dimension à laquelle les acteurs, quels qu'ils soient, ne peuvent véritablement échapper (1). C'est alors comme porte-parole d'un territoire que nombre d'élus sont amenés à se présenter au Parlement (2).

1- La territorialisation des pratiques d'assemblée

La dimension territoriale des pratiques parlementaires s'exprime en premier lieu dans les modalités de la division du travail politique au Parlement lui-même. Avant les élections de juin 2004, s'était instauré, dans la plupart des délégations françaises au sein des groupes, un système de répartition régionale. A chaque député est ainsi associée une région qu'il est censé représenter. Le découpage territorial est alors fonction de l'origine des députés ou des

[759] Comme l'explique un assistant, les questions liées à sa région d'appartenance constituent une dimension essentielle de l'activité d'un élu. « Tous les députés européens, officiellement, sont élus sur une liste nationale. Donc leur circonscription, c'est le pays tout entier. Mais tous ont également une attache locale quelque part et ont ouvert une permanence dans leur localité d'origine. Gérard, lui, c'est dans le Tarn, il a une permanence, il a deux assistants qui travaillent là-bas et donc il participe à la vie locale, pas mal d'ailleurs puisque, en moyenne, il est là-bas trois jours par semaine sauf pendant les sessions plénières. » Entretien avec un assistant de Gérard Onesta, op. cit.

[760] Sur ces deux aspects, cf. *supra* chapitre II.

implantations locales existantes. Ainsi au PPE-DE, Joseph Daul par exemple représente l'Alsace, Dominique Vlasto PACA, Jean-Pierre Bébéar et Alain Lamassoure l'Aquitaine. Au sein de la délégation socialiste française, Bernard Poignant est associé à la Bretagne, Georges Garot aux Pays de la Loire, François Zimeray à la Normandie, Marie-Hélène Gillig à l'Alsace. Pour les délégations plus restreintes comme les Verts, le découpage régional est beaucoup plus large, les députés étant rattachés à des zones géographiques plus étendues, mais toujours dessinées à partir des implantations locales existantes. Marie-Anne Isler-Béguin est par exemple associée à tout l'Est de la France, même si son implantation réelle apparaît plus restreinte (la Lorraine et plus précisément la Moselle). Ce découpage régional correspond donc, non seulement à des formes de présentation de soi, mais aussi à des formes de reterritorialisation d'une fonction attribuée, officiellement, sur un mode déterritorialisé.

Les choix de commissions, intergroupes ou dossiers suivis par les parlementaires sont ensuite fréquemment connectés aux questions et enjeux locaux, d'autant plus que les élus sont implantés localement et souvent en lien avec les dimensions dont ils se sont déjà saisis auparavant, dans le cadre de mandats antérieurs. Les commissions mais aussi les intergroupes permettent de développer des thématiques en rapport avec la ou les localités au sein desquelles ils s'insèrent (région, département, ville). Le travail législatif proprement dit offre ainsi un ensemble d'opportunités permettant de se consacrer à la défense d'intérêts locaux divers et à la mise en scène de cette dimension de leur engagement et de leur identité politique : dépôt d'amendements, rédaction de rapports, ou encore mobilisation de la délégation et du groupe politique sur des dossiers particuliers. Ce travail ne se limite pas aux domaines de compétence de la commission régionale. La défense d'intérêts territoriaux, sous leur angle économique en particulier, peut en effet dépendre des commissions les plus diverses en charge des questions industrie, transports, agriculture, pêche, environnement, etc. Les intergroupes représentent par ailleurs des structures particulièrement bien adaptées à la promotion d'une thématique localement importante. Une partie de ces intergroupes rassemble en effet des députés issus de diverses nationalités et de plusieurs groupes politiques mais animés par des préoccupations communes reliées à des problématiques sectorielles particulièrement saillantes dans un ensemble de régions d'Europe. Ainsi des intergroupes Arc-Atlantique, Viticulture, Aérospatiale ou Urban. La création de l'intergroupe Viticulture que revendique par exemple Jean-Pierre Bébéar (PPE-DE/DL puis UMP ; 1994-1999 ; 2002-2004) permet à cet acteur de mettre en scène une forte identification politique à la Gironde ainsi qu'une conception du mandat européen comme relais des intérêts économiques d'une

région dans laquelle il possède par ailleurs une implantation qu'il cherche à renforcer. Pour faire avancer ce dossier, il doit cependant être en mesure de faire état des savoir-faire propres à l'institution : maîtriser une certaine forme d'expertise économique, rassembler des compromis par-delà les clivages nationaux et politiques, etc.[761]

L'action des députés est donc en partie dépendante des caractéristiques propres à un territoire d'attache, territoire restreint mais de dimension néanmoins très variable selon les acteurs. En général, les députés souhaitent, non seulement travailler sur des dossiers qu'ils connaissent pour les avoir déjà abordés dans des fonctions précédentes au sein d'institutions représentatives locales (conseil régional, communauté de communes, etc.), mais aussi s'attacher à des questions qu'ils sont susceptibles de « revendre » localement et par rapport auxquelles ils peuvent retirer de fortes plus-values politiques. Les investissements parlementaires sont ainsi réinvestis au niveau local et inversement, d'autant plus facilement que, depuis le traité de l'Acte Unique Européen de 1986, les compétences de l'institution s'accroissent et que l'européanisation touche des secteurs toujours plus nombreux de la vie économique et sociale. Dominique Vlasto (PPE-DE/UMP ; 1999-), adjointe au maire de Marseille en charge du tourisme, s'est ainsi consacrée dès son arrivée au Parlement à des thématiques en lien avec le tourisme, les questions de sécurité maritime et les services portuaires ; Gilles Savary (PSE/PS ; 1999-), originaire du Sud-ouest de la France, s'est consacré aux dossiers liés à l'aérospatiale ; Jean-Claude Fruteau (PSE/PS ; 1999-), élu de La Réunion, a porté son attention sur les questions relatives à l'agriculture, c'est-à-dire la principale activité économique de l'île ; Jean-Pierre Bébéar à la viticulture, etc. Pour investir les dossiers localement et, si possible, médiatiquement rentables, les députés effectuent une véritable veille sur les dossiers qui s'inscrivent ou qui vont s'inscrire sur les agendas politiques et médiatiques locaux. Une des facettes les plus importantes du métier d'élu consiste donc à « accrocher » les dossiers et enjeux locaux susceptibles d'être traités depuis une position européenne, d'un point de vue européen et par un européen, c'est-à-dire grâce à des compétences, expertises et contacts proprement européens que le député est en mesure de mobiliser et qu'il détient en propre.

[761] « Par conviction, de par ma région, j'avais dit que je m'intéresserai à la viticulture, parce que j'aime le vin dans son côté gustatif, culturel, etc. Bordeaux est une région de grands vins. Et j'ai effectivement réussi à créer le premier intergroupe Viticulture au Parlement européen et nous sommes, je crois, parmi les premiers intergroupes au Parlement, j'ai 150 députés qui suivent mon opération. Nous avons réussi de superbes opérations dans l'intérêt de la viticulture européenne (…). Il a l'avantage d'avoir un côté culturel, sympathique, et puis économique puisque ça représente deux millions d'emplois en Europe. Donc, ça, c'est vraiment mon grand succès ! » Entretien avec Jean-Pierre Bébéar, Strasbourg, avril 1998.

2- L'adoption des postures de « porte-parole » d'un territoire donné

De nombreux députés sont ainsi amenés à revendiquer au sein du Parlement une position de « porte-parole » de leur région, de leur ville ou de leur département ou encore d'un ensemble d'intérêts spécifiques à ces espaces (la défense de la position de Strasbourg comme capitale de l'Europe pour les députés alsaciens, la défense des intérêts viticoles dans le Sud-ouest français, la défense des intérêts spécifiques des zones frontalières du Nord, de l'Est ou du Sud-est, etc.). Endosser ce rôle de porte-parole se traduit alors par l'adoption de postures qui dépassent les simples prises de parole en séance plénière où cette appartenance locale peut être rappelée et mise en scène pour désigner un travail plus large d'inscription (et de traduction) de problématiques locales dans les cadres institutionnels et politiques européens. Il s'agit encore d'interpeller les institutions européennes pour les enjoindre à adopter une législation ou à se saisir de telles ou telles problématiques ayant des déclinaisons fortes au niveau local (comme cela a pu être le cas lors du naufrage du *Prestige* ou l'explosion de l'usine AZF à Toulouse).

Ce travail passe par des prises de parole en séances plénière (à l'occasion par exemple des débats d'urgence), par l'usage des questions écrites posées, sans restriction, aux membres du Conseil ou de la Commission[762], par un dépôt d'amendements sur les projets touchant de près ou de loin la ou les localités concernées, par des implications régulières ou chroniques dans des commissions variées mais toujours sur la base de problématiques touchant les territoires qu'ils estiment représenter[763], tout un travail donc, que plusieurs élus associent directement à une activité de « lobbying » au profit de leur région. L'adoption de cette posture du porte-parole transparaît encore dans les modes de présentation de soi des élus, au sein même de l'assemblée, dans leurs publications ou prises de paroles publiques[764] ou devant l'enquêteur lui-même. Reste que cette conception de l'action parlementaire n'empêche pas, pour autant, de devoir, à un moment ou un autre, endosser les autres figures légitimes au sein

[762] Cf. COSTA Olivier, « Le travail parlementaire européen… », *op. cit.*, pp. 202-203.

[763] Le cas de Frédéric Striby en constitue un bon exemple sur lequel nous reviendrons plus en détail par la suite. Maire d'une petite ville du sud de l'Alsace et conseiller général du Haut-Rhin, il siège au Parlement européen entre 1994 et 1999. Dès son élection, il centre ses activités parlementaires sur toutes les questions susceptibles d'intéresser ses « terres politiques », c'est-à-dire principalement l'Alsace et le Haut-Rhin : questions frontalières, questions fiscales relatives aux frontaliers, questions d'environnement relatives aux viticulteurs et aux pisciculteurs de sa région.

[764] Un exemple parmi d'autres avec Béatrice Patrie qui déclare sur les pages de son site Internet consacrées à l'Aquitaine : « Elue une nouvelle fois en 2004, j'ai pris l'engagement de poursuivre ce travail de terrain et de porter haut les couleurs de l'Aquitaine », http://www.beatrice-patrie.org/pages/aquitaine.php

de l'institution, celle de l'expert ou du diplomate, parce que ces postures restent elles-mêmes indispensables pour faire valoir, concrètement, des intérêts locaux dans une négociation.

Tout un ensemble d'éléments entrant en relation avec une problématique locale peuvent ainsi déclencher une action ponctuelle ou régulière des élus au sein de l'assemblée : l'actualité de l'agenda européen (dossiers examinés à un moment donné au niveau européen et ayant des incidences locales, comme les directives portuaires[765]), l'existence d'enjeux locaux à forte résonance européenne (la viticulture, l'aérospatiale, la pêche, les reconversions industrielles, etc.), l'actualité des agendas politiques nationaux, locaux, voire internationaux (le naufrage du *Prestige*, l'explosion de l'usine d'AZF), les positions tenues par les acteurs dans d'autres arènes institutionnelles (adjoint au tourisme, vice-président du Conseil général en charge des frontaliers, etc.).

En retour, la position parlementaire européenne et l'action développée à ce niveau peuvent donc contribuer, être mise au service du renforcement des positions tenues au local. Elles confèrent différentes ressources politiques et symboliques que les élus peuvent tenter de mettre au service de leur insertion dans le « tissu local » et des positions qu'ils y occupent. Quatre types d'acteurs locaux constituent en ce sens le « public-cible » des eurodéputés : les réseaux politiques et partisans locaux (et en particulier les patrons dont ils dépendent), les représentants des intérêts locaux (comme les agriculteurs, les travailleurs transfrontaliers ou les associations écologistes locales, etc.), les élus locaux (maires, conseillers régionaux et généraux, députés et sénateurs) ainsi que la presse locale. De fait, ils font l'objet d'attentions privilégiées. C'est à eux que sont principalement destinées les publications régulières[766], c'est eux qui sont régulièrement invités à Strasbourg, c'est aussi auprès d'eux que les députés cherchent à développer une présence régulière sous des formes diverses (organisation de

[765] Les deux directives relatives à la libéralisation des services portuaires (paquets portuaires I et II) avaient une forte résonance locale. Interpellés par les travailleurs portuaires qui se considéraient comme menacés dans leurs statuts et leurs conditions de travail (pilotes, lamaneurs et surtout dockers), les députés attachés aux territoires concernés se sont assez largement mobilisés autour de textes qui étaient perçus, à tort ou à raison, comme le point de départ d'une vaste entreprise de reconversion du secteur portuaire, elle-même susceptible de fortes incidences locales.

[766] Deux exemples, parmi d'autres, en témoignent parfaitement : « - *Vous me disiez tout à l'heure que vous aviez fait ce qu'il fallait pour être connu, c'est-à-dire ?* - J'ai fait dès le départ trois journaux par an que j'ai envoyés à tous les élus de mon département. Le conseiller municipal du petit village de 50 habitants a reçu mon journal, et je peux vous dire que ça marche, les gens le savent. J'ai envoyé à tous les maires et adjoints de toutes les villes de plus de 100 000 habitants, à tous les maires de mon département une lettre. Et je vous garantis que cela a eu un impact. (…). » Entretien avec Jean-Pierre Bébéar, Strasbourg, *op. cit.* « - *A qui est diffusée cette lettre d'information que vous publiée régulièrement ?* - Alors comme j'étais très connue dans le système associatif alsacien et que je me suis beaucoup occupée de ça, et comme je suis sur les questions emploi et affaires sociales, eh bien j'ai distribué ça à ceux qui sont dans le secteur, plutôt associatif et puis institutionnel. C'est pas une lettre que j'envoie au grand public, mais aux élus, syndicats… » Entretien avec Marie-Hélène Gillig, Strasbourg, mars 2002.

colloques, de réunions d'explication de « ce qu'est l'Europe », réunions d'information sur des politiques plus sectorielles telles que la PAC et ses réformes, la politique des fonds structurels, etc.). Dans ce cadre par ailleurs et dans une perspective plus large, même le sentiment d'incompréhension vis-à-vis de « l'Europe », son opacité et sa complexité peuvent en fait devenir des atouts pour certains députés. Mobilisant et mettant en scène une maîtrise des jeux et enjeux européens, un eurodéputé peut parfaitement se présenter et apparaître localement comme le « spécialiste local des questions européennes », devenir l'une des portes d'entrée dans l'univers européen et se positionner ainsi comme un intermédiaire incontournable en ce domaine. Parallèlement à d'autres activités, ces députés occupent en quelque sorte une « niche politique » de moins en moins négligeable à mesure que s'étendent les domaines de compétences de l'Union et que se développe l'intérêt des collectivités locales notamment pour les processus européens et ressources disponibles à ce niveau.

C- Les eurodéputés : des acteurs « politiques »

Associé à une position à la fois récente et considérée comme excentrée politiquement, le caractère proprement politique des pratiques parlementaires n'a jamais été considéré comme allant de soi, particulièrement dans un espace européen marqué par sa dépolitisation et la prégnance de figures telles que celles de l'expert ou du diplomate. De ce fait même, l'étude de la dimension politique des activités parlementaires européennes a été plutôt négligée parce que ces figures contribuent à masquer les aspects proprement politiques des rôles associés à la fonction. En réalité, l'identité politique demeure au fondement même d'un espace reposant, avant toute chose, sur des appartenances politiques et idéologiques (1). Non seulement elle reste au coeur des mécanismes individuels ou collectifs de présentation de soi dans cet espace (2), mais elle imprègne par ailleurs profondément les pratiques politiques des acteurs (3). C'est dans ce cadre que diverses pratiques contribuent, de façon durable ou ponctuelle, à politiser les problématiques traitées au niveau européen et à imposer, ce faisant, une redéfinition des cadres à travers lesquels elles sont appréhendées (4).

1- Des identités politiques au fondement de l'espace parlementaire européen

Du fait de la centralité des groupes, l'appartenance politique et partisane est tout d'abord fondatrice de l'espace parlementaire lui-même. Très tôt (dès 1953), les députés vont siéger dans l'assemblée par groupes politiques et non par nationalité. Cette centralité des

groupes s'est accentuée avec la rationalisation et l'accroissement de la division du travail politique au sein de l'institution, avec l'autonomisation et la spécialisation des jeux internes ou le déclin de l'individualisme parlementaire[767]. Les groupes représentent de fait la structure fondamentale de l'institution. Bien que les frontières politiques (entre droite et gauche par exemple) soient plus floues et mouvantes que dans les systèmes politiques fortement institutionnalisés et hiérarchisés, les groupes restent fondés sur des proximités idéologiques et sur des univers cognitifs (la droite, la gauche, le libéralisme, l'écologie politique, le souverainisme) qui font sens pour les acteurs[768]. Ces différenciations politiques confèrent l'une des principales grilles de lecture des clivages et des conflits politiques internes, devant les divisions nationales qui ne prennent souvent leurs effets que replacés dans le contexte des oppositions politiques internes[769]. Malgré leur hétérogénéité, tant Simon Hix et Christopher Lord que Fluvio Attinà ou Abdul Noury et Gérard Roland ont par ailleurs souligné que c'est bien sur le plan politique et idéologique (leur positionnement sur un axe droite-gauche) que les groupes maintiennent leur unité ainsi qu'une cohérence interne[770]. L'appartenance politique, avant l'appartenance nationale, détermine ainsi la répartition des députés dans les commissions parlementaires et les délégations, la distribution des temps de parole en plénière et la distribution des positions de leadership[771]. Les groupes politiques et leurs présidents

[767] Cette expression désignant précisément la place de plus en plus forte prise par les groupes politiques dans l'organisation de l'assemblée et le relatif déclin de la position des députés en tant qu'acteurs individuels, détachés du groupe politique. Aussi bien les temps de parole que l'attribution des rapports ou des positions de pouvoirs dans l'assemblée sont fondés sur des processus maîtrisés par les groupes politiques. Cf. COSTA Olivier, *Le Parlement européen…*, op. cit.

[768] Voir par exemple NOURY Abdul, ROLAND Gérard, « Comment vote-t-on au Parlement européen ? Premiers résultats », in MAGNETTE Paul, REMACLE Eric (dir), *op. cit.*, pp. 67-78 et NOURY Abdul, « Ideology, Nationality and Euro-parliamentarians », *European Union Politics*, vol. 3, n°1, pp. 33-58. Par ailleurs, bien que les liens politiques au sein des groupes confédéraux, comme celui de la GUE/NGL, soient plus éclatés qu'au sein de partis comme le PSE, il n'en reste pas moins que ces liens existent et qu'ils sont déterminants. Ainsi, le seul groupe confédéral qui réunissait des partis nationaux sans aucune proximité idéologique a été constitué au sortir des élections de 1999. Il réunissait les radicaux d'Emma Bonino et les Français du Front national. Ce regroupement « contre-nature », s'il était réglementaire, n'en a pas moins suscité de vives critiques de la part des autres députés et n'a pas duré plus de quelques années. Cette situation illustre la centralité de l'identité politique au Parlement européen et son caractère structurant de l'ensemble de l'espace institutionnel.

[769] Sur ce point et pour plus de détails, on peut aussi se reporter aux développements présentés au chapitre suivant.

[770] Fluvio Attinà souligne que c'est bien sur les questions et les votes politiques que les groupes font état de la plus forte cohésion dans leur vote. "The greater degree of Group cohesion in voting on such resolutions suggests that a strong political affinity exists in the opinions and attitudes of the MEPs belonging to the same Group regarding the same social interests of the EC system", ATTINA Fulvio, *op. cit.*, p. 576.

[771] Selon la règle d'Hondt qui attribue pour chacune des structures internes un nombre de place proportionnel au poids des groupes politiques.

partagent par ailleurs, avec le président du Parlement, la direction politique de l'institution (via la Conférence des présidents).

Ainsi, bien que le mode de structuration de l'assemblée soit en large partie fondé sur la construction de compromis, les différenciations politiques et idéologiques n'en demeurent pas moins au cœur des processus internes, y compris des procédures de négociation. Ces dernières reposent toujours sur l'association d'acteurs d'abord identifiés, réciproquement, sur la base de leur appartenance politique. Si la délibération s'organise autour de pratiques continues de négociations entre les différents groupes et la construction de compromis, particulièrement entre le PPE-DE et le PSE, ces pratiques restent aussi dépendantes des configurations propres du jeu politique européen interne au Parlement lui-même, ou au système européen dans son ensemble. Les travaux récents de Simon Hix, Gérard Roland et Abdul Noury soulignent ainsi que les coalitions continuent de dépendre des enjeux politiques et n'ont rien d'automatique, ne sont pas complètement donnés par avance. En ce sens, les routines institutionnelles ne masquent jamais totalement les clivages proprement politiques qui peuvent ressurgir à l'occasion de configurations plus ouvertes. De même, différentes conjonctures sont parfois l'occasion d'une remise en scène des conflictualités politiques ou idéologiques. Ainsi, la « crise de la Commission » en 1998-1999 a fortement contribué à tendre les relations entre le PPE-DE et le PSE et à politiser, même momentanément, la vie interne à l'assemblée comme à l'ensemble du système institutionnel[772]. Ainsi également des luttes et débats qui ont accompagné le vote des directives portuaires (paquets portuaires I et II) et services (directive dite « Bolkenstein »).

Bien que dominées par le duo PPE-DE-PSE, les stratégies d'alliance varient néanmoins en fonction des enjeux politiques (*policy issues*) et des configurations de jeux, internes et externes à l'assemblée[773]. Elles peuvent aussi varier considérablement en fonction des thématiques, des dossiers et des questions discutées au sein du Parlement. Il n'est pas si rare de voir certains dossiers, certaines problématiques traversées par des formes de repolitisation et de reconflictualisation, dans lesquels les acteurs engagent des représentations concurrentes du monde et tentent d'imposer de nouvelles représentations d'un problème donné. Ce fut le cas par exemple, des débats qui ont entouré les négociations de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) dans le cadre de l'Organisation mondiale du

[772] GEORGAKAKIS Didier, « La démission de la Commission européenne… », *op. cit.*

[773] Une étude récente montre d'ailleurs que les majorités fondées sur des alliances opposant un bloc de droite à un bloc de gauche augmentent au cours du temps pour atteindre près de 50% des votes enregistrés (*roll call*). Cf. HIX Simon, NOURY Abdul, ROLAND Gérard, "Power to parties...", *op. cit.* Dans tous les cas, les coalitions restent mouvantes et reposent sur des compromis et accords négociés entre les groupes formant la coalition.

commerce (OMC), la situation politique au Proche-Orient, le vote demandant l'adoption d'une taxe Tobin (que les députés de Lutte ouvrière avaient refusé de voter au grand dam des autres formations de gauche, PSE et Verts/ALE notamment), des discussions relatives aux directives « services » et « services portuaires », etc. Dans tous ces débats, divers éléments ont favorisé une politisation des discussions au sein de l'institution et à l'extérieur de celle-ci.

Il faut enfin compter avec les registres discursifs et les registres d'action mobilisés par les députés lors des moments et dans les lieux bénéficiant d'une certaine visibilité extérieure. Si on a souvent insisté, à juste titre, sur les contraintes qui entourent le déroulement des séances plénières, il n'en demeure pas moins que l'hémicycle continue à être le lieu de la mise en scène, de discours enflammés, de jeux sur les registres émotionnels et de virulentes manifestations sonores ou écrites. S'ils les restreignent, les effets de l'interprétariat n'annulent jamais complètement les mises en scène proprement discursives et encore moins gestuelles. Il n'est pas de semaine où les parlementaires par toute une série de moyens, jouent de l'émotion et de la dramatisation : à l'occasion de divers évènements internationaux ou internes aux pays membres de l'Union européenne (l'entrée de Jorg Haider au gouvernement en Autriche, le conflit israélo-palestinien, le conflit irakien, la guerre de Tchétchénie, les attentats de New York, Londres ou Madrid, etc.), ou à l'occasion de textes âprement discutés[774]. Très souvent de tels débats sont l'occasion pour les élus de se remettre en scène politiquement, de quitter l'image de l'expert ou du diplomate pour celui du politique, de se donner à voir et de donner à voir leur rôle comme un rôle politique, de faire montre de leurs convictions, « de ce à quoi ils croient ».

Une place considérable est d'ailleurs consacrée, via les résolutions d'urgence, à ce travail lors de chaque session plénière à Strasbourg. La plupart des sites Internet ouverts par les députés sont en partie consacrés à la publication *in extenso* des discours prononcés dans l'hémicycle ou aux explications écrites de vote qui sont ajointes aux procès verbaux des séances[775]. Les occasions de mettre en scène un engagement et un point de vue politique sont donc, contrairement aux regards portés en général, assez nombreuses et, en fait, diverses. Limitées en commission ou en groupe de travail, la mise en scène et la dramatisation des prises de positions politiques resurgissent néanmoins dans les lieux et dans les moments qui

[774] Une conseillère politique du PSE soulignait par exemple que le rejet du texte de conciliation relatif aux services portuaires (premier paquet portuaire) par le Parlement en 2003 devait en particulier à un vibrant plaidoyer d'un parlementaire opposé au texte au cours du débat qui a précédé le vote. Entretien avec une conseillère politique du PSE, op. cit.

[775] Certaines délégations publient d'ailleurs de véritables recueils, comme l'ont fait les élus de Lutte ouvrière dans *Les interventions et explications de vote des élues Lutte ouvrière..*, op. cit.

bénéficient d'une certaine visibilité : dans l'hémicycle lors des sessions plénières, lors de séances solennelles, lors d'auditions publiques, de réunions publiques ou encore par l'intermédiaire des différentes manifestations qui ont lieu à l'intérieur même du bâtiment. Si elles ne sont pas forcément similaires à celles que l'on rencontre dans les différents parlements nationaux, si elles s'inscrivent dans des codes ou des systèmes discursifs ou encore dans des temporalités différentes, elles n'en sont pas moins réelles[776]. A cela, il faut rajouter les voyages auxquels peuvent bruyamment participer certains députés en dehors du cadre institutionnel proprement dit (comme les voyages de parlementaires en Palestine, en Irak ou comme l'exemple relaté ci-dessous, en Turquie) ou des évènements exceptionnels comme la grève de la faim entamée par Olivier Dupuy pour dénoncer les actions de l'armée russe en Tchétchénie. Elles se donnent aussi à voir à de nombreuses occasions de la vie des eurodéputés en dehors de l'institution elle-même à l'occasion de manifestations de rues auxquelles participent les députés, aux conférences publiques, meetings électoraux, etc.

Bref, même s'il suppose l'intériorisation des postures et la mobilisation des pratiques associées aux figures de l'expert et du diplomate, le travail parlementaire européen n'en demeure pas moins un travail politique, vécu et appréhendé comme tel par de nombreux acteurs. Le passage suivant, issu d'un entretien avec Aline Pailler, illustre parfaitement bien tout ce qui fait que ce travail demeure un travail politique, l'occasion d'une mise en scène et d'une dramatisation des « idées », « convictions », des « combats » qui donnent sens aux engagements des acteurs. Malgré les effets associés à la rationalisation du travail parlementaire, au multilinguisme et à l'interprétariat, l'hémicycle demeure dans ce cadre, un lieu privilégié.

> « - Alors comment ça se passe la rédaction d'un rapport ? - *Tu travailles, tu travailles et puis tu essaies d'apporter quelque chose avec ta sincérité, aussi quelque chose qui est de l'ordre de la créativité. Parce que moi j'y crois (…) et donc au lieu d'écrire dans une « langue de bois », tu écris dans « une langue des bois », c'est-à-dire tu écris avec de la chair, de la sève, avec des feuillages, avec des racines (…). Les gens, si tu les traites comme des machines, ils savent faire ça, c'est bon, ils savent bien. Tout d'un coup, tu mets un grain de sable dans cette machine (…) Moi, j'ai changé un vote sur les kurdes grâce à ça, en faisant confiance à l'humain, en mettant un petit grain de sable qui va les obliger à quitter la machine pour l'humain.* - Et sur ce grain de sable à propos des kurdes, de quoi s'agissait-il ? - *De mes tripes ! D'abord, je suis allée voir, j'ai payé de ma personne en allant à Ankara, en ne*

[776] S'insérant dans un univers et des jeux transnationaux où la préservation de liens interpersonnels cordiaux demeurent essentiels, les violentes attaques personnelles sont par exemple moins fréquentes que dans nombre de parlements nationaux familiarisés à d'âpres joutes verbales.

sachant pas si je serai reçue, en ayant peur, en payant financièrement de mes propres deniers (…) Théoriquement, tu peux dénoncer une dictature, un semblant de procès, un procès inique. Moi, je sais faire des discours comme ça, tout le monde peut faire ça. A la limite, tu recopies… Non, là, j'y suis allée. Tout à coup ce que je savais théoriquement, je le vois réellement… Quand tu vois le militaire s'arrêter de taper à la machine quand c'est Leila qui parle, quand tu as la chance d'être assise à côté de la mère de Leila, que tu la vois cette petite femme frêle, fragile qui essaie de capter le regard de sa mère. Et quand elle lève sa main vers sa mère, parce que enfin, les regards se croisent, il y a une crosse du militaire à côté qui va taper sur le dos de Leila. Ca tu l'as vécu. Quand tu arrives au Parlement et que tu as ça dans la tête (la voix un peu tremblante), c'est plus théorique la dictature turque vis-à-vis des kurdes, c'est plus théorique la justice turque vis-à-vis de Leila. Tout cela n'est plus théorique (…). Et quand tu arrives et que tu fais ton discours politique mais qu'il y a ça comme perspective…Ca marche… Ca marche au sens… C'est pas péjoratif. Je dis ça marche, c'est-à-dire que tu as une vraie communication, alors que si tu arrives avec un discours théorique, même juste, auquel tu crois, bon bah, ils écoutent pas, ils écoutent les premiers mots, ils écoutent la fin, ils regardent la montre… Ils s'arrêtent. Bien sûr, le danger ce serait de penser qu'on gagne par la sensiblerie ou l'émotion. Mais il n'empêche qu'on est des êtres humains et qu'on est fait de ça aussi. Donc il faut avoir le discours juste théoriquement, idéologiquement, politiquement, stratégiquement, et il faut qu'il y ait cette part d'humanité… »[777].

L'intensité de ces pratiques varie bien entendu en fonction des individus, de leur position dans l'institution et des ressources dont ils disposent. On peut penser que la mobilisation d'un registre politique et le recours à des stratégies de conflictualisation des jeux internes est d'autant plus centrale que les individus occupent des positions plutôt dominées dans l'espace parlementaire et le système politique qui le régule. La mise à l'écart relative qui caractérise ces acteurs les pousse, individuellement ou collectivement, à tenter de « jouer des coups », stratégies caractéristiques de ceux qui sont obligés de sortir des cadres institués pour être vus ou entendus. Rien d'étonnant donc à ce que ces « coups » viennent en général des « petits » groupes politiques. Disposant de ressources plus faibles pour peser sur le jeu lui-même, ils ont tout intérêt à perturber les routines institutionnelles. On peut aussi penser que les acteurs sont d'autant plus disposés à mobiliser un registre politique qu'ils sont issus de carrières militantes, que leur ressources et légitimités politiques reposent plus directement sur les positions détenues au sein des partis ou des structures qui y sont liées. Il n'en demeure pas

[777] Entretien avec Aline Pailler, op. cit.

moins que les identifications politiques sont, pour tous les élus, au coeur des modalités individuelles de présentation de soi.

2- Des identités politiques au cœur des modalités de perception et de présentation de soi

L'appartenance politique des individus structure l'espace parlementaire dans son ensemble. Elle oriente dans une large mesure les pratiques et les logiques de positionnement des acteurs, individuels et collectifs. L'appartenance et les identifications politiques s'expriment bien sûr dans les cadres propres de l'espace parlementaire: appartenance aux groupes politiques (PSE, PPE-DE, GUE/NGL etc.), positionnement relatif sur l'échelle fédéraliste / souverainiste, positionnement relatif sur l'échelle droite-gauche, etc. Elles s'expriment aussi dans des cadres politiques plus directement nationaux qui peuvent, dans une certaine mesure, structurer les logiques de positionnements internes à l'assemblée. Ainsi, 15 ans après que Valéry Giscard d'Estaing ait favorisé l'inscription des députés du parti républicain - alors composante de l'UDF - au PPE-DE et 5 ans après l'adhésion des élus RPR au groupe démocrate-chrétien, le départ de la délégation UDF du PPE-DE en 2004 pour le groupe Libéral (devenu ALDE), s'explique en partie par l'accroissement des concurrences et des tensions entre l'UMP et l'UDF à partir de 1995[778]. De même, les logiques d'alliance gouvernementale entre le Parti socialiste, les Verts, le Parti communiste et les radicaux de gauche (réunis dans la gauche plurielle, sous le leadership de Lionel Jospin alors premier ministre), ont orienté la distribution des postes de pouvoirs au sein de la délégation française au PSE et entre socialistes, verts et communistes après les élections de 1999. Ces deux ordres différents d'identification politique (européens / nationaux) conduisent parfois à des contradictions plus ou moins difficiles à gérer par les acteurs, individuels ou collectifs.

Pour beaucoup d'acteurs, la mise en scène de cette appartenance politique est une dimension fondamentale des modes de légitimation d'eux-mêmes, de leur position et de leur action en tant que députés européens. Elle permet aux acteurs de s'insérer dans les cadres légitimes de l'action politique et leur permet de se positionner dans le champ politique en assurant une adéquation entre les références construites dans le cadre national et les problématiques plus strictement européennes (être de gauche ou de droite, fédéraliste ou souverainiste, libéral ou anti-libéral, etc.). En cela, les références politiques et idéologiques

[778] Une assistante relatait en ce sens la tension existant au sein de la délégation française au PPE, réunissant des élus UDF et RPR. Si le départ des élus UDF a été justifié par les dérives souverainistes de certaines factions du PPE, il n'en reste pas moins que ces tensions politiques « franco-françaises » ont aussi fortement contribué à ce désistement. Entretien avec une assistante parlementaire, septembre 2004.

sont des preuves données de la fidélité au parti et à l'électorat tout autant qu'une manière pour les acteurs d'être identifiables à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution. Elles sont particulièrement importantes pour les acteurs dont l'essentiel de la légitimité politique repose sur cette fidélité politique (les militants). Ces références aux identifications politiques se retrouvent ainsi aussi bien dans les présentations collectives (de groupes ou de délégations au sein des groupes[779]) que les présentations individuelles. Cette identité se décline sur tous les modes classiquement politiques tels que l'usage des termes droite / gauche, l'usage d'un vocabulaire du combat ainsi que les expressions typiques d'une région du champ politique ou d'un courant idéologique.

> A l'extrême gauche par exemple, on retrouve constamment la référence aux « travailleurs », aux revendications de la « classe ouvrière » contre les intérêts du « grand patronat », à la vitalité du « mouvement social » et la contestation qu'il porte de « l'ordre social », etc. De même, dans le bilan de mi-mandat présenté par la Délégation socialiste française, Pervenche Berès écrivait : « La délégation socialiste française défend ainsi en partenariat avec les forces de la *gauche plurielle*, les valeurs qui sont les siennes et pour lesquelles ses parlementaires ont été élus. C'est la *bataille* pour une Europe plus juste et plus solidaire dans un monde que nous souhaitons réguler. Cette *bataille* n'est pas gagnée d'avance. Notre groupe n'est plus le premier groupe du Parlement européen. Les avancées que nous *imposons* sont le fruit de notre présence et de notre *force* de conviction, aussi parfois de la division de nos *adversaires* »[780].
>
> A de multiples reprises, Gérard Caudron rappelle ses « opinions » et les « convictions » censées guider ses pratiques de député européen, comme par exemple lorsqu'il présente, sur son site Internet, l'association qu'il a fondée à Villeneuve d'Ascq et à laquelle il verse une partie des financements qui lui sont attribués par l'institution : « L'association Citoyen d'Europe, le grand mouvement européen *progressiste* (…). *Militant* pour une Europe politique, sociale et citoyenne, cette association avec son président Gérard Caudron propose chaque année plusieurs rendez-vous à ses membres (…) Première association européenne dans le Nord, sinon en France, « Citoyen d'Europe » *milite* pour une Europe de Citoyens, une Europe du quotidien, une Europe démocratique et sociale. »[781]

Les lettres, courriers ou sites Internet sont souvent l'occasion de mettre en cohérence leurs votes et les dossiers sur lesquels ils investissent avec les convictions politiques qui les identifient. Ces publications ont notamment pour objet de donner une lecture politique des

[779] Dans le cadre des publications des groupes ou des délégations nationales. Voir par exemple les publications de la délégation française au parti socialiste, notamment son site Internet, http://www.d-s-f.net/

[780] *Deux ans au Parlement européen, 1999-2001*, Délégation socialiste française au Parlement européen, Septembre 2001, p. 6. C'est nous qui soulignons.

[781] CAUDRON Gérard, *Les notes européennes*, 2 mai 2002, op. cit. C'est nous qui soulignons.

pratiques d'assemblée, tout en exprimant les fidélités politiques, sociales voire sectorielles (dans le cas des agriculteurs) auxquelles les acteurs s'identifient et qu'ils cherchent constamment à rappeler. Elles sont donc l'occasion d'une mise en scène des acteurs qui les publient dans les cadres idéalisés de l'activité politique. Le bilan de mi-mandat que les élus LO ont publié en 2001, est de ce point de vue très explicite. Dans l'introduction de ce document destiné aux militants, les élues expriment toute la conception qu'elles se font de leur rôles au sein du Parlement européen, cherchent à donner à voir la proximité sociale des élus aux groupes dont ils revendiquent la représentation et les pratiques concrètes qu'ils mettent en œuvre dans ce cadre.

> « Tout en affirmant notre conviction que l'Europe unie, sans frontières entre les peuples, c'est l'avenir, nous avons dénoncé le caractère de classe de l'Union européenne, conçue pour accroître les profits des grandes entreprises sur le dos de leurs propres salariés comme sur les peuples des pays pauvres. Nous nous sommes engagés à défendre ce programme et d'une certaine façon plus générale, les intérêts des classes laborieuses au sein du Parlement en profitant de chaque occasion pour nous en faire les porte-parole. Nous savons que le Parlement est impuissant à changer le sort des travailleurs parce que cette institution n'a pas de pouvoirs réels et qu'elle est faite avant tout pour servir les intérêts des possédants (…) »[782].
>
> La publication des interventions plénières et explications de vote sont alors l'occasion d'apporter la preuve de ces affirmations et de monter le travail effectué en ce sens. Lors d'une explication de vote, Armonie Bordes déclarait par exemple « Les classes laborieuses n'ont certainement pas à se féliciter. Dire que « le chômage a connu son plus bas niveau depuis 1991 », c'est en même temps une façon de reconnaître qu'il reste aussi élevé qu'il y a dix ans où il était déjà catastrophique (…) Seules les grandes entreprises, leurs propriétaires et leurs actionnaires, peuvent se féliciter du montant exceptionnel des profits mais ce résultat a été obtenu au détriment du monde du travail mais aussi des services publics et des prestations sociales (…). »[783]

Ces lettres sont l'occasion de montrer et de rappeler que le travail politique européen est pour les acteurs, une manière de contribuer à des prises de positions politiquement orientées. Il s'agit de montrer que la « politique » demeure un élément structurant de la gestion du dossier par les acteurs et que, dans ce cadre les acteurs restent bien fidèles à « leurs idées ». Ce faisant, ils se mettent à distance des représentations communes sur l'assemblée et

[782] *Les interventions et explications de votes des élues Lutte ouvrière…*, op. cit., p. 2.

[783] « Au Conseil européen de Stockholm : profits exceptionnels au détriment des travailleurs », explication de vote d'Armonie Bordes et Chantal Cauquil, le 5 avril 2001, *ibid*, p. 182.

des stigmates attachés aux rôles politiques européens, souvent présentés comme une « technocratie » et un espace excessivement consensuel.

> Alima Boumédiene-Thiery expliquait par exemple sur son site Internet : « Un rapport m'a été confié sur le droit au séjour. Je tiens à y inclure les questions relatives à la liberté de circulation dont la politique des visas, le droit à la vie privée et familiale (…) le droit d'asile et des réfugiés (…) les droits sociaux et les droits au travail (…) et bien évidemment la question cruciale posée aujourd'hui en Europe, les sans-papiers. »

Les appartenances et identifications politiques demeurent donc des éléments structurants de l'espace parlementaire européen. L'identité politique renvoie tout d'abord à l'appartenance au groupe au sein de l'assemblée. Elle s'exprime ensuite dans l'appartenance aux partis politiques nationaux et les rappels constants que les acteurs produisent en ce sens. Elle s'exprime enfin dans les discours, les pratiques et les stratégies de communication. Le rappel des identités politiques s'exprime ainsi simultanément dans plusieurs univers (européen, locaux). Malgré la forte spécificité de ces espaces les uns par rapport aux autres, l'identité politique contribue d'une certaine façon à lier ces univers les uns avec les autres tout en conférant aux acteurs une continuité dans l'espace et dans le temps (ils sont les mêmes, ils ont les mêmes convictions et travaillent selon les mêmes principes qu'ils soient dans leur mairie ou au Parlement européen).

3- Pratiques d'assemblée et postures en représentation politique : l'exemple du groupe GUE/NGL et des élus PCF, LO, LCR

Les élus appartenant au groupe de la Gauche unitaire européenne (GUE/NGL) constituent de bons exemples des modalités par lesquelles une partie des acteurs parlementaires peuvent assumer une forte politisation de leur fonction, endosser une posture de porte-parole et, sur cette base, orienter leurs pratiques et positionnements au sein de l'institution elle-même. Ces perspectives peuvent se comprendre comme le produit de leur trajectoire propre, de la structure de leurs ressources politiques et de leur position au sein du Parlement (leur place dans les jeux qui le caractérisent). Cette conjonction leur confère une identité politique particulière au sein de l'assemblée.

Les ressources politiques caractéristiques des élus français du groupe GUE (PCF, LO et LCR principalement entre 1999 et 2004) sont avant tout des ressources collectives et militantes, découlant d'un investissement ancien au sein du parti et des organisations, syndicales notamment, qui lui sont plus ou moins proches. Ils se distinguent nettement, en

cela, des élus dont les trajectoires dans le champ politique reposent plus directement sur des ressources culturelles et scolaires. Le cas de Philippe Herzog mis à part, la faiblesse relative de ressources politiques détenues en propre rend ces élus très dépendants du parti auquel ils sont liés. Ils mettent fréquemment en scène leur position au service du parti, de la « cause ouvrière » ou des « milieux populaires ». De même, la poursuite de leur carrière dépend fortement de l'organisation elle-même. Leur position peut d'ailleurs s'avérer relativement stable si les scores électoraux du parti en question se maintiennent. René Piquet (PCF) a ainsi été élu au Parlement de 1979 à 1996, Mireille Elmalan (PCF) de 1989 à 2004 tandis que Francis Wurtz est à ce jour le député français le plus ancien de l'assemblée. Il a été élu sans discontinuité de 1979 à 2004 (2009)[784]. Par ailleurs, leur positionnement relativement excentré au Parlement européen, tout autant que les postures critiques entretenues à l'égard de la construction européenne et de l'ordre social plus généralement, les orientent vers des discours et des pratiques plus hétérodoxes à l'égard des jeux parlementaires, plus « contestataires ». La rupture parfois proclamée vis-à-vis de l'ordre parlementaire n'empêche pas cependant, avec l'autonomisation croissante de l'espace et la recherche de nouvelles ressources politiques qui les caractérise, une forme d'intégration au jeu politique (par l'intermédiaire du groupe GUE/NGL) et l'apprentissage d'un certain nombre des postures associées aux figures du diplomate et de l'expert.

L'identité affichée de ces élus, de même que les représentations et les conceptions du travail politique qui les caractérisent, restent ainsi fortement marquées par leurs modes d'entrée et leurs trajectoires dans le champ politique. L'identification au parti, mais aussi plus généralement aux groupes sociaux que ce parti prétend représenter, reste forte. Les récits de leur accession au Parlement mettent constamment l'accent sur le fait que leur présence sur les listes électorales relève d'une « décision du parti » et d'une sollicitation à laquelle ils ont répondu par le sens du devoir propre au militant dévoué à la cause collective[785]. Au cours des entretiens, l'autonomie et l'expérience propres de ces élus s'effacent donc largement devant l'image du parti et du groupe social de référence dont ils s'affichent à la fois membres et

[784] Le cas de Francis Wurtz et sa longévité montre aussi comment l'acquisition d'un crédit propre au sein du Parlement lui-même, l'occupation de positions de pouvoir et de leadership témoignent d'une forme de ressource politique spécifique à l'espace parlementaire européen pouvant favoriser la stabilisation des positions sur les listes électorales du parti en question. Ces ressources proprement européennes (la réputation et les positions qu'il occupe au Parlement européen) ont incontestablement joué sur sa nomination en tête de la liste communiste présentée dans la région Ile-de-France (et alors même qu'il réside à Strasbourg). Sur 78 députés français, 3 députés communistes seulement seront ainsi élus aux élections de juin 2004.

[785] Des éléments que l'on retrouve dans les entretiens que nous avons pu mener avec des personnalités comme Francis Wurtz, (autre élu PC), Yasmine Boudjenah (PCF), Armonie Bordes (LO) ou encore un collaborateur des élus de LO.

représentants[786]. Nettement moins dotés en ressources culturelles et scolaires que d'autres, ils sont conduits à jouer des autres types de ressources dont ils disposent, à tenter d'imposer, au sein du Parlement, la légitimité des postures militantes et à tenter de se faire les relais politiques et institutionnels d'un ensemble d'organisations sociopolitiques extérieures. Ils contribuent ainsi à maintenir les rôles parlementaires « sous tensions » et à faire évoluer, même très partiellement, les définitions du poste ou de la fonction. Dans une certaine mesure, ils sont en cela soutenus par les « militants intellectuels » dont les ressources et les positionnements politiques les conduisent à jouer sur un double tableau, à la fois technique (celui de l'expert) et militant (ou politique)[787].

Les militants ouvriers représentent en cela un bon exemple des postures fortement politisées adoptées par certains élus au Parlement européen et de ses différentes déclinaisons. Tout d'abord, le passé et l'identité militants, aussi bien au niveau syndical que partisan, s'imposent comme un mode privilégié de présentation de soi. Devant l'enquêteur, l'élu est « *un militant comme les autres* »[788]. Ces élus insistent en général sur leurs engagements passés, leur participation aux luttes qui ont fondé l'unité et l'identité du collectif et leur volonté de poursuivre, comme parlementaire européen, leurs engagements « *aux côtés des camarades* », neutralisant ainsi, symboliquement, la séparation entre l'élu et le militant propre à une situation de délégation politique[789]. Les registres discursifs employés témoignent pleinement de cette proximité revendiquée[790]. Le refus de la séparation s'incarne encore dans

---

[786] Cette dimension est particulièrement accentuée chez les élues de Lutte ouvrière. Ainsi, Armonie Bordes expliquait-elle : « moi, je suis une travailleuse, j'ai travaillé toute ma vie (…). J'ai travaillé plus de 32 ans, j'ai milité politiquement, syndicalement (…). J'ai été délégué du personnel, j'ai été conseillère aux prud'hommes (…). Tous les élus de Lutte ouvrière sont des militants. Ce ne sont pas des notables ». Entretien avec Armonie Bordes, Strasbourg, mai 2002. Cette situation se retrouve d'autant plus nettement que la première élection au Parlement est récente. L'ancienneté de la présence au Parlement induit en effet une certaine prise de distance avec ce type de représentation, particulièrement lorsque, comme c'est le cas de Francis Wurtz (enseignant) et plus encore de Philippe Herzog (universitaire), ils disposent d'un socle non négligeable de ressources propres (réseaux sociaux, diplômes, profession, etc.) et qu'ils occupent au Parlement des positions de pouvoir (président de groupe). Cette capitalisation de ressources politiques et sociales détenues en propre les ramène vers les processus connus de notabilisation des maires communistes ayant acquis dans la configuration politique et sociale de leur localité, un crédit politique autorisant une certaine prise de distance par rapport au parti et à son autorité.

[787] Sur cette catégorie, cf. *supra*, chapitre II, troisième section.

[788] Entretien avec Armonie Bordes, op. cit. Née en 1945 à Toulouse, Mme Bordes a été employée chimiste dans une usine de Seine-Saint-Denis de 1969 à 2004. Elle se présente, avant même que nous engagions la conversation, comme « une vieille militante de LO ». Elle était candidate sur la liste présentée aux élections européennes par Lutte ouvrière en 1994 et aux élections régionales d'Ile-de-France sur la liste emmenée par Arlette Laguiller.

[789] BOURDIEU Pierre, « La délégation et le fétichisme politique », *op. cit.*

[790] « Nous sommes des militants, et une de nos tâches, c'est d'être en plus élus au Parlement européen. Mais avant tout, nous sommes des militants de la classe ouvrière. Nous militons comme tous les élus de LO. Nous allons aux manifestations, nous discutons avec les travailleurs. » Entretien avec Armonie Bordes, *op. cit.* Après

la participation aux activités militantes « de base » auxquelles les élus prétendent souvent s'adonner (activités militantes de terrain, distribution de journaux, participation à des grèves ou manifestations, etc.), dans les rencontres régulières avec les militants ou dans la simple dénégation des privilèges matériels ou symboliques associés à une élection dans une institution parlementaire.

Particulièrement évidente dans le cas des élus LO-LCR, la politisation des modes d'endossement de la fonction et l'adoption parallèle de postures de « porte-parole » de groupes sociaux extérieurs se manifestent ensuite dans des registres discursifs fortement structurés idéologiquement (« camarades », « lutte des classes », intérêts de la « bourgeoisie », des « travailleurs », les « revendications », etc.). Cette séparation entre « eux » et « nous » est particulièrement bien affirmée chez les élues LO. Tout au long de la discussion avec Armonie Bordes par exemple, les énoncés se fondent ainsi sur le « nous » plutôt que sur le « je » et chaque référence à l'histoire personnelle est systématiquement replacée dans le cadre de l'histoire collective du groupe et du parti. Politique et idéologique, la posture revendiquée des élus du groupe est aussi fondamentalement conflictuelle, axée vers une rupture symbolique avec un ordre parlementaire conçu comme un microcosme à l'image du monde social : « *l'Europe, ça n'existe pas vraiment parce qu'ici, chaque Etat défend les intérêt de sa propre bourgeoisie* ».

Au sein de l'équipe LO au Parlement, on ne distingue *a priori* que difficilement « l'élu » du « collaborateur ». La différenciation est quasi-inexistante et ne semble pas faire sens, aussi bien sur le plan des comportements réciproques (pas de déférence particulière vis-à-vis de l'élu) que sur le plan de l'âge ou de la tenue vestimentaire et au-delà, bien sûr, des contraintes institutionnelles elles-mêmes. En général pourtant, la déférence de l'assistant envers son élu, qui est aussi un patron souvent plus âgé, est une constante des relations entre l'élu et ses collaborateurs qui transparaît très nettement au regard de l'observateur averti. Cette déférence hiérarchique se manifeste habituellement dans le vouvoiement, la distance que trahissent les comportements et les paroles les plus anodines, les positionnements dans l'espace réduit du bureau ou encore dans les différents modes de gestion de la promiscuité induite à Strasbourg par l'étroitesse des locaux, autant d'éléments qui matérialisent une différence statutaire affirmée et préservée, y compris dans les groupes qui pourraient paraître comme les plus éloignés de cet

son élection en 1999, elle n'a pas quitté son emploi et a continué d'y occuper les postes de délégué du personnel jusqu'à ce qu'un plan de redressement l'inclue, du fait de son âge, dans les restrictions de personnels, l'obligeant de fait à quitter l'entreprise fin 2004. Elle continue pourtant après son élection d'aller aux réunions syndicales, de rencontrer les camarades, de participer aux opérations de distribution de journaux et de tracts.

attachement aux hiérarchies professionnelles (chez les Verts par exemple)[791]. La division du travail entre le député et ses collaborateurs est ainsi et en général assez nette même si elle revêt des formes différentes suivant les individus et les partis. Dans la très grande majorité des cas, l'assistant est personnellement attaché au député qui l'a lui-même recruté.

Au contraire, au sein du groupe formé par les députés de LO et leurs assistants, la division du travail politique reste très floue et les différences statutaires ne structurent apparemment ni l'espace ni les relations interpersonnelles. De la même manière, à la différence de ce qui caractérise les modes de recrutement des collaborateurs auprès des députés des autres groupes[792], la légitimité militante et partisane apparaît comme le seul critère rentrant en compte dans l'association des divers membres de l'équipe. Autrement dit, dans les limites de ce qui est institutionnellement possible[793], les membres du groupe, assistants compris, semblent interchangeables. La différence hiérarchique liée au statut d'élu ne semble pas être la plus déterminante et semble au contraire laisser la place à une hiérarchie directement issue du parti et de ses propres catégories de classement. Alors que nous avions rendez-vous avec Mme Bordes (élue entre 1999 et 2004) pour un entretien, nous avons été accueillis dans un bureau indifféremment occupé par les élus et les membres de l'équipe LO qui les soutiennent. Nous avons tout d'abord été reçus par l'un des collaborateurs qui paraît d'emblée occuper une position d'autorité dans le groupe, avant qu'Armonie Bordes nous rejoigne et nous consacre une heure et demie d'entretien. Au cours des deux entretiens, les allés et venues, les échanges, les interpellations entre les différents membres de l'équipe ne sont pas marqués par les différences hiérarchiques prononcées qui caractérisent en général les élus et leurs collaborateurs. Plusieurs collaborateurs se joignent d'ailleurs spontanément et temporairement aux discussions introduites par l'entretien.

La forte politisation de la fonction portée par les élus de la GUE/NGL se matérialise ainsi dans une volonté affichée de marquer la spécificité du groupe, d'entretenir un rapport critique au jeu parlementaire allant parfois jusqu'au refus proclamé de s'y soumettre, de travailler sur des rapports, de voter des amendements, de rechercher une certaine forme de consensus et d'accepter des compromis. La posture des élus de LO par exemple ne prend son

[791] Cette affirmation des distinctions statutaires et hiérarchiques au sein du Parlement et de l'espace restreint du bureau lui-même est d'ailleurs l'une des manifestations de la différenciation des eurodéputés et de la professionnalisation des activités politiques européennes sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

[792] Le recrutement des assistants et collaborateurs s'est en effet spécifié. Ce dernier est de plus en plus nettement marqué par l'importance des compétences indexées au travail parlementaire européen : compétences linguistiques, compétences techniques, connaissance des institutions européennes, etc. Dans le recrutement des collaborateurs, l'importance de cette spécialisation s'impose très nettement aux légitimités militantes, qui bien qu'elles ne disparaissent pas totalement, tendent néanmoins à y être soumises. Cf. infra chapitre VI.

[793] Seuls les députés « en titre » peuvent par exemple prendre la parole en commission. Les assistants ne sont pas toujours acceptés dans certaines réunions. Ils n'ont pas accès à l'hémicycle et le protocole organise par ailleurs une stricte séparation entre les élus, les fonctionnaires et les assistants qui s'est accrue avec le temps.

sens que dans l'expression symbolique, au sein de l'arène parlementaire, de la lutte des classes et des intérêts des « travailleurs ». Toute démarche visant à accepter les règles du jeu serait perçue comme une collaboration de classe. Si elle se manifeste dans des postures idéologiques très tranchées, cette rupture affichée renvoie aussi à des habitus sociaux et une structure de ressources (absence de ressources sociales, culturelles ou économiques, forte prédominance des ressources militantes) qui les place en rupture avec la manière dont se sont institutionnalisés les rôles politiques européens (disposition à la spécialisation technique, à l'expertise, à la négociation, au consensus, etc.)[794]. Reste que cette posture de conflit radical se heurte précisément aux conséquences de l'institutionnalisation des rôles et qu'elle reste au final très relative, les élus s'insérant en fait un minimum dans les jeux parlementaires.

Cette rupture affichée avec l'ordre parlementaire est d'autant plus relative que ces élus, comme une bonne partie des élus du groupe GUE/NGL, des Verts/ALE et du PSE, consacrent une part importante de leurs actions parlementaires à la création ou à l'entretien des liens qui les unissent à différentes organisations syndicales[795]. L'accès à la scène parlementaire européenne constitue en ce sens une possibilité supplémentaire pour densifier les relations unissant les élus et partis politiques à diverses organisations. Il s'agit alors d'offrir à ces groupes un accès à la scène politique européenne, une opportunité pour tenter d'influer sur les *outputs* législatifs et d'accéder à l'information, d'autant plus, et surtout, lorsque cet accès n'est pas effectif plus en amont du processus, auprès des services de la

[794] « Les grandes décisions, quand les groupes fusionnent, c'est pas décidé à l'assemblée mais dans les conseils d'administration des grandes entreprises. En réalité, ce sont ces gens-là qui ont le pouvoir. Je pense que le personnel politique, c'est un personnel qui est au service de ces gens-là (…) il y a peu d'interventions de notre part qui ne soient pas liées aux conditions de la lutte ouvrière, aux suppressions d'emplois enfin bon (…) vous savez, l'essentiel des textes qui sont votés ici concernent l'homogénéisation du marché capitaliste. Quand on s'intéresse aux travailleurs, c'est pour leur faire des coups bas. » Entretien avec Armonie Bordes, *op. cit.* De même, l'assistant qui nous a initialement reçu a été très clair sur ce point dès le début de l'échange. « Nous ne participons pas au travail qui consiste à rédiger les rapports par exemple (…) Tout ce travail disons plus en profondeur, on le fait pas. On n'y participe pas du tout… On contribue pas si vous voulez au fonctionnement du Parlement (…) les intérêts qu'ils appellent nationaux sont en réalité les intérêts d'une catégorie sociale au sein de la nation (…) », entretien avec l'un des collaborateurs des élus de LO au Parlement européen, Strasbourg, mai 2002. Du coup, les relations politiques avec les autres groupes ou partis sont limitées, y compris avec les élus du groupe GUE/NGL : « *On* a des relations personnelles amicales, *on n'a pas* d'amitié privée mais amicale sur les plans politiques avec un certain nombre d'entre *eux* parce que les sensibilités sont quand même proches, parce qu'on les connaît humainement et que bon (…) *on* a pu vérifier que c'était pas des arrivistes ou des gens prêts à faire un certain nombre de crapuleries envers la classe ouvrière ». Ibid.

[795] Ces groupes, particulièrement la GUE/NGL et les Verts/ALE, constituent ainsi l'un des points d'entrée des acteurs sociaux, notamment syndicaux, non seulement au Parlement européen mais plus largement dans l'espace européen de la décision. Ils constituent en cela une ressource importante de politisation des problèmes européens ou d'européanisation de problèmes initialement nationaux. Voir par exemple, ERNE Roland, « La coopération syndicale européenne. Le cas de la fusion ABB-Alsthom-Power », *in* CAUTRES Bruno, REYNIE Dominique (dir.), *L'opinion européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, en particulier pp. 174-176 : « *La politisation du conflit : le Parlement européen* ».

Commission[796]. Liée à la structure même de leur ressources initiales et rejoignant sur ce point une partie des élus verts ou socialistes, cette fonction de relais politique et institutionnel d'organisations sociopolitiques extérieures et souvent en position de contestation des réglementations visant à la libéralisation de divers secteurs, marque fortement l'identité du groupe ainsi que les postures et pratiques caractéristiques de ces députés au sein de l'assemblée.

> Alain Krivine expliquait par exemple : *« (…) Non, par contre il y a du boulot, je veux dire, c'est l'occasion de faire des contacts. Le travail en commission, ça dépend des commissions… Roselyne, elle est dans la commission transport et elle fait un travail suivi en commission, même si ça change rien au niveau des directives ou autre chose, mais par exemple du coup elle a eu un contact permanent avec une série de syndicats des transports. Comme il y a eu tout un débat ici sur le contrôle aérien, elle a travaillé pendant des mois avec les responsables syndicaux des contrôleurs aériens, elle les a fait venir à Bruxelles, à Strasbourg, donc il y a tout un travail qui peut se faire, pas tellement pour changer les directives parce qu'on est trop minoritaires, mais plutôt de contacts avec les assoc, les syndicats, les faire venir ici, travailler les amendements avec eux, euh… Bon, ça c'est intéressant. »*[797]

Ce rôle de « courtier d'intérêt » et de relais institutionnel de la contestation sociale, politique ou syndicale prend des formes diverses : mise en alerte des groupes extérieurs lorsqu'un texte arrive en discussion au Parlement, organisation d'auditions, organisation de rencontres informelles entre organisations concurrentes pour favoriser la construction de fronts communs, publicisation au sein de l'institution de la position de ces acteurs (au sein des commissions, via les discours en plénière, la rédaction d'amendements), etc. Si cette posture n'est pas propre au élus du groupe GUE/NGL, elle marque néanmoins très fortement l'identité et le positionnement de ces élus au sein de l'assemblée ainsi que leurs pratiques quotidiennes. Par ailleurs, l'intensité de ces pratiques au cours de la législature 1999-2004 et les victoires remportées ou mises en scène dans ce cadre ont aussi contribué à favoriser leur reprise par les élus d'autres groupes en particulier du PSE. Elles ont ainsi produit des effets d'entraînement, d'imitation, de sédimentation et au final un processus de redéfinition des pratiques légitimes au sein de l'espace parlementaire[798].

---

[796] Sur ces questions et l'accès différentiel des groupes d'intérêt à la scène européenne, voir les différentes contributions de BALME Richard, CHABANET Didier, WRIGHT Vincent (dir.), *op. cit.*

[797] Entretien avec Alain Krivine, Strasbourg, janvier 2004.

[798] Un fonctionnaire du PSE rencontré à l'occasion d'une enquête plus spécifique sur la réception et le traitement des paquets portuaires au Parlement européen expliquait par exemple : « ce qui est intéressant, c'est que de plus

Dans le cas des élus du groupe GUE/NGL (et notamment des élus dits « d'extrême-gauche »), la dénégation du jeu qui s'exprime parfois ne s'accompagne donc pas moins d'une forme d'intégration « distante » dont nous avons déjà rendu compte (cf. *supra*, chapitre IV). En soi, cette situation témoigne du poids des contraintes associées aux figures qui se sont institutionnalisées au sein de l'espace parlementaire mais aussi des rétributions (aussi bien collectives qu'individuelles) que permet une certaine conformité à l'ordre institutionnel (positions hiérarchiques, développement des relations avec diverses organisations sociales, etc.)[799]. A l'inverse, prendre le risque d'une exclusion complète des jeux parlementaires (une situation dont les élus FN sont sans doute les plus proches) suppose aussi de renoncer aux avantages politiques que peut représenter une telle position pour des partis qui, comme LO ou la LCR, demeurent dominés sur le plan national. Reste que si cette intégration demeure conflictuelle, elle se traduit précisément par une distance au rôle qui contribue aussi à produire des tensions et favoriser les redéfinitions partielles de la fonction et des rôles qui y sont associés.

4- La politisation de l'espace parlementaire européen : l'exemple des débats autour de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)

Divers facteurs, fortement imbriqués les uns dans les autres, expliquent l'importance des processus de dépolitisation au sein de l'Union européenne dont les auteurs ont souvent rendus compte[800]. La technicisation en est un premier exemple. Entendue comme processus politique et social, la forte technisation des problèmes traités au niveau européen, par l'intermédiaire notamment d'un usage particulier de l'expertise et des experts, permet deux

---

en plus le parlementaire européen devient un ambassadeur de l'Europe et un médiateur du processus lui-même. C'est-à-dire que, moi je me souviens, sur plein de sujets, on l'a fait avec les pilotes et les lamaneurs, c'est nous qui leur avons expliqué la procédure, qui leur avons dit : « allez voir telle personne, faites telle chose, organisez tel évènement », etc. D'une certaine façon, un parlementaire impliqué il est un peu le metteur en scène de l'opposition et ça, de ce point de vue-là, la GUE et les Verts, en tous cas dans la législature précédente étaient très, très fort. Le PSE est en train d'évoluer un peu dans ce sens, parce que le parti est plus actif, il y a une réflexion là-dessus, sur les relations avec les organisations extérieures, de dialogue avec le monde extérieur. » Entretien, avril 2007.

[799] Tout indique en ce sens que si l'évolution de la ligne idéologique du PCF à la fin des années 1980 a favorisé la gestion de ces contraintes et l'insertion des élus communistes au sein du Parlement, il est probable aussi que la présence constante des élus au sein de l'assemblée et leur socialisation progressive à l'univers parlementaire européen aient contribué à favoriser l'évolution de la ligne politique du parti à l'égard de la construction européenne en général, du Parlement européen en particulier. La professionnalisation de certains élus PC au Parlement (comme Francis Wurtz et Philippe Herzog par exemple) constitue un processus qui n'est sans doute pas étranger à ces évolutions (au sein du PCF lui-même comme au sein de l'assemblée) tant il est vrai que, comme nous le verrons au cours de la partie suivante, l'intérêt des professionnels est intrinsèquement lié à la reconnaissance de la légitimité du Parlement européen lui-même.

[800] Voir par exemple SMITH Andy, *Le gouvernement de l'Union européenne…*, op. cit.

choses. Elle permet d'une part de compenser la faible légitimité politique et démocratique des institutions européennes et de leur conférer des ressources alternatives. Elle assure en ce sens la construction et l'entretien d'un leadership toujours incertain de la Commission et des eurofonctionnaires[801]. La technicisation et les recours à l'expertise permettent d'autre part de favoriser une certaine forme de « dénationalisation » des rapports aux questions traitées dans le cadre communautaire. La place centrale du compromis comme mode de régulation des transactions internes à l'espace est un deuxième exemple des mécanismes favorisant les processus de dépolitisation. Cette situation repose à la fois sur l'autonomie relative des institutions les unes par rapport aux autres, sur la forte concurrence interinstitutionnelle qui en résulte et sur la segmentation, ou la fragmentation, de l'espace politique européen dans son ensemble. Au sein du Parlement lui-même, ces divers processus trouvent leur prolongement à travers les modalités particulières du jeu politique interne ainsi que dans l'institutionnalisation des figures de l'expert et du diplomate dont nous avons rendu compte aux chapitres précédents.

Reste que la problématique politisation-dépolitisation renvoie plutôt à une dialectique qui marque en elle-même la structure de l'espace politique et institutionnel européen dans son ensemble. Des directives portuaires à la directive service en passant par un certain nombre de problématiques internationales, les exemples de débats fortement politisés, impliquant la confrontation dramatisée de visions concurrentes du monde, de la société ou de secteurs socioéconomiques donnés, impliquant aussi des combinaisons politiques bouleversées ne sont pas si rares, au Parlement européen comme dans l'ensemble de l'espace communautaire[802]. Au Parlement notamment, certaines conjonctures sont l'occasion de diverses formes de repolitisation des questions traitées au niveau européen et de conflictualisation de l'espace de relations internes. Dans de nombreux cas, cette politisation s'entend plus généralement comme un véritable processus de reconstruction des problèmes publiques ou politiques européens. Ce processus aboutit en effet à une redéfinition plus ou moins importante du cadre symbolique, cognitif, à travers lequel une question donnée est appréhendée par les acteurs. Ces processus de repolitisation sont en général le produit d'une conjonction de plusieurs éléments complémentaires et concomitants : ouverture conjoncturelle de l'espace politique et

[801] Voir à ce propos les différents travaux de Cécile Robert, déjà cités ainsi que les contributions de Didier Georgakakis et Irène Béllier dans l'ouvrage dirigé par Vincent Dubois et Delphine Dulong, *La question technocratique*, op. cit.

[802] Ce dont rendent compte par exemple, les études récentes de Simon Hix, Abdel Noury et Roland Gérard. HIX Simon, NOURY Abdul, ROLAND Gérard, "Power to parties...", *op. cit.*

médiatique (crises institutionnelles[803], crises politiques[804], crises sectorielles, catastrophes écologiques[805], etc.) ; existences de fortes sollicitations externes en direction de l'institution parlementaire (des organisation syndicales par exemple)[806] ; stratégies politiques internes (visant par exemple à contester le duopole PPE-PSE ou une ligne politique dominante et consensuelle au sein de l'assemblée).

En s'attardant ici sur le cas particulier des débats qui ont entouré les négociations relatives à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), on voudrait donner quelques illustrations des pratiques et stratégies à l'origine des mécanismes de politisation qui traversent l'espace parlementaire et qui correspondent aussi, en un sens, à des opérations de reconstruction des problèmes traités par les institutions européennes. La mobilisation de certains parlementaires européens contre ces accords, de même que la publicisation des critiques contre l'OMC qu'ils ont assurés, s'inscrivent pleinement dans l'ensemble des processus qui ont conduit à la (re)qualification publique de ces accords puis à leur abandon final. Ce cas illustre, parmi d'autres, les stratégies mises en œuvre par des acteurs intéressés à une politisation et une publicisation de problématiques précisément soumises, en amont (auprès de la commission), à des processus de dépolitisation, voire d'invisibilité. Dans ce cadre, l'action des élus appartenant à des groupes plus décentrés au sein de l'assemblée, dont la GUE/NGL, de même que les élus en quête de visibilité au sein des autres groupes (et souvent issus de trajectoires militantes), représentent un élément essentiel de ces processus. Occupant les uns et les autres des positions plutôt dominées dans le champ politique, les espaces partisans (au PS par exemple où dominent plutôt des profils issus de la haute administration) et/ou le Parlement européen (puisqu'ils siègent plus fréquemment dans des

---

[803] Le cas de la crise de la Commission européenne entre 1998 et 1999. Sur ce point, GEORGAKAKIS Didier, « La démission de la Commission… », *op. cit.*

[804] On peut penser, par exemple, que les conflits liés à l'adoption du traité constitutionnel européen et à l'échec du référendum en France ont par exemple contribué à l'ouverture d'un « moment européen » pour reprendre les termes utilisées Pierre Lefébure et Eric Lagneau, en suscitant un point de fixation médiatique, en mobilisant les personnalités politiques de premier ordre et en offrant une opportunité politique à certaines organisations politiques et syndicales, nationales et européennes. La politisation de l'espace parlementaire liée au deuxième paquet portuaire (rejeté en janvier 2006) et à la directive sur les services dites « Bolkenstein » (adoptée en février 2006) n'est pas étrangère à cette ouverture plus large de la configuration politique européenne. LAGNEAU Eric, LEFEBURE Pierre, « Le moment Vilvorde : action protestataire et espace public européen », *in* BALME Richard, CHABANET Didier, WRIGHT Vincent (dir.), *op. cit.*, pp. 495-529.

[805] Les naufrages de l'ERIKA et du PRESTIGE ont ainsi contribué à l'importance du thème de la sécurité maritime dans l'univers communautaire, favorisé le travail des acteurs qui ont contribué à l'imposer (y compris au sein de la Commission) et facilité la redéfinition partielle des problématiques encadrant les directives relatives au transport maritime ou encore aux services portuaires.

[806] Le cas par exemple des mobilisations syndicales qui ont suivi la fusion ABB-Alsthom-Power à la fin des années 1990, ERNE Roland, *op. cit.*

groupes minoritaires Verts/ALE, GUE/NGL, groupes souverainistes), ces acteurs sont en permanence conduits à tenter de contester un ordre parlementaire fondé sur la prééminence du duopole PPE-PSE et une marche européenne fondée sur la prééminence du marché comme « idéal normatif et horizon politique »[807]. Paradoxalement, c'est donc sur un discours souvent « eurocritique » que se fondent les stratégies de légitimation des positions (européennes) qu'ils occupent.

En effet, comme nous l'avons déjà précisé, c'est sur des postures ambivalentes que ces acteurs entendent construire la légitimité de leurs positions (en particulier de leur position européenne) et fonder leurs stratégies d'acquisition de nouvelles ressources politiques : insertion dans les jeux européens et parlementaires d'une part ; contestation des cadres politiques dominants au Parlement européen et d'une partie des politiques menées au sein de l'Union européenne d'autre part (le néo-libéralisme, la politique de concurrence et d'ouverture des marchés). Ces positionnements hétérodoxes s'appuient par ailleurs sur des alliances durables ou temporaires avec tout un ensemble d'acteurs extérieurs. Ces derniers sont eux-mêmes engagés, sur le court terme ou le long terme (et pour des raisons qui leur sont propres), dans une opposition aux lignes directrices ou à certaines politiques européennes ainsi que dans des tentatives de redéfinition, de recadrage des questions traitées au niveau européen (la sécurité ou la lutte contre le dumping social contre la libéralisation et l'ouverture à la concurrence). Marginalisés dans les processus d'élaboration des textes auxquels ils sont amenés à s'opposer ou directement intéressés au renforcement de leur position dans les rapports de forces caractéristiques de l'espace européen de politiques publiques, ces acteurs extérieurs (syndicalistes, associatifs, leaders d'opinion) sont réceptifs aux offres de relais politiques et institutionnels émanant des élus susmentionnés, lesquels attendent de cette posture des ressources politiques supplémentaires. Pour les raisons que nous avons évoqués, ils trouvent en eux des élus disposés à se faire leur porte-parole au sein de l'espace institutionnel. Par leur entremise, ils peuvent tenter d'influer les résultats législatifs finaux ou organiser, même sur un plan purement politique ou symbolique, une opposition soutenue à certaines politiques de la Commission et du Conseil.

[807] Pour reprendre les termes de Nicolas Jabko. Ce dernier voit dans l'identification des élites européennes au marché, quatre logiques distinctes qui permettent chacune d'en comprendre l'importance dans la marche de l'Union européenne, en particulier dans les années 1980-2000 : le marché comme réalité économique substantielle, le marché comme idéal normatif, le marché comme espace de développement, le marché comme horizon commun et la monnaie unique comme point de fuite. JABKO Nicolas, « Une Europe politique par le marché et la monnaie », *Critiques internationales*, vol. 4, n°13, 2001, pp. 81-101.

De fait, et il s'agit là d'une point important à souligner, ce n'est pas parce que les eurodéputés ne possèdent pas de leviers juridiques réels ou concrets pour peser sur une décision qu'ils ne peuvent pas constituer un levier d'action primordial pour des entrepreneurs de causes comme ATTAC, ou même d'autres associations moins structurées. Si les eurodéputés ne sont pas forcément en mesure d'imposer ou d'empêcher un texte, ils peuvent en revanche constituer une ressource importante dans une entreprise plus générale de requalification publique et politique d'un certain nombre de questions ou de problématiques. Par leur position institutionnelle, les eurodéputés peuvent ainsi favoriser la publicisation et la légitimation de visions concurrentes à celles portées par la Commission ou les gouvernements nationaux[808]. Ainsi, l'accroissement des sollicitations extérieures vis-à-vis du Parlement européen n'a-t-elle rien d'étonnant. Si elle répond à une attente latente de divers acteurs sociaux, elle est aussi le résultat d'une demande largement construite par les eurodéputés eux-mêmes, notamment par ceux qui, occupant une position plus marginale au sein de l'assemblée et du champ politique en général, ont intérêt à multiplier les échanges avec les acteurs sociaux extérieurs. Au final, et alors que cette sollicitation n'est pas pour autant exclusive de démarches parallèles et plus classiques auprès d'acteurs nationaux ou locaux, les eurodéputés sont de plus en plus intégrés dans les stratégies de multiples groupes et organisations extérieurs, eux-mêmes à la recherche de relais politiques ou de ressources institutionnelles légitimes, et indépendamment même des appréciations subjectives ou idéologiques que ces acteurs extérieurs peuvent avoir de la construction européenne.

On comprend ainsi tout ce que méconnaissent les analyses de la légitimité et de l'inscription sociale de l'institution parlementaire en termes exclusivement « macroscopiques », se limitant par exemple à l'analyse des taux de participation aux élections européennes ou à travers les mesures statistiques de l'adhésion des acteurs sociaux aux idéologies « *pro-integrationnist* ».

> La mobilisation enclenchée au Parlement à l'occasion de la négociation de l'AGCS au sein de l'OMC s'est fondée sur une collaboration étroite entre des associations comme ATTAC (et notamment sa vice-présidente, Susan Georges) et quelques parlementaires européens[809].

---

[808] Par ailleurs, la nature plurinationale de l'assemblée peut dans ce cadre s'avérer être un atout autant qu'une contrainte, dans la mesure ou des entrepreneurs de causes marginalisés dans un cadre national unifié peuvent trouver auprès de parlementaires d'autres pays des soutiens politiques nouveaux, éventuellement plus ouverts à leur perspective propre.

[809] Les informations relatives à cette affaire sont extraites d'un travail de fin d'étude d'IEP réalisé sous la direction de Didier Georgakakis et Willy Beauvallet. Cf. REDONDO Anne, *L'accord général sur le commerce des services (AGCS) ou l'exemple de la création d'un débat spécifique au Parlement européen*, Strasbourg, Mémoire de fin d'études, Université Robert Schuman, Institut d'Etudes Politiques, juin 2003.

Parmi ces parlementaires, surreprésentés au sein des Verts/ALE et de la GUE/NGL, se trouvaient aussi des socialistes comme Harlem Désir, lui-même élu sur la liste de François Hollande en 1999 et fondateur de l'intergroupe parlementaire « taxation du capital, fiscalité, mondialisation »[810]. En dénonçant les principes sur lesquels se fondaient ces accords (libéralisation, mise en concurrence des services d'éducation, privatisation de certaines prestations associées, dans de nombreux pays, à des services publics, etc.), la politisation de ce dossier a permis aux petits groupes (GUE/NGL, Verts/ALE mais aussi souverainistes) de s'opposer à la fois à la Commission européenne (accusée de manquer de transparence dans la façon dont elle menait les négociations internationales relatives à ces accords) et aux groupes PSE et PPE-DE dont la « connivence politique » favoriserait la cogestion de l'activité législative au prix d'une dépolitisation dans l'approche des questions économiques internationales. La contestation des élus verts, communistes et de certains élus socialistes et souverainistes (comme William Abitbol) visait alors les organes de direction du groupe PSE et, pour les français en particulier, la présidence de la DSF (Pervenche Berès), accusés les uns comme les autres de soutenir le principe de ces négociations et le commissaire qui en avait la responsabilité, Pascal Lamy.

Ainsi, via une question de politique commerciale internationale, un certain nombre d'élus occupant des positions plutôt dominées au sein du Parlement (relativement aux groupes PPE-DE et PSE : les Verts/ALE, la GUE/NGL, les groupes souverainistes) ou au sein du groupe PSE lui-même, ont tenté de renverser, momentanément, les lignes de clivages internes à l'institution et d'acquérir, par ce biais, tout un ensemble de ressources politiques durables, liées aux contacts qu'ils établissaient avec des acteurs ou organisations extérieures et aux biens politiques qu'ils produisent à cette occasion, autant d'éléments susceptibles de renforcer leur position tant au sein du Parlement que des différents champs politiques nationaux dans lesquels ils s'insèrent. Ce faisant, ils ont tenté de légitimer leur position et leur présence à l'Europe par la mobilisation d'un discours « eurocritique » et une tentative de politisation, de reformulation, du dossier concerné. Dans ce cadre, le partenariat établis avec les ONG leur a apporté un soutien à la fois politique (la pression extérieure) et intellectuel (une expertise, de l'information, etc.).

[810] Né en 1959, Harlem Désir a un parcours militant type. Militant à l'UNEF-ID pendant ses études, il est membre du bureau national des MJS de 1982 à 1984. Engagé dans les mouvements beurs des années 1980, il devient président de SOS Racisme de 1984 à 1992. Dès 1988, il entre au conseil économique et social. En 1993, il est candidat aux élections législatives pour Génération écologie avant d'entrer au conseil national du Parti socialiste en 1994. De 1995 à 1997, il devient secrétaire national du PS chargé des relations avec le mouvement social, puis membre du bureau national. La même année, 1997, il est candidat du PS aux élections législatives à Aulnay sous-Bois et aux élections régionales d'Ile-de-France en 1998. C'est cette combinaison de ressources à la fois militantes et partisanes qui autorise son élection au Parlement européen parallèlement à des tentatives d'implantation locales en Ile-de-France et après plusieurs échecs aux élections législatives.

Du côté de la Commission et des acteurs parlementaires, majoritaires, soutenant le commissaire, le point de vue sur les questions soulevées par l'accord reposait sur une approche technique et économique (le secret des négociations, le mandat de la Commission, les impératifs de l'OMC, la place de l'Union européenne dans le commerce international, etc.) des problèmes concernés. Les opposants à l'accord ont d'emblée tenter de l'appréhender à travers des grilles proprement politiques, dénonçant la privatisation des services d'éducation ou encore de santé, la paupérisation des sociétés du tiers-monde, l'absence de transparence dans la négociation et la rédaction des accords, le déni de démocratie qui en résulterait, notamment vis-à-vis des parlementaires, etc. Ce faisant et ne serait-ce qu'en publicisant des négociations que la Commission souhaitait tenir confidentielles, ils ont contribué à redéfinir les cadres à travers lesquels les problématiques des négociations commerciales internationales étaient appréhendées. De fait, le succès relatif de cette mobilisation au sein du Parlement européen ne peut pas être détaché de l'ensemble des mobilisations qui ont contribué à l'échec des négociations du cycle de Doha[811].

Pour une organisation comme ATTAC, le partenariat qui s'est instauré à cette occasion avec une fraction des eurodéputés n'est pas sans intérêt : il permet à l'association et à ses leaders de se rapprocher d'une élite politique et parlementaire susceptible de lui faciliter l'accès à des informations stratégiques sur le déroulement de négociations précisément tenues secrètes ; il participe à son institutionnalisation dans l'espace politique et de sa reconnaissance publique ; il lui permet aussi, éventuellement, de remporter des victoires politiques non négligeables qui participent au renforcement de son prestige politique en France comme en Europe.

Sur ces oppositions politiques et parlementaires internes se sont aussi greffées des oppositions plus nationales, comme celles qui traversent le Parti socialiste et par conséquent la DSF au sein du PSE. Ces dernières constituent une autre dimension des dynamiques associées à cette question au sein du Parlement. Dans ce dernier cas, le clivage sur l'AGCS permet à des personnes comme Harlem Désir - dont la position demeure alors fragile au Parti socialiste - de jouer des coups rentables à l'approche du congrès de Dijon (en 2003) en lui permettant d'afficher publiquement ses relations avec des groupes militants et de plus en plus visibles dans l'espace de la gauche en France à cette période. Autrement dit, ce débat a offert à des acteurs aux positions encore fragiles dans l'appareil du parti la possibilité de se saisir de

[811] Sur les mouvements altermondialistes et l'action collective au niveau international, voir notamment : SOMMIER Isabelle, *Le renouveau des mouvements contestataires...*, op. cit. ; AGRIKOLIANSKY Eric, FILLIEULE Olivier, MAYER Nonna (dir.), *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2005 ; AGRIKOLIANSKY Eric, SOMMIER Isabelle (dir.), *Radiographie du mouvement altermondialiste. Le deuxième forum social européen*, Paris, La dispute, 2005 ; SOMMIER Isabelle « La France rebelle au-delà de l'Hexagone », in CRETTIEZ Xavier, SOMMIER Isabelle (dir.), *La France Rebelle. Tous les foyers, mouvements et acteurs de la contestation*, Paris, Michalon, 2006, pp. 448-456.

thématiques montantes à gauche depuis les évènements de Seattle en 1999. Ce débat permet de réinvestir les fondements de l'idéologie propre du parti « contre le libéralisme », « pour la préservation du service public », etc. Un tel débat permet donc à Harlem Désir - dont les ressources politiques reposent avant tout sur le militantisme et les relations qu'il entretient avec ce qu'il est convenu d'appeler le mouvement social - d'entretenir et de renforcer ses propres ressources, aussi bien au sein du parti socialiste, qu'au sein du PSE. A nouveau, il tente d'imposer la légitimation de sa position à l'Europe et dans le parti par la mobilisation d'un discours critique à l'égard de la Commission et des acteurs européens dominants, notamment au sein du Parlement. Or, c'est précisément au congrès de Dijon qu'il rejoint la tendance majoritaire au PS, un ralliement qui l'autorise à mener la liste PS en Ile-de-France aux élections européennes de juin 2004[812].

Les appartenances et positionnements politiques ou idéologiques des acteurs, mais aussi les logiques pratiques qui en découlent, constituent donc des éléments parfaitement structurants de l'espace parlementaire européen. Les différences avec la Commission européenne d'un côté (organisée sur une base sectorielle) et le Conseil des ministres de l'autre (organisé sur une base nationale), sont, en cela, particulièrement fortes. Les mécanismes internes à ces différents espaces ne sauraient donc être considérés comme parfaitement équivalents. Si la politisation des problèmes traités est souvent envisagée, à la Commission comme au Conseil, comme une manifestation de clivages nationaux, les choses sont partiellement différentes au Parlement européen. Dans cet espace en effet, les opérations de politisation peuvent constituer des cadres logiques de dépassement des clivages nationaux et de restructuration des jeux internes[813].

[812] Le cas des mobilisations qui ont entouré les votes des directives relatives aux services portuaires (paquets portuaires I et II) constituerait un autre exemple particulièrement significatif des processus politiques internes et externes à l'assemblée et des opérations de repolitisation des problématiques européennes dont le Parlement européen est le lieu.

[813] Simon Hix et Christopher Lord avaient justement montré, dans une optique un peu différente, que l'existence et la cohésion des groupes parlementaires reposaient sur la capacité de leurs membres et de leurs instances dirigeantes à appréhender les problèmes et dossiers traités par l'assemblée sous un angle proprement politique et idéologique, à partir d'une échelle de qualification fondée sur les oppositions droite-gauche. HIX Simon, LORD Christopher, *op. cit.*

II- Pratiques représentatives et biens politiques européens : vers de nouveaux circuits d'échanges politiques

Les eurodéputés sont de multiples manières amenés à créer des liens ascendants et descendants entre l'espace européen et les différents espaces sociaux (ou territoriaux) dans lesquels ils cherchent à s'inscrire. Ce faisant, sans forcément que cet objectif soit explicitement recherché, ils participent à la création d'espaces transversaux sur lesquels s'échangent des biens politiques à destination de publics plus ou moins spécifiés. Par ce biais, ils participent à l'objectivation sociale de l'institution et à son appropriation par une multitude d'acteurs sociaux. Après avoir mis en évidence les multiples facettes de la représentation au Parlement européen et les différentes identités endossées par les élus, il s'agit donc maintenant de s'attarder plus spécifiquement sur les pratiques qui en découlent. Nous préciserons d'abord la nature et le contenu des biens politiques offerts par les eurodéputés (A). Nous insisterons ensuite sur l'importance et le développement des pratiques notabiliaires (B). Nous illustrerons enfin ces dimensions par un examen plus spécifique de la manière dont les élus parviennent, depuis leur position européenne, à se saisir d'enjeux locaux et territoriaux (C).

A- Nature et contenu des biens politiques européens

L'institutionnalisation croissante de l'arène parlementaire européenne offre à tout un ensemble d'acteurs une opportunité nouvelle de peser, de façon plus ou moins déterminante en fonction des situations, sur les *outputs* législatifs européens. Les eurodéputés constituent progressivement l'un des points d'accès à la scène politique européenne et à l'espace européen de la décision (1). Mais les eurodéputés constituent aussi un levier d'influence permettant d'agir sur la définition des cadres symboliques au sein desquels s'organise l'action normative des communautés européennes. La place du Parlement et des parlementaires dans ces processus demeure certes très limitée, dans la mesure où cette définition découle plus directement des transactions réalisées en amont du contrôle parlementaire (autour et sous le leadership de la Commission). Il n'en demeure pas moins que la scène parlementaire constitue une arène de débats et de confrontations politiques qui n'est pas sans produire des effets dont tout un ensemble d'acteurs sont en mesure de se saisir (2).

1- Un accès pratique à la scène politique européenne

Les biens politiques que les élus européens sont susceptibles de proposer consistent tout d'abord dans l'accès à la scène parlementaire et, par ce biais, au *policy-making* européen. Le Parlement constitue désormais l'un des lieux à partir duquel les *outputs* législatifs sont construits ou partiellement redéfinis. Même si l'espace politique européen apparaît plus opaque et moins lisible que des espaces nationaux avec lesquels les acteurs sociaux sont surtout plus familiarisés, il bénéficie aussi d'une plus forte plasticité. Il est plus ouvert[814]. Du fait de leur insertion croissante dans ce *policy-making* européen (insertion à laquelle contribue aussi la mobilisation croissante des divers groupes d'intérêt à leur égard)[815], les acteurs parlementaires, et en premier lieu les élus, représentent une ressource supplémentaire dans l'accès aux jeux qui président à la décision. En outre, l'accès au Parlement européen, le fait d'y être invité, le fait d'être en contact régulier avec des députés permet aussi aux acteurs (individuels ou collectifs) qui en bénéficient d'acquérir une forme de reconnaissance ou de consécration institutionnelle. L'accès à l'Europe, même via le Parlement européen, est susceptible, en ce sens, de fournir une source importante de légitimité pour les acteurs sociaux. Elle confère un « prestige » leur permettant, par exemple, de contourner une représentativité faible, ou qui peine à être reconnue au niveau national[816].

La capacité d'influence des élus susceptibles de relayer une demande provenant de groupes extérieurs varie bien entendu selon leur degré d'insertion de ces acteurs dans les jeux parlementaires, selon la position qu'ils occupent au sein de l'institution, selon le « pouvoir » qu'ils y possèdent. Plus les élus occupent des positions d'influence (formelles ou informelles) au sein du Parlement, des commissions (rapporteurs, coordinateurs) ou des groupes politiques, plus le groupe politique auquel ils appartiennent est imposant, plus ces acteurs sont à même d'influer sur les décisions et textes produits par l'institution[817]. Pour autant, même si les élus

[814] MULLER Pierre, « Un espace européen des politiques publiques », *op. cit.*

[815] C'est un aspect que nous avons déjà eu l'occasion de souligner. Au-delà des textes juridiques, les capacités d'influence des acteurs parlementaires tiennent largement à l'économie même des relations au sein de l'Union européenne, structure fondée sur l'horizontalité (plutôt que la verticalité) et une forte concurrence interinstitutionnelle, notamment entre la Commission, le Conseil et le Parlement, une concurrence qui s'est accrue à mesure du recentrage de ce dernier.

[816] Sur ce point, voir par exemple : MAZEY Sonia, « L'Union européenne et le droit des femmes : de l'européanisation des agendas nationaux à la nationalisation d'un agenda européen ? » *in* BALME Richard, CHABANET Didier, WRIGHT Vincent (dir.), *op. cit.*, pp. 405-432.

[817] C'est la raison pour laquelle les groupes d'intérêts quels qu'ils soient (économiques ou sociaux) cherchent en priorité à viser les parlementaires « clés » dans l'institution (en rapport avec un texte ou une problématique donnée) ainsi que les députés des groupes les plus imposants. Entretien avec un représentant de la Fédération européenne des transports, Bruxelles, janvier 2007.

appartiennent à des groupes minoritaires, les structures propres de l'espace parlementaire européen (négociation, association de tous les groupes aux travaux parlementaires, etc.) facilitent leur capacité à influer sur ces *outputs* législatifs. Les membres des petits groupes constituent toujours un point d'entrée dans l'institution, susceptible de faciliter l'accès à des élus et des groupes plus influents. La maîtrise des diverses ressources que confère la position européenne (en termes de savoir-faire, de réseaux internes et externes, de pouvoir institutionnel) constituent dès lors autant de leviers que les acteurs sociaux les plus divers peuvent mobiliser dans le cadre des luttes au sein desquelles ils sont eux-mêmes engagés.

Les accès à la scène européenne que peuvent conférer des relations suivies avec les acteurs parlementaires permettent par ailleurs un accès à l'information (dont on connaît le caractère stratégique), à un réseau dense d'acteurs politiques, administratifs, sociaux (au sein des institutions européennes ou dans les différents Etats-membres) mais aussi à un apprentissage des modalités et possibilités de l'action politique sur le système communautaire. De nombreux députés ou attachés parlementaires insistent ainsi sur leur rôle direct dans la circulation de l'information auprès d'organismes extérieurs tels les organisations professionnelles ou syndicales et l'acquisition par un certain nombre d'acteurs extérieurs d'une sorte de formation pratique à l'Europe. On l'aura compris, les relations qui s'établissent dans ce cadre sont à double sens : soit elles relèvent d'une sollicitation des acteurs extérieurs auprès des parlementaires, éventuellement avec l'aide et le soutien d'autres élus (le cas par exemple de la campagne menée par la Fédération européenne des transports et de divers syndicats nationaux auprès de la plupart des eurodéputés lors de l'examen des paquets portuaires), soit ces relations résultent d'une démarche des eurodéputés eux-mêmes vis-à-vis des acteurs économiques ou sociaux visant à recueillir une information ou à alerter sur les textes soumis à discussion au Parlement[818]. Bien qu'elles reposent sans doute sur une situation de latence, ces derniers participent pleinement, en ce sens, à la construction des demandes et des attentes sociales à l'égard du Parlement européen et de ses élus.

Le cas de Frédéric Striby constitue, parmi d'autres, un exemple significatif des pratiques associées à la détention du mandat européen par des acteurs intéressés au renforcement de leurs ressources politiques et de leurs positions dans un espace local donné, d'autant plus intéressant qu'il appartient lui-même à un groupe minoritaire. M. Striby est né en 1943 dans le Haut-Rhin. Après des études secondaires, et parallèlement à des emplois

[818] Armonie Bordes expliquait ainsi comment elle avait pris l'initiative d'informer des syndicats de forestier de réglementations en cours d'adoption les concernant et soumises à l'examen parlementaire. Entretien, op. cit.

d'enseignant, il obtient une licence d'allemand puis un CAPES en 1971. La même année, il est élu maire d'une petite ville de 800 habitants dans le Haut-Rhin où il s'est installé avec sa famille quelques mois auparavant. En mars 2001, il y est réélu pour un sixième mandat. Bien qu'il se dise toujours « gaulliste », il rompt avec le RPR au cours des années 1990 et emporte en 1992, après deux tentatives malheureuses, le poste de conseiller général (contre le candidat officiel du RPR). C'est un mandat qu'il renouvelle en 1998 toujours contre la coalition UDF-RPR. En 1992, il devient par ailleurs vice-président divers droites du Conseil général du Haut-Rhin. Il est élu au Parlement européen en 1994 sur la liste présentée par Philippe de Villiers, en onzième position[819]. Au Parlement, les positionnements et l'investissement de Frédéric Striby sont directement indexés à ses mandats locaux, d'autant plus fortement sans doute qu'il appartient à un groupe (EDN) somme toute assez marginal au sein de l'assemblée. Toute l'activité du député, telle que présentée par lui au cours des deux entretiens réalisés[820], s'organise autour de son identité « d'élu local » dont la dimension structurante est ici particulièrement bien illustrée.

> *« Mais quand on a trois mandats, c'est le fameux problème du cumul des mandats, on peut se poser la question comment est-ce qu'on arrive à combiner tout ça ? Bah, tout simplement c'est que j'ai fait un choix. Etant un élu local, étant conseiller général, étant également un député européen, mais en même temps alsacien, venant de toute une région qui a une spécificité, je reconnais que je travaille, que ce soit aujourd'hui dans ma commune ou dans mon conseil général, je travaille toujours dans la même optique, c'est la défense du local »*[821]

Dès son élection en effet, il centre ses intérêts parlementaires uniquement sur les questions susceptibles d'intéresser son « territoire d'attache » (l'Alsace et le Haut-Rhin) : questions frontalières, questions fiscales relatives aux frontaliers, questions d'environnement relatives aux viticulteurs et aux pisciculteurs de sa région, etc.[822] Ainsi, il explique avoir fait augmenter, par la Commission européenne, le quota d'abattage des cormorans en Alsace afin de pallier à l'accroissement des individus de cette espèce, un phénomène qui pénaliserait les

---

[819] « En 1994, j'ai été contacté par mon ami Philippe de Villiers qui, probablement, a été sensible au fait que j'étais un élu local bien installé, ayant battu un sortant au conseil général et donc étant aussi politiquement neutre dans la mesure où, bien qu'étant gaulliste et longtemps membre du comité national du RPR, j'ai quitté le RPR pour me présenter comme indépendant. » Entretien avec Frédéric Striby, Bruxelles, septembre 1998.

[820] En septembre 1998 à Bruxelles et en mars 2001 à la mairie de Michelbach-le-Bas, avant et après son départ du Parlement européen.

[821] Entretiens avec Frédéric Striby, op. cit.

[822] « Donc je m'explique, quand je me bats pour ma commune, c'est le local dans le vrai sens du terme, mais quand je me bats au Parlement, c'est toujours dans l'esprit de la région frontalière dans laquelle je me trouve, puisque je suis dans une région tout à fait typique puisque j'habite exactement là, c'est-à-dire à la frontière allemande, suisse et française. » Ibid.

pisciculteurs[823]. Autre exemple, dans le cadre de la commission des pétitions dont il est membre, il ne relève que les pétitions relatives à sa région ou aux questions frontalières, éliminant d'entrée tous les dossiers sans lien apparent avec ces deux critères. Membre de la délégation pour les relations avec l'Islande, la Norvège et la Suisse dont il devient le vice-président en 1997, il déclare se consacrer dans ce cadre aux questions visant les transfrontaliers[824]. En se présentant ici comme une importante thématique politique, la question transfrontalière est de fait susceptible de retenir l'intérêt et l'attention des institutions et des acteurs locaux. Or, précisément, c'est aussi à ces questions que se consacre Frédéric Striby au Conseil général sans oublier de faire référence aux positions qu'il occupe par ailleurs dans un ensemble d'institutions tripartites entre la France, l'Allemagne et la Suisse.

> *« Je m'occupe de tout ce qui est transfrontalier au niveau du Conseil général (…) nous sommes dans une région particulièrement en contact avec les différents pays et je suis membre du conseil rhénan, de la conférence tri-nationale, enfin d'un certain nombre d'organismes, souvent en tant que simple membre, pas forcément en tant que président ou en tant que responsable, mais disons, je suis très actif sur tout ce qui a un rapport avec les problèmes transfrontaliers. »*[825]

En liant très fortement son mandat aux problématiques locales, l'objectif de M. Striby est bien de se poser en *intermédiaire* entre l'Europe et le territoire qu'il estime pouvoir représenter au Parlement européen. Cette perspective le conduit à multiplier les « offres » de service auprès de divers publics pour leur faciliter l'accès à la nouvelle sphère d'influence que constitue, progressivement, le Parlement européen. Il le fait d'abord par le biais de la commission des pétitions, dans la mesure où ces dernières sont l'une des « voie d'entrée » d'un certain nombre de revendications sociales. Il le fait ensuite, et plus généralement, par les mises en relation que sa position d'intermédiaire permet d'établir entre les acteurs concernés par un problème et les instances européennes, politiques ou administratives, susceptibles d'y

---

[823] « Je m'occupe aussi tout particulièrement des questions d'environnement à savoir... je me suis battu pour que les cormorans soient déclassés de la circulaire européenne et qu'on puisse à nouveau les réguler puisque là, je défendais les intérêts des pisciculteurs et des pêcheurs d'Alsace qui se plaignent que ces oiseaux viennent leur piquer tous les poissons (...) » Ibid.

[824] « Nous avons quand même 30 000 frontaliers qui vont travailler en Suisse tous les matins et qui reviennent en France tous les soirs, ce qui pose un certain nombre de problèmes d'équivalence de retraites, de charges sociales, de prise en charge, enfin tout ce qui tourne autour de ce qui peut arriver quand il y a des législations qui sont différentes (…). On revient toujours sur des thèmes précis qui sont réels et concrets. » Ibid.

[825] L'orientation des activités parlementaires de Frédéric Striby sur les questions localisées s'illustre enfin et *a contrario* par une indifférence à tout ce qui n'apparaît pas en lien direct avec ces thématiques à résonance locale. « (...) J'élimine d'office un certain nombre de problèmes, certes captivants qui me passionneraient énormément si j'en avais le temps, mais je pense, je pars du principe qu'on ne peut pas tout faire, du moins qu'on ne peut pas tout faire bien. Donc j'élimine un certain nombre de sujets à contrecoeur parfois, mais je les élimine en me disant tant pis, je ne peux pas le faire, je n'ai pas le temps... » Ibid.

apporter une réponse. En se saisissant de questions fiscales, ou environnementales (la question des cormorans), il est par exemple en mesure de revendiquer sa contribution au règlement de contentieux socioéconomiques particulièrement importants dans ce secteur. Il se saisit d'une pétition sur le paiement de la CSG par les frontaliers. Il affirme avoir contribué à la saisine, via la commission des pétitions, de la Cour de Justice qui condamnera finalement la France sur cette affaire. Il fait inviter le président d'une association de frontaliers à une table ronde sur ces questions à Bruxelles au siège de la Commission, etc.

Du coup, le mandat européen permet à Frédéric Striby de renforcer sa position dans la configuration politique locale. Il lui permet de densifier ses ressources politiques dans une région frontalière fortement concernée par les problématiques européennes. Il lui permet d'accéder à un statut de « notable ». « *Je ne suis plus un quidam* » dira-t-il par exemple. L'ensemble permet au final à M. Striby de retirer de son mandat européen une plus-value politique (et sociale) très sensible qu'il mesure à sa réputation et à une nouvelle notoriété.

> « - Vous pensez que le Parlement européen vous a apporté quelque chose dans votre vie politique ? – *Ah, oui, ça c'est clair. Déjà, la considération et le respect de mes concitoyens. Je ne suis plus un quidam, c'est un fait. Ce n'est pas valable seulement pour moi, c'est valable pour tout le monde, enfin je veux dire, en toute objectivité (…). J'ai continué à travailler sur le terrain même si je n'étais plus député européen, en plus j'ai profité du titre pour renforcer encore davantage mon assise locale et ça, je reconnais que ça m'a apporté beaucoup* »[826]

Les ressources supplémentaires accumulées grâce à cette expérience autorisent du même coup une candidature sérieuse aux élections législatives : « *il est clair que si je me présente, c'est que j'ai l'espoir d'être élu, sinon je n'irais pas.* » Aux élections législatives de 2002, il recueille ainsi un peu plus de 8% des voix au premier tour, ce qui est loin d'être négligeable pour un candidat « indépendant », eu égard au nombre de candidats et à la dispersion des candidatures[827]. On comprend du coup le bilan très positif que ce député formule de cette expérience politique (« *Pour moi, c'était une expérience formidable. Aujourd'hui, je considère que point de vue formation personnelle, point de vue rayonnement, point de vue autorité… Dans l'ensemble, c'est une expérience que je ne regrette pas, au contraire, je suis très content de l'avoir vécue* »)[828] malgré une approche politique toujours très négative de l'institution (« *Bah, ça coûte très cher à la collectivité. Et on peut se poser la*

[826] Entretien avec Frédéric Striby, Michelbach-le-Bas, mars 2001.

[827] Cf. *Le Monde*, 12 juin 2002.

[828] Entretien avec Frédéric Striby, op. cit.

question, est-ce que ça a vraiment une utilité, surtout sous sa forme actuelle (le Parlement européen) ? On renforce, tous les … A chaque mandat, on renforce les pouvoirs du Parlement, c'est exact, mais il faut reconnaître que c'est un mode de scrutin peu démocratique »)[829].

2- Des biens politiques et symboliques

Les biens politiques que les acteurs parlementaires sont à même de proposer à tout un ensemble d'acteurs extérieurs à cet espace ne se limitent pas, cependant, à la possibilité d'influencer une procédure législative par la mobilisation des « pouvoirs institutionnels » conférés au Parlement par les traités. Ces biens prennent aussi des formes plus symboliques. Autrement dit, une grande part de l'activité parlementaire européenne réside, comme dans d'autres institutions de ce type, dans la production, la mise en scène, la mobilisation de « visions du monde », de prises de positions sur le monde social et politique. Issues des luttes politiques et sociales, portées par des acteurs et groupes les plus divers, ces visions sont instituées par l'activité même des parlementaires qui leur confère ainsi une existence « réelle » parce qu'officielle.

Dans les luttes symboliques qui président à la détermination des catégories de perception de la réalité, une prise de position officielle d'une institution comme le Parlement européen peut constituer un enjeu de première importance, même en dehors de tout effet juridique contraignant, parce qu'une telle prise de position participe de l'officialisation d'une certaine vision de la réalité (contre une autre). Les parlementaires proposent, votent et discutent ainsi d'une multitude de résolutions sur les sujets les plus variés, en matière internationale par exemple (via les résolutions d'urgence, etc.). Pour n'avoir, souvent, aucune valeur juridique précise, ces textes et prises de position de l'assemblée n'en constituent pas moins autant de trophées directement réutilisables dans des contextes et des luttes les plus diverses. Le Parlement consacre en cela une partie considérable de son temps et des textes produits à une activité *a priori* désordonnée mais dont on comprend parfaitement la logique quand on parvient à la replacer dans les multiples transactions et intérêts auxquels elle renvoie.

L'activité politique européenne et les dynamiques propres à l'espace parlementaire européen ne peuvent en effet se comprendre sans que l'on revienne sur l'importance de cette production symbolique. C'est une production à laquelle nombre d'élus ont intérêt du fait

[829] Ibid.

même des logiques représentatives dans lesquelles elle s'inscrit. C'est aussi une production d'autant plus aisée à manier que le Parlement bénéficie, au sein de l'ordre institutionnel européen, d'une autonomie certaine au regard de celle qui caractérise les Parlements nationaux dans des espaces politiques plus hiérarchisés. Il faut alors quitter la perspective strictement juridique et institutionnaliste, se focalisant exclusivement sur la question des « pouvoirs » officiels de l'institution pour étendre le champ d'observation. En négligeant la dimension symbolique des biens politiques produits par les parlementaires et en limitant l'étude des pratiques représentatives aux domaines sur lesquels l'institution possède un pouvoir explicitement reconnu par les traités, l'analyse ferait l'impasse sur tout un pan de l'activité parlementaire, de ses effets et des transformations qu'elle induit progressivement. Du vote d'une résolution en matière internationale par exemple, ce ne sont pas tant des incidences juridiques concrètes qui sont attendues qu'un impact politique au contenu variable en fonction du contexte : la reprise d'une opinion, un moyen de pression, un jugement moral « officiel », tous ces éléments constituent aussi des services rendus aux groupes extérieurs (aux entrepreneurs de morale) qui réclamaient cette prise de position du Parlement.

En autorisant des prises de positions d'autant plus nombreuses et audacieuses que leurs effets juridiques sont justement très limités, les parlementaires dotent progressivement l'institution d'une aura qui dépasse de loin celle qui dont elle devrait bénéficier à la seule lecture de ses pouvoirs officiels. En faisant de l'arène parlementaire un lieu d'affrontement de visions du monde concurrentes, les parlementaires en font tout aussi progressivement un lieu « important » (c'est-à-dire reconnu comme tel par une multitude d'acteurs sociaux). S'ils le font, ce n'est pas tant sous l'effet d'une conviction posée *a priori* que sous l'effet d'un intérêt bien compris à pouvoir relayer des demandes extérieures (qu'ils contribuent aussi, par là-même à susciter) et à produire en ce sens des biens politiques que divers acteurs extérieurs sont susceptibles de s'approprier. Par ailleurs, si certains groupes de pression (économiques et industriels par exemple) n'ont pas intérêt à publiciser les questions qui les concerne et n'ont en cela aucun intérêt particulier à solliciter des parlementaires dépourvus de potentialités d'influence proprement juridiques sur un sujet donné, il n'en va pas de même pour des groupes centrés sur d'autres types de problématiques (ONG et syndicats par exemple) et bénéficiant d'un accès moins aisé auprès des autres institutions, de la Commission notamment. Si l'influence du Parlement sur les décisions communautaires n'est pas absolue, les exemples où elle est néanmoins réelle sont suffisamment nombreux pour susciter un intérêt croissant de la part d'acteurs en recherche, non seulement d'influences juridiques concrètes (empêcher ou influer sur la décision) mais aussi de publicisation ou de légitimation

des causes qu'ils défendent (la publicisation renvoyant à l'un des registres d'action qu'ils sont susceptibles de développer). Dans la mesure où, comme le montre le cas des directives relatives à la libéralisation des services portuaires, la pression extérieure n'est pas sans influence sur les rapports de force interne à l'assemblée, cet intérêt croissant des acteurs extérieurs (et l'apprentissage progressif qu'ils font des moyens d'influencer les parlementaires) produit un processus de sédimentation qui transforme progressivement les règles du jeu et la place de l'institution parlementaire européenne non seulement dans l'espace politique et institutionnel européen, mais aussi dans les différentes espaces sociaux nationaux.

On comprend aisément, à partir de là, pourquoi l'activité des parlementaires ne saurait se limiter aux strictes compétences institutionnelles. Ces compétences ne résument pas, loin de là, l'univers du possible politique et l'ensemble des biens produits par les parlementaires européens[830]. Les questions internationales et les questions liées à la défense des Droits de l'Homme ont ainsi permis à une multitude d'eurodéputés de produire des biens politiques matérialisés ou institués dans quantité de résolutions et prises de positions. Pour certains d'entre eux, ces votes constituent de véritables trophées que des acteurs divers sont susceptibles de réutiliser par ailleurs. Parce qu'ils n'ont pas accès de la même manière au cœur de l'activité législative, largement contrôlé par le duopole PPE-PSE (auxquels on peut ajouter le groupe libéral), les groupes tels que la GUE/NGL ou les Verts/ALE ont, au Parlement européen, tout intérêt à s'engager activement sur des problématiques internationales, politiques ou sociétales qui ne ressortent pas directement des « domaines de compétences » tels que définis par les traités.

> Le vote de la résolution du 10 avril 2002 sur le Proche-orient demandant la suspension de l'accord d'association euroméditérranéen liant l'Etat d'Israël à l'Union européenne constitue sans doute l'un des exemples les plus spectaculaires de ces mécanismes. Portée, négociée et défendue notamment par plusieurs élus français du groupe GUE/NGL (Francis Wurtz et Yasmine Boudjenah) et du groupe des Verts/ALE (Alima Boumédiene-Thiery), cette résolution représente en tant que telle un « coup » politique important pour ces élus et les

[830] Il ne suffit pas, dès lors, de se contenter de souligner l'absence de souveraineté du Parlement européen pour tirer des conclusions sur les effets concrets de son existence. En soi, la reconnaissance officielle (ou constitutionnelle) de cette souveraineté n'enferme pas la discussion sur la réalité et les effets concrets des pratiques parlementaires. Ces effets dépendent moins du statut officiel de l'assemblée que de la place des acteurs dans l'économie générale des transactions politiques qui caractérisent un système politique (avec lequel le statut officiel peut parfaitement être en décalage). Tout indique qu'un Parlement non souverain (le Parlement européen) engendre des effets parfois plus importants que bien des parlements souverains (le cas du Parlement français) mais enfermés dans des structures d'ensemble qui en limitent considérablement l'autonomie. Voir par exemple, COSTA Olivier, NAVARRO Julien, *op. cit.*, et les développements de Bernard Lacroix dans LACROIX Bernard, « Le politiste et l'analyse des institutions. Comment parler de la présidence de la République ? », *in* LACROIX Bernard, LAGROYE Jacques (dir), *op. cit*., pp. 13-77.

organisations ou acteurs extérieurs qui les soutenaient dans cette entreprise. Si elle n'a pas de portée juridique réelle, cette résolution n'en constitue pas moins une victoire considérable, un trophée et une ressources de première importance pour les associations et les élus engagés dans des luttes quotidiennes pour le soutien à la « cause palestinienne »[831]. Votée pendant l'offensive de l'armée israélienne contre l'Autorité palestinienne en Cisjordanie et le siège de la Mokata (résidence du président de l'Autorité palestinienne, alors Yasser Arafat), cette résolution demande officiellement au Conseil européen la suspension des accords d'association liant l'Union européenne à l'Etat d'Israël (dans le cadre du processus euro-méditérranée lancé à Barcelone en 1995) en vertu des clauses spécifiques de ces accords faisant obligation à l'Etat d'Israël de respecter les conventions internationales en matière de respect des Droits de l'Homme, droits que les auteurs de la résolution estimaient bafoués par l'armée israélienne dans les territoires occupés. Bien que cette demande n'a pas été suivie d'effets par le Conseil et les chefs d'Etat et de gouvernement, elle n'en a pas moins fonctionné comme un véritable trophée dont les associations de soutien à la Palestine, européennes mais aussi américaines ou israéliennes, se sont immédiatement saisies comme preuve de la justesse de leur cause et de la véracité de leurs allégations. C'est aussi en cela qu'elle a suscité une forte polémique aussi bien au sein de l'assemblée qu'à l'extérieur, déclenchant une contre-offensive au sein du Parlement européen de la part des élus défendant une perspective inverse.

On voit que ces transactions résultent à la fois de l'action de groupes d'intérêt divers auprès des parlementaires (en accédant, via des députés, à l'espace parlementaire européen, ils peuvent y défendre ou y faire entendre un intérêt spécifique) mais aussi des élus eux-mêmes qui recherchent et suscitent ces contacts. Les eurodéputés se caractérisent par des pratiques visant à rendre accessible (pratiquement et mentalement) l'espace parlementaire à des groupes très divers et en particulier à ceux dont les ressources (financières, administratives, sociales ou mêmes cognitives) permettent difficilement un accès régulier à l'espace européen de la décision. Cela implique pour les députés et leurs équipes un travail particulier de retraduction des attentes et revendications de ces organisations ou groupes sociaux dans les cadres propres du Parlement européen et de l'Union européenne : rédiger des préférences sous formes d'amendements, utiliser un vocabulaire spécifique, restituer la demande dans le cadre des enjeux passés et présents qui structurent l'espace parlementaire et européen, rechercher et construire les soutiens indispensables à la réunion d'une majorité, réinsérer les problématiques propres des acteurs dans une dimension européenne plus large, etc. Les

[831] Dans les mois et les années qui vont suivre, cette résolution sera systématiquement reprise dans les productions des activistes et organisations qui la réclamaient (discours, tracts, sites web, pétitions, etc.).

groupes de travail, les commissions parlementaires, les intergroupes mais aussi les interventions publiques en plénière sont alors autant de lieux et de moments où s'opère cette translation du « particulier » vers « l'européen ». Inversement, les acteurs politiques doivent aussi en permanence être en mesure de retraduire les problématiques européennes dans les termes qui font sens pour les acteurs sociaux extérieurs à l'espace européen de politique publique et à ses spécificités. Différents moyens, différents lieux sont mobilisés pour cela : collaborateurs, permanences, moyens de communication, etc. C'est sur ce point que nous allons maintenant nous attarder. Dans tous les cas, les pratiques en représentation participent très directement à l'inscription du Parlement européen dans le tissu social. Cette conséquence n'est pas forcément recherchée explicitement par les acteurs européens. Elle découle des stratégies et pratiques que les élus sont conduits à mettre en œuvre du fait de leur situation et d'une volonté de renforcer les ressources politiques qu'ils détiennent.

B- Le développement et l'importance des pratiques « notabiliaires »

L'importance du mandat européen dans les carrières et trajectoires politiques des eurodéputés se donne parfaitement à voir dans le renforcement des « pratiques notabiliaires ». Par ce terme, on veut désigner l'ensemble des pratiques concrètes par lesquelles les élus européens cherchent à s'inscrire localement dans un réseau de relations sociales et acquérir par ce biais une partie des ressources sociales et symboliques indispensables à toute entreprise durable de professionnalisation politique[832]. Aux déplacements à Strasbourg, Bruxelles et diverses capitales européennes s'ajoute ainsi une présence régulière sur « le terrain », en circonscription, auprès des militants, etc. Comme le remarquait un député, « *il faut exister, il faut se montrer, il faut aller au truc. Moi, j'ai des amis qui ont été dix ans au Parlement, personne ne savait qu'ils y étaient* »[833]. L'étude des pratiques notabiliaires des députés européens permet donc d'observer la manière dont s'organisent quotidiennement les échanges avec entre ce personnel politique et divers acteurs sociaux extérieurs à l'assemblée. Elles offrent aussi un cadre permettant de comprendre et d'analyser la manière dont les eurodéputés *représentent* aussi l'Union européenne et le Parlement européen dans les différents espaces au sein desquels ils sont concrètement engagés. Innovantes ou inspirées de celles existantes dans d'autres espaces institutionnels mais adaptées au niveau européen, ces pratiques finissent par

[832] Sur les pratiques notabiliaires, voir en particulier PHELIPPEAU Eric, *L'invention de…*, *op. cit.* ; FRETEL Julien, « Le parti comme fabrique de notables… », *op. cit.*

[833] Entretien avec Jean-Pierre Bébéar, Strasbourg, mai 1998.

constituer un répertoire d'action[834] dans lequel les acteurs sont susceptibles de puiser des idées et solutions adaptées à leur situation propre : la mise en œuvre d'une « politique de communication » (1) ; l'ouverture d'une permanence et le recrutement d'un collaborateur spécialisé dans l'établissement et la gestion des contacts politiques extérieurs (2) ; la participation à de multiples évènements locaux (3).

1- Les pratiques et stratégies de communication des élus

La communication est une dimension fondamentale de l'activité des élus européens. Elle occupe une place non négligeable dans les préoccupations quotidiennes des élus et de leurs proches collaborateurs et répond à plusieurs objectifs : diffuser et faire connaître le travail ou les prises de positions des élus ; traduire la vie et les problématiques européennes dans un langage et des cadres (nationaux) familier aux acteurs sociaux (dans lesquels ils sont habitués à comprendre les enjeux politiques) ; répondre aussi au sentiment diffus que les activités d'information et de communication font partie intégrante du travail d'élu et en particulier de l'élu européen, réputé lointain et coupé des citoyens. De fait, l'activité en communication fonctionne aussi bien comme une stratégie bien pensée que comme le résultat d'une prescription de rôle. Elle repose sur l'édition de supports-papiers (lettres et « courriers de l'eurodéputé »)[835] ainsi que sur l'ouverture de supports multimédias (sites Internet, forum de discussion, blogs, etc.)[836]. Elle repose aussi sur des éditions collectives assurées par les groupes politiques et les délégations nationales au sein des groupes[837]. Qu'elles soient écrites ou électroniques, toutes ces publications sont directement encouragées et financées par l'administration du Parlement qui consacre, comme les autres institutions européennes, des moyens importants en marketing divers. Les publications papiers sont directement adressées et envoyées au « public-cible » auquel nous avons fait allusion plus haut : élus locaux (maires, adjoints, conseillers municipaux, régionaux et généraux, députés et sénateurs), associations, syndicats ou organisations professionnelles, militants locaux du parti, presse locale, etc. Généralement tirées entre 1000 et 3000 exemplaires, elles sont supposées être trimestrielles,

[834] Par analogie avec la notion de « répertoires d'action collective » construite par TILLY Charles, *From Mobilization to Revolution*, Reading, Mass, Addison-Wesley, 1976 ; TILLY Charles, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986. La notion désigne différents registres d'action qui doivent à une palette préexistante, à une histoire antérieure qui s'impose aux acteurs.

[835] L'exemple de la publication de Gérard Onesta, *carnets d'Europe*.

[836] Un exemple parmi beaucoup d'autres : le site d'Alain Lipietz (les Verts/ALE) http://lipietz.net/ et son blog http://www.bloglipietz.net/

[837] Par exemple, le site de la délégation socialiste française au Parlement européen : http://www.d-s-f.net/

même si elles sont souvent plus irrégulières. L'objectif est avant tout de garder le contact avec le « terrain » et le « public-cible » des eurodéputés. Mais les activités en communication prennent aussi la forme plus directe d'une participation effective à un certain nombre de manifestations, de réunions publiques, de conférences et autres colloques qui sont à chaque fois l'occasion pour les élus de se faire voir, et de se mettre en scène auprès de publics spécifiés ou non.

Dans l'ensemble et plus précisément, ces activités en communication répondent à quatre objectifs principaux : répondre à l'isolement associé au mandat lui-même (a), expliquer l'Europe (b), faire tenir ensemble les différents registres d'intervention et de présentation des eurodéputés (c) et mettre en scène ces différents registres (d).

a. La communication pour exister et répondre au sentiment de l'isolement

Les stratégies de communication s'entendent tout d'abord comme une réponse à un dilemme souvent rapporté par les acteurs : le sentiment d'une distance à l'électorat, aux centres politiques et aux médias (nationaux ou régionaux). Elles répondent en ce sens au sentiment de l'isolement, à la crainte d'être « oublié ». Si cette crainte est généralisée dans le discours des élus, elle résulte aussi d'une prise de conscience progressive, consécutive à la découverte des caractéristiques et contraintes de la fonction.

> *« C'est très frustrant, parce que c'est un purgatoire médiatique ! (…) Partir au Parlement Européen, c'est être sûr qu'on se fait totalement oublier de tout le monde dans la vie politique française. C'est extraordinaire. Extraordinaire ! (…) Il y a une émission sur l'intégration européenne, sur la 3 : « France Europe Express », excellent pour créer des espaces d'échanges. Je n'y vais jamais, alors que, quand j'étais porte-parole du gouvernement, j'allais à toutes les émissions de T.V., j'ai de bonnes relations avec tous les journalistes (…). Et donc, il n'y a pas une seule émission de T.V. où on parle pas d'Europe. Pourtant, je suis invité une fois tous les six mois à LCI, jamais à TF1, jamais sur la 2. Sauf, ah oui, alors l'autre fois on m'a interrogé sur la Turquie. C'est dans le cadre de la Convention, Giscard fait une déclaration et donc on m'interroge sur ce qu'a dit Giscard. Ca aussi, c'est un biais des journalistes français, ils sont paresseux, ils ne travaillent pas sur les dossiers, ils ne connaissent pas le fond des dossiers, ils vous demandent de commenter ce qu'ont dit les autres (…) »*[838].

Ce ressentiment est déterminant dans les pratiques des élus. D'un côté, il encourage les élus (individuellement ou collectivement) à des tentatives plus ou moins réussies pour se

[838] Entretien avec Alain Lamassoure, op. cit.

faire connaître, faire connaître leurs prises de position et le travail parlementaire. Ces pratiques impliquent toujours des opérations de recodage de l'activité politique européenne, de sorte à l'insérer dans le cadre des problématiques existant à un moment donné sur les différentes scènes politiques nationales. Il s'agit, par exemple, de savoir se situer en rapport aux cadres de références de la vie politique nationale (la droite contre la gauche) même si la vie parlementaire est souvent fondée sur des cadres partiellement différents (l'omniprésence du compromis). D'un autre côté, ce sentiment d'être isolé conduit les parlementaires à une extrême sensibilité aux journalistes, à rester très attentifs aux « coups médiatiques » susceptibles d'être entrepris.

L'exemple de la façon dont Gérard Onesta a rebondi sur l'affaire de l'explosion de l'usine AZF à Toulouse constitue une illustration particulièrement significative de la réactivité des acteurs parlementaires aux ouvertures de l'agenda médiatique européen[839]. L'explosion de cette usine est à l'origine d'un « problème politique » majeur qui recoupe d'emblée des dimensions à la fois locales, européennes et environnementales. Ce sont ces multiples dimensions qui offrent à Gérard Onesta - député européen vert du sud-ouest – l'opportunité de se placer au centre de l'actualité politique, tant locale que nationale ou européenne[840]. Présent sur place au moment du drame, il participe à nombreuses de réunions, manifestations et célébrations tandis qu'au Parlement, il rédige en quasi-totalité une résolution d'urgence votée quelques jours après la catastrophe[841]. L'affaire offre à Gérard Onesta une surface médiatique d'autant plus importante qu'elle demeurait jusqu'alors relativement faible. Cette affaire contribue à lui conférer un statut de référence sur les questions environnementales, européennes ou locales. Elle lui permet ainsi d'acquérir des ressources et de renforcer sa position, aussi bien dans le parti politique que localement ou au Parlement lui-même.

> « - Comment un député européen peut se maintenir à son poste ? - *La force de l'alchimie médiatique… Qu'est-ce qui fait qu'on ne parle pas de toi pendant trois ans et que d'un seul coup, on te voit sur toutes les TV ? Tu as le sujet remarqué, le bon sujet (…), tu as été sur la*

[839] En octobre 2001, à Toulouse, une usine de produits chimiques explose en tuant plusieurs personnes. L'onde de choc provoque de très nombreux dégâts dans les villes avoisinantes et à Toulouse même. Usinage de produits dangereux, le site était soumis aux directives européennes dites CEVESO.

[840] L'un de des assistants de Gérard Onesta rapportait ainsi : « Le niveau européen était tellement évident, on attend tellement de l'Union européenne qu'elle réglemente plus sévèrement les sites classés que tout le monde s'est tourné vers l'Europe, et donc vers Gérard », op. cit.

[841] « Il a été le plus possible qu'il a pu dans les initiatives critiques et débats et tout ce qui a pu se faire autour de cet accident (…) et il est passé sur tous les médias locaux, nationaux. Il est devenu un peu le député qui suit ça. » Ibid.

première chaîne, et donc la deuxième te veut, puis la troisième (…), la bulle se fait comme ça et elle peut recrever trois mois plus tard (…). Il faut avoir de bons contacts avec la presse qui suit en gros les sessions, la presse française (…). C'est toujours bien de se faire ce type de relations publiques. Ce sont eux qui font la politique, ils sont metteurs en scène mais pas acteurs. Ils donnent l'éclairage (…) A cause de la chance incroyable d'avoir été à deux km de l'explosion de Toulouse, j'ai été propulsé à la une de tous les journaux, du 20h de TF1 jusqu'à l'émission de Ardisson (…) Donc je ne suis pas dans la même situation qu'en 1994, j'essaie d'être présent, ce qui fait que j'ai au minimum une télé par semaine quoi, si c'est pas deux, alors qu'avant, j'avais une télé par trimestre. Là, je sors d'une télé sur le problème de la chimie qui passera au 19-20 ce soir ou demain, la semaine dernière, j'ai fait un duplex pendant une heure sur les problèmes de chasse. J'ai fait RMC, Radio-France, une heure et demie de débat, j'avais pas ça avant quoi. C'est lié à Toulouse, eh oui, malheureusement. Et aussi à tout le boulot que tu peux faire ici, être appliqué, ne rater aucun vote, etc. Ils ont cherché un riverain, un écolo, un européen, un associatif, j'étais les quatre à la fois. .. »[842]

Le sentiment d'isolement dont témoignent la plupart des acteurs interviewés, et auquel ils répondent avec plus ou moins de succès selon les cas, est à l'origine de frustrations souvent évoquées, liées au sentiment diffus d'une absence de reconnaissance qui confine alors à une dénégation du travail effectué. Il existe ainsi un contraste très fort entre la conviction de faire partie d'une institution complexe mais aussi incontournable (elle-même produit de l'expérience subjective qui les caractérise comme élus dans cette assemblée) et la négligence, voire le mépris, dans lequel les centres (politiques ou médiatiques) continuent de les tenir.

Alain Lamassoure précisait en ce sens : *« Donc, c'est une situation bizarre - pas très saine finalement - dans laquelle, on a l'impression qu'on exerce un vrai pouvoir, qu'on est infiniment plus influent que le député lambda à Paris mais que cela n'intéresse personne. On est méprisé par les députés et les journalistes. Alors, il y a bien une presse spécialisée ici, mais les journalistes spécialisés, sont vis-à-vis de leur rédaction, comme nous vis-à-vis de nos partis politiques. Ce sont des spécialistes qu'on méprise un peu parce que bon, ah oui, c'est l'Europe, c'est très technique, ça nous casse les pieds (…) Alors que ce que je fais ici est souvent plus important que ce que font certains ministres, enfin moi et d'autres (…) »*[843].

De même Francis Wurtz expliquait : *«J'incite vraiment ceux qui hésitent sur ce point à prendre très au sérieux la part que représente aujourd'hui et qu'est appelée à représenter aujourd'hui le Parlement dans la maîtrise des enjeux européens. Il y a une sous-estimation générale en France des prérogatives actuelles du Parlement (…) Les pouvoirs que le*

[842] Entretien avec Gérard Onesta, op. cit.

[843] Entretien avec Alain Lamassoure, op. cit.

Parlement peut exercer, s'il le décide, en matière budgétaire sont plus élevés que ce que les députés français peuvent faire sur le budget national. Or, tout le monde pense l'inverse. »[844]

Cette violence symbolique qui s'exerce sur les eurodéputés (elle-même le produit des mécanismes de hiérarchisation du champ politique) peut être d'autant plus mal vécue que, comme nous l'avons déjà dit à de multiples reprises, beaucoup de parlementaires ont investi dans ce travail toute leur (bonne) volonté. Ce décalage peut même devenir perturbateur, surtout lorsque l'élection au Parlement renvoie à une victoire personnelle sur sa propre histoire. Ainsi, le récit très positif fait par Aline Pailler de son expérience parlementaire contraste-t-il en profondeur avec un sentiment aigu de non-reconnaissance, aussi bien au niveau politique (par l'appareil du parti communiste) qu'à un niveau plus général (professionnel notamment). Pour elle, ce travail n'a pas été reconnu à la hauteur de ce qu'il lui a coûté, en temps, en énergie, etc.

« Non seulement (au parti communiste) on n'a pas reconnu ni même contesté mon travail, mais on a essayé de m'étouffer. C'est d'une violence inouïe (…). Je n'ai jamais été aussi mal payée dans ma vie (…). On ne me juge pas en fonction de mes projets et de ce que je fais, émission radiophoniques, articles, livres etc. mais en tant que… avec le prisme, la grille de lecture politique. C'est-à-dire, forcément c'est idéologique (…). Alors, je n'ai plus aucun des avantages ou protections que j'ai pu avoir pendant les 5 ans où j'ai été députée, par contre j'en ai gardé tous les stigmates, enfin tout ce qui me stigmatise aux yeux des gens. Je garde l'expérience que j'ai, mais je ne peux pas l'utiliser, on ne me le permet pas, je n'en ai pas le droit. Donc, je survie aujourd'hui (…) »[845]

Il est certain en tous les cas que ce qui confine parfois au sentiment de ne pas exister (« *les parlementaires européens, on ne les voit pas, on les connaît pas* ») contraste fortement avec l'énergie déployée par une partie d'entre eux pour, précisément, renverser cette situation. Toutes ces raisons conduisent ainsi les acteurs à porter une attention extrême aux présences des journalistes, aux coups politiques qu'ils peuvent éventuellement jouer, aux demandes de réceptions ou d'interventions en conférences, réunions publiques, etc. Par conséquent si les stratégies de communication ont pour vocation première de faire connaître le député, de faire connaître son action au Parlement, de la rendre lisible, si elle a pour objet de « vendre » ce travail, de tenter de le convertir en crédit politique, en dette des électeurs, elle a aussi comme objectif de faire « connaître l'Europe » en général et le Parlement européen en particulier. Immanquablement, le destin médiatique des élus européens est lié à celui de l'Union.

[844] Entretien avec Francis Wurtz, op. cit.

[845] Entretien Aline Pailler, op. cit.

b. La communication pour expliquer l'Europe et la représenter

Les actions visant à expliquer l'Europe, ses institutions ou ses politiques publiques se présentent comme un aspect essentiel du travail de communication des élus. Il y a cette idée souvent exprimée que la méconnaissance, par les citoyens, des rouages européens confine à une forme d'aliénation. Il serait en conséquence du devoir de chaque député « d'expliquer l'Europe », voire de la faire aimer, et « d'informer les citoyens ». Ce faisant, les eurodéputés sont engagés dans autant de pratiques en représentation de l'Union européenne, de ses institutions et de ses politiques. En soi, ces croyances partagées soulignent plusieurs choses. D'abord, elles soulignent des formes diffuses mais prégnantes d'identification des acteurs au Parlement et à l'univers institutionnel européen. Elles témoignent ensuite de l'intériorisation, par ces mêmes acteurs, de la position de l'institution dans la hiérarchie symbolique du champ politique et de sa faible légitimité. Ces croyances témoignent enfin de l'existence et de la prise en charge individuelle d'un intérêt commun (celui du groupe dans son ensemble, de tous ceux dont les intérêts sont liés à ceux de l'institution et de l'Europe en général)[846]. Dès lors, toute publication ou intervention publique est l'occasion de tenter une explication du fonctionnement, de l'utilité, des pouvoirs de l'Union européenne en général et de son Parlement en particulier.

> Dans l'ouvrage qu'il publie en 1998, soit quelques mois avant les élections de juin 1999 où il envisageait de se représenter, le professeur Cabrol expliquait par exemple : « En me confiant cette mission, vous avez également défini mon rôle : vous expliquer le fonctionnement de l'Union européenne et vous rendre compte de mon travail et de mes actions au Parlement européen. Ainsi vous m'avez donné la possibilité de vous faire découvrir l'Europe telle qu'elle se construit en vous informant sur les changements quotidiens qu'elle apporte aux citoyens européens que nous sommes tous. J'espère à la lecture de ce petit ouvrage que vous ne direz plus « c'est à cause de Bruxelles », ou la « Commission de Bruxelles nous impose… » ou « moi, l'Europe ne me concerne pas ». Vous ne pourrez plus ignorer cette Europe qui se construit chaque jour (…). Je souhaite que vous puissiez découvrir à travers ces pages le rôle et les actions du député européen et que vous puissiez mieux connaître les rouages de l'Union européenne (…) »[847]

[846] Jean-Louis Bourlanges expliquait par exemple : « Les citoyens ne comprennent rien aux institutions européennes, c'est normal, c'est très compliqué et on ne leur explique pas (…). Le Parlement européen leur semble quelque chose de tout à fait coupé d'eux, c'est une assemblée dont ils n'imaginent pas un seul instant en profondeur qu'ils l'ont élue ». Entretien, op. cit.

[847] CABROL Christian, *op. cit.*, p. 9.

Comme cet ouvrage qui s'intitule « L'Europe, comment ça marche ? », nombre de publications, et surtout de sites Internet, incluent des pages destinées à « expliquer l'Europe », ses institutions, ses politiques. Sur le site d'Alain Lamassoure, on trouve un chapitre intitulé « Les institutions européennes ». Le journal édité par les députés de la liste « Bouge l'Europe » inclut en quatrième page un chapitre intitulé « Dis, comment ça marche l'Europe ? »[848].

> On pourrait ainsi multiplier les exemples. Gérard Caudron, dans la publication collective de la délégation socialiste française au Parlement européen, annonçait même : « pour moi, un député européen doit avoir trois facettes : être un législateur européen (…), être le porteur de sa région (…), être un propagandiste de l'idée européenne et un acteur du débat européen (…) »[849].

Si les acteurs consacrent une aussi grosse partie de leurs activités à informer et expliquer l'Europe, son histoire, ses raisons d'êtres, ses institutions, ses politiques, c'est aussi en raison d'une croyance très ancrée quant à l'existence d'une demande latente d'information, d'un intérêt à l'Europe de la part de leurs concitoyens. Par exemple, lorsque Aline Pailler relate les ateliers européens qu'elle avait organisés lors de festivals d'été, on retrouve deux dimensions caractéristiques du discours des élus sur ce point : d'une part la conviction qu'il est de sa responsabilité d'informer ses concitoyens de la chose européenne et d'autre part la conviction que les dits citoyens sont suffisamment intéressés et compétents pour se saisir des enjeux européens si tant est, dit-elle en substance, qu'on les leur présente. Autrement dit, les processus d'identification des élus européens à l'Europe s'accompagnent d'une propension de ces élus à universaliser des intérêts qui leur sont aussi très personnels, à la fois contre l'opinion commune (selon laquelle l'Europe « n'intéresse » pas) mais aussi contre les acteurs et organisations politique nationales.

> *« Parce que les gens sont intéressés, contrairement à ce qu'on nous fait croire en France, dans la presse ou dans les partis et notamment dans le Parti communiste. Ils sentent bien que l'Europe se construit dans leur dos. Donc, ils ont bien envie de maîtriser un peu plus. De quelle manière ils vont maîtriser ? Il n'y a pas encore aujourd'hui de vraies sources d'information, parce que les partis ne le font pas, les médias ne le font pas, les institutions ne le font pas. Donc avoir un député, c'était formidable, parce que moi, je leur expliquais, je leur disais, parce que moi j'ai découvert ça ! (…) Alors j'allais par exemple l'été dans des festivals de Jazz et d'Art et je proposais deux ou trois heures par jour d'analyse du traité de*

[848] « Qu'ont fait les députés ? », *Députés français, Bouge L'Europe*, Groupe GUE/NLG au Parlement européen, non daté, npp. 4-5.

[849] *Deux ans au Parlement européen…*, op.cit., p. 38.

Maastricht. Il y avait un monde fou. Les gens se révélaient être très compétents. Moi, ça ne m'étonnait plus, puisque j'en avais fait l'expérience pour moi. Et c'était formidable. Donc effectivement, les gens, ils adoraient ça, et ils adorent toujours. Quand tu prends les gens pour des gens intelligents, tu t'aperçois qu'ils le sont. Mais comme ils étaient sous-informés, effectivement, ils avaient énormément de demandes. »[850]

Du coup, dispenser une information sur l'Europe devient un support essentiel des activités en représentation de l'Union européenne elle-même. Cette activité d'information assure par ailleurs la circulation d'un « bien politique » directement appropriable par les acteurs sociaux. La connaissance qu'ils peuvent avoir de l'histoire, des modes de fonctionnement théorique ou pratique de l'Union, des réseaux, la connaissance des acteurs, tous ces éléments peuvent alors devenir une ressource informationnelle rare, qu'ils estiment être les seuls professionnels de la politique à détenir.

Un député expliquait ainsi : *« Je ne suis pas sûr que les députés nationaux aient un degré de connaissance suffisant sur l'Europe pour pouvoir en parler. L'étrangeté de la situation, le mode de scrutin, l'interférence avec la politique nationale aboutissent à ce que ce sont les hommes politiques nationaux qui parlent de l'Europe alors que souvent leur degré de formation et de connaissance sur ce thème n'est pas exceptionnel. »*[851]

C'est alors une forme particulière de compétence politique qui s'exprime dans la capacité à pouvoir expliquer l'Europe, à savoir s'y engager, voire à savoir la « faire aimer ». A l'inverse, le mépris de l'Europe et de son Parlement, du travail parlementaire et des croyances au fondement du jeu lui-même renvoient à une forme d'incompétence politique qui s'exprime dans la méconnaissance des problématiques européennes en général et du Parlement en particulier.

« Ce que j'avais pris au départ pour une liberté était en fait un mépris. Pas tellement pour moi, mais pour le travail européen, pour l'Europe (…). - Pourquoi ce mépris selon toi ? - *Parce qu'ils ne sont pas compétents pour la transformer. Parce qu'ils ne sont pas compétents d'un point de vue politique. Parce qu'ils n'ont plus travaillé les questions économiques, sociales et internationales pour pouvoir présenter un projet européen qui tienne la route, parce qu'ils ont mis toute leur énergie à simplement préserver l'appareil et préserver leur place dans l'appareil (…). Tous ces gens là, Kouchner, Lang, ils ont été députés. Lang, il ne savait jamais retrouver son bureau, il ne savait pas où il fallait appuyer sur le bouton pour parler quand il était à son bureau. Tu vois, combien il était présent ! C'est extravagant mais*

[850] Entretien avec Aline Pailler, op. cit.

[851] Entretien avec André Soulier, Strasbourg, février 1998.

c'est comme ça (…). Non, ils s'en f… complètement ! Moscovici, lui qui a été ministre des affaires européennes, je me suis engueulée combien de fois avec lui ! Il avait un mépris total du parlementaire européen. Pour lui, c'était un placard, c'était une honte en attendant d'avoir accès au vrai rôle politique national. Et il a été ministre des affaires européennes ! Tu crois rêver quand tu connais l'envers du décor. » [852]

c. La communication pour mettre en cohérence les différentes facettes des rôles institutionnels et du métier politique européen

Comme cela a souvent été rappelé, la gestion de rôles contradictoires suppose la maîtrise des situations de communication[853]. Ces activités de communication renvoient donc à la nécessité de mettre en scène les différentes facettes de l'identité des acteurs mais aussi de les mettre en cohérence les unes par rapport aux autres. Cette seconde partie de notre travail a en effet montré que, comme métier politique spécifique, l'exercice de la fonction d'eurodéputé suppose de pouvoir jouer simultanément ou alternativement de registres variés, de figures professionnelles en partie contradictoires. Ces contradictions se résolvent notamment dans la maîtrise des situations de communication. Il s'agit non seulement d'adapter discours et présentation de soi aux différents publics auxquels les élus sont confrontés mais aussi de masquer ou dépasser les contradictions qui naissent d'attentes multiples. Ainsi, par exemple, faut-il pouvoir revendiquer une victoire politique tout en omettant de rappeler les compromis qui ont dû être formulés et acceptés.

Dès lors, les journaux, sites Internet, discours, interviews, rencontres, conférences et autres ont aussi pour objectifs de mettre en cohérence l'ensemble de l'activité d'un élu, d'en masquer les éventuelles contradictions ou discontinuités. La communication, c'est aussi le cadre par l'intermédiaire duquel les élus passent d'un discours orthodoxe à un discours hétérodoxe et inversement. Si dans les faits les députés peuvent difficilement faire autrement que témoigner, auprès de leurs collègues parlementaire, de leur acceptation des règles et des fondements du jeu, ils peuvent aussi tenir à l'extérieur de l'assemblée un discours parfois très différent, dénoncer l'eurocratie, la culture du consensus ou la remise en cause du pouvoir des institutions parlementaires nationales. Ils peuvent fustiger la « droite » ou la « gauche » parlementaire alors même qu'en pratique, ils construisent quotidiennement des compromis

[852] Entretien avec Aline Pailler, op. cit.

[853] BRIQUET Jean-Louis, *op. cit.*

avec des groupes qu'ils dénoncent par ailleurs[854]. Ce « double langage » est alors d'autant plus fréquent que l'institution parlementaire s'autonomise et qu'elle s'européanise, c'est-à-dire qu'elle se structure sur des modes différenciés des modes nationaux de structuration du politique et nécessitant pour les acteurs de devoir s'y intégrer sauf à ne pouvoir en retirer aucun avantage.

d. La communication pour mettre en scène

Les lettres et sites web des eurodéputés mobilisent tout un ensemble de symboles censés représenter ce que sont les députés. Associés aux couleurs qui les incarnent, les symboles politiques et partisans sont les premiers de ces outils: rose/rouge pour les socialistes, rouge/orange à l'extrême gauche, vert/jaune pour les députés écologistes, etc. Dans toutes les publications, les sigles du groupe politique et de la délégation nationale au sein du groupe figurent en bonne place. Même s'ils ne sont pas mobilisés de la même manière ou avec la même ampleur selon les groupes, les symboles de l'Union européenne sont les seconds outils utilisés. Dans la mesure où ils sont la marque des élus européens, ils renvoient aussi à des ressources symboliques que les acteurs ne manquent pas d'utiliser lorsqu'ils veulent relayer une demande ou une information quelconque auprès d'institutions nationales ou européennes[855].

Les publications mobilisent par ailleurs très souvent un symbolisme attaché à une proximité sociale ou territoriale. Le journal de Béatrice Patrie s'intitule (MDC puis PS) « Le Périgord bleu » et s'ouvre sur une carte de la Dordogne[856]. Maniant le vert et le noir, le journal édité par Alima Boumédiene-Thiery (les Verts/ALE) précise en dernière page « Alima Boumédiene-Thiery, franco-maghrébine, 44 ans, docteur en économie, issue du milieu associatif »[857]. Les lettres et courriers disent ainsi dans leur style au moins autant que dans leur contenu l'image que le député cherche à donner de lui-même.

---

[854] Ces procédés se constatent fréquemment lors des campagnes électorales où les listes et leurs leaders peuvent parfois assumer des positions très décalées par rapport à la réalité de leurs pratiques au sein de l'assemblée européenne. Les élus britanniques, conservateurs mais surtout travaillistes, confrontés à la fois à leur professionnalisme interne et à la légitimité persistante des discours eurosceptiques dans les champs politiques et médiatiques nationaux constituent en cela des exemples parmi les plus caractéristiques.

[855] « J'étais élue au suffrage universel, cela voulait dire quelque chose pour moi, et euh, j'avais un pouvoir militant énorme. C'est-à-dire, j'écrivais à un ministre, il fallait qu'on me réponde. » Entretien avec Aline Pailler, op. cit.

[856] *Le Périgord bleu*, groupe PSE au Parlement européen, 2000.

[857] Par exemple, *LICITE. Liberté et citoyenneté en Europe*, Groupe des Verts/ALE au Parlement européen, n°3, octobre-novembre-décembre 2000.

Mettre en scène, c'est aussi consacrer une part importante du contenu de ces lettres, courriers, ou sites Internet aux activités propres des parlementaires au sein de l'institution elle-même : travaux en commission, interventions en séance plénière, questions adressées aux commissaires, résultats ou contenus d'auditions, explications et commentaires sur l'état d'avancée de certains dossiers, comptes-rendus de visites ou de voyages, etc. En ce sens, les publications donnent à voir les spécialisations politiques dans lesquelles s'engagent les acteurs au sein de l'assemblée tout en s'attachant à montrer que, non seulement le député « travaille », mais encore qu'il agit conformément à ses engagements et à ses « convictions ».

Mettre en scène, c'est donc relier entre elles les différentes dimensions du rôle d'eurodéputé. Les agendas-types que l'on trouve parfois dans les publications-papiers ou électroniques permettent par exemple à un élu de souligner en même temps l'importance du travail politique dans l'institution (« *il est présent, il bosse* ») ; son souci de rester attentif aux problématiques locales (« *il suit les dossiers, c'est un élu de terrain* ») ; sa fidélité aux organisations partisanes dont il est issu. En fonction du public, ces différentes affiliations sont alors plus ou moins accentuées. Dans le journal destiné aux acteurs locaux qu'elle publie régulièrement, Béatrice Patrie expose par exemple un emploi du temps très chargé. Ce dernier insiste particulièrement sur sa forte présence au local mais souligne aussi que cette disponibilité ne l'empêche pas d'être présente au Parlement, ou à l'inverse que ses investissements européens ne se traduisent pas par une désertion du terrain et un oubli des électeurs[858]. Elle y limite les références proprement politiques et partisanes pour insister sur le caractère représentatif de son rôle « Béatrice Patrie, une députée européenne à votre service ». Dans d'autres publications au contraire, il s'agit d'insister sur la finalité sociale du travail politique européen, sur ses implications quotidiennes et les liens qui le relient à des problématiques plus générales[859].

Mettre en scène consiste enfin à assurer un travail quotidien de médiatisation des problématiques et politiques publiques européennes. Dans la plupart des publications, *in fine*, l'objectif est d'associer l'Europe en tant qu'ensemble de politiques publiques positives au

[858] Le signalement des sessions plénières côtoie ainsi les réunions de groupes parlementaires, les visites à domicile dans sa localité, sa participation à des réunions locales avec des associations, des élus, des commerçants ou des entreprises, sa participation à Bruxelles à des réunions consacrées à la région, les dates de ses permanences. Elle insiste à chaque fois sur les lieux (Bruxelles, Strasbourg, Montpon, Menesterol, etc.). *Le Périgord bleu*, op. cit.

[859] Dans le premier numéro de LICITE, Alima Boumédiene-Thiery expliquait en première page : « Alors que les députés verts à l'Assemblée nationale ont décidé d'utiliser leur « niche » parlementaire pour proposer un texte sur le droit de vote des résidents étrangers, le groupe des Verts au Parlement européen se bat au quotidien pour que soient considérés comme des citoyens européens l'ensemble des résidents (…) », *LICITE…*, op. cit.

député lui-même, un peu à la façon des maires qui s'approprient les réalisations de leur commune. Les députés cherchent ainsi constamment à mettre en avant leur propre impact sur les retombées positives de l'Europe dans leur région, département, ville, etc. En fait, les députés mobilisent constamment l'Europe pour leur propre compte.

> Alain Lamassoure (PPE-DE/UDF puis UMP) affirme par exemple sur son site Internet avoir obtenu, alors qu'il était ministre des affaires européennes, l'inscription du pays basque en objectif 2 (reconversion économique) et avoir ainsi fait bénéficier la région de financements à hauteur de 200 millions d'euros. Il liste toutes les réalisations locales ayant bénéficié de financements européens, depuis la construction d'une route à la restauration d'un musée du Pays Basque[860].

Par conséquent, s'ils sont conduits à se faire les porte-parole de groupes divers au Parlement européen, les députés sont aussi amenés à se faire les porte-parole du Parlement et de l'Union européenne en général auprès de ces groupes. Au total, ces activités en communication illustrent parfaitement la professionnalisation de la fonction mais aussi l'intermédiation à laquelle elle renvoie au quotidien. Elle suppose un travail incessant de traduction d'un espace vers un autre.

2- L'ouverture d'une permanence

Reprenant une pratique classique des élus de l'Assemblée nationale, la quasi-totalité des députés européens ouvre une permanence en « circonscription », tenue par un ou plusieurs assistants et dans laquelle, comme à Strasbourg ou Bruxelles, des stagiaires se relayent régulièrement[861]. Ceux qui ne le font pas ont en général un secrétariat attaché au Conseil général ou régional qui assure un travail similaire. A nouveau, l'ouverture d'un bureau local et le recrutement d'assistants affectés à cette permanence sont rendus possibles par l'attribution de fonds spécifiques par l'administration parlementaire.

Ces permanences permettent en premier lieu de matérialiser un enracinement territorial et d'en favoriser l'approfondissement. Dans ce cadre, elles ont pour objet d'assurer un accueil régulier du public et d'assurer le contact des équipes parlementaires avec les citoyens ordinaires, les acteurs associatifs, les élus locaux, les militants et responsables locaux des partis politiques ou encore la presse locale. Souvent, l'assistant affecté à cette permanence est également chargé de recevoir et de répondre aux courriers adressés au député. Ce dernier

[860] http://www.alainlamassoure.com/

[861] MICHON Sébastien, « Devenir stagiaire au Parlement européen : une entrée dans l'espace politique européen », *Regards sociologiques*, n°27-28, 2004, pp. 85-95.

est en effet l'objet de multiples sollicitations (protestations, demandes d'informations ou de soutiens) de la part d'individus, de groupes ou d'institutions les plus diverses (allant des écoles aux syndicats ou organisations professionnelles, en passant par une multitude d'associations, sans oublier les élus et institutions locales). Plus spécifiquement, c'est vers lui que se dirigent des demandes qui, à un moment ou un autre, incluent une dimension européenne : faire remonter des informations vers le niveau européen, demandes de subventions européennes, demandes de stages au sein des institutions, etc. Les demandes d'informations relatives au fonctionnement des institutions ou à telle ou telle politique sont effectives mais aussi latentes, construites par les équipes elles-mêmes. Elles forment, de ce point de vue, un registre non négligeable d'interventions pour les élus.

> *« Tout ce qui est demande de subvention européenne, c'est quelque chose d'important et d'énorme, à savoir que les gens ne connaissent pas le fonctionnement des institutions européennes. Et à partir du moment où vous avez un local où vous avez marqué « député au Parlement européen », les associations, ou des particuliers qui souhaitent des subventions européennes viennent voir le député, même si le député n'a aucune appréciation sur ce sujet-là, parce que c'est pas le Parlement européen qui accorde des subventions mais la Commission. Bon, c'est vrai qu'on a trois/quatre dossiers de subventions par semaine, de la part de personnes qui sont perdues et qu'on aide à s'orienter, qu'on renseigne. On fait des recherches pour les orienter. »*[862]

Dépassant largement, parfois, les cadres de compétences des élus, ces sollicitations renvoient au final à tout ce que l'on attend, très classiquement, d'un député et d'un élu. Pour certaines personnes, le qualificatif « d'européen » renvoie même à l'image d'une puissance sociale plus importante que celle d'un député simplement « national » : demandes de subventions à destination d'associations, de manifestations ou de projets les plus divers, demandes d'aide à une procédure de naturalisation ou de régularisation, demandes d'aide à la recherche d'un emploi ou d'un logement, etc. Dans tous les cas, la démarche mise en oeuvre consiste à orienter les acteurs vers les personnes ou les services concernés, à mobiliser des réseaux personnels au sein des administrations (nationales ou européennes) ou des entreprises, d'aider à la réalisation de dossiers, d'assurer un soutien moral ou d'appuyer des sollicitations en mobilisant les réseaux de l'équipe et en jouant sur le pouvoir symbolique que procure le titre de « député européen ». Répondre aux sollicitations tout en étant conscient que les moyens proprement européens sont extrêmement limités relève parfois d'un travail

[862] Entretien avec une assistante parlementaire, juillet 2003.

d'équilibriste dans lequel les assistants, représentants quotidiens du député, occupent un rôle central[863].

3- La participation régulière à de multiples évènements et manifestations

Le troisième aspect de ces pratiques de terrain renvoie à la participation à de multiples évènements dans des cadres les plus variés : réunions publiques et conférences-débats, colloques, interventions dans les collèges et lycées, participations à des réunions restreintes avec des professionnels, interventions auprès des militants, manifestations, inaugurations, assemblées générales d'association, jumelages, déjeuners ou dîners avec des élus locaux, etc. Ces activités permettent aux élus d'investir les lieux où ils tiennent à être vus. Elles peuvent représenter une part importante de l'emploi du temps des élus. Nombre de ces interventions correspondent à des demandes d'informations qui émanent de publics spécifiés (des professionnels par exemple ou des militants politiques) ou non (des lycéens par exemple).

Une assistante expliquait par exemple en ce sens : *« Ce que j'ai le plus, c'est les demandes de stages mais aussi les demandes de renseignements sur les programmes, sur les aides, sur les jeunes, des demandes pour faire des conférences, des interventions dans les lycées. Ca, je suis débordée. Et puis des demandes pour animer des réunions dans les sections du PS. Ça c'est important, il y en a énormément (…). Si je prends l'agenda de Marie-Hélène, elle est intervenue la semaine dernière sur l'avenir de l'Europe et la Constitution ; sur l'économie sociale et solidaire lors d' un colloque organisé à l'Université ; sur l'Islam en Europe « chance ou risque » ; elle est intervenue dans un intergroupe handicapés à propos de l'année européenne des handicapés ; elle est intervenue sur le thème Europe des*

[863] Comme le dit cette assistante, il faut parfois faire preuve d'imagination : « la grosse différence entre un député européen et un député national, je crois que les gens l'ont bien compris je pense, c'est que, par exemple, quand il y a des gens qui viennent ici à la permanence pour gueuler parce qu'ils ont pas de logements, bah, nous on est relativement démunis quoi. On n'a pas cette aura du conseiller général (…). Les gens viennent parce qu'ils attendent un certain nombre de choses de leur député. C'est un problème d'emploi, etc. Moi, quand je reçois des demandes d'emploi, je sais rarement quoi en faire, donc il faut que je fasse preuve d'imagination : solliciter tel service, aller voir tel préfet pour essayer de régler socialement telle question, etc. En même temps, on sort totalement d'une compétence à proprement parler du député européen. On a des gens qui viennent parce qu'ils sont à la rue, ils ont pas de logements… On les reçoit ici et puis après on engage un certain nombre de démarches, d'appuis avec papier à en-tête, contacts téléphoniques, contact personnel avec tel président de CUS habitat ou autre, tel directeur, pour essayer de débloquer le dossier. On y arrive parfois, mais on n'est pas dans la compétence du Parlement européen. (…) Je sais pas quel est le taux de réussite, c'est euh… une réponse positive sur quatre, parce que le dossier est vraiment dramatique, parce qu'il y en a 40 000 autres qui sont intervenues par-dessus et donc c'est le coup de pouce qui sert… (…) Pour les demandes de subvention, c'est pareil, les gens ont du mal à le comprendre, nous on n'a pas d'enveloppes à proprement parler. On a encore eu une demande de dons pour une tombola du syndicat de police, de la fédération bas-rhinoise des handicapés, etc., nous ce qu'on fait, quand on a une demande comme ça… On n'a pas d'enveloppes, donc on fait un bon, pour une visite du Parlement européen avec un député. Voilà. » Entretien avec une assistante parlementaire, cité par MICHON Sébastien, *Les assistants parlementaires…*, op. cit.

citoyens et des familles, colloque UDAF 67 et 68… au colloque ATD quart-Monde… Voilà quoi c'est vaste. » [864]

Pour toutes ces activités, le recours aux assistants est essentiel. A la différence des assistants bruxellois, orientés sur le travail législatif (et recrutés sur la base de compétences techniques et linguistiques), ceux en charge de la permanence ou des dossiers locaux sont plutôt recrutés en fonction de leur degré d'insertion dans les réseaux politiques locaux et des relations supplémentaires qu'ils sont susceptibles d'apporter aux élus. Ce dédoublement des assistants et la spécialisation croissante de leurs activités, tant à Bruxelles qu'en circonscription, constituent des signes tangibles de la professionnalisation des fonctions parlementaires européennes.

C- La capacité des élus européens à se saisir d'enjeux locaux et territoriaux

Toute une dimension de l'activité des élus consiste, plus précisément encore, à s'insérer, à partir de la position européenne et des ressources qu'elle dispense, dans les problématiques locales, afin de prendre part aux luttes qui les caractérisent ou tenter d'y apporter des solutions. Trois exemples peuvent nous permettre de préciser la nature des pratiques mises en œuvre, la manière dont les élus tentent, par ce biais, de renforcer leurs ressources politiques ou leurs implantations locales mais aussi la manière dont ils participent par ce biais aux constructions locales de l'Europe et concourent à son objectivation sociale. Les cas de Danielle Darras et de son implication dans le domaine des fonds structurels (1), de Gérard Onesta et de la manière dont il s'est saisi d'un problème local à partir de ressources européennes (2) ou encore de Gérard Caudron (3) illustrent bien, en effet, les stratégies mises en œuvre par les acteurs parlementaires pour établir des liens politiques concrets entre leur position européenne et celles qu'ils occupent, par exemple, au niveau local.

1- Les fonds structurels : un vecteur privilégié entre l'Europe et le local. Le cas de Danielle Darras

Les fonds structurels (FEDER ; FSE ; FEOGA ; IFOP) ont longtemps constitué l'un des principaux vecteurs permettant aux élus d'occuper des positions intermédiaires entre le système politique européen et les espaces politiques locaux. Ces fonds constituent l'un des

[864] Entretien avec une assistante PS, Strasbourg, avril 2002.

principaux financements européens distribués sur une base territoriale[865]. Tous ces financements font l'objet d'enjeux importants, tant au niveau global (entre les représentants des Etats et la Commission pour déterminer l'enveloppe globale des fonds et leurs principes d'attribution) qu'au niveau régional (pour l'attribution concrète de ces fonds). L'attention que les élus portent à la commission des affaires régionales témoigne parfaitement de l'intérêt des acteurs pour cette question[866]. Pour les députés européens, il s'agit de s'assurer que les territoires qu'ils estiment représenter sont éligibles aux objectifs et programmes présentés plus haut, condition pour que des acteurs locaux puissent bénéficier de ces fonds[867].

Le cas de Danielle Darras constitue un exemple intéressant des pratiques associées à cette problématique. Cette femme politique est née en 1943 dans une famille ouvrière du Pas-de-Calais. Après un passage à l'université et dans divers emplois (notamment dans les services sociaux de la ville de Liévin), elle est élue en 1982 conseillère générale du Pas-de-Calais, un mandat auquel elle fait référence avec fierté. « *J'ai eu l'honneur et l'avantage d'être la première femme socialiste du Pas-de-Calais élue au conseil général* »[868]. En 1983, elle devient adjointe au Maire de Liévin (abandon en 2002) et en 1986, vice-présidente du Conseil général. En 1993, 1997, 2002, elle est suppléante du député socialiste de la circonscription, Jean-Pierre Kucheida. En 1994, elle est élue au Parlement européen sur la

---

[865] Schématiquement et jusqu'en 2006, les territoires éligibles à ces financements sont classés selon 3 objectifs. L'objectif 1 vise à promouvoir le développement structurel des régions en retard économiquement. Jusqu'à l'adhésion des PECO, l'Irlande, l'Espagne, le Portugal, la Grèce et l'ancienne RDA en furent les principaux bénéficiaires. L'objectif 2 vise à soutenir la reconversion économique et sociale des zones en difficulté. Ces zones sont classées selon quatre catégories : industrielles, rurales, urbaines, dépendantes de la pêche. C'est souvent au titre de l'objectif 2 que les régions françaises ont été éligibles aux interventions de l'Union Européenne. L'objectif 3 vise à soutenir l'adaptation et la modernisation des politiques et des systèmes d'éducation, de formation et d'emploi. A côté de ces objectifs existent des initiatives communautaires qui viennent compléter les interventions aux titres des fonds structurels. Il existe ainsi quatre types d'initiatives pour la période 2004 : Interreg III (stimuler la coopération transfrontalière afin d'harmoniser l'aménagement de l'ensemble du territoire européen) ; LEADER (promouvoir le développement rural) ; EQUAL (favoriser le développement de pratiques de luttes contre les discriminations et inégalités dans l'accès au marché de l'emploi) ; URBAN (favoriser la revitalisation économique et sociale des zones urbaines en difficulté). Pour une vue d'ensemble, SMITH Andy, *L'Europe politique au miroir du local. Les fonds structurels et les zones rurales en France, en Espagne et au Royaume-Uni*, Paris, L'Harmattan, 1995.

[866] Une assistante parlementaire socialiste expliquait quant à elle « Alors le français moyen, quand il arrive (au PE), il veut aller à la régionale, parce qu'il pense que c'est comme ça qu'il va avoir des fonds pour sa région. Là, on est combien, on est 17, il doit y en avoir 5 en régionale quand même. C'est con. (…) En régionale, une fois que les fonds structurels sont passés, chose sur laquelle on n'a pas grand-chose à dire d'ailleurs… C'est une commission hyper demandée, mais ça, c'est strictement français », citée par MICHON Sébastien, *Les assistants parlementaires…* , op. cit., Tome II, p. 64.

[867] Jean-Pierre Bébéar relevait dans ce cadre : « En tous cas, ils faut absolument qu'on essaie de rapprocher l'Europe des citoyens. Je crois que les fonds structurels, c'est un bon truc, parce que moi, dans mes petites communes du Périgord, les gens disent « Et l'Europe est-ce qu'elle peut nous donner des sous ? ». Même si c'est pas grand-chose, même si on a gaspillé un peu d'argent, le principe me paraît bon. » Entretien avec Jean-Pierre Bébéar, *op. cit.*

[868] Entretien avec Danielle Darras, Strasbourg, avril 2000.

liste de Michel Rocard et réélue en 1999. En novembre 1997, elle entre dans les instances nationales du PS. Acquis grâce à la conjonction des différentes qualités dont elle est en mesure de se prévaloir (femme, élue locale, membre d'une fédération importante du Parti socialiste)[869], le mandat européen vient ici couronner une carrière politique locale. Il s'apparente en fait à une forme de rétribution du militantisme et des investissements politiques locaux. Pour elle, le mandat européen constitue l'opportunité d'accéder à un poste politique plus élevé improbable par ailleurs (les mandats de maire, président de conseil général ou régional, député ou sénateur paraissant de fait inaccessibles)[870].

Une fois élue, elle se tourne vers la politique régionale et la question des fonds structurels, un choix qu'elle présente comme évident (« *je ne suis pas là pour faire de la grande philosophie* »)[871]. Les enjeux traités par cette commission étaient à l'époque d'autant plus importants que se préparait une réforme générale du mécanisme d'attribution des fonds structurels (négociation de « l'Agenda 2000 »). Le choix, comme suppléante, de la seconde commission (culture, médias, jeunesse) répond à des logiques de positionnement similaires[872]. Cherchant par ce biais à maximiser les liens qu'elle peut établir entre l'échelon européen et l'échelon local, l'ensemble renvoie en effet à une superposition formelle des positions qu'elle occupe au Parlement européen avec ses propres terrains d'intervention au niveau local. Membre de la commission régionale au Parlement européen, elle obtient par ce biais du préfet de Région de participer aux réunions de suivi et de programmation destinées à assurer

[869] Ce qu'elle exprime de façon très claire : « Je me suis retrouvée en 4ème de liste de Michel Rocard. Parce que femme, hein, soyons clairs, parce que représentante d'une région, d'une fédération politique très importante. C'est un heureux concours de circonstances qui a fait que je me suis retrouvée sur la liste (…) Très honnêtement, si Michel Rocard n'avait pas décidé d'une liste un homme - une femme, je n'aurais jamais été sur la liste. Il y avait tellement de mecs qui étaient candidats, de sortants et pas des moindres que je me retrouvais en queue de position. » Ibid.

[870] Les raisons qu'elle invoque à propos de sa candidature aux élections de 1994 se fondent directement sur cette appartenance au local et les enjeux qui relient ce territoire aux questions européennes. « J'ai envoyé ma candidature aux européennes sur un coup de colère, vraiment un coup de colère, parce que je suis du Pas-de-Calais et que le Pas-de-Calais n'avait pas été classé en objectif 1, qui donne les subventions les plus importantes. Et je trouvais ça absolument injuste. Parce qu'on avait les mêmes euh… Valenciennes dans le Nord était classée en objectif 1, il y a toujours eu une rivalité entre Valenciennes et le Pas-de-Calais, et on avait les mêmes problèmes de chômage, de reconversion des industries, on avait exactement les mêmes indices, on n'était pas classé. Donc ça m'avait mis en pétard, j'avais dit puisque c'est comme ça, autant aller à l'Europe pour faire bouger les choses de l'intérieur, donc on peut pas faire autrement. » Ibid.

[871] « Et moi, naïvement, je me suis dis, bon bah, je prendrai la politique régionale. Puisque c'est pour ramener des sous, puisque je vais au Parlement européen, c'est pour ramener des sous dans la région, pas pour faire de la grande philosophie, hein donc ça c'est clair et donc j'ai postulé pour la politique régionale. » Ibid.

[872] « Alors la seconde commission, j'avais choisi politique jeunesse et médias, parce que comme je suis une cumularde de mandats, vice-présidente du Conseil général dans mon département, première adjointe à la jeunesse, je travaille dans ces deux mandats sur les secteurs éducation – jeunesse – enseignement. » Ibid.

l'examen des dossiers éligibles aux subventions européennes dans le cadre du FEDER[873]. Cette autorisation lui offre alors la possibilité de suivre et de relayer les demandes de subventions européennes émanant de son département ou encore de participer aux réunions publiques initiées par les services préfectoraux sur l'ensemble du département.

Ce positionnement à la jonction de l'européen et du régional lui permet de se faire connaître, d'assurer un rôle de relais des différents acteurs de son département sur la question des financements européens (attribués sur une base régionale) et d'offrir un ensemble de biens politiques « concrets », palpables par les différents acteurs sociaux ou institutionnels.

> *« Les gens qui m'envoient des subventions, j'en ai toutes les semaines, parce que les gens qui m'envoient des demandes de subventions, ils m'envoient les copies de leur dossier, ou alors ils me demandent « est-ce que vous pouvez regarder si mon dossier est bon ? » et puis je suis leur dossier en préfecture de Lille, en préfecture de région. Quand leur dossier arrive, il faut suivre leur dossier, voir si c'est bien défendu, s'ils ont bien fait ce qu'il faut, etc. Ca, c'est une partie très concrète du travail. »*

Dans ce cadre en effet, il est à tout le moins possible de donner à voir, de mettre en scène ou encore de revendiquer une influence sur les mécanismes de redistribution de ces fonds à l'intérieur de la zone désignée par les objectifs européens (car c'est bien la croyance des acteurs sociaux plus que la réalité des faits qui compte ici, le fait qu'ils attribuent à leur député un soutien et une action déterminante en leur faveur). En ce sens, le mandat européen participe directement au renforcement de la position de Danielle Darras dans l'espace politique local et les institutions dont elle fait partie par ailleurs, notamment le Conseil général. Il donne de la profondeur politique à cette femme et à ses mandats locaux. Il participe d'une forme de notabilisation sociale et politique. Dès lors, pour Danielle Darras, les identités politiques multiples qu'elle possède (conseillère municipale, conseillère générale, députée européenne, etc.) se superposent et se confondent. L'une ne se lit pas sans l'autre. Elue locale, élue départementale, élue européenne : les positions politiques tenues dans le champ s'emboîtent les unes dans les autres.

> *« Les gens, quand ils m'invitent quelque part, est-ce que c'est en tant que députée européenne, adjointe au Maire, vice présidente du conseil général ? J'ai été identifiée dès le départ, parce que j'avais d'autres mandats (…) Donc moi, je suis identifiée comme telle dans ma région. »*

[873] « C'est un comité qui étudie les demandes de fonds européens qui arrivent au niveau de la préfecture de région et un comité auquel participent les différents syndicats, Conseil général, Conseil régional ainsi que les services de l'Etat, équipement, affaires culturelles (…). Donc c'est très, très important… Et puis, c'est concret. » Ibid.

Mais l'effet de cette superposition des identités locales et européennes ne se retrouve pas seulement dans le cadre local, il se décline aussi dans les modalités de l'action au Parlement européen lui-même : choix des commissions et choix des thématiques de travail. Il se retrouve aussi dans la gestion de l'agenda quotidien de l'élue, partagée entre la ville, le département et les lieux du Parlement européen, Strasbourg et Bruxelles. La situation géographique du Pas-de-Calais facilite d'ailleurs grandement la gestion simultanée de ces lieux multiples. Elle autorise une présence relativement assidue à Bruxelles sans pour autant que cette assiduité n'implique des absences trop fréquentes au niveau local[874]. Son statut d'élue locale se met donc largement en scène au niveau européen. Alors que ses ressources scolaires apparaissent plus faibles au regard de la moyenne des eurodéputés français, c'est sur son statut d'élue de terrain, sur les positions qu'elle occupe au niveau local qu'elle fonde sa propre légitimité au sein de l'espace parlementaire. Elle estime être de celles qui peuvent échapper à l'une des principales critiques faite à l'élu européen : sa distance à l'électorat. Ce faisant, elle tente aussi de justifier une pratique de plus en plus décriée au niveau européen : le cumul des mandats[875].

2- A problème local, ressources européennes. Le cas de Gérard Onesta

La manière dont Gérard Onesta s'est saisi des problématiques locales associées au lancement du projet A3XX par Airbus constitue une autre illustration de l'importance et des logiques entrepreunariales qui caractérisent les pratiques en représentation au Parlement européen. Nommé très jeune (à 29 ans) sur la liste des Verts aux européennes de 1989, peu implanté localement et présentant plutôt un profil « militant », l'affirmation politique de Gérard Onesta, localement mais aussi au sein du parti des Verts, est directement liée aux ressources conférées par ses positions parlementaires ainsi qu'aux pratiques développées depuis cette position et à destination de sa région d'origine[876]. Pour lui comme pour les

[874] « En général, le lundi et le vendredi, je suis au Conseil général, là, j'ai la charge des enseignements, des collèges et des lycées, c'est une charge assez lourde, en moyenne, je m'organise comme ça. » Ibid.

[875] « Le parlementaire européen qui n'a pas d'assise locale est complètement inconnu. Personne ne le connaît, personne ne sait qui il est, parce qu'il est à Bruxelles, il est à Strasbourg, bon. Moi, c'est complètement faussé, parce que comme j'étais adjointe au Maire, implantée dans ma commune, vice-présidente du Conseil général, j'ai parcouru tout mon département, les gens me connaissaient déjà. » Ibid.

[876] Pour rappel, Gérard Onesta entre au Parlement européen en 1989, comme « codep » puis en 1992 comme député en titre. Afin de partager le mandat, le parti des Verts avait institué, à cette époque, un principe de rotation (tourniquet) selon lequel les individus élus en juin 1989 devaient démissionner deux ans et demi plus tard pour laisser la place aux suivants de la liste, eux-mêmes recrutés comme collaborateurs dès 1989. En 1992, les députés en titre devaient donc laisser la place à leurs collègues et devenir eux-mêmes codéputés. S'ils ont bien démissionné, ils n'ont pas souhaité, en général, rester au Parlement en tant que collaborateurs. Après

acteurs précédents, il s'agit de sélectionner certains dossiers susceptibles non seulement d'être traités par un européen (depuis une position européenne) et d'un point de vue européen (c'est-à-dire grâce aux ressources conférées par la position européenne et aux savoir-faire associés à cette position) mais aussi de bénéficier d'une visibilité locale, de s'inscrire dans les problématiques sociopolitiques propres à un territoire donné.

Selon la logique industrielle du conglomérat européen, les éléments les plus imposants de l'A380 sont construits à Hambourg, acheminés par bateaux à Bordeaux puis assemblés à Toulouse. Au moment du lancement du projet, le transport de ces éléments depuis le port de Bordeaux jusqu'aux usines d'assemblage à Toulouse posait un problème, les éléments en question étant trop volumineux pour le réseau routier. La manière de résoudre ce problème était alors ouverte. L'une des idées avancées par le conglomérat - et finalement retenue – a été la construction d'une autoroute. Cette perspective suscita une forte opposition d'associations de défense de l'environnement et d'associations de riverains. Après divers contacts au niveau européen et des rencontres locales avec les associations, Gérard Onesta proposa alors que les éléments soient transportés, non par route mais par air. Ce faisant, le député européen se saisit d'une problématique à la fois européenne (Airbus comme conglomérat européen), locale (le Sud-ouest) et environnementale (problème de pollution, de bruit, de modification du paysage) pour proposer une alternative à la fois « européenne » et environnementale au projet initial.

> *« C'est un mode de transport nouveau, à basse altitude, lent mais stable. Le vol se fait au-dessous du niveau des avions. Pour peu que l'on ne l'utilise pas à proximité d'un aéroport, cela ne dérange personne, c'est silencieux et ça ne pollue pas… »*[877]

Pensée à partir d'une expérience mise en œuvre en Allemagne, cette proposition se fonde sur une collaboration avec une société allemande spécialisée dans la construction de dirigeables transporteurs d'éléments très lourds : la « Cargo Lifteur ». Même si cette solution n'est pas finalement retenue, ce dossier lui aura néanmoins permis de se saisir d'un enjeu localement important, tout en mobilisant une expertise européenne et en proposant une alternative politique fondée sur une approche environnementale du problème.

> *« C'est toute une polémique locale dans laquelle Gérard est entré. Il en a pris un morceau et il a été voir ce qu'on pouvait faire. C'était à la fois un problème local et une initiative qu'on a pris dans la maison pour faire avancer le dossier en utilisant les moyens de l'Europe : pour*

---

l'échec des Verts en 1994 (il est alors seizième sur la liste), Gérard Onesta est à nouveau réélu en 1999 puis en 2004 comme tête de liste pour la région du sud-ouest. Entre temps, il a plusieurs fois été tête de liste du parti des Verts aux municipales, à Toulouse en 1989, puis à Albi en 1995.

[877] Entretien avec l'un des assistants de Gérard Onesta, op. cit.

rencontrer les commissaires, rencontrer la DG transport, faire venir les mecs de «Cargo Lifteur», faire des réunions avec d'autres députés, etc.»[878]

D'une certaine façon, cette affaire a fonctionné comme une opportunité politique, mais aussi médiatique, permettant à Gérard Onesta d'exister sur le plan local, notamment auprès de tout un ensemble d'acteurs susceptibles de former la base d'une clientèle électorale. Elle lui a permis de construire et mettre sur le marché politique local un « bien politique » sous la forme d'une proposition susceptible d'être reprise et remobiliser par divers acteurs sociaux dans le cadre des luttes au sein desquelles ils sont eux-mêmes concrètement engagés. Pensée et proposée depuis la position européenne, grâce aux ressources, savoir-faire et réseaux que conférait cette position, on peut parler de ce bien comme d'un bien politique « européen ». Tout en lui permettant de s'inscrire ou de renforcer son inscription dans une configuration politique locale, cette affaire lui donne l'occasion de « jouer un coup » susceptible de le rendre visible et de lui permettre de densifier des réseaux. Elle lui permet, autrement dit, d'acquérir des ressources politiques valorisables sur un plan local voire national.

3- La rationalisation des pratiques représentatives. Le cas de Gérard Caudron

Né en 1945 en Picardie, Gérard Caudron suit jusqu'à son accession au Parlement européen un parcours politique relativement classique au sein de la gauche socialiste française. Après quelques années de militantisme, il conquiert une position élective locale puis gravit les échelons jusqu'à devenir parlementaire européen. Il adhère ainsi en 1964 à la SFIO avant de rejoindre la FGDS de François Mitterrand et le Parti socialiste en 1971. Suite à des études secondaires puis un premier emploi, il obtient en 1968 une licence de sciences économiques et enseigne à Roubaix à partir de 1969. Il est élu en 1977 maire de Villeneuve-d'Ascq. La même année, il devient conseiller à la Communauté urbaine de Lille alors présidée par Pierre Mauroy, lui-même maire de Lille. En 1982, il est élu conseiller général et devient vice-président de cette institution de 1985 à 1989, date à laquelle il quitte le Conseil général. Il vient en effet d'être élu député européen sur la liste socialiste conduite par Laurent Fabius. La même année, il devient vice-président de la Communauté urbaine jusqu'en 1992. En 1994, il est réélu au Parlement européen sur la liste socialiste alors menée par Michel Rocard. En 1999, sa candidature est à nouveau retenue par les instances socialistes. Il débute alors son troisième mandat. La loi interdisant le cumul des mandats de maire et de député européen l'oblige cependant à se retirer de la mairie au profit de Jean-Marie Stievenard qu'il parvient à

[878] Ibid.

imposer comme tête de liste. En conflit croissant avec les instances locales et nationales du PS, il se présente cependant contre le candidat officiel de ce parti aux élections législatives de 2002. Il est alors exclu du PS puis du PSE et rejoint le MDC de Jean-Pierre Chevènement ainsi que le groupe GUE/NGL au Parlement européen.

Le cas de Gérard Caudron représente une illustration particulièrement éclairante, non seulement des pratiques concrètes par lesquelles les élus européens associent quotidiennement les différents niveaux politiques et territoriaux dans lesquels ils sont engagés, mais encore des stratégies et formes de rationalisation professionnelle mises en œuvre et affinées au fil du temps pour mettre en cohérence ces différents niveaux de l'action politique, développer les pratiques représentatives, mobiliser la position européennes et les ressources qu'elle procure pour renforcer l'insertion une configuration politique territoriale donnée et enfin sécuriser la position parlementaire elle-même[879].

En 1989, dès son élection au Parlement européen, il fonde sur Villeneuve d'Ascq l'association « Citoyen d'Europe » et la « Maison du citoyen » (forte, selon son site Internet de 800 à 1000 adhérents) [880]. Grâce aux crédits alloués aux députés par le Parlement, cette structure emploie quelques personnes dont son attaché parlementaire. L'association fonctionne à la fois comme un centre d'information sur l'Europe et un centre politique au service de son patron : mailing, manifestations européennes (le 9 mai en particulier, fête de l'Europe), conférences-débats, fêtes et rencontres conviviales[881]. Cette association est par ailleurs le centre d'une communication fortement rationalisée : site Internet, revue papier, revue en ligne, prises de parole aux manifestations organisées par l'association Citoyen

[879] Dans sa biographie alors disponible sur Internet, l'élu insistait constamment sur son appartenance, en tant que député européen – « un député au service des citoyens européen » - à la région Nord - « Un nordiste venu de Picardie » - se situant d'entrée de jeu dans un cadre à la fois régional et européen. L'exposé de sa carrière locale se confond et alterne ensuite avec l'exposé de ses postes et activités successives au sein Parlement Européen. Ce faisant, Gérard Caudron lie indissolublement les deux rôles politiques qui sont les siens, maire et député européen: « Du local à l'Europe, il a tant de travail à faire, d'énergies à mobiliser... ». Si son journal quotidien disponible sur Intenet met parfaitement en scène cette association constant de l'un et de l'autre, cette dernière se donne aussi à voir dans tout un ensemble de pratiques politiques. *Gérard Caudron, député européen*, http://citoyendeurope.org/

[880] « L'Association Citoyen d'Europe, le grand mouvement européen progressiste ! (...) Militant pour une Europe politique, sociale et citoyenne, cette association avec son président Gérard Caudron propose chaque année plusieurs rendez-vous à ses membres (...) L'association édite diverses revues et publications et surtout développe une intense communication via son site Internet. Première association européenne dans le NORD, sinon en France, « Citoyen d'Europe » milite pour une Europe de citoyens, Une Europe du quotidien, une Europe démocratique et sociale ». http://www.citoyendeurope.org/asso/accueil.htm, le 02-05-2002

[881] L'association organise ainsi diverses manifestations locales comme par exemple la venue de l'ambassadeur de Chypre en France à l'Hôtel de Ville de Villeneuve-d'Ascq en présence d'Evelyne Gebhart, député européenne allemande. Le 4 février 2000, il convie de même à l'hôtel de ville Philippe Busquin, commissaire européen, pour une conférence débat, alors que Harlem Désir est présent le 26 juin 200 pour l'AG de l'association Citoyen d'Europe.

d'Europe, etc. (le 29 avril 1998, l'hebdomadaire « L'Européen » le qualifiait d'ailleurs « d'élu communicant »). Les stratégies de communication de l'élu du Nord sont en effet en effet très diversifiées, couvrent l'ensemble des moyens de communication et de diffusion disponibles : le support papier classique, la télécopie, la télématique et bien sûr le support Internet, alors relativement récent et encore peu utilisé de façon systématique par les élus, notamment européens. En dehors de la « Lettre d'un eurodéputé », un certain nombre de revues sont ou furent éditées par le député, à travers l'association Citoyen d'Europe, parmi lesquelles on trouve la revue *Citoyen d'Europe* (Revue d'informations européennes de l'association Citoyen d'Europe), la revue *Citoyen d'Europe Express* (« offrant aux abonnés une information plus condensée »), le fax-hebdo, devenu par la suite Euro-fax (*Le Fax d'Informations Européennes de Gérard Caudron*). C'est aussi, depuis les années 1980, via le minitel que le député dispense un ensemble d'informations, dont ses notes quotidiennes. Progressivement, Internet est néanmoins devenu le support le plus important de cette activité. Dans le courant de l'année 2001, Gérard Caudron instaure une « *mailing-list* » via le courrier électronique coordonnée par le directeur de communication de la mairie de Villeneuve-d'Ascq. Le mailing diffuse, à la façon du fax-hebdo, un ensemble d'informations concernant l'actualité européenne et parlementaire en même temps que des informations régulières sur les faits et gestes du député, ses prises de positions sur des sujets très variés, tant européens, que locaux ou nationaux[882]. Dès la fin des années 1990, le site web de l'association Citoyen d'Europe représente la pièce maîtresse de ce dispositif de communication. Comme la revue du même nom, il est avant tout conçu comme un site d'information sur le député lui-même. Il met en ligne un ensemble très large d'informations et de liens, anticipant ainsi ce qui deviendra une caractéristique généralisée des sites web des eurodéputés : actualité européennes, fiches d'information sur l'Union européenne, ses institutions et ses politiques, informations sur le travail du député avec l'accès à ses prises de positions, état d'avancée des rapports qui sont les siens (en particulier en ce qui concerne le sixième PCRD), résultats des votes et prises de positions de l'assemblée sur des sujets divers, informations et présentations de l'association, espace de dialogue et de prises de contacts avec le député et son équipe, sans oublier une version éditée en langue anglaise. Sur ce site, on trouve par ailleurs ses « notes européennes » auparavant disponible sur le minitel. Elles se

[882] Le 12 décembre 2000 par exemple, la liste diffuse les réactions du député suite au sommet de Nice : « Après le sommet de Nice, un résultat médiocre au débit des 15 ». Le 23 novembre un mail annonce la prise de parole de Gérard Caudron sur France 3 Nord-Pas-de-Calais au sujet de la crise de la vache folle. Le 26 octobre 2002, on peut y lire un rappel de la rencontre du lendemain concernant « les habitants dans le gouvernement local -Enjeux pour la démocratie de proximité », etc.

présentent comme un journal au quotidien. L'élu y livre ses réflexions et commentaires relatifs à ses activités ou à l'actualité. Il s'agit de commentaires « sur le vif », en ce sens qu'elles relatent les événements datant du jour même ou de la veille. On trouve enfin sur le site l'ensemble des publications faites par ailleurs, notamment la revue *Citoyen d'Europe Express* éditée par l'association, ainsi que l'ensemble des nombreux communiqués de presses diffusés.

Dès 1994, Gérard Caudron devient parallèlement président du Mouvement Européen France-Nord, structure interne au Mouvement Européen Nord qui se superpose elle-même à l'Euro-région. Sur le site du Mouvement Européen Nord auquel renvoie son site personnel l'organigramme de l'association matérialise les réseaux internationaux et régionaux institutionnalisés par le Mouvement Européen. On y apprend que Gérard Caudron est par ailleurs membre au Parlement de l'intergroupe frontalier. En juillet 1998, le président de la Communauté urbaine de Lille métropole (Pierre Mauroy), lui a confié une mission relative aux questions européennes. De fait, c'est bien une posture de spécialiste de l'Europe que l'élu revendique en permanence localement. Il paraît concentrer l'ensemble de ses prises de paroles sur ce thème, notamment auprès des militants locaux et au sein même de l'appareil du Parti socialiste. Ainsi, lors de l'université de rentrée du Parti socialiste en septembre 1998, il présente le rapport de « l'atelier n°1 » sous le titre « Europe-Mondialisation, quels défis ? ». En septembre 1999, il y participe de nouveau et présente le rapport de l'atelier n° 5 « Europe »[883]. Les rencontres organisées entre Gérard Caudron et la « base », qu'il s'agisse de militants socialistes du Nord, d'enfants des écoles de Villeneuve-d'Ascq ou des environs ont de même très fréquemment pour thème la construction européenne. Il déploie de ce point de vue une activité importante et régulière que les notes européennes permettent de suivre les unes après les autres[884].

Gérard Caudron opère enfin régulièrement des opérations de conversion locale des agendas européens. Ce faisant, il tente d'occuper, sur la base d'enjeux liés à l'actualité

[883] « Ce ne fut pas quantitativement l'atelier le plus fourni avec près de 150 participants, mais sans aucun doute un des plus actifs avec plus de 60 questions-réflexions-propositions et interpellations durant 2 heures (...) En conclusion, les militants présents, socialistes ou non, en appellent au parti pour un combat européen permanent et un investissement socialiste prioritaire en ce domaine... » CAUDRON Gérard, *Les notes européennes*, septembre 1999, op. cit.

[884] Souvent, il insiste sur la qualité des échanges, l'intérêt des jeunes et des enfants pour ce thème, leur maturité. Ce constat rencontre ceux formulés à l'égard des militants. Par exemple, début 1999, quelques mois avant les élections européennes de juin, il note : « Bruxelles – Villeneuve-d'Ascq - Mouvaux, le 29 janvier 1999 : Ils sont une trentaine de militants ce soir dans la salle COURCOL pour débattre de l'état de l'Union Européenne et de ces perspectives. J'en suis déjà à une vingtaine de réunions de pré-campagne depuis le début de décembre... Le déroulement de la soirée est classique: un court exposé introductif et une douzaine de questions qui permettent de l'approfondir ». CAUDRON Gérard, *Les notes européennes*, op. cit.

européenne une partie du terrain politique et médiatique régional et/ou national et ainsi de jouer des « coups » politiques et médiatiques. En 1998 et 1999, il anime sur Villeneuve-d'Ascq un « club des citoyens euro-partants » destiné à promouvoir le lancement de l'Euro, un événement sur lequel il investit fortement dans le cadre local qui est le sein[885]. Mobilisant l'émotion provoquée par des élections en Autriche qui avaient permis à un leader d'extrême droite, Georg Haider, d'accéder à un gouvernement d'alliance avec les conservateurs, il met en place, en mars 2000, un « Mouvement citoyen contre le fascisme en Autriche », toujours implanté sur Villeneuve d'Ascq. Il nomme un animateur (qui se trouve être le directeur de la communication de Villeneuve d'Ascq) et fait signer des pétitions qui recueilleront en quelques jours 2000 signatures. Il organise des manifestations à Lille qui regrouperont jusqu'à 15 000 personnes, mobilise la presse et tient une position maximaliste, dramatisant les agissements politiques autrichiens, en dénonçant le retour de la « bête immonde ». Il réclame alors le boycott de l'Autriche et l'exclusion de ce pays de l'Union européenne. L'action lui permet ainsi de recueillir un certain succès localement, de retenir l'attention des médias locaux et même nationaux. Il est reçu à l'ambassade d'Autriche à Paris et donne plusieurs interviews télévisées sur des chaînes nationales, telles qu'Arte et Canal+.

Toutes ces entreprises politiques participent d'une construction locale de l'Europe et de l'institutionnalisation de la fonction parlementaire. En cherchant à faire de l'Europe une référence appropriable par les agents sociaux (en particulier sur le plan symbolique), elles contribuent aussi à créer ou stimuler des demandes sociales à l'égard des acteurs et des institutions communautaires. De fait, en se posant comme l'homme des questions européennes, et en entretenant ce cette manière une demande latente sur ces problématiques, Gérard Caudron tente par ce biais de se constituer et d'entretenir des soutiens qui lui sont propres, d'abord nécessaires pour se maintenir sur les listes européennes, en apparaissant comme le candidat socialiste légitime du Nord au Parlement européen. Au-delà, ce sont aussi ces soutiens qui vont lui permettre de tenter de se maintenir dans le jeu politique local après son éviction de la mairie de Villeneuve d'Ascq et sa marginalisation au sein du parti socialiste. En janvier 2002, à l'occasion de la fête de l'association « Citoyen d'Europe », il fonde ainsi un nouveau mouvement le « Rassemblement citoyen », destiné à soutenir sa candidature aux élections législatives de juin 2002 et à réinvestir le marché politique local en

[885] Dans ses notes du 5 janvier 1999, il raconte son « coup de gueule » à la mairie: « A la Mairie, j'ai poussé une grosse colère ! On me dit aujourd'hui que le compte « pouce et puce » ne pourra être tenu en EUROS « à cause de la perception ». On n'a pas trouvé utile de m'en parler ! Au demeurant, malgré cela, on est quand même les meilleurs ! We are champion ! » *Ibid.*

dehors du Parti socialiste[886]. L'opération se solde sur un échec, mais un échec relatif puisque le score de Gérard Caudron atteint 18 % sur l'ensemble de la circonscription et plus de 28 % sur Villeneuve- d'Ascq où il arrive en tête au premier tour[887].

De ces trois exemples, on peut retenir plusieurs enseignements. Dans la mesure où les rôles et pratiques en représentation se caractérisent, au Parlement européen, par une forte incertitude liée à la nouveauté du mandat, dans la mesure aussi où les outils matériels et financiers sont moindres que ceux qui existent dans un cadre national par exemple[888], dans la mesure encore où les liens europe-local ne s'imposent pas forcément d'eux-mêmes et résultent souvent d'une « construction » qui n'a pas la même évidence qu'ailleurs, les stratégies mises en œuvre par les députés pour produire des biens susceptibles d'appropriation par divers acteurs sociaux supposent souvent de recourir à des perspectives innovantes et réactives. Elles supposent des capacités et des dispositions à saisir les opportunités qui se présentent sur l'agenda local ou européen. Dans ce domaine à nouveau, c'est bien par un caractère entrepreunarial et pragmatique que se signalent les pratiques politiques des eurodéputés. A ces conditions, elles permettent l'acquisition de ressources multiples, elles-mêmes indispensables à la construction d'une carrière politique : ressources symboliques efficientes localement (être estimé par les citoyens, ne plus être « un quidam » comme le soulignait Frédéric Striby) ; ressources partisanes (localement notamment, être dans le parti une personne qui compte, qui a fait les preuves de sa réactivité et de sa présence, des soutiens

---

[886] A ce moment, la conversion d'une clientèle européenne en clientèle politique locale est évidente. Dans son discours il explique : « Votre réponse massive ce 19 juin 2002, à l'invitation de Citoyen d'Europe et à mon appel est une réplique cinglante infligée à ceux qui on le voit m¹avaient enterré un peu vite. C'est pour moi un encouragement fantastique à continuer à me battre. C'est déjà la base du rassemblement politique citoyen que j'appelle de mes voeux à Villeneuve d'Ascq et dans le Nord (...) » CAUDRON Gérard, « Discours du 19 janvier 2002 », http://www.citoyendeurope.org/ecrits/propos/19_jan_02.htm

[887] Sur le site de « Rassemblement Citoyen », au lendemain des élections législatives, il note : « Nous étions 150 salle Marianne le 28 février 2002 lors de la création de notre mouvement. Le 6 mai, pour la confirmation de la candidature de Gérard Caudron, 250 citoyens avaient répondu à notre invitation. Le 6 juin à Espace Concorde, pour notre meeting de campagne, nous étions près de 800. Le 14 juin enfin, la salle Marianne « débordait » de plus de 300 participants... malgré la défaite du dimanche précédent. Très honnêtement « qui dit mieux ? » et surtout « qui peut faire mieux? » Certes faces à des « broyeuses » ils n'ont pas pesé lourd ces militants... Pour autant, « Rassemblement Citoyen » est fier d'eux... Et il nous faut maintenant l'ardente obligation de continuer... »

[888] Il faut en particulier souligner l'absence des enveloppes directement attribuées aux députés ou sénateurs et constituant des réserves financières que ces derniers peuvent affecter en soutien à des projets de développement local. « On peut défendre des réformes qui sont d'ordre juridique, de droit, sans que ce soit nécessairement traduit après dans une ligne budgétaire qui finance quoi que ce soit au niveau local (…). Les gens nous sollicitent pour des subventions, c'est évidemment la grande majorité, donc c'est pas toujours évident », Entretien avec l'assistant de Gérard Onesta, op. cit. Au niveau national, ces enveloppes (d'un montant de plusieurs dizaines de milliers d'euros) peuvent en effet être attribuées par le député ou le sénateur au profit de divers projets dans le cadre de sa circonscription, auprès d'associations, de collectivités locales, etc. Elles représentent un levier important pour l'entretien d'une clientèle politique, en particulier auprès des élus et leaders locaux divers.

dont elle est en mesure de se prévaloir) ; ressources médiatiques aussi bien locales que nationales (être connu des journalistes, être visible dans les médias). En cela, les exemples tirés de l'expérience de Gérard Onesta, Danielle Darras et Gérard Caudron (mais aussi de Frédéric Striby) constituent d'excellentes illustrations du caractère pragmatique des stratégies mises en œuvre par les députés européens pour s'inscrire dans une région de l'espace politique (un territoire notamment), s'y faire (mieux) connaître, y développer ou y entretenir des fidélités politiques et au final y acquérir les ressources permettant la consolidation des positions occupées[889].

Ces exemples, associés aux développements qui les précédent, illustrent ensuite le fait que les stratégies développées par les eurodéputés les amènent à se positionner à la jonction de plusieurs niveaux institutionnels et politiques. Les rapports que les députés entretiennent à un territoire par exemple ne renvoient donc pas à une dimension simplement statique mais à une construction permanente. Les implantations locales peuvent structurer en profondeur les pratiques parlementaires, tandis que le statut d'eurodéputé imprègne tout autant les pratiques politiques extérieures à l'assemblée (locales par exemple). Les activités concrètes qu'ils mettent en œuvre localement renvoient immanquablement à leur statut de parlementaire européen tandis que comme membres du Parlement européen, leurs pratiques ne peuvent être complètement intelligibles en dehors d'une prise en compte de leurs investissements parallèles dans d'autres structures institutionnelles et des intérêts divers qu'ils y entretiennent. C'est en cela que les eurodéputés se présentent, au quotidien de leur activité, comme des *intermédiaires* entre l'espace parlementaire européen et les espaces ou réseaux de relations dans lesquels ils s'inscrivent par ailleurs.

Ces exemples illustrent enfin le fait que les modalités par lesquelles les acteurs sont conduits à développer des pratiques en représentation varient selon leur profil. Elles dépendent de leurs propres intérêts et des opportunités qui se présentent à eux, de leur domaine de compétence, du parti politique auquel ils appartiennent, des réseaux de dépendance qui les caractérisent, du territoire qu'ils estiment représenter, de l'importance de ce territoire dans la stabilité des positions politiques qu'ils occupent au niveau européen. Les élus ne se saisissent évidemment pas des mêmes problématiques locales et certains sont plus

[889] Ce qu'illustre par exemple et parfaitement le cas de Jean-Pierre Raffarin, député européen de 1984 à 1989. Voir sur ce point, BROUARD Sylvain, « L'Arc-Atlantique comme entreprise politique : coopération interrégionale et leadership politique », *in* BALME Richard, *Les politiques du néo-régionalisme*, Paris, Economica, 1996, notamment, pp. 84-86. L'auteur y montre parfaitement comment la position de député européen associé à la présidence de la commission Arc-Atlantique a contribué au renforcement du leadership de Jean-Pierre Raffarin sur la région Poitou-Charentes.

que d'autres conduits à porter attention aux territoires. Ainsi, la capacité à s'inscrire dans un territoire n'a pas la même importance pour Pervenche Berès (dont la position tient avant tout à ses positions au sein du parti et à sa proximité à Laurent Fabius) que pour Gérard Onesta (dont les positions dans le champ politique et en particulier au Parlement européen tiennent à la fois aux positions qu'il occupe au sein des Verts et à son ancrage territorial). Reste que la généralisation de certaines pratiques (comme l'ouverture d'une permanence) montre en même temps qu'il est de moins en moins probable qu'un député quel qu'il soit délaisse totalement les pratiques en représentation territoriale. La fonction se professionnalisant, les élus peuvent de moins en moins faire abstraction d'une dimension (la représentation territoriale) intrinsèquement liée au statut de professionnel du politique. L'espace parlementaire s'institutionnalisant et le mode de scrutin se régionalisant, il devient par ailleurs de plus en plus difficile pour un député d'apparaître comme un acteur détaché de tout cadre territorial. Engagés dans une professionnalisation politique souvent récente et toujours incertaine, les élus ne peuvent négliger les ressources (individuelles notamment mais aussi partisanes) que de telles pratiques peuvent permettre d'acquérir.

Si les députés et leurs assistants attachent une telle importance aux activités en représentations et aux activités notabiliaires présentées dans cette section, alors même qu'elles sont extrêmement coûteuses en énergie et en temps, c'est précisément parce qu'elles apparaissent indispensables à la constitution et à l'entretien d'une clientèle électorale et qu'elles représentent une dimension essentielle des rôles associés à la position parlementaire. Ces pratiques reposent certes sur des répertoires d'action déjà éprouvés en d'autres lieux (en particulier au sein du Parlement national qui représente toujours à maints égards l'une des principales références). Il n'en reste pas moins que ce répertoire d'action est constamment adapté aux spécificités européennes, qu'il est aussi le produit d'innovations et d'inventions, jusqu'à exister par lui-même. De ce point de vue, on peut raisonnablement penser que l'espace européen participe à l'émergence de nouveaux modèles d'action et de représentation politique.

Ces pratiques « notabiliaires » n'en occasionnent pas moins un ensemble de contraintes. Tout d'abord, elles sont d'autant plus faciles à mettre en œuvre qu'elles reposent sur des ressources déjà importantes (mandats détenus, propriétés scolaires, positions sociales). Si les députés déjà connus auront d'autant plus de facilités à se faire reconnaître et à accumuler de nouvelles ressources politiques (le cas d'Alain Lamassoure ancien ministre, ancien député, ancien maire dans le sud-ouest), tel n'est pas le cas de députés moins implantés

localement. Pour eux, les efforts à fournir sont plus grands et leur rendement moins évident. En suscitant des attentes localement, ces activités tendent ensuite à s'accroître et il est parfois difficile aux acteurs d'y répondre[890], si bien que ces attentes peuvent en partie se retourner contre celui qui les a suscitées. Enfin, ces pratiques supposent d'y consacrer un temps et une énergie non négligeables qui viennent s'ajouter à un rythme de vie déjà très fatigant. Ces activités multiplient les voyages. Elles supposent de rationaliser avec beaucoup de rigueur la gestion des emplois du temps[891]. Leur développement constitue ainsi l'un des aspects les plus significatif de la professionnalisation de la fonction parlementaire européenne.

Conclusion

Ce cinquième chapitre a tenté de démontrer que, parallèlement aux rôles de « l'expert » et du « diplomate » dont nous avons précédemment mis en évidence les mécanismes d'institutionnalisation, la fonction politique européenne se définit aussi comme une fonction proprement politique et représentative. Au quotidien de leur activité, les eurodéputés sont conduits à adopter des postures de porte-parole de groupes sociaux divers, de représentants territoriaux et de courtiers d'intérêts divers. Même si ces pratiques varient dans leur contenu ou leur intensité en fonction des acteurs, de leur trajectoire antérieure, des positions qu'ils tiennent simultanément dans d'autres espaces politiques ou des opportunités qui se présentent à eux, les activités en représentation constituent bien un élément caractéristique de la fonction. Cet élément de définition dépasse aussi largement les singularités individuelles. C'est là un autre versant des rôles qui s'institutionnalisent au Parlement européen, associant dans un équilibre plus ou moins stable expertise, diplomatie et politique.

Aspect essentiel des processus de professionnalisation, cette affirmation du caractère représentatif du mandat européen et la rationalisation des pratiques auxquelles il renvoie,

---

[890] LEFEVRE Rémi, « La difficile notabilisation de Martine Aubry à Lille. Entre prescriptions de rôles et contraintes d'identité », *Politix*, n°65, 2004, pp. 119-146. Un assistant parlementaire en circonscription évoquait ainsi les demandes toujours plus nombreuses et le côté prenant qui en résulte : « C'est un travail de longue haleine. Parce que trouver la case qui va bien, avec l'année budgétaire qui va bien et qui rentre dans les prérogatives de l'association, ça demande un boulot de plus en plus important (…). C'est un travail de recherche important. On a des stagiaires assez souvent à Bruxelles pour nous donner un coup de main et qui s'occupent de ça. » Entretien, op. cit.

[891] Les députés sont ainsi généralement présents de deux à trois jours par semaine à Bruxelles pour les réunions de commissions ou de groupes auxquels s'ajoutent entre deux et quatre jours à Strasbourg lors de la session plénière Une part importante du temps restant est alors consacrée à la participation directe à divers évènements ou la présence en « circonscription ».

doivent alors se comprendre à la fois comme la reprise de registres d'action issus d'autres univers institutionnels, puis réadaptés, et d'innovations diffuses qui se routinisent progressivement, définissant ainsi des modèles que les nouveaux acteurs vont suivre à leur tour. En développant sur cette base des entreprises politiques très diverses, les eurodéputés sont susceptibles de créer, de renforcer ou d'entretenir les ressources et positions qu'ils occupent dans l'espace politique. En proposant des biens politiques spécifiques (matériels ou symboliques) à différents publics, ils participent à l'accumulation et à l'entretien de fidélités diverses et parviennent ainsi, de façon plus ou moins évidente, à accumuler des ressources politiques variées.

La mise en œuvre (et l'apprentissage) des pratiques associées au rôle de représentant permet en effet aux acteurs d'acquérir des plus-values politiques d'autant moins négligeables que les compétences de l'institution se renforcent considérablement, aussi bien horizontalement (élargissement des domaines de compétences) que verticalement (recentrage de l'institution dans le processus décisionnel), d'autant moins négligeables aussi que son prestige s'accroît (le cas des prises de positions en matière internationale par exemple). L'européanisation progressive de multiples secteurs sociaux offre aux parlementaires des opportunités supplémentaires pour construire et relayer les demandes ou attentes d'acteurs sociaux toujours plus divers. Les exemples de Frédéric Striby, Danielle Darras ou Gérard Onesta ont bien montré comment la politique régionale (fonds structurels), les politiques en matière d'environnement ou les problèmes spécifiques des zones frontalières constituent autant d'opportunités permettant aux élus de développer des contacts variés et d'offrir des biens politiques « européens » à des publics divers. Dans ce cadre, les parlementaires européens tentent de mobiliser les diverses ressources ou leviers que leur procure le mandat (ressources d'information, connaissance et maîtrise des jeux et enjeux européens, réseaux politiques et administratifs, domaines d'expertise, positions d'influence, etc.). En réalité donc, le développement et l'institutionnalisation des pratiques en représentation, notamment territoriales, sont bien antérieurs à la mise en œuvre du nouveau mode de scrutin. Si ce dernier les renforce, il est bien loin de les créer ou de les susciter[892].

Sans qu'il s'agisse d'un objectif toujours explicitement posé, ces pratiques contribuent à faire exister l'Europe auprès de publics divers et à inscrire le Parlement européen dans le

[892] De ce point de vue, il convient encore une fois de ne pas surévaluer le rôle et la part des modes de scrutin, comme des règles juridiques en général, dans la détermination des pratiques politiques concrètes. Les principes d'activation de ces pratiques sont plus complexes et renvoient à des dimensions plus larges. Les éléments que nous avons réunis montrent au contraire que la réforme du mode de scrutin (en vigueur depuis les élections de juin 2004) est plus un élément d'institutionnalisation que de transformation des pratiques politiques européennes.

tissu social et politique des Etats-membres. En construisant des espaces transversaux sur lesquels sont échangés des biens politiques divers, les eurodéputés participent aussi à l'emboîtement des différents niveaux institutionnels et politiques. Ils favorisent l'institutionnalisation progressive d'un espace européen de représentation politique. Tout indique en ce sens qu'ils contribuent progressivement à donner corps à la fiction politique que constituent les notions de « citoyenneté européenne » et de « représentant politique européen ». En visant des publics diversifiés, l'action des élus contribue directement à élargir la surface sociale de l'Union européenne.

D'une certaine façon, le résultat de ces transactions est parfois paradoxal puisque ce sont notamment les députés engagés sur des lignes critiques à l'égard de la construction européenne (le cas des élus de la GUE/NGL ou des groupes souverainistes) qui contribuent à faire exister l'Europe et à en politiser les enjeux, donc à renforcer les croyances en son importance et en sa réalité objective. Sans qu'il soit besoin d'en faire explicitement le voeu, ils font « exister » l'Europe et le Parlement européen. La construction de l'Europe résulte ainsi et sans doute moins d'une volonté proprement dite de la « servir », que des pratiques que les acteurs sont, à un moment donné, conduits à mettre en œuvre.

TROISIEME PARTIE : CARRIERES A L'EUROPE, AVANT-GARDE INSTITUTIONNELLE ET DIFFERENCIATION DE L'ESPACE PARLEMENTAIRE EUROPEEN

Si nous avons pu souligner, jusque-là, que les transformations ayant affecté l'espace parlementaire ont contribué à la spécialisation des pratiques politiques européennes, c'est-à-dire à l'émergence de nouveaux savoirs spécialisés, l'hypothèse de la professionnalisation implique néanmoins une étape supplémentaire. Il reste en effet à analyser, non seulement en quoi « le Parlement européen est européen » (c'est-à-dire en quoi cet univers institutionnel trouve en lui-même ses principes de structuration interne) mais aussi en quoi les « eurodéputés sont européens » (c'est-à-dire en quoi ils s'apparentent à un groupe spécifique de professionnels du travail politique, dotés d'une identité et d'intérêts partiellement différenciés, eux-mêmes directement liés aux institutions et aux jeux politiques qui se déroulent au niveau européen). L'objet de cette partie est de montrer que la spécialisation des rôles politiques européens s'accompagne de la constitution de ce que l'on pourrait qualifier « d'avant-garde institutionnelle », c'est-à-dire d'un groupe d'acteurs qui, non seulement s'engagent dans des carrières parlementaires européennes, mais s'assurent aussi du contrôle de l'institution, contribuent à la restructurer et à imposer de nouveaux « standards » professionnels.

Toujours à partir du cas français, le sixième chapitre se penche ainsi sur les conditions et modalités d'émergence d'un « noyau dur » d'acteurs engagés dans des carrières politiques plus spécifiquement européennes. Il s'interroge aussi, en prolongement, sur la restructuration de l'espace autour de ceux qui, précisément, font carrière au Parlement européen. La construction de carrières parlementaires européennes désigne non seulement une stabilisation du mandat dans le temps mais renvoie aussi à l'existence de processus de mobilité interne, directement fondés sur l'européanisation des pratiques, ressources et profils politiques des acteurs en question. La construction de carrières parlementaires accompagne ainsi un processus « d'européanisation » de l'espace parlementaire lui-même : ce sont bien les députés les plus investis ou les plus anciens qui parviennent à s'imposer au centre de l'espace, c'est-à-dire à faire des ressources (parlementaires et européennes) qui les caractérisent en propre le cœur des processus de hiérarchisation interne.

Le septième chapitre se consacre alors plus précisément à mettre en évidence la réalité du groupe que forme cette avant-garde des « professionnels à l'Europe », son unité relative et sa capacité à peser sur la définition de la fonction, à imposer de nouveaux stéréotypes professionnels. Au-delà de ses divisions politiques et nationales, il s'agira donc d'éclairer les contours et modes de structuration du « capital spécifique » que les professionnels à l'Europe ont en commun, capital qui les différencie d'autres catégories d'acteurs sociaux et politiques et qu'ils ont contribué à placer au centre de l'espace. Il s'agira ensuite de mettre en évidence

les processus cognitifs, symboliques et finalement juridiques par lequel ce groupe impose la spécificité de l'eurodéputé comme figure politique.

Chapitre VI -
Constitution du « noyau dur » et « européanisation » de l'espace parlementaire

Carrières parlementaires, autonomisation de l'espace et spécialisation des conditions d'accès aux positions de leadership

Dans le cas français, les élus engagés dans des carrières parlementaires européennes ne constituent (encore) qu'un groupe relativement restreint au regard de ce que l'on peut constater dans les cas allemand ou britannique par exemple[893]. Les logiques proprement nationales continuent par ailleurs d'être déterminantes dans les modalités d'attribution des positions parlementaires européennes. Ces dernières dépendent dans une large mesure de conjonctures politiques nationales et continuent d'être largement contrôlées par les organisations nationales (au détriment, par exemple, des fédérations européennes de partis ou des groupes parlementaires)[894]. Il n'en demeure pas moins, d'une part qu'un certain nombre d'acteurs parviennent à trouver des parades ou des manières de contrôler les effets de cette dépendance vis-à-vis des partis politiques nationaux, et d'autre part que les ressources et légitimités associées à l'occupation de la position européenne constituent, parallèlement au poids de dimensions plus exogènes, un élément de plus en plus déterminant dans les mécanismes de sélection interne aux organisations politiques nationales. La mise en perspective de carrières parlementaires européennes à travers la restitution de leurs processus séquentiels constitue en cela une dimension essentielle de l'analyse des processus de professionnalisation qui marquent l'exercice de la fonction parlementaire européenne. Elle permet de donner à voir les logiques pratiques des individus face aux opportunités et contraintes qui se présentent à eux. Elle permet aussi de mettre évidence la spécificité de ces processus au niveau européen au regard, tant du paradigme weberien de la professionnalisation politique que des postulats issus des *Legislatives Studies* nord-américaines, centrés sur l'ambition des élus[895].

---

[893] WESTLAKE Martin, *Britain's Emerging Euro-Elite...*, op. cit. ; CORBETT Richard, *The European Parliament...*, op. cit.

[894] Ce sont ces deux éléments qui font que certains cadres ou élus nationaux battus à l'Assemblée nationale ou au Sénat s'imposent régulièrement sur les listes présentées par les différents partis, au détriment (comme en 1994 au parti socialiste) des élus sortants.

[895] SCHLESINGER A. Joseph, *Ambitions and Politics. Political Careers in the United States*, Chicago, Rand Mc Nally and Company, 1966.

La constitution d'un « noyau dur » d'acteurs engagés dans des parcours analysables comme des carrières parlementaires, s'accompagne parallèlement d'une européanisation de l'espace institutionnel lui-même, c'est-à-dire de sa restructuration autour des ressources et du crédit associés à l'exercice du mandat parlementaire ou, plus largement, à la maîtrise pratiques des jeux politiques qui se déroulent au niveau européen. Cette restructuration rend compte de la centralité croissante, au sein du Parlement lui-même, de ressources, compétences et légitimités proprement européennes (acquises par et sur la scène européenne). Détenues par les acteurs les plus spécialisés et les plus expérimentés des affaires de l'Europe, elles assurent à ces derniers une place prépondérante au sein de l'institution. Tout en élargissant la perspective à un niveau plus global dépassant le seul cadre des parlementaires français, c'est ce qu'une étude de l'évolution des propriétés des titulaires des principales positions de leadership au Parlement européen permettra de confirmer. Comme dans le cas des eurofonctionnaires, l'autonomisation de l'espace parlementaire passe ainsi par une « modification des modalités de valorisation des carrières »[896] et un réajustement des modalités de la reconnaissance interne aux représentations légitimes qui ont cours au sein de l'espace.

Nous étudierons donc successivement les aspects complémentaires que constituent l'émergence d'un « noyau dur » d'acteurs engagés dans des carrières à l'Europe (I) et la restructuration de l'espace institutionnel autour des caractéristiques propres de ceux qui font carrières à l'Europe (II).

I- Carrières parlementaires européennes et logiques des processus de professionnalisation à l'Europe

Dans le cas français, la constitution d'un « noyau dur » d'acteurs engagés dans des carrières politiques plus spécifiquement européennes s'inscrit d'abord en prolongement des transformations qui ont affecté le recrutement des acteurs parlementaires au cours des 25 années prises en compte dans cette étude (A). Si la construction des carrières parlementaires européennes répond bien aux modèles séquentiels construits par la sociologie interactionniste, elles restent néanmoins fondées sur une inversion du paradigme weberien de la professionnalisation politique, le cas européen répondant ainsi à des processus spécifiques au regard de ceux mis en évidence par les approches traditionnelles (B). Bien que le poids des

[896] GEORGAKAKIS Didier, DE LASSALLE Marine, « The europeanization....", op. cit., p. 7

facteurs proprement nationaux reste central dans les mécanismes de sélection des candidats, la stabilisation du mandat traduit néanmoins une prise d'importance des ressources associées à l'occupation de la position parlementaire européenne. En ce sens, c'est bien aux positions multiples qu'ils occupent dans le champ politique, au sein du Parlement comme à l'extérieur de celui-ci, ainsi qu'à la capacité qui en découle de jouer sur plusieurs tableaux en même temps (national et européen) que les acteurs doivent la stabilité de la position qu'ils occupent au niveau européen (C).

A- Emergence d'un « noyau dur » et construction des carrières parlementaires européennes

La construction de carrières politiques proprement européennes s'inscrit d'abord en prolongement direct des transformations plus générales du recrutement politique à l'Europe que nous avons mis en évidence à différents moments de ce travail et que l'on peut rappeler ici (1). Elles doivent par ailleurs à la stabilisation progressivement du mandat et à l'accroissement de la longévité parlementaire c'est-à-dire non seulement à l'augmentation des taux de réélection aux élections européennes mais aussi à la diminution des départs au cours des législatures elles-mêmes (2). L'examen d'un sous-groupe d'acteurs cumulant au moins deux mandats européens avec l'occupation de positions hiérarchiques au sein de l'institution confirme alors amplement les hypothèses sur lesquelles ce travail repose (3).

1- Une conséquence des transformations du recrutement des eurodéputés

En ce qui concerne les députés français, l'émergence de carrières parlementaires européennes ne peut être appréhendée en dehors de la prise en compte des modifications qui ont affecté le recrutement des élus français entre 1979 et 2004. L'étude du profil et des trajectoires politiques de ces élus a bien montré que, au fur et à mesure du temps, ils apparaissent comme des acteurs à la fois plus jeunes, plus féminisés et occupant des positions électives plus marginales dans le champ politique. A la fin des années 1990 en effet, ils sont majoritairement situés dans des tranches d'âges allant de 40 à 60 ans. Ils sont aussi majoritairement situés dans les franges culturelles et récentes des classes supérieures. Si une partie d'entre eux peuvent se prévaloir de fortes ressources partisanes et d'une certaine forme d'implantation territoriale, ils apparaissent dans l'ensemble comme des acteurs peu dotés en

ressources électives, titulaires de ressources territorialisées encore incertaines[897]. Pour nombre d'entre eux, la voie européenne constitue bien une alternative à l'accès à des positions nationales ou locales d'envergure. L'accroissement du nombre de députés ayant été des candidats malheureux à des élections législatives, avant ou après l'élection au Parlement européen (aussi bien à droite qu'à gauche) est, à cet égard, significatif[898]. Un autre élément tout aussi significatif est la faible européanisation (ou internationalisation) des parcours politiques et sociaux antérieurs des élus européens.

Ce dernier constat renforce en effet l'hypothèse selon laquelle, pour une fraction croissante des eurodéputés, l'Europe se présente avant tout comme une opportunité d'accéder à un engagement politique professionnalisé, moins comme un choix positif que comme un choix négatif, par défaut. Même si nous constaterons plus loin que des propriétés sociales ou politiques européanisées constituent des ressources au sein du Parlement et que ceux qui peuvent s'en prévaloir bénéficient d'une plus-value significative, peu d'éléments indiquent, dans l'ensemble, l'existence d'intérêts ou de prédispositions à l'occupation de positions politiques européanisées, intérêts ou prédispositions qui laisseraient penser qu'un individu, malgré la position secondaire du mandat européen dans la hiérarchie des positions politiques, pourrait préférer une carrière européenne à une carrière locale ou nationale parce qu'il en escompterait, par exemple, une plus forte valorisation de ses propriétés et ressources.

Dans l'ensemble, et en dehors du mandat parlementaire lui-même, les signes d'une européanisation ou encore d'une internationalisation des trajectoires politiques et sociales sont plutôt faibles. Ces signes sont d'ailleurs d'autant plus faibles que l'on avance dans le temps. En se fondant sur le tableau suivant, on remarque effectivement que la proportion de députés faisant état de professions, de trajectoires ou d'activités professionnelles européanisées reste faible, voire diminue (11,5 % entre 1979 et 1984 contre 4 % entre 1999 et 2004). C'est vrai aussi des parcours scolaires, puisque la fréquence de députés titulaires d'un diplôme étranger est, là encore, assez faible : 5,6% entre 1994 et 1999 (taux maximum), 1%

[897] Ce dont témoignent le type et l'évolution des mandats détenus. Rappelons juste que, à la fin des années 1990, peu (relativement) ont été députés ou ministres avant leur élection au Parlement européen (près de 50% lors de la première législature contre 20 % au cours de la cinquième législature). Peu sont ou ont été maires (32% au cours de la première législature contre 13 % au cours de la cinquième). Dans l'ensemble, ils détiennent plutôt des mandats périphériques (ou secondaires) en étant davantage conseillers régionaux ou municipaux (45% d'entre eux au cours de la cinquième législature) que maires ou conseillers généraux (22% et 25% au cours de la cinquième législature), cf. tableaux 3 et 4, *infra*, chapitre I.

[898] En effet, entre 1979 et 1984, 7 % des élus avaient été candidats à des élections législatives avant leur accession au Parlement européen, contre 31 % entre 1994 et 1999 et 22 % entre 1999 et 2004. De même si 3% des élus se sont présentés à des élections pendant ou après le Parlement européen, ils étaient 27 % entre 1994 et 1999 et 21% entre 1999 et 2004 (la période après 2003 n'étant pas prise en compte), cf. tableau A 13, annexes.

entre 1999 et 2004 (taux minimum). Les origines sociales, mesurées grâce à la profession du père, ne rendent pas plus compte de prédispositions à un investissement politique de type européen ou international.

Tableau 18 : Internationalisation des parcours politiques et sociaux des eurodéputés français selon les législatures.

	1979-1984 (n=113)	1984-1989 (n=103)	1989-1994 (n=104)	1994-1999 (n=106)	1999-2004 (n=99)
Trajectoires prof. europ ou internat.	13 (11,5)	10 (9,7)	7 (6,7)	16 (15)	4 (4)
Diplômes internationaux	5 (4,4)	5 (4,8)	4 (3,8)	6 (5,6)	1 (1)
Profession internationale du père	1	1	1	0	1
Décorations internat. / européennes	19 (16,8)	13 (12,6)	8 (7,7)	8 (7,5)	5 (5)
MAE, CE, assemblées paneurop.[899]	7 (6,2)	5 (4,8)	5 (4,8)	4 (3,7)	3 (3)
Membres partis, synd. ou assoc. europ.	23 (20,3)	21 (20,3)	17 (16,3)	16 (15,1)	16 (16,1)

Lire : entre 1979 et 1984, 13 députés sur les 113 retenus dans l'étude, font état d'une trajectoire professionnelle européanisée ou internationalisée, soit 11,5%.

L'internationalisation des parcours politiques renvoie aux mêmes évolutions. Peu importante, elle est plus fréquente lors des premières législatures. Si on compare ces éléments dans le temps, ce sont les députés des deux premières législatures qui présentent les profils les plus européanisés, confirmant en ce sens l'influence, au début des années 1979, d'un rapport engagé à l'Europe (rapport « militant » en quelque sorte) de quelques députés (le cas de Pierre Pflimlin ou d'Altiero Spinelli étant sans doute parmi les plus explicites). Plus âgés, souvent engagés au Parlement européen à titre honorifique et au terme de carrières politiques nationales importantes, ces parlementaires ont marqué l'histoire politique de leur pays mais aussi du continent et c'est à ce titre, en quelque sorte, qu'ils sont présents au Parlement et qu'ils y occupent éventuellement des positions importantes. De fait, aussi bien leurs parcours politiques (anciens ministres ou parlementaires, anciens délégués au Parlement européen d'avant 1979, parfois aussi délégués aux assemblées parlementaires paneuropéennes) que leurs ressources symboliques (16,8%, au cours de la première législature, font état de décorations internationales ou européennes) ou leurs engagements proprement politiques (autour de 20% ont appartenu à des structures politiques paneuropéennes) témoignent d'histoires politiques et personnelles marquées par une forte dimension européenne. Il reste que ces profils européanisés demeurent d'une part largement liés à des engagements politiques nationaux (des positions au sein des institutions parlementaires nationales) et sont d'autre part le produit d'une certaine longévité et d'une forme de notabilisation dans le monde politique.

[899] Ministre des affaires étrangères (ou européennes), commissaire européen, député au sein d'un assemblée pan-européenne (assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de l'UEO ou de l'OTAN).

En ce sens, si les positions parlementaires européennes ont pu s'inscrire, pour un certain nombre d'acteurs élus en 1979, dans une carrière politique européanisée et répondre à une volonté d'agir ou d'être élu au niveau européen, cette perspective ne semble pas pouvoir rendre compte, de façon significative, des parcours caractéristiques des acteurs élus à la fin des années 1990. Il paraît dès lors difficile de considérer que l'accession au Parlement européen correspondrait à une volonté de vivre, *a priori*, « pour » l'Europe ou que le Parlement européen ait ouvert des modes d'accès spécifiques à la carrière politique pour des acteurs présentant des trajectoires sociales déjà européanisées.

Relevant moins d'une ambition ou d'un projet politique préexistant à l'engagement européen lui-même (un certain nombre de députés ayant auparavant « tenté leur chance » au national), l'accès aux positions européennes et la construction d'une éventuelle carrière parlementaire apparaissent donc plutôt comme la conséquence d'une orientation particulière des trajectoires politiques à un moment donné : la position européenne offre à des acteurs dont l'accès à des positions centrales ou à de fortes positions locales est improbable ou compromis (pour une raison ou une autre), une possibilité alternative d'accéder à un mandat offrant la perspective d'une véritable professionnalisation politique, permettant de « vivre de » la politique. Pour nombre d'acteurs en effet, la conquête d'une circonscription paraissait peu probable au moment de leur accès au Parlement européen, soit parce que les ressources possédées (ressources militantes, ressources politico-administratives, ressources d'appareil) étaient déterritorialisées (les cas de Pervenche Berès, Nicole Fontaine, Harlem Désir, Hervé Fabre-Aubrespy), soit parce que l'organisation politique occupait une position marginale dans le champ politique (MPF, CPNT, LO-LCR, Verts), soit encore parce que la configuration locale faisait que l'accession à la députation était peu probable du fait de la présence d'acteurs issus du même courant et bien implantés (des configurations caractéristiques de personnages aussi divers qu'André Soulier à Lyon, Gérard Caudron dans la région lilloise ou Jean-Pierre Bébéar à Bordeaux).

L'évolution du profil politique des acteurs se reflétait alors, comme on a pu le voir, sur les rapports entretenus au mandat européen. Moins souvent issus du centre du champ politique ou des espaces politiques locaux, dotés de ressources politiques territorialisées plus incertaines, les élus sont aussi moins à même de quitter le Parlement en cours de mandat pour des positions législatives, sénatoriales ou exécutives locales. De fait, les eurodéputés apparaissent, dans l'ensemble, beaucoup plus dépendants du mandat européen. Au cours de la première et de la seconde législature, on constate que respectivement 37 et 27% quittent prématurément le Parlement européen. Au contraire, les quatrième et cinquième législatures

accusent une baisse importante des démissions prématurées du poste (16 et 11% de la population). L'accès à des positions nationales au cours du mandat parlementaire est alors plus rare au regard de ce qu'il représentait au début de la période étudiée (11 % entre 1999 et 2004 contre 23,3% entre 1984 et 1989)[900]. Dès lors, l'engagement dans une carrière parlementaire européenne apparaît comme une conséquence logique de l'évolution des mécanismes à la base du recrutement des eurodéputés. C'est en cherchant à maintenir ou à accroître leur position dans le champ politique et les ressources qu'ils y détiennent que les acteurs sont conduits à s'*engager* dans un processus de professionnalisation politique à l'Europe[901].

2- La relative stabilisation du mandat européen

La construction de carrières politiques à l'Europe suppose ensuite mettre l'accent sur la stabilisation des positions parlementaires et sur la capacité des acteurs eux-mêmes à en assurer la reconduction. Ce fait constitue, en quelque sorte, la deuxième séquence du processus d'engagement dans la carrière. L'instabilité du mandat européen étant une réalité connue, on sait aussi que cette condition est loin d'être acquise. Conséquence notamment des transformations rappelées plus haut, la stabilisation du mandat en cours de législature est cependant un fait caractéristique des 25 dernières années. Malgré tout, un fort renouvellement des positions d'une législature à l'autre continue de marquer les délégations françaises jusqu'en 2004. Si la proportion de parlementaires n'ayant effectué que moins de 5 ans au Parlement, est bien en diminution constante (44,2 % entre 1979-1984 contre 13,1% entre 1999 et 2004), le taux de députés n'ayant effectué qu'un seul mandat tend en revanche à augmenter légèrement entre 1984 et 1999 (60,2 % contre 64,1%) avant de diminuer à nouveau entre 1999 et 2004 (61,6 %) du fait de l'augmentation du nombre de députés ayant effectué au moins deux mandats. Lors des élections, le taux de réélection des députés français demeure donc relativement faible. De 37% en 1989, ce taux tombe même à 30% en 1999[902].

[900] Cf. tableau A-11, annexes.

[901] En soi, le processus n'est pas très différent lorsqu'il renvoie, comme dans le cas de Simone Veil, Jean-Pierre Cot, Pierre Bernard Raymond ou encore Alain Lamassoure (qui ont chacun été députés et/ou ministres avant de s'engager sur le long terme au Parlement européen) à des processus de conversion de carrières nationales au niveau européen. L'engagement européen et la construction d'une seconde carrière à l'Europe correspond alors à une stratégie répondant à des processus divers de marginalisation au sein du champ politique national et assurant la poursuite de la professionnalisation politique des acteurs.

[902] Calculées à partir du nombre total d'individus renseignés, ces amplitudes sont néanmoins plus faibles si l'on se base sur le nombre total d'undividus membre du Parlement au cours des périodes considérées : 124 au cours

Tableau 19 : Durée de la présence au Parlement européen et nombre de mandats effectués par les eurodéputés français suivant les législatures.

	1979-1984 (n=113)	**1984-1989 (n=103)**	**1989-1994 (n=104)**	**1994-1999 (n=106)**	**1999-2004 (n=99)**
1 mandat PE	113 (100)	62 (60,2)	66 (63,5)	68 (64,1)	61 (61,6)
2 mandats PE	0	41 (39,8)	22 (21,1)	22 (20,7)	26 (26,3)
3 mandats PE	0	0	16 (15,4)	10 (9,4)	8 (8,1)
4 mandats PE et +	0	0	0	6 (5,7)	4 (4)
-5 ans au PE	50 (44,2)	35 (34)	39 (37,5)	25 (23,6)	13 (13,1)
5 ans au PE	47 (41,6)	27 (26,2)	30 (28,8)	44 (41,5)	51 (51,5)
5-10 ans au PE	9 (0,8)	16 (15,5)	11 (10,6)	10 (9,4)	9 (9)
10 ans au PE	1 (0,9)	21 (18,5)	11 (10,5)	14 (13,2)	15 (15,1)
10-15 ans au PE	1	1	8	1	4 (4)
+ 15 ans au PE	5 (4,4)	3 (2,9)	5 (4,8)	12 (11,3)	7 (7)
Réélection à la législature suivante	41 (36,3)	39 (37,8)	35 (33,6)	32 (30,2	48 (48)

Lire : entre 1979 et 1984, 50 députés sur 113 (soit 44,2%) ont effectué moins de 5 années au Parlement européen.

Pour autant, si l'instabilité du mandat continue d'apparaître comme un élément caractéristique de l'étude des députés européens, il n'en reste pas moins que ce constat doit être nuancé de deux remarques complémentaires. D'une part, la forte instabilité du mandat n'empêche pas d'observer l'émergence d'un noyau d'acteurs dont la longévité au Parlement est plus importante. Si ce noyau apparaît particulièrement fort dans les cas allemands et britanniques notamment[903], il n'est pas inexistant dans le cas français. Entre 1999 et 2004, 35% des élus cumulaient plus de 5 ans au Parlement européen. Entre 1989 et 1994, 15% des élus l'étaient aussi depuis 1979 et entamaient ainsi leur troisième mandat. Entre 1994 et 1999, ils étaient 15,2 % à faire état de 3 mandats et plus au Parlement européen, 12% entre 1999 et 2004. Globalement, au cours des trois dernières législatures, près de 40% des députés effectuent au moins deux mandats : 36% des eurodéputés de la quatrième législature (1994-1999) ont déjà été élus au Parlement européen, 38,4 % de ceux de la cinquième législature (1999-2004). Cette proportion atteint 56 % pour l'actuelle législature (2004-2009). De fait,

de la première législature, 113 au cours de la seconde, 110 au cours de la troisième (tous les indivdus élus au cours des quatrième et cinquième législatures étant renseignés). Aucun des individus non-renseigné (c'est-à-dire retiré du corpus global) n'a été réélu deux fois. Sur la base de ces chiffres, 34,5 % des députés élus entre 1984 et 1989 ont été réélus au cours de la législature suivante, contre 30% en 1999.

[903] Ce contraste a été relevé par de nombreuses études. Les écarts importants entre les délégations nationales témoignent du poids des contextes nationaux dans la sélection du personnel européen. Entre 1979 et 1994, 58% des anglais et 43% des allemands cumulent au moins 7,5 ans de présence au Parlement européen contre 25% des français et 28% des italiens, cf. SCARROW Suzan, *op. cit.* Dès les années 1980, les britanniques apparaissent d'ailleurs comme un personnel plus spécialisé à l'Europe que la moyenne, cf. WESTLAKE Martin, *Britain's Emerging Euro-Elite.., op. cit.*

les eurodéputés français ne sont pas absents du groupe « des figures de la longévité parlementaire » construit par Guillaume Marrel et Renaud Payre[904]. Ils sont issus de trajectoires diverses dans les espaces politiques locaux (Gérard Caudron), de carrières militantes et d'appareil (Francis Wurtz), de trajectoires politico-administratives (Pervenche Berès) ou de parcours mixtes (Jean-Louis Bourlanges) qui, dans un cas comme dans l'autre, n'ont pu déboucher sur des positions au centre des espaces politiques locaux ou nationaux. Certains de ceux cumulant plusieurs mandats parlementaires européens peuvent aussi venir du centre des espaces politiques nationaux. Des cas comme ceux de Jean-Pierre Cot (1984-1999) ou plus récemment d'Alain Lamassoure (1984-1993 ; 1999-) constituent deux exemples, parmi d'autres, de la constitution de carrières à l'Europe comme « seconde carrière », alors que la poursuite d'une carrière au centre des champs politiques nationaux s'avère compromise.

Le deuxième élément invitant à nuancer le constat d'une instabilité persistante du mandat européen réside dans le résultat des élections de juin 2004. Bien que la délégation française élue au Parlement européen en juin 2004 ne soit pas directement prise en compte dans cette étude, sa composition tend à confirmer les hypothèses qui y sont formulées. Ces élections conduisent en effet à un taux particulièrement élevé de réélection, si on le compare à ceux des législatures précédentes. Alors que le nombre de sièges attribués à la France diminue de l'ordre de 10% (de 87 sièges entre à 78), la proportion de députés réélus au Parlement européen est de 48 %, soit 18% de plus que de l'élection précédente de 1999[905]. Par ailleurs, parmi les députés français composant la sixième législature du Parlement européen, 11 sur 78 obtiennent par cette élection leur troisième mandat (15 ans de présence) et 7 leur quatrième mandat ou plus (20 ans de présence). 23,1% de la délégation se constitue ainsi d'individus qui cumuleront, en 2009 plus de 15 ans de présence dans l'assemblée européenne. Les contrastes caractérisant le cas français par rapport aux cas allemands, britanniques ou espagnols) tendent ainsi à se réduire. Ces réélections sont d'autant plus remarquables qu'elles s'accompagnent d'une prise d'importance des députés sortants dans le déroulement de la campagne électorale, singulièrement de ceux qui apparaissent comme les

[904] MARREL Guillaume, PAYRE Renaud, « Des carrières au Parlement… », *op. cit.*

[905] Rappelons que, à partir de la 3ème législature (1989-1994), les députés, quels que soient leur nationalité, rejoignent le Parlement pour des périodes plus longues. Aux élections de 2004, plus de deux eurodéputés allemands sur trois et près de quatre britanniques sur cinq sont réélus. Si les français ne comptent que 31% de réélus en 1999, ils sont 45% en 2004. Pour l'Italie, ce taux, encore plus faible, progresse également : 22% en 1999 et 41% de réélus en 2004. Le phénomène traduit une évolution générale de stabilisation du mandat et d'allongement des carrières politiques européennes. MARREL Guillaume, PAYRE Renaud, « Longévité », *op. cit*. p. 439.

plus professionnalisés. En effet, à la différence des élections précédentes, les députés sortants ont occupé, aussi bien dans la campagne elle-même que dans les listes déposées par les principaux partis, une place plus centrale. Nombre d'entre eux ont été nommés en tête des listes régionales. Ainsi de Michel Rocard, tête de liste PS dans la région sud-est, d'Harlem Désir, tête de liste PS dans la région centre, d'Alain Lamassoure tête de liste UMP dans la région sud-ouest, de Joseph Daul tête de liste UMP dans la région est, de Jean-Louis Bourlanges, tête de liste UDF dans la région nord, de Gérard Onesta, tête de liste des Verts dans la région sud-ouest, de Francis Wurtz, tête de liste PCF dans la région centre, etc. Ce poids accru des députés sortants dans les stratégies électorales des partis politiques est un fait relativement nouveau qui mérite d'être souligné puisqu'il tranche singulièrement avec l'absence relative de visibilité des eurodéputés sortants dans les précédentes élections européennes. Il apparaît précisément, à l'instar des deux observations précédentes, comme une manifestation de l'institutionnalisation du mandat dans le champ politique français.

Deux explications peuvent être formulées pour rendre compte de ces transformations. La première met l'accent sur les modifications du mode de scrutin. En déterminant un ensemble de contraintes et en offrant, parallèlement, diverses opportunités, le régime électoral influ et oriente, plus ou moins fortement, les pratiques des acteurs politiques (individuellement ou collectivement), modifie les stratégies et les anticipations[906]. De fait, en régionalisant l'élection, le nouveau mode de scrutin favorise une fermeture relative du marché électoral et de l'espace de la compétition au profit des partis les plus institutionnalisés. Un tel procédé tend par ailleurs à favoriser les acteurs les mieux insérés dans les réseaux politiques caractéristiques des différentes entités incluses dans les grandes régions. En cela, il confère une prime aux élus européens qui ont développé leur implantation territoriale et qui paraissent plus en mesure que d'autres d'activer à leur profit ces différents réseaux. La seconde explication met l'accent sur les transformations du champ politique et l'affirmation de nouvelles ressources et légitimités. La forte proportion de sortants élus en juin 2004 (mais aussi, plus largement, d'anciens députés européens)[907] témoigne aussi de la plus forte reconnaissance du mandat dans le champ politique français, c'est-à-dire du poids croissant des ressources européanisées dans l'accès aux positions européennes et d'une maîtrise plus grande, par les acteurs eux-mêmes, des conditions de leur réélection.

---

[906] Sur les effets du mode de scrutin, voir en particulier, COSTA Olivier, « Quelles leçons tirer du manque d'harmonisation des modes de scrutin aux élections européennes ? », *in* DE WAELE Jean-Michel, DELWIT Pascal (dir.), *Le mode de scrutin fait-il l'élection ?*, Bruxelles, Editions de l'université de Bruxelles, 2000, pp. 103-125; NAY Olivier, « Les règles du recrutement politique…», *op. cit.*

[907] 56 % au total des députés élus au Parlement européen en 2004 sont d'anciens députés européens

3- Les propriétés d'un noyau dur

Afin d'appréhender les propriétés sociopolitiques du « noyau dur » des acteurs engagés dans des parcours longs à l'Europe, on se propose d'isoler de la population globale les acteurs répondant à deux critères complementaires, renvoyant l'un au « temps de service », l'autre au niveau d'investissement dans l'univers institutionnel : le cumul de deux mandats parlementaires au moins et l'occupation d'au moins une des positions de leadership ou de direction au sein de l'institution (président et vice-président du Parlement, président ou vice-président de commission, de groupe politique ou de délégation)[908]. Dans l'ensemble, la constitution de ce sous-groupe recoupe les hypothèses formulées ici. Incluant les députés réélus en 2004 ayant occupé une position hiérarchique au cours de la législature 1999-2004, ce groupe représente 70 personnes sur les 373 retenues pour l'échantillon global (soit un peu moins de 20%). On peut retenir cette proportion comme indicateur de la part constitutive du « noyau dur » au sein de la population globale.

47% d'entre eux contre 29,5% pour l'ensemble de la population ont eu leur première fonction politique au sein d'un parti. La filière partisane semble ainsi représenter le principal type d'entrée dans la carrière politique des acteurs constituant ce noyau dur. Ces proportions témoignent par ailleurs de l'importance des ressources partisanes dans l'accès et la conservation des positions européennes. 81,4% ont exercé une fonction partisane contre 66,2% de l'ensemble de la population prise en compte. 35,71 % des députés de ce groupe font ensuite état d'un passage en cabinet ministériel contre 25,5 % de l'ensemble de la population. Les diplômés d'IEP y sont aussi plus nombreux puisqu'ils représentent 27,1% contre 20,4%, de même que les élus de niveau bac +3/4 (29,2% contre 23,9% de l'ensemble de la population). Enfin, sur le plan des trajectoires politiques antérieures, les députés constituants ce noyau dur ont plus fréquemment été ministre (21,4% contre 18,5%) mais surtout conseiller régional (44,3% contre 39,1%) et conseiller municipal (44,3% contre 36,2%). En revanche, les élus titulaires des mandats renvoyant à des ressources politiques plus fortement territorialisées sont plutôt sous-représentés. C'est le cas des maires (25,7 contre 27,6), des conseillers généraux (24,3 contre 30,3), députés (30 contre 35,1) et des sénateurs (2,9 contre 5,4%). Les eurodéputés qui ont cumulés plusieurs mandats nationaux (plusieurs fois ministres, plusieurs fois députés ou sénateurs, députés puis ministres, ministres puis sénateurs, etc.) sont en nombre équivalent au sein de ce noyau dur 12,9% contre 12,6

[908] De fait, nous verrons au chapitre suivant que l'investissement au Parlement européen est un facteur clivant de l'espace formé par les eurodéputés.

pour l'ensemble de la population font par exemple état de 5 mandats nationaux et plus). Une partie du « noyau dur » reconstitué ici est ainsi formée d'anciens députés, ministres ou sénateurs ayant connu une carrière nationale relativement longue qui se finit au Parlement européen. Sur le plan sociodémographique, les tranches d'âges (calculées à partir de l'âge des acteurs au milieu de leur premier mandat) témoignent aussi de quelques particularités. A plus de 52%, les membres du noyau dur se situent ainsi entre 50 et 59 ans (contre 39% pour l'ensemble du groupe). Conformément aux propos précédents, une partie d'entre eux est âgée de plus de 65 ans (17,1%). Enfin, la proportion des femmes est plus importante parmi ce groupe restreint (31,4% contre 25,2% pour l'ensemble des élus entre 1979 et 2004).

A partir de ce groupe témoin, on peut ainsi noter que les acteurs *a priori* les plus professionnalisés correspondent à plusieurs types de parcours et de trajectoires. Pour une première partie, il s'agit d'individus âgés, issus de longues carrières politiques nationales (le cas de Michel Rocard). Une seconde catégorie regroupe des acteurs plus jeunes, fortement diplômés, ayant occupé quelques positions d'envergure au niveau national, mais qui ont reconverti leur carrière sur le plan européen. Pierre Bernard-Raymond, Alain Lamassoure ou même Jean-Pierre Cot en sont des exemples. Dans ce cas, le Parlement européen se présente plutôt comme une « seconde carrière ». Mais la partie la plus nombreuse de ce sous-groupe regroupe bien des acteurs pour lesquels l'Europe s'est présentée comme l'opportunité même d'une carrière politique. Ils sont issus de trajectoires politico-administratives (le cas de Pervenche Berès), de trajectoires militantes et d'appareil qu'elles soient locales ou nationales (le cas d'Harlem Désir), ou de mandats locaux plutôt périphériques (Françoise Grossetête) qui, dans tous les cas, ne sont pas parvenus à se reconvertir sur les scènes nationales ou locales (27,5% d'entre eux ont échoué à une élection législative contre 18,4% pour l'ensemble de la population élue entre 1979 et 2004). Peu d'entre eux connaissent un retour vers des positions nationales ou locales. Si la proportion accédant à un poste de ministre ou de sénateur est équivalente à celles qui caractérisent la population globale (respectivement 10 et 7%), il n'en est pas de même pour les postes de maire et de député. 7,1% deviennent député national après leur passage au Parlement européen contre 20,6% pour l'ensemble de la population (1979-2004). Pour 4,7% il s'agit d'une réélection, pour 2,8% d'une première élection. 5,6% deviennent ou redeviennent (2,8% dans les deux cas) maires. En cela, l'analyse du sous-groupe reconstitué ici confirme les hypothèses générales avancées dans ce travail. Il confirme par ailleurs la centralité des ressources culturelles et scolaires au sein de l'espace parlementaire.

B- L'inversion du paradigme weberien de la professionnalisation politique: vivre « de » puis « pour » l'Europe

Alors que les processus de professionnalisation du personnel politique national ont été analysés, à la suite de Weber, comme le résultat de l'accession de catégories sociales illégitimes « vivant pour la politique » à un statut leur permettant de « vivre de la politique », les processus de professionnalisation et de construction de carrières parlementaires européennes reposent sur des mécanismes inversés. Ils apparaissent au contraire comme des mécanismes par lesquels des acteurs vivant « de » l'Europe en arrivent progressivement à vivre « pour » l'Europe, sans que ce processus ne corresponde à un projet politique qui lui préexisterait. Tout indique au contraire que c'est de l'entrée dans une carrière que découle l'engagement à l'Europe et non l'inverse.

Les carrières européennes correspondent ainsi à une logique particulière de trajectoires politiques, à une succession d'étapes dont le franchissement est lui-même lié aux divers types de ressources que les acteurs possèdent tout autant qu'aux opportunités ou aux contraintes qui se présentent à eux à un moment donné (1). Si l'attrait de l'Europe ne se manifeste pas, objectivement, lorsque l'on étudie les parcours politiques ou sociaux antérieurs des acteurs, il se met souvent en scène, en revanche, lors des interviews et des récits de parcours. Dans ce cadre, les trajectoires politiques sont reconstruites pour se donner à voir comme des « trajectoires à l'Europe ». Cette reconstruction permet aux acteurs de se mettre en conformité avec les formes légitimes de l'engagement politique (produit d'une conviction, d'une vocation) et de conférer à leur trajectoire un sens qui va au-delà des discontinuités qui la caractérise. Ce faisant, ils proclament aussi leur adhésion et leur fidélité aux croyances fondatrices de l'espace. L'entrée dans une carrière parlementaire européenne s'entend ainsi comme une mise en conformité avec l'*illusio* propre de l'espace. Cette reconstruction biographique est ainsi un élément caractéristique du processus de professionnalisation et du déroulement des carrières parlementaires (2).

1- La logique séquentielle des carrières parlementaires européennes. Le cas de Jean-Louis Bourlanges

Tout indique que les carrières européennes correspondent moins à des processus linéaires qu'à des processus séquentiels dont la logique n'est pas forcément donnée *a priori*. L'européanisation des carrières politiques renvoie tout d'abord, au fait que, à un moment

donné, l'Europe se présente comme une modalité alternative de professionnalisation politique, d'autant plus pertinente que les rétributions de l'engagement à l'Europe se font progressivement plus fortes à partir du milieu des années 1980, aussi bien sur le plan matériel (financier en particulier) que politique (lié à la place plus centrale du Parlement dans le système politique européen depuis les années 1980) ou symbolique (l'accès au titre de « député »). En ce sens, les processus de professionnalisation à l'Europe ne relèvent pas tant d'un « projet » que d'un « trajet » qui n'est pas forcément posé *a priori* comme tel[909]. Ils répondent ainsi au modèle séquentiel de la *carrière* construit par la sociologie interactionniste dans l'étude des professions[910] : c'est le franchissement d'une étape, grâce à la détention des ressources ou propriétés nécessaires, à un positionnement favorable dans une conjoncture donnée, qui permet de comprendre le franchissement de la suivante ainsi que la transformation des systèmes de représentation de l'acteur lui-même[911]. Howard Becker notamment entendait ainsi grâce au concept de carrière, étudier les « facteurs dont dépend la mobilité d'une position à une autre, c'est-à-dire aussi bien les faits objectifs relevant de la structure sociale que les changements dans les perspectives, les motivations et les désirs de l'individu »[912].

Le concept de carrière suppose donc deux éléments complémentaires : d'une part l'identification d'un certain nombre de séquences qui structurent en elles-mêmes le déroulement d'une trajectoire dans un espace donné ; d'autre part le fait que l'engagement dans une carrière implique une transformation des systèmes d'actions et de représentation de l'acteur. Conséquence de la spécialisation grandissante de l'acteur dans son activité, cette transformation peut même être involontaire, au sens où l'engagement résulte moins de convictions préexistantes à l'entrée dans la carrière que des pratiques et postures adoptées à un moment donné au sein de l'institution elle-même. « Par suite des actions qu'il a

---

[909] Et contrairement à ce que postulent souvent les analystes dès lors qu'il est question d'interroger l'existence de carrières européennes. Sur les confusions entre le « trajet » et le « projet », BOURDIEU Pierre, *Raisons pratique*s…, op. cit., pp. 157-158.

[910] Pour une synthèse : DUBAR Claude, TRIPIER Pierre, *Sociologie des professions*, Paris, Editions Armand Colin, Coll. « U », 2003, pp. 93-111 « la sociologie interactionniste des groupes professionnels ». Sur l'usage de la notion au niveau européen, GEORGAKAKIS Didier, « L'Europe sur le métier : pour une sociologie politique de la construction européenne », *in* GEORGAKAKIS Didier (dir.), *op. cit.*, pp. 9-32.

[911] « Dans sa dimension objective, une carrière se compose d'une série de statuts et d'emplois clairement définis, de suites typiques de positions, de réalisations, de responsabilités et même d'aventures. Dans sa dimension subjective, une carrière est faite de changements dans la perspective selon laquelle la personne perçoit son existence comme une totalité et interprète la signification de ses diverses caractéristiques ainsi que tout ce qui lui arrive », HUGHES Everett, « Institutional Office and the Person », *American Journal of Sociology, XLIII (novembre 1937)*, pp. 408-410, cité par BECKER Howard, *Outsider*s…, op. cit., p. 126.

[912] BECKER Howard, *Outsider*s…, op. cit., p. 47.

accomplies dans le passé ou du fonctionnement ordinaire des différents mécanismes institutionnels, l'individu estime qu'il doit adopter certaines lignes de conduite faute de quoi nombre de ses activités se verraient indirectement compromises »[913].

L'exemple de Jean-Louis Bourlanges, des conditions et des modalités par lesquelles cet acteur s'engage progressivement dans une carrière parlementaire européenne peut permettre d'illustrer la logique séquentielle à l'œuvre dans ce cadre particulier. Son cas sera sans doute d'autant plus pertinent qu'il représente à l'évidence, avec Nicole Fontaine, l'un des exemples les plus célèbres de construction d'une carrière politique avant tout centrée sur l'Europe et le Parlement européen. S'étant progressivement imposé, dans les espaces politiques et médiatiques, comme l'un des « spécialistes » de la construction européenne, le personnage est connu pour son engagement en faveur d'un approfondissement de la construction européenne. Il constitue ainsi l'exemple type d'un acteur politique dont l'engagement dans une carrière européenne est supposé s'être affirmé préalablement à toute élection européenne, à la place d'un d'engagement politique à un niveau national *volontairement* délaissé au profit de l'Europe. Jean-Louis Bourlanges représente en cela l'un des meilleurs exemples des processus de reconstruction a posteriori des engagements à l'Europe comme des engagements de *conviction*, reposant eux-mêmes sur une *vocation* précoce et antérieure à l'engagement européen lui-même.

L'analyse de sa trajectoire témoigne d'une logique et d'une trame biographique très différente du schéma idéal d'un engagement européen « choisi » sur la base d'une « conviction » qui préexisterait elle-même à l'engagement proprement dit. C'est bien sur un mode séquentiel (et non linéaire) que la carrière européenne de Jean-Louis Bourlanges fait sens. Il est né en 1946, à Neuilly sur Seine. Après des études (ENA) et des engagements de jeunesse qui le disposent favorablement à tenter une carrière politique nationale sous les couleurs du RPR[914], il tente de s'imposer en Normandie. En 1981, il est candidat RPR-UDF aux élections législatives dans la 9ème circonscription de Seine Maritime avant de devenir conseiller municipal RPR de Dieppe en 1983 puis, après un bref passage en 1984 et 1985 à la Mairie de Paris où il est chargé de mission auprès du secrétaire général, conseiller régional de Normandie en 1986 (sur la liste commune UDF-RPR). Bien que le personnage présente un

[913] *Ibid*. p. 50.

[914] Après avoir obtenu le CAPES puis l'agrégation de l'Université en Lettres modernes, il enseigne au lycée Claude Bernard à Paris et à la Johns-Hopkins University de Bologne de 1971 à 1975. Il entre à l'ENA en 1977 avant d'être nommé à la Cour des Comptes en 1979 où il devient conseiller référendaire en 1983. Au cours de ses études, il préside un mouvement étudiant inséré dans la mouvance gaulliste, l'Union des Jeunes pour le Progrès, pour se rapprocher par la suite des gaullistes de gauche et en particulier de Jacques Chaban-Delmas.

ensemble de propriétés et de ressources (notamment scolaires et professionnelles) *a priori* favorables à une carrière politique « classique » (c'est-à-dire locale-nationale), sa progression politique s'avère finalement compromise du fait, sans doute, d'un déficit de territorialisation de ses ressources et d'une insertion finalement peu assurée dans les réseaux politiques gaullistes. Il échoue aux élections législatives de 1981 face au candidat socialiste et ne progresse que lentement sur le marché politique (il devient conseiller municipal puis conseiller régional en 1986). Il n'est pas réinvesti aux élections législatives par le RPR, ni en 1986 ni en 1988. Impliqué dans un RPR très distant des postures fédéralistes qui seront les siennes par la suite, axé sur des choix de carrières très classiques pour un ancien énarque, tourné avant tout vers des positions nationales et des tentatives d'implantation locale : rien ne témoigne véritablement jusqu'alors d'un « choix de l'Europe ». Ce n'est qu'après ses premiers échecs qu'une tout autre opportunité de carrière semble se dessiner.

Après avoir rejoint les « quadras »[915], il tente ce qui apparaît rétrospectivement comme « un coup » lui permettant de rebondir. Un an avant les élections européennes, il publie en effet un ouvrage intitulé « Droite année zéro »[916]. Repris et discuté dans les cercles et par les journalistes politiques, cet ouvrage le pose, selon ses propos, en « théoricien des rénovateurs ». Cette situation fait alors de lui un candidat crédible « à la candidature » auprès de Simone Veil en 1989. Dans le contexte politique du moment, Simone Veil et Pierre Méhaignerie (président du CDS) étaient soucieux de donner un aspect « jeune » et rénovateur à une liste concurrente de la liste d'union RPR-UDF alors emmenée par Giscard d'Estaing[917]. Ce n'est donc qu'après l'échec d'une première tentative de professionnalisation (plus classique) qu'il entre au Parlement européen, à la faveur d'un repositionnement politique (vers le centre) qui lui permet de figurer sur la liste de Simone Veil en 1989. S'il est élu, c'est donc moins comme un spécialiste ou un militant de l'Europe que comme l'une des figures intellectuelles des « quadras » qui tentent, , de s'imposer face aux leaders qui dominent aussi bien le RPR que l'UDF.

Ce n'est qu'après cette élection que sa carrière s'oriente plus explicitement vers l'Europe. Le Parlement européen se présente de fait comme un espace particulièrement bien

[915] Le terme désigne une contestation du leadership des partis de droite (RPR UDF) par les jeunes cadres de ces organisations.

[916] BOURLANGES Jean-Louis, *Droite année 0*, Paris, Flammarion, 1988.

[917] « En 1989, c'était très insolite, Pierre Méhaignerie et Simone Veil souhaitaient donner une couleur rénovatrice à leur liste, aucun des rénovateurs estampillés « les quadras », Millon, Carignon, ne souhaitait s'engager sur une liste européenne, moi j'ai été pressenti comme le théoricien des rénovateurs (…). J'ai fait acte de candidature et après quelques semaines d'hésitation, ils ont estimé nécessaire de me mettre en position éligible », Entretien avec Jean-Louis Bourlanges, op. cit.

adapté à ses propriétés, dans lequel il est à même de faire fructifier ses ressources propres, d'assurer sa professionnalisation politique. Le cas de Jean-Louis Bourlanges présente en ce sens une illustration significative de la façon dont l'Europe offre une opportunité de professionnalisation à des acteurs disposant d'un socle relativement important de ressources personnelles lié à un important capital scolaire, mais relativement jeunes et ne parvenant pas à s'implanter localement (pour des raisons elles-mêmes diverses en fonction des acteurs et des configurations). S'engageant dans l'institution, ses différentes ressources lui permettent d'emblée, dans le contexte des transformations des années 1990, d'y obtenir des positions d'influence. Il est élu au bureau du groupe PPE-DE en juin 1992. Entre 1992 et 1994, il occupe la présidence de la commission du contrôle budgétaire. Parallèlement, il rejoint en 1992 les adhérents directs de l'UDF, pénétrant plus étroitement l'organisation centriste et publie son deuxième ouvrage « le diable est-il européen ?»[918]. Dès lors Jean-Louis Bourlanges apparaît plus explicitement comme un des « hommes de l'Europe » au sein de la droite centriste française assurant ainsi sa position au Parlement européen[919]. Il accentue la spécialisation européenne de ses engagements politiques, franchissant une seconde étape, entrant dans une nouvelle séquence de carrière. La posture du spécialiste de l'Europe qu'il endosse, fondée en particulier sur ses capacités à intellectualiser son rapport à la construction européenne et au Parlement lui-même, prend tout son sens dans les années 1990, alors que l'édifice européen est en pleine évolution et que l'Europe devient, suite au traité de Maastricht, un facteur structurant du champ politique français[920].

De fait, il est réélu au Parlement européen en 1994, sur la liste commune RPR-UDF emmenée par Dominique Baudis et parvient ainsi à stabiliser sa position au Parlement européen sur la base d'un double processus fondé à la fois sur l'acquisition de ressources et propriétés européennes (et parlementaires) ainsi que sur la consolidation de sa position dans les configurations nationales et partisanes (à l'UDF dont il devient adhérent). Cette élection constitue donc une nouvelle séquence de sa carrière, séquence au cours de laquelle il acquiert cette forme spécifique de « charisme d'institution » qui le caractérise[921]. A la suite de cette

[918] BOURLANGES Jean-Louis, *Le diable est-il européen ?*, Paris, Stock, 1992.

[919] « J'ai l'impression que ce qui est reconnue, c'est que j'écrive de temps en temps dans les journaux. Alors, ils associent mon nom aux questions européennes « Bourlanges, Europe, président du Mouvement européen, intervient de temps en temps dans les journaux, les radios … », c'est une sorte de réflexe Pavlovien, Bourlanges, la sonnerie européenne ! » (…) En réalité, si vous êtes assez médiatique et suffisamment réputé, vous êtes un alibi incontournable, ce qui a été mon cas en 1994 », entretien avec Jean-Louis Bourlanges, op. cit.

[920] Comme nous avons eu l'occasion de le souligner au second chapitre de cette étude, cf. *surpa.*

[921] Ses façons d'être à l'égard de l'enquêteur mettent d'ailleurs en scène ce charisme qui se manifeste dans des dispositions corporelles, un détachement affiché au monde, une aisance à dire et même incarner la fonction. Il

seconde élection, il obtient la présidence du Mouvement européen-France puis devient délégué général adjoint des adhérents directs de l'UDF, chargé des affaires européennes. Ses interventions, interviews ou éditos se multiplient dans la presse politique, renforçant du même coup sa légitimité européenne. Dans la mesure où il contribue très largement (et avec d'autres, comme Jean-Pierre Cot) à reconstruire l'image et l'identité du Parlement européen et des eurodéputés dans l'espace public français, il acquiert un statut qui, d'une certaine manière, par analogie, n'est pas sans rappeler celui de « l'intellectuel organique » tel que l'a défini Gramsci[922]. Cette posture transparaît régulièrement dans ses interventions publiques ou même l'interview que nous avions recueillie. Dans une posture alliant celle de l'acteur politique et de l'intellectuel, il manie références littéraires et analyses politiques pour dire l'assemblée européenne, ses élus et son histoire[923].

En mars 1999, quelques mois avant les élections, il est désigné comme rapporteur général du budget 2000, poste éminent dont l'obtention nécessite précisément une bonne insertion dans les réseaux parlementaires ainsi que la détention d'une forte légitimité politique interne. C'est d'autant plus vrai qu'il est alors membre à cette époque d'une petite délégation au sein du PPE-DE[924]. Les rapports de force nés de la règle d'Hondt, ne lui étaient pas favorables. Sollicité par François Bayrou pour mener la liste UDF dans la région Nord, il est réélu pour un quatrième mandat en juin 2004 et rejoint avec les élus UDF le nouveau groupe libéral (ALDE). Peu après les élections, il est nommé président de la commission chargée d'auditionner Rocco Buttiglione, proposé par José Manuel Barroso au poste de

---

n'est pas très étonnant, dès lors, que les étudiants qui se pressent pour l'interviewer perçoivent finalement davantage l'échange comme un cours ou un exposé savant que comme un entretien proprement dit. Alain Lamassoure parlait par exemple de lui en ces termes : « Jean-Louis Bourlanges est plus un intellectuel. C'est un juriste, un philosophe, un historien excellent ! D'une qualité d'expression remarquable, d'une inventivité… Et donc, lui, sa carrière, c'est l'Europe exclusivement l'Europe », entretien avec Alain Lamassoure, op. cit.

[922] «Tout groupe social, qui naît sur le terrain originaire d'une fonction essentielle dans le monde de la production économique, se crée, en même temps, de façon organique, une ou plusieurs couches d'intellectuels qui lui apportent homogénéité et conscience de sa propre fonction, non seulement dans le domaine économique, mais également dans le domaine social et politique», GRAMSCI Antonio, *Quaderni del carcere*, édition établie par Valentino Gerratana, Turin, Einaudi, 1975, p. 1513.

[923] «Disons que les parlementaires européens naguère, c'était des parlementaires selon Corneille, ils représentaient les européens tels qu'ils devraient être et maintenant ce sont des parlementaires européens selon Racine qui représentent les parlementaires tels qu'ils sont ». A propos du conflit du siège, il déclarait pour défendre l'intérêt de Strasbourg comme lieu de travail du Parlement : « Deuxième avantage de l'inconvénient, c'est un endroit inaccessible, comme c'est inaccessible, les gens sont prisonniers ici, comme un roman d'Agatha Christie, ils ne peuvent pas sortir (…) A Bruxelles c'est rien… Strasbourg et Bruxelles, c'est la différence entre une pièce de Corneille et une pièce de Tchécov. Dans une pièce de Corneille, les gens se ramassent. Dans une pièce de Tchékhov, les gens entrent et sortent, ils ne savent pas pourquoi, ils ne savent pas comment, on ne sait pas quand elle commence ni quand elle termine… » Entretien avec Jean-Louis Bourlanges, op. cit.

[924] A cette époque en effet, les gaullistes français n'avaient pas rejoint le PPE mais étaient regroupés au sein du groupe Union pour l'Europe (UPE) présidé par M. Pasty.

commissaire en charge des affaires intérieures et de la Justice. Il prend ainsi la tête de la contestation de M. Buttiglione qui aboutit finalement à son remplacement[925].

Cet exemple illustre parfaitement le caractère séquentiel d'une carrière parlementaire européenne. Pour Jean-Louis Bourlanges, l'Europe renvoie d'abord à la possibilité d'assurer une professionnalisation politique incertaine au niveau national. L'engagement à l'Europe n'intervient en quelque sorte que dans un second temps, comme résultat de l'engagement dans la carrière. D'une certaine façon donc, c'est bien dans l'inversion du paradigme weberien que se constituent les processus de professionnalisation à l'Europe. Vivant « de l'Europe », des acteurs en arrivent progressivement à vivre « pour l'Europe ». Veillant constamment à inscrire leur trajectoire propre dans un processus linéaire dont ils auraient la maîtrise, ces mêmes acteurs n'en sont pas moins conduits à fonder et à présenter leur engagement au Parlement comme l'aboutissement logique d'une conviction qui lui préexisterait.

2- Carrières politiques à l'Europe et reconstructions biographiques

Dans ce cadre en effet, le rappel des vocations à l'Europe constitue un élément essentiel du discours de nombreux acteurs, bien que les signes tangibles d'une européanisation antérieure des trajectoires sociales n'apparaissent pas évident sur un plan statistique. Se fondant sur une sélection particulière des évènements du passé, ces récits permettent aux acteurs d'inscrire leur présence au Parlement dans une démarche de conviction et d'intérêt précoce à l'Europe[926]. Ils permettent donc de masquer des trajectoires plus incertaines et des choix plus conjoncturels (la présence au Parlement renvoyant à une opportunité qui se présente à un moment donné de la trajectoire). Si pour les acteurs élus au cours des années 1980, la seconde guerre mondiale figurait souvent au rang d'expériences

[925] « La commission parlementaire a rejeté (par 27 voix contre 26) un texte approuvant sa nomination, la gauche et les libéraux s'opposant à la droite. Elle a aussi rejeté (par 28 voix contre 25) un texte proposé par la gauche qui demandait un changement de portefeuille pour Buttiglione au sein de la Commission. En conséquence, le président de la commission, le centriste français Jean-Louis Bourlanges, a indiqué qu'il émettrait un avis défavorable à la nomination du ministre italien comme commissaire, quel que soit le poste.», *Libération*, 13 octobre 2004. Le collègue a finalement été refusé par les parlementaires sur la base d'une alliance entre le PSE, les libéraux et les verts. cf. *Le Monde* 28 septembre 2004, 27 octobre 2004, 28 octobre 2004 et 29 octobre 2004.

[926] Conviction ou intérêts qui prennent la forme d'une dramatisation de la construction européenne, d'une prise de conscience de son importance historique et politique. Plus souvent positive, cette dramatisation peut aussi, néanmoins, être négative.

fondatrices[927], ceux des années 1990 insistent plus fréquemment sur la place des communautés européennes naissantes dans leurs engagements de jeunesse et leurs premières expériences politiques. Ce faisant, ils font passer au second plan les conjonctures qui leur ont permis d'accéder aux listes électorales. Ce faisant, ils inscrivent aussi leur présence à l'Europe dans une « continuité de trajectoire », susceptible d'en renforcer la légitimité et d'appuyer leur prétention à la poursuivre. La présence au Parlement devient, par ce biais, la conséquence d'une ambition, version à l'Europe des fondements d'une *illusio* qui appréhende l'investissement politique comme une entreprise sociale désintéressée, fondée sur des convictions et la volonté de servir des idéaux préexistants à l'engagement lui-même[928]. Conséquence directe de cette volonté de mettre en perspective un intérêt ou une vocation précoce à l'Europe, un deuxième mouvement consiste à rappeler, devant l'enquêteur, sa fidélité à l'égard des principes et des croyances qui sont au fondement même du jeu européen et parlementaire : le fait de percevoir le Parlement européen comme une institution « qui compte », une institution « en devenir », une institution pourvue d'un véritable potentiel de créativité politique, dotée d'un « à-venir » (comme le notait Bourdieu) justifiant de s'y investir. Le troisième mouvement consiste à assurer l'enquêteur de sa satisfaction à l'égard du mandat et de la fonction, à faire état d'une adhésion pleine et entière au système de valeur du groupe, à sa culture propre. C'est en ce sens que le récit de l'expérience parlementaire et plus particulièrement de la « découverte » de l'Europe se décline fréquemment sur un mode que l'on pourrait dire quasi-enchanté[929].

Il est constant d'entendre les élus les plus engagés faire remonter cet engagement européen à une conviction de jeunesse, à un évènement présenté comme fondateur d'une trajectoire ou à des dispositions professionnelles. Pervenche Berès (PS / 1994-) indiquait ainsi avoir deux passions dans la vie, « la gauche et l'Europe ». Jean-Pierre Bébéar (UDF / 1997-1999 ; 2002-2004) faisait référence aux propos de son père sensible au projet de

[927] C'est ce qui ressort de leur biographie publiée par le Parlement européen. Nombre d'entre eux y font de références directes à la seconde guerre mondiale (appartenance aux réseaux de résistance ou à des mouvements anti-fascistes, internements, etc.).

[928] « Produit de l'expérience du jeu, donc des structures objectives de l'espace du jeu, le sens du jeu est ce qui fait que le jeu a un sens subjectif, c'est-à-dire une signification et une raison d'être, mais aussi une direction, une orientation, un à-venir pour tous ceux qui y participent et en reconnaissent par là même les enjeux (c'est l'*illusio* au sens d'investissement dans le jeu et les enjeux, d'intérêt pour le jeu et les enjeux, d'adhésion aux principes supposés - *doxa* - du jeu) », BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, op. cit., p. 111.

[929] L'*illusio* réside bien, ici dans le fait de considérer l'Europe politique et le Parlement européen comme des choses importantes, nécessaires, essentielles. Le discours des acteurs se décline autour de différents éléments qui marquent en eux-mêmes l'intériorisation progressive des fondements de cette *illusio* européenne, au-delà même des divergences proprement idéologiques, comme si les prises de positions s'accordaient spontanément avec les positions occupées dans l'espace européen et les prétentions qui en découlent.

Monnet[930]. André Soulier (UDF / 1992 -1999), ancien avocat et conseiller régional au moment de son élection, élu au Parlement dans un contexte de fermeture des potentialités d'accession à un poste parlementaire à partir d'une circonscription lyonnaise, expliquait de même avoir manifesté « il y a très longtemps » de l'intérêt pour l'Europe.

> *« J'ai manifesté de l'intérêt pour l'Europe, il y a très longtemps, j'avais 19 ans, quand je me suis retrouvé en 1953 à la Haye où j'ai participé à un rassemblement de plus de 30 000 garçons et filles venus de toute l'Europe… et … qui clamaient joyeusement leur volonté que l'Europe se promeuve de manière active. Je rappelle que ça n'était que trois années après l'appel de Robert Schuman, du 9 mai 1950. Et je n'ai jamais cessé depuis lors, à travers mon parcours politique et personnel, de militer pour l'Europe. J'étais à l'époque à la gauche socialiste. Notre leader - il nous posait quelques problèmes d'ailleurs - était Pierre Mendès France. Bon j'ai regretté qu'il n'ait pas adhéré plus vivement à l'idée européenne. Mais la méfiance de toute une génération était immense vis-à-vis de l'Allemagne (…). J'ai continué activement à m'occuper de l'idée européenne. J'étais plutôt fédéraliste et je le suis resté, même si je n'en fais pas une question d'ordre théologique. J'ai à peu près occupé tous les mandats locaux possibles (…). Encore une fois, pas une minute de ma vie publique n'a été, ne s'est déroulée sans que l'Europe ne soit présente (…). Sur le plan, professionnel, je suis avocat depuis 39 années, j'ai eu la chance, et je l'ai encore, de travailler sur toute une variété de sujets. Très tôt, j'ai trouvé des occasions d'appliquer les traités de Rome avec les querelles que celui-ci suscitait, notamment à propos des questions préjudicielles (…). »* [931]

« L'Europe », M. Soulier affirme être « absolument certain que c'est la grande aventure du XXIème siècle ». De même, Pierre Bernard Raymond (UDF / 1984-1986 ; 1989 – 1999), ancien député et ancien secrétaire d'Etat aux affaires européennes (entre 1978 et 1981), expliquait « avoir milité pour l'Europe avant d'avoir milité politiquement » puis soulignait combien la construction européenne « est quand même quelque chose de fascinant ».

> *« (J'ai) milité pour l'Europe avant d'avoir milité politiquement. Je suis venu à Strasbourg l'année de mon baccalauréat, je crois, à un colloque intitulé « l'Europe des personnes et des peuples ». Donc déjà si vous voulez, j'avais consacré une partie de mes vacances à ce genre de trucs ! Mes convictions européennes sont donc très anciennes, très fortes et je suis heureux de pouvoir faire cela (…). Nous en Europe, on a quand même la chance d'avoir cette*

[930] « Mon père m'a élevé dans cela. Il était convaincu que l'Europe, il fallait la faire pour éviter la guerre. Comme les trucs de Monnet, je l'ai vécu avec mon père (…). Il a fait la guerre comme toutes les familles françaises de l'époque. Moi, je me souviens très bien du débat sur le Charbon et l'Acier avec mon père me racontant la même chose en disant « il faut y croire », et on en discutait en famille, librement et spontanément… » Entretien avec Jean-Pierre Bébéar, op. cit.

[931] Entretien avec André Soulier, février 1998.

immense tâche de la construction européenne qui est quand même quelque chose de fascinant. C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité que, au moins depuis 40 ans, on arrive à faire ça dans la paix, en respectant les principes démocratiques et sur la base du volontariat. Bon, on s'en rend pas compte parce que l'Europe c'est comme l'air qu'on respire, hein, ça paraît quelque chose de naturel, mais c'est quand même fabuleux ce qu'on est en train de faire »[932].

Mais, c'est sans doute auprès des députés les plus éloignés idéologiquement de l'idée fédérale que se mesurent avec le plus d'acuité ces mécanismes d'européanisation des récits biographiques. Né en 1948, enseignant dans le secondaire, Francis Wurtz entre au Parlement Européen en 1979, quelques années après avoir adhéré au PCF et être devenu permanent au sein de ce parti. Au cours de l'entretien, il relie lui aussi sa présence au Parlement à un évènement fondateur.

« J'ai adhéré au PC lors d'un très grand rassemblement politique sur l'Europe. C'était fin 69, pour situer l'époque. Le thème de la sécurité était très grand, c'était quelques années avant Helsinki (la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe). Il y avait un très grand meeting (…) interrégional avec y compris des étrangers, des suisses, des allemands sur la sécurité européenne qui m'avait absolument bouleversé et intéressé. J'avais participé à l'organisation de ce meeting, j'avais adhéré au PC… Il y avait déjà un peu d'Europe dans mon biberon politique (…) »[933]

Durant la première législature, Il était secrétaire national et travaillait auprès du Premier secrétaire, à l'époque Georges Marchais. Comme il l'exprime lui-même, ce député entretenait à l'époque un rapport très hostile à la construction européenne, fidèle en ce sens à la ligne politique du parti[934]. Le récit de son évolution politique témoigne cependant d'une

---

[932] Entretien avec Pierre Bernard Raymond, op. cit. Dans le même sens, Jean-Thomas Nordmann (UDF / 1981-1994 ; 1995-1999) disait quant à lui s'être réservé pour l'Europe : « C'était la liste de Simone Veil en 1979, et c'était la liste qui correspondait à l'engagement de ma formation et à mes convictions donc j'avais prévu cette élection du Parlement au Suffrage universel. Je n'avais même pas été au candidat aux législatives en 1978, puisque je n'ai jamais été candidat jusqu'à présent aux législatives. Je m'étais en quelque sorte réservé pour le Parlement européen (…) parce que ça m'intéressait (…) pour des raisons liées à la nouveauté du mandat par rapport aux mandats parlementaires classiques, à la nouveauté du mandat parlementaire supranational. » Entretien avec Jean-Thomas Nordmann, op. cit. Georges Garot (PS / 1994-1999), ancien agriculture, affirmait quant à lui : « Ah, mais pour moi, c'est clair, c'est hyper-intéressant. J'estime que là, nous sommes attelés à un *chantier historique*. Je dirais même qu'il y a plus pour moi de ... de motivations pour ce mandat de parlementaire européen qu'il y en aurait pour moi au niveau national, parce que là on a véritablement, me semble-t-il, à participer à un projet qui nous dépasse un peu quoi, hein. A ce niveau là, c'est absolument passionnant (...). » Entretien, op. cit.. On pourrait ainsi multiplier les exemples.

[933] Entretien avec Francis Wurtz, op. cit.

[934] « On parlait de vote au suffrage universel, une volonté de créer un Parlement, un embryon de Parlement, et j'étais mêlé à ces discussions sur l'attitude à adopter. Nous étions à l'époque très hostile à la construction européenne. Il y avait une contradiction potentielle entre une attitude très négative sur les orientations et une

adhésion progressive au jeu européen, à mesure des évolutions idéologiques qui ont marqué le Parti communiste mais aussi à mesure de l'européanisation de ces activités et de sa carrière politique (il est réélu sans discontinuité de 1984 à aujourd'hui et devient président du groupe GUE/NGL en 1979), c'est-à-dire aussi à mesure de son engagement dans le jeu.

> *« C'est passionnant, c'est sans doute la dimension la plus intéressante, c'est que ce n'est pas un travail administratif c'est un travail politique, au sens le plus riche du terme, c'est-à-dire que en permanence, c'est une exigence mais en plus c'est un plaisir, nous avons des discussions avec les 15 composantes d'un groupe de 10 nationalités et de 42 députés (…) Tout cela constitue une nouvelle donne dans la vie politique et je pense qu'aucune vie politique nationale ne peut aujourd'hui en faire abstraction sans se tromper. Donc, je milite pour une réévaluation de cette vie politique européenne dans la vie politique nationale. Pas du tout comme fatalement une menace, d'abord comme une donnée objective et ensuite même comme un terrain nouveau d'investissement. »*[935]

De l'aventure « passionnante » du chantier institutionnel et politique à l'expérience « merveilleuse » de l'échange interculturel, ce sont dans ces récits souvent enchantées des expériences individuelles ou collectives de l'Europe que se donne à voir l'*illusio* propre du jeu politique et parlementaire européen. Conséquence de l'engagement, de l'investissement et de l'identification au jeu qui en découle, cet *illusio* apparaît aussi comme la traduction des rapports à l'Europe caractéristique de ceux pour qui cette Europe constitue avant tout l'opportunité d'une promotion politique, ou même sociale, improbable sur la scène nationale.

Différents éléments montrent donc comment se constituent progressivement un « noyau dur » d'acteurs engagés dans des carrières à l'Europe. Il convient cependant d'examiner les conditions du déroulement de ces carrières, en insistant sur le fait qu'elles dépendent d'une double capacité, à la fois européenne et nationale.

éventuelle participation donc forcément, pour une part positive si on participe, à ce Parlement. » Entretien avec Francis Wurtz, op. cit.

[935] Ibid.

C- Les carrières à l'Europe : entre persistance des logiques nationales et institutionnalisation des ressources européennes

Bien qu'il s'agisse d'un phenomène qui demeure limité, différents éléments confirment le poids croissant des ressources proprement européennes (conférées en particulier par l'occupation de positions au sein des institutions communautaires) dans les mécanismes de sélection des candidats à la députation européenne. La légitimité des sortants apparaît plus forte (1). Cependant, du fait de la persistance du poids des facteurs proprement nationaux dans ces mécanismes de sélection, la capacité des élus à stabiliser leur position au Parlement européen continue d'impliquer la maîtrise d'un ensemble de ressources et de processus exogènes (2). Dès lors, c'est bien leur capacité à s'assurer de positions multiples dans l'espace politique qui apparaît centrale dans le déroulement d'une carrière à l'Europe. Rejoignant par ce biais les développements présentés de la partie II de cette étude, l'entretien de ce positionnement multiple implique des pratiques spécifiques. Ces dernières répondent directement au positionnement des élus européens, placés à l'intersection entre deux logiques, nationales et européennes, dont la gestion est à l'origine de contradictions difficiles à gérer, mais qui sont aussi le propre, précisément, du métier d'eurodéputé (3).

1- Le poids croissant des ressources européennes dans la conservation des positions parlementaires

La stabilisation des positions européennes que nous avons constatée précédemment montre que leur distribution est de plus en plus dépendante des ressources proprement européennes que les acteurs possèdent, des ressources acquises, moins par des parcours sociaux ou professionnels antérieurs qu'au sein du Parlement lui-même. Les positions occupées dans cette assemblée (au sein des groupes ou des commissions par exemple), la capacité d'influence sur les décisions européennes ou les groupes politiques eux-mêmes, la capacité à faire la preuve de l'investissement parlementaire et de la maîtrise des enjeux qui le traverse, la capacité à s'appuyer et à mobiliser des réseaux politiques européanisés, tous ces éléments constituent autant de ressources, de légitimités mobilisables (même si elles ne sont pas toujours suffisantes par elles-mêmes) par les élus pour obtenir du parti auquel ils sont liés leur reconduction sur les listes électorales en position éligible. Autrement dit, la possession de ressources proprement européennes, ou l'européanisation des ressources politiques qu'ils

possèdent[936], s'impose comme l'une des conditions à la construction de carrières politiques à l'Europe. De fait, dans un contexte de forte spécialisation des pratiques, d'accroissement de la division du travail interne (et donc d'accroissement des exigences de l'apprentissage des rôles et compétences) et d'insertion croissante des eurodéputés dans le *policy-making* européen, le fait d'avoir au Parlement des députés expérimentés, bénéficiant au sein de l'espace d'un certain crédit, des ressources et du pouvoir qui permettent d'y évoluer, facilite d'autant l'insertion des délégations au sein des groupes comme des commissions parlementaires. Ces éléments facilitent d'autant l'occupation puis la gestion des diverses positions de direction et d'animation au sein des commissions, des groupes ou du Parlement dans son ensemble. La présence de députés professionnalisés, insérés dans les réseaux internes et y occupant des positions d'influence, constitue donc la garantie d'une influence réelle des partis politiques nationaux au sein du groupe, des commissions ou du Parlement dans son ensemble.

Il paraît ainsi nécessaire de prendre en considération les effets de l'institutionnalisation du Parlement et de la spécialisation des pratiques parlementaires sur les processus de sélection des candidats à la députation européenne. Dans des partis comme l'UDF ou les Verts, tout indique que l'européanisation des propriétés et trajectoires des candidats s'avère déterminante dans ces processus de sélection. A l'UDF par exemple, des cas comme ceux de Jean-Louis Bourlanges ou de Jean-Thomas Nordmann montrent parfaitement en quoi l'expérience européenne ou l'expérience de l'Europe (et donc la preuve d'une certaine maîtrise des compétences, savoir-faire, enjeux ou positions de pouvoir associées aux institutions européennes) fonctionnent non pas comme des modes automatiques de légitimation mais comme des ressources efficientes dans le cadre des compétitions qui caractérisent les processus de sélection. La mise en scène de cette spécialisation européenne est alors, pour eux, essentielle. Elle leur confère une légitimité déterminante.

> Elu dès 1981 et membre du parti radical, Jean-Thomas Nordmann a cumulé quatre mandats au Parlement européen. Affirmant avoir choisi « de façon délibérée » de siéger au Parlement européen « pour des raisons liées à la nouveauté du mandat parlementaire supranational », il se donne largement à voir au sein du parti radical comme « l'homme de l'Europe ». Tout un ensemble de brochures publiées par ce parti et traitant des questions européennes portent sa signature et sa photo. De fait, avec Yves Galland, il restera le candidat du parti radical sur les

[936] Par européanisation des ressources politiques qu'ils possèdent, on entend signifier le fait que, dans le cadre des processus de sélection, la possession de ressources acquises par le biais de positions politiques nationales ou locales prennent un effet d'autant plus importantes qu'elles ont été européanisées du fait d'une présence, d'un investissement et de l'occupation de positions hiérarchiques au sein du Parlement européen.

listes présentées par l'UDF entre 1979 et 2004. Le cas de Jean-Louis Bourlanges est sans doute encore plus net, tant sa stature de « spécialiste à l'Europe » s'est imposée non seulement à droite et au sein de l'UDF mais encore au sein de l'espace médiatique. Auteur de plusieurs ouvrages, il a publié de très nombreuses tribunes dans divers revues et journaux et apparaît régulièrement sur les plateaux de télévision dans le cadre d'émissions spécialisées dès lors que, comme lors du référendum sur le traité constitutionnel, l'Europe se retrouve au centre de l'actualité politique (France-Europe express, Arte…). Il s'est imposé comme un personnage incontournable, à droite et au centre, dès lors qu'il est question d'Europe politique et parlementaire.

Des exemples comme ceux de Joseph Daul (UMP / 1999- / ancien président de la commission agriculture, tête de liste UMP pour la région Est, président du groupe PPE-DE), de Nicole Fontaine (UMP/ 1984-2002 ; 2004- / ancienne présidente et vice-présidente du Parlement), d'Alain Lamassoure (UMP / 1989-1993 ; 1999- / représentant du Parlement à la convention sur l'avenir de l'Europe et tête de liste UMP pour la région Sud-ouest en 2004), de Françoise Grossetête (UMP / 1994-1999 / tête de liste UMP pour la région Sud-Est en 2004, vice-présidente du PPE-DE), de Pervenche Berès (PS / 1994- / ancienne chef de la délégation socialiste française au PSE, actuelle présidente de la commission économique et monétaire) ou d'Harlem Désir (PS / 1999- / tête de liste PS dans la région Ile-de-France en 2004, membre du bureau du PSE), montrent que aussi bien l'UMP que le Parti socialiste paraissent évoluer dans des directions similaires. La place et l'importance accordées aux députés les plus investis au niveau européen semblent ainsi témoigner de la capacité plus grande de ces acteurs à s'imposer et à stabiliser leur position. Cette réalité touche aussi, d'ailleurs, le Parti communiste. Les ressources européennes de Francis Wurtz, député depuis 1979 et président du Groupe GUE/NGL au Parlement entre 1999 et 2004 ont incontestablement joué dans sa candidature comme tête de liste PCF pour la région Ile-de-France (la seule pour laquelle le PCF pouvait raisonnablement obtenir des positions éligibles au Parlement européen).

Il apparaît ainsi de plus en plus évident que la dimension proprement européenne des ressources politiques et la capacité des députés à mettre en scène leur investissement parlementaire, les positions d'influence qu'ils occupent au sein de l'assemblée ou leur connaissance des « enjeux européens » s'affirment comme des ressources efficientes dans les processus de sélection des députés. Cette dimension a été particulièrement présente au cours de la campagne de juin 2004. L'ensemble des grandes listes européennes ont en effet mis l'accent sur l'importance d'avoir « à Strasbourg », des députés « présents », et

« compétents » et ce, dans « l'intérêt de la France »[937]. Ces discours relativement nouveaux se retrouvent dans les mécanismes de présentation des candidats, soit par les candidats eux-mêmes, soit par les partis qui les présentaient. Il semble donc que cette dimension a été largement présente dans les stratégies développées par les organisations politiques. De fait, la qualité de « député spécialisé » à l'Europe a été largement mobilisée par les candidats et les partis qui les représentaient (ne serait-ce que par la place qui leur était réservée en tête des listes régionales). L'occupation de positions hiérarchiques au sein de l'assemblée (président de commission, vice-président du Parlement…) a incontestablement constitué, de ce point de vue, une ressource déterminante pour les acteurs en question. Une telle position témoigne aussi bien de la spécialisation des acteurs politiques, de leur maîtrise des jeux politiques européens que de leur influence personnelle au sein de l'institution. Du coup, la prétention au fort investissement de nombreux parlementaires français (que nous avons mis en évidence précédemment) n'est guère surprenante puisque cette mise en scène constitue, de façon de plus en plus évidente, une ressource symbolique et politique essentielle aux entreprises individuelles mais aussi collectives de conservation des positions politiques européennes.

Reste que cette européanisation des conditions du recrutement des acteurs politiques reste limitée ou relative. En effet, la dépendance des acteurs politiques européens vis-à-vis des espaces nationaux et des organisations politiques nationales demeure forte, conséquence de la position particulière du Parlement européen dans le champ politique français. Si des processus de construction et de consolidation de carrières politiques à l'Europe se dessinent donc, notamment au sein des délégations françaises, ces processus restent étroitement liés aux positions que les acteurs parviennent à occuper dans d'autres espaces et arènes politiques (particulièrement au sein des partis politiques nationaux) ainsi qu'aux ressources plus directement nationales qu'ils sont en mesure de détenir.

2- La persistance des facteurs nationaux dans la construction de carrières parlementaires européennes

Parallèlement au poids croissant des ressources plus typiquement européennes, la reconduction du mandat européen et la capacité des acteurs à être placés en position éligible sur une liste électorale continue cependant de dépendre des positions que les candidats sont susceptibles de s'assurer au sein de l'organisation partisane mais aussi (d'autant plus que le

[937] Des éléments qui ressortent parfaitement des différents discours prononcés, par exemple, lors du meeting de l'UMP tenu Strasbourg en mai 2004 avec Alain Juppé, Joseph Daul et Helmut Khol.

mode de scrutin s'est régionalisé) au niveau local (mandats locaux, président ou secrétaire des fédérations départementales, etc.). Du fait de la centralité des états-majors partisans dans la constitution des listes, la part des ressources politiques nationales (objectivées dans des mandats législatifs, dans des positions formelles au sein des partis politiques, et dans le « carnet d'adresses » dont disposent les acteurs) demeure fondamentale. Ainsi, le fait d'avoir été député, sénateur, ministre ou secrétaire d'Etat continue de conférer des ressources importantes pour assurer la réélection au niveau européen, même si ces qualités doivent être entretenues par une insertion constante et continue dans les réseaux partisans. Dans une autre dimension, l'occupation de positions au cœur des appareils politiques et/ou la proximité entretenue avec les leaders qui occupent de telles positions, apparaît aussi déterminante pour la stabilité de nombreux députés (le cas, par exemple de Pervenche Berès au Parti socialiste). Dans la mesure où ces positions sont essentielles aux positions électives, en particulier européennes, elles supposent la mise en œuvre de pratiques spécifiques : une présence régulière dans les cercles politiques parisiens, une mise en scène constante de l'identité partisane et de la fidélité politique, etc. Dans ce cadre, la position de chef de délégation au Parlement européen est une position éminemment stratégique puisqu'elle assure le contrôle d'une position à l'interface entre l'assemblée et le parti[938].

Cette situation n'est pas conséquence. En effet, la dépendance des élus à l'égard des appareils partisans comme des leaders ou des patrons sous la houlette desquels ils ont construits leur carrière politique est une source de contraintes qui peut, dans certains cas, les placer dans des situations contradictoires et difficiles à tenir au sein du Parlement. La prise de position de Pervenche Berès contre la ratification du traité constitutionnel en constitue sans doute l'un des exemples les plus significatifs dont on prend la mesure à la lecture de sa trajectoire personnelle et des réseaux de dépendance dans lesquels elle est insérée.

> Pervenche Berès est née à Neuilly-sur-Seine en 1957. Après un diplôme de l'IEP de Paris, elle entre au secrétariat de la délégation de l'Assemblée nationale pour les communautés européennes. Par la suite, elle exerce au secrétariat de la commission des affaires étrangères, en charge des questions européennes. En 1988, elle est chargée de mission (affaires

[938] Pervenche Berès a occupé ce poste au sein de la délégation socialiste entre 1997 et 2004 : « l'un des enjeux à l'intérieur d'un groupe, c'est d'arbitrer entre les différentes cultures, pratiques, traditions nationales (…). Au sein des délégations, c'est de bien définir quels sont nos objectifs à l'intérieur du groupe, nos priorités d'action et lorsqu'un problème se pose, d'essayer d'harmoniser nos positions. (…). L'ensemble de la coordination, c'est le premier secrétaire. Le premier secrétaire est l'enceinte, la personne qui a autorité sur les trois groupes parlementaires : le groupe socialiste à l' Assemblée nationale, au Sénat et au Parlement européen (…). On essaie dans toute la mesure du possible de développer les liens entre eux (…). Je dirais que le lien, c'est plus avec le parti, qu'avec les parlementaires (…). Quant aux relations avec le gouvernement, elles sont très étroites. » Entretien avec Pervenche Berès, op. cit.

européennes) auprès du président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, puis conseillère technique à son cabinet jusqu'en 1992. En 1989, elle suit Laurent Fabius au Parti socialiste au moment où ce dernier en prend le secrétariat national. Elle devient alors conseillère du premier secrétaire pour les affaires européennes. Elle entre au Conseil national du PS en 1993 pour devenir secrétaire nationale chargée du tiers monde et de l'action humanitaire. Son élection au Parlement européen en 1994 est donc liée à un type particulier de ressources et de trajectoire : associé au fait d'être une femme (c'est en 1994 que Michel Rocard décide pour la première fois au PS de présenter une liste à parité homme-femme), c'est son parcours dans la haute fonction publique qui la met en relation avec un leader politique sous l'influence duquel elle place, en quelque sorte, sa carrière politique. Ne possédant ni ressources militantes ni ressources territorialisées (elle est parisienne, ne détient pas de mandats locaux, et échoue aux élections législatives de 1997), sa position dans le champ politique reste donc très dépendante de sa relation à Laurent Fabius[939]. Le poste de député européen apparaît ainsi comme une position particulièrement bien ajustée à la structure de ses propriétés politiques et sociales (spécialisation administrative sur les questions européennes). Prises dans leur ensemble, ces propriétés l'orientent favorablement vers la construction d'une carrière politique à l'Europe[940]. De fait, dès 1994, elle entre au bureau du PSE puis devient, en 1995, présidente de la section française de la gauche européenne, une association interne au mouvement européen. En 1997, après le départ d'Elisabeth Guigou nommée ministre de la Justice, elle prend la présidence de la DSF et devient vice-présidente du PSE. Réélue au Parlement européen en 1999 et 2004, elle finalement la présidence de la commission économique et monétaire au Parlement européen ce qui, selon certains, la plaçait en position favorable pour l'obtention d'un poste de ministre de l'économie dans l'hypothèse d'une victoire de Laurent Fabius aux élections présidentielles de 2007[941].

C'est dans ce contexte que la décision de ce dernier de défendre le non au référendum relatif à la ratification du traité constitutionnel européen en mai 2005 place Pervenche Berès dans une situation particulièrement délicate à gérer. Tenue de suivre les positions du patron

[939] Une réalité que d'autres, surtout lorsque leur propre légitimité est plus « militante », ne manqueront pas de lui rappeler à l'occasion de différents conflits. C'est le cas par exemple de Gérard Caudron, adhérant depuis les années 1960 à la SFIO puis au PS, maire de Villeneuve d'Ascq de 1977 à 2001 et membre du Parlement européen de 1989 à 2994. Au cours de la cinquième législature, alors que ce dernier entre en conflit ouvert avec les instances locales et nationales du PS (un conflit qui aboutira à son exclusion du PS et du PSE en 2002), il stigmatise Pervenche Berès comme « le petit soldat de Fabuis ». CAUDRON Gérard, *Les notes européennes*, 27juin 2002, op. cit.

[940] C'est cette spécialisation politique à l'Europe qu'elle insiste dès le début de l'entretien lorsqu'elle affirme avoir « deux passions dans le vie, la gauche et l'Europe », Entretien avec Pervenche Berès, op. cit.

[941] Entretien avec un administrateur du groupe PSE, Strasbourg, juin 2006. C'est ce qui explique notamment le fait qu'elle n'ait pas cherché à obtenir le poste de président du PSE alors même que son expérience le fait que la DSF soit devenue la plus grande délégation nationale au sein du PSE aurait dû la pousser à revendiquer cette place.

dont dépend sa carrière (et donc ses positions actuelles ou futures dans le champ politique), ses engagements contre une constitution qu'elle a contribué à écrire (comme déléguée suppléante, pour le groupe PSE, à la Convention sur l'avenir de l'Europe) et en faveur de laquelle le groupe PSE a quasi-unanimement pris position, n'ont pu que la placer dans une situation difficile au sein du groupe PSE et des réseaux politiques européens dans lesquels elle s'est très tôt inscrite (Mouvement européen notamment). Il est patent, par ailleurs, que cette position a porté atteinte à sa crédibilité de présidente de la Commission économique et monétaire[942]. Pervenche Berès a été contrainte, avec un embarras perceptible, de défendre une position d'autant plus indéfendable au sein de ce groupe qu'elle renvoie sans doute moins à une logique européenne qu'à la configuration particulière du jeu politique national et partisan à ce moment précis[943].

Ce dilemme exprime parfaitement bien les logiques différenciées de deux espaces et leur autonomie relative. Une raison européenne caractérisée par des enjeux propres et une manière spécifique d'aborder les problématiques politiques s'oppose ici à une raison politique nationale caractérisée par un système relationnel qui est au cœur du « coup politique » de Laurent Fabius au sujet de la constitution et dans lequel la raison européenne ne paraît intervenir, surtout au regard des positionnements antérieurs tant de Pervenche Berès que Laurent Fabius, qu'à titre subsidiaire[944].

Particulièrement significatif, cet exemple témoigne donc des contraintes et contradictions caractéristiques des eurodéputés engagés dans des carrières politiques à l'Europe. Pris entre les liens de dépendance qui les relient au centre de la vie politique nationale et à ses enjeux d'un côté, l'autonomisation croissante et les enjeux propres de la vie parlementaire européenne de l'autre, ces contraintes s'avèrent parfaitement structurantes des stratégies que les acteurs sont amenés à développer. L'une des dimensions caractéristiques du métier politique européen consiste ainsi à gérer les tensions liées à la nature même de l'espace européen, appréhendé ici comme espace liminal, espace dual, ainsi qu'à la multipositionnalité indispensable à toute carrière européenne.

[942] Ce que révèlent plusieurs échanges avec des acteurs évoluant au sein du PSE.

[943] La défense du « non » à la Constitution européenne renvoyant de fait à une stratégie de repositionnement vis-à-vis de François Hollande dans la perspective du choix du candidat PS à l'élection présidentielle de 2007.

[944] Présidente de la commission économique et monétaire, Pervenche Berès a aussi, par exemple, soutenu le commissaire Pascal Lamy lors de la négociation de l'AGCS, un accord décrié par une partie du PSE, les Verts/ALE et la GUE/NGL.

3- Carrières à l'Europe et multipositionnalité des acteurs

On a vu que, dans la configuration particulière qui caractérise le marché politique européen, l'occupation de positions les plus proches possibles du centre des organisations politiques représente une condition souvent indispensable pour l'accès et le maintien en position éligible sur une liste électorale. Les ressources partisanes ne sont pas, pour autant, suffisantes. C'est plus largement la conjonction de plusieurs positions (une présence simultanée dans des lieux et des espaces politiques multiples), qui assure la stabilisation de la position. Autrement dit, le déroulement d'une carrière parlementaire dépend de la stabilisation des combinaisons qui, comme telles, assurent la présence des candidats sur les listes électorales.

Ainsi, parallèlement aux positions occupées dans l'organisation partisane, l'occupation et la capacité des élus à tenir des positions au niveau local constituent souvent une autre condition à la stabilité du mandat européen. La régionalisation du mode de scrutin contribue à accentuer cette tendance même si elle lui est antérieure. La présence des acteurs au local peut s'incarner, d'abord, dans un ensemble de réseaux politiques locaux ou des positions d'influence dont témoignent l'exercice de responsabilités au sein de fédérations politiques départementales ou des candidatures régulières à des élections locales (le cas de Gérard Onesta dans le sud-ouest). Elle peut aussi être élective et renvoyer à la détention de divers mandats locaux. De ce point de vue, si le cumul des mandats constitue une pratique contestée au Parlement européen (cf. *infra* chapitre VIII) et si le type de mandats et de cumul se transforme au cours du temps (cf. *supra* chapitre I), cette pratique n'en demeure pas moins essentielle à la stabilité de certains élus, notamment ceux dont la présence au Parlement s'inscrit en prolongement d'investissements politiques locaux et ceux pour lesquels l'accès au centre (national) des organisations politiques est plus restreint[945].

Les pratiques de cumuls des mandats et les discours y afférant apparaissent de fait assez ambivalents au Parlement européen [946]. Les sévères limitations du cumul des mandats

[945] Si Michel Rocard n'a pas eu besoin du cumul des mandats pour continuer d'imposer son nom sur les listes du PS, il n'en fut pas de même pour Gérard Caudron, maire de Villeneuve d'Ascq de 1977 à 2001, député européen de 1989 à 2004.

[946] Comme en témoigne ce propos de Pierre Bernard Raymond, député européen de 1984 à 1986, puis de 1989 à 1999 maire de Gap et ancien secrétaire d'Etat aux affaires européennes (1978-1981) : « Si je n'étais plus maire ou si j'avais été battu à la mairie de Gap aux dernières élections municipales, j'aurais plus de mal pour convaincre François Bayrou de me mettre sur la liste. Par contre, le jour où ce sera la loi qu'il l'obligera, cet alibi et cet élément de jugement tomberont et donc on aura la plénitude de nos fonctions. On aura le temps voulu pour tout faire et donc je pense que c'est une bonne chose (…). Donc, en même temps, je considère qu'il ne serait pas bon de continuer à cumuler et le fait que beaucoup de nos partenaires, de nos collègues étrangers ne

introduites par les lois d'avril 2000 ne sont pas sans conséquence pour tout un ensemble d'élus dont la carrière repose sur les ressources conférées par l'occupation de mandats multiples[947]. En limitant le cumul à une seule position en plus du mandat européen (conseiller municipal, conseiller général, conseiller régional)[948], ces lois prohibent le cumul du mandat européen avec une fonction exécutive locale (président de conseil régional, conseil général ou maire)[949] et interdisent formellement le double-mandat[950]. Si cette dernière combinaison était tombée en désuétude, les restrictions qui affectent le cumul avec d'autres positions locales n'ont pas manqué de susciter de vives critiques de la part de députés dont la position dans le champ politique dépend étroitement de celles qu'ils occupent dans une configuration politique locale. Ces réactions furent d'autant plus vives que les lois en question demeurent plus tolérantes pour les députés nationaux, en autorisant le cumul d'une position parlementaire nationale et d'une position exécutive locale (le classique député-maire), continuant ainsi d'assurer, aux principaux leaders locaux, le contrôle des positions parlementaires[951].

Pour la plupart des acteurs politiques, c'est donc la conjonction de plusieurs positions autorisant elles-mêmes la mobilisation de ressources et légitimités multiples, alternativement (en fonction de la conjoncture du moment) ou de manière cumulative, qui assure présence et stabilité sur les listes européennes, même si, parallèlement, les trajectoires à l'Europe tendent à se différencier des trajectoires politiques nationales, à ne plus se confondre. Ainsi, un mandat local, une responsabilité dans l'appareil local ou national du parti, une proximité à un leader influent, le fait d'être une femme, le fait d'apparaître et d'être vu dans l'ensemble de ces réseaux, tous ces éléments peuvent permettre une relative stabilité des positions détenues au Parlement européen, dans la mesure où ils sont conjugués et cumulés à l'acquisition d'un

---

cumulent pas est un élément qui fait remonter le niveau de participation au niveau du Parlement européen. », Entretien avec Pierre Bernard-Raymond, Strasbourg, février 1998.

[947] Loi organique n°2000-294 du 5 avril 2000 relative aux incompatibilités entre mandats électoraux, loi n° 2000-295 du 5 avril 20000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leur condition d'exercice, *J.O.*, 6 avril 20000, n°82, pp. 5238-5242..

[948] « Le mandat de représentant au Parlement européen avec l'exercice de plus d'un des mandats électoraux énumérés ci-après : conseiller régional, conseiller à l'assemblée de Corse, conseiller général, conseiller de Paris, conseiller municipal », art. 6-3, loi 2000-295 du 5 avril 2000, *op. cit.*, p. 5242.

[949] « Le mandat de représentant au Parlement européen est incompatible avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil général, maire », art. 6-2, *ibid*.

[950] « Le mandat de député est incompatible avec celui de représentant au Parlement européen », art. 2, loi n°20000-294 du 5 avril 2000, *op. cit*., p. 52387.

[951] Une assistante parlementaire notait à ce propos : « Avec la loi sur le cumul des mandats, les seuls qui se sont fait avoir dans l'histoire, ce sont les députés européens. Ils se sentent… La difficulté avec les députés européens, c'est qu'ils se sentent mal aimé, peu connus… » Entretien avec une assistante parlementaire PSE, Strasbourg, op. cit.

crédit propre au sein de l'institution. Les élus européens les plus professionnalisés sont ainsi insérés dans un maillage complexe de positions, d'espaces et de réseaux. En ce sens, la multipositionnalité des acteurs constitue une condition autant qu'une caractéristique du métier politique européen[952].

Le cas de Marie-Claude Vayssade (PS / 1979-1994) est parfaitement significatif des stratégies mises en œuvre pour sécuriser la position européenne et des positions sur lesquelles se fondent ces pratiques : le fait d'être une femme (et la position occupée dans les réseaux féminins du PS et du Parlement européen), l'insertion dans les réseaux militants locaux (en Lorraine), le fait d'être conseillère municipale, la proximité entretenue à un leader local, les positions occupées au Parlement européen, etc. [953]

Le cas d'Alain Lamassoure (UDF – UMP / 1989-1993 ; 1999-) illustre par ailleurs le caractère interdépendant de positions qu'il appartient aux acteurs de faire tenir ensemble au quotidien. Député des Pyrénées-atlantiques de 1986 à 1997, ministre délégué aux affaires européennes jusqu'en 1995, ministre délégué au budget et porte-parole du gouvernement d'Alain Juppé de 1995 à 1997, il est battu aux législatives de 1997. Maire d'Anglet en 1995-1996, il a par ailleurs présidé la communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz. Les élections européennes de 1999 lui permettent de retrouver un poste au Parlement. C'est un mandat au cours duquel il participe activement à la rédaction de la future constitution, comme délégué du Parlement à la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing. A. Lamassoure occupe ainsi un ensemble de positions qui apparaissent interdépendantes. C'est sa position européenne qui lui permet de tenir ses positions dans l'espace politique local et inversement. De fait, vice-président de la communauté d'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz, il assume aussi, parmi d'autres charges, tout un ensemble de postes en relation

[952] Il n'en demeure pas moins que cette multipositionnalité s'inscrit aussi dans un processus de différenciation des trajectoires européennes par rapport aux trajectoires nationales et de transformations des pratiques de cumul des mandats. Les lois d'avril 2000 relatives à la réglementation du cumul des mandats ont en ce sens contribué à accentuer les évolutions mises en évidence au chapitre premier de ce travail. Elles consacrent en cela une inversion structurelle des pratiques et modalités du cumul des mandats. Alors que le mandat européen apparaissait, au cours des années 1990, comme un mandat « secondaire » ou subsidiaire permettant d'appuyer d'autres types de positions, mieux situées dans la hiérarchie politique et plus « centrales » dans la carrière des acteurs politiques, c'est l'inverse qui se produit au cours des années 1990 et 2000. Le mandat européen apparaît bien comme un mandat « primaire » que diverses autres positions secondaires (au niveau local en particulier) permettent d'appuyer et de sécuriser. Comme nous l'avions évoqué, le cumul des mandats se transforme plus qu'il ne disparaît mais sa pratique témoigne parfaitement du changement de position du mandat européen dans les trajectoires politiques.

[953] « Oh, 84, ça a été dur ! Très dur ! J'ai tout fait. On dit qu'il faut de temps en temps être tueur en politique, je crois que là vraiment, j'ai assez mitraillé ! Je voulais rester ! Je ne voulais pas me faire virer après le premier mandat, je voulais absolument rester alors que bon, le courant Rocard avait moins de parlementaires, parce que le congrès lui a été moins favorable. Je me suis vraiment battue pour y rester, j'ai gagné au final, soutenue totalement par les quatre départements de Lorraine, parce que j'avais bossé, parce qu'ils m'avaient vue, donc ils avaient eu des renseignements, j'avais fait des tournées, j'étais présente sur le terrain, rien à dire. « on la veut donc elle reste » ! Et ça, quelque soit leur courant politique. On avait un ministre qui s'est débattu tant qu'il a pu aussi et tout le réseau-femmes du parti » Entretien avec Marie-Claude Vayssade, op. cit.

directe avec les questions et problématiques européennes : président de la commission des relations transfrontalières, président de l'Agence transfrontalière de développement de l'Eurocité basque Bayonne/San Sebastian, vice-président de la mission opérationnelle transfrontalière, représentant de la communauté d'agglomération auprès de la conférence des villes de l'Arc-Atlantique. Parallèlement, il est, depuis juin 2001, Président du Conseil des élus du Pays Basque et vice-président du Mouvement européen-France depuis février 2002. Prenant la tête de la liste de l'UMP aux européennes de la région sud-ouest, il est réélu au Parlement européen en juin 2004.

Le métier politique européen suppose bien la mise en œuvre de pratiques très diverses, associées à des niveaux d'interventions et d'identifications multiples et supposant l'activation, simultanée ou alternative, de différents rôles institutionnels et figures professionnelles. En ce sens aussi, les stratégies de professionnalisation à l'Europe demeurent des entreprises politiques toujours incertaines puisqu'elles supposent, en plus de surmonter les aléas électoraux, d'être en mesure de s'assurer de positions dans des lieux politiques multiples, reposant à des logiques différentes, nationales et européennes. En particulier, il convient d'associer à un « capital politique européen » sur lequel nous reviendrons au chapitre suivant, un « capital politique et partisan » suffisant pour sortir victorieux des luttes internes aux différentes organisations politiques[954].

Comme nous l'avons précisé dans l'introduction générale, la notion d' « avant-garde institutionnelle » renvoie à la capacité des acteurs les plus spécialisés à orienter le jeu, à pouvoir s'imposer aux positions d'influence, de direction et de représentation de l'espace en question, donc à pouvoir bénéficier des processus de mobilités internes et à pouvoir accéder, grâce aux ressources et savoir-faire qu'ils ont accumulés, aux divers trophées disponibles au sein de l'espace. Après avoir mis en évidence les conditions et les modalités par lesquels se dessine un noyau dur d'acteurs engagés dans des carrières politiques à l'Europe, il convient donc maintenant de mettre en évidence les processus « d'européanisation » de l'espace institutionnel, d'autonomisation relative de ses principes de fonctionnement et de hiérarchisation.

[954] C'est cependant une combinaison qui, précisément, ne va pas de soi pour des acteurs qui ont accédé au Parlement européen du fait de l'ouverture caractéristique de la compétition électorale européenne. C'est bien l'absence de cette nécessaire combinaison qui explique les échecs subis par des individus aussi divers qu'Aline Pailler, Christian Cabrol ou Marie-Hélène Gillig. Les uns comme les autres furent confrontés au poids insuffisant de leurs ressources politiques et partisanes (au sein du PCF, du RPR et du PS).

II- Une européanisation du Parlement européen. Professionnalisation des acteurs et fermeture de l'espace parlementaire

Le premier indicateur de la fermeture de l'espace institutionnel rassemble différents éléments : la centralité croissante des groupes politiques et des commissions parlementaires (ainsi que, en leur sein, des rapporteurs et coordinateurs) ; l'importance croissante de la maîtrise des flux d'informations qui transitent au sein de l'espace ; l'importance croissante des assistants parlementaires et collaborateurs d'élus (A). Le second indicateur réside dans la prise d'importance, au sein même de l'espace institutionnel, des ressources directement acquises dans l'exercice du mandat parlementaire européen. En tant que telles, ces ressources apparaissent indispensables à la maîtrise du jeu et l'accès aux trophées caractéristiques de l'espace en question. Ceux qui les détiennent sont en mesure de contrôler une partie des fortes marges d'incertitude qui le caractérise. Ils deviennent les acteurs-clés (*key-people)*, ceux qui sont en mesure de contrôler le processus législatif (B). Le troisième indicateur réside, en prolongement direct des deux éléments précédents, dans la transformation des logiques de distribution des positions de pouvoirs au sein du Parlement, leur monopolisation progressive par les acteurs les plus spécialisés et les plus dotés en ressources européennes (C).

A- Spécialisation des pratiques politiques et autonomisation de l'espace parlementaire

La spécialisation des pratiques politiques que nous avons mise en évidence tout au long de la seconde partie de cette étude trouve son prolongement dans la fermeture de l'espace institutionnel autour d'un ensemble d'éléments et de structures endogènes : la centralité renforcée des groupes politiques et pouvoir croissant de leurs structures hiérarchiques (1) ; l'importance des commissions parlementaires dans l'acquisition des ressources propres à l'espace et les modalités d'apprentissage des rôles institutionnels (2) ; le caractère stratégique associé à la maîtrise des flux d'information interne à l'espace européen dans son ensemble (3) ; l'affirmation et spécialisation du rôle des assistants parlementaires (4).

1- D'un système partisan exogène à un système partisan endogène. L'importance croissante des groupes politiques

Au sein de l'assemblée européenne, le poids des groupes politiques s'est considérablement renforcé au cours du temps. Ils sont placés au cœur des jeux politiques internes. Leur rôle dans l'organisation et la coordination des activités parlementaires est devenu essentiel et incontournable[955]. Pour une délégation nationale en effet, il devient de plus en plus difficile d'avoir un regard sur l'ensemble de l'activité législative. Comme le rappellent Simon Hix, Abdul Noury et Gérard Roland, « les groupes politiques sont les organes clés de la vie institutionnelle au sein du Parlement européen (*key agenda setters*). Ils contrôlent l'allocation des postes en commission, des finances, des temps de parole et l'agenda législatif (…) »[956]. Les deux principaux groupes comptent plusieurs centaines de membres chacun[957]. Ils sont ainsi devenus de plus en plus hétérogènes sur les plans politiques et complexes dans leur mode d'organisation et de fonctionnement. Les groupes de travail internes ont pris de l'importance[958], de même que leurs structures hiérarchiques (bureau)[959]. Les techniques visant à rationaliser les votes et discipliner les députés au sein des groupes ont été renforcées (*whips*). Comprenant, pour le PPE-DE, jusqu'à plus de 250 députés, ces groupes sont devenus des machines extrêmement complexes dont la direction et l'animation supposent des compétences de plus en plus précises et « professionnelles ». A mesure que les positions de direction de ces groupes deviennent centrales et stratégiques (le bureau des groupes, la direction des groupes de travail, les postes de coordinateur dans les commissions), c'est-à-dire aussi de véritables positions de pouvoir et non, simplement, des postes honorifiques, elles tendent à être monopolisées par les acteurs politiques les plus impliqués dans la vie parlementaire, ceux qui inscrivent leur présence à l'assemblée dans le temps long et qui sont en mesure de faire la preuve d'un sens pratique des jeux parlementaires européens,

[955] HIX Simon, LORD Christopher, *op. cit.*; RAUNIO Tapio, *Transnational parties…*, op. cit.; BELL David, LORD Christopher (eds.), *op. cit.*; Kreppel Amie, *op. cit.*

[956] HIX Simon, NOURY Adbul, ROLAND Gérard, "Dimensions of Politics…", *op. cit.*, p. 6.

[957] Au 13 mars 2006, le PPE comptait par exemple 264 membres tandis que le PSE en comptait 200.

[958] Le PPE compte par exemple 5 groupes de travail thématiques. Pour le détail, voir http://www.epp-ed.org/group/fr/grouptra.asp

[959] Les présidences de groupe, en particulier des plus nombreux, sont devenues, dans les années 1980, des positions tout à fait centrales dans la vie institutionnelle. Beaucoup affirment ainsi que présider le premier groupe politique (aujourd'hui le PPE) confère au moins autant de pouvoir que présider le Parlement européen lui-même.

de ressources politiques européennes ou européanisées, ajustées à l'espace institutionnel et à ses spécificités[960].

Comme nous avons pu le rappeler au cours des chapitres précédents, la structuration de l'espace parlementaire est la résultante d'une tension entre des préférences déterminées par les jeux politiques qui se déroulent au niveau national et des positionnements déterminés selon des logiques de jeux internes à l'espace en question. Dans ce cadre, l'autonomisation de l'espace parlementaire européen se manifeste bien dans la prise d'importance des seconds au détriment des premières. Simon Hix et Christopher Lord ont souligné que, jusqu'au milieu des années 1980 au moins, le système politique européen s'apparentait principalement à un système exogène (*exogenous party system*) dans lequel la composition et le comportement des groupes politiques sont fortement dépendants de critères définis en dehors de l'institution, dans le cadre des différentes configurations nationales. Dès 1985, avec le renforcement de la coopération des deux principaux groupes, puis plus nettement encore à partir de 1994, le système politique interne prend une dimension plus nettement endogène (*endogenous party system*). Les acteurs collectifs que constituent les groupes politiques tendent de plus en plus à se définir les uns par rapport aux autres, en fonction des enjeux propres à l'espace parlementaire lui-même[961].

Même si les préoccupations nées des appartenances nationales et des réseaux de dépendance qu'elles désignent continuent de représenter des éléments structurants dans les logiques de positionnement et d'identification des acteurs (comme on a pu le dire à la première section du chapitre précédent), ces logiques de positionnement sont aussi devenues très largement dépendantes des jeux internes. Ainsi, tel parti politique national s'accordera plus facilement et plus fréquemment avec les partis de pays différents mais occupant une position similaire sur l'échiquier politique et idéologique qu'avec un parti du même pays mais situé différemment sur cet échiquier politique[962]. De même, nombre de délégations nationales parmi les plus « indépendantes » (c'est-à-dire les plus réticentes à entrer dans des jeux proprement européens) ont été amenées à reconsidérer leur positionnement au sein du Parlement. Le prix d'un positionnement avant tout fondé sur des considérations extérieures à l'assemblée elle-même, propres aux jeux politiques nationaux, se paie notamment d'une perte

[960] Ce qui n'empêche pas, par ailleurs, le fait que l'attribution de ces postes continue de dépendre des rapports de force numériques existants entre les différentes délégations nationales qui composent les groupes. Il s'agit de deux conditions qui se superposent l'une à l'autre.

[961] HIX Simon, LORD Christopher, *op. cit.*, pp. 95-96.

[962] HIX Simon, NOURY Abdul, ROLAND Gérard, « Dimensions of Politics… », op. cit., pp. 7-8.

d'influence sur les législations (*outputs*) qui affectent pourtant très directement les espaces politiques nationaux. Le renforcement numérique du PSE et du PPE-DE (avec notamment le ralliement des conservateurs britanniques, des gaullistes français ou des élus de Forza Italia) constitue une manifestation tangible de cette autonomisation du jeu politique européen, de la prise d'importance des logiques internes par rapport aux logiques externes. Ces processus provoquent une redéfinition des groupes eux-mêmes et donc aussi des ruptures, ce dont témoigne le départ des centristes français de l'UDF du PPE-DE et des centristes italiens de la Margherita du PPE-DE vers le nouveau groupe Alliance des démocrates et des libéraux sur l'Europe (ALDE, issu du groupe libéral)[963].

Certes, comme l'ont souligné Steven van Hecke et Paolo Alberti[964], ces départs se comprennent aussi comme le résultat de problématiques liées à l'état des compétitions au niveau national[965]. Il n'en reste pas moins que ces repositionnements se déroulent aussi dans un cadre largement structuré par les impératifs d'un jeu politique interne dont le caractère contraignant s'accroît au cours des années 1990. Le nouveau groupe ALDE demeure en effet un groupe-pivot dans un jeu politique interne dominé par le PPE-DE et le PSE. En revanche, rien ne dit que les conservateurs britanniques pourront assumer de la même manière (et sur la base de considérations politiques nationales analogues) un départ du groupe PPE-DE pour fonder ou rejoindre un groupe eurosceptique dont la position serait incomparablement plus marginale au sein du Parlement que ne l'est celle du nouveau ALDE comprenant 85 députés et occupant une position centrale entre le PPE-DE et le PSE[966]. Contrairement aux déclarations de certains leaders conservateurs britanniques début 2006, rien ne dit qu'ils pourront résister aux pressions des autres partis conservateurs européens[967].

Dans ce cadre, le rôle et la place des différentes délégations nationales se transforment parallèlement à cette affirmation des groupes. Leur poids s'affaiblit à l'échelle de l'assemblée puisqu'elles sont éclatées entre les différents groupes et que, prises dans leur ensemble, elles sont assez peu structurantes de la vie politique ou des modalités de votes, sauf cas particulier.

---

[963] La fondation du groupe Schuman, au sein même du PPE, au cours de la législature précédente avait constitué une première manifestation de cette résistance d'un ensemble de partis centristes à l'abandon relatif des lignes fédéralistes au sein du PPE.

[964] VAN HECKE Steven, ALBERTI Paolo, « Les groupes parlementaires au Parlement européen. Changements et continuités », *in* DELWIT Pascal, POIRIER Philippe (dir.), *op. cit.*, pp. 286-292.

[965] Le départ de l'UDF se comprenant aussi dans le cadre des stratégies par lesquelles cette dernière tente de résister à l'hégémonie de l'UMP.

[966] Ainsi, au début de la sixième législature, les trois principaux groupes (PPE, PSE, ALDE) représentaient 76% de l'ensemble de l'assemblée.

[967] « Les conservateurs britanniques menacés de boycottage par la droite européenne », *Le Monde*, 22 février 2006. De fait, ces derniers n'ont jusqu'à présent pas quitté le groupe PPE.

En revanche, leur poids se renforce au sein des groupes politiques eux-mêmes, particulièrement les plus importants[968]. Intégrés aux groupes, elles en sont des rouages essentiels, constituant d'une certaines façon les lieux « primaires » d'appartenance et de socialisation des élus ou de leurs collaborateurs. Si le « national » demeure une dimension structurante de la vie institutionnelle interne, il n'a par conséquent d'effets propres sur la vie institutionnelle qu'à travers la médiation qu'exercent les organes transnationaux, au premier rang desquels les groupes politiques[969]. Le « national » est ainsi constamment retravaillé sous l'effet de son insertion dans les jeux parlementaires. Autrement dit, si les délégations nationales demeurent des entités agissantes au sein de l'institution (via les groupes dont elles constituent un axe de structuration), le clivage national n'en révèle pas moins ses conséquences que réinséré dans le cadre d'un autre clivage, dominant celui-là, à la fois politique et transnational[970].

2- La commission parlementaire : lieu d'acquisition des ressources propres à l'espace

Parallèlement aux groupes politiques, les commissions sont aussi devenues des structures centrales. Chacune de ces commissions a développé des formes d'autonomie qui font aussi du Parlement, à l'instar de la Commission, un ensemble constitué de multiples « maisons » aux logiques partiellement différenciées[971]. C'est au sein de ces commissions que se réalisent, dans une large mesure, le travail politique et législatif, que sont examinés, construits, discutés et souvent quasiment adoptés les textes produits par l'institution[972]. C'est aussi en leur sein que se joue prioritairement l'acquisition par les acteurs des ressources et du

[968] Certaines demeurent ainsi très autonomes (comme les délégations britanniques) en se dotant d'une sorte de petite bureaucratie propre (secrétariat, etc.) qui se superpose à celle du groupe lui-même.

[969] Cf. Notamment, HIX Simon, «Parliamentary Behaviour with Two Principals: Preferences, Parties, and Voting in the European Parliament", *American Journal of Political Science*, vol. 46, n°3, 2002, pp. 688-698.

[970] « The predominance of ideologically-based rather than nationally-based groups in the European Parliament suggests that the main observable dimension of conflict in the European Parliament should be correlate with the dimension that distinguishes the European party families from each other in domestic politics: the left-right dimension, in its socio-economic (intervention-free market) as well as socio-political (liberty-authority) versions", HIX Simon, NOURY Abdul, ROLAND Gerard, "Dimensions of Politics...", *op. cit.*, p. 8.

[971] CINI Michelle, « La Commission européenne : lieu d'émergence de cultures administratives. L'exemple de la DG IV et de la DG XI », *Revue française de science politique*, vol. 46, n°3, 1990, pp. 457-473. Les commissions se distinguent ainsi les uns des autres par des formes d'idéologies qui leur sont propres qui les opposent régulièrement, le cas des commissions industrie et environnement étant sans doute le plus emblématique.

[972] Pour une présentation synthétique des commissions parlementaires et des divers changements intervenus dans le temps quant à leur nombre et leur composition : McELROY Gail, « Parlement européen », *in* DELOYE Yves (dir.), *op. cit.*, pp. 506-509 et tableaux p. 507 et 508.

crédit qu'ils seront susceptibles de détenir en propre. « Se faire un nom » au Parlement, c'est avant tout se faire une place en commission.

La commission parlementaire se présente ainsi comme l'un des principaux lieux d'apprentissage des rôles, de socialisation des acteurs à l'ordre institutionnel et d'acquisition des ressources propres à l'espace (a). La répartition des nouveaux élus dans les commissions constitue dès lors un enjeu déterminant qui ne doit pas beaucoup au hasard. Parallèlement au groupe politique et à la délégation nationale dont les eurodéputés sont membres, les commissions représentent un élément primordial d'identification des acteurs aussi bien par leurs collègues (les autres députés), l'administration (les fonctionnaires) que par les acteurs extérieurs (notamment les lobbyistes et les journalistes) (b).

a. Commissions, rapports législatifs et modes d'apprentissage de la fonction parlementaire

Sauf à ne pouvoir tôt ou tard donner le change et quelque soit l'apport des assistants parlementaires (nous allons y revenir) ou des administrateurs, exister au Parlement et y acquérir des ressources suppose toujours, à un moment ou un autre, un investissement personnel du député au sein des commissions parlementaires. Ces dernières occupent une place centrale dans l'architecture institutionnelle interne et l'exercice de la fonction elle-même[973]. En leur sein, la division du travail et les concurrences se sont accrues. Des positions de pouvoirs, des positions stratégiques s'y sont imposées et renforcées (rapporteurs, coordinateurs, *shadows*-rapporteurs). Elles sont par ailleurs les cadres principaux d'apprentissage et de mises en œuvre des pratiques légitimes au sein de l'espace institutionnel, d'acquisition de ressources et de crédit politique internes. Comme nous l'avons détailler tout au long de la partie II, la réussite des entreprises politiques au sein du Parlement implique non seulement d'acquérir, en un minimum de temps une familiarité sur un certain nombre de sujets auxquels un élu peut attacher son nom (« *il faut entrer dans son sujet, se l'approprier* », acquérir « l'expertise » nécessaire pour le maîtriser) mais aussi de savoir mener ou peser sur des négociations, sur la construction d'alliances et de compromis au sein desquels de nombreux intérêts sont engagés et dont les combinaisons ne sont jamais complètement données d'avance. Dans la réalité, expertise et diplomatie vont rarement l'un

[973] Sur ce point, cf. notamment BOWLER Shaun, FARREL M. David, « The Organizing of the European Parliament : Committees, Specialization and Co-ordination", *British Journal of Political Science*, vol. 25, n°2, t1995, pp. 219-243.

sans l'autre, car le travail d'acquisition et de mobilisation de l'expertise constitue une base essentielle des argumentaires mobilisés et des négociations entreprises[974].

Parce qu'il suppose la mise en œuvre de tous ces éléments, l'obtention d'un rapport parlementaire se présente comme « un rite de passage »[975]. Il constitue l'une des voies privilégiées pour sortir de l'anonymat, acquérir une expertise et un crédit propre, au sein de l'institution mais aussi bien au-delà[976].

> Les propos suivants de José-Maria Gil-Roblès Gil-Delgado (espagnol, PPE-DE, président du Parlement de 1997 à 1999) illustrent parfaitement la façon dont l'obtention d'un rapport parlementaire dans une commission stratégique permet, en s'attachant un domaine de spécialisation, de se faire connaître, de se faire remarquer mais aussi d'acquérir un crédit indispensable pour prétendre à certains trophées internes et en premier lieu au droit légitime de candidater à certains postes de direction (particulièrement quand les élus en question ne possèdent pas d'autres types de ressources, nationales et partisanes, susceptibles de les démarquer du lot). *« Quand je suis arrivé ici, personne ne me connaissait, j'ai du faire mon apprentissage et disons construire une certaine autorité dans certains sujets sinon je ne serais pas devenu président du Parlement (…). Quand je suis arrivé ici, j'avais trente ans de vie parlementaire, pas en tant que député national mais comme fonctionnaire des Cortès, donc je connaissais les rouages d'un parlement en général. Il fallait connaître les rouages de celui-ci mais c'était plus facile pour moi. Donc, je suis allé dans la commission du règlement, j'ai changé la commission de la culture pour la commission du règlement parce que c'était ma spécialisation et c'est alors que quelqu'un m'a passé la question de la levée des immunités. Cela permettait de parler en plénière une session sur deux ou même deux sessions sur trois (…). Donc, il y avait une large écoute pour ça. C'est pas facile, parce que évidemment, la levée des immunités des collègues, c'est pas facile, mais vous devenez connu. Vous vous faites des amis et des ennemis, mais vous devenez connu. Et si vous prenez des positions raisonnables, alors les gens apprécient toujours. »*[977]

---

[974] Cf. COSTA Olivier, *Le Parlement européen….*, op. cit., pp. 460-464.

[975] L'expression « rite de passage » doit s'entendre au sens anthropologique: en désignant un processus d'apprentissage des pratiques et postures légitimes au sein de l'institution, il matérialise le passage d'un statut social quelconque à celui de député européen, reconnu comme tel par ses pairs. Cf. GENNEP Van Arnold, *op. cit*. De fait, et comme on a pu le voir à différentes reprises, l'obtention d'un premier rapport est souvent perçu par les députés eux-mêmes, mais aussi par leurs assistants, comme une épreuve et une rupture.

[976] « (Obtenir un rapport), c'est une chance, parce que quand même c'est lié… d'abord au fait de se plonger vraiment dans quelque chose sur lequel on va essayer ensuite de faire passer des choses, parce que quand même un rapport, même si après, c'est pas mon rapport, c'est celui du Parlement (…) mais c'est quand même un moyen d'essayer de mettre des choses dedans. Et puis, c'est un moyen d'entrer en contacts avec d'autres interlocuteurs, style ONG ou autres qui bossent sur le sujet, c'est aussi un moyen d'être actif et de faire bouger les choses. » Entretien avec Yasmine Boudjenah, op. cit.

[977] Entretien avec José-Maria Gil-Roblès Gil-Delgado, Strasbourg, mai 2000.

C'est en cela qu'un rapport favorise l'acquisition de ressources plus générales : dès lors qu'un texte est pris en charge, son adoption est susceptible de procurer une plus-value politique à celui qui est chargé de son suivi et de son traitement[978]. Il n'en demeure pas moins que ces rapports, surtout les plus « quotés », restent des biens rares. Leur administration s'est par ailleurs considérablement compliquée, comme en témoignent l'affirmation des *shadows*-rapporteurs sous la surveillance desquels les différents groupes placent les rapporteurs en titre[979].

> *« Bon, d'abord, il faut rentrer dans des dossiers ou des connaissances qu'on n'a pas nécessairement. Donc, il y a une espèce de curiosité… Ma collègue quand elle a fait un rapport sur l'amiante, au départ, elle est pas ingénieur chimiste. Elle a fait du droit sûrement, elle était habituée à poser la question de la santé, de la sécurité au travail, mais ce sont des dossiers extrêmement pointus, donc vous devez d'abord avoir une curiosité et puis aller apprendre. Il faut vouloir rencontrer des gens qui sont des spécialistes, qui sont vraiment imprégnés complètement de la matière. Ca, c'est une disposition d'esprit. Il faut vraiment avoir une curiosité pour entrer dans quelque chose que vous ne connaissez pas. Il faut accepter de s'ouvrir. Il faut accepter d'être remis en question dans ses positions, ses idées, parce qu'au fond, vous ne connaissiez pas, vous n'aviez pas une bonne connaissance du sujet. Ca, c'est une disposition de base (…). Donc, le rapporteur doit être en capacité d'expliciter, d'argumenter de façon à convaincre les gens qui vont poser les questions. Si le rapporteur fait beaucoup d'investigations, les autres dans les groupes en font aussi parce qu'on est toujours… Quand quelqu'un est rapporteur, vous en avez une deuxième qui est shadow-rapporteur, donc qui a ses propres informations, qui les recherche, etc. Donc ils peuvent être d'accord ou pas d'accord. Vous avez des sujets dans lesquels vous avez des infirmations scientifiques qui peuvent apparaître comme incohérentes. Dans le domaine de l'amiante, la France a des positions extrêmement dures, ce sont celles qui suivent les travaux des scientifiques français, etc. Dans d'autres pays on considère les choses autrement, certains pays ont des avis de leurs propres scientifiques en disant « non, on s'est trompé, on va trop loin, on peut pas imposer ça aux entreprises », etc. Donc, il faut avoir une capacité à*

[978] « Et quand, vous avez fait un rapport, moi sur les droits du travail, peu de temps après j'interviens au Comité économique et social européen dans un colloque où il y aura 200 ou 300 personnes qui viennent du monde entier, où va parler le Comité économique et social européen qui a fait un rapport là-dessus, l'OIT et moi au nom du Parlement européen à partir du rapport produit. Donc, à partir de là, il y a une forme d'appropriation et vous devenez celui qui va parler du sujet. Alors, c'est celui-là, mais pour d'autres, ça va être autre chose. C'est quelque chose qu'on ne sait pas a priori, qu'on découvre au fur et à mesure.» Entretien avec Marie Helène Gillig, op. cit.

[979] En fonction des dossiers et des configurations politiques, les rapporteurs fantômes peuvent aussi bien être des partenaires indispensables pour l'administration et surtout les négociations afférents à un texte que de redoutables adversaires.

convaincre à partir du moment où on a une idée qu'on pense se rapprocher d'une idée juste »[980]

Toute entreprise visant à l'acquisition de ressources et trophées internes suppose ainsi de devoir s'imposer, au sein des commissions, à tous ceux qui, par le volume des ressources spécifiques à l'espace dont ils font état, peuvent se permettre de remettre les nouveaux entrants « à leur place », y compris et sans doute surtout au sein même des différents groupes politiques[981]. Dès lors, il s'agit de conquérir contre ces résistances une réputation qui supposera toujours de faire la preuve de ses dispositions à jouer le jeu, de sa bonne volonté à l'égard de l'institution et de sa culture propre ou des différents groupes qui la constituent[982]. Pour les français en particulier, c'est alors vis-à-vis des nationalités les plus professionnalisées (allemands, anglais, espagnols) qu'il faut s'imposer et « batailler ».

« Ici, la récompense se fait vraiment au travail, ça se fait dans la présence, dans la prise de parole, dans la visibilité, c'est en prenant la parole en plénière que tu deviens quelqu'un, que tu obtiens des rapports. Il faut se battre pour obtenir des rapports, notamment par rapport aux britanniques et aux allemands qui sont très, très bien organisés et très forts. Donc faire sa place pour un français, c'est pas simple. Outre ses problèmes linguistiques, l'handicap naturel des français, il faut user à la fois de son charme et de sa capacité de travail » [983].

b. La distribution des membres du Parlement au sein des commissions

Ces considérations expliquent que la répartition des élus dans les commissions constitue pour eux un enjeu important et un moment souvent conflictuel[984]. Ce choix va en

---

[980] Entretien avec Marie-Hélène Gillig, op. cit.

[981] « C'est vrai qu'on voit Mme X qui fait des efforts, qui essaie de s'en tirer parce qu'à mon avis, elle est confrontée aussi aux éléphants, aux anciens qui revendiquent leur place d'anciens. Ca, c'est très clair. Il faut arriver à se positionner, à faire son trou », entretien avec une lobbyiste, cité par HUBE Nicolas, *op. cit*, p.38.

[982] « Maintenant à la commission environnement, la coordinatrice, c'est quelqu'un qui est très connu ici, c'est quelqu'un qui a la réputation de ne pas trop aimer les français et d'être extrêmement sévère sur tout ce qui est participation aux réunions, genre maîtresse d'école qui donne des bons points aux gens qui sont là (…) En définitive, il a fallu adopter une politique très diplomatique, venir se présenter, venir en parlant anglais, parce que l'autre ne parle pas du tout français ! Donc ça aussi, ça fait partie d'un problème : approcher les gens dans une langue qu'ils comprennent et qu'on pratique suffisamment pour échanger quelque chose. Donc, elle prend des cours d'anglais. Il faut vraiment s'adapter quoi ! On ne peut pas arriver comme ça et dire : ah non, moi si vous voulez me parler, vous avez qu'à me trouver. Non, il faut aller vers les gens, il faut leur faire comprendre qu'on est motivé, qu'on veut travailler…» Entretien avec une assistante, cité par HUBE Nicolas, op. cit., p. 29.

[983] Assistant parlementaire, cité par MICHON Sebastien, *Les assistants parlementaires…*, op. cit., Tome 2, p. 90.

[984] Comme le relate par exemple Danielle Darras. « Il y a 17 commissions, on en choisit deux. Et moi naïvement, je me suis dit « bon bah, je prendrai la politique régionale » (…). Je me suis rendue compte qu'il y avait beaucoup de candidats puisque tous ceux qui avaient des régions importantes dans leurs secteurs l'ont demandé. La lutte a été un peu saignante ! Donc j'ai poussé une gueulante. Je suis montée sur mes grands

effet conditionner une partie de leurs trajectoires futures au sein de l'institution. Après les élections, les députés et les délégations nationales formulent des voeux auprès de leur groupe politique, la répartition finale étant contrôlée par ces derniers et ajustée de telle manière à ce que chaque commission reflète la composition politique de l'assemblée. Les députés sont en général inscrits à deux commissions, l'une en tant que titulaire, l'autre en tant que suppléant. Une analyse croisée des propriétés des acteurs avec les commissions dont ils sont membres montre qu'une telle répartition renvoie à des logiques relativement précises et qu'il existe en ce sens des tendances lourdes quant aux logiques de la division du travail politique au sein de l'institution.

La nomination aux commissions répond à plusieurs facteurs associés. Le premier facteur renvoie aux propriétés des députés, à leurs parcours politiques et professionnels. Ainsi, les agriculteurs siègent-ils généralement à la commission agriculture, les juristes plus fréquemment à la commission juridique ou environnement, les spécialistes des questions budgétaires (comme ceux qui ont été membres de la Cour des comptes ou ceux qui sont passés par l'ENA) à la commission du budget, etc. On retrouvait ainsi Joseph Daul à la commission agriculture, le général Morillon et Hélène Carrère d'Encausse à la commission des affaires étrangères, le professeur Cabrol à la commission de la santé et de la protection du consommateur, Olivier Duhamel à la commission constitutionnelle, Alain Lamassoure à la commission budgétaire, etc. Les députés les plus anciens dans l'institution bénéficient d'une forme de droit tacite au renouvellement des commissions dans laquelle ils siégeaient lors de la législature précédente et ce, d'autant plus s'ils y ont conquis une position reconnue par leurs collègues.

Même si les équilibres politiques globaux tendent à être préservés, le choix des commissions n'est pas indépendant des orientations idéologiques, ni même des appartenances nationales. Par exemple, les élus d'extrême gauche ou du PC ainsi les élus écologistes tendent plutôt à se diriger vers la commission des libertés publiques, l'assemblée paritaire ACP-UE et la commission de l'environnement plutôt que vers la commission de l'industrie, du commerce extérieur et de l'énergie. Le choix d'une commission rentre de cette façon en compte dans la matérialisation des choix politiques des élus. Les élus CPNT par exemple, étaient attachés à affirmer et mettre en scène leur présence dans la commission traitant des questions relatives à la chasse ainsi qu'aux questions d'agriculture et d'environnement alors que les socialistes français rappellent systématiquement l'importance de la commission des

chevaux : « la deuxième commission, c'est moins important, vous vous débrouillez comme vous voulez ! » Et donc j'ai eu la commission régionale. » Entretien avec Danielle Darras, op. cit.

affaires sociales. Pour les français, la commission agriculture a souvent représenté l'une des commissions les plus demandées.

La composition des commissions reflète enfin la hiérarchie symbolique de l'espace en question. La hiérarchie formelle et informelle des commissions transparaît dans les propriétés symboliques des députés qui y siègent. Commission prestigieuse, la commission des affaires étrangères reste, comme le disait un député, une commission de « gros bonnets » où siègent nombre d'anciens ministres, premiers ministres ou présidents du Parlement[985]. Les commissions telles que la commission des affaires juridiques et du marché intérieur, la commission de l'environnement ou la commission industrie-recherche occupent des positions intermédiaires dans cette hiérarchie interne. Si elles traitent de dossiers moins légitimes que les questions budgétaires, institutionnelles ou internationales, moins visibles politiquement et souvent présentés comme « techniques » (c'est-à-dire en charge de questions préalablement définis comme telles par un travail politique particulier), il s'agit néanmoins de commissions devenues stratégiques parce qu'elles traitent des dossiers concernés par les procédures de coopération puis de codécision. Par ce biais, elles se sont placées au cœur des enjeux institutionnels tels qu'ils ont été redéfinis à partir de la fin des années 1980.

Dans un contexte de forte spécialisation des pratiques politiques et d'accroissement de la division du travail interne, le choix des commissions et des thématiques dont les acteurs sont amenés à se saisir, n'est donc pas indépendant du parcours des eurodéputés et des positions qu'ils occupent dans l'espace politique. Les domaines dont les élus se saisissent sont fonction des préoccupations personnelles, des intérêts dont ils cherchent à se faire les porte-parole et les représentants, des ressources dont ils disposent et des stratégies déployées pour tenter de les accroître. Pour de nombreux parlementaires, les pratiques adoptées consistent à rester centré sur certaines questions, à lier par ce biais les différentes structures parlementaires les unes aux autres (commission, intergroupe, délégation interparlementaire, etc.) et d'assurer, toujours pas ce biais, la communication des différentes arènes institutionnelles dans lesquelles ils interviennent (Parlement européen, conseil général ou régional, conseil municipal, etc.).

Ainsi, Jean-Claude Bébéar (UDF/UMP), médecin universitaire, adjoint au maire de Bordeaux et conseiller régional d'Aquitaine, cherchait-il à se consacrer aux questions viticoles par le biais

[985] « Il est de bon ton, et j'en parlais hier encore avec un socialiste qui me disait qu'il est de bon ton que les grosses têtes si je puis dire aillent aux affaires étrangères. On y fait des bonnes choses, mais ça ne veut pas dire qu'on ne fasse pas d'autres bonnes choses ailleurs. C'est une commission de gros bonnets », cité par QUENTIN Sophie, *La commission des affaires étrangères : acteur d'une légitimation de la politique étrangère de l'Europe*, Note d'étude, DEA de science politique, IEP Strasbourg, 1998, p. 9.

de la commisson environnement et de l'intergroupe spécialisé sur ces questions, tandis que Danielle Darras (PS), élue locale du nord, se consacrait plutôt à la question des fonds structurels. Alima Boumédiene-Thiery (Verts), impliquée dans de multiples structures associatives et militantes « de quartier », conseillère municipale d'Argenteuil, se spécialisait sur les questions euro-méditerranéennes, les questions de l'immigration et à la question des sans-papiers tandis que Frédéric Striby, conseiller général du Haut-rhin, maire d'une petite commune rurale, membre du Conseil rhénan, se consacrait à certaines questions environnementales et aux problématiques associées à la situation des travailleurs transfrontaliers, etc.

Le choix des acteurs parlementaires relève aussi d'un ensemble d'opportunités dont ils sont amenés à se saisir, à l'occasion justement de leur nomination au sein d'une commission, d'un rapport qui s'y présente, ou d'une sollicitation extérieure. Si les acteurs les mieux situés dans la hiérarchie politique (les anciens députés nationaux ou les anciens ministres) comme les députés les plus anciens dans l'institution bénéficient de facilités plus grandes pour choisir les commissions dans lesquelles ils souhaitent siéger, pour d'autres au contraire, il faut apprendre à évoluer dans les commissions au sein desquels les logiques de répartition les ont placés[986].

3- L'accès à l'information : une dimension stratégique du travail politique européen

Dans ce cadre, la maîtrise de l'information s'avère un élément indispensable au métier de député européen. Outre les éléments nécessaires au traitement d'un dossier, l'accès à l'information est indispensable pour se repérer dans une multitude de clivages peu hiérarchisés les uns avec les autres. L'élargissement des compétences du Parlement et de ses domaines d'activités, la complexité des jeux multiples qui y prennent place, l'association d'acteurs de plus en plus nombreux, tous ces éléments ont considérablement augmenté les flux d'informations internes et externes. Ils ont rendu la maîtrise de cette information stratégique (a). C'est dans ce cadre que doit se comprendre le développement des relations entre élus européens et groupes d'intérêt. Comme pour les fonctionnaires qui les consultent

[986] Janelly Fourtou expliquait par exemple: « Alors, les commissions, moi je n'ai rien compris au début, je me suis retrouvée avec trois commissions, ce qui fait beaucoup quand même. Donc j'ai eu la commission juridique que je suis totalement, la commission des pétitions et puis en suppléance la commission culture (…). Il s'est trouvé que dans la commission juridique, j'ai été à peu près la seule permanente française PPE et donc j'ai été obligée de m'investir beaucoup plus. Quand on a une délégation, il faut que je puisse dire attention, voilà sur quoi on va voter. Notre gouvernement ou les lobbys, quand ils ont quelqu'un à voir en juridique, et bien c'est moi qu'ils appellent (…). Il a fallu qu'on s'implique parce qu'on était les seuls. D'un côté, c'est un surcroît de travail et d'un autre côté, ça oblige et c'est très intéressant. D'autant plus que mes collègues, c'est pas des sujets faciles, ils disent « ah non, c'est son domaine, c'est de sa responsabilité ». » Entretien avec Janelly Fourtou, op. cit.

de façon incessante, la prise en compte de l'information et des soutiens éventuels que procurent ces groupes est indispensable pour comprendre l'institutionnalisation du lobbying au niveau parlementaire (b).

a. Une ressource essentielle : rechercher et maîtriser l'information

Les problématiques relatives à la gestion des flux d'information, aux conditions d'acquisition des connaissances propres à un dossier particulier ou à l'état des rapports de force caractéristiques d'une configuration donnée[987] sont parmi les dimensions essentielles du travail parlementaire. Il s'agit non seulement de chercher l'information mais aussi de se départir des immenses flux d'information qui transitent au sein de l'institution le plus rapidement possible : identifier, obtenir et « digérer » en un minimum de temps les informations rares et pertinentes pour prendre position sur tel ou tel sujet, faire avancer un dossier dans une direction souhaitée, etc.[988]

La proposition n'est pas nouvelle[989], mais l'enjeu de l'information est bien sûr essentiel, car celui qui détient une information rare, issue de sources proches des différents lieux du pouvoir (politique, communautaire, économique, etc.) détient, par cette information elle-même, une marge de manœuvre qui peut s'avérer considérable. L'information est en cela un élément stratégique de premier ordre dotant celui qui la détient, libre de la diffuser en tout ou en partie, d'un ascendant sur ses collègues, ses rivaux ou ses alliés. Elle concerne aussi bien l'information dite « *on* » (officielle) que l'information dite « *off* », (officieuse)[990]. Elle permet à celui qui la détient de jouer des coups, d'anticiper, de préparer des stratégies, de choisir les moments ou les lieux les plus pertinents pour attaquer ou riposter. L'information représente donc une composante importante des ressources propres à l'espace en question.

Il est primordial pour les élus eux-mêmes d'être présents régulièrement dans tous les lieux « qui comptent » et par où transite cette information, des lieux officiels (plénière,

---

[987]Etre en mesure d'avoir une vision relativement précise de l'état du jeu (des rapports de force, des objectifs, positionnements, intérêts logiques d'action des uns et des autres) à un moment donné dans un contexte où ce jeu est rarement fixe et prévisible à l'avance (majorité labiles, etc.)

[988] « On a maintenant une masse d'informations absolument prodigieuse, à une rapidité fantastique, avant, il fallait trois jours pour obtenir un document, aller le chercher en bibliothèque, ou le demander à la Commission qu'on vous l'envoie par courrier machin. Maintenant, on l'a en trois clics ! (…) Avant, il y avait le temps de récupérer l'information, de la digérer, de savoir ce qui se passe. Maintenant, ça arrive de tous les côtés en même temps, constamment » Assistante parlementaire, cité dans MICHON Sebastien, *Les assistants parlementaires…*, op. cit. Tome 2, p. 37.

[989] CROZIER Michel, FRIEBERG Erhard, *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil, 1977.

[990] On fait ici référence à un aspect des pratiques journalistiques. Cf. DOMINIQUE Marine, « le « on » et le « off » », *in* ACCARDO Alain (dir.), *Journalistes au quotidien, outils pour une socioanalyse des pratiques journalistiques*, Bordeaux, Le Mascaret, 1995.

commissions, groupes et groupes de travail, délégations) mais aussi non officiels (les couloirs, les bars, les rencontres informelles). Les assistants parlementaires constituent aussi un instrument indispensable à la gestion de l'information. Il appartient aux collaborateurs, entre autres choses, de suivre l'information, de la rechercher et de la trier : seconder son patron en assistant aux réunions des commissions parlementaires ou des groupes s'il ne peut s'y rendre ; lire et trier les masses de documents imprimés et traduits par l'institution ; faire les recherches ; constituer des revues de presses ; assumer un certain nombre rendez-vous et y représenter le député ; sélectionner toutes ces informations et les présenter à son patron dans un style condensé et synthétique[991]. Bien entendu, parce qu'il est détenteur de ces informations, l'assistant occupe lui aussi une marge de pouvoir non négligeable[992].

Enfin, c'est bien parce qu'elles sont au centre des flux de transit de l'information, que certaines positions ont pris une telle importance, notamment au sein des commissions (rapporteur et coordinateur). Sur un sujet donné, c'est aussi, bien évidemment l'information détenue qui définit les *key-people*.

> *« Gilles Savary est le deuxième vice-président de la commission transport. Outre le fait de présider de temps en temps la commission, il assiste en tant que vice-président à la commission des coordinateurs. Ca c'est quand même essentiel, la réunion des coordinateurs, c'est là ou sont attribués les rapports, c'est là où sont prises les décisions sur les activités de la commission : est-ce qu'on organise une audition, est-ce qu'on propose une question orale, une question écrite, est-ce qu'on décide si la commission va faire une résolution, etc. Il y a quand même de vraies décisions qui sont prises au sein de la réunion des coordinateurs. On a un accès privilégié à l'information. On sait les choses avant les députés qui sont membres de la commission. Ca c'est intéressant. On peut anticiper les choses, au niveau des votes, des dates… La fonction de vice-président est importante pour ça, c'est quand même une position privilégiée dans la commission. »*[993]

[991] Sur ces questions relatives au rôle des assistants dans la collecte et le tri de l'information, voir MICHON Sébastien, *Les assistants parlementaires…*, op. cit., pp. 197-198.

[992] Certains assistants soulignent même que certains d'entre eux ont parfois tendance à oublier que les assistants n'ont que « le second rôle ». « Il supporte que je ne lui donne que 5% de ce qu'il reçoit. C'est aussi notre boulot : le tri. C'est important. Il faut pas se planter. Y'a des trucs… C'est un droit qu'on conquiert… Mais, la plus grosse partie du boulot, c'est ça ! » ; « Tu as vite fait de prendre le melon pour pas grand-chose, vraiment pour pas grand-chose. C'est assez amusant de voir certains assistants se prendre pour le député. Ça monte vite à la tête. C'est oublié que tu es que l'assistant. Et si on s'adresse à toi c'est que parce qu'il y a lui. » Entretien avec un assistant parlementaire, cité par MICHON Sébastion, *ibid*, Tome 2, p. 60.

[993] Entretien avec l'assistante de Gilles Savary, op. cit.

b. Les parlementaires et les groupes d'intérêt : une dépendance réciproque

Sous l'effet de plusieurs processus concomitants, la relation entre élus et groupes d'intérêt (entendu au sens large, groupes d'intérêt de tout type) est devenue l'une des caractéristiques de la fonction parlementaire européenne. Elle est au cœur des processus par lesquels les acteurs parlementaires obtiennent les informations indispensables à leurs entreprises et se construisent des soutiens internes et externes.

En premier lieu, comme le soulignait Sonia Mazey et Jeremy Richardson, les groupes d'intérêt déjà présents auprès de la Commission européenne au moment de la formulation des propositions législatives ont été conduits à développer, parallèlement, une action en direction des parlementaires à mesure que ces derniers furent, via les procédures de coopération et surtout de codécision, en mesure de peser sur la définition des politiques publiques européennes. Une action de lobbying efficace consiste en ce sens à mobiliser et sécuriser la nouvelle arène institutionnelle que devient progressivement le Parlement européen à partir de 1987. Parallèlement à la Commission, qui demeure certes la scène centrale de représentation des intérêts en Europe, les actions auprès du Conseil et de ses services, du Parlement et différemment de la Cour de justice, confère à l'action des groupes d'intérêt un caractère « multipolaire ». Au sein du Parlement, diverses pratiques de représentation se développent ainsi dès la fin des années 1980 (entretiens, mailing, envoie de listes de votes, discussion devant l'hémicycle, etc.). Progressivement réglementées et institutionnalisées dans la seconde moitié des années 1990, ces pratiques participent pleinement à l'explosion du lobbying en Europe au cours de cette période[994].

En second lieu, le Parlement est devenu la cible de groupes d'intérêt dont l'accès à la sphère de décision plus en amont, auprès de la Commission et des fonctionnaires, est difficile ou inexistante[995]. C'est en particulier le cas de groupes d'intérêt dits « non économiques »

---

[994] « L'activité des lobbyistes, de plus en plus présents, est de mieux en mieux reconnue. Les fonctionnaires, on l'a vu avec la Commission dès les années 1970, mais aussi les politiques européens souhaitent eux-mêmes avoir accès aux groupes de pression (…). L'impact de Maastricht et la codécision font donc passer le lobbying européen à l'âge adulte, à plusieurs titres. Ainsi les besoins explosent-ils dans les secteurs de plus en plus variés (…). Les fonctionnaires de la Commission européenne et de ses directions générales, en amont du processus législatif restent la force de proposition de l'Union et sont à ce titre les premiers interlocuteurs naturels des lobbyistes. Mais le Parlement, fort de son poids politique et de ses prérogatives institutionnelles, ne peut en aucun cas être négligé par les représentants d'intérêts sectoriels, par ailleurs de plus en plus concernés par les politiques européens », LE PICARD Olivier, ADLER Jean-Christophe, BOUVIER Nicolas, *Lobbying. Les règles du jeu*, Paris, Editions d'organisation, 2000, p.113-115.

[995] On rejoint ici l'accent mis sur l'importance des institutions européennes, du Parlement notamment, dans les stratégies des divers « outsiders », c'est-à-dire des groupes ou organisations qui ne parviennent que difficilement à accéder aux institutions gouvernementales nationales d'une part, ou à la Commission européenne d'autre part. Sur ces stratégies, voir en particulier, MAZEY Sonia, « L'Union européenne et le droit des femmes : de

tels que certains syndicats, associations de défense de l'environnement, des mouvements comme ATTAC[996], des mouvements de soutien à diverses causes internationales (soutien à la « cause palestinienne », mouvements d'émancipation du kurdistan, etc.), ou encore d'acteurs représentant des intérêts locaux et territoriaux. Si l'action de ces groupes est souvent déterminée par la volonté de peser sur les *outputs* législatifs afin de favoriser ou d'empêcher l'adoption de telle ou telle réglementation, si cette action est en partie motivée par la volonté d'obtenir des parlementaires des biens politiques concrets, elle peut aussi être motivée par la volonté d'obtenir des eurodéputés des « prises de positions » plus directement symboliques ou politiques, en recherchant un soutien moral, une nouvelle visibilité, une reconnaissance de leur action et de la légitimité de la cause qu'ils défendent. Dans ce cadre, une « résolution » de l'assemblée, même dénuée d'incidences juridiques concrètes sur le gouvernement de l'Union européenne, peut néanmoins constituer un véritable trophée que les acteurs sociaux peuvent ensuite mettre à profit dans leurs luttes quotidiennes. Ces usages de l'Europe sont fréquents dans les domaines internationaux (situation de conflits notamment) ou ceux liés à la défense des « Droits de l'Homme ». Il s'agit d'enjeux sur lesquels le Parlement n'a pas de prise juridique directe mais sur lesquels il est en revanche susceptible de produire des biens symboliques immatériels : des prises de positions, des incantations, des condamnations morales, etc.

Les eurodéputés participent aussi, par ce biais, à diverses formes de légitimation d'actions ou de revendications au sein des pays membres ou de tout autre pays. C'est en ce sens notamment qu'ils sont la cible de tout un ensemble d'acteurs que l'on pourrait associer, avec Howard Becker, à des entrepreneurs de morale : des acteurs sociaux et groupes d'intérêt se consacrant à la défense, à la promotion ou à la réécriture d'une cause politique, sociale, morale[997]. S'il a tendance à être négligé par les observateurs, ce statut « d'autorité morale » auquel prétendent collectivement les eurodéputés et autres acteurs parlementaires n'en est pas moins fondamental comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner (cf. *supra*, chapitre V)[998]. Il contribue à la visibilité croissante du Parlement européen dans l'espace public et

---

l'européanisation des agendas nationaux à la nationalisation d'un agenda européen ? » et CHABANET Didier, « Les marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions » *in* BALME Richard, CHABANET Didier, WRIGHT Vincent (dir.), *op. cit.*, pp. 405-432 et 461-494.

[996] REDONDO Anne, *op. cit.*

[997] BECKER S. Howards, *Outsiders…*, op. cit.

[998] Les activités afférant à cette posture représentent une part très importante de l'activité parlementaire, comme en témoigne l'intense activité de l'institution et des parlementaires eux-mêmes en matière internationale (commission des affaires étrangères, délégations interparlementaires et voyages d'étude, résolutions d'urgence ou d'actualité, représentation de l'institution à des conférences officielles telles que les conférences de Rio et de

concourt à l'appropriation concrète de l'institution par une multitude d'acteurs extérieurs. Cette revendication correspond par ailleurs à l'intérêt des élus eux-mêmes. En rendant possible l'accès à l'arène parlementaire et en se situant, de cette façon, à l'interface entre des groupes très divers et l'espace décisionnel européen lui-même, les élus engrangent des ressources supplémentaires tout en contournant la relative marginalisation dont ils ont longtemps été l'objet.

En troisième lieu donc, l'association de groupes d'intérêt divers à la délibération européenne n'est pas simplement le résultat de processus extérieurs à l'assemblée ou d'une demande explicite des groupes d'intérêt. Elle est aussi le produit de l'action des acteurs parlementaires eux-mêmes (individuellement ou collectivement[999]) et ce pour trois raisons au moins. D'abord, les élus sont directement intéressés, comme entrepreneurs politiques, à la production par ce biais d'une offre de biens politiques (biens politiques européens ou européanisés mais pas seulement) à destination de publics divers, toujours susceptibles de constituer des soutiens actifs ou une base électorale mobilisable au niveau européen, national, régional ou local. Ces processus sont concomitants, non seulement de l'accroissement des pouvoirs de l'institution[1000], mais aussi de la spécialisation des pratiques politiques et parlementaires européennes. Ensuite, les divers groupes d'intérêt qui transitent au Parlement européen représentent une source fondamentale d'information utilisable par les élus, rapidement et facilement[1001]. Les contacts qui se développent dans toutes les directions pallient en ce sens à la relative faiblesse du Parlement en termes de construction et mobilisation de l'expertise, comparativement au Conseil et à la Commission dont les budgets, moyens humains et administratifs sont plus élevés[1002]. Tout en leur permettant de jouer leur

---

Kyoto, participation de nombreux députés à une multitude d'initiatives internationales comme les forums sociaux, etc.). De la même manière, il est indéniable que les acteurs parlementaires se revendiquent collectivement comme instance de promotion des « Droits de l'Homme » et de ce qui est considéré comme l'un des éléments constitutifs du modèle social et politique européen, une prétention matérialisée, par exemple, par la remise du prix Sakharov pour la liberté d'expression.

[999] C'est notamment l'objet des intergroupes parlementaires que d'assurer une prise en charge collective d'un intérêt quelconque.

[1000] « Un amendement voté à Strasbourg pouvait, en effet, annihiler des mois de travail auprès des services de la Commission, en raison de l'introduction des procédures de coopération et codécision reconnues respectivement par l'AUE et le traité de Maastricht », AYBERK Ural, SCHNEKER François-Pierre, « Les lobbies européens. Entre pluralisme et clientélisme », *Revue française de science politique*, vol 48, n° 6, 1998, p. 735.

[1001] D'autant que l'expertise constitue précisément l'un des registres privilégiés d'intervention des groupes d'intérêt sur la scène communautaire, une expertise qu'ils mettent ainsi à disposition des acteurs parlementaires, SAURUGGER Sabine, « L'expertise : un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire », *op. cit.*, pp. 375-401.

[1002] Une assistante rapportait ainsi : « On a jusqu'à 20 000 Euros pour faire appel à des experts. Ils doivent rendre un travail écrit au Parlement, on leur donne un cahier des charges. Donc, on peut demander des

rôle de représentant des intérêts sociaux engagés dans les multiples politiques mises en œuvre au niveau européen, les échanges avec une pluralité d'organisations permettent aux parlementaires de se procurer l'expertise indispensable, éventuellement concurrente à celle qui est présentée par la Commission ou leurs opposants politiques. Ces échanges permettent aux élus et à leurs équipes de ne pas exclusivement dépendre des administrateurs des groupes et de la commission en charge des rapports, ou encore des collègues spécialisés sur les mêmes questions. Ils facilitent encore l'acquisition d'une vision globale des intérêts en jeu (nationaux en particulier) ainsi qu'un argumentaire politique ou économique pré-construit, directement utilisable et remobilisable[1003]. Autrement dit, elles leur permettent « de faire de la politique » au plein sens du terme[1004], d'éviter aux acteurs de rester, comme le soulignait Jean-Louis Bourlanges, « *en apesanteur* »[1005]. Enfin, cette association participe de leur légitimation collective (celle de l'institution dans son ensemble) et personnelle (au sein même de l'institution notamment), dans le sens où elle peut contribuer à la mise en scène des soutiens sociaux dont se prévalent les élus (surtout lorsqu'il s'agit de syndicats, d'ONG ou

---

expertises. Heureusement d'ailleurs. Mais c'est assez peu utilisé en fait. C'est utilisé par le secrétariat des différentes commissions. Ils demandent des expertises sur des sujets qui sont pas forcément ceux sur lesquels on travaille, qui sont pas forcément dans les temps. Pour nous (en l'occurrence un sujet lié à la sécurité et l'assurance maritime), une expertise à 3000 Euros, c'est rien. Pour des avocats internationaux, c'est comme si c'était rien. Ils gagnent ça à la demi-heure ! Heureusement que ceux que nous avions consultés avaient un sens politique. Pour eux c'est de l'humanitaire quoi ! Bon. En tous cas, c'est important. Je trouve que c'est ce qui manque à cette institution, c'est l'expertise. Les choses font qu'on a pas beaucoup de gens pour nous donner des expertises quoi. Je trouve que par rapport au Conseil et à la Commission, on est pas très bien équipé. D'où l'importance des liens avec les organisations extérieures. Ce sont des mines d'informations. On en a vraiment besoin. Surtout avant de rédiger les rapports, on a énormément besoin du monde extérieur, de la vraie vie quoi ! Des gens qui travaillent dans le secteur. On n'est pas une bulle. Le Parlement est vraiment ouvert en fait. On arrive à avoir des contacts assez faciles avec tout le monde extérieur, que ce soit l'industrie, les syndicats… » Entretien avec l'assistante de Gilles Savary, op. cit.

[1003] « La plupart d'entre eux, ils savent que d'abord, il faut vous apporter de l'information, de l'argumentaire, expliquer les points forts autant que les points faibles de leur position, donner des conseils », Entretien avec Jean-Louis Bourlanges, op. cit

[1004] L'information produite par ces groupes est aussi bien externe (liée à un secteur, une technique, aux conséquences éventuelles d'une législation) qu'interne, c'est-à-dire qu'elle renseigne sur ce qui se fait, ce qui se dit, ce qui se pense, ce qui se prépare dans d'autres instances du Parlement (d'autres commissions ou groupes politiques) ou d'autres institutions. Sur ces aspects transversaux de l'action des groupes d'intérêt, cf. par exemple MAZEY Sonia, RICHARDSON Jeremy, « La Commission européenne… », *op. cit.*

[1005] « Le parlementaire est un homme en apesanteur (…), il est dans son groupe sans être tenu par son groupe si vous voulez. Il flotte, il nage dans ce groupe et donc il a besoin de repères. C'est pas forcément le président allemand ou belge de son groupe qui lui donnera de bons repères, c'est quand même l'école de la méfiance ». Dans ce cadre, « c'est assez agréable d'avoir des lobbys qui vous disent, attention, voilà pourquoi les allemands font ça, il y a telle entreprise derrière… Alors j'aime bien, on voit des lobbys contradictoires (…). » Entretien avec Jean-Louis Bourlanges, op. cit.

d'autres groupes de ce type). En ce sens, elle s'inscrit aussi dans la construction de clivages sociopolitiques plus larges[1006].

L'institutionnalisation du lobbying au Parlement européen (mais aussi et plus largement son ouverture à une multitude d'acteurs extérieurs de « toute nature ») est donc une dimension essentielle de la spécialisation des rôles politiques européens et des conditions d'acquisition des ressources propres à l'espace[1007]. Elle témoigne de l'alliance objective entre les groupes d'intérêt (au sens large que Michel Offerlé donne à ce terme) et les acteurs politiques, alliance fondée sur un intérêt partagé à l'entretien d'échanges intéressés de services réciproques : d'un côté faire valoir un ensemble d'intérêts économiques, sociaux ou politiques en bénéficiant de relais institutionnels, de l'autre obtenir des informations, s'assurer de soutiens et de relais, pouvoir construire un argumentaire permettant de se positionner sur telle ou telle question tout en s'inscrivant dans une démarche représentative de certains groupes (groupes sociaux, syndicats) ou intérêts (les intérêts économiques « de la Nation », des grandes industries ou entreprises nationales)[1008].

Dans un espace où le jeu sur la notion d'expertise oriente une grande part des interactions politiques, cette situation entraîne bien entendu une relation tout aussi objective

---

[1006] Selon certains auteurs en effet, l'association des groupes d'intérêt au Parlement répond à des logiques politiques transversales. A une coalition néo-libérale associant les groupes d'intérêt économique aux élus des groupes de droite (PPE, ALDE) répondrait une coalition sociale-démocrate associant les élus de gauche aux groupes représentant les salariés. Cf. KHOLER-KOCH Beate, « Organised Interests in the EU and the European Parliament », *European Integration online Papers (EIoP)*, Vol. 1, n°. 9, 1997 ; CLEYS Paul, GOBIN Corinne, SMETS Isabelle et WINAND Pascaline (eds.), *Lobbysme, pluralisme et intégration européenne*, Bruxelles, Presses interuniversitaires européennes, 1998 ; WESSELS Bernhard, « European Parliament and Interest Groups », *in* KATZ S. Richard, WESSELS Bernhard (eds.), *op. cit.*, pp. 105-128.

[1007] Une rationalisation et une spécialisation qui se manifestent en particulier par l'accroissement considérable des moyens mis en œuvre par ces groupes : avocats spécialisés, bureau permanent, etc. Sur l'institutionnalisation du lobbying dans le cadre communautaire, cf. notamment, AYBERK Ural, SCHNEKER François-Pierre, *op. cit.*; GROSSMAN Emiliano, SAURUGGER Sabine (dir.), « Les groupes d'intérêt et l'Union européenne », *Politique européenne*, n°7, printemps 2002 ; MICHEL Hélène (dir.), *Lobbyistes et lobbying…*, op. cit.

[1008] Le professeur Cabrol présentait ainsi ce contact comme indispensable à ses activités : « surtout, nous avions beaucoup de rapports avec les gens que concernaient une directive. Quand on faisait une directive sur l'essence, moi j'ai vu évidemment tous les groupes automobiles (…). Bon on voyait ces gens-là. Alors, on les appelait les groupes de pression. Appelons-les comme on veut, moi je ne les ai jamais considérés comme ça, parce que ces gens m'ont énormément appris (…). Finalement ça se passait très bien (…). Ils disaient « eh bien voilà ce qui nous arrange, si cette mesure passe, ça se traduira par une perte sèche de tant de millions de dollars, etc. Parce que justement au Parlement européen, les enjeux financiers sont beaucoup plus considérables qu'au niveau national. 230 millions d'habitants, c'est pas… Et là, ces gens-là nous expliquaient bien leur problème, c'est quand même intéressant parce qu'on peut pas faire de la politique sans comprendre ce qui fait marcher les intérêts des uns et des autres, des entreprises quoi. Alors, moi, j'ai trouvé ça très intéressant (…). Ces groupes de pression ont été pour moi des groupes d'information beaucoup plus. Ca m'éclaircissait beaucoup de choses sur ce que j'avais à faire. En matière purement médicale, on n'avait pas beaucoup de choses à m'apprendre, mais pour les autres matières qui étaient autour ou même pour d'autres choses qui se votaient à la commission environnement, j'avais intérêt à savoir ce que j'allais faire », entretien avec le Professeur Cabrol, op. cit.

de dépendance des acteurs politiques européens vis-à-vis de ces groupes. Euphémisée (notamment par l'insistance mise à rappeler la distance que les eurodéputés affirment maintenir à leur égard), elle n'en est pas moins réelle (« *on ne peut pas faire de la politique sans comprendre les intérêts (…) j'avais intérêt à savoir ce que j'allais faire* ») et témoigne aussi directement de l'inscription croissante de l'institution dans la réalité sociale. En fait, ces échanges ne restent légitimes que dans la mesure où ils se donnent à voir dans le respect des hiérarchies symboliques associant des « représentants d'intérêt » (intérêts particuliers) et des « représentants démocratiques » (intérêt général). La légitimité de ces échanges implique l'euphémisation de ces relations de dépendance par l'affirmation de la préservation du libre-arbitre des élus. Ces derniers sont attachés à se positionner comme simples consommateurs d'une information dont ils doivent affirmer et mettre en scène la maîtrise finale de l'interprétation et de l'usage. La légitimité, la recevabilité mais aussi l'efficacité de ces échanges impliquent donc un travail constant de montée en généralité, d'universalisation, d'européanisation des intérêts défendus.

De fait, les députés ou leurs assistants, tout en insistant sur l'importance de l'information délivrée par les groupes d'intérêt privés, veillent systématiquement à les replacer dans l'échelle des légitimités de la représentation et à occulter les rapports de dépendance qui les lient aux détenteurs de l'information. Au sein de la commission environnement par exemple, un ou une député(e) est objectivement dépendant(e) des sources d'informations que représentent les différents groupes d'intérêt, surtout s'il ou elle ambitionne d'y apparaître comme un acteur incontournable, c'est-à-dire précisément dépositaire de l'information pertinente. Expliciter publiquement sa position par rapport à des groupes d'intérêt dont la présence est elle-même problématique dans la vulgate politique française, implique de justifier de leur légitimité et de leur utilité tout en les maintenant à une place subalterne par rapport à la position supérieure (et souveraine) de l'élu.

> *« Pour moi, c'est ça faire de la politique au bon sens du terme (…) Etre au courant, être informé sur tout, sur toutes les forces en présence, sur tous les intérêts en présence et tenter de trouver une solution qui soit la plus conforme à ce qu'on souhaite compte tenu de nos orientations politiques, par exemple nous comme socialistes et puis essayer de mettre tout cela en cohérence et trouver des solutions qui soient pertinentes et faisables. Donc moi, cela ne me gêne pas du tout de rencontrer PSA (…). Ils viennent… euh… bon, ils me vendent leur soupe si je puis dire et puis voilà. »*[1009]

[1009] Entretien avec un député, cité par HUBE Nicolas, *op. cit.*

Dans le même sens, à une question qu'on lui posait sur les relations existant entre élus et lobbyistes, Jean-Louis Bourlanges répondait : *« On ne négocie pas avec les groupes d'intérêt. On les écoute, ils nous vendent leur salade, plus ou moins bien. Moi, j'aime bien recevoir les lobbyistes, je suis toujours très direct avec les lobbyistes. En général, je suis direct avec les gens « c'est quoi votre salade, ça ne tient pas la route, vous n'allez pas me convaincre avec des machins pareils » ou au contraire « ah, c'est intéressant ça, vous devriez dire cela plutôt que ça » (…). Alors moi j'aime bien, on voit des lobbys contradictoires, ils sont amusants, parce qu'ils arrivent toujours avec un air innocent, au bout d'un moment, on leur dit « alors bon, vous représentez quoi ? ». Au bout de cinq minutes, ils sont malins, ils jouent cartes sur table. »* [1010]

De même, le Professeur Cabrol, tout en exposant les relations qu'il entretenait avec ces groupes, assurait les tenir à distance. *« Il faut dire que j'étais très brutal avec eux. Je leur disais : « écoutez, n'allez pas me raconter des bobards et des histoires, etc. ». Le gars qui commençait par la santé de l'humanité, je lui disais : « écoutez, fichez-moi la paix, je comprends que vous représentez une société, qu'il faut bien que vous viviez et qu'il faut que vous fassiez des sous. Qu'est-ce qui là-dedans vous dérange et vous arrange ? Dites-le moi franchement ! Bon, ou bien je considère que c'est licite et je vous défendrai, ou bien je considère que vous exagérez un peu et je ne vous défendrai pas ». (…) A certains je disais parfois : « non, mais là, vous ne m'avez pas convaincu… Là, c'est très bien, oui, c'est vrai, cet amendement on pourrait le supprimer, il ne sert à rien et cela va vous poser des problèmes, mais ça non, non…Alors moi, je n'ai jamais été sollicité pour des bakchichs et tout ça.»*[1011]

Tout cela n'est donc pas contradictoire avec un discours public parfois très virulent à leur encontre. S'ils sont associés, élus et groupes d'intérêt sont aussi en concurrence dans l'exercice du travail représentatif en Europe. Parallèlement à la restitution des rapports ambivalents que les députés entretiennent avec l'administration du Parlement (ce que nous présenterons au chapitre suivant), cette mise à distance des lobbyistes parlementaires par les élus a précisément pour objet de mettre en scène et de rappeler les hiérarchies symboliques associant les différentes catégories de « représentants » [1012]. Dans ce cadre, il s'agit bien pour

[1010] Entretien avec Jean-Louis Bourlanges, op. cit.

[1011] Entretien avec le Professeur Cabrol, op. cit.

[1012] Hélène Michel rappelle ainsi que « les eurodéputés interrogés sur leurs rapports avec les groupes d'intérêt reprennent, au risque de la caricature, cette opposition entre les tenants d'une démocratie pluraliste qui serait l'apanage des anglosaxons et les défenseurs d'une démocratie purement représentative où seuls des représentants élus librement pourraient représenter directement le peuple dans son unité. Ces discours convenus, qui ne sont que faiblement corroborés par des observations empiriques des pratiques parlementaires, sont autant de manières de rappeler à la fois qui est légitime pour « bien » gouverner dans l'UE et comment cette politique légitime doit se pratiquer au sein du Parlement européen et plus largement de l'UE. Concurrencés à la fois par le

les eurodéputés de rappeler la supériorité des représentants « issus du suffrage universel » sur toute autre catégorie de personnel (bureaucrates, experts ou personnel des groupes d'intérêts) et de maintenir, ce faisant, les frontières et la spécificité du groupe qu'ils incarnent.

4- Spécialisation des pratiques politiques européennes et affirmation d'une nouvelle catégorie de travailleurs parlementaires : le poids croissant des assistants

L'affirmation des auxiliaires politiques constitue un élément des mécanismes de professionnalisation et d'institutionnalisation en court au niveau de l'Union européenne. Cet aspect a déjà été souligné par la littérature spécialisée[1013]. Jean Joana et Andy Smith ont montré en quoi l'attention portée aux pratiques et modalités du recrutement des membres du cabinet d'un commissaire éclaire les processus par lesquels se construit la fonction même de commissaire européen[1014]. De la même manière, la multiplication et le rôle croissant des assistants (de plus en plus désignés par les élus eux-mêmes comme des « collaborateurs ») ainsi que la spécialisation de leur recrutement constituent un indicateur de poids des processus d'institutionnalisation de l'espace parlementaire[1015]. Tout indique en effet que ces auxiliaires sont devenus indispensables à l'exercice du métier lui-même, à la tenue des rôles, à l'acquisition des savoir-faire et compétences que ces rôles supposent. D'une certaine manière, on peut même penser qu'ils pallient, par des propriétés de plus en plus européanisées, au déficit de dispositions européennes des élus eux-mêmes (liés aux études, aux origines familiales, aux fréquentations précoces de sites européens, etc.) auxquelles nous avons fait référence à la section précédente. Les équipes parlementaires se sont ainsi étoffées. Le conflit autour du « statut des assistants » a révélé les processus d'institutionnalisation et de redéfinition qui caractérisent la fonction[1016]. Destiné à fixer et clarifier les attributs du poste

---

personnel de la Commission européenne (…) et par les groupes d'intérêt pour défendre et représenter les intérêts européens (…), les eurodéputés n'ont de cesse de réaffirmer leur rôle de « vrais représentants européens ». Et c'est bien ce qui est en jeu dans les différents usages qu'ils font de la présence des groupes d'intérêt. », MICHEL Hélène « Groupes d'intérêt », *in* DELOYE Yves (dir.), *op. cit*., p. 350.

[1013] « L'un des effets de l'intégration européenne réside sans doute dans la multiplication des auxiliaires et la professionnalisation de leur fonction », GEORGAKAKIS Didier, « L'Europe sur le métier… », *op. cit.*, p. 29.

[1014] JOANA Jean, SMITH Andy, « Le mariage de la Carpe et du Lapin ? Une sociologie politique de la construction européenne en chantier », *Cultures et Conflits*, n°38-39, 2000, pp. 73-100; JOANA Jean, SMITH Andy, *Les commissaires européens…*, op. cit., pp. 51-84.

[1015] Sur les assistants parlementaires, MICHON Sébastien, « Les assistants parlementaires au Parlement européen… », *op. cit.*

[1016] Cf. MICHON Sébastien, *Les assistants parlementaires…*, Post-scriptum, op. cit., pp. 226-238. Au cours de nos entretiens, Gérard Onesta, vice-président du Parlement en charge de ce dossier, a par ailleurs longuement souligné l'importance que revêt ce dossier au sein de l'institution et son caractère très sensible.

ainsi que sa rémunération et les conditions très disparates de son exercice, présenté, en ce sens, comme une manière de mettre un terme aux abus dénoncés par les associations professionnelles fondées par les assistants eux-mêmes, un tel statut a bien pour objet de codifier la fonction et de l'encadrer.

Même si l'utilisation de ces collaborateurs varie d'un député à l'autre, leurs pratiques se sont en effet standardisées (1), tandis que leur recrutement s'est lui-même fortement spécialisé (2).

a. Charges et fonctions d'un assistant parlementaire

Bien au-delà d'un simple travail de secrétariat (néanmoins réel), les assistants ont généralement pour tâche de suppléer les députés qui les embauchent, de leur fournir une partie des ressources qui leur font défauts, notamment au moment de la prise de fonction et de la période, plus ou moins longue, d'apprentissage : connaissance des rouages et modes de fonctionnement du système politique européen, connaissance des procédures juridiques et du droit européen, connaissances linguistiques, mise à disposition d'un carnet d'adresses européen, etc. En ce sens, la présence d'un collaborateur répond dans un premier temps aux nécessités « d'appropriation » pratique du Parlement, de ses règles de fonctionnements, de ses couloirs et de ses bureaux. Le choix et le recrutement de collaborateurs sont d'autant plus importants que les députés ne sont pas familiarisés avec l'assemblée et que cette prise de contact se présente pour eux comme une épreuve plus ou moins facile à gérer selon les cas. Une partie de cet apprentissage a certes lieu par transmission entre collègues, mais les relations entre compétiteurs politiques demeurent aussi ambivalentes et l'assistant se révèle souvent être un élément essentiel de cette intégration à l'institution[1017]. Les assistants se présentent ensuite comme l'une des sources d'acquisition des connaissances techniques, procédurales ou encore linguistiques nécessaires à l'insertion dans l'assemblée et les commissions parlementaires (surtout quand les députés ne possèdent pas du fait de leurs

[1017] « Et bien moi, quand je suis arrivé là-bas, comme on ne connaît pas ce que c'est dans l'opinion publique européenne le Parlement européen, ça a été tout à fait comment dirais-je… l'aventure, hein, la forêt vierge, l'Amazonie… Heureusement que j'avais un assistant extrêmement astucieux qui déjà s'est rapidement orienté dans le dédalle qu'est le Parlement européen et euh aussi dans les différentes choses, les institutions les choses comme ça… Je m'en suis un peu tiré comme ça mais c'était du hasard et finalement… Ah si j'avais eu un ancien député européen… Parce que les politiques n'expliquent, ne parlent jamais aux autres, bien entendu, parce que si jamais ils forment quelqu'un de tellement bien, ils vont se faire remplacer par ce quelqu'un donc, euh, à l'opposé des médecins qui forment des élèves, eux ils ne forment jamais les gens ! », Entretien avec Christian Cabrol, op. cit.

expériences ou parcours scolaires ces compétences par eux-mêmes)[1018]. Concrètement, ils lisent, écrivent (les discours, les amendements, les courriers), traduisent, conseillent, assistent aux réunions, reçoivent les visiteurs, réservent les hôtels et les avions, tiennent les permanences. Ils permettent ainsi aux élus de tenir ensemble les multiples attendus de leur fonction et de répondre, tant à l'accroissement considérable de l'activité d'eurodéputé qu'à la spécialisation de la fonction découlant des processus analysés dans ce travail.

L'importance croissante que les députés accordent à la constitution d'une équipe étoffée et dépositaire de véritables savoir-faire renvoie donc aussi bien à la spécialisation des rôles politiques européens qu'au caractère plus nettement entrepreunariale de l'action des acteurs parlementaires eux-mêmes. Les fonctions conférées aux assistants se différencient sous l'effet de la multiplicité des rôles qui s'institutionnalisent au sein de l'espace. La division du travail s'accroît entre les différents membres du staff entourant un élu. Au « techno », en charge du travail parlementaire à proprement parler (suivi des commissions, rédactions des amendements, etc.), répond le « militant » souvent délocalisé dans la circonscription d'origine du député, en charge des problématiques plus politiques (suivi des relations avec les électeurs, les journalistes, les élus locaux, le parti politique, etc.)[1019]. De fait, à ces deux profils types correspondent des trajectoires, propriétés et modes de recrutement relativement différenciés.

b. Recrutement et trajectoires des assistants parlementaires

En effet, si la relation et les réseaux d'interconnaissance propre au monde politique continuent de représenter une filière (militante donc) privilégiée de l'accès au poste de collaborateur, il n'en demeure pas moins que ce recrutement tend à se techniciser. Signe des processus en cours, de nombreux collaborateurs se prévalent désormais d'une formation juridique ou de science politique en lien direct avec les questions et problématiques européennes (DESS-master spécialisé, Ecole de Bruges, etc.). Pour beaucoup, ces formations

[1018] Janelly Fourtou expliquait par exemple : « c'est mon assistant qui était mon sherpa, mon mentor qui m'a poussé parce que c'est sûr que sans lui je serais restée dans ma coquille. C'est un aspect très important (…). Au début de la législature, Krivine avait fait passer un article dans je ne sais plus quel journal où il disait : « sans les assistants, nous ne sommes rien ». Moi je partageais entièrement son avis, et j'avais vu une levée de bouclier de mes collègues qui disaient « c'est stupide ce qu'il raconte », mais parce que, eux, ils étaient là depuis longtemps ». L'assistant en question explique en prolongement : « Pour Mme Fourtou, ça a été dur, parce qu'elle n'était pas juriste et qu'elle s'est retrouvée à la commission juridique sans l'avoir demandé. Au début, j'ai eu peur un peu à cause de ça (…). Après il a fallu avoir la confiance de s'exprimer en public, de s'exprimer dans une autre langue pendant les réunions préparatoires (…). » Entretien, Strasbourg, mars 2001.

[1019] Sur ces deux catégories, MICHON Sébastien, *Les assistants parlementaires…*, op. cit. ; MICHON Sébastien, « Les assistants parlementaires au Parlement… », *op. cit.*

se doublent de passages dans les institutions de l'Union, par l'intermédiaire de stages dans différentes institutions (Commission européenne, représentation de divers groupes de pression ou association …) ou au sein du Parlement lui-même (administration générale, groupes politiques, etc.). Pour beaucoup aussi, ces stages ont été l'occasion de rencontres déterminantes pour leur recrutement. Ils fournissent par ailleurs aux assistants un réseau et un carnet d'adresses (ou de numéros de téléphone…) essentiel à leur travail, sans parler bien entendu de la familiarisation avec le microcosme européen que de telles expériences confèrent.

De nombreux assistants évoluent ainsi dans les sphères européennes avant et après leur passage au Parlement. L'espace politique européen structure de nouvelles carrières professionnelles dans lesquelles le Parlement constitue une étape ou une accélération[1020]. Orientées sur les institutions européennes ou les organisations spécialisées dans les actions à destination de ces institutions, elles sont aussi structurées autour d'un ensemble de diplômes, d'écoles ou de filières universitaires comme les IEP (notamment ceux de province et de Strasbourg en particulier). L'Europe devient ainsi un vecteur de professionnalisation des étudiants susceptibles de faire état de parcours universitaires européanisés (tels que la participation aux programmes d'échanges universitaires comme Erasmus) ou de propriétés sociales internationalisées (familiales notamment comme le fait d'être issu d'une famille bilingue ou biculturelle). Le Parlement européen peut ainsi offrir des débouchés non négligeables à ceux dont les ressources scolaires ou relationnelles sont insuffisantes pour l'accès aux administrations communautaires ou nationales (haute fonction publique).

Les transformations qui caractérisent la fonction et le recrutement des assistants induisent des clivages qui ne sont pas sans rappeler ceux que nous avons mis en évidence pour les eurodéputés français (*infra*, chapitre II). Aussi bien les profils que les modes de recrutement et les ressources possédées opposent en effet les « technos » (avant tout recrutés sur la base de compétences scolaires, techniques et/ou linguistiques) aux « militants » (correspondant plutôt à un assistant politisé, pour lesquels les ressources proprement militantes ont été déterminantes dans son recrutement, plus souvent renvoyé au travail en circonscription). La prise d'importance du premier fait que, dans nombre de cas (particulièrement à droite, mais aussi à gauche), le recrutement de certains assistants est parfois totalement étranger, dans une certaine mesure bien évidemment, à ces appartenances politiques. Ainsi, la spécialisation des activités parlementaires a contribué à dévaloriser une

[1020] Sur le passage des assistants parlementaires vers les groupes d'intérêt ou la fonction publique européenne, MICHON Sébastien, « Passer par un groupe d'intérêt…. », *op. cit.*

conception plus militante du poste et de ses filières de recrutement : pour assumer les nouvelles charges liées à la fonction, on recherche moins un fidèle politique qu'un « professionnel » de l'action politique européenne.

Reste que ces redéfinitions, partielles, n'échappent pas aux dilemmes caractéristiques des députés eux-mêmes dans la gestion des différents rôles associés à la fonction. C'est souvent pour se démarquer d'une image de « techno » qui tend à s'imposer mais qui reste encore une fois illégitime en politique que les assistants (particulièrement, précisément, les plus militants ou ceux qui espèrent un débouché politique) assurent « avoir une approche politique des dossiers »[1021].

B- L'importance croissante des ressources politiques et sociales européanisées

Parallèlement à la forte spécialisation des pratiques internes, l'importance croissante des ressources ou propriétés associées à l'occupation de positions au sein du Parlement, de l'espace européen en général mais aussi à des trajectoires sociopolitiques internationalisées constitue un autre indicateur des processus d'autonomisation en cours. Elles confèrent aux individus qui s'en prévalent des éléments qui prennent progressivement en importance : des formes de compétences à l'Europe et au travail politique dans un contexte européanisé, un crédit symbolique directement efficient mais aussi, selon les parcours, un ensemble de contacts et de relations (un carnet d'adresses européen) très utiles aux entreprises politiques et parlementaires. C'est donc bien des positions qu'ils occupent au sein de l'espace européen que les acteurs tirent une part importante des ressources leur permettant d'agir au sein même de cet espace. Ces processus peuvent prendre des formes diverses. Elles renvoient en premier lieu à la valorisation des trajectoires politiques ou professionnelles européanisées (1), en second lieu à la longévité des acteurs au sein du Parlement (2). Le cas de Joseph Daul

[1021] « Nous on essaye d'avoir une approche politique. Bon, bien sûr, on essaye de connaître les différentes dispositions qui sont contenues dans un règlement, quand on modifie le règlement. On essaye quand même d'avoir une approche politique. Je crois qu'il faut qu'on évite de tomber dans cette… Bien sûr, il faut pas faire n'importe quoi, il faut pas que ça devienne caduc parce qu'on n'aurait pas tenu compte de tel ou tel point (…). Faut garder ça à l'esprit, mais après je crois qu'il faut pas tomber dans la technocratie et se limiter à ce que le droit, l'habitude ou la tradition communautaire autorise (…). En plus, on produit énormément de normes, ça je peux le comprendre dans le cadre de la volonté d'achever le marché intérieur (...). Par rapport à certains de mes collègues, j'essaie toujours d'avoir une approche politique, même quand je fais des amendements. Et puis, j'ai pas envie que mes camarades qui ne travaillent pas ici, à la direction du « nouveau monde » par exemple, me reproche d'être un peu techno. Mais, c'est vrai que je suis dedans, et j'ai une approche techno, et je vois les choses aussi, je les vois différemment de la manière dont ils peuvent voir la chose et les problèmes. ». Assistant parlementaire, cité par MICHON Sébastien, *Les assistants parlementaires…*, op. cit., Tome 2, p. 78.

constitue alors une excellente illustration des plus-values politiques associées à la combinaison de ces deux éléments (3).

1- La valorisation interne des trajectoires politiques européanisées

L'européanisation des parcours politiques ou professionnels confère un ensemble de compétences directement transposables et mobilisables au sein du parlement européen. Un profil « européanisé » est ainsi d'autant plus distinctif au sein de cet espace que peu de députés, dans l'ensemble, peuvent s'en prévaloir. Sur le plan politique, le fait d'avoir été ministre des affaires étrangères ou des affaires européennes offre par exemple des avantages substantiels. Une telle position place en effet ces acteurs au cœur des problématiques européennes, a généralement permis de se construire des relations politiques dans l'ensemble de l'Europe (pays membres et institutions européennes) et directement mobilisables au sein de l'institution. Elle a familiarisé les acteurs avec les subtilités des négociations et arrangements européens.

De tels parcours sont ceux de Pierre Bernard Raymond (ministre des affaires européennes entre 1979-1981, député européen de 1984-1986 puis de 1989 à 1999, chef de la délégation française au PPE-DE de 1989 à 1994), d'Alain Lamassoure (député européen de 1984 à 1993, ministre des affaires européennes de 1993 à 1995, réélu au Parlement européen en 1999 et 2004, membre de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne) ou encore de Pierre Moscovici (député européen de 1994 à 1997, ministre des affaires européennes de 1997 à 2001, réélu au Parlement européen en 2004, vice-président de l'assemblée entre 2004 et 2007)[1022].

L'européanisation des trajectoires antérieures concerne par ailleurs les trajectoires professionnelles, associatives ou syndicales. Différentes professions ou fonctions professionnelles favorisent la familiarité aux univers européens et aux pratiques, enjeux, manières d'être ou réseaux qui les caractérisent. Si les acteurs qui font état d'une européanisation de leur trajectoire professionnelle ou sociale ne sont pas très nombreux, il n'en reste pas moins qu'ils se caractérisent précisement par une forte mobilité au sein de l'espace parlementaire.

En charge d'un certain nombre de problématiques européennes et internationales au sein de la FNSEA, Joseph Daul est ainsi devenu président de la Commission agriculture deux ans de demi après sa première élection, en 1999 (avant d'être élu président du groupe PPE-DE en 2007). En Angleterre, Lord Plumb, élu au Parlement entre 1979 et 1999 et président de 1987 à 1989, fut

[1022] On pourrait encore citer des personnalités comme Catherine Lalumière, élue de 1994 à 1999, ancienne secrétaire générale du Conseil de l'Europe et présidente du groupe ARE de 1994 à 1999.

un responsable de premier plan du syndicat national des exploitants agricoles (National Farmers Union) au Royaume-Uni au sein duquel il a aussi occupé diverses positions en charge des questions européennes et internationales. En Grande-Bretagne toujours, on peut encore citer le cas de Richard Corbett, ancien fonctionnaire du Parlement européen (1981-1989), coordinateur depuis 1996 de la commission constitutionnelle pour le groupe PSE.

Comme nous l'avons présenté précédemment, une approche statistique ne rend pas compte d'une prise d'importance, au moment du recrutement, d'un personnel susceptible de faire état d'une européanisation de sa trajectoire politique ou sociale. La proportion de députés faisant état de professions, de trajectoires ou d'activités professionnelles européanisées reste faible et tend plutôt à diminuer (11,5 % en 1979 contre 4 % en 2004)[1023]. C'est vrai aussi pour les parcours scolaires, puisque la fréquence de députés titulaires d'un diplôme étranger est faible : 5,6% entre 1994 et 1999 (taux maximum), 1% entre 1999 et 2004. L'internationalisation des parcours politiques renvoie aux mêmes évolutions. Un affinement de la démarche démontre cependant que les quelques individus qui peuvent se prévaloir d'une européanisation de leur trajectoire politique et sociale bénéficient d'une mobilité plus forte au sein de l'espace institutionnel. Ainsi, l'analyse des propriétés des 56 individus élus entre 1979 et 2004, ayant effectué au moins deux législatures et ayant, dans le même temps, occupé à un moment ou un autre des positions hiérarchiques au sein de l'espace (bureau du Parlement, président des commissions parlementaires ou des groupes politiques, vice-président de commission) montre que les acteurs présentant une trajectoires politique ou sociale européanisées sont surreprésentés dans ce groupe (14% contre 5% pour l'ensemble de la population).

2- Les effets associés à la longévité au Parlement européen

C'est surtout la longévité dans la fonction qui constitue l'un des facteurs essentiels de la mobilité au sein de l'espace lui-même. L'européanisation des trajectoires politiques concerne ainsi en second lieu les acteurs qui ont effectué plusieurs mandats au Parlement européen. La longévité au Parlement confère une possibilité accrue d'influence au sein de l'espace dans la mesure où elle facilite la familiarisation aux jeux politiques et parlementaires, la connaissance des dossiers, la constitution de réseaux relationnels efficients et l'acquisition de compétences et savoir-faire proprement européens. La longévité (ou l'ancienneté) au Parlement confère par ce biais une influence certaine au sein de l'assemblée.

[1023] Cf. *supra*, tableau n°26.

Les ressources propres des acteurs bénéficiant de cette longévité s'objectivent en particulier dans les positions de direction et de représentation de l'assemblée qu'ils ont plus de chances d'occuper que d'autres (ce que nous examinerons à la section suivante). Par la familiarité qu'elle suppose avec un univers de plus en plus différencié, la longévité de la présence au Parlement constitue donc l'une des sources de l'acquisition du crédit propre à l'espace en question.

> Pour ne prendre que quelques exemples, Nicole Fontaine, élue de 1984 à 2001 puis réélue en 2004 a été à plusieurs reprises vice-présidente de l'assemblée avant d'en être élue présidente de 1999 à 2001. Francis Wurtz, élu depuis 1979 est président du groupe GUE/NGL depuis 1999. Pervenche Berès, élue depuis 1994 et chef de la délégation socialiste française de 1997 à 2004 est, depuis cette date, présidente de la commission économique et monétaire. Il en va de même pour des acteurs comme Jean-Claude Martinez, pourtant membre du Front national. Entré au Parlement européen en 1989, cet universitaire s'est progressivement construit une position influente au sein de la commission agriculture où son statut de spécialiste des questions de santé publique est, en pratique, reconnu par certains de ses collègues.

Bien que ces informations soient difficiles à coder (parce que les députés n'en font pas systématiquement état), l'européanisation des ressources et propriétés politiques se manifeste aussi dans l'intérêt croissant que les acteurs politiques de toutes origines politiques portent à des réseaux tels que le Mouvement européen.

> Nombre de députés font en effet partie de ce mouvement et en occupent des positions de direction. C'est le cas de Jean-Louis Bourlanges, ancien président du Mouvement européen-France, d'Alain Lamassoure, vice-président du Mouvement européen-France, de Gérard Caudron (PS / 1989-2004), ancien président du Mouvement européen-France-Nord, de Pierre Moscovici (PS / 1994-1997 ; 2004-), président du Mouvement européen-France, de Nicole Fontaine (UDF puis UMP / 1984-2002 ; 2004-2009), de Pervenche Berès (PS / 1994-2009), Harlem Désir (PS / 1999-2009), Catherine Lalumière (1994-2009)[1024], Marie Claude Vayssade (PS / 1979-1994), Joseph Daul (UMP / 1999-), Olivier Duhamel (PS / 1997-2004), Marie-Hélène Gillg, etc.[1025]

L'autonomisation du jeu politique européen, la spécialisation de la fonction et la professionnalisation de l'activité parlementaire se donnent donc parfaitement à voir dans la

[1024] Madame Lalumière est par ailleurs ancienne Secrétaire générale du Conseil de l'Europe.

[1025] L'assistante de Marie-Hélène Gillig précise par exemple que le choix de cette députée par le PS en 1999 doit à la conjonction de plusieurs facteurs, dont le fait qu'elle soit membre du Mouvement européen. « Elle était élue (locale). Très engagée dans un certain nombre d'associations européennes, c'était une femme, ce qui n'est pas négligeable. Elle était élue de Strasbourg pendant que Catherine Trautmann était ministre et Roland Ries maire. Bon. Elle était au Mouvement européen. » Entretien avec une assistante parlementaire PSE, op. cit.

prise d'importance et l'effectivité, au sein du Parlement lui-même, des ressources découlant de l'occupation de positions au sein des institutions européennes elles-mêmes.

3- Un cas type : Joseph Daul

Le cas de Joseph Daul constitue une parfaite illustration des mécanismes associés à de telles considérations. Il montre comment, parallèlement aux ressources d'expertise qui demeurent centrales au sein de l'espace, la possession de ressources proprement européennes, la maîtrise pratique des jeux politiques européens (notamment des jeux qui se nouent entre les différentes entités nationales), la maîtrise des savoir-faire et savoir-être liés aux négociations qui se déroulent dans un cadre international apparaissent déterminantes dans les processus de mobilité interne, la construction d'une carrière parlementaire et l'acquisition de ressources efficientes dans l'espace européen en général et parlementaire en particulier. Né en 1947 à Strasbourg, Joseph Daul est un exploitant agricole en polyculture, producteur de viande bovine. Héritant de l'exploitation familiale, il s'engage dès l'âge de 20 ans au Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) dont il va devenir le vice-président en charge des affaires européennes puis à la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). C'est comme président de la Fédération nationale bovine (FNB) qu'il est élu vice-président de la FNSEA à la fin des années 1980. De 1990 à 1999, il siège au Conseil économique et social français comme représentant de la FNSEA.

Les positions qu'il occupe dans les organisations relatives à un secteur économique très largement européanisé (l'agriculture)[1026] le conduisent à occuper des responsabilités parallèles dans le cadre des organisations agricoles européennes. En 1980, il entre au Conseil économique et social européen. Il est par la suite associé à la gestion des aspects européens et internationaux du secteur de viande bovine[1027]. Du fait de ses responsabilités dans la filière viande, au niveau national comme au niveau européen, il est aussi directement associé à la gestion de ce qui a été surnommé « la crise de la vache folle ». C'est cette expérience en

[1026] Sur les caractéristiques et les évolutions de la politique agricole commune : COLEMAN William. D. « From protected Development to Market Liberalism : Paradigm change in Agriculture », *Journal of European Public Policy*, vol. 5, n°4, 1998, pp. 632-651 ; DELORME Hélène, « Les agriculteurs et les institutions communautaires : du corporatisme agricole au lobbysme agro-alimentaire », *in* BALME Richard, CHABANET Didier, WRIGHT Vincent (dir.), *op. cit.*, pp. 313-346 ; FOUILLEUX Eve, *La politique agricole commune et ses réformes. Une politique européenne à l'épreuve de la globalisation*, Paris, L'Harmattan, 2003 ; SMITH Andy, *Le gouvernement de l'Union européenne…*, op. cit., pp. 89-105;

[1027] « J'étais le président de tout de qui était le secteur viande au niveau des organisations syndicales agricoles européennes et au niveau de la fédération des producteurs qui sont regroupés au niveau international. » Entretien avec Joseph Daul, Strasbourg, décembre 2002.

particulier qui lui vaut d'entretenir des contacts approfondis aussi bien avec le monde politique français que les instances européennes. Il explique ainsi avoir entretenu, par le biais de ces différentes activités « *des liens d'amitié et de confiance* » avec Jacques Chirac, Alain Juppé et Philippe Vasseur, ministre de l'Agriculture jusqu'en 1997. Ses positions privilégiées dans le secteur agricole lui valent encore d'entretenir de multiples contacts avec les instances et acteurs politiques européens, aussi bien au sein de l'administration bruxelloise que du Parlement européen[1028].

Si le premier réseau (le réseau politique français) est déterminant pour l'accès aux listes électorales[1029], le second (le réseau européen) l'est pour mener à bien ses entreprises au sein d'un Parlement (au sein duquel « le soutien de Jacques Chirac » n'est pas forcément suffisant). En effet, prises ensemble, ses expériences professionnelles et syndicales lui confèrent un ensemble d'atouts qui s'avèrent particulièrement signifiants au sein du Parlement et du groupe politique auquel il appartient. Elles lui donnent une connaissance quasi-intuitive des modes de fonctionnement du Parlement ainsi que des réseaux nationaux et européens qui structurent la politique européenne en matière agricole. Elles lui permettent de mobiliser un véritable « sens pratique » de l'Europe en général et du Parlement européen en particulier. La proximité des rôles parlementaires avec les savoir-faire acquis antérieurement lui permet aussi de passer outre l'apprentissage austère auquel doivent en général se soumettre les nouveaux entrants. De ce point de vue, il ne subit pas, ou pas de la même manière, les conséquences associées au caractère souvent opaque des jeux politiques européens, une opacité qui se manifestent en revanche durement à ceux qui n'y sont pas familiarisés (enjeux très spécifiques, réseaux d'acteurs complexes, jeux de négociations multiniveaux et multipolaires, langage propre, etc.)[1030]. Son insistance sur les liens de

[1028] Il explique par exemple que M. Fischler, commissaire autrichien de l'agriculture jusqu'en novembre 2004 est « un copain depuis 20 ans (…). Avant que l'Autriche ne rentre au niveau de l'Europe, j'ai fait la campagne avec M. Fischler qui, en ce temps-là, était ministre de l'agriculture en Autriche. Il cherchait un agriculteur français qui parlait allemand pour expliquer aux agriculteurs autrichiens ce que pouvait apporter l'Europe. » Ibid.

[1029] Soutenu par la FNSEA, il explique avoir déposé sa candidature aux instances du RPR en vue des élections européennes de 1999, bien qu'il affirme ne s'être jamais véritablement engagé dans ni dans ce parti (le RPR), ni dans le champ politique à proprement parler, même s'il était jusqu'en 2001 maire d'un village d'Alsace. Selon ses propos, sa candidature a été retenue comme celle d'un représentant « socioprofessionnel » agricole. Si c'est en tant que tel que Joseph Daul se présente constamment au cours de l'entretien, la forte proximité des dirigeants de la FNSEA avec certains dirigeants gouvernementaux s'expriment précisément dans ce « choix » de candidature aux élections européennes.

[1030] « Je connaissais quand même pas mal de parlementaires déjà, de par les relations avant, parce qu'on avait des relations avant de par notre profession (…). J'avais un avantage quand je suis arrivé dans ce parlement, c'est que je connaissais beaucoup de monde, surtout au niveau administratif (…). J'avais déjà toutes les relations, je les avais déjà au niveau administratif à la Commission, j'avais beaucoup d'amis déjà, puisque je travaillais en

« confiance » et « d'amitié » entretenus avec des leaders politiques ou des personnalités européennes met par ailleurs en scène les ressources sociales dont il dispose et les réseaux qu'il est susceptible, le cas échéant, de mobiliser. En tenant compte du fait qu'il est aussi alsacien et germanophone, tous ces éléments lui confèrent un avantage réel dans les concurrences internes, notamment pour l'occupation des positions de pouvoir au sein du Parlement. Ils lui confèrent des ressources qui seront très rapidement rentabilisées au sein de l'espace. De fait, dès son élection, il est nommé vice-président de la commission agriculture dont il deviendra le président deux ans plus tard. L'ancienneté et l'expérience parlementaire s'ajoutent par la suite à ce cadre initial pour lui permettre d'emporter le soutien d'un nombre suffisant de délégations nationales au sein du groupe PPE-DE indispensable à son élection à la tête du groupe en janvier 2007.

Le « sens pratique » de l'Europe que Joseph Daul met en oeuvre apparaît particulièrement évident dans les récits qu'il donne des « manœuvres » entreprises au sein de la commission agriculture pour en prendre la présidence. Elles témoignent d'une connaissance spontanée des logiques d'alliances, des pratiques, mécanismes et impératifs des négociations caractéristiques des univers internationaux et pluriculturels. Un an après sa première élection, il obtient d'être nommé rapporteur d'une proposition de réglementation de la Commission concernant la production du sucre. Selon lui, c'est à la suite de ce rapport qu'il entame des discussions avec les allemands, les espagnols et enfin la délégation française au sein du PPE-DE pour tenter d'obtenir la présidence de la commission agriculture, détenue depuis deux ans par un député allemand des Verts. S'exprime alors la stratégie mises au service de cette ambition : identifier un rapport susceptible de produire une plus-value politique (et confirmer ainsi son « crédit »), obtenir que ce rapport lui soit attribué, rédiger puis faire voter ce rapport par le Parlement avant de négocier avec Bruxelles pour favoriser son acceptation par la Commission[1031], jouer de ce « succès » et du crédit proprement

---

relation directe dans les négociations avec eux. J'étais, je dirais, en territoire connu, conquis, je n'avais plus à faire mes preuves. » Ibid.

[1031] Cette reprise par la Commission de tout ou partie du rapport n'a rien d'évident puisque les questions agricoles restent soumises à la procédure de consultation qui prive les acteurs parlementaires des outils que leur confèrent les procédures de coopération ou de codécision pour s'imposer dans les relations avec les autres institutions, Commission et Conseil. Dans ce cadre deux éléments sont importants à souligner puisqu'ils témoignent, encore une fois, des compétences propres du rapporteur et de l'équipe qui l'entoure sur un dossier donné. Le premier élément réside dans les contacts que le rapporteur est en mesure d'entretenir au sein même de la Commission européenne avec les hauts fonctionnaires ou le commissaire en charge d'un dossier quelconque (des contacts d'autant plus efficaces que le rapporteur en question parvient à s'imposer comme un spécialiste du dossier et donc comme un acteur recevable et crédible auprès de ses interlocuteurs au sein de la Commission). Le second élément réside dans la cohésion apparente du Parlement dans son ensemble sur cette question et donc les fortes majorités que le député et son équipe seront en mesure de réunir. Cette cohésion de l'institution favorise bien entendu le rapporteur dans le cadre d'un rapport de force interinstitutionnel qui lui est, par avance,

européen qu'il détient par ailleurs pour tenter de s'imposer à la tête de la commission agriculture, en commençant par obtenir le soutien des plus importantes délégations nationales du groupe (les espagnols et surtout les allemands) pour s'imposer enfin au sein de sa propre délégation[1032].

Parallèlement, cette position de président de commission contribue au renforcement de sa position au sein de la délégation française du PPE-DE mais aussi, plus généralement, de l'UMP, facilitant d'autant sa nomination comme tête de liste UMP dans la région nord-est lors des élections européennes de juin 2004. Il parvient ainsi à s'assurer d'une reconversion durable de ses compétences et dispositions européennes (nés de son parcours syndical en particulier) en ressources proprement politiques, valorisables en tant que telles aussi bien au niveau national qu'au niveau européen. Son élection à la tête du PPE-DE en 2007, alors principal groupe politique du Parlement européen, le confirme parfaitement.

Concomitants aux processus de professionnalisation, les processus d'autonomisation relative (« d'européanisation ») de l'espace parlementaire se donnent donc à voir dans les mécanismes de hiérarchisation et de mobilité internes à cet espace. Les élus bénéficiant de compétences ou propriétés déjà européanisées (du fait de parcours politiques ou sociaux antérieurs ou plus encore d'une ancienneté dans l'institution) gagnent en importance. Ils sont favorisés dans les concurrences internes (comme le sont aussi les collaborateurs politiques bénéficiant des propriétés attestant de diverses formes de compétences à l'Europe). Autrement dit, de nouveaux modes (proprement européens) de légitimation et de distribution du pouvoir en interne s'imposent ou se superposent à des modes plus directement nationaux et partisans. Une étude de la distribution des positions de leadership au Parlement européen doit nous permettre d'objectiver de façon plus précise ces processus d'européanisation, tout en élargissant la perspective de ce travail à l'ensemble de l'espace parlementaire européen.

---

défavorable. Ces pratiques supposent donc la prise en compte des multiples dimensions de la négociation et des intérêts engagés, au sein du groupe et du Parlement comme au sein du système institutionnel européen dans son ensemble.

[1032] Comme on l'a déjà précisé, il ne possède par forcément de ressources partisanes suffisantes pour s'imposer comme tel au sein de la délégation française. Dès lors, ce sont bien des ressources européanisées, indexées à l'espace parlementaire lui-même qui lui permettent de compenser un déficit relatif de ressources caractéristiques du champ politique national, plus efficientes dans le cadre restreint et national de la délégation RPR-UDF au sein du PPE.

C- La spécialisation des conditions d'accès aux positions de pouvoir

Portant cette fois sur l'ensemble du personnel parlementaire, l'étude présentée ci-après cherche à confirmer, sur un plan statistique, les processus mis en évidence à partir du cas français et à montrer qu'ils renvoient bien à des processus plus larges. Au fil du temps et d'une manière générale (car l'évolution n'est bien sûr pas totalement linéaire), la distribution des positions de pouvoir au sein du Parlement dépend plus fortement et plus directement de la possession, par les acteurs, de ressources politiques endogènes, c'est-à-dire de ressources politiques typiquement européennes (ressources acquises par et dans l'investissement au Parlement ou, éventuellement, au sein d'autres institutions européennes). Ainsi, à la fin des années 1990, ce sont bien les acteurs les plus spécialisés et les plus « professionnalisés » qui tendent à occuper les principales positions de pouvoir dans l'assemblée : Président et vice-président du Parlement, président de commission et président de groupe. Ces positions constituent d'importants postes de direction et de représentation, d'abord de l'institution elle-même, mais aussi de ses principales structures (ou « maisons ») internes (commissions parlementaires et groupes politiques)[1033]. Permettant de parler pour l'institution, en son nom et au nom de leurs pairs, ces positions permettent aussi d'assurer le contrôle pratique et politique de l'univers institutionnel. Le caractère stratégique de ces positions hiérarchiques s'est par ailleurs considérablement renforcé avec la complexification des jeux parlementaires, l'accroissement de la division du travail interne à l'institution et l'affirmation du Parlement dans les jeux interinstitutionnels. Ces mécanismes s'accompagnent par ailleurs de l'institutionnalisation d'autres fonctions, moins prestigieuses mais tout aussi centrales en interne, comme celle de coordinateurs des groupes au sein des commissions.

L'autonomisation de l'espace institutionnel se donne ainsi à voir dans l'européanisation des conditions d'accès aux positions hiérarchiques et de distribution du pouvoir au sein du Parlement. Si les dimensions exogènes (le facteur national notamment) qui dominaient ces processus au début des années 1980 demeurent des éléments structurants à la fin des années 1990 (la distribution de ces positions continuant en partie de dépendre de la nationalité et de ressources politiques plus directement nationales, comme les ressources partisanes), il n'en reste pas moins que ces éléments sont désormais soumis à l'affirmation d'une légitimité endogène (européenne et parlementaire) parfaitement déterminante. L'émergence de carrières politiques européennes et l'identification d'une avant-garde

[1033] COSTA Olivier, *Le Parlement européen…*, op. cit. ; CORBETT Richard, JACOBS Francis, SHACKLETON Mickael, *op. cit.*, pp. 94-104.

institutionnelle renvoient ainsi très directement aux processus de la mobilité interne à l'espace. Dans l'ensemble, ce sont bien les acteurs issus d'un « noyau dur » de professionnels qui prennent la direction de l'assemblée et de ses principales instances (groupes politiques et commissions parlementaires en particulier pour lesquels nous avons souligné l'importance croissante). Ce faisant, ces mêmes acteurs participent d'une restructuration de l'espace en parvenant à placer leurs ressources propres en son centre.

Afin de rendre compte de ces évolutions, nous procéderons à une comparaison de la composition des positions concernées aux deux pôles de la période prise en compte ici (1979-1999) (1), puis nous nous attarderons sur le profil des présidents du Parlement élus entre 1979 et 2004 qui permettront d'illustrer, à partir de cas individuels, les processus mis en évidence ici (2).

1- L'européanisation des conditions d'accès aux positions de leadership : une comparaison historique

L'examen suivant se fonde sur la prise en compte d'un large échantillon d'acteurs politiques occupant les principales positions de leadership au sein de l'assemblée : président du Parlement, vice-présidents du Parlement, questeurs (le bureau) ; présidents des groupes politiques (qui forment avec le président, la « conférence des présidents », organe de direction politique de l'institution) ; présidents des commissions parlementaires[1034]. Ces postes sont pourvus tous les deux ans et demi, au commencement puis au milieu de chacune des législatures[1035]. Le bureau est élu à bulletin secret et à la majorité absolue des membres, l'importance des voix déterminant l'ordre de préséance. Les présidents de groupe sont élus selon des principes similaires à l'intérieur de chacun des groupes tandis les présidents de

[1034] Nous présentons ici quelques-uns des résultats d'une enquête menée en 2001-2002 à partir des biographies éditées par le Parlement européen, dont une partie sont consultables sur le site web du Parlement. Cette enquête s'est inscrite dans le cadre d'un projet de recherche associant le Groupe de sociologie politique européenne (GSPE) de l'IEP de Strasbourg à la Maison interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace (MISHA) portant sur la sociologie des élites européennes.

[1035] L'échantillon constitué porte au total sur 229 individus déterminés de la façon suivante. Pour chacune des deux périodes d'une législature (de 1979 à 1999, soit huit périodes différentes), nous nous sommes procuré de façon aléatoire un organigramme de l'assemblée sur lequel nous avions relevé les individus exerçant les fonctions indiquées. L'examen des profils et trajectoires s'est appuyé sur des informations contenues dans les biographies éditées à chaque législature par le Parlement européen. Ont donc été pris en compte les éléments renseignant les parcours politiques (partis politiques, mandats, etc.), trajectoires professionnelles (diplômes obtenus, parcours professionnels, expériences syndicales) ou sociales (date de naissance, sexe, publications, décorations, expériences associatives). Sur les 229 individus recensés, il en existe 3 pour lesquels il n'a pas été possible d'obtenir de fiche biographique. Nous ne présentons ici qu'une comparaison des populations concernées en 1981 et 1998. Fondées sur des informations qui restent parcellaires, les conclusions présentées ici sont destinées à appuyer nos développements précédents.

commission (de même que les présidents de délégations et les vice-présidents de commission et délégation) sont désignés selon la « règle d'Hondt » : le nombre de postes affectés à chaque groupe dépend de son importance numérique (les deux principaux groupes « se taillant la part du lion ») ; les groupes répartissent ensuite les postes qui leur ont été attribués entre les différentes délégations qui les composent ; au final, ce sont les délégations internes aux groupes qui proposent les individus aux postes visés (mais ce choix doit être avalisé par le bureau du groupe)[1036]. La démarche proposée ici consiste à comparer la population concernée entre 1979 et 1999, en prenant comme point de comparaison les années 1981 et 1998.

Le tableau 19 (ci-dessous) indique ainsi qu'en 1981, 32 députés (sur les 39 qui détiennent les positions retenues pour l'analyse) ont occupé des positions politiques nationales. Plus de 79% ont été députés ou sénateurs et près de 45% ministres. Sur un plan « européen », 23 (58,9%) ont été membres du Parlement avant 1979 ou membres d'une des assemblées paneuropéennes. 25,6% déclarent avoir occupé des positions spécifiques dans des structures ou commissions politiques paneuropéennes (parti politique européen, mouvements européens) Ces acteurs se caractérisent donc, tout d'abord, par de fortes ressources politiques et symboliques nationales auxquelles sont associées des propriétés politiques européanisées. L'européanisation des profils politiques est en effet loin d'être négligeable et se retrouve dans un ensemble d'éléments symboliques (références à l'histoire européenne[1037]) ou institutionnels (participation à l'ancien Parlement, membre des assemblées parlementaires européennes) mais reste en même temps dépendant de l'occupation de positions au centre des champs politiques nationaux. Elle se présente ainsi, moins comme une spécialisation proprement européenne des carrières et ressources politiques, que comme un prolongement de trajectoires nationales qui impliquent souvent, à un moment ou un autre, des formes diverses d'internationalisation.

[1036] Nous verrons, au chapitre suivant en particulier, que les délégations nationales anticipent en ce sens, les systèmes de légitimité en vigueur dans l'institution et les groupes politiques. Elles intériorisent ainsi des « normes » institutionnelles implicites. C'est ce qui explique notamment que la persistance d'un facteur national (et exogène) dans l'espace institutionnel n'empêche pas de constater l'affirmation parallèle de modes de structuration plus autonomes : le national est ainsi « retravaillé » sous l'effet de l'autonomisation (de l'européanisation) relative de l'espace parlementaire européen.

[1037] 9 sur 39, soit 24% font ainsi état, dans leur biographie parlementaire, de leur implication (volontaire ou subie) à des évènements relatifs à la seconde guerre mondiale.

Tableau 20 : Comparaison des trajectoires politiques des députés occupant les principales positions hiérarchiques du Parlement européen en 1981 et 1998.

	1981 n=39	**1998** n=52
Parcours politiques		
Anciens députés ou sénateurs	31 (79,4)	22 (42,3)
Anciens ministres	17 (43,5)	12 (23)
Eléments d'européanisation des parcours politiques		
Membres des assemblées paneuropéennes dont membre du PE avant 1979	23(58,9) 15 (38,4)	1 (1,9) 0
Membres de structures politiques internationales ou Paneuropéennes (parti politique, syndicat etc.)	10 (25,6)	17 (32,6)
Temps de présence moyen au PE	5,25 ans	10,3 ans

Lire : en 1981, 31 députés occupant des positions de leadership au Parlement, sur 39, sont d'anciens députés ou sénateurs contre 22 sur 52 en 1998.

Le profil qui se dégage des acteurs occupant ces mêmes positions en 1998 apparaît, en revanche, sensiblement différent. La proportion de députés ayant occupé des fonctions nationales est en diminution importante. 22 sur 52 ont été députés ou sénateurs (42,3%) et 12 sur 52 ministres (23%). Au total, 46% ont occupé des fonctions politiques de premier ordre au cours de leur histoire politique. Cependant, parmi ces derniers, 18 députés (soit près de 75% de ceux qui ont occupé des positions centrales au niveau national) présentent une expérience politique mixte, combinant une carrière politique nationale avec une expérience du Parlement lui-même (10 ans de présence au moins dans l'assemblée). Parallèlement, 21 personnes sur les 28 (40% de l'ensemble) qui ne font état d'aucune position nationale d'envergure, se caractérisent par le fait qu'elles exercent leur second mandat au moins (élection en 1989 ou antérieurement). Au total, 75% (39 individus) de la population ciblée en 1998 cumulent au moins 10 années de présence au Parlement européen. Ces individus ont généralement occupé des fonctions politiques intermédiaires au sein des groupes, des commissions ou des délégations (coordinateur, vice-présidence de groupe ou de commission, etc.). La mobilisation d'une expérience politique strictement européenne apparaît ainsi comme une condition essentielle d'exercice du leadership (ils étaient 55% à pouvoir s'en prévaloir en 1981 contre 75% en 1998). Ceci est d'autant plus vrai que les acteurs immédiatement nommés ou élus à un poste de direction après leur élection au Parlement se prévalent généralement d'expériences directement européennes. Ainsi Wilfried Martens (PPE-DE, Belgique) élu en 1994, président du groupe PPE-DE (dès son entrée au Parlement), était-il président depuis 1990 du Parti populaire européen (la fédération européenne des partis chrétiens-démocrates et conservateurs) et Catherine Lalumière, présidente du groupe ARE entre 1994 et 1999, Secrétaire générale du Conseil de l'Europe jusqu'en 1989.

Ces chiffres témoignent donc d'une transformation sensible du profil caractéristique des députés occupant les principales positions de leadership en 1981 et 1998. Tout indique que l'équilibre des propriétés pertinentes pour l'accession aux positions de représentation et de direction de l'assemblée, ou de ses structures internes, s'est modifié et qu'une expérience politique endogène s'avère quasi-indispensable à l'occupation de telles positions. Ces chiffres tendent donc à confirmer (et à objectiver) le constat formulé précédemment d'une européanisation et d'une autonomisation (relative) de l'espace et des ressources nécessaires pour « faire carrière » au Parlement, accéder à un certain nombre de trophées et s'assurer d'une mobilité interne à l'institution[1038].

Tableau 21 : Comparaison des caractéristiques sociales des titulaires de positions de leadership au Parlement européen en 1981 et 1998.

	1981 n=39	**1998** n=52
Titulaires de décorations et distinctions	21 (53,8)	17 (32,6)
Diplômés du supérieur	23 (58,9)	43 (82,6)
Dont : doctorat	8 (20,5)	15 (28,8)
Publications	18 (46,1)	17 (32,6)
Age moyen en 1981 et 1998	57 ans	56 ans
Femmes	3 (7,6)	13 (25)
Hommes	36 (92,3)	39 (75)

Lire : en 1981, 21 députés occupant des positions de leadership sur 39 sont titulaires de décorations et distinctions contre 17 sur 52 en 1998.

Bénéficiant moins souvent de décorations (32,6% en 1998 contre 53,8% en 1981) mais aussi de mandats politiques nationaux, ministériels (23% contre 43,5%) ou législatifs (42,3% contre 79,4%), les acteurs pris en compte dans cette étude sont en revanche plus diplômés (82,6% contre 58,9%), appartiennent majoritairement aux fractions culturelles des classes supérieures de l'espace social (51,9% contre 35,8%) et sont, à l'image de l'assemblée dans son ensemble, plus nettement féminisés (25% contre 7,6%). Aussi, alors que les ressources dominantes apparaissent d'abord, en 1981, comme des ressources politiques et symboliques acquises sur les scènes nationales, elles semblent au contraire, en 1998, correspondre à des ressources acquises par le biais d'un investissement au sein de

[1038] Des études plus récentes confirment parfaitement ces affirmations. Ainsi Sébastien Michon relevait que, au cours la législature actuelle (2004-2009) : « toutes les positions de leadership vont de pair avec une moyenne d'au moins 2,35 mandats (contre 1,76 sur l'ensemble des eurodéputés). La présidence d'un groupe politique est ainsi la fonction la plus soumise à l'ancienneté : les présidents de groupes (…) ont effectué près de quatre mandats au PE. Suivent ensuite l'appartenance au bureau des groupes (2,88 mandats) et la présidence d'une commission (2,84 mandats). Plus accessibles et moins centrales : les vice-présidences de commission (2,35 mandats) », MICHON Sébastien, « Sociologie des pratiques d'assemblée au Parlement européen : les effets de la multipositionnalité des eurodéputés », communication à l'atelier « Sociologie du travail et des acteurs au Parlement européen », IIème congrès des associations francophones de science politique, Québec, 25-26 mai 2007.

l'assemblée elle-même (notamment par une mise en jeu de ressources culturelles reconverties, par ce biais, en ressources politiques européennes).

2- Une illustration plus concrète : les présidents du Parlement entre 1979 et 2004

A la différence des présidents du Parlement élus au cours des années 1979-1991 qui apparaissent plutôt comme des acteurs fortement dotés en ressources politiques nationales (objectivées dans les postes occupés au cours de leur carrière) ou encore comme des personnalités susceptibles d'inscrire leur histoire personnelle en relation avec la seconde guerre mondiale, ceux des années 1990 s'apprentent plutôt à des « professionnels », des acteurs dont la carrière politique est centrée au Parlement européen et dont l'élection à la présidence du Parlement doit avant tout aux ressources spécifiquement européennes qu'ils détiennent[1039].

Entre 1979 et 1991 en effet, les présidents du Parlement apparaissent surtout comme des élus dont la présence au Parlement s'inscrit en prolongement d'une carrière politique nationale. Ils apparaissent en ce sens (et relativement aux députés élus les années suivantes) comme des acteurs fortement dotés en ressources politiques et symboliques. Simone Veil (présidente de 1979 à 1981) est une ancienne ministre de Valéry Giscard d'Estaing (Président de la République française de 1974 à 1981). Elle était tête de liste du parti présidentiel aux élections européennes de 1979. Plusieurs fois tête de liste centriste aux élections européennes suivantes, elle est nommée ministre d'Etat, ministre des affaires sociales sous les deux gouvernements Balladur entre 1993 et 1995. En 1982, Pieter Dankert (néerlandais, président de 1981 à 1984) est un homme qui cumule quelques 14 années de présence au parlement national néerlandais (chambre basse) où il a été président de la commission des affaires étrangères. Il deviendra par la suite secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (au sein du gouvernement néerlandais). Pierre Pflimlin (président de 1987 à 1989) est un personnage important de la IVème République française et des débuts de la Vème République. Maire de Strasbourg jusqu'en 1983, il a été plusieurs fois ministre au cours des années 50 et 60. Il a aussi été député pendant de longues années. En 1989, Enrique Baron Crespo (espagnol, président de 1989 à 1991) est membre du Parlement depuis 2 ans seulement. Auparavant, il fut député aux Cortès pendant 9 ans, de 1977 à 1986 et ministre du gouvernement socialiste espagnol de 1982 à 1985. Membre du Parlement européen depuis 1986 donc, il l'est toujours en 2007.

[1039] Nous reviendrons sur ce point au chapitre suivant.

Le profil de ces acteurs renvoie ensuite à un ensemble de caractéristiques en relation directe à l'univers symbolique, voire institutionnel, que représente la construction européenne. La fiche biographique de Lord Plumb (britannique, président de 1987 à 1989) se présente ainsi comme une énumération des positions occupées dans les organisations professionnelles agricoles, particulièrement au niveau communautaire. Après sa présidence, il est nommé « Pair à vie » et siège depuis à la chambre des Lords tout en demeurant député européen jusqu'en 2004. De 1981 à 1982, il est président de la commission agriculture du Parlement puis président du groupe des Démocrates européens de 1982 à 1984[1040]. Pierre Pflimlin comme Pieter Dankert sont d'anciens membres des assemblées paneuropéennes (UEO, Conseil de l'Europe, OTAN pour Pieter Dankert tandis que Pierre Pflimlin est un ancien président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe). Président du Mouvement des républicains populaires (MRP) dans les années 50 et 60, Pierre Pflimlin est par ailleurs devenu une figure historique des courants fédéralistes européens. Il fut enfin, jusqu'en 1983, le maire de Strasbourg (qui, sous sa direction, s'est constamment revendiquée comme « capitale de l'Europe »). Simone Veil, enfin, ouvre sa biographie parlementaire sur le récit de son expérience concentrationnaire. Elle se place de fait au cœur même de l'univers historique et symbolique européen.

Les premiers présidents du Parlement se caractérisent donc par deux grands ensembles de propriétés symboliques que l'on peut penser très efficientes dans le cadre parlementaire européen à cette époque : ressources politiques nationales d'une part (les assurant d'une forte légitimité « d'élus »), ressources symboliques européennes d'autre part, mais directement liées aux positions qu'ils ont occupées au niveau national (les assurant d'une légitimité à l'Europe dépassant le simple cadre d'une élection dans un Parlement européen encore très marginal dans le paysage institutionnel. D'une manière ou d'une autre, ces personnalités ont marqué la vie politique de leur pays, voire celle du continent européen dans son ensemble.

Six présidents ont été élus entre 1992 et 2004. Il s'agit d'Egon Klepsch, déjà candidat en 1982 (1992-1994 ; Allemagne, PPE-DE), de Klaus Hänsch (1994-1996 ; Allemagne, PSE), José Maria Gil-Robles Gil-Delgado (1997-1999 ; Espagne, PPE-DE), de Nicole Fontaine (1999-2001 ; France, PPE-DE) et de Pat Cox (2002-2004 ; Irlande, ELDR). L'étude

[1040] A l'époque, le groupe des Démocrates européens regroupait principalement les conservateurs britanniques. Il a fusionné par la suite avec le Parti populaire européen, ce dernier devenait le Parti populaire européen – Démocrates européens (PPE-DE)

de leurs profils représente une illustration parfaitement significative des constats formulés plus haut. Comparés aux présidents élus entre 1979 et 1991, les présidents des années 1990 et 2000 se caractérisent par des profils plus spécialisés. On ne peut que relever en effet l'importance des parcours marqués par une forte expérience du Parlement européen lui-même. Tout indique alors que cette expérience tend à devenir un élément déterminant de leur élection à ce poste désormais prestigieux et convoité.

Chez ces acteurs politiques de la décennie 90 (par opposition à la décennie 80), on constate en effet une baisse importante des propriétés politiques nationales et, parallèlement, une forte augmentation de l'expérience parlementaire européenne. Les présidents du Parlement apparaissent ainsi, de façon presque idéal-typique, comme des professionnels à l'Europe. Dans ce cadre, Egon Klepsch (élu en 1992) représente une sorte de transition. Il possède de fortes ressources politiques nationales (il a été membre du Bundestag pendant 15 ans, de 1965 à 1980). Au moment de son élection comme président, il est membre du PE depuis 13 ans. Pendant de longues années, il y a occupé le poste-clé de président du PPE-DE, l'un des groupes les plus importants (de 1979 à 1991 et avec quelques années d'interruption).

Klaus Hänsch, José-Maria Gil-Robles Gil-Delgado et Nicole Fontaine n'ont en revanche occupé aucun poste politique national d'envergure. Leur élection à la tête du Parlement semble ainsi exclusivement liée à la mobilisation de ressources politiques issues de leur expérience même de l'assemblée européenne. K. Hänsch en est membre depuis 1979, J-M. Gil-Roblès depuis 1989, N. Fontaine depuis 1984. Chacun de ces personnages a su y acquérir un crédit spécifique, à la suite d'un investissement constant et continu tant au sein des groupes que des commissions parlementaires. La capitalisation de cette expérience parlementaire est particulièrement explicite dans le cas de Nicole Fontaine qui fut successivement vice-présidente puis première vice-présidente du Parlement entre 1989 et 1999[1041].

Cet examen de la distribution des positions de leadership entre 1979 et 1999 confirme les constats formulés précédemment (à partir de l'étude des eurodéputés français) et leur caractère généraux. Si les processus d'européanisation se déclinent selon des modalités et des temporalités différenciées en fonction des nationalités (processus qu'il conviendrait d'étudier pour chacun de ces groupes), cette étude tend cependant à confirmer, sur un plan statistique,

[1041] Guillaume Marrel et Renaud Payre arrivent à des conclusions similaires. « Parmi les 15 personnalités qui poursuivent donc une importante carrière parlementaire européenne en ce début de sixième législature, on compte plusieurs responsables à la tête de l'institution parlementaire, des groupes politiques ou des commissions », MARREL Guillaume, PAYRE Renaud, « Des carrières parlementaires… », *op. cit.*, p. 87.

la centralité croissante des ressources proprement européennes dans la structuration et la hiérarchisation de l'espace parlementaire européen. Même s'ils ne s'y réduisent pas complètement et restent dépendants d'un ensemble d'autres facteurs (configuration des relations entre les différents groupes politiques et des différentes délégations au sein des groupes), les processus de mobilité interne n'en demeurent pas moins assujettis au fait de posséder un stock plus ou moins important de ressources politiques européennes ou européanisées. Une telle étude confirme en ce sens, l'européanisation, l'autonomisation et la professionnalisation croissante de l'espace parlementaire européen : il trouve en lui-même ses propres logiques d'organisation et de rétribution.

Les processus affectant les élus français s'inscrivent, en retour, parfaitement dans ce cadre plus général. Parmi les députés français occupant des positions de pouvoir au sein du Parlement entre juin 2004 et décembre 2006, on constate en effet qu'ils sont nombreux à être de fait engagés dans un processus de conversion de leur carrière politique au niveau européen. Si l'on excepte Michel Rocard, voire Pierre Moscovici, peu apparaissent comme des acteurs centraux de la vie politique française ou des espaces politiques et partisans, mais tous, dans l'ensemble, exercent au minimum leur second mandat au Parlement et tous font état de divers « marqueurs européens ». Gérard Onesta (Verts / 1991-1994 ; 1999-) assure au Parlement son troisième mandat de vice-président. Francis Wurtz (PCF / 1979-) continue d'y être président du groupe GUE/NGL (depuis 1999). Revenu au Parlement en 2004 après avoir été ministre délégué en charge des affaires européennes entre 1997 et 2001 et avoir présidé les négociations en vue de l'adoption du traité de Nice, Pierre Moscovici (PS / 1994-1997 ; 2004-) a obtenu un poste de vice-président du Parlement. Le général Morillon (UDF / 1999-) est président de la commission pêche, tandis que Pervenche Berès (PS / 1989-) est présidente de la commission économique et monétaire après avoir été présidente de la délégation socialiste française lors de la précédente législature. Joseph Daul (UMP / 1999-) a été reconduit en 2004 au poste de président de la commission agriculture qu'il présidait depuis janvier 2002, puis devient président du groupe PPE-DE en janvier 2007. Alain Lipietz (verts / 1999-) est président de la délégation pour les relations avec les pays de la Communauté andine. Béatrice Patrie (MDC puis PS /1999-) est présidente de la délégation pour les relations avec les pays du Mashrek, alors que Jean-Louis Fruteau (PS / 1999-) est vice-président de la commission agriculture, que Françoise Grossetête (UMP / 1994-) est vice-présidente du PPE-DE, que Gilles Savary (PS / 1999-) est vice-président de la commission du transport et du tourisme et que Thierry Cornillet (UDF / 1999-) est vice-président de l'assemblée paritaire ACP-UE.

Conclusion

Parallèlement aux processus de spécialisation des pratiques politiques associées au mandat européen et à l'institutionnalisation de nouveaux rôles institutionnels, ce sixième chapitre aura permis de mettre en évidence les processus d'européanisation qui caractérisent l'espace parlementaire européen, c'est-à-dire l'autonomisation (vis-à-vis du national) et la fermeture croissante (bien que toujours relative) de cet espace : il trouve en lui-même ses propres principes de fonctionnement et de structuration (ou de hiérarchisation)[1042]. Certes, cette « européanisation » renvoie, à l'image de ce qui se passe au sein de la Commission européenne par exemple[1043], à des processus à la fois inégaux (les mécanismes de professionnalisation ne sont pas similaires selon les nationalités)[1044], inachevés (le national demeure un élément structurant de l'espace parlementaire lui-même), peu linéaires (il peut exister des « retours » et des formes diverses de renationalisation) et donc relatifs. Il n'en demeure pas moins que cette « européanisation », même relative, est structurante de l'espace en question et qu'elle prend deux formes essentiellement.

D'une part, elle se traduit par l'émergence de carrières proprement européennes et de processus spécifiques (en rapport avec le paradigme weberien de la professionnalisation politique) de professionnalisation à l'Europe. S'affirme ainsi un « noyau dur » d'acteurs, eux-mêmes assimilables à une avant-garde institutionnelle en ce qu'ils vont progressivement s'imposer à la direction de l'assemblée et contribuer à placer les ressources (européennes) qui les caractérisent en propre au centre de l'espace. Cette européanisation du Parlement européen se traduit en conséquence, et d'autre part, par une restructuration de l'espace lui-

---

[1042] En ce sens, l'européanisation ne désigne ici rien d'autre que les processus par lequel l'espace parlementaire européen se structure comme *champ*, au sens que Bourdieu donne à ce terme. « L'évolution des sociétés tend à faire apparaître des univers (…) qui ont des lois propres, qui sont autonomes (…). On a ainsi des univers sociaux qui ont une loi fondamentale, un nomos indépendant des autres univers, qui sont auto-nomes, *qui évaluent ce qui s'y fait, les enjeux qui s'y jouent selon des principes et des critères irréductibles à ceux des autres univers* », BOURDIEU Pierre, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil, Coll. « Points essais », 1996, p. 159 (c'est nous qui soulignons).

[1043] Voir notamment: JOANA Jean, SMITH Andy, *Experts, diplomates ou politiques…*, op. cit. ; SMITH Andy (ed.), *Politics and the European Commission : actors, interdependence, legitimacy*, London, Routledge, ECPR, 2004.

[1044] L'européanisation des carrières politiques ou administratives prend des formes et des temporalités différenciées en fonction des nationalités. Ainsi, dans le cas des directeurs généraux de la Commission européenne, les britanniques ou les espagnols connaissent des processus d'européanisation plus tardifs. De même, la comparaison des différentes générales de la Commission met en évidence des processus d'européanisation plus tardif de certains secteurs. GEORGAKAKIS Didier, DE LASSALLE Marine, « The europeanization....", *op. cit.*, pp. 13-19. Le cas des parlementaires européens est, à n'en pas douter, similaire. Ainsi, les processus de professionnalisation et d'européanisation des carrières politiques sont plus tardifs pour les français qu'ils ne le sont pour les britanniques ou les allemands.

même autour de ce qui en fait sa spécificité propre. Il se structure moins sur la base de ressources politiques et symboliques « nationales » que sur des ressources proprement « européennes », acquises par et pour l'investissement au sein du Parlement lui-même.

Les développements de ce chapitre illustrent alors parfaitement bien les processus de (re)définition des figures légitimes de l'eurodéputé autour de ceux qui font « carrière à l'Europe », de ceux qui, vivant « de » l'Europe, en sont venus à vivre « pour » l'Europe, y consacrant, à la différence des élus des années 1970 et 1980, une fraction très importante du temps politique dont ils disposent. Une telle étude introduit ainsi l'examen d'un processus qui est directement associé à l'autonomisation de l'espace : l'objectivation d'un groupe d'acteurs politiques aux intérêts spécifiques, directement liés à l'institution et à son affirmation. De façon générale en effet (la dernière section de ce chapitre l'a montrée) ce sont bien les « professionnels à l'Europe » qui s'assurent le contrôle pratique et politique de l'institution, c'est-à-dire aussi la maîtrise de la parole de l'institution sur elle-même et vis-à-vis de l'extérieur. Reste ainsi à montrer comment s'objective et s'incarne, au quotidien, l'existence d'un groupe spécifique de « professionnels », doté de la conscience de son existence propre et de ses intérêts.

Chapitre VII -
Des députés « pas comme les autres »

Professionnalisation des acteurs et différenciation européenne

Nous venons de mettre l'accent sur la constitution d'un « noyau dur » d'acteurs engagés dans des parcours assimilables à des carrières parlementaires et, parallèlement, sur l'autonomisation (ou l'européanisation) de l'espace au sein duquel ces carrières s'inscrivent. Le chapitre précédent montre ainsi que l'institution parlementaire européenne forme un espace en partie autonome, structuré par un ensemble de positions ainsi que par la distribution de ressources institutionnelles et politiques spécifiques. Plus les acteurs en détiennent un volume important, plus ils sont en mesure d'occuper les prinicipales positions de pouvoir au sein de l'espace. En prolongement direct de ces observations, le dernier chapitre à pour objet de mettre en évidence l'existence d'un groupe relativement unifié d'acteurs dotés, au-delà de leur division (nationales et politiques) d'intérêts et de modes d'identification communs, directement liés à l'institution elle-même et aux positions qu'ils y occupent[1045]. Ce sont ces intérêts et modèles propres d'identification qui, en s'imposant à l'espace lui-même, font des eurodéputés (et notamment des plus spécialisés d'entre eux) des acteurs « pas comme les autres », des professionnels à part, c'est-à-dire en partie différenciés des autres catégories de travailleurs politico-administratifs, nationaux et européens, à la fois objectivement (par les positions et carrières qui les caractérisent) et subjectivement (par la conscience qu'ils ont de cette différenciation) [1046].

A la façon des professionnels de la politique dont l'existence est intrinsèquement liée à l'autonomisation du champ politique et du type d'intérêt qui le constitue, l'objectivation d'un groupe spécifique d'acteurs vivant « de » et « pour » l'Europe renvoie à l'émergence d'une forme particulière de capital politique et symbolique qu'il convient ici d'expliciter avec

[1045] En effet, « la théorie du processus de différenciation et d'autonomisation d'univers sociaux ayant des lois fondamentales différentes, conduit à faire éclater la notion d'intérêt : il y a autant de formes de libido, d'intérêts, qu'il y a de champs. Chaque champ en se produisant, produit une forme d'intérêt qui, du point de vue d'un autre champ, peut apparaître comme du désintéressement (ou comme absurdité, manque de réalisme, folie, etc.) », BOURDIEU Pierre, *Raisons pratiques…*, op. cit., p. 160.

[1046] Par analogie avec un raisonnement centré sur l'identification d'une *classe probable*, ils constituent un « ensemble d'agents occupant des positions semblables qui, placés dans des conditions semblables et soumis à des conditionnements semblables, ont toutes les chances d'avoir des dispositions et des intérêts semblables, donc de produire des pratiques et des prises de position semblables », BOURDIEU Pierre, « Espace social et genèse des « classes » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52, n°52-53, 1984, p. 4.

plus de précision. Raisonner sur l'existence d'un groupe spécifique de professionnels de la politique implique d'expliciter, au-delà des trajectoires et carrières, le type de capital (et d'intérêt) qu'ils ont en partage et qui, précisément, dotent ces acteurs des propriétés d'un groupe « à part ». Mais il convient aussi de rendre compte de la manière dont, au-delà des reconstructions théoriques, ce groupe de professionnels est concrètement habité par les acteurs eux-mêmes.

Il s'agit alors de s'intéresser, d'une part, aux processus par lesquels les acteurs s'approprient ce collectif et lui confèrent une identité qu'ils sont en retour conduits à intérioriser. Comme la sociologie des groupes professionnels - issue en particulier des approches interactionnistes - l'a bien montré, les processus d'identification, de définition, de construction de nouveaux espaces professionnels sont toujours, en même temps, des processus de différenciation et de mises à distance des groupes et entités vis-à-vis desquels les nouveaux professionnels cherchent à imposer leur propre autonomie[1047]. Ce sont alors à ces divers mécanismes de mise à distance des *outgroups* qu'il apparaît nécessaire de s'intéresser pour saisir ce processus de construction et de différenciation[1048]. En l'occurrence, et alors que ce processus apparaît en partie comme un sous-produit des luttes internes à la profession politique (auxquelles les institutions européennes offrent un nouveau canal d'expression), c'est bien contre les « nationaux » et, secondairement contre les fonctionnaires européens, que s'imposent des professionnels « européens » du travail électif et représentatif, de façon équivalente aux caractéristiques des processus d'européanisation dans d'autres espaces institutionnels[1049].

En prolongement de cette perspective, s'impose d'autre part une attention particulière aux processus, inaboutis, de codification qui résultent de ce travail collectif de définition de la fonction et de la figure institutionnelle qui l'incarne. Ce travail de codification contribue en tant que tel, via l'inscription dans un cadre légal, à l'imposition d'une réalité objective et subjective incontournable. Dans un espace (européen) au sein duquel les acteurs ne

---

[1047] HUGHES Everett, *Men and Their Work*, New-York, The Free Press of Glencoe, 1958.

[1048] L'approche interactionniste privilégie une approche relationnelle et interactive des processus à l'origine de toute activité sociale. Celle-ci doit être comprise comme le résultat de l'action d'un groupe de pairs orientée vers la création « d'un ordre interne ». Ainsi, Claude Dubar et Pierre Tripier rappellent que « ce que Hughes appelle souvent l'ordre de l'interaction, est, dans le champ professionnel, le résultat contingent de l'action d'un groupe de travail valorisant le travail bien fait, essayant de contrôler son territoire et de se préserver de la concurrence (…). Tous les groupes cherchent à se préserver du contrôle, de la domination ou de la dépendance ; aucun n'y parvient toujours et complètement, mais aucun n'est totalement privé de marges de manœuvre. Les sociologues doivent étudier la dynamique des interactions, sur un territoire donné, entre un groupe professionnel (ou autre) et tous les partenaires de ses activités. », DUBAR Claude, TRIPIER Pierre, *op. cit.*, pp. 95-96.

[1049] GEORGAKAKIS Didier (dir.), *Les métiers de l'Europe…*, op. cit.

parviennent pas complètement à réunir les conditions ou les moyens nécessaires à la maîtrise de leur propre définition, c'est toute la question de l'(in)existence d'un statut propre de l'eurodéputé qui se trouve posée, statut susceptible d'assurer l'unité de la figure dans les différents espaces politiques nationaux et l'uniformisation relative des conditions d'exercice du mandat. En ce sens, c'est à l'inachèvement des processus constatés ici qu'il conviendra de conclure au terme de ce travail.

Trois étapes jalonneront donc ce septième et dernier chapitre. Dans une première section, nous tenterons de préciser les contours du capital spécifique que les professionnels à l'Europe ont en commun (section I). Une seconde section sera consacrée à la restitution des processus plus subjectifs par lesquels le groupe ainsi identifié se manifeste, comment il est concrètement construit, différencié et mis en scène par les acteurs qui le constituent (section II). Une dernière section montrera enfin comment ce groupe recherche les moyens de codification des redéfinitions qu'il engage, de façon implicite d'abord avec l'émergence ou la convergence progressive de normes d'exercice et d'attribution du mandat puis de façon plus explicite ensuite via la définition d'un statut de l'élu européen que les députés tentent d'imposer. Les difficultés persistantes à l'adoption de ce statut témoignent précisément du caractère inachevé des processus en cours (section III).

I- Capital institutionnel et (re)structuration de l'espace parlementaire européen

Les développements présentés au chapitre précédent ont mis en évidence le « pouvoir » à usage interne que procurent les ressources européanisées des acteurs les plus professionnalisées, facilitant par exemple leur accès aux postes de direction. Il s'agit ici de préciser en quoi ce pouvoir peut se comprendre comme un « capital symbolique » au sens du constructivisme structural : un stock plus ou moins important de créances dont dispose un individu dans un espace de jeu donné et dont la détention est au cœur des mécanismes de structuration, de distribution du pouvoir interne à cet espace, en l'occurrence l'espace parlementaire européen[1050] (A). Dans un second temps, nous préciserons comment la

[1050] « Le capital symbolique, c'est n'importe quelle propriété (n'importe quelle espèce de capital, physique, économique, culturel, social) lorsqu'elle est perçue par les agents sociaux dont les catégories de perception sont telles qu'ils sont en mesure de la connaître (de l'apercevoir) et de la reconnaître, de lui accorder valeur (…). Plus précisément, c'est la forme que prend toute espèce de capital lorsqu'elle est perçue à travers des catégories de perception qui sont le produit de l'incorporation des divisions ou des oppositions inscrites dans la structure de la distribution de cette espèce de capital (…) », BOURDIEU Pierre, *Raisons pratiques…*, op. cit., pp. 116-117. L'autonomisation de l'espace parlementaire européen renvoie ainsi à l'émergence de nouvelles formes

distribution de ce capital spécifique redessine les tensions caractéristiques de l'espace parlementaire européen. Un nouvel axe de différenciation des acteurs se dessine en effet, opposant précisément les députés les plus investis et les plus professionnalisés, aux autres (B).

A- L'affirmation d'un capital politique et institutionnel

La professionnalisation du parlementarisme européen va de pair avec l'accumulation d'un capital propre à l'institution. Il est en partie autonome, c'est-à-dire en partie différencié des formes de reconnaissance propres aux espaces politiques nationaux, spécialement ajusté à l'espace parlementaire européen et répond aux caractéristiques d'un pouvoir symbolique fondé sur la réputation de ceux qui en font état (1). Dépendant de la capacité des acteurs à se conformer aux rôles prescrits et à faire l'apprentissage des compétences, savoirs ou savoir-faire spécifiques qui s'imposent progressivement au sein de cet espace, son accumulation devient une condition essentielle pour peser dans l'institution, y être influent et y occuper des positions de pouvoir (2). Ce capital renvoie alors à certaines propriétés qui le définissent en propre. Comme capital européen, il se définit d'abord contre les formes typiquement nationales du capital politique et se fonde directement, derrière la prégnance des attaches nationales, sur une « dénationalisation » des rapports au politique, au monde et à « l'Europe » (3). Inégalement distribué, il se définit aussi à partir des tensions caractéristiques des espaces européens, opposant des ressources généralistes (ou politiques) à des ressources « techniques » (4). Conformément à d'autres formes de capital politique, le capital européen s'inscrit enfin dans des modes d'appropriation à la fois individuels et collectifs (5).

1- Un capital symbolique et spécifique

Les créances dont disposent les élus les plus professionnalisés sont en premier lieu d'ordre symbolique. Elles renvoient à la « réputation » dont ils disposent à un moment donné auprès de leurs pairs mais aussi des autres catégories d'acteurs constitutifs de l'espace parlementaire ou y intervenant (fonctionnaires du Parlement ou de la Commission, assistants, représentants des groupes d'intérêts, journalistes, etc.) : le fait d'être connu et surtout d'être reconnu, cité en référence et en exemple, le fait d'incarner, à des degrés divers, les

---

d'intérêts qui caractérisent des catégories d'acteurs, unis (et différenciés de tiers) par l'intérêt qu'ils trouvent aux jeux dans lesquels ils sont engagés.

représentations les plus légitimes de la fonction. Il y a de ce point de vue des « grands noms » que l'on retrouve régulièrement au cours des entretiens avec tous types de personnels, à la lecture d'articles issus de la presse spécialisée ou à l'occasion d'enquêtes sur des problématiques particulières. Or, ces noms sont rarement ceux qui occupent ou ont occupé le devant de la scène politique nationale. Parmi les élus français, c'est aussi bien le cas de Jean-Louis Bourlanges ou de Pervenche Berès, d'Alain Lamassoure, de Nicole Fontaine, de Gérard Onesta, de Francis Wurtz ou antérieurement de Jean-Pierre Cot et de Nicole Perry pour ne citer qu'eux. Les uns comme les autres font figures de « modèles » et de références en matière européenne : ils sont « actifs », « présents » et surtout « influents » ; ils « travaillent », ils « connaissent leurs dossiers », ils savent « négocier » et rassembler (construire des compromis et des majorités autour de leur position), animer l'ensemble ou les sous-ensembles parlementaires, mettre en forme et défendre « l'intérêt européen », etc. Ils apparaissent ainsi, implicitement ou explicitement, comme des « professionnels » qui comptent, par opposition aux « amateurs » renvoyant eux-mêmes à une absence de compétences et d'influence au sein de l'espace parlementaire. Ce capital politique renvoie donc à la reconnaissance, par les pairs et l'ensemble des spécialistes de la chose européenne, de la détention, par un élu, des qualités associées à la fonction. Les acteurs qui peuvent s'en prévaloir font ainsi état d'une sorte de « charisme d'institution » qui caractérise, en tant que tel, le capital symbolique spécifique à cet espace. Il s'objective par ailleurs dans les positions de pouvoir et d'influence que ceux qui le détiennent occupent dans l'assemblée[1051].

2- Un capital objectivé dans les positions de pouvoir de l'assemblée

Comme on a pu en donner une illustration au terme du chapitre précédent (à travers l'étude de la distribution des principales positions de leadership entre 1979 et 1999), ce crédit spécifique que les acteurs parviennent à détenir (individuellement ou collectivement, on y

[1051] Le capital politique spécifique détenu par les élus européens se manifeste aussi à l'occasion d'enquêtes plus spécifiques, ou sectorielles. Ainsi, une enquête menée sur le traitement et les procédures engagés à l'occasion des deux paquets portuaires nous renvoyait très rapidement à un nombre limité de députés qui, à chaque fois, font références pour les acteurs intervenant sur cette question. Ils sont ceux réputés maîtriser les jeux et enjeux internes ou externes d'une problématique donnée. Indépendamment des positions, parfois très opposées qu'ils peuvent promouvoir dans le cadre de la procédure en question, ce sont ces quelques élus qui sont considérés comme les plus influents, ceux qui mènent les négociations, ceux qui connaissent le dossier, qui maîtrisent les enjeux, qui peuvent peser sur les votes finaux et qui, dans l'ensemble, bénéficie d'une *crédibilité* indiscutée. Souvent, ce sont aussi ceux qui occupent les principales positions de pouvoir au sein de la commission concernée : ils sont fréquemment rapporteurs sur ces questions (Georg Jarzembowski, Allemagne, élu depuis 1991, coordinateur du PPE-DE à la commission des transports), vice-présidents de la commission (Gilles Savary, PSE, France, élu depuis 1999, par ailleurs rapporteur de plusieurs textes), coordinateurs (Willi Piecyk, PSE, Allemagne, élu depuis 1992, par ailleurs *shadow*-rapporteur), etc.

reviendra) est associé aux trophées et positions hiérarchiques internes à l'assemblée : le fait de se voir confier des rapports importants, le fait d'occuper diverses positions de leadership au sein du Parlement lui-même, du groupe ou des commissions parlementaires (bureau du Parlement, présidence et vice présidence de commission ou délégation, bureau des groupes politiques, coordinateur au sein des commissions parlementaires …), ou encore le fait de se voir attribuer des positions dans des structures importantes telles que les comités de conciliation, la Convention sur l'avenir de l'Europe, les commissions d'enquête parlementaire, etc.

Ce capital européen s'objective par conséquent dans les postes et les positions d'influence que les acteurs sont en mesure de détenir. L'affirmation et l'institutionnalisation d'un capital politique spécifique apparaît ainsi particulièrement évident au sein des commissions parlementaires, en particulier au sein des plus « européennes » d'entre elles, c'est-à-dire de celles en charge des questions liées à la régulation du marché intérieur, celles en charges des politiques européennes soumises à la procédure de codécision (environnement, questions économiques et monétaires, industrie, transport, politique régionale, etc.), celles en charge des affaires étrangères et constitutionnelles ou encore des affaires budgétaires. Ainsi, il n'est pas dit qu'un ancien ministre, au sein de la commission des transports ou au sein de la commission de l'environnement et de la santé publique, « pèserait » plus qu'un député moins doté en ressources politiques nationales mais investi dans la commission, y occupant un certain nombre de positions d'influence, bénéficiant d'une certaine longévité. Si le fait d'être un ancien ministre (et le fait de posséder, plus généralement, d'importantes ressources politiques « classiques », c'est-à-dire aussi nationales) a des effets potentiels de « multiplicateur de puissance » au Parlement européen, au sein des commissions en particulier, c'est avant tout les positions, les compétences ou savoir-faire proprement européens qui sont en mesure de faire la différence : le fait de connaître les dossiers, le fait d'être un rapporteur ou un shadow-rapporteur crédible, le fait d'être coordinateur d'un des principaux groupes, d'être en mesure et en position de négocier, de bénéficier d'un réseau européanisé, d'être inséré dans les communautés européennes de politiques publiques, d'y occuper des positions, etc. C'est bien le fait de présenter des ressources typiquement européennes qui, surtout au sein d'une commission, fait véritablement la différence dans les luttes et discussions internes. C'est aussi parce que certains postes politiques nationaux facilitent l'acquisition de ces ressources européennes (en termes de réseaux, d'expériences des négociations européennes, etc.) qu'ils peuvent

éventuellement conférer une plus-value déterminante au sein du Parlement européen. Ancien ministre des affaires européennes, Alain Lamassoure en est un bon exemple.

Ainsi, même si la distribution de l'influence politique dans l'assemblée continue de dépendre, en partie, de facteurs exogènes (comme la nationalité des acteurs) et de hiérarchies héritées des espaces politiques nationaux (un ancien ministre ou un conseiller régional n'ayant, *a priori*, pas les mêmes chances d'accéder à certains postes)[1052], la nationalité et les ressources politiques nationales ne fonctionnent pas comme des données rigides, génératrices de conséquences prévisibles à l'avance. Elles fonctionnent plutôt comme des ressources (ou des contraintes) dont la validité ou les formes dépendent des structures de l'espace institutionnel en question. Les acteurs doivent composer avec ces données et les intégrer dans leurs calculs.

> Les « manœuvres » de Joseph Daul (dont nous avons présenté des éléments de trajectoire au chapitre précédent) pour prendre la présidence de la commission agriculture en 2001 en constituent une très bonne illustration. Son récit met parfaitement en évidence la manière dont les appartenances et les divisions nationales sont réinvesties dans le cadre de stratégies plus larges dont elles contribuent à définir la validité: *«Ici, tout est géré à la proportionnelle intégrale. Donc, il y avait un vert allemand qui était président durant la première période* (1999-2001). *Ca ne plaisait pas aux allemands de mon groupe* (PPE-DE) *(…). J'ai senti ça et un jour je leur dis, écoutez « je pourrai être candidat ». J'ai dit cela aux allemands parce que, comme je dis souvent, il faut avoir des majorités. Alors les allemands de mon groupe m'ont dit : « ce serait une très bonne chose ». J'ai dit « écoutez, je suis candidat à la présidence » - je savais que c'était très important pour la France, la négociation de la PAC et donc j'ai dit ça aux allemands (…). Je me suis dit que si je n'avais pas le soutien des allemands, ça ne servirait à rien. Après, j'ai négocié avec les espagnols pour savoir s'ils étaient prêts à me soutenir. Les autrichiens, je savais qu'ils me soutiendraient dans mon groupe. Mais on n'avait pas la commission agriculture dans notre groupe, elle était dans le groupe des Verts. Donc, il fallait lâcher une autre commission, donc là j'ai négocié sec avec le président du groupe pour qu'on reprenne l'agriculture. Nos électeurs ! C'était quand même très important pour eux et pour nous. Bon là, j'ai fait mon lobbying quoi hein, et puis ils ont décidé qu'ils demanderaient la commission agriculture. (…). »*[1053]

[1052] Conformément à la loi d'Hondt, la distribution des positions de pouvoir est notamment fonction du poids numérique des délégations nationales au sein des groupes, les grandes délégations au sein des principaux groupes étant de fait, et en principe, favorisées.

[1053] Entretien avec Joseph Daul, op. cit.

La nationalité des acteurs est certes loin d'être insignifiante. Elle constitue l'un des facteurs dont chacun doit tenir compte dans sa stratégie personnelle ou dans le cadre des stratégies collectives, ne serait-ce que parce que les postes continuent d'être distribués selon une logique d'équilibre des représentations nationales au sein de l'espace parlementaire lui-même et de ses sous-ensembles (les groupes politiques en particulier). Le facteur « national » a pourtant un poids et des significations variables en fonction des contextes et des configurations de jeu existantes. Il n'est pas de nature statique. Ainsi, être membre d'une délégation socialiste française de 15 membres au sein du PSE (1994-1999) ou être membre d'une délégation de 31 membres (c'est-à-dire la principale délégation au sein du PSE entre 2004-2009) modifie sensiblement la configuration des rapports de force et l'univers des possibles politiques. On ne peut non plus en comprendre les effets en dehors du facteur « européen » qui structure lui aussi l'espace interne. Diverses formes de déseuropéanisation des ressources propres à la délégation française ont par exemple contribué à contrecarrer les effets en principe associés au fait de constituer la première délégation nationale du groupe PSE (nous y reviendrons au point suivant).

Les appartenances nationales ne délimitent donc qu'en partie l'univers des possibles politiques. Elles sont en fait très loin de résumer les logiques internes à l'espace parlementaire. Au sein même des délégations nationales, des hiérarchies plus typiquement européennes se superposent aux hiérarchies domestiques. Des facteurs endogènes entrent directement en compte dans le choix, par les délégations nationales, des députés destinés à occuper les positions hiérarchiques qui leur sont attribuées par le groupe[1054]. Sauf à assumer un décalage qui n'aurait d'autres effets que de marginaliser la délégation et les acteurs y appartenant au sein du groupe lui-même, et ainsi de porter atteinte à leur crédibilité collective et individuelle, l'attribution de ces positions (par les délégations nationales au sein des groupes) est cependant de moins en moins détachée des ressources proprement européennes (et parlementaires) que détiennent les acteurs (la longévité dans l'institution, le fait d'avoir conquis une réputation et un domaine de spécialisation en commission, d'avoir mené avec succès des négociations importantes, d'avoir obtenu par le passé des postes hiérarchiques, des rapports ou diverses positions d'influences, d'être considéré comme un acteur « présent » et « sérieux », etc.).

[1054] On se souvient en effet qu'une partie des positions de leadership, après avoir été attribuées aux différents groupes en fonction de leur poids numérique au sein de l'assemblée sont ensuite distribuées entre les délégations nationales qui doivent au final proposer aux groupes les personnes choisies pour occuper ces postes durant une période de deux ans et demi.

En explicitant les jeux de négociations auxquels le contraignait l'exigence d'équilibre entre les nationalités au sein du groupe (cf. les propos rapportés plus haut), Joseph Daul ajoutait que ses compétences en matière agricole comme en matière européenne ainsi que la reconnaissance préalable, sur cette base, des autres délégations nationales et du bureau du groupe étaient déterminantes dans l'acceptation de sa candidature au poste de président de la commission agriculture par la délégation française du PPE-DE[1055]. *«Quand j'ai su ça* (la volonté du groupe de reprendre la présidence de la commission agriculture)*, j'ai négocié avec le groupe des français, en disant « voilà, on peut avoir la présidence de la commission de l'agriculture ». J'ai négocié avec Margie Sudre avec qui je suis en contact personnel Margie, c'est le chef du groupe, m'a dit « vas-y vas-y ». Et après on s'est réuni avec la délégation française. Nicole Fontaine avait abandonné le poste de président, on avait donc droit à un poste, soit de vice-président (du Parlement), soit de commission. Et là, je peux le dire, RPR, UDF, DL n'ont pas hésité une seconde en disant « c'est plus important d'avoir la commission agriculture ». Et c'est comme çà que j'avais pu avoir la commission agriculture. J'avais travaillé pendant deux ans, j'avais eu des rapports. Avec le rapport sucre, j'avais démontré qu'on pouvait faire un autre rapport, qu'on pouvait remettre en cause ce que la Commission avait fait, j'avais travaillé quand même ! »*[1056]

C'est donc bien par leur influence au sein même des sous-ensembles a priori très nationaux que constituent les délégations nationales, que les effets de l'institutionnalisation d'un capital symbolique européen se donnent aussi voir. Bien que le poids des ressources et des hiérarchies nationales y demeure sans doute plus structurant qu'ailleurs (la délégation socialiste française continuant par exemple d'être structurée par les hiérarchies politiques caractéristiques de l'espace politique national et du parti lui-même), les ressources, légitimités et positions proprement européennes y constituent néanmoins une seconde logique tout aussi structurante. Or, c'est bien cette concurrence entre deux idéaux-types opposés de légitimité (nationale-européenne) qui structure précisément l'espace formé par les eurodéputés.

[1055] Dès lors que les français au sein du PPE n'avaient droit qu'à un seul poste de vice-président du Parlement ou de président de commission, les autres membres de la délégation renonçaient de fait à un poste équivalent en acceptant la candidature de Joseph Daul. En théorie les présidents de commission sont élus par les membres de la commission en question. En pratique cependant, ces votes mettent rarement en cause les choix réalisés en amont par les groupes et les délégations nationales qui se répartissent les postes.

[1056] Entretien avec Jospeh Daul, op. cit.

3- Un capital européen différencié des capitaux nationaux

Troisième caractéristique donc, ce capital spécifique à l'espace parlementaire européen renvoie à divers processus internes de dénationalisation des rapports au politique. Les eurodéputés plutôt dépourvus (relativement à leurs concurrents) de ressources politiques nationales mais titulaires de diverses formes de ressources plus typiquement européennes, n'hésitent pas à opposer, plus ou moins explicitement, une logique européenne aux logiques nationales de hiérarchisation de l'espace politique. En privilégiant les ressources qu'ils possèdent eux-mêmes, ils contestent ainsi la légitimité et la pertinence des logiques proprement nationales au sein d'un espace qu'ils appréhendent comme fondamentalement différencié des espaces nationaux, comme animé par des logiques autonomes[1057]. Pour ces « européens » (définis comme tels par le type de ressources possédées et le type de positions occupées), les logiques nationales ne sont pas transposables au niveau européen.

Non seulement la possession de ressources européennes autorise, auprès des autres acteurs (et en particulier auprès des autres délégations nationales), l'occupation légitime d'une position de pouvoir par un individu donné, mais elle facilite aussi, en retour, les usages que ce député, et l'ensemble de la délégation auquel il appartient, seront susceptibles de faire de cette position. En ce sens, la possession de ressources européennes par les acteurs qui occupent à un moment donné une position d'autorité est indispensable à la crédibilité de l'acteur qui occupe cette position. De même, l'autorité associée à une position de leadership est elle-même dépendante du crédit interne dont disposent ceux qui l'occupent. Une telle position perdrait en importance si elle n'était occupée que par des acteurs qui n'auraient aucun crédit interne, aucun autre crédit que celui qui leur est associé au sein de leur groupe national de référence. L'absence d'un capital institutionnel propre est de fait un handicap certain à l'occupation de certaines positions internes.

Si certaines pratiques favorisent l'européanisation des ressources et des profils ainsi que l'acquisition d'un crédit endogène (présence et assiduité, connaissance des dossiers et acquisition d'un domaine de spécialisation, pratique de langues étrangères, disposition à l'échange et à la négociation interculturelle, etc.), il existe aussi, et à l'inverse, des facteurs de *déseuropéanisation* des ressources et des profils, déseuropéanisation susceptible d'affecter la crédibilité de certains acteurs. Or, dans une large mesure, c'est bien dans la *renationalisation*

[1057] « Il faut essayer de faire comprendre que le parlementaire européen est d'essence différente et que ce n'est pas un parlementaire français à l'échelle européenne. ». Entretien avec Pierre Bernard-Raymond (UDF PPE ; 1984-1986 ; 1989-1999), op.cit.

des rapports au politique (et à l'Europe elle-même) que réside la *déseuropéanisation* des acteurs et de leurs ressources, c'est-à-dire leur perte de crédit interne. Ainsi, le fait que Pervenche Berès ait pris position pour le « non » lors du référendum sur le traité constitutionnel européen en France, contre la position quasi-unanime du PSE et contre la logique de ses engagements antérieurs (participation à la Convention sur l'avenir de l'Europe notamment, dont l'ensemble des choix répondaient à des consensus internes), a incontestablement porté atteinte à la valeur de ses ressources et à sa crédibilité personnelle au sein de l'assemblée en général, du PSE en particulier. Du coup, c'est aussi la crédibilité de sa position de présidente de la commission économique et monétaire (depuis 2004) et plus largement celle de la DSF qui est en cause. Profondément divisée sur un enjeu considéré par le reste du groupe comme essentiel, cette dernière n'apparaît plus comme une entité cohérente au sein du PSE, surtout lorsque son chef ou son ancien chef de délégation (et donc, dans tous les cas, l'un des personnages les plus influents de cette entité) est précisément l'un de ceux qui sont à l'origine de cette division. La DSF est ainsi marquée par un processus déseuropéanisation qui affecte directement son poids objectif au sein du PSE, malgré ce que les logiques nationales de structuration de l'espace imposeraient si elles ces dernières étaient dominantes.

On voit donc que si les logiques pratiques des acteurs ne peuvent jamais être totalement isolées des logiques et des modes de hiérarchie caractéristiques des champs politiques nationaux (d'autant que, comme on l'a déjà rappelé à de multiples reprises, les députés restent dépendants des organisations et des leaders politiques nationaux) et si, en ce sens, la possession de fortes ressources politiques nationales constitue indéniablement une plus-value importante au sein des délégations nationales (dont les hiérarchies internes reproduisent en partie les hiérarchies propres aux partis politiques nationaux), tout indique dans le même temps que ces logiques et ressources nationales n'ont de plein effet au sein de l'espace parlementaire européen que dans la mesure où elles se sont elles-mêmes européanisées, c'est-à-dire partiellement reconverties dans des cadres et des dimensions typiquement européennes. Avoir été député, ministre, chef de parti n'est un facteur véritablement efficient - au sein de la délégation en particulier mais surtout au sein du groupe politique, des commissions ou du Parlement en général - que dans la mesure où ce statut s'accompagne de l'acquisition de ressources proprement européennes, d'un crédit acquis en interne.

Ancien député national, ancien ministre aux affaires européennes, élu au Parlement à plusieurs reprises, membre de la Convention sur l'avenir de l'Europe, le cas d'Alain

Lamassoure est un exemple type de conversion réussie de fortes ressources politiques nationales. A l'inverse, être François Bayrou ne suffit pas (ou ne suffit plus) pour prétendre à l'occupation d'une position d'influence au Parlement européen. Etre François Bayrou ne suffit plus à se faire entendre dans un Parlement composé des 785 délégués issus de 27 pays membres si cette qualité ne s'accompagne pas, en quelque sorte, de « gages d'européanité », d'une européanisation du profil et des ressources des acteurs (ce qui passe inévitablement par une présence active dans l'assemblée et les commissions, laquelle est souvent incompatible avec l'occupation de positions de première importance au niveau national).

Du coup, les clivages qui traversent en permanence les délégations nationales au sein des groupes, notamment à l'occasion de la distribution des postes (présidence et vice-présidence des délégations, et commissions), mettent parfaitement en évidence les concurrences qui opposent au sein de l'espace parlementaire les détenteurs de légitimités et ressources plutôt nationales aux détenteurs de légitimités et ressources plutôt européennes ou européanisées. Ainsi (et pour ne prendre qu'un exemple), après les élections de 1999, les logiques d'alliance gouvernementale entre le Parti socialiste, les Verts, le Parti communiste et les radicaux de gauche (réunis dans la gauche plurielle sous le leadership de Lionel Jospin alors premier ministre), ont directement pesé sur la distribution des postes attribués par le groupe à la DSF. Ce sont ces logiques externes (sous l'arbitrage de François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste et démissionnaire quelques semaines plus tard) qui ont, dans un premier temps, orienté les logiques de répartition des postes entre les socialistes, verts et communistes. Cette répartition s'est alors opéré au détriment relatif des acteurs dont la légitimité repose avant tout sur des « compétences » européennes (connaissance des enjeux européens, insertion dans les réseaux européens et les réseaux de politiques publiques concernés, etc.). En privilégiant des facteurs externes dans la distribution des positions de pouvoir dont héritait la délégation socialiste au détriment d'une prise en compte de la distribution des ressources plus directement européennes au sein de cette même délégation, François Hollande s'est alors exposé à de virulentes critiques de la part de ceux qui, précisément, peuvent revendiquer leur qualité de « professionnels », de « spécialistes » et le volume objectivé (par des positions, une réputation) des ressources européennes dont ils disposent. C'est le cas de Gérard Caudron (alors député socialiste inscrit au groupe PSE depuis 1989, rapporteur à plusieurs reprise du PCRD[1058], ancien président de la délégation interparlementaire UE-Israël). Occupant une position plutôt marginale au sein du PS (dont il sera exclu 3 ans plus tard), il est défavorisé dans l'attribution des postes au sein de la

[1058] Plan Cadre Recherche et Développement.

délégation française au profit des bénéficiaires d'accords politiques négociés au niveau national (donc en fonction d'enjeux propres au champ politique national). Il dénonce alors fermement ce qui lui paraît être la traduction d'une primauté déplacée du national sur l'européen. Prenant à témoin le reste de l'assemblée, il dénonce l'inversion de ce qu'il estime être les logiques légitimes au sein de l'espace parlementaire européen.

> *« Villeneuve d'Ascq – Bruxelles, le 14 juillet 1999 - (…) Le PS a négocié avec les radicaux et c'est Dary qui récoltera la présidence Europe-Malte ! Quelle indigence politique ! Sacrifier ainsi notre influence politique au Proche-Orient… ! »* Quelques jours plu tard : *« Strasbourg, le 20 juillet 1999 – En débat (au sein de la délégation française au PSE) la présidence d'une commission parlementaire. On nous propose (le PSE) l'Emploi et les Affaires Sociales. Michel Rocard pleure pour avoir le développement et l'Afrique. Une majorité de députés se battent pour l'emploi qui est considéré comme un message plus lisible après notre campagne. F. Hollande tranche ! On laissera l'emploi aux communistes ! Et Michel Rocard gardera l'Afrique et ses charmes pour deux ans ! « Fermez le ban » ! Je suis écoeuré et je pèse mes mots… ».* C'est d'ailleurs le principe même de l'arbitrage de François Hollande qui est ici contesté, en ce que le premier secrétaire n'a aucune légitimité européenne et parlementaire, *« Villeneuve d'Ascq – Bruxelles, le 14 juillet 1999 : (…) Finalement, je ne suis pas fâché qu'en « haut lieu », on ait préféré me voir rester à Villeneuve d'Ascq plutôt qu'à un plus haut niveau au PE. A titre personnel, c'est sans doute plus confortable. En ce qui concerne l'image de l'Europe qu'on se fait à Paris… Manifestement on a rien compris… Au demeurant, on attend encore une première venue de François Hollande à Bruxelles… »* [1059]

Cet exemple témoigne, parmi d'autres, des tensions liées aux concurrences qui se font jours entre des légitimités contradictoires (nationales et européennes). Ces tensions découlent de l'autonomisation (et de l'européanisation) croissante de l'espace parlementaire européen, des ressources que des acteurs plutôt marginaux au niveau national y ont conquis et des prétentions qui en découlent. Les jeux politiques européens demeurent certes perméables aux enjeux et logiques caractéristiques des champs politiques nationaux. L'autonomisation de l'espace reste en cela relative et les mécanismes d'européanisation demeurent des processus largement inachevés. Mais cet exemple met aussi en exergue les résistances que ces intrusions génèrent. Dans l'exemple précédent, elles s'expriment aussi bien dans les critiques qu'en fait Gérard Caudron lui-même[1060] que dans le comportement des instances du groupe

[1059] Cf. CAUDRON Gérard, *Les notes européennes*, op. cit.

[1060] Ancien titulaire d'une présidence de délégation qu'il n'a pu réobtenir après les élections de 1999, les ressources de Gérard Caudron apparaissent, aussi bien au Parlement que dans le cadre de la DSF, avant tout européennes, acquises dans et par un travail au sein même de l'institution.

PSE. Ces dernières exigeront au final de la DSF qu'elle se réserve (et à travers elle, qu'elle réserve au PSE) la présidence des affaires sociales et de l'emploi (que François Hollande entendait laisser aux communistes français au nom des accords constitutifs de la gauche plurielle). Les intrusions de logiques proprement nationales, fondées sur des intérêts politiques nationaux, entrent ainsi en contradiction avec les logiques plus directement européennes que ne manquent pas de promouvoir ceux dont la position et la carrière dépendent de cette promotion. Dans une telle situation en effet, ce sont les intérêts propres des « professionnels » qui sont directement menacés, ceux dont les intérêts et la valeur des ressources qu'ils détiennent sont directement liés à la reconnaissance d'une prééminence de l'européen sur le national au sein des institutions européennes. Autrement dit, il y a là deux types de capitaux (d'intérêts, de ressources, de légitimités) et de personnels politiques (ou de professionnels du politique) qui s'expriment et qui entrent en concurrence.

Parallèlement à ce clivage européen / national, l'espace parlementaire est structuré par une deuxième opposition. Aux mécanismes de différenciation européen-national se superpose en effet une opposition dans la composition et la nature des ressources européennes détenues. Les ressources plus « généralistes » s'opposent alors à des ressources plus « techniques ».

4- « Technique » ou « politique » : les structures du capital politique européen

Le capital spécifique européen renvoie en quatrième lieu à une structure différenciée qui renvoie elle-même aux clivages caractéristiques de l'espace européen dans son ensemble, dans lequel « politique » s'oppose à « technique ». La nature des propriétés sociopolitiques détenues par les acteurs, les types de trajectoires à l'entrée au Parlement ainsi que leur trajectoire au sein même de l'institution orientent les modalités du processus d'européanisation des ressources et la structure du capital politique européen détenu. Ils orientent aussi, par conséquent les usages qui peuvent en être faits au sein de l'espace. Deux idéaux-types de capital européen peuvent alors s'opposer, renvoyant alors à deux grand types de « professionnels à l'Europe ».

A des ressources européennes fortement sectorisées ou « technisées » (c'est-à-dire moins politiques et donc aussi moins légitimes) acquises dans le cadre des commissions parlementaires en charge de certains secteurs précis (environnement, transport, industrie, recherche, etc.) s'opposent des ressources plus généralistes (mais aussi plus « politiques »[1061]

[1061] Au sens où le qualificatif de « politique » est utilisé en général en Europe. Il fait référence aux problématiques touchant plus directement le socle des souverainetés et intérêts nationaux (affaires étrangères – défense par exemple) ainsi que, cela revient au même, aux problématiques considérées comme les plus proche

et donc plus légitimes) acquises au sein des groupes (par l'intermédiaire desquels se négocient les grands arrangements politiques internes Parlement lui-même), des commissions réputées les plus politiques (affaires étrangères, budget, affaires économiques et monétaires) ou dans le cadre de diverses positions offrant la perspective de se saisir d'enjeux plus généraux relatifs à l'assemblée elle-même, son organisation interne ou sa position au sein du système européen dans son ensemble (commission constitutionnelle, Convention sur l'avenir de l'Europe, comité de conciliation, question liée à la réforme du règlement intérieur, au statut des élus européens, à la question des immunités…).

Le premier type de capital est caractéristique des acteurs dont les propriétés, peu politiques, reposent avant tout sur des ressources d'expertise (les acteurs issus « de la société civile »), des acteurs entrés au Parlement à la suite de trajectoires militantes elles-mêmes fondées sur la détention d'importantes ressources scolaires ou encore de certains élus locaux. Peu dotés en ressources politiques les plus légitimes (pas de mandats nationaux, pas ou peu de postes de directions des principaux partis, pas de trajectoires dans les espaces politico-administratifs, pas de grandes écoles), ces acteurs tendent à se concentrer sur des investissements très spécialisés, redéfinis comme plus « techniques » et moins « politiques » (c'est-à-dire moins liés à la « grande politique »). Ils témoignent souvent d'une forme accentuée de « bonne volonté » envers des rôles qu'ils ont précisément contribué à institutionnaliser (la figure de l'expert). Titulaires d'un capital européen plus « technique », ils sont aussi conduits à valoriser ces questions et à les placer au centre du travail parlementaire, en dénonçant, à l'image du professeur Cabrol, la palabre associée aux questions et problématiques les plus politiques comme les affaires étrangères[1062]. Ce serait ici le cas aussi bien du professeur Cabrol, de Béatrice Patrie (au cours de son premier mandat au moins) ou encore de Françoise Grossetête[1063]. Moins légitime que le suivant, ce premier type de capital institutionnel n'en assure pas moins aux acteurs qui s'en prévalent des positions,

---

des leviers du pouvoir (budget, affaires constitutionnelles, affaires économiques et monétaires, etc.). Ces problématiques sont en général soumises à aux procédures diplomatiques et intergouvernementales.

[1062] « Parce que le Parlement perdait un temps fou à raconter des babioles sur un type qui était enfermé au Pakistan ou je sais pas quoi. Alors, on faisait un truc pour qu'il soit libéré, des conneries pareilles. Moi, un jour, on m'a demandé de voter pour une irlandaise qui était enceinte et qui etc. J'ai dit non. Pourquoi ? Parce que, moi, quand je fais une expertise médicale, je vois une personne, je l'examine et je vois ce qu'elle a. Comment voulez-vous que je vote pour une femme si je sais même pas qui c'est. Mais alors, c'était pour n'importe quelle cause (…). Le Parlement européen n'est pas fait pour ça ! Alors qu'est-ce qu'il a à perdre son temps à faire des vœux (…) ? Vraiment, c'est de la politique stupide… Là je les ai vus aussi... Bon, on perdait beaucoup de temps pour des débats idéologiques comme ça qui n'avaient aucun intérêt », entretien avec le professeur Cabrol, op. cit.

[1063] Elue locale, entrée au Parlement en 1994, réélue en 1999 et 2004, vice-présidente du PPE depuis 1999.

sans doute secondaires, mais potentiellement influentes (vice-présidences de groupes ou commissions, coordinateurs, rapports importants, etc.).

Le second type de capital européen est caractéristique des acteurs détenteurs de propriétés et ressources plus légitimes, entrés au Parlement « par le haut » (après avoir occupés des postes législatifs ou ministériels pour des durées plus ou moins longues), à la suite de trajectoires politico-administratives (diplômés des Grandes écoles ayant fréquenté les cabinets ministériels) et/ou fortement dotés en ressources partisanes (chefs de parti et membres des premiers cercles dirigeants des partis politiques). Si un capital européen plus « technique » et sectorisé dispose favorablement les acteurs pour l'obtention de rapports importants en particulier dans les commissions dites « techniques » (environnement, marché intérieur, transports, etc.), l'occupation de positions de coordinateurs ou des postes de vice-présidents de commissions, le second, plus « généraliste », oriente au contraire les acteurs vers des postes plus « politiques » (postes de direction et postes de représentation, rapports plus politiques liées à des commissions telles que les commissions affaires économiques et monétaires, budget, affaires étrangères, affaires constitutionnelles, etc.) et plus élevés dans la hiérarchie interne : président / vice-président du Parlement, président de groupe, président de commission. Aussi bien Pervenche Berès[1064] qu'Alain Lamassoure[1065] ou Jean-Louis Bourlanges[1066] en représentent ici des exemples types.

Cette opposition entre deux idéaux-types dessinent les structures et tensions caractéristiques de l'espace institutionnel, tensions homologues à celles qui caractérisent l'Union européenne dans son ensemble, opposant politique à technique, national à européen.

5- Les modes individuels et collectifs d'appropriation du capital institutionnel

Enfin, si le capital spécifique européen est individuel et personnel (détenu en propre par les acteurs) il est aussi collectif. Ce sont les groupes qui sont parmi les premiers détenteurs du capital politique européen. Si ces derniers ne bénéficient pas des leviers dont

[1064] Diplômée de Science Po, haut fonctionnaire, membre du cabinet de Laurent Fabius à la présidence de l'Assemblée nationale, présidente de la délégation française au PSE de 1997 à 2004, membre suppléante du Parlement à la Convention sur l'avenir de l'Europe, présidente de la commission économique et monétaire depuis 2004.

[1065] Ancien ministre et parlementaire national, ancien président de la commission du budget, rapporteur général du Budget de l'UE, membre titulaire de la délégation du Parlement à la Convention sur l'avenir de l'UE, chef de la délégation française au PPE.

[1066] Diplômé de l'ENA, conseiller référundaire à la Cour des comptes, élu au Parlement en 1989, ancien président de la commission du contrôle budgétaire, ancien membre de la commission institutionnelle, membre de la commission budgétaire, ancien rapporteur général du budget de l'Union européenne.

disposent les partis politiques dans les assemblées nationales pour imposer leur autorité aux membres, l'autonomisation de l'espace et la complexité croissante des activités politiques européennes ont en revanche accru leur position de « banquiers en créances européennes » pour reprendre les analogies introduites par la notion de « capital politique ». Cette réalité n'est bien sûr pas sans influence sur la capacité constamment renforcée des principaux groupes à accroître la discipline de vote en leur sein (cf. *supra*, chapitre IV). Ils disposent de diverses ressources typiquement européennes qu'ils peuvent déléguer, temporairement, à leurs membres. En recevant délégation pour s'exprimer « au nom du groupe », ces derniers deviennent en effet les dépositaires (temporaires) des ressources détenues par les groupes eux-mêmes (bureau des groupes, coordinateurs des groupes au sein des commissions, rapporteurs, etc.). Cette réalité renforce les intérêts communs objectifs associant les professionnels à l'Europe (dont les ressources sont avant tout européennes) et les différentes entités collectives internes au Parlement qu'ils sont, par ailleurs, souvent en position de diriger. Les uns et les autres se retrouvent dans des situations d'interdépendances objectives : la prééminence des professionnels à l'Europe dépend de la prééminence et de la cohésion relative des groupes politiques tandis que la cohésion de ces derniers dépend de l'importance et de la prééminence des professionnels en leur sein.

Les enjeux liés à la délégation du capital européen détenus par les groupes politiques (qu'il est indispensable de posséder pour peser dans les jeux institutionnels) se donnent encore à voir dans les démarches entreprises par diverses délégations nationales pour rejoindre les principaux groupes politiques. Placés au centre de l'espace, le PPE-DE, le PSE ainsi que, dans une moindre mesure, les libéraux (groupe ALDE) constituent les plus gros détenteurs du capital européen. Y appartenir constitue alors un enjeu primordial pour nombre de délégations nationales (le cas des élus de Forza Italia en 1994, des gaullistes français en 1999 par exemple).

Mais les groupes politiques ne sont pas les seuls détenteurs collectifs du capital européen. En effet, certaines « nationalités » ou certaines délégations au sein des groupes sont elles-mêmes, comme collectifs, dépositaires de fortes ressources symboliques européennes dont peuvent profiter leurs membres[1067]. C'est le cas en particulier des allemands (libéraux, chrétiens démocrates ou sociaux-démocrates) ou encore des britanniques et parmi eux, particulièrement des travaillistes. Les uns comme les autres sont fréquemment

[1067] Le capital symbolique désigne notamment, on s'en souvient, un capital de connaissance et de reconnaissance associant à ceux qui le détiennent une « réputation » ou un charisme particulier, ajusté aux caractéristiques de l'espace institutionnel.

cités comme « étalons de mesure » des bonnes dispositions au travail parlementaire européen : ils font souvent figure de modèle à suivre, figures de référence. Aussi et de façon *a priori* paradoxale, la nationalité peut-elle fonctionner comme un marqueur symbolique à dimension européenne, dans le sens où elle peut apparaître comme un marqueur de compétences ou d'incompétences à l'Europe, comme un marqueur de sérieux ou de dilettantisme, « d'européanité ».

Ainsi, la nationalité des acteurs ne renvoie pas seulement à des formes identitaires ou à des formes objectivées de dépendance au national. Elle renvoie aussi à des ressources à dimension européenne, effectives dans les jeux internes aux commissions, aux groupes politiques ou à l'assemblée dans son ensemble[1068]. Il n'en demeure pas moins que les croyances sur lesquelles reposent le crédit associé à une nationalité ou à des ensembles nationaux (les délégations au sein des groupes), sont elles-mêmes variables. Le fait d'être allemand, quelque soit le groupe politique d'appartenance, fait bénéficier un acteur d'un *a priori* de compétence à l'Europe et de professionnalisme dans l'exercice du mandat européen. Si les conservateurs britanniques font aussi l'objet d'*a priori* positifs quant à leur présence, à leur degré d'implication et au sérieux de leur travail, ils sont en revanche associés, comme les danois, à des *a priori* négatifs quant à leur européanité (ils sont considérés comme des élus à forte dimension eurosceptique, faisant de la défense des intérêts nationaux leur priorité). Inversement, d'autres collectifs font l'objet d'*a priori* directement négatifs quant à leur degré d'implication dans le travail parlementaire et pâtissent d'entrée d'un déficit de capital symbolique qu'il leur faudra combler (ils devront « faire leur preuve » pour renverser l'*a priori*). Ainsi, aussi bien les français que les italiens ont longtemps été considérés comme des députés abstentionnistes ou dilettantes et plus généralement comme des acteurs qui n'accordaient pas à l'Europe l'intérêt et l'importance qu'elle mérite. Produits de l'histoire de l'institution et d'une sédimentation des représentations, ces *a priori* restent bien entendu des construits sociaux ambivalents et mouvants, évoluant dans le temps en fonction des configurations et transformations des espaces européens et nationaux.

> Alain Lamassoure expliquait par exemple : *« Les français et les italiens, encore que – ils sont un peu plus là qu'avant – mais ce sont quand même les plus absentéistes. Alors que tous les allemands sont là, ils sont extraordinairement présents, les britanniques, je vous dis pas,*

[1068] Il s'agit là d'une dimension que l'on retrouve dans d'autres arènes institutionnelles, comme par exemple à la Commission au niveau des directeurs généraux : « Ces attaches nationales existent ici moins sous une forme identitaire que sous une forme intégrée : à l'état de ressources, ou du reste de contraintes, qui bornent les parcours, déterminent l'espace des possibles en termes d'accession à des secteurs donnés ou jouent dans la distribution du crédit politique des très hauts fonctionnaires (…) », GEORGAKAKIS Didier, DE LASSALLE Marine, « The europeanization.. », p. 5.

les petits pays, pareil, ils sont là, très actifs. Et quand vous êtes là, vous pouvez demander à être rapporteur et obtenir les rapports que vous voulez, etc. C'est vraiment un système où les absents ont tort. Et par contre, les présents sont formidablement représentés. » [1069]

Transmissible, sous sa forme collective, d'une législature à l'autre (les nouveaux élus bénéficiant du crédit accumulé par les anciens)[1070], ce capital proprement collectif n'est bien entendu pas sans conséquence sur le poids que les élus peuvent exercer sur l'institution dans son ensemble ou dans le cadre de ses sous-structures internes (commissions, groupes, intergroupes). En commission, parler au nom du PPE-DE sera toujours incomparablement plus imposant que parler au nom des groupes UPE (gaulliste) ou RDE (conservateur britannique). Appartenir au PPE-DE ou au PSE constitue, pour une délégation nationale (surtout si elle est importante), une garantie d'influence accrue sur l'ensemble de l'assemblée. Le volume de capital collectif (et sa structure propre) détenu par les acteurs n'est pas non plus sans influence sur le type de postes que les acteurs peuvent occuper au bureau du Parlement, dans les commissions ou dans les groupes politiques. Autant un conservateur britannique bénéficiera d'un certain crédit lorsqu'il sera question de positions d'influence au sein d'une commission et en référence à un secteur donné, autant il pâtira d'un crédit négatif quand il sera question de l'attribution des postes de représentation de l'institution (présidence du Parlement par exemple) et ce malgré le poids numérique de la délégation conservatrice au PPE-DE comme au sein de l'assemblée dans son ensemble[1071].

La projection de l'espace des eurodéputés français, à partir de l'enquête statistique présentée au premier chapitre de ce travail, va maintenant permettre d'objectiver les mécanismes décris ici et d'identifier, sur le papier, l'espace des « professionnels à l'Europe ».

[1069] Entretien avec Alain Lamassoure, op. cit.

[1070] Gérard Onesta expliquait par exemple comment les verts français s'étaient, en 1989, retrouvés mis à l'écart et en quelque sorte infériorisés au sein du groupe par la délégation allemande qui, présent au parlement depuis 1984 s'était au contraire imposée. Cf. *supra*, chapitre II.

[1071] Réputés pour la qualité de leurs investissements en commission, les conservateurs britanniques ont, en revanche, mauvaise réputation en ce qui concerne leur soutien à la construction européenne, à son renforcement et à celui du Parlement européen. La structure du capital symbolique qu'ils détiennent est de ce point de vue fortement marquée.

B- Les projections de l'espace parlementaire européen : pôles de structuration et objectivation des processus d'européanisation et de professionnalisation

La projection de l'espace formé par les eurodéputés français schématise de manière très explicite les oppositions structurantes du groupe étudié ici. Se rajoutant aux axes présentés au chapitre II, un troisième facteur contribue en effet à structurer l'espace (4,62% de la variance expliquée). Il est fonction de l'inégale distribution du capital institutionnel interne. Deux grandes oppositions redessinent ainsi les structures propres du groupe formé par les eurodéputés français : une opposition selon le volume de capital politique détenu (1), une opposition selon les types d'entrée au Parlement européen et la structure du capital spécifique (2).

1- Une opposition selon le volume de capital spécifique détenu

Aux acteurs les plus professionnalisés à l'Europe, titulaires d'un volume important de capital politique européen relativement au capital politique national, s'opposent tout d'abord les acteurs les moins professionnalisés parmi lesquels se retrouvent les élus dont la carrière reste centrée sur les institutions nationales (axe vertical). Ces derniers sont fortement dotés en ressources politiques nationales mais peu, relativement, en capital politique européen. Les premiers, au contraire, font état du volume le plus important de capital spécifique. Fortement investis dans l'assemblée, ils sont titulaires d'importantes ressources européennes (illustrées graphiquement par les indicateurs de longévité au Parlement européen et les positions de pouvoir ou de leadership[1072]) ou européanisées (par le biais d'un réinvestissement des ressources acquises antérieurement dans les jeux qui se déroulent au niveau européen). En revanche, les seconds ne possèdent ou n'ont acquis que peu de ressources européennes. Ils n'ont pas réalisé de processus de conversion (ou d'européanisation) des ressources qu'ils possédaient à leur entrée dans l'espace parlementaire. N'occupant pas de positions de pouvoir ou de leadership, ils se caractérisent aussi par des temps de présence au Parlement relativement courts, soit du fait de leur incapacité à stabiliser leur position d'une législature à l'autre, soit du fait d'une carrière tournée avant tout vers les espaces politiques nationaux (ou locaux) les conduisant, par exemple, à démissionner prématurément de leur mandat.

[1072] Positions indiquées sur le graphique par le terme « position PE », graphique 16.

2- Une opposition selon les types d'entrée au Parlement européen

Les acteurs s'opposent ensuite en fonction des types d'entrée dans l'espace politique européen, des propriétés qui les caractérisent et des types de ressources qu'ils détiennent à leur entrée dans l'espace. Ils s'opposent donc, en second lieu, par le type de capital européen qu'ils sont en mesure de détenir quand ils s'engagent dans un processus de professionnalisation à l'Europe et de conversion (d'européanisation) de leur carrière politique. A l'extrémité de ce second axe se retrouvent les acteurs entrés au Parlement à la suite ou dans le cadre de carrières politiques au centre des espaces nationaux. Ceux-là sont fortement dotés en ressources politiques nationales dont la détention s'objective en particulier dans les positions politiques ou électives dont ils font état (député, sénateur, ministre) ou encore dans les trajectoires de type politico-administratives (cabinets ministériels) qui les caractérisent. S'ils ne détiennent pas de mandats politiques nationaux ou locaux importants (le Parlement européen constituant dans de nombreux cas le premier poste électif professionnalisant), les acteurs issus de trajectoires politico-administratives possèdent en revanche des ressources culturelles et sociales importantes (IEP de Paris, ENA, haut fonctionnariat, cabinets ministériels, etc.) ainsi que des relations politiques (proximité à un leader) les orientant favorablement dans l'espace politique. S'ils investissent l'espace parlementaire, ils parviennent plus facilement - du fait des ressources qui sont les leur à l'entrée dans l'espace - à accumuler un capital européen de type généraliste. Ce dernier les autorise à siéger plus fréquemment dans les commissions les plus « politiques » : affaires constitutionnelles, économie et monnaie, budget (les cas de Pervenche Berès, Jean-Louis Bourlanges ou Alain Lamassoure).

A l'autre extrémité de cet axe, se retrouvent en revanche les acteurs les moins dotés en ressources politiques. Ne détenant aucun mandat électif d'importance, n'étant pas issus du haut fonctionnariat ou n'ayant pas fréquenté les grandes écoles, ils sont plutôt issus du militantisme, de la « société civile » ou des espaces politiques locaux. Investis à l'Europe, ils ont toutes les chances d'appartenir aux commissions occupant des positions intermédiaires dans la hiérarchie interne et d'accumuler un capital européen plus technique et sectorisé[1073].

[1073] Telles que les commissions environnement et santé publique, emploi et affaires sociales, contrôle budgétaire… Ces thématiques sont moins légitimes, politiquement, que celles du budget, des affaires constitutionnelles ou des affaires monétaires.

Graphique 17 : Projection de l'espace des eurodéputés français élus entre 1979 et 2004 (espace des propriétés, axe et 1 et 3).

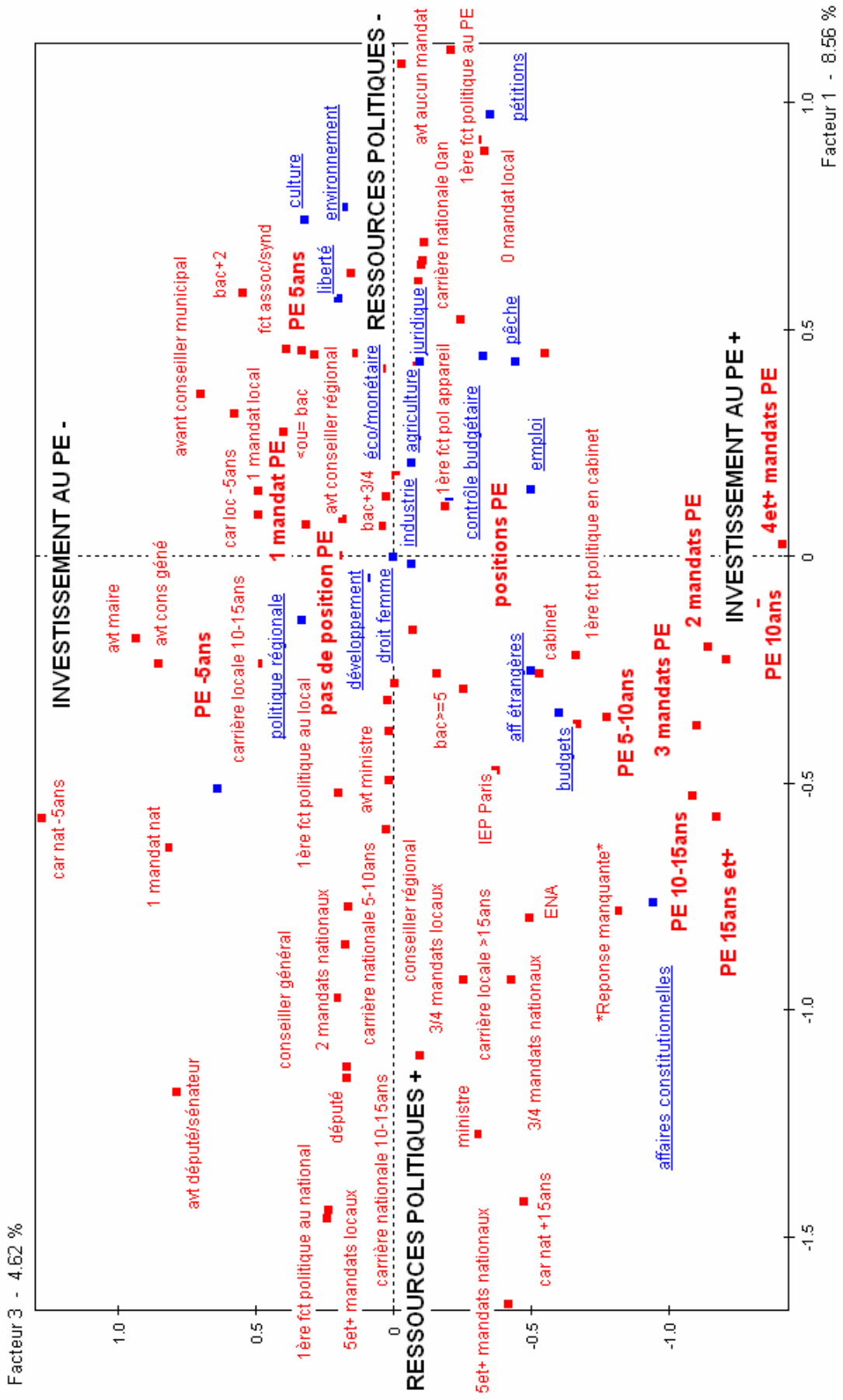

Graphique 18 : Projection des eurodéputés français élus entre 1979 et 2004 (espace nominal, axe 1 et 3).

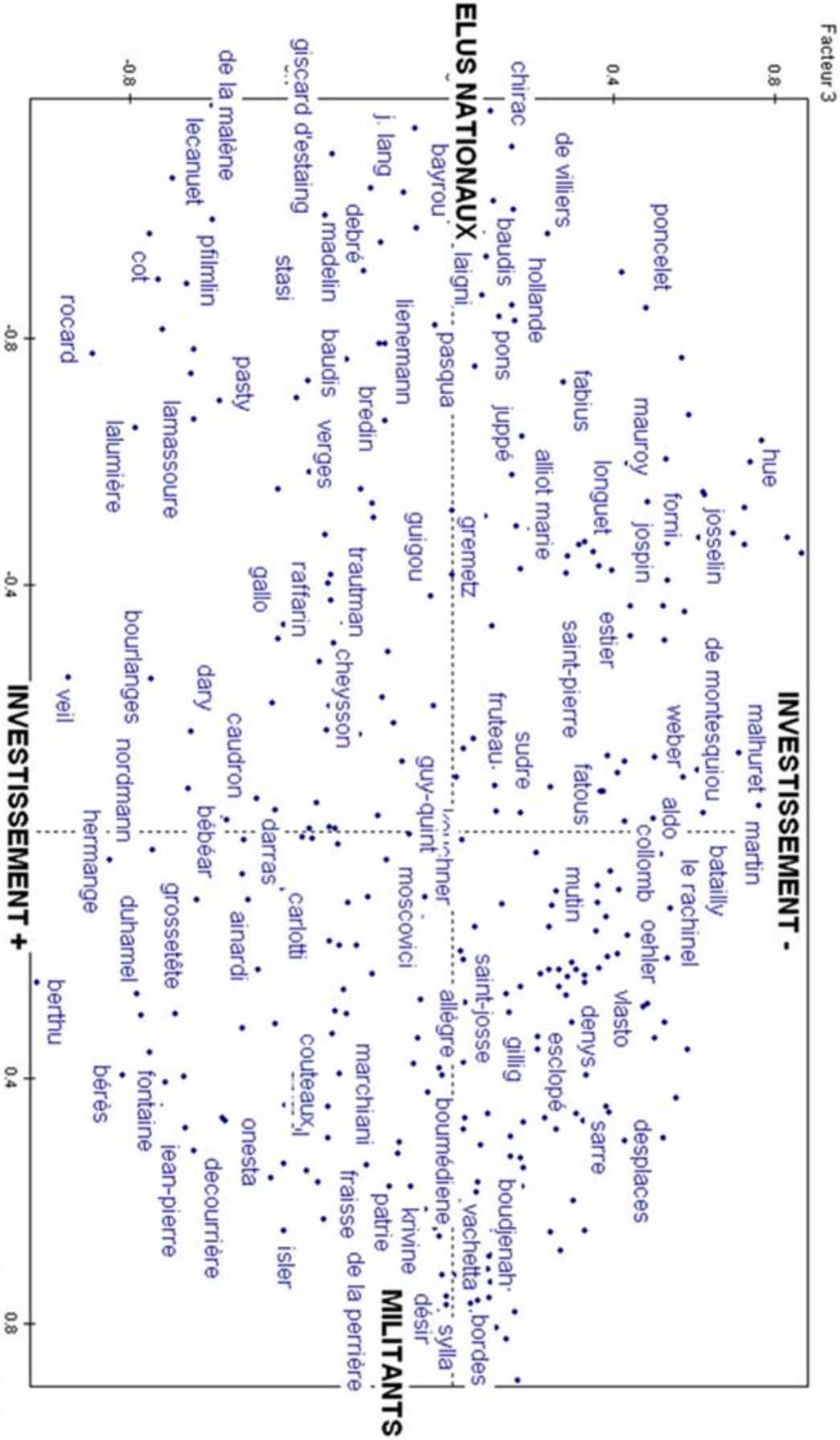

Du point de vue nominal (graphique 17), des députés tels que Robert Hue (PCF, membre du Parlement de juin 1999 à juillet 2000), Raymond Forni (PS, membre du PE de juin 1981 à septembre de la même année), Lionel Jospin (PS, 1984-1988), Claude Malhuret (UDF, 1989-1993) ou Aymeri de Montesquiou Fezensac (UDF, 1989-1993) - autant d'élus ayant passé peu de temps au Parlement européen et ayant souvent démissionné en cours de mandats-, s'opposent directement à des députés comme Jean-Thomas Nordmann (UDF, 1981-2004), Jean-Louis Bourlanges (UDF, 1989-), Simone Veil (UDF, 1979-1993), Olivier Duhamel (PS, 1997 – 2004), Françoise Grossetête (RPR / UMP, 1994-) ou Gérard Onesta (Verts, 1992-1994 puis 1994-) qui se caractérisent au contraire par une présence beaucoup plus longue au Parlement européen et des démissions beaucoup plus rares (si on excepte le cas de Nicole Fontaine, démissionnaire en 2002 après plus de 15 ans de présence au PE mais réélue en 2004).

Ces projections de l'espace font ressortir le caractère structurant des processus de professionnalisation à l'Europe. Pris dans leur ensemble, ces « professionnels » à l'Europe s'opposent néanmoins selon le type de capital européen qui les caractérise et dont l'acquisition est en partie dépendante des propriétés détenues à leur entrée au Parlement. Au-delà des divisions proprement politiques (opposant par exemple les socialistes aux chrétiens-démocrates ou conservateurs) ou nationales, ce sont ces mécanismes de différenciation qui caractérisent les tensions propres au groupe lui-même, opposant aux acteurs « généralistes » (titulaires des ressources les plus légitimes) les acteurs dont les ressources européennes sont plus « techniques », dont l'acquisition passe par une forte technicisation des investissements politiques au sein des commissions parlementaires traitant de thématiques plus sectorielles mais en revanche placées au centre de l'activité de la Communauté européenne (régulation du marché unique)[1074].

S'ils s'opposent par la structure et la nature des ressources européennes dont ils font état comme par les oppositions politiques et différenciations nationales qui fondent en tant que telles l'espace parlementaire européen, tout indique néanmoins que ces acteurs sont liés les uns aux autres par des processus communs de professionnalisation et d'identification. En effet, nous allons voir maintenant que cette unité du groupe se donne à voir, en pratique, dans les différenciations identitaires qui s'opèrent au sein même de l'espace institutionnel entre « nationaux » et « européens » ainsi qu'entre « élus » et « fonctionnaires » (section II) puis

[1074] Des thématiques par conséquent fortement dépolitisées, technicisées et sectorisées au cours du travail de construction effectué en amont. On a déjà détaillé la nature de ces processus politiques au niveau communautaire, cf. SMITH Andy, *Le gouvernement de l'Union européenne…*, op. cit.

dans les tentatives par lesquelles les acteurs qui le composent tentent de stabiliser leur propre position par l'adoption d'un statut unifié de l'eurodéputé (section III).

II- Le groupe et les « out-groups » : différenciation et modalités d'appropriation de la figure institutionnelle

L'émergence d'une nouvelle figure élective et l'invention de l'Europe comme manière particulière de faire de la politique apparaissent comme des processus directement liés à la constitution d'un groupe particulier, et somme toute improbable, incarnant ces nouvelles façons de faire et de penser l'activité politique. Par-delà leur division politique ou nationale, les professionnels à l'Europe ont en ce sens des intérêts communs (qu'ils reconnaissent comme tels) irréductibles à ceux des autres catégories de professionnels du politique. Ils ont aussi des intérêts directs au développement comme à l'affirmation de l'institution dont ils sont les membres. Ces intérêts, ressources et rapports particuliers au monde, au temps et à l'espace les rendent, sous certains aspects, plus proches de leurs homologues d'autres pays que d'une partie de leurs collègues nationaux, y compris au sein du même parti, avec lesquels ils entretiennent aussi des rivalités aiguës. Parallèlement aux processus que nous venons de mettre en évidence, l'objectivation d'un groupe spécifique de professionnels à l'Europe se donne donc à voir dans des mécanismes plus subjectifs d'identification commune et de différenciation du groupe vis-à-vis de l'extérieur, mais aussi des acteurs avec lesquels les « européens » entrent directement en opposition au sein même de l'espace dans lequel ils évoluent. Les projections de l'espace présentées à la section précédente dessinent les contours d'un groupe qui reste à ce stade un groupe théorique (« groupe en soi »). Il reste donc à montrer en quoi ce groupe renvoie à une réalité plus subjective, comment il est concrètement saisi par les acteurs eux-mêmes (« groupe pour soi »)[1075]. De fait, ce sont bien les processus par lesquels les membres du groupe fixent leurs propres frontières et lignes de démarcation qui manifestent, avec le plus de pertinence, la réalité sociale du groupe en question. En se mettant à distance de ceux qui sont renvoyés à leur statut de « profanes de l'Europe » et en affirmant par ce biais ce qui les sépare d'autres catégories d'acteurs (*out-groups*), les professionnels à l'Europe définissent dans le même mouvement ce qui fait leur essence même (ou leur spécificité), leurs intérêts et leur « culture » commune. C'est à nouveau à travers

[1075] Cf. BOURDIEU Pierre, *La distinction…*, op. cit. ; BOLTANSKI Luc, *Les cadres…*, op. cit.

l'exemple constitué par les élus français que nous souhaitons ici contribuer à l'étude de ces mécanismes.

Assurant l'unité du groupe par-delà les clivages qui le traversent, la définition d'une figure légitime de l'eurodéputé s'actualise dans les représentations que formulent les acteurs parlementaires de ce qu'est (ou ce que doit être), un « eurodéputé » et ce qu'il n'est pas (ou ce qu'il ne doit pas être). La « réalité » du groupe se révèle donc à travers les processus d'exclusion qui se manifestent à l'égard de deux ensembles d'acteurs avec lesquels les professionnels à l'Europe entrent directement en concurrence au sein de l'espace et vis-à-vis desquels leur propre autonomie a longtemps été limitée, voire inexistante : les professionnels de la vie politique nationale (professionnels du politique élus et non-« européens ») et les fonctionnaires (professionnels non élus de l'Europe). Deux éléments apparaissent ainsi caractéristiques de ces processus de mise à distance et de fermeture du groupe sur lui-même : la revendication d'une dichotomie entre les « vrais » députés et les « autres » à laquelle se superpose une dichotomie entre « européens » et « nationaux » d'une part (A), la réaffirmation du poids de l'élu et du politique sur le fonctionnaire et le « technocrate » d'autre part (B). Ces deux processus contribuent à différencier des fonctions agissant longtemps de manière symbiotique dès lors que l'élu européen, indifférencié de l'élu national, restait un acteur relativement « aérien » dans la vie de l'institution.

A- « Européens » contre « nationaux »

C'est par une opposition aux « nationaux » - une opposition dont on a souligné à la section précédente le caractère structurant dans l'espace formé par les eurodéputés français - que se manifeste tout d'abord l'existence concrète et subjective (« pour soi ») des « européens ». L'autonomisation de la figure de « l'eurodéputé » par rapport à celle du « député » et des autres positions électives nationales se donne à voir à travers l'exposé récurrent des clivages qui transparaissent entre ceux qui se revendiquent comme les « vrais » députés et les autres, entre ceux qui comptent, qui investissent la fonction conformément à la façon dont elle tend à se définir, qui « *ont fait de l'Europe le centre de leur carrière politique* »[1076] et les autres, qui sont réputés s'investir de façon superficielle, qui sont réputés absents et dilettantes mais qui entretiennent souvent aussi, du fait de leur position plus au

[1076] Entretien avec Jean-Louis Bourlanges, op. cit.

centre du champ politique national, un rapport de supériorité à l'égard des élus européens. Cette différenciation s'entend à plusieurs niveaux.

Elle répond d'abord aux processus de stigmatisation de la fonction européenne, entretenus par les acteurs les plus au centre des champs politiques nationaux (1). Elle résulte ensuite des mises à distance qu'effectuent les membres du groupe disposés à insister sur la spécificité de leur « métier » et à s'octroyer, en prolongement, le contrôle de l'espace dans lequel ils interagissent. Ceux-là luttent contre les processus de marginalisation politique ou symbolique dont ils sont l'objet. Par analogie, le processus n'est pas sans s'apparenter, en ce sens, à une forme particulière de « retournement des stigmates »[1077] (2). La différenciation de la fonction dans le champ politique s'appuie enfin, très directement, sur la particularité des modes de vie associés à l'occupation d'une position élective européenne (3), sur le caractère déterminant et novateur du multilinguisme (un aspect que nous avons cependant déjà abordé) et plus largement sur l'affirmation de ce que l'on peut désigner comme une « culture » politique et parlementaire spécifique (4).

1- Une fonction « dominée » : les processus de stigmatisation de la fonction parlementaire européenne dans le champ politique français

Dans une perspective relationnelle, la valeur symbolique des fonctions politiques doit être appréhendée comme la résultante des tensions existantes entre des catégories de personnels qui ne sont pas placés en situation d'égalité et qui ne possèdent par les mêmes ressources pour imposer la légitimité de leur position. Face à aux processus de délégitimation qui marquent de façon incessante les positions européennes, l'institutionnalisation d'une fonction parlementaire européenne n'a, *a priori*, rien d'évident (particulièrement dans le cas français) au regard du décalage existant, notamment, entre sa situation a-nationale et le caractère nationalo-centré des théories de la représentation démocratique. Cette institutionnalisation renvoie, dans ce cadre, à des entreprises politiques visant à imposer la reconnaissance de la « valeur » de la fonction, son utilité, sa pertinence, sa respectabilité. Les tentatives et les pratiques mises en œuvre par les « européens » pour imposer la légitimité de leur position (et par ce biais de la fonction) résident bien, en ce sens, dans leur capacité

[1077] GOFFMAN Erving, *Stigmates : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Editions de Minuit, 1975 (première édition, originale 1963).

(incomplète) à s'approprier les moyens de leur propre définition[1078]. L'hégémonie symbolique du « centre » favorise cependant la persistance des mécanismes de délégitimation de la fonction parlementaire européenne et des eurodéputés eux-mêmes, d'autant plus fréquemment « remis à leur place » qu'ils occupent aussi, dans les espace partisans notamment, des positions inférieures.

Les critiques du parlementarisme européen ne sont pas nouvelles. Elles participent des mécanismes de résistance aux processus d'appropriation caractéristiques de la construction européenne, comme la prétention à incarner une représentation légitime des peuples européens. Elles recoupent les critiques classiques à l'encontre des institutions et des acteurs européens (déficit démocratique, distance aux citoyens, technocratie) tout en demeurant très présentes dans le discours des acteurs politiques les plus au centre des champs politiques nationaux. Les disqualifications de la fonction se fondent en particulier sur la dénonciation d'une inadéquation entre l'activité parlementaire européenne et ce qui est considéré comme les formes légitimes d'une activité représentative. Plusieurs éléments apparaissent dès lors particulièrement centraux dans les processus de délégitimation de la fonction parlementaire européenne : une absence de « pouvoir souverain » du Parlement ; la dénonciation de la « palabre » ; la dénonciation du caractère technique de ses activités ; la dénonciation de modes de fonctionnement perçus comme étant dépolitisés ; la « distance » aux électeurs et l'absence d'inscription territoriale des élus (question du mode de scrutin et problématique de la représentativité des acteurs politiques). Appréhendée à travers ces affirmations, l'institution apparaît très distante des modes classiques de fonctionnement d'une « véritable » assemblée politique, d'une démocratie « standard ».

En déniant son caractère politique, ces discours ont pour effet d'exclure l'activité parlementaire européenne du champ des activités politiques légitimes. En contenant cette activité et les acteurs qui l'incarnent dans un entre-deux incertain, à la frontière du politique et du non politique, ces discours contribuent aussi à maintenir en l'état les hiérarchies symboliques propres au champ politique et la place, proprement dominée, qu'occupe, dans ce cadre, le mandat parlementaire européen[1079]. Ces appréciations fonctionnent pourtant sur la base d'un arbitraire, en rapport avec le mode de fonctionnement du politique qui s'est dessiné

[1078] Un processus qui demeure toujours une entreprise de subversion de l'ordre politique institué. C'est en cela, aussi, que l'institutionnalisation de l'Europe produit mécaniquement une redéfinition des formes du politique au niveau national. Cf. KAUPPI Niilo, *Democracy…*, op. cit.

[1079] Ce dont témoigne parfaitement, encore une fois, les catégories officielles et le protocole, véritable marqueur de ces hiérarchies. La fonction de « représentant de la France au Parlement européen » n'intervient qu'en 26ème position du protocole officiel de la République française, derrière les fonctions de conseiller général et régional.

au niveau national et qui s'est ensuite imposé comme mode légitime, par le biais d'une naturalisation de ses principes de fonctionnement[1080]. Autrement dit, les formes (à un moment donné) légitimes du politique restent des formes historiquement construites, des produits de l'histoire des différents champs politiques nationaux et des logiques progressives d'unification des marchés politiques[1081], autant d'éléments auxquels échappe en partie l'histoire parlementaire européenne. Dans le cas français particulièrement, ces critères nationaux sont perçus sous leur angle normatif, comme les éléments de référence de ce qui est appréhendé comme proprement « politique ». Dans la mesure où le fonctionnement interne au Parlement européen n'apparaît pas conforme aux modes de fonctionnement de la vie politique nationale - considérés comme les formes légitimes de toute activité « politique » - cette différence fonctionne comme une dénégation de la légitimité de la fonction parlementaire européenne. Ce mécanisme représente sans aucun doute l'un des éléments centraux des processus d'illégitimité qui touchent l'institution et les membres qui s'y engagent, un mécanisme par ailleurs porté par un ensemble d'acteurs politiques, médiatiques ou académiques en position homologues dans leurs espaces respectifs d'activité.

> Alain Lamassoure expliquait par exemple : *« C'est une situation bizarre, pas très saine finalement, où on a l'impression qu'on exerce un vrai pouvoir, qu'on est finalement plus influent que le député lambda à Paris, mais cela n'intéresse personne. On est méprisé par les députés (nationaux) et les journalistes. Alors il y a bien une presse spécialisée ici, mais les journalistes spécialisés sont vis-à-vis de leur rédaction dans la même position que nous vis-à-vis de nos partis politiques. Ce sont des spécialistes que l'on méprise un peu parce que bon, « ah oui, c'est l'Europe, c'est très technique, ça nous casse les pieds »…. »*[1082]
>
> Pierre Bernard Raymond relatait quant à lui : *« Les hommes politiques français ont pris l'habitude de considérer que le Parlement européen c'était rien et que les gens qui étaient là-bas étaient des gens qui avaient échoué au niveau national et qui finalement coulaient des jours heureux à Strasbourg et un peu partout, étaient des gens absents et puis que de toute*

[1080] Naturalisation elle-même fondée sur la méconnaissance ou la dénégation des conditions de l'objectivation du champ politique. LACROIX Bernard, « La crise de la démocratie en France… », *op. cit.* Le cœur des stigmatisations de la fonction parlementaire européenne réside dans la disqualification d'un mode d'agencement de rapports politiques différents de modes nationaux naturalisés dont on occulte la sociogenèse *pour faire de nécessité vertu*. Sur des phénomènes similaires en ce qui concerne la Vème République, cf. GAITI Brigitte, *De Gaulle, prophète de la Cinquième République*, op. cit.

[1081] Gaxie Daniel, *La démocratie représentative*, op. cit. En France, ce processus d'unification se renforce surtout sous la Vème république. Cf. GAXIE Daniel, « Les structures politiques des institutions. L'exemple de la Quatrième République », *Politix*, n° 20, vol 5, 1992, pp. 78-98 ; GAXIE Daniel, « Les fondements de l'autorité présidentielle en France », *op. cit.* ; CRAPEZ Marc, « De quand date le clivage Gauche/Droite en France », *Revue française de science politique*, vol. 48, n°1, 1998, pp. 42-75.

[1082] Entretien avec Alain Lamassoure, op. cit.

façon le Parlement européen, ça n'a pas beaucoup de pouvoir etc. C'est-à-dire qu'il y a eu longtemps de la part des élites nationales, qu'elles soient d'ailleurs politiques ou qu'elles soient même industrielles, économiques etc. un parti pris de bêcher le Parlement européen (…) »[1083].

Bien que cette disqualification des instances supraétatiques de la représentation politique (similaire, sous certains aspects, à celle qui vise en France les instances subétatiques) se décline sur un mode théorique et sur la base de principes de philosophie politique, elle demeure aussi le résultat des rapports de force propres aux champs politiques nationaux. C'est particulièrement vrai dans un champ politique français fortement marqué par la résistance des élites centrales à la fragmentation de l'espace politico-administratif et donc aux tentatives d'appropriation sub ou supraétatique des ressources constitutives de l'Etat-nation centralisé.

Les conditions de l'élection participent pleinement de ces processus de disqualification de la fonction européenne du fait de ce qui apparaît au regard des standards politiques et démocratiques nationaux comme une véritable absence « d'onction » du suffrage universel. En effet, les députés européens ne sont pas perçus comme élus pour eux-mêmes mais pour un leader, comme membres d'une liste personnalisée par son meneur. Les conditions de l'acquisition de cette position semblent alors étrangères à ce qui fait l'essence même d'une élection « démocratique » légitime, dans laquelle l'élu se présente lui-même devant « ses » électeurs. Considérés en quelque sorte comme ne représentant qu'eux-mêmes (puisque « leurs » électeurs ne sont pas identifiables), c'est le déficit en ressources électives des eurodéputés qui se trouve mis en évidence ici. A l'inverse, c'est sur ces ressources électives certifiées par d'autres élections plus « conformes » que les élus occupant par ailleurs des fonctions politiques locales fondent leur propre légitimité au sein de l'assemblée, alors même qu'ils sont en revanche moins susceptibles de s'appuyer sur de fortes ressources scolaires ou culturelles et alors même que les pratiques de cumul sont fortement stigmatisées au sein du Parlement européen. De même, c'est bien parce qu'ils étaient, précédemment ou en même temps, des élus locaux ou nationaux, et donc dépositaires par ailleurs d'une légitimité représentative, que les députés de la première législature ont pu revendiquer avec plus ou moins de bonheur un statut de représentant du ou des peuples européens (cf. *supra*, chapitre II)[1084].

[1083] Entretien avec Pierre Bernard Raymond, op. cit. Ces processus de mises à distance de l'assemblée et des acteurs parlementaires européens peuvent se révéler particulièrement agressifs dès lors que les prises de position de parlementaires européens ou de l'institution elle-même menacent la suprématie symbolique des institutions nationales.

[1084] *A priori*, ces spécificités du mandat parlementaire rendent compte du faible volume de ressources proprement politiques (objectivées) que confère une élection européenne. Elles illustrent en tant que telle la plus

Les processus de stigmatisation et de délégitimation de la fonction et du mandat parlementaire européen rendent compte, autant qu'ils en sont une conséquence, de la dépendance de l'institution par rapport aux espaces politiques nationaux. Bien que ces stigmatisations soient inégales suivant les pays et les systèmes politiques[1085], elles demeurent très vives dans le cas français. Elles pèsent fortement sur les représentations que les parlementaires produisent d'eux-mêmes ainsi que, inversement, sur les modes de légitimation de leur position[1086]. C'est en ce sens que la réappropriation du déficit démocratique par les parlementaires et différents acteurs européens a servi de base à l'exigence d'un renforcement significatif des prérogatives institutionnelles de l'assemblée et donc des marges de manœuvre des parlementaires européens. C'est aussi en ce sens que les députés insistent continuellement sur l'intensité de leurs propres engagements à l'Europe et sur l'absence de culture ou de connaissances qui caractérisent les élites nationales quant aux mécanismes ou enjeux de la construction européenne. C'est toujours en ce sens qu'ils insistent sur la spécificité du niveau européen, un niveau qu'il conviendrait, selon eux, d'envisager à partir de nouveaux cadres d'analyse et de perception[1087]. Dès lors, les phénomènes de stigmatisation participent pleinement des mécanismes d'objectivation de la figure de l'eurodéputé dans le champ politique français.

2- Légitimation des « européens » et mises à distance des « nationaux »

Désertant et souvent méprisant une scène européenne qui occupe une position qu'ils appréhendent comme secondaire - d'autant plus fortement qu'elle leur apparaît précisément, dans une certaine mesure, comme une position de « seconds » (cf. supra, chapitre I et II) - c'est bien sur la base de leur « absentéisme » que les « nationaux » tendent, en retour, à être disqualifiés par les « européens », c'est-à-dire par ceux qui occupent, dans le champ politique

---

faible valeur du mandat européen dans l'espace politique si elle n'est pas adjointe à d'autres mandats politiques, locaux notamment comme celui de maire ou d'anciens mandats nationaux.

[1085] Plusieurs députés indiquent en ce sens que la disqualification de la fonction est moins forte dans le cadre des petits Etats et ce d'autant plus que, comme c'est le cas pour la Belgique, il s'agit d'Etats fédéraux. Gérard Duprez affirme par exemple : « La France n'est pas comparable à la Belgique. Vous avez un effet de dimension. Je veux dire, siéger à l'Assemblée nationale, au Bundestag, à la Chambre des Communes, c'est quand même quelque chose. Bon, en Belgique, nous gérons un petit million de personnes, un pays qui a quand même des difficultés à trouver son point d'équilibre, son centre de gravité. Donc l'intérêt n'est pas le même si vous voulez. » Entretien, avril 2000.

[1086] Processus similaire à celui qui vise la Commission, cf. GEORGAKAKIS Didier, « Les réalités d'un mythe… », *op. cit.*

[1087] Pour rappel ce propos de Pierre Bernard-Raymond : « il faut essayer de faire comprendre que le parlementaire européen est d'essence différente, que ce n'est pas un parlementaire français à l'échelle européenne », Entretien avec Pierre Bernard Raymond, op. cit.

en général, une position plutôt dominée mais qui cherchent à imposer leur propre légitimité sur la base des positionnements qu'ils occupent au niveau européen et du capital politique européen qu'ils ont réussi à y acquérir. L'absentéisme devient ainsi la marque par excellence de cet *out-group* que constituent ceux qui sont considérés comme des profanes ou plus exactement comme des « amateurs » de l'Europe. Dans ce cadre, ce sont bien les acteurs politiques engagés dans des carrières au centre des champs politiques nationaux qui incarnent le mieux, au sein du Parlement lui-même, cette illégitimité renversée.

> « Hue, Hollande, Sarkozy, Pasqua… Tous avaient promis, la main sur le cœur, qu'ils siègeraient à Bruxelles et à Strasbourg. Qu'en est-il cinq mois plus tard ? Sarkozy (député et maire de Neuilly) a déjà démissionné. Pasqua, président de son groupe parlementaire (Union pour l'Europe des Nations) n'a participé qu'à 2 des 13 réunions de la conférence des présidents. Il faut dire qu'il est aussi président du Conseil général des Hauts de Seine et sénateur. Robert Hue (leader du PC, député et Maire de Montigny-les-Corneilles) est aux abonnés absents, et François Hollande premier secrétaire du PS et député de la Corrèze est à peine plus présent (…). »[1088]

Un député, recalé aux élections de 1999, affirmait quelques mois après, que le fait d'avoir « envoyé » au Parlement européen des « politiques » ne pouvait qu'entraîner de l'absentéisme. Il relevait ainsi le caractère incongru de la présence de telles personnalités. Ce faisant, il définissait de façon explicite les eurodéputés pour lui légitimes dans ce poste et les autres, qui lui apparaissent inutiles et donc illégitimes.

> *« Le summum du summum, ça a été les élections de 99 où on a envoyé des politiques là-dedans… Je sais bien pourquoi on les a envoyés : parce que ce sont des apparatchiks et donc le parti n'avait plus à les payer puisqu'ils étaient députés. Au contraire, ce sont eux qui devaient reverser à leur parti (…) c'est nul ! Et à mon avis, là on a fait une énorme bêtise en envoyant des personnes qui n'étaient pas des experts, qui n'étaient pas issues de la société civile, car c'est purement de ça dont discutent les députés européens. Alors bien entendu, là, on ne sera certainement pas défendu, ce sera lamentable… »*[1089]

Si les appréciations sont formulées de façon différente selon les acteurs, elles traduisent un même ensemble de représentations et de clivages sous-jacents. D'une part, elles consistent à revendiquer la légitimité de ceux qui sont engagés dans des processus de spécialisation à l'Europe ou qui, comme le professeur Cabrol ou encore Aline Pailler,

---

[1088] « Que sont nos 'amis' devenus », *Carré d'Europe, Gérard Onesta et son équipe*, Groupe Verts/ALE au Parlement européen, Hiver 1999, p. 8

[1089] Entretien avec Christian Cabrol, op. cit.

s'orientent vers de tels processus (« *tous partis confondus* » comme le précise ci-dessous Gérard Onesta attribuant ainsi aux groupes des « professionnels » une unité qui dépasse ses clivages politiques). D'autre part, elles consistent à dénier toute légitimité aux autres, à ceux qu'ils considèrent n'entretenir avec l'Europe et le Parlement que des rapports occasionnels, assimilés ci-dessous par Gérard Onesta à des « touristes ».

> *« Il y a, on va dire 10 % de gens tous partis confondus, qui connaissent vraiment les dossiers, qui croient à ce qu'ils font. Il y a 10 % d'absolument toxiques qui sont là pour tout démolir, qui serrent de tous les freins et puis il y a le magma au milieu, les gens qui suivent un petit peu, qui viennent à l'hémicycle (…) qui sont de passage. Quelque part, ce sont des touristes, on les balade… Et c'est vrai qu'on peut se faire balader dans l'activité parlementaire ! Ce matin, j'avais une réunion, pour préparer une rencontre de l'Espace Economique Européen, où on nous proposait d'aller passer deux jours à Oslo, tous frais payés, c'est vrai que tout le monde s'est battu pour y aller. Je ne vais pas faire ce genre de choses, le tourisme aux frais du contribuable… »*[1090]

Jean-Louis Bourlanges est sans doute le plus explicite dans cet exercice de mise en ordre. Il réalise une véritable typologie des usages du mandat en définissant quatre catégories de parlementaires dont une correspond finalement à l'idée qu'il se fait du véritable parlementaire européen.

> *« Le Parlement européen abrite quatre catégories de gens : des gens qui se préparent à faire une carrière nationale ; des gens qui se récompensent au terme d'une carrière nationale prestigieuse terminée ; des gens à qui on donne les moyens matériels de fonctionnement, qu'on rémunère en fait pour exercer des fonctions d'apparatchik au sein des appareils politiques (…). Alors la quatrième catégorie, c'est la catégorie des gens comme moi, nous ne sommes pas majoritaires mais nous ne sommes pas complètement inexistants. Ce sont des gens qui décident de faire de leur mandat parlementaire le centre de leur activité politique. »*[1091]

Dans ce cadre, si la valorisation du « professionnel à l'Europe » s'entend comme la défense des intérêts d'un groupe d'acteurs définis par leur appartenance à l'institution et un ensemble de (bonnes) dispositions à l'égard du jeu institutionnel, elle s'entend aussi comme une réaction de ceux qui ont été conduits à voir dans l'Europe leur propre horizon de carrière, du fait même de leur trajectoire au sein du champ politique national. Dans la mesure où l'Europe s'apparente à l'espace le plus à même d'assurer la continuité de leur

[1090] Entretien avec Gérard Onesta, op. cit.

[1091] Entretien avec Jean-Louis Bourlanges, op. cit.

professionnalisation politique, tout les conduit à opposer une légitimité européenne (acquise par l'action et la reconnaissance acquises au sein du Parlement) à des pratiques et des acteurs (redéfinis comme nationaux) qui tendent au contraire à les fragiliser, à faire peu de cas de leur situation (par exemple en faisant élire des acteurs nationaux battus ou marginalisés au niveau national, au détriment des « professionnels »). Dans ce même mouvement, ils sont conduits à assimiler (ou à légitimer) leurs propres intérêts de carrière à ceux de l'institution dans son ensemble, et plus largement encore à ceux de l'Union européenne. A ces intérêts (devenus les leurs aussi bien que ceux de l'institution), les professionnels opposent l'irresponsabilité des chefs politiques nationaux et de leurs pratiques « politiciennes ». Ceux-là sont toujours considérés comme prompts à négliger la valeur et le capital (européen) propre des « professionnels sérieux et compétents » qu'ils estiment incarner. Ici se manifeste alors une manière de revendiquer l'autonomie et le contrôle du recrutement à l'Europe autour de compétences et de dispositions auto-produites et auto-définies par ceux qui ont été conduits à spécialiser, à un moment donné, leur carrière politique sur l'Europe.

En dénonçant les « apparatchiks » (ceux qui occupent les positions les plus élevées dans les structures partisanes et qui sont avant tout tournés vers ces niveaux), les « absentéistes » (ceux qui, ayant d'autres occupations politiques ou d'autres ambitions sont accusés de déserter l'hémicycle européen), les « météorites de la vie politique nationale » (les élus qui occupent des positions centrales dans le champ politique et qui ne font que passer au Parlement)[1092], les députés les plus professionnalisés et ceux qui sont, politiquement et socialement, disposés à cette professionnalisation s'opposent à ceux qui, tournés vers la politique nationale, sont conduits à négliger l'Europe et les positions qu'ils y occupent à un moment donné. Au mépris que mobilisent les acteurs positionnés au centre des champs politiques nationaux à l'encontre de l'Europe, du Parlement et surtout des parlementaires, les « européens » opposent une compétence (contre l'incompétence), une spécialisation (contre le dilettantisme) ou pour le dire autrement un « professionnalisme » (contre l'amateurisme qui caractériserait les « nationaux » vis-à-vis du Parlement européen et de la construction européenne en général), autant de registres qui ne sont pour une part qu'une reformulation, même inconsciente, de conflits d'intérêts et de positions au sein de l'espace politique en général.

On retrouve ces assertions dans l'ensemble des groupes politiques. Aux critiques que formulait Jean-Louis Bourlanges en 1998 à l'encontre de l'UDF, répondent par exemple

[1092] Selon l'expression de Jean-Pierre Cot.

celles de Gérard Caudron vis-à-vis du PS ou encore celles d'Aline Pailler (non réélue en 1999) à l'encontre d'élus de la gauche française, PS ou PCF : *« A l'UDF, ils se foutent du Parlement européen pour commencer... mais à l'UDF, ils se foutent carrément de tout (…). Les affaires européennes, ils ont tout à fait désinvesti cette affaire-là, ils racontent trois salades et demie, sur ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire. »*[1093] *; « En marge, le «* Parisien libéré *» du samedi 29 juin publie le classement des députés français Parlement européen en termes de présence. Je suis le numéro 1. Voici une réponse cinglante à Pierre Mauroy et aux socialistes français !! Je sais qu'ils s'en fichent !! L'Europe n'est pas leur affaire… Seul compte l'appareil et les prochaines élections présidentielles »*[1094] *; « Quand j'ai été élue, j'ai surtout trouvé une équipe d'administrateurs dans le groupe extrêmement cultivés de la culture parlementaire. Ils m'ont beaucoup aidée. Heureusement, qu'ils étaient là, parce que les parlementaires… A part Wurtz, une ou deux personnes comme ça… Sylviane Ainardi, qui en est à son troisième mandat, elle n'a pas encore compris la différence entre une directive et je sais pas quoi. C'est pas croyable, c'est pas croyable ! (…) Parce que les communistes, à son époque, c'était « l'Europe on y va mais on y fait rien parce qu'on est contre l'Europe ». C'est d'une irresponsabilité politique totale, d'une incurie totale, enfin, moi, ça me met hors de moi ! (…) j'ai été élue contre l'Europe de Maastricht etc. Mais pas contre l'Europe. Moi je crois en l'Europe - pas en celle-là – mais je crois en l'Europe. Eux pas du tout… ».* Un peu plus loin, Aline Pailler ajoute à propos de certains élus socialistes : *« Lang (élu en 1994, démissionnaire en 1997 pour occuper un poste de ministre dans le gouvernement Jospin), il savait jamais retrouver son bureau, il savait pas où il fallait appuyer sur le bouton pour parler quand il était à son bureau. Tu vois, combien il était présent ! C'est extravaguant mais c'est comme ça (…) »*[1095]

Comme le montrent très bien les citations précédentes, ces mécanismes ne sont jamais autant explicites que lorsqu'elles proviennent d'acteurs en conflit plus ou moins ouvert, à un moment donné, avec une partie des leaders nationaux du parti auquel ils appartiennent et au sein duquel ils sont menacés de marginalisation. S'estimant lésés par certaines pratiques ou certains arbitrages, ils assimilent cette absence de reconnaissance à une atteinte aux intérêts européens et à la bonne marche de l'Europe[1096].

[1093] Entretien avec Jean-Louis Bourlanges, op. cit., 1998.

[1094] CAUDRON Gérard, *Les notes européennes*, 14 juillet 1999, op. cit.

[1095] Entretien avec Aline Pailler, op. cit.

[1096] Les propos de Gérard Caudron sont de ce point de vue de plus en plus explicites à mesure que se confirme son exclusion du PS et des cercles politiques socialistes (après 2001 et les conflits ravivés par son départ contraint de la mairie de Villeneuve d'Ascq en raison de la loi anticumul d'avril 2000). Il note le décalage existant entre ce monde politique national et le monde politique parlementaire, rejoignant les propos du Professeur Cabrol, de Gérard Onesta ou de Jean-Louis Bourlanges. « Et lundi à Strasbourg, je vais siéger parmi

Ce sont aussi ces luttes politiques, ces processus de positionnements et de construction de légitimités différenciées, qui favorisent l'autoperception (par les élus, les collaborateurs ou même les fonctionnaires) du parlementarisme européen comme un « métier » en grande partie différencié du métier politique tel qu'il se définit au niveau national. En affirmant leur compétence de façon explicite - comme Jean-Louis Bourlanges qui s'identifie à la figure du spécialiste de l'Europe (« *Bourlanges, la sonnerie européenne* »)[1097], ou implicitement par la spécialisation de l'ensemble de leurs activités politiques sur l'Europe, la défense de leur légitimité propre d'élus européens s'appuie sur la revendication et la valorisation d'une autre manière de « faire de la politique ». Dans ce cadre, c'est encore contre les « nationaux » que se définissent les professionnels, par opposition aux pratiques dilettantes qui ont longtemps marqué les usages du mandat. En mettant en doute la pertinence, la crédibilité et la légitimité des paroles sur l'Europe formulées par d'autres catégories de professionnels du politiques, les « européens » revendiquent à leur profit l'exclusivité d'une parole qu'ils estiment relever de leur propre domaine de compétence.

> Les propos suivant d'André Soulier mettant en doute le degré de connaissance des élus nationaux sur les questions européens sont en cela particulièrement intéressants à relever : *« Je ne suis pas sûr que les députés nationaux ont un degré de connaissance suffisant sur l'Europe pour pouvoir en parler. L'étrangeté de la situation, le mode de scrutin, l'interférence avec la politique nationale aboutissent à ce que ce sont les hommes politiques nationaux qui parlent de l'Europe alors que souvent leur degré de formation et de connaissance sur ce thème n'est pas exceptionnel. »*[1098]

Les professionnels à l'Europe prétendent par ce biais à une forme de monopole de la parole sur l'Europe et le Parlement européen. Si ce monopole reste très incertain à l'extérieur de l'institution, il s'est en revanche imposé avec un certain succès au sein même de l'institution dans la mesure où, comme on a pu le voir au chapitre précédent, les professionnels à l'Europe tendent à s'assurer un quasi-monopole des positions hiérarchiques

---

les non-inscrits. Certains voisinages seront sans doute pénibles à vivre !... La cheftaine fabiusienne de la délégation française aura le sourire... bien davantage sans doute que les socialistes européens... qui comprennent de moins en moins les socialistes français.. Ils n'ont sans doute pas un vieux Mauroy, un Fabius avide d'Elysée et un Hollande qui dodeline parmi les mammouths, éléphants et éléphanteaux d'un parti *peau de chagrin*… » CAUDRON Gérard, *Les notes européennes*, 2 juillet 2002, op. cit.

[1097] « J'ai l'impression que ce qui est reconnu c'est que j'écrive de temps en temps dans les journaux. Alors ils associent mon nom aux questions européennes. Ils disent « Bourlanges, Europe, président du Mouvement européen, intervient de temps en temps dans les radios, les journaux… »,. Voilà donc c'est une sorte de réflexe. Bourlanges, la sonnerie européenne ! » Entretien avec Jean-Louis Bourlanges, op. cit.

[1098] Entretien avec André Soulier, op. cit.

et d'influence. Il s'agit bien, en ce sens, de construire l'Europe parlementaire comme un secteur (ou un segment)[1099] spécifique de l'activité politique et représentative, de faire échapper ce secteur à l'emprise des acteurs et institutions « nationales » (expropriation) pour le réserver à ceux qui sont reconnus par leurs pairs comme des députés légitimes (appropriation), parce qu'ils y consacrent une fraction significative de leur temps (« *ils ont fait de l'Europe le centre de leur carrière politique* » disait Jean-Louis Bourlanges), parce qu'ils prennent le jeu au sérieux, parce qu'ils sont susceptibles de faire la preuve des compétences, de leur bonne disposition à l'égard de l'institution et de leur maîtrise des rôles institutionnels.

Ces processus symboliques de construction d'un espace politique différencié sont le produit des concurrences, des processus d'inclusion et d'exclusion qui en dessinent les contours. De façon similaire à ce que l'on trouve dans d'autres univers institutionnels européens[1100], l'opposition entre « européens » et « nationaux » fonctionne dans ce cadre comme un élément structurant de l'espace et de l'identité des acteurs. C'est sans doute ici qu'apparaissent le plus nettement les processus de construction d'un ensemble différencié de « professionnels » de l'Europe. Cette manière de diviser l'assemblée entre « ceux qui en sont » et « ceux qui n'en sont pas » se retrouve en effet fréquemment dans des discours qui livrent une vision similaire du groupe et de ses divisions, en opposant sur un mode binaire « européens » et « nationaux », les vrais et les autres, les assidus et les absents, les compétents et les incompétents. Cette première frontière s'ajoute alors à la reconstruction, de façon sans doute moins conflictuelle, de celle séparant l'élu du fonctionnaire, que nous aborderons à la sous-section suivante.

3- L'internationalisation des pratiques et des modes de vie comme éléments de différenciation

La pluralité des lieux de travail de l'eurodéputé (à Strasbourg, à Bruxelles mais aussi en circonscription) confère à l'exercice du métier politique européen, une particularité qui pèse, en tant que telle, sur les processus de différenciation mis en évidence ici[1101]. Le caractère multicentré du Parlement et des différents acteurs qui le constituent (députés, assistants, fonctionnaires) implique d'abord un mode d'exercice particulièrement contraignant

[1099] En référence directe aux proposition de Bucher et Strauss. BUCHER Rue, STRAUSS L. Anselm, *op. cit.*

[1100] GEORGAKAKIS Didier (dir.), *Les métiers de l'Europe*…, op. cit.

[1101] Plus qu'un entre-soi quotidien beaucoup moins évident du fait même de la mobilité constante des élus, mais que l'on retrouverait au niveau d'autres catégories d'acteurs du Parlement, tels que les fonctionnaires ou les assistants. Sur cet entre-soi, voir par exemple BAISNEE Olivier, « « En être ou pas ». Les logiques de l'entre-soi à Bruxelles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-167, mars 2007, pp. 111-121.

du travail politique. En session une fois par mois à Strasbourg (la session durant entre deux et quatre jours), deux semaines sont par ailleurs consacrées au travail en commission à Bruxelles et une aux groupes politiques (impliquant entre deux et trois jours par semaine de présence à Bruxelles). A cela s'ajoutent des présences de terrain, dans de vastes circonscriptions auxquelles les députés sont, on l'a dit, de plus en plus attentifs et au sein desquelles ils sont aussi de plus en plus investis (cf. *infra*, chapitre V). S'ils veulent s'assurer d'une présence minimale au local, les députés (en particulier les plus investis) doivent gérer très rigoureusement leurs agendas et supporter une vie très contraignante sur le plan physique (la santé, la fatigue, le stress liés aux déplacements constants) ou de la vie sociale en général (comme la vie familiale).

> « Q : Quels sont les éléments indispensables pour travailler ici ? – R : *La santé ! Oui, oui, la santé. Moi en plus si vous voulez, je suis conseillère municipale sur Neuilly, mais je n'ai plus du tout de délégation ni rien, parce que je vois pas comment on arrive à avoir un mandat local fort, ce qui n'est pas mon cas et être ici et travailler ici. Enfin, pour moi, ce n'est pas possible. Alors, il y en a qui arrivent à le faire, mais alors ils ont une vitalité extraordinaire. Parce qu'il y a quand même, et là aussi je suis dans les privilégiés, moi, j'habite Paris, bon, mais c'est quand même fatigant le fait de voyager tout le temps… et le fait de se dire, si vous voulez, on a jamais l'esprit libre… On laisse des choses au bureau, on laisse une trousse de toilette là, une autre ici… On sait plus vraiment si… Et qu'est-ce qu'on doit apporter dans la valise et tout… Quand vous arrivez chez vous, il y a encore le courrier, il y a des choses à faire donc, c'est le morcellement si vous voulez qui est difficile. Alors je sais pas comment font les autres (…) Il y a beaucoup de jeunes femmes ici, je sais pas comment elles font. Moi, j'aurais été incapable de faire ça si j'avais eu des enfants chez moi, j'aurais pas pu. Maintenant, je suis totalement libre de mon temps ; mon mari voyage beaucoup aussi, donc c'est parfait mais je ne suis pas la moyenne type des gens d'ici, donc je sais pas comment ils font* »[1102].

A ces éléments, s'ajoute la multiplicité des voyages que les députés sont amenés à faire au cours de leur mandat, aussi bien au sein des différents pays de l'Union européenne que des Etats-tiers. De nombreuses réunions de groupes ont lieu dans les pays représentés en son sein. Les députés se rendent fréquemment à des conférences, colloques ou rencontres dans diverses régions d'Europe à l'invitation de leurs collègues d'autres nationalités, d'organisations sociales, d'universités, d'ONG. Par le biais des délégations interparlementaires mixtes, structures spécifiquement consacrées au suivi des contacts avec

[1102] Entretien avec Janelly Fourtou, op. cit.

les pays extérieurs à l'Union européenne, ils sont tout autant fréquemment amenés à voyager dans les régions du monde concernées. Enfin dans la mesure où ils sont associés, en droit ou en fait, à de multiples initiatives internationales (sommets, forums, conférences, etc.), beaucoup de députés s'associent à ces évènements internationaux, conférences sur le climat de Rio puis de Kyoto, forum altermondialisation de Porto-Alegre, missions civiles en Palestine et en Irak[1103], missions d'observations électorales un peu partout dans le monde, voyages de soutiens aux femmes en Afghanistan…

Le travail politique européen comporte ainsi une dimension internationale et multicentrée très prononcée, qui imprègne modes de vie individuels, centres d'intérêts collectifs et pratiques politiques. L'internationalisation du travail politique européen est inscrite dans la nature même de cette institution plurinationale, dans ses modes de fonctionnement les plus routiniers mais aussi dans le mode de vie et d'existence des acteurs qu'ils l'incarnent. Elle est intimement liée à l'exercice du métier de parlementaire européen, participe d'un style politique très particulier et même d'une condition d'existence que les parlementaires ont en commun, qui les différencie de leurs homologues nationaux et dont l'omniprésence du voyage est sans doute l'élément le plus emblématique[1104]. L'internationalisation du travail politique européen et la déterritorialisation qui, d'une certaine manière, l'accompagne contribuent à la mise en forme d'une « culture » politique propre.

4- Espace parlementaire, culture politique et processus de socialisation

Le dernier élément de différenciation des « européens » vis-à-vis des « nationaux » explicité ici, réside dans l'émergence et dans l'intériorisation de ce que l'on peut désigner comme une « culture » politique et institutionnelle propre. Associée à un espace en voie de différenciation, cette dernière renvoie à un ensemble de valeurs et de croyances, de savoirs spécialisés, de représentations du monde, de la politique, du temps et de l'espace qui sont caractéristiques du groupe étudié et qui en viennent à le spécifier dans l'univers des

[1103] Plusieurs missions de ce type ont été organisées par des parlementaires communistes, socialistes ou verts en Irak quelques temps avant l'invasion américaine et surtout en Palestine depuis le déclenchement de ce qu'il est convenu d'appeler la seconde Intifada.

[1104] Il faut en ce sens souligner le rôle particulier du voyage dans la création d'une conscience et d'une culture commune aux élites politiques européennes, transhumant collectivement et de manière incessante d'un centre à l'autre, d'un pays à l'autre de l'Union européenne mais aussi vers de multiples destinations mondiales où ils sont amenés les uns comme les autres à se faire les représentants d'un même ensemble politique. Il y a ici une analogie avec le rôle des voyages dans la construction des consciences collectives, notamment nationales, mises en évidence par Benedict Anderson (reprenant et citant Victor Turner) dans son analyse des origines de l'imaginaire national. ANDERSON Benedict, op. cit., pp. 64-66 et TURNER Victor, *The Forest of Symbols. Aspects of Ndembu Ritual*, Cornelle University Press, Ithaca, 1967.

professionnels du politique. Cette culture se décline dans des codes symboliques particuliers et progressivement intériorisés, dans des « systèmes particuliers de référence et d'évaluation du réel »[1105] qui confèrent au groupe un certain nombre de caractéristiques propres, différenciant les « professionnels à l'Europe » de leurs homologues nationaux[1106].

> Comme l'indiquait cet assistant, un député qui s'investi au Parlement n'en « repart pas de la même façon » qu'il y est entré. *« C'est une autre culture. Il y a une vraie culture du lieu qui génère ses propres codes. C'est une mini-société avec ses codes, des rituels qui sont vraiment propres à ce Parlement. C'est passionnant (…) Le langage, la façon dont on s'adresse aux gens, les termes… Ca se perçoit beaucoup dans le langage, dans les termes… Mais en même temps, je pense que ça fait du bien à la politique française. C'est une ouverture (…) il y a un rapport délégation par délégation, même au sein du PSE. Les députés sont confrontés perpétuellement à plein de modèles politiques différents, à des perceptions différentes, et je trouve ça très enrichissant. Je pense que quelqu'un qui passe par ici, qui s'est investi, il revient pas de la même façon. Je parle de quelqu'un qui s'est investi évidemment. Il peut très bien venir, faire le minimum de présence nécessaire et repartir sereinement, ça lui bouleversera pas les repères. Mais quelqu'un qui est venu ici, un politique français qui s'est investi, il repart pas de la même façon. »* [1107]

Les manières particulières qu'ont les eurodéputés d'aborder les problématiques politiques ainsi leur propre activité d'élus et de représentants sont le produit d'une mise en contact permanente, dans un univers institutionnel donné, d'une multitude de cultures politiques nationales, la conséquence de styles et rythmes particuliers de vie, le résultat des conflits successifs et de leurs modes de résolution qui ont marqué l'histoire de l'institution et de ceux qui l'incarnent. De fait et comme nous l'avons observé à plusieurs reprises dans ce travail, tout pousse les élus européens à changer d'échelle et de « lunettes », à se détacher de rapports exclusivement nationaux au monde et à la politique, à s'insérer dans des temporalités politiques différentes, à intégrer de nouvelles dimensions de perception et de gestion des rapports politiques, à user de nouveaux savoirs spécialisés (par exemple en matière de gestion

---

[1105] PERCHERON Annick, *La socialisation politique*, Paris, Armand Colin, Coll. « U », 1993 (textes réunis par Nonna Meyer et Anne Muxel).

[1106] Anne-Catherine Wagner souligne un mécanisme à certains égards équivalent en ce qui concerne les syndicalistes. « L'insertion dans l'univers institutionnel européen tend ainsi à forger un style de vie, des manières de travailler et de se représenter le syndicalisme qui entrent, dans une certaine mesure, en dissonance avec ceux sur les lesquels sont construites les organisations nationales. Une élite de militants à se réapproprier les codes de comportements et les compétences régissant l'espace des institutions européennes mais aussi, ce faisant, à s'autonomiser de leurs organisations nationales, s'inscrivant dans une culture syndicale nouvelle qui se caractérise par sa technicité croissante ». WAGNER Anne-Catherine, « Les représentants de la C.E.S.… », *op. cit.*, p. 80.

[1107] Entretien avec un assistant, PSE, mars 2005. Réalisé par Sébastien Michon.

de collectifs politiques plurinationaux)[1108]. Tout les pousse aussi à valoriser ces rapports au monde, voire à les opposer à ceux des « nationaux »[1109].

La professionnalisation de l'activité parlementaire européenne s'accompagne ainsi d'une prise de distance avec les habitus politiques nationaux et l'entrée dans « quelque chose d'autre ». Il s'agit d'un processus que certains acteurs interrogés présentent comme une forme d'acculturation et de rupture parfois brutale avec les identifications, les manières d'être et de se situer caractéristiques d'autres espaces de l'activité politique. De fait, comme nous avons pu le voir aux points précédents et au chapitre IV, c'est dans une large mesure par opposition au « national », à la « culture politique française » (elle-même souvent simplifiée) que les acteurs construisent (et légitiment) un monde politique qu'on nous a souvent présenté, y compris dans des groupes « eurocritiques », comme « plus ouvert » et « moins sectaire ». En cela, la professionnalisation de l'espace parlementaire européen s'accompagne bien de la constitution de ce que l'on pourrait associer à de nouveaux *habitus* professionnels, dans le sens où cette culture parlementaire européenne s'incarne bien dans un double processus d'intériorisation et d'extériorisation de l'ordre politique et institutionnel européen. D'une part, elle désigne des schèmes de perception et d'action progressivement intériorisés par les acteurs au cours des processus d'apprentissage de rôles auxquels ils sont soumis. D'autre part, ces schèmes de pratiques et de représentations guident les acteurs au quotidien de leurs activités, au sein de l'institution et au-delà, dans l'espace européen dans son ensemble. L'intériorisation de cette culture propre, et des savoirs spécialisés qui y sont associés, confère aux acteurs un sens du jeu, un « sens pratique » qui permet d'adopter, en de nombreuses circonstances, des comportements ajustés aux caractéristiques même de l'espace parlementaire, à ses attendus explicites mais aussi (et surtout) implicites. Elle leur permet, plus largement, de savoir (bien) se comporter dans des univers (d')européens. Telle que nous l'utilisons, cette notion de culture politique et institutionnelle désigne donc aussi bien des matrices d'action que des modèles symboliques qui ont pour effet de structurer le champ de perceptions des acteurs

[1108] Cette formation particulière qu'à pour effet de produire l'insertion dans les espaces européens n'est pas propres aux eurodéputés. Jean-Marie Pernot évoque ainsi l'effet socialisant de l'insertion des syndicalistes nationaux dans les structures syndicales européennes et les effets de « coupures » qui peuvent en résulter. Cette insertion a « permis à de larges couches de syndicalistes de se former et en l'occurrence de se conformer aux circuites décisionnels complexes des arcanes communautaires ». Ils ont en particulier appris « la longueur des processus de décision et d'arbitrages, sans commune mesure avec les temporalités nationales ». PERNOT Jean-Marie, *op. cit.*, p. 63.

[1109] A la manière aussi d'Aline Pailler qui rapportait par exemple : « Moi j'adore cela, de voir les grecs entre eux, de voir les italiens entre eux, de voir les suédois entre eux, de voir les immenses différences qu'il y a entre les grecs et les suédois, ou les français et les suédois d'ailleurs. Et ça c'est merveilleux. Et je trouve formidable d'avoir un parlement comme ça. Et ça, ça fait partie des acquis. » Entretien, op. cit.

institutionnels, perceptions de l'espace et des jeux qui s'y déroulent. C'est aussi cette unification relative qui rend ces jeux possibles au-delà de la très forte hétérogénéité constitutive du Parlement européen lui-même[1110].

Cette culture politique et parlementaire européenne ne correspond pas pour autant à un point de vue unique sur les processus européens. Elle renvoie plutôt à un espace (ou un univers) particulier (et toujours clivé) de significations et de pratiques. L'intériorisation de cette culture proprement européenne ne se traduit pas forcément par la suppression des oppositions idéologiques reliant les acteurs entre eux, y compris sur la construction de l'Europe elle-même (et contrairement à ce que présupposaient les théories néo-fonctionnalistes de Hass par exemple[1111]). La dramatisation des enjeux européens peut parfaitement aboutir à des perspectives politiques et idéologiques contradictoires, telles que celles déplorant ou au contraire encourageant la place du marché et de la concurrence comme matrices (ou référentiels dominants) de l'intégration européenne (ce qui opposerait par exemple Francis Wurtz à Jean-Louis Bourlanges). Ce changement de perspective ne se traduit pas plus par la disparition automatique des lignes d'oppositions politiques et partisanes internes à l'espace institutionnel lui-même (comme donnent à le penser des analyses centrées sur la restitution des processus de dépolitisation), il tend plutôt à les réorganiser et à les redéfinir (cf. à ce titre les développements du chapitre V)[1112]. La culture instititutionnelle demeure ainsi l'objet d'appropriations différenciées selon les acteurs et ne doit pas se comprendre dans une logique systémique ou normative. Ce changement de perspective n'implique pas, enfin, une distanciation définitive ou totale avec des modes antérieurs (et nationaux) d'appréhension de la réalité. Dans l'espace liminal auquel renvoie le Parlement européen, il désigne plutôt une capacité des acteurs à passer d'un niveau de significations et de représentations à l'autre.

Raisonner à partir des notions « d'espace » et de culture politique montrent donc que, contrairement aux hypoyhèses développées notamment par Roger Scully, la

---

[1110] Ainsi, il ne s'agit pas tant de constater que les termes utilisés dans le langage politique courant des élus européens (comme celui de « service public ») renvoient à des significations similaires selon les acteurs (ce qui, à l'évidence n'est pas le cas) mais de relever l'existence perception commune ou structurée de ce qui se joue dans les luttes et débats autour de la notion de service public, y compris dans la conscience du caractère nationalement différencié des acceptions politiques de la notion.

[1111] HAAS Ernst, *The Uniting of Europe. Political, Social and Economic Forces : 1950-1957*, Stanford, Stanford University Press, 1968.

[1112] L'actualité de ces cinq à sept dernières années, avec la résurgence des mouvements d'opposition au libéralisme et leur investissement croissant en direction du Parlement européen, confirme d'ailleurs amplement ce constat.

professionnalisation à l'Europe renvoie bien à des formes particulières de socialisation[1113] dont les groupes politiques, comme les commissions, sont des éléments essentiels[1114]. Nous avons donné de multiples exemples, tout au long de ce travail, de la manière dont les élus, mêmes les plus éloignés des idéologies intégrationnistes, sont amenés à intérioriser des rapports particuliers au monde. La professionnalisation de l'activité parlementaire européenne participe pleinement, de ce fait, à la construction et à la différenciation d'un ordre politique et institutionnel spécifique, axé sur l'affirmation de nouveaux savoirs spécialisés mais aussi sur l'institutionnalisation de nouveaux univers de représentation de la réalité sociale et de l'action politique. Le cas des eurodéputés français montre que l'accroissement de la division du travail politique et représentatif consécutif aux mécanismes d'européanisation complexifie considérablement, du même coup, la compréhension des systèmes pratiques et symboliques associés à la « profession politique » et aux « professionnels de la politique ». L'accroissement de la division du travail représentatif fait apparaître, non seulement de nouvelles « filières d'emploi » politiques, mais aussi de nouveaux « segments professionnels » pour reprendre les perspectives de Bucher et Anselm, relativisant ainsi le constat de l'unification historique des marchés politiques.

Pour autant, il faut bien évidemment se garder d'une appréhension radicale des processus anlysés ici. L'autonomisation des espaces européens n'est jamais que partielle. Souligner leur caractère liminal a précisément pour objet de rendre compte de la tension constante entre processus d'européanisation et persistance des logiques nationales. Pour les acteurs, les ruptures restent donc relatives. Elles n'impliquent pas de conversion « totale » des identités sociales et politiques. Moins qu'un abandon de l'un pour l'autre, ces ruptures désignent plutôt l'acquisition d'une capacité particulière (mais qui ne va pas de soi et qui

---

[1113] Au sens d'une forme particulière de socialisation *secondaire*, elle-même définie comme « intériorisation de sous-mondes institutionnels spécialisés » et comme « acquisition de savoirs spécifiques et de rôles directement ou indirectement enracinés dans la division du travail », ici du travail politique et représentatif. Cf. BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *op. cit.*, p. 189.

[1114] Cf. SCULLY Roger, *Becoming Europeans ?...*, op. cit. En réduisant la socialisation institutionnelle à une modification des cadres idéologiques ou normatifs associés aux modalités de la construction européenne, ces enquêtes s'interdisent de prendre en compte les processus plus diffus et moins directement mesurables, d'intériorisation de rapports particuliers au travail politique. Or, l'institutionnalisation de l'espace parlementaire européen se manifeste bien dans l'intériorisation, par les élus mais aussi les fonctionnaires ou les collaborateurs, de rapports spécifiques au monde et à l'espace, sous la forme de codes de conduite, de rôles institutionnels, de modes de vie, de pratiques langagières originales qui permettent à chacun se *reconnaître* au sein de l'espace lui-même, de communiquer et de s'engager dans les jeux d'« oppositions concurrentielles » caractéristiques de l'espace en question.

n'a rien d'évidente) à ajuster des pratiques professionnelles aux différents « niveaux » dans lesquels les élus sont insérés, à gérer les dualités caractéristiques du métier politique européen ainsi que les logiques d'action, voire d'identification, potentiellement très contradictoires qui en résultent. Ces ruptures résultent donc de l'entrée des professionnels à l'Europe dans une sorte de bi-culturalité (européenne et nationale) qui constitue en soi, un élément de leur différenciation.

B- La réaffirmation du politique : élus et fonctionnaires dans le discours des eurodéputés

Sans prétendre s'engager ici dans une étude (qui reste à faire) sur le rôle et le poids des fonctionnaires dans les mécanismes d'institutionnalisation du Parlement européen, il convient cependant de relever leur importance dans la vie quotidienne de l'institution et la place prise par ces acteurs « permanents » dans un contexte où les élus se caractérisaient par leur instabilité et une présence discontinue liées à leur situation de « délégués » des parlements nationaux (cf. *supra* chapitre I)[1115]. Au contraire, l'affirmation et la professionnalisation des élus conduit à réorienter le partage du travail entre ces deux catégories de personnels (fonctionnaires et élus) en charge de l'institution. La réaffirmation des élus dans leur fonction provoque ainsi une tension nouvelle résultant d'une redistribution du pouvoir interne à leur profit. Le cas des élus français en rend parfaitement compte.

Du fait même des pratiques associées aux profils des élus et conditions de leur accès au Parlement européen (présences discontinues, mandat secondaire et subsidiaire, etc.), l'identité et la continuité de l'institution ont longtemps reposé essentiellement sur les personnels administratifs qui portent dès l'origine, concrètement et quotidiennement, une institution largement marginalisée dans l'espace européen aussi bien que dans les champs politiques nationaux. Ainsi, même après l'élection des députés au suffrage universel direct plusieurs facteurs « étaient de nature à favoriser (…) la constitution d'une administration parlementaire puissante et autonome. On peut penser au fort renouvellement des élus lors des élections européennes, à une durée moyenne de mandat nettement plus faible que dans les chambres nationales ou encore à l'éloignement géographique entre les lieux de travails du PE et les circonscriptions des députés (…) »[1116]. En suivant Pascal Dauvin, on peut à cet égard

[1115] Rappelons par exemple que, avant 1979, parallèlement aux délégations au Parlement européen, s'ajoutaient souvent des délégations (assurées par les mêmes personnes) aux assemblées parlementaires des autres organisations européennes : OTAN, Conseil de l'Europe, UEO.

[1116] COSTA Olivier, « Administrer le Parlement… », *op. cit.*, p. 146.

relever une analogie avec les mécanismes caractéristiques des régions avant 1986. Au sein de ces collectivités « l'indifférence des anciens conseillers régionaux, alliée à leurs absences répétées et prolongées amenait l'exécutif à déléguer ses pouvoirs aux services et à n'intervenir que pour entériner le travail effectué »[1117].

Une telle situation apparaît au Parlement d'autant plus prégnante que, comme dans le cas de la Région, le profil de certains acteurs apparaissait alors peu adapté à la technicité de certains dossiers (notamment les dossiers agricoles) dont les fonctionnaires, comme acteurs spécialisés dans les affaires européennes, s'accommodent en revanche parfaitement[1118]. L'importance des fonctionnaires européens, puis de l'ensemble des auxiliaires politiques, demeure certes importante 20 ans plus tard, ne serait-ce que parce que le jeu politique européen s'est complexifié, que les compétences de l'assemblée sont incomparablement plus élevées, que l'activité législative s'est fortement développée et qu'une partie des députés restent peu présents dans l'enceinte parlementaire[1119]. Reste que les rapports plus complexes des élus aux fonctionnaires et la prise de distance que manifestent les premiers à l'égard des seconds sont significatifs de la prise d'importance, au sein même de l'institution, des élus et des organes politiques, de la spécialisation des pratiques et de la professionnalisation des acteurs politiques. Ces changements se sont traduits par des rééquilibrages internes au profit des élus qui se donnent à voir dans deux éléments complémentaires.

Le premier élément, sur lequel Olivier Costa a déjà insisté, est d'ordre institutionnel et administratif. Il renvoie à la faiblesse relative du secrétariat du Parlement, contrairement à ce que la situation décrite plus haut aurait pu laisser croire. Ainsi, « la puissance du secrétariat général du PE ne peut se mesurer au nombre et au volume des tâches qu'il effectue, ni se déduire de l'incapacité de l'institution à fonctionner sans son assistance. Tout le paradoxe de cette administration provient de ce que, malgré son caractère incontournable, son influence propre dans la marche de l'assemblée est très limitée (…) »[1120]. Trois éléments expliquent alors, selon Olivier Costa, la faiblesse relative du secrétariat (c'est-à-dire des fonctionnaires) au sein du Parlement dont deux sont directement liés à l'affirmation des organes politiques et

---

[1117] DAUVIN Pascal, *op. cit.*, 165.

[1118] *Ibid*, p. 166.

[1119] Sur les fonctions dévolues aux personnels administratifs du Parlement européen et la littérature consacrée à l'administration parlementaire, voir notamment le numéro 68 de la *Revue française d'administration publique*, 1993; CAMENEN François-Xavier, « Administration et autorité politique au Parlement européen », *Revue française d'administration publique*, n°73, 1995, pp. 143-155 ; CORBETT Richard, JACOBS Francis, SHACKLETON Michael, *op. cit.*, pp. 166-173 ; PRIESTLEY Julian, « L'administration du Parlement européen au service des députés », *Revue française d'administration publique*, n°95, 2000, pp. 439-451.

[1120] COSTA Olivier, « Administrer le Parlement… », *op. cit.*, p. 152.

électifs internes : « les effets contrastés de la jeunesse et du caractère plurinational de l'assemblée ; la forte politisation des fonctionnaires ; la puissance du secrétariat des groupes politiques. »

Le second élément est d'ordre relationnel et nous intéresse ici plus directement. Il renvoie aux processus d'institutionnalisation de la fonction politique européenne et aux mécanismes par lesquels s'affirment, au sein même de l'espace parlementaire, un groupe de professionnels à l'Europe bénéficiant de l'onction du suffrage universel. S'ils reconnaissent volontiers la qualité du travail qu'ils fournissent ou, comme le relevait Olivier Costa, le caractère incontournable des fonctionnaires et si les élus et fonctionnaires du Parlement partagent un intérêt institutionnel commun au sein de l'Union européenne, les entretiens n'en montrent pas moins, en même temps, une certaine méfiance des élus vis-à-vis des fonctionnaires et de leur pouvoir potentiel. En soi, comme pour s'assurer que chacun reste bien « à sa place », cette mise à distance participe d'un processus de démarcation, d'affirmation des frontières séparant « l'élu » du bureaucrate et de rappel de la hiérarchie des légitimités associant l'un et l'autre.

> Jean-Thomas Nordmann, élu pour la première fois en 1981, explique ainsi : *« Les parlementaires qui passent, les fonctionnaires qui restent… C'est très important parce que cela a déterminé les structures du Parlement. Il ne faut pas oublier que le Parlement européen avant 1979, il a une préhistoire qui joue beaucoup, qui a longtemps joué en tous cas. C'était un club d'élus. Le double-mandat n'est plus d'actualité, mais avant c'était la définition. C'était donc des gens de passage, encore plus. Bon, maintenant, ils sont de passage élection par élection. Il y avait une structure administrative qui marquait la permanence et l'identité de l'institution. Ca a beaucoup marqué la vie des groupes, le fonctionnement du parlement et le fait qu'il y ait une prise en main parfois très lourde par l'administration. Moi, quand j'ai présidé une commission d'enquête, j'avais un secrétariat qui préparait, et c'est le cas des commissions permanentes, ce qu'on appelle une feuille présidentielle, c'est-à-dire le scénario de ce que le président doit dire tout au long de la réunion. Alors, il suit ou il ne suit pas, mais vous avez un secrétariat qui prépare ça et j'avais découvert ça avec surprise : « vous commencez par saluer untel et untel, vous dites que etc. ». Bon, je m'étais débrouillé autrement, mais il y a cette sorte de chorégraphie par l'administration qui se réunit beaucoup, qui se réunit alors que les parlementaires ne sont pas là »*[1121].

[1121] Entretien avec Jean-Thomas Nordmann, op. cit.

Fréquemment, les élus paraissent se sentir obligés, comme ils le font par ailleurs et différemment à l'égard des lobbys (cf. *supra* chapitre VI), de proclamer et de réaffirmer la supériorité du politique sur le fonctionnaire et de revendiquer pour eux-mêmes la légitimité suprême du suffrage universel. Yasmine Boudjenah, députée entre 1999 et 2004, élue sur la liste « Bouge l'Europe » présentée par le Parti communiste expliquait par exemple :

> *«* - Q : Et finalement, qu'est-ce qui t'as le plus interpellée en arrivant au Parlement ? - *R : Le rôle des fonctionnaires. Leurs poids. Peut-être que ceux qui sont à l'Assemblée nationale ou au Sénat n'auraient pas le même point de vue que moi, je ne connais pas donc je peux pas comparer, mais moi, ça m'a marquée le poids, le rôle très important des fonctionnaires dans le travail du Parlement. Alors, je pense qu'ils sont tout à fait nécessaires, bien sûr, mais disons, moi il se trouve que j'ai fait un rapport au mois de septembre où je me suis pas mal investie parce que ça me bottait. J'avais envie de dire des choses dans ce rapport, je voulais pas que ce soit un truc superficiel mais je me suis aperçue à cette occasion (…) qu'il y avait peu de députés qui s'investissaient dans leur rapport quoi. C'est-à-dire que les fonctionnaires font vraiment beaucoup… Et, je sais pas, je trouve ça un peu limite quoi… Parce que bon d'abord, ils ne sont pas élus, donc on peut pas leur demander de prendre position, même s'il y a des rapports qui sont plus complexes que d'autres (…). J'en ai parlé avec Francis Wurtz qui est élu depuis un petit moment. Il me disait que c'est lié au fait qu'avant ce Parlement n'était pas élu au suffrage universel et que c'était un peu une émanation artificielle (…). Dans les faits, ceux qui étaient délégués avaient déjà leur boulot de député national, donc c'est vraiment un truc supplémentaire auquel de tout façon ils avaient peu de temps à consacrer. Donc, de fait, les fonctionnaires avaient pris une place très importante pour que le Parlement européen vive (…). Je pense que le chemin communautaire est encore très marqué par ce qu'on a pu dire sur la technocratie. »*[1122]

Les propos les plus explicites sont peut-être ceux de Nicole Fontaine lorsqu'elle relate, dans l'ouvrage qu'elle publie après ses 30 mois de présidence du Parlement européen (1999-2001), sa prise de contact avec l'administration parlementaire. Elle insiste alors sur la manière dont elle a géré une situation qui lui est apparue comme une pratique abusive de l'administration. La volonté des acteurs politiques de répondre publiquement à la problématique de la « technocratie bruxelloise » et du « déficit démocratique » en réaffirmant le poids de l'élu européen apparaît ici évidente. Dans cet ouvrage-bilan de présidente du Parlement européen, paru quelques temps avant qu'elle soit nommée ministre au gouvernement Raffarin, il s'agit bien de mettre en scène la capacité des politiques à remettre

[1122] Entretien avec Yasmine Boudjenah, op. cit.

les « technocrates » à leur place, d'être en mesure de répondre à ce qui est perçu comme une inquiétude légitime des citoyens européens.

> « (…) Je commence à découvrir vraiment la force d'inertie et les dérives que le chancelier Kohl, lors d'un moment d'exaspération avait qualifié de moloch en visant certains comportements de l'administration européenne (…) « Dans les nombreuses lettres que vous avez reçus Madame la présidente, on observe que…Chacun me voit blêmir et comprend que je n'ai jamais vu ces lettres… Mon chef de cabinet se précipite alors et me murmure à l'oreille « ne vous inquiétez pas Rieffel y a répondu ». Je frémis d'indignation : « serait-on en train de me dire que mes collègues m'ont écrit, que l'on ne m'a pas montré ces lettres et qu'on a répondu à ma place ? » Après un silence gêné, tombe d'une voix étouffée : « On a toujours fait comme cela. – Et bien ! On ne fera plus comme ça ! » [1123]. A nouveau, se met en scène la réaffirmation de la prééminence du politique, de l'élu, sur le fonctionnaire ou le technocrate. « Avec le temps, une grande partie d'entre eux vit dans l'idée que ce sont eux qui incarnent l'institution, qu'ils en assurent la continuité face aux politiques qui passent et dont certains encouragent à leur insu, cette propension, en se déchargeant totalement, par exemple, de la rédaction de leur rapports sur les secrétaires des commissions (…). Compte tenu de la qualité de la fonction publique européenne, je suis convaincue qu'il faudrait peu de choses pour que, tout en conservant sa motivation, elle se comporte différemment. A condition que les élus eux-mêmes en mesurent l'enjeu et le veuillent avec la persévérance qu'exigent des habitudes trop enracinées au fil du temps. »[1124]

Ces rappels à l'ordre et aux hiérarchies légitimes au sein de l'institution apparaissent sans doute moins comme une réaction à un accroissement du pouvoir des fonctionnaires que comme la manifestation d'une nouvelle prétention des députés, directement liée aux processus de professionnalisation qui les affectent. Ces processus passent forcément, en effet, par une prise de distance des élus vis-à-vis de fonctionnaires qui, face au faible investissement initial des premiers, ont longtemps portés l'institution. Alors que la situation antérieure favorisait une certaine confusion des postes et des fonctions, le mouvement de professionnalisation qui affecte les eurodéputés se traduit immanquablement dans la réaffirmation des frontières séparant l'élu du bureaucrate, le politique du technocrate.

Les mécanismes par lesquels se reconstruisent les frontières du groupe professionnel se donnent particulièrement bien à voir dans les transactions existantes entre les différentes catégories de personnels associés au fonctionnement du Parlement lui-même.

[1123] FONTAINE Nicole, *Mes combats*, op.cit., p. 46

[1124] *Ibid*, pp. 49-50.

L'institutionnalisation de l'espace parlementaire passe ainsi par l'émergence ou la réaffirmation de structures particulières de coopérations concurrentielles qui confèrent à l'espace en question ses propriétés. Opposant les nationaux aux européens ou les politiques au bureaucrate, ces mécanismes s'observent aussi à l'égard des lobbyistes avec lesquels les élus sont en situation de coopération mais aussi de concurrence pour le travail en représentation au sein de l'Union européenne, autant de choses que nous avons déjà évoqué et auxquelles nous renvoyons. De même, la professionnalisation des élus européens ainsi que l'accroissement de la division du travail politique interne tend à institutionnaliser des lignes de démarcation plus nettes entre assistants et parlementaires. Ces différenciations paraissent certes évidentes sur le plan statutaire et réglementaire (autorisation d'accès à l'hémicycle limité pour les assistants, prise de parole interdite aux assistants qui représentent leur député dans les commissions, etc.) mais aussi sur le plan relationnel, jusqu'aux dispositions corporelles. Les formes de déférences hiérarchiques des collaborateurs vis-à-vis des élus se donnent à voir, par exemple, dans la stricte organisation de l'espace clos et restreint du bureau de l'élu à Strasbourg ou à Bruxelles. Souvent, les assistants quittent la pièce lorsque l'élu est en entretien, occupent un bureau plus petit, un siège moins imposant, etc. En ce sens, c'est bien avec les parlementaires refusant le plus nettement la professionnalisation politique (tels que les députés d'extrême gauche) que la différenciation élus-collaborateurs se brouille le plus fortement, avec l'effacement des frontières instituées dans les relations interpersonnelles ou les divisions organisant l'espace commun à ces individus. Aux différenciations associant l'élu au collaborateur se substitue alors la hiérarchie propre de l'organisation politique dont ils dépendent[1125]. A l'inverse, l'institutionnalisation de l'espace, l'accroissement de la division du travail et l'affirmation des différentes catégories de personnels, autant que leur hiérarchisation, trouve leur prolongement direct dans la capacité et la volonté plus forte des assistants de défendre leur statut (les salaires notamment) et leurs conditions de travail face à des « patrons » plus exigeants et plus professionnels, auxquels ils sont aussi devenus indispensables.

Il reste maintenant à s'interroger sur la manière dont les professionnels à l'Europe parviennent collectivement à redéfinir et imposer, en fait puis en droit, les conditions d'exercice du mandat parlementaire.

[1125] On peut se reporter aux développements consacrés aux relations entre les élues LO et leurs collaborateurs, cf. *supra*, chapitre VI.

III- L'institutionnalisation du groupe : vers un statut unifié de l'eurodéputé ?

Une dernière expression des processus par lesquels les eurodéputés s'objectivent progressivement en un groupe particulier de professionnels du politique réside dans les tentatives mises en œuvre par les élus pour redéfinir les conditions d'exercice du mandat. Deux éléments paraissent dans ce cadre important à souligner. Le premier renvoie à la volonté croissante de faire reconnaître la légitimité des carrières européennes et aux revendications formulées par les élus en faveur d'un allongement des temps d'exercice du mandat européen. Il s'agit bien d'imposer la normalisation des investissements professionnalisés à l'Europe, de les faire reconnaître comme étant la règle et non l'exception et de les présenter comme la garantie du bon exercice de la fonction, puisqu'elle serait tenue par des élus « compétents », spécialisés) (A). Le deuxième élément renvoie aux tentatives visant à définir des conditions uniformes de sélection et d'exercice du mandat. Il s'agit notamment de rédiger et de faire adopter un statut unique de l'eurodéputé, qui dépasserait les actuelles divisions nationales. Mis en forme par les eurodéputés, il aboutirait à faire en sorte que les règles qui régissent l'exercice de leur mandat soient fondées, non plus sur les attendus propres des jeux politiques nationaux, mais sur des « exigences » spécifiquement européennes, que ces élus estiment être, comme spécialistes, les mieux à même d'identifier.L'adoption d'un tel statut assurerait alors une inscription en droit des différenciations de fait (codification) [1126] (B).

A- La revendication du temps et la spécialisation des carrières politiques comme garantie du bon exercice de la fonction élective européenne

Deux éléments au moins témoignent des tentatives que les élus déploient pour normaliser, imposer la légitimité des processus de professionnalisation à l'Europe : la revendication d'un allongement des temps d'exercice du mandat (1) et la disqualification des pratiques de cumul du mandat européen avec d'autres mandats électoraux, législatifs ou mandats de direction d'un exécutif local notamment (2).

[1126] « La codification (…) est un registre – formellement le plus légitime - de ce travail de mise en forme ; inscription dans l'ordre juridique approprié des règles et des prescriptions concernant l'institution, elle tend à réduire et à contraindre la variété de ses significations, à dire de quelle espèce est son identité stable, à établir son rang et sa place dans un ensemble institutionnel complexe et hiérarchisé ; elle met en conformité et dans l'ordre », LAGROYE Jacques, LACROIX Bernard, « Introduction », *in* LAGROYE Jacques, LACROIX Bernard (dir.), *op. cit.*, p. 10.

1- La défense de l'allongement des temps d'exercice du mandat européen

La défense de l'allongement des temps d'exercice du mandat parlementaire est une constante dans les discours des députés, en particulier de la part de ceux qui paraissent ou se revendiquent comme les plus spécialisés à l'Europe. Ici comme ailleurs, cette valorisation de l'allongement des temps d'exercice du mandat, entendu comme un « compromis entre l'élection et la compétence », constitue l'une des illustrations les plus marquantes de l'intérêt des acteurs à une professionnalisation qui associerait « compétence » et durée de présence dans les assemblées politiques[1127]. C'est dans ce cadre que certaines délégations nationales font figures de références, d'exemples qu'il conviendrait de suivre parce qu'elles incarnent ce qui fait un « bon député »[1128]. C'est le cas en particulier des allemands, souvent présentés par les parlementaires français comme l'ideal-type du modèle à suivre. Il s'agit alors de souligner la relation entre des parcours politiques centrés sur l'Europe et la présence de parlementaires compétents, présents, sérieux.

Jean-Thomas Nordmann précisait en ce sens : *« un europarlementaire allemand a une carrière et il a une perspective de carrière. Rien n'est plus aléatoire que la réélection d'un français au Parlement européen (…). Il y avait un spécialiste du contrôle budgétaire qui a passé trente ans au parlement européen. L'actuelle présidente de la commission du contrôle budgétaire, Mme Théato elle a fait une carrière europarlementaire. Un socialiste allemand qui s'appelle Schmidt qui est spécialiste de l'environnement, bon bah, c'est le chimiste du SPD (…). Il a fait son travail (à la commission de l'environnement) régulièrement, je dirai pas comme un fonctionnaire mais…* - Q : De façon professionnelle ? – *R : Comme un professionnel, voilà (…). »*[1129]

Jeanine Fourtou expliquait quant à elle : *« Il y a des touristes, c'est sûr, mais il faut dire aussi qu'il y en a qui sont là tout le temps. Chez nous, il y a des gens très assidus. Chez les allemands et les anglais, fufff, je sais pas comment ils font dans leur vie privée. Ils sont là tout le temps ! Et je pense que le mandat européen, chez les français, c'est vu comme, soit on les colle là parce qu'on sait pas quoi en faire et qu'ils l'ont bien mérité, soit il y a le miracle comme pour moi, soit on les met là parce qu'on va en avoir besoin bientôt. Mais ce n'est pas une carrière en soi, un métier en soi comme chez les allemands et c'est dommage parce que c'est très, très long comme apprentissage et très technique. Je crois qu'il y a un plus grand*

[1127] GARRIGOU Alain, « Vivre de la politique… », *op. cit* ; LEHINGUE Patrick, « Vocation, art, métier ou profession… », *op. cit.* ; MARREL Guillaume et PAYRE Renaud, « Le temps des maires… », *op. cit.*

[1128] Ce sont ces délégations nationales qui sont aussi, précisément, les détentrices collectives d'un fort volume de capital spécifique à l'espace.

[1129] Entretien avec Jean-Thomas Nordmann, op. cit.

turnover chez nous que chez les allemands, et c'est un peu dommage, parce que ça dépasse la politique politicienne ce qu'on fait ici. »[1130]

La revendication de l'allongement du temps d'exercice du mandat s'entend ainsi dans une triple dimension qui transparaît parfaitement dans les exemples donnés ci-dessus. Il s'agit en premier lieu, de la stigmatisation et de la dénonciation du *turnover* des délégations françaises, particulièrement fort comme on le sait, jusqu'en 1994. La dénonciation de l'absentéisme des députés « cumulards » doit, en second lieu, se comprendre comme une délégitimation de tous ceux qui ne s'impliquent pas prioritairement, dans l'exercice du mandat européen, qui ne se consacrent pas entièrement à ce mandat, qui, précisément, « ne font pas que ça ». En troisième lieu, cette revendication se traduit par la revendication à l'égard des eurodéputés en titre d'une pratique courante des organisations politiques : la « prime aux sortants ». De fait, cette revendication des élus pour la reconnaissance d'un droit implicite au renouvellement du mandat représente l'une des principales manifestations des tentatives de stabilisation de leur position. Cette dimension manifeste clairement les stratégies par lesquelles les professionnels tentent d'accentuer l'autonomie de l'espace européen dans le champ politique et d'obtenir la reconnaissance de la valeur du capital spécifique propre à l'institution (acquis par et dans l'investissement dans le jeu institutionnel, l'apprentissage des compétences, savoir-faire et savoir-être spécifiques à l'espace).

Le renouvellement incessant du personnel politique européen est régulièrement perçu et dénoncé comme une entrave à l'expérience et à la compétence et donc (par un processus d'universalisation d'intérêts propres à une catégorie de personnels qui se confondent ainsi progressivement avec ceux de l'institution elle-même) comme une entrave aux intérêts de l'Europe, du Parlement européen, de la « démocratie européenne », etc. Attribués aux états-majors des partis, associés à des procédés de sélection privilégiant des intérêts partisans et des enjeux strictement nationaux au détriment de la compétence propre des acteurs spécialisés sur les questions européennes et parlementaires, cette instabilité participerait d'une gestion du mandat et des affaires européennes très insatisfaisante, voire totalement irresponsable et souvent dénoncée, précisément, par les « européens » [1131].

Ces modes « nationaux » de gestion d'un mandat « européen » favorisaient en fait, et selon eux, un amateurisme (par opposition au « professionnalisme » qu'incarnent les acteurs

[1130] Entretien avec Janelly Fourtou, op. cit.

[1131] Les propos privilégiant souvent une certaine forme de dramatisation, comme on a pu en donner plusieurs exemples à la section précédente avec Gérard Caudron, Jean-Louis Bourlanges, Aline Pailler ou encore le Professeur Cabrol.

spécialisés) qu'ils considèrent comme d'autant plus grave que les pouvoirs du Parlement s'accroissent considérablement depuis les années 1990. Ils considèrent que l'arène parlementaire devient le lieu d'enjeux qu'il n'est plus possible de méconnaître mais qu'il convient au contraire « d'investir ».

> On peut à cet égard rappeler les propos que tenaient Francis Wurtz (PCF, 1979- ; président du groupe GUE) au cours d'un entretien en 2000 : *« non seulement je prends, mais j'incite vraiment ceux qui hésitent sur ce point, à prendre très au sérieux la part que représente aujourd'hui et qu'est appelée à représenter demain le Parlement dans la maîtrise des enjeux européens, il y a une sous-estimation générale en France du Parlement Européen, une sous-estimation des prérogatives actuelles du PE, même pas à venir, actuelles du Parlement européen (…). Donc je milite pour une réévaluation de cette vie politique européenne dans la vie politique nationale. Pas du tout comme fatalement une menace, d'abord comme une donnée objective et ensuite même comme un terrain nouveau d'investissement. »*[1132]

L'idée qu'il conviendrait d'assurer aux élus les plus investis la possibilité de remplir deux mandats au moins est souvent évoquée, justifiée par les nécessités d'une bonne tenue du mandat et la garantie d'une certaine efficacité dans l'exercice de la fonction. Le professeur Cabrol rapportait par exemple : *« l'idéal, c'est deux mandats. Un premier mandat, on est avec un ancien qui vous explique ce que c'est. Moi, j'ai mis presque la moitié d'un mandat pour comprendre comment ça se passe »*[1133]. C'est aussi en ce sens d'ailleurs que l'insistance des acteurs sur la « technicité » et la « complexité » des dossiers européens favorise la fermeture de l'espace et fonctionne comme une injonction à la stabilisation des représentants français au Parlement européen, comme une démonstration de la nécessité d'avoir au Parlement des acteurs à la fois avertis, expérimentés et détenteurs des compétences ou savoir-faire spécifiques pour agir au sein du Parlement (c'est-à-dire des « professionnels »).

De fait, le taux important de sortants réélus aux élections de juin 2004 (près de 50%) semble témoigner d'une stabilisation progressive de la fonction dans le champ politique. Le cas français se rapproche ainsi des taux observés chez les allemands ou les britanniques, eux-mêmes souvent présentés comme modèles à suivre en ce domaine. Par ailleurs, les organisations et leaders politiques ont plusieurs fois fait référence, au cours des campagnes électorales, à la nécessité d'avoir au Parlement des députés « compétents », qui « travaillent »,

[1132] Entretien avec Francis Wurtz, op. cit.

[1133] Entretien avec Christian Cabrol, op. cit.

qui sont « présents »[1134]. C'est en ce sens aussi que les élections de juin 2004 témoignent de l'institutionnalisation de la fonction dans le champ politique français, confirmant les hypothèses avancées dans ce travail.

2- La disqualification du cumul des mandats comme élément de redéfinition et d'autonomisation du mandat

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le signaler, le cumul des mandats est fréquemment perçu par les acteurs parlementaires eux-mêmes comme l'une des conditions du maintien de leur position dans le champ politique, ces derniers prolongeant ainsi les normes dominantes qui encadrent les carrières politiques en France. Pourtant, non seulement ce cumul est régulièrement critiqué par les élus (surtout lorsqu'il s'agit d'associer le mandat européen à un mandat national ou à un exécutif local et y compris, parfois, par ceux qui le pratiquent) mais il change aussi profondément dans sa structure (cf. *supra* chapitre I et II). Cette situation constitue un autre signe tangible des redéfinitions engagées au sein de l'institution (l'Europe doit représenter l'élément premier voire unique de l'investissement politique) et de la manière dont ces redéfinitions s'ajustent à des types particuliers de parcours et de trajectoires. En effet, le cumul n'est pas seulement appréhendé à travers les grilles de la nouvelle éthique politique qui parait s'imposer en France au cours des années 1990 (et qui aboutit aux législations restreignant le cumul des mandats), il est aussi considéré comme véritablement incompatible, matériellement et intellectuellement, avec les exigences spécifiques de la fonction européenne.

S'il continue d'être pratiqué (mais de manière différente), il n'en demeure pas moins qu'il est de plus en plus perçu en contradiction avec les modalités légitimes d'exercice du mandat européen telles qu'elles se redéfinissent progressivement au sein même de l'institution. Le cumul des mandats demeure largement associé à l'absentéisme, à une conception du mandat européen comme mandat secondaire ou subsidiaire, c'est-à-dire à une forme d'amateurisme qui prend à contre-pied les nouvelles représentations de la fonction et des bonnes manières de s'en saisir.

Jean-Louis Bourlanges assurait par exemple : « *Je considère qu'on ne peut être un parlementaire européen qu'à la condition de ne faire que ça. Alors moi, j'ai plutôt sacrifié mon mandat régional. Il y a 11 heures de route entre Bruxelles et Rouen, donc pratiquement*

[1134] C'est le cas par exemple de François Hollande qui affirmait, quelques semaines avant les élections de juin 2004 que le « le mandat d'eurodéputé est un mandat à plein temps », *Le Monde*, 26 avril 2004.

une journée. Donc, si vous allez pour une réunion d'un conseil d'administration de lycée, vous bousillez toute une journée, donc la réponse c'est qu'on n'y va pas et je trouve que ce n'est pas correct. La réponse des autres évidemment, c'est d'y aller, mais à ce moment-là, ils sacrifient leur mandat européen. Or, je crois que c'est grave car nous sommes confrontés à des parlementaires d'autres pays qui eux, ne sont pas en situation du cumul. Donc j'estime qu'il y a une exigence de non cumul plus forte pour un député européen que pour tout autre élu, parce qu'il est immergé au sein d'une assemblée où il est en compétition avec des parlementaires qui eux ne cumulent pas. »[1135]

Les députés sont nombreux à affirmer l'impossibilité matérielle du maintien d'activités électives dans d'autres collectivités, non seulement au niveau national mais aussi au niveau local. Dans ce cadre à nouveau, c'est sur la comparaison avec les figures de référence que constituent les députés allemands ou britanniques que ces discours se justifient. Ces derniers incarnent le modèle du « bon député », entièrement consacré à son mandat européen, spécialisé et très professionnalisé, par opposition, toujours, à l'amateurisme auquel sont associées certaines délégations et en particulier celles dont les députés se caractérisent par des taux importants de cumul des mandats. Puisque les autres sont perçus comme « non-cumulants » et très présents, la persistance du cumul des mandats est comprise comme un risque d'isolement des députés français et une difficulté supplémentaire dans l'accomplissement des (nouvelles) missions qui incombent à ces élus, notamment la défense des intérêts de ceux que les élus sont censés représenter.

« Je considère qu'il ne serait pas bon de continuer à cumuler et le fait que beaucoup de nos partenaires, de nos collègues étrangers ne cumulent pas est un élément qui fait remonter le niveau de participation au Parlement européen. »[1136]

Au-delà même des difficultés que le cumul peut poser en termes de présence à Bruxelles et Strasbourg, en termes de capacités matérielles à s'investir concrètement dans la vie parlementaire (groupes et commissions inclus), le principe du non-cumul tend donc à s'affirmer comme un élément de définition du statut de « l'eurodéputé » dans son acception légitime au sein de l'institution et du groupe de pairs. Dans une large mesure, ces redéfinitions se sont institutionnalisées dans le champ politique français et se sont imposées aux partis

[1135] Entretien avec Jean-Louis Bourlanges, op. cit.

[1136] Entretien avec Pierre Bernard Raymond, op. cit. De même, Nicole Fontaine écrit: « trop souvent absents des commissions lorsque d'autres mandats les retiennent ailleurs, trop nombreux à démissionner en cours de législature pour aller vers d'autres fonctions, les députés européens français pourraient et devraient compter davantage au sein du Parlement ». Mais elle ajoute aussitôt que: « au cours des dernières années, la montée en puissance des députés français a été sensible. » FONTAINE Nicole, *Les députés européens...*, op. cit., p. 68.

politiques eux-mêmes, dans le sens où elles répondent à une transformation des normes dans l'accès aux fonctions européennes elles-mêmes. Bien avant les lois d'avril 2000 qui codifient plus strictement les incompatibilités de mandats, les partis s'étaient soumis à l'obligation tacite de limiter l'élection de députés par ailleurs titulaires de mandats importants, comme en témoignent les évolutions présentées au chapitre I.

Ajustée aux dispositions des élus pour qui l'Europe constitue un point d'entrée dans la profession politique et plus précisément encore des élus dont la carrière politique s'est clairement spécialisée au niveau européen, cette disqualification du cumul des mandats s'inscrit donc parfaitement dans le cadre des redéfinitions plus larges de la fonction. Fondées sur une terminologie centrée sur « l'assiduité » et le « travail », ces redéfinitions s'inscrivent en outre dans les concurrences et le système relationnel auquel nous faisions référence précédemment, notamment dans l'opposition structurante entre « nationaux » (dont les mandats et la trajectoire sont avant tout nationaux) et « européens ». Ces redéfinitions répondent aussi très directement aux critiques habituellement faites par les « nationaux » (qu'il s'agisse des politiques ou des acteurs des médias) à l'encontre d'élus européens supposés « absents » et dilettantes. Elles constituent ainsi un corollaire de l'autonomisation croissante de la fonction. D'une certaine façon, elles sont assimilables à des mécanismes du type « retournement des stigmates », propres à des acteurs qui occupent une position toujours dominée dans l'espace politique. La mise en avant du travail et de l'assiduité des « européens » représente dans ce cadre un élément de valorisation de la fonction par rapport à un mandat national qu'en retour beaucoup de députés n'hésitent pas à présenter, comparativement au niveau européen, comme « moins sérieux ».

> *« (…) le fait qu'il y ait des gens qui travaillent sérieusement à Bruxelles et à Strasbourg et qui fassent avancer les choses, qui contrôlent la Commission, qui contrôlent l'action du Conseil, c'est peut-être pas non plus quelque chose d'inutile quoi. Et contrairement à ce qu'on dit, l'absentéisme au Parlement a beaucoup évolué dans un sens positif. Il y a de moins en moins d'absentéisme au Parlement européen. Et moi, j'ai vécu l'évolution. Très franchement, aujourd'hui, l'absentéisme est beaucoup moins fort au Parlement européen qu'au parlement français (…) On dit tout et n'importe quoi que les députés européens seraient frappés d'absentéisme, ils sont tout aussi présents que les autres, le seul frein étant l'exercice de plusieurs mandats, mais ça va changer et je dois dire, ils sont plus présents que les députés nationaux dans leur propre parlement. »* [1137]

[1137] Entretien avec Bernard Raymond, *op. cit*.

Mais ces éléments montrent aussi, à l'inverse, que les eurodéputés sont confrontés, comme la plupart des acteurs européens, à une difficulté structurelle dans la maîtrise de la définition de leur fonction et de leur image publique. De fait, les difficultés relatives au statut commun des eurodéputés, liées moins à sa définition par les parlementaires eux-mêmes qu'à son adoption par le Conseil des ministres, témoignent du caractère toujours inachevé des processus en cours.

B- Un processus d'institutionnalisation inachevé : une homogénéisation problématique des conditions de la sélection et la question du statut des eurodéputés

Outre l'instabilité du mandat qui continue malgré tout de distinguer les délégations françaises au Parlement européen par rapport à d'autres nationalités ou même aux taux de renouvellement observés à l'Assemblée nationale, trois éléments complémentaires témoignent du caractère inachevé des processus en cours et de la fragilité relative des défintions instituées de la fonction : la place limitée des parlementaires au sein des conférences intergouvernementales qui président régulièrement à la (re)définition des institutions et en particulier du Parlement lui-même (1) ; l'éclatement persistant des modalités de l'élection (2) ; la difficulté des eurodéputés à faire adopter un statut juridique unifié de leur fonction (3).

1- L'absence des parlementaires dans les conférences intergouvernementales et le tournant constitué par la Convention sur l'avenir de l'Europe

Malgré l'exception relevée par Simon Hix lors de la conférence intergouvernementale qui a présidé à l'adoption du traité d'Amsterdam[1138], Olivier Costa et Paul Magnette ont rappelé le faible impact des revendications parlementaires sur la définition des formes institutionnelles du Parlement lui-même[1139]. Pourtant, si les parlementaires ont longtemps peiné à maîtriser les conditions de leur propre définition, la fin des années 1990 se caractérise par des évolutions significatives et des mécanismes progressifs de convergence qui restent la marque des processus d'européanisation en cours[1140].

[1138] Avec l'adoption d'une réforme de la procédure de codécision dans un sens favorable aux parlementaires, HIX Simon, « Constitutionnal Agenda-Setting…", *op. cit.*

[1139] COSTA Olivier, MAGNETTE Paul, « Idéologie et changement institutionnel… », *op. cit.*

[1140] MULLER Pierre, « Un espace européen… », *op. cit.*

L'absence des parlementaires européens aux conférences intergouvernementales qui président régulièrement à la réforme des institutions (jusqu'au début des années 2000 avec la conférence intergouvernementale qui conduit à l'adoption du traité de Nice) constitue une illustration des difficultés qu'éprouvent les parlementaires à imposer la codification des redéfinitions du mandat qu'ils ont engagées. Au moins jusqu'à la fin des années 1990, c'est dans ces conférences intergouvernementales que se joue en partie la codification du rôle de chacune des institutions. La Convention mise en place après le traité de Nice (convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing) en préparation de la conférence intergouvernementale de réforme des institutions (second traité de Rome), représente de ce point de vue un changement considérable dans les modalités de création des normes constitutionnelles européennes et dans la place réservée, par ce biais, aux parlementaires européens. Renouvelant l'expérience qui avait conduit à la rédaction puis à l'adoption de la Charte des droits fondamentaux, la procédure mise en œuvre à cette occasion associait en effet l'ensemble des acteurs institutionnels européens, notamment et très largement, les membres du Parlement qui comptaient, sur les 105 membres de la Convention, 32 personnes, soit, de loin, la plus grande délégation[1141]. L'originalité de la démarche « conventionnaliste » réside précisément dans l'ouverture de ce travail constitutionnel à de nouveaux acteurs dont les parlementaires européens représentent l'un des groupes les plus importants (les représentants des parlements nationaux étant, de fait, beaucoup plus dispersés). Elle institue ainsi un transfert partiel du pouvoir constituant au sein de l'Union européenne, des niveaux nationaux vers le niveau européen.

Cette démarche a suscité des résistances de la part des acteurs politiques nationaux qui perdaient en partie le monopole de la définition des institutions européennes. Réaffirmant par ce biais leur maîtrise finale du processus de redéfinition des formes institutionnelles de l'Union européenne, cette résistance des acteurs nationaux (ministériels notamment) s'est donnée à voir dès l'ouverture de la conférence intergouvernementale qui a suivi l'adoption du texte constitutionnel par la Convention. Les modifications substantielles apportées au cours de l'année 2004 par les représentants des gouvernements au projet présenté par Valéry Giscard d'Estaing en constituent une autre illustration. Ces revendications ont en retour

[1141] Sur la convention, voir en particulier MAGNETTE Paul (dir.), « La convention européenne : Réformer l'Europe », *Politique Européenne*, n°13, printemps 2004.

suscité de vives réactions des parlementaires européens et parmi eux, des délégués à la Convention[1142].

2- L'éclatement des modalités de l'élection des eurodéputés et les processus limités de leur convergence

Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le relever (cf. *supra*, chapitre II), le choix des modes de scrutin et plus largement des modalités de sélection et de recrutement des parlementaires européens échappe très largement aux élus eux-mêmes. Le choix des modes de scrutin étant de « compétence nationale », il dépend des procédures que les différents gouvernements nationaux sont théoriquement libres de définir. Le choix du type de scrutin (scrutin uninominal ou scrutin de liste, scrutin proportionnel ou scrutin majoritaire), le choix du découpage des circonscriptions (circonscription nationale unique ou circonscriptions régionales) ou des modalités de répartition et d'attribution des sièges (pourcentage minimal pour ouvrir droit à l'attribution des postes, panachage ou listes bloquées, dosage de la proportionnelle, etc.), tous ces éléments dépendent de procédures qui sont élaborées en fonction d'enjeux surtout nationaux.

La réforme du mode de scrutin adoptée en France en février 2003 est symptomatique de cet état des choses. Adoptée par le biais de l'article 49-3 de la Constitution française, dans le cadre d'une réforme plus générale des modes de scrutins régionaux et européens, elle répond largement à un agenda politique national, structuré par des stratégies politiques internes dont l'enjeu réside en particulier dans la volonté de préserver le monopole des fonctions électives et représentatives aux principales formations politiques (PS et UMP surtout)[1143]. Tout indique qu'il s'agissait notamment, pour ces partis, de renforcer (ou de rétablir) l'unification du champ politique et d'accroître la fermeture des marchés politiques associées aux conseils régionaux et au Parlement européen. C'est bien dans un cadre *national* que sont déterminées, dans une large mesure, les conditions et formes de sélection des députés *européens*. En tant que tels, les parlementaires sont assez peu associés au choix des procédures électorales qui demeurent spécifiques d'un pays à l'autre. Reste qu'on observe

[1142] Généralement désignés parmi les députés parmi les plus avertis des questions constitutionnelles mais aussi les plus investis et les plus professionnalisés, quatre députés français faisaient partie de la délégation du Parlement européen : Alain Lamassoure, Olivier Duhamel comme membres titulaires, Pervenche Berès et William Abitbol comme membres suppléants. Sur la délégation du Parlement européen à la Convention européenne, http://www.europarl.eu.int/comparl/conv

[1143] Loi 2003-327 du 11 avril 2003 relative à l'élection des conseillers régionaux et des représentants au Parlement européen…, op. cit.

des mécanismes de *convergence* des modes opératoires de l'élection (cf. supra, chapitre II). Ces convergences conduisent progressivement à dessiner un modèle de référence vers lequel les différentes procédures électorales tendent à se diriger (scrutin de liste à la proportionnelle).

3- La question du statut des eurodéputés

Ces éléments nous ramènent ainsi vers une troisième problématique : celle d'un statut unifié de la fonction parlementaire européenne. Les différents éléments liés au statut du député européen (incluant les questions liées au cumul des mandats et incompatibilités à la rémunération, aux taxations, aux retraites, aux immunités et privilèges…) font l'objet de tout un éventail de dispositions réglementaires. Dans certains cas, les parlementaires sont soumis aux législations nationales, dans d'autres à des législations européennes. L'ensemble crée d'importantes distorsions dont la plus évidente reste celle de la rémunération (indexée sur celles des parlementaires nationaux[1144]), mais qui concerne aussi les questions d'imposition, de retraite, ou encore des règles applicables aux contrats passés avec les collaborateurs et assistants[1145]. Dans la mesure où une grande partie de ces éléments restent gérés dans le cadre d'une compétence nationale, leur maîtrise est, comme en ce qui concerne la détermination du mode de scrutin, du ressort du gouvernement et des chambres nationales.

En avril 2000 par exemple, en fonction d'un agenda et d'enjeux nationaux, mais en se justifiant derrière les nécessités de la présence des députés à Strasbourg et en reconnaissant donc publiquement l'importance de cet espace parlementaire, l'Assemblée nationale modifiait les règles en matière de cumul des mandats introduisant des incompatibilités supplémentaires dans l'exercice des fonctions européennes[1146]. Il reste qu'en introduisant des incompatibilités plus fortes pour les parlementaires européens que pour les parlementaires nationaux, la loi assure la continuité de la centralité des seconds dans le système politique. A la différence des parlementaires nationaux, et à la façon des fonctions politiques locales ou régionales, les

[1144] Le caractère statocentré de la détermination des indemnités crée d'importances disparités entre les parlementaires que l'institution a compensées par des pratiques très onéreuses de sur-remboursement des frais de déplacement. Avec l'élargissement aux PECO, ces disparités se sont encore accrues. Ainsi, si un député italien bénéficie de 8000 Euros d'indemnités mensuelles, un député polonais ne bénéficie que de 1000 euros mensuels.

[1145] Liée aux incertitudes quant aux règlementations applicables (c'est du pays d'origine du député employeur ou du pays de travail, soit la Belgique), mais aussi aux différences en termes d'imposition et cotisations sociales, les pratiques en vigueur sont extrêmement contrastées et très inégalitaires. Ces inégalités et le fait que nombre de d'assistants se retrouvent en fait dans une situation illégale au regard du droit belge du travail ont été au cœur des discussions quant à l'adoption d'un statut homogène (et controversé) des collaborateurs des eurodéputés. Sur ce point, voir MICHON Sébastien, *Les assistants parlementaires…*, op. cit., Tome 1, pp. 138-142.

[1146] Lois du 5 avril 2000 relatives à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice, *op. cit.*

conditions d'exercice de la fonction parlementaire restent en grande partie définies au niveau national et de façon globalement découplée des jeux politiques internes à l'assemblée européenne.

La question du statut a cependant fait l'objet d'un important travail au cours des législatures 1994-1999 puis 1999-2004. En 1998, Willi Rothley a fait adopter un rapport par la commission des affaires juridiques voté avec quelques modifications en décembre 1998 par la plénière. En avril 1999 cependant, le Conseil de ministres adoptait sa propre proposition concernant le statut des parlementaires européens s'éloignant de la proposition parlementaire sur de nombreux points[1147]. Lors de la session suivante, en mai 1999, le Parlement suivait le rapporteur pour rejeter la proposition du Conseil. Chargé à nouveau du dossier après les élections de 1999, Willi Rothley faisait encore adopter un projet de « statut commun » du député européen[1148] en juin 2003. Il a néanmoins été définitivement repoussé en janvier 2004 par le Conseil de ministres.

Au-delà des détails juridiques, fiscaux ou financiers, ces éléments mettent parfaitement en lumière aussi bien les tentatives répétées des députés européens pour homogénéiser leur situation et l'unifier par-delà les différences nationales que les résistances persistantes qu'ils rencontrent dans ces entreprises. Ces dernières illustrent bien le caractère inachevé des processus d'institutionnalisation et de professionnalisation de la fonction.

Conclusion

Ce dernier chapitre a permis de mettre en évidence l'existence d'un groupe d'acteurs politiques vivant « de et pour » l'Europe. Son unité relative repose sur une similitude de carrières, de ressources, d'intérêts communs irréductibles à ceux d'autres catégories d'acteurs politiques, européens ou nationaux. Alors qu'ils sont en position de diriger l'institution, ils sont aussi en position de faire de leurs propres intérêts les intérêts de l'ensemble et ainsi d'engager diverses redéfinitions du mandat ou des conditionse de son exercice qui soient favorables à la perspective d'une professionnalisation. Nos développements ont cherché à montrer que cette avant-garde institutionnelle ne renvoie pas seulement à un groupe

[1147] Cf. CORBETT Richard, JACOBS Francis, SHACKLETON Michael, *op. cit.*, pp. 56-57.

[1148] Notamment la décision du 3 juin 2003 (P5_(2003)0236) et la résolution du 4 juin 2004 (P5_(2003)0241) sur l'adoption d'un statut pour les membres du Parlement européen. Suite aux réserves du Conseil de l'Union européenne émises le 25 juin 2003, le Parlement a réaffirmé sa position par le vote de la résolution P5_TA-PROV(2003)0573 de décembre 2003. « Le Parlement en action, les faits marquants 1999-2004 », 2 avril 2004, http://www.europarl.eu.int/highlights/fr/ppe107.html

théorique et qu'elle finit par dessiner les contours d'une nouvelle figure politique. Les titulaires du mandat européen deviennent des députés « pas comme les autres ». Consécutivement au processus de spécialisation de la fonction et de professionnalisation d'une fraction croissante des acteurs politiques qui s'en saisissent, la figure parlementaire européenne (et le métier auquel elle renvoie) se différencie donc des figures politiques nationales avec lesquelles elle s'est longtemps confondue (en droit puis en fait). Certains élus européens se considèrent même comme relevant d'une « essence différente »[1149]. Comme figure élective et représentative, l'eurodéputé se différencie dans le même temps des autres catégories de professionnels du travail politique et représentatif européen, des catégories avec lesquels il entre forcément en concurrence du fait même de son affirmation : les lobbyistes et surtout les fonctionnaires qui ont longtemps assumé la continuité de l'institution parlementaire, porté son identité.

Ces processus demeurent certes des processus « en cours », inachevés et, somme toute, assez peu linéaires. Outre l'instabilité persistante du mandat européen en France, divers éléments en témoignent : la multiplicité des statuts nationaux ; l'éclatement des conditions de sélection des eurodéputés ; la capacité très relative des eurodéputés à peser sur la définition de l'institution qu'ils incarnent et du système constitutionnel dans son ensemble ; les dépendances contradictoires et persistantes découlant d'un espace politique peu unifié, etc. Mais, en soulignant la réalité des processus d'européanisation de l'espace parlementaire, cette dernière partie aura cependant permis de montrer en quoi les eurodéputés français en arrivent bien à incarner, dans le champ politique français, une nouvelle figure politique et représentative.

[1149] Comme Pierre Bernard-Raymond, entretien op. cit.

CONCLUSION GENERALE

A- Une professionnalisation à l'Europe des eurodéputés français

Comme point d'ancrage d'une analyse des processus de différenciation associés à la construction européenne, la professionnalisation des élus français au Parlement européen recouvre les trois dimensions que nous avons successivement présentées au cours de ce travail. Elle désigne en premier lieu l'inversion des modes du recrutement à l'Europe et la transformation des normes d'accès aux listes électorales et aux sièges parlementaires. Pour une fraction croissante des élus en effet, le Parlement se présente comme une nouvelle filière de professionnalisation politique, comme une nouvelle « filière d'emploi ». De « secondaire », le mandat s'impose comme un mandat « primaire », occupant une place plus centrale dans la trajectoire, les pratiques, et les identifications politiques des acteurs. Dès lors, le mandat européen ne peut plus être compris comme un simple mandat « subsidiaire », « honorifique » ou « transitoire ». Initialement désinvestie (comme en témoignent la fréquence des démissions et le dilettantisme caractéristique des acteurs au cours des premières législatures), la fonction parlementaire européenne a progressivement été saisie par des acteurs pour qui l'Europe en arrive à constituer un espace pertinent d'investissement politique, d'autant plus pertinent que les traités de l'Acte Unique, de Maastricht et d'Amsterdam ont offert de nouvelles opportunités. Ce n'est pas tant par « conviction » que les acteurs se saisissent de leur fonction que parce qu'ils ont intérêt à entrer dans le jeu et à tenter d'en tirer le meilleur parti. Au niveau individuel ou collectif, il s'agit bien de faire valoir, de renforcer ou d'acquérir des ressources politiques, sociales ou symboliques (un crédit, une réputation, une reconnaissance), de consolider à partir de l'Europe les positions politiques ou électives tenues par ailleurs et finalement d'assurer la pérennisation de la professionnalisation politique. Contribuant à la production de nouvelles ressources, biens et offres politiques, ces nouveaux élus se présentent ainsi comme des « entrepreneurs politiques »[1150]. Les postures dilettantes ou temporaires qui sont celles des acteurs de la décennie des années 1980 - élus très âgés cumulant de nombreuses autres positions électives (telles que maire, président d'exécutifs locaux ou parlementaires) ou plus simplement élus dont les carrières restent tournées vers le centre des champs politiques nationaux - ces postures ne sont plus compatibles avec la manière dont la fonction s'est redéfinie, elles sont délégitimées au sein de l'assemblée. De fait, les professionnels à l'Europe ont réussi à faire de leurs propres

[1150] La notion d'entreprise politique étant entendue au sens de « tentative rationnelle de conquête et d'exercice du pouvoir politique », GAXIE Daniel, *Les professionnels de la politique*, op. cit., p. 27.

dispositions et qualités la condition *sine qua none* d'un accès au centre de l'espace parlementaire et à ce que nous avons défini comme un capital institutionnel spécifique. Même s'il favorise l'acquisition de nouvelles ressources et d'un nouveau statut social, le coût des apprentissages et des pratiques nécessaires pour s'insérer dans l'espace institutionnel rend aussi (et paradoxalement) plus difficile et plus coûteux un retour au national[1151]. Il rend aussi plus coûteux (et dans certains cas plus douloureux) un échec électoral ou, plus en amont, un échec dans les luttes pour la sélection interne aux partis en vue de définir les candidats à l'élection européenne.

La professionnalisation des élus français au Parlement européen désigne en second lieu la construction de ressources politiques ajustées aux spécificités et contradictions de l'espace parlementaire lui-même. L'accumulation et la gestion de ces ressources définissent progressivement un métier d'un genre particulier, irréductible à ceux qui caractérisent l'exercice de mandats électifs dans un cadre national ou local. L'activité parlementaire européenne tend (mais dans une certaine mesure seulement) à se différencier d'autres activités politiques avec lesquelles elle se confondait initialement (comme l'activité parlementaire nationale). Confrontés à des configurations spécifiques, à des problèmes indédits, les acteurs ont collectivement mis en forme une figure institutionnelle orginale, associant, parfois de façon contradictoire, les rôles professionnels de « l'expert », du « diplomate » et du « représentant politique ». Faire de la politique « à l'Europe » et manier la ressource législative européenne supposent en effet de faire l'apprentissage de savoirs spécialisés propres non seulement à l'univers parlementaire mais aussi, et plus largement, à des univers européens dominés par ces figures de l'expert et du diplomate. Les modes d'appropriation de ces savoirs demeurent certes variables selon les acteurs. Comme nous l'avons vu au chapitre II et tout au long de la seconde partie, cette appropriation dépend à la fois des ressources qu'ils possèdent à leur entrée dans l'espace, de leurs intérêts et des rapports qu'ils entretiennent eux-mêmes aux fonctions et à l'action politiques. Cette variété de postures et de positions implique des ajustements constants (sous forme, parfois, de résistances), dont nous avons tenté de rendre compte. Un élu au profil militant ne se saisit pas de la fonction exactement de la même manière qu'un élu local ou un élu issu d'une grande école et d'un cabinet ministériel. Mais l'apprentissage et le maniement de ces trois figures n'en sont pas moins indispensables aux différents acteurs pour « tenir » la fonction, aussi bien en interne

[1151] Comme nous avons eu l'occasion de le voir, le nombre de départs du Parlement européen vers le champ politique national tend à diminuer au cours du temps, cf. supra, chapitre I.

(pour exercer un pouvoir au sein de l'assemblée et accéder aux tophées qui y sont disponibles) qu'en externe (s'assurer de la stabilité des positions occupées au sein du parti, au niveau local et dans les différents réseaux dont dépendent les positions politiques des acteurs). Par delà des apprentissages techniques, par delà l'apprentissage de savoir-faire et de savoir-être, l'exercice de la fonction parlementaire européenne implique aussi des mécanismes de socialisation, c'est-à-dire l'intériorisation de rapports communs au *temps* et à l'*espace* (aussi bien politique que géographique) susceptibles de conférer un sens pratique des univers européens. Ces apprentissages et mécanismes de socialisation renvoient parfois à des ruptures déstabilisantes, sources de tensions difficiles à gérer, voire de conflits, avec les organisations ou les milieux politiques d'origine. Le cas des élus étudiés ici montre donc que la « fonction » parlementaire européenne n'est pas seulement le produit de dispositifs juridiques ou constitutionnels issus des traités[1152], elle se présente plutôt comme un construit socio-politique.

La professionnalisation désigne en troisième lieu la formation d'un « noyau dur » d'acteurs qui, précisément, parviennent à jouer de ces différents rôles, qui sont en mesure d'acquérir les ressources spécifiques nécessaires pour agir et exister au centre de cet espace institutionnel et politique, un espace aux logiques irréductibles à celles qui caractérisent les espaces politiques nationaux. Dans ce cadre et en élargissant partiellement la perspective, la notion « d'avant-garde » nous a permis d'appréhender le rôle et le poids des acteurs les plus au centre de l'institution, ceux qui sont en position de mener le jeu selon les représentations qu'ils s'en font et les intérêts de type *professionnels* qui les caractérisent. Plusieurs éléments distinguent les membres de cette avant-garde. Ils forment d'abord un groupe qui s'objective dans un réseau relativement structuré de positions internes à l'espace parlementaire (bureau du Parlement et bureaux des commissions, bureaux des groupes, postes de coordinateurs, etc.). Engagés dans des trajectoires analysables comme des carrières parlementaires européennes, ces élus sont dès lors autre chose que des parlementaires nationaux « à la retraite » ou des acteurs « en transit » (en attente d'un nouveau poste politique au niveau national ou local). Ces acteurs forment ensuite un groupe dont les membres ont en partage un capital politique et institutionnel spécifique qui distingue nettement, objectivement et subjectivement, ceux qui le possèdent (les « européens ») des autres (les « nationaux »). Capital transnational acquis dans le temps, individuel mais aussi collectif, il est fondé sur la

[1152] Sans quoi, par exemple, l'importance des pratiques tournées vers les relations internationales dont nous avons rendu compte à plusieurs reprises et plus particulièrement au chapitre V, ne sauraient se comprendre puisqu'elles ne correspondent pas à une « compétence » constitutionnelle du Parlement et des parlementaires.

maîtrise pratique des rôles parlementaires, sur l'intériorisation d'une culture politique particulière, sur l'acquisition d'un « sens du jeu » mais aussi sur une « réputation », un crédit symbolique, qui témoigne en lui-même de la croyance partagée dans la valeur « européenne » de ceux qui s'en prévalent. Expression de ce capital accumulé, le prestige et le charisme dont les plus professionnalisés jouissent auprès de l'ensemble des acteurs parlementaires les autorisent à diriger l'institution elle-même, à s'approprier les trophées qu'elle dispense, à en contrôler la distribution (comme le font très concrètement les présidents de groupes ou les coordinateurs de commission qui distribuent les rapports au sein du groupe) et pour tout dire à exercer un pouvoir effectif sur et au sein du Parlement. Contrôlant de fait ses principaux organes (bureau, groupes politiques, commissions, principaux rapports parlementaires, etc.), placés au centre des flux d'informations internes à l'espace, ces professionnels contrôlent aussi, pour une large part, la parole de l'institution sur elle-même, notamment celle qui est exposée dans le cadre des jeux interinstitutionnels (triangle institutionnel, conférences intergouvernementales, comité de conciliation, etc.)[1153]. Ces professionnels à l'Europe incarnent enfin les identités et références spécifiques associées à la position parlementaire européenne (l'identité de l'« européen » par opposition au « national », l'identité de l'élu par rapport au bureaucrate), les modes de vie qui la caractérisent (liés au nomadisme, à la fréquence des voyages, etc.) et les valeurs ou représentations qui lui sont associées (liées entre autres à la dramatisation des enjeux européens et au dépassement de rapports exclusifs au national)[1154]. Au-delà de son existence théorique construite par et pour l'analyse, la figure de l'eurodéputé trouve donc sa réalité intrinsèque dans la façon dont elle est concrètement investie et subjectivement construite par ceux qui l'investissent. Le « métier » d'eurodéputé devient alors autre chose que la simple somme des activités qu'il désigne.

B- Nuances et précisions

Cela dit, il convient de souligner plusieurs nuances importantes qui découlent directement des propos qui précèdent. En premier lieu, l'exemple des eurodéputés français

[1153] Comme en témoigne en général la composition des comités de conciliation ou la composition de la délégation du Parlement à la convention constitutionnelle présidée par Valéry Giscard d'Estaing, les membres de ces groupes sont souvent choisis parmi les acteurs les plus professionnalisés et les plus dotés en capital spécifique, bénéficiant, autrement dit, de la plus forte reconnaissance au sein même de l'institution.

[1154] De fait, cette dramatisation des enjeux européens est un élément commun aux professionnels, par-delà les oppositions proprement politiques qui caractérisent le groupe associant Jean-Louis Bourlanges le fédéraliste à Francis Wurtz le communiste ou à Jens-Peter Bonde l'eurosceptique (danois), les uns comme les autres se reconnaissant dans la croyance partagée du caractère déterminant des politiques européennes dans la gestion collective du destin des peuples européens.

montrent que les modalités d'institutionnalisation de la fonction au cours des années 1990 renvoient moins au souci politiquement conscient des acteurs de faire de leur assemblée un « vrai Parlement » (à la différence peut-être de ce qui caractérisait les années 1950 et 1960, marquées par l'emprise d'un fort mimétisme institutionnel[1155]) qu'aux tensions découlant de la rencontre entre les transformations du recrutement à l'Europe au cours des années 1990 et les bouleversements institutionnels qui se succèdent entre 1986 et 2001. L'ouverture du recrutement favorise l'accès au Parlement d'un personnel « moins installé » sur le plan politique et pour lequel l'Europe se présente comme un point alternatif d'entrée dans la profession politique. La transformation du profil sociopolitique des élus engendre des intérêts diversifiés et des pratiques nouvelles. Les processus de professionnalisation qui s'opèrent au niveau européen doivent se comprendre à l'inverse du paradigme weberien de la professionnalisation politique. Amenés à vivre « de » l'Europe, un certain nombre d'acteurs en sont progressivement arrivés à vivre « pour » l'Europe. Pour ces acteurs souvent, l'engagement à l'Europe renvoie moins à « un choix » ou à une socialisation politique européenne préexistante qu'à la logique de leur trajectoire dans l'espace politique. De même, ce sont moins les règles en elles-mêmes qui façonnent l'institution (les « pouvoirs » du Parlement) que les pratiques multiples des acteurs et la façon dont ils sont amenés à s'approprier les dispositions juridiques formelles, à les interpréter et à les mobiliser en fonction des jeux au sein desquels ils sont engagés, en fonction de la perception qu'ils en ont eux-mêmes mais aussi de leur ressources ou de leurs intérêts d'élus et d'acteurs politiques[1156]. En introduisent de nouvelles dispositions constitutionnelles qui modifient l'univers du possible, ces nouveaux traités produisent un contexte favorable à une modification des enjeux, savoir-faire et pratiques légitimes au sein de l'espace.

En second lieu, les processus détaillés ici demeurent relatifs, partiels et inachevés, caractéristiques d'espaces européens « en construction », aux développements toujours

[1155] Dont témoigne, entre autres, le choix dès 1953 de faire siéger les délégués en groupes politiques transnationaux (et non par délégation nationale comme c'était par exemple la règle au sein du Conseil de l'Europe) ou encore l'adoption du titre de Parlement en 1962, de fait assimilable à une sorte de « coup de force symbolique », sur le mode des énoncés performatifs que Bourdieu décrit comme « des actes magiques qui réussissent parce qu'ils sont en mesure de se faire reconnaître universellement donc d'obtenir que nul ne puisse ignorer le point de vue, la vision, qu'ils imposent », BOURDIEU Pierre, « La force du droit. Eléments pour une théorie du champ juridique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1986, p. 13.

[1156] Leurs effets concrets sur la définition de l'institution dépendent ainsi moins « de la lettre des traités » que de la manière dont les différents acteurs vont en jouer en fonction de leurs propres intérêts, ressources et positions dans l'espace et le jeu ainsi que des contraintes déjà existantes. Comme le soulignait Olivier Nay, l'analyse des pratiques d'assemblée suppose la prise en compte des positions des différents intérêts que les élus entretiennent par ailleurs, NAY Olivier, « Le travail politique à l'assemblée… », *op. cit.*

incertains. La fluidité relative des statistiques relevées au cours du premier chapitre montre bien que, derrière une tendance à la différenciation des carrières et trajectoires politiques européennes, se manifestent aussi, selon les configurations ou conjonctures nationales, des processus conjoncturels de « dédifférenciation »[1157]. En limitant la portée des phénomènes étudiés ici, cet inachèvement objective aussi la prégnance des logiques de dépendance qui continuent d'enserrer les acteurs européens, au-delà même des processus d'autonomisation qui font exister l'Union européenne. Les groupes concernés, particulièrement les acteurs parlementaires, se caractérisent ainsi par des contours parfois flous (le groupe demeure marqué par son ouverture et une certaine instabilité dans sa composition) ainsi que par des processus inégaux selon les contextes nationaux au sein desquels ils continuent de s'inscrire[1158]. De fait, différents éléments signalés au cours de cette enquête tels que les élargissements successifs, la modification régulière des règles du jeu induite par des réformes institutionnelles périodiques, la plasticité des configurations politiques au sein de l'Union européenne et leur incertitude relative, le caractère statocentré des élections européennes ou encore les difficultés liées à l'adoption d'un statut uniforme de la fonction confèrent aux définitions instituées du poste une certaine fragilité qui imprègne les modalités pratiques de son investissement par les acteurs.

En troisième lieu, le terme de « professionnels » ne doit pas s'entendre au sens d'acteurs agissant de manière exclusive en Europe, comme si les « européens » n'étaient pas, en même temps, des acteurs insérés dans les champs politiques nationaux, soumis aux structures, jeux et enjeux qui les définissent et aux perspectives de carrières que ces champs politiques nationaux continuent d'offrir. Il n'en demeure pas moins qu'ils y occupent une position particulière, y entretiennent des intérêts en partie spécifiques et y mobilisent des ressources nouvelles. C'est aussi cela qui les distingue d'autres catégories de professionnels du politique (d'où l'expression de professionnels « à » l'Europe). C'est bien cette spécificité d'acteurs situés à la jonction entre l'espace européen et les espaces nationaux, et tout ce qui en découle, qu'ils opposent aux « nationaux » vis-à-vis desquels ils cherchent en permanence à se légitimer. Amenés à agir simultanément dans des espaces politiques partiellement différenciés, ils favorisent ainsi le développement de nouveaux espaces de transaction et de

[1157] BIRNBAUM Pierre, « L'action de l'Etat. Différenciation et dédifférenciation », *in* LECA Jean, GRAWITZ Madeleine (dir.), *Traité de science politique*, tome 3, Presses universitaires de France, 1985, pp. 644-682.

[1158] Les processus similaires dans les cas allemands ou encore britanniques étant à la fois plus anciens et plus prononcés. Voir à ce propos les travaux de WESTLAKE Martin sur les parlementaires britanniques, ainsi que les articles de BRYDER Tom et SCARROW Susan (déjà cités) qui mettent bien ces contrastes en évidence.

circulation des biens politiques, par l'intermédiaire, entre autres, du développement de pratiques proprement représentatives et d'un travail continu de courtage d'intérêts sociaux, politiques ou territoriaux. C'est donc bien comme des acteurs insérés dans un champ politique européen à niveaux multiples (*multilevel political field*) qu'il faut entendre la notion de professionnels à l'Europe. C'est donc bien, aussi, comme des intermédiaires, comme de nouveaux professionnels de l'intermédiation, qu'il convient de les appréhender. Acteurs « à l'Europe », les eurodéputés n'en demeurent pas moins des élus aux attaches multiples qui font d'eux des individus pas si « en apesanteur » que ne le disent généralement les observateurs ou même certains députés[1159].

La prise en compte des dualités caractéristiques de l'Union européenne (national / européen ; politique / technique)[1160] apparaît donc indispensable à la compréhension des modalités par lesquelles le mandat est habité (logiques pratiques des acteurs) et la manière dont l'institution elle-même se construit et s'objective[1161]. Insérés dans un espace multidimensionnel, les europdéputés sont pris dans des logiques contradictoires (nationales et européennes notamment) que leur métier consiste précisément à faire tenir ensemble. La fonction parlementaire européenne s'apparente à un complexe et permanent travail d'ajustement et de traduction des enjeux ou problématiques dont les acteurs sont amenés à se saisir : traduire des enjeux « politiques » (construits comme tels au national) en problématiques « techniques », conformément aux formes dominantes de gestion du politique au sein de l'Union européenne ; politiser ou repolitiser (à l'inverse) des problématiques précédemment construites (en amont, autour de la Commission, par l'intermédiaire des groupes d'experts) à travers des registres empruntant à la technique ou à l'expertise ; savoir et de pouvoir redéfinir des intérêts particuliers (nationaux, locaux) en problèmes d'intérêts généraux (européens) et inversement[1162]. A l'Europe, le travail politique et représentatif

---

[1159] Comme dans le modèle construit par Anne-Catherine Wagner, la notion de diplomatie permettait d'ailleurs, et précisément, d'insister sur le fait que les eurodéputés ne sont pas des acteurs indépendants de toute attache nationale, territoriale, politique ou sociale et que ces attaches contribuent à structurer leurs pratiques tout en ne se produisant leurs effets que relativement à un cadre institutionnel et relationnel bien particuliers. WAGNER Anne-Catherine, *Les nouvelles élites de la mondialisation*, op. cit.

[1160] KAUPPI Niilo, *Democracy, Social ressources…*, op. cit.

[1161] Et ce sont bien les rôles institutionnels qui caractérisent le mieux cet ajustement des logiques pratiques des acteurs (intériorité) avec les propriétés structurelles de l'espace européen lui-même (extériorité).

[1162] En fonction des publics visés par un député à un moment donné, des agendas politiques nationaux (période préélectorale) ou européens et parlementaires, les acteurs sont ainsi conduits à des pratiques de dénationalisation ou au contraire de renationalisation de diverses problématiques (« quel est l'intérêt français à défendre ? »). A noter d'ailleurs que les couples « nationalisation » et « dénationalisation » d'un côté, « politisation » et « dépolitisation » d'un autre, fonctionnent de façon croisée. Ainsi, la dépolitisation participe, dans certains contextes, d'une stratégie de dénationalisation des problèmes, c'est-à-dire de dépassement des clivages

suppose par conséquent la maîtrise de niveaux différents voire opposés de lecture de la réalité[1163]. Même s'il n'a rien d'évident[1164], c'est un travail qui s'est néanmoins rationnalisé au moyen de divers outils : recrutement de collaborateurs spécialisés aux profils différenciés selon les tâches attribuées, développement des techniques visant à contrôler l'information, gestion stricte des agendas quotidiens, mobilisation des ressources de l'institution elle-même au service de ce travail, etc.

Dès lors, et en quatrième lieu, « l'Europe » n'a rien d'un concept total et parfaitement autonome. Les processus de différenciation analysés ici sont relationnels. Ni le terme « européen » et ce qu'il désigne, ni les espaces auxquels il renvoie, ni les acteurs qui l'incarnent ne peuvent s'analyser et se comprendre en dehors des relations que tous entretiennent avec le « national ». Les dualités constitutives de l'Union européenne caractérisent les espaces et les rôles institutionnels eux-mêmes, les faisant apparaître comme des objets contradictoires, sous tensions. Ainsi, comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, le « national » ne disparaît pas au Parlement européen. L'identité « d'européen » mobilisée par les acteurs les plus spécialisés ne fait pas disparaître les identités et les appartenances nationales qui balisent, en partie, l'univers des possibles. Toute stratégie, toute mobilisation

---

nationaux. Mais à l'inverse, la politisation et la conflictualisation d'un dossier peuvent aussi contribuer à une dénationalisation des problèmes, au sens où un tel mouvement participe d'une requalification des conflits (sur un mode droite-gauche, idéologique). Ainsi les groupes politiques ont-ils parfois intérêt à politiser certains dossiers pour atténuer les clivages nationaux internes et refaire de l'unité.

[1163] Il suppose une présence et une action dans des lieux différenciés, tant sur les plans physiques (éloignement géographique) que symboliques. Tenir la position suppose ainsi d'être suffisamment présent à Bruxelles et Strasbourg (ne serait-ce qu'en commission ou en groupe) pour rester au coeur des différents réseaux d'influences, des différentes configurations de jeux ou encore pour pouvoir acquérir les compétences nécessaires à la maîtrise des attendus de la fonction, connaître et intérioriser les codes implicites qui structurent l'espace parlementaire et européen (distance à l'égard de toute posture ethnocentrique, pratique de langues étrangères, cordialité des échanges interpersonnels, etc.). Parallèlement, il faut aussi s'attacher à développer et entretenir une implantation locale tout en veillant à maintenir et renforcer ses positions au niveau du parti politique national (et donc à mettre en œuvre les pratiques que cela suppose).

[1164] Tenir ensemble les contradictions inhérentes à la fonction peut même s'avérer impossible ou très délicat, obligeant à des ruptures ou diverses formes de dissimulation, comme les cas de Jean-Claude Martinez (qui rédige des amendements en commission tout en votant contre), de Pervenche Berès (élue centrale au PSE mais tenue de prendre partie contre la constitution européenne) ou encore de Béatrice Patrie (membre d'un parti eurosceptique mais tenue d'investir la figure de l'expert) ont pu le montrer, chacun à leur façon. Tenir ces contradictions suppose par ailleurs des dispositions et la mise en œuvre de pratiques qui, précisément, ne sont pas forcément à la portée de tous les élus. C'est en cela aussi, d'ailleurs, que se manifeste une fermeture relative de l'espace et que s'instaure des procédés de sélection en aval du processus électoral lui-même. L'éviction du jeu peut avoir des raisons diverses. Elle peut être liée au fait que certains ne peuvent souscrire aux pratiques et croyances sur lesquelles le jeu est fondé (son *illusio*) sous peine de rupture avec l'espace politique ou social dont ils dépendent par ailleurs (le cas, par exemple, de certains députés dits d'extrême droite ou d'extrême gauche). Elle peut être liée à des compétences sociales et culturelles dont certains ne sont pas en mesure de faire état (connaissance juridiques, techniques, linguistiques, etc.). Elle peut encore être liée à l'impossibilité ou au refus de se plier aux impératifs et contraintes que ce jeu suppose, en termes de temps ou de disponibilité (rendant par exemple une vie de famille normale très difficile), en termes de stress liés aux multiples déplacements et avec lesquels une santé fragile ou une vie de famille sont peu compatibles, etc.

de ressources au sein d'un groupe pour obtenir, par exemple, d'occuper une présidence de commission doit tenir compte du poids qu'y représentent les espagnols ou les allemands, de la position que les uns et les autres vont peut-être défendre collectivement au sein de ce groupe sur tel ou tel dossier, du nombre de postes de direction auxquelles ils ont droit dans le cadre des répartitions internes, etc. Ces appartenances nationales constituent aussi des grilles de lecture et de divisions de l'assemblée, opposant par exemple des manières « britanniques » de faire ou de penser à des manières plus « italiennes »[1165]. Mais ces appartenances nationales ne renvoient pas non plus à des dimensions statiques. Leurs effets ne sauraient se comprendre indépendamment des jeux au sein desquels elles sont mobilisées. Le « national » est en permanence retravaillé sous l'effet de son insertion dans un contexte relationnel spécifique et dans un univers qui se construit précisément sur son dépassement[1166]. De même, et comme le notait Anne-Catherine Wagner à propos de la culture internationale des cadres expatriés, c'est bien dans une opposition à un *rapport exclusif* au national que la « culture » parlementaire européenne se définit elle-même[1167]. Elle ne se comprend que comme produit et effet de la mise en relation, au sein d'un espace de jeu bien particulier, des différentes cultures nationales et politiques. Reste qu'apprendre à ne pas faire état et à ne pas mobiliser un rapport exclusivement national aux choses et problématiques politiques constitue, en soi, une rupture souvent profonde avec les manières antérieures de penser aussi bien la politique nationale que l'Europe. L'européanisation de l'activité politique implique en cela des rapports différents au temps et à l'espace. Bien plus qu'un glissement en direction d'une lecture politique particulière de la construction européenne (*pro-integrationnist*)[1168], c'est surtout ce processus plus complexe d'intériorisation de rapports différents au monde que recouvre la socialisation parlementaire européenne (cf. chapitre IV et VII). Elle implique une redéfinition de soi qui est bien l'une des conditions de l'insertion dans les jeux parlementaires.

Tenant compte de ces différentes caractéristiques, la notion d'espace liminal permet ainsi de penser l'émergence de scènes politiques nouvelles mais instrinsèquement duales,

---

[1165] En référence aux propos d'un député cité plus haut, chapitre IV.

[1166] Par exemple, on a vu à plusieurs reprises que les nationalités s'insèrent dans des échelles de valeurs proprement européennes, qu'elles sont implicitement ou explicitement hiérarchisées dans leur rapport supposé à l'Europe et aux représentations légitimes de la fonction. Ainsi de cette idée constamment exprimée selon laquelle les allemands seraient, *a priori*, plus « sérieux » et plus « professionnels » que les français.

[1167] WAGNER Anne-Catherine, *Les nouvelles élites de la mondialisation…*, op. cit., p. 214.

[1168] Comme le postulent les travaux remobilisant les *going-natives theories.* Cf. SCARROW Suzan, FRANKLIN Mark, *op. cit.* et SCULLY Roger, *Becoming europeans…*, op. cit. Ne parvenant pas à constater un glissement significatif des élus en direction de positionnements qualifiés de *pro-integrationnist*, ces auteurs concluent à l'inexistence de réels mécanismes de socialisation parlementaire.

marquées à la fois par leur ouverture, leur instabilité et l'incertitude associées à leur position « frontalière ». Tout en demeurant marquées par les relations de dépendances qui les lient aux espaces politiques nationaux et centraux, ces nouvelles scènes contribuent néanmoins à la production d'offres, de biens, de pratiques et d'identités politiques nouvelles, plus directement européennes. Elles contribuent à construction de nouvelles problématiques politiques, à l'émergence de nouveaux agendas, ou encore à la transformation partielle de nouvelles règles non écrites (conventionnelles ou implicites) de la compétition politique[1169]. Elles contribuent aussi à établir diverses formes de convergences (inter-nationales) et favorisent l'accès au champ politique de nouveaux acteurs politiques, individuels ou collectifs. A l'inverse, associé à la notion de seuil ou de frontière, la notion d'espace liminal permet de souligner les conséquences associées au caractère fragmenté du marché politique européen et à sa division en une multitude de scènes nationales à partir desquelles se déterminent aussi des cadres différenciés d'appréhension des « questions européennes ». Plus que les notions « d'espaces secondaires » ou « périphériques », la notion d'espace liminal permet en ce sens, de mettre l'accent sur les tensions qui caractérisent la situation propre des élus européens et de l'espace dans lequel ils interagissent. Ces tensions se manifestent à la fois sur les modalités de recrutement des acteurs mais aussi, en prolongement sur les modalités de leur investissement et la définition des rôles institutionnels eux-mêmes.

C- Au final…

Ce travail s'est voulu une contribution à l'analyse des processus européens qui a donc vocation à être élargi. A partir du cas restreint des eurodéputés français et malgré les limites inhérentes à cette démarche initiale, il a permis de souligner l'émergence (même dans le cadre de processus relatifs, inachevés et somme toute fragiles) et l'importance de ceux que nous avons désigné, moins comme des « professionnels de l'Europe » que comme des « professionnels à l'Europe » : des acteurs politiques qui, bien qu'insérés dans les différentes classes politiques nationales dont ils sont issus et dont ils dépendent, se sont progressivement spécialisés dans l'exercice de la représentation européenne jusqu'à s'engager dans des

[1169] Le cas de la parité hommes-femmes dont nous avons rendu compte antérieurement en constitue un bon exemple. L'exigence de la parité s'est en effet d'abord imposé dans le cadre des élections européennes (sous l'influence des stratégies déployées par des acteurs, comme les verts, qui accédaient au champ politique via la compétition européenne) avant devenir un enjeu de politique national dans la seconde partie des années 1990. Au niveau européen et parfois local, elle est même devenue une règle conventionnelle respectée par la plupart des partis politiques. Cette institutionnalisation informelle de la parité précède d'ailleurs son inscription juridique qui ne survient qu'au cours des années 2000.

carrières spécifiques, à revendiquer une identité politique singulière, à faire état d'intérêts propres. Dans le cas français, ces engagements ne sont pas tant le produit d'un choix intial de l'Europe (ce choix militant censé caractériser les pères de l'Europe et ceux qui l'ont incarné à travers l'histoire) que le résultat d'une opportunité de carrière, du fait que l'Europe a constitué pour eux, à un moment donné et pour des raisons souvent très différentes, un espace *alternatif* de professionnalisation et d'investissement politiques. L'Europe est ainsi devenue, au fil du temps, une nouvelle « filière d'emploi » au sein de laquelle se forgent de nouveaux savoirs spécialisés, des savoir-faire et savoir-être professionnels partiellement différents de ceux qui caractérisent habituellement le métier politique, mais aussi au sein de laquelle se forgent de nouvelles représentations du monde et de l'espace, de nouvelles identités professionnelles et des intérêts partiellement différenciés de ceux des autres catégories du personnel politique. L'émergence d'une catégorie particulière de professionnels du politique, ni tout à fait différenciés, ni tout à fait similaires au reste des acteurs politiques, témoigne ainsi d'un éclatement relatif de la profession politique, consécutivement aux transformations et aux fragmentations du pouvoir induites par les processus d'européanisation[1170]. Plus proches à de nombreux égards de leurs collègues des autres pays européens - avec qui ils partagent ces savoirs spécialisés, des ressources propres, une culture et de nouvelles identités politiques et institutionnelles, les eurodéputés français constituent non seulement l'un des pôles de la classe politique nationale mais aussi les éléments d'un pôle européen (et transnational) de la classe politique associée au champ politique multiniveaux que constitue, selon Niilo kauppi, l'Union européenne. Au-delà d'appartenances nationales toujours structurantes, ils s'insèrent dans un groupe de travailleurs politiques dont les intérêts, les pratiques, les capitaux et les représentations sont directement liés aux institutions européennes.

La science politique de l'Europe a montré que l'Union européenne se caractérise par la prédominance de deux grandes catégories d'acteurs, eux-mêmes en situation de « coopérations concurrentielles » : les acteurs étatiques centraux d'une part, les eurofonctionnaires de la Commission d'autre part[1171]. Parallèlement cependant, l'Union européenne est aussi structurée par des mécanismes qui, pour être subalternes, n'en ont pas moins des effets déterminants sur le système dans son ensemble. Dans ce cadre, l'étude des

[1170] LECA Jean, ";;;", *in* D'ARCY François, *De la cinquième république à l'Europe. Hommage à Jean-Louis Quermonne*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1996, pp.

[1171] "The dominance of executive legitimacy over legislative legitimacy corresponds to the dominance of institutions such as the Council of Ministers, an assembly of Member State executives, the European Commission, a supranational bureaucracy, and the national government overs elected bodies such as Parliaments", KAUPPI Niilo, "Elements for a Structural Constructivist Theory...", op. cit., p. 9.

modalités et conditions sociales de l'émergence d'une élite parlementaire européenne demeurait une dimension relativement négligée de l'analyse des processus politiques européens. En France, cette question semblait même s'apparenter à une forme d'impensable politique, tant les concepts liés à la représentation démocratique restent associés à un cadre étatique et national. Contre cet impensé, notre travail souligne au contraire la transformation considérable du statut et des modalités d'investissement de la fonction parlementaire européenne. A partir d'une étude des élus français qui se sont succédés au Parlement européen durant 25 ans, nous avons tenté de montrer que, au-delà de dispositions juridiques, cette montée en puissance du Parlement se comprend aussi comme l'émergence – *a priori* très improbable - d'une nouvelle catégorie de travailleurs politiques européens, en mesure de constituer un nouveau centre du pouvoir politique dont le contrôle repose sur la possession d'un capital et le suivi de carrières professionnelles distincts de ceux caractéristiques des acteurs politiques « nationaux ». Initialement marginal, l'affirmation et l'autonomisation de ce nouveau pôle institutionnel ont des effets déterminants non seulement sur l'ensemble des processus politiques et législatifs européens mais aussi sur la distribution du pouvoir au sein de l'Union européenne tout entière.

En interrogeant les processus de différenciation engendrés par la construction européenne, le paradigme de la professionnalisation nous a enfin permis d'interroger les effets politiques et sociaux de la transformation des modes d'investissement de la fonction, en termes de légitimation et d'inscription de l'espace parlementaire dans la réalité sociale, c'est-à-dire de construction de nouveaux espaces de la représentation politique. Ce point nous apparaît constituer un élément essentiel de notre démonstration. Par delà le constant d'une « distance » ou d'une « coupure » des élus vis-à-vis des « citoyens européens » et de vues (trop) aériennes des mécanismes associés à la construction européenne – comme celles qui se limiteraient à une analyse des taux de participation aux élections européennes - cette enquête a montré que tout un ensemble de transactions s'effectuent au quotidien entre des élus marqués par leurs dispositions entrepreunariales et une multitude d'acteurs sociaux, politiques ou territoriaux qui se familiarisent progressivement avec cette institution et pour qui les eurodéputés finissent par constituer l'un des points d'entrée dans l'espace européen de la décision (cf. *supra*, chapitre VI) [1172]. Ces transactions ne sont pas seulement anecdotiques ou

[1172] Ce processus se déroule parfois sans même que les élus en aient la volonté explicite - c'est-à-dire sans qu'il soit besoin qu'ils s'identifient à des « fédéralistes » (ou à des *pro-integrationnists*) comme en font le postulat les études fondées sur l'usage des *going-natives theories* (voir par exemple, SCULLY Roger, *Becoming Europeans…*, op. cit.). De ce point de vue à nouveau, la participation aux compétitions électorales puis aux

le simple résultat occasionnels de « coups » politiques. En se multipliant sous l'effet des innovations constantes des acteurs, puis en se répétant, elles tendent aussi à se normaliser[1173] et à s'accompagner de processus réciproques d'apprentissage (par les acteurs parlementaires des manières d'intéresser, de construire et de relayer des demandes sociopolitiques externes ; par les acteurs extérieurs des manières de mobiliser des élus autour de leurs propres perspectives). Autrement dit, ces transactions tendent aussi à faire évoluer les définitions de la fonction (dans une acceptation plus directement « politique » et représentative)[1174]. Elles contribuent à matérialiser de nouveaux circuits d'échanges politiques qui font pogressivement, et concrètement, exister le Parlement et les élus européens comme espace et acteurs pertinents de l'action politique.

---

instances parlementaires de députés dits « eurosceptiques », qu'ils soient « de droite » ou « de gauche », contribuent parfaitement à l'institutionnalisation de l'Europe puisqu'ils contribuent à faire de l'Europe un enjeu politique et social légitime comme tel. « Les projets des « anti-européens » ou des eurocritiques de participer à la compétition électorale européenne contribuent à faire exister l'Europe comme espace de débats politiques. Le fait que les partis eurosceptiques jouent le jeu des élections européennes, voire investissent davantage ces élections que les partis europhiles, aboutit à faire des institutions européennes des arènes politiques. En ce sens les observateurs constatent en 2004 une augmentation, par rapport aux scrutins précédents, des listes européennes – *i.e.* qui inscrivent leur existence et leur thématiques de campagne en rapport avec l'intégration européenne, qu'elle soit en faveur de davantage d'intégration (…) ou plus souvent eurocritiques. », DE LASSALLE Marine, « Nationalisation des élections européennes », *op. cit*,p. 475-476.

[1173] Ce que montre, pour ne prendre que cet exemple, la généralisation des permanences locales et l'embauche tout aussi généralisée d'assistants directement affectés à la gestion de ces transactions avec les différents publics avec lesquels les élus cherchent à développer leurs contacts : élus locaux, associations, militants, etc.

[1174] Il paraît difficile, en ce sens, d'affirmer que les eurodéputés s'apparentent plus à des « technocrates » qu'à des politiques comme le fait par exemple Richard Katz, puisque cela revient à négliger d'autres aspects du travail politique européen, tout aussi déterminants. KATZ S. Richard, « Role Orientation in Parliaments », *in* KATZ S. Richard S., WESSELS Bernhard (eds.), *op. cit.*, pp. 61-85.

BIBLIOGRAPHIE

1- Sociologie générale et méthodologie des sciences sociales

ACCARDO Alain (dir.), avec ABOU Georges, BALBASTRE Gilles, MARINE Dominique, *Journalistes au quotidien, outils pour une socioanalyse des pratiques journalistiques*, Bordeaux, Le Mascaret, 1995.

BEAUD Stéphane, *80 % au bac et après. Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, nouvelle édition 2003.

BEAUD Stéphane, PIALOUX Michel, *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard, 1999.

BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », nouvelle édition 2003.

BECKER S. Howard, *Outsiders. Etudes des sociologies de la déviance*, Paris, Métaillé, 1985 (1ère édition originale, 1963).

BECKER S. Howard, « Sur le concept d'engagement », *SociologieS* 2006, en ligne, http://w3.univ-tlse2.fr/aislf/spip/article.php3?id_article=145

BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Collin, 2006 (1ère édition originale, 1966).

BIHR Alain, PFEFFERKORN Roland, *Hommes/femmes. L'introuvable Egalité*, Paris, L'Atelier, Editions Ouvrières, 2002.

BLANCHET Alain (dir.), *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Dunod, 1989.

BOLTANSKI Luc, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Editions de minuit, 1982.

BOURDIEU Pierre, « Avenir de classe et causalité du probable », *Revue française de sociologie*, vol. 15, n°1, 1974, pp. 3-42.

BOURDIEU Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Edition de minuit, 1979.

BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Editions de Minuit, 1980.

BOURDIEU Pierre, « Espace social et genèse des « classes » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52, n°52-53, 1984, pp. 3-14.

BOURDIEU Pierre, « La force du droit. Eléments pour une théorie du champ juridique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1986, pp. 3-19.

BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62-63, 1986, pp. 3-29.

BOURDIEU Pierre, *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987.

BOURDIEU Pierre (avec Loïc J.D. Wacquant), *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Le Seuil, Coll. « Libre examen », 1992.

BOURDIEU Pierre, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil, Coll. « Points essais », 1996.

BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Le Seuil, Coll. « Points essais », 2001.

BOURDIEU Pierre, BOLTANSKI Luc, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2-3, 2ème année, juin 1976, pp. 3-73.

BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean-Claude, PASSERON Jean-Claude, *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton, 1968.

BOURDIEU Pierre, DE SAINT-MARTIN Monique, « L'anatomie du goût », *Actes de la recherches en sciences sociales*, n°2-3, 2ème année, juin1976, pp. 2-112.

BUCHER Rue, STRAUSS L. Anselm, « Profession in process », *in* STRAUSS Anselm, *La trame de la négociation*, Paris, L'harmattan, 1992, pp. 67-86.

CHAMBOREDON Hélène, PAVIS Fabienne, SURDEZ Muriel, VILLEMEZ Laurent, «S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n°16, 1994, pp. 114-132.

CHAMPAGNE Patrick, LENOIR Rémi, MERLLIE Dominique, PINTO Louis, *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Dunod, 1989.

COLLOVALD Annie, « Identité(s) stratégique(s) », *Actes de la recherche en sciences sociales* n°73, 1988, pp. 29-40.

CRETTIEZ Xavier, SOMMIER Isabelle (dir.), *La France Rebelle. Tous les foyers, mouvements et acteurs de la contestation*, Paris, Michalon, 2006.

CROZIER Michel, FRIEBERG Erhard, *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil, 1977.

CROZIER Michel, THOENIG Jean-Claude, « La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France », *Revue française de sociologie*, vol. 16, 1975, pp. 3-32.

DESROSIERES Alain, THEVENOT Laurent, *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte, 1988

DUBAR Claude, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, Coll. « U », 1ère édition, 1991.

DUBAR Claude, *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Le lien social », 2001.

DUBAR Claude, TRIPIER Pierre, *Sociologie des professions*, Paris, Editions Armand Colin, Coll. « U », 1998.

FOURASTIE Jean, *Les trente glorieuses*, Paris, Fayard, 1979.

GENNEP Van Arnold, *Les rites de passage*, Paris, Librairie critique Emile Nourry, 1909.

GIDDENS Antony, *La constitution de la société*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Sociologie », 1987 (1ère édition originale, 1984).

GODIN Benoît, « De l'utilisation symbolique et idéologique de la science », *Bulletin d'histoire politique*, 1999, vol. 7, n°3, pp. 79-92.

GOFFMAN Erving, *Asiles. Etude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Editions de Minuit, 1968 (1ère édition originale, 1961)

GOFFMAN Erving, *Stigmates : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Editions de Minuit, 1975 (1ère édition, originale 1963).

GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des Sciences Sociales*, Paris, Dalloz, 4ème édition, 1979.

HUGHES Everett, « Institutional Office and the Person », *American Journal of Sociology*, XLIII (novembre 1937).

HUGHES Everett, *Men and Their Work*, New-York, The Free Press of Glencoe, 1958.

KAUPPI Niilo, *Tel Quel : la constitution sociale d'une avant-garde*, The Finnish Society of Sciences and Letters, Helsinki, 1990.

LUHMANN Niklas, *Politique et complexité. Les contributions de la théorie générale des systèmes*, Paris, Les éditions du Cerf, Coll. « Humanités », 1999 (Essais choisis, traduits de l'allemand et présentés par Jacob SCHMUTZ).

MATONTI Frédérique, POUPEAU Franck, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°155, décembre 2004, pp. 5-11.

MERLLIE Dominique, « La construction statistique », *in* CHAMPAGNE Patrick, LENOIR Rémi, MERLLIE Dominique, PINTO Louis, *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Dunod, 1989, pp. 101-162.

MERLE Pierre, *La démocratisation de l'enseignement*, Paris, La Découverte, 2002.

MERMET Gérard, *Francoscopie 2005*, Paris, Larousse, 2005.

MUEL DREYFUS Francine, *Le métier d'éducateur*, Paris, Minuit, 1983.

MUEL DREYFUS Francine, *Vichy et l'éternel féminin*, Paris, Le Seuil, 1996.

NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, Coll. « Repères », La Découverte, 1996.

NOIREL Gérard, *Les ouvriers dans la société française*, Paris, Le Seuil, Coll. « points histoire », 1986.

NOIN Daniel, CHAUVIRE Yvan, *La population de la France*, Paris, Armand Colin, Coll. « U », 2004.

PASSERON Jean-Claude, « ce que dit un tableau et ce qu'on en dit », *Le raisonnement sociologique. L'espace non poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1991.

PERCHERON Annick, *La socialisation politique*, Paris, Armand Colin, Coll. « U », 1993 (textes réunis par Nonna Meyer et Anne Muxel).

PORTE Jean, « Les catégories socioprofessionnelles », *in* FRIEDMANN Georges, NAVILLE Pierre, *Traité de sociologie du travail*, Paris, Armand Colin, 1961, pp. 240-250.

DE SINGLY François, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan, 1992.

SAWICKI Frédéric, « Classer les hommes politiques. Les usages des indicateurs de position sociale pour la compréhension de la professionnalisation politique », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, 1999, pp. 135-170.

SUTHERLAND Edwin. H., *Professional Thief : by a Professional Thief*, Chicago, Chicago University Press, 1937.

TILLY Charles, *From Mobilization to Revolution*, Reading, Mass, Addison-Wesley, 1976.

TILLY Charles, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

TURNER Victor, *The Forest of Symbols. Aspects of Ndembu Ritual*, Cornelle University Press, Ithaca, 1967.

TURNER Victor, *Le phénomène rituel. Structure et contre-structure*, Paris, Presses universitaires de France, 1990 (1ère édition originale 1969).

VEYNE Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1973.

2- Sociologie du politique et des élites politico-administratives

ABELES Marc, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989.

ACHIN Catherine et alii, *Sexes, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.

ACHIN Catherine, LEVEQUE Sandrine, *Femmes en politique*, Paris, La découverte, coll. « Repères », 2006.

ACHIN Catherine, PAOLETTI Marion, « Le « salto » du stigmate. Genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix*, vol. 15, n°60, 2002, pp. 33-54.

ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 2002 (1ère édition originale 1983).

BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre, , *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset, 1979.

BAILEY Frederic Georges, *Les règles du jeu politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1971.

BARRINGTON Moore, *Les origines sociales de la démocratie et de la dictature*, Paris, F. Maspero, 1983 (1ère édition originale, 1966).

BEST Heinrich, COTTA Maurizio (eds.), *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press, nouvelle édition, 2004.

BEST Heinrich, GAXIE Daniel, « Detours to Modernity : Long-Term Trends of Parliamentary Recruitment in Republican France 1848-1999 », *in* BEST Heinrich, COTTA Maurizio (eds.), *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press, nouvelle édition, 2004, pp. 88-137.

BIRENBAUM Guy, « le Front national à l'Assemblée (1986-1988). Respect et subversion de la règle du jeu parlementaire », *Politix*, vol. 5, n°20, 1992, pp. 99-118.

BIRNBAUM Pierre, *Les sommets de l'Etat. Essais sur l'élite du pouvoir en France*, Paris, Le Seuil, 1977.

BIRNBAUM Pierre (dir.), *Les élites socialistes au pouvoir 1981-1985*, Presses universitaires de France, 1985.

BIRNBAUM Pierre, « L'action de l'Etat. Différenciation et dédifférenciation », *in* LECA Jean, GRAWITZ Madeleine (dir.), *Traité de science politique*, tome 3, Presses universitaires de France, 1985, pp. 644-682.

BOURDIEU Pierre, « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1981, n° 36-37, pp. 3-24.

BOURDIEU Pierre, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, 1984, pp. 49-55.

BOURDIEU Pierre, *La noblesse d'Etat*, Paris, Edition de minuit, 1989.

BOURDIEU Pierre, « L'Etat et la concentration du capital symbolique », *in* THERET Bruno (dir.), *L'Etat, la finance et le social*, Paris, La Découverte, Coll. « Recherches », 1995, pp. 43-105.

BOURDIEU Pierre, « Esprits d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, Points, 1996.

BOURDIEU Pierre, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000 (Introduction de Philippe Fritsch).

BOURDIEU Pierre, CHRISTIN Rosine, « La construction du marché. Le champ administratif et la production de la politique du logement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1990, n°81/82, pp. 65-85.

BRIQUET Jean-Louis, « Communiquer en actes. Prescriptions de rôles et exercice quotidien du métier politique », *Politix*, n° 28, 1994, pp. 16-29.

BRIQUET Jean-Louis, « L'impératif du changement. Critique de la classe politique italienne et renouvellement des parlementaires dans la crise italienne (1992-1994) », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, 1999, pp. 225-277.

CHEVALLIER Jacques, *L'Etat post-moderne*, Paris, LGDJ, 2004.

COLLOVALD Annie, « La république du militant. Recrutement et filière de la carrière politique des députés », *in* BIRNBAUM Pierre (dir.), *Les élites socialistes au pouvoir 1981-1985*, Presses universitaires de France, 1985, pp. 11-52.

COLLOVALD Annie, « Histoire d'un mot de passe : le poujadisme. Contribution à une analyse des « ismes » », *Genèse*s, n°3, mars 1991, pp. 97-119.

COLLOVALD Annie, *Jacques Chirac et le gaullisme*, Paris Belin, 1999.

COLLOVALD Annie, GAITI Brigitte (dir.), *La démocratie aux extrêmes : Sur la radicalisation politique*, Paris, La dispute, 2006.

CRAPEZ Marc, « De quand date le clivage Gauche/Droite en France », *Revue française de science politique*, vol. 48, n°1, 1998, pp. 42-75.

DAMAMME Dominique, « Professionnel de la politique, un métier peu avouable », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, 1999, pp. 37-67.

DAUVIN Pascal, « A propos des usages d'un mandat, l'exemple des conseillers régionaux bretons (1986/1992) », *in* FONTAINE Joseph, LE BART Christian (dir.), *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994, pp. 113-158.

DELMAS Corinne, « L'expertise, l'Etat et le pluralisme. L'externalisation de l'expertise économique et l'action publique », *in* JACOB Steve, GUENARD Jean-Louis (dir.), *Expertise et action publique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2004, pp. 29-42.

DELOYE Yves, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, Coll. « Repères », 1996.

DECHEZELLES Stéphanie, « Visages et usages de « l'extrême droite » en Italie. Pour une analyse relationnelle et non substantialiste de la catégorie « extrême droite » », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 12, n°4, 2005, pp. 451-467.

DOBRY Michel, « Février 1934 et la découverte de l'allergie de la société française à la « révolution fasciste », *Revue Française de Sociologie*, XXX, 1989, pp. 511-533.

DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, nouvelle édition, 1992.

DOBRY Michel (dir.), *Le mythe de l'allergie française au fascisme*, Paris, Albin Michel, 2003, pp. 279-321.

DOGAN Mattéi, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie*, VIII, 1967, pp. 468-492.

DOGAN Mattéi, « Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières et viviers », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, 1999, pp. 171-199.

DORANDEU Renaud, « Le cercle magique. Quelques remarques sur les élites de la République », *Pouvoirs*, n°68, 1994, pp. 111-122.

DUBOIS Vincent, DULONG Delphine (dir.), *La question technocratique. De l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », 1999.

DULONG Delphine, « Quand l'économie devient politique. La conversion de la compétence économique en compétence politique », *Politix*, vol. 10, n°39, 1997, pp. 65-85.

DULONG Delphine, *Moderniser la politique. Aux origines de la Cinquième République*, Paris, L'Harmattan, 2000.

DUVERGER Maurice, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951.

ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calman-Levy, 1975 (1ère édition originale, 1939).

ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985 (1ère édition originale, 1969).

EYMERI Jean-Michel, *La fabrique des énarques*, Paris, Economica, 2001.

FONTAINE Joseph, LE BART Christian (dir.), *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994.

FRETEL Julien, « Le parti comme fabrique de notables. Réflexions sur les pratiques notabiliaires des élus de l'UDF », *Politix*, n°65, 2004, pp. 45-72.

GAITI Brigitte, « Des ressources politiques à valeur relative : le difficile retour de Valéry Giscard d'Estaing », *Revue Française de Science Politique*, vol. 40, n°6, 1990, pp. 902-977.

GAITI Brigitte, *De Gaulle, prophète de la cinquième république*, Paris, Presses de Sciences po, 1998.

GAITI Brigitte, « Syndicat des anciens » contre « forces vives » de la Nation, le renouvellement politique de 1958 », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, 1999, pp. 279-306.

GARRAUD Philippe, *Profession : homme politique. La carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989.

GARRIGOU Alain, « Vivre de la politique. Les 15 000, le mandat et le métier », *Politix*, vol. 5, n°20, 1992, pp. 7-34.

GAXIE Daniel, *Les professionnels de la politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1973.

GAXIE Daniel, « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol. 27, n°1, 1977, pp. 123-154.

GAXIE Daniel, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, vol. 30, n°1, 1980, pp. 5-45.

GAXIE Daniel, « Les facteurs sociaux de la carrière gouvernementale sous la Ve République de 1959 à 1981 », *Revue française de sociologie*, vol. 24, n°3, 1983, pp. 441-465

GAXIE Daniel, « Les fondements de l'autorité présidentielle. Transformations structurelles et consolidation de l'institution », *in* LACROIX Bernard, LAGROYE Jacques (dir.), *Le Président de la République. Usages et genèse d'une institution*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1992, pp. 333-375.

GAXIE Daniel, « Les structures politiques des institutions. L'exemple de la Quatrième République », *Politix*, n° 20, vol 5, 1992, pp. 78-98.

GAXIE Daniel, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Le Seuil, 3ème édition, 1993.

GAXIE Daniel, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 3ème édition, 2000.

GAXIE Daniel, LEHINGUE Patrick, *Enjeux municipaux : la constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Paris, Presses universitaires de France - CURAPP, 1984.

GEISSER Vincent, *Ethnicité républicaine*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1997.

GENIEYS William, « Nouveaux regards sur les élites du politique », *Revue française de science politique*, vol. 56, n°1, 2006, pp. 121-147.

GRAWITZ Madeleine, LECA Jean (dir.), *Traité de science politique*, 3 Tomes, Paris, Presses universitaires de France, 1984.

GUIONNET Christine, « Entrées de femmes en politique. L'irréductibilité du genre à l'heure de la parité », *Politix*, vol. 15, n°60, 2002, pp 113-146.

HALL A. Peter, TAYLOR R.C. Rosemary, « La science politique et les trois institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47, n°3-4, 1997, pp. 469-496.

HIRSCHMAN Albert, *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Paris, Editions ouvrières, 1972 (1ère édition originale 1970).

JACOB Steve, GENARD Jean-Louis (dir.), *Expertise et action publique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2004.

JOANA Jean, « L'invention du député. Réunions parlementaires et spécialisation de l'activité politique au XIXème siècle », *Politix*, vol. 9, n°35, 1996, pp. 23-41.

JOANA Jean, *Pratiques politiques des députés français au XIXe siècle : du dilettante au spécialiste*, Paris, L'Harmattan, 2000.

LACROIX Bernard, « Ordre politique et ordre social. Objectivisme, objectivation et analyse politique », *in* GRAWITZ Madeleine, LECA Jean (dir.), *Traité de science politique*, Tome I, Paris, Presses universitaires de France, 1984, pp. 469-565.

LACROIX Bernard, « Le politiste et l'analyse des institutions. Comment parler de la présidence de la République ? », *in* LACROIX Bernard, LAGROYE Jacques (dir.), *Le*

Président de la République. Usages et genèse d'une institution, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1992, pp. 13-77.

LACROIX Bernard, LAGROYE Jacques (dir.), *Le Président de la République. Usages et genèse d'une institution*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1992.

LACROIX Bernard, « La crise de la démocratie en France. Eléments pour une discussion sociologique du problème », *Scalpel*, vol. 1, 1994, pp. 6-29.

LAGROYE Jacques, « Etre du métier », *Politix*, vol. 7, n°28, 1994, pp. 5-15.

LAGROYE Jacques, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences po et Dalloz, 3ème édition 1997.

LAGROYE Jacques (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003.

LATTE Stéphane, « Cuisine et dépendance. Les logiques du recrutement politique », *Politix*, vol. 15, n°60, pp. 55-80.

LEFEVRE Remi, « Le conseil des buveurs de bière de Roubaix (1892-1902). Subversion et apprentissage des règles du jeu institutionnel », *Politix*, vol. 14, n°53, 2001, pp. 87-115.

LEFEVRE Rémi, « La difficile notabilisation de Martine Aubry à Lille. Entre prescriptions de rôles et contraintes d'identité », *Politix*, n°65, 2004, pp. 119-146.

LE GALES Patrick, TATCHER Mark (dir.), *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, Paris, L'harmattan, 1995.

LEGAVRE Jean-Baptiste, « D'un groupe professionnel à l'autre. Le passage de l'expertise en communication à la pratique professionnelle », *Politix*, vol. 8, n°35, 1995, pp. 131-148.

LEHINGUE Patrick, « Vocation, art ou métier ? Codification et étiquetage des activités politiques. Les débats parlementaires sur le statut de l'élu local (décembre 1991-janvier 1992) », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, 1999, pp. 93-134.

LEVEQUE Sandrine, « L'entrée en politique. Bibliographie sur les conditions sociales de la professionnalisation et de la réussite politique en France », *Politix*, vol., n°35, pp. 171-187.

LEWANDOWISKI Olgierd, « Différenciation et mécanisme d'intégration de la classe dirigeante », *Revue française de sociologie*, XV, 1974, pp. 43-73.

LIPSET Seymour Martin, ROKKAN Stein (eds.), *Party Systems and Voter Alignments*, New-York, Free Press, 1967.

LOVENDUSKI Joni, NORRIS Pippa, *Gender, Race and Class in the British Parliament*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

MARCH James G., OLSON Johan P., "The New Institutionalism: Organisational Factors in Political Life", *American Political Science Review*, vol. 78, 1984, pp. 734-749.

MARREL Guillaume, PAYRE Renaud, « Le temps des maires. L'allongement du mandat en 1929 : une redéfinition de l'espace politique municipal », *Politix*, 2001, vol. 14, n°53, pp.59-86.

MARTY Thomas, « Le militantisme intellectuel des membres d'ATTAC-Toulouse. Disposition enseignante, autodidaxie et légitimité dans un comité local », *Actes du colloque international du GERMM, Les mobilisations altermondialistes*, 3-5 décembre 2003, Paris, Maison des Sciences de l'Homme.

MATHIOT Pierre, SAWICKI Frédéric, « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France (1981-1993). Recrutement et reconversion », *Revue Française de science politique*, vol. 49. n°1 et 2, 1999, pp. 3-29 et 231-264.

MICHELS Robert, *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion, 1971 (1ère édition originale 1914).

MOUCHARD Daniel, « Les mobilisations des « sans » dans la France contemporaine : l'émergence d'un radicalisme autolimité ? », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°4, 2002, pp. 425-447.

MULLER Pierre, *Les politiques publiques*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », Quatrième édition, 2000.

NAY Olivier, « L'institutionnalisation de la région comme apprentissage des rôles. Le cas des conseillers régionaux », *Politix*, vol. 10, n°38, 1997, pp. 18-46.

NAY Olivier, *La région, une institution. La représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace régional*, Paris, L'Harmattan, 1998.

NAY Olivier, « Le travail politique à l'assemblée : note sur un champ de recherche trop longtemps déserté », *Sociologie du travail*, vol.45, n°4, 2003, p.537-554.

NAY Olivier, SMITH Andy (dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes de l'action politique*, Paris, Economica, 2002.

NORRIS Pippa (ed.), *Passages to Power : Legislative recruitment in advanced democraties*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

OFFERLE Michel, « Illégitimité et légitimation du personnel ouvrier avant 1914 », *Annales. Economies. Sociétés. Civilisations*, vol. 4, 1984, pp. 681-713.

OFFERLE Michel, *Les partis politiques*, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je », 1997.

OFFERLE Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, Coll. « Clés », 2ème édition, 1998.

OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, 1999.

PHELIPPEAU Eric, « La fin des notables revisitée », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, 1999, pp. 62-92.

PHELIPPEAU Eric, *L'invention de l'homme politique moderne, Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002.

POLSBY Nelson W., "The Institutionalization of the U.S. House of Representatives", *The American Political Science Review*, vol. 62, n°2, pp. 144-168.

PUTNAM D. Robert, *The Comparative Study of Political Elites*, Prentice Hall, 1976.

ROSENVALLON Pierre, *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, Paris Seuil, 1990.

SCHLESINGER A. Joseph, *Ambitions and Politics. Political Careers in the United States*, Chicago, Rand Mc Nally and Company, 1966.

SINEAU Mariette, *Profession: femme politique. Sexe et pouvoir sous la cinquième République*, Paris, Presses de Sciences po, 2001.

SULEIMAN Ezra, *Les hauts fonctionnaires et la politique*, Paris, Le Seuil, 1976.

SULEIMAN Ezra, *Les élites en France. Grands corps et grandes écoles*, Paris, Le Seuil, 1979.

SULEIMAN Ezra, « Les élites de l'administration et de la politique dans la France de la Ve République : homogénéité, puissance, permanence », *in* SULEIMAN Ezra, MENDRAS Henri (dir.), *Le recrutement des élites en Europe*, Paris, La Découverte, Coll. « Recherche », 1995, pp. 19-47.

SULEIMAN Ezra, MENDRAS Henri (dir.), *Le recrutement des élites en Europe*, Paris, La Découverte, Coll. « Recherche », 1995.

VALLENCE Elizabeth, DAVIES Elizabeth, *Women in Europe: Women MPs and Equality Policy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986.

VERRIER Benoît, « Chronique d'une rupture. De Socialisme et République au Mouvement des citoyens », *Politix*, vol. 45, n°45, 1990, pp. 87-113.

WAGNER Anne-Catherine, *Les nouvelles élites de la mondialisation. Une immigration dorée en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

WEBER Max, *Economie et Société*, Paris, Plon, 1971 (1ère édition originale, 1922).

WEBER Max, *Le savant et le politique*, Préface de Raymond Aron, Paris, Plon, 1959 (1ère édition originale, 1919).

YVAN Bruneau, « La confédération paysanne et le mouvement antimondialisation. Analyse interne d'une association para-doxale et problématique », *Actes du colloque international du GERMM, Les mobilisations altermondialistes*, 3-5 décembre 2003, Paris, Maison des Sciences de l'Homme.

« L'ordre parlementaire », *Politix*, vol. 5, n°20, 1992.

« On ne subit pas son rôle. Entretien avec Jacques Lagroye », *Politix*, vol. 10, n°38, 1997, pp. 7-15.

3- Science politique de la construction européenne (théories et aspects généraux)

ABELES Marc, *En attente d'Europe*, Paris, Hachette, Coll. « Questions de politique », 1995.

ANDERSEN Svein S., ELIASSEN Kjell A. (dir.), The *European Union, How Democratic Is It?*, London, Sage, 1996.

ASPINWALL Mark D., SCHNEIDER Gerald, "Same Menu, Separate Tables: The Institutionalist Turn in Political Science and the Study of European Integration", *European Journal of Political Research*, vol. 38, n°1, 2000, pp. 1-36.

BALME Richard, CHABANET Didier, WRIGHT Vincent (dir.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

BARTOLINI Stephano, « La structure des clivages nationaux et la question de l'intégration dans l'Union européenne », *Politique européenne*, n°4, printemps 2001, pp. 15-45.

BELOT Céline, GEORGAKAKIS Didier, SMITH Andy (dir.), « Enseigner l'Europe », *Politique européenne*, n°14, automne 2004.

BRECHON Pierre, CAUTRES Bruno. (dir.), *Les enquêtes Eurobaromètres*, Paris, L'Harmattan, 1997.

BOMBERG Elisabeth, PETERSON John, *Decision-Making in the European Union*, Basingstoke, Macmillan, 1999.

CHARILLON Frédéric, « La PESC, une réinvention de la politique étrangère », *in* HELLY Damien et PETTITEVILLE Franck (dir.), *L'Union européenne, acteur international*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 61-74.

CAUTRES Bruno, REYNIE Dominique (dir.), *L'opinion européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

CHECKEL Jeffrey T., "The constructivist turn in international relations theory", *Worlds Politics*, n°50, January 1998, pp. 324-348.

CHRISTIANSEN Thomas, JORGENSEN Knud Erik, WIENER Antje, « The social construction of Europe », *Journal of European Public Policy*, Special Issue, vol. 6, n°4, 1999, pp. 528-544.

COSTA Olivier, KERROUCHE Eric, MAGNETTE Paul (dir.), *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe*, Editions de l'Université de Bruxelles, Coll. « Sociologie politique », 2005.

COSTA Olivier, MAGNETTE Paul (dir.), *Une Europe des élites ? Réflexions sur la fracture démocratique de l'Union européenne*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2007.

COLEMAN D. William, « From protected Development to Market Liberalism : Paradigm change in Agriculture », *Journal of European Public Policy*, vol. 5, n°4, 1998, pp. 632-651.

CONSTANTINESCO Vlad, « La responsabilité de la Commission européenne. La crise de 1999 », *Pouvoirs*, janvier 2000, pp. 117-131.

COURTY Guillaume, DEVIN Guillaume, *La construction européenne*, Paris, La Découverte, Coll. « Repères », 2005.

CRAM Laura, *Policy-making in the European Union. Conceptual lenses and the integration process*, London, New-York, Routlege, 1999.

DELOYE Yves (dir.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris, Economica, 2005.

DUPRAT Gérard (dir.), *L'Union européenne : droit, politique, démocratie*, Paris, Presses universitaires de France, 1996.

FOUILLEUX Eve, *La politique agricole commune et ses réformes. Une politique européenne à l'épreuve de la globalisation*, Paris, L'Harmattan, 2003.

GEORGAKAKIS Didier, « L'Europe sur le métier : pour une sociologie politique de la construction européenne », *in* GEORGAKAKIS Didier (dir.), *Les métiers de l'Europe politique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », 2002, pp. 9-32.

GREENWOOD Julien, *Interest Representation in the European Union*, New-York, Palgrave, Macmillan, 2003.

GOBIN Corinne, « De la Communauté économique européenne à l'Union européenne. Aperçu d'une double histoire : l'enchevêtrement de la politique sociale et syndicales (1958-1997 », *in* MOURIAUX Laurent (dir.), *L'année sociale. Edition 1998*, Paris, Les Editions Ouvrières, 1998, pp. 153-174.

GUIRAUDON Virginie, « l'espace sociopolitique européen, un espace encore en friche ? », *Cultures et Conflits*, n°38-39, 2000, pp. 7-37.

HAAS Ernst, *Beyond the nation-state: functionalism and international organization*, Standford, Stanford University Press, 1964.

HAAS Ernst, *The Uniting of Europe. Political, Social and Economic Forces : 1950-1957*, Stanford, Stanford University Press, 1968.

HARMSEN Robert, « Euroscepticisme », *in* DELOYE Yves, *Dictionnaire des élections européennes*, Paris Economica, 2005, pp. 280-286.

HARMSEN Robert, «Européanisation de la vie politique nationale », DELOYE Yves, *Dictionnaire des élections européennes*, Paris Economica, 2005, pp. 268-274.

HARMSEN Robert, SPIERING Menno (eds.), *Euroscepticism. Party Politics, National Identity and European Integration*, European Studies, n°20, 2005.

HELLY Damien et PETTITEVILLE Franck (dir.), *L'Union européenne, acteur international*, Paris, L'Harmattan, 2005.

HIX Simon, *The Political System of the European Union*, New-York, Palgrave, 1999.

HIX Simon, « Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin d'une politique (droite - gauche) ? C'est l'une des conditions sine qua none d'une réforme et d'une responsabilité politique », *Notre Europe*, Policy Paper, n°19, 2006, pp. 1-30.

HOFFMAN Stanley, *The European Sysiphus. Essays on Europe 1964-1994*, Boulder, Westview Press, 1995.

JOANA Jean, SMITH Andy, « Le mariage de la Carpe et du Lapin ? Une sociologie politique de la construction européenne en chantier », *Cultures et Conflits*, n°38-39, 2000, pp. 73-100.

JABKO Nicolas, « Expertise et politique à l'âge de l'Euro : la Banque centrale européenne sur le terrain de la démocratie », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°6, 2001, pp. 903-931.

JABKO Nicolas, « Une Europe politique par le marché et la monnaie », *Critiques internationales*, vol. 4, n°13, 2001, pp. 81-101.

KASTORYANO Riva (dir.), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

KAUPPI Niilo, « Elements for a structural Constructivist Theory of Politics and of European Integration », Center for European Studies, Working Paper n°104, Harvard University, http://www.fas.harvard.edu/ces/papers

KAUPI Niilo, « Bourdieu's political sociology and the politics of European Integration », *Theory and Society*, vol. 32, n°5-6, 2003, pp. 775-789.

KAUPPI Niilo, *Democracy, Social Resources and Political Power in the European Union*, Manchester, Manchester University Press, 2005.

LADRECH Robert, « Europeanization and Political Parties: Towards A Framework for Analysis », *Party Politics*, vol. 8, n°4, 2002, pp. 389-403.

LE CACHEUX Jacques, « Les logiques économiques de l'intégration européenne », *in* LEQUESNE Christian, SUREL Yves (dir.), *L'intégration européenne : entre émergence institutionnelle et recomposition de l'Etat*, Paris, Presses de Sciences po, 2004, pp. 23-56.

LE CACHEUX Jacques, FITOUSSI Jean-Paul (dir.), *L'état de l'Union européenne*, Paris, Fayard, éditions 2005 et 2006.

LEQUESNE Christian, « Comment penser l'Union européenne ? », *in* SMOUTS Marie-Claude (dir.), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences po, 1998, pp. 103-134.

LEQUESNE Christian, SMITH Andy, « Union européenne et science politique : où en est le débat théorique ?, *Cultures et conflits*, n°28, 1997, pp. 7-31.

LEQUESNE Christian, SMITH Andy, « Interpréter l'Europe : éléments pour une relance théorique », *Cultures et conflits*, n°28, 1997, pp. 171-178.

LEQUESNE Christian, RIVAUD Olivier, « Les comités d'experts indépendants : l'expertise au service d'une démocratie supranationale ? », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°6, 2001, pp. 867-880.

LEQUESNE Christian, SUREL Yves (dir.), *L'intégration européenne : entre émergence institutionnelle et recomposition de l'Etat*, Paris, Presses de Sciences po, 2004.

LE PICARD Olivier, ADLER Jean-Christophe, BOUVIER Nicolas, *Lobbying. Les règles du jeu*, Paris, Editions d'organisation, 2000.

MAIR Peter, "The Limited Impact of Europe on National Party Systems", *West European Politics*, vol. 23, n°4, 2000, pp. 27-51.

MAGNETTE Paul, *L'Europe, l'Etat et la démocratie. Le souverain apprivoisé*, Bruxelles, Editions complexe, Coll. « Etudes européennes », 2000.

MAGNETTE Paul, *Le régime politique de l'Union européenne*, Paris, Presses de Sciences po, 2003.

MAGNETTE Paul (dir.), « La convention européenne », *Politique Européenne*, n°13, printemps 2004.

MAGNETTE Paul, REMACLE Eric (dir.), *Le nouveau modèle européen, volume 1. Institutions et gouvernance*, Editions de l'Université de Bruxelles, 2000.

MAJONE Giandomenico, *La Communauté européenne, un Etat régulateur*, Paris, Montchrestien, Coll. « Clefs », 1996.

MAJONE Giandomenico (ed.), *Regulating Europe*, London, Routledge, 2005.

MAJONE Giandomenico, « Quelle politique sociale pour l'Europe », *in* MENY Yves, MULLER Pierre, QUERMONNE Jean-Louis (dir.), *Politiques publiques en Europe*, l'Harmattan, 1995,pp. 271-286.

MARKS Gary, SCHARPF Fritz, SCHMITTER Philippe, STREECK Wolfgang (eds.), *Governance in the European Union*, London, Sage, 1996.

HOOGHE Liesbet, MARKS Gary, *Multi-Level Governance and European Integration*, Rowman & Littlefield, 2001.

MARKS Gary, STEENBERGEN R. Marco (eds.), *European Integration and Political Conflict*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

MENY Yves, MULLER Pierre, QUERMONNE Jean-Louis (dir.), *Politiques Publiques en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1995.

MICHEL Hélène, « Satisfaire son public au risque de le désenchanter ? Le cours de science politique de l'Europe à Strasbourg », *Politique européenne*, n°14, automne 2004, pp. 81-103.

MORAVCSIK Andrew, *The Choice for Europe. Social Purpose and State Power form Messina to Maastricht*, Ithaca, Cornell University Press, London, Routledge, 1998.

MULLER Pierre, « La mutation des politiques publiques européennes », *Pouvoirs*, n°69, 1994, pp. 63-75.

MULLER Pierre, « Un espace européen des politiques publiques » *in* MENY Yves, MULLER Pierre, QUERMONNE Jean-Louis (dir.), *Politiques publiques en Europe*, l'Harmattan, 1995, pp. 11-24.

PAGE Edward, *Political Authority and Bureaucratic Power : A Comparative Analysis*, London, Harvester Weahtsheaf, 1992.

PERCHERON Annick, « Les français et l'Europe. Acquiescement de façade ou adhésion véritable ? », *Revue Française de science politique*, n°41, 1991, pp. 382-406.

QUERMONNE Jean-Louis, *Le système politique de l'Union européenne*, Paris, Montchrestien, Coll. « Clefs », 6ème édition, 2005.

RICHARDSON Jeremy (ed.), *European Union. Power and Policy-making*, London, New-York, Routlege, Second edition, 2003.

RICHARDSON Jeremy, « Policy-making in the EU: Interest, Ideas and Garbage Cans of Primeval Soup », *in* RICHARDSON Jeremy (eds.), *European Union. Power and Policy-making*, London, New-York, Routlege, Second edition, 2003, pp. 3-26.

SAINT-OUEN François, *Les grandes figures de la construction européenne*, Genève, Centre européen de la culture, Georg Editeur, 1997.

SAURUGGER Sabine (dir.), *Les modes de représentations dans l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, 2003.

SCHMITT Hermann THOMASSEN Jacques (eds.), *Political Representation and Legitimacy in the European Union*, Oxford, Oxford University Press, 1999.

SMITH Andy, *L'Europe politique au miroir du local. Les fonds structurels et les zones rurales en France, en Espagne et au Royaume-Uni*, Paris, L'Harmattan, 1995.

SMITH Andy, « L'espace politique européen, une vue trop aérienne », *Critique internationale*, 2, 1999, pp. 169-180.

SMITH Andy, *Le gouvernement de l'Union européenne : une sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2004.

STANDHOLTZ Wayne, ZYSMAN John, "1992 : Recasting the European Bargain", *World Politics*, vol. 42, 1989, pp. 95-128.

STEUNENBERG Bernard, THOMASSEN Jacques (eds.), *The European Parliament. Moving toward Democracy in the EU*, New-York, Rowan and Littlefield Publishers, 2002.

TSEBELIS Georges, « Institutional Analyses of the European Union", *in* LEQUESNE Christian, SUREL Yves (dir.), *L'intégration européenne : entre émergence institutionnelle et recomposition de l'Etat*, Paris, Presses de Sciences po, 2004, pp. 117-141.

4- Sociologie des institutions européennes et des acteurs de l'Europe

ABELES Marc, « Homo communautarius », *in* KASTORYANO Riva (dir.), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, pp. 43-63.

ABELES Marc, BELLIER Irène, MacDONALD Maryon, *Approche anthropologique de la Commission européenne*, Commission Européenne, Bruxelles, 1993, rapport miméo.

ABELES Marc, BELLIER Irène, « La Commission européenne. Du compromis culturel à la culture politique du compromis », *Revue française de science politique*, vol. 46, n°3, 1996, pp. 431-456.

AGRIKOLIANSKY Eric, FILLIEULE Olivier, MAYER Nonna (dir.), *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2005.

AGRIKOLIANSKY Eric, SOMMIER Isabelle (dir.), *Radiographie du mouvement altermondialiste. Le deuxième forum social européen*, Paris, La dispute, 2005.

AYBERK Ural, SCHNEKER François-Pierre, « Les lobbies européens. Entre pluralisme et clientélisme », *Revue française de science politique*, vol 48, n° 6, 1998, pp. 725-755.

BAISNEE Olivier, « Un impossible journalisme européen », *Hermès*, n°35, mars 2003, pp. 145-151.

BAISNEE Olivier, « « En être ou pas ». Les logiques de l'entre-soi à Bruxelles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-167, mars 2007, pp. 111-121.

BELL David, LORD Christopher (eds), *Transnational parties in the European Union*, Aldershot, Ashgate, 1998.

BELLIER Irène, « Le lieu du politique, l'usage du technocrate : « hybridation » à la Commission européenne », *in* DUBOIS Vincent, DULONG Delphine (dir.), *La question technocratique. De l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », 1999, pp. 233-253.

BEROUD Sophie, « Les cheminots français dans le train européen de la libéralisation. La négociation de la licence européenne de conducteur de train », *in* MICHEL Hélène (dir.), *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne. Trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêts*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », 2006, pp. 225-248.

BROUARD (Sylvain), « L'Arc Atlantique comme entreprise politique : coopération inter-régionale et leadership politique » *in* Balme (Richard), *Les politiques du néo-régionalisme*, Paris, Economica, 1996, pp. 69-90.

CHABANET Didier, « Les marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions » *in* BALME Richard, CHABANET Didier, WRIGHT Vincent (dir.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, pp. 461-494.

CINI Michelle, *The European Commission. Leadership, organisation and culture in the EU administration*, Manchester, Manschester University Press, 1996.

COHEN Antonin, « Le plan Schuman de Paul Reuter : Entre communauté nationale et fédération européenne », *Revue Française de Science Politique*, vol. 45, n°5, octobre 1998, pp. 645-663.

COHEN Antonin, *Histoire d'un groupe dans l'institution d'une « communauté » européenne (1940-1950)*, Thèse pour le doctorat en science politique, Université Paris I Sorbonne, 1999.

COHEN Antonin, « Le « père de l'Europe ». La construction sociale d'un récit des origines », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-167, mars 2007, pp. 15-29.

DELORME Hélène, « Les agriculteurs et les institutions communautaires : du corporatisme agricole au lobbysme agro-alimentaire », *in* BALME Richard, CHABANET Didier, WRIGHT Vincent (dir.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, pp. 313-346.

DELWITT Pascal, *Les partis socialistes et l'intégration européenne (France, Grande Bretagne, Belgique)*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1995.

DELWITT Pascal, DE WAELE Jean-Michel (dir.), *Ecolo : les verts en politique*, Bruxelles, de Boeck Université, 1996.

DELWITT Pascal, DE WAELE Jean-Michel (dir.), *Les partis verts en Europe*, Bruxelles, Complexe, 1999.

DELWITT Pascal, DE WAELE Jean-Michel, KULAHCI Eröl, VAN DER VALLE Cédric, " Les fédérations européennes de partis : des partis dans le processus décisionnel européen ?", *in* MAGNETTE Paul, REMACLE Eric (dir.), *Le nouveau modèle européen, volume 1. Institutions et gouvernance*, Editions de l'Université de Bruxelles, 2000, p. 125-138.

DRAKE Helen, *Jacques Delors en Europe, Histoire et Sociologie d'un leadership improbable*, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », 2002 (1ère édition originale, 2000).

ERNE Roland, « La coopération syndicale européenne. Le cas de la fusion ABB-Alsthom-Power », *in* CAUTRES Bruno, REYNIE Dominique (dir.), *L'opinion européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, pp. 153-186.

FOUILLEUX Eve, DE MAILLARD Jacques, SMITH Andy, « Les groupes de travail du Conseil, nerf de la production des politiques européennes ? », *in* SUREL Yves, LEQUESNE Christian (dir.), *L'intégration européenne. Entre émergence institutionnelle et recomposition de l'Etat*, Presses de Sciences Po, pp. 143-183.

GEORGAKAKIS Didier, « Les réalités d'un mythe : figure de l'eurocrate et institutionnalisation de l'Europe politique », *in* DUBOIS Vincent, DULONG Delphine (dir.), *La question technocratique. De l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », 1999, pp. 109-128.

GEORGAKAKIS Didier, « La démission de la Commission européenne : scandale et tournant institutionnel (octobre 1998 - mars 1999) », *Cultures et Conflits*, n°38-39, 2000, pp. 39-71.

GEORGAKAKIS Didier (dir.), *Les métiers de l'Europe politique. Acteurs et professionnalisation de l'Union européenne*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », 2002.

GEORGAKAKIS Didier, « Une mobilisation formatrice : les eurofonctionnaires contre la réforme du statut (printemps 1998) », *in* GEORGAKAKIS Didier (dir.), *Les métiers de l'Europe politique. Acteurs et professionnalisation de l'Union européenne*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », 2002, pp. 55-83.

GEORGAKAKIS Didier, « La fonction européenne au prisme de ses syndicats. Contribution à une sociologie de la formation du groupe des eurofonctionnaires », *in* COSTA Olivier, MAGNETTE Paul (dir.), *Une Europe des élites ? Réflexions sur la fracture démocratique de l'Union européenne*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2007, pp. 89-113.

GEORGAKAKIS Didier, DE LASSALLE Marine, « The Europeanization of political and administrative careers. The case of directors-general of the commission", communication on panel "The emergence of an European 'eurocracy': members of the European Parliament and senior official in European institutions", ECPR, General Conference, Budapest 8-10 septembre 2005.

GEORGAKAKIS Didier, DE LASSALLE Marine, « Genèse et structure d'un capital institutionnel européen. Les très hauts fonctionnaires de la Commission européenne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-167, mars 2007, pp. 39-53.

GEORGAKAKIS Didier, DE LASSALLE Marine (dir.), *La nouvelle gouvernance européenne. Les usages du livre blanc*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, « Coll. Sociologie politique européenne », à paraître.

CRAM Laura, « The European Commission as a Multi-level Organization », *European Journal of Public Policy*, n°1, 1994, pp. 195-218.

GRAVIER Magali, « D'une loyauté à l'autre. Éléments d'analyse sur le statut de la fonction publique européenne 1951-2003 », *Politique européenne*, n°11, automne 2003, pp. 79-98.

GROSSMAN Emiliano, SAURUGGER Sabine (dir.), « Les groupes d'intérêt et l'Union européenne », *Politique européenne*, n°7, printemps 2002.

HAMMAN Philippe, « La production d'expertise, genèse d'un espace public transfrontalier. Le réseau « infobest » et l'aide aux travailleurs transfrontaliers » *in* - JACOB Steve, GUENARD Jean-Louis (dir.), *Expertise et action publique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2004, pp. 99-112.

HAMMAN Philippe, « L'expertise juridique dans la défense des travailleurs transfrontaliers : des savoir-faire militants à l'épreuve de l'intégration européenne », *in* MICHEL Hélène (dir.), *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne. Trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêts*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », 2006, pp. 249-276.

HIX Simon, "Parties at the European Level and the Legitimacy of EU Socio-Economic Policy », *Journal of Common Market Studies*, vol. 33, n°4, 1995, pp. 527-554.

HIX Simon, LORD Christopher, *Political Parties in the European Union*, Oxford, Oxford University Press, 1997.

JOANA Jean, SMITH Andy, *Les commissaires européens, experts, diplomates ou politiques?*, Paris, Presses de Sciences po, 2004.

KAUPPI Niilo, « La construction de l'Europe : le cas des élections européennes finlandaises en 1999 », *Cultures & Conflits*, n°38-39, 2000, pp. 101-118.

KAUPPI Niilo, « Globalisation, Social Movements, and the Construction of Europe : The Example of the European Parliament Elections in France », *Center for European Studies Working Paper Series*, 74, August 2000.

LAGNEAU Eric, LEFEBURE Pierre, « Le moment Vilvorde : action protestataire et espace public européen », *in* BALME Richard, CHABANET Didier, WRIGHT Vincent (dir.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, pp. 495-529.

MANGENOT Michel, *Une Europe improbable. Les hauts fonctionnaires français dans la construction européenne 1948-1992*, Thèse de doctorat en science politique, Université Robert Schuman, 2000.

MARCHETTI Dominique (dir.), *En quête d'Europe. Médias européens et médiatisation de l'Europe*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

MAZEY Sonia, « L'Union européenne et le droit des femmes : de l'européanisation des agendas nationaux à la nationalisation d'un agenda européen ? » *in* BALME Richard, CHABANET Didier, WRIGHT Vincent (dir.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, pp. 405-432.

MAZEY Sonia, RICHARDSON Jeremy (eds.), *Lobbying in the European Community*, Oxford, Oxford University Press, 1993.

MAZEY Sonia, RICHARDSON Jeremy, « La Commission européenne : une bourse pour les idées et les intérêts », *Revue Française de science politique*, 1996, vol. 43, n°3, pp. 409-430.

MAZEY Sonia, RICHARDSON Jeremy, « Pluralisme ouvert ou restreint ? Les groupes d'intérêt dans l'Union européenne », *in* BALME Richard, CHABANET Didier, WRIGHT Vincent (dir.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, pp.

MICHEL Hélène « Groupes d'intérêt », *in* DELOYE Yves (dir.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris, Economica, 2005, pp. 346-351.

MICHEL Hélène (dir.), *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne. Trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêts*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », 2006.

PASQUIER Romain, WESBEIN Julien (dir.), « L'Europe au microcosme du local. Manifeste pour une sociologie politique de l'intégration communautaire », *Politique européenne*, n°12, hiver 2004, pp. 5-21.

PERNOT Jean-Marie, « Une université européenne du syndicalisme ? L'Europe des syndicats », *Politix*, n°43, 1998, pp. 53-78.

PEDLER Robin, VAN SCHENDELEN MPCM (eds.), *Lobbying the European Union. Compagnies. Trade Associations and Issue Groups*, Aldershot, Dartmouth, 1994.

ROBERT Cécile, *La fabrique de l'action publique communautaire. Le programme Phare (1989-1998), enjeux et usages d'une politique européenne incertaine*, Thèse de doctorat en science politique, Université Pierre Mendès-France Grenoble II, 2000.

ROBERT Cécile, « La Commission européenne dans son rapport au politique. Pourquoi et comment faire de la politique sans en avoir l'air », *Pôle Sud*, n°15, novembre 2001, pp. 61-75.

ROBERT Cécile, « L'expertise comme mode d'administration communautaire : entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance », *Politique européenne*, n°11, automne 2003, p. 57-78.

SAURUGGER Sabine, « L'expertise : un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°4, 2002, pp. 375-401.

SOMMIER Isabelle, *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2001.

SOMMIER Isabelle « La France rebelle au-delà de l'Hexagone », *in* CRETTIEZ Xavier, SOMMIER Isabelle (dir.), *La France Rebelle. Tous les foyers, mouvements et acteurs de la contestation*, Paris, Michalon, 2006, pp. 448-456.

STONE SWEET Alec, CAPORASO James A., « La Cour de Justice et l'intégration européenne », *Revue française de science politique*, vol. 48, n°2, avril 1998, pp. 195-244.

SMITH Andy, « Commissaire européen, un homme politique sans métier ? », *in* GEORGAKAKIS Didier (dir.), *Les métiers de l'Europe politique. Acteurs et professionnalisation de l'Union européenne*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », 2002.pp. 35-54.

SMITH Andy (ed.), *Politics and the European Commission : actors, interdependence, legitimacy*, London, Routledge, ECPR, 2004.

WAGNER Anne-Catherine, « Syndicalistes européens. Les conditions sociales et institutionnelles de l'internationalisation des militants syndicaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°155, décembre 2004, pp. 13-33.

WAGNER Anne-Catherine, *Vers une Europe syndicale : une enquête sur la Confédération européenne des syndicats*, Paris, Editions du Croquant, 2005.

WAGNER Anne-Catherine, « Les représentants de la C.E.S. entre militantisme et expertise des affaires européennes », *in* MICHEL Hélène (dir.), *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne. Trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêts*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », 2006, pp. 69-87.

5- Parlement européen et acteurs parlementaires

ABELES Marc, *La vie quotidienne au Parlement européen*, Paris, Hachette, 1992.

AKRIVOU Christina et LYSOE Ingrid, *Portrait des femmes au Parlement Européen*, note d'étude, DEA de science politique, IEP Strasbourg, 1998.

ANDOLFATTO Dominique, « Les Eurodéputés en question », *Revue politique et parlementaire*, 1994, n°970, pp. 26-33.

ATTINA Fluvio, « The Voting Behaviour of the European Parliament Members and the Problem of europarties", *European Journal of Political Research*, vol. 18, n°5 1990 pp. 557-579.

BOWLER Shaun, FARREL M. David, « The Organizing of the European Parliament : Committees, Specialization and Co-ordination", *British Journal of Political Science*, vol. 25, n°2, pp. 219-243.

BRYDER Tom, "Party groups in the European Parliament an the Changing Recruitment Patterns of MEPs », *in* BELL David, LORD Christopher (eds), *Transnational parties in the European Union*, Aldershot, Ashgate, 1998, pp. 189-203.

CAMENEN François-Xavier, « Administration et autorité politique au Parlement européen », *Revue française d'administration publique*, n°73, 1995, pp. 143-155.

CORBETT Richard, *The European Parliament's Closer Role in European Integration*, London, Macmillan, 1998.

CORBETT Richard, JACOBS Francis, SHACKLETON Michael, *The European Parliament*, Fourth Edition, John Harper Publishing, 2000.

COSTA Olivier, « Le Parlement européen, entre efficacité fonctionnelle et déficit démocratique », *in* DUPRAT Gérard (dir.), *L'Union européenne : droit, politique, démocratie*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, pp. 145-174.

COSTA Olivier, « L'Europe par les régions au Parlement de Strasbourg », *Critique Internationale*, n°5, 1999, pp. 14-21.

COSTA Olivier, « Enjeux et usages des compétences budgétaires du Parlement », *in* DELWIT Pascal, DE WAELE Jean-Michel, MAGNETTE Paul (dir.), *A quoi sert le Parlement européen*, Bruxelles, Complexes, 1999, pp. 121-129.

COSTA Olivier, *Le Parlement européen, assemblée délibérante*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2001.

COSTA Olivier, « Les députés européens entre allégeances multiples et logique d'institution», *Revue d'Intégration Européenne/Journal of European Integration*, vol. 24, n° 2, 2002, pp. 91-112.

COSTA Olivier, « Le travail parlementaire européen et la défense des intérêts locaux. Les députés européens dans la gouvernance multi-niveaux », *in* NAY Olivier, SMITH Andy (dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes de l'action politique*, Paris, Economica, 2002, pp. 195-225.

COSTA Olivier, « Administrer le Parlement européen : les paradoxes d'un secrétariat général incontournable mais faible », *Politique européenne*, n°11, automne 2003, pp. 147-161.

COSTA Olivier, « Le parlementarisme au-delà de l'Etat. Le cas de l'Union européenne », *in* COSTA Olivier, KERROUCHE Eric, MAGNETTE Paul (dir.), *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe*, Editions de l'Université de Bruxelles, Coll. « Sociologie politique », 2005, pp. 271-294.

COSTA Olivier, KERROUCHE Eric, *Qui sont les députés français ?*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2007.

COSTA Olivier, MAGNETTE Paul, « Idéologies et changements institutionnels dans l'Union européenne. Pourquoi les gouvernements on-ils constamment renforcé le Parlement européen », *Politique européenne*, n°9, hiver 2003, pp. 49-45.

COSTA Olivier, NAVARRO Julien, « La représentation au Parlement européen. Qui représentent les parlementaires européens ? », *in* SAURUGGER Sabine (dir.), *Les modes de représentations dans l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 123-152.

COT Jean-Pierre, « Le Parlement européen : fausses perspectives et vrai paradoxe », *in Humanité et droit international : mélanges René-Jean Dupuy*, Paris, A. Pedone, 1991, pp. 121-132.

COTTA Maurizio, "Direct Election and the European Parliament : A Supranational Political Elite in the Making ?", *in* REIF Karlheinz (ed.), *European Elections 1979 et 1984 : Conclusions and Perspectives form Empirical Research*, Quorum, Berlin, 1984, pp. 122-126.

DELWIT Pascal, DE WAELE Jean-Michel, MAGNETTE Paul (dir.), *A quoi sert le Parlement européen ? Stratégies et pouvoirs d'une assemblée transnationale*, Bruxelles, Complexes, 1999.

DEHOUSSE Renaud, « 1999 : l'an I du Parlementarisme européen ? », in *Notre Europe, études et recherches*, janvier 2000.

DEPAUW Sam, FIERS Stefaan, VAN HECKE Steven, « Patterns of Careers among Members of the European Parliament », communication at ECPR General Conference, panel « The Emergence of a European 'Eurocracy' : Members of the European Parliament and Senior Officials in European Institutions », Corvinus University of Budapest, Hungary, 8-10 septembre 2005.

DUTOIT Laurent, « L'influence au sein du Parlement européen : les intergroupes », *Politique européenne*, n°9, hiver 2003, pp. 123-142.

DUTOIT Laurent, *Les intergroupes au Parlement européen*, Genève, Europa, collection Etudes, n° 12, 2001.

EDINGER Micheal, KESZEGH Béla, « MEPs in the new access countries », communication at ECPR General Conference, panel « The Emergence of a European 'Eurocracy' : Members of the European Parliament and Senior Officials in European Institutions », Corvinus University of Budapest, Hungary, 8-10 septembre 2005.

McELROY Gail, « Parlement européen », *in* DELOYE Yves (dir.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris, Economica, 2005, pp. 506-509.

FREEDMAN Jane, « Women in the European Parliament », *Parliamentary Affairs*, vol. 55, n°1, printemps 2002, pp. 179-188.

GARRET Geoffrey, "From the Luxembourg Compromise to Codecision: Decision Making in the European Union", *Electoral Studies*, vol. 14, n°3, pp. 289-308.

HIX Simon, « Constitutional Agenda-Setting Through Discretion in Rule Interpretation : Why the European Parliament Won in Amsterdam ? », *British Journal of Political Science*, vol. 32, n°3, 2002, pp. 259-280.

HIX Simon, «Parliamentary Behaviour with Two Principals: Preferences, Parties, and Voting in the European Parliament", *American Journal of Political Science*, vol. 46, n°3, 2002, pp. 688-698.

HIX Simon, LORD Christopher, « The Making of a President: The European Parliament and the Confirmation of Jacques Santer as President of the Commission », *Government and Opposition*, vol. 31, n°1, 1996, pp. 62-76.

HIX Simon, NOURY Abdul, ROLAND Gérard, "Power to parties : Competition and Cohesion in the European Parliament, 1979-2001", *British Journal of Political Science*, vol. 34, n°4, 2005, pp. 209-234.

HIX Simon, NOURY Abdul, ROLAND Gerard "Dimensions of Politics in the European Parliament", *American Journal of Political Science*, vol. 50, n°2, 2006, pp. 494-511.

HIX Simon, RAUNIO Tapio, SCULLY Roger, « An Institutional Theory of Behaviour in the European Parliament », *EPRG Working Paper*, n°1-99 (Septembre 1999).

HUBE Nicolas, *L'un et le multiple, les apprentissages du métier de parlementaire européen*, Note d'études, DEA, IEP de Strasbourg, 2000.

JUDGE David, EARNSHAW David, *The European Parliament*, New-York, Palgrave, 2003.

KATZ S. Richard, « Role Orientation in Parliaments », *in* KATZ S. Richard S., WESSELS BERHNARD (eds.), *in* KATZ S. Richard, WESSELS Bernhard (eds.), *The European*

Parliament, the National Parliament and European Integration, New York, Oxford University Press, 1999, pp. 61-85.

KATZ S. Richard, WESSELS Bernhard (eds.), *The European Parliament, the National Parliament and European Integration*, New York, Oxford University Press, 1999.

KAUPPI Niilo, "European Union Institutions and French Political Careers", *Scandinavian Political Studies*, vol. 19, n° 1, 1995, pp. 1-24.

KAUPPI Niilo, « Power or Subjection ? French Women Politicians in the European Parliament », *The European Journal of Women's studies*, vol 6, 1999, pp. 329-340.

KERROUCHE Eric, « L'analyse du recrutement et du rôle des parlementaires à travers le concept d'éligibilité », communication au VIIIème congrès de l'AFSP, atelier « Parlements et parlementaires », 13 septembre 2005.

KREPPEL Amie, *The European Parliament and Supranational Party Syste*m. *A Study in Institutional Development*, Cambridge University Press, 2002.

LODGE Juliet, "The European Parliament », *in* ANDERSEN Svein S., ELIASSEN Kjell A. (dir.), The *European Union, How Democratic Is It?*, London, Sage, 1996, pp. 187-214.

LORD Christopher, « The European Parliament, Not a Very European Parliament ? », *Politique européenne*, n°9, Hiver 2003, pp. 30-48.

MARREL Guillaume, "Cumul des mandats", *in* DELOYE Yves (dir.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris, Economica, 2005, pp. 147-153.

MARREL Guillaume, PAYRE Renaud, "Longévité", *in* DELOYE Yves (dir.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris, Economica, 2005, pp. 439-442.

MARREL Guillaume, PAYRE Renaud, « Des carrières au Parlement. Longévité des eurodéputés et institutionnalisation de l'arène parlementaire », *Politique européenne*, n°18, hiver 2006, pp. 69-104.

MATHER Janet, "The European Parliament. A Model of Representative Democracy ?", *West European Politics*, vol. 24, n°1 (January 2001), pp. 181-201.

MICHON Sébastien, *Les assistants parlementaires des députés européens*, Mémoire de DEA de science politique, IEP de Strasbourg, 2003.

MICHON Sébastien, « Devenir stagiaire au Parlement européen : une entrée dans l'espace politique européen », *Regards sociologiques*, n°27-28, 2004, pp. 85-95.

MICHON Sébastien, « Les assistants parlementaires au Parlement européen. Sociologie d'un groupe d'auxiliaires politiques », *in* COURTY Guillaume (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2005, pp. 118-135.

MICHON Sébastien, « Passer par un groupe d'intérêt. Entre pis-aller d'une carrière européenne et rite d'institution », *in* MICHEL Hélène (dir.), *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne. Trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêts*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », 2006, pp. 89-111.

NEUNREITHER Karlheinz, « The Democratic Deficit of the European Union : Toward Closer Cooperation Between the European Parliament and the National Parliaments », *Governement and Opposition*, n° 29, 1994, pp. 299-314.

NOURY Abdul, ROLAND Gérard, « Comment vote-on au Parlement européen ? Premiers résultats », *in* MAGNETTE Paul, REMACLE Eric (dir.), *Le nouveau modèle européen*,

volume 1. Institutions et gouvernance, Editions de l'Université de Bruxelles, 2000, pp. 67-78.

NOURY Abdul, « Ideology, Nationality and Euro-parliamentarians", *European Union Politics*, vol. 3, n°1, pp. 33-58.

NORRIS Pippa, « Representation and the democratic deficit », *European Journal of Political Research*, vol. 32, n°2, 1997, pp. 273-282.

NORRIS Pippa, « Recruitment into the European Parliament », *in* KATZ S. Richard, WESSELS Bernhard (eds.), *The European Parliament, the National Parliament and European Integration*, New York, Oxford University Press, 1999, pp. 86-102

NORRIS Pippa, FRANKLIN Mark, "Social représentation", *European Journal of Political Research*, vol. 32, n°2, 1997, pp. 185-210.

PRIESTLEY Julian, « L'administration du Parlement européen au service des députés », *Revue française d'administration publique*, n°95, 2000, pp. 439-451.

QUENTIN Sophie, *La commission des affaires étrangères : acteur d'une légitimation de la politique étrangère de l'Europe*, Note d'étude, DEA de science politique, IEP Strasbourg, 1998.

RAUNIO Tapio, *The European Perspective. Transnational Party Groups in the 1989-1994 European Parliament*, Ashgate, 1997.

REDONDO Anne, *L'accord général sur le commerce des services (AGCS) ou l'exemple de la création d'un débat spécifique au Parlement européen*, Strasbourg, Mémoire de fin d'études, Université Robert Schuman, Institut d'Etudes Politiques, juin 2003.

ROZENBERG Olivier, SUREL Yves, « Parlements et Union européenne », *Politique européenne*, n°9, Hiver 2003, pp. 5-29.

SCARROW Susan, "Political Career Paths and the European Parliament", *Legislative Studies Quarterly*, 1997, vol. 22, n°2, pp. 253-62.

SCARROW Susan, FRANKLIN Mark, « Making european? The socializing Power of the European Parliament », in KATZ S. Richard, WESSELS Berhard (eds.), *op. cit.*, pp. 45-50.

SHACKLETON Mickel, « The Politics of Codecision », *Journal of Common Market Studies*, vol. 38, n°2, juin 2000, pp. 325-342.

SCULLY Roger, "The European Parliament and the Codécision Procedure: a Re-Assessment", *Journal of Legislative Studies*, vol. 3, n°3, 1997, pp. 58-73.

SCULLY Roger, *Becoming Europeans ? Attitudes, Behaviour, and Socialization in the European Parliament*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

SINEAU Mariette, « Femmes (représentation des femmes au Parlement européen depuis 1979) », *in* DELOYE Yves (dir.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris, Economica, 2005, pp. 306-309.

TSEBELIS Georges, « The Power of the European Parliament as a Conditional Agenda Setters », *American Political Science Review*, 88, 1994, pp. 128-142.

TSEBELIS Georges, GARRET Geoffrey, "Agenda Setting, Vetoes and the European Union Codecision Procedure", *Journal of Legislatives Studies*, vol. 3, n°3, 1997, pp. 74-92.

TSEBELIS Georges, JENSEN B. Christian, KALANDRAKIS Anastassios, KREPPEL Amie, « Legislative Procedures in the European Union: an Empirical Analysis », *British Journal of Political Science*, vol. 31, n°4, 2001, pp. 573-600.

DE WAELE Jean-Michel, « La structuration partisane interne au Parlement européen », *in* DELWIT Pascal, DE WAELE Jean-Michel, MAGNETTE Paul (dir.), *A quoi sert le Parlement européen*, Bruxelles, Complexes, 1999, pp. 137-138.

WESTLAKE Martin, *A Modern Guide of the European Parliament*, London, Printers Publishers, 1994.

WESTLAKE Martin, *Britain's Emerging Euro-Elite? The British in the Directly Elected European Parliament, 1979-1992*, Dartmouth: Aldershot, 1994.

WESTLAKE Martin, "The European Parliament's Emerging Power of Appointment", *Journal of Common Market Studies*, vol. 36, n°3, 1998, pp. 431-444.

WESSELS Bernhard, "Whom to Represent? Role Orientations of Legislators in Europe", *in* SCHMITT Herman, THOMASSEN Jacques (eds.), *Political Representation and Legitimacy in the European Union*, Oxford, Oxford University Press, 1998, pp. 209-234.

6- Elections européennes

ABRIAL Stéphanie, PINA Christine, « Les élections européennes de juin 1999 dans les quinze pays de l'Union : une consultation de « second-ordre » ? », *Revue française de sciences politiques*, vol. 49, n°4, 1999, pp. 707-717.

BIBES Geneviève, DE LA SERRE François, MENUDIER Henri, SMOUTS Marie-Claude, « L'élection européenne en France, en Italie, en Grande-Bretagne et en République Fédérale d'Allemagne », *Revue française de science politique*, vol. 29, n°6, 1979, pp. 981-1063.

BRUTER Michael, « Comportement électoral européen », *in* DELOYE Yves (dir.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris, Economica, 2005, pp. 117-124.

COSTA Olivier, « Quelles leçons tirer du manque d'harmonisation des modes de scrutin aux élections européennes ? », *in* DELWIT Pascal, DE WAELE Jean-Michel (dir.), *Le mode de scrutin fait-il l'élection ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2000, pp. 103-125.

COSTA Olivier, KERROUCHE Eric, PELERIN Jérémie, « Les députés européens en quête de « proximité ». Retour sur la réforme française du mode de scrutin aux élections européennes », *in* COSTA Olivier, MAGNETTE Paul (dir.), *Une Europe des élites ? Réflexions sur la fracture démocratique de l'Union européenne*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2007, pp. 115-137.

DE LASSALLE Marine, « Nationalisation des élections européennes », *in* DELOYE Yves (dir.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris, Economica, 2005, pp. 474-478.

DELOY Corinne, REYNIE Dominique, *Les élections européennes de juin 2004*, Paris, Presses universitaires de France, 2005.

DELWIT Pascal, POIRIER Philippe (dir.), *Parlement puissant, électeurs absents ? Les élections européennes de juin 2004*, Bruxelles, Université de Bruxelles, 2005, pp. 9-19.

DELWIT Pascal, DE WAELE Jean-Michel (dir.), *Le mode de scrutin fait-il l'élection ?*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2000.

VAN DER EIJK Cees, FRANKLIN Mark N. (dir.), *Choosing Europe ? The European Electorate and National Politics in the Face of Union*, Ann Erbor, MI : University of Michigan Press, 1996.

VAN DER EIJK Cees, OPPENHUIS Erik, "Turnout and Second-Order Effects in the European Elections of June 1989. Evidence from the Netherlands", *Acta Politica*, printemps 1990, n°1, p. 67-94.

FLICKINGER Richard S., STUDLAR Donley, BENNETT Stephane E., "Turnout in the European Parliament Elections: Towards a European-Centred Model", *National Europe Centre Paper*, n°105, 2003, pp. 195-209.

FROGNIER Paul-André, « Identité et participation électorale : pour une approche européenne des élections européennes », *in* GRUNBERG Gérard, PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (dir.), *Le vote des quinze. Les élections européennes de juin 1999*, Paris, Presses de Sciences po, 2000, pp. 75-95.

GABEL J. Matthew, HIX Simon, "Defining the EU political space: an empirical study of the European election manifestos", *in* MARKS Gary, STEENBERGEN R. Marco (eds.), *European Integration and Political Conflict*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, pp. 93-119.

GRUNBERG Gérard, PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (dir.), *Le vote des quinze. Les élections européennes de juin 1999*, Paris, Presses de Sciences po, 2000.

VAN HECKE Steven, ALBERTI Paolo, « Les groupes parlementaires au Parlement européen. Changements et continuités », *in* DELWIT Pascal, POIRIER Philippe (dir.), *Parlement puissant, électeurs absents ? Les élections européennes de juin 2004*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2005, pp. 286-292.

HIRSCH Olivier, *Les médias et les élections européennes*, Strasbourg, Note d'Etude, DEA de Science politique, Université Robert Shuman, Institut d'études politiques, 1998.

OPPENHUIS Erik, *Voting Behaviour in Europe*, Amsterdam : Het Spinhuis, 1996.

NAY Olivier, « Les règles du recrutement politique. Pour une approche institutionnaliste de la sélection politique », *Politix*, vol. 11, n°44, 1998, pp. 161-190.

NAY Olivier, « Institutions and Representation: How Institutional Rules Shape Political Recruitment in French Regional Elections », *West European Politics*, vol. 24, n°3, 2001, pp. 151-172.

PARODI Jean-Luc, « Dans la logique des élections intermédiaires », *Revue Politique et Parlementaire*, n°903, 1983, pp. 42-70.

PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (dir.), *Le vote des Douze. Les élections européennes de juin 1994*, Paris, Département d'Etudes Politiques du Figaro / Presses de Sciences po, 1995.

PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (dir.), *Le vote des 15 aux élections de juin 2004*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.

RAMPINI Frédérico, "Mais oui : les électeurs européens construisent l'union politique", *Critique Internationale*, n°5, 1999, pp. 6-13.

REIF Karlheinz (ed.), *Ten European Elections*, Hants, Gower, 1985.

REIF Karlheinz, "Reflexions: European Elections as Member State Second-order Elections Revisited", *European Journal of Political Research*, vol. 31, n°1, 1997.

REIF Karlheinz, SCHMITT Herman, « Nine Second-order National Elections. A Conceptual Framework for the Analysis of European Elections Results », *European Journal of Political Research*, vol. 8, n°1, 1980, pp. 3-44.

SCHMITT Herman, MANNHEIMER Renato. (eds.), "Special Issue: the European Election of June 1989", *European Journal of Political Research*, vol. 19, n°1, 1991, pp. 1-162.

SCHMITT Hermann, "European Parliament Elections as Second-order Elections. The Evidence Revisited", Communication au colloque "La construction européenne au prisme des élections au Parlement européen de juin 2004 », Parlement européen, 18-19 novembre 2004, Strasbourg.

STOVER Philipp, WUST M. Andreas, « Modes de scrutin », *in* DELOYE Yves (dir.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris, Economica, 2005, pp. 468-471.

7- Autres documents

ARNDT Rudi, « Les groupes politiques au Parlement européen », *in* PARLEMENT EUROPEEN, *La Communauté européenne à travers l'histoire de son Parlement*, Quarantième anniversaire, Actes du colloque, 1992, pp. 71-74.

BOURLANGES Jean-Louis, *Droite année 0*, Paris, Flammarion, 1988.

BOURLANGES Jean-Louis, *Le diable est-il européen ?*, Paris, Stock, 1992.

CABROL Christian, *L'Europe, comment ça marche ?*, Union Pour l'Europe, 1998.

CAUDRON Gérard, *Les notes européennes*, http://www.citoyendeurope.org/carnets/

COMMISSION EUROPOPEENNE, *La gouvernance européenne : un livre blanc*, juillet 2001.

CASSEN Bernard, « Le piège de la gouvernance », *Manière de voir*, n°61, janvier-février 20022, pp. 46-47.

BAUDIS Dominique, *L'Union. Une nouvelle voie pour l'Europe*, Paris, Michel Lafon, 1994.

FONDATION JEAN MONNET POUR L'EUROPE, ASSOCIATION EUROPEENNE DES AMIS DE LOUISE WEISS, *Louise Weiss, l'européenne*, Lausanne, Centre des recherches européennes, 1994.

FONTAINE Nicole, *Les députés européens. Qui sont-ils ?, Que font-ils ?*, Neuilly-sur Seine, GEIC, 1994.

FONTAINE Nicole, *Mes combats à la présidence du Parlement européen*, Paris, Plon, 2002.

JUPPE Alain, *La tentation de Venise*, Paris, Grasset, 1993.

LACOUTURE Jean, *Citations du président de Gaulle*, Paris, Seuil, 1968.

MONNET Jean, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976.

PARLEMENT EUROPEEN, « Discours de Louise Weiss, doyen d'âge », *Débats Parlementaires*, séance du 17 juillet 1979.

PARLEMENT EUROPEEN, *Les députés au Parlement européen*, 1979-1984, 1984-1989, 1989-1994 et 1994-1999.

PARLEMENT EUROPEEN, *Bataille Pour l'Union. Altiero Spinelli*, Offices des publications officielles des communautés européennes, Luxembourg, 1987.

PARLEMENT EUROPEEN, « Allocution du doyen d'âge », *Débats parlementaires*, Séance du mardi 25 juillet 1989.

PATRIE Béatrice, *La mort hors-la-loi d'Eric Schmitt*, Editions Austral, 1994.

PFLIMLIN Pierre, *Itinéraire d'un Européen. Entretiens avec Jean-Louis English et Daniel Riot*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 1989.

PFLIMLIN Pierre, *Mémoires d'un Européen. De la IVe à la Ve République*, Paris, Fayard, 1991.

REUTER Paul, *La naissance de l'Europe*, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Centre de recherches européennes, Lausanne, 1980.

SPINELLI Altiero, *Manifeste des fédéralistes européens*, Paris, Société européenne d'études et d'information, 1957.

SPINELLI Altiero, *Discours au Parlement européen, 1976-1986*, Editeur Pier Virgilo Dastoli, 1988.

Bulletin des eurodéputés de Lutte ouvrière, Groupe GUE/NGL au Parlement européen, périodique.

Carré d'Europe, Gérard Onesta et son équipe, Groupe Verts/ALE au Parlement européen, périodique.

Députés français, Bouge L'Europe !, Groupe GUE/NLG au Parlement européen, périodique.

Deux ans au Parlement européen, 1999-2001, Délégation socialiste française au Parlement européen, Groupe PSE au parlement européen, Septembre 2001.

Le Périgord Bleu (Lettre d'information de Béatrice Patrie), Groupe PSE au Parlement européen, périodique.

Les interventions et explications de vote des élues Lutte ouvrière au parlement européen, de septembre 1999 à avril 2001, Groupe GUE/NGL au Parlement européen, 2001.

LICITE. Liberté et citoyenneté en Europe (Journal d'information d'Alima Boumédiene-Thiery), Groupe Verts/ALE au Parlement européen, périodique.

Who's who in France, Paris, Edition. J. Laffite.

- http://ec.europa.eu/
- http://www.alainlamassoure.com/
- http://www.alima-boumediene.org/
- http://www.beatrice-patrie.org/
- http://www.bloglipietz.net/
- http://www.citoyendeurope.org/
- http://www.d-s-f.net/
- http://www.epp-ed.org/
- http://www.european-left.org/
- http://www.europarl.eu.int/
- http://lipietz.net/
- http://www.notre-europe.asso.fr/

- http://www.observatoire-parite.gouv.fr/
- http://www.pressedd.com/

ANNEXES

I- Précisions sur l'enquête quantitative

A- Protocole complémentaire de l'enquête quantitative

Les éléments présentés ci-dessous détaillent les modalités du recensement, du codage et du traitement des informations relatives aux individus élus ou nommés au Parlement européen entre 1979 et 2004 dans le cadre français, pris en compte dans l'étude quantitative.

1- Les délégations françaises au Parlement européen : comptage et recensement

Les délégations au Parlement européen sont soumises à un fort renouvellement, caractéristique de nombreuses délégations nationales, mais qui tend à diminuer. Ce renouvellement se constate à chaque élection mais aussi au cours de chacune des législatures. Le nombre de départs et démissions en cours de législature est ainsi très élevé au regard de ce qui peut se constater dans des assemblées parlementaires nationales. Le recensement que nous avons établi se base donc sur le comptage et la prise en compte de l'ensemble des individus élus ou « nommés » (en fait remontés sur les listes) au Parlement entre 1979 et 2004. Afin de faciliter l'examen des propriétés et l'évolution historique des caractéristiques politiques et sociales de la population étudiée, nous avons regroupé et comptabilisé les élus selon les différentes législatures. Cinq groupes découpent ainsi notre échantillon total : les députés de la première (1979 – 1984), de la seconde (1984 – 1989), de la troisième (1989 – 1994), de la quatrième (1994 – 1999) et de la cinquième législature (1999 – 2004). Les renouvellements au cours même de chacune des législatures nous ont amenés à prendre en compte un nombre d'individus largement plus important que le nombre « légal » de représentants attribués à la France. Ainsi au cours de la première législature, nous avons recensé 124 individus, soit 43 de plus que le nombre légal (81). Au cours de la seconde législature, ce nombre est de 113 (32 de plus), au cours de la troisième législature il est de 110 (29 de plus). Au cours de la quatrième législature il est de 106, soit 19 de plus que le nombre légal, qui est entre temps passé de 81 à 87, suite aux modifications institutionnelles consécutives à la réunification allemande. La cinquième législature compte enfin 99 individus sur les 87 sièges attribués aux français (12 de

plus). L'échantillon est donc sensiblement plus large que celui que l'on serait susceptible de produire si on s'en tenait au nombre légal d'individus élus à la suite des différentes élections. Or, les démissions sont en général le fait des premiers de listes qui présentent des caractéristiques spécifiques (chef de partis politiques, députés ou sénateurs, etc.). Le « remontage » des députés peut ainsi modifier sensiblement les tendances sociopolitiques qui se dégagent pour chaque délégation.

Les sources utilisées pour le recueil d'informations biographiques demandent une certaine attention. On sait en effet qu'elles donnent lieu à la mise en œuvre d'identités stratégiques[1175] et que, concernant le *Who's Who*, elles sont le produit d'une certaine conception des classes dirigeantes[1176]. Le simple fait que les députés européens n'ont pas été, durant un temps, systématiquement recensés dans ce dictionnaire témoigne d'ailleurs directement de la place secondaire du mandat européen dans la hiérarchie des positions politiques et électives. L'utilisation de sources biographiques multiples ainsi que l'usage à grande échelle de l'entretien semi-directif permettent cependant de limiter les implications de ces mécanismes. Les données recensées grâce aux trois sources principales que constituent le *who's who in France*, les fiches biographiques parlementaires[1177] et la base Pressedd[1178] ont donc été complétées par des informations recueillies au cours d'entretiens ou grâce à la lecture d'articles de presse.

Pour un certain nombre d'individus cependant, aucune information tangible n'a pu être recueillie du fait qu'ils ne figuraient dans aucune des sources citées ou de façon trop succincte. Lorsque la somme des informations recueillies n'était pas suffisamment importante, nous avons retiré ces individus de la population concernée et du traitement statistique. 11 individus sur 124 au total ont été retirés de la première législature, 10 sur 113 de la seconde, 6 sur 110 de la troisième, aucune en revanche de la quatrième et de la cinquième législature. Peu connus, étrangers la plupart du temps au champ politique avant leur accès au Parlement européen, on peut cependant penser que de tels individus auraient contribué à accentuer une partie des tendances que nous avons mises en évidence. Le nombre total d'individus intégrés dans l'étude se monte à 373 individus

[1175] COLLOVALD Annie, « Identité(s) stratégique(s) », *op. cit.*

[1176] LEWANDOWISKI Olgierd, *op. cit.*

[1177] PARLEMENT EUROPEEN, *Les députés au Parlement européen*, op. cit.

[1178] http://www.pressedd.com

Tableau A 1 : Recensement des élus français élus au Parlement européen au cours des législatures.

Législature	1979-1984	1984-1989	1989-1994	1994-1999	1999-2004
Nombre légal de sièges attribués	81	81	81	87	87
Nombre d'individus recensés	124	113	110	106	99
Nombre d'individus retenus	113	103	104	106	99

Les propriétés sociales et politiques des acteurs ont été codées selon les choix présentés ci-après. Outre l'âge (calculé par rapport à l'année pivot de chaque législature : 1982, 1987, 1992, 1997, 2002) et le sexe, les informations retenues ont été choisies en fonction de cinq grands ensembles d'indicateurs : positions et trajectoires dans l'espace social ; trajectoires et positions dans le champ politique ; européanisation des parcours sociaux, professionnels et politiques ; trajectoire et modalités de l'investissement au sein de l'institution parlementaire ; trajectoires politiques et sociales après le passage au Parlement européen.

2- Les indicateurs de positions et de trajectoires dans l'espace social

Le recensement des propriétés socioprofessionnelles permet d'apprécier les trajectoires et positions des individus dans l'espace social. Elles ont été évaluées à partir de la profession exercée par les acteurs (dernière profession déclarée), sachant que la profession fonctionne comme un moyen d'étiquetage social jouant un rôle décisif dans les mécanismes de présentation de soi. La profession renseigne de plus sur les principaux secteurs d'activités dans lesquels sont engagés les acteurs ainsi que la région de l'espace social dans laquelle ils se situent et donc leurs positions dans l'espace relationnel caractéristique d'une société donnée[1179]. La recherche de l'origine sociale - évaluée à partir de la profession du père [1180] - permet quant à elle de renseigner, par delà les positions, sur les trajectoires sociales des acteurs.

L'usage de ces données suppose plusieurs opérations de sélection et de traitement dont le codage, surtout celui des professions, reste sans doute l'étape la plus délicate. Les données relatives à la profession des députés (et de leur père) ont été codées et classées de la façon présentée dans les tableaux ci-dessous. Tout en tenant compte des spécificités de la population en question, ce classement s'est inspiré des grands découpages utilisés par Pierre

[1179] DESROSIERES Alain, THEVENOT Laurent, *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte, 1988 ; PORTE Jean, « Les catégories socioprofessionnelles », *in* FRIEDMANN Georges, NAVILLE Pierre, *Traité de sociologie du travail*, Paris, Armand Colin, 1961, pp. 240-250.

[1180] Relevée à partir d'une recherche dans les différentes éditions du *Who's Who in France*, op. cit.

Bourdieu[1181], ceux réalisés par Daniel Gaxie dans son travail sur les parlementaires nationaux[1182] puis ceux de Pierre Mathiot et Frédéric Sawicki dans leur travail sur les membres des cabinets ministériels[1183]. Ainsi, les professions sont regroupées selon trois grands ensembles : catégories supérieures, catégories intermédiaires, catégories populaires. Cette dernière catégorie comprenant, du fait de la très faible proportion de ces professions dans le personnel politique, les ouvriers ainsi que les employés. En suivant l'exemple de l'article déjà cité de Daniel Gaxie, les catégories supérieures sont elles-mêmes regroupées en deux grands ensembles permettant de distinguer le pôle économique du pôle culturel, cette distinction renseignant sur la part des ressources économiques par rapport aux ressources culturelles dans le volume global des ressources détenues.

Tableau A 2 : Découpage des catégories socioprofessionnelles.

Catégories supérieures
Directeur de société
Cadre supérieur secteur privé
Professions libérales
Total pôle économique
HFP (hors universitaire)
Cadre supérieur fonction publique
Journaliste – artiste
Universitaire
Enseignant secondaire
Total enseignant
Total pôle culturel
Catégories moyennes
Instituteur – Educateur
Cadre moyen fonction publique
Paramédical
Cadre moyen secteur privé
Artisan – commerçant
Catégories populaires
Employés- ouvriers
Divers
Agriculteurs
Sans profession – NR

Le recueil de ces informations biographiques supposait par ailleurs de rechercher les informations susceptibles de renseigner sur les propriétés scolaires. Ont ainsi été recherchés et codés les diplômes et le niveau scolaire des élus (bac ou inférieur au bac, bac+2, bac +3/4, bac +5, doctorat), les filières suivies (médecine, droit, science politique, sciences humaines), le

[1181] BOURDIEU Pierre, *La distinction*, op. cit.

[1182] GAXIE Daniel, « Les logiques du recrutement politique », *op. cit.*

[1183] MATHIOT Pierre, SAWICKI Frédéric, *op. cit.*

type d'écoles fréquentées (Grandes écoles[1184], ENA, Institut d'études politiques), l'appartenance éventuelle à un grand corps de l'Etat[1185]. Ces différentes informations ont été classées selon les indications du tableau A 3.

Tableau A 3 : Découpage des niveaux scolaires.

< ou égal au bac
Bac +2
Bac + ¾
Bac + 5 et >
Doctorat
Grandes écoles
dont ENA
dont IEP

D'autres informations ont par ailleurs été retenues dans la mesure où elles permettaient d'apprécier l'importance du capital symbolique dont peuvent se prévaloir les acteurs sociaux telles que les décorations et distinctions ou le nombre d'œuvres écrites. L'ensemble des éléments retenus constituent ainsi un faisceau d'indicateurs permettant d'évaluer le volume et la structure des ressources sociales caractéristiques des acteurs parlementaires (économiques, culturelles, symboliques) ainsi que leur trajectoire sociale.

3- Les indicateurs de la trajectoire politique

Le deuxième ensemble d'indicateurs regroupe des informations permettant de reconstruire les trajectoires dans le champ politique mais aussi d'évaluer le volume et la structure des ressources politiques détenues par les élus. Ont ainsi été recherchées et codées les informations concernant les mandats occupés : maire[1186], conseiller municipal, général et régional, présidence de Conseil général ou régional, député, sénateur et position d'ordre ministériel (secrétaire d'Etat, ministre délégué, ministre, ministre d'Etat, Premier ministre,

[1184] Sous le sigle Grandes écoles ont été codés les individus ayant été scolarisés dans une ou plusieurs écoles « techniques » (Polytechnique, Ecole des Mines, Ecole des ponts et chaussées ainsi que les écoles d'ingénieurs), écoles « économiques et commerciales » (HEC, ESSEC, Sup Eco, écoles de commerces) ou « administratives » (l'Ecole nationale de la magistrature, l'Ecole normale supérieure, les instituts d'études politiques, l'Ecole nationale d'administration).

[1185] Dans les Grands corps figurent les membres de la l'Inspection des finances, de la Cour des comptes, du Conseil d'Etat ainsi que les membres des deux grands corps techniques Ingénieurs des mines et Ingénieurs des ponts et chaussées. Voir par exemple, SULEIMAN Ezra, « Les élites de l'administration de la politique… », *op. cit.*

[1186] Des tests préalables ont montré que les dimensions de l'échantillon rendaient difficiles le codage des types de mairies contrôlées par les acteurs (plus ou moins de 100 000 habitants, etc.). Nous avons fait le choix de ne pas faire apparaître ces différences dans les tableaux présentés. Néanmoins, sachant qu'il s'agit ici d'évaluer le volume et la structure du capital politique détenu par les acteurs, d'autres indicateurs pris en compte permettent de limiter ce biais en particulier les indications relatives aux autres mandats obtenus, aux nombres de mandats occupés et à leur proportion, à la durée des carrières politiques et à l'âge du premier mandat obtenu.

Président de la République[1187]), le fait d'avoir été suppléant, le fait aussi d'avoir cumulé des mandats nationaux et/ou locaux et dans quelle proportion (un mandat, deux mandats, trois mandats, quatre mandats et plus). A cela s'ajoute le codage d'informations relatives à la fréquence des mandats détenus (nombre de mandats nationaux et de mandats locaux, durée de la carrière locale et nationale), l'âge de la première fonction élective, le type d'entrée en politique (première « fonction politique » signalée : locale, nationale, européenne, appareil politique/militantisme, cabinet ministériel) et le fait d'avoir occupé des positions dans l'appareil du parti (membre des instances nationales et/ou locales). L'ensemble de ces données constituent un faisceau d'indicateurs permettant d'évaluer le type de carrière politique et sa durée ainsi que la structure des ressources politiques détenues (ressources politico-administratives, ressources territorialisées, ressources militantes, etc.). Diverses positions politiques non électives ont par ailleurs été codées : le fait d'avoir été membre, directeur / chef de cabinet (ministériel, cabinet du président de l'Assemblée nationale) ; le fait de se prévaloir d'activités militantes, syndicales ou associatives ; le fait d'avoir été nommé dans une assemblée consultative telle que le Conseil économique et social. Une attention particulière est enfin donnée aux indicateurs permettant de renseigner les types de carrières politiques à l'entrée au Parlement : européenne (comme Catherine Lalumière, secrétaire générale du Conseil de l'Europe avant son élection en 1994), locale (comme Frédéric Striby élu en 19994, maire et conseiller général), nationale (comme Jack Lang, élu en 1994 avoir connu une carrière nationale et ministérielle), syndicale (comme Joseph Daul élu en 1999), associative (comme Alima Boumédiene-Thiery, élue en 1999), partisane et militante (comme les élus d'extrême gauche élu en 1999 ainsi que la plupart des élus verts et communistes), ou dans lesquelles les ressources acquises par un passage en cabinet apparaissent déterminantes (comme Pervenche Berès élue pour la première fois en 1994).

4- Les indicateurs de l'européanisation des parcours sociaux et politiques

Le troisième groupe d'indicateurs rassemble un ensemble d'informations relatives aux effets éventuels des mécanismes d'internationalisation ou d'européanisation des parcours politiques et sociaux. Il s'agit donc d'une part de rechercher, dans les professions exercées, les éléments d'internationalisation : diplomates, fonctionnaires internationaux ou européens. Il s'agit d'autre part de rechercher les éléments d'internationalisation des parcours

[1187] De même pour des raisons de clarté et de simplification des données utilisables, ces positions sont regroupées derrière le terme générique de « positions ministérielles ».

scolaires par l'intermédiaire du codage d'un éventuel diplôme ou cursus obtenu ou suivi à l'étranger. Il s'agit enfin de coder les éléments d'internationalisation des parcours et des investissements politiques, associatifs ou syndicaux : le fait d'avoir été ministre des affaires étrangères ou ministre aux affaires européennes ; le fait d'avoir été représentant à une assemblée paneuropéenne (député européen avant 1979, délégué aux assemblées de l'OTAN, de l'UEO ou du Conseil de l'Europe) ; le fait d'avoir occupé des positions dans ou en rapport avec l'espace européen telles que Secrétaire général du Conseil de l'Europe ou commissaire européen ; le fait d'avoir été membre d'organisations politiques, syndicales, professionnelles ou associatives internationales ou européennes ; le fait d'avoir été membre de commissions internationales ou européennes au sein d'un parti politique, d'un syndicat ou d'une association ; le fait d'être membre du Mouvement européen.

5- Les indicateurs de l'investissement parlementaire

Le quatrième groupe d'indicateurs retenu concerne les modalités de l'élection et de l'investissement au Parlement européen. Ont ainsi été codés des éléments tels que : parti politique national d'origine, liste d'élection et groupe politique au sein duquel (ou desquels) les acteurs ont été inscrits. Ont aussi été codées les commissions parlementaires au sein desquelles les acteurs ont été inscrits, soit à titre principal soit à titre de suppléant (sur la base des découpages relevés lors de la cinquième législature, soit 17 commissions parlementaires). Ont enfin été codées les positions occupées dans l'assemblée (membre du bureau, président de groupe, président de commission, président de délégations, membre du bureau des groupes, vice-président de commission ou de délégation) ainsi que le nombre de mandats de députés européens (complets ou non) et le nombre d'années passées au Parlement.

Tableau A 4 : Les commissions parlementaires retenues.

1	Commission des affaires constitutionnelles
2	Commission économie et monétaire
3	Commission emploi et affaires sociales
4	Commission de la politique régionale, des transports et du tourisme
5	Commission agriculture et développement rural
6	Commission de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche, et de l'énergie
7	Commission des budgets
8	Commission du développement et de la coopération
9	Commission des affaires étrangères, des droits de l'homme et de la sécurité commune
10	Commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection du consommateur
11	Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances
12	Commission de la liberté publique, du droit des citoyens, de la justice et des affaires intérieures
13	Commission de la pêche
14	Commission juridique et du marché intérieur
15	Commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation, des médias et du sport
16	Commission des pétitions
17	Commission du contrôle budgétaire

6- Les indicateurs de la trajectoire après le passage au parlement

Enfin, le dernier groupe d'indicateurs rassemble les différentes informations permettant d'évaluer les fonctions politiques exercées au cours du mandat européen et après : mécanismes éventuels de spécialisation à l'Europe (membre des commissions européennes ou internationales des partis politiques, membres des partis politiques européens ou du mouvement européen, mandats politiques) ; nombre des départs et causes de ces départs (démissions pour mandat local ou national) ; réélection au Parlement européen ; parcours politiques à la sortie du Parlement (député, ministre, sénateurs et les différents mandats locaux).

L'ensemble compte ainsi quelques 150 indicateurs exploités par la base de données. De ces recensements sont issus les tableaux présentés tout au long de cette étude ainsi que les reconstitutions graphiques permettant d'apprécier la structuration de l'espace formé par les eurodéputés français. Le codage réalisé permet de constater un ensemble d'évolutions dans les profils sociopolitiques présentés par les eurodéputés français dans leur ensemble (propriétés de l'ensemble de population), en fonction des législatures ou en fonction des listes d'élection (et non des groupes politiques). Ces listes sont désignées par le sigle de la principale organisation politique qui les soutenait.

1979-1984	1984-1989	1989-1994	1994-1999	1999-2004
PCF/ Marchais PS/ Mitterrand UDF/ Veil RPR/ Chirac	PCF/ Marchais PS/ Jospin UDF-RPR /Veil FN/Le Pen	PCF/ Hertzog Verts / Waechter PS/ Fabius CDS / Veil UDF-RPR/ Giscard d'Estaing FN/ Le Pen	PCF/ Wurtz PS/ Rocard MRG/ Tapie RPR-UDF/ Baudis MPF/ de Villiers FN/ Le Pen	LO-LCR /Laguiller PCF/ Hue Verts / Cohn- Bendit PS/ Hollande UDF/ Bayrou RPR/ Sarkozy RPF/ Pasqua CPNT/ Saint-Josse FN/ Le Pen

B- Les tableaux issus de l'enquête quantitative

Les tableaux reproduits constituent le corpus issu des opérations statiques réalisées et présentées plus haut et à partir duquel ont été extraits les enseignements présentés tout au long du travail, en particulier ceux des parties I et III.

Tableau A 5 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon le nombre de mandats occupés au cours de la carrière politique nationale.

Nombre de mandats nationaux[1188]	1979-1984	1984-1989	1989-1994	1994-1999	1999-2004	**1979-2004**
1 mandat	13 (11,5)	22 (21,4)	19 (18,3)	15 (14,1)	7 (7,1)	**56 (15)**
2 mandats	10 (8,8)	10 (9,7)	8 (7,7)	2 (1,9)	4 (4)	**24 (6,4)**
3 ou 4 mandats	6 (5,3)	3 (2,9)	5 (4,8)	8 (7,5)	2 (2)	**16 (4,3)**
5 mandats et +	27 (23,6)	13 (12,6)	6 (5,8)	8 (7,5)	7 (7,1)	**47 (12,6)**
Aucun mandat nat.	57 (50,4)	55 (53,4)	66 (63,5)	73 (68,9)	79 (79,8)	**230 (61,7)**
Total	113 (100)	103 (100)	104 (100)	106 (100)	99 (100)	**373 (100)**

Tableau A 6 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon la durée de la carrière nationale.

Durée carrière nationale[1189]	1979-1984	1984-1989	1989-1994	1994-1999	1999-2004	1979-2004
-5 ans	7 (6,2)	9 (8,7)	20 (19,2)	10 (9,4)	1 (1)	34 (9,1)
5-10 ans	9 (8)	7 (6,8)	6 (5,8)	12 (11,3)	4 (4)	29 (7,8)
10-15 ans	8 (7,1)	8 (7,8)	3 (2,9)	3 (2,8)	10 (10,1)	23 (6,2)
15 ans et +	32 (28,3)	22 (21,4)	9 (8,6)	7 (6,6)	5 (5)	57 (15,3)
0 an	57 (50,4)	56 (54,4)	65 (62,5)	73 (68,9)	79 (79,8)	230 (61,5)
Total	113 (100)	103 (100)	104 (100)	106 (100)	99 (100)	373 (100)

[1188] Nombre de mandats effectués au Sénat ou à l'Assemblée Nationale, auquel s'ajoute éventuellement le nombre de nominations ministérielles.

[1189] Calculée à partir de la date de la première élection à une assemblée nationale ou une positions ministérielle et jusqu'à la date de la fin du dernier poste ou mandat occupé au centre du champ politique (ministre, député ou sénateur).

Tableau A 7 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon les trajectoires politiques et les listes d'élections.

Tableau A 7 1 : Première législature (1979-1984).

Mandats avant élection	PCF	PS	**Gauche**	UDF	RPR	**Droite**	Total
Ministre	0	4	**4 (7,5)**	9	13	**22 (36,7)**	26 (23)
Député	6	13	**19 (35,8)**	15	17	**32 (53,3)**	51 (45,1)
Sénateur	0	1	**1 (1,9)**	7	4	**11 (18,3)**	12 (10,6)
Conseiller régional	2	5	**7 (13,2)**	9	13	**22 (36,7)**	29 (25,7)
Conseiller général	4	12	**16 (30,2)**	11	12	**23 (38,3)**	39 (34,5)
Conseiller municipal	2	10	**12 (22,6)**	5	9	**14 (23,3)**	26 (23,1)
Maire	1	12	**13 (24,5)**	14	10	**24 (40)**	37 (32,7)
Président de Cons. reg/gen	0	3	**3 (5,7)**	3	6	**9 (15)**	12 (10,6)
Total	15	38	**53**	28	32	**60**	113

Tableau A 7 2 : Deuxième législature (1984-1989).

Mandats avant élection	PCF	PS	**Gauche**	UDF – RPR	FN	**Droite**	1984-1989
Ministre	0	3	**3 (8,8)**	13	0	**13 (18,8)**	16 (15,5)
Député	6	5	**11 (32, 3)**	30	3	**33 (47,8)**	44 (42,7)
Sénateur	0	0	**0**	3	2	**5 (7,2)**	5 (4,8)
Conseiller régional	3	5	**8 (23,5)**	17	1	**18 (26,1)**	26 (25,2)
Conseiller général	4	6	**10 (29,4)**	30	2	**32 (46,4)**	42 (40,8)
Conseiller municipal	2	11	**13 (38,2)**	21	2	**23 (33,4)**	36 (34,9)
Maire	0	5	**5 (14,7)**	25	2	**27 (39,1)**	32 (31,1)
Président de Cons. reg/gen	0	1	**1 (2,9)**	6	0	**6 (8,7)**	7 (6,8)
Total	12	22	**34**	57	12	**69**	103

Tableau A 7 3 : Troisième législature (1989-1994).

Mandats avant élection	PCF	PS	Verts	**Gauche**	UDF	RPR	FN	**Droite**	1989-1994
Ministre	0	6	0	**6 (13,6)**	6	11	0	**17 (28,8)**	23 (22,1)
Député	1	7	0	**8 (18,2)**	3	15	6	**24 (40,7)**	32 (30,8)
Sénateur	0	0	0	**0**	1	2	1	**4 (6,8)**	4 (3,8)
Conseiller régional	2	10	2	**14 (31,8)**	6	16	2	**24 (40,7)**	38 (36,5)
Conseiller général	1	4	0	**5 (11,4)**	2	12	1	**15 (25,4)**	20 (19,2)
Conseiller municipal	3	9	3	**15 (34,1)**	4	14	3	**21 (35,6)**	37 (35,6)
Maire	0	6	0	**6 (13,6)**	4	10	0	**14 (23,7)**	20 (19,2)
Président de Cons. reg/gen	0	2	0	**2 (4,5)**	0	4	0	**4 (6,8)**	6 (5,8)
Total	8	23	13	**44**	12	37	10	**59**	103

Tableau A 7 4 : Quatrième législature (1994-1999).

Mandats avant élection	PCF	PRG	PS	**Gauche**	UDF-RPR	MPF	FN	**Droite**	1994-1999
Ministre	0	2	9	**11 (23,9)**	4	1	0	**5 (8,3)**	16 (15,1)
Député	1	6	8	**15 (32,6)**	8	2	6	**16 (26,6)**	31 (29,2)
Sénateur	0	0	1	**2 (4,3)**	0	0	1	**1 (16,7)**	2 (1,9)
Conseiller régional	2	5	10	**17 (37)**	21	2	11	**34 (56,7)**	51 (48,1)
Conseiller général	0	2	9	**11 (23,9)**	11	2	2	**15 (25)**	26 (24,5)
Conseiller municipal	4	7	9	**20 (43,5)**	18	2	7	**27 (45)**	47 (44,3)
Maire	0	2	10	**12 (26,1)**	8	3	0	**11 (18,3)**	23 (21,7)
Président de Cons. reg/gen	0	0	1	**1 (2,2)**	5	1	0	**6 (10)**	7 (6,6)
Total	8	15	23	**46**	34	15	11	**60**	106

Tableau A 7 5 : Cinquième législature (1999-2004).

Mandats avant élection	LO-LCR	PCF	Verts	PS	**Gauche**	UDF	RPR -DL	CPNT	RPF	FN	**Droite**	1999-2004
Ministre	0	0	0	3	**3 (6,7)**	3	3	0	2	0	**8 (14,9)**	11 (11,1)
Député	0	1	0	5	**6 (13,3)**	4	3	0	2	4	**13 (24,1)**	19 (19,2)
Sénateur	0	0	0	1	**1 (2,2)**	0	0	0	1	1	**2 (3,7)**	3 (3)
Cons. régional	1	2	3	10	**16 (35,5)**	4	10	4	5	6	**29 (53,7)**	45 (45,4)
Cons. Général	0	1	1	10	**12 (26,7)**	3	5	0	2	1	**11 (20,4)**	23 (23,2)
Cons. municip.	1	2	6	9	**18 (40)**	8	10	2	3	4	**27 (50)**	45 (45,4)
Maire	0	1	1	8	**10 (22,2)**	2	3	1	1	0	**7 (13)**	17 (17,2)
Président cons. Reg/gen	0	0	0	0	**0**	1	1	0	2	0	**4 (7,4)**	4 (4)
Total	5	7	9	24	**45**	11	17	6	14	6	**54**	99

Tableau A 8 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon les parcours sociopolitiques et selon les listes d'élection.

Tableau A 8 1 : Première législature (1979-1984).

Parcours sociopo.	PCF	PS	**Gauche**	UDF	RPR	**Droite**	1979-1984
Syndicat /association	5	15	**20 (37,7)**	11	17	**28 (46,7)**	48 (42,5)
Cabinet	0	5	**5 (9,4)**	6	10	**16 (26,7)**	21 (18,6)
Fonction au parti	11	27	**38 (71,7)**	15	17	**32 (53,3)**	70 (61,9)
Conseil consultatif	1	8	**9 (17)**	15	10	**25 (41,7)**	34 (30,1)
Total	15	38	**53**	28	32	**60**	113

Tableau A 8 2 : Deuxième législature (1984-1989).

Parcours sociopo.	PCF	PS	**Gauche**	UDF-RPR	FN	**Droite**	1984-1989
Syndicat /association	5	9	**14 (41,2)**	21	4	**25 (36,2)**	39
Cabinet	1	1	**2 (5,9)**	20	0	**20 (29)**	22 (21,4)
Fonction au parti	10	18	**28 (82,3)**	45	7	**52 (75,4)**	80 (77,7)
Conseil consultatif	1	4	**5 (14,7)**	19	2	**21 (30,4)**	26 (25,2)
Total	12	22	**34**	57	12	**69**	103

Tableau A 8 3 : Troisième législature (1989-1994).

Parcours sociopo.	PCF	PS	Verts	**Gauche**	UDF	RPR	FN	**Droite**	1989-1994
Syndicat /association	1	7	6	**14 (31,8)**	6	8	7	**21 (35,6)**	36 (34,6)
Cabinet	1	7	0	**8 (18,2)**	3	15	2	**20 (33,9)**	28 (26,9)
Fonction au parti	7	18	8	**33 (75)**	6	26	8	**40 (67,8)**	74 (71,1)
Conseil consultatif	1	7	0	**8 (18,2)**	5	10	4	**19 (32,2)**	28 (26,9)
Total	8	23	13	**44**	12	37	10	**59**	103

Tableau A 8 4 : Quatrième législature (1994-1999).

Parcours sociopo.	PCF	PRG	PS	**Gauche**	UDF-RPR	MPF	FN	**Droite**	1994-1999
Syndicat /association	1	8	5	**14 (30,4)**	10	2	6	**18 (30)**	32 (30,2)
Cabinet	0	7	5	**12 (26,1)**	10	2	2	**14 (23,3)**	26 (24,5)
Fonction au parti	6	11	19	**36 (78,2)**	26	3	11	**40 (66,7)**	76 (71,7)
Conseil consultatif	1	3	7	**11 (23,9)**	15	1	3	**19 (31,7)**	30 (28,3)
Total	8	15	23	**46**	34	15	11	**60**	106

Tableau A 8 5 : cinquième législature (1999-2004).

Parcours sociopo.	LO-LCR	PCF	Verts	PS	**Gauche**	UDF	RPR -DL	CPNT	RPF	FN	**Droite**	1999-2004
Syndicat /association	3	2	4	8	**17 (37,7)**	4	10	6	1	2	**23 (42,6)**	40 (40,4)
Cabinet	0	2	2	8	**12 (26,7)**	7	7	0	7	0	**21 (38,9)**	33 (33,3)
Fonction au parti	4	5	6	19	**34 (75,5)**	8	11	2	7	5	**33 (61,1)**	67 (67,7)
Conseil consultatif	1	2	1	12	**16 (35,6)**	4	6	0	2	0	**12 (22,2)**	28 (28,3)
Total	5	7	9	24	**45**	11	17	6	14	6	**54**	99

Tableau A 9 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon le taux de cumul des mandats et les listes d'élection.

Tableau A 9 1 : Première législature (1979-1984).

Cumul	PCF	PS	**Gauche**	UDF	RPR	**Droite**	1979-1984
Cumul avec mandat nat.	2	12	**14 (26,4)**	10	14	**24 (40)**	38 (33,6)
Cumul avec mandat maire	1	13	**14 (26,4)**	14	8	**22 (36,7)**	36 (31,8)
Cumul avec cons. gen.	2	10	**12**	6	8	**14**	26 (23,1)
Cumul avec cons. reg.	2	7	**9**	1	8	**9**	18 (15,9)
Cumul avec cons. municip	1	10	**11**	6	8	**14**	25 (22,1)
Total	15	38	**53**	28	32	**60**	113

Tableau A 9 2 : Seconde législature (1984-1989).

Cumul	PCF	PS	**Gauche**	UDF – RPR	FN	**Droite**	1984-1989
Cumul avec mandat nat.	2	1	**3**	14	1	**15**	18 (17,5)
Cumul avec mandat maire	0	4	**4**	19	1	**20**	24 (23,3)
Cumul avec cons. gen.	2	7	**9**	20	2	**22**	31 (30,1)
Cumul avec cons. reg.	2	5	**7**	17	2	**19**	26 (25,2)
Cumul avec cons. municip	1	9	**10**	18	4	**22**	32 (31,1)
Total	12	22	**34**	57	12	**69**	103

Tableau A 9 3 : Troisième législature (1989-1994).

Cumul	PCF	PS	Verts	**Gauche**	UDF	RPR	FN	**Droite**	1989-1994
Cumul avec mandat nat.	1	1	0	**2**	1	9	0	**10**	12 (11,5)
Cumul avec mandat maire	0	6	0	**6**	4	5	0	**9**	15 (14,4)
Cumul avec cons. gen.	0	2	0	**2**	0	5	1	**6**	8 (7,7)
Cumul avec cons. reg.	2	9	2	**13**	6	9	8	**23**	37 (35,6)
Cumul avec cons. municip	3	5	3	**11**	3	11	2	**16**	28 (26,9)
Total	8	23	13	**44**	12	37	10	**59**	103

Tableau A 9 4 : Quatrième législature (1994-1999).

Cumul	PCF	PRG	PS	**Gauche**	UDF-RPR	MPF	FN	**Droite**	1994-1999
Cumul avec mandat nat.	0	2	2	**4**	3	1	0	**4**	8 (7,5)
Cumul avec mandat maire	0	1	9	**10**	6	4	1	**11**	21 (19,8)
Cumul avec cons. gen.	0	2	6	**8**	4	2	2	**8**	16 (15,1)
Cumul avec cons. reg.	2	4	3	**9**	13	2	11	**26**	35 (33)
Cumul avec cons. municip	4	5	8	**17**	15	2	5	**22**	39 (36,8)
Total	8	15	23	**46**	34	15	11	**60**	106

Tableau A 9 5 : Tableau A 9 5 : Cinquième législature (1999-2004).

Cumul	LO-LCR	PCF	Verts	PS	**Gauche**	UDF	RPR-DL	CPNT	RPF	FN	**Droite**	1999-2004
Cumul avec mandat nat.	0	1	0	1	**2**	0	3	0	2	0	**5**	7 (7,1)
Cumul avec mandat maire	0	1	1	5	**8**	1	3	1	1	0	**5**	13 (13,1)
Cumul avec cons. gen.	0	0	1	5	**6**	1	2	1	3	0	**7**	13 (13,1)
Cumul avec cons. reg.	1	0	0	5	**6**	1	5	4	4	4	**18**	24 (24,2)
Cumul avec cons. municip	0	0	3	7	**10**	5	6	2	2	2	**17**	27 (27,3)
Total	5	7	9	24	**45**	11	17	6	14	6	**54**	99

Tableau A 10 : Première fonction politique exercée par les eurodéputés français selon les liste d'élections et les législatures.

Tableau A 10 1 : Première législature (1979-1984).

1ère fonction politique	PCF	PS	**Gauche**	UDF	RPR	**Droite**	1979-1984
Appareil	9	16	**25 (47,2)**	3	4	**7 (11,7)**	32 (28,3)
Locale	3	10	**13 (24,5)**	6	1	**7 (11,7)**	20 (17,7)
Nationale	0	1	**1**	5	7	**12 (20)**	13 (11,5)
Européenne	0	1	**1**	2	2	**4 (6,7)**	5 (4,4)
Cabinet	0	4	**4 (7,5)**	4	9	**13 (21,7)**	17 (15)
Syndicat /association	3	6	**9 (17)**	8	9	**17 (28,3)**	26 (23)
Total	15	38	**53**	28	32	**60**	113

Tableau A 10 2 : Deuxième législature (1984-1989).

1ère fonction politique	PCF	PS	**Gauche**	UDF-RPR	FN	**Droite**	1984-1989
Appareil	5	13	**18 (52,9)**	13	3	**16 (23,2)**	35 (34)
Locale	4	3	**7 (20,6)**	19	2	**21 (30,4)**	28 (27,2)
Nationale	0	1	**1**	3	1	**4 (5,8)**	5 (4,8)
Européenne	0	1	**1**	1	3	**4 (5,8)**	5 (4,8)
Cabinet	0	1	**1**	14	0	**15 (21,7)**	15 (14,6)
Syndicat /association	3	3	**6 (17,6)**	7	2	**9 (13)**	15 (14,6)
Total	12	22	**34**	57	12	**69**	103

Tableau A 10 3 : Troisième législature (1989-1994).

1ère fonction politique	PCF	PS	Verts	**Gauche**	UDF	RPR	FN	**Droite**	1989-1994
Appareil	6	12	6	**24 (54,5)**	1	10	2	**13 (22)**	38 (36,5)
Locale	2	5	0	**7 (15,9)**	4	10	0	**14 (23,7)**	21 (20,2)
Nationale	0	1	0	**1**	1	1	2	**4 (6,8)**	5 (4,8)
Européenne	0	0	3	**3 (6,8)**	0	1	2	**3 (5,1)**	6 (5,8)
Cabinet	0	3	0	**3 (6,8)**	2	10	1	**13 (22)**	16 (15,4)
Syndicat /association	0	2	2	**4 (9,1)**	4	5	3	**12 (20,3)**	16 (15,4)
Total	8	23	13	**44**	12	37	10	**59**	103

Tableau A 10 4 : Quatrième législature (1994-1999).

1ère fonction politique	PCF	PRG	PS	**Gauche**	UDF-RPR	MPF	FN	**Droite**	1994-1999
Appareil	6	4	11	**21 (45,6)**	9	1	3	**13 (21,7)**	34 (32,1)
Locale	1	2	7	**10 (21,7)**	12	3	3	**18 (30)**	28 (26,4)
Nationale	0	1	0	**1**	0	1	2	**3 (5)**	4 (3,8)
Européenne	1	0	0	**1**	2	5	0	**7 (11,7)**	8 (7,6)
Cabinet	0	3	4	**7 (15,2)**	7	3	1	**11 (18,3)**	18 (17)
Syndicat /association	0	4	1	**5 (10,9)**	4	2	2	**8 (13,3)**	13 (12,3)
Total	8	15	23	**46**	34	15	11	**60**	106

Tableau A 10 5 : Cinquième législature (1999-2004).

1ère fonction politique	LO-LCR	PCF	Verts	PS	**Gauche**	UDF	RPR -DL	CPNT	RPF	FN	**Droite**	1999-2004
Appareil	5	3	4	10	**22 (48,9)**	3	5	1	4	3	**16 (29,6)**	38 (38,4)
Locale	0	2	5	8	**15 (33,3)**	3	5	3	2	1	**14 (25,9)**	29 (29,3)
Nationale	0	0	0	0	**0**	0	0	0	1	2	**3 (5,5)**	3 (3)
Européenne	0	0	0	0	**0**	2	2	0	1	0	**5 (9,2)**	5 (5)
Cabinet	0	1	0	5	**6 (13,3)**	3	4	0	6	0	**13 (24,1)**	19 (19,2)
Syndicat /association	0	1	0	1	**2 (4,4)**	0	1	2	0	0	**3 (5,5)**	5 (5)
Total	5	7	9	24	**45**	11	17	6	14	6	**54**	99

Tableau A 11 : Comparaison des délégations française au Parlement européen selon la fréquence des démissions.[1190]

	1979-1984 n=113	1984-1989 n=103	1989-1994 n=104	1994-1999 n=106	1999-2004 n=99
Démissions	42 (37,2)	28 (27,2)	26 (25)	20 (18,9)	11 (11,1)
Démissions pour raisons politiques	18 (15,9) *45*	24 (23,3) *85,7*	21 (20,2) *80,8*	17 (16) *85*	11 (11,1)*100*

Tableau A 12 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon la fréquence des démissions et les listes d'élections.

Tableau A 12 1 : Première législature (1979-1984).

	PCF	PS	**Gauche**	UDF	RPR	**Droite**	1979-1984
Démissions	0	16	**16**	2	22	**24**	42 (37,2)
Démissions pour raisons politiques	0	15	**15 (28,3)**	1	2	**3 (5)**	18 (15,9) 45
Total	15	38	**53**	28	32	**60**	113

[1190] Le chiffre entre parenthèse indique le pourcentage relatif au nombre total d'individus retenus pour la législature indiquée. Le chiffre en italique indique la part du nombre de démissions ayant pour objet une démission politique par rapport au nombre total de démissions pour la période indiquée. Le terme « démissions pour raisons politiques » désigne des démissions qui ont pour cause un départ vers une assemblée parlementaire nationale, un poste exécutif local ou un poste ministériel.

Tableau A 12 2 : Deuxième législature (1984-1989).

	PCF	PS	**Gauche**	UDF	FN	**Droite**	1984-1989
Démissions	2	3	**5**	19	3	**22**	28 (27,2)
Démissions pour raisons politiques	3	2	**5 (14,7)**	16	2	**18 (26,1)**	24 (23,3) 85,7
Total	12	22	**34**	57	12	**69**	103

Tableau A 12 3 : Troisième législature (1989-1994).

	PCF	PS	Verts	**Gauche**	UDF	RPR	FN	**Droite**	1989-1994
Démissions	1	2	5	**8**	5	12	1	**18**	26 (25)
Démissions pour raisons politiques	1	2	1	**4 (9,1)**	5	12	0	**17 (28,9)**	21 (20,2) 80,8
Total	8	23	13	**44**	12	37	10	**59**	103

Tableau A 12 4 : Quatrième législature (1994-1999).

	PCF	PRG	PS	**Gauche**	UDF-RPR	MPF	FN	**Droite**	1994-1999
Démissions	1	2	9	**12**	6	2	0	**8**	20 (18,9)
Démissions pour raisons politiques	0	1	9	**10 (21,7)**	6	1	0	**7 (11,7)**	17 (16) 85
Total	8	15	23	**46**	34	15	11	**60**	106

Tableau A 12 5 : Cinquième législature (1999-2004).

	LO-LCR	PCF	Verts	PS	**Gauche**	UDF	RPR-DL	CPNT	RPF	FN	**Droite**	1999-2004
Démissions	0	1	0	2	**3**	2	5	0	1	0	**8**	11 (11,1)
Démissions pour raisons politiques	0	1	0	2	**3 (6,7)**	2	5	0	1	0	**8 (14,8)**	11 (11,1) 100
Total	5	7	9	24	**45**	11	17	6	14	6	**54**	99

Tableau A 13 : Evolution du nombre d'eurodéputés français candidats à une élection législative avant, pendant ou après l'accès au Parlement européen.

	1979-1984	1984-1989	1989-1994	1994-1999	1999-2004	1979-2004
Candidat. légis. sans être élu	8 (7,1)	12 (11,6)	24 (23,8)	33 (31,13)	22 (22,2)	68 (18,2)
Candidat. légis. pdt ou après PE	3 (2,8)	11 (11)	20 (19,3)	29 (27,3)	21 (21,1)	50 (13,9)

Tableau A 14 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon l'âge et la liste d'élection.

Tableau A 14 1 : Première législature (1979-1984).

Age	PCF	PS	**Gauche**	UDF	RPR	**Droite**	1979-1984
- 35 ans	1	0	**1**	0	0	**0**	1 (0,9)
35 – 39 ans	3	3	**6 (11,3)**	2	0	**2 (3,3)**	8 (7,1)
40 – 44 ans	2	6	**8 (15,1)**	1	1	**2 (3,3)**	10 (8,8)
45 – 49 ans	1	9	**10 (18,9)**	0	0	**0**	10 (8,8)
50 – 54 ans	1	7	**8 (15,1)**	1	6	**7 (11,7)**	15 (13,3)
55 – 59 ans	3	7	**10 (18,9)**	5	6	**11 (18,3)**	21 (18,6)
60 – 64 ans	3	4	**7 (13,2)**	13	9	**22 (36,7)**	29 (25,7)
65 et + ans	1	2	**3 (5,7)**	6	10	**16 (26,7)**	19 (16,8)
Total	15	38	**53**	28	32	**60**	113

Tableau A 14 2 : Deuxième législature (1984-1989).

Age	PCF	PS	**Gauche**	UDF-RPR	FN	**Droite**	1984-1989
- 35 ans	0	0	**0**	0	0	**0**	0
35 – 39 ans	1	1	**2**	4	0	**4 (5,8)**	6 (5,8)
40 – 44 ans	2	6	**8 (23,5)**	13	3	**16 (23,2)**	24 (23,3)
45 – 49 ans	2	1	**3 (8,8)**	6	0	**6 (8,7)**	9 (8,7)
50 – 54 ans	0	5	**5 (14,7)**	5	3	**8 (11,6)**	13 (12,6)
55 – 59 ans	1	4	**5 (14,7)**	7	1	**8 (11,6)**	13 (12,6)
60 – 64 ans	3	3	**6 (17,6)**	10	0	**10 (14,5)**	16 (15,5)
65 et + ans	3	2	**5 (14,7)**	12	5	**17 (24,6)**	22 (21,4)
Total	12	22	**34**	57	12	**69**	103

Tableau A 14 3 : Troisième législature (1989-1994).

Age	PCF	PS	Verts	**Gauche**	UDF	RPR	FN	**Droite**	1989-1994
- 35 ans	0	0	2	**2**	0	0	0	**0**	2 (1,9)
35 – 39 ans	0	0	3	**3 (6,8)**	1	0	0	**1**	4 (3,8)
40 – 44 ans	1	3	1	**5 (11,3)**	3	3	2	**8 (13,5)**	13 (12,5)
45 – 49 ans	3	7	3	**13 (29,5)**	2	14	4	**20 (33,9)**	33 (31,7)
50 – 54 ans	3	3	1	**7 (15,9)**	3	5	0	**8 (13,5)**	15 (14,4)
55 – 59 ans	0	6	2	**8 (18,2)**	0	8	1	**9 (15,2)**	17 (16,3)
60 – 64 ans	1	1	1	**3 (6,8)**	1	4	2	**7 (11,9)**	10 (9,6)
65 et + ans	0	3	0	**3 (6,8)**	2	4	1	**7 (11,9)**	10 (9,6)
Total	8	23	13	**44**	12	37	10	**59**	103

Tableau A 14 4 : Quatrième législature (1994-1999).

Age	PCF	PRG	PS	**Gauche**	UDF-RPR	MPF	FN	**Droite**	1994-1999
- 35 ans	1	0	0	**1**	0	0	0	**0**	1 (0,9)
35 – 39 ans	0	0	0	**0**	1	1	0	**2**	2 (1,9)
40 – 44 ans	1	0	3	**4 (8,7)**	0	4	0	**4 (6,7)**	8 (7,5)
45 – 49 ans	1	6	7	**14 (30,4)**	3	4	3	**10 (16,7)**	24 (22,6)
50 – 54 ans	2	4	5	**11 (23,9)**	15	4	5	**24 (40)**	35 (33)
55 – 59 ans	2	2	5	**9 (19,6)**	5	1	1	**7 (11,7)**	16 (15,1)
60 – 64 ans	0	3	2	**5 (10,9)**	5	1	1	**7 (11,7)**	12 (11,3)
65 et + ans	1	0	1	**2 (4,3)**	5	0	1	**6 (10)**	8 (7,5)
Total	8	15	23	**46**	34	15	11	**60**	106

Tableau A 14 5 : Cinquième législature (1999-2004).

Age	LO-LCR	PCF	Verts	PS	**Gauche**	UDF	RPR-DL	CPNT	RPF	FN	**Droite**	1999-2004
- 35 ans	0	1	0	0	**1**	0	0	0	1	0	**1**	2 (2)
35 – 39 ans	0	1	0	0	**1**	0	0	0	1	0	**1**	2 (2)
40 – 44 ans	0	0	2	3	**5 (11,1)**	0	3	0	0	0	**3 (5,5)**	8 (8,1)
45 – 49 ans	0	0	2	5	**7 (15,5)**	0	2	2	4	0	**8 (14,8)**	15 (15,1)
50 – 54 ans	2	2	1	6	**11 (24,4)**	3	2	2	4	2	**13 (24,1)**	24 (24,2)
55 – 59 ans	1	2	3	7	**13 (28,9)**	4	7	1	2	3	**17 (31,5)**	30 (30,3)
60 – 64 ans	2	1	1	0	**4 (9,9)**	2	3	1	0	0	**6 (11,1)**	10 (10,1)
65 et + ans	0	0	0	3	**3 (6,7)**	2	0	0	2	1	**5 (9,2)**	8 (8,1)
Total	5	7	9	24	**45**	11	17	6	14	6	**54**	99

Tableau A 15 : Comparaison des professions exercées par législature et par listes.

Tableau A 15 1 : Première législature (1979-1984).

Catégories supérieures	PCF	PS	**Gauche**	UDF	RPR	**Droite**	1979-1984
Directeurs de société	0	0	**0**	3	6	**9**	9 (8)
Cadres supérieurs secteur privé	1	3	**4**	4	3	**7**	11 (9,7)
Professions libérales	0	7	**7**	7	3	**10**	17 (15)
Total pôle économique	*1*	*10*	***11 (31,4)***	*14*	*12*	***26 (56,5)***	*37 (45,7)*
HFP (hors universit.)	0	2	**2**	5	7	**12 (20)**	14 (12,4)
Cadres supérieurs fonction publique	1	1	**2**	0	1	**1**	3 (2,6)
Journalistes- artistes	1	5	**6**	1	3	**4**	10 (8,8)
Universitaires	2	7	**9**	2	0	**2**	11 (9,7)
Enseignants (secondaire)	2	3	**5**	0	1	**1**	6 (5,3)
Total enseignants	4	10	**14 (26,4)**	2	1	**3 (5)**	17 (15)
Total pôle culturel	*6*	*18*	***24 (68,5)***	*8*	*12*	***20 (43,5)***	*44 (54,3)*
Total catégories supérieures	**7**	**28**	**35 (66)**	**22**	**24**	***46 (76,6)***	***81 (71,7)*** 75%
Catégories moyennes	PCF	PS	**Gauche**	UDF	RPR	**Droite**	1979-1984
Instituteurs – éducateurs	0	1	**2**	1	0	**1**	2 (1,8)
Cadres moyens fonction publique	0	1	**1**	0	1	**1**	2 (1,8)
Paramédical	0	0	**0**	0	0	**0**	0
Cadres moyens secteur privé	0	1	**1**	0	0	**0**	1 (0,88)
Artisans – commerçants	0	0	**0**	1	3	**4**	4 (3,5)
Sportifs	0	0	**0**	0	0	**0**	0
Total catégories moyennes	**0**	**3**	**3 (5,6)**	**2**	**4**	**6 (10)**	**9 (8)**
Catégories populaires	PCF	PS	**Gauche**	UDF	RPR	**Droite**	1979-1984
Employés- ouvriers	**6**	**4**	**10 (18,8)**	**0**	**0**	**0 (0)**	**10 (8,8)**
Divers							
Agriculteurs	2	2	**4 (7,5)**	3	1	**4 (6,6)**	8 (7)
Sans profession – NR							5 (4,4)
Total	15	38	**53 (100)**	28	32	**60 (100)**	
Secteur privé	9	23	**32**	19	19	**38**	70 (61,9)
Secteur public	6	14	**20 (37,7)**	8	10	**18 (30)**	38 (33,6)

Tableau A 15 2 : Première législature (1979-1984).

Catégories supérieures	PCF	PS	**Gauche**	UDF-RPR	FN	**Droite**	1984-1989
Directeurs de société	0	0	**0**	2	3	**5**	5 (4,8)
Cadres supérieurs secteur privé	1	1	**2**	12	3	**15**	17 (16,5)
Professions libérales	0	2	**2**	8	0	**8**	10 (9,7)
Total pôle économique	*1*	*3*	***4 (20)***	*22*	*6*	***28 (49,1)***	*32 (41)*
HFP (hors universit.)	0	1	**1**	16	2	**18 (26)**	19 (18,4)
Cadres supérieurs fonction publique	1	1	**2**	0	0	**0**	2 (1,9)
Journalistes- artistes	1	3	**4**	4	2	**6**	10 (9,7)
Universitaires	1	4	**5**	3	0	**3**	8 (7,8)
Enseignants (second.)	1	3	**4**	2	0	**2**	6 (5,8)
Total enseignants	2	7	**9 (26,4)**	5	0	**5 (7,2)**	14 (13,6)
Total pôle culturel	*4*	*12*	***16 (80)***	*25*	*4*	***29 (50,9)***	*46 (59)*
Total catégories supérieures	**5**	**15**	**20 (58,8)**	**47**	***10***	**57 (82,6)**	**78 (75,7)** *78,7 %*
Catégories moyennes	PCF Marchais	PS Jospin	**Gauche**	UDF-RPR Veil	FN Le Pen	**Droite**	Total 1984-1989
Instituteurs – éducateurs	0	3	**3**	0	0	**0**	3 (2,9)
Cadres moyens fonction publique	0	0	**0**	0	0	**0**	0
Paramédical	0	0	**0**	0	0	**0**	0
Cadres moyens secteur privé	0	1	**1**	1	1	**2**	3 (2,9)
Artisans – commerçants	0	0	**0**	0	0	**0**	0
Sportifs	0	0	**0**	0	0	**0**	0
Total catégories moyennes	**0**	**4**	**4 (11,7)**	**0**	**1**	**2**	**6 (5,8)**
Catégories populaires	PCF Marchais	PS Jospin	**Gauche**	UDF-RPR Veil	FN Le Pen	**Droite**	Total 1984-1989
Employés- ouvriers	**5**	**1**	**6 (17,6)**	**0**	**1**	**1**	**7 (6,8)**
Divers							
Agriculteurs	2	2	**4 (11,7)**	4	0	**4**	8 (7,8)
Sans profession – NR							4 (3,9)
Total	12	22	**34 (100)**	57	12	**69**	103
Secteur privé	8	10	**18**	30	10	**40**	58 (56,8)
Secteur public	4	12	**16 (47)**	22	2	**24 (34,8)**	40 (38,8)

Tableau A 15 3 : Troisième législature (1989-1994).

Catégories supérieures	PCF	PS	Verts	**Gauche**	UDF	RPR	FN	**Droite**	1989 – 1994
Directeurs de société	0	1	0	**1**	5	2	0	**7**	8 (7,7)
Cadres supérieurs secteur privé	1	0	0	**1**	3	4	2	**9**	11 (10,6)
Professions libérales	0	2	3	**5**	2	4	0	**6**	11 (10,6)
Total pôle économique	*1*	*3*	*3*	***7 (21,8)***	*10*	*10*	*2*	***22 (47,8)***	*30 (37,5)*
HFP (hors universit.)	0	3	0	**3**	4	7	2	**13 (22)**	16 (15,4)
Cadres supérieurs fonction publique	0	1	1	**2**	0	0	0	**0**	2 (1,9)
Journalistes- artistes	0	1	3	**4**	0	1	1	**2**	6 (5,8)
Universitaires	2	6	3	**11**	1	4	2	**7**	18 (17,3)
Enseignants (secondaire)	1	2	2	**5**	0	2	0	**2**	7 (6,7)
Total enseignants	3	8	5	**16 (36,3)**	1	6	2	**9 (15,2)**	25 (24)
Total pôle culturel	*3*	*13*	*9*	***25 (78,1)***	*5*	*14*	*5*	***24 (52,1)***	*50 (62,5) ?*
Total catégories supérieures	**4**	**16**	**12**	**32 (72,7)**	**15**	**24**	**7**	**46 (78)**	**80 (76,9)** *81,6%*
Catégories moyennes	PCF	PS	Verts	**Gauche**	UDF	RPR	FN	**Droite**	1989 – 1994
Instituteurs – éducateurs	1	3	0	**4**	0	0	0	**0**	4 (3,8)
Cadres moyens fonction publique	0	0	0	**0**	0	0	0	**0**	0
Paramédical	0	0	0	**0**	0	1	0	**1**	1 (1)
Cadres moyens secteur privé	0	0	0	**0**	0	0	1	**1**	1 (1)
Artisans – commerçants	0	0	0	**0**	0	0	0	**0**	0
Sportifs	0	0	0	**0**	0	0	0	**0**	0
Total catégories moyennes	**1**	**3**	**0**	**4 (9,1)**	**0**	**1**	**1**	**2 (3,4)**	**7 (6,73)**
Catégories populaires	PCF	PS	Verts	**Gauche**	UDF	RPR	FN	**Droite**	1984 – 1989
Employés- ouvriers	**3**	**1**	**0**	**4 (9,1)**	**0**	**1**	**0**	**1 (1,7)**	**5 (4,8)**
Divers									
Agriculteurs	0	1	0	**1 (2,3)**	1	5	0	**6 (10,1)**	7 (6,7)
Sans profession – NR					1				6 (5,8)
Total	8	23	13	**44 (100)**	12	37	10	**59 (100)**	104
Secteur privé	5	5	3	**13**	6	20	6	**32**	46 (44,2)
Secteur public	3	16	9	**28 (63,6)**	5	14	4	**23 (38,9)**	51 (49)

Tableau A 15 4 : Quatrième législature (1994-1999).

Catégories supérieures	PCF	PRG	PS	**Gauche**	UDF-RPR	MPF	FN	**Droite**	1994 – 1999
Directeurs de société	0	3	0	**3**	4	1	1	**6**	9 (8,5)
Cadres supérieurs secteur privé	1	2	0	**3**	3	2	2	**7**	10 (9,4)
Professions libérales	0	3	1	**4**	2	2	1	**5**	9 (8,5)
Total pôle économique	*1*	*8*	*1*	***10 (31,2)***	*9*	*5*	*4*	***18 (38,3)***	*28 ()*
HFP (hors universit.)	0	0	4	**4**	3	4	3	**10 (16,6)**	14 (13,2)
Cadres supérieurs fonction publique	0	0	1	**1**	2	0	0	**2**	3 (2,8)
Journalistes- artistes	1	1	0	**2**	1	0	0	**1**	3 (2,8)
Universitaires	1	2	5	**8**	6	0	2	**8**	16 (15,1)
Enseignants (secondaire)	1	2	4	**7**	5	2	1	**8**	15 (14,1)
Total enseignants	2	4	9	**15 (32,6)**	11	2	3	**16 (26,6)**	31 (29,2)
Total pôle culturel	*3*	*5*	*14*	***22 (68,7)***	*17*	*6*	*6*	***29 (61,7)***	*51*
Total catégories supérieures	**4**	**13**	**15**	**32 (70)**	**26**	**11**	**10**	**47 (78,3)**	**79 (74,5)**
Catégories moyennes	PCF	PRG	PS	**Gauche**	UDF-RPR	MPF	FN	**Droite**	1994 – 1999
Instituteurs – éducateurs	1	1	1	**3**	0	1	0	**1**	4 (3,8)
Cadres moyens fonction publique	0	0	0	**0**	0	0	0	**0**	0
Paramédical	0	0	0	**0**	0	0	0	**0**	0
Cadres moyens secteur privé	0	0	0	**0**	1	0	0	**1**	1 (0,9)
Artisans – commerçants	0	0	0	**0**	0	0	1	**1**	1 (0,9)
Sportifs	0	0	0	**0**	1	0	0	**1**	1 (0,9)
Total catégories moyennes	**1**	**1**	**1**	**3**	**2**	**1**	**1**	**4**	**7**
Catégories populaires	PCF	PRG	PS	**Gauche**	UDF-RPR	MPF	FN	**Droite**	1994 – 1999
Employés- ouvriers	**3**	**1**	**0**	**4 (8,7)**	**1**	**0**	**0**	**1**	**5 (4,7)**
Divers									
Agriculteurs	0	0	1	**1 (2,2)**	1	3	0	**4 (6,7)**	5 (4,7)
Sans profession – NR	0	0	1		2	0	0	**2**	7 (6,6)
Total	8	15	23	**46**	34	15	11	**60**	106
Secteur privé	5	9	2	**16**	12	7	4	**23**	39 (36,8)
Secteur public	2	6	15	**23 (50)**	18	8	6	**32 (53,3)**	55 (51,9)

Tableau A 15 5 : Cinquième législature (1999-2004).

Catégories supérieures	LO-LCR	PCF	Verts	PS	**Gauche**	UDF	RPR-DL	CNPT	RPF	FN	**Droite**	1999 - 2004
Directeurs de société	0	0	0	1	**1**	2	2	1	1	1	**7**	8 (8,1)
Cadres supérieurs secteur privé	0	0	1	2	**3**	0	1	1	0	0	**2**	5 (5)
Professions libérales	0	0	1	2	**3**	1	4	0	1	2	**8**	11 (11,1)
Total pôle économique	*0*	*0*	*2*	*4*	***7 (21,9)***	*3*	*5*	*2*	*2*	*3*	***17 (45,9)***	*24 (34,8)*
HFP (hors universit.)	0	0	1	2	**3**	3	1	0	6	0	**10 (18,5)**	13 (13,1)
Cadres supérieurs fonction publique	0	0	1	3	**4**	2	0	0	1	0	**3**	7 (7,1)
Journalistes- artistes	1	0	1	0	**2**	0	1	0	0	0	**1**	3 (3)
Universitaires	0	2	1	3	**6**	1	1	0	0	2	**4**	10 (10,1)
Enseignants (second.)	0	1	3	5	**9**	1	0	1	0	0	**2**	11 (11,1)
Total enseignants	0	3	4	8	**15 33,3**	2	1	1	0	2	**6 (11,1)**	21 (21,2)
Total pôle culturel	*1*	*3*	*7*	*13*	***24 (75)***	*7*	*3*	*1*	*7*	*2*	***20 (54)***	*44 (67,6)*
Total catégories supérieures	**1**	**3**	**9**	**17**	**32(71,1)**	**10**	**8**	**3**	**9**	**5**	**37 (68,5)**	**69 (69,7)** *81,2%*
Catégories moyennes	LO-LCR	PCF	Verts	PS	**Gauche**	UDF	RPR-DL	CNPT	RPF	FN	**Droite**	1999-2004
Instituteurs – éducateurs	**0**	**1**	**0**	**1**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	2 (2)
Cadres moyens fonction publique	1	0	0	0	**1**	0	0	0	0	0	**0**	1 (1)
Paramédical	0	1	0	0	**1**	0	0	0	0	0	**0**	1 (1)
Cadres moyens secteur privé	0	0	0	0	**0**	0	0	1	3	1	**5**	5 (5)
Artisans – commerçants	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	**0**	0
Sportifs	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0	**0**	0
Total catégories moyennes	**1**	**2**	**0**	**1**	**4 (8,9)**	**0**	**0**	**1**	**3**	**1**	**5 (9,2)**	**9**
Catégories populaires	LO-LCR	PCF	Verts	PS	**Gauche**	UDF	RPR-DL	CNPT	RPF	FN	**Droite**	1999-2004
Employés- ouvriers	**3**	**0**	**0**	**0**	**3 (6,7)**	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**	**1 (1,8)**	**4 (4)**
Divers												
Agriculteurs	0	0	0	1	**1 (2,2)**	0	1	1	0	0	**2 (3,7)**	3 (3)
Sans profession – NR		1						1				14 (14,1)
Total	5	7	9	24	**45**	11	17	6	14	6	**54**	99
Secteur privé	4	1	4	7	**16**	3	9	4	5	4	**25**	41 (41,4)
Secteur public	1	4	5	14	**24(53,3)**	7	3	1	7	2	**20 (37)**	44 (44,4)

Tableau A 16 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon les propriétés scolaires et la liste d'élection des eurodéputés (1979-2004).

Tableau A 16 1 : Première législature (1979-1984).

Niveau scolaire	PCF	PS	**Gauche**	UDF	RPR	**Droite**	1979-2004
< ou égal au bac	8	8	**16 (30,2)**	6	8	**14 (23,3)**	30 (26,5)
Bac +2	0	3	**3**	0	2	**2**	5 (4,4)
Bac + ¾	2	7	**9**	11	7	**18**	27 (23,9)
Bac + 5 et >	3	20	**23 (43,4)**	11	13	**24 (40)**	47 (41,6)
Doctorat	1	14	**15 (28,3)**	7	6	**13 (21,7)**	28 (24,8)
Grande école	1	10	**11 (20,7)**	7	10	**17 (28,3)**	28 (24,8)
Dont ENA							4 (3,54)
Dont IEP	0	8	**8 (15,1)**	3	9	**12 (20)**	20 (17,7)
Grands corps.	0	0	**0**	2	3	**5 (8,3)**	5 (4,4)
Droit	0	9	**9 (17)**	13	12	**25 (41,7)**	34 (31)
Médecine	0	5	**5**	1	1	**2**	7 (6,2)
Sciences humaines	2	12	**14 (26,4)**	5	8	**13 (21,6)**	27 (23,9)
Total	**15**	**38**	**53**	**28**	**32**	**60**	**113**

Tableau A 16 2 : Deuxième législature (1984-1989).

Niveau scolaire	PCF	PS	**Gauche**	UDF-RPR	FN	**Droite**	1984-1989
< ou égal au bac	7	5	**12 (50)**	10	4	**14 (20,3)**	26 (25,2)
Bac +2	0	1	**1**	0	1	**1**	2 (1,9)
Bac + ¾	1	5	**6**	17	3	**20**	26 (25,2)
Bac + 5 et >	2	11	**13 (54,2)**	30	3	**33 (47,8)**	46 (44,7)
Doctorat	0	4	**4 (16,7)**	11	1	**12 (17,4)**	16 (15,3)
Grande école	1	5	**6 (25)**	22	3	**25 (36,2)**	31 (30,1)
dont ENA	0	2	**2 (8,3)**	9	0	**9 (13)**	11 (10,7)
dont IEP	0	5	**5 (20,8)**	17	2	**19 (27,5)**	24 (23,3)
Grands corps	0	0	**0**	5	0	**5 (7,2)**	5 (4,8)
Droit	0	3	**3 (1,2)**	22	2	**24 (34,8)**	27 (26,2)
Médecine	0	1	**1**	3	0	**3**	4 (3,9)
Sciences humaines	1	9	**10 (41,7)**	18	1	**19 (27,5)**	29 (28,2)
Total	**12**	**22**	**24**	**57**	**12**	**69**	**103**

Tableau A 16 3 : Troisième législature (1989-1994).

Niveau scolaire	PCF	PS	Verts	**Gauche**	UDF	RPR	FN	**droite**	1989-1994
< ou égal au bac	3	2	0	**5 (11,3)**	2	4	2	**8 (13,5)**	14 (13,5)
Bac +2	0	1	0	**1**	0	1	0	**1**	2 (1,9)
Bac + ¾	2	5	4	**11**	2	11	3	**16**	27 (26)
Bac + 5 et >	3	14	7	**24 (54,5)**	8	20	5	**33 (55,9)**	57 (54,8)
Doctorat	2	7	6	**15 (34,1)**	3	8	2	**13 (22)**	28 (26,9)
Grande école	1	5	0	**6 (13,6)**	5	17	5	**27 (45,8)**	33 (31,7)
Dont ENA	0	2	0	**2 (4,5)**	2	5	1	**8 (13,5)**	10 (9,6)
Dont IEP	0	3	0	**3 (6,8)**	5	8	4	**17 (28,8)**	20 (21,1)
Grands corps	0	1	0	**1 (2,3)**	2	3	0	**5 (8,5)**	6 (5,8)
Droit	0	5	0	**5 (11,4)**	3	12	5	**20 (33,9)**	25 (24)
Médecine	0	1	2	**3**	1	4	0	**5**	8 (7,7)
Sciences humaines	1	7	2	**10 (22,7)**	3	7	2	**12 (20,3)**	22 (21,1)
Total	**8**	**23**	**13**	**44**	**12**	**37**	**10**	**59**	**104**

Tableau A 16 4 : Quatrième législature (1994-1999).

Niveau scolaire	PCF	PRG	PS	**Gauche**	RPR-UDF	MPF	FN	**Droite**	1994-1999
< ou égal au bac	3	1	1	**5 (10,1)**	5	2	2	**9 (15)**	14 (13,2)
Bac +2	1	0	0	**1**	2	2	0	**4**	5 (4,7)
Bac + ¾	2	3	8	**13**	9	2	3	**14**	27 (25,5)
Bac + 5 et >	2	10	11	**23 (50)**	16	8	6	**30 (50)**	53 (50)
Doctorat	2	6	6	**14 (30,4)**	6	0	2	**8 (13,3)**	22 (20,5)
Grande école	1	4	6	**11 (23,9)**	13	6	5	**24 (40)**	35 (33)
dont ENA	0	0	4	**4 (8,7)**	3	4	2	**9 (15)**	13 (12,3)
dont IEP	0	3	6	**9 (19,6)**	8	7	4	**19 (31,7)**	28 (26,4)
Grands corps prest.	0	0	3	**3 (6,5)**	1	1	0	**2 (3,3)**	5 (4,7)
Droit	0	5	6	**11 (23,9)**	11	6	3	**20 (33,3)**	31 (29,2)
Médecine	0	1	1	**2**	3	0	0	**3**	5 (4,72)
Sciences humaines	2	2	4	**8 (17,4)**	12	3	3	**18 (30)**	26 (24,5)
Total	**8**	**15**	**23**	**46**	**34**	**15**	**11**	**60**	**106**

Tableau A 16 5 : Cinquième législature (1999-2004).

Niveau scolaire	LO-LCR	PCF	Verts	PS	**Gauche**	UDF	RPR -DL	CNPT	RPF	FN	**Droite**	1999-2004
< ou égal au bac	3	0	0	1	**4 (2,2)**	0	1	2	0	0	**3 (5,5)**	5 (5)
Bac +2	0	0	1	1	**2**	0	1	0	1	0	**2**	4 (4)
Bac + ¾	1	4	3	6	**14**	2	3	3	3	2	**13**	27 (27,3)
Bac + 5 et >	1	3	5	14	**23 (51,1)**	7	10	1	10	4	**32 (59,2)**	55 (55,6)
Doctorat	0	2	3	3	**8 (17,8)**	3	2	0	0	2	**7 (13)**	15 (15,1)
Grande école	0	1	1	6	**8 (17,8)**	6	5	0	6	2	**19 (29,6)**	27 (27,3)
dont ENA	0	0	0	1	**1 (2,2)**	2	0	0	4	0	**6 (11,1)**	7 (7,1)
dont IEP	0	0	0	5	**5 (11,1)**	4	4	0	5	2	**15 (27,7)**	20 (20,2)
Grands corps	0	0	0	2	**2 (4,4)**	2	0	0	1	0	**3 (5,5)**	5 (5)
Droit	0	0	1	7	**8 (17,8)**	2	8	0	10	4	**24 (44,4)**	32 (32,2)
Médecine	0	0	1	0	**1**	0	2	0	0	0	**2**	3 (3)
Sciences humaines	1	3	2	5	**11 (24,4)**	4	2	0	4	2	**12 (22,2)**	23 (23,2)
Total	**5**	**7**	**9**	**24**	**45**	**11**	**17**	**6**	**14**	**6**	**54**	**99**

Tableau A 17 : Comparaison des délégations selon les indicateurs du capital symbolique.

	1979-1984	1984-1989	1989-1994	1994-1999	1999-2004	Total 1979-2004
Décoration (nationale et générale)[1191]	39 (34,5)	27 (26,2)	27 (26)	22 (20,7)	23 (23,2)	105 (28,15)
Décoration (secteurs sociaux)[1192]	39 (34,5)	29 (28,2)	25 (24)	25 (23,6)	15 (15,1)	96 (25,7)

Tableau A 18 : Proportion de femmes parmi les députés européens suivant les 5 législatures.

	1979-1984	1984-1989	1989-1994	1994-1999	1999-2004	Total : 1979-2004
% réel	21,8 %	19,5%	22,7 %	27,3%	41,4%	25,2%
% avec retrait des individus non renseignés	22,5%	18,7%	22,7%	27,3%	41,4%	26,2%

Tableau A 19 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon le sexe et les listes d'élection.

Tableau A 19 1 : Première législature (1979-1984).

	PCF	PS	**Gauche**	UDF	RPR	**Droite**	Total 1979-1984
Hommes	12	29	**41**	23	26	**49**	90
Femmes	3	9	**12 (22,6)**	5	6	**11 (18, 3)**	23
Total	15	38	**53**	28	32	**60**	113

Tableau A 19 2 : Seconde législature (1984-1989).

	PCF	PS	**Gauche**	UDF-RPR	FN	**Droite**	Total 1984-1989
Hommes	9	16	**25**	48	11	**59**	84
Femmes	3	6	**9 (26,5)**	9	1	**10 (14,5)**	19
Total			**34**			**69**	103

Tableau A 19 3 : Troisième législature (1989-1994).

	PCF	PS	Verts	**Gauche**	UDF	RPR	FN	**Droite**	Total 1989-1994
Hommes	5	18	7	**30**	10	33	9	**52**	83
Femmes	3	5	6	**14 (31,8)**	2	4	1	**7 (11,9)**	21
Total				**44**				**59**	103

Tableau A 19 4 : Quatrième législature (1994-1999).

	PCF	PRG	PS	**Gauche**	UDF-RPR	MPF	FN	**Droite**	Total 1994-1999
Hommes	4	10	13	**27**	28	12	10	**50**	77
Femmes	4	5	10	**19 (41,3)**	6	3	1	**10 (16,7)**	29
Total				**46**				**60**	106

[1191] Telles que la Légion d'honneur.

[1192] Telles que la médaille du Mérite agricole, les Palmes académiques…

Tableau A 19 5 : Cinquième législature (1999-2004).

	LO-LCR	PCF	Verts	PS	**Gauche**	UDF	RPR -DL	CNPT	RPF	FN	**Droite**	Total 1999-2004
Hommes	1	4	5	13	**23**	7	9	5	9	5	**35**	58
Femmes	4	3	4	11	**22(48,9)**	4	8	1	5	1	**19 (35,2)**	41
Total	5	7	9	24	**45**	11	17	6	14	6	**54**	99

Tableau A 20 : Variations des appartenances professionnelles des eurodéputés français selon le sexe (1979-2004).

	Femmes	**Hommes**
Catégories supérieures	**53 (56,4)**	**222 (79,6)**
Directeurs société	1 (1,1)	28 (10)
Cadres sup. privé	9 (9,6)	29 (10,4)
HFP (hors universitaire)	5 (5,3)	52 (18,6)
Cadres sup. fonction Publique	6 (6,4)	8 (2,9)
Enseignants (supérieur)	6 (6,4)	35 (12,5)
Enseignants (secondaire)	10 (10,6)	18 (6,5)
Cat. sup. pôle culturel[1193]	*34 (64,1)*	*131 (59)*
Cat. sup. pôle économique[1194]	*19 (35,8)*	*91 (40,1)*
Catégories intermédiaires	**12 (12,8)**	**17 (6,1)**
Instituteurs / éducateurs	6 (6,4)	4 (1,4)
Catégories populaires	**7 (7,4)**	**12 (4,3)**
Agriculteurs	2 (2,1)	17 (6,1)
Total (renseignés)	***74***	***268***
Sans profession/NR	20 (21,2)	11 (3,9)
Total population retenue	**94 (100)**	**279 (100)**
Privé[1195]	*40 (54,1)*	*140 (52,2)*
Public[1196]	*34 (45,9)*	*128 (47,8)*

[1193] Le pourcentage présenté ici est calculé par rapport au total catégories supérieures femmes. Par exemple, les femmes appartenant, par leur profession, au pôle culturel des classes supérieures, représentent 64% de l'ensemble des femmes (droite et gauche) appartenant aux classes supérieures.

[1194] Idem.

[1195] Le pourcentage présenté ici est calculé par rapport au nombre d'individus renseignés. Par exemple, les femmes appartenant, par leur profession, au secteur privé, représente 54% de l'ensemble des femmes, droite et gauche, renseignées ici (74).

[1196] Idem.

Tableau A 21 : Variations des appartenances professionnelles des eurodéputés femmes selon l'axe gauche-droite (1979-2004).

	Gauche	Droite	Total femmes
Catégories supérieures	**31 (59,6)**	**22 (52,4)**	**53 (56,4)**
Directeurs de société	0	1 (2,4)	1 (1,1)
Cadres sup. privé	3 (5,8)	6 (14,3)	9 (9,6)
HFP (hors universitaire)	2 (3,8)	3 (7,1)	5 (5,3)
Cadres sup. fonction Publique	5 (9,6)	1 (2,4)	6 (6,4)
Enseignants (supérieur)	5 (9,6)	1 (2,4)	6 (6,4)
Enseignants (secondaire)	8 (15,4)	2 (4,8)	10 (10,6)
Cat. sup. pôle culturel[1197]	*23 (74,2)*	*11 (50)*	*34 (64,1)*
Cat. sup. pôle économique[1198]	*8 (25,8)*	*11(50)*	*19 (35,8)*
Catégories intermédiaires	**7 (13,5)**	**5 (11,9)**	**12 (12,8)**
Instituteurs / éducateurs	5 (9,6)	1 (2,4)	6 (6,4)
Catégories populaires	**6 (11,5)**	**1 (2,4)**	**7 (7,4)**
Agriculteurs	0	2 (4,8)	2 (2,1)
Total (renseignés)	***44***	***30***	***74***
Sans profession/NR	8 (15,4)	12 (28,6)	20 (21,2)
Total population retenue	**52 (100)**	**42 (100)**	**94 (100)**
Privé[1199]	*19 (43,2)*	*21 (70)*	*40 (54,1)*
Public[1200]	*25 (56,8)*	*9 (30)*	*34 (45,9)*

Tableau A 22 : Variations des propriétés scolaires des eurodéputés français selon le sexe (1979-2004).

	Femmes	Hommes
Diplômé d'un IEP	11 (12)	63 (22,5)
Diplômé de l'ENA	3 (3,2)	28 (10)
Diplômé d'une grande école	14 (14,9)	87 (31,2)
Titulaire d'un doctorat	16 (17)	62 (22,2)
Niveau bac+3/4	29 (30,8)	60 (21,5)
Niveau bac+5	36 (38,3)	153 (54,8)
Total	**94**	**279**

[1197] Le pourcentage présenté ici est calculé par rapport au total catégories supérieures femmes. Par exemple, les femmes appartenant, par leur profession, au pôle culturel des classes supérieures, représentent 64% de l'ensemble des femmes (droite et gauche) appartenant aux classes supérieures.

[1198] Idem.

[1199] Le pourcentage présenté ici est calculé par rapport au nombre d'individus renseignés. Par exemple, les femmes appartenant, par leur profession, au secteur privé, représente 54% de l'ensemble des femmes, droite et gauche, renseignées ici (74).

[1200] Idem.

Tableau A 23 : Variations des propriétés scolaires des eurodéputées selon l'axe gauche-droite.

	Gauche	Droite	Total femmes
Diplômé d'un IEP	5 (9,6)	6 (14,2)	11 (12)
Diplômé de l'ENA	3 (5,8)	0	3 (3,2)
Diplômé d'une grande école	8 (15,4)	6 (14,3)	14 (14,9)
Titulaire d'un doctorat	11 (21,1)	5 (11,9)	16 (17)
Niveau bac+3/4	15 (28,8)	14 (33,3)	29 (30,8)
Niveau bac+5	22 (42,3)	14 (33,3)	36 (38,3)
Total	**52**	**42**	**94**

Tableau A 24 : Variations du nombre de mandats nationaux des députés européens selon le sexe (1979-2004).

	Femmes	Hommes
5 mandats et +	3 (3,2)	44 (15,8)
1 à 4 mandats	15 (15,9)	81 (29)
Aucun mandat nat.	76 (80,8)	154 (55,2)
Total	94 (100)	279 (100)

Tableau A 25 : Variations du nombre de mandats locaux occupés par les eurodéputés français selon le sexe (1979-2994).

	Femmes	Hommes
5 mandats et +	0 (0)	14 (5)
1 à 4 mandats	59 (62,8)	181 (64,8)
Aucun mandat loc.	35 (37,2)	195 (30,1)
Total	94 (100)	279 (100)

Tableau A 26 : Variations des mandats occupés par les eurodéputés français avant l'élection au Parlement selon le sexe (1979-2004).

	Femmes n=94	**Hommes** n=279
Ministre	13 (13,8)	56 (20,1)
Député	14 (14,9)	117 (41,9)
Sénateur	1 (1)	19 (6,8)
Conseiller régional	28 (29,7)	118 (42,3)
Conseiller général	16 (17)	97 (34,8)
Président d'un conseil régional ou général	2 (2,1)	28 (10)
Maire	11 (11,7)	92 (32,9)
Conseiller municipal/ adjoint	42 (44,6)	93 (33,3)
Suppléant de député	10 (10,6)	21 (7,5)
Cumul local/national	15 (15,9)	110 (39,4)

Tableau A 27 : Variations des modalités d'entrée en politique des eurodéputés français selon le sexe (1979-2004).

	Femmes N=94	**Hommes** N=279
Parti	33 (35,1)	77 (27,6)
Local	25 (26,6)	71(25,4)
National	1 (1,6)	25 (9)
Europe	11 (11,7)	15 (5,4)
Cabinet	13 (13,8)	47 (16,8)

Tableau A 28 : Variations de l'âge de la première candidature à un mandat politique des eurodéputés français selon le sexe (1979-2004).

	Femmes	**Hommes**
Avant 30 ans	4 (4,2)	40 (14,3)
Entre 30 et 39 ans	40 (42,5)	114 (40,9)
Entre 40 et 49 ans	30 (31,9)	68 (24,4)
Entre 50 et 59 ans	12 (12,8)	32 (11,5)
Plus de 60 ans	5 (5,3)	16 (5,7)
NR	3	9
Total	94 (100)	279 (100)

Tableau A 29 : Variations de l'âge de la première élection à un mandat électif des eurodéputés français selon le sexe (1979-2004).

	Femmes	**Hommes**
Avant 30 ans	3 (3,2)	33 (11,8)
Entre 30 et 39 ans	35 (37,2)	114 (40,9)
Entre 40 et 49 ans	32 (34)	73 (26,2)
Entre 50 et 59 ans	14 (14,9)	33 (11,8)
Plus de 60 ans	7 (7,4)	18 (6,5)
NR	3	8
Total	94 (100)	279 (100)

Tableau A 30 : Comparaison des propriétés socioprofessionnelles des titulaires de positions de leadership - toutes nationalités (1998 et 1981).[1201]

	1981	1998
Catégories supérieures	**25 (64,1)**	**42 (80,7)**
Directeurs de société et cadres supérieurs du secteur privé	4	4
Avocats	6	8 (15,3)
Autres professions libérales (Architectes, experts comptables, médecins)	1	2
Total pôle économique (par rapport au total classes supérieures)	11(28,2) *44*	14 (26,9) *33,3*
Cadres supérieurs du secteur public Dont : fonctionnaires européens	5 1	6 2
Enseignants Dont : enseignants du supérieur et chercheurs	7 5	15 14
Journalistes	2	3
Professions intellectuelles diverses	1	4
Total pôle intellectuel (par rapport au total classes supérieures)	14 (35,8) *56*	27 (51,9) *64,2*
Catégories intermédiaires	**1 (2,5)**	**4 (7,6)**
Cadres intermédiaires du secteur privé		2
Cadres intermédiaires du secteur public		2
Infirmières, travailleurs sociaux		
Instituteurs	1	
Catégories populaires	**5 (12,8)**	**3 (5,7)**
Employés	3	2
Ouvriers		
Agriculteurs	2	1
Divers	3	1
Non renseignés	5 (12,8)	3 (5,7)
Total effectif	**38**	**52**

[1201] Comme précisé au chapitre VI, les positions retenues pour l'analyse sont les suivantes : président du Parlement, vice-président du Parlement, questeurs, président de commission, président de groupe.

II- Listing des entretiens réalisés

72 entretiens ont été réalisés dans le cadre de cette enquête. La liste est présentée ci-après. Elle distingue les élus français (A) des personnalités élues dans un autre cadre national (B) et des personnalités non élues (C). Au sein de chacune de ces catégories, les entretiens sont présentés selon l'ordre alphabétique des personnes interviewées ou des élus pour lesquels elles travaillent.

A- Entretiens avec des députés élus dans le cadre électoral français (44)

Les informations présentées ci-dessous associent au nom du député interviewé, son ou ses partis politiques nationaux d'origine (national), le ou les groupes politiques et parlementaires d'appartenance[1202], les tranches temporelles durant lesquelles il ou elle a été membre du Parlement, le lieu de l'entretien et sa date. Si plusieurs entretiens ont été réalisés avec la même personne, leur nombre est par ailleurs signalé.

BAUDIS Dominique (UDF ; PPE-DE ; 1984-1988, 1994-1999), Paris, juin 1998.

BEBEAR Jean-Pierre (UDF ; PPE-DE ; 1994-1999, 2002-2004), Strasbourg, mai 1998.

BEAUPUY Jean-Marie (UDF ; ALDE ; 2004-…), Strasbourg, octobre 2005.

BERES Pervenche (PS ; PSE ; 1994-…), Strasbourg, avril 1998.

BERNARD-RAYMOND Pierre (UDF ; PPE-DE ; 1984-1986, 1989-1999), Strasbourg, mars 1998.

BORDES Armonie (LO ; GUE/NGL ; 1999-2004), deux entretiens, Strasbourg, mai 2002 et décembre 2003.

BOUDJENAH Yasmine (PCF ; GUE/NGL ; 1999-2004), Paris, décembre 2002.

BOUMEDIENE-THIERY Alima (Verts, Verts/ARE ; 1999-2004), deux entretiens, Strasbourg et Paris, mai 2002 et octobre 2004.

BOURLANGES Jean-Louis (UDF ; PPE-DE puis ALDE ; 1989-…), Strasbourg, avril 1998.

CABROL Christian (RPR ; RDE puis UPE ; 1994-1999), Paris, février 2000.

DARAS Danielle (PS ; PSE ; 1994-2004), Strasbourg, avril 2002.

DARY Michel (PRG ; ARE puis PSE ; 1994-2004), Strasbourg, novembre 2001.

DAUL Joseph (UMP ; PPE-DE ; 1999-…), Strasbourg, décembre 2002.

[1202] Aussi bien le parti national que le groupe politique peuvent changer. Ainsi Béatrice PATRIE (élue depuis 1999) quitte le MDC pour le PS au cours de son premier mandat. Autre exemple, comme les élus centristes, Jean-Louis BOURLANGES quitte le PPE après l'élection de 2004 pour rejoindre le nouveau groupe ALDE.

FABRE-AUBRESPY Hervé (MPF ; EDN ; 1994-1999), Strasbourg, juin 1998.

FOURTOU Janelly (UDF ; PPE-DE puis ALDE ; 1999-…), Strasbourg, avril 2002.

GAROT Georges (PS ; PSE ; 1997-2004), Strasbourg, avril 1998.

GILLIG Marie-Hélène (PS ; PSE ; 1999-2004), Strasbourg, mars 2002.

HERZOG Philippe (PCF ; GUE/NGL ; 1989-2004), Strasbourg, mars 1998.

JEAN-PIERRE Thierry (DL ; EDN puis NI puis PPE-DE ; 1994-2004), Bruxelles, septembre 1998.

KRIVINE Alain (LCR ; GUE/NGL ; 1999-2004), Strasbourg, janvier 2004.

LAMASSOURE Alain (UDF-UMP ; ELDR puis PPE-DE ; 1989-1993, 1999-…), Strasbourg, mars 2003.

LANG Carl, (FN ; NI ; 1994-…), Strasbourg, octobre 2000.

DE LA MALENE Christian (RPR ; RDE puis UPE, 1979-1994), Paris, février 2004.

MORILLON Philippe (UDF ; PPE-DE puis ALDE ; 1999-…), Strasbourg, novembre 2001.

MUTIN Marie-Thérèse, (PS ; PSE ; 1997-1999), Strasbourg, janvier 1998.

NORDMANN Jean-Thomas (UDF ; ELDR puis ALDE ; 1981-1994, 1995-1999, 2002-2004), Paris, mai 2001.

ONESTA Gérard (Verts ; Verts/ARE ; 1991-1994, 1999-…), cinq entretiens, Strasbourg, février 2000, mars 2000, mai 2000, septembre 2000, octobre 2000.

PAILLER Aline (PCF ; GUE/GVN ; 1994-1999), Paris, mai 2003.

PASTY Jean-Claude (RPR ; RDE puis UPE ; 1984-1999), Strasbourg, mars 1998.

RAYMOND Michel (CPNT ; EDD ; 1999-2004), deux entretiens, Strasbourg, mai 2001 et septembre 2001.

REYMANN Marc (UDF ; PPE ; 1989-1994), Strasbourg, février 2004.

SOULIER André (UDF ; PPE-DE ; 1992-1999), Strasbourg, février 1998.

STRIBY Frédéric (MPF ; EDN ; 1994-1999), deux entretiens, Bruxelles et Michelbach le Bas, septembre 1998 et octobre 2000.

VAYSSADE Marie-Claude (PS ; PSE ; 1979-1994), Paris, mai 2001.

VLASTO Dominique, (UMP ; PPE-DE ; 2000-…), Strasbourg, octobre 2001.

WURTZ Francis, (PCF ; GUE/GVN ; 1979-…), Strasbourg, septembre 2000.

B- Entretiens avec des députés élus dans un autre cadre que le cadre électoral français (7)

DEPREZ Gérard, Belgique (Mouvement réformateur ; PPE-DE ; 1984-…), Strasbourg, avril 2000.

DESAMA Claude, Belgique (PS ; PSE ; 1988-2001), Strasbourg, février 2000.

GIL-ROBLES GIL DELGADO José Maria, Espagne (PP ; PPE-DE ; 1989-2004), Strasbourg, mai 2000.

GOEBBELS Robert, Luxembourg (POSL ; PSE ; 1999-…), Strasbourg, septembre 2000.

MIGUELEZ RAMON Rosa, Espagne (PSOE ; PSE ; 1999-…), Strasbourg, septembre 2000.
VAN BREMPT Kathleen, Belgique (PS ; PSE ; 2000-2003), Strasbourg, novembre 2000.
VATANEN Ari, Finlande (UMP ; PPE-DE ; 1999-), Strasbourg, octobre 2000.

C- Entretien avec des personnalités non élues (21)

Assistant parlementaire LAIGNEL (PS ; PSE), Strasbourg, avril 1998.
Assistant parlementaire GAROT (PS ; PSE), Strasbourg, avril 1998
Assistant parlementaire FOURTOU (UMP ; PPE-DE), Strasbourg, mars 2001
Assistante parlementaire MORILLON (UDF ; PPE-DE), Strasbourg, novembre 2001.
Assistant parlementaire ONESTA (Verts ; Verts/ALE), Strasbourg, février 2002
Assistant parlementaire SAVARY (PS ; PSE), Strasbourg, février 2002.
Assistante parlementaire SAVARY (PS ; PSE), Strasbourg, mars 2007.
Assistante parlementaire GILLIG (PS ; PSE), Strasbourg, avril 2002.
Assistant parlementaire VLASTO (UMP ; PPE-DE), Strasbourg, mars 2002.
Assistant parlementaire LO (LO ; GUE/NGL), Strasbourg, mai 2002.
Assistante parlementaire CORNILLET (UDF ; PPE-DE puis ALDE), deux entretiens, Strasbourg, décembre 2002 et septembre 2004.
Assistante parlementaire LAMASSOURE (UMP ; PPE-DE), Strasbourg, mai 2003.
Assistante parlementaire MUTIN (PS ; PSE), Strasbourg, février 2003.
Assistante parlementaire BOUDJENAH (PCF ; GUE/NGL), Paris, juillet 2003.

Administrateur GUE/NGL, Paris, février 2003.
Administrateur GUE/NGL, Bruxelles, janvier 2007
Administrateur PSE, deux entretiens, Strasbourg, juin 2004 et juin 2006.
Administrateur PSE, Strasbourg, avril 2007.

Journaliste Fance-Bleue, Strasbourg, juin 2006.

III- Glossaire des abréviations

1- Groupes politiques européens

ARE : Alliance radicale européenne
ALDE : Alliance libérale et démocratique européenne
DE : Démocrates européens

EDD : Europe des démocraties et des différences

EDN (puis I-EDN) : Europe des nations (groupe des Indépendants – Europe des Nations)

ELDR : Européens, libéraux, démocrates et réformateurs

GUE / NGL : Groupe unitaire européenne – Gauche verte nordique

NI : Non inscrits

PPE (PPE-DE) : Parti populaire européen (- Démocrates européens)

PSE : Parti socialiste européen

RDE : Rassemblement des démocrates européens

UPE : Union pour l'Europe

Verts/ARE : Verts – Alliance régionale européenne

2- Partis politiques nationaux

FGDS : Fédération de la gauche démocrate et socialiste

FN : Front national

LCR : Ligue communiste révolutionnaire

LO : Lutte ouvrière

MPF : Mouvement pour la France

MDC : Mouvement des citoyens

PCF : Parti communiste français

PRG : Parti des radicaux de gauche

PS : Parti socialiste

PSU : Parti socialiste unifié

RPR : Rassemblement pour la République

RPF : Rassemblement pour la France

SFIO : Section française de l'internationale ouvrière

UDF : Union pour la démocratie française

UMP : Union pour un mouvement populaire

PP : Parti populaire (Espagne)

PSOE : Parti socialiste ouvrier espagnol

POSL : Parti ouvrier socialiste Luxembourgeois

3- Sigles divers relatifs aux politiques de l'Union européenne

PESD : Politique européenne de sécurité et de défense

PESC : Politique étrangère et de sécurité commune

COREPER : Comité des représentants permanents

FEDER : Fonds européen de développement…

FSE : Fonds social européen

FEOGA : Fonds européen d'orientation et de garantie agricole

IFOP : Instrument financier d'orientation de la pêche

4- Organisations internationales, européennes, nationales ou sectorielles

AGCS : Accord général sur le commerce des services

ATTAC : Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens

CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs

ETF : Fédération européenne des travailleurs des transports

FNB : Fédération nationale bovine

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

MJS : Mouvement des jeunes socialistes

OMC : Organisation mondiale du commerce

ONU : Organisation des Nations unies

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique nord

UEO : Union de l'Europe occidentale

UNEF-ID : Union nationale des étudiants français - indépendante

GSPE : Groupe de sociologie politique européenne (Institut d'études politiques de Strasbourg)

5- Sigles relatifs aux propriétés sociopolitiques des eurodéputés (tableaux et graphiques)

CV : curriculum vitae

NR : non renseigné

Bac : baccalauréat

< ou = Bac : diplôme de niveau inférieur ou équivalent au baccalauréat

Bac +2 : diplôme de niveau deux années d'études après le baccalauréat

Bac +3/4 : diplôme de niveau trois ou quatre années après le baccalauréat

Bac + 5 et > / BAC>=5 : diplôme de niveau cinq années ou plus après le baccalauréat

DEUG : diplôme d'études universitaires générales (bac + 2)

DEA : diplôme d'études approfondies (bac + 5)

DESS : diplôme d'études spécialisées ? (bac + 5)

ENA : Ecole nationale d'administration

ENM : Ecole nationale de la magistrature

ENS : Ecole normale supérieure

HEC : Hautes études commerciales

IEP : Institut d'études politiques

HFP : Haute fonction publique

Candidat. législ. sans être élu : candidature malheureuse à une élection législative

Candidat. légis pdt ou après PE : candidature malheureuse à une élection législative pendant ou après le mandat européen

Cat. Sup. : catégories supérieures

Cat. Pop. : catégories populaires

Cons. : conseiller / conseillère

Gen. : général

Loc. : local

Municip. : municipal

Nat. : national

PE : Parlement européen

Reg. : régional

Parcours sociopo. : parcours sociopolitiques

Avt aucun mandat : aucun mandat occupé avant l'élection au Parlement européen

Avt cons géné : élu conseiller général avant l'accès au Parlement européen

Avt conseiller régional : élu conseiller régional avant l'accès au Parlement européen

Avt député/sénateur : élu député ou sénateur avant l'accès au Parlement européen

Avt maire : élu maire avant l'accès au Parlement européen

Avt ministre : nommé ministre avant l'accès au Parlement européen

Car nat -5 ans : la carrière nationale est inférieure à 5 années

Car nat +15 ans : la carrière nationale dépasse 15 années

Fct assoc/synd : fonction de responsabilité occupée au sein d'un syndicat ou d'une association

PE -5ans : le temps de présence au Parlement est inférieur à 5 années

PE 5 ans : le temps de présence au Parlement européen est de 5 ans

PE 5-10 ans : le temps de présence au Parlement européen est compris entre 5 et 10 ans

PE 10-15 ans : le temps de présence au Parlement européen est compris entre 10 et 15 ans

PE 15 ans et + : le temps de présence au parlement européen dépasse les 15 années

1 mandat PE : un mandat effectué au Parlement européen

2 mandats PE : deux mandats effectués au Parlement européen

3 mandats PE : trois mandats effectués au Parlement européen

4 et + mandats PE : quatre mandats et plus effectués au Parlement européen

Pas de positions PE : aucune position hiérarchique occupée au sein du Parlement européen[1203]

Positions PE : au moins une position hiérarchique occupée au sein du Parlement européen

1ère fct politique cabinet : la première fonction politique exercée est celle de membre d'un cabinet

1ère fct politique au PE : la première fonction politique exercée est celle de membre du Parlement européen

1ère fct politique au PE : la première fonction politique consiste dans l'obtention d'un mandat local

1ère fct politique appareil : la première fonction politique exercée réside dans l'occupation d'une position au sein d'un appareil partisan

1ère fct politique au national : la première fonction politique exercée est une position nationale, législative ou ministérielle

Aff étrangère : membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité commune

Agriculture : membre de la commission de l'agriculture et du développement rural

Budgets : membre de la commission des budgets

Affaires constitutionnelle : membre de la commission des affaires constitutionnelles

Contrôle budgétaire : membre de la commission du contrôle budgétaire

Culture : membre de la commission de la culture, de la jeunesse, des médias et du sport

Développement : membre de la commission du développement et de la coopération

Droit femme : membre de la commission des droits de la femme et de l'égalité des chances

Eco/monétaire : membre de la commission économique et monétaire

Emploi : membre de la commission des affaires sociales et de l'emploi

Environnement : membre de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection du consommateur

Juridique : membre de la commission juridique et du marché intérieur

Liberté : membre de la commission des libertés publiques, du droit des citoyens, de la justice et des affaires intérieures

Pêche : membre de la commission de la pêche

Politique régionale : membre de la commission de la politique régionale, des transports et du tourisme

[1203] Président, vice-président ou questeur du Parlement ; président, vice-président ou membre du bureau des groupes politiques ; président ou vice-président des commissions ou délégations parlementaires ; coordinateur.

IV- Table des illustrations.

1- Liste des tableaux

Tableau 1: Listes admises à la répartition des postes européens attribués à la France entre 1979 et 2004 (partis et têtes de liste). 69
Tableau 2 : Recensement des élus français au Parlement européen selon des législatures (1979-2004). 70
Tableau 3 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon les mandats politiques occupés au niveau national. 71
Tableau 4 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon les mandats politiques occupés au niveau local. 72
Tableau 5 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon le type d'entrée dans la carrière politique des élus. 75
Tableau 6 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon le parcours sociopolitique des élus. 75
Tableau 7 : Comparaison des délégations française au parlement européen selon le nombre de mandats cumulés avec le mandat européen 76
Tableau 8 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon les pratiques de cumul de mandats. 77
Tableau 9 : Première fonction politique des eurodéputés français selon les listes d'élection au cours de la première législature. 79
Tableau 10 : Mandats politiques exercés par les eurodéputés français selon les listes d'élections au cours de la première législature. 80
Tableau 11 : Comparaison des pratiques de cumul de mandats des eurodéputés français selon les listes d'élections (première législature). 80
Tableau 12 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon les parcours électoraux et ministériels après le passage au Parlement. 91
Tableau 13 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon l'âge des élus 93
Tableau 14 : Analyse comparative des délégations françaises au Parlement européen selon la profession exercée par les élus. 98
Tableau 15 : Comparaison de la part des professions libérales et des cursus médicaux parmi les eurodéputés français, selon les législatures 101
Tableau 16 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon les origines sociales (profession du père). 105
Tableau 17 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon les propriétés scolaires des élus. 107
Tableau 18 : Internationalisation des parcours politiques et sociaux des eurodéputés français selon les législatures. 443
Tableau 19 : Durée de la présence au Parlement européen et nombre de mandats effectués par les eurodéputés français suivant les législatures. 446
Tableau 20 : Comparaison des trajectoires politiques des députés occupant les principales positions hiérarchiques du Parlement européen en 1981 et 1998. 509
Tableau 21 : Comparaison des caractéristiques sociales des titulaires de positions de leadership au Parlement européen en 1981 et 1998. 510

2- Liste des graphiques

Graphique 1 : Principaux mandats occupés par les eurodéputés français avant l'accès au Parlement européen entre 1979 et 2004 (en %). *74*
Graphique 2 : Evolution des pratiques de cumul des eurodéputés français entre 1979 et 2004 (en %). *78*
Graphique 3 : Fréquence des démissions des élus français au Parlement européen en cours de mandat entre 1979 et 2004 (en %). *88*
Graphique 4 : Proportion d'élus français au Parlement européen candidats non élus à des élections législatives entre 1979 et 2004 (en %). *92*
Graphique 5 : Evolution des tranches d'âge des élus français au Parlement européen *94*
Graphique 6 : Part des pôles culturels et économiques parmi les élus français au Parlement européen appartenant aux classes supérieures, selon les législatures (en %). *100*
Graphique 7 : Proportion d'enseignants parmi les élus français au Parlement européen, selon les législatures (en %). *102*
Graphique 8 : Proportion d'eurodéputés français faisant état de décorations et distinctions, ... *112*
Graphique 9 : Répartition hommes-femmes parmi les élus français au Parlement européen, ... *118*
Graphique 10 : Variations des appartenances professionnelles des eurodéputés français selon le sexe (population totale 1979-2004). *120*
Graphique 11 : Variations du positionnement professionnel des eurodéputés français des selon le sexe (population totale 1979-2004). *121*
Graphique 12 : Variations des propriétés scolaires des eurodéputés français selon le sexe (population totale 1979-2004). *122*
Graphique 13 : Variations des mandats occupés avant l'élection au Parlement selon le sexe (population totale 1979-2004). *124*
Graphique 14 : Variations des propriétés symboliques des eurodéputés français selon le sexe (population totale 1979-2004) *125*
Graphique 15 : Projection des eurodéputés français (1979-2004), espace des propriétés, facteur 1 et facteur 2. ..... *200*
Graphique 16 : Projection des eurodéputés français (1979-2004), espace nominal, facteur 1 et facteur 2. ..... *201*
Graphique 17 : Projection de l'espace des eurodéputés français élus entre 1979 et 2004 (espace des propriétés, axe et 1 et 3). *538*
Graphique 18 : Projection des eurodéputés français élus entre 1979 et 2004 (espace nominal, axe 1 et 3). *539*

3- Listes des tableaux annexes

Tableau A 1 : Recensement des élus français élus au Parlement européen au cours des législatures. *625*
Tableau A 2 : Découpage des catégories socioprofessionnelles. *626*
Tableau A 3 : Découpage des niveaux scolaires. *627*
Tableau A 4 : Les commissions parlementaires retenues. *630*
Tableau A 5 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon le nombre de mandats occupés au cours de la carrière politique nationale. *631*

Tableau A 6 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon la durée de la carrière nationale. 631
Tableau A 7 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon les trajectoires politiques et les listes d'élections. 632
Tableau A 8 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon les parcours sociopolitiques et selon les listes d'élection. 633
Tableau A 9 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon le taux de cumul des mandats et les listes d'élection. 634
Tableau A 10 : Première fonction politique exercée par les eurodéputés français selon les liste d'élections et les législatures. 635
Tableau A 11 : Comparaison des délégations française au Parlement européen selon la fréquence des démissions. 636
Tableau A 12 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon la fréquence des démissions et les listes d'élections. 636
Tableau A 13 : Evolution du nombre d'eurodéputés français candidats à une élection législative avant, pendant ou après l'accès au Parlement européen. 637
Tableau A 14 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon l'âge et la liste d'élection. 638
Tableau A 15 : Comparaison des professions exercées par législature et par listes..... 640
Tableau A 16 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon les propriétés scolaires et la liste d'élection des eurodéputés (1979-2004).... 645
Tableau A 17 : Comparaison des délégations selon les indicateurs du capital symbolique. 647
Tableau A 18 : Proportion de femmes parmi les députés européens suivant les 5 législatures. 647
Tableau A 19 : Comparaison des délégations françaises au Parlement européen selon le sexe et les listes d'élection. 647
Tableau A 20 : Variations des appartenances professionnelles des eurodéputés français selon le sexe (1979-2004). 648
Tableau A 21 : Variations des appartenances professionnelles des eurodéputés femmes selon l'axe gauche-droite (1979-2004). 649
Tableau A 22 : Variations des propriétés scolaires des eurodéputés français selon le sexe (1979-2004). 649
Tableau A 23 : Variations des propriétés scolaires des eurodéputées selon l'axe gauche-droite. 650
Tableau A 24 : Variations du nombre de mandats nationaux des députés européens selon le sexe (1979-2004) 650
Tableau A 25 : Variations du nombre de mandats locaux occupés par les eurodéputés français selon le sexe (1979-2004) 650
Tableau A 26 : Variations des mandats occupés par les eurodéputés français avant l'élection au Parlement selon le sexe (1979-2004) 650
Tableau A 27 : Variations des modalités d'entrée en politique des eurodéputés français selon le sexe (1979-2004) 651
Tableau A 28 : Variations de l'âge de la première candidature à un mandat politique des eurodéputés français selon le sexe (1979-2004). 651
Tableau A 29 : Variations de l'âge de la première élection à un mandat électif des eurodéputés français selon le sexe (1979-2004). 651
Tableau A 30 : Comparaison des propriétés socioprofessionnelles des titulaires de positions de leadership -toutes nationalités (1998 et 1981). 652

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS **5**

INTRODUCTION GENERALE **11**

I- Eurodéputés et professionnalisation politique : une perspective de sociologie politique **20**

A- La construction européenne comme processus de différenciation 22

1- Union européenne et espace politique 22

2- Un espace inachevé : l'Union européenne entre autonomie et dépendance 27

B- Construction européenne, nouvelles élites politico-administratives et paradigme de la professionnalisation politique 29

1- Théories de la professionnalisation et émergence des eurocrates 31

2- Professionnalisation politique, institutionnalisation des démocraties représentatives et construction européenne 33

3- Transformation des profils politiques, différenciation du mandat parlementaire et affirmation du Parlement européen 38

C- Le choix d'une focale d'analyse : les eurodéputés français entre 1979 et 2004 42

II- Perspectives et hypothèses : trajectoires des acteurs et carrières à l'Europe, caractéristiques de l'espace parlementaire européen et institutionnalisation des rôles **44**

A- L'Europe comme espace alternatif de professionnalisation politique 45

B- Pratiques d'assemblée, rôles professionnels et métier politique 48

C- Espace politique et construction européenne. Le Parlement européen comme « espace politique liminal » 52

III- Les techniques d'enquête mobilisées **56**

A- Le déroulement de l'enquête quantitative 57

B- Le déroulement de l'enquête qualitative 61

PREMIERE PARTIE : RECRUTEMENT DES ACTEURS ET TYPES DE TRAJECTOIRES A L'EUROPE **65**

CHAPITRE I – LES TRANSFORMATIONS DU RECRUTEMENT PARLEMENTAIRE EUROPEEN EN FRANCE (1979-2004) **69**

I- Propriétés politiques des eurodéputés et différenciation progressive des trajectoires à l'Europe **70**

A- La modification et la diversification de la place du mandat dans les carrières politiques 71

1- Les eurodéputés français : du centre à la périphérie du champ politique 71

2- La part du militantisme et des ressources politico-administratives dans le profil politique des élus européens 75

3- La transformation des pratiques de cumul des mandats 76

4- L'évolution des différenciations droite-gauche 78

B- Un mandat au cœur des processus individuels et collectifs de professionnalisation politique 83
1- L'ouverture de la compétition à de nouvelles entités politiques 83
2- Stabilisation des délégations françaises au Parlement européen et faiblesse des retours au national 88
3- L'augmentation des candidatures aux élections législatives 91
4- L'évolution de la pyramide des âges : rajeunissement et resserrement de la population 93
II- Les évolutions dans la distribution des propriétés sociales et culturelles 95
A- Le renforcement du pôle culturel des catégories supérieures 96
1- Les propriétés sociales des eurodéputés français 96
2- Les propriétés culturelles des eurodéputés français 106
3- Les indicateurs de la transformation des ressources symboliques 112
B- Profils sociaux et oppositions caractéristiques des eurodéputés français 113
III- La féminisation du personnel politique européen 118
A- Un clivage des propriétés socioculturelles selon le sexe 120
B- Un clivage des parcours politiques selon le sexe 123
C- Le genre comme ressource politique 125
Conclusion 132

CHAPITRE II - L'ESPACE DES ELUS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPEEN 135

I- Logiques du recrutement politique à l'Europe et propriétés de l'espace parlementaire européen 139
A- Mode de scrutin et recrutement des acteurs politiques 139
1- Les caractéristiques du mode de scrutin et ses effets sur le recrutement politique 140
2- Les effets associés à la position de l'espace parlementaire européen dans le champ politique français 142
3- Les grands équilibres au fondement de la composition des listes européennes 144
B- Les propriétés du recrutement politique à l'Europe : entre dépendances, ouverture et incertitude 147
1- Le poids des états-majors partisans nationaux dans le recrutement des élus européens 148
2- L'ouverture du recrutement politique à l'Europe 149
3- La relative incertitude des compétitions politiques européennes 152
C- L'espace parlementaire européen comme espace liminal 154
1- L'apport des études fondées sur le concept de *second-order elections* 155
2- Les limites de l'analyse en termes d'élections secondaires 158
a. La convergence des « modes opératoires » de l'élection et l'européanisation relative des compétitions électorales 159
b. L'impact de la « question européenne » sur les champs politiques nationaux 161
c. Les inconvénients d'un concept normatif renvoyant à une catégorie de la pratique politique 163
3- Compétition électorale européenne et espace politique liminal : significations et conséquences 165

II- La différenciation croissante des parcours à l'Europe et ses conséquences sur les rapports entretenus au mandat parlementaire 168
A- Une fonction « secondaire » : l'indifférenciation de la représentation politique européenne et ses conséquences sur les modes d'investissement de la fonction 168
B- Un mandat « primaire » : nouvel espace de professionnalisation politique et stratégies entrepreunariales 174
1- Complexité institutionnelle et distance aux modes « normaux » de fonctionnement du politique 174
2- « Bonne volonté » et stratégies entrepreunariales : de nouveaux types de rapport au mandat parlementaire 178
3- Deux exemples types : Gérard Onesta et Aline Pailler 183
III- Types de trajectoires et modalités d'investissement à l'Europe 197
A- L'Europe par le haut. Mandat européen et carrières politiques nationales 203
1- Un mandat de fin de carrière 204
2- Un mandat subsidiaire et temporaire 208
3- L'Europe comme modalité d'une reconversion des carrières politiques 214
B- Les filières « intellectuelles » du recrutement à l'Europe 215
1- Du cabinet à l'Europe 218
2- Ressources symboliques et accès au Parlement européen 219
C- Les filières « militantes » du recrutement à l'Europe 222
1- Le poids des ressources collectives et partisanes dans l'accès aux positions européennes 223
2- Des trajectoires différenciées 225
3- Postures et modes d'investissement à l'Europe des « militants » 228
D- L'Europe par le bas. Mandat européen et trajectoires politiques locales 229
1- Des carrières accumulatives 229
2- Pratiques et modes d'investissements des locaux : la posture de « l'élu de terrain » 232
Conclusion 234

DEUXIEME PARTIE : PRATIQUES D'ASSEMBLEE ET INSTITUTIONNALISATION DES RÔLES 237

CHAPITRE III - LES EURODEPUTES ET LE ROLE DE « L'EXPERT » 241

I- Figure de l'expert et *policy- making* en Europe 244
A- Centralité de la Commission dans l'espace européen et affirmation des parlementaires 245
B- Le Parlement et les usages politiques de l'expertise au niveau européen 251
II – La figure de l'expert : ressources sociopolitiques et stratégies entrepreunariales des eurodéputés 259
A- Le cas du professeur Cabrol : la reconversion à l'Europe des dispositions et ressources académiques 262
B- Le cas de Béatrice Patrie : la reconversion à l'Europe des ressources bureaucratiques 265
C- Un rôle difficile à endosser : le cas de Janelly Fourtou 269
III- De « l'expert » au « politique » : des rôles parlementaires sous tensions 271
A- La figure de l'expert comme produit des luttes pour la définition de la fonction 272
B- La figure de l'expert, une figure illégitime ? 276
C- La politisation des rôles comme contrainte : l'exemple des élus issus « de la société civile » 283
Conclusion 288

CHAPITRE IV - LES EURODEPUTES ET LE ROLE DU « DIPLOMATE » 291

I- Les eurodéputés : entre allégeances multiples et centralité du compromis 294

A- Les eurodéputés et la construction de compromis multiniveaux 294

1- Le compromis et l'économie générale des transactions politiques au niveau européen 296

2- Compromis et intérêts bien compris des entrepreneurs politiques 298

3- Compromis et modes de régulation des luttes pour le pouvoir 302

4- Compromis et « culture parlementaire européenne » 304

B- Un travail de traduction et de reformulation comme mode de gestion d'impératifs contradictoires 306

1- Double dépendance des élus et contraintes associées au mandat parlementaire 306

2- Euphémisation et reformulations au principe de l'action politique et parlementaire .. 310

II- La figure du diplomate : savoir-faire, ressources sociopolitiques et contraintes de rôles 311

A- Une spécificité du travail politique au niveau européen : savoir-faire et savoir-être à l'international 312

1- La figure du diplomate : un ensemble de savoir-faire et de ressources 313

a. Maîtriser les dossiers : quand la figure du diplomate rencontre celle de l'expert. 313

b. Construire des rapports de force fondés sur la mobilisation de soutiens extérieurs : quand la figure du diplomate rencontre celle du représentant politique 315

c. La mobilisation de réseaux administratifs, sociaux et politiques 316

d. La maîtrise pratique des jeux politiques et parlementaires 319

e. Préserver la cohérence politique des textes discutés 321

f. Prendre le temps… 323

2- La figure du diplomate : un ensemble de savoir-être 324

a. Cordialité des échanges et risques de l'autoritarisme 325

b. L'évitement des postures ethnocentriques 328

3- Le pluralisme linguistique et la question des langues étrangères 330

B- La figure du diplomate comme prescription de rôles : résistances et rappels à l'ordre 335

1- Le cas des élus dits « eurosceptiques » et ceux dits « d'extrême gauche » au cours de la cinquième législature (1999-2004) 337

2- L'ambivalence de la position des députés dits « d'extrême gauche » au Parlement européen 339

3- Institutionnalisation de la figure du diplomate et cohésion relative des groupes politiques au Parlement européen 342

Conclusion 345

CHAPITRE V - EURODEPUTES ET REPRESENTATION POLITIQUE 347

I- Les multiples facettes et dimensions de la représentation au Parlement européen 353

A- Les eurodéputés : des représentants « nationaux » 354

1- Les effets du suffrage universel direct et des listes dites « souverainistes » ou « eurosceptiques » 356

2- Les conséquences de l'insertion croissante des eurodéputés dans le *policy-making* européen 358

3- Un effet des transformations du recrutement des eurodéputés 359

4- La référence nationale comme élément structurant des pratiques et des identifications au sein du Parlement européen 361

B- Les eurodéputés : des représentants « territoriaux » 363
1- La territorialisation des pratiques d'assemblée 364
2- L'adoption des postures de « porte-parole » d'un territoire donné 367
C- Les eurodéputés : des acteurs « politiques » 369
1- Des identités politiques au fondement de l'espace parlementaire européen 369
2- Des identités politiques au cœur des modalités de perception et de présentation de soi 375
3- Pratiques d'assemblée et postures en représentation politique : l'exemple du groupe GUE/NGL et des élus PCF, LO, LCR 378
4- La politisation de l'espace parlementaire européen : l'exemple des débats autour de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) 385

II- Pratiques représentatives et biens politiques européens : vers de nouveaux circuits d'échanges politiques 393
A- Nature et contenu des biens politiques européens 393
1- Un accès pratique à la scène politique européenne 394
2- Des biens politiques et symboliques 399
B- Le développement et l'importance des pratiques « notabiliaires » 403
1- Les pratiques et stratégies de communication des élus 404
a. La communication pour exister et répondre au sentiment de l'isolement 405
b. La communication pour expliquer l'Europe et la représenter 409
c. La communication pour mettre en cohérence les différentes facettes des rôles institutionnels et du métier politique européen 412
d. La communication pour mettre en scène 413
2- L'ouverture d'une permanence 415
3- La participation régulière à de multiples évènements et manifestations 417
C- La capacité des élus européens à se saisir d'enjeux locaux et territoriaux 418
1- Les fonds structurels : un vecteur privilégié entre l'Europe et le local. Le cas de Danielle Darras 418
2- A problème local, ressources européennes. Le cas de Gérard Onesta 422
3- La rationalisation des pratiques représentatives. Le cas de Gérard Caudron 424

Conclusion 432

TROISIEME PARTIE : CARRIERES A L'EUROPE, AVANT-GARDE INSTITUTIONNELLE ET DIFFERENCIATION DE L'ESPACE PARLEMENTAIRE EUROPEEN 435

CHAPITRE VI - CONSTITUTION DU « NOYAU DUR » ET « EUROPEANISATION » DE L'ESPACE PARLEMENTAIRE 439

I- Carrières parlementaires européennes et logiques des processus de professionnalisation à l'Europe 440
A- Emergence d'un « noyau dur » et construction des carrières parlementaires européennes .. 441
1- Une conséquence des transformations du recrutement des eurodéputés 441
2- La relative stabilisation du mandat européen 445
3- Les propriétés d'un noyau dur 449
B- L'inversion du paradigme weberien de la professionnalisation politique: vivre « de » puis « pour » l'Europe 451
1- La logique séquentielle des carrières parlementaires européennes. Le cas de Jean-Louis Bourlanges 451
2- Carrières politiques à l'Europe et reconstructions biographiques 457

C- Les carrières à l'Europe : entre persistance des logiques nationales et institutionnalisation des ressources européennes 462
1- Le poids croissant des ressources européennes dans la conservation des positions parlementaires 462
2- La persistance des facteurs nationaux dans la construction de carrières parlementaires européennes 465
3- Carrières à l'Europe et multipositionnalité des acteurs 469
II- Une européanisation du Parlement européen. Professionnalisation des acteurs et fermeture de l'espace parlementaire 473
A- Spécialisation des pratiques politiques et autonomisation de l'espace parlementaire 473
1- D'un système partisan exogène à un système partisan endogène. L'importance croissante des groupes politiques 474
2- La commission parlementaire : lieu d'acquisition des ressources propres à l'espace . 477
a. Commissions, rapports législatifs et modes d'apprentissage de la fonction parlementaire 478
b. La distribution des membres du Parlement au sein des commissions 481
3- L'accès à l'information : une dimension stratégique du travail politique européen 484
a. Une ressource essentielle : rechercher et maîtriser l'information 485
b. Les parlementaires et les groupes d'intérêt : une dépendance réciproque 487
4- Spécialisation des pratiques politiques européennes et affirmation d'une nouvelle catégorie de travailleurs parlementaires : le poids croissant des assistants 494
a. Charges et fonctions d'un assistant parlementaire 495
b. Recrutement et trajectoires des assistants parlementaires 496
B- L'importance croissante des ressources politiques et sociales européanisées 498
1- La valorisation interne des trajectoires politiques européanisées 499
2- Les effets associés à la longévité au Parlement européen 500
3- Un cas type : Joseph Daul 502
C- La spécialisation des conditions d'accès aux positions de pouvoir 506
1- L'européanisation des conditions d'accès aux positions de leadership : une comparaison historique 507
2- Une illustration plus concrète : les présidents du Parlement entre 1979 et 2004 511
Conclusion 515

CHAPITRE VII - DES DEPUTES « PAS COMME LES AUTRES » 517

I- Capital institutionnel et (re)structuration de l'espace parlementaire européen 519
A- L'affirmation d'un capital politique et institutionnel 520
1- Un capital symbolique et spécifique 520
2- Un capital objectivé dans les positions de pouvoir de l'assemblée 521
3- Un capital européen différencié des capitaux nationaux 526
4- « Technique » ou « politique » : les structures du capital politique européen 530
5- Les modes individuels et collectifs d'appropriation du capital institutionnel 532
B- Les projections de l'espace parlementaire européen : pôles de structuration et objectivation des processus d'européanisation et de professionnalisation 536
1- Une opposition selon le volume de capital spécifique détenu 536
2- Une opposition selon les types d'entrée au Parlement européen 537

II- Le groupe et les « out-groups » : différenciation et modalités d'appropriation de la figure institutionnelle 541
A- « Européens » contre « nationaux » 542
1- Une fonction « dominée » : les processus de stigmatisation de la fonction parlementaire européenne dans le champ politique français 543
2- Légitimation des « européens » et mises à distance des « nationaux » 547
3- L'internationalisation des pratiques et des modes de vie comme éléments de différenciation 553
4- Espace parlementaire, culture politique et processus de socialisation 555
B- La réaffirmation du politique : élus et fonctionnaires dans le discours des eurodéputés 560
III- L'institutionnalisation du groupe : vers un statut unifié de l'eurodéputé ? 566
A- La revendication du temps et la spécialisation des carrières politiques comme garantie du bon exercice de la fonction élective européenne 566
1- La défense de l'allongement des temps d'exercice du mandat européen 567
2- La disqualification du cumul des mandats comme élément de redéfinition et d'autonomisation du mandat 570
B- Un processus d'institutionnalisation inachevé : une homogénéisation problématique des conditions de la sélection et la question du statut des eurodéputés 573
1- L'absence des parlementaires dans les conférences intergouvernementales et le tournant constitué par la Convention sur l'avenir de l'Europe 573
2- L'éclatement des modalités de l'élection des eurodéputés et les processus limités de leur convergence 575
3- La question du statut des eurodéputés 576
Conclusion 577

CONCLUSION GENERALE 579

A- Une professionnalisation à l'Europe des eurodéputés français 581
B- Nuances et précisions 584
C- Au final… 590

BIBLIOGRAPHIE 595
1- Sociologie générale et méthodologie des sciences sociales 595
2- Sociologie du politique et des élites politico-administratives 598
3- Science politique de la construction européenne (théories et aspects généraux) 604
4- Sociologie des institutions européennes et des acteurs de l'Europe 609
5- Parlement européen et acteurs parlementaires 613
6- Elections européennes 618
7- Autres documents 620

ANNEXES 623

I- Précisions sur l'enquête quantitative 623
A- Protocole complémentaire de l'enquête quantitative 623
1- Les délégations françaises au Parlement européen : comptage et recensement 623
2- Les indicateurs de positions et de trajectoires dans l'espace social 625
3- Les indicateurs de la trajectoire politique 627
4- Les indicateurs de l'européanisation des parcours sociaux et politiques 628
5- Les indicateurs de l'investissement parlementaire 629
6- Les indicateurs de la trajectoire après le passage au parlement 630
B- Les tableaux issus de l'enquête quantitative 631

II- Listing des entretiens réalisés 653
A- Entretiens avec des députés élus dans le cadre électoral français (44) 653
B- Entretiens avec des députés élus dans un autre cadre que le cadre électoral français (7) 654
C- Entretien avec des personnalités non élues (21) 655

III- Glossaire des abréviations 655
1- Groupes politiques européens 655
2- Partis politiques nationaux 656
3- Sigles divers relatifs aux politiques de l'Union européenne 656
4- Organisations internationales, européennes, nationales ou sectorielles 657
5- Sigles relatifs aux propriétés sociopolitiques des eurodéputés (tableaux et graphiques) 657

IV- Table des illustrations. 660
1- Liste des tableaux 660
2- Liste des graphiques 661
3- Listes des tableaux annexes 661

TABLES DES MATIERES……..…….. 663